



Mardi 16 septembre 2025

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 1er, mercredi 2, jeudi 3
et vendredi 4

JUILLET 2025

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'aménagement de la place Denfert-Rochereau.	48
Hommage à M. Jean Tiberi.....	3	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux perturbations causées par les travaux sur la place de Clichy.....	49
Hommage à M. Pierre Baillet, secrétaire permanent de l'"A.I.M.F.".....	9	Souhaits de bienvenue.	50
Suspension et reprise de la séance.	10	2025 DPMP 4 - Subventions (50.500 euros) et conventions avec 23 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance dans les quartiers populaires et de la politique de la ville.	50
Adoption d'un compte rendu.	10	2025 DPMP 5 - Subventions de fonctionnement (190.000 euros) et d'investissement (12.000 euros), avenant et conventions avec 2 associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance.	54
Compte rendu de la 3e Commission.....	10	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à "#MeToo Police" et aux actions prises pour protéger les victimes.....	57
2025 DVD 49 - Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache. - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires.....	11	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux violences ayant suivi la victoire du PSG en Ligue des Champions.....	60
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une meilleure régulation des vélos à assistance électrique en libre-service sur l'espace public.	11	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux violences policières dans le 19e arrondissement.....	63
2025 DVD 76 - Plan local de mobilité de Paris. - Adoption du projet.	21	Rappel au règlement.....	65
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation et à l'élargissement de la taxe bureau en zone premium.	21	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux violences policières dans le 19e arrondissement. (Suite).	65
2025 DVD 87 - Prolongement du RER E Eole à l'Ouest. - Convention relative au financement de la réalisation des travaux REA n° 7.....	31	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'anticipation et la prévention des violences dans les collèges parisiens.....	66
Rappel au règlement.....	32	Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif aux violences policières constatées lors des mobilisations lycéennes.	67
2025 DVD 95 - Dénomination "Paul Varry" attribuée à la piste cyclable située rue Réaumur, place de la Bourse et la rue du 4 septembre (Paris Centre).	32	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la sécurité et la tranquillité dans les équipements sportifs parisiens.....	69
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux autocars de tourisme.....	37	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la priorisation des missions de la police municipale parisienne en faveur de la lutte contre les incivilités... ..	70
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux dispositifs de détection automatisée des nids-de-poule et dépôts sauvages par les véhicules de contrôle du stationnement.	40	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au rapport "Amendes, évictions, contrôles : la gestion des indésirables par la police en région parisienne" de la défenseure des droits.....	72
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation de l'anneau de Longchamp.	41	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à un rapprochement entre la Ville de Paris et le Conseil régional d'Ile-de-France dans la lutte contre les rixes.	74
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'installation de nouvelles sanisettes de style colonne Morris comme héritage sanitaire des J.O.P.....	43	Compte rendu de la 4e Commission.....	75
Rappel au règlement.....	44	2025 DSP 7 - Subventions (2.598.000 euros) et conventions dans le cadre du plan d'action pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages.....	75
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux aménagements prévus dans le cadre de l'opération "100 carrefours".	44		
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au rétrécissement des places de stationnement.....	46		
Suspension et reprise de la séance.	47		
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la demande d'étude d'impact sur le déploiement de robots autonomes de livraisons à Paris.....	47		

2025 DSP 23 - Subvention (177.020 euros) à l'association "L.I.R.E." et avenant pour des actions de promotion de la lecture dans les P.M.I., Relais Petite Enfance et quartiers "politique de la ville" (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e et 20e).....	77
2025 DSP 35 - Conventions avec le fonds de dotation Vital Strategies et l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne pour deux projets de valorisation de données en santé publique (Recette : 87.556 euros).....	79
2025 DSP 59 - Avenant à la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la R.I.V.P. pour la réalisation d'un centre de promotion de la santé dans le cadre de la Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e).....	80
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'effectivité de l'accès aux soins psychotraumatiques et aux Unités Médico-Judiciaires.....	81
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la menace sanitaire et sécuritaire posée par la Monkey Dust à Paris.....	82
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation de la médecine scolaire, de la pédopsychiatrie et de l'Institut mutualiste Montsouris.....	84
2025 DSOL 77 - Subventions (1.761.033 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris.....	86
Rappel au règlement.....	88
2025 DSOL 78 - Signature de 21 avenants et de 3 conventions avec 24 associations gestionnaires d'espaces de vie sociale et subventions complémentaires (455.050 euros) pour leur fonctionnement global 2025.....	88
2025 DSOL 80 - 18 subventions (1.608.710 euros) de fonctionnement pour 14 associations et 1 fondation pour des actions d'aide alimentaire ; 2 subventions d'investissement pour 2 associations ; 2 avenants.....	91
2025 DSOL 84 - Subventions de fonctionnement et d'investissement (3.372.913 euros) avec 7 organismes pour leurs dispositifs d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris.....	93
2025 DSOL 87 - Subventions (4.089.849 euros) à 10 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 15 "Espaces Solidarités Insertion" (ESI) et un accueil de jour.....	96
2025 DSOL 101 - 5 subventions de fonctionnement (25.715 euros) et 2 subventions d'investissement (410.000 euros) pour des bagageries.....	98
2025 DSOL 102 - Subventions de fonctionnement et d'investissement relatives à des actions d'hébergement d'urgence de familles et de jeunes en errance mis à l'abri dans des sites.....	100
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réorganisation de France Travail.....	103
2025 DSOL 51 - Subventions d'investissement (108.706 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux	

personnels au sein des E.H.P.A.D. et des Petites Unités de Vie pour les personnes âgées.....	104
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'anticipation de la dégradation financière du S.S.I.A.D. du C.A.S.-V.P.....	106
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la mise à disposition des salles disponibles dans les E.H.P.A.D. municipaux aux associations locales.....	108
2025 DDCT 40 - Subventions (226.000 euros) à 17 associations au titre de l'appel à projets REFUG 2025.....	109
2025 DDCT 123 - Adhésion (169 euros) à EGIDES, au titre de la lutte pour l'égalité des droits et de la visibilité des personnes LGBTQIA+.....	110
2025 DDCT 133 - Subvention (282.000 euros) à l'association du Collectif Archives au titre de la lutte contre les discriminations et les LGBTQIA+phobies.....	112
2025 DGRI 12 - Subventions (111.000 euros) et conventions avec 15 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'International.....	113
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux attaques contre les droits des personnes LGBTQIA+ dans le monde.....	116
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre les LGBT-phobies.....	117
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au retrait de la subvention de la Région Île-de-France à l'Inter-LGBT.....	118
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au nouveau règlement intérieur des résidences gérées par Coallia.....	120
Compte rendu de la 5e Commission.....	122
2025 DLH 50 - 16-20, rue Pétreille (9e). - 9-11, avenue Trudaine (9e). - Signature d'un protocole d'accord, d'un bail dérogatoire et d'un bail commercial avec GRDF.....	123
2025 DLH 144 - Location de l'immeuble 22, avenue Trudaine (9e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.....	124
2025 DLH 158 - Communication sur l'adaptation du parc de logements publics parisiens aux besoins des personnes en perte d'autonomie.....	124
2025 DLH 169 - Document de principe établi entre l'Etat et la Ville de Paris pour l'application de la décote pour la réalisation de logements sociaux.....	127
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au devenir du bâtiment municipal situé 2, rue de Lobau.....	129
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la demande de création d'un règlement européen pour défendre les résidences principales.....	131
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement de la rénovation écologique des logements.....	132
2025 DLH 145 - Assurance Habitation Parisienne : poursuite du partenariat. - Avenant de prorogation de la convention (2026-2029).....	133

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à un logement social sans trafics, sans violences et sans délinquance.....	135
Suspension et reprise de la séance.....	135
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux dysfonctionnements récurrents des ascenseurs et escaliers mécaniques publics du 13e arrondissement.....	135
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la place des enfants dans l'espace public parisien.....	136
2025 DSOL 93 - Participation (3.950.000 euros) et convention pluriannuelle 2025-2027 avec le groupement d'intérêt public de la M.D.P.H. de Paris.....	137
2025 DSOL 107 - Subventions (100.000 euros) à 25 associations et convention ou avenant avec 5 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois parisien du Handicap 2025.....	139
2025 DSOL 122 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Droit Pluriel" pour ses actions d'aide à l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.....	141
2025 DU 85 - Vente de trois lots de copropriété (lots n°s 54, 101 et 102) 13, rue d'Armaillé (17e).....	142
2025 DU 87 - Lancement d'une procédure de D.U.P. en vue de l'acquisition du terrain et des centrales de cogénération et de production/traitement d'eau qui y sont édifiées situés à Vitry-sur-Seine (94).....	142
2025 DU 101 - Mises en demeure d'acquiescer les biens (2e, 6e, 8e, 15e) faisant l'objet d'un droit de délaissement. - Renonciation.....	142
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression des pastilles devenues caduques à la suite de l'exercice du droit de délaissement.....	142
2025 DU 107 - Déclassement du domaine public communal et cession d'un immeuble 29, avenue de Villiers (17e).....	146
2025 DU 120 - Cession d'un immeuble 57, rue Jeanne d'Arc à Saint-Mandé (94).....	148
Suspension et reprise de la séance.....	150
Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux propositions de la deuxième Assemblée citoyenne des enfants parisiens sur l'accès aux loisirs des enfants.....	150
Suspension et reprise de la séance.....	162
2025 DDCT 135 - Délibération relative aux nouveaux pouvoirs pour décider des Parisiennes et Parisiens.....	162
Salutations.....	171
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la lutte contre la solitude.....	171
2025 DU 139 - Avenant à la Promesse synallagmatique de vente à la S.E.M. "PariSeine" d'un bien, 16 bis, rue Ernest-Rousselle / 4, rue Damesme (13e).....	177
2025 DU 150 - Signature d'un protocole relatif au site 15-19, rue de la Marseillaise (19e) consenti par la Ville de Paris au profit de la SCCV "Cité Universelle" en vue de la mise en œuvre d'un nouveau projet.....	178

Dépôt de questions d'actualité.....	183
Suspension et reprise de la séance.....	183
Souhaits de bienvenue.....	183
Examen des questions d'actualité.....	183
I - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à "de l'été et de la fête".....	183
II - Question d'actualité posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris relative à "Paris accessible à tous".....	187
III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir de l'Hôtel-Dieu dans le cadre du Plan local d'urbanisme bioclimatique.....	189
IV - Question d'actualité posée par le groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la canicule à Paris.....	190
V - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la protection de la démocratie.....	192
VI - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la canicule et à l'adaptation de Paris face au changement climatique.....	195
VII - Question d'actualité posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la gouvernance de la Ville de Paris.....	198
VIII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à un bilan de la Ville de Paris sur la dernière Fête de la musique.....	199
2025 LR-LCI 1 - Création d'un site patrimonial remarquable pour le quartier de la butte de Montmartre. - Engagement des études.....	202
2025 DU 183 - Maine - Montparnasse. - Protocole d'accord avec les copropriétaires de l'Ensemble Immobilier de la Tour Maine-Montparnasse (EITMM) en vue d'engager la transformation du centre commercial.....	211
Information sur le déroulement de la séance.....	214
2025 DU 183 - Maine - Montparnasse. - Protocole d'accord avec les copropriétaires de l'Ensemble Immobilier de la Tour Maine-Montparnasse (EITMM) en vue d'engager la transformation du centre commercial. (Suite).....	214
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la réouverture du Jardin Carré à la suite de l'abandon du projet sur la Boîte à Claqué (5e).....	218
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au rachat des terres agricoles du triangle de Gonesse par l'association AgriParis Seine.....	219
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la préservation "des Frigos" dans le 13e arrondissement.....	221
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'accélération de l'utilisation du Fonds territorial d'accessibilité par les petits commerces parisiens et les associations.....	222

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'intensification de l'action de la Ville en faveur de l'accessibilité des E.R.P. à Paris.	223
2025 DDCT 92 - Appel à projets parcours linguistiques à visée professionnelle 2025. - Subventions de fonctionnement (90.000 euros) à 6 associations.....	225
2025 DDCT 102 - Communication du bleu budgétaire politique de la ville 2024.	227
Rappel au règlement.....	232
2025 DDCT 109 - Subventions (27.800 euros) à 7 associations pour le financement de 7 projets dans le quartier "politique de la ville" du 12e arrondissement (2ème enveloppe EDL 12).....	233
2025 DDCT 112 - Subventions (53.000 euros) à 20 associations pour le financement de 26 projets sur les quartiers "politique de la ville" du 15e arrondissement (2ème enveloppe EDL 15).	233
2025 DDCT 114 - Subventions (283350 euros) à 80 associations pour le financement de 105 projets dans les quartiers "politique de la ville" du 18e arrondissement (2ème enveloppe EDL 18e).	233
2025 DDCT 115 - Subventions (299.900 euros) à 99 associations pour le financement de 127 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens (2ème enveloppe EDL 19e).....	233
2025 DDCT 116 - Subventions (230.900 euros) à 74 associations pour le financement de 96 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens (2ème enveloppe EDL 20e portes et Belleville Amandiers).	233
2025 DDCT 122 - Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires. - Subventions (106.000 euros) à 8 associations (11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e).....	236
Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes", Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif aux moyens de l'État en direction des quartiers populaires et à la préservation des postes d'adultes-relais.....	237
Compte rendu de la 6e Commission.....	238
2025 DDCT 37 - Subventions (563.000 euros) à 39 associations, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.	239
2025 DDCT 41 - Subventions (319.000 euros) à 15 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.	242
2025 DDCT 132 - Subvention (42.000 euros) et avenant avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Paris (C.I.D.F.F.), au titre du projet de "Téléphone grave danger" et de la lutte contre les violences faites aux femmes.	243
2025 DGRI 48 - Adhésion au réseau Change (City Hub and Network for Gender Equity).....	244
Suspension et reprise de la séance.	246
Situation de Cécile KHOLER et de Jacques PARIS, citoyens d'honneur de la Ville de Paris.	246
2025 DJS 58 - Centre Paris Anim' Espace Beaujon (8e). - Délégation de service public pour la	

gestion de l'équipement. - Approbation du principe de passation.	247
2025 DJS 91 - Centre Paris Anim' Point du Jour et son annexe Mesnil Saint-Didier (16e). - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement. - Approbation du principe de passation.	247
2025 DJS 97 - Délégation de service public. - Convention avec l'association "Actisce" pour la gestion des centres Paris Anim' La Jonquière et son annexe Louis Loucheur, et Interclub (17e).	247
2025 DJS 98 - Délégation de service public. - Convention avec l'association "Claje" pour la gestion des centres Paris Anim' Pina Bausch et son annexe Maya Angelou, Musidora, Annie Fratellini, Bessie Smith et son annexe Louise Jacobson (12e).....	247
Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Ville de Paris au projet de mémorial d'envergure nationale dédié aux femmes victimes de féminicides.....	249
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à une campagne d'affichage du 39 19.....	249
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'adhésion de la Ville de Paris au centre Hubertine Auclert.....	250
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'interdiction symbolique de "TikTok" pour les jeunes Parisiens de moins de 15 ans.....	252
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la formation des agents de la Ville sur la prostitution des mineurs.	253
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la lutte contre la prostitution des mineurs.	253
Vœu déposé par l'Exécutif.	253
2025 DASCO 14 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.028.212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (T.A.P.).	255
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la transparence et au bilan de la réforme des rythmes scolaires à Paris.	255
2025 DASCO 42 - Soutien de la Ville de Paris à l'opération "Colos apprenantes". - Convention avec l'Etat et la Caisse d'allocations familiales.	260
2025 DASCO 44 - Désaffectation de l'ancienne école élémentaire du Pont de Lodi, 2, rue du Pont de Lodi (6e).	261
2025 DASCO 53 - Subventions (22.900 euros) à 6 associations pour des actions éducatives destinées aux enfants ou aux jeunes et avenant avec l'Association départementale des Pupilles de l'enseignement public de Paris.	261
2025 DASCO 55 - Caisse des écoles du 5e arrondissement. - Attribution d'une subvention complémentaire (56.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.....	262
2025 DASCO 64 - Convention d'occupation du domaine public avec la Fédération de la Ligue de l'enseignement relative à l'utilisation des locaux sis 40, rue Manin (19e).	263

2025 DASCO 71 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Les Jeunes Kabyles de France" relative à l'utilisation de locaux sis 40, rue Manin (19e).	263
2025 SG 17 - Projet Louvre. - Nouvelle Renaissance (Paris Centre): autorisation de signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.....	266
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au maintien du régime de décharges des directeurs d'école à Paris.	268
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'amélioration des conditions de travail des A.E.S.H. à Paris et au renforcement de l'inclusion scolaire.....	270
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place de dispositifs d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences dans les établissements privés.....	271
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'occupation des parcs et jardins publics par les écoles hors contrat.	272
Vœu déposé par Mme de RAGUENEL, MM. CANAL, GOUJON, Mme EVREN et M. COURTOIS relatif à l'ouverture de classes de toute petite section dans les écoles maternelles.	274
Vœu déposé par Mme de RAGUENEL, MM. CANAL, GOUJON, Mme EVREN et M. COURTOIS relatif à l'annulation de projets structurants dans deux collèges du 15e arrondissement.....	275
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'instauration d'un droit de passage pour les groupes d'enfants en sorties scolaires et périscolaires.....	276
2025 DFPE 19 - Subvention (249.726 euros), avenant n° 1 à l'association "Institutions Ganone Yad (4e)" pour la crèche collective Institutions Ganone Yad, 145, rue Saint-Maur (11e).	276
2025 DFPE 20 - Subvention (219.604 euros), avenant n° 1 à l'association "Ozar Hatorah Paris 11 Crèche" (11e) pour la crèche collective située 40, rue de l'Orillon (11e).	277
2025 DFPE 21 - Subvention (337.195 euros), avenant n° 1 à l'association "Ozar Hatorah Paris 13 Crèche" (13e) pour la crèche collective située 31, rue des Cordelières (13e).	277
2025 DFPE 33 - Subvention (178.644 euros), avenant n° 1 à l'association "Ohel Esther" (19e) pour son multi-accueil Ohel Léa situé 4-8, rue Henri-Murger (19e).....	277
2025 DFPE 35 - Subvention (199.980 euros), avenant n° 1 à l'association "Crèche Gan Esther" (19e) pour la crèche collective située 14, rue de Thionville (19e).	277
2025 DFPE 46 - Subventions (1.483.481 euros), avenant avec l'association "Gan Menahem" pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant.	277
2025 DFPE 53 - Subventions (820.728 euros), avenant n° 1 avec l'association "Gan Yael" - crèche et jardin d'enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil du jeune enfant.....	277
2025 DFPE 58 - Subvention (229.773 euros), avenant n° 1 à l'association "Jeunesse Loubavitch"	

(9e) pour la crèche collective Haya Mouchka, 49-51, rue Petit (19e).....	277
2025 DFPE 84 - Subvention (80.652 euros), avenant n° 1 à l'association "AFC Saint Pierre - Saint Dominique" (14e) pour la crèche collective Saint Pierre - Saint Dominique située 12, rue des Suisses (14e).	277
2025 DFPE 101 - Subventions (514.836 euros), avenant n° 1 à l'association "Gan Yossef" (20e) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant (20e).	277
2025 DFPE 102 - Subvention (183.296 euros), avenant n° 1 à la fondation "CASIP Cojasor" (20e) pour sa halte-garderie "Susanne et David Levy - Le Petit Monde" située 8, rue de Pali-Kao (20e).....	277
2025 DFPE 27 - Subvention (2.196.722 euros), avenant n° 1 à l'association "La Croix-Rouge française" (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.	285
2025 DFPE 103 - Subvention (507.222 euros), avenant n° 1 à l'association "Crèche laïque du quartier Saint-Fargeau" (20e) pour sa crèche collective située 33, rue du Télégraphe (20e).....	285
2025 DFPE 128 - Subventions (5.120.865 euros) et avenant n° 1 à "France Horizon" pour ses 20 établissements petite enfance.	286
2025 DFPE 143 - Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la S.A.S. "Born to Be", situé au 27, rue Ledion (14e).	286
2025 DAE 111 - Aide à l'installation au logement étudiante (AILE).....	288
2025 DAE 131 - Subventions de fonctionnement (301.481 euros) et conventions avec divers établissements de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Paris Recherche".	289
2025 DAE 156 - Subventions de fonctionnement (150.000 euros) dans le cadre de l'appel à projets pour le partage de la culture scientifique à Paris.	291
Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à l'avenir du Palais de la Découverte.	292
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'avenir du Palais de la Découverte au sein du Grand Palais.	292
Vœu déposé par l'Exécutif.	292
2025 DSOL 118 - Restitution à l'A.P.-H.P. du site Parent de Rosan sis 3-4, grande avenue de la Villa-de-la-Réunion (16e).....	296
Compte rendu de la 7e Commission.	297
Suspension et reprise de la séance.	298
2025 DEVE 34 - Cimetière du Père Lachaise. - Mémorial du génocide de Srebrenica. - Convention d'occupation du domaine public à titre gratuit avec l'association "Solidarité internationale Bosnie-Herzégovine-France".	298
2025 DGRI 9 - Subventions (80.000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Solidev 2025".....	300
2025 DGRI 46 - Subvention (35.000 euros) et convention avec "Santé Arménie" pour une aide d'urgence destinée à améliorer l'accès aux soins de	

rééducation et de réadaptation pour les enfants à Goris.....	303	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux nuisances sonores générées par la collecte municipale des déchets à Paris.	330
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la situation à Gaza et à la reconnaissance de la Palestine par la France.....	304	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de bennes à ordures plus solides lors des manifestations à Paris.	331
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la multiplication des soutiens de collectivités locales à la Palestine.....	304	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la prévention et à l'accompagnement en matière de tri des déchets.	332
2025 DICOM 21 - Conventions de partenariat relatives à Paris en Seine 2025.	306	Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au tri et à la réduction des déchets.	334
2025 DJS 100 - Avenant n° 2 au contrat d'occupation du domaine public du centre hippique du bois de Boulogne.....	308	Vœu déposé par l'Exécutif.	334
2025 DJS 101 - Convention d'occupation du domaine public sur le site des tennis Flandrin situés 89, boulevard Flandrin (16e).....	309	2025 DTEC 16 - Subventions accordées aux associations de la transition écologique.	335
2025 DJS 102 - Attribution d'un contrat de concession de travaux sur le site des tennis Pereire situés 119, boulevard Pereire (17e).....	311	2025 DTEC 20 - Rapport sur la transition écologique et sociale "Paris demain". - Edition 2024.	338
2025 DJS 111 - Subvention (30.0000) à la Fédération française handisport pour l'organisation du H.O.P. 2025.....	312	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la hausse de la contribution sur les nuitées touristiques.	338
2025 DJS 115 - Communication : manifeste Paris Active et Sportive.....	314	2025 DTEC 22 - 10 ans de l'Accord de Paris. - Communication au Conseil de Paris en matière d'accélération des énergies renouvelables locales.	344
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'allocation des excédents budgétaires du C.O.J.O.P. en faveur de l'héritage sportif des Jeux à Paris et en Seine-Saint-Denis.....	317	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments et équipements municipaux.	344
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'adaptation aux personnes handicapées des équipements sportifs implantés dans l'espace public.	318	2025 DTEC 31 - Avenant n° 15 au contrat de concession de service public de distribution de chaleur.....	350
2025 DJS 16 - Subventions (44.500 euros) à quatre associations sportives (dont 3 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (16e).	319	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la contribution de l'industrie fossile au financement de l'action climatique.	353
2025 DDCT 77 - Subventions (131.000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 30 associations.....	320	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'augmentation du nombre de stations de mesure de la pollution et du bruit sur le périphérique parisien.	354
Rappel au règlement.....	322	2025 DVD 90 - Canaux parisiens. - Avenant à la convention de groupement de commandes pour l'achat de services couvrant les besoins relatifs aux études sur le secteur des canaux de Paris à grand gabarit. - Intégration.	356
2025 DDCT 77 - Subventions (131.000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 30 associations (suite).....	322	2025 DEVE 73 - Mise à disposition du site de découpe du bois situé avenue de l'Hippodrome (16e) au profit de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. - Convention avec la Préfecture de police.	357
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une charte de la laïcité obligatoire pour les associations subventionnées par la Ville de Paris.	323	2025 DEVE 77 - Subvention en nature à l'association "Jardin Saint-Serge", pour l'embellissement du jardin Saint-Serge (19e) dans le cadre du programme d'ouverture de 300 hectares d'espaces verts à l'horizon 2040.	358
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à une votation citoyenne sur la pérennisation des dispositifs exceptionnels de propreté déployés durant les J.O.P.....	325	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une solution permettant de cartographier les lieux les plus propices à la plantation d'arbres à Paris.	360
Compte rendu de la 8e Commission.....	327	Vœu déposé par les groupes Changer Paris et MoDem et Indépendants relatif à la présentation des plans de gestion arboricole des bois de Boulogne et de Vincennes.....	360
2025 DPE 27 - Collecte de literie en pied d'immeuble (Paris Centre, 5e et 6e). - Expérimentation et signature d'une convention avec "Ecomaison".	328	Rappel au règlement.....	361
2025 DPE 30 - Dispositif de soutien à la lutte contre les graffitis sur les rideaux métalliques des commerces parisiens.....	329		

Suspension et reprise de la séance.....	362	2025 DAE 93 - Adhésion pour l'année 2025 (7.000 euros) à l'association "Réseau vélo et marche".....	387
2025 DAE 113 - Conventions et subventions (250.000 euros) à cinq associations portant des projets en faveur du droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris (14e, 18e, 19e, 20e).....	362	2025 DDCT 124 - Subvention de fonctionnement à l'association "Stichting Bye Bye Plastic Foundation".....	389
2025 DEVE 45 - Adhésion à la démarche Etica valorisant les acteurs de la restauration collective qui orientent leurs approvisionnements et leurs menus vers des produits plus respectueux du bien-être animal.....	364	2025 DDCT 130 - Subvention d'investissement à l'association "AMUON".	390
2025 DEVE 67 - Subventions (130.000 euros) à 15 associations (16 projets) pour des actions de sensibilisation à une alimentation durable et d'accompagnement vers une plus grande démocratie alimentaire.....	366	2025 DAE 120 - Subvention de fonctionnement (60.000 euros) et convention avec l'association "Paris Biotech Santé".....	393
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la proposition de loi "Duplomb" réautorisant certains pesticides interdits.....	367	2025 DAE 3 - Avenants et subventions (713.000 euros) à onze structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.	393
Compte rendu de la 1ère Commission.....	368	2025 DAE 8 - B.P.P. - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (475.000 euros) en faveur de l'économie circulaire.	393
2025 DAE 144 - Etude de l'APUR pour accompagner la politique publique en faveur du commerce à Paris.....	369	2025 DRH 27 - Communication sur les grands axes de la politique RH de la Ville de Paris.	394
2025 DAE 151 - Avenant de prolongation de la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du café-restaurant Fluctuat Nec Mergitur, situé place de la République (Paris Centre, 10e, 11e).....	372	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au retour du vote à l'urne dans le cadre des élections professionnelles de 2026.	395
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion des terrasses implantées sur le domaine public.	375	Rappel au règlement.....	402
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'extension d'ouverture des terrasses estivales de 22 heures à 23 heures entre le 21 juin et le 14 septembre 2025.	375	2025 DRH 27 - Communication sur les grands axes de la politique RH de la Ville de Paris.	403
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux droits de terrasse estivale des cafés solidaires.	375	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au retour du vote à l'urne dans le cadre des élections professionnelles de 2026 (suite).	403
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la demande d'aide financière de la Ville de Paris pour la création d'un marché alimentaire sur l'avenue de Versailles.....	379	2025 DRH 28 - Fixation des épreuves concours externe et interne d'accès au corps des techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris, dans la spécialité surveillance, accueil et médiation.....	403
2025 DFA 29 - Prise de participation de la S.E.M. "Axe Seine Energies Renouvelables" dans la société de projet "Aser Gainneville".	380	2025 DRH 30 - Modification des conditions d'attribution des prestations sociales, Arbre de Noël de la Ville de Paris, allocation de rentrée scolaire et bourses de vacances.....	404
2025 DFA 31 - Prise de participation directe de "Sogaris" S.A.E.M.L. dans le capital de la S.A.S. "Les Palettes urbaines".....	381	2025 DRH 33 - Allocation frais de santé.	405
2025 DAE 147 - Convention pluriannuelle avec "Paris je t'aime - Office de Tourisme" et solde de financement 2025 (600.000 euros).....	383	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place d'un contrat collectif complémentaire santé plus protecteur pour les agents de la Ville de Paris.	405
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'avenir du B.H.V.	385	Rappel au règlement.....	407
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux nombreux impayés et aux suppressions d'emplois et à l'avenir du B.H.V.....	385	2025 DEVE 70 - Lancement de la procédure de délégation de service public à la Société publique locale funéraire de Paris pour la rénovation et l'exploitation du crématorium du Père-Lachaise.	408
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'attractivité commerciale du B.H.V. Marais.	385	2025 DFA 5 - Programmation des crédits du Fonds social européen pour la période 2021-2027.	413
Vœu déposé par l'Exécutif.....	385	Suspension et reprise de la séance.....	414
		2025 DFA 36 - Transmission à la DRFIP de la liste des locaux susceptibles d'être imposés à la taxe sur les friches commerciales (TFC) au titre de l'année 2026, en application de l'article 1530 du CGI.	414
		2025 DFA 37 - Signature d'une concession de services pour l'exploitation, l'entretien et la valorisation de l'hippodrome de Paris-Vincennes, 2, route de la Ferme (12e).....	416

2025 SG 18 - Rapport C.R.C. sur la tarification des services publics locaux sportifs et culturels. 418

Vœu déposé par les groupes Changer Paris et MoDem et Indépendants relatif à la publication d'un encadré budgétaire spécifique aux bois de Boulogne et de Vincennes..... 420

Compte rendu de la 2e Commission..... 420

2025 DAC 255 - Subventions (19.500 euros) à onze associations commémorant le souvenir de combattants qui ont servi sous le drapeau français..... 422

2025 DAC 439 - Signature d'un acte notarié relatif au don, par l'association "Humanité et biodiversité", du buste représentant Hubert Reeves, installé dans le jardin Auguste Scheurer-Kestner (6e)..... 423

2025 DEVE 60 - Dénomination "Jardin Régine Deforges" attribuée à l'espace vert situé 22, rue Gabriel-Lamé (12e)..... 424

2025 DEVE 69 - Dénominations "Michel Magne" et "Georges Delerue" attribuées à deux allées du parc de Bercy (12e)..... 426

2025 DU 112 - Dénomination passerelle Jane Birkin (10e)..... 428

2025 DU 141 - Dénomination place Garbis Aprikian (9e)..... 429

2025 DU 158 - Dénomination place Artemisia Gentileschi (13e)..... 430

2025 DU 171 - Dénomination "jardin du 13 novembre 2015" à un équipement mémoriel (4e)..... 431

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination d'une voie parisienne en hommage à Jean d'Ormesson. 434

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Jeanne Barret..... 434

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mémoire de Jean Tiberi. 434

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'hommage au journaliste sportif Didier Roustan. 435

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la pose d'un buste et d'une plaque de Milan Kundera rue Juliette-Récamier. 437

2025 DAC 102 - Subventions (140.000 euros) et conventions avec cinq structures œuvrant dans le secteur musical pour soutenir leurs projets d'investissements 438

2025 DAC 164 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association "Espace culturel et universitaire juif d'Europe" - ECUJE (10e)..... 438

2025 DAC 166 - Subventions (311.000 euros) et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir..... 438

2025 DAC 184 - Subventions (47.500 euros) à douze formations chorales, une fédération musicale et une troupe de comédie musicale et signatures de 14 conventions. 439

2025 DAC 189 - Subventions (11.000 euros) à deux structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur et signature de conventions. 440

2025 DAC 220 - Convention cadre de partenariat pour le prix littéraire "Les Mordus du Manga"..... 440

2025 DAC 229 - Subventions (22.500 euros) et conventions avec les associations "Collectif Archives LGBTQI" et "Violette and Co association". 441

2025 DAC 234 - Communication sur le Plan Lire à Paris 2. 442

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales..... 442

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au Plan Lire à Paris 2. 442

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au Plan Lire à Paris 2. 442

2025 DAC 378 - Subventions (24.700 euros) et signature de conventions pluriannuelles pour 3 associations au titre de la politique de la ville. 449

2025 DAC 402 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Forum des Images" (1er)..... 449

2025 DAC 442 - Subvention de fonctionnement (55.500.000 euros) à l'établissement public "Paris Musées"..... 451

2025 DGOM 5 - Conventions de partenariats pour le "Carnaval Tropical de Paris" édition 2025..... 453

2025 DICOM 25 - Convention de cession de droits de propriété intellectuelle et convention d'occupation du domaine public relatives aux festivités du 14 juillet 2025. 453

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la baisse de fréquentation des salles de spectacles et aux obstacles d'accès rencontrés par les Franciliens. 453

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la réalisation d'une bibliothèque médiathèque au sein du quartier Auteuil sud..... 454

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'état préoccupant du bâtiment de la fontaine de la Croix-du-Trahoir au 111, rue Saint-Honoré. 456

2025 DAC 267 - Subventions (27.000 euros) à onze associations historiques et signature de onze conventions pluriannuelles d'objectifs. 457

Rappel au règlement..... 457

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes..... 457

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription..... 458

Clôture de la séance. 458

Questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 458

QE 2025-23 - Question de Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Fatoumata KONÉ et des élu-e-s du groupe "Les Ecologistes" à M. le Préfet de police relative aux statistiques générées. 458

QE 2025-24 - Question de M. Emile MEUNIER et des élu-e-s du groupe "Les Ecologistes" à Mme la

Maire de Paris relative au périmètre du Jardin d'Acclimatation.	459	Listes des membres présents.	482
Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.	461	Annexe n° 1 - Scrutin public relatif au projet de délibération DU 183.	490
Votes spécifiques.	461	Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au vœu référéncé n° 73.	495
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	462	Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	499
Comptes rendus des Commissions.	473	Tableau des votes des groupes politiques.	505

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Hommage à M. Jean Tiberi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, à sa famille, ses enfants, chère Hélène, cher Dominique, à son petit-fils, Jean-Marie, à ses compagnons de route, c'est bien sûr avec tristesse que nous avons appris, le 27 mai dernier, la disparition de Jean Tiberi, Maire de Paris de 1995 à 2001, et que nous lui rendons hommage ce matin. D'origine corse, de Corte, Jean Tiberi est né le 30 janvier 1935 à Paris, dans la même clinique du 5e arrondissement qui avait vu naître Jacques Chirac deux ans plus tôt. Ses parents ont toujours habité cet arrondissement. Cet arrondissement, il ne le quittera jamais.

Il fait ses études au lycée Louis Le Grand, puis à la faculté de droit, située à côté de la mairie du 5e arrondissement. En 1958, Jean Tiberi réussit le concours de la magistrature. Il est alors nommé substitut du Procureur de la République à Metz, puis à Meaux, puis juge à Beauvais, et enfin, détaché à la Chancellerie. Remarqué par René Capitant, Jean Tiberi le rejoint comme collaborateur à l'Assemblée nationale. En 1965, Jean Tiberi entre au Conseil de Paris. Il a alors 30 ans. Commence alors une très longue carrière politique au service de sa ville, Paris, et de son arrondissement, le 5e.

Trois ans plus tard, René Capitant, dont il est le suppléant, entre au Gouvernement, et Jean Tiberi devient député. Dans cet hémicycle, ici, comme à l'Assemblée nationale, Jean Tiberi va défendre ses convictions. Il était gaulliste, fidèle à une certaine idée de la République et de l'Etat. Il restera député presque sans interruption jusqu'en 2012, si ce n'est durant les quelques mois de l'année 1976. En effet, durant cette année, il intègre le Gouvernement de Jacques Chirac en tant que Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'agriculture.

Cette rencontre avec Jacques Chirac sera décisive et elle décidera du reste de sa vie publique et politique. A la fidélité de l'un, répondra la fidélité de l'autre. Quand Jacques Chirac est élu Maire de Paris en 1977, le premier Maire élu de notre ville, Jean Tiberi le suit, puis devient l'un de ses adjoints, avant de devenir le premier d'entre eux en 1983. Comme premier adjoint, Jean Tiberi a été un fidèle indéfectible, et lorsqu'en 1995, Jacques Chirac succède au Président François Mitterrand, Jean Tiberi est élu Maire de Paris.

Maire de Paris jusqu'en 2001, Jean Tiberi organisera les premières opérations "Paris Respire". On les lui doit dans différents quartiers de la Capitale. Il prend d'ailleurs les premières mesures visant à restreindre la circulation sur les berges de la Seine, et va contribuer à la transformation urbaine de la Capitale. Nous lui devons la réalisation de la coulée verte, la construction du Viaduc des arts, mais aussi la passerelle Solférino, aujourd'hui Sédar Senghor, ainsi que la création, à l'Ouest et à l'Est, des parcs André Citroën et Bercy. Aujourd'hui, tout cela fait partie du patrimoine des Parisiennes et des Parisiens.

Jean Tiberi a donné une impulsion, en 1996, avec le lancement d'un plan Vélo et la création d'un premier réseau de pistes cyclables. Je pense à ses compagnons de route d'alors et à ses amis, cher Philippe GOUJON, cher Jean-François LEGARET, que j'ai plaisir à retrouver ici, dans cet hémicycle.

Mes chers collègues, Jean Tiberi aimait cette ville, et plus particulièrement son 5e arrondissement. Rien n'est plus vrai. Cet attachement était profond, solide, viscéral. Jean Tiberi a été le maire du 5e arrondissement durant 25 ans, de 1983 à 1995, puis de 2001 à 2014. Jean Tiberi était un Parisien, toujours corse, mais parisien, et toute sa vie, il est et resté élu de Paris. Le 5e, son arrondissement, Madame la maire, qu'il arpentait du matin au soir, du lundi au dimanche, lui était particulièrement cher. Il lui avait même consacré un livre, "Le Quartier latin : Paris, capitale des siècles", publié en 1988.

Mes chers collègues, Jean Tiberi a été le Maire de Paris, notre ville. Il a été député, ministre, maire du 5e arrondissement. Au-delà des mandats, nous gardons, et je garde, le souvenir d'un visage, d'une voix, d'une silhouette familière, celle d'un homme qui aimait Paris. J'en conserve le souvenir d'un homme chaleureux et courtois, discret, avec lequel il était facile de tisser une relation cordiale. Il aimait son club, notre club, le PSG, dont malheureusement, il n'aura pas pu voir la victoire en Ligue des Champions, survenue quelques jours après sa disparition.

En mon nom, au nom du Conseil de Paris, j'exprime à Xavière, son épouse, à Dominique et Hélène, ses enfants, à ses petits-enfants, à Jean-Marie, à ses amis, à toutes celles et ceux qui l'ont aimé et accompagné, toutes les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence et je vous remercie.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie et je vais donner la parole aux oratrices et orateurs qui se sont inscrits pour l'hommage à M. Jean Tiberi, ancien Maire de Paris.

La parole est à Mme BERTHOUT, pour le groupe Union Capitale, maire du 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, Jean Tiberi s'est éteint le 27 mai dernier à son domicile, dans le 5e arrondissement, vous l'avez rappelé, qui l'a vu naître, et où il habitait, depuis presque toujours, où il était né, comme Jacques Chirac. Ancien ministre, député de la deuxième circonscription pendant 44 ans, Jean Tiberi fut aussi et surtout le maire du 5e arrondissement, quatre mandats durant, une longévité tout à fait exceptionnelle qui s'explique d'abord par sa connaissance méticuleuse des dossiers municipaux, ainsi qu'une attention de chaque instant à la qualité de vie de ses administrés. Je crois pouvoir dire qu'il n'y avait pas un trottoir qu'il n'ait foulé, pas une famille qui ne lui était étrangère dans l'arrondissement. Ce sont ses qualités d'élus de proximité, reconnues y compris par ses adversaires politiques les plus farouches, qui ont fait dire que Jean Tiberi, c'était le 5e arrondissement.

Après avoir commencé sa carrière dans la magistrature en 1968, il entre en politique dans le sillage d'un autre juriste, grand résistant, chef de file des gaullistes de gauche, dont il reprendra le siège de député lorsque celui-ci rentrera, vous l'avez rappelé, au Gouvernement comme Garde des Sceaux, René Capitant, dont il donnera d'ailleurs le nom à une belle salle de notre mairie, ainsi qu'à un square aux arènes de Lutèce.

Cependant, c'est la rencontre avec Jacques Chirac, au début des années 1970 qui a indéfectiblement marqué son parcours politique. Sa fidélité et son engagement sans faille auprès de Jacques Chirac, élu Maire de Paris en 1977, en figurant d'ailleurs dans la liste conduite dans le 5e arrondissement par Jean Tiberi, lui valent d'être deuxième adjoint, puis, dès 1983, premier adjoint, tout en devenant la même année maire du 5e arrondissement.

A l'Hôtel de Ville, il pilotera pendant plus de 20 ans les finances et les moyens généraux. Sa maîtrise des arcanes et des rouages municipaux contribuera à l'imposer en mai 1995 comme le successeur naturel de Jacques Chirac, lorsque celui-ci deviendra Président de la République. Comme maire, il veille alors tout particulièrement à la bonne santé des finances publiques, cher Jean-François LEGARET, le taux d'endettement atteignant d'ailleurs son niveau le plus bas en 2001. Il va lancer, vous l'avez rappelé, des grands chantiers qui vont être repris, amplifiés : augmentation des couloirs de bus, lancement d'un plan Vélo, premières pistes cyclables, préfiguration de la création d'un tramway sur le boulevard des Maréchaux, ouverture aux piétons des voies sur berge le dimanche, entre autres.

C'est aussi à Jean Tiberi, alors Maire de Paris, que l'on doit indirectement la renaissance du collège des Bernardins, rue de Poissy, dans le 5e arrondissement, sujet qui m'est cher, puisqu'en autorisant la cession du site à l'Archevêché de Paris en 2001, il a permis d'enclencher l'ambitieuse réhabilitation de cet ensemble médiéval, abritant notamment le plus grand bâtiment gothique de la Capitale après Notre-Dame.

A l'époque, beaucoup considéraient ce vaste projet comme une gageure, tant les Bernardins, pourtant classés monument historique, avaient été littéralement dénaturés par le temps, détruits par la Révolution, amputés par les travaux haussmanniens, à telle enseigne que le collège des Bernardins avait fini par devenir une caserne de pompiers.

La rénovation exemplaire du collège, soutenue par son successeur, Bertrand DELANOË, permettra de magnifier le site et de donner corps à un projet qui était porté depuis des années par le cardinal Lustiger : créer un lieu de culture et de débat unique sur les liens entre l'homme et la société, ouvert à tous, transcendant les croyances, et bien évidemment, les appartenances politiques. Jacques Delors, Pascal LAMY ou encore Maurice LÉVY en seront des parrains prestigieux.

Aussi, Madame la Maire, prolongeant votre souhait de voir un lieu porter le nom de Jean Tiberi, ancien Maire de Paris, mais aussi ancien maire du 5e arrondissement, la dénomination du parvis du collège des Bernardins en sa mémoire me semblerait constituer un hommage légitime, sous réserve, bien évidemment, de l'accord de toutes les parties prenantes, et de la famille.

J'adresse à son épouse, Xavière, à ses enfants, Dominique et Hélène, à son petit-fils, en mon nom personnel, au nom de tout le Conseil d'arrondissement, au nom de tous les habitantes et habitants du 5e, nos condoléances les plus sincères.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale. Monsieur le maire du 17e.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est avec une certaine émotion que nous rendons hommage, ce matin, à Jean Tiberi, disparu le 27 mai dernier, hommage à un homme de Paris qui fut de toutes les heures de cette Assemblée, de toutes les luttes municipales et de tous les combats pour sa ville, pendant plus d'un demi-siècle.

Jean Tiberi, c'était d'abord un enracinement, comme l'a rappelé Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, mais c'était aussi un parcours politique remarquable : député à 37 ans, Secrétaire d'Etat, premier adjoint de Jacques Chirac, puis Maire de Paris, une trajectoire rare, marquée par une fidélité indéfectible à ses convictions, à la droite gaulliste, à sa ville. Il aimait Paris. Il la connaissait dans ses moindres recoins.

Sous sa mandature, Paris a vu ses comptes assainis. N'est-ce pas, Jean-François LEGARET ? Il a aussi amorcé une transition urbaine majeure, anticipant déjà les enjeux environnementaux, de qualité de vie et de santé publique, qui marquent notre époque. Il a porté une vision renouvelée des mobilités, fondée sur un rééquilibrage progressif de l'espace public.

Les premières fermetures partielles des voies sur berge aux véhicules motorisés, le développement des couloirs de bus et les débuts d'un plan Vélo ambitieux ont été mis en œuvre dans une logique d'apaisement de la circulation, sans opposition de principe aux automobilistes, mais dans un souci d'intérêt général et de bien-être des habitants. Il a également lancé les premières études en vue de la réalisation d'un tramway le long des boulevards des Maréchaux, posant les bases d'une infrastructure de transport structurante à l'échelle métropolitaine.

C'est aussi sous sa responsabilité que furent engagés, ou poursuivis, les grands projets d'aménagement de la Z.A.C. "Paris Rive Gauche", Pajol, dans le 18e arrondissement, et porte Maillot, dans le 17e, avec une attention particulière portée à la concertation avec les maires d'arrondissement. Cette approche mêlant modernité urbaine et écoute des territoires traduisait la vision pragmatique qu'il avait, respectueuse du rôle de la ville dans sa diversité.

Bien sûr, le parcours de Jean Tiberi n'a pas été sans zone d'ombre. Il a connu des heures difficiles. Il a affronté ces épreuves avec la ténacité qu'on lui connaissait, mais elles ont laissé des traces, y compris dans notre propre famille politique. Pourtant, malgré les tempêtes, il demeure un acteur majeur de notre histoire municipale. Il fut un homme d'engagement, de culture, de fidélité, un homme de tempérament, aussi, comme en ont souvent ceux qui ont servi la Ville, et c'est un devoir exigeant, presque une vocation.

Je veux ici saluer sa mémoire et adresser une pensée à son épouse, Xavière, fidèle compagne de route, ainsi qu'à ses enfants, Dominique, Hélène, et ses petits-enfants. Jean Tiberi fut une figure centrale de la vie politique parisienne pendant un demi-siècle. Il y laisse une empreinte et sa voix manquera à ceux qui, comme lui, pensent que Paris mérite toujours que l'on s'y consacre pleinement, passionnément.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 27 mai dernier, celui qui fut Maire de notre Capitale nous a quittés à l'âge de 90 ans, après une vie consacrée à la politique parisienne. Exemple de méritocratie, Jean Tiberi naît dans une famille corse d'origine modeste et suit de très brillantes études jusqu'à devenir magistrat, mais c'est l'engagement politique qui l'appelle très tôt, dans le 5e arrondissement, dont il restera à jamais une figure.

D'abord, adjoint au Maire, il devient le maire du 5e arrondissement en 1983 et le restera jusqu'en 2014. Durant toutes ces années, il tisse un lien étroit, affectif, avec les habitants du 5e arrondissement. Défenseur du Quartier latin, protecteur du patrimoine, il était véritablement un maire de terrain, cultivant sa proximité avec ses administrés.

Lorsque Jacques Chirac est élu Président de la République, il devient Maire de Paris. Il mettra la végétalisation et le développement des mobilités alternatives à la voiture au cœur des politiques publiques : réalisation de la coulée verte, de Bastille à Vincennes, création des parcs André Citroën et de Bercy, organisation des premières opérations "Paris Respire", restriction de la circulation sur les berges de Seine, premier plan Vélo, avec la création du réseau inaugural de pistes cyclables, et lancement des études pour le tramway.

Au-delà des polémiques qui émailleront son mandat, il sera un Maire de Paris avec une vision très affirmée de la Capitale. Il voulait transformer la ville et en a posé les jalons, et à jamais, Jean Tiberi restera un emblématique maire du 5e arrondissement et l'illustration même de la fidélité en politique.

Les élus du groupe MoDem et Indépendants adressent à son épouse, Xavière, à ses enfants, Hélène et Dominique, petits-enfants, à ses amis, aux habitants du 5e arrondissement, leurs condoléances les plus sincères et leurs pensées les plus chaleureuses.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Jean Tiberi nous a quittés récemment et nous étions nombreux et nombreuses, quelles que soient nos sensibilités, à l'accompagner, le 3 juin, dans cette église de Saint-Étienne-du-Mont, à quelques

mètres de son domicile et de la mairie du 5e, où il a officié pendant des décennies, comme Conseiller de Paris et comme maire du 5e arrondissement.

Fils de Parisiens d'origines Corse, et lui-même profondément attaché à Paris et au Quartier latin, Jean Tiberi a eu deux mentors : René Capitant et Jacques Chirac, René Capitant dont il fut le suppléant. Ministre de la Justice, gaulliste de gauche, il lui succéda comme député du 5e arrondissement à son décès. Sa carrière politique avait démarré et il l'assumera pendant près de 60 ans. Conseiller de Paris dès 1965 et élu jusqu'en 2014, Jean Tiberi était profondément attaché à Paris, qu'il connaissait excessivement bien, le 5e arrondissement étant sa terre d'élection, qu'il ne quittera jamais.

Jean Tiberi fut de ceux qui, lorsque Jacques Chirac se présenta à la Mairie de Paris en 1977, lui ont apporté immédiatement leur soutien. L'instant était particulier, puisqu'après la loi de 1975 réformant le statut de Paris, un Maire allait être élu pour la première fois en mars 1977. Les mauvaises relations existant à l'époque entre le Président de la République, Valérie Giscard d'Estaing, et Jacques Chirac, qui avait quitté Maignon avec fracas à l'été 1976, conduisit le Président de la République à désigner son candidat pour Paris, Michel d'Ornano. La majorité municipale d'alors se cassa en deux : les giscardiens, sous l'égide de Jacques Dominati, approuvant la candidature de Michel d'Ornano. Les gaullistes, avec notamment Jean Tiberi, soutenaient quant à eux la candidature de Jacques Chirac.

Jean Tiberi proposa à Jacques Chirac d'être tête de liste dans le 5e arrondissement, lui-même prenant la deuxième position. Cette proximité avec Jacques Chirac ne se démentit plus pendant vingt ans, puisque Jean Tiberi devint, en 1983, cela a été dit tout à l'heure à plusieurs reprises, son premier adjoint. Autrement dit, il commandait l'administration municipale quand Jacques Chirac en définissait les grandes orientations. Jean Tiberi, par sa connaissance de l'administration, des hommes et des femmes qui l'incarnaient, avec un nombre de directions réduit, était chargé de mettre en œuvre cette politique.

Ce tandem fonctionna parfaitement jusqu'en 1995, lorsque le premier fut élu Président de la République. Devant la fidélité de Jean Tiberi, Jacques Chirac l'adouba comme successeur. De 1995 à 2001, il fut Maire de Paris, une tâche forcément difficile, quand on succède à Jacques Chirac, mais la connaissance qu'il avait par ailleurs des élus l'amenait toujours à agir avec prudence. Jean Tiberi était un homme de dialogue qui recherchait le consensus, ce qui n'est jamais évident, surtout à Paris. Il eut même à subir des scissions au sein de sa majorité, comme en 1998. En revanche, la mandature de Jean Tiberi au Conseil de Paris fut caractérisée par un assainissement fiscal et budgétaire à partir de 1997, son début de mandat ayant été marqué par une crise immobilière. Le taux d'endettement par habitant atteignit alors son plus bas niveau, ce qui permit d'ailleurs, mes chers collègues, vous le savez, à la majorité suivante, de beaucoup dépenser.

Jean Tiberi était également sensible aux évolutions de la population parisienne et de son attachement à son quartier. Il a donc défini la notion d'urbanisme à usage humain en faisant diminuer les constructions dans un certain nombre de Z.A.C. En 1996, il a enclenché le lancement du premier plan Vélo, avec la création d'un réseau de pistes cyclables. Il a également lancé les études préliminaires pour un projet de tramway et avait même envisagé de réutiliser la Petite ceinture. Enfin, il a ouvert les voies sur berge le dimanche aux piétons. Dans beaucoup de domaines, notre ancien collègue a apporté sa pierre à Paris, comme le font tous les maires de Paris, quelles que soient leurs appartenances politiques.

Enfin, il a célébré le passage à l'an 2000 dans des conditions remarquables. En 2001, le contexte politique particulier a conduit Jean Tiberi, affaibli par la candidature de Philippe Séguin, à devoir quitter sa fonction de Maire de Paris. Bertrand DELANOË lui succédant, il est redevenu maire du 5e arrondissement, où il fut brillamment réélu en 2001 et en 2008. Il se consacra alors à sa terre d'élection, dont il connaissait parfaitement ses rues et ses habitants.

Jean Tiberi, mes chers collègues, a été le Maire de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens dans toutes leurs diversités géographiques, politiques ou sociales. La fonction de Maire est par essence celle de rassembler, ne l'oublions pas, comme Paris et son 5e arrondissement n'oublieront pas Jean Tiberi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LECOQ.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lorsqu'on pense à Jean Tiberi, on pense d'abord à un homme qui, au petit matin, sortait et arpentait toujours à pied les rues de son arrondissement en saluant d'un mot le boulanger, en prenant des nouvelles des habitants qu'il croisait, avant de pousser la porte de la mairie du 5e arrondissement. Le dimanche, c'était la traditionnelle descente de la rue Mouffetard. Il était attentif à chaque détail, à chaque sollicitation de ses administrés.

Puis à partir de 1995, devenu Maire de Paris, il prend quotidiennement le pouls d'une capitale qu'il aimait passionnément. Il fut Maire de Paris pour un mandat, de 1995 à 2001. Pour lui, conduire la destinée de Paris relevait d'un serment secret : aimer la ville, sans jamais chercher à la dénaturer. Parisien de souche, ancré dans le 5e arrondissement qu'il ne quitta jamais, il sut rester à la fois le fils du quartier et le gardien de la grande histoire.

Elu Conseiller de Paris à 29 ans, député 44 ans durant, maire du 5e arrondissement pendant 25 ans, il arborait chaque mandat comme on ouvre un roman : avec curiosité et un sens aigu des détails. Fervent gaulliste depuis ses années d'étudiant au Quartier latin, compagnon fidèle de Jacques Chirac, dont il fut le premier adjoint, Jean Tiberi incarnait ce trait d'union entre une droite républicaine, solide dans ses convictions, réellement soucieuse du sort de tous les habitants, et notamment des plus modestes, et les diverses sensibilités qui composaient sa majorité, des gaullistes jusqu'aux centristes, en passant par les libéraux et les radicaux.

Jean Tiberi fut aussi un maire bâtisseur, pour loger des familles, des gens qui travaillaient dur et qui voulaient demeurer Parisiens, afin d'éviter qu'ils ne soient chassés par le prix des loyers. Visionnaire, il pédalait avant l'heure, avec le premier plan Vélo : 50 kilomètres de pistes cyclables dans la Capitale dès 1996, pari audacieux que beaucoup jugeaient alors comme inadapté aux aspirations des habitants de la Capitale.

Il économisait à contre-courant : endettement ramené à son plus bas niveau, convaincu qu'une capitale doit tenir ses comptes comme on entretient son patrimoine. Il valorisait le patrimoine patiemment : les ravalements du Petit palais et du Châtelet, l'aménagement des berges de la Seine en promenade et la restriction de la voiture. Il savait qu'un monument restauré n'est pas seulement de la pierre lavée. C'est un chapitre de mémoire rendu aux Parisiens.

Ecologiste engagé, il créa la coulée verte, les parcs André Citroën et celui de Bercy. Soucieux de l'air que respirent les Parisiens, il est l'artisan des opérations "Paris Respire". Il innovait, aussi : la création des couloirs de bus, le projet de tramway sur les Maréchaux, pour embellir tous les quartiers parisiens, la passerelle Solférino, réservée aux piétons.

Ses convictions dépassaient les frontières. Défenseur ardent de la francophonie, il portait Paris comme on porte une langue maternelle, avec la volonté constante de la faire résonner jusque dans les coins du monde.

Voilà pourquoi en lui rendant hommage aujourd'hui, nous offrons un point cardinal à la boussole des générations futures. Jean Tiberi a servi, défendu, habité Paris, avec une fidélité inégalée, fidélité, également, à ses racines corses, fidélité à son 5e arrondissement, jusqu'à son dernier souffle, entouré de ses proches.

A notre tour, en lui rendant hommage, saluons un amoureux sincère et passionné de la Capitale. Nous porterons un vœu avec mon groupe en ce sens.

A son épouse, Xavière, à ses enfants, Hélène et Dominique, à son petit-fils, nous présentons nos sincères condoléances.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je tenais, au nom de notre groupe Paris en commun, à rendre hommage à Jean Tiberi. Certes, de très rudes combats politiques nous ont affrontés, mais par son parcours, il aura marqué l'histoire politique de notre ville, une époque de la vie politique parisienne. Je tenais à rendre hommage à la mémoire de Jean Tiberi.

Je retiens de son long parcours politique sa fidélité : sa fidélité à son arrondissement, le 5e, sa fidélité à Paris, dont il fut pendant 44 ans le député, et dont il devint le Maire, sa fidélité à sa famille politique, le gaullisme, et sa fidélité à Jacques Chirac.

Jean Tiberi avait su traverser les épreuves, avec une résistance qui m'a parfois impressionné. Il était toujours d'une très grande courtoisie, et il avait pris conscience de la nécessité d'un changement dans la conception de notre ville, même si ce changement était certainement trop faible et trop tardif.

Au nom de mon groupe, les élus du groupe Paris en commun, je tiens à présenter nos plus sincères condoléances à sa famille, à son épouse, à ses enfants, à son petit-fils, ainsi qu'à ses proches.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le président, merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Jean Tiberi aimait Paris. Paris était sa ville, Paris était sa vie. Pendant six ans, il a occupé ce prestigieux fauteuil de Maire de Paris, que lui avait laissé Jacques Chirac après son triomphe à l'élection présidentielle de 1995, mais Jean Tiberi, on l'a dit, ne s'est pas cantonné à remplir la fonction de bon gestionnaire de notre ville. Bien sûr, il a réussi à maîtriser les finances de notre cité, avec le concours de son adjoint aux finances, Jean-François LEGARET. Il a réussi à la rendre plus attractive.

Jean Tiberi était en avance sur son temps. C'était un précurseur. Sa connaissance fine de Paris et de son histoire lui permettait de se projeter ainsi dans l'avenir. Il a imaginé des solutions qui, en leur temps, étaient novatrices, et que d'autres ont poursuivies, à Paris ou ailleurs. Je citerai, comme vous l'avez fait, Madame la Maire, le tramway, dont il lance les premières études préliminaires, la mise en place d'un premier plan Vélo, d'un premier réseau de pistes cyclables, l'instauration, avec Jacques Dominati, des quartiers tranquilles, où la vitesse était déjà limitée à 30 kilomètres par heure, l'ouverture des voies sur berge aux piétons le dimanche, sans oublier le programme audacieux de reconquête des berges de la Seine, qu'il lance dès 1999, l'ambitieux plan Eglise, et la création de la coulée verte, dans le 12^e arrondissement. Il prend le contre-pied de la politique menée depuis les années 1970. Il juge, je le cite, que : "Ce n'est pas à Paris de s'adapter à la voiture, mais à la voiture de s'adapter aux nouvelles aspirations des Parisiens".

La vision de Jean Tiberi s'accompagnait d'un grand pragmatisme. Son sens de la finesse et de la nuance politique, hérité de ses racines corses, lui permettait d'innover, tout en respectant les équilibres fragiles de notre ville. Dans cette tâche complexe, lui, l'enfant de Corte, trouvait en Roger Romani ou en Jacques Dominati des "alter ego" qui partageaient avec lui les mêmes valeurs et la même habileté.

Contrairement à la légende urbaine des Corses de Paris, Jean Tiberi n'était pas clanique. Les orateurs précédents l'ont rappelé, ceux qui l'ont rencontré, ou même combattu, ont reconnu en lui un démocrate ouvert au dialogue, qui défendait ses convictions, sans humilier ses contradicteurs, et sans sectarisme.

Nous le savons, Jean Tiberi a été victime du besoin d'alternance, après un quart de siècle de gestion gaulliste, les Parisiens avaient légitimement envie d'essayer autre chose. C'est le jeu de la démocratie, mais cette alternance ne doit pas nous faire oublier comment Jean Tiberi, duquel nous ne pouvons dissocier son épouse Xavière, a servi notre ville, l'a transformée, et a donné à tous les Parisiens la fierté d'habiter notre Capitale.

Pendant des décennies, Jean Tiberi a incarné l' élu local. C'était aussi un maire de village, au cœur de la Capitale. Il était partout, dans chaque arrondissement, dans chaque rue. Il arpentait Paris avec la volonté de magnifier la ville. Il n'y avait pas un trou dans la chaussée, un lampadaire défectueux, ou un trottoir mal lavé, qui échappaient à sa vigilance et à son petit carnet. Jean Tiberi était partout, mais finalement, sa discrétion et son ardeur au travail l'ont rendu un peu méconnu des Parisiens. C'est peut-être parce que l'image de Paris était excellente, qu'elle absorbait pour l'homme Jean Tiberi toute possibilité d'imposer sa propre image, car Paris est toujours plus grande que nous tous.

Je fais un dernier clin d'œil, et vous l'avez fait, Madame la Maire, à Jean Tiberi. Il s'est éteint quelques jours avant la consécration de l'équipe du Paris Saint-Germain, équipe qu'il a toujours servie, qu'il a toujours soutenue, qu'il a sauvée au moment de l'accord avec Canal+, y compris dans les moments plus obscurs des matches hivernaux, parce que c'était l'équipe de sa ville.

Les élus de notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" adressent à son épouse Xavière, ses enfants, Dominique, notre ancien collègue, et Hélène, son petit-fils, et plus largement, à ses compagnons gaullistes, nos plus affectueuses pensées.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, aujourd'hui, nous rendons hommage à Jean Tiberi, dernier Maire gaulliste de Paris. Adhérent gaulliste depuis ses 15 ans, il a toujours été fidèle à sa famille politique. Il a succédé à Jacques Chirac, à qui il a toujours été fidèle, malgré la complexité politique et la complexité des relations entre la Ville et l'Etat.

Député à 37 ans, il a été premier adjoint au Maire de Paris en 1983, puis Maire de Paris de 1995 à 2001. Comme premier adjoint, puis en tant que Maire de Paris, il a un bilan d'actions positif, que vous reconnaissez d'ailleurs aujourd'hui unanimement : piétonnisation, voies pour bus, plan Vélo, passerelle Solférino, aménagement des berges de Seine et ouverture aux piétons le dimanche, création du parc André Citroën, etc.

Surtout, à l'époque, la Ville dépensait à hauteur de ses moyens, et l'endettement était au plus bas. Maire du 5^e arrondissement de Paris, sans cesse réélu de 1983 jusqu'en 2014, il a toujours su l'importance des mairies d'arrondissement, premier échelon parisien de proximité.

Comme Chirac, Cortenais et Parisien à la fois, il était à la fois Corse et Parisien. Il réussissait à faire les deux. Toujours accessible, je me souviens qu'il assistait et était présent avec nous lors de notre première séance d'intronisation des nouveaux Conseillers de Paris, il y a tout juste cinq ans.

Nous présentons nos condoléances à son épouse, Xavière, et à ses enfants, Hélène et Dominique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Hommage à M. Pierre Baillet, secrétaire permanent de l'"A.I.M.F."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de vous lever, pour que nous puissions rendre hommage à Pierre Baillet, secrétaire permanent de l'"A.I.M.F.". Je voudrais saluer en tribune ses enfants, Marie, Olivier, Xavier. Merci à vous d'être là. Je voudrais aussi saluer les anciens adjoints aux affaires internationales, notamment Pierre SCHAPIRA, qui a beaucoup connu notre ami Pierre Baillet, à distance, Patrick KLUGMAN, et aussi toutes les équipes de l'"A.I.M.F." ici présentes, qui l'ont accompagné, qui l'ont aimé, qui l'ont côtoyé.

Dimanche 22 juin, quelques jours après son anniversaire, Pierre Baillet nous a quittés. Certains d'entre vous l'ont croisé. Pour l'essentiel, c'est vrai que vous ne le connaissiez pas. Cependant, la Ville de Paris, qui lui avait remis l'année dernière la médaille Grand Vermeil, lui doit énormément. C'est pour cela que j'ai fait le choix de cet hommage solennel dans cette salle du Conseil, que Pierre Baillet connaissait très bien.

Pierre aura été pendant presque 20 ans le secrétaire permanent de l'"Association internationale des maires francophones", une association à laquelle il s'est entièrement voué. Il l'incarnait pleinement. Il lui a toujours tout donné.

Pour moi, et pour quelques-uns ici, bien sûr, Arnaud NGATCHA aussi, il était un ami, et c'est donc avec beaucoup d'émotion, devant vous et ses trois enfants, que je m'adresse à vous aujourd'hui.

L'"A.I.M.F.", l'"association internationale des maires francophones", est devenue, grâce à lui, le réseau de villes le plus actif, le plus solidaire, parmi tous les grands réseaux de villes au monde. L'"A.I.M.F." n'est pas, comme beaucoup de réseaux, un lieu de plaidoyers. C'est un réseau d'actions, grâce auquel des dizaines de projets à travers le monde sont imaginés, financés, puis réalisés. Cela va de la réhabilitation d'un quartier d'habitat informel à Phnom Penh, à la création d'un centre de soins pour les malades du V.I.H. à Abidjan, de l'adressage des rues à Libreville, à la construction d'un terrain de sport à Dakar. Ce caractère unique de l'"A.I.M.F.", dont je suis particulièrement fière de présider aujourd'hui la destinée, comme l'ont fait avant moi les Maires de Paris précédents, c'est à Pierre Baillet que nous le devons. Il a fait grandir l'"A.I.M.F.", comme la francophonie, comme personne avant lui, tout en s'appuyant sur les valeurs qui fondent cette dernière : la solidarité, la fraternité, le partage.

Pierre était de ces hommes discrets qui mettent au service d'une cause des qualités hors du commun : une volonté à laquelle rien ne résistait, une puissance de travail exceptionnelle, une intelligence nourrie de savoirs, mais aussi une très grande sensibilité. Cette discrétion, qui tenait presque de la légende, et ces qualités exceptionnelles lui auront permis de conduire des transformations profondes.

L'"A.I.M.F.", aujourd'hui, celle qui est capable d'aider à reconstruire aussi un centre de soins au Maroc après le tremblement de terre, de créer une médiathèque à Abidjan, ou de faire dialoguer des femmes entrepreneurs issues de pays en guerre pour maintenir l'espoir de paix, par exemple dans la région des Grands Lacs en Afrique, est en très grande partie son œuvre.

Pierre Baillet croyait à la diplomatie des villes. Il pensait même qu'elle était indispensable, le pendant de celle des Etats, qui pouvait agir, là où les Etats ne le pouvaient plus. Pierre Baillet croyait également à l'aide publique au développement, tout comme nous, ici, à une époque où il est devenu presque banal de remettre en cause la solidarité entre le Nord et le Sud, et où l'aide au développement est si injustement décriée.

Je voudrais vous dire ici qu'avec l'"A.I.M.F.", la collectivité parisienne a agi avec efficacité, avec détermination, pour aider celles et ceux qui en avaient besoin, et qui regardaient les villes comme le lieu même de l'action publique, au service, souvent, des plus démunis. Paris est aussi fière d'assumer pleinement cet engagement. La Ville de Paris continuera à soutenir des projets en faveur des plus vulnérables, partout dans le monde, et à soutenir aussi, ce qui est le fruit du travail de Pierre Baillet, la coopération Sud/Sud.

La Commission européenne, le Gouvernement français, le gouvernement ivoirien, la Wallonie, mais aussi les grandes fondations philanthropiques, comme la fondation Gates, ont financé l'action de l'"A.I.M.F." sur le fondement de ce qu'elle faisait, et de la manière dont elle le faisait, une manière qui doit tout, ou presque, à Pierre Baillet et à son équipe, que je salue à nouveau ici.

Sans Pierre et sans son action déterminée et courageuse en faveur de l'aide publique au développement, Paris n'aurait pas pu apporter son soutien à tant de villes, et ne rayonnerait pas comme elle rayonne aujourd'hui. Surtout, Paris n'aurait pas pu retirer de ces projets, construits et réalisés, tant d'expériences, qui nous aident ici à agir mieux, de manière plus inventive, à travailler avec toutes les diasporas.

Je le dis ici, Pierre m'a tout appris de l'Afrique. Je suis heureuse d'avoir fait ce chemin avec lui. Le sens de l'aide publique au développement, qui nourrit les liens, qui enrichit l'expérience, qui met en partage l'action, sans arrogance, c'est ce que Paris fait en matière d'aide humanitaire et de coopération internationale. C'est une action essentielle. Pour cette action, Paris compte dans le monde entier.

Comme Maire de Paris, j'ai présidé l'"A.I.M.F." avec Pierre Baillet comme fidèle soutien, comme conseiller, jusqu'en 2024, date à laquelle il a passé la main. Il a été pour moi un roc sur lequel je pouvais toujours m'appuyer, mais il était avant tout un ami. Pierre avait des qualités humaines inoubliables, et irremplaçables, de telle sorte qu'il a

su tisser, aux cours des 20 dernières années, des amitiés fidèles, des liens personnels avec la plupart des maires membres de l'"A.I.M.F.". Tous ont beaucoup pleuré la nouvelle de son décès. Comme il était d'une très grande générosité, d'une grande qualité d'écoute, d'une attention remarquable, il avait fait de l'"A.I.M.F." un véritable réseau d'amis, qui aident Paris.

Mes chers collègues, parmi les nombreux hommages que j'ai pu lire, une phrase m'a marquée. Elle vient de Cyrine BEN ROMDHANE, la première femme à avoir été distinguée par le Prix de la femme francophone de l'"A.I.M.F.", que Pierre nous avait proposé de créer. Elle dit : "Il est de toutes les nationalités, de toutes les cultures, tout en incarnant jalousement l'identité de la France, libre, juste, amical".

Je veux dire à ses proches, à ses enfants, et bien sûr, à sa famille de l'"A.I.M.F.", mon chagrin et ma peine, mais aussi ma reconnaissance pour toute cette œuvre. Pierre a marqué nos vies pour toujours et nous nous souviendrons toujours de lui.

Je vous remercie, et je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Nous allons, mes chers collègues, remercier les familles présentes et les amis, et toute la famille de l'"A.I.M.F." présente en tribune. Je vous propose de poursuivre, peut-être après une minute d'interruption, nos travaux. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures cinquante-et-une minutes, est reprise à neuf heures cinquante-trois minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, premier adjoint).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance.

Adoption d'un compte rendu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 3, 4, 5 et 6 juin 2025 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Je n'en vois pas.

Il est donc adopté.

Je vous remercie.

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous allons entrer dans l'examen des projets de délibération. Nous commençons, pour cette séance, avec les dossiers de la 3e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, bonjour, Madame la Représentante du Préfet de police, cela ne vous a pas échappé, nous sommes en pleine canicule. Qui dit canicule, dit enfin des restrictions de la circulation, la surchauffe de la ville, des organismes, mais aussi, la surchauffe des services publics. Je tenais à commencer, pour entamer les travaux de la 3e Commission, par saluer la B.S.P.P., dont on connaît la surmobilisation. Ces dernières années, la brigade a même mesuré à quel point les canicules, et en particulier les nuits caniculaires, avaient des conséquences sur la multiplication des appels et des interventions.

Ce matin, c'est la "Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France" qui alerte. Qui dit canicule, dit multiplication des feux de forêt, mais aussi, cette année, des difficultés à mobiliser la solidarité entre les brigades des grandes métropoles, qui avaient l'habitude de relayer les brigades mobilisées sur les feux de forêt, pour les opérations urbaines. Le nouveau régime climatique rend ce type d'opérations de plus en plus difficile. Nous devons donc y adapter nos politiques de sécurité.

Concernant les projets de délibération que nous allons examiner aujourd'hui, je vous citerai pour le compte des projets de délibération de M. BELLARD, en termes de mobilité et de régulation de l'espace public, le projet DVD 49 sur la convention d'occupation du domaine public concernant les vélos électriques en libre-service, mais aussi le projet DVD 76, l'adaptation du plan Mobilité. Je sais que ce projet de délibération a attiré beaucoup d'attention. Cela symbolise à quel point il est structurant dans les politiques menées depuis le début de notre mandat.

Concernant les projets de délibération de M. NORDMAN, j'attire votre attention sur notre politique renouvelée, et de plus en plus aidée, à la prévention, à la médiation, en lien avec les associations sur l'ensemble du territoire parisien, mais aussi sur le projet DU 171, qui sera examiné plus tard, dans notre Conseil. Il s'agit de la dénomination du jardin du 13 novembre 2015, une manière d'accompagner les victimes, c'est bien, à travers la politique mémorielle.

Je suis désolée, est-il possible de faire silence dans les travées ? C'est vraiment très pénible de faire à chaque fois les introductions de Commission dans ces conditions.

Je tenais à avoir le silence autour de moi, car je vais conclure en vous appelant à faire bien sûr l'unanimité concernant le projet de délibération DVD 95, la dénomination d'une piste cyclable "Paul Varry". Le meurtre de Paul nous a horrifiés, en cela qu'il a exposé toute l'ignominie des violences motorisées. Nous sommes encore attristés et toujours profondément en deuil. Je salue ici ses parents, son compagnon, ses camarades d'association. Je tenais à avoir un mot particulier pour notre collègue d'arrondissement, Florent GIRY, qui lui a rendu un hommage juste, digne, et profondément émouvant. J'espère que nos débats sauront lui rendre le même type d'hommage.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2025 DVD 49 - Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache. - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une meilleure régulation des vélos à assistance électrique en libre-service sur l'espace public.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous allons commencer par l'examen du projet de délibération DVD 49, auquel sont joints l'amendement n° 3 et le vœu référencé n° 4. Le projet DVD 49 est relatif à l'exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache et à la signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires.

Le premier inscrit à qui je donne la parole est M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris a manqué de transparence dans le cadre d'une procédure impactant directement les Parisiennes et Parisiens. Avant même la signature des conventions avec les trois opérateurs retenus, la démarche engagée était déjà un échec. Une meilleure collaboration aurait favorisé l'examen objectif des candidatures, nous permettant ainsi d'éviter d'éventuels écueils.

Le plus préoccupant d'entre eux concerne les fondements financiers du projet. L'approche retenue suscite de sérieuses interrogations quant à sa viabilité économique. La prépondérance accordée à ce critère privilégie une logique de rentabilité financière, en donnant un avantage au candidat présentant l'offre la plus élevée. Or, cette même approche "court-termiste" a déjà conduit à un échec lors de l'attribution du service Vélib' à Smovengo, en 2016. Des critères financiers biaisés, et l'absence de garanties de viabilité ont creusé un déficit colossal, évalué à 112 millions d'euros d'ici 2032.

Vous avez une nouvelle fois relégué au second plan ce qui devait être une priorité : la qualité du service et sa pérennité, au risque de recourir à un montage financier hasardeux. La redevance fixe perçue par la Ville augmentera de 230 %. Logiquement, les opérateurs pourraient être amenés à répercuter cette augmentation sur le prix du trajet, au grand désarroi des Parisiennes et Parisiens. Vous êtes à court d'idées, jamais à court de dépenses. Votre majorité a opté pour la solution la plus simple : face à un train de vie élevé, faire payer toujours plus les Parisiennes et Parisiens.

En parallèle, la Ville continue d'investir dans Vélib'. Pourtant, le service montre de sérieuses failles : vélos mal entretenus, stations souvent vides, batterie en mauvais état, même le journal "Libération" pointait cette semaine l'échec effroyable de Vélib'. Cela illustre la différence de traitement que vous opérez entre Vélib' et les opérateurs de vélos en libre-service. Manifestement, votre méfiance envers le privé est aussi tenace que votre incapacité à gérer une vraie stratégie vélo pour Paris.

L'écart entre les deux services ne cesse de se creuser : d'un côté, une offre premium portée par les opérateurs privés, de l'autre, un service Vélib' de plus en plus perçu comme un service de seconde classe, voire, j'ose le dire, un service de troisième classe. Cette situation dessine une offre de mobilité à deux vitesses, alors même que les vélos en libre-service sont indispensables à Paris. Vélib' ne peut à lui seul absorber la demande. Les deux modèles sont complémentaires. Dès lors, la Ville doit cesser de considérer les opérateurs privés comme une simple vache à lait destinée à compenser les déficits de Vélib'. Ils doivent être pleinement intégrés dans une politique de mobilité ambitieuse.

En conclusion, cet accord apparaît comme un véritable rendez-vous manqué, pour deux raisons essentielles. Il aurait dû représenter une réelle avancée en matière de sécurité. Nous demandons l'expérimentation de

l'immatriculation et de la vidéoverbalisation des vélos en libre-service, un point sur lequel Véronique BALDINI, ma collègue, reviendra à travers l'amendement déposé par le groupe Changer Paris.

Cet A.M.I. aurait dû également représenter une réelle avancée dans la redéfinition d'une politique de vélo ambitieuse, à la fois à l'échelle de Paris, mais aussi, et surtout, à l'échelle régionale. Les opérateurs sont déjà présents dans plusieurs communes voisines. Un A.M.I. coordonné à l'échelle régionale, porté par l'Agemob, ex-S.A.V.M., aurait pu être envisagé. L'occasion d'une coordination ambitieuse a été ignorée, au détriment d'une vision cohérente et partagée d'une politique des mobilités douces tant attendue par les Parisiens.

Madame la Maire, la stabilisation de la pratique du vélo à Paris est un enseignement fondamental qui doit s'accompagner désormais de la pacification de l'espace public, grâce à des sanctions dissuasives, à des aménagements réalisés après des études d'impact et à des infrastructures de qualité. Il y a, dans votre A.M.I., trop d'opacité, trop de précipitation. A vélo, comme en politique, si on regarde trop à gauche, on perd, l'équilibre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Franck MARGAIN.

La parole est à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Merci, beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme l'a dit mon collègue et ami Franck MARGAIN, je vais vous présenter l'amendement n° 3. L'arrivée des trottinettes en libre-service a marqué les Parisiens. Elle a révélé l'incapacité de la Ville de Paris à collaborer efficacement avec ses partenaires, tout en révélant ses manquements en matière de sécurité.

Le respect du Code de la route n'est pas une option. C'est un principe essentiel de sécurité et de vivre-ensemble. C'est dans cette logique que je présente, au nom de mon groupe, un amendement visant à intégrer à l'article 6.3 des conventions d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et les trois sociétés retenues, l'obligation d'immatriculer les vélos en libre-service. Cet article relatif à l'identification des vélos constitue le cadre approprié pour renforcer la traçabilité et la responsabilité des usagers. Cet amendement ouvrira la voie à la vidéoverbalisation pour dissuader les comportements dangereux à vélo et mettre un terme à l'impunité des cyclistes dans l'espace public.

En février dernier, notre groupe a fait part de ses réserves concernant l'appel à manifestation d'intérêt que vous avez lancé, en particulier au sujet du quatrième critère sur l'intégration de la dimension du genre. Ce critère nous paraît peu en phase avec les réalités de terrain et susceptible d'encourager une surenchère d'actions davantage symboliques que véritablement pertinentes pour les Parisiens.

Or, la véritable urgence réside ailleurs, dans la responsabilisation des usagers et le respect des règles, en particulier s'agissant des vélos en libre-service. En 2020, les déplacements à vélo ne représentaient que 3 % du total à Paris. Pourtant, l'espace public est devenu une zone d'impunité, où les incivilités se multiplient. Le désordre ambiant est directement lié au choix de la Ville, qui a accordé une place prépondérante au vélo sans encadrement suffisant.

Aujourd'hui, 36 % des vélos sont à l'origine des accidents ou des "presque accidents". En termes d'usage, 49 % des Parisiens et 23 % des Parisiennes ont recours au vélo, ce qui illustre son rôle central dans la mobilité quotidienne à Paris. Il convient toutefois de noter que le public visé est principalement constitué d'utilisateurs occasionnels, moins familier avec la pratique du vélo, et donc plus enclin à enfreindre le Code de la route.

La sécurité routière liée aux mobilités douces représente un enjeu majeur d'intérêt général. Ainsi, mon groupe, le groupe Changer Paris, estime que l'immatriculation des vélos en libre-service facilitera l'identification des usagers enfreignant le Code de la route, assurant ainsi l'efficacité des sanctions et renforçant la dissuasion contre les comportements à risques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Véronique BALDINI.

La parole est maintenant à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais commencer par répondre à notre collègue Franck MARGAIN, en lui disant qu'à vélo, comme en politique, quand on regarde trop à droite, on fait dérailler tout le monde, voire, on perd les pédales, et fort heureusement, vous n'êtes pas derrière le guidon. J'espère que le scrutin de l'année prochaine nous conservera derrière le guidon, notamment de cette politique de mobilité que nous menons à la Ville, notamment, et c'est un point où je serai d'accord avec vous, cela peut arriver, avec cette offre complémentaire entre les services privés, sans station d'attache avec ces vélos à assistance électrique, et le service Vélib'. C'est une complémentarité que nous conduisons depuis des années et qui fait désormais partie du paysage parisien, que ce soit pour les Parisiennes et

les Parisiens, ou les touristes, dont on sait qu'ils ont un recours assez fréquent à ces modes de mobilité douce, que l'on s'efforce de conserver douce.

C'est pour cela que j'ai, Monsieur MARGAIN, peu goûté vos leçons de pacification, nous qui construisons des infrastructures, construisons des zones de rencontre. Nous œuvrons, année après année, pour la pacification des modes de mobilité dans Paris. Je comprends assez peu que vous souhaitiez nous donner des leçons sur ce point.

Cependant, de fait, cette offre est complémentaire de celle de Vélib', je l'ai dit. Elle s'adresse à un public qui est un peu différent, qui a un usage occasionnel du vélo, et c'est quelque chose de tout à fait positif, en complément de Vélib'. On a donc deux sociétés qui sont reconduites, qui occupaient déjà le marché parisien, et une troisième qui les rejoint. On peut quand même le dire, pour entrer dans les détails du sujet : les sociétés Dott, Lime et Voi Technology ont donc remporté cet appel d'offres.

Puisque vous avez dit, Monsieur MARGAIN, qu'il y avait trop peu de transparence et des problèmes dans l'attribution de ce marché public, je vais aller un peu dans le détail des critères. Il y avait quatre critères qui étaient utilisés dans cet appel d'offres.

Le premier, et c'est quelque part le plus important, c'est ce qui nous intéresse, c'est le partage de l'espace public et la sécurité routière. On sait l'importance de cette question avec les actions et les moyens technologiques qui peuvent permettre de s'assurer des règles, notamment de stationnement et de circulation. C'est un point sur lequel nous, à Paris Centre, nous avons particulièrement travaillé lors du dernier contrat. Nous avons été particulièrement attentifs à cette question du partage de l'espace public, puisque notamment à Paris Centre, nous avons une place relativement limitée. C'est donc un enjeu vraiment important.

Le deuxième critère, vous en avez parlé, c'est le critère du prix. Effectivement, c'est l'offre financière, pour non seulement savoir quelle serait la redevance versée à la Ville, mais aussi pour s'assurer de la solidité financière des opérateurs, qui est bien sûr un point très important.

Un troisième point qui a été pris en compte dans cet appel d'offres est la responsabilité environnementale, que ce soit la question des matériaux utilisés pour la fabrication des vélos, les matériaux pour la fabrication des batteries, mais aussi les moyens technologiques utilisés pour recharger les vélos.

Le dernier critère, pour 20 %, est la disponibilité de l'offre, l'accessibilité et le genre, pour permettre l'équilibre territorial, évidemment l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les seniors, qui sont, là encore, des points très importants.

Les opérateurs qui sont retenus sont les opérateurs dont nous savons pour deux d'entre eux le sérieux et la rigueur. Nous sommes sûrs qu'il en sera évidemment de même pour le troisième. Ce sont des vélos qui sont utiles pour les Parisiennes, pour les Parisiens. Il serait bien sûr absurde de s'en passer.

Je termine quand même en évoquant deux innovations de ce nouveau contrat. D'une part, il sera plus facile de garer son vélo sur les arceaux de stationnement public, ce qui évitera l'abandon de vélos mal stationnés. Les opérateurs seront à même de contrôler le lieu de stationnement choisi par les clients. Ce sera donc, pour la clarté de la voirie, quelque chose de tout à fait utile. D'autre part, la deuxième modification porte sur le montant de la redevance que les opérateurs céderont à la Ville, avec une redevance accrue, comme cela a été souligné. Evidemment, c'est quelque chose de tout à fait positif.

Ces nouvelles conventions sont donc une très bonne nouvelle pour les cyclistes de la Ville, mais aussi pour l'ensemble des usagères et des usagers de la voirie. Je me réjouis donc de cette signature, que je vous invite à voter à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Boris JAMET-FOURNIER.

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le développement du vélo en libre-service fait aujourd'hui partie intégrante du paysage parisien. Il répond à une attente réelle des usagers, en particulier dans une ville dense comme la nôtre. C'est une avancée à laquelle notre groupe Union Capitale est favorable, mais pour que cette avancée soit durable et acceptée, elle doit s'inscrire dans une vision équilibrée du partage de l'espace public.

En effet, trop souvent, l'essor de la mobilité douce s'est fait dans la précipitation, avec pour conséquence une forme de désorganisation de l'espace public : vélos mal garés, encombrement des trottoirs, conflits d'usage avec les piétons. Le bon fonctionnement de ces services repose sur deux piliers, un encadrement rigoureux et une régulation constante, mais cela passe aussi par une mobilisation renforcée de notre police municipale.

Oui, la Ville de Paris a désormais les moyens d'agir. Sa police municipale doit pouvoir contrôler plus efficacement le stationnement sauvage, verbaliser les comportements dangereux et sécuriser les cheminements

piétons, notamment pour les personnes âgées, les familles avec des poussettes et les personnes en situation de handicap. Sans cela, nous allons créer de nouvelles injustices dans l'espace public.

Venons-en maintenant à l'aspect financier de cette procédure. La redevance d'occupation versée par les opérateurs privés représentera une ressource non négligeable pour la Ville, et c'est une bonne chose. Dans un contexte budgétaire contraint, tout apport supplémentaire doit être valorisé, mais encore faut-il que cette recette n'ait pas été obtenue au détriment de la qualité du service, et c'est là que le bât blesse. Le choix d'accorder un poids de 30 % au critère financier dans l'évaluation des candidatures pose question. Il réactive de mauvais souvenirs, notamment celui de l'attribution du marché Vélib' à Smovengo, où le moins-disant budgétaire avait mené à un fiasco technique, social et écologique.

En privilégiant la rentabilité à court terme, vous avez pris le risque de sacrifier la qualité des équipements, leur maintenance, leur durée de vie. Vous avez pris également le risque de sacrifier les conditions sociales des travailleurs, souvent invisibles, qui assurent la recharge, l'entretien et le redéploiement, mais vous avez également risqué de sacrifier la cohérence écologique de la flotte déployée, parfois au prix d'une fabrication bon marché, sans garantie de durabilité, ni de recyclage. C'est pourquoi nous appelons à un rééquilibrage de ces critères dans les futurs appels d'offres, avec davantage de poids accordé à la qualité de service, à l'impact environnemental et aux engagements sociaux des opérateurs.

Enfin, il est regrettable, une fois de plus, que les élus, notamment d'opposition, n'aient été ni informés, ni associés au processus. Nous sommes pourtant les premiers relais des habitants sur le terrain. Une démarche partagée aurait renforcé la crédibilité et la lisibilité de la politique municipale.

En conclusion, notre groupe votera ce projet de délibération non par blanc-seing à la méthode employée, mais parce que nous croyons à la place du vélo dans un espace public, si celui-ci est mieux régulé, mieux partagé et plus accessible à tous. Cette régulation, c'est à la Ville de Paris, c'est à vous, l'Exécutif qu'il appartient de la garantir, avec non seulement la police municipale, mais bien sûr, aussi avec les opérateurs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Brigitte KUSTER.

La parole est à Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a plusieurs choses qui m'interpellent, voire qui me choquent, dans ce projet de délibération. La première est que je n'arrive pas à comprendre pourquoi Vélib' n'a pas été capable de faire des vélos en "free floating" et se maintient aujourd'hui sur des bornes qui n'avaient d'intérêt qu'en 2007, c'est-à-dire il y a 18 ans, quand elles ont été installées, pour pouvoir géolocaliser les vélos, savoir d'où ils partent et où ils vont, pouvoir comptabiliser la durée et avoir une trajectoire à peu près exacte du vélo.

Aujourd'hui, une borne n'a plus aucun intérêt technique, ni technologique. Une borne prend de la place sur l'espace public et il est tout à fait anormal de n'avoir pu convaincre Vélib' de faire du vélo en "free floating". C'est d'autant plus anormal qu'aujourd'hui, le vélo en "free floating" est plus coûteux, alors qu'en termes d'impact sur l'espace public, cela coûte moins d'en installer. C'est d'autant plus incompréhensible qu'en effet, il y a aussi les publics qui sont ubérisés et qui vont faire du remplacement de batterie, du remplacement de vélo. En finançant, en aidant à financer des entreprises privées qui sont peu contrôlées par la Ville et qui font travailler des travailleurs ubérisés, vous êtes à l'encontre de la politique que vous prétendez mener.

La vraie question qu'il faut se poser, c'est pourquoi Vélib' n'est pas capable de se moderniser. Cela fait 18 ans que Vélib' est en place. Puisqu'on veut installer des vélos en "free floating", puisque les Parisiens préfèrent en effet les prendre où ils veulent et les déposer où ils veulent, nous émettons un vœu supplémentaire qui consiste à proposer, notamment dans le 17^e arrondissement, avec Geoffroy BOULARD, mais aussi partout dans Paris, notamment dans les endroits où il manque des arceaux vélos, d'en implanter plus, d'améliorer les données ouvertes disponibles, notamment leur rapidité sur l'emplacement des arceaux vélo, pour que les plateformes puissent les mettre en ligne rapidement, et tout simplement contrôler et sanctionner les opérateurs qui ne font pas respecter assez précisément les règles du Code de la route et du stationnement des vélos, comme ils doivent le faire.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul HATTE.

La parole est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le développement des vélos en libre-service constitue une avancée que notre groupe soutient pleinement. C'est une solution de mobilité souple, pratique, plébiscitée par de nombreux Parisiens et qui répond à un besoin croissant.

Cependant, pour que ce modèle fonctionne de manière durable, il exige un encadrement public solide, rigoureux et anticipé, un encadrement à la hauteur des enjeux. Cela suppose d'abord une répartition concertée et équilibrée des zones de stationnement, pour éviter la saturation de l'espace public et limiter les désordres qui pénalisent d'autres usagers de la ville. Trop souvent, des stationnements anarchiques envahissent les trottoirs au détriment des piétons.

Cela suppose aussi une mobilisation renforcée de la police municipale, qui doit pouvoir faire respecter les règles, verbaliser les incivilités, mais aussi sécuriser les trajets, notamment pour les publics les plus vulnérables : personnes âgées, parents avec poussette, personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, cette régulation fait défaut.

Le projet de délibération prévoit le développement de jusqu'à 18.000 vélos électriques par 3 opérateurs privés : Lime, Voi et Dott. C'est un volume conséquent, mais nous nous étonnons qu'aucune articulation avec Vélib', service public historique, ne soit prévue. Ce cloisonnement fait craindre une mise en concurrence déséquilibrée, qui fragilise l'offre municipale.

Par ailleurs, nous regrettons le manque de transparence sur la répartition territoriale. Dans le 19^e arrondissement, où je suis élue, nous ne savons pas quelle part de cette flotte sera réellement déployée. Ce manque de visibilité nuit à l'équité entre territoires.

Enfin, ce projet de délibération s'inscrit dans une politique de mobilité globalement désordonnée, marquée par des aménagements de voirie réalisés sans cohérence d'ensemble. Les cyclistes, les piétons, les automobilistes, les usagers des transports en commun se croisent, souvent sans sécurité, ni lisibilité. Cette accumulation de mesures fragmentées donne le sentiment d'une politique plus idéologique que pragmatique.

Malgré ces réserves, nous voterons en faveur de ce projet de délibération, car elle encadre une pratique déjà bien implantée dans le quotidien des Parisiens, mais nous appelons à un effort réel de régulation, de cohérence territoriale et de respect de l'espace public partagé.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et tous. Chers collègues, contrairement à ce que nous raconte la droite qui s'est bien réveillée ce matin sur le sujet du vélo, comme d'habitude, ce projet de délibération marque une avancée significative pour l'encadrement des mobilités douces à Paris. C'est un nouvel acte, et je pense que nous pouvons nous en féliciter, parce que j'ai l'impression que vous oubliez de manière assez importante qu'il y a déjà eu un premier appel de ce type. On a déjà eu un premier volet de régulation avec les opérateurs. Ce n'est donc pas comme si on ne parlait de rien. Ce n'est pas comme si nous n'avions rien fait jusqu'à présent. Ce n'est pas comme si nous n'avions pas cherché et commencé à encadrer les choses.

Je vous le disais, on est donc dans une nouvelle étape de régulation des opérateurs de vélos en libre-service sans station d'attache, dans une logique à la fois de sobriété de l'espace public, de sécurité pour les usagers et de justice territoriale.

Je veux rappeler ici que cette volonté de réguler les usages dans l'espace public n'est pas née par hasard. C'était une revendication de longue date qui était portée par le groupe "Les Écologistes", puisqu'on s'en souvient, dès l'émergence des services, nous avons alerté sur les dérives possibles d'un système où les opérateurs atterrissaient dans l'espace public sans trop se poser de question, en se disant : "Il serait peut-être une bonne idée d'appeler la Ville pour savoir s'il pourrait être intéressant de réguler un peu les choses". Evidemment, il a fallu que l'on prenne un peu les choses en main.

Aujourd'hui, on a un système beaucoup mieux encadré, notamment grâce au travail rigoureux des services de la Ville, que je tiens à saluer ici très chaleureusement. Nous passons à une nouvelle étape dans la construction d'un modèle d'occupation de l'espace public exigeant. Cet appel à candidature a permis de sélectionner les trois opérateurs que nous savons, selon des critères ambitieux : sobriété d'occupation de l'espace public, sécurité des usagers, responsabilité environnementale, accessibilité pour toutes et tous, y compris les personnes âgées, et un équilibre territorial.

La fin du modèle des 100 mètres linéaires de stationnement, au profit d'un usage encadré des arceaux de remisage, est un progrès très important, on en a déjà parlé à plusieurs reprises, pour les cyclistes du quotidien, pour les piétons, pour les plus vulnérables, dans l'espace public. C'est aussi une incitation forte à structurer une offre qui soit plus compatible avec le vivre ensemble.

Nous saluons également la mise en place de redevances substantielles, parce qu'elles viennent reconnaître une chose, et cela, évidemment, c'est quelque chose qui nous différencie avec vous, la droite, c'est que l'espace public a une valeur et qu'il ne saurait être mis gratuitement à disposition d'acteurs privés dans un but lucratif. Le choix

de ne retenir que trois opérateurs et de plafonner les flottes témoigne là encore d'une volonté claire de régulation que nous soutenons pleinement.

J'insiste enfin sur un point : ce projet de délibération n'est pas un point final. C'est une stratégie globale. Nous devons rester attentifs à la bonne exécution de ces conventions, à la transparence des données transmises, à la réactivité des opérateurs et à la capacité de la Ville de sanctionner si nécessaire. L'espace public est un bien commun. Nous devons collectivement en être les garants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Frédéric BADINA-SERPETTE.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Concernant cette convention d'exploitation de trois opérateurs de vélos de "free floating", je ne reviendrai pas sur les critères d'attribution largement évoqués par mes collègues.

J'ai plusieurs observations. D'abord, je voudrais revenir et corriger vos propos, Monsieur David BELLIARD, tenus en 3e Commission. Vous disiez et, je le sentais, avec un peu de mépris, probablement parce qu'il s'agit de conventions avec des entreprises privées, avec lesquelles vous avez eu par le passé des relations un peu compliquées, vous disiez que ces vélos en "free floating" s'adressaient d'abord aux touristes et aux cadres supérieurs. Vous avez même prononcé le mot "C.S.P.+". Non, désolé, Monsieur David BELLIARD, les étudiants, les Parisiens en général, les utilisent beaucoup.

Pourquoi les utilisent-ils ? C'est parce que les prix ne sont pas si onéreux que cela. Aujourd'hui, c'est autour de 35 euros pour Lime, et 10 euros par mois et 1,4 euro par trajet pour Dott. Cependant, c'est surtout, et mes collègues l'ont rappelé, parce que l'autre offre concurrente de service public de vélos en libre-service, Vélib', est toujours aussi catastrophique. Il y a eu certes une amélioration pendant les Jeux olympiques, mais on est à nouveau dans le chaos complet : des pannes de stations entières, des stations vides, des vélos qui n'arrivent pas à se recharger.

J'oubliais, beaucoup de Parisiens ont choisi cette formule après avoir subi plusieurs vols de leur vélo, c'est d'ailleurs mon cas, ou de leur roue, ou de leur selle, en sortant du travail, ou n'ont tout simplement pas envie de traîner avec eux au théâtre ou au cinéma la batterie, de peur de se la faire voler. C'est une alternative utile et nécessaire.

De grâce, Monsieur BELLIARD, ne méprisez donc pas cette offre, certes privée, mais indispensable à Paris !

Justement, avez-vous prévu des points d'étape, des réunions régulières avec ces trois opérateurs, afin d'anticiper et d'améliorer les problèmes à venir et de vérifier le bon respect du cahier des charges ? Si je pose cette question, ce n'est pas un hasard. J'ai encore en souvenir l'époque des trottinettes où vous refusiez même de les recevoir, c'était d'ailleurs en partie les mêmes opérateurs, préférant faire l'autruche, d'où le "bordel" généralisé que cela avait entraîné, et dont on subit encore malheureusement les conséquences, avec un espace public en tension, notamment entre les cyclistes et les piétons. Vous en êtes le principal fautif et vous le savez.

Trois points doivent être suivis de près. Premièrement, c'est la régulation du stationnement. J'ai bien compris la nouvelle règle. Lorsqu'il y a 3 arceaux, c'est-à-dire 6 places de vélo, le stationnement est interdit ; de 4 à 5 arceaux, 1 vélo seulement en libre-service ; de 6 à 8, 2 vélos ; de 9 à 11, 3, etc. Je dois dire, pour être positif, que cela fonctionne plutôt bien. Par exemple, chez l'opérateur Lime, je me suis vu moi-même refusé un stationnement à tel endroit, parce que déjà plein, et renvoyé vers un autre point de stationnement à cinquante mètres et être même obligé d'utiliser, via la caméra de mon téléphone, la reconnaissance de la place de stationnement. Je crois, par contre, que ce n'est pas encore le cas chez Dott.

Deuxièmement, je veux que vous regardiez de très près l'état de la flotte. Je dois dire que l'état des vélos des deux opérateurs actuels est catastrophique et n'est pas à la hauteur : quasi plus de panier sur les vélos Dott, des feux cassés, des celles qui ne sont pas ajustables sur les autres vélos. La liste est longue. Les véhicules, je l'espère, à partir du 1er octobre, devront être neufs.

Troisièmement, et je répondrai au groupe Changer Paris sur l'immatriculation des vélos, c'est une bonne idée. Vous avez répondu en Commission que la loi ne le permettait pas. Si, puisqu'il s'agit d'une flotte privée, rien n'empêche le marquage de façon imposante avec des numéros pour permettre une vidéooverbalisation.

Enfin, et je terminerai par cela, pourquoi, Monsieur BELLIARD, n'organisez-vous pas un comité de suivi et de contrôle régulier, mensuel ou trimestriel, entre les opérateurs et les élus qui le souhaitent ? Cela aura au moins le mérite d'être transparent. En tout cas, je serai heureux d'en faire partie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il a déjà été question de l'incertitude juridique qui entoure la passation de ce marché. Je partage beaucoup des questionnements qui ont été exprimés. Je n'y reviendrai donc pas et nous attendons bien sûr que des explications soient apportées et appelons à ce que les intérêts des Parisiens, dans tous leurs aspects, soient évidemment préservés.

Depuis 2021, deux acteurs se partagent le marché parisien des vélos à assistance électrique, avec un succès notable. Il faut dire que l'état de la flotte Vélib' est un excellent argument pour ses concurrents, même si le coût d'utilisation reste prohibitif. La Ville a souhaité renouveler le marché en sélectionnant trois opérateurs : les deux actuels et un nouvel entrant. Dans le cadre de ce marché, ce ne sont pas moins de 18.000 vélos au total sur l'espace public parisien qui pourront être déployés, avec une possibilité d'aller jusqu'à 27.000 si les vélos étaient très utilisés, à hauteur de 4 fois par jour.

Evidemment, une telle incidence sur l'espace public, et aussi sur la sécuritaire routière, implique que la redevance soit à la hauteur et c'est un point positif de ce projet de délibération. La Ville s'est enfin décidée à exploiter la mise à disposition de son domaine public à travers des redevances minimales. C'est bienvenu, dès lors que la qualité de service sera au rendez-vous. J'attire particulièrement l'attention de notre Assemblée sur les questions sociales. J'espère qu'elles seront absolument prises en compte par l'Exécutif.

C'est la contrepartie d'un service, certes, qui répond aux attentes des Parisiens, mais qui n'est pas sans conséquences en matière de sécurité routière, comme d'encombrement de la chaussée. Ces V.A.E. en libre-service sont particulièrement lourds, et donc potentiellement dangereux compte tenu de leur vitesse, qui, aujourd'hui, dépasse allègrement les 25 kilomètres par heure. J'espère que cela ne sera plus le cas dans le nouveau marché, car beaucoup d'utilisateurs ne sont pas aguerris à la pratique cyclable et peuvent se révéler dangereux quand ils sont lancés à grande vitesse.

Je regrette d'ailleurs que nous n'ayons pas saisi cette opportunité de renouvellement de ce marché pour exiger l'immatriculation des vélos, qui aurait permis de responsabiliser les utilisateurs à travers la crainte de la verbalisation. Il est d'autant plus impératif de faire respecter les règles en vigueur et de sensibiliser les cyclistes au respect du Code de la route et aux exigences liées au stationnement.

La question du stationnement est pour nous un petit motif de satisfaction, même s'il est largement incomplet. C'est bien l'interdiction de stationner sur les emplacements vélo, lorsqu'ils ne représentent que quatre arceaux. Lorsqu'en février dernier, nous avons déposé un vœu demandant que les arceaux vélo soient réservés aux vélos personnels et que les V.A.E. en "free floating" se garent dans des espaces dédiés, vous nous aviez indiqué qu'une nouvelle règle serait imposée. Nous nous attendions à davantage, je ne vous le cache pas. Dès lors, nous souhaitons vraiment que la règle de ne pas stationner là où il y a peu de places soit scrupuleusement respectée par les opérateurs pour leurs clients, et plus globalement, que les vélos en libre-service soient correctement garés. Tous les Parisiens savent que malheureusement, ce n'est pas le cas, et que beaucoup entravent les circulations, notamment piétonnes.

L'offre de vélos en libre-service complète utilement l'offre cyclable, particulièrement en raison de l'état du service Vélib', sur lequel il reste beaucoup à dire, et qui s'est encore dégradé ces derniers temps, mais la Ville et les opérateurs doivent être absolument inflexibles sur le respect des règles, car nous avons déjà vécu des situations hors de contrôle. En tout cas, nous y serons particulièrement attentifs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous évoquons une étape importante dans la mobilité parisienne : la désignation des trois opérateurs qui assureront, dès le 1er octobre prochain, le service de vélos électriques en libre-service dans notre ville. Cette décision s'inscrit pleinement dans la stratégie de Paris en faveur d'une mobilité plus douce, plus propre, et adaptée aux besoins de toutes et tous, stratégie qui se voit confortée par une dynamique bien réelle.

La fréquentation des vélos en libre-service a bondi de plus de 57 % en 2024, atteignant près de 22 millions de trajets. Ce succès témoigne de l'engouement des Parisiens, des salariés, des étudiants et des visiteurs, pour une mobilité durable. La Ville a dû et su, grâce à ses services, organiser une sélection rigoureuse avec un objectif clair : limiter le nombre d'opérateurs et de véhicules, pour garantir un usage optimal de l'espace public, tout en assurant la sécurité des usagers et un partage équitable de la voirie.

Les préoccupations concernant l'occupation de l'espace public ont également été entendues, puisque ce nouveau contrat introduit des règles de stationnement plus strictes et mieux encadrées. Ce nouveau cadre impose désormais un stationnement priorisant les arceaux vélo et les zones de remisage dédiées, afin d'éviter la saturation de l'espace public et de faciliter la vie des riverains, des piétons et des cyclistes que l'on peut qualifier de "classiques". Les usagers seront d'ailleurs guidés par les applications à cette fin, et les opérateurs devront aussi

respecter des engagements forts en matière de consommation d'énergie, de recyclage et de gestion responsable de leur flotte.

Le groupe Communiste et Citoyen tient en l'espèce à saluer l'engagement de ces entreprises, qui, en plus de proposer des innovations, comme les vélos avec siège pour enfant, participeront financièrement à l'aménagement de l'espace public, avec une redevance indexée sur leur activité. Ce partenariat permettra à Paris de continuer à développer un écosystème cyclable exemplaire et inclusif. Ce projet de délibération est une avancée complète pour une mobilité plus durable et plus respectueuse de l'environnement à Paris, et témoigne de la volonté de la Ville d'accompagner la transition écologique, tout en garantissant la sécurité, l'accessibilité et la qualité de vie de tous les usagers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

La parole est au maire du 16e arrondissement, cher Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame la directrice, représentante du Préfet de police, aujourd'hui, nous examinons un projet de délibération concernant l'exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache. Si nous reconnaissons les efforts déployés pour moderniser notre offre de mobilité et réduire notre empreinte carbone, il est de notre devoir à tous de souligner les défis et les responsabilités qui accompagnent ce projet.

Les vélos à assistance électrique en libre-service représentent une avancée significative pour une mobilité plus propre et plus accessible. Cependant, nous ne pouvons ignorer les dérives déjà visibles sur notre territoire. Les trottinettes électriques, par exemple, ont trop souvent été synonymes de désordre et de nuisances : des trottinettes abandonnées sur les trottoirs, des zones de circulation encombrées et des accidents évitables ont terni l'image de ce qui aurait dû être une solution de mobilité pratique et écologique.

Il est impératif que la Ville de Paris et les opérateurs sélectionnés se montrent irréprochables dans la gestion de ce nouveau service. Nous ne pouvons nous permettre de répéter les mêmes erreurs. Les opérateurs doivent garantir un stationnement ordonné et sécurisé des vélos, et les services de la Ville doivent assurer un contrôle rigoureux, régulier, avec au centre de leur action le respect du domaine public, qui appartient avant tout aux Parisiens.

Le cadre de vie de nos concitoyens doit rester une priorité absolue pour nous tous. Nous devons veiller à ce que ces zones de stationnement pour vélos en libre-service ne se fassent pas au détriment de l'ordre et de la propreté de notre espace public. Les zones de remisage doivent être définies et respectées et les vélos ne doivent en aucun cas obstruer les trottoirs, les passages piétons, ou les accès aux bâtiments.

Nous voterons ce projet de délibération, car nous croyons à la nécessité de développer des solutions de mobilité durable. Cependant, Monsieur le Maire, nous resterons très vigilants et exigerons des mesures concrètes pour éviter toute dérive. Les opérateurs doivent s'engager à intervenir rapidement en cas de stationnement non conforme et à sensibiliser leurs utilisateurs aux règles de bonne conduite. Nous comptons sur vous pour veiller à ce que ces engagements soient strictement respectés, afin que ce projet puisse véritablement contribuer à l'amélioration de la mobilité dans notre ville, tout en préservant notre cadre de vie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, cher Jérémy REDLER.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais commencer par me satisfaire du débat. C'est vrai qu'il y a 20 ans, on n'aurait pas eu le même débat sur la question du vélo. Ce matin, j'ai appris que M. Tiberi était à l'origine de la politique vélo parisienne. C'est vrai que les écologistes, en 2001, se rappellent que la droite était très écologiste. Dommage qu'Yves CONTASSOT ne soit plus élu, il pourrait rappeler la campagne 2001, mais c'était il y a longtemps.

On va revenir sur des éléments. Pourquoi opposer le "free floating" et le Vélib' ? Surtout, il ne faut pas oublier le principal usage du vélo, qui est le vélo particulier, pour lequel il y a une forte augmentation. On propose deux offres complémentaires par rapport à l'usage privé.

C'est là où je suis toujours surpris dans les argumentaires. C'est que la droite parisienne et quand même assez éloignée de la droite métropolitaine, puisque les maires de droite de la Petite couronne et de la Grande couronne, surtout de la Petite couronne pour Vélib', sont plutôt très défenseurs du Vélib'. Je ne comprends pas le fait qu'ici, il y ait ce mépris du Vélib' à Paris.

C'est vrai que l'on peut comprendre aussi pourquoi David BELLIARD, en 3e Commission, défend la question du Vélib', parce que le Vélib', c'est le service public du vélo. Les écologistes ont toujours préféré un service public du vélo à cette mise en concurrence, qui est le "free floating".

Alors, qu'est-ce qui se passe ici à travers cet appel d'offres ? Le marché ne vise pas à mettre en concurrence, mais à réguler. C'est cela qui est très important, dans ce projet de délibération. C'est que l'on va pouvoir réguler la question du "free floating". Les premières étapes du "free floating" ont impliqué beaucoup de pollutions, parce que le "free floating", initialement, a généré beaucoup de pollutions. Tout le cycle de production du vélo en "free floating" est très consommateur de matières premières, consommateur d'énergie, producteur de déchets. A travers ce projet de délibération, il y a une régulation de tout cela, notamment à travers les critères environnementaux.

L'autre élément, aussi, c'est que je n'ai pas compris la position de M. MARGAIN. Heureusement, Mme KUSTER a reconnu que les critères avaient évolué par rapport à ce projet de délibération, ce qui fait qu'ils vont voter ce projet de délibération. Pourquoi parler du critère financier, alors que celui-ci ne représente que 30 % des critères dans le choix ? Bien sûr, il est important qu'à partir du moment où on offre un espace public, les opérateurs privés paient pour l'usage de cet espace public. Il est normal qu'ils versent une redevance pour cela.

Alors, pour conclure, on peut dire que ce projet de délibération et cette mise en place d'une régulation du "free floating" vont libérer les arceaux, y compris pour ceux qui utilisent le vélo à usage privé et qui ne vont pas passer par le "free floating", ni par Vélib'. Il faut penser à ce partage de l'espace public.

Je vais conclure sur l'élément principal. Tous ceux qu'on a entendu parler, notamment sur les rangs de droite, sur le fait que c'est bien que le vélo ait remplacé la voiture, j'espère que vous allez maintenir cette position, surtout au niveau de Changer Paris et de Mme Rachida DATI.

En effet, on ne peut pas dire que leurs discours aient beaucoup évolué chez eux. D'ailleurs, M. MARGAIN n'est pas là. Il a fait sa première intervention liminaire pour nous taper dessus, et après, il est parti, ou bien même pour l'hommage de M. Tiberi, l'inventeur d'une politique vélo à Paris, ce qui était quand même assez original.

Merci de votre attention.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Conseiller.

Pour répondre à toutes et tous, je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à toutes et à tous pour vos interventions sur ce projet de délibération très important.

Je voulais juste précisément rappeler ce que nous cherchons à faire avec ce projet de délibération.

Le premier point, c'est évidemment de continuer le développement du vélo et des mobilités dites "actives" dans la ville. Nous avons connu et nous connaissons une explosion de l'usage du vélo, liée notamment à la politique très volontariste en matière d'infrastructures. Nous cherchons effectivement à étoffer les offres proposées aux Parisiennes et Parisiens.

Le deuxième point, vous l'avez noté, c'est d'ailleurs l'objet principal de ce projet de délibération, c'est la question de la régulation. C'est la question de la mise en ordre dans l'espace public et dans le rapport, aussi, que nous entretenons avec les différents opérateurs, notamment la contractualisation de ces rapports, à la fois sur des questions de stationnement, je vais y revenir, sur des questions de rémunérations, et sur des questions qui sont sociales. Là aussi, nous y accordons une attention toute particulière.

Enfin, il y a deux autres éléments : la complémentarité avec l'offre Vélib'. J'ai entendu que Vélib' devait se mettre au "free floating", ou je ne sais pas quoi. Non. On est dans deux offres qui sont très complémentaires. Le Vélib', c'est effectivement une offre très accessible, financée. C'est un service public. Il est donc effectivement très populaire. J'entends qu'il puisse encore y avoir un certain nombre de difficultés, mais il faut quand même regarder l'usage. Ce sont plus de 400.000 abonnés, pour le Vélib'. C'est massif, pour ce type de propositions. De plus, c'est une proposition, en termes d'usage, que je qualifierais d'ordonnée dans l'espace public, avec des bornes. Ce système fonctionne bien et il va continuer. Nous allons continuer à le développer.

L'offre de "free floating" est effectivement une offre plus onéreuse. Cela explique, et ce n'est pas moi qui le dis, en vérité, il n'y a pas de mépris, comme j'ai pu l'entendre, que les usagers et usagères ne sont pas les mêmes. Effectivement, l'offre en "free floating" étant plus chère, je comprends que l'on puisse penser qu'1,5 euro ou 1,4 euro par trajet, ce n'est rien, mais c'est en fait significatif pour ce type de services. Cependant, elle s'adresse plus particulièrement aux touristes et aux C.S.P.+ . Ce n'est pas moi qui le dis. Ce sont les opérateurs eux-mêmes.

Enfin, il y a peut-être un dernier élément. Je vais y revenir. C'est quand même la rémunération de l'usage de l'espace public. Il s'agit d'opérateurs qui, aujourd'hui, font, excusez-moi l'expression, du "business" sur l'espace public. Il n'est pas anormal qu'il y ait une forme de redistribution, ou en tout cas de rétrocession de cette valeur aux

Parisiennes et aux Parisiens, notamment pour financer l'entretien de la voirie, de l'espace public, voire de son évolution.

C'est donc dans ce cadre que nous travaillons. C'est avec ces objectifs. Nous le faisons dans un cadre qui est un cadre prévu dans la loi L.O.M., parce que j'ai entendu, là encore, un certain nombre d'inepties sur la manière dont les choses s'étaient passées. Lorsque les trottinettes et lorsque les vélos en libre-service ont débarqué à Paris, il n'y avait pas de cadre juridique. Il n'y avait pas de cadre juridique. Le marché a anticipé, d'une certaine manière, la régulation qui a été faite et c'est la loi L.O.M. qui nous permet d'avoir un cadre. C'est dans ce cadre que nous travaillons.

Il y a peut-être un petit historique à partager avec l'ensemble du Conseil. Plusieurs entreprises, il y a un an, avaient manifesté leur souhait d'installer des vélos en libre-service. Nous avons estimé que si nous avions laissé faire, nous pourrions avoir aujourd'hui 50.000 vélos. J'imagine que personne, aujourd'hui, ne voudrait avoir 50.000 vélos supplémentaires de ce type dans nos rues et sur nos trottoirs.

Nous avons donc là encore cherché, avec cet appel d'offres, à réguler et à contenir le nombre d'opérateurs, donc ces trois opérateurs, Dott, Lime et Voi, qui pourront déployer chacun entre 3.000 et 6.000 engins. Je rappelle que ces chiffres sont modulables selon la saison, pour s'ajuster aux besoins réels. On est sur une activité qui est une activité saisonnière. Ils pourront donc déployer 1.500 vélos supplémentaires par opérateur, s'ils prouvent la grande utilisation de leur service, notamment par exemple l'été, lorsque la demande est plus forte. Au total, ce sont 9.000 vélos au minimum, 18.000 vélos au maximum, voire 22.500 si la demande est justifiée. C'est à peu près l'étiage actuel, aujourd'hui. On a donc un opérateur de plus, mais pas significativement plus de vélos, comme j'ai pu le lire dans certains articles.

Enfin, sur les critères, 75 % des critères sont des critères extra-financiers. Je vois beaucoup de contradictions dans vos interventions. D'abord, j'assume le fait qu'il y ait effectivement une dimension qui est financière. Cette dimension financière est d'ailleurs proposée par les opérateurs. Ce sont eux qui nous disent ce qui est tenable et ce qui n'est pas tenable. Ce critère entre à peu près pour un tiers dans la sélection.

Les autres critères, ce sont l'excellence environnementale, tant pour la production, la durée de vie, la régulation, que la maintenance des vélos, et on l'a dit, la question de la régulation, notamment avec cette nouvelle règle très dynamique de stationnement, qui a été mise en place, qui vise à mieux préserver les arceaux, notamment quand ils sont peu nombreux, pour les réserver à celles et ceux qui veulent y garer leur vélo personnel.

Vous en avez fait l'écho dans le Conseil, et c'est d'ailleurs tout à fait justifié, un certain nombre de cyclistes parisiens se sont plaints que les vélos en libre-service occupaient trop les arceaux, notamment dans les zones où le stationnement est moins important. J'ai donc souhaité remédier à ce problème avec ces évolutions et donc ce système qui ne permettra plus aux vélos en "free floating" de se garer lorsqu'il y a peu d'arceaux, trois arceaux. Ensuite, d'une certaine manière, cela rationne le nombre de stationnements réservés à ces vélos en "free floating" lorsque l'empatement est un peu plus élevé, de façon à toujours réserver des places pour celles et ceux qui utilisent leur propre vélo.

J'ajoute peut-être un petit mot sur le suivi. Vous avez une instance de suivi. Cela s'appelle la 3e Commission et nous avons toujours répondu favorablement lorsqu'il y avait des demandes spécifiques. Par exemple, sur la question du Vélib', nous organisons des points d'étape, notamment avec le directeur général de Vélib' et le président, qui viennent parler et échanger très librement avec les élus qui le souhaitent.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Monsieur BELLIARD, je vous invite à aller vers votre conclusion.

M. David BELLIARD, adjoint. - Oui, je termine.

Je pense que sa présidente, Raphaëlle RÉMY-LELEU, sera tout à fait favorable à organiser des points "ad hoc" sur le sujet.

Enfin, je termine peut-être par un dernier mot sur la question de l'immatriculation. Moi, à titre personnel, je suis favorable à l'immatriculation des vélos, mais ce que vous nous demandez n'est pas réglementaire. Ce n'est pas la loi. Les vélos sont déjà marqués. Ils sont géolocalisés. Maintenant, si vous voulez changer la loi, il me semble que vos groupes respectifs ont plus d'entregent que le mien avec le Gouvernement.

Je vous invite, Raphaëlle RÉMY-LELEU, à faire tout votre possible pour modifier cette loi et nous nous adapterons.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je me tourne vers le groupe Changer Paris. L'amendement n° 3 est-il maintenu ?

Il est maintenu et reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 3 est repoussée.

Le vœu n° 4 du groupe Union Capitale, cette fois, est-il maintenu ?

M. Paul HATTE. - Oui. Cependant, on n'a pas eu d'explications sur le vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Il me semble que M. BELLARD a répondu amplement.

M. Paul HATTE. - Non.

Je le maintiens.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Vous le maintenez. D'accord.

Il reçoit donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 49).

2025 DVD 76 - Plan local de mobilité de Paris. - Adoption du projet.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation et à l'élargissement de la taxe bureau en zone premium.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DVD 76 relatif à l'adoption du plan local de mobilité de Paris et au vœu référencé n° 5 qui y est rattaché.

La parole est à M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, mes chers collègues, 1,2 million de véhicules empruntent tous les jours le périphérique. 5 % d'entre eux concernent uniquement Paris "intra-muros". Pourtant, vous avez décidé seule, la majorité municipale sortante, et contre l'avis des élus, et surtout des habitants, et de toutes les autres autorités, de l'avenir de cet axe francilien.

Nous pourrions être favorables à la baisse de la vitesse autorisée, à l'instauration d'une voie réservée au covoiturage, si des études d'impact avaient été menées, mais non, rien : pas de concertation avec les principaux intéressés, pas d'études d'impact. Ce n'est pas seulement le mépris des usagers, c'est le mépris de tous les Franciliens, le mépris des artisans, des commerçants, de tous ceux qui exercent une activité économique dans l'agglomération parisienne.

Résultat, il n'y a non seulement aucune amélioration de la vie quotidienne, mais de plus, les particules fines ont augmenté par rapport à l'année précédente, d'après l'APUR. La pollution augmente aux abords du périphérique. Votre seule volonté est de décourager l'accès en voiture dans Paris, même pour ceux qui n'ont pas d'autres choix, ceux qui n'ont pas de transports collectifs adaptés. L'argument écologique, ce n'est qu'un prétexte pour justifier une politique de mépris social.

Cette absence de concertation, nous l'avons vu également à Montmartre, sur la place Félix Éboué, ou encore au Trocadéro. La Chambre régionale des comptes, en février 2024, vous a demandé des projections globales d'impact et de trafic, et une projection des aménagements à une échelle pluriannuelle. Evidemment, vous avez ignoré cette demande.

Madame la Maire, Monsieur BELLARD, votre bilan demeurera à jamais celui du chaos dans l'espace public, et vous voudriez que l'on approuve votre Plan local de mobilité ? Paris est la deuxième ville au monde où les émissions de CO2 liées aux embouteillages sont les plus élevées. Vous avez fait le tour de force d'augmenter la pollution, tout en diminuant la circulation des voitures, un tour de force qu'il faut vraiment saluer, Monsieur BELLARD.

Les bus n'avancent plus, bloqués à chaque intersection. Sur certaines lignes, ils circulent à seulement 8 kilomètres par heure en heure de pointe et vous prétendez favoriser les transports collectifs. Les usagers ne peuvent que constater l'inverse. Dans cette anarchie, la pratique du vélo est même devenue source d'anxiété pour tous, les cyclistes, comme les personnes à mobilité réduite, comme les piétons. Dans cette jungle où seuls les plus forts peuvent circuler, les piétons sont les grands sacrifiés, bien sûr.

Les conséquences de votre politique en matière de mobilité pour Paris se résument à quelques éléments : la pollution aux particules fines qui augmente, 12.000 Parisiens qui fuient chaque année Paris, les Franciliens qui ne peuvent plus accéder à leur Capitale, des artisans qui sont obligés de facturer le double de leurs interventions "intra-muros", et cela va continuer, les commerçants qui déplorent des soucis d'approvisionnement.

Un plan global de circulation, voilà ce que nous réclamons depuis cinq ans. Un plan global de circulation réalisé avec des études d'impact à l'échelle de Paris, qui prenne en compte tous les aménagements, dans tous les arrondissements et avec tous les usagers. Un plan global de circulation qui fasse entrer la mobilité à Paris dans le XXI^e siècle, et qui dépasse votre vision tristement manichéenne. C'est tout un nouvel équilibre qu'il faut trouver, un nouveau modèle, en définitive, et ce n'est pas vous qui pourrez malheureusement le définir.

Nous souhaitons sanctuariser les espaces dédiés aux piétons. Cela passe par un plan pluriannuel de réfection de la voirie, bien sûr. Il faut désencombrer les trottoirs, en rationalisant les terrasses, le mobilier urbain, les chantiers. Il faut préserver les couloirs de bus, libérer tous les carrefours grâce à des aménagements adaptés et mettre fin à votre urbanisme tactique, vain, mais qui dissuade toute circulation. La décarbonation de la circulation passe par les véhicules propres et l'installation de bornes de recharge dans la ville, la simplification de l'usage des parkings relais, mais aussi la mobilité partagée. L'autopartage est une réelle solution pour le covoiturage, mais vous la délaïssez.

Entrer dans le XXI^e siècle, c'est également faire appel à des outils d'intelligence artificielle pour optimiser les feux de circulation, comme à Madrid, par exemple, pour réparer la voirie, ou pour partager la chaussée, des choses que la gauche, rétive à la technologie, ne connaît pas.

Face à votre politique, nous porterons en 2026 des mesures pragmatiques pour rétablir la liberté de déplacement pour tous, tout en réduisant les émissions polluantes. Paris mérite mieux que vos improvisations permanentes.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce plan est la définition même d'une occasion manquée. Attendu depuis le vote de la L.O.M., il n'est en réalité qu'un empilement de plans déjà annoncés et sa conception traduit ce que nous reprochons à l'Exécutif parisien : une succession de projets, sans cohérence les uns avec les autres, sans schéma global de circulation, sans prise en compte des différents publics, à l'intérieur comme à l'extérieur du périphérique. Bref, c'est un coup pour rien, alors que ce dispositif aurait pu, aurait dû, pallier les lacunes que nous n'avons eu de cesse de dénoncer.

Le caractère on ne peut plus tardif, d'abord, en fait d'ailleurs un document un peu hors-sol, puisque rappelons que ce document aurait dû être mis en œuvre depuis six ans. Auparavant, nous avons eu un certain nombre de plans, fondés sur un plan de déplacements urbains non actualisé depuis 2007. Même l'autorité environnementale s'en émeut, dans la mesure où un certain nombre de décisions ont été prises sur le fondement de textes absolument pas actualisés. Le résultat, c'est la redite et l'illustration que les promesses qui ont été faites n'ont pas été tenues. Je pense au plan Vélo, je pense encore aux places de livraison et à un certain nombre de sujets encore.

Sur le sujet de la consultation, l'autorité environnementale en parle, et j'avoue qu'il est savoureux de lire, dans l'exposé des motifs, que, je cite : "Les orientations en matière de mobilité ne peuvent pas être abordées uniquement à l'échelle parisienne". C'est bien de le reconnaître, mais il reste un grand pas. C'est de mettre réellement en œuvre ce qui a été écrit et force est de constater que cela n'a jamais été le cas. Envoyer un courrier ne fait pas une concertation.

Sur la déclinaison, ensuite, c'est tout le paradoxe, le plan est à la fois trop général, sans être global, et pas assez concret, ni localisé. L'autorité environnementale, d'ailleurs, regrette qu'aucune mise en œuvre quartier par quartier n'ait été faite.

Sur la faisabilité, une fois encore, ce florilège d'actions déjà annoncées ne fait l'objet d'aucun phasage, ni de budget alloué, tout en précisant que les actions seraient menées tout au long de la période. Les conséquences de ce manque de phasage sont connues : des plans non mis en œuvre, à l'image du plan Vélo, déployé à seulement 40 %.

Puis, sur le fond, nous avons plusieurs désaccords. D'abord, un Plan de mobilité doit avoir pour premier objectif de se déplacer. Or, ce qui devrait être central n'est traité qu'à la périphérie. Oui, il faut continuer à mieux partager l'espace public et à l'approche de 2030 et de l'électrification du parc automobile, dimension qui est d'ailleurs passée

sous silence, la question de lutte contre la pollution et le bruit deviendra secondaire au profit de l'adaptation de la ville au changement climatique. Oui, il faut reconquérir de l'espace pour tous les usagers et pour végétaliser la ville.

La question de la sécurisation de l'espace public est là encore un autre enjeu prioritaire, mais dont il est peu question, alors que c'est un élément absolument central. Il y a aussi la place des piétons, ces grands oubliés des politiques de déplacements parisiens. Il faut attendre la fin de la mandature pour qu'ils soient enfin mentionnés, avec des mesures que nous attendions depuis longtemps : l'entretien et le désencombrement des trottoirs, mais l'abaissement des trottoirs, pourtant indispensables à l'accessibilité, est à peine mentionné. Quant aux assises dans l'espace public, indispensable à une ville où l'on marche, elles sont citées, mais aucun plan n'est prévu pour les déployer.

Alors, c'est un plan pour rien, un plan qui arrive trop tard, un plan qui traduit l'absence de concertation, l'absence de schéma global et qui révèle finalement l'ampleur des promesses non tenues et une vision très éloignée du pragmatisme nécessaire à un besoin vital, une liberté essentielle : celle de se déplacer.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe Union Capitale.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous débattons aujourd'hui du Plan local de mobilité, document présenté comme structurant, mais qui, en réalité, vient entériner "a posteriori" une série de décisions déjà prises par vous, sans concertations suffisantes, ni réelle vision d'ensemble. Trop souvent, d'ailleurs, l'idéologie a prévalu sur la planification, et le résultat, c'est un espace public déséquilibré, source de tensions croissantes entre différents usagers.

Cependant, ce plan souffre aussi de plusieurs limites majeures qu'il faut souligner si l'on veut réellement progresser. D'abord, avec une planification partiellement rétroactive, le Plan local de mobilité donne le sentiment de venir après coup, comme une tentative de mise en cohérence d'actions déjà engagées ces dernières années : zone à trafic limité, plan Vélo, généralisation des rues apaisées, restriction progressive des motorisations... Autant de mesures qui ont transformé Paris, mais sans vision d'ensemble partagée, ni anticipation territoriale. C'est bien là le cœur du sujet. A vouloir avancer à marche forcée, en juxtaposant des décisions souvent non concertées, on crée du désordre, des tensions d'usage, et parfois même, du ressentiment.

C'est pourquoi nous proposons, le groupe Union Capitale, la mise en place d'un véritable schéma directeur de circulation, présenté devant cette Assemblée, avec des modélisations de flux, des évaluations d'impacts par quartier, et une concertation sérieuse avec les maires d'arrondissement.

Ensuite, deuxième point, le partage de l'espace public est encore déséquilibré. Nous sommes, vous le savez, je l'ai déjà dit tout à l'heure, favorables au développement des mobilités douces. Notre groupe soutient l'objectif d'une ville plus piétonne et cyclable, mais cela ne doit pas se faire au détriment des plus fragiles, ou des usages professionnels. Une ville équilibrée, c'est une ville où le vélo progresse, oui, mais dans un cadre clair, apaisé, régulé, concerté.

Le plan reste trop silencieux sur certaines mobilités : les professionnels, particulièrement de santé à domicile, les artisans, les usagers nocturnes, les plateformes numériques. Ce sont pourtant des acteurs quotidiens du tissu urbain. On ne peut parler d'accessibilité universelle sans eux.

Troisième point, le volet métropolitain est encore trop timide. Le Plan local de mobilité affirme une ambition de coopération, mais ceci sans garde formel, sans gouvernance partagée : pas de structure intercommunale, pas de lien opérationnel avec les 45 communes limitrophes. Or, nous savons tous que la mobilité ne s'arrête pas au boulevard périphérique. Pour avancer efficacement, nous avons besoin d'une autorité métropolitaine de la mobilité, ou à tout le moins, d'un comité intercommunal de pilotage du P.L.M.

Enfin, un oubli est regrettable : celui des bois de Vincennes et de Boulogne. J'ai fait partie de la Mission d'Information et d'Evaluation sur les bois, et vous n'en avez tiré aucune leçon. Ces deux vastes espaces accueillent des flux importants, variés et parfois conflictuels. Ils étaient donc au cœur des recommandations de la Mission d'Information que je viens de citer sur les bois, mais ils ne figurent nulle part dans ce document. C'est une omission qui est plus que regrettable.

En résumé, ce Plan local de mobilité peut être une base utile, mais il doit encore évoluer. Nous attendons une traduction opérationnelle plus lisible, un financement plus transparent par action, une coordination plus forte à l'échelle francilienne, et une prise en compte plus fine de l'ensemble des usages.

Notre position ne sera pas dogmatique. Ce que nous voulons, c'est une mobilité apaisée, oui, mais aussi équilibrée, juste, concrète, construite avec les territoires, et non contre eux.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce Plan local de mobilité parisien est stratégique. Il est stratégique pour le cœur d'une métropole de plus de 10 millions d'habitants. Il est évidemment la déclinaison locale du plan de déplacements urbains d'Ile-de-France en vigueur, et du plan de mobilité d'Ile-de-France en cours d'élaboration. Il est le document qui rassemble l'ensemble des politiques de la Ville en matière de mobilités.

C'est un véritable défi pour une ville comme Paris d'organiser la mobilité, parce que c'est l'une des villes les plus denses au monde, et c'est le cœur d'une des principales agglomérations du monde, en termes de production de richesses.

A Paris, 53 % des déplacements se font à pied, 30 % en transports en commun, 11 % à vélo, 4 % en voiture, et en 10 ans, de 2002 à 2022, les déplacements en voiture ont baissé de 55 %. On peut dire et on peut se réjouir que le grand remplacement des voitures par les vélos soit en cours.

Cependant, il faut faire attention, parce qu'il ne faudrait pas considérer Paris comme une bulle coupée de son environnement. Il y a deux points de vigilance, notamment sur la question des déplacements radio entre Paris et la Grande couronne, qui sont assurés, il faut le rappeler, à 75 % par les transports en commun lourds. Cela veut donc dire que la question de la qualité des transports en commun entre Paris et la banlieue doit être considérée comme stratégique. Il y a aussi la question, évidemment, du commerce, du transport de marchandises, qui représente 20 % du trafic routier dans Paris "intra-muros".

Il faut faire aussi attention de ne pas oublier que Paris n'est pas uniquement la ville des 2 millions d'habitants. Elle accueille 3,5 millions de personnes, dont 1 million d'actifs par jour, plus de 26.000 élèves et étudiants, 80.000 touristes quotidiennement. Les 12 millions de Franciliens réalisent chaque jour 43 millions de déplacements, dont 13 millions à destination ou comme origine Paris. Paris, oui, ce sont aussi tous ces gens, ces millions de gens, ces infirmières, ces dames de cantine, ces caissières, ces agents de la Ville, ne l'oublions pas, sans qui cette ville ne fonctionnerait pas. La ville du quart d'heure, celle des pistes cyclables, pour beaucoup, ressemble à des bretelles d'autoroute, à des embouteillages interminables, à des R.E.R. bondés, à l'arrêt, gare du Nord.

Penser la mobilité pour Paris, c'est donc demander plus de moyens pour l'amélioration des transports en commun entre la banlieue et Paris. C'est penser le périphérique davantage en concertation avec la ville voisine. C'est aussi la capacité à penser une Z.F.E., y compris contre l'Etat, qui n'exclut pas les catégories populaires, pour ne pas prêter le flanc, d'ailleurs, aux "démagogs" du tout automobile et de la pollution en "open bar". Il ne faut pas oublier que la moitié des ménages les plus modestes sont classés Crit'Air 3, ou plus. Cependant, il ne faut pas non plus oublier que beaucoup de ménages modestes parisiens habitent à moins de 500 mètres du périphérique, et sont donc concernés par cette pollution.

Dans ces conditions, évidemment, penser la mobilité ne doit pas se faire en opposant objectif climatique et inclusion sociale. Le droit à la mobilité des catégories populaires doit être davantage garanti, ne doit pas être opposé au droit des catégories populaires à ne pas crever de chaud l'été, ou à mourir prématurément de la pollution.

Dernière chose, la transformation de la ville ne peut pas se faire sans les gens. Les modifications de circulation peuvent être justes, du point de vue de notre objectif climatique. Cependant, que ce soit à Montmartre, dans certains quartiers, où les sens de circulation sont modifiés, il faut parfois plus de temps, plus d'effort, pour échanger, prendre en compte, écouter, plus de transparence, aussi, en matière de phasage des évolutions de la circulation, plus de planification sur la durée. En effet, il faut pouvoir expliquer, que les gens comprennent pourquoi on transforme la ville de cette manière, pourquoi on adapte les mobilités de cette manière. Sinon, évidemment, on prête le flanc aux critiques climatosceptiques, notamment.

La transformation de la ville ne pourra être écologique, et la transformation des mobilités ne pourra être écologique, que si nous prenons en compte la réalité sociale de la ville, et les avis des gens. Si au final, les 200 "rues aux écoles" se soldent par l'exclusion des moins riches vers la banlieue, ce sera un demi-échec, ou une demi-réussite, si on prend les choses du bon côté.

La question, au final, c'est : pour qui changeons-nous cette ville ? Pour qui adaptons-nous la ville au changement climatique ? Pour qui construisons-nous ce Plan de mobilité ? Est-ce pour tout le monde, ou pour quelques privilégiés ? Pour moi, contrairement à ce que disent les élus de droite, ce Plan de mobilité va dans le bon sens. Il cherche à répondre à l'urgence sociale, à l'urgence écologique, à l'urgence démocratique, mais parfois, j'ai l'impression qu'il reste un peu au milieu du gué, pour suivre justement cette double exigence de construire une ville pour toutes et tous, et de l'adapter au changement climatique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, le Plan local des mobilités que nous voterons fixe des objectifs auxquels nous souscrivons : réduction massive des usages de la voiture, développement des pistes cyclables, des mobilités douces, et des espaces dits "apaisés", comme les "rues aux écoles", ou encore le dispositif "Embellir votre quartier", initié par notre camarade Jacques BAUDRIER.

La baisse de la pollution et de la mortalité induite est un point d'appui, comme le souligne le bilan publié en avril dernier par Airparif, où l'on apprend entre autres que les concentrations de particules fines et de dioxyde d'azote ont été divisées par 2 en 20 ans.

Cependant, le groupe Communiste et Citoyen émet certaines réserves en ce qui concerne le contexte de la mise en œuvre de ce plan. Nous pensons ici à l'ouverture à la concurrence des bus, qui touche Paris, depuis le dernier conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités", qui a ouvert plusieurs lots parisiens à la concurrence, et les a d'ores et déjà attribués. Nous aurons donc au moins quatre opérateurs de bus dans Paris : Cap R.A.T.P., Transdev, Keolis, les Italiens d'A.T.M., et peut-être cinq, avec Lacroix Savac. Cela va engendrer des difficultés énormes pour coordonner l'ensemble du réseau.

C'est pourquoi nous tenons à rappeler que la fin d'un monopole n'est synonyme ni d'une amélioration du service, ni d'une baisse des coûts, comme l'illustre le fiasco du réseau "Optile". Ce réseau, c'est 90 millions d'euros en deux ans de rallonges budgétaires, des conditions de travail dégradées pour les agents, et des centaines de courses supprimées par semaine. A ce jour, aucune évaluation des effets de la première vague de privatisation n'a été menée.

Nous demandons une nouvelle fois une gestion en régie régionale, rien ne s'y opposant formellement en droit. Rien n'oblige à cette privatisation fondée sur le moins-disant social. Cette logique imposée par "Ile-de-France Mobilités", sourde aux revendications des élus locaux, des salariés, et des usagers, n'a qu'un but : brader nos services publics d'intérêt général.

S'agissant du vélo, le Gouvernement a choisi de couper à la hache dans les dépenses du plan Vélo au budget 2025. Les 304 millions d'euros prévus aux fonds mobilités actives ont été purement supprimés. Il reste environ 50 millions d'euros pour le plan, ce qui ne représente presque rien par rapport aux besoins. Toutes les associations de cyclistes sont mobilisées contre ces coupes budgétaires, lourdes de conséquences pour toute la filière, ainsi que pour les habitants des territoires voulant opter pour le vélo. C'est un très grave recul de la part du Gouvernement, qui met en péril à la fois la sécurité des cyclistes, mais également les initiatives de transition écologique.

Il faut également, selon nous, continuer de porter notre lutte contre la violence routière. Paris doit continuer à s'en saisir comme elle le fait déjà. Nous devons continuer de réduire la place des véhicules motorisés en surface. C'est ce que nous avons initié avec les S.U.V. Il faut aller encore plus loin et plus vite. Ce que nous vivons, en termes de canicule, depuis quelques jours, nous y contraint, ou plus précisément, nous y "oblige".

Enfin, comment ne pas évoquer les Z.F.E., ou leur suppression, votée par l'Assemblée nationale et le Sénat ? Il nous faudra attendre le C.M.P. et l'éventuelle censure du Conseil constitutionnel sur ce qui pourrait être un cavalier législatif de la loi dite de simplification. Les Z.F.E. sont un dispositif intéressant pour faire diminuer la pollution de l'air, qui représente tout de même 40.000 morts par an, mais ne pas l'accompagner avec de véritables primes à la conversion réellement avantageuses financièrement revient à créer une violence sociale parfaitement inacceptable.

Pour finir, nous sommes actuellement en pleine conférence Ambition France Transports, lancée par le Ministère, pour trouver de nouvelles pistes de financement pour le transport. Nous voulons davantage de recettes dédiées pour les infrastructures ferroviaires et le fret. Nous espérons que les conclusions iront dans ce sens, et que le choix de se tourner vers le privé, et les fonds d'investissement privés infra, qui cherchent surtout de la rentabilité, ne seront pas privilégiés.

C'est pourquoi, nous déposons un vœu relatif à l'augmentation et à l'élargissement de la taxe bureaux en zone premium. Ce vœu a pour objectif de dégager des recettes supplémentaires, afin de développer les infrastructures de transport. Nous proposons donc d'interpeller l'Etat pour qu'il augmente le rendement de la taxe sur les bureaux en zone premium et que cette taxe au rendement renforcé soit affectée au développement des infrastructures sur l'ensemble du territoire, et non plus seulement, d'ailleurs, sur l'Ile-de-France.

Je vous invite, et le groupe Communiste et Citoyen vous invite donc, à voter ce vœu, qui permettra de dégager plus de recettes pour le transport et répondra aux attentes et aux besoins qu'exigent à la fois ce plan local de mobilité et les enjeux futurs liés aux mobilités, et "in fine", qui répondra aux attentes des Parisiens. C'est bien cela, et cela seul, qui nous guide.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce Plan local de mobilité, c'est une obligation, pour la Ville de Paris, de le mettre en place. Heureusement, la Ville n'a pas attendu, et de loin, la formalisation de ce plan, pour mettre en place des objectifs ambitieux pour transformer la mobilité dans la ville. Entre 2002 et 2023, le volume de circulation automobile a diminué de plus de moitié : 54 % de voitures en moins dans les rues de Paris sur cette période. Le mouvement s'accélère.

Evidemment, on est attentif à ce débat entre le vélo et la voiture. Le vélo, enfin, a supplanté la voiture : 11 % des déplacements, contre 4 % pour la voiture, mais la marche reste le mode de déplacement très majoritaire à Paris : 53 % des déplacements se font par la marche. C'est donc évidemment la priorité absolue de faire en sorte que les trottoirs soient plus larges, que les passages soient sécurisés, pour avoir finalement une priorité pour le piéton. C'est ce que met en place la Ville, avec le Plan piéton, avec tous les travaux qui se font.

Je voulais relever, parmi les objectifs de ce plan, certains éléments qui sont particulièrement importants : l'objectif zéro en matière de sécurité routière, comme cela se fait pour les chantiers. C'est très important. On sait qu'on a des carrefours qui sont particulièrement dangereux. On doit intervenir en priorité à ces endroits, dès lors qu'il y a eu un accident, deux accidents, c'est toujours trop. Cela nécessite d'agir avec détermination.

Il y a la question de la nature dans la ville, avec tout le travail qui est fait pour débiter, faire en sorte de pouvoir préserver l'eau, qu'elle s'infiltre, qu'elle arrête de ruisseler sur le bitume, végétaliser la ville, évidemment. La voirie représente 30 % de la surface de Paris. On a vraiment cet enjeu de faire en sorte qu'elle soit désimperméabilisée et qu'elle arrête de chauffer l'atmosphère en étant trop sombre. C'est tout le travail sur les nouveaux revêtements au sol.

Je voulais dire aussi que la question métropolitaine est évidemment au cœur de ce plan. Une bonne partie des actions relève de cette dimension. Il est question de la zone à faibles émissions. Elle est menacée au Parlement, cette zone à faibles émissions, mais elle ne doit pas être menacée dans nos institutions locales, que ce soit le Conseil de Paris, ou la Métropole du Grand Paris.

Nous devons continuer d'agir avec énergie pour faire en sorte d'accompagner les changements de mobilité, de faire en sorte de sortir du parc thermique à l'horizon 2030, comme cela est indiqué parmi les objectifs du plan, et en même temps, d'accompagner les ménages les plus modestes, les artisans, pour pouvoir changer de motorisation, ou même, pouvoir se passer de motorisation, parce que nous aurons des dispositifs de partage, et des dispositifs de logistique urbaine qui permettront d'atteindre ces objectifs, sans exercer une pression sociale trop importante sur les personnes.

C'est évidemment tout le travail sur les mobilités partagées et leur régulation, qui est à mettre en lien avec la coordination qui est appelée entre les différents acteurs de la mobilité en Ile-de-France et dans la Métropole du Grand Paris, la défense du service public Vélib', qui n'est pas exempte de défauts, mais qui couvre un territoire de plus en plus large en banlieue. Cela se fait au bénéfice de l'intermodalité. Il est possible, maintenant, de prendre le métro, de prolonger avec un vélo en libre-service.

En utilisant le service public, il y a aussi la question, pour les vélos en libre-service, d'avoir une vision métropolitaine. En effet, aujourd'hui, des vélos s'entassent sur certaines portes de Paris. Nous pourrions aussi avoir intérêt à regarder les choses de façon plus large, à l'échelle métropolitaine. Nos portes deviennent des places. C'est quelque chose d'historique dans la construction de Paris. Beaucoup de nos grandes places sont d'anciennes portes. Nous devons transformer les portes. C'est l'objectif n° 18 de ce plan.

Le Plan local de mobilité suit les recommandations, les ambitions très fortes du plan Climat de la Ville de Paris, dont le mot d'ordre est : plus vite, plus local, plus juste, pour atteindre une réduction des émissions de gaz à effet de serre liés à la mobilité de 50 % à l'horizon 2030. Enfin, en 2035, c'est de respecter les normes et les recommandations de l'O.M.S. On voit que l'on agit avec détermination, mais c'est nécessaire. On va continuer.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Ce Plan local de mobilité est décevant. Pourtant, on l'attendait avec impatience. C'est en fait un catalogue de bonnes intentions, louables, d'ailleurs, que l'on rêve tous d'atteindre, une succession de propositions de mesures souvent déjà en place, qui ont été imposées souvent sans méthode et sans coordination. Mes collègues en ont déjà parlé, je n'y reviendrai pas.

Je voudrais pour ma part vous parler d'un des grands absents de ce plan, pourtant très impacté : le commerce parisien. Je suis bien placé pour en parler. Ce n'est pas le commerce alimentaire de proximité, même pas le commerce de vente de détail de vêtement. Non. Je veux parler des artisans, du commerce de biens d'équipement de la maison, des magasins de décoration. Je veux parler des antiquaires, des galeristes, des restaurateurs de meubles, des ébénistes, par exemple dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés, ou du village Saint-Paul, dans le Marais, ou même des vendeurs de luminaires dans le quartier de la Bastille, boulevard Henri IV. Bref, des

commerces qui font souvent l'excellence de Paris, mais où l'on ne peut venir acheter qu'en voiture, car il faut ramener le produit acheté, que l'on soit habitant de Paris, ou de la proche couronne.

Quand on sait, vous l'avez sûrement vu sur les réseaux sociaux, que même transporter une plante en pot, ou une tringle à rideau, dans le métro, est désormais passible d'une amende, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond !

Oui, les commerces parisiens sont mis en danger par ce Plan de mobilité. Ils voient leur chiffre d'affaires baisser, et c'est tout une économie qui risque de disparaître, au profit de plateformes d'achat sur Internet, ou de grandes surfaces installées en dehors de Paris, ce qui n'est pas, je pense, le meilleur des modèles économiques. Ce n'est pas votre taxe sur les magasins fermés qui va résoudre le problème.

Les nouveaux plans de circulation en sont l'une des causes principales. Ils ont été pensés sans concertation et ne tiennent pas du tout compte des différentes zones de commerces : les commerces qui ne nécessitent pas de venir en voiture, qui peuvent être installés sur des rues piétonnes, et ceux dont la voiture est indispensable pour se procurer le produit.

Vous savez que lors de l'action "Paris Respire", certains commerces enregistrent une baisse de 30 % de leurs activités à cause de la fermeture de certains quartiers, rendant d'ailleurs impossible l'accès aux parkings souterrains. D'ailleurs, il y a un chiffre qui ne trompe pas : l'année dernière a connu une baisse de 30 % des fréquentations de parcs de stationnement de la part de visiteurs occasionnels. On pense bien sûr aux habitants de la Petite et de la Grande couronne qui venaient par le passé à Paris faire du shopping, assister à des spectacles, dîner au restaurant. Cette catégorie a été divisée d'un tiers en 12 mois. Sur quatre ans, c'est moins 34 % d'utilisateur de parking et moins 11 % d'abonnés. Décision après décision, restriction après restriction, vous rendez de plus en plus complexe les accès à Paris, et la mobilité "intra-muros" sans solution.

Le commerce parisien de demain ne sera-t-il qu'une composante de la ville du quart d'heure, ou restera-t-il une composante pleine et entière de l'attractivité de la Ville de Paris ? Un commerce de la ville du quart d'heure ne s'intéresse qu'aux habitants autour de lui. Cela n'est possible que pour une petite partie des modèles. La sanction de la réduction de la taille de la zone d'attractivité ne peut finalement aboutir qu'à la fermeture de nos nombreux cas. Au-delà des désaccords politiques, Paris se veut-elle être le cœur de la métropole du Grand Paris, ouverte sur celle-ci et sur ses habitants, ou une ville renfermée sur elle-même et les seuls Parisiens ?

Il est difficile de construire une ville agréable, puissante, attirante, sans l'implication des acteurs économiques, sans ceux qui font la rue, ceux qui font le rez-de-chaussée, c'est-à-dire les commerçants. Il faut dialoguer avec les entreprises, dialoguer avec les commerces, établir un lien, pour définir avec eux et en concertation avec les mairies d'arrondissement, des plans de mobilité quartier par quartier.

N'oublions pas que Paris est avant tout la Capitale de la France. Elle doit rester une Capitale mondiale attractive, propre, prête à rester le reflet de l'élégance. Le commerce parisien vit une crise. Sans commerce, une ville peut mourir à petit feu.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - La parole est à Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, à travers ce projet de délibération, il nous est demandé d'approuver le projet local de mobilité de Paris. Ce P.L.M. reprend les ambitions du plan Climat Paris 2024-2030, qui vise à assurer l'habitabilité de Paris dans les années à venir. La canicule que nous vivons ces derniers jours montre bien l'importance, l'urgence, de cette adaptation au réchauffement climatique, et l'importance, y compris pour notre vie la plus quotidienne, dans nos domiciles, dans nos déplacements, et dans notre travail.

Ce plan présente une vision globale de l'avenir de la mobilité pour l'ensemble des composantes des mobilités. J'insiste sur le mot "global". A entendre les pourfendeurs de notre politique progressiste au niveau des mobilités, il n'y en aurait que pour le vélo, ce qui est bien évidemment faux, mon collègue Sylvain RAIFAUD l'a très bien rappelé tout à l'heure, comme il est faux de dire que nous sommes anti-voiture.

Oui, nous voulons réduire la place de la voiture dans Paris, mais nous pensons aux personnes à mobilité réduite, aux seniors, aux taxis, aux bus, aux véhicules des artisans et des commerçants, qui ont toute leur place.

Oui, ce P.L.M. priorise aussi avant toute chose le piéton. Les trottoirs sont élargis, végétalisés, et il est vrai que nous devons encore travailler à améliorer le respect des conducteurs de voiture avec les vélos, tous, lorsque nous nous déplaçons dans l'espace public, nous voyons l'agressivité de nombreux conducteurs de véhicules à moteur, avec les vélos, et également, le respect des vélos avec les piétons, et le respect de la part des vélos du Code de la route.

Paris a fait en quelques années une révolution au niveau de son P.L.M. et nous avons conscience, nous sommes bien conscients, que nous sommes dans une phase transitoire, et que nous devons améliorer encore la bonne cohabitation des différents usagers. Nous en avons conscience. Dans chaque période de changement, il y a, comme cela, des choses à réguler, à régler, pour, petit à petit, améliorer les choses.

J'ajoute un dernier mot important. Ce P.L.M. prévoit la production de connaissances relatives aux mobilités et une évaluation environnementale et stratégique. D'ores et déjà, on sait que de façon factuelle, le P.L.M. que nous menons actuellement va nous permettre d'atteindre une réduction de 37 % des émissions de G.E.S. par rapport à 2020. D'ores et déjà, on sait que si nous poursuivons notre politique, nous aurons bien une réduction de près de 40 % des émissions de gaz d'oxyde d'azote en 2030 par rapport à 2019.

Cher Monsieur ALPHAND, c'est factuel, c'est scientifique. Ce P.L.M., c'est ce qui nous permet de le faire.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame AKKARI.

La parole est à Mme Véronique BUCAILLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, derrière des slogans très séduisants et des promesses d'inclusion, votre Plan local de mobilité poursuit la vision idéologique et déséquilibrée des mobilités à Paris que vous conduisez depuis le début de cette mandature. Vous annoncez dans son introduction vouloir faire un plan pour les femmes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap.

Je suis toujours très mal à l'aise, d'ailleurs, sur ce genre d'annonces par catégorie, où pointe déjà une légère condescendance. De surcroît, contrairement à ce que vous prétendez, ils sont les grands oubliés d'une stratégie qui fait la part belle au vélo, sans penser le partage harmonieux de l'espace public. Une étude de l'Institut Paris Région montre que les Parisiens utilisant le vélo pour se déplacer sont à 70 % des hommes, jeunes, valides, et majoritairement des C.S.P.+.

Une autre contradiction flagrante de votre plan est de prétendre lutter contre l'exclusion, alors que vos aménagements ont ralenti les bus, seuls modes de transport 100 % accessible, à une vitesse moyenne de 8 kilomètres/heure, voire 5 kilomètres/heure rue de Rivoli.

Votre plan, dès lors, ignore les attentes d'une majorité de Parisiens qui veulent simplement pouvoir circuler librement, en sécurité et dans un cadre apaisé. Votre objectif de tolérance zéro en matière de sécurité routière est louable, mais il ne peut se faire sans une montée en puissance de la police municipale. Nous ne cessons de vous demander d'augmenter les recrutements. A ce jour, la police municipale compte un peu plus de 2.000 agents, loin des 5.000 promis au moment de sa création.

Ce plan devrait être aussi l'outil d'une vision claire et pragmatique pour Paris, mais l'automobile continue d'être votre obsession. Ainsi, 60.000 places de stationnement seront supprimées, dans la continuité de ce que vous avez fait autour des places réaménagées. Pourtant, vos projets de places ont grandement perturbé Paris. Vous les avez minéralisées pour en faire des esplanades spécialisées dans l'accueil de manifestations, et donc d'occupation permanente du domaine public. Les places sont devenues des lieux d'engorgement, de congestion et de pollution, plutôt que des lieux de patrimoine, ou de distribution des mobilités. La place de la Bastille, la place Félix Éboué, la place de la République, en sont autant d'exemples frappants. Vous vous obstinez dans des projets dont la Chambre régionale des comptes a pointé des défaillances de manque de vision globale et de manque de cohérence quant à la circulation automobile.

Le projet de la place du Trocadéro est aussi une très bonne illustration de votre problème de méthode avec les places parisiennes. Ce projet a été décidé sans concertation avec les élus locaux, sans étude d'impact, et il aurait, sans notre intervention, sans celle du maire du 16e arrondissement, Jérémie REDLER, sans celle de notre président de groupe, Francis SZPINER, et sans celle du Préfet de police, condamné cette place à être un lieu d'engorgement, avec une hausse de pollutions, de nuisances, et des accidents.

Notre groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" porte une autre ambition pour les mobilités, celle d'une ville fluide, partagée et ouverte. Cela suppose des transports en commun performants, des voies adaptées pour tous les usages, et une police municipale capable de garantir la sécurité et la civilité dans l'espace public.

Nous défendons donc un vrai partage de l'espace public, la priorisation des bus, une police municipale affectée aux missions de police de la circulation, la réalisation d'études d'impact lors de chaque projet ayant des incidences sur les mobilités, la révision des aménagements sur les actes les plus conflictuels, une nouvelle réflexion autour des places parisiennes pour éviter qu'elles ne deviennent des points d'engorgement.

Enfin, il manque vraiment un plan global cohérent qui inclut réellement toutes les mobilités.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Le dernier orateur, avant la réponse de l'Exécutif, est M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Pour ceux qui ne sont pas dans l'hémicycle, on a un débat surréaliste. On a eu un début de débat avec M. ALPHAND, qui, maintenant, a disparu. Entre-temps, Mme DATI est arrivée. D'un seul coup, toute la droite est montée en haut de la séance pour prendre des photos, discuter. C'est quand même assez étonnant. Je croyais que ce Plan local de mobilité intéressait énormément la droite, au vu de l'intervention de M. ALPHAND.

Je voulais répondre à M. ALPHAND, mais il n'est pas là. C'est un peu gênant. Vous lui rapporterez ce que je vais dire. Je voulais remercier M. ALPHAND. C'est important de "recliver" le débat politique, parce qu'on a tendance, aujourd'hui, en écoutant les gens de gauche, de droite, de manière générale, à croire que tout le monde est écologiste. Non, malheureusement, ce n'est pas vrai.

Il est vrai que dans le débat de tout à l'heure sur le vélo, on avait vu qu'il y avait d'énormes convergences sur le fait : "Vive le vélo, à bas la voiture !"... Heureusement, M. ALPHAND est arrivé, et nous a remis un bon clivage gauche/droite, écologistes...

Quand même, je veux rappeler quelques éléments du débat. Autrefois, vous défendiez la voiture sur les voies sur berge, en "intra-muros". Cependant, comme notre politique a réussi... Car c'est une vraie réussite : entre 2001 et aujourd'hui, les gens utilisent plus le vélo que la voiture. C'est une réalité. C'est dommage pour vous, mais ce n'est pas grâce à vous. Ce n'est pas grâce à la politique de M. Tiberi, entre 1995 et 2001, que le vélo s'est imposé à Paris. C'est grâce aux écologistes, et à la gauche, depuis 2001. Je vous rappellerai que vous avez fait des recours contre les voies sur berge, etc.

Votre nouvelle frontière, maintenant, c'est le périphérique. M. ALPHAND a dit : "C'est vous qui avez du mépris social". Vous défendez la voiture sur le périphérique et vous dites que c'est nous qui faisons preuve de mépris social ? Combien y en a-t-il, parmi vous, qui vivez sur le périphérique. Combien y en a-t-il, parmi vous, qui vivez les pollutions en direct, sonores ?...

Non, j'habite à Belleville, mais il y a un certain nombre de voitures aussi...

"Belleville bobo", merci, Madame DATI ! C'est une bonne avancée du débat politique. Je vous invite dans mon quartier, Madame DATI, sans difficulté. On va voir si Belleville est si "bobo" que cela. Vous êtes quand même "gonflée", toujours dans la provocation.

Je reviens quand même sur ce point : dire qu'il y a du mépris social en défendant la voiture sur le périphérique, franchement, où allons-nous ? Le périphérique, c'est l'endroit le plus pollué. Le périphérique a été imposé. J'ai vu des gens qui m'ont raconté l'arrivée du périphérique, des gens qui habitaient dans du logement. D'un seul coup, on leur a imposé le périphérique, parce qu'à l'époque, c'était le tout voiture.

Heureusement, on en a fini avec le tout voiture. Maintenant, on est en période de reconquête. On a eu la reconquête des voies sur berge. On a eu la reconquête de Paris "intra-muros" avec le fait que le vélo est plus utilisé que la voiture. Demain, la prochaine reconquête, cela va être le périphérique, parce que les gens qui habitent près du périphérique en ont marre. Ils veulent qu'on améliore leur cadre de vie. Ils ne veulent pas qu'on améliore seulement le cadre de vie du centre de Paris, comme vous voulez le faire. C'est vous qui gentrifiez Paris. J'espère que vous n'allez pas gagner les prochaines élections, et que ce sont les écologistes et la gauche que la gagneront, parce que vraiment, les Parisiennes et les Parisiens veulent qu'on leur améliore le cadre de vie, et pas avec vous !

Merci de votre attention.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour répondre à l'ensemble des oratrices et orateurs, la parole est à David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à toutes et tous pour vos interventions. Je pense, comme mon collègue Jérôme GLEIZES l'a dit, que ces interventions ont permis de remettre du clivage. Nous avons deux perceptions, deux visions, de ce que doit être Paris. D'un côté, vous l'avez dit à plusieurs reprises, vous êtes favorables à remettre plus de voitures dans cette ville. Vous êtes favorables au fait que nous ne bougions rien du tout sur le périphérique. Je n'enlèverai pas un mot de ce que vient de dire mon collègue Jérôme GLEIZES. Les pollutions sur le périphérique sont d'abord subies par des centaines de milliers de nos concitoyens et concitoyennes les plus pauvres. Oui, ils sont loin du 7^e arrondissement, c'est vrai, mais ils ont aussi droit au chapitre.

Ensuite, il y a quand même une question de forme. Franchement, nous expliquer que la pollution à Paris, la pollution de l'air, augmente, alors que toutes les études, les unes après les autres, montrent qu'en tendance, la pollution de l'air diminue, et la qualité, du coup, de ce que nous respirons, de l'air que nous respirons, s'améliore... Tout le monde le dit ! Franchement, nous faire un cours, encore une fois, de "fake news", comme vous avez l'habitude de le faire, cela suffit ! Je ne sais pas comment répondre à cela ! On vit dans deux réalités parallèles ! Vous instrumentalisez le débat public. Vous avez le droit d'être en désaccord avec ce que nous sommes en train de faire. Vous avez le droit, mais vous n'avez pas le droit de mentir ! Vous n'avez pas le droit de mentir sur ce qui est en train de se faire. Ce que nous sommes en train de réaliser, c'est une amélioration significative de la qualité de l'air. Cela, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les scientifiques.

Qu'est-ce que nous portons ici, dans ce Plan local de mobilité ? Vous avez dit : "Il n'y a que des mots". Non. Il n'y a pas que des mots. D'abord, nous redisons ce que nous avons déjà fait. Oui, depuis plusieurs années, nous sommes en train de transformer Paris, avec un modèle qui est assez simple, finalement. C'est que nous réduisons la place de la voiture, pour donner plus de place à d'autres types de mobilités : les vélos, les transports en commun, et bien sûr, la marche, qui reste prioritaire.

Ensuite, que dit aussi ce Plan local de mobilité ? Il dit que nous sommes dans une situation très compliquée, voire catastrophique. Il suffit de rester 15 minutes dehors pour s'apercevoir aujourd'hui que le dérèglement climatique a des effets très puissants, très forts, et très néfastes sur notre santé, avec la période de canicule que nous sommes en train de vivre. Pour cela, il faut continuer à s'adapter et il faut amplifier ce que nous avons commencé à faire. C'est exactement ce que dit ce Plan local de mobilité, pour lequel un certain nombre de budgets sont d'ailleurs déjà mis sur la table.

Pour rappeler simplement un peu nos objectifs, comme cela, les choses seront dites, nos objectifs, c'est de protéger la santé des habitants. C'est plus de liberté dans le choix des mobilités. On nous dit que l'on restreint les libertés, mais pas du tout. En fait, on les ouvre, avec ce Plan local de mobilité, puisqu'on va aussi offrir et développer des mobilités moins coûteuses.

La première des priorités, bien sûr, c'est la marche. D'ailleurs, là encore, je ne sais pas si vous contesterez encore ce chiffre, la pratique de la marche a augmenté de 10 % en dix ans. Cela prouve bien que lorsqu'on investit dans la piétonnisation, on augmente la pratique de la marche. Vous devriez vous en satisfaire, vous qui ne cessez de la défendre.

Evidemment, il y a le vélo. Cela a été dit. Les déplacements seront multipliés par trois. Bien sûr, il y a aussi les transports en commun, qui restent toujours moins chers que la voiture, même si sur les transports en commun, je partage les craintes qui ont été énoncées sur la privatisation et les politiques tarifaires qu'applique Valérie PÉCRESSÉ. Nous n'avons pas complètement la main.

C'est avec un objectif sur ce Plan local de mobilité, qui est d'abord de protéger les Parisiennes et les Parisiens qui sont les plus modestes, ceux qui vivent à proximité du périphérique, puisque nous actons la "boulevardisation" de ce périphérique.

Madame GATEL, vous nous expliquez que nous ne faisons rien sur la question de la qualité de l'air. Pardon ! Cependant, vous êtes dans une famille politique qui soutient un Gouvernement qui a fait tomber les zones à faibles émissions. La droite a voté contre. Vous n'avez pas été capables, ne serait-ce que de porter des zones à faibles émissions socialement justes, et d'aller les défendre jusqu'au bout. Aujourd'hui, le Gouvernement que vous soutenez n'a plus aucun outil crédible ni concret pour améliorer la qualité de l'air de nos concitoyens et concitoyennes. Ce sont 40.000 décès par an en France. Là encore, comme ce sont les plus pauvres et les plus modestes, j'imagine que tout le monde s'en fiche, en tout cas sur la droite de l'hémicycle.

Ce plan prévoit la réduction d'un tiers des gaz à effet de serre, 40 % en moins de monoxyde de carbone et des particules fines. Il y a la question du bruit, avec notre objectif de moins 2 décibels. Enfin, ce plan est le premier à prendre en compte la notion de genre, pour imaginer l'espace public. Oui, il y a une différenciation dans la manière dont nous occupons l'espace, selon que l'on est un homme ou une femme. Nous avons intégré cette dimension, justement pour rééquilibrer les usages, comme nous l'avons d'ailleurs fait...

Je ne sais pas d'où vous tenez vos chiffres, Madame BUCAILLE. La pratique du vélo est légèrement plus masculine que féminine. En revanche, grâce à un investissement que nous avons porté, notamment auprès des associations, pour lesquelles vous votez contre les subventions à chaque fois que nous les proposons, cela nous permet de féminiser la pratique du vélo. Aujourd'hui, on est plutôt à 55 % et 45 %.

Enfin, évidemment, ce Plan local de mobilité prend en compte la question métropolitaine de manière très forte et très importante, puisque comme un certain nombre de nos politiques publiques, il n'est ni possible, ni envisageable, de penser les mobilités uniquement à Paris "intra-muros".

D'ailleurs, c'est sans doute pour cela que pour l'avis des personnes publiques associées, notamment l'autorité environnementale, n'a pas émis d'avis défavorable sur ce plan. C'est d'ailleurs la même chose pour l'ensemble des collectivités voisines, et la Région Ile-de-France, qui n'a pas émis d'avis négatif sur ce Plan local de mobilité. Nous avons concerté, nous avons pu mobiliser. Cela fait trois fois que nous avons cette discussion et ce débat en Conseil de Paris. Je crois que l'ensemble des éléments ont été dits.

Je vous invite à voter favorablement ce Plan local de mobilité.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 140).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 76).

2025 DVD 87 - Prolongement du RER E Éole à l'Ouest. - Convention relative au financement de la réalisation des travaux REA n° 7.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DVD 87 concernant le prolongement du R.E.R. E Éole vers l'Ouest, et à la convention relative au financement de la réalisation des travaux R.E.A. n° 7.

La parole est tout d'abord à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe Union Capitale.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le prolongement du R.E.R. E vers l'Ouest francilien jusqu'à Mantes-la-Jolie constitue un enjeu majeur d'équilibre territorial, de transition écologique, et de qualité de vie, pour des centaines de milliers de Franciliens.

Depuis le 6 mai 2024, une première étape de ce projet s'est d'ailleurs concrétisée, avec la desserte de La Défense via la porte Maillot. En tant que maire du 17e arrondissement, qui a suivi à l'époque ce gigantesque chantier, je veux à nouveau ici saluer les prouesses techniques de la S.N.C.F., particulièrement en matière d'ingénierie. Cette gare a en effet été creusée à moins de 20 mètres sous le boulevard périphérique, et ce sans interruption du trafic routier, ni du fonctionnement de la ligne C du R.E.R. et de la ligne n° 1 du métro, toutes deux situées à une proximité très immédiate.

Ce nouveau pôle multimodal constitue donc une vraie chance pour le 17e arrondissement, non seulement pour les habitants, mais pour tout le secteur économique de la porte Maillot, et bien évidemment pour la Défense, quartier d'affaires bien connu. Ce prolongement a constitué un véritable levier de "désaturation" du R.E.R. A et de la ligne 1. Il est bon de le rappeler ici.

Désormais, le prolongement du R.E.R. va faire d'autres heureux, car si la première phase était opérationnelle, il nous faut maintenant garantir la réalisation du tronçon Ouest, qui reliera La Défense à Nanterre-La Folie, puis Poissy, et enfin, Mantes-la-Jolie. Cette section doit relever plusieurs défis, avec la modernisation de 47 kilomètres d'infrastructures ferroviaires existantes, dont plusieurs ponts et tunnels, ainsi qu'une trentaine d'ouvrages d'art. C'est là aussi un véritable enjeu économique, mais aussi de solidarité territoriale. Ce projet complexe, mais crucial, s'inscrit, rappelons-le, dans le grand pari des projets lancés par Nicolas SARKOZY, alors Président de la République.

Ce projet ambitieux n'a pu trouver sa concrétisation que grâce à une intelligence collective, à de nombreux financeurs et partenaires, qu'il convient ici de saluer, au premier rang desquels l'Etat, mais également la Région Ile-de-France, la Société des grands projets, les conseils départementaux concernés, la Ville de Paris, "Ile-de-France Mobilités", S.N.C.F. Réseau et S.N.C.F. Gares & Connexions.

Alors votons avec enthousiasme ce projet de délibération majeur, qui nous propose de valider la convention relative au financement du prolongement des travaux du R.E.R. E, assurant ainsi la mise en service complète du projet Éole.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

Chers Conseillers du groupe Changer Paris, je me souviens d'une intervention, lors du dernier Conseil, à travers laquelle vous vous étiez insurgés contre la prise de photographies pendant la séance. Je me permets de vous renvoyer la pareille.

Mme KUSTER, d'un autre groupe, était l'oratrice, et la seule oratrice.

Je vous remercie, Madame KUSTER.

La parole est à David BELLIARD, pour la réponse de l'Exécutif.

M. David BELLIARD, adjoint. - Après la réponse, Monsieur ALPHAND. Je suis persuadé que vous écouterez avec beaucoup d'attention la question du R.E.R. E, parce que c'est une question fondamentale, sur laquelle intervient Brigitte KUSTER.

Je vous remercie pour votre intervention. Cela me permet de revenir une nouvelle fois sur ce colossal projet de prolongement du R.E.R. E vers l'Ouest. La convention de financement que je vous propose de voter aujourd'hui n'implique pas de financement de la Ville, mais en tant que partie prenante, nous devons la faire voter au Conseil de Paris.

Nous avons mis beaucoup la main au porte-monnaie, bien plus que nécessaire. Cela a été dit. Nous avons eu plusieurs débats sur le sujet. D'ailleurs, nous ne nous satisfaisons pas d'être de simples financeurs aveugles, des retards pris par la S.N.C.F.

Oui, nous avons quand même voulu soutenir fortement ce prolongement de 55 kilomètres du R.E.R. E vers les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Il faut dire qu'il améliore le quotidien de centaines de milliers de personnes, qui font déjà Nanterre-Saint-Lazare depuis l'année dernière en 8 minutes, et qui pourront faire La Défense-Mantes en seulement 45 minutes, à partir de 2027. Vous le savez, nous soutenons tout ce qui contribue à développer les transports en commun. Ils représentent des alternatives crédibles et efficaces à la voiture individuelle et permettent de rendre tout simplement vivable et respirable notre région, à terme.

Ce prolongement a aussi été l'occasion pour nous de repenser nos transports, notre espace public, a poussé à la création d'une nouvelle station de R.E.R. à porte Maillot, qui est devenue un véritable "hub" de transport, avec le prolongement, l'année dernière, du tramway T3, jusqu'à porte Dauphine. Cela nous a permis de complètement redessiner une partie du 17^e arrondissement, notamment la porte Maillot, qui était entièrement dédiée à l'automobile il y a encore quelques années. On a retrouvé de l'espace pour les piétons et les vélos. On l'a largement végétalisée. C'est un exemple, je crois, réussi, même si les travaux ont été très compliqués, d'un projet à la fois de développement des transports en commun et de requalification de notre espace public, dans la logique qui est la nôtre, que nous avons développé avec le plan local de mobilité juste avant.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 87).

Rappel au règlement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Vous confirmez votre demande de rappel au règlement, Monsieur ALPHAND ?

Je vous invite donc à le faire, en nous précisant l'article sur lequel vous basez ce rappel.

M. David ALPHAND. - C'est l'article 9, Madame la Présidente, Madame la Maire. Vous avez quand même un sacré culot. Ce règlement intérieur, vous le faites appliquer de ce côté de l'hémicycle, mais de l'autre côté, jamais. Je suis heureux de voir que vous vous réveillez enfin. On est à la fin de la mandature. Mieux vaut tard que jamais, n'est-ce pas ? C'est bien. On peut toujours progresser. Vous le faites encore ce matin.

Ceci dit, la manière dont vous le faites, je le mets sur le compte de vos émotions d'hier soir, probablement. Vous avez peut-être un peu de mal à vous en remettre, naturellement. Effectivement, ce matin, vous êtes un peu à côté de vos "pompes". Ce n'est pas grave. On a l'habitude.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous avons aussi l'habitude du mépris vis-à-vis effectivement des femmes dans l'hémicycle et continuons aussi de le regretter, quand bien même nous arrivons en fin de mandature.

2025 DVD 95 - Dénomination "Paul Varry" attribuée à la piste cyclable située rue Réaumur, place de la Bourse et la rue du 4 septembre (Paris Centre).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous invite à nous concentrer sur l'examen du projet de délibération DVD 95, ô combien important, puisqu'il est relatif à la dénomination "Paul Varry" attribuée à la piste cyclable située rue Réaumur, entre la place de la Bourse et la rue du 4 septembre, à Paris Centre.

La parole est, pour débiter, à M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre, pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Maire, mes chers collègues, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, avait annoncé qu'un lieu porterait son nom. J'ai souhaité que ce soit la grande piste cyclable, dont nous sommes en train d'achever la construction, et dont j'ai symboliquement inauguré le premier tronçon le jour du Conseil de Paris Centre où, avant cet hémicycle, nous avons voté le projet de délibération à présent discuté.

Qui était Paul Varry ? Je crois, hélas, qu'aujourd'hui, tout le monde le connaît. Nous le connaissons depuis longtemps. Nous le connaissons à Paris Centre comme un militant engagé, comme un acteur de la concertation locale, comme un pédagogue à la voix douce et persuasive.

Paul Varry avait 27 ans. Il était habitant du Sentier. C'était donc un militant du vélo. Je rappelle qu'il était représentant de "Paris en Selle" pour Paris Centre, qu'il était membre du comité des mobilités actives, que nous avons créé pour justement discuter avec les usagers sur la façon de mettre en place ces nouvelles solutions de mobilité. Il était membre du conseil de quartier Arts et Métiers. Il participait activement aux réunions publiques, aux ateliers, aux échanges sur l'aménagement de l'espace public, toujours avec bienveillance, avec rigueur, en étant force de proposition et de persuasion.

Toujours, jusqu'à la tragédie du 15 octobre 2024, une violence routière abominable : Paul Varry a été tué par un automobiliste. Il a été percuté volontairement sur une piste cyclable, alors qu'il rentrait du travail. Je le sais, j'en suis persuadé, sans en avoir la certitude, je suis certain qu'il s'est interposé pour protéger des cyclistes menacés par un conducteur qui roulait sur une piste cyclable. Face à ce drame, il fallait que la réponse de Paris soit forte. Je crois qu'elle l'est, parce que la voiture tue encore dans notre ville, par la pollution, mais parfois aussi directement.

Anne HIDALGO, la Maire de Paris, et Laurent NUÑEZ, le Préfet de police, avaient rencontré les associations de cycliste à la suite de ce drame, pour mettre au point un plan zéro accident. Je voudrais saluer le rôle clé que joue la police nationale, la nouvelle police municipale, pour protéger les cyclistes. Je voudrais également saluer le rôle du développement exceptionnel des itinéraires sécurisés à Paris, singulièrement dans le centre de Paris, pendant ce mandat, avec cette piste Réaumur-4 septembre, qui en est un exemple, sur un nœud stratégique au centre de Paris. Je suis ému qu'elle prenne le nom de Paul Varry, car ce nom est justifié et légitime.

La piste "Paul Varry", ce sera un symbole fort, ce sera un engagement collectif. Elle ne sera pas seulement un trajet, celui qu'aurait emprunté au quotidien Paul, en bas de chez lui. Ce sera aussi un espace de mémoire, un espace de vigilance, un espace d'engagement. Ce sera aussi l'incarnation de la volonté collective qui est la nôtre, de construire une ville plus pacifique, plus humaine, et plus sûre, où chacun peut circuler librement, dans le respect des autres. Ce sera également une invitation faite aux cyclistes, aux piétons, aux automobilistes, à s'approprier ce message que portait Paul Varry inlassablement, dans nos réunions publiques. J'ai le souvenir de sa voix. J'ai le souvenir de sa pause. Il attendait que les débats soient actifs, soient forts, soient parfois mêmes disputés, pour intervenir, avec une voix d'un calme olympien, qui ramenait la paix dans les discussions, et qui, toujours, se terminait par un détail, qui mettait davantage encore en sécurité les cyclistes.

Permettez-moi, ce matin, de saluer les proches de Paul, sa mère, Nathalie, et son conjoint, Jonathan, de saluer leur dignité, leur combat pour la mémoire et la justice. Ils ont été très présents pour les hommages que nous avons rendus à Paul Varry au lendemain de cet assassinat. Ils l'ont été toujours en portant une parole qui s'inscrivait dans le combat de Paul Varry, que nous allons donc continuer, et avec son nom, qui sera donné à cette magnifique piste cyclable au cœur de Paris.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe Union Capitale.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il y a des moments où les mots semblent bien faibles face à la réalité. Aujourd'hui, en délibérant pour donner le nom de Paul Varry à cette piste cyclable, nous touchons à l'une de ces réalités qui nous confrontent à ce que nous sommes, à ce que nous faisons de notre ville.

Paul Varry avait 27 ans. C'est l'âge des projets. C'est l'âge des premières convictions solides, un âge où l'engagement n'est pas un mot, mais une évidence. Je ne connaissais pas Paul. C'était un homme bien. Il y a eu beaucoup de témoignages en ce sens. On l'imagine tous enfourchant son vélo, le matin, avec cette idée qu'il participait à quelque chose d'encore plus grand, quelque chose pour sa ville, pour l'intérêt général.

Cet engagement, Paul Varry ne le gardait pas pour lui. Il le partageait, il le défendait, il le vivait au quotidien, avec l'association "Paris en Selle", parce que Paul avait compris une chose essentielle : qu'une ville ne change que si ses habitants s'en mêlent, s'en occupent, que si des femmes et des hommes décident de ne plus subir, mais d'agir. Paul agissait, il faisait sa part. Puis, la violence routière l'a frappé, la violence routière l'a tué, brutalement, injustement, comme toujours, comme elle continue trop souvent à le faire.

Donner son nom à cette piste cyclable, c'est un hommage, mais c'est surtout une interpellation, car, chers collègues, cette plaque nous questionnera chaque jour : qu'avons-nous vraiment changé dans nos comportements ? Nos décisions protègent-elles assez celles et ceux qui font le choix du vélo ? En faisons-nous assez vis-à-vis de ces individus qui se croient tout-puissants lorsqu'ils conduisent une voiture ? Avons-nous compris que l'aménagement urbain n'est pas une question technique, mais une question de vie ou de mort ? En effet, la ville que Paul imaginait, cette ville apaisée, où chacun peut circuler selon ses besoins, n'est pas utopique. Elle n'est pas un rêve lointain. Elle est à portée de main, à portée de choix. Elle demande de la constance. Elle demande de la volonté. Paul ne verra

pas ce Paris. A nous de le faire exister, de le faire vivre, pour que d'autres jeunes puissent y croire, y contribuer et y vivre.

Je veux saluer avec respect sa famille, ses proches. Je leur adresse une nouvelle fois mes plus sincères condoléances, et je veux dire ceci : que le nom de Paul Varry soit une responsabilité, une responsabilité collectivité, qui nous engage pour longtemps.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paul Varry avait 27 ans, le 15 octobre 2024, quand il a été tué par un automobiliste, alors qu'il circulait à vélo sur une piste cyclable. Paul Varry était un cycliste, mais il était aussi un militant pour les mobilités douces, membre de "Paris en Selle", cela a été dit. Il faisait partie de ces gens qui s'engagent depuis des années dans des associations en faveur des mobilités douces.

Sa mort a suscité beaucoup d'émotions. Il y a eu des rassemblements partout en France. La parole s'est libérée sur la violence motorisée, parce que oui, le quotidien des cyclistes, c'est trop souvent les coups de klaxon, les intimidations, les insultes. Oui, la rue a trop souvent été considérée comme la chasse gardée des automobilistes, une sorte de jungle, où certains, pas tous, heureusement, se considéraient comme les premiers des prédateurs.

Paul Varry ne croyait pas en la loi de la jungle, ni en la loi du plus fort, celle de la plus grosse berline, mais en la concertation, au dialogue, pour prioriser les modes de mobilité douce, parce que oui, c'est par le dialogue, non par la force brute, que l'on doit arriver à un meilleur partage de la voie publique. Ce qui doit être interrogé ici, c'est notamment le rapport viriliste qu'entretiennent certains à la voiture, un rapport viriliste qui peut expliquer, parfois, cette rage routière, qui explose et qui peut tuer.

Oui, dans ce cas précis, un rapport d'expertise, sortie le mardi 27 mai, remet clairement en cause la piste accidentelle soutenue par le conducteur. L'expert en charge du rapport d'accidentologie, explique, je cite, que : "le véhicule n'est pas techniquement en mesure d'accélérer et d'actionner le volant de direction de manière autonome". Le conducteur a donc dû faire plusieurs manœuvres pour se retrouver dans la configuration de l'accrochage, et n'est pas resté passif.

Comment peut-on en arriver là ? C'est peut-être parce que certains ont une certaine conception du partage de la voie publique, et de leur droit ultime, en tant qu'automobiliste, à prendre toute la place et avoir la priorité sur tous les autres usagers de la voie publique. Il ne peut pas y avoir d'égalité en matière d'accident : l'un peut tuer, l'autre non ; l'un prend la majorité de l'espace public, l'autre non. Qu'il y ait des conflits d'usage, des tensions, que les cyclistes ne respectent pas toujours le Code de la route est un fait, et pour cela, ils doivent être sanctionnés, comme n'importe quel usager de la voie publique, mais un cycliste ne roulera jamais sur un S.U.V., qu'il soit énervé ou non.

Il y a certainement un travail d'éducation populaire à faire, un temps d'adaptation à respecter pour que vélos, voitures et piétons, apprennent à s'approprier l'évolution des modes de circulation, mais il y a des choses que nous ne pouvons pas tolérer : aucune excuse pour ces comportements virilistes, aucune tolérance pour la violence routière, aucun recul sur la politique de priorisation des mobilités douces, et bien sûr, aucun oubli. On n'oublie pas Paul Varry, ses proches. On n'oublie pas non plus leur dignité. Quel meilleur moyen de ne pas l'oublier que donner son nom à une piste cyclable ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SOREL.

Monsieur Nicolas JEANNETÉ, vous avez la parole.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais juste dire quelques mots, à mon tour, pour rendre hommage et se souvenir de Paul Varry. Je le connaissais un peu. J'ai le souvenir d'un jeune homme vif, curieux, timide, et tellement passionné. A travers lui, je pense aussi à toutes les victimes, à Paris, et je pense notamment à cette collaboratrice d'élu, fauchée par une voiture devant l'Assemblée nationale. C'était en 2018.

C'est vrai que nous, les Parisiens, nous n'avons pas la "culture vélo", en tout cas, que c'est arrivé très tardivement par rapport à nos voisins européens. Je pense notamment à l'Allemagne et aux pays nordiques. Il faut continuer à apaiser et partager l'espace public. C'était le message de Paul.

Dire aux automobilistes qu'ils ne sont pas prioritaires et qu'ils doivent partager la voie avec les cyclistes, notamment lorsqu'ils décident à la dernière minute de tourner à droite et que nous nous trouvons, nous, les cyclistes, dans le fameux angle mort. Dire aussi aux cyclistes, et Paul le disait aussi, qu'ils ne sont pas non plus prioritaires et qu'ils doivent partager l'espace public avec les piétons.

Je trouve qu'il y a un petit mieux, mais on doit progresser. Combien de fois encore, aujourd'hui, je me trouve arrêté à un feu avec d'autres cyclistes et que nous sommes subitement doublés par un hurluberlu qui débarque de je

ne sais où, qui remonte la file d'attente, et bien sûr, grille le feu ? Il doit être sanctionné. Paris est une ville magnifique à vélo quand les pistes sont protégées et que les carrefours sont bien aménagés. C'est un vrai bonheur de se rendre chaque matin au travail. Continuons à essayer d'apaiser cet espace public.

Avons-nous d'ailleurs des nouvelles de la mission contre les violences routières, qui avait été lancée en octobre 2024, après la mort tragique de Paul ? J'ai le souvenir d'une réunion avec la "F.U.B.", "Paris en Selle", et de nombreuses associations cyclistes, qu'un M. BARBE avait été nommé pour mener cette mission. J'ai d'ailleurs regretté à ce moment que le nom de cette mission, qui était intitulée "contre les violences routières", soit devenue "prévenir les violences et apaiser les tensions". D'ailleurs, parmi les propositions qui avaient été faites, l'une était très intéressante, qui a l'air d'être restée lettre morte, qui était le fait d'agrandir les panonceaux M12 "tourner à droite", afin que l'information soit vue par tous et notamment par les automobilistes, car c'est aussi l'aménagement qui fait le comportement.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 15 octobre dernier, Paul Varry, ce jeune Parisien de 27 ans, a été volontairement renversé par un automobiliste. Cette phrase est purement inimaginable. Elle traduit la sauvagerie de ce drame, de cette vie qui ne demandait qu'à s'épanouir, brusquement interrompue. Le rapport d'expertise révélé quelques semaines après l'accident est accablant. Alors que le conducteur parlait de perte de contrôle de véhicule, l'expertise démontre que la voiture a reculé, puis accéléré pour écraser le jeune homme, une manœuvre délibérée de la part du conducteur. Le chauffard est aujourd'hui poursuivi pour meurtre.

La violence routière, chaque usager l'a rencontrée et la rencontre. C'est un chauffeur de bus qui se rabat brusquement et délibérément pour obliger le cycliste à s'arrêter s'il ne veut pas passer sous ses roues. C'est un piéton sur un passage protégé renversé par un chauffard qui grille un feu sous l'emprise de stupéfiant. C'est un conducteur de deux-roues motorisé qui renverse un cycliste en circulant sur une voie partagée. C'est un "fat bike" débridé qui, en grillant le feu, renverse un piéton. Ce sont quelques-uns des drames qui se sont produits ces dernières semaines.

Oui, la violence routière est un fléau. Lorsqu'elle s'exprime au volant d'un véhicule motorisé, elle peut engendrer des tragédies. Elle peut tuer et parfois, la frontière entre violence routière et inconscience sur la route est ténue. Pour lutter contre les deux, il faut agir sur tous les leviers. Ce sont les 40 mesures du rapport BARBE. Ce sont également les propositions de toutes les associations cyclistes : contre la violence routière, agir dès la première manifestation, en confisquant les véhicules des personnes concernées et en les obligeant à suivre un programme adapté ; contre les situations accidentogènes, renforcer la verbalisation et améliorer les infrastructures, afin que chacun puisse circuler en toute sécurité, car oui, le Code de la route est fait pour être respecté, car il est là pour nous protéger.

Nous saluons bien sûr la dénomination de la future piste rue Réaumur, sur laquelle Paul avait travaillé, et qui était située à proximité immédiate de chez lui, mais notre hommage sera incomplet si nous ne mettons pas tout en œuvre pour qu'une telle situation ne se reproduise jamais.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Monsieur Sylvain RAIFAUD, vous avez la parole, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Ce qui est arrivé à Paul Varry n'est pas un accident, c'est un meurtre. L'affaire n'est pas encore jugée, mais les faits sont clairs : le conducteur a délibérément percuté Paul qui tentait de l'empêcher de rouler sur une piste cyclable. L'auteur, déjà condamné à plusieurs reprises pour des faits de violence, a choisi la brutalité, dans un acte intolérable de haine motorisée. Paul est une victime de la violence routière, de cette violence que nous devons nommer, dénoncer, et surtout, surmonter collectivement, car chaque vie volée rappelle notre responsabilité face à l'impunité et à la domination de l'espace public par les véhicules les plus dangereux.

Cependant, nous ne devons pas nous souvenir de Paul Varry seulement comme d'une victime de la violence motorisée. Paul était un militant, un bâtisseur, un amoureux de la ville et du vélo, engagé au sein de l'association "Paris en Selle". Il accompagnait avec rigueur et exigence les transformations indispensables de nos rues. Il croyait à une ville plus sûre, plus respirable, plus juste, pour les cyclistes, pour les piétons, pour toutes et tous. Lui rendre hommage, c'est honorer aussi toutes les militantes et tous les militants qui, à ses côtés, s'engagent pour cette ville nouvelle, celles et ceux qui tiennent tête aux S.U.V., qui proposent, qui négocient, qui imaginent, qui tracent, souvent bénévolement, un chemin plus sûr pour chacun.

Merci à Paul et merci aux associations cyclistes qui prolongent son combat avec courage.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur RAIFAUD.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est avec une profonde émotion que nous donnons officiellement le nom de Paul Varry à la piste cyclable qui s'étendra de la rue Réaumur à la place de la Bourse et à la rue du 4 septembre. Désormais, cette piste pourra porter son nom.

Jeune cycliste de 27 ans, militant infatigable de la cause du vélo tragiquement disparu le 15 octobre 2024, victime de la violence routière d'un conducteur de S.U.V., Paul n'était pas seulement un usager du vélo. Il en était un défenseur ardent, passionné, engagé dans la transformation de notre ville, pour la rendre plus sûre, plus respirable, plus humaine. Il avait travaillé sur ce projet de piste cyclable. C'était le dernier chantier auquel il avait contribué et c'était aussi le trajet qu'il emprunterait chaque jour pour rentrer chez lui. Par cette dénomination, nous honorons non seulement sa mémoire, mais aussi son combat, son engagement, sa vision d'une ville apaisée, où chacun peut circuler sans craindre pour sa vie.

Le drame de la circulation de Paul Varry a, à l'évidence, bouleversé la Capitale, et au-delà, toute la communauté des cyclistes et des usagers de l'espace public. Son décès a rappelé que derrière chaque cycliste, chaque piéton, il y a une femme, un homme, une vie, qui mérite d'être protégée. La violence routière n'est pas une fatalité. Elle nous oblige collectivement à repenser l'espace urbain et à agir pour que plus jamais un tel drame ne se reproduise. C'est d'ailleurs là un travail que nous avons engagé pour réduire la place de la voiture de manière générale, la place des S.U.V. en particulier, sur la voirie, notamment par le biais de la votation citoyenne organisée en février 2024.

En attribuant le nom de Paul Varry à cette piste, Paris rend hommage à un militant, à un citoyen, à un ami, mais Paris adresse aussi un message clair : la sécurité des cyclistes est une priorité et l'engagement pour une ville plus apaisée doit se poursuivre inlassablement.

Merci à la famille de Paul, à ses amis, à tous ceux qui, par leur mobilisation, ont permis que son nom reste à jamais associé à la transformation de notre ville et merci à celles et ceux qui poursuivent inlassablement ce combat.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur BROSSAT.

Pour répondre à l'ensemble des interventions, la parole est à David BELLIARD, au nom de l'Exécutif.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, mes chers collègues, d'avoir pris la parole sur ce projet de délibération pour la dénomination "Paul Varry" attribuée à la piste cyclable située rue Réaumur.

Paul avait 27 ans, il circulait à vélo, il respectait les règles, il empruntait une piste cyclable. C'était un jeune homme engagé, un Parisien qui croyait à la possibilité d'une ville différente, plus douce, plus respirable, plus humaine, et pourtant, le 15 octobre dernier, il a été tué, pas par accident, mais par un acte volontaire, un acte de violence routière, puisqu'un homme a choisi délibérément d'utiliser sa voiture comme une arme. Ce drame, ce meurtre, nous a toutes et tous choqués et bouleversés. Il a suscité une prise de conscience collective de cette violence routière volontaire, trop souvent passée sous silence.

Aujourd'hui, à travers ce projet de délibération, nous rendons hommage à Paul, nous donnons son nom à une piste cyclable dans le cœur de Paris, dans l'arrondissement où il vivait, où il militait. C'est bien sûr un acte symbolique, mais aussi un symbole politique fort, car nommer une piste du nom de Paul Varry, c'est inscrire dans notre ville un message : le refus de la banalisation de la violence routière, empreinte d'égoïsme et de virilisme. Nous choisissons d'y répondre, comme Paul, par une aspiration légitime à la sécurité pour tous les usagers et toutes les usagères de la rue, à commencer par les plus vulnérables.

Elle inscrit aussi dans la ville, dans l'espace public, la réalité de la violence routière, et constitue "de facto" un rappel, et un appel à un plus grand respect des usagers vulnérables. Paul militait à "Paris en Selle" avec conviction, avec détermination. Il portait une exigence : celle d'un droit à circuler à vélo sans avoir peur, celle d'une ville qui ne soit plus conçue pour le tout voiture, mais pour les gens. Cette exigence est aussi la nôtre et face à cette tragédie, nous disons clairement : "Oui, la voiture tue, tue quand les vitesses sont excessives, tue quand on tolère l'agressivité au volant. Elle tue quand on détourne le regard".

Ce que nous faisons aujourd'hui, d'autres villes l'ont fait avant nous : Amsterdam, Copenhague, Oslo, toutes ont pris cette bifurcation, parfois dans la douleur, souvent après des drames, mais toutes ont démontré que ce chemin porte ses fruits. Nous aussi, à Paris, nous avons choisi ce cap, avec un objectif de zéro accident grave ou mortel dans la Capitale. Nommer une piste cyclable du nom de Paul Varry, c'est aussi faire une promesse : la promesse que sa mémoire vivra dans chaque rue sécurisée, dans chaque enfant que l'on pourra laisser aller seul à l'école, dans chaque trajet à vélo devenu banal.

Je voudrais enfin remercier sa famille, qui a accepté cet hommage, et je remercie aussi toutes celles et ceux qui, comme Paul, œuvrent chaque jour à faire de Paris une ville plus sûre, plus cyclable, plus humaine.

Je vous demande évidemment d'adopter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BELLIARD. Merci à l'ensemble des intervenantes et intervenants sur ce sujet, je le redis, ô combien important et sensible.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 95.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je crois. (2025, DVD 95).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux autocars de tourisme.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, à commencer par le vœu référencé n° 6, relatif aux autocars de tourisme.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je prends la parole au nom de mon groupe, aujourd'hui, pour vous présenter un vœu que nous portons avec détermination, en faveur d'une régulation beaucoup plus stricte, voire, à terme, d'une interdiction de la circulation des cars de tourisme dans Paris.

Depuis trop longtemps, ces véhicules polluants et encombrants traversent notre ville comme si elle leur appartenait, dans les quartiers touristiques en particulier, du 18e arrondissement et Montmartre aux abords de l'Opéra, des grands magasins, de la Tour Eiffel, ou encore de l'île de la Cité.

Les habitants nous interpellent, pas plus tard, d'ailleurs, que lors de notre dernier Conseil de Paris, plus particulièrement à Montmartre. Ils sont fatigués, lassés, exaspérés de voir ces files de cars stationner illégalement, moteur allumé, passagers déposés ou repris en pleine rue, dans un mépris complet des règles, du cadre de vie, mais aussi des engagements climatiques que nous prenons, nous, Ville de Paris, mais que les opérateurs devraient eux aussi prendre de manière beaucoup plus affirmée.

Ces pratiques ne sont pas marginales. Elles sont devenues la norme pour un secteur qui, trop souvent, détourne volontairement le droit. Pendant ce temps, ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui subissent pollution de l'air, bruit, insécurité pour les piétons et les cyclistes, saturation de l'espace public. Nous ne pouvons plus accepter cette situation.

Dans un contexte de dérèglement climatique, alors que nous nous sommes fixés la neutralité carbone à l'horizon 2050, il est totalement incohérent que l'un des modes de transport touristique les plus polluants soit encore favorisé, y compris par l'Etat. J'en veux pour preuve la récente décision du Préfet de police d'exempter les cars de tourisme des restrictions de circulation dans la future zone à trafic limité. C'est pour nous une erreur qui est très grave. C'est un recul qui va à l'encontre de tout ce que nous tentons de construire pour une ville plus respirable et plus apaisée.

Aussi, notre vœu porte plusieurs demandes très claires : que la Ville réaffirme une position ferme sur le respect des règles de circulation et de stationnement, avec un contrôle renforcé du "pass" autocar, une refonte de son fonctionnement, intégrant une tarification différenciée selon la motorisation et le type d'usage ; que la police municipale intensifie la verbalisation, et que le Préfet de police fasse respecter la loi ; que l'Etat se saisisse de la question du recouvrement des amendes infligées aux cars immatriculés à l'étranger, en lien avec la DGFIP et avec nos partenaires européens, car trop souvent, ces véhicules repartent sans avoir réglé le moindre centime d'amende. Cela mine évidemment l'efficacité du système et crée une inégalité flagrante entre opérateurs français et étrangers. Nous proposons aussi que la Métropole du Grand Paris soit mobilisée pour construire une politique cohérente à l'échelle régionale.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à David BELLIARD, pour répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour ce vœu, qui me permet d'aborder à nouveau le sujet des autocars à Paris. Ce que l'on appelle communément autocar recouvre en réalité des activités et des modèles économiques bien différents. Il y a

cependant consensus autour du fait que ces véhicules de très gros gabarits n'auront bientôt plus vocation à circuler dans les centres urbains très denses. Plusieurs villes européennes les ont d'ailleurs déjà interdits.

Si le Préfet de police s'est opposé à leur interdiction dans la Z.T.L., notre volonté politique est toujours intacte. A Paris, les transporteurs ont besoin de souscrire au "pass" autocar pour se garer. La grille tarifaire de ce "pass", pensée pour encourager la transition de la flotte et proposant un tarif différencié pour les cars longue distance, est aujourd'hui obsolète. Les services travaillent à une refonte du "pass" autocar, afin d'avoir une tarification plus adaptée aux réalités économiques des exploitants et des usagers, car certaines personnes ont toujours besoin de venir à Paris en car. Je pense notamment aux écoliers en sortie scolaire, ou aux seniors en voyage organisé.

Parallèlement, il est également nécessaire d'accompagner la transition du secteur touristique vers d'autres manières de visiter et de profiter de la ville. Il en va d'ailleurs de la soutenabilité de l'accueil des touristes à Paris. La police municipale et la police nationale se mobilisent pour des demi-journées de verbalisation des autocars en infraction, mais je suis d'accord avec vous, Monsieur BADINA-SERPETTE, il est nécessaire d'intensifier ces contrôles, et surtout, de s'assurer que les autocaristes étrangers soient bel et bien sanctionnés.

Quant à la situation à Bercy, notre position, avec Emmanuelle PIERRE-MARIE, la maire du 12^e arrondissement, n'a pas changé. Lorsque la nouvelle gare de Saint-Denis sera livrée, Bercy Seine redeviendra un simple parking de remisage pour autocars.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD.

La parole est à Mme la directrice adjointe de cabinet du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La Préfecture de police est pleinement mobilisée pour répondre aux enjeux liés à la forte concentration d'autocars de tourisme dans plusieurs secteurs de la Capitale. Evidemment, si le tourisme est un atout majeur, il ne saurait se développer au détriment de la sécurité, de l'environnement, mais aussi de la qualité de vie des habitants.

Dans des quartiers particulièrement fréquentés tels que Montmartre, le Champ-de-Mars, Notre-Dame, l'île de la Cité, le Louvre, l'afflux important de ces véhicules génère d'importantes nuisances, des encombrements, de la pollution et une désorganisation de la circulation locale.

Face à cette situation, la Préfecture de police a décidé de renforcer significativement les opérations de contrôle sur la voie publique. Ces actions ciblent des autocars en infraction, particulièrement en matière de stationnement irrégulier ou prolongé, de non-respect des règles de circulation, de conformité administrative, de sécurité technique, mais aussi de dépistage d'alcoolémie ou de stupéfiants chez les conducteurs.

Ce sont des actions qui s'appuient notamment sur un arrêté conjoint en date du 8 janvier 2019 entre la Maire de Paris et le Préfet de police, qui encadre et réglemente la circulation, l'arrêt et le stationnement des autocars de tourisme. C'est un texte qui interdit la circulation des autocars de tourisme dans plusieurs voies parisiennes et leur impose un stationnement exclusif sur des emplacements spécialement aménagés à cet effet, avec des points autorisés pour la dépose des passagers.

Depuis le début de l'année 2025, 464 autocars de tourisme ont été contrôlés à Paris, contre 186 sur la même période l'année dernière. Ces opérations ont permis de constater 391 infractions, dont 145 délits, soit une hausse de 95 % par rapport à la même période l'année précédente, où on comptabilisait 128 infractions. Je veux souligner que cette intensification des contrôles et des verbalisations est délibérée, et témoigne de la volonté de la Préfecture de police d'agir avec fermeté face à ce phénomène.

Cette mobilisation engagée poursuit plusieurs objectifs : garantir la sécurité des usagers de la route, faire respecter la réglementation en vigueur, bien sûr, mais aussi améliorer la fluidité de la circulation et préserver la tranquillité publique. Dans un contexte de fréquentation touristique toujours soutenue, nous poursuivons nos efforts, pour concilier l'attractivité de Paris avec les exigences de sécurité, d'ordre public et de respect de l'environnement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la directrice.

J'ai des explications de vote sur ce vœu n° 6 du groupe "Les Écologistes", avec une explication de vote, pour le groupe Paris en commun, d'Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci déjà de la réponse de l'adjoint à cette proposition de vœu de Frédéric BADINA-SERPETTE et de la réponse de la Préfecture de police. Je remercie donc ce vœu qui est une opportunité, ou un rappel, plutôt, d'un engagement non seulement partagé, mais surtout déjà programmé.

La régulation des autocars de tourisme était bien prévue dans le programme municipal et les cars ont été identifiés comme un enjeu prioritaire dès le début de la mise en place de la zone à trafic limité, comme cela a été rappelé. Même si ce n'est pas tout à fait le même objet, on sait qu'en termes de pollution, d'occupation d'espace

public, en termes d'encombrement des voies de circulation, en termes de danger pour les piétons et les vélos, les autocars sont une très grande priorité.

Alors, certes, c'est vrai, la Z.T.L., la zone à trafic limité, a été lancée en 2024 sans restriction pour les cars, alors même que le groupe de travail dont nous faisons partie avait déterminé cette interdiction et elle devait correspondre. Cependant, vous le savez, c'était en effet une demande du Préfet, au même titre que le rabotage du périmètre de la zone à trafic limité, ou le report de sa mise en œuvre, que je regrette, mais je me souviens aussi qu'en rendant un avis favorable à la zone à trafic limité, la rapporteure de l'enquête publique avait préconisé son extension ultérieure, une fois qu'elle aurait été mise en place dans un premier temps. L'interdiction des autocars de tourisme, c'est donc le futur de la Z.T.L. C'est sa "V2". Nous allons donc continuer à travailler avec la Préfecture de police dans cet objectif, mais nous n'allons pas non plus l'attendre pour la réaliser dans les faits, avec nos aménagements.

Je voudrais donner un cas concret. C'est celui de la rue de l'Amiral de Coligny, devant le Louvre. Vous le savez, à cet endroit, et je remercie la Préfète de nous mentionner toutes les opérations de contrôle qui sont faites, à ma demande, cela fait longtemps que la police municipale est mobilisée. Ce seul mois, nous avons eu 70 procès-verbaux d'infractions, avec beaucoup d'autocars qui sont stationnés, moteur tournant, alors qu'ils devraient être dans le parking.

Comme nous allons le voter un peu plus tard dans ce Conseil de Paris, nous allons, par convention, lancer le grand projet Etat-Ville, sur la place du Louvre, notamment, et il n'y aura plus de place pour les autocars de tourisme, pour qu'ils puissent stationner de manière illégale. Il n'y aura plus besoin de mobiliser notre police municipale à cet effet. Elle a bien d'autres choses à faire. Bien sûr, nous attendons l'interdiction dans tout le centre de Paris, et peut-être dans tout Paris, mais surtout, nous allons la mettre en œuvre sans attendre par nos aménagements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire de Paris Centre, cher Ariel WEIL.

Pour une autre explication de vote du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", Vincent BALADI a la parole.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur ce vœu déposé par le groupe "Les Écologistes", permettez-moi d'avoir une position un peu plus nuancée.

Oui, les autocars de tourisme posent parfois problème à Paris. Oui, on ne peut pas ignorer leur impact sur la pollution, les nuisances sonores, la saturation de certaines rues, et parfois, les comportements inciviques de certains chauffeurs. Je pense à la dépose en double file, les moteurs tournant à l'arrêt, aux stationnements anarchiques. Cela, nous le constatons tous dans nos arrondissements. J'étais moi-même intervenu à ce sujet au Conseil de Paris, ainsi qu'avec une question écrite à la Maire de Paris sur la circulation abusive de cars de tourisme, sur les voies pour bus, notamment.

Cependant, une fois cela dit, ce n'est pas avec une approche uniquement dogmatique que l'on réglera le sujet. La réalité, c'est qu'il faut reprendre ce dossier à la base, avec un plan global de circulation, de stationnement et de gestion logistique adapté aux réalités de notre Capitale. Paris est la première destination mondiale touristique. Nous devons avoir impérativement un plan d'ensemble pour mieux organiser les mobilités. N'ai-je pas entendu en réunion tourisme, lors du Covid, la volonté de la Ville d'avoir plus de touristes de province venant de nos régions ? Vous devez savoir qu'avec le train, c'est pourtant l'autocar qui est le moyen principal de venue des provinciaux sur Paris. On ne peut pas tout dire et son contraire.

Nous appelons donc à une refonte sérieuse du système. Il faut d'abord identifier plusieurs zones de stationnement dédiées. Il y a déjà des parkings vides, des souterrains sous-utilisés. Je pense par exemple à celui des Tuileries, mais il y en a d'autres qui pourraient être mobilisés intelligemment. Il faudrait aussi créer un système de navettes pour permettre aux touristes d'accéder aux grands sites depuis ces parkings sans embouteiller le centre, et surtout interdire durablement la circulation continue de ces autocars sur les voies de bus. Ce n'est pas leur rôle. Ce sont des véhicules lourds, je le rappelle, parfois présents à toute heure, sur des axes déjà saturés, ce qui nuit gravement à la fluidité et à la sécurité du trafic.

Nous partageons donc une partie seulement de vos constats de ce vœu, mais nous regrettons le manque de vision d'ensemble. Ce texte agit par petits morceaux, comme bien souvent à la Ville de Paris, sans penser logistique, mobilité, attractivité, efficacité. C'est pourquoi nous nous abstenons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Vincent BALADI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 141).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux dispositifs de détection automatisée des nids-de-poule et dépôts sauvages par les véhicules de contrôle du stationnement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 7 relatif aux dispositifs de détection automatisée des nids-de-poule et dépôts sauvages par les véhicules de contrôle de stationnement.

La parole est à Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

L'idée que je veux proposer au Conseil de Paris aujourd'hui porte sur les véhicules que l'on voit passer dans la rue et qui verbalisent, que certains appellent les "sulfateuses à P.V.", qui sont dotés de plusieurs caméras, des caméras à 360°, qui filment la chaussée, les trottoirs, pour pouvoir tout simplement aller repérer les plaques d'immatriculation. Cela fonctionne très bien. C'est très efficace. Je propose que nous puissions doter ces caméras d'un petit algorithme qui permette de recueillir les nids-de-poule et les dépôts sauvages, pour ne plus avoir à demander aux habitants de signaler les dépôts sauvages.

C'est très simple à faire. Cela existe dans beaucoup d'endroits du monde. Les algorithmes existent déjà. Il y a juste à les brancher sur le flux vidéo des caméras. Il suffit de les demander au prestataire qui s'occupe de ces caméras. Un véhicule est capable de contrôler 1.000 plaques d'immatriculation par heure. Je pense que quand on crée un système qui met une forme de répression, de punition, il faut aussi pouvoir proposer aux habitants d'avoir derrière un service qui leur est utile. Ce service, c'est que l'on sera plus capable, plus rapidement, d'avoir des signalements de dépôts sauvages et de nids-de-poule.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul HATTE.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Paul HATTE, pour ce vœu. Nous avons besoin de nouveaux outils pour nous appuyer dans la gestion de l'espace public. S'agissant des nids-de-poule et des dépôts sauvages, il me semble que ce que vous proposez est impossible, illégal et, je le crains, fort peu utile, au regard des outils existants.

D'abord, les prestataires qui effectuent le contrôle du stationnement pour le compte de la Ville s'inscrivent dans un marché public auquel on ne saurait ajouter une nouvelle prestation telle que celle que vous proposez. On ne peut pas changer la nature du contrat qui nous lie et en ce sens, la proposition qui est faite ne peut pas être appliquée dans l'état du droit.

Ensuite, heureusement, l'application "DansMaRue" fonctionne, de manière d'ailleurs collaborative. Les Parisiens et les Parisiennes l'apprécient. D'ailleurs, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une charge pour ses utilisateurs et utilisatrices. Les agents de la Ville l'utilisent également pour faire remonter des signalements entre différents services.

Une partie de l'application est dite professionnelle. Elle permet d'avoir une sorte d'intranet entre les agents, qui permet effectivement aussi d'avoir une centralisation des signalements dans l'espace public qui sont faits par les fonctionnaires de la Ville. C'est notamment utilisé pour faciliter la gestion des dépôts sauvages et les défauts de voirie. Cette méthode fonctionne et il ne me semble pas qu'une cartographie constante des rues soit nécessaire.

Enfin, le problème des nids-de-poule n'est pas qu'une question d'information. C'est aussi surtout une question de réparation. Il faut des agents pour réparer, de la matière première, et il faut fermer des voies. Cela ne s'improvise pas. Cela se prévoit. Cela se coordonne dans des plans de charge. Une caméra supplémentaire sur les véhicules de stationnement ne rebouchera absolument pas les trous dans la chaussée et n'amènera pas à la déchetterie les dépôts sauvages.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher David BELLIARD.

Le vœu n° 7 est-il maintenu ? Il n'est pas maintenu.

M. Paul HATTE. - Non.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous avez une minute, si vous le souhaitez.

M. Paul HATTE. - Je le retire en effet. Je trouve la réponse, comme d'habitude, Monsieur BELLIARD, très malhonnête. Il faut savoir que des véhicules avec ces mêmes systèmes d'analyse circulent dans tout Vincennes, qui est un territoire qui n'est pas si loin de Paris. Je ne vois pas ce qu'il y a d'illégal à faire quelque chose que tous les voisins font.

Ensuite, sur le fait de dire que l'on ne peut pas changer un contrat, Monsieur BELLIARD, vous savez très bien qu'on peut faire un avenant sur ce type de contrat.

Vous votez toujours contre chacune des propositions que nous faisons. Il n'y a pas eu un seul vote favorable sur les trois derniers Conseils de Paris, alors s'il vous plaît, Monsieur BELLIARD, quand on fait des propositions, ayez au moins la gentillesse de vous y intéresser. Cela vous rendra un peu plus grand et je suis sûr que vos électeurs en sortiront aussi heureux et vainqueurs.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation de l'anneau de Longchamp.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Le vœu n° 8 étant retiré, nous passons au vœu référencé n° 9 qui est relatif à la sécurisation de l'anneau de Longchamp.

La parole est à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, niché au cœur du bois de Boulogne, l'anneau de Longchamp est devenu un espace singulier, aux usages multiples : cyclistes, sportifs, familles en promenade, promeneurs du bois, véhicules répondant aux besoins de l'hippodrome ou du service public... Tout le monde s'y croise, mais dans des conditions aujourd'hui insatisfaisantes, voire dangereuses.

Ce vœu ne vise pas à opposer les usagers les uns aux autres, mais à rétablir les conditions d'une cohabitation sereine, encadrée et respectueuse des règles, dans l'intérêt de tous, car le seul consensus que nous pouvons constater, comme lors de la Mission d'Information et d'Evaluation sur les bois de Boulogne et de Vincennes présidée par ma collègue Valérie MONTANDON, c'est celui de tous les acteurs, pour dire que la situation ne tient pas. Les conflits d'usage se multiplient, les infractions, du côté des cyclistes comme des véhicules motorisés, sont régulières, et les accidents parfois graves. Le décès d'un cycliste en 2021, les collisions récentes entre piétons, vélos et véhicules, en sont des exemples dramatiques.

Face à cela, la Ville ne peut rester spectatrice. L'anneau de Longchamp est une voie publique. Sa sécurisation est de sa responsabilité. C'est pourquoi nous demandons d'abord un renforcement des contrôles sans indulgence pour les comportements dangereux, quel que soit le mode de déplacement, et surtout, nous demandons l'ouverture rapide d'une concertation entre tous les acteurs concernés : associations, "France Galop", services de la Ville, pour repenser les aménagements et les usages de cet espace. Il ne s'agit pas de figer l'anneau dans un usage exclusif, mais de garantir à chacun, piétons, cyclistes, conducteurs, la possibilité de circuler en sécurité.

Le vivre-ensemble se construit aussi dans nos espaces publics. Ce vœu y contribue pleinement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Véronique BALDINI.

Je passe au vœu n° 9 sans avoir examiné le vœu n° 8. Vous avez compris que l'on va revenir au vœu n° 8. Je m'en excuse auprès de Paul HATTE, qui porte le vœu n° 8 pour le groupe Union Capitale. Je vous propose que l'on aille évidemment jusqu'au terme de l'examen du vœu n° 9 et la réponse est évidemment à David BELLIARD, pour répondre au nom de l'Exécutif au vœu n° 9, anneau de Longchamp.

Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce vœu aborde un sujet important, celui de la sécurité sur l'anneau cyclable de Longchamp, une infrastructure emblématique dans le paysage parisien qui attire chaque jour des centaines de cyclistes, amateurs comme aguerris. La sécurité de cet espace nous préoccupe, tout comme elle préoccupe les usagers. Le problème majeur de ce secteur est bien identifié. Il s'agit du croisement des flux entre cyclistes de vitesse et véhicules motorisés, qu'ils soient liés à l'hippodrome ou non.

Je veux ici dire que nous n'avons pas attendu le vœu pour agir, puisque pendant ce mandat, nous avons notamment fermé à la circulation générale la rue de Sèvres à Neuilly, entre l'avenue de l'Hippodrome et la route de la Seine à la butte Mortemart, limitant ainsi fortement le trafic motorisé aux abords immédiats de l'anneau. Puis, nous avons implanté des marquages spécifiques, destinés à alerter les cyclistes de vitesse sur les points de croisement avec les piétons, afin de prévenir les comportements à risque.

Par ailleurs, d'autres projets sont d'ores et déjà prévus pour renforcer la sécurité autour de l'anneau : un projet de séparateur au Nord de l'anneau, entre le carrefour des Tribunes et la route des Moulins, afin d'empêcher toute

intrusion de véhicule motorisé sur l'anneau de vitesse ; un projet de fermeture à la circulation motorisée entre la route des Moulins et l'avenue de l'Hippodrome ; et un projet de réaménagement du carrefour de l'avenue de l'Hippodrome, pour clarifier les priorités et améliorer la géométrie du site.

Ces projets seront engagés dès que possible, une fois les études terminées. Nous sommes d'ores et déjà en concertation avec les parties prenantes, qu'il s'agisse de l'association "Vélo Longchamp", de "France Galop" ou des différents concessionnaires. Cette démarche de dialogue est essentielle et elle se poursuit.

Voilà toutes les informations que je pouvais partager avec vous, et dans ce cadre, je vous demande de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Pour suivre ce dossier avec David BELLIARD, mais aussi Christophe NAJDOVSKI, c'est un dossier auquel nous sommes très sensibles.

Merci pour votre vœu, Véronique BALDINI, puisque cela nous permet d'avoir cet échange. "France Galop" nous a écrit encore récemment, portant un certain nombre de demandes, pour certaines qui peuvent trouver leur légitimité. Nous sommes vraiment proactifs sur ce dossier, y compris dans la perspective de faire des aménagements visant à sécuriser l'anneau de Longchamp pour tous les usagers, quels qu'ils soient. Ce dossier est très suivi et il nous serait effectivement agréable, comme vous y a invité David BELLIARD, que vous puissiez retirer votre vœu.

Mme Véronique BALDINI. - Je vais maintenir mon vœu malgré tout, mais ce vœu aura eu au moins le mérite d'avoir des explications et des informations sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Très bien. Prenez des cours auprès de Paul HATTE pour le retrait de vœu.

Je donne la parole à Jérémy REDLER, M. le maire du 16^e arrondissement, pour une explication de vote, au nom de son groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame la directrice, représentante du Préfet de police, ce vœu aborde une question très importante de sécurité publique devenue critique sur le périmètre de l'hippodrome de Longchamp. L'anneau de Longchamp est aujourd'hui un espace partagé entre cyclistes, promeneurs, professionnels de l'hippodrome, véhicules de service, et parfois, évidemment, véhicules d'urgence. Cette cohabitation, en l'absence de régulation claire, génère des tensions, des dangers et des drames.

Je veux ici rappeler que "France Galop", concessionnaire de ce site, m'a récemment saisi, ainsi que l'ensemble des services de la Ville, par un courrier alarmant. L'institution y fait état d'une situation devenue intenable, avec des incidents graves à répétition, dont le plus récent implique un cycliste percutant un véhicule de la protection civile stationné pour une intervention. "France Galop" demande à juste titre une réunion de crise avec tous les services compétents pour définir un calendrier, prendre des mesures immédiates et rappeler publiquement la vocation partagée et encadrée de cet espace.

Notre arrondissement soutient cette demande avec force. Il n'est pas question d'opposer les usages. Je tiens ici à dire toute mon estime et ma considération aux associations sportives de cyclistes qui font vivre ce site au quotidien et qui en font un lien emblématique de l'effort et de la santé, mais l'usage sportif intensif, parfois à très grande vitesse, doit pouvoir coexister avec la réalité d'un site vivant, professionnel, touristique, et parfois d'intervention d'urgence. Nous sommes persuadés que tous les usages peuvent cohabiter avec l'intervention de toutes les parties prenantes.

Nous demandons donc, comme l'a dit David BELLIARD, une véritable concertation, demandée aussi par "France Galop", qui s'inscrit dans une logique de co-construction et non de restriction unilatérale des usages.

C'est pourquoi tout en soutenant ce vœu, j'appelle à organiser rapidement, sous l'égide de la Ville de Paris, une réunion incluant évidemment toutes les parties prenantes : "France Galop", les services de la voirie, les services du bois de Boulogne, la police municipale, la police nationale, les associations de cyclistes, les riverains, les usagers et aussi la mairie d'arrondissement et les élus du territoire. L'objectif est simple : garantir la sécurité, sans sacrifier la vitalité de cet espace d'exception.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le maire du 16^e arrondissement, cher Jérémy REDLER.

Le vœu n° 9 ayant été maintenu, il reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'installation de nouvelles sanisettes de style colonne Morris comme héritage sanitaire des J.O.P.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous revenons au vœu référencé n° 8 relatif à l'installation de nouvelles sanisettes du style colonne Morris, comme héritage sanitaire des J.O.P.

La parole est à Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme M. BELLIARD aime bien les bonnes idées, en voici donc une autre, qui est issue de la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'ubérisation. Il faut savoir que le public de livreurs à Paris, ou de chauffeurs à Paris, a exprimé des problèmes d'ordre urinaire dans Paris, expliquant qu'ils avaient du mal à trouver des endroits où aller aux toilettes. Dans une société avec des précarités menstruelles, mictionnelles, il est question de savoir si on ne peut pas augmenter la fréquence du nombre de toilettes publiques à Paris.

Pour ce faire, sans dénaturer l'espace public, il existe à Nancy des modèles de toilettes qui se situent dans des colonnes Morris, exactement les mêmes colonnes Morris qu'à Paris, qui sont escamotables, dans lesquelles il est possible d'entrer. Cela permettrait, dans le cadre d'une rénovation des colonnes Morris, d'augmenter le nombre de toilettes, sans défigurer l'espace public. Je pense que c'est mieux que les urinoirs en plein air.

Voilà une proposition que je vous délivre et que, j'espère, vous ne jetterez pas en tirant la chasse d'eau.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La parole est à David BELLIARD. Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous ne l'avez peut-être pas vu, mais nous procédons actuellement au remplacement des sanisettes parisiennes par des nouvelles qui sont plus modernes, plus efficaces. C'est aussi 100 % accessible, puisqu'il y a beaucoup de débats sur ce sujet à Paris, et doté systématiquement d'un urinoir à l'arrière. Du coup, cette spécificité, par rapport aux anciens modèles, permet de doubler la capacité d'utilisation. C'est donc une offre supplémentaire. Ce marché, qui a été remporté par JCDecaux, court jusqu'en 2032, date à laquelle la Ville deviendra propriétaire de ces sanisettes.

Je partage votre préoccupation quant à la propreté des sanisettes, et à la nécessité de multiplier les points d'aisance dans la Ville. Je ne crois pas que la transformation des colonnes Morris en toilettes soit une solution. La transition de ce mobilier serait en effet très coûteuse, nécessiterait d'importants travaux, notamment de raccordement au réseau d'eau. Par ailleurs, et c'est un point crucial pour nous, et je pense aussi pour vous, ces toilettes ne pourraient pas être accessibles, alors que l'on sait que les P.M.R. ont souvent du mal à trouver des sanitaires pour eux et pour elles en ville.

Enfin, je fais référence au Code des marchés publics, à la loi. Je sais que votre groupe à quelques difficultés ou une appréhension peut-être un peu différente de ce que nous avons sur la question de la loi. Sauf à titre expérimental, le Code des marchés publics nous interdit, sauf à titre expérimental, et pour de toutes petites prestations, de passer des marchés de gré à gré avec un opérateur, aussi historique soit-il. J'attends avec beaucoup d'intérêt votre prochaine proposition.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

David BELLIARD a fini sa réponse.

Il y a un rappel au règlement de Geoffroy BOULARD.

Je mets aux voix le vœu. Cela permettra après d'aborder le rappel au règlement.

Le vœu n° 8 doit être maintenu, j'imagine.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La parole est au président, M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je suis obligé de faire un rappel au règlement, Monsieur le Maire. Les propos de M. BELLIARD et les insinuations sur notre rapport au Code des marchés publics, à la loi, sont tout à fait inacceptables. Cela fait un petit effet de manche, c'est sûr, mais c'est tout à fait inacceptable. Vous contribuez par vos propos à éloigner encore plus les citoyens de leur représentation.

Je vous demande donc de retirer vos propos.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je donne la parole...

Le président BOULARD a fini. Il s'adresse à David BELLIARD pour lui demander de préciser ses propos.

Est-ce que David BELLIARD veut préciser ses propos ? Il n'y a aucune contrainte pour cela.

Précisez vos propos.

M. David BELLIARD, adjoint. - Oui. Je faisais référence à la précédente intervention de mon collègue Paul HATTE, qui, de mémoire, mais le procès-verbal fera foi, disait que je refusais les bonnes propositions, parce que je mobilisais la question de l'illégalité, notamment le Code des marchés publics, qui nous empêche de rajouter des éléments sur des contrats que nous avons passés, donc évidemment... C'est exactement ce à quoi... Vous me demandez de préciser mes propos. Je précise mes propos. Si cela ne vous convient pas, c'est votre problème. Moi, je vous donne ce à quoi je faisais référence dans mon intervention et donc je ne retire pas mon propos, puisque cela a été évoqué par mon collègue. Je crois qu'il n'y a rien de problématique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Cela vaut le coup de discuter.

Merci, président BOULARD, pour ce rappel au règlement, qui a permis à David BELLIARD de préciser ses propos. Les propos visaient à rebondir sur les propos précédents de Paul HATTE.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux aménagements prévus dans le cadre de l'opération "100 carrefours".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - L'incident est donc clos et nous pouvons passer à l'examen du vœu n° 10. Le vœu référencé n° 10 est relatif aux aménagements prévus dans le cadre de l'opération "100 carrefours", et c'est le maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER, qui le présente, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame la directrice, représentante du Préfet de police, encore une fois, je prends la parole aujourd'hui pour défendre un vœu de bon sens et de responsabilité locale. Il concerne trois carrefours du 16e arrondissement, à l'heure où je vous parle, car l'imagination de David BELLIARD étant débordante, on ne sait jamais : la place d'Iéna, la place Victor Hugo et le carrefour Henri Martin-Flandrin-Faisanderie, qui a d'ailleurs un nom, qui s'appelle la place Tattegrain. Tout cela est inclus dans un dispositif dit des "100 carrefours", porté par la mission Vélo.

Soyons clairs, nous ne contestons pas l'objectif de sécurisation des piétons et des cyclistes. Ce sont des enjeux cruciaux et vous savez, cher David BELLIARD, que j'en fais une priorité de la mairie du 16e arrondissement, mais encore faut-il que les moyens soient à la hauteur des intentions. Or, dans ces trois sites, les aménagements prévus se réduisent à des balisettes en plastique, des marquages au sol approximatif, des suppressions de voies mal anticipées : aucun travail de fond, aucune intervention sur les réseaux, sur la signalisation, ni même sur la qualité des matériaux, aucune concertation avec la mairie d'arrondissement.

Le résultat est un espace public dégradé, inesthétique et parfois dangereux, des flux de circulation désorganisés, dans un arrondissement qui compte des écoles, des hôpitaux, des lieux de culte, des commerces, et surtout une vision dogmatique de la voirie, qui oppose les usagers, au lieu de les faire cohabiter intelligemment.

Le 16e arrondissement n'est pas un laboratoire d'urbanisme, où vous pouvez à l'envi tester votre politique anti-voiture à bas coût. C'est un territoire vivant, exigeant, attaché à son patrimoine, soucieux de son cadre de vie. Nous demandons donc la suspension immédiate de ces aménagements improvisés, l'ouverture d'une vraie concertation avec la mairie du 16e arrondissement, y compris les habitants, les associations, on peut évidemment y inclure les associations de cyclistes, et surtout un changement de méthode, de la qualité, de la durabilité, une vision d'ensemble à la hauteur d'une Capitale comme Paris.

Ce vœu, vous l'avez compris, n'est donc pas un refus de la modernité qui tend vers la mobilité douce et propre. C'est un appel à l'intelligence urbaine, au respect des territoires, et à la qualité de notre patrimoine. L'action publique engage et doit toujours se faire dans le respect de ceux qui sont concernés, notamment les riverains. A l'évidence,

les responsables qui commandent ce genre d'aménagements méconnaissent le territoire, les réalités quotidiennes des habitants, la sécurité et le patrimoine de notre ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le maire du 16e arrondissement.

Je vais d'abord donner la parole à David BELLIARD, pour l'Exécutif, et ensuite, à Mme la directrice adjointe du Préfet de police.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Jérémy REDLER, notre priorité à nous, c'est la sécurité : la sécurité des piétons, des enfants, des personnes âgées, la sécurité des cyclistes qui sont de plus en plus nombreux, dans votre arrondissement, mais comme partout ailleurs dans Paris. C'est le sens de l'opération "100 carrefours", que nous avons lancée pour traiter les intersections les plus dangereuses dans la Capitale.

Les carrefours de la place d'Iéna, de la place Victor Hugo, et de l'avenue Henri Martin, sont particulièrement accidentogènes. Ce sont des points de tension réels identifiés, où les véhicules roulent trop vite et mettent en danger les cyclistes. Ne rien faire serait irresponsable.

Alors oui, en cette fin de mandat, nous réalisons des aménagements dits "tactiques", avec des balisettes, des marquages au sol, des îlots provisoires. C'est un choix que nous assumons, parce qu'ils permettent d'agir vite, de préfigurer des solutions, de tester, d'ajuster, d'ailleurs, si besoin, et parce que ces aménagements provisoires sauvent déjà des vies en réduisant les vitesses, en clarifiant les cheminements des piétons, et aussi des cyclistes.

Alors oui, ces travaux sont "tactiques", mais ils sont aussi essentiels. Ils préfigurent des transformations qui sont plus profondes, que nous porterons, j'en suis sûr, dès le prochain mandat : des aménagements durables, avec des matériaux pérennes, un traitement qualitatif de l'espace, y compris en matière de végétalisation.

Concernant la concertation, permettez-moi quand même de corriger vos affirmations, du moins de les nuancer. Les mairies d'arrondissement reçoivent les projets, comme vous les avez d'ailleurs reçus. Elles peuvent les amender. Elles peuvent les commenter. C'est une procédure que nous utilisons à chaque fois et que nous suivons à chaque fois.

Voilà peut-être les éléments que je pouvais apporter et je voudrais vous redire notre intention et notre ferme détermination à continuer à sécuriser la ville, et en particulier ces carrefours qui sont les plus dangereux.

Je donne, pour toutes ces raisons, un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher David BELLIARD.

Madame la directrice, c'est à vous.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

Lors de la réunion du 12 décembre 2024, organisée à la suite du décès de Paul Varry, les associations "Paris en Selle" et "Mieux se déplacer à bicyclette" ont présenté, à partir du signalement de leurs adhérents, une cartographie identifiant 200 carrefours jugés à risque pour les cyclistes et 25 axes particulièrement accidentogènes. Pour chaque arrondissement, dix carrefours considérés comme les plus dangereux ont été sélectionnés selon la densité des flux de circulation et la fréquence des situations à risque, notamment liées aux angles morts lors des manœuvres de changement de direction des véhicules motorisés.

Au total, 102 carrefours sur les 200 font aujourd'hui l'objet de propositions d'aménagements, dont 57 se situent sur des axes ne relevant pas exclusivement de la compétence de la Maire de Paris. Les aménagements envisagés sont de nature variée. La plupart peuvent être mis en œuvre à court terme, via des marquages aux sols, des balisettes, ou la reprogrammation de feux tricolores. D'autres projets plus complexes nécessitent une préparation technique approfondie, pouvant impliquer la pause de séparateur en granit, ou des modifications de voirie plus structurantes.

Concernant les aménagements des places d'Iéna et Victor Hugo, dans le 16e arrondissement, les propositions transmises par la Ville de Paris le 26 mai dernier sont en cours d'analyse par les services compétents de la Préfecture de police. Ces carrefours sont placés sous l'autorité du Préfet de police, conformément à l'arrêté du 24 juillet 2007, au même titre que le carrefour de la place Tattetgrain, qui est situé à l'intersection de l'avenue Henri Martin et de la rue de la Faisanderie. Ce dernier présenterait un bilan d'accidentalité préoccupant. On y recense, entre 2018 et 2023, huit blessés, dont un cycliste grièvement. La majorité des victimes étant des usagers à vélo, la nécessité d'un aménagement adapté apparaît importante.

Le projet de la Ville de Paris prévoit la création d'îlots et de pistes cyclables à l'aide de marquages au sol et de balisettes pour sécuriser les itinéraires cyclables et organiser plus clairement les mouvements tournants. Il inclut également l'installation d'arceaux vélo, de sas vélo en amont des feux tricolores et le maintien de deux voies de

circulation, dont le débit estimé à 1.000 véhicules par heure aux heures de pointe permet l'absorption du trafic, sans congestion significative.

C'est un dispositif qui vise à réduire les comportements dangereux, à mieux protéger les usagers vulnérables, et c'est pourquoi la Préfecture de police a émis, le 18 juin dernier, un avis favorable, avec un certain nombre de réserves, portant sur la clarification des priorités de circulation, l'amélioration de la signalisation, l'homogénéité des largeurs de voies, et le maintien d'un accès aux places de stationnement situées sur le terre-plein central de l'avenue Henri Martin.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la directrice.

J'imagine que le vœu n° 10 est maintenu, Monsieur le Maire ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au rétrécissement des places de stationnement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 11 relatif au rétrécissement des places de stationnement.

M. BALADI, Vincent, de son prénom, a la parole pour le présenter.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je prends la parole pour vous présenter un vœu qui part d'un constat de terrain simple dans nos arrondissements : des places de stationnement ont été rétrécies à un point tel que de nombreux véhicules, pas forcément toujours très longs, mais de plus en plus larges, en particulier les véhicules électriques familiaux, les utilitaires, ou les véhicules professionnels, ne peuvent plus s'y garer sans empiéter sur le trottoir.

Ce rétrécissement, souvent consécutif à des opérations d'aménagement, crée un double effet pervers. D'un côté, il prive certains automobilistes de places pourtant théoriquement disponibles, et de l'autre, il empiète sur les cheminements piétons, au détriment, notamment, des personnes à mobilité réduite, des poussettes, ou des personnes âgées.

Nous ne remettons pas en cause la nécessité de rééquilibrer les usages de l'espace public, mais encore faut-il que les choix d'aménagement soient réalistes, et compatibles avec les usages actuels. Réduire à 2 mètres ou moins des places censées accueillir des véhicules standards, ce n'est pas neutre. Cela crée des conflits d'usage, des tensions et parfois même des verbalisations.

Pire, j'ai un exemple récent où la Ville de Paris a autorisé dans les rues étroites de mon quartier le stationnement de camions pour un tournage de film. Bien évidemment, la largeur des places ayant été réduite, les camions se sont garés à cheval sur les trottoirs, empiétant sur la circulation des piétons, P.M.R., enfants et poussettes, alors que nous sommes dans un quartier d'école et de crèche publiques. La largeur des places est-elle d'ailleurs vérifiée, lorsque vous donnez l'autorisation ? C'est une question que je pose.

Ce vœu demande donc à la Ville de Paris trois choses concrètes : un diagnostic global des places trop étroites pour un stationnement conforme, un plan correctif là où c'est nécessaire dans le respect de l'accessibilité, une prise en compte des contraintes dans les futurs projets, ainsi qu'un réexamen des pratiques de verbalisation là où l'infraction est en réalité induite par l'aménagement lui-même. Ce sont des propositions pragmatiques, de bon sens, pour éviter que des décisions de voiries n'aboutissent sur le terrain à des impasses pour tout le monde.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Vincent BALADI.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Vincent BALADI, je partage évidemment votre constat : les véhicules ont de plus en plus de mal à entrer dans les places de stationnement. Je ne suis pas d'accord, toutefois, avec vous, sur la solution à apporter, parce que ce n'est pas forcément à la rue de s'adapter, puisque c'est une adaptation au détriment d'autres usages, et peut-être plus aux constructeurs d'en finir avec ces gammes qui sont toujours plus lourdes et plus chères. Vous connaissez d'ailleurs ma position sur ce sujet. Nous avons eu l'occasion d'échanger et de débattre lors des votations sur le prix du stationnement des S.U.V.

A Paris, nous suivons les recommandations du Cerema, qui précisent que les places de stationnement doivent faire minimum 1,80 mètre, et qui conseillent plutôt 2 mètres, mais en aucun cas 2,30 mètres. Nous sommes souvent contraints de faire 1,80 mètre pour laisser les 4 mètres de voie nécessaires aux pompiers. Seule la largeur d'une place P.M.R. est réglementée par la loi et nous nous y conformons, c'est 3,30 mètres minimum.

Je vous confirme que nous n'adapterons pas la bande de stationnement pour faire de la place à des véhicules qui peuvent aussi bien stationner, d'ailleurs, en sous-sol, ou parfois, mieux encore, lorsqu'on en a la possibilité, ne pas circuler du tout.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Cher Vincent BALADI, est-ce que vous le retirez ? Vous avez une minute pour expliquer pourquoi vous le retirez. Ou est-ce que vous le maintenez, et l'avis de l'Exécutif restera défavorable. C'est un débat cornélien. Quel est votre choix ?

Vous le maintenez. On ne vous en veut pas, rassurez-vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je pense raisonnable de suspendre la séance, qui reprendra à 14 heures 45.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous reprenons la séance.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la demande d'étude d'impact sur le déploiement de robots autonomes de livraisons à Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 12 relatif à la demande d'étude d'impact sur le déploiement de robots autonomes de livraison à Paris.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ, du groupe Union Capitale, pour deux minutes.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en l'espace de quelques années, l'automatisation s'est imposée comme l'un des grands défis de nos politiques publiques urbaines. Les robots taxis, désormais expérimentés en Allemagne par Volkswagen, mais aussi à San Francisco, ou Pékin, incarnent un basculement technologique aussi silencieux que profond. Derrière cette avancée, c'est une recomposition de notre espace urbain, de notre économie locale, et de nos métiers qui s'annonce. Ce qui vaut pour les taxis autonomes vaut également pour un autre front, celui des robots livreurs. Aujourd'hui, déjà plusieurs grandes plateformes testent en Europe ces engins, qui livrent repas et colis sans aucun contact humain.

Paris, ville dense, complexe, saturée, ne peut pas ignorer ces mutations. Alors que 500.000 colis et 2 millions de repas sont livrés chaque jour dans notre ville, nous devons collectivement nous poser une question simple : que devient le rôle humain dans la logistique urbaine ? Que deviennent les livreurs, souvent précaires ? Que devient notre espace public, entre trottoirs encombrés, mobilité douce, et désormais, engins autonomes ?

Anticiper ces évolutions, ce n'est pas les rejeter par principe, mais refuser de les subir. C'est pourquoi, dans le prolongement de la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'ubérisation, nous demandons, avec Paul HATTE et mes collègues du groupe Union Capitale, une étude d'impact sérieuse sur les conséquences sociales, économiques, et urbanistiques du déploiement des robots livreurs et des taxis autonomes à Paris. Paris doit être une ville lucide, qui encadre, qui protège, et qui régule. C'est aussi, bien évidemment, une question de souveraineté technologique.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole est à M. David BELLARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne sais pas si c'est de la souveraineté technologique que de mettre des robots livreurs de repas dans la Capitale et de les généraliser un peu partout.

Je suis un peu gêné par ce vœu, parce qu'on a quand même de vrais problèmes avec un système ultralibéral d'ubérisation, qui profite de la précarité des sans-papiers pour les exploiter, la plupart du temps.

Avec cette problématique, qui a d'ailleurs été abordée par la M.I.E. Ubérisation, vous nous dites qu'il faut expérimenter des robots, qui sont des robots livreurs, sans poser, d'ailleurs, la question de la pertinence même de se faire livrer des repas, parfois des restaurants qui sont en bas de la rue, ni d'ailleurs, de poser une question fondamentale, qui est celle du cadre légal et du cadre juridique dans lequel ces livreurs interviennent aujourd'hui, et l'ultra-précarisation dans laquelle ils sont.

Troisième point, sur lequel nous avons une divergence, de manière massive, sur la question de la vision de ce que nous pouvons projeter pour cette ville, c'est effectivement la place de la machine. Moi, je ne crois pas que Paris doive être remplie de robots et de drones, en particulier pour des tâches dont l'utilité et la pertinence sociale et environnementale sont très discutables et posent question.

Non, je ne suis pas du tout raccord avec ce vœu. En plus, je ne crois pas du tout que cela pose la question de la souveraineté technologique, ni de la Capitale, ni de la France.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'aménagement de la place Denfert-Rochereau.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 13 relatif à l'aménagement de la place Denfert-Rochereau.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas parler du 13e arrondissement, mais du 14e, mon cher arrondissement voisin, au sujet d'un projet de réaménagement de la place Denfert-Rochereau, qui est emblématique d'un urbanisme précipité et mal piloté.

A ce jour, aucun budget finalisé ne nous a été communiqué. On parle de 12 millions d'euros, ce qui n'est pas rien, mais sans ventilation précise, sans calendrier fiable, et avec des marchés attribués en retard. La Ville engage un chantier considérable pour le 14e arrondissement, mais à l'aveugle. Pire encore, aucune étude d'impact environnemental n'a été rendue publique, aucun retour d'"Ile-de-France Mobilités" sur les conséquences du projet, sur les cinq lignes de bus, alors que la place est traversée par plusieurs itinéraires majeurs.

Le rétrécissement de la voirie en haut de la place entraînera une congestion prévisible, et avec elle, des nuisances accrues pour les riverains : bruit, pollution, tension sur les circulations locales. Quant aux aménagements cyclables, ils sont incohérents, discontinus, peu lisibles, et parfois mêlés aux voies de bus. Ce n'est ni sécurisé, ni structurant.

Ce projet est malheureusement à l'image de ce que la Ville impose partout : des opérations mal concertées, aux effets secondaires sous-évalués, avec beaucoup de communication, mais peu de rigueur technique. Tant que le budget n'aura pas été clarifié, tant qu'"Ile-de-France Mobilités" n'aura pas rendu d'avis, tant qu'aucune étude d'impact sérieuse n'est produite, nous demanderons la suspension de ce projet.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER, les travaux de réaménagement de la place Denfert-Rochereau ont commencé il y a quelques semaines. J'ai l'impression que vous le découvrez, mais cela a commencé.

Il y a eu une concertation de plusieurs années, pour aboutir au projet d'Alexandre CHEMETOFF. Toutes les étapes ont d'ailleurs été franchies en conformité avec les obligations de la Ville et en bonne intelligence avec nos partenaires institutionnels. D'ailleurs, à ces travaux de concertation et d'échanges, auxquels j'ai pu participer pour

partie, avec la maire du 14e arrondissement, Carine PETIT, j'ai pu constater à quel point les échanges étaient nourris, nombreux. Ils ont permis un projet qui répond aujourd'hui à un certain nombre d'attentes des parties prenantes.

Un travail étroit a été mené bien en amont avec la R.A.T.P. et "Ile-de-France Mobilités", ainsi que des ateliers dédiés aux mobilités avec les habitantes et habitants et les associations d'usagers. A l'automne 2023, l'ensemble du projet a été présenté à une réunion de restitution de concertation. Début 2024, la Préfecture de police, compétente sur une majorité des axes traversant la place, a d'ailleurs donné un avis favorable au projet.

Un aménagement cyclable en site propre, bidirectionnel au Sud de la place, et unidirectionnel au Nord, proposera une séparation claire entre les cyclistes, les automobilistes et les piétons. Le schéma bus sera également plus fonctionnel.

Je ne sais pas ce que vous entendez par "visibilité budgétaire", mais le projet de la place Denfert-Rochereau a fait l'objet d'un vote en Conseil de Paris en 2022, et un autre en décembre 2024, à l'occasion du budget. Je vous confirme que le budget initial de 12 millions d'euros sera légèrement dépassé, compte tenu des contraintes techniques et de l'augmentation des matériaux.

Enfin, la superficie du projet de la place Denfert-Rochereau étant de 4,2 hectares, celui-ci n'est pas soumis à une obligation d'études d'impact.

Je voulais partager avec vous ces informations. Je crois qu'elles sont... Sauf si votre vœu est un vœu de posture, mais sur le fond, je crois vous avoir apporté un certain nombre d'éléments, qui me permettent aujourd'hui de vous demander de retirer votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur OLIVIER, maintenez-vous ou retirez-vous votre vœu ? Vous le maintenez.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux perturbations causées par les travaux sur la place de Clichy.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 14 relatif aux perturbations causées par les travaux sur la place de Clichy.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", pour deux minutes.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la place de Clichy est un carrefour emblématique et stratégique de la Capitale, à la jonction entre quatre arrondissements : les 8e, 9e, 17e et 18e. Elle concentre une circulation très dense, aussi bien en voitures, qu'en transports en commun. Depuis plusieurs mois, les travaux engagés par la R.A.T.P., pour moderniser les infrastructures des lignes 2 et 13, ont provoqué un enchaînement de perturbations majeures, pour améliorer également la ventilation et préparer l'arrivée des nouvelles rames MF19.

Bien entendu, personne ici ne conteste l'utilité de ces travaux, mais ce que nous dénonçons, c'est le manque d'anticipation, de coordination et d'accompagnement. Les conséquences sont lourdes. Ce sont des embouteillages à répétition, il suffit de se rendre sur place, des ralentissements prolongés, des détournements mal signalés de certaines lignes de bus, des piétons, cyclistes, complètement perdus, des commerces affaiblis, des riverains évidemment excédés.

Ces difficultés sont d'autant plus incompréhensibles, que la place de Clichy a déjà connu un énorme réaménagement d'ampleur en 2010. On pouvait espérer que les enseignements du passé aient permis à la Ville de mieux préparer ce chantier, mais non, malheureusement. Les mairies d'arrondissement concernées sont bien entendu celles du 8e et du 17e. Nous avons alerté à plusieurs reprises la Ville sur la nécessité d'anticiper l'impact sur les axes secondaires, qui sont aujourd'hui malheureusement saturés, mais ces alertes n'ont pas été entendues.

Ce vœu formule quatre demandes concrètes et surtout urgentes : d'abord, des mesures correctrices des circulations, notamment par une circulation dynamique, des déviations mieux organisées, et des aménagements temporaires aux points de congestion qui sont nombreux ; ensuite, une communication claire, actualisée, et accessible, tant pour les riverains, que pour les usagers des transports ; puis, un soutien spécifique aux commerçants qui sont impactés, qui n'en peuvent plus, via des dispositifs d'accompagnement, ou de compensation ;

enfin, une concertation avec les maires d'arrondissement, pour anticiper les futurs chantiers et assurer une cohérence d'ensemble, notamment en vue des réaménagements annoncés des avenues de Clichy et de Saint-Ouen.

Il est encore temps d'agir pour atténuer l'impact de ces perturbations sur la vie quotidienne des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci pour ce vœu concernant la place de Clichy. C'est un nœud complexe, vous l'avez dit, à la croisée de quatre arrondissements, avec plusieurs lignes de métro, de nombreuses lignes de bus, des flux piétons et cyclistes très importants, et un trafic automobile qui est dense. D'ailleurs, c'est précisément pour cette raison que la place fait aujourd'hui l'objet de travaux nécessaires et anticipés, notamment par la R.A.T.P., pour moderniser ces infrastructures et préparer l'arrivée des nouvelles rames de métro.

Il y a deux choses. Premièrement, nous avons pleinement conscience des désagréments et des difficultés que ces chantiers peuvent générer. Par contre, ne rien faire serait irresponsable. Les travaux engagés aujourd'hui permettent de maintenir à niveau des équipements publics structurants, et ceci pour des décennies. Ils sont véritablement indispensables.

Deuxièmement, nous avons mis en place des mesures concrètes pour limiter l'impact de ces travaux. La place de Clichy bénéficie déjà d'un système de régulation dynamique, qui permet d'adapter les feux en fonction des flux et de favoriser les axes les plus chargés à chaque moment de la journée. Nous avons également travaillé pour optimiser la coordination des carrefours environnants, pour éviter les engorgements en chaîne. Je veux souligner ici que le fonctionnement du carrefour a été ajusté au plus près de la réalité du terrain. Quant à la communication, elle est assurée en lien avec la R.A.T.P. : signalétique sur site, informations en ligne et relais par les mairies d'arrondissement.

Enfin, sur la concertation, les mairies des 8e, 9e, 17e et 18e arrondissements sont régulièrement associées, informées et invitées à faire remonter leurs observations. Si les maires d'arrondissement le souhaitent, il est possible de mobiliser la police municipale pour aider au respect du Code de la route. Un renfort de la police nationale ne serait pas non plus de refus, car une partie de l'embolie vient du non-respect très important des feux rouges, et d'une volonté farouche des automobilistes de s'engager dans le carrefour, avec pourtant l'assurance d'y rester coincé.

Oui, ces travaux sont gênants. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour en limiter les effets, à la fois pour les riverains et pour les usagers au global de la place, mais je le rappelle ici, ils sont nécessaires, essentiels. Ils engagent notre ville, et plus particulièrement les usagers, pour des décennies. C'est la raison pour laquelle nous y tenons, et nous allons les mener jusqu'au bout.

Je vous remercie. C'est une demande de retrait.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame MALACHARD DES REYSSIERS, les arguments de M. BELLARD vous ont-ils convaincue, ou non ?

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Je vous remercie pour ces explications, mais je maintiendrai le vœu, qui n'est pas le mien...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 14 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Souhais de bienvenue.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je profite de cette transition pour saluer en tribune la présence des membres de l'École de la 2e Chance. Nous pouvons les saluer.

Merci à vous de suivre nos travaux.

2025 DPMP 4 - Subventions (50.500 euros) et conventions avec 23 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance dans les quartiers populaires et de la politique de la ville.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPMP 4 prévoyant des subventions pour un montant de 50.500 euros, ainsi que la signature de conventions avec 23

structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance dans les quartiers populaires, et de la politique de la ville.

Je donne tout d'abord la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la délinquance, les violences urbaines, les rixes, l'extrême droite adore en parler, non pas parce qu'elle cherche à trouver des solutions concrètes pour pacifier les relations sociales, mais parce qu'elle en fait son beurre. Son objectif, évidemment, c'est de jouer sur les peurs, et désigner des coupables, toujours les mêmes évidemment : les jeunes des quartiers, les personnes racisées. La seule réponse qu'elle donne, c'est la matraque, la prison, ou ce qu'elle appelle la "remigration", c'est-à-dire les expulsions.

Face à la démagogie populiste d'extrême droite, il faut que la gauche réponde par des propositions concrètes et un contre-discours : expliquer, comprendre ces faits délictueux, et non, expliquer n'est pas excuser, c'est trouver les causes, faire le bon diagnostic, pour apporter les réponses appropriées.

Le volet prévention sécurité du contrat de ville, dans cette optique, tient une place importante dans le déploiement de la politique de la Ville de Paris en matière de prévention et de sécurité.

Evidemment, le contrat parisien de prévention et de sécurité est l'un des éléments, pas le seul, parce qu'il ne faut pas renvoyer la question des quartiers populaires à cette seule problématique. C'est un des éléments qui permet de travailler à l'amélioration de la vie quotidienne dans les quartiers populaires.

Il y a, sur ces subventions, 50.500 euros, 23 structures et autant d'actions qui consistent à penser "l'aller vers" : aller vers les jeunes qui sont connus des services judiciaires, prévenir, en tout cas tenter de prévenir le passage à l'acte, travailler à une meilleure insertion et à une sensibilisation des risques encourus en cas de comportement délictueux, produire du lien social, tout simplement, faire en sorte que pour régler, en tout cas, pour atténuer les conflits, il y ait la production, ou l'on va dire le "retissage" de liens sociaux distendus. Tout cela ne peut être fait qu'en mettant en réseau les différents acteurs qui peuvent intervenir sur un quartier "politique de la ville".

Je ne vais pas détailler les nombreuses actions qui sont proposées, mais effectivement, parmi les actions, il y a par exemple la question de rencontres avec d'anciens délinquants, pour sensibiliser sur les dangers de la rue et de la délinquance. Il y a la question du lien parent-enfant qui est travaillée, pour permettre, justement, de lutter contre la délinquance et la récidive. Il y a la question de l'insertion. Il y a toutes les activités culturelles et les ateliers de reportage numérique, notamment à P.M.F.

Nous devrions toutes et tous nous réjouir que ces 23 structures soient financées et que la Ville continue, malgré le retrait de l'Etat, à intervenir en matière de prévention. Evidemment, c'est toujours beaucoup plus facile de jouer sur les peurs, sur les craintes, d'énumérer les peines de prison, les arrestations, pour dire que l'on fait, mais en réalité, parler de ces actions, mettre en avant ces actions, c'est aussi montrer que la Ville fait, que l'on peut faire différemment et sortir de ce réflexe pavlovien, qui est que face à la délinquance, on tape, on enferme, on expulse.

En tout cas, concernant la politique de prévention de la délinquance, et je pense qu'il faut que l'on insiste et que l'on soit fier de mettre le curseur sur cette question, il faut arrêter de dire que c'est de l'angélisme. Pour moi, c'est avant tout du pragmatisme, parce que c'est souvent la meilleure manière de répondre aux tensions sur un territoire de quartier populaire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, le projet de délibération que nous étudions ici concerne la prévention de la délinquance. Il s'agit de subventions à des associations pour leur travail, tout au long de l'année, auprès des 11/25 ans, avec un objectif d'insertion. Ceci s'inscrit dans le cadre du pacte parisien pour les quartiers populaires, c'est-à-dire la politique que la Ville décide de mener pour prioriser certains quartiers populaires, au-delà de la politique de la ville, pour avoir une politique destinée aux quartiers défavorisés.

Je vais particulièrement, dans mon intervention, m'attarder sur deux associations qui organisent et accompagnent, "Le Picoulet", mais surtout "La Manufacture Chanson" et "Tatane", toutes trois situées dans le 3e arrondissement. Si le centre social du Picoulet permet une coordination du travail qui est effectué, notamment autour des projets "V.V.V.", ou sur le boulevard de Belleville l'été, ou le travail pendant les petites vacances scolaires, en réalité, je vais vous dire ce que fait "La Manufacture Chanson" et ce que nous finançons ici.

"La Manufacture Chanson" a deux actions financées dans ce projet de délibération. Une première action, "Far Eleven District", vise à créer un collectif de création artistique musicale. L'idée est de créer des choses naturellement attractives pour les jeunes. Au départ, ils vont y aller parce qu'on leur donne le moyen de s'exprimer, d'avoir une scène, un micro.

En fait, on leur fait découvrir l'ensemble des métiers artistiques, de promotion, d'ingénieur du son, de tourneur, un panel de professions qui existent autour, tout en leur donnant envie de s'impliquer, et en arrivant à faire des

projets où on les met en valeur, où ils se rendent compte que leur parole est écoutée, qu'ils peuvent avoir de l'autonomie sur leur projet. Cela développe leur culture personnelle. Cela développe leur culture artistique. On les accompagne pour sortir de leur culture musicale habituelle, pour ouvrir le champ des possibles. On ouvre le champ sur d'autres disciplines artistiques. On prépare un chemin qui mène parfois jusqu'à la professionnalisation. On essaie d'accompagner, de faire un peu plus que ce que permet l'Education nationale, ou ce que parfois permet l'environnement familial et de quartier, pour permettre de créer des perspectives pour nos jeunes, pour pouvoir les amener à aller vers plus d'autonomie, plus de curiosité.

Un autre projet, c'est le programme "Mon été à Belleville", où on implique beaucoup plus de jeunes encore, dans la coordination avec les événements "Ville Vie Vacances" de l'été, sur le boulevard de Belleville. On fait découvrir, là encore, des métiers, des structures de quartier. On permet aussi d'avoir des ateliers sur le boulevard, pour que les uns et les autres puissent chanter, avoir une scène, et partager avec un artiste tête d'affiche. Sinon, ce ne sont que des jeunes du quartier, qui peuvent ainsi s'exprimer, se rendre compte que le quartier peut les célébrer, qu'ils peuvent travailler avec le quartier, que cela correspond à quelque chose. Ils ne se sentent plus exclus, car c'est bien une politique d'insertion que nous finançons à travers ce projet de délibération. Pour l'avoir vu sur les années précédentes, cela marche. Certains jeunes sont devenus professionnels, voire relativement connus à travers la musique et les interventions de "La Manufacture Chanson".

Je veux aussi parler de ce que fait "Tatane" dans le quartier. C'est un travail autour des règles du football, pour se réapproprier les règles, réfléchir aux règles, mettre les jeunes en position d'arbitre et en position d'évaluer les règles, comment les faire réfléchir eux-mêmes à la façon dont on peut inclure les femmes dans les travaux sportifs, à comment accorder plus de place aux femmes dans l'espace public. Comment on a de meilleures interactions avec les personnes autour, quand on a une pratique sportive en cœur de quartier. C'est aussi une promotion de la citoyenneté, avec une réinvention. Cela permet aussi d'apaiser les tensions entre les jeunes eux-mêmes, puisque c'est un exutoire canalisé.

Tout cela est un travail de long terme, mené par des personnes qui travaillent depuis longtemps dans le quartier, que ce soit du côté de "La Manufacture Chanson", ou du côté de "Tatane". On voit bien à quel point, quand on entame un travail de long terme, dès le plus jeune âge, les jeunes peuvent adhérer et sortent d'une logique qui, sinon, pourrait les conduire à de la délinquance, car souvent, c'est ciblé sur des jeunes qui ont des risques.

Oui, le dialogue, les échanges, l'esprit critique, sont favorisés et permettent de répondre à des problématiques de santé, de préjugés, de discrimination, permettent d'accompagner la socialisation, de mieux verbaliser autour des premiers amours, ou de mieux pratiquer les réseaux sociaux. En fait, c'est bien de l'éducation à la citoyenneté. Tout cela participe de l'insertion des jeunes dans nos vies, dans nos quartiers, et permet une meilleure qualité de vie dans nos quartiers. C'est bien un aspect du travail de prévention que nous appuyons.

J'espère que tout le monde se rend compte de l'intérêt de ce projet de délibération, dans le continuum de sécurité, qui commence par l'éducation, la culture, va aller sur le travail de prévention, et doit aller jusqu'à la sanction, car évidemment, la sanction est aussi nécessaire, mais ce n'est pas ce que nous célébrons ici. Nous célébrons une action de long terme, qui permet à nos quartiers de vivre mieux. J'espère que les uns et les autres ici se rendront compte de l'utilité de ce travail. Je n'ai cité que celles du 11e arrondissement, que je connais bien, mais je sais que beaucoup d'autres associations, dans ce projet de délibération, font un travail exceptionnel, avec relativement peu de moyens.

J'espère que nous voterons cela à l'unanimité, montrant notre intérêt pour la politique de prévention de la Ville.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Nelly GARNIER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Nelly GARNIER. - Chers collègues, ce projet de délibération vise à accorder 50.500 euros à des associations dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance. L'objectif indiqué dans le projet de délibération est notamment, je cite, de "sécuriser les parcours de jeunes susceptibles de commettre des actes de délinquance, ou déjà connus de la justice".

Quand on regarde en détail quelles sont les associations soutenues, on peut se demander si l'idéologie qui les imprègne est adaptée à la prise en charge de jeunes déjà engagés, ou en voie de s'engager dans un parcours de délinquance. On peut ainsi s'étonner que certaines associations utilisent des concepts marqués idéologiquement, comme celui de théâtre forum, concept né en Amérique du Sud dans les années 1970, à visée révolutionnaire et émancipatrice, qui doit permettre aux opprimés d'utiliser le théâtre pour mettre au jour les ressorts de l'oppression. Dans le cadre de ces ateliers menés auprès des jeunes, qui est l'opprimé ? Qui est l'opresseur ? Est-ce la police ? Est-ce le délinquant ? On ne sait pas.

Par ailleurs, cette association décrit ainsi sa mission sur son site Internet : "A partir d'une réflexion autour du genre, les comédien.ne.s ont fait un travail d'écriture et de composition pour questionner ce dernier, et faire naître leur drag". Je vous laisse méditer cette phrase.

On trouve également, dans ce projet de délibération, le financement de plusieurs tournois d'"e-sport". Est-ce qu'une étude atteste des bienfaits de la PS5 en matière de lutte contre la délinquance ?

Nous connaissons malheureusement la réalité de la délinquance à Paris, celle des jeunes. Elle est terrible : sur une année scolaire, 74 agressions à l'arme blanche dans les collèges, 38 dans les lycées, 18 dans les écoles primaires. Oui, c'est même dans les écoles primaires ! La délinquance des jeunes à Paris, ce sont aussi des rixes, et aussi des morts, vous le savez.

La prévention a toute sa place dans le parcours de lutte contre la délinquance, mais on est en droit de s'interroger sur les associations choisies et les résultats obtenus. Lors du dernier Conseil d'arrondissement, je m'étais par exemple opposée à une subvention accordée pour financer une buvette-ginguette antigaspi, là encore dans l'objectif de détourner les jeunes de la délinquance.

Une chose est sûre : pendant que vous financez des ateliers buvette-ginguette antigaspi, ce sont les Parisiens qui payent. Nous nous abstiendrons donc.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux différents intervenants.

Je voudrais dire d'emblée que je suis particulièrement fier de présenter ce projet de délibération à notre Conseil de Paris, tant est importante la question de la prévention de la délinquance. La prévention de la délinquance, dans le cadre des politiques de sécurité qui sont menées, est en effet essentielle. Il faut à la fois pouvoir apporter un certain nombre de soutiens à des associations qui mènent sur le terrain des actions éducatives, des actions de lien social, des actions permettant la réinsertion d'un certain nombre de jeunes, et mettant en place ces actions, permettant finalement de faire en sorte que certains jeunes ne tombent pas dans la délinquance. C'est, je pense, le sens de la prévention de la délinquance.

Une bonne politique de sécurité, c'est à la fois pouvoir mener ces actions. Je tiens à rendre hommage à l'ensemble de ces associations qui, sur le terrain, inlassablement, mènent ces actions en direction des jeunes. Je remercie d'ailleurs Nour DURAND-RAUCHER et Laurent SOREL d'avoir souligné l'importance et le rôle de ces associations. Cependant, c'est aussi, bien évidemment, une politique de sécurité, pour pouvoir mener, en lien avec d'autres, la police, la justice, des actions plus répressives. Je crois que c'est ce tout qui constitue finalement une politique de sécurité efficace.

Je m'étonne... En fait, je ne m'étonne pas vraiment de la position qui a été exprimée par Mme GARNIER, finalement très rétrograde, sur cette question, parce qu'aujourd'hui, je crois que plus personne... Y compris, d'ailleurs, les maires de l'opposition municipale, qui sont les premiers, lorsque nous discutons avec eux, à soutenir certaines des actions qui sont menées en matière de prévention, certaines des associations qui interviennent sur leur territoire, tant ils ont conscience, finalement, du bienfait et du rôle positif que cela peut avoir pour apaiser les tensions, pour pouvoir permettre d'accompagner des jeunes dans la voie, parfois, de la réinsertion, et pour les dissuader de prendre la voie de la délinquance.

Je m'étonne, ou pas, d'ailleurs, de cette position, finalement très rétrograde, de cette abstention, qui, finalement, démontre peut-être en creux ce qu'a voulu dire notre collègue Laurent SOREL sur le fait qu'on est aujourd'hui dans un débat politique national, où finalement certains, talonnés par, ou talonnant l'extrême droite, les démagogues, finalement, considèrent que les seules réponses à apporter à la délinquance, sont uniquement répressives. Alors que l'on sait bien que les réponses uniquement répressives conduisent finalement à davantage de violence, plutôt qu'à une société plus apaisée. Je pense vraiment qu'il faut mener les deux.

C'est le sens de l'action que nous menons à la Ville de Paris. Je le redis donc, je suis particulièrement fier de pouvoir soutenir ces associations qui œuvrent tous les jours sur le terrain, pour un montant de 50.500 euros, tout ceci s'inscrivant dans une action plus large de la Ville de financement de toute une série de projets, qui permettent, je crois, d'apporter davantage de tranquillité et de sécurité dans les quartiers parisiens.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPMP 4).

2025 DPMP 5 - Subventions de fonctionnement (190.000 euros) et d'investissement (12.000 euros), avenant et conventions avec 2 associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPMP 5 prévoyant des subventions de fonctionnement pour un montant de 190.000 euros, et d'investissement, pour un montant de 12.000 euros, et la signature d'avenants et de conventions avec deux associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance.

La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, finalement, dans le prolongement de l'intervention de Nicolas NORDMAN, je voudrais évoquer ce projet de délibération très important, qui prévoit, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, des subventions pour deux associations du 18e arrondissement, qui mènent des actions qui s'inscrivent très directement dans le cadre du contrat parisien de prévention et de sécurité, notamment sur le volet de prévention de la délinquance et de la récidive, et l'amélioration de la tranquillité publique sur le territoire parisien.

Ce sont deux structures, avec des actions très différentes. La première, l'association "Groupe SOS Solidarités", est un projet assez original. En effet, son projet "Tapage" a pour but de permettre à des jeunes usagers de drogue de participer à des actions de ramassage d'encombrants dans le 18e arrondissement, ce qui leur permet de gagner un peu d'argent. Ce sont des jeunes qui ont la particularité d'être dans des situations de grande précarité. Finalement, ce petit salaire, pour quelques heures de travail qu'ils vont pouvoir effectuer régulièrement, va leur permettre de s'inscrire dans une trajectoire d'insertion.

C'est une petite pierre, si je puis dire, mais qui a déjà concerné un certain nombre de jeunes dans le 18e arrondissement, par cette approche assez originale qui permet à la fois d'effectuer des actions utiles d'apaisement de l'espace public, et également de trouver un peu de salaire, de travail rétribué, pour la peine qu'ils se donnent et le travail qu'ils effectuent. C'est tout à fait positif.

La seconde association, que nous connaissons bien, est l'association "Espoirs-Centres familiaux de jeunes", "Espoirs-C.F.D.J.", dont l'action se situe dans le jardin d'Éole, que tout le monde connaît. Cette action de la ferme-refuge a la particularité à la fois d'agir sur la lutte contre la récidive, puisqu'elle permet à des mineurs sous main de justice, et à des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général, de participer aux actions de cette ferme-refuge, qui accueille par ailleurs aussi des jeunes volontaires en service civique.

On le sait, le jardin d'Éole avait rencontré de très grosses difficultés, notamment à ses débuts, d'abord avec les phénomènes de rixes aux abords de ce jardin, puis avec la présence de nombreux usagers de drogue, avec des allers-retours assez réguliers, et des personnes en errance, qui ont occupé ce jardin.

Le fonctionnement de cette ferme-refuge permet à la fois, comme je viens de l'évoquer, à un certain nombre de publics de pouvoir trouver un encadrement et d'effectuer des peines de substitution, lorsqu'il s'agit de travaux d'intérêt général, et de pouvoir attirer un public de familles important, riverain du jardin d'Éole, qui était extrêmement demandeur de pouvoir continuer à bénéficier de cette ferme-refuge.

Celle-ci a dû être fermée en 2024, à la fois en raison de l'organisation des Jeux olympiques, mais aussi de travaux de restructuration assez importants. Elle va pouvoir rouvrir à partir de cet été. Cela va donc répondre à une forte demande et va permettre aux familles du quartier d'occuper ce jardin de façon très positive. On entre aussi dans l'un des axes du contrat parisien de prévention et de sécurité.

Les montants prévus par ce projet de délibération, concernant d'abord l'association "Groupe SOS Solidarités" sont de 47.000 euros, en fonctionnement, et également, 143.000 euros pour l'association "Espoirs-Centres familiaux de jeunes", pour son action au sein du jardin d'Éole, avec une petite subvention complémentaire, par la Direction des Espaces verts et de l'Eau, pour des petits travaux d'aménagement et d'équipement de la ferme, pour un montant de 12.000 euros.

Ce sont vraiment deux actions particulièrement utiles. Je reviens sur ce que disait Nicolas NORDMAN. Ce sont aussi des actions qui, peut-être, au premier abord, ne sont pas considérées comme agissant directement dans le sens des objectifs du contrat parisien de prévention de la sécurité. Or maintenant, on mesure que ces actions sont particulièrement utiles.

Je vous incite évidemment à voter à l'unanimité, je n'en doute pas, pour ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, sur ce projet de délibération, on est dans la continuité du précédent. On est sur deux actions subventionnées dans le cadre du contrat parisien de prévention de sécurité et dans la mise en œuvre d'une

politique de prévention, qui s'articule notamment autour de la prévention de la délinquance et de la récidive, mais aussi, de l'amélioration de la tranquillité publique.

Sur cela, il y a justement un enjeu supplémentaire ici. C'est la question de l'occupation positive de l'espace public, parce que sur ces deux actions originales, qui ont été déjà détaillées, l'une faite par l'association "Groupe SOS Solidarités" pour le ramassage des encombrants dans le 18e. Evidemment, comme cela a été dit, c'est à destination des jeunes majeurs usagers de drogue, avec un petit revenu, qui font dans l'espace public une occupation utile, contre rémunération, ce qui, à la fois, permet de répondre à des problématiques en termes de dignité, et aussi d'insertion, parce qu'un travail, un salaire, même petit, c'est aussi ainsi, parfois, que l'on peut reprendre pied et se réinsérer.

L'autre action, qui est faite par l'association "Espoirs-Centres familiaux de jeunes", est tout aussi originale. Il y a une subvention de fonctionnement de la ferme jardin d'Éole. Là aussi, il y a la question de la substitution de peine, avec des personnes qui sont condamnées à des travaux d'intérêt général, mais il y a aussi la question de l'occupation positive de l'espace public, et le lien avec les habitants, avec cette idée qu'occuper l'espace public de cette manière. Cela permet aussi de faire remonter un certain nombre de tensions et de problématiques dans ces quartiers.

Evidemment, ce n'est pas le genre de projets qui peuvent être applaudis sur Cnews. C'est très bien que la Ville de Paris continue à financer ce genre de projets, parce que ce n'est pas ce Gouvernement qui va privilégier ce genre d'actions de prévention. Cela a été dit, notamment par Nour DURAND-RAUCHER. Il y a un continuum dans la politique de prévention et de répression, qui doit être pensé, et je fais partie de ceux qui pensent que la répression, c'est le dernier recours, quand tout le reste a échoué, et non pas le premier recours, comme certains le voudraient.

Je voudrais élargir un peu, parce que je n'ai pas la possibilité de parler sur les vœux, sur les questions de maintien de l'ordre, parce que la problématique de ces actions, c'est qu'elles sont souvent, c'est normal, en réseau avec un certain nombre d'intervenants, dont la Préfecture de police, dont la police, c'est normal, une police qui a une stratégie de maintien de l'ordre qui est critiquée et critiquable, parce qu'elle s'appuie sur des pratiques notamment de distribution intempestive d'amendes. C'est le vœu du groupe Communiste et Citoyen qui, à juste titre, en parle, avec une pratique que nous avons remarquée dans les quartiers populaires du 20e, depuis au moins 2020, avec la systématisation d'un ciblage des jeunes qui ont parfois, au bout de quelques années, plusieurs dizaines de milliers d'euros de dettes, et qui commencent la vie avec des dettes.

Il y a aussi la question des contrôles aux faciès, qui sont condamnés depuis des années par des associations, par des collectifs. Il faut remarquer que la France vient d'être condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme, sur le contrôle de Karim TOUIL, en accusant la police de discrimination dans ce cas précis. Il y a depuis longtemps des mobilisations. Souvent, ce sont des mobilisations qui se déclenchent suite à la mort de jeunes, parce que les contrôles policiers, c'est à la fois le quotidien d'humiliations, de tutoiements, de contrôles aux faciès, et ce sont parfois des morts, comme ce qui est arrivé à Nahel Merzouk il y a deux ans, presque jour pour jour, c'était le 27 juin, et ce qui est arrivé à Adama Traoré.

Je conclus pour dire que ce qui est aussi une problématique, c'est la gestion des moments festifs, comme la Fête de la musique et la victoire du P.S.G., qui montre qu'il y a certainement une autre manière de maintenir l'ordre que la répression systématique.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme d'ordinaire, sur ce projet de délibération, j'ai souvent pris la parole depuis le début du mandat, notamment pour traiter le sujet d'une autre manière, puisque vous verrez que ma prise de parole va être assez différente.

Effectivement, il faut rappeler un peu comment le projet du jardin d'Éole, et notamment de la mini-ferme, avec l'idée première de se dire que l'on a un espace mal usité, dans lequel il y a des difficultés, notamment pour faire revenir les familles... On a un espace, il est vrai, qui était un peu délaissé, avec une occupation compliquée.

Il a été décidé, avec la mairie du 18e arrondissement, de penser, dans cet espace, une mini-ferme. Cela a été notamment dans les années 2020. Progressivement, au fur et à mesure, des animaux sont venus dans cette mini-ferme. Ils ont servi, car c'est aussi cela, l'objectif, de médiateurs, en quelque sorte. Ils ont servi pour faire revenir des enfants, revenir des familles. C'était le projet initial de cet espace.

J'ai souvent pris la parole pour dénoncer les conditions de ces animaux, qui étaient dans des conditions très difficiles, avec des espaces petits, dans lesquels il n'y avait pas d'ombrage, dans lequel il y avait des espaces vraiment contraints et un nombre d'animaux assez conséquents, et en plus de cela, avec énormément de visites, puisqu'il y avait des visites libres et des visites scolaires.

A force de dénoncer ces conditions extrêmement difficiles, je dois saluer Nicolas NORDMAN et son équipe, qui ont souhaité prendre cela en considération. Ils m'ont associée à la réflexion par rapport à cet espace. Je souhaite les remercier par rapport à cela.

Pendant cette interruption pour les J.O. un travail a été fait, notamment d'agrandissement et aussi de modernisation de cet espace, pour permettre notamment à l'électricité, à l'eau, de venir, mais surtout, de repenser aussi l'espace pour ces animaux.

Suite à la visite que l'on a effectuée, j'ai pu constater les améliorations, notamment avec le doublement des espaces pour les chèvres et les moutons, c'est une bonne chose, et notamment les lapins, puisqu'ils étaient avant dans des conditions extrêmement difficiles, dans des clapiers d'un format A3, enfermés toute la journée. Maintenant, ils ont à peu près 3 mètres carrés. On voit donc des avancées significatives, que je souhaite saluer.

Il y a aussi eu des avancées significatives dans la communication. Maintenant, on voit bien que cet espace s'appelle ferme "refuge", jardin d'Éole. Je trouve que c'est une belle avancée. On montre bien que l'idée, c'est bien d'être un refuge pour les animaux. Les panneaux ont aussi été revus. Avant, on était sur des panneaux purement utilitaristes. Les animaux étaient là pour nous donner leur laine, leur chair, leur œuf. Ils étaient évidemment extrêmement volontaires. C'était bien sûr complètement fallacieux. Maintenant, on a des panneaux purement sur l'éthologie. C'est une très belle avancée aussi. Ce sont donc des améliorations concrètes, comme je l'ai dit, sur la communication et les espaces dédiés.

Suite à ma visite, des engagements ont été pris, mais seulement à l'oral, sur le fait qu'il n'y aurait que quatre moutons, que quatre chèvres, qu'il y aurait maximum deux lapins par enclos, qu'il n'y aurait pas de présence de personnes, de groupes d'enfants, dans les pâturages, qu'il y aurait toujours la présence d'une personne lors des sorties, que la limitation de la manipulation des animaux serait prise en charge. Il y avait aussi un engagement à ne pas faire de reproduction.

Seulement, tout cela n'a été qu'à l'oral. J'aimerais bien que pour l'avenir, il y ait un avenant, ou une annexe 3, qui soit dédiée uniquement aux animaux, dans laquelle seraient notés de vrais engagements. Tout ce qui a été à l'oral, il faudrait que ce soit écrit, notamment sur la fréquence à laquelle on ouvre au public, la fréquence à laquelle les animaux sont en contact, le besoin d'ombre... Je reste vraiment aussi sur cela. On voit bien la forte chaleur. Là-bas, c'est en plein "cagnard". Il y a aussi besoin de faire attention à ce genre de choses.

Dernier point, il faudrait des engagements sur les événements. On a appris qu'il y avait eu la Chandeleur, une kermesse avec 150 personnes, puis des "escape fermes". Je ne sais pas ce que sont les "escape fermes". Bref, il faudrait aussi un encadrement de tous les événements qui se tiennent dans cet espace.

Un engagement écrit via une annexe 3, ou 4, je ne sais pas où on en est, serait vraiment une très bonne chose pour le prochain conventionnement.

Du coup, on va demander un vote disjoint sur l'article 3. On va s'abstenir, tout simplement en attendant que tous ces engagements dits à l'oral soient écrits dans le marbre, ou en tout cas, dans les cahiers de l'Hôtel de Ville.

Merci à vous.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions. Je vais m'attarder un peu sur la question de la petite ferme, en remerciant Jean-Philippe DAVIAUD et Laurent SOREL de leurs interventions pour manifester un soutien à cette politique de prévention, mais aussi aux deux structures associatives que nous allons financer avec ce projet de délibération.

Je vais dire quelques mots sur la petite ferme. Nous avons traditionnellement l'habitude d'en parler en séance de Conseil de Paris, d'abord, pour saluer, je le fais bien volontiers, le retour de la petite ferme au jardin d'Éole, puisque nous avons été contraints, l'année dernière, de déplacer cette petite ferme, en raison de la tenue, dans le jardin d'Éole, d'un site de festivité pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Nous avons considéré, à l'époque, et vous l'avez d'ailleurs dit, Madame MARKOVIC, que la cohabitation d'événements festifs qui drainent beaucoup de monde, avec la présence de cette petite ferme, et également la présence des animaux, était problématique. C'est la raison pour laquelle nous avons déménagé pendant quelque temps cette petite ferme et ses activités.

Ensuite, nous avons profité de cette absence pour réaliser des travaux importants, permettant à la fois, et vous l'avez souligné, je vous en remercie... Je vous remercie également de votre implication sur ce dossier, nous ayant permis d'améliorer, si je puis dire, le bien-être des animaux présents, parce que cela fait désormais partie du projet associatif. Il ne s'agit pas simplement que les animaux soient là. Il s'agit aussi que dans le cadre du projet associatif, en lien avec le projet pédagogique de l'association, les jeunes qui viennent visiter la structure, les écoles très nombreuses qui viennent visiter la structure, les familles très nombreuses qui viennent visiter la structure, dans ce jardin, puissent aussi être sensibilisés à cette question du bien-être animal.

Nous pensons que nous pouvons, avec la présence sur ce site de la petite ferme, faire œuvre de pédagogie en ce sens. Je crois que cela fait partie de la reconstruction de ce projet, quelque part, avec bien entendu les conditions du bien-être animal, physique, si je puis dire, avec les aménagements réalisés, parce que c'est un souci que nous avons, que vous nous avez partagé. Vous nous avez interpellés sur ce sujet. Merci de cette implication.

Nous voyons, année après année, que ce sujet avance. Je suis d'accord, on peut encore avancer. Je vous renouvelle ma disponibilité pour pouvoir continuer à travailler sur cette question.

Le projet de petite ferme, c'est aussi, bien entendu, un projet de prévention de la délinquance et de prévention de la récidive, avec l'accueil, notamment parmi les encadrants, de jeunes sous main de justice, d'accueil de personnes en travail d'intérêt général, de personnes en situation de handicap, qui font l'encadrement de la structure. Puis, c'est aussi, bien évidemment, l'accueil d'un public très nombreux, sur ce site, avec ce projet pédagogique particulièrement intéressant, qui, je crois, répond beaucoup aux attentes des familles et des jeunes qui visitent la structure.

Je termine en disant que je souhaite aussi associer mon collègue Christophe NAJDOVSKI, puisque nous avons travaillé, avec la mission Animal, pour pouvoir justement faire les améliorations nécessaires sur cette question aujourd'hui très importante du bien-être animal. Je crois que ce projet, aujourd'hui, répond finalement à beaucoup de préoccupations exprimées par les uns et les autres. Je m'en réjouis tout à fait.

Je vous invite évidemment, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vais donc mettre aux voix ce projet de délibération, avec un vote dissocié sur l'article 3.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'article 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 3 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 5 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du groupe Changer Paris.

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPMP 5).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à "#MeToo Police" et aux actions prises pour protéger les victimes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 15 est relatif à "#MeToo Police" et aux actions prises pour protéger les victimes.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Écologistes", pour deux minutes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Monsieur le Maire, Madame la Représentante du Préfet de police.

"Fabien met toujours la main sur son arme lorsqu'il ordonne à des survivantes de violences intrafamiliales de se déshabiller dans son bureau fermé à clé. Il éclaire ensuite son entrejambe à la lampe torche. Je suis méticuleux dans mon enquête. Se justifiera-t-il face aux huit femmes qui l'accusent d'agression sexuelle ?"

"Kalim demande à une femme témoin dans une affaire de viol de se prêter à une reconstitution du crime. Il exige qu'elle se mette à quatre pattes sur un canapé, qu'elle retire son jogging et sa culotte, avant de se masturber devant elle".

Voilà de quoi on parle quand on parle du "#MeToo Police". Voilà l'enquête menée par Disclose et France 2. Voilà 57 témoignages de femmes qui ont subi des violences supplémentaires, alors qu'elles venaient déposer plainte pour des violences sexistes et sexuelles. Il s'agit là de 428 victimes de violences sexistes et sexuelles, allant du harcèlement jusqu'au viol, dans 130 communes, des petits villages du Nord, jusqu'à Paris. L'omerta n'est pas tolérable.

Tout d'abord, nous le devons aux victimes, à toutes les victimes, mais nous le devons aussi à l'ensemble de la société, parce que nous voulons d'un service public de sécurité qui protège, qui combatte l'impunité. Aujourd'hui, des agresseurs profitent de leur uniforme, le dévoient, pour déployer toujours la même stratégie, à savoir celle d'exercer la violence sur les plus vulnérables.

Alors ce que nous voulons, vous le savez très bien, nous le demandons depuis le début du mandat. Nous demandons que l'accueil en commissariat de ces femmes, de ces enfants, de toutes ces victimes qui ont au droit au dépôt de plainte et à l'accompagnement, puisse se faire dans de bonnes conditions. Nous vous avons demandé de nous appuyer sur des données fiables, pour ce faire, avec la publication intégrale de l'évaluation faite par le Centre Hubertine Auclert.

Vous en avez fait une publication partielle en janvier 2022, et en décembre 2022, vous justifiez cette publication partielle en disant qu'il y avait un risque réputationnel, parce que les choses allaient mieux, et que l'on ne pouvait pas demander à la Préfecture de police, à ses agents et à ses agentes, d'assumer la difficulté du traitement qui avait été réservé aux personnes auparavant en commissariat.

Est-ce qu'on se rend compte de l'indécence de cet argument ? On est en train de dire à des victimes que l'institution policière n'a pas le courage d'affronter les témoignages de maltraitance et de violence supplémentaires qu'elles ont subies dans des commissariats.

Je le dis avec gravité : il est temps d'agir, d'affronter les choses en face, d'accepter de le faire dans le cadre démocratique. La dernière fois que je vous ai posé la question, c'était en question écrite, en avril 2023. Vous aviez évoqué un rapport, en 2024, un nouveau rapport sur l'évaluation de l'accueil des victimes en commissariat à Paris.

Maintenant que les arguments sur la non-publication du rapport de 2019 sont caducs, les écologistes vous demandent donc la publication intégrale du rapport du Centre Hubertine Auclert, de respecter votre engagement sur un nouveau rapport d'évaluation, et simplement d'assurer à toutes les victimes, de les rassurer. Elles pourront être accueillies, accompagnées dans tous les domaines, et ce, dans des délais raisonnables. Moins que cela resterait intolérable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je tiens juste à rappeler que la présentation des vœux doit se faire en deux minutes.

Pour répondre, je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN, et à Mme la Représentante du Préfet de police.

Monsieur NORDMAN ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit en effet d'un sujet extrêmement important, considérable, le "#MeToo Police" que vous évoquez.

Moi, je me contenterai d'expliquer rapidement que cela constitue, concernant notre responsabilité, notamment avec la police municipale, une priorité extrêmement importante, de faire en sorte que l'exemplarité du comportement, dans les comportements de nos policières et policiers, soit totale.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis au cœur de la formation de nos policiers municipaux, cette question du harcèlement de rue, des bons réflexes, et des comportements appropriés, la prise en charge, aussi, des personnes victimes, des femmes victimes, mais aussi, une formation obligatoire sur la question des violences conjugales, parce qu'il s'agit de pouvoir prendre en charge ces victimes, de les orienter vers les associations, vers les dépôts de plainte. C'est un sujet évidemment majeur, nous concernant, concernant la police municipale.

Sur l'accueil fait aux victimes, oui, vous avez raison de souligner qu'il faut un accueil extrêmement particulier, dans les commissariats, en particulier. Nous avons pris l'engagement, au début de cette mandature, avec la Maire de Paris, en lien avec la Préfecture de police, qui en assure les cofinancements, de pouvoir doter chacun de nos commissariats parisiens d'un intervenant social en commissariat, permettant de mettre en place un accueil spécifique, dédié, dans des situations qui nécessitent cet accueil spécifique et dédié, et notamment lorsque des femmes victimes se présentent à l'accueil des commissariats.

Simplement pour vous donner quelques éléments, les I.S.C. ont reçu, en 2024, 1.898 personnes, dont 78 % de femmes, très majoritairement victimes. Cela montre la nécessité que nous avons de déployer ce dispositif. Je le dis, nous allons recruter dans les prochains mois deux nouveaux intervenants sociaux en commissariat, ce qui permettra de couvrir, comme nous nous y étions engagés, l'ensemble des commissariats parisiens.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame la Représentante du Préfet de police, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

Je voudrais d'abord rappeler que la Préfecture de police est particulièrement engagée dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et dans l'amélioration constante de l'accueil et de la prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles.

Concernant les éventuelles poursuites judiciaires engagées à l'encontre de policiers nationaux, elles relèvent exclusivement de l'autorité judiciaire et la Préfecture de police n'a ni la compétence, ni l'habilitation pour établir ou communiquer un état des procédures judiciaires relatives à des faits de violences sexistes et sexuelles impliquant ses agents. Ces informations, comme vous le savez, sont soumises au respect du secret professionnel, du secret de

l'enquête et de l'instruction, et à la confidentialité des décisions de justice. C'est pourquoi il revient aux seules autorités judiciaires d'apprécier les conditions dans lesquelles ces données peuvent être ou non diffusées.

De la même manière, les signalements qui visent les fonctionnaires de police sont instruits par l'I.G.P.N., qui est une autorité indépendante placée sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, et les informations relatives à ces saisines relèvent de ses attributions propres. La Préfecture de police soutient évidemment un objectif de transparence dans ce domaine, mais dans le strict respect du cadre légal et des responsabilités institutionnelles de chacun.

J'en reviens au rapport que vous mentionnez sur l'accueil des victimes, Madame la Conseillère, dans les commissariats parisiens. Il y a plusieurs choses. Il est vrai qu'en 2019, ce rapport réalisé par le Centre Hubertine Auclert, qui était un diagnostic, un rapport à visée interne, commandé par la Préfecture de police, n'avait initialement pas vocation à être diffusé à des partenaires extérieurs.

C'est un document qui contenait par ailleurs un certain nombre d'éléments sensibles, liés à des procédures individuelles, notamment des auditions de victimes, dont la publication est strictement interdite par la loi. Dans un souci de transparence, il avait été publié une synthèse d'environ 20 pages. Elle avait été rendue publique, à l'époque.

Depuis la réalisation de ce rapport, six années se sont écoulées, six années pendant lesquelles la Préfecture de police a travaillé à améliorer l'accueil des victimes, pris en compte certaines des recommandations de ce rapport, dans le cadre de notre politique d'amélioration de l'accueil des victimes.

D'autres dispositifs ont été mis en place, notamment à la suite du Grenelle des violences conjugales : consolidation de la formation des agents, désignation de référents pour les violences intrafamiliales dans les commissariats, développement de partenariats avec plusieurs institutions ou associations spécialisées, ou encore expérimentation de dispositifs facilitant le recueil de plaintes dans certains établissements hospitaliers.

Dans ce contexte, la publication intégrale du rapport de 2019, qui, aujourd'hui, par bien des aspects, est obsolète dans ses constats, ne permettrait pas de rendre compte de manière fidèle de la situation actuelle.

La Préfecture de police privilégie donc la perspective d'un nouveau rapport actualisé, qui serait conduit avec une structure indépendante, dont les conditions garantiraient sa diffusion publique. Le commanditaire pourrait être le Centre Hubertine Auclert. Nous n'y voyons pas d'inconvénient.

Simplement, en termes de financement, il faudrait trouver la ligne budgétaire. Nous n'avons pas les crédits, cette année, avec le fonds interministériel de prévention de la délinquance, pour financer un tel rapport, mais encore une fois, je vous redis que nous sommes tout à fait disposés à travailler de concert avec les différents partenaires, et la Ville de Paris, sur l'amélioration de l'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles dans les commissariats, et à poursuivre nos efforts communs en faveur de la protection des victimes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai deux demandes d'explication de vote.

La première, c'est celle de Mme Nelly GARNIER, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Nelly GARNIER. - Mes chers collègues, notre groupe est, avec Rachida DATI, très engagé contre les violences sexistes et sexuelles, partout où elles surviennent. Partout, c'est partout : dans le sport, dans le cinéma, à l'école, à l'hôpital, dans la police, dans le milieu politique. Je regrette d'avoir parfois le sentiment que les écologistes font beaucoup de bruit quand il y a des violences sexuelles dans l'église ou dans la police, et beaucoup moins quand c'est dans le milieu associatif, militant, ou politique.

Je regrette que la question des violences sexistes et sexuelles dans le milieu politique soit devenue un tabou dans votre famille politique, depuis l'affaire Julien BAYOU, car c'est le nom que l'on n'a plus le droit de prononcer chez vous. Vous savez que ce que je dis est vrai. Vous savez que depuis cette affaire, la cause du "#MeToo Politique" a énormément reculé. D'ailleurs, certaines des femmes qui se disent victimes de cet homme se sont tournées vers nous, faute d'appui ailleurs.

Quand notre groupe a mis le sujet des violences sexuelles dans le monde politique sur la table d'un dernier Conseil de Paris, vous vous êtes rangés derrière la réponse un peu étonnante, et même hallucinante, de l'Exécutif, qui dit que si on suit les formations dispensées par Mme Caroline DE HAAS, votre amie politique au passage, on élimine les violences sexistes et sexuelles. Alors je m'étonne que vous n'ayez pas tout simplement proposé cela dans votre vœu, puisque c'est la réponse à tout. Au dernier Conseil, vous vous êtes défaussés sur la question du "#MeToo Politique", en prétextant que notre approche n'était pas assez globale. Les violences sexistes et sexuelles sont partout. C'est votre approche à vous qui, de toute évidence, n'est pas globale.

Nous voterons donc contre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Explication de vote de M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Déjà, je remercie Raphaëlle pour ce vœu, et pour son intervention, qui était claire et nette, et sans appel sur le sujet.

J'avoue que les réponses qui ont été faites de la part de la Préfecture ne peuvent que laisser perplexe sur le sujet.

En tout état de cause, nous voterons le vœu. Nous voulons dénoncer cette réalité insupportable et trop longtemps passée sous silence, ces violences sexistes et sexuelles que subissent les femmes lors de leur dépôt de plainte, mais ce qui choque davantage, c'est d'apprendre que des dizaines de femmes ont été agressées par des agents de police chargés de recueillir leurs plaintes. Ce scandale, révélé par l'enquête Disclose, dans le "#MeToo Police", nous apprend qu'entre 2012 et 2025, 429 victimes ont été recensées. 429 !

On ne parle pas d'un cas isolé, Madame Nelly GARNIER. On parle d'un système. Quand on en arrive à ce nombre, il y a quelque chose qui dysfonctionne !

215 policiers et gendarmes, tous grades confondus, sont mis en cause. Ces violences ne touchent d'ailleurs pas seulement des collègues policières ou gendarmes. Ce sont des collègues policières ou gendarmes qui sont à moitié touchées, mais aussi des personnes vulnérables, des plaignantes venues chercher protection, des personnes gardées à vue, exilées, handicapées, ou prostituées.

L'enquête révèle qu'il y a eu, au sein de l'institution policière, un climat propice aux abus. C'est de cela que nous parlons. C'est cela qu'il faut contester, entretenu par un esprit de corps qui protège les agresseurs et isole les victimes. Je le dis, il ne s'agit pas de faits isolés, mais réellement d'un système.

Malgré la gravité des faits, les sanctions sont trop rares et souvent symboliques : mutations, avertissements, etc. Trop souvent, la hiérarchie ferme les yeux. Il ne s'agit donc pas seulement de dénoncer les individus, mais de remettre en cause un système, je le redis, qui protège les agresseurs, au détriment des victimes.

L'Etat doit être garant de la sécurité et de la justice, et ne peut pas se défaire de ses responsabilités. Il doit garantir la protection de toutes et tous, y compris au sein de ses propres rangs.

Je me permets de dire que votre refus de faire la transparence sur le sujet ne peut que laisser perplexe. Chercher à ne pas faire de vague contribue à la poursuite du système. C'est être coresponsable du phénomène, et je vise à la fois la réponse de la Préfecture, mais aussi, évidemment, malheureusement, du groupe Changer Paris, qui s'illustre, encore une fois, aujourd'hui, sur le sujet.

C'est pourquoi nous voterons ce vœu.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je demande vraiment aux orateurs d'essayer de respecter les deux minutes de temps de parole qui leur sont octroyées.

Je mets aux voix le vœu n° 15...

Si je comprends bien, il y a eu un amendement. Il a été amendé.

Est-ce que l'amendement est accepté ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Ecologistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 142).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux violences ayant suivi la victoire du PSG en Ligue des Champions.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 16 relatif aux violences ayant suivi la victoire du Paris Saint-Germain en Ligue des champions.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour deux minutes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour deux minutes, c'est promis. Nous croyons que les violences n'ont rien d'inéluctables et que nous pouvons agir pour les prévenir, mais avant d'entrer dans le détail des propositions de ce vœu, je tenais à dire à quel point nous avons été choqués par les propos tenus lors du dernier Conseil de Paris, concernant les violences ayant émaillé la nuit suite à la victoire du PSG. Les rhétoriques autour de la barbarie, ou de l'animalisation, ce sont des rhétoriques d'extrême droite, avec tout ce qu'elles ont de raciste. En plus de nous priver des véritables

moyens pour prévenir et empêcher les violences, elles pourrissent notre débat démocratique. J'aspire à ce que nous puissions faire mieux.

Les écologistes, au contraire des agitations de la droite parisienne, ont donc posé une question écrite à la Préfecture de police, pour une nouvelle fois disposer de données fiables, afin d'imaginer de nouveaux dispositifs pour prévenir les violences. Ainsi, nous souhaitons faire le bilan et nous préparer à faire mieux pour une prochaine fois, car bien entendu, nous espérons que nous aurons de nouvelles fêtes et de nouvelles victoires sportives à célébrer à Paris.

C'est pourquoi nous demandons d'organiser de manière plus systématique des "fan" zones, des diffusions publiques, des espaces de fête partagés, mais aussi des zones plus sécurisées, tant sur la protection des violences sexistes et sexuelles, car oui, elles sont universelles, qu'avec les organisations de protection civile, pour éviter tous les dommages collatéraux liés aux violences, certes, mais aussi à l'amas de foule, y compris lors des soirées alcoolisées, lors des grandes et fortes chaleurs.

Les Jeux olympiques et paralympiques nous ont prouvé que nous savions le faire, et depuis le Beauvau de la sécurité, tout le monde appelle à un fameux continuum de sécurité entre le Ministère de l'Intérieur et les collectivités. A Paris, c'est la Préfecture de police et nous. Nous demandons donc un bilan partagé et une méthode pour les grands événements à venir.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne tout d'abord la parole à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci.

On va revenir quelques instants sur ce qui s'est passé au soir de la victoire du Paris Saint-Germain, avec des violences et des dégradations parfaitement inacceptables, que nous avons condamnées au moment où elles se sont produites, mais je laisserai peut-être davantage Mme la Représentante du Préfet de police parler de ce sujet.

Concernant un sujet d'ordre public, il revient au Préfet de police de pouvoir assurer cet ordre public, et pas à la Ville. Néanmoins, nous sommes concernés, impliqués, mobilisés, dans l'organisation de ce type d'événements, en amont, avec un certain nombre de réquisitions qui nous sont apportées par le Préfet de police. Nos services assurent la mise en sécurité de chantiers, de mobiliers urbains, pour éviter que ces mobiliers ou ces chantiers ne puissent être utilisés dans le cadre des violences qui sont mises en œuvre. Nous sommes évidemment très impliqués.

Nous sommes également et nous avons également été très impliqués au lendemain de cette victoire, avec notamment l'organisation de points de circulation, autour de la parade sur les Champs-Élysées. C'est un investissement important de la Ville, mais je le redis, bien évidemment, il faut, et vous l'avez souligné, Madame RÉMY-LELEU, que comme cela a été le cas au moment des Jeux olympiques, nous puissions assurer que ce type d'événements se déroule dans la plus parfaite tranquillité pour notre ville.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame la Représentante du Préfet de police, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

Le 31 mai, à l'occasion de la finale de la Ligue des Champions opposant le Paris Saint-Germain à l'Inter de Milan, c'est un dispositif de sécurité d'une ampleur exceptionnelle qui a été déployé dans la Capitale, pour encadrer les rassemblements et prévenir les troubles à l'ordre public, dans un contexte de forte tension.

Avec 5.400 policiers et gendarmes mobilisés à Paris et en Petite couronne, on peut dire que le niveau de déploiement des forces de l'ordre a atteint un seuil exceptionnel. La Préfecture de police a anticipé un risque élevé de débordements en concentrant des effectifs sur les points névralgiques, notamment aux abords du Parc des Princes et des Champs-Élysées.

Ce sont environ 48.000 personnes qui ont assisté à la retransmission de la rencontre au Parc des Princes, tandis que d'importants regroupements étaient également observés aux abords de la porte de Saint-Cloud. Avant même le début de la rencontre, on a noté un certain nombre d'incidents qui ont été signalés, notamment des tirs de mortier, des fumigènes, une tentative d'installation de barricade sur une bretelle d'accès au boulevard périphérique, rapidement dispersée grâce à la réactivité des forces de l'ordre. D'autres mouvements de foule ont été constatés quai Saint-Exupéry dans le 16e arrondissement, ainsi que dans le secteur des grands boulevards.

A l'issue du match, bien que la sortie des spectateurs du Parc des Princes se soit déroulée sans incident, des violences ont éclaté dans plusieurs quartiers parisiens. La situation s'est caractérisée par une dispersion géographique inhabituelle des exactions, et un niveau de violence particulièrement élevé, notamment sur les Champs-Élysées et dans certains secteurs des 16e et 17e arrondissements. On a eu des émeutiers et des pillers qui ont opéré de manière opportuniste, qui ont visé simultanément plusieurs secteurs de la Capitale, ce qui a rendu l'action des forces de sécurité particulièrement complexe.

Neuf policiers ont été blessés au cours de la soirée. J'aimerais quand même rappeler et saluer leur sang-froid, le professionnalisme et la détermination de tous les agents mobilisés cette nuit-là, qui ont su faire face à des situations extrêmement tendues et à des affrontements très violents.

Au total, vous demandiez le bilan, et nous avons été transparents à ce sujet, je le redis ici : 491 personnes ont été interpellées au sein de l'agglomération parisienne, parmi lesquelles 323 ont été placées en garde à vue. 120 personnes ont été déférées devant l'autorité judiciaire. 78 ont fait l'objet d'autres formes de poursuites, telles que des ordonnances pénales, ou des convocations devant le délégué du Procureur. 125 procédures ont été classées sans suite. Il faut en fait remonter au mouvement des "Gilets jaunes" pour retrouver un volume d'interpellations aussi élevé, sur une séquence aussi brève.

Concernant le profil des auteurs, il s'agit principalement de jeunes issus des quartiers populaires des petite et grande couronnes. Les supporters les plus virulents du Paris Saint-Germain, souvent assimilés à des hooligans, ne sont, pour la plupart, pas mêlés aux exactions.

Concernant la typologie des principales infractions, elles sont variées et graves : destructions, dégradations volontaires, violences volontaires, détentions de produits explosifs ou incendiaires, violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique, violences avec arme, participations à un groupement en vue de commettre des violences ou des dégradations, recels, vols, ports d'arme prohibés, et rébellions. Au total, une quarantaine d'établissements ont été dégradés, ou ont subi des vols dans différents quartiers de la Capitale. Nous ne pouvons que déplorer ces atteintes aux commerces parisiens.

Ce que l'on peut aussi noter et souligner, c'est que les violences qui ont été commises à l'occasion de cette finale ont été exacerbées par l'hyper médiatisation des événements d'ordre public retransmis en direct sur les chaînes d'information en continu et sur les réseaux sociaux, avec un effet amplificateur et aggravant, qui a contribué à encourager une forme de violence spectaculaire. Je pense notamment aux applications mobiles, où certains casseurs se sont filmés, et diffusent en temps réel les scènes auxquelles ils participent, ce qui alimente le phénomène et, par certains aspects, engendre une compétition émeutière, visible sur certaines plateformes comme TikTok.

On notera toutefois que la parade du lendemain, événement festif qui nous a aussi extrêmement mobilisés, s'est déroulée sans incident.

Ce bilan détaillé est rendu public dans un souci de transparence totale. Je rappellerai que la représentation nationale a été saisie du sujet. La Commission des lois de l'Assemblée nationale a auditionné le Préfet de police le mardi 10 juin, pour faire toute la lumière sur les violences survenues à l'issue de la victoire du Paris Saint-Germain. On considère que cet exercice de transparence, nous nous y sommes entièrement prêtés.

Enfin, c'est plus sur la méthode, pour revenir sur le point que vous mentionniez, sur la préparation des événements festifs : évidemment que nous préparons, en lien avec la Ville de Paris, la police municipale, avec aussi un ensemble d'acteurs, comme le "Comité des Champs-Élysées", tous les événements festifs de la plaque parisienne. Chaque vendredi, je tiens une réunion sur les manifestations du week-end, pour expliquer ce qui va se passer dans les prochaines 48 heures, puis sur des événements dédiés, qu'il s'agisse de la Marche des fiertés, de la Fête de la musique, du 14 juillet, de la parade du PSG, ou encore du Tour de France. Nous faisons des réunions très spécifiques pour préparer ces événements festifs de la meilleure manière possible.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une explication de vote a été demandée par le maire du 16e arrondissement, M. Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le maire, Madame la directrice, représentante du Préfet de police, le soir de la victoire tant attendue du PSG, des centaines d'individus sont venus, une fois encore, gâcher la fête à Paris, commettant tous types de violences, de dégradations, autour du Parc des Princes, de la porte de Saint-Cloud, de l'avenue d'Iéna, et ailleurs dans notre Capitale. Ces violences sont intolérables. Je les condamne très fermement. Ces individus ne sont pas des supporters. Ils ne viennent pas célébrer, mais uniquement incendier, vandaliser, piller et saccager.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, Bruno RETAILLEAU, a condamné ces faits, mais a également qualifié ces faits et ces individus de "barbares", car comment qualifier autrement les scènes dont notre ville a tristement été le théâtre ? Ces mots, je peux aussi les reprendre. Je pense même qu'ils ne sont peut-être pas assez forts. Dans mon arrondissement, de nombreux riverains sont encore sous le choc des scènes auxquelles ils ont assisté, notamment des intrusions dans des immeubles, des incendies de véhicules, des destructions de mobiliers urbains, ou de commerces.

Je voudrais, Madame la directrice, chère Élise LAVIELLE, à travers vous, remercier la Préfecture de police, l'ensemble des pompiers, de la police, de la gendarmerie, qui ont permis de limiter considérablement les dégâts. Les forces de l'ordre ont permis 491 interpellations, 254 gardes à vue. Je pense particulièrement aux policiers qui ont été blessés. Leur engagement devrait être salué unanimement dans cet hémicycle et je pense qu'ils ne méritent vraiment pas ce vœu.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je crois savoir qu'il y a aussi un amendement au vœu qui a été présenté.

Est-ce que l'amendement est accepté ? Il l'est.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16 déposée par le groupe "Les Ecologistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 143).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux violences policières dans le 19e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 17 relatif aux violences policières dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, 52 heures de garde à vue pour un cycliste interpellé violemment rue de Flandre pour avoir refusé d'enlever son casque. Il est ensuite fouillé à nu, puis reçoit des propos homophobes. Ce n'est pas un cas isolé dans le 19e arrondissement. Le 22 mai dernier, un militant écologiste est plaqué au sol par trois policiers, alors qu'il tentait d'apaiser une situation avec des mineurs calmes. Le 31 mai dernier, après la victoire du PSG, la police intervient brutalement dans le centre "Paris Anim' Solidarité-Angèle Mercier", causant des dégradations devant des familles choquées, alors que des jeunes allumaient des pétards et/ou des mortiers dans la rue.

Nous, écologistes, sommes profondément attachés aux valeurs de la République, à une police respectée, parce que respectable. La France est régulièrement pointée du doigt pour ses violences policières et le racisme au sein des forces de l'ordre. La semaine dernière, la Défenseure des droits publiait un rapport sur la dégradation des relations police/population, notamment avec les jeunes racisés et les personnes LGBTQIA+. Deux jours plus tard, la Cour européenne des droits de l'Homme condamnait la France pour contrôles d'identité discriminatoires.

Comment rétablir la confiance lorsque les autorités restent dans le déni ? Ce déni envoie un signal désastreux à nos concitoyennes et concitoyens, et dessert les policiers qui accomplissent leur mission avec honneur et dignité. Les choses doivent changer. Nous devons collectivement prendre à bras-le-corps ces questions graves, qui touchent au fondement de notre démocratie, particulièrement dans l'époque inquiétante que nous traversons.

C'est pourquoi nous demandons que M. le Préfet de police vienne en 3e Commission, afin d'échanger avec les élus sur les actions qu'il entend mettre en place pour rétablir la confiance entre les citoyennes et les citoyens et la police, en particulier dans le 19e arrondissement. Nous souhaitons qu'il puisse détailler les dispositifs de formation et de prévention des violences au sein des forces de l'ordre, ainsi que les moyens concrets envisagés pour retisser des liens de confiance avec les habitantes et les habitants, les associations, en particulier dans le 19e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

Je vais revenir sur les trois interventions récentes menées par les forces de l'ordre dans le 19e arrondissement que vous évoquez, Madame la Conseillère, pour expliquer quels étaient les faits.

Le 31 mai, dans un contexte de fortes tensions liées à la finale de la Ligue des Champions, un équipage de police est violemment pris pour cible par des tirs de mortier d'artifice, à l'angle du boulevard Sérurier et de la rue de la Solidarité. C'est une agression caractérisée. Les policiers ont légitimement sollicité des renforts, utilisé des moyens de dispersion réglementés, et lors de la poursuite d'un individu, celui-ci s'est réfugié dans le centre "Paris Anim", où des occupants ont sciemment entravé l'intervention, allant jusqu'à menacer les agents avec du mobilier. Il y a donc eu ce que l'on appelle une obstruction délibérée. Le suspect s'est enfui. Ce type de comportements constitue une atteinte grave à l'action des forces de l'ordre et compromet directement la sécurité de tous.

Le 22 mai, quai de l'Oise, les forces de l'ordre sont intervenues pour disperser un attroupement d'une cinquantaine d'individus, dans un climat de tension précédant des tirs de mortier. Trois personnes ont été contrôlées. Un militant écologiste a délibérément entravé l'intervention, insulté les agents et incité à la confrontation, ce qui n'a pas été rappelé.

On n'a peut-être pas la même version, mais je vous dis la version que j'ai...

Malgré son comportement, il a été relâché, après une vérification d'identité, et les policiers, équipés et conformément aux exigences de sécurité, ont agi avec le plus de sang-froid possible, dans un contexte hostile, alors que le militant cherchait manifestement le "buzz" en invitant les passants à filmer avec leur téléphone portable.

Le 13 mai, la police intervient à la demande d'un centre médico-dentaire confronté à un individu agressif et menaçant de s'en prendre physiquement au personnel soignant. C'est un individu qui présentait des troubles du comportement, qui refusait tout contrôle, qui opposait une résistance physique, qui a nécessité l'usage proportionné d'un pistolet à impulsion électrique. Placé en garde à vue, il a ensuite été hospitalisé à l'infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police, et la durée de la garde à vue a été strictement conforme aux procédures en vigueur, incluant légalement le temps d'hospitalisation.

C'est quotidiennement que les forces de l'ordre sont confrontées à des situations complexes, qui sont marquées par la violence, et elles agissent dans un cadre légal strict, avec professionnalisme, avec discernement. La remise en cause systématique de leurs actions, qui est instrumentalisée sur la base d'appréciations parfois partiales, parfois déconnectées des réalités du terrain, est non seulement injustifiée, mais elle porte atteinte à la dignité, à la légitimité de leur mission, et à la confiance nécessaire de la population envers les institutions républicaines.

En conclusion, je dirais que la Préfecture de police demeure pleinement attentive à l'encadrement rigoureux des interventions, à la formation continue des effectifs que vous évoquez, qui est une réalité, évidemment, à l'exemplarité de leur comportement, ils font partie des fonctionnaires les plus sanctionnés, et au respect de la déontologie, autant que des droits fondamentaux. On ne peut donc pas tolérer que l'autorité de l'Etat et de ce qu'il représente soit mise en cause, sans fondement dans un certain nombre de cas.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci.

Nous avons eu l'occasion, lors du Conseil du 19e arrondissement, d'évoquer longuement ce vœu, qui avait déjà été présenté en Conseil d'arrondissement. Je ne vais pas m'attarder sur les faits. Des réponses ont été apportées par la Préfecture de police et elles lui reviennent. Je veux simplement indiquer qu'évidemment, il faut condamner à la fois les violences qui sont perpétrées par les policiers, mais également condamner les violences qui sont perpétrées contre les policiers, et je crois qu'il faut en toute circonstance pouvoir tenir ce discours.

Concernant votre vœu, j'ai proposé un certain nombre d'amendements. Par exemple, je suis réticent sur l'utilisation du terme "violence policière", qui tend à généraliser, et peut-être à stigmatiser l'ensemble d'une institution. Je préfère parler de "violence de policiers" et je crois qu'il est nécessaire, évidemment, que lorsque des violences sont pratiquées par les policiers, celles-ci puissent être poursuivies et condamnées par la justice. J'ai proposé un certain nombre d'amendements et je vous invite à les accepter pour pouvoir émettre, concernant l'Exécutif, un avis favorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai une explication de vote demandée par Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, bien sûr, nous voterons ce vœu du groupe "Les Écologistes", et je remercie nos collègues de l'avoir déposé, à la fois d'avoir permis la discussion en Conseil d'arrondissement et à nouveau au Conseil de Paris. C'est un sujet malheureusement beaucoup trop récurrent s'agissant du 19e arrondissement, parce qu'il n'est pas rare, cela arrive même trop souvent, que nous ayons à déplorer des faits de violences policières, ou de violences qui seraient le fait de policiers ou de policières, commises dans le 19e arrondissement, dans des conditions qui ne sont pas acceptables.

Comme vous le dites, Madame la Représentante du Préfet, je pense que ce qui porte atteinte à la dignité et à la légitimité des missions de la police, ce sont ces comportements qui n'ont rien à faire dans la police nationale. Le vœu de nos collègues écologistes est très mesuré, en ce sens, et rappelle la nécessité que nous avons d'avoir une police nationale qui se comporte avec dignité et avec légitimité, mais pas avec des pratiques où on accuse un militant en raison, visiblement, de sa fonction politique, parce que le militant était écologiste, mais il aurait pu être... Je ne comprends même pas que ce soit un qualificatif qui entre en ligne de compte et qu'il ait dû faire 52 heures de garde à vue, parce qu'il a refusé d'enlever son casque de vélo. C'est absolument honteux, et de dire qu'il a entravé un contrôle de police... Je dis que c'est récurrent...

Madame la Représentante du Préfet, vous savez, au début de ce mandat, j'ai assisté personnellement à une scène sur un marché dans le 19e arrondissement, où des policiers ont gazé des personnes avec des poussettes, des personnes âgées, sur le marché. Ce sont les commerçants du marché qui ont dû... Bien sûr, ils ont gazé volontairement des personnes âgées, des personnes avec des poussettes, avec des bébés, et ce sont les commerçants du marché qui ont dû venir porter secours et atteindre des personnes qui étaient en train de faire leurs courses, et qui ont été gazées par la police. Cela, ce sont des violences policières.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - L'Exécutif a proposé des amendements à ce vœu. Est-ce qu'ils sont acceptés ?

Il serait temps. Il y a une demande d'explication de vote de M. GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - "Il serait temps", "il serait temps"... Monsieur le Maire, vu la façon dont se déroulent les débats, je vous rappelle que le règlement intérieur autorise à faire des explications de vote quand on le souhaite. Il est temps, il n'est pas le temps : c'est le règlement intérieur, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'en étais justement à la demande d'amendement de l'Exécutif. J'étais donc en train d'enclencher les opérations de vote. Je me permets de faire une remarque sur le fait que la demande est tardive, dont acte, vous pouvez la faire, mais j'ai quand même parfaitement la possibilité de qualifier cette demande de tardive.

Allez-y, Monsieur GARNIER. Vous avez deux minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que les explications de vote se font quand les élus le souhaitent, et qu'elles n'ont pas à être qualifiées de tardives.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Cependant, ce n'est pas quand les opérations de vote commencent. Allez-y, faites votre explication de vote.

Allez-y, faites votre explication de vote.

M. Rudolph GRANIER. - Je suis navré d'être obligé de vous rappeler les éléments du règlement intérieur, Monsieur le Maire, et vu la nature des débats qui viennent de se tenir, parce que certains de mes collègues ont pu le dire hors micro, je pense qu'il était nécessaire de prendre la parole pour que lorsque vous demandez à la police d'être respectueuse, je vous prie, dans vos fonctions, d'être aussi respectueux de la police. Ce n'est absolument pas le cas des militants qui n'ont pas de fonction, qui n'ont pas de métier, qui sont des agresseurs purs et durs.

Je reprends les propos de Mme Camille NAGET. Un militant n'a pas de fonction dans une manifestation. Il a encore moins le métier d'aller taper sur des "flics", ou d'être agressif avec la police. Quand vous devez parler de respect vis-à-vis de la police, je vous demanderai également d'en avoir dans cet hémicycle vis-à-vis des représentants de la Préfecture.

Je vous remercie.

Rappel au règlement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - M. HATTE a demandé la parole pour un rappel au règlement ?

M. Paul HATTE. - Oui. S'il vous plaît.

En termes d'organisation, l'explication de vote a lieu après avoir demandé si les amendements étaient acceptés et si le vœu était retiré. C'est une explication de vote qu'a faite notre collègue Mme NAGET, avant que cette question ne soit posée, ce qui explique la confusion. Vous pouvez soupirer comme vous le souhaitez, mais cela s'appelle un règlement.

Excusez-moi. C'est juste une question d'organisation, pour que ce soit clair pour tout le monde.

Excusez-moi, ils parlent pendant trois minutes au lieu de deux. Nous, nous avons quand même le droit de nous exprimer. Si vous n'êtes pas d'accord avec le règlement, c'est votre problème. Nous avons voté ce règlement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux violences policières dans le 19e arrondissement. (Suite).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons au vote de ce vœu n° 17, avec des amendements de l'Exécutif, amendements qui ont été...

Madame la présidente, est-ce que les amendements de l'Exécutif sont acceptés ? Ils sont acceptés.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Ecologistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 144).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'anticipation et la prévention des violences dans les collèges parisiens.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 18 relatif à l'anticipation et à la prévention des violences dans les collèges parisiens.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour le groupe Union Capitale, pour deux minutes.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre société subit une dérive très violente, avec une ultraviolence qui touche une jeunesse de plus en plus jeune et de plus en plus désinhibée. Je vous donne un chiffre : un tiers des vols avec violence sont commis par des mineurs de 13 à 17 ans. Bien entendu, il faut impérativement aborder ce débat avec sang-froid, lucidité, pour ne pas céder ni au "y'a qu'à, faut qu'on" populiste, ni au déni du "pas de vague", ou d'un simple sentiment d'insécurité, comme on l'entend encore trop souvent, à l'instant, d'ailleurs, comme le discours "écolo" totalement hors-sol que l'on vient d'entendre, parce qu'après une nuit d'émeute, le problème, ce ne serait pas les jeunes qui agressent, qui pillent, ou qui brûlent des voitures, mais le problème serait la police. C'est quand même le monde à l'envers !

Aujourd'hui, l'école républicaine est le reflet de la société. Cette ultraviolence a aussi gagné l'école et je pense évidemment à cet instant à Élias, à Mélanie et à Agnès Lasalle. L'école, ce lieu de la civilisation, est parfois devenue un lieu de "décivilisation" et d'ensauvagement. Le rapport du Sénat de mars 2025 est sans appel : 58.000 enseignants menacés...

Continuez d'être dans le déni, c'est très bien ! Vous faites progresser les populismes, allez-y !

28.000 enseignants ont été menacés durant l'année scolaire 2019-2020, 900 ont reçu des menaces avec arme, selon la D.E.P.P.

Ce phénomène se développe dans les collèges. Au-delà de la nécessité absolue de restaurer l'autorité parentale, la Ville de Paris, qui détient la compétence des collèges, doit agir. La Région Ile-de-France a déjà investi 143 millions d'euros pour sécuriser les lycées, la Région Auvergne-Rhône-Alpes 102 millions d'euros. Elles ont compris cette urgence. Au Sénat, nous avons voté la proposition de loi visant à protéger l'école de la République et le personnel. Le Gouvernement propose le déploiement de nouveaux dispositifs de sécurité dans les écoles.

Alors, ma question est la suivante. Compte tenu des dispositifs qui vont être mis en place par la Ville de Paris, cela nécessite évidemment des moyens supplémentaires, donc ma question est très simple : nous vous demandons de présenter un document clair sur le financement des mesures de sécurité supplémentaires pour les collèges en vue de la rentrée prochaine.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je vous rejoins évidemment sur la nécessité d'assurer la sécurité dans les établissements scolaires, dans les collèges en particulier, aux alentours de ces établissements scolaires, aux alentours de ces collèges. C'est évidemment pour nous une priorité absolue que de pouvoir assurer à la fois aux jeunes qui fréquentent les établissements, mais aussi à la communauté éducative, de pouvoir être en parfaite sécurité. C'est bien évidemment un objectif majeur en ce qui concerne la politique que nous menons.

La sécurité des collèges, vous l'avez dit à l'instant, relève de la responsabilité de très nombreux acteurs : l'Etat, l'Education nationale, la police, la justice, les collectivités locales, bien évidemment, et nous devons prendre notre part.

D'ailleurs, nous prenons notre part dans la sécurisation des établissements scolaires, avec la présence renforcée... Nous avons doublé nos équipes de médiateurs pour pouvoir faire en sorte qu'ils soient présents à la sortie des établissements pour assurer cette présence adulte, qui est aussi une présence de sécurisation. Nous avons augmenté la présence de la police municipale que nous avons créée, je vous le rappelle, pour pouvoir assurer aussi cette sécurisation autour des établissements scolaires.

Cependant, nous avons aussi la nécessité de mobiliser les familles, parce qu'il en va aussi de la responsabilité parentale, notamment lorsque de jeunes auteurs de violences sont pris, par exemple, avec des armes blanches, ce qui est malheureusement le cas dans notre ville, comme c'est le cas dans toutes les villes de France.

Alors, c'est une action nécessairement conjointe, avec chacun des acteurs qui doit assurer ses responsabilités. En ce qui concerne la Ville, nous prenons notre part sur la sécurisation des établissements scolaires et des collèges. Pour cette raison, je vous invite, au vu de ces éléments de réponse, à retirer votre vœu. Sinon, j'émets un avis défavorable.

(Mme Anouch TORANIAN, adjointe, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Madame Raphaëlle RÉMY-LELEU, vous avez la parole, pour une explication de vote pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il n'y a pas de surprise, nous ne voterons pas ce vœu, mais je voudrais quand même un petit peu de temps pour revenir sur ce que je vous disais précédemment, parce que vous en faites une nouvelle fois l'illustration : vous êtes en train d'embrasser la rhétorique de l'extrême droite, vous le faites encore en employant ce mot "d'ensauvagement", avec toutes ses connotations racistes, et au-delà d'embarrasser la rhétorique d'extrême droite, ce que je reproche à la droite parisienne, c'est un manque de sérieux dans le traitement des sujets de sécurité.

Ce n'est pas un manque de sérieux généralisé, puisqu'il y a des moments où on a des points d'accord. On va les retrouver en commission de gestion de la V.S.P.P. On va les retrouver en 3e Commission. On les retrouve même sur certains vœux concernant la vidéosurveillance et la demande d'évaluation, mais là, vous ne faites que résumer, que caricaturer les positions écologistes, notamment en disant que les deux derniers vœux des écologistes auraient été contre la police, alors que tout ce que nous demandons, c'est une évaluation des dispositifs policiers, la possibilité d'avoir ces voies d'évaluation démocratiques, comme le demandent, et ce ne sont pas des repères de grands gauchistes, à savoir, le Conseil européen des droits de l'Homme, ou même, le Parlement européen.

Ce que vous faites, vous, par contre, c'est essayer de déconsidérer notre demande de données, avec des sous-entendus racistes, avec une stigmatisation de la jeunesse. Nous verrons, quand la Préfecture de police nous aura répondu sur qui ont été les auteurs des violences le soir du 31 mai, à quoi ressemble cette population ayant commis des violences.

Madame EVREN, je vous le dis très sérieusement, et j'essaie de le dire de manière apaisée, alors que pourtant, bien entendu, je suis en colère par la manière dont vous avez présenté les positions écologistes, mais les deuils sont partagés. Quand un enfant, quand un jeune est tué, bien entendu, que ce deuil est partagé par tout Paris, pas uniquement par les élus de cet hémicycle, qu'ils siègent de votre côté, ou du mien. Cela, je pense qu'on devrait le respecter et ne jamais succomber à la tentation de l'instrumentaliser. Par contre, en effet, pour tout ce qui relèvera de la dérive populiste, simpliste, et qui reprendra les rhétoriques de l'extrême droite, vous nous trouverez toujours sur votre chemin.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu n° 18 du groupe Union Capitale est maintenu ?

Il est maintenu. Il y a donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif aux violences policières constatées lors des mobilisations lycéennes.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 19 relatif aux violences policières constatées lors des mobilisations lycéennes, et la parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Représentante du Préfet, mes chers collègues, écoutez, cela tombe très bien que j'intervienne tout de suite après, parce que moi aussi, j'ai sursauté quand j'ai entendu Mme EVREN parler d'"ultraviolence", de "décivilisation" et "d'ensauvagement" dans nos écoles. Moi, j'ai mes deux filles à l'école publique, dans le 20e arrondissement, et pas dans des écoles privées, et ce que vous dites là, pour moi, c'est une injure à l'école de la République, parce que ce n'est pas cela, la réalité sur le terrain, dans les écoles de la Ville de Paris.

Cependant, mon vœu vise une chose particulière : la question des violences policières lors des mobilisations des lycéens. Le 6 juin 2024, j'étais avec d'autres élus, dont Mme SIMONNET, devant le lycée Hélène Boucher, et j'ai vu sortir un par un les lycéens qui occupaient le lycée, menottés. Nous avons eu très vite les témoignages de lycéens et de parents sur les conditions dans lesquelles la police était intervenue à l'intérieur.

Je vous le dis : malheureusement, cela ne nous a pas surpris, y compris quand on a vu les vidéos qui ont fini par sortir, parce que nous avons vu ce qui s'est passé sur le lycée Bergson, en mars 2016. Nous avons vu ce qui s'est passé plus récemment, en mars 2025, sur le lycée Diderot, lors de la mobilisation contre la relégation scolaire et contre les coupes "pass" culture. A chaque fois, on a entendu les syndicats enseignants, les parents d'élèves, dénoncer la même chose : un usage disproportionné de la force.

Le 7 juin, contrairement à ce qui a été dit, il n'y a eu ni graffitis, ni vitres cassées, ni matériel endommagé, et pour Diderot et Bergson, il y a une autre question qui a été posée par les enseignants et les parents d'élèves, une différence de traitement clair entre les lycées des quartiers populaires et les autres.

L'autre problématique qui est systématiquement soulevée par les parents est celle des unités de police déployées, comme celle du groupement de soutien opérationnel, qui sont normalement déployées dans le cadre de l'antiterrorisme. Effectivement, si en face, on a des sauvages et des gens "décivilisés", c'est peut-être la réponse appropriée.

En tout cas, nous ne pouvons pas rester sans agir en tant que parents, en tant qu'élus, en tant que citoyens, parce que ce n'est pas possible que les premiers pas de citoyens actifs de la jeunesse soient réprimés systématiquement, et cela, quel que soit ce qu'on peut penser des motifs de leur mobilisation, parce que la démocratie, c'est aussi de garantir la liberté de manifester et de se mobiliser. Les parents d'élèves ne restent pas s'en réagir.

Mon vœu propose à la Ville de Paris d'être en soutien, dans la droite ligne, d'ailleurs, de ce qu'a fait M. Éric PLIEZ, des parents qui se sont mobilisés sur Hélène Boucher, de la "L.D.H." qui a fait une conférence de presse le 18 juin et qui a saisi la Défenseure des droits, d'apporter son soutien aux parents, de demander une audience conjointe auprès du Préfet de police et du Recteur d'académie et une enquête administrative.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le 6 juin 2024, en fin de journée, une intrusion violente s'est produite au sein du lycée Hélène Boucher, dans le 20e arrondissement. Sur les faits, on avait une cinquantaine d'individus, qui se présentaient comme manifestants en soutien à la population gazaouie, qui ont pénétré de force dans l'établissement. Ces individus ont commis des dégradations significatives sur les deux premiers niveaux du bâtiment. Ils ont érigé des barricades de fortune à l'aide du mobilier scolaire et exercé des violences à l'encontre de deux agents de sécurité.

Face à ces faits graves, les services de police ont été requis et sont intervenus sans délai. L'ensemble des individus impliqué a été interpellé et placé en garde à vue. Une enquête a été immédiatement ouverte, sous l'autorité du Parquet de Paris, et en respect du principe de séparation du pouvoir, il n'est pas possible de commenter la procédure judiciaire. Je voudrais quand même rappeler que l'introduction violente dans un établissement scolaire, accompagnée de dégradations ou de violences, constitue une infraction pénale.

Il n'y a pas de répression systématique des manifestants. Les élèves, les jeunes, ont le droit de manifester, bien évidemment, mais un tel comportement ne relève en rien de l'exercice du droit de manifester, ni d'une quelconque mobilisation lycéenne. Il s'agit d'un trouble manifeste à l'ordre public, qui appelle une réponse immédiate et déterminée des forces de l'ordre, et c'est dans ce cadre qu'elles ont agi pour garantir la sécurité des personnes et des biens.

L'intervention des policiers s'est déroulée dans le respect strict du cadre légal. L'usage de la force, lorsqu'il a été nécessaire, a été proportionné aux circonstances et aux comportements des individus qui se trouvaient en face. Aucun usage excessif n'a été constaté sur le moment. Je mentionne toutefois que pour lever tout doute et conformément au principe de transparence, l'Inspection générale de la police nationale a été saisie.

La Préfecture de police veille à ce que toutes ces interventions, notamment aux abords des établissements scolaires, s'effectuent dans un cadre strictement encadré par le droit. Le Préfet de police avait eu l'occasion de rappeler, lors d'un précédent Conseil de Paris, en question d'actualité, la manière dont nous intervenons aux abords, pour débloquer des manifestations dans les lycées, et à l'intérieur, lorsqu'il y a des réquisitions. Cela s'effectue donc dans un cadre tout à fait légal, dans le respect des principes républicains et des libertés publiques, et uniquement lorsque l'ordre public est manifestement troublé.

C'est l'occasion également de rappeler la confiance du Préfet de police dans les effectifs engagés, qui, en l'occurrence, ont agi avec professionnalisme et sang-froid, dans un contexte particulièrement tendu. Cette intervention a permis de rétablir l'ordre et la sécurité de tous, pour garantir l'accès des élèves et des personnels à l'établissement scolaire.

Enfin, et j'en terminerai par là, bien évidemment, nous donnons suite à la demande d'audience conjointe du collectif des parents indignés, dont je comprends qu'il s'agisse de ceux d'Hélène Boucher, bien qu'ils ne se présentent pas explicitement comme tels. Nous avons reçu un courrier de demande d'audience conjointe, d'un rendez-vous associant la Rectrice de Paris et le Préfet de police, et nous allons évidemment y donner suite. Une date a même été proposée aujourd'hui à ce collectif.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Quelques mots, pour dire que bien évidemment, il faut que la jeunesse puisse participer à notre vie civique et citoyenne, et bien entendu, les conditions pour participer à cette vie civique et citoyenne doivent se faire dans un cadre le plus apaisé possible, dans le cadre, bien sûr, de nos règles républicaines.

Je voudrais, comme je l'ai dit tout à l'heure, dire que bien évidemment, toute violence doit être condamnée, violence en direction des policiers, mais aussi violence en direction des jeunes, et je comprends peut-être l'émoi que cette affaire, que je ne commenterai pas plus avant, puisqu'il a été dit qu'il y a à la fois une procédure judiciaire, mais aussi que l'Inspection générale des services a été saisie...

J'ai proposé qu'un certain nombre d'amendements soient acceptés concernant la rédaction de ce vœu et j'émets un avis favorable si ces amendements sont bien entendu acceptés.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Monsieur SOREL, est-ce que les amendements sont acceptés ?

Très bien. Il y a donc un avis favorable de l'Exécutif au vœu ainsi amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 19 déposée par M. Laurent SOREL, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est donc adoptée. (2025, V. 145).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la sécurité et la tranquillité dans les équipements sportifs parisiens.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 20 relatif à la sécurité et à la tranquillité dans les équipements sportifs parisiens, et la parole est à M. le maire, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je présente ce vœu au nom de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, qui est retenue au Sénat, et au nom des élus du groupe Union Capitale, relatif notamment à la sécurité et la tranquillité dans les équipements sportifs parisiens et aux abords de ces derniers.

La plupart des enfants, adolescents et jeunes Parisiens, s'entraînent dans ces équipements de la Ville de Paris, qui sont situés principalement dans des quartiers périphériques. Le contexte nous appelle à rappeler l'assassinat barbare du jeune Élias, au mois de janvier, à la sortie du centre sportif Jules Noël, dans le 14^e arrondissement, où il s'entraînait avec son club. Le contexte, c'est aussi la recrudescence de nombreux actes de violences recensés à l'intérieur, ou à proximité des terrains parisiens et municipaux.

Je dois aussi rappeler la responsabilité des autorités publiques à protéger évidemment les plus vulnérables. Ce vœu demande enfin la tolérance zéro face aux trafics, aux rackets, aux violences et de mettre en œuvre sans délai un plan global de sécurisation des équipements sportifs municipaux, qui intègre d'abord une présence humaine permanente, visible, dissuasive, de la police municipale aux abords des infrastructures sportives, coordonnée avec la police nationale, et avec le concours, s'il le faut, de sociétés privées, le cas échéant, des patrouilles à cheval, l'implication renforcée des personnels municipaux des stades, leur formation, le déploiement de dispositifs de vidéoprotection, installés sur et aux abords des terrains et gymnases de la Ville de Paris, le renforcement de l'éclairage public, afin que les espaces publics des quartiers périphériques ne soient jamais criminogènes, et l'arrêt d'une politique municipale permissive à l'égard de la délinquance juvénile et des trafics, notamment dans le logement social et à ses abords.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

La Préfecture de police accorde une attention constante à la tranquillité publique aux abords des établissements sportifs, en coordination étroite avec les services de la Ville de Paris et je pense que Nicolas NORDMAN pourra aussi expliquer ce que fait la police municipale dans ce domaine.

Evidemment, nous exerçons une surveillance quotidienne sur ces sites. Plusieurs dispositifs sont d'ores et déjà déployés : une présence active des effectifs de la Préfecture de police est assurée aux abords, avec un renforcement dans les secteurs identifiés comme particulièrement sensibles. C'est une présence qui s'accompagne d'opérations de

sécurisation régulières, menées en lien avec la police municipale, renforcées ponctuellement en cas de tension, de rixes, ou d'incidents qui nous sont remontés.

A la suite de l'assassinat terrible du jeune Élias devant le stade Jules Noël, le Préfet de police s'est engagé à renforcer les patrouilles coordonnées dans le cadre d'un plan de sécurisation, visant plusieurs établissements sportifs particulièrement exposés.

Par ailleurs, nous déployons aussi un réseau de chargés de prévention et de correspondants sûreté, afin d'accompagner les structures sportives, au moyen de réunions d'information, de diagnostics partagés, de préconisations concrètes en matière de prévention situationnelle, qu'il s'agisse d'installer des systèmes de contrôle d'accès, des dispositifs de limitation des entrées et de réfléchir sur la vidéoprotection, ou l'amélioration de l'éclairage. Nous avons également fait une offre de services de formation à destination de personnels des équipements sportifs parisiens, qui va se concrétiser dans les mois à venir.

C'est donc dans une logique d'adaptation continue que nous réaffirmons notre disponibilité pour travailler en lien avec la Ville, afin d'identifier et de mettre en œuvre les moyens les plus efficaces pour renforcer la sécurité des équipements sportifs parisiens.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Notre ville, le pays, ont été profondément heurtés par le meurtre du jeune Élias et je voudrais avoir bien sûr une pensée pour sa famille, ses proches, son père, sa maman, que nous avons reçus avec la Maire de Paris.

Bien sûr, ce drame impose que nous ayons des mesures extrêmement fortes, extrêmement résolues pour assurer la sécurité, évidemment, partout à Paris, mais particulièrement aux abords des grands établissements sportifs, principalement dans le pourtour de la Capitale.

Nous avons entrepris la mise en place d'un certain nombre de mesures : une présence renforcée de la police municipale, une présence renforcée, également, des médiateurs de la Ville. Je rappelle, je l'ai dit tout à l'heure, que nous avons doublé notre équipe parisienne de prévention et de médiateurs, pour pouvoir évidemment intervenir et assurer une présence adulte aux abords des établissements sportifs.

Nous avons également décidé de mener un certain nombre d'études de prévention situationnelle, pour pouvoir apporter les améliorations techniques nécessaires : installation de portes, de caméras, ou autre objet permettant d'assurer mieux la sécurité.

Nous avons également sensibilisé et décidé de former mieux nos personnels à l'intérieur des établissements sportifs, pour pouvoir faire remonter en temps réel les difficultés, pour susciter des interventions, soit bien sûr de la police nationale, soit de la police municipale, soi-même de nos médiateurs.

C'est donc une action que nous voulons extrêmement forte, pour pouvoir assurer la sécurité, bien sûr, aux abords des établissements sportifs.

Pour ces raisons, et compte tenu des actions que nous avons d'ores et déjà lancées, je vous invite à retirer votre vœu. Sinon, j'émets un avis défavorable.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 20 est-il retiré ?

Il n'est pas retiré. Il y a donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la priorisation des missions de la police municipale parisienne en faveur de la lutte contre les incivilités.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 21 relatif à la priorisation des missions de la police municipale parisienne en faveur de la lutte contre les incivilités, et la parole est à nouveau à M. le maire Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis la création de la police municipale en 2021, force est de constater qu'elle reste encore trop peu visible et

insuffisamment présente sur l'espace public. Alors qu'elle devait être la police de proximité et de la tranquillité publique, elle peine, il faut le dire, à assurer pleinement ses missions. Trop de situations du quotidien échappent encore à son action, qu'il s'agisse des nuisances sonores, des dépôts sauvages, des jets de mégots, des déjections canines, ou d'autres formes d'incivilités, faute d'agents en nombre suffisant et véritablement déployés sur le terrain.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Selon, l'Observatoire de la tranquillité publique, en 2025, plus de 110.000 procès-verbaux ont été dressés pour des infractions liées à la protection routière, contre seulement 5.950 procès-verbaux pour des faits d'incivilités. Ce déséquilibre est révélateur d'une mauvaise orientation des priorités. Or, ce sont les incivilités du quotidien qui empoisonnent la vie des Parisiennes et des Parisiens et qui devraient faire l'objet d'une attention renforcée.

Prenons l'exemple récent de la Fête de la musique. A Paris, cet événement a été le théâtre d'une véritable flambée de violence. 89 interpellations ont été recensées. Plusieurs agressions ont eu lieu, notamment près des Halles, où des femmes ont été violemment attaquées et frappées pour dérober leur sac. Des vidéos montrent des scènes de lynchage et de violences gratuites dans le centre-ville. Deux enseignes ont été pillées. Un mineur a été gravement poignardé rue Léon Giraud, dans une tentative d'homicide, et un policier traîné par un chauffard sous stupéfiant. Enfin, 13 cas de piqûres suspectes ont été signalés à Paris, dont une adolescente de 15 ans.

Pourtant, trop peu de policiers municipaux étaient visibles sur le terrain, trop peu pour aller au contact, pour apaiser, prévenir, encadrer, trop peu pour agir en amont des débordements, en lien avec la Préfecture de police. Son action devrait être l'objet d'une coordination renforcée avec les commissariats et la D.O.P.C., afin de garantir un déploiement optimal des effectifs municipaux, en complémentarité avec les missions de la police nationale, en période de crise.

Nous déplorons que cette police municipale, dans laquelle nous plaçons beaucoup d'ambition, puisque nous avons voté sa création, manque encore de moyens, de présence, de résultats. L'objectif initial d'une montée en compétences et d'une police active dans les quartiers semble avoir été, je le regrette, relégué au second plan.

C'est pourquoi avec le groupe Union Capitale, nous demandons que la lutte contre les incivilités devienne la priorité, clairement assumée par la police municipale, en lien avec les mairies d'arrondissement et la police nationale. Il est temps que la tranquillité publique redevienne centrale. Il est temps que nos concitoyens retrouvent dans leur quotidien une présence rassurante, réactive et efficace.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je considère que ce vœu, ou en tout cas l'expression qui en a été faite, mélange plusieurs sujets. Vous avez à la fois parlé d'agressions au couteau, de piqûres et d'événements qui se sont passés au moment des dernières grandes manifestations parisiennes. Il ne s'agit pas, pour moi, d'incivilités. Il s'agit d'agressions, d'actes de délinquance, et de ce point de vue, nous avons bien sûr besoin d'une présence renforcée de la police nationale. Je ne vois pas bien quel est le lien entre l'incivilité et la priorité nécessairement donnée pour la police municipale à la mobilisation contre les incivilités et les faits que vous mentionnez. Il me semble qu'il y a un peu de confusion.

Concernant la priorisation, et je reviens peut-être au cœur du vœu, et moins aux propos qui ont été tenus, la priorisation donnée à la lutte contre les incivilités, oui, c'est une priorité d'action de la police municipale.

Pour être peut-être un peu taquin, je dirais que ce vœu est aussi orienté en direction de vous-mêmes et des maires d'arrondissement, puisque, je le rappelle, nous avons, dans la conception de la police municipale, souhaité, dans le cadre de la territorialisation, laisser la possibilité aux maires d'arrondissement, en lien avec leur chef de division territoriale, de fixer les orientations prioritaires dans chacun de leur arrondissement.

Rien n'empêche donc, Monsieur BOULARD, si vous considérez que le sujet des incivilités est un sujet majeur dans votre arrondissement, d'orienter principalement les actions de la division territoriale de la police municipale du 17^e arrondissement sur la question de la lutte contre les incivilités.

Chaque arrondissement a des spécificités différentes, et c'est le sens de ce que nous avons voulu faire avec la territorialisation. Chaque maire d'arrondissement a donc la possibilité, en fonction des caractéristiques de son arrondissement, de fixer des priorités.

D'un point de vue parisien, concernant la lutte contre les incivilités, je vous indique que nous allons renforcer considérablement le recours aux amendes administratives, parce que c'est un moyen renforcé pour pouvoir augmenter considérablement le montant des amendes, qui ne sont pas fixées nationalement, à la différence des amendes pénales. Nous pouvons utiliser les amendes administratives et nous le faisons. Nous allons le faire, par exemple, sur la question de l'affichage sauvage, comme nous avons commencé, depuis le début de cette année, pour pouvoir, avec ces amendes plus dissuasives, dissuader, finalement, des personnes de se livrer à ces incivilités qui, vous avez raison, pourrissent la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a retrait du vœu n° 21 du groupe Union Capitale ?

Il y a donc à un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au rapport "Amendes, évictions, contrôles : la gestion des indésirables par la police en région parisienne" de la défenseure des droits.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 22 relatif au rapport "Amendes, évictions, contrôles : la gestion des indésirables par la police en région parisienne" de la Défenseure des droits et la parole est à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ils sont jeunes, ils sont racisés, issus des classes populaires, et ne sont pas les bienvenus dans l'espace public. Plus que cela, ils seraient même considérés comme, je cite, "indésirables" par la police, qui utilise la multiverbalisation pour les dissuader de se regrouper dans l'espace public.

Il y a par exemple Imad, 23 ans, du 12e arrondissement, endetté à hauteur d'une dizaine de milliers d'euros, qui a mis ses études en péril pour pouvoir payer sa dette et payer toutes les amendes qu'il a reçues.

Il y a aussi Jonathan, 25 ans, également du 12e arrondissement, qui a par exemple été arrêté, parce qu'il faisait du vélo et que les policiers estimaient qu'il avait volé ce vélo, puisqu'il était dessus. Sa mère a dû aller chercher des extraits de relevés de banque pour le faire sortir du commissariat et prouver que non, ce n'est pas parce qu'on est jeune, racisé, et que l'on se déplace à vélo, que c'est forcément un vélo volé.

Leurs points communs sont qu'ils sont jeunes, ils sont français, ils sont racisés, ils habitent dans les quartiers populaires à Paris, et parce qu'ils sont issus des classes populaires, avec des conditions d'habitat parfois étroites, ils habitent soit en foyer, dans des logements en suroccupation, ils passent du temps dans l'espace public avec leurs amis, parce qu'ils n'ont pas forcément accès à des activités sportives payantes, parce qu'ils ne peuvent pas aller se regrouper dans les cafés. Ils n'ont pas les moyens de payer des consommations dans les bars.

Ces pratiques ne sont pas isolées. Elles ont été mises en lumière par une étude menée par des chercheuses pour la Défenseure des droits : "Amendes, évictions, contrôles : la gestion des indésirables par la police en Région parisienne". Nous sommes alertés par ce rapport sérieux et qui doit être pris au sérieux et en aucun cas dénigré. Nous, avec les communistes, nous dénonçons depuis de nombreuses années, et c'est partagé, la multiplication des contrôles au faciès. Une proposition de loi avait été déposée en 2016 au Sénat pour demander des récépissés lors de ces contrôles et permettre d'endiguer et de rétablir de meilleures relations. L'Etat a été condamné, mon collègue Laurent SOREL l'a dit tout à l'heure, au niveau de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Nous voulons que la Ville de Paris puisse se saisir du rapport qui est très important, d'une part, avec une présentation et un travail, un débat, autour de ce rapport, y compris avec les jeunes, et d'autre part, un travail pour renouer les liens entre la jeunesse et la population, qui soit sur des considérations solides et sérieuses de considérations mutuelles. Considération et respect doivent encore une fois aller dans les deux sens.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

En réaction à la publication du rapport de la Défenseure des droits intitulé "Amendes, évictions, contrôles : la gestion des indésirables par la police en région parisienne", le Préfet de police a adressé, le 16 avril dernier, un courrier à Mme la Défenseure des droits, afin de faire part de ses profondes réserves quant au contenu de ce document.

Ces critiques s'articulent autour de plusieurs points fondamentaux que j'aimerais rappeler ici. La Préfecture de police souligne en premier lieu les limites majeures de la méthodologie employée. Vous évoquez un rapport sérieux. Nous, nous constatons que le rapport repose exclusivement sur des témoignages menés à charge auprès d'un échantillon de 44 jeunes assez restreint, présenté comme multicontrôlés et multiverbalisés, mais une telle approche, qui est fondée sur des déclarations unilatérales sans recoupement ni contradictoire, suscite de sérieuses interrogations quant à la rigueur scientifique de l'enquête. Aucun représentant des forces de l'ordre n'a été

auditionné, ce qui confère quand même à ce rapport un caractère déséquilibré et éloigné des standards attendus pour un travail de cette nature.

Sur le fond, la Préfecture de police conteste également les allégations selon lesquelles il existerait une politique institutionnelle visant à exclure de l'espace public certaines populations en fonction de leur âge, de leur genre, de leur origine, ou de leur situation de précarité. De telles accusations sont graves. Elles exigent des éléments factuels solides, une analyse rigoureuse. Ces exigences font défaut dans le présent rapport. La Préfecture de police déplore qu'un organe comme le Défenseur des droits ait pu produire un document reposant sur des fondements aussi fragiles.

Enfin, la Préfecture de police souhaite alerter sur les effets potentiellement délétères que peut produire la médiatisation d'un rapport qui est fondé sur une démarche que nous jugeons partielle, et en avançant l'idée d'un prétendu harcèlement policier susceptible d'alimenter la défiance envers l'Etat. Ce rapport contribue malheureusement à fragiliser la confiance des citoyens envers les institutions républicaines.

Nous sommes les premiers, là, je vous rejoins, Madame la Conseillère, à vouloir travailler sur le renforcement du lien entre la police et la population.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame.

Je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Très rapidement, vous demandez dans votre vœu que des présentations puissent être organisées du rapport de la Défenseure des droits dans les différentes Commissions, à Q.J. Moi, je n'y vois pas d'inconvénient et il faut se rapprocher bien évidemment des responsables de ces structures pour pouvoir organiser cela.

D'ailleurs, cela pourrait être l'occasion d'avoir des débats un peu contradictoires, puisque j'ai entendu la réponse qui a été faite par Mme la Représentante du Préfet de police, et peut-être que ces cadres, pourquoi pas la 3e Commission, si la présidente en est d'accord, permettraient justement de pouvoir confronter les différents points de vue au sujet de ce rapport.

J'ai proposé un certain nombre d'amendements à ce vœu et j'émettrai un avis favorable si, bien sûr, vous êtes d'accord avec les amendements que je vous ai proposés.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une explication de vote de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Madame la Représentante du Préfet de police, chère Camille NAGET, merci beaucoup pour le dépôt de ce vœu, sur un sujet d'importance dont on sait qu'il pourrit la vie de nombre de nos concitoyens et concitoyennes, et qui, en plus, altère gravement les liens entre la police et la population.

Je vous avoue, Madame la Représentante du Préfet de police, que j'ai trouvé assez savoureuse votre explication, puisque vous remettez en cause, sur certains points que vous avez détaillés, la méthodologie de la Défenseure des droits et de ce rapport. Il y a quand même quelques minutes, on parlait de la demande des écologistes d'avoir un autre rapport d'évaluation sur des politiques de la Préfecture de police, sur des pratiques policières, et vous expliquiez que vous n'aviez pas les moyens.

Je crois quand même que l'on est en train, purement sur de la méthodologie, de se dire qu'avoir les moyens d'évaluer les pratiques policières devient une urgence, dans ce pays. D'ailleurs, nous sommes à la traîne, la France en général, pas uniquement la Préfecture de police de Paris, sur la capacité d'évaluation indépendante de la police. L'ensemble des institutions européennes nous le rappelle bien assez souvent.

Bien entendu, la 3e Commission accueillera avec plaisir la présentation de ce rapport par la Défenseure des droits et un échange contradictoire avec le Préfet de police, s'il le souhaite. J'espère que nous saurons nous souvenir de ces débats lors des prochaines discussions budgétaires pour réussir, et probablement de manière cofinancée, à dégager les quelques milliers d'euros nécessaires à obtenir tous les rapports d'évaluation indépendants et suffisants à ces sujets.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame NAGET, est-ce que les amendements sont acceptés ?

Il y a donc un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 22 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 146).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à un rapprochement entre la Ville de Paris et le Conseil régional d'Ile-de-France dans la lutte contre les rixes.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 23 relatif à un rapprochement entre la Ville de Paris et le Conseil régional d'Ile-de-France dans la lutte contre les rixes, et la parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

En effet, c'est un vœu que je présente en lieu et place de ma collègue Anne-Claire TYSSANDIER, relatif à la lutte contre les rixes et qui, je suis sûre, nous rassemblera tous.

En 2024, six jeunes ont perdu la vie dans des rixes à Paris et en Petite couronne. Ce chiffre dramatique n'est pas une fatalité. Il nous oblige collectivement à agir. Alors, Paris concentre environ 20 % de la population française. Elle représente à elle seule 84 % des rixes recensées, le 17e, le 15e, et bien d'autres arrondissements sont bien évidemment impactés. Ce déséquilibre interroge, et appelle une réponse à la hauteur.

Ces violences qui frappent aveuglément ne sont plus circonscrites à des territoires définis. Elles se déploient dans un espace virtuel qui facilite les regroupements et complique toute anticipation. Des plateformes comme Snapchat, TikTok, sont devenues des vecteurs de mobilisations rapides, parfois brutales, rendant la prévention d'autant plus difficile pour les forces de l'ordre.

Nous saluons l'existence de dispositifs tels que les CENOMED, aux mains des maires d'arrondissement, ou les G.L.T.D. bandes, confiés aux Parquet, mais il faut le reconnaître lucidement, ces dispositifs, aussi précieux soient-ils, ne suffisent pas à enrayer seuls une dynamique aussi complexe.

C'est pourquoi nous plaillons pour une approche résolument partenariale, à l'échelle régionale. La lutte contre les rixes appelle une mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs : Ville, Région, justice, police, Education nationale, associations sur le terrain. La coopération doit devenir notre boussole. A ce titre, le rapprochement entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France est une nécessité absolue. Il permettrait de croiser les initiatives, mutualiser les moyens, partager les bonnes pratiques. L'acte 2 de la stratégie parisienne de la prévention des rixes, annoncé pour 2025, offre justement une opportunité de structurer cette coopération. Il faut la saisir pleinement.

La Région Ile-de-France n'est pas en reste, et je veux saluer l'action résolue de notre collègue Frédéric PÉCHENARD, en tant que vice-président de Valérie PÉCRESE. Elle soutient depuis plusieurs années des projets associatifs de prévention et a récemment mis en place un espace d'échanges avec les acteurs de terrain, grâce à l'Agence régionale de la promesse républicaine. Ce cadre pourrait utilement s'articuler avec les efforts de la Ville. Nous appelons donc par ce vœu à une mobilisation transpartisane, pour mener encore plus loin ce combat, celui de la protection de notre jeunesse.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - J'avoue que j'ai trouvé ce vœu extrêmement curieux, la nécessité de déposer un vœu en Conseil de Paris pour demander à la Ville de travailler avec la Région Île-de-France sur un sujet sur lequel nous travaillons depuis 2019, car nous avons une stratégie parisienne de prévention des risques depuis 2019. La Région s'est saisie très récemment de cette question, suite, d'ailleurs, à un rapport qui a été fait par Fatima OGBI, élue socialiste au Conseil régional, en décembre 2023. La Région a décidé de se saisir de cette question, et franchement, j'en suis ravi.

Je suis évidemment entièrement disponible pour que nous puissions travailler de concert, sur un sujet, en effet, qui nécessite la mobilisation de tous les partenaires. A Paris, dans le cadre de la stratégie parisienne, nous mobilisons bien sûr la Préfecture de police. Nous mobilisons les clubs de prévention. Nous mobilisons l'Education nationale. Nous mobilisons la Protection judiciaire de la jeunesse. Il faut bien sûr que toutes les institutions se mobilisent de concert pour lutter contre ce phénomène extrêmement préoccupant, qui voit des jeunes à Paris, mais, c'est vrai aussi, beaucoup en Région Île-de-France, s'affronter, voire parfois se tuer.

Avec grand plaisir, travaillons de concert avec la Région Île-de-France. J'ai l'occasion, très souvent, d'échanger avec notre collègue Frédéric PÉCHENARD, vice-président chargé de ces sujets à la Région. Franchement, nul besoin d'un vœu pour pouvoir travailler ensemble. C'est la raison pour laquelle je vous demande de le retirer, ce qui ne veut pas dire que nous n'allons pas travailler avec la Région, mais je trouve que ce n'est pas forcément la bonne méthode pour pouvoir faire travailler deux institutions ensemble.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu est retiré ?

Non, il n'est pas retiré.

Il y a une explication de vote de Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais être très rapide. En tout cas, c'est beaucoup plus agréable, ce type d'interventions, que la précédente, qui, comme l'a dit ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU, reprend souvent quelques mots du vocabulaire de l'extrême droite. Là, au moins, on est dans le dialogue avec un autre partenaire institutionnel qui est la Région. Si on pouvait avoir ce type de débats, ce serait quand même plus agréable pour tout le monde.

Merci de votre attention, et nous suivons l'avis de l'Exécutif, puisque ce travail est déjà fait. Nous comprenons donc le retrait.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Il y a donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne donc la parole à M. Hamidou SAMAKÉ, vice-président de la 4e Commission.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la 4e Commission s'est réunie le mardi 24 juin 2025. Comme à son habitude, notre séance a débuté par une audition, et non des moindres : nous avons eu l'honneur d'accueillir l'Assemblée citoyenne de la Ville de Paris. Elle était représentée par M. Elian BELON, son secrétaire général, accompagné de Mme Catherine ABECASSIS et de M. Michaël DAI, que je remercie très chaleureusement pour la qualité de leur présentation.

Leur exposé, à la fois clair, rigoureux et profondément engagé, portait sur un sujet discret mais crucial : la solitude. C'est une réalité transversale, silencieuse mais bien présente, qui touche de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens, de tous âges et dans tous les quartiers. Cette audition a permis de mettre en lumière un phénomène souvent invisibilisé, pourtant aux conséquences sociales majeures. Un échange nourri avec les membres de la Commission a suivi, permettant d'approfondir certains aspects de diagnostic posés par l'Assemblée citoyenne et de faire émerger des pistes d'action concrètes.

Un vœu construit à partir de ce travail citoyen sera présenté au cours de cette session, je pense demain. Je tiens à saluer ici la grande pertinence de la démarche engagée par l'Assemblée citoyenne, en quête de terrain, auditions, analyses, participation active des volontaires issus de toute la ville. Cette contribution est une illustration vivante de ce que peut et doit être la démocratie participative à Paris.

A la suite de cette audition, la Commission a poursuivi ses travaux avec l'examen de 51 projets de délibération rapportés par les adjointes et les adjoints sectoriels. Nous avons également évoqué 3 amendements techniques, ainsi que 12 vœux qui seront débattus et soumis au vote de notre Conseil.

En résumé, cette séance a rappelé, s'il en était besoin, combien il est essentiel d'articuler nos décisions institutionnelles avec la parole des habitantes et des habitants, surtout lorsque celle-ci est aussi construite, lucide et engagée.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

2025 DSP 7 - Subventions (2.598.000 euros) et conventions dans le cadre du plan d'action pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 7 relatif à l'attribution de subventions et de conventions dans le cadre du plan d'action pour une meilleure régulation de

l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages et l'amendement technique n° 24 qui y est rattaché.

La parole est à nouveau à M. Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il nous est proposé aujourd'hui de conventionner avec cinq associations qui sont des piliers de la réduction des risques à Paris et qui la font vivre concrètement dans le cadre des objectifs stratégiques définis avec nos partenaires régionaux et nationaux dans le cadre du plan dit "Plan crack". Il s'agit en particulier ici de renforcer les maraudes socio-médicales menées par "Gaïa-Paris" à destination des usagers de drogue en errance dans le Nord-Est parisien.

En d'autres termes, nous abordons l'action de l'association gestionnaire de la salle de consommation à moindre risque, celle-là même dont certains à droite font un épouvantail en abusant de sobriquets insultants pour la salle, ses personnels, les usagers et l'intelligence de nos concitoyennes et concitoyens. Sans surprise, à vrai dire, je constate que les pourfendeurs habituels de cette salle ne se sont pas inscrits, même si je doute qu'ils votent ce financement.

Ce n'est pas une surprise parce que, si on lit les évaluations réellement réalisées par l'I.N.S.E.R.M. ou l'I.G.A.S., si on entend les retours de terrain du commissaire et de l'essentiel des riverains, on connaît bien le bilan de cette action, à savoir : réduction significative des risques de contamination par le V.I.H. et l'hépatite C, réduction des nuisances publiques, amélioration de l'accès aux soins et maintien du lien avec un public très précaire et désaffilié, avec 79 % de sans-abri, 65 % de sans-ressources et 49 % sans même de couverture sociale.

C'est précisément dans la création et le renforcement de ce dernier lien ténu qui raccroche au droit et à la dignité que réside le premier apport dans la politique de réduction des risques et des dommages qui est menée à Paris et qui permet de récupérer graduellement des droits, des projets, et peut-être même une vie.

Alors, oui, personne ne pose le sevrage comme l'alpha et l'oméga, comme la condition d'une action, tout simplement parce que cela crée une barrière, dont l'effet négatif a lui aussi été démontré.

Nous l'assumons clairement avec cette politique, nous persistons, et nous signerons tant que cela sera nécessaire, parce que cela correspond à une vision humaniste du rapport humain, de l'action sociale, de l'intervention en santé, et surtout parce que cette politique a fait ses preuves aux yeux des scientifiques qui évaluent les politiques en la matière depuis des décennies.

Certains, y compris dans cet hémicycle, pensent qu'en déversant un tombereau de mépris sur les usagères et usagers de drogue, et sur les professionnels de la santé et du social qui les accompagnent, nous ne changerons pas d'avis. Je le dis pour le groupe PEC, mais je sais que c'est partagé par l'ensemble de la majorité parisienne : nous ne céderons pas, nous ne cesserons pas de soutenir une approche qui a fait ses preuves et dont les effets positifs sont durables, même face aux plus rudes autoritaires et aux mépris sociaux qui passent.

Nous voterons donc bien entendu ce projet de délibération, et nous remercions les professionnels du soin qui sont confrontés à tant d'incompréhension et de mépris.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue, de votre intervention. Comme vous l'avez dit, le projet de délibération qui vous est présenté ici vous propose de renouveler le soutien de la Ville de Paris à cinq associations qui travaillent à la réduction des risques et des dommages liés à la consommation de drogue et autres produits addictifs.

Notre collègue Anne-Claire BOUX travaille tout au long de l'année en lien avec l'A.R.S. Ile-de-France, la Préfecture, la Préfecture de police et le Parquet de Paris pour mener une action coordonnée et concrète afin d'apporter une réponse sociale tout comme de santé publique pour les personnes prises dans la consommation de produits addictifs, parce qu'il n'existe pas de solution unique pour sortir de la consommation de rue. La majorité des personnes qui ont commencé à consommer l'ont fait dans un contexte de difficulté sociale, c'est pour cela qu'il est indispensable que nos dispositifs intègrent une réponse sanitaire, mais aussi une réponse sociale.

Nous travaillons donc sur des dispositifs qui commencent sur les lieux de consommation, avec des maraudes, aussi bien sur l'espace public que dans les gares et les stations de métro. Ces maraudes nous permettent de proposer l'accès à des dispositifs de premiers recours, de jour comme de nuit. Il existe ainsi plus de 600 places d'hébergement qui sont dédiées chaque nuit à ces publics.

Nous avons également fait évoluer l'espace de repos de la porte de la Chapelle, où plus de 200 personnes sont accueillies chaque jour, avec une extension des horaires en journée de 8 heures à 20 heures et une ouverture le week-end, pour éviter que ces personnes se retrouvent sans solution dans l'espace public le week-end.

Ces dispositifs de premiers recours permettent d'accompagner les personnes vers d'autres dispositifs d'insertion sociale et de prise en charge sanitaire, C.A.A.R.U.D. et C.S.A.P.A. Une orientation peut ensuite être proposée vers des communautés thérapeutiques hors de Paris. Face à des besoins importants, l'A.R.S., sur la demande de la Ville, a porté le nombre de places de 50 à 70 pour mieux répondre au parcours de soins de ces publics.

Comme vous le savez et comme nous l'avons déjà partagé, les parcours de sortie de l'addiction sont longs et complexes, c'est pourquoi nous construisons nos dispositifs au plus près des besoins, des personnes concernées, dans le respect de leur dignité. Ces dispositifs sont également construits pour apaiser l'espace public, un élément important sur lequel nous avons eu l'occasion d'échanger un certain nombre de fois, et prendre en compte évidemment les signalements des riverains et des riveraines.

Aucune collectivité ne fait ce que nous faisons actuellement sur ce sujet. Je souligne que l'A.R.S. nous soutient dans ces actions avec des financements sur les C.A.A.R.U.D. et les C.S.A.P.A. Elle cofinance aussi pour moitié l'espace de repos de la porte de la Chapelle que j'évoquais.

Je tiens aussi à remercier les associations, qui font un immense travail de terrain chaque jour alors qu'elles sont particulièrement fragilisées dans un contexte d'incertitude croissante face au financement de leurs actions, mais également face à la fin de l'expérimentation des haltes soins addictions, dont nous avons pu parler au dernier Conseil de Paris, qui est prévue pour la fin de l'année, alors que nous n'avons toujours aucune solution proposée par le Gouvernement. Paris sera toujours à leurs côtés pour dire haut et fort combien leur action est indispensable à la meilleure prise en charge des personnes consommatrices.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Il y a une demande de vote disjoint demandée par le groupe Changer Paris sur les articles 1, 2, 3 et 4, je les soumets donc au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, les articles 1, 2, 3 et 4 du projet de délibération DSP 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ces articles sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 24 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 24 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 7, ainsi amendé, dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DSP 7).

2025 DSP 23 - Subvention (177.020 euros) à l'association "L.I.R.E." et avenant pour des actions de promotion de la lecture dans les P.M.I., Relais Petite Enfance et quartiers "politique de la ville" (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e et 20e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 23 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "L.I.R.E." et d'un avenant pour des actions de promotion de la lecture dans les P.M.I., relais petite enfance et quartiers "politique de la ville".

La parole est à M. François BÉCHIEAU, pour cinq minutes.

M. François BÉCHIEAU. - Madame la Maire, chers collègues, avec ce projet de délibération, il nous est aujourd'hui proposé de reconduire et de renforcer un partenariat essentiel, profondément ancré dans nos politiques sociales, éducatives et culturelles : le soutien à l'association "L.I.R.E.", pour "livre pour l'insertion et le refus de l'exclusion".

Depuis 1999, "L.I.R.E." agit là où c'est le plus nécessaire, là où le livre ne va pas toujours de lui-même, dans les P.M.I., auprès des tout-petits, des familles vulnérables, isolées, parfois en grande précarité, là aussi où l'illettrisme, l'exclusion, le décrochage commencent parfois dès les premières années de la vie.

Lire n'est pas de la simple animation, c'est un acte de résistance culturelle, c'est une politique de prévention puissante à hauteur d'enfant. Chaque séance de lecture dans une salle d'attente de P.M.I., chaque moment partagé entre un lecteur et un parent est une graine semée contre l'injustice sociale. C'est un geste simple mais radical pour refuser que la naissance dans un quartier populaire ou en situation précaire condamne d'avance un enfant à l'échec scolaire ou à l'exclusion.

En 2024, ce sont plus de 2.200 enfants et 2.000 parents qui ont été touchés par le dispositif, et "L.I.R.E." ne s'arrête pas là. L'association crée du lien, soutient les équipes, forme les professionnels, anime les bibliothèques, contribue à des projets culturels communs.

Ce travail de terrain discret, exigeant, engagé mérite d'être reconnu à sa juste valeur. En 2025, nous voulons aller plus loin, élargir l'offre, rééquilibrer les interventions entre régie et délégation, renforcer le maillage territorial et, surtout, affirmer haut et fort que l'éveil culturel et l'accès aux livres sont un droit fondamental, et non pas un luxe.

Je vous propose donc d'adopter un financement global de 177.020 euros, répartis entre actions en P.M.I., en relais petite enfance et dans les quartiers prioritaires. Nous devons continuer à soutenir celles et ceux qui, comme c'est le cas au sein de l'association "L.I.R.E.", font aujourd'hui vivre l'égalité dès le plus jeune âge par la culture, par les mots, par les livres. C'est une action concrète, efficace et profondément politique.

C'est notre responsabilité, je vous invite à voter ce soutien sans réserve.

Je vous en remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Mme Sandra BOËLLE, pour cinq minutes.

Mme Sandra BOËLLE. - Madame la Maire, chers collègues, nous soutenons bien évidemment ce projet de délibération qui va pleinement dans le sens d'une politique ambitieuse d'accès à la lecture pour toutes et tous dès le plus jeune âge. Nous savons que les parents n'emmènent pas toujours spontanément leurs enfants dans les bibliothèques. C'est un constat qui nous oblige collectivement à aller vers eux, à proposer des actions dans les lieux de vie, à l'hôpital, dans les centres de P.M.I., dans les jardins, dans les quartiers.

L'association "L.I.R.E.", "le livre pour l'insertion et le refus de l'exclusion", mène un travail remarquable depuis 25 ans pour faire entrer le livre dans la vie des familles, y compris celles qui en sont éloignées. Elle contribue à éveiller la curiosité, à renforcer le lien parent-enfant et à prévenir, dans la mesure du possible, l'échec scolaire en luttant contre l'illettrisme et l'analphabétisme.

Dans le cadre du plan "Lire à Paris", qui est d'ailleurs présenté durant ce Conseil, cette initiative s'inscrit parfaitement dans une stratégie plus large de promotion de la lecture et de lutte contre les inégalités culturelles, car tout se joue dès le premier âge. C'est dès les premiers mois que se forment le goût du livre, le plaisir de l'histoire partagée, la découverte du langage et de l'imaginaire.

En soutenant cette action, nous affirmons notre volonté d'accompagner toutes les familles, de valoriser les professionnels de la petite enfance et d'ouvrir toujours plus largement l'accès à la culture.

Nous voterons donc bien sûr en faveur de ce projet de délibération, et nous saluons l'engagement de l'association "L.I.R.E." et de tous les partenaires mobilisés, tout en rappelant le souhait du maire du 16e arrondissement qu'une bibliothèque municipale soit créée dans la partie sud du 16e, toujours refusée par vos services.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne à présent la parole à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'apprentissage du langage, la lecture dès le plus jeune âge, dès la plus tendre enfance est un outil puissant pour limiter le décrochage scolaire lorsque les enfants grandissent.

C'est tout le sens de l'action de l'association "L.I.R.E.", qui développe des activités dans les crèches, mais aussi dans les centres de P.M.I., avec un programme extrêmement soutenu et une action aussi auprès des professionnels de l'accueil individuel, les assistantes maternelles, les personnes qui travaillent, les gardes d'enfants à domicile. C'est donc un programme extrêmement complet qui est proposé, en lien aussi avec les bibliothèques de la Ville de Paris.

Je voulais saluer en particulier l'action dans le 10e arrondissement des moments privilégiés et festifs dans le quartier de la Grange-aux-Belles et dans le jardin de la rue du Chalet. Un grand merci à cette association.

Evidemment, le groupe écologiste soutiendra ce projet de délibération.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, de vos interventions. Elles ont, je pense, bien mis en évidence tous les bienfaits de l'action de l'association "L.I.R.E.".

Je vais être très courte. Les actions de promotion de la lecture de l'association "L.I.R.E.", comme vous l'avez partagé, se font dans les P.M.I., dans les relais petite enfance et aussi dans les quartiers populaires. Ce sont des actions qui sont vraiment très importantes pour lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme, mais aussi pour donner le goût des livres dès le plus jeune âge, ce qui permet de prévenir l'échec scolaire et d'accompagner les familles les plus fragiles en faisant de la lecture un levier d'insertion, mais aussi de lien social.

Vous l'avez partagé, nous avons un bilan 2024 très positif. C'est pour cela que nous continuons à faire évoluer ce dispositif en 2025 avec encore plus d'actions sur le terrain, puisqu'elles ont démontré leur bénéfice. Nous avons aussi des projets spécifiques qui peuvent se monter avec les équipes de P.M.I., je pense notamment à un projet qui a permis la réalisation collective d'un ouvrage de recettes familiales, ce qui permet de resserrer les liens au sein des familles.

Je peux peut-être terminer sur le fait que ces actions nous semblent particulièrement indispensables dans un contexte où les écrans occupent une place croissante dans nos vies, en particulier dans celles de nos enfants, au détriment d'autres moments d'imagination ou de concentration ; des moments de concentration que permet la lecture. C'est un sujet auquel nous prêtons donc une grande attention en termes de prévention au travers de différentes initiatives. La semaine dernière, j'ai pu participer à une action vraiment très intéressante avec la "Ligue contre le cancer", où j'ai pu remettre, au nom de ma collègue Anne-Claire BOUX, le prix de la Ville à des enfants de plusieurs classes qui avaient participé sur le thème de la lutte contre les écrans.

Prenons exemple sur ces enfants, qui nous rappellent combien la lecture est source de rêves et d'imagination. Favoriser la lecture, c'est accompagner nos jeunes générations vers plus d'ouverture, de curiosité et de confiance en elles.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSP 23).

2025 DSP 35 - Conventions avec le fonds de dotation Vital Strategies et l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne pour deux projets de valorisation de données en santé publique (Recette : 87.556 euros).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant l'amendement technique n° 25.

Je donne la parole pour cela à Mme Mélody TONOLLI. Tu le présentes ? Non. Je le mets directement aux voix ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 25 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 25 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 35 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DSP 35).

2025 DSP 59 - Avenant à la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la R.I.V.P. pour la réalisation d'un centre de promotion de la santé dans le cadre de la Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 59 relatif à un avenant à la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la R.I.V.P. pour la réalisation d'un centre de promotion de la santé dans le cadre de la Z.A.C. "Python-Duvernois", dans le 20e.

La parole est à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Les portes de Paris se transforment et la santé a toute sa place dans l'évolution de ces portes de Paris, en témoigne ce projet sur lequel nous votons aujourd'hui pour la création d'un centre de promotion de la santé dans le futur projet du quartier Python-Duvernois, qui va être entièrement refait.

Cela s'inscrit dans un chapelet de nouveaux équipements, puisqu'un centre de santé associatif sera aussi créé à Python-Duvernois. C'est une très bonne chose, mais nous devons avoir un point de vigilance sur le choix du prestataire associatif, on sait combien les centres de santé associatifs rencontrent des difficultés. Nous en avons longuement discuté dans ce Conseil depuis plusieurs années, je pense qu'il y a besoin d'une évolution législative pour changer la tarification opérée dans ces centres de santé et leur permettre de pérenniser leur activité dans les meilleures conditions. Toutefois, du côté de la Ville de Paris, nous devons être attentifs dans le choix de l'opérateur pour ce centre de santé associatif afin de lui donner toutes les chances de répondre à nos ambitions, celles d'une santé à but non lucratif accessible à toutes et tous, mais aussi d'avoir une activité dans les meilleures conditions pour les soignants et les soignantes, et pour les patients et pour les patientes.

Comme je le disais, cet équipement s'inscrit dans un chapelet d'équipements, puisqu'il y aura un centre de santé municipal à la porte de Montreuil dans le futur projet. Il y aura aussi un centre de santé municipal dans le futur projet dans le 18e arrondissement, dans le futur quartier Charles-Hermite qui va voir le jour très prochainement.

La porte de la Villette est en discussion, un nouveau chapitre est en train de s'ouvrir, nous espérons donc là aussi qu'un équipement de santé, de préférence municipal, pourra voir le jour. Vous le savez, Madame la Maire, chers collègues, cela a été un peu notre marotte de ce mandat, nous continuons de plaider pour le développement de centres de santé, en particulier des centres de santé municipaux, qui sont une véritable réponse à la crise de l'accès aux soins que nous rencontrons et à laquelle Paris est de plus en plus confrontée. Notre ville était jusque-là un peu plus épargnée que d'autres territoires, mais, depuis ces dernières années, avec l'accélération des politiques d'austérité en matière de santé, nous aurons l'occasion d'y revenir, et l'accélération provoquée par la crise sanitaire, ces nouveaux équipements et ces besoins se font jour et sont plus que pertinents.

Nous ne manquerons jamais une occasion de rappeler cet engagement, tout en soulignant les projets qui sont d'ores et déjà portés par la Municipalité et qui verront le jour dans les années à venir.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Camille, merci pour votre intervention, qui rappelle en effet le besoin d'être attentif et sans relâche pour que soit maintenue et déployée une offre de santé sur tout le territoire parisien, en particulier dans les quartiers populaires, où les besoins sont les plus forts. Comme vous l'avez évoqué, c'est le sens du projet prévu dans la Z.A.C. "Python-Duvernois" dans le 20e arrondissement, qui est suivi de très près par les équipes de la direction de la santé publique de Paris.

Pour rappel, ce projet est déjà lancé depuis plusieurs années et il devrait aboutir d'ici trois ans. Il prévoit deux structures de santé complémentaires, qui seront côte à côte : un centre de santé, de prévention et de promotion de la santé municipale qui fera 300 mètres carrés, et un centre de santé associatif, il est vrai, mais un centre de santé tout de même, accessible pour toutes et tous d'environ 500 mètres carrés.

Cette approche complémentaire permet de mettre en avant la prévention comme indispensable de l'offre de soin. C'est innovant et cela témoigne aussi de l'orientation de la politique de santé qui est menée à Paris par la Ville de Paris, puis par ma collègue Anne-Claire BOUX. Evidemment, soigner sans distinction de revenus, de situation administrative, de capacité à se déplacer pour accéder aux soins est fondamental, mais aussi prévenir chaque fois qu'on le peut, plutôt que guérir, car prévenir est mieux soigner, comme vous le savez tous et toutes ici, je n'en doute pas.

Nous avons donc hâte d'ouvrir ces deux nouveaux lieux de santé, notamment ce futur centre, dans ce quartier où, on le disait, les besoins sont très forts. Il viendra accompagner les autres centres de santé municipaux dont nous avons lancé la construction. Il y en a plusieurs : le centre de santé municipal Charles-Hermite dans le 18e, dont

l'ouverture est prévue à l'horizon 2029-2030, celui de la porte de Montreuil dans le 20e, qui sera livré à peu près à la même période, celui cité dans le secteur Danube dans le 19e arrondissement, dont les locaux sont en cours d'acquisition, mais aussi l'agrandissement du centre Ridder dans le 14e arrondissement, qui est prévu pour 2029, et l'agrandissement du centre Edison dans le 13e, qui est prévu pour 2030.

Le projet de délibération dont il est question ici nous permettra de signer un avenant à la convention qui revient sur les coûts et sur le calendrier de l'opération, et tout va bien sur ces deux sujets.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSP 59).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'effectivité de l'accès aux soins psychotraumatiques et aux Unités Médico-Judiciaires.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés avec le vœu référencé n° 26, relatif à l'effectivité de l'accès aux soins psychotraumatiques et aux unités médico-judiciaires.

La parole est à Mme Emmanuelle RIVIER.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Chers collègues, ce vœu s'inscrit dans un contexte, le contexte où la santé mentale a été décrétée grande cause de l'année 2025. Alors que la santé mentale ne cesse de se détériorer, voilà à nouveau une grande cause, toujours. Il part de deux constats.

Le premier concerne les "psychotraumas", un délai de six mois constaté à l'hôpital Tenon et un engorgement généralisé dans Paris pour les centres de "psychotrauma" et les séances d'E.M.D.R. Je rappelle que l'E.M.D.R. est la thérapie reconnue par l'ensemble de la communauté scientifique pour soigner les "psychotraumas", qui sont les plus graves des "traumas" que subissent les victimes d'attentat, de violences conjugales, de violences sexuelles, voire d'accidents de la route.

Ce vœu ne remet évidemment pas du tout en cause les compétences et le dévouement des personnels soignants à Paris. Le problème, c'est que les victimes ont six mois d'attente pour accéder aux soins d'E.M.D.R. C'est très grave, puisque cela nuit et est même totalement contraire à l'efficacité du soin. En réalité, cela aggrave le "psychotrauma" et peut le rendre durable et invalidant à vie. C'est d'autant plus grave qu'il n'y a pas assez d'alternatives dans le secteur privé, qui sont en plus chères et pas forcément à la portée de tout le monde.

Le deuxième constat est celui des unités médico-judiciaires. Ce sont ces unités et seulement celles-ci qui peuvent évaluer le retentissement physique et psychologique d'une infraction sur une victime. Or, nous avons un gros problème de délai pour les rendez-vous d'évaluation des retentissements psychologiques. On est toujours sur la question de la santé mentale. Pour vous dire, les délais peuvent être tellement longs que les rendez-vous interviennent après l'audience.

C'est un déni de justice complet, une victimisation secondaire et une triple peine pour les victimes, puisqu'il y a la question du délai de l'accès aux soins, l'incidence sur l'évaluation, et donc sur la réparation du préjudice, et la mise en doute de la parole de la victime, puisque l'évaluation des U.M.J. est un élément de preuve.

Par ailleurs, nous avons pu constater...

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Emmanuelle RIVIER. - ... que les délais annoncés sur le site du Ministère de la Justice sont faux, puisque l'on nous parle de deux semaines à deux mois, et que les rapports ne sont plus remis aux victimes, ce qui est un problème.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue, pour ce vœu qui aborde un sujet important, celui des moyens dédiés à l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Je voudrais rappeler que, selon les estimations, près de 600.000 femmes seraient victimes chaque année de violences sexuelles. Malheureusement, cette tendance ne s'améliore pas et les moyens en face ne sont toujours pas à la hauteur, comme vous l'avez très bien souligné dans votre vœu.

De fait, vous interpellez l'Etat, à juste titre, sur les délais d'attente pour que les femmes victimes de violence puissent accéder à des consultations et des expertises psychologiques dans les unités médico-judiciaires des hôpitaux parisiens. Ces U.M.J. sont situées à Paris dans les hôpitaux de l'A.P.-H.P. Tenon et Hôtel-Dieu. Comme vous l'évoquiez, elles assurent après le dépôt d'une plainte les examens médicaux légaux pour à la fois rédiger les certificats médicaux déterminant les incapacités totales de travail, mais aussi orienter vers les consultations de suivi post-agression sexuelle.

Effectivement, comme vous l'avez très bien souligné et évoqué, les délais sont encore trop importants pour permettre aux femmes d'accéder à ces consultations de suivi au plus vite. Les maisons des femmes implantées dans plusieurs hôpitaux parisiens, sur le modèle de celle de Saint-Denis, permettent désormais d'effectuer des prélèvements conservatoires même sans dépôt de plainte. C'est une avancée réelle pour les victimes. Cependant, en l'absence de renforts budgétaires, cette évolution a eu un effet de bord, celui de réduire les moyens et les capacités des unités médico-judiciaires, qui étaient déjà sous tension.

Il est vrai que les professionnels de santé sexuelle partagent votre constat : il est difficile d'orienter les femmes victimes de violence vers des prises en charge de "psychotrauma", dont font partie les consultations d'E.M.D.R. que vous évoquez, dans des délais compatibles avec ce que les femmes ont vécu. Cela les laisse dans des situations de détresse inacceptables, et cela laisse aussi démunis les professionnels qui les accompagnent.

Oui, les moyens doivent être renforcés pour permettre des prises en charge rapides et efficaces, et vous pouvez compter sur l'engagement de ma collègue Anne-Claire BOUX pour porter ce plaidoyer auprès de l'Etat, sur un sujet qui, je sais, lui tient particulièrement à cœur.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 26 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est donc adoptée. (2025, V. 147).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la menace sanitaire et sécuritaire posée par la Monkey Dust à Paris.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 27 relatif à la menace sanitaire et sécuritaire posée par la Monkey Dust à Paris.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour deux minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, merci.

Comme le "crack" dans les années 1990 et comme le fentanyl récemment, après avoir fait des ravages aux Etats-Unis, la Monkey Dust s'implante en Europe et en France. Elle est même déjà en Ile-de-France, puisqu'une quantité de cette drogue de synthèse, dérivée des cathinones, a récemment été saisie en Seine-Saint-Denis. Elle est largement redoutée pour ses effets dévastateurs : accroissement de l'agressivité, hallucinations, spasmes et troubles psychiatriques graves, même après un usage limité. Nos voisins belges et britanniques ne sont pas les seuls à être concernés désormais, nous allons aussi devoir y faire face.

Comment ne pas craindre davantage pour la sécurité et la dégradation du cadre de vie des riverains quand la "drogue du zombie" ou la Monkey Dust que j'évoque sèmeront le chaos dans nos rues ? Quand je vois votre apathie dans la gestion du "crack" qui pourrait la vie des Parisiens depuis 30 ans, permettez-moi de m'inquiéter.

Et pourtant, les outils d'alerte existent. L'Observatoire français des drogues et des tendances addictives publie régulièrement des données sur la composition, la pureté et la diffusion des drogues sur notre territoire. Consultez-vous ces données ? Avez-vous pris la mesure de l'impact de la consommation de ces nouvelles drogues et des futures ? La réponse est non, et vous persistez dans un modèle de soin dépassé, inefficace, qui nie les alertes et sacrifie la santé publique au nom des postures idéologiques. Votre approche est dépassée tant par la méthode que par la réalité.

Nous pouvons tirer profit de la Dini de la vente de Monkey Dust pendant qu'il est encore temps pour nous préparer à gérer son trafic, c'est pourquoi le groupe Changer Paris demande de sensibiliser aux dangers de la Monkey Dust et des cathinones dans les centres médicaux, la mise en œuvre d'une veille toxicologique en tirant les bénéfices de l'observatoire mentionné, et le renforcement des moyens alloués à la prévention et à la formation des acteurs de terrain.

Enfin, nous martelons que la Ville doit repenser urgemment son modèle de soin, qui est obsolète. Il faut mettre fin aux "salles de shoot" et privilégier un parcours de soins complet, efficace et basé sur le sevrage des consommateurs. N'attendons pas que la situation dégénère pour mieux agir avec de nouvelles tendances. Mieux vaut prévenir que guérir, qui plus est dans une ville qui ne soigne pas.

Merci.

(M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, remplace Mme Anouch TORANIAN au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Je vous remercie, mon cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, je reconnais dans les éléments que vous nous avez partagés un certain style qui n'est pas forcément le meilleur, et des éléments qui reprennent un article du "Parisien" qui fait état d'une saisine de 22 kilos de produits de synthèse, parmi lesquels 300 grammes de Monkey Dust.

Vous me permettrez de vous partager des éléments qui ne sont pas dans cet article du "Parisien", mais qui montrent ce que nous mettons en place concernant la veille toxicologique, puisque vous l'évoquiez. Vous évoquiez des données et vous vous demandiez si nous les consultations, mais, en même temps que vous le demandiez, vous donniez la réponse, disant que nous ne le faisons pas. Pourtant, si, nous le faisons. En revanche, vu votre prise de parole, j'ai vraiment l'impression que vous, vous n'y jetez aucun coup d'œil. Sinon, votre intervention aurait été différente.

Sur cette veille toxicologique, donc, la DSP, via la M.M.P.C.R., la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque, est en lien avec le dispositif T.R.E.N.D., "tendances récentes et nouvelles drogues", mais aussi le C.E.I.P.A., c'est-à-dire le Centre d'évaluation et d'information sur la pharmacovigilance et l'addictovigilance, et l'A.R.S., évidemment, qui a un système d'alerte éprouvé. Elle finance également deux dispositifs d'analyse de drogue dans les C.A.A.R.U.D. et les milieux festifs, notamment en s'appuyant sur des associations.

Ces éléments sont complétés aussi par les remontées des maraudeurs, de réduction des risques, de la halte soins addictions et, enfin, par une analyse des fonds de seringues ramassées grâce aux distributeurs de matériels de réduction des risques de l'association "Safe".

Donc, oui, nous avons des données, des données sérieuses, et nous les analysons.

A ce jour, aucun des acteurs ne remonte d'alerte spécifique sur la Monkey Dust. D'ailleurs, je pense qu'ils auraient pu vous le partager si vous le leur aviez demandé. Ils appellent d'ailleurs à la vigilance sur la communication autour du Monkey Dust, ils vous l'auraient dit aussi, car il ne s'agit que d'une appellation derrière laquelle peuvent se cacher différentes compositions de produits qui sont en fait des noms de vente pour attirer le consommateur, mais derrière lesquels se cachent différents mélanges.

Les cathinones, vous les avez évoqués, sont bien connus et suivis par tous les acteurs à la Ville. S'ils étaient surtout utilisés dans le contexte de "chemsex" depuis 2020, on voit que des consommations de cathinone concernent de manière plus importante, c'est vrai, des personnes qui fréquentent des événements et des établissements festifs. C'est pour cela que nous travaillons aussi sur toute la partie prévention, avec des actions de sensibilisation et de prévention des conduites à risque, et que nous travaillons aussi sur les parcours de soins.

Pour rappel, c'est bien l'Etat et l'A.R.S. qui sont chargés des parcours de soins, et non la Ville de Paris, qui n'a pas cette compétence.

Comme vous le voyez, la Ville de Paris n'attend pas de lire la presse pour suivre de très près la consommation de drogues de synthèse à Paris, et pour mener une politique cohérente et ambitieuse de prévention et de réduction des risques liés à cette consommation.

J'émet donc un avis défavorable à votre vœu.

Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

En complément de réponse, je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Simplement quelques mots pour exposer ce que nous savons au regard de la compétence de la brigade des stupéfiants de la Préfecture de police. Evidemment, nous restons particulièrement vigilants à l'émergence de nouvelles drogues sur la plaque parisienne, notamment des drogues de synthèse, dont fait partie la Monkey Dust.

A ce jour, on estime que la Monkey Dust reste un phénomène très marginal en région parisienne, contrairement à d'autres drogues de synthèse qui sont bien plus répandues et préoccupantes. La brigade des stupéfiants n'a donc pas lancé de campagne ciblée sur cette substance en particulier, mais elle intervient

régulièrement aussi dans des campagnes globales d'information sur les dangers des drogues de synthèse, notamment en milieu scolaire. Donc vigilance, certes, mais pas de détection spécifique de cette drogue à ce jour.

En matière de veille toxicologique, la brigade des stupéfiants adresse systématiquement les produits qu'elle saisit au laboratoire compétent pour analyse et, en cas de découverte de substance inhabituelle, les informations sont évidemment transmises sans délai aux autorités sanitaires, donc à l'A.R.S., à l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives, ainsi qu'à d'autres partenaires institutionnels.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je sou mets donc le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Non, il n'y a pas d'explication de vote sur un vœu que l'on présente.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Vous retirez votre vœu, Monsieur GRANIER ?

M. Rudolph GRANIER. - Je peux avoir la parole, s'il vous plaît, Monsieur le Maire ? Le cas échéant, je voudrais vous expliquer pourquoi.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Non. Soit vous le retirez, soit je le sou mets au vote.

M. Rudolph GRANIER. - Monsieur le Maire, vous pouvez me donner la parole, s'il vous plaît ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Vous retirez votre vœu, Monsieur GRANIER ?

M. Rudolph GRANIER. - Vous pouvez me donner la parole, s'il vous plaît, pour que je puisse vous répondre, Monsieur le Maire ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Oui, mais c'est seulement sur un retrait, il n'y a pas d'explication de vote.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Premièrement, j'aimerais que vous mettiez autant de célérité à faire respecter mon temps de parole que celui de la majorité. Vous m'interrompez sèchement au bout de deux minutes, et l'Exécutif déborde de plus de deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - C'est le règlement.

M. Rudolph GRANIER. - Deuxièmement, vous avez demandé si je maintiens mon vœu, non pas en interjetant de la façon, en me donnant la parole.

Troisièmement, je retire mon vœu, il n'a donc pas à être soumis aux voix.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Très bien, merci.

Le vœu n° 27 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation de la médecine scolaire, de la pédopsychiatrie et de l'Institut mutualiste Montsouris.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons au prochain vœu, présenté par le groupe Communiste et Citoyen. Le vœu référencé n° 28 est relatif à la situation de la médecine scolaire, de la pédopsychiatrie et de l'Institut mutualiste Montsouris.

Qui présente ce vœu ? C'est Camille NAGET. Merci.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la psychiatrie est ravagée depuis des décennies d'austérité de la dépense publique, et nous sommes dans le règne du "en même temps". D'un côté, le Gouvernement lance des grands plans pour la santé mentale, comme l'a dit tout à l'heure Emmanuelle RIVIER, la cause toujours sur la santé mentale. De l'autre, la psychiatrie ne s'est jamais aussi mal portée que depuis ces dernières années.

Les économies forcées ont fait des ravages à tous les niveaux, et c'est d'autant plus inquiétant quand cela concerne les jeunes et les scolaires. La jeunesse, les jeunes d'aujourd'hui, les élèves d'aujourd'hui ont vécu de plein fouet la crise Covid et le confinement, qui, on le sait, a fragilisé toute une génération. Les spécialistes disent tous la même chose, sont unanimes sur les besoins accrus de cette jeunesse qui a été fragilisée par cette période.

Face à ces difficultés, aucune réponse, si ce n'est à nouveau l'austérité de la part du Gouvernement d'Emmanuel MACRON et de tous ses représentants et représentantes.

La situation aujourd'hui, on la connaît. Les délais pour des consultations en "pédo-psy" sont très longs. En C.M.P., cela peut être plus d'un an. Les consultations avec des professionnels de santé en visite libérale sont plus accessibles en termes de disponibilité de rendez-vous mais pas en termes d'accessibilité financière, parce qu'il y a souvent des dépassements d'honoraires et des consultations hors de prix. Les espaces et les instituts, comme l'Institut Montsouris, un institut mutualiste qui mène une politique que nous défendons et que nous soutenons, sont en difficulté, et l'Etat se retire de leurs financements et les laisse en difficulté.

Nous souhaitons donc avec ce vœu interpeller l'Etat et le Gouvernement pour renforcer de toute urgence la médecine scolaire, revaloriser les salaires pour rendre cette profession plus attractive et maintenir le soutien de l'Etat aux instituts et aux équipements qui portent cette politique.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, chère Camille, pour votre intervention. La santé mentale des enfants et des jeunes est en effet on ne peut plus préoccupante. Deux chiffres. Les résultats d'une étude publiée par Santé Publique France en 2023 montrent que 13 % des enfants de 6 à 11 ans scolarisés du C.P. au C.M.2 présentent au moins un trouble probable de santé mentale. Deuxième chiffre, 3 collégiens sur 10 en Ile-de-France indiquent des niveaux élevés de stress liés au travail scolaire, 11 % liés à du cyberharcèlement ou harcèlement à l'école. La tâche est immense et les moyens sont encore insuffisants pour répondre à l'enjeu.

Pour les élèves du premier degré, c'est la Ville de Paris qui exerce la compétence de la médecine scolaire, et nous mettons les bouchées doubles, nous agissons avec tous les moyens à notre disposition. D'ailleurs, la situation de la médecine scolaire à Paris est bien meilleure qu'au niveau national grâce aux efforts que nous avons entrepris pour améliorer notamment l'attractivité des métiers.

Pour ce qui est des médecins, nous en avons 47, avec seulement 2 postes vacants. On ne se rend pas forcément compte, mais c'est presque un exploit. En tous les cas, c'est le fruit de notre travail. Cela représente en moyenne un médecin pour 2.500 enfants, contre 13.000 au niveau national. On voit bien l'écart.

Le soutien du Rectorat, notamment financier, reste minime au regard de l'engagement de la Ville de Paris. Quand Paris met presque 10 millions d'euros, le Rectorat met moins de 2 millions d'euros.

La Ville dispose également d'un réseau unique en France de 10 centres d'adaptation psychopédagogiques, qui apportent aide, soutien et accompagnement aux élèves en difficulté d'apprentissage ou qui rencontrent un certain nombre de difficultés qui peuvent avoir des répercussions sur leur scolarité.

Néanmoins, la Ville ne peut pas répondre seule à l'ensemble des besoins en santé mentale des enfants et des jeunes, tant ils sont immenses et tant les efforts du Gouvernement ont été proches de zéro. Oui, nous avons besoin de renforcer l'offre. Oui, cela passe par une plus grande attention donnée au devenir des lieux de soin en santé mentale accessibles à tous et toutes, comme l'I.M.M., sur lequel Anne-Claire BOUX, notre collègue, travaille avec une grande attention, ainsi que, je dois dire, la maire du 14e, Carine PETIT.

Avec les amendements qui vous ont été proposés, si vous les acceptez, j'émetts évidemment un avis favorable.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Les amendements sont-ils acceptés ? Oui.

J'ai une demande d'explication de vote d'Elisabeth STIBBE.

Mme Elisabeth STIBBE. - Chers collègues, ce vœu attire notre attention sur un sujet grave : la situation alarmante de la médecine scolaire et de la pédopsychiatrie.

Oui, il faut le dire clairement, et cela a été clairement fait dans ce vœu : les troubles psychiques chez les jeunes explosent et nos dispositifs de prévention et de suivi sont aujourd'hui largement insuffisants. Le constat est partagé, et je veux ici rappeler notre plein accord sur la nécessité d'agir. Oui, il faut renforcer la présence médicale dans les établissements scolaires. Oui, il faut préserver les structures essentielles comme l'Institut mutualiste Montsouris, nous en avons déjà parlé.

Toutefois, au-delà de ces constats justes, nous ne pouvons que nous interroger sur la forme et le contenu de ce vœu. Ce texte empile les demandes, certes légitimes, mais sans cadre, sans hiérarchisation, sans aucune estimation réaliste : une infirmière à temps plein dans chaque établissement, le doublement des assistants sociaux, une revalorisation salariale générale de tous les personnels. Un vœu qui ressemble à une lettre au père Noël.

Cela représente un coût considérable sans cadre budgétaire convaincant, et souvent hors du champ de compétence de la Ville, notamment en matière de politique salariale, laquelle relève de l'Etat. Ce n'est pas rendre service aux professionnels de la santé que de leur promettre tout sans garantie de faisabilité, c'est au contraire entretenir des illusions alors qu'ils attendent des réponses concrètes, responsables, financières.

Notre rôle d'élu n'est pas de multiplier les promesses intenables, c'est d'agir dans le cadre de nos compétences avec lucidité, sérieux et respect de la réalité budgétaire.

Par esprit de responsabilité et souci de rigueur, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" s'abstiendra sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 28 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 148).

2025 DSOL 77 - Subventions (1.761.033 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSOL 77 relatif à l'attribution de subventions et d'avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris.

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je trouve nos débats beaucoup plus digestes sur fond d'"Archive". C'est assez étonnant, mais c'est assez agréable. Il faut donc se remettre dans le sujet, et le sujet du DSOL 77 est les centres sociaux, où l'on passe sûrement parfois "Archive", les 31 centres sociaux associatifs que la Ville soutient, en signant là les avenants aux conventions 2025-2027 pour leur verser un solde financier de 1,76 million d'euros, pour poursuivre évidemment leurs missions de proximité.

Pourquoi parler du versement dans ce projet de délibération ? Pour parler des centres sociaux à Paris, qui sont évidemment des piliers de notre politique. Ce soutien n'est pas un simple acte administratif, bien sûr, mais un choix politique fort, un engagement clair pour un modèle de société fondé sur la solidarité, la proximité surtout, et le pouvoir d'agir des habitantes et des habitants.

Les centres sociaux sont des lieux de vie, de lien, de lutte. Ce sont eux qui, au cœur de notre quartier, permettent de tisser des liens, accueillent les familles isolées, les personnes âgées, les jeunes en difficulté. Ce sont eux qui maintiennent du lien quand tout vacille, et ils ne se contentent pas de proposer des activités, ils créent du collectif, ils créent du commun. C'est dans un centre social qu'un enfant sans soutien scolaire trouve un accompagnement. C'est dans un centre social qu'un sénior peut retrouver un espace de parole, de culture, de lien. C'est dans un centre social qu'une personne éloignée du numérique apprend à faire ses démarches, qu'un parent migrant apprend le français, qu'un jeune trouve une scène pour s'exprimer, un lieu pour créer.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 100.000 Parisiens et Parisiennes touchés en 2023, 2.100 bénévoles engagés, dont la moitié sont des seniors, 25.000 personnes accompagnées vers leurs droits, et des actions ancrées dans les réalités locales, évidemment : inclusion numérique, parentalité, culture, jeunesse, écologie, handicap.

Evidemment, ces chiffres ne disent pas tout. Ce que les centres sociaux incarnent, c'est la démocratie au quotidien, la capacité des habitantes et des habitants à s'organiser, à s'entraider, à transformer leur quartier depuis la base. En renforçant leur financement, en contractualisant avec eux sur la durée, en leur donnant de la stabilité, nous faisons donc le choix de soutenir un tissu associatif vivant, exigeant, fragile aussi, souvent malheureusement sous tension.

Ce soutien est d'autant plus vital dans le contexte actuel : explosion des besoins sociaux, précarisation, isolement, défi numérique, invisibilisation des plus vulnérables. Il est urgent de ne pas laisser seules ces structures en première ligne. Sans les centres sociaux, notre politique sociale locale ne tiendrait pas.

Aujourd'hui, chère Léa, le centre social que nous avons longtemps appelé de nos vœux dans le 15e est en train de naître dans le quartier Falguière. Il nous a manqué, on sait qu'il va beaucoup nous apporter, et je te remercie beaucoup de ton engagement à ce sujet et pour tous les autres centres sociaux, y compris celui du 15e pour le "Foyer de Grenelle", qui fait également un travail remarquable.

Alors, oui, ce projet de délibération est technique sur la forme. Evidemment, je veux signaler quand même que les centres sociaux sont un travail partenarial de long terme entre la Ville et la C.A.F. C'est un projet de délibération technique sur la forme mais, sur le fond, il porte un projet de société très important, celui d'une ville inclusive, solidaire, où personne n'est laissé de côté, où le lien humain n'est pas une option mais une priorité.

Il faut donc évidemment soutenir ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération que je vous présente aujourd'hui vise effectivement à soutenir 31 centres sociaux associatifs parisiens en leur attribuant une subvention complémentaire pour un montant de 1,76 million d'euros au titre de leur fonctionnement pour l'année 2025.

Les centres sociaux sont au cœur de notre politique publique, vous l'avez très bien décrit, Monsieur SITBON. C'est une politique publique que nous voulons citoyenne, sociale, de proximité, implantée, démocratique, non marchande. Ils sont des lieux ressources, d'accueil, de lien, d'initiatives. Ils font vivre la solidarité dans nos quartiers, souvent auprès de celles et ceux que nous avons le plus de mal à toucher : les familles isolées, les personnes en situation de précarité, les jeunes en rupture, les habitantes et les habitants éloignés des institutions.

Leur rôle est particulièrement précieux dans une ville comme Paris, où les fragilités sociales peuvent parfois être invisibles, où les disparités sociales sont prégnantes. Il était donc important pour la Ville de Paris, malgré le contexte budgétaire que nous connaissons et que le Gouvernement nous impose en particulier, de maintenir à la hauteur des besoins les financements des centres sociaux, parce qu'ils créent un cadre de confiance, parce qu'ils sont implantés dans les quartiers, parce qu'ils fonctionnent en grande partie avec des bénévoles engagés, et parce qu'ils travaillent avec les habitants et les habitants eux-mêmes. C'est ce cadre qui rend possible l'accompagnement social, l'accès au droit, l'autonomie des personnes.

Quelques chiffres qui illustrent leur impact : près de 100.000 personnes ont été accueillies dans les centres sociaux dans le courant de l'année 2023, 1.889 enfants ont été accompagnés dans leur scolarité, 2.800 apprenants dans les ateliers et les cours de français. Près de 25.000 personnes ont été accompagnées dans leur démarche d'accès au droit et plus de 9.000 personnes, dans leur démarche d'inclusion numérique. Ce n'est pas seulement un service rendu, c'est un levier puissant d'accès au droit, d'émancipation et d'éducation populaire.

Ce soutien financier s'inscrit dans une logique claire, celle d'un partenariat structurant avec la C.A.F., d'une implication administrative par les conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions, et d'une cohérence d'action avec les Maisons des solidarités, avec les bailleurs, avec les associations locales.

Cette subvention traduit aussi la volonté de la Ville d'adapter les objectifs aux besoins réels des territoires. J'aimerais citer brièvement quelques exemples concrets.

Dans le 10e, le café Quartier de l'association "Paris des Faubourgs" crée un espace ouvert de rencontre et d'écoute. Dans le 14e, le centre Maurice-Noguès propose un accompagnement reconnu des jeunes via les dispositifs Alphaléo et Hub Léo. A la Goutte d'Or, l'association "Accueil Goutte d'Or" porte une université populaire des parents qui donnent aux mères le rôle de chercheuses engagées. A Ménilmontant dans le 20e, le centre des Rigoles travaille l'ambiance dans le quartier avec des actions famille, des actions jeunesse, des actions d'accès au droit.

Dans le 15e, cher Florian, vous avez redit l'engagement de la Ville, l'engagement de ce mandat, nous avançons ensemble avec tout l'Exécutif et la mairie du 15e et nous sommes en train de dessiner le futur visage d'un centre social très attendu, qui saura tisser des liens sociaux dans le quartier de Bague-Falguière, nouvellement reconnu quartier prioritaire.

Alors, ces exemples montrent que les centres sociaux sont des acteurs vivants de la cohésion sociale, capables d'innovation, d'initiative, d'adaptation. Je veux saluer ici l'engagement remarquable des équipes, des salariés, des milliers de bénévoles de la Fédération des centres sociaux de Paris, qui animent ce réseau avec solidarité, mais aussi rigueur.

Ce soutien est plus que jamais nécessaire. Face aux fragilités qui s'accroissent, face à la crise du lien social qu'organisent nos gouvernants, face aux enjeux du non-recours et du mal-recours, les centres sociaux sont un rempart. Ils incarnent ce que nous voulons porter à Paris, une action sociale humaine, territorialisée, accessible, co-construite avec les habitantes et les habitants eux-mêmes.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération avec conviction.

Je vous en remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons demandé d'aller voir pour baisser un peu la musique, parce que c'est vrai que l'on s'entend mal. M. de VATHAIRE est allé demander. Ne vous inquiétez pas, c'est réglé.

Je dois d'abord soumettre au vote. Ensuite, nous ferons le rappel au règlement.

J'ai une demande du groupe Changer Paris d'un vote dissocié...

S'il vous plaît ! Le concert n'a pas commencé.

J'ai une demande de vote dissocié du groupe Changer Paris sur l'article 29 concernant la subvention à l'accès au droit des Tsiganes et gens du voyage. C'est bien cela ? Si vous le voulez bien, nous allons d'abord voter l'article 29 de façon dissociée, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 29, qui concerne l'accès au droit des Tsiganes et gens du voyage, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 29 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 77 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 77).

Rappel au règlement.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Je donne la parole au président Francis SZPINER pour un rappel au règlement.

M. Francis SZPINER. - Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas travailler dans ces conditions, je vous le dis très clairement. A un moment donné, je vois que les orateurs sont obligés de forcer la voix, on entend la musique d'un côté, on a du mal à se concentrer sur ce qui est dit. J'aimerais savoir comment les choses vont se passer.

Si cela continue de cette manière jusqu'à 21 heures, chacun en tirera les conséquences, mais je voudrais savoir ce qui est prévu. Est-ce que cela va s'arrêter ? A quelle heure cela va reprendre ? Est-ce que ce sera un bruit continu ?

Je suis sûr que nos amis écologistes, qui se plaignent des nuisances sonores et de la hausse des décibels, ne pourront qu'approuver.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je pense que c'est partagé par tous les membres de l'hémicycle. Pour le moment, cela s'arrête. Vous avez bien convaincu et plaidoyé. M. de VATHAIRE est allé se renseigner, nous vous tenons au courant et nous ferons une réponse à votre demande.

M. Francis SZPINER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

2025 DSOL 78 - Signature de 21 avenants et de 3 conventions avec 24 associations gestionnaires d'espaces de vie sociale et subventions complémentaires (455.050 euros) pour leur fonctionnement global 2025.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Je continue avec l'examen du projet de délibération DSOL 78 relatif à la signature de 21 avenants et de 3 conventions avec 24 associations gestionnaires d'espaces de vie sociale et subventions complémentaires pour leur fonctionnement global 2025.

La parole est à François BÉCHIEAU.

M. François BÉCHIEAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je prononcerai quelques mots pour défendre un projet de délibération essentiel, celui qui vise à renforcer notre soutien aux espaces de vie sociale parisiens à travers la signature de 21 avenants et 3 nouvelles conventions, pour un montant total de 455.050 euros.

Ce n'est pas simplement une décision budgétaire, c'est un choix politique fort en faveur d'une ville solidaire, inclusive, et à hauteur des habitants, de toutes et tous les habitants. Les espaces de vie sociale sont ces lieux de proximité où le vivre ensemble prend corps, où les solidarités se tissent, où les inégalités se combattent concrètement. Ce sont des espaces de dignité, de mixité, d'émancipation. Dans une ville comme Paris, marquée par de fortes disparités territoriales, ces lieux sont tout simplement indispensables.

Depuis dix ans, la Ville agit en complémentarité avec la C.A.F. pour soutenir ces structures, souvent portées par des associations ancrées dans leur quartier, avec une connaissance fine des réalités sociales. Il n'y a pas de logique d'agrément automatique mais un engagement ciblé, coordonné, stratégique avec les directions de la Ville pour renforcer les initiatives locales là où les besoins sont les plus criants.

Les résultats sont là : 98.000 Parisiennes et Parisiens ont bénéficié d'activités proposées par un espace de vie sociale en 2023, plus de 800 enfants accompagnés dans leur scolarité, des milliers de jeunes, d'adultes, de familles, de personnes isolées touchées chaque année. Derrière ces chiffres, ce sont des visages, des histoires, des batailles du quotidien pour accéder à ses droits, apprendre à lire ses factures, accompagner ses enfants dans leur réussite scolaire, sortir de l'isolement, partager un repas, un atelier, une sortie.

Une nouvelle étape s'ouvre aujourd'hui avec le conventionnement d'un nouvel espace de vie sociale dans une zone blanche du 14e arrondissement à la porte d'Orléans, un espace de vie sociale porté par le "Secours Catholique" et dénommé "Tisseur de liens". Un nom qui incarne parfaitement ce que nous voulons encourager : tisser du lien là où, parfois, hélas, il ne reste que du repli ou de la solitude.

Nous devons être fiers de soutenir des structures qui inventent des pratiques d'éducation populaire nouvelles, qui mettent le numérique au service de l'inclusion, qui font de la cuisine, du sport et de la culture des leviers d'émancipation.

A cet égard, je souhaite adresser un grand et tout particulier bravo à l'équipe du "Cafézoïde", véritable lieu de vie et de partage que chacune et chacun d'entre nous connaît bien dans le 19e arrondissement, et à l'ensemble des bénévoles qui interviennent chaque jour. L'association accompagne avec bienveillance, tout au long de l'année, de nombreux usagers dans leurs démarches d'accès au droit et au numérique. Elle offre chaque jour un formidable éventail d'ateliers et d'activités pour petits et grands.

Enfin, je veux saluer le "Réseau des espaces de vie sociale parisiens" que nous soutenons depuis l'année dernière, car renforcer le lien social, c'est aussi mieux former, mieux coopérer, mieux communiquer, c'est construire une intelligence collective à l'échelle de Paris.

Je vous invite à voter ce projet de délibération avec conviction et fierté. Ce que nous faisons ici, ce n'est pas de la gestion, il s'agit d'accorder des moyens concrets à celles et ceux qui, chaque jour, maintiennent notre ville debout.

Oui à une ville solidaire, populaire et à visage humain, oui aux espaces de vie sociale.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à "François" SITBON... Pardon, Florian. C'est François BÉCHIEAU et Florian SITBON, j'ai fait un mélange des deux.

M. Florian SITBON. - Je vous en prie, Monsieur le Maire. Justement, mon collègue François a presque tout dit et a bien mis en lumière les espaces de vie sociale, qui sont l'échelon plus petit que les centres sociaux, mais qui sont un maillage plus fin et absolument nécessaire.

Je voudrais à nouveau parler du 15e, parce que je suis un peu monomaniac, et à nouveau du quartier Bargue-Falguière, d'ailleurs, puisqu'il y a un espace de vie sociale qui mérite une mise en lumière : l'espace Necker-Falguière dans le 15e, qui accompagne notamment chaque année des centaines de personnes dans leurs démarches numériques, qui lutte contre la fracture digitale, qui soutient la solidarité des enfants, qui tisse du lien là aussi - c'est une formule qui va bien pour toutes ces actions - avec des ateliers de cuisine, de couture, de culture, et qui nous a offert il y a une quinzaine de jours un concert dans un parc avec l'Orchestre de chambre de Paris. C'était un moment assez étonnant, formidable. Donc, beaucoup d'initiatives.

Une deuxième structure que je veux citer, toujours dans le 15e, c'est "Animômes de Beaugrenelle", qui agit pour les enfants et les familles avec créativité et énergie, et qui participe à faire quartier autrement.

A travers ces deux exemples, que je connais bien parce que c'est mon arrondissement, il y en a évidemment beaucoup d'autres, puisque les subventions de ce projet de délibération vont à 24 associations qui font un travail extrêmement précieux. Je ne reviens pas sur tout ce que mon collègue François BÉCHIEAU a dit.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Florian SITBON.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE, pour cinq minutes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Je ne vais peut-être pas avoir besoin des cinq minutes, mes collègues ont effectivement dit beaucoup de choses sur les E.V.S. Vraiment, merci, parce que vos interventions démontrent pleinement notre volonté commune de soutenir les liens sociaux de proximité dans les quartiers, de renforcer l'animation de la vie sociale à travers des dispositifs souples, adaptés, portés par les habitantes et les habitants.

Les espaces de vie sociale, comme les centres sociaux, agissent chaque jour contre l'isolement, pour l'émancipation, pour l'autonomie, pour l'accès au droit, à l'échelle du quartier, à l'échelle de la rue, voire d'un immeuble. L'E.V.S. "Entraide et Savoirs" Necker-Falguière dans le 15e, par exemple, vous venez d'en parler, agréé depuis 2019, a permis à plus de 350 personnes d'accéder à un accompagnement numérique en 2023 par une aide aux démarches en ligne, par des ateliers multimédias, par des permanences d'écrivains publics. Ils sont essentiels face à un enjeu plus que contemporain qu'est la fracture numérique.

Plus généralement, les E.V.S. constituent des points d'appui et de soutien essentiels pour les familles, pour les enfants, pour des jeunes, pour des personnes âgées, pour toutes les habitantes et les habitants qui y trouvent un accueil.

En 2023, je l'ai déjà dit tout à l'heure mais c'est valable aussi pour les E.V.S., près de 100.000 Parisiens ont participé à une ou plusieurs activités dans un E.V.S. Derrière ce chiffre, ce sont des enfants accompagnés dans leur scolarité, des jeunes engagés dans des projets collectifs, des familles accompagnées dans leurs démarches, des personnes en fracture numérique qui retrouvent de l'autonomie, des habitantes et des habitants qui découvrent l'apprentissage du vélo, de la natation, des couturières de quartier, des joueurs d'échecs, des cuisiniers amateurs et, surtout, des voisins, des voisines, qui, plus que se croiser, se parlent, se connaissent, se rencontrent et créent ensemble.

Ce projet de délibération est important à plusieurs titres. D'abord, parce qu'il soutient 24 structures associatives porteuses de cette dynamique dans 13 arrondissements pour un montant de 455.050 euros, en lien avec nos collègues de la jeunesse et des sports lorsque cela concerne aussi les sujets de leurs délégations. Ensuite, parce qu'il acte la montée en puissance du "Réseau parisien des E.V.S.", désormais structuré et animé autour du "R.E.V.S.", le "Réseau des E.V.S.". C'est un outil partagé qui permet de la formation, de la mutualisation, de la communication entre les acteurs. C'est un gain qui permet une meilleure cohérence territoriale qui assure une qualité et une reconnaissance pour celles et ceux qui œuvrent, souvent avec peu de moyens, à faire société à l'échelle du quotidien.

Entre 2014 et 2023, le nombre d'E.V.S. agréés par la C.A.F. en France a doublé, passant de 1.270 à plus de 2.500. Cette croissance s'explique en partie par le besoin de lieux de vie non marchands ancrés localement, porteurs de liens durables. Cette dynamique montre un véritable virage politique de soutien à l'animation sociale de proximité, se déploie dans l'ensemble de Paris avec des réalités et des besoins spécifiques selon les territoires. Je pense notamment au 19e arrondissement, auquel nous sommes tous les deux attachés, cher François BÉCHIEAU, un secteur jeune, dense, vivant, où les enjeux de lien social, d'animation de quartier et d'accès au droit sont particulièrement importants.

Je voudrais saluer en particulier l'action des E.V.S. qui y sont implantés. L'engagement de structures comme "Cafézoïde", lieu unique dédié à l'enfance, ou encore celui de nombreuses associations de quartier accompagnant des familles mérite d'être souligné. Elles participent à créer des ponts entre les générations, entre les cultures, entre les voisins.

Enfin, ce projet de délibération permet d'accompagner la création d'un nouvel E.V.S. dans le 14e arrondissement, chère Carine PETIT, dans un secteur en zone blanche à la porte d'Orléans. Le "Tisseur de liens", porté par le "Secours catholique" répond à un besoin identifié de longue date en matière de solidarité et de proximité, d'accompagnement à la parentalité, de lien intergénérationnel, de lutte contre toutes les formes de précarité. C'est là tout le sens de notre politique d'animation de la vie sociale, agir dans la proximité, soutenir les dynamiques citoyennes, croire au pouvoir d'agir des habitantes et des habitants, et investir sur ce qui ne se mesure pas toujours en indicateurs : la confiance, la solidarité, la convivialité.

Je veux remercier ici toutes les associations concernées, leurs bénévoles, leurs salariés, leurs partenaires, ainsi que les équipes de la DSOL et des directions associées pour la constance et la qualité de ce travail essentiel.

Tous les E.V.S., comme tous les centres sociaux, sont indispensables, on ne peut pas distinguer les actions envers des publics ou envers d'autres. Le vote qui vient d'avoir lieu précédemment demandant un vote dissocié me choque profondément, je le dis très sincèrement et très honnêtement, parce que l'on ne peut pas choisir les centres sociaux et les publics vers lesquels on intervient. L'éducation populaire a une vocation inconditionnelle, il faut le rappeler ici et il faut le tenir à tous les niveaux.

Je vous invite donc à voter favorablement à l'entière de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DSOL 78).

2025 DSOL 80 - 18 subventions (1.608.710 euros) de fonctionnement pour 14 associations et 1 fondation pour des actions d'aide alimentaire ; 2 subventions d'investissement pour 2 associations ; 2 avenants.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons à présent au projet de délibération DSOL 80 relatif à l'attribution de 18 subventions de fonctionnement pour 14 associations et une fondation pour des actions d'aide alimentaire ; deux subventions d'investissement pour deux associations ; deux avenants et à l'amendement technique n° 29 qui y est rattaché.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je rejoindrai effectivement les propos de ma collègue Léa FILOCHE sur le vote dissocié qui a eu lieu sur le projet de délibération DSOL 77. Pour celles et ceux qui suivent notre Conseil, c'est un intitulé d'article, mais il faut rappeler que la réalité de ce contre quoi le groupe Changer Paris a voté, c'est la subvention à l'association qui s'occupe de gérer les centres sociaux dans les aires d'accueil des gens du voyage dans le bois de Boulogne et dans le bois de Vincennes.

Nous sommes assez étonnés de ce vote contre. Si on suit la logique, il faudrait que cette association, qui accompagne sur les questions de santé, sur la scolarisation des enfants, n'intervienne plus dans les aires d'accueil des gens du voyage, qui sont, je le rappelle, une prérogative légale de notre collectivité que nous mettons en place. Il faudrait donc qu'il n'y ait plus d'intervention pour accompagner les enfants vers la scolarisation ou accompagner les personnes, par exemple vers l'accès aux soins. Derrière chaque vote contre, il y a quand même une réalité, il y a des hommes et des femmes, ce n'est pas juste un intitulé ou un numéro d'article. Je pense qu'il est à chaque fois important de le rappeler.

Pour revenir à ce projet de délibération, c'est un projet de délibération annuel extrêmement important sur l'aide alimentaire. On le sait, on le constate, toutes les études qui sont faites le montrent, que ce soit par le "Secours Populaire", par la "F.A.S.", la "Fédération des acteurs de la solidarité", la précarité alimentaire est en hausse, le recours aux aides alimentaires est donc en augmentation, une augmentation quasi continue depuis ces cinq dernières années, avec des publics toujours plus variés et des publics toujours plus jeunes.

Avec le confinement, on a vu apparaître des travailleurs précaires, des personnes qui étaient auparavant en situation de précarité et qui sont tombées dans la pauvreté, mais ces aides alimentaires ont vu aussi la hausse de fréquentation de jeunes, de nombreux étudiants qui ne pouvaient plus subvenir à leurs besoins aussi primaires que celui de se nourrir. Il y a aussi de nombreuses familles et, d'ailleurs, il y a des distributions spécialisées pour les familles avec des aides particulières apportées aux tout-petits, aux bébés et à leurs parents.

Il y a aussi de nouveaux publics, et le projet de délibération en fait part, ce sont les jeunes qui sont en recours de minorité devant les tribunaux. Nous en avons souvent parlé dans ce Conseil, ils sont dans ce "no man's land" administratif et n'ont ni le droit d'être traités comme des adultes ni le droit d'être traités comme des enfants. Bien souvent, ils n'ont donc droit à rien, ni à un hébergement digne, ni à l'aide alimentaire qui va avec.

Ces dispositifs, ces distributions sont extrêmement importants. Ils fonctionnent toute l'année mais, on le sait, la période estivale est aussi une période de vigilance extrême, parce que les bénévoles, comme chacun et chacune, aspirent à pouvoir réduire leur activité pendant cette période. Malheureusement, les besoins ne diminuent pas, et je pense que, avec l'épisode de canicule que nous sommes en train de traverser, on le voit bien, il doit y avoir une attention particulière aux publics en situation de rue et de très grande précarité pendant les grandes chaleurs. Oui, on meurt de froid l'hiver, mais on peut aussi mourir de chaud l'été, et il est nécessaire d'avoir une vigilance extrême, notamment sur l'accès à l'eau, à l'hygiène et à la nourriture.

Je sais, Madame la Maire, qu'il avait été fait l'année dernière un test "Nuit de la Solidarité estivale" pour mesurer ce qu'il se passe l'été. Nous mesurons ce qu'il se passe l'hiver, des plans Grand froid peuvent être déployés, mais, à l'aune de l'épisode que nous sommes en train de vivre et des épisodes futurs que nous pourrions vivre, peut-être l'Etat devrait-il aussi réfléchir à mettre en place des plans Grand chaud pour les épisodes caniculaires, pour procéder à des mises à l'abri en urgence pour se protéger des chaleurs extrêmes, comme nous appelons tout un chacun et chacune de le faire.

Je nous encourage donc bien sûr à voter sans distinction toutes ces subventions à toutes ces associations qui font un travail absolument indispensable.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE. C'est le projet de délibération DSOL 80 et l'amendement n° 29.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Pardon, je me suis perdue dans mes pages. Comme il y a beaucoup de projets de délibération, ce n'est pas toujours simple de s'y retrouver. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Camille NAGET, mes chers collègues. Merci pour votre intervention et votre soutien à ce projet de délibération essentiel. Vous avez rappelé avec justesse la gravité de la situation. Ce projet de délibération n'est pas qu'une réponse comptable, c'est un signal clair sur les priorités que nous choisissons d'assumer à l'échelle municipale. Nous traversons une période où l'accès à une alimentation digne, équilibrée, suffisante est un combat quotidien pour des dizaines de milliers de Parisiennes et de Parisiens.

Début juin, un rapport publié par l'"A.N.S.A." et "Action contre la faim" a confirmé une réalité que nous observons chaque jour à Paris : l'insécurité alimentaire est devenue une urgence sociale et sanitaire. En Ile-de-France, 14,5 % des ménages sont concernés, contre une moyenne nationale de 11 %. Le chiffre grimpe à un ménage sur quatre parmi les familles hébergées à l'hôtel.

A Paris, où la pression sociale et le coût de la vie sont particulièrement élevés, cette précarité se traduit par un recours massif à l'aide alimentaire, y compris parmi des publics jusqu'ici peu concernés, les étudiants, les jeunes travailleurs précaires et les parents isolés. En 2024, ce sont plus de 32.000 équivalents repas par jour qui ont été distribués à Paris, contre 28.000 l'année précédente. Ce n'est pas une vague passagère, c'est un changement structurel qui appelle une réponse continue, ajustée et coordonnée.

Ces chiffres rappellent que l'enjeu alimentaire n'est pas accessoire, c'est une question de dignité, de santé publique et de justice sociale. Ce que nous observons depuis plusieurs années et qui s'est confirmé cette année encore, c'est un élargissement du champ de la précarité alimentaire, combiné à une intensification des besoins, en particulier pendant l'été. C'est bien ce que nous faisons ici, avec ce projet de délibération qui mobilise près de 1,6 million d'euros pour 20 subventions de fonctionnement, 2 subventions d'investissement, et la continuité de dispositifs vitaux même pendant la période estivale.

Je voudrais ici prendre un instant pour souligner trois éléments qui, me semble-t-il, donnent toute sa portée à ce projet de délibération.

D'abord, l'importance de la couverture pendant l'été. Trop souvent invisibilisée, cette période est marquée par la fermeture de nombreuses structures, alors que les besoins, eux, ne s'interrompent jamais. Manger est un besoin journalier qui, lui, ne prend pas de vacances.

Grâce à des associations comme "La Chorba", "Août Secours Alimentaire", "L'un est l'autre" ou la fondation "Armée du Salut", nous assurons un maillage de continuité de distribution, d'accueil et d'accompagnement du lundi au dimanche, le soir, le midi et le matin. Ces dispositifs, saturés l'été, jouent un rôle de sauvegarde alimentaire souvent dans l'urgence.

Le deuxième point, c'est celui de la montée de la précarité chez les jeunes. Je pense notamment aux étudiants, dont près d'un sur deux vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. Leurs besoins sont multiples : nourriture, hygiène, logement, santé mentale. Les structures soutenues ici comme "O Cœur de la Rue", comme "Food Sweet Food", apportent des réponses qui sont ciblées, qui sont précises et qui sont humaines.

Je veux d'ailleurs rappeler que la précarité étudiante n'est pas une fatalité, Marie-Christine LEMARDELEY le sait aussi bien que moi, elle est le résultat de choix budgétaires nationaux, de sous-financement chronique du C.R.O.U.S. et d'un encadrement des loyers dans le parc privé étudiant qui reste trop souvent contourné ou inefficace. Une fois encore, ce sont les associations et les collectivités qui pallient ces défaillances.

Je voudrais attirer l'attention sur un sujet souvent oublié, celui de l'alimentation des tout-petits. Les besoins nutritionnels dans les premières années de vie sont essentiels pour assurer une croissance et un développement en bonne santé. L'association "Paris Tout P'tits" joue un rôle crucial en distribuant des produits alimentaires et d'hygiène pour les bébés de familles en grande précarité. C'est un maillon indispensable, car les dispositifs ciblant les moins de trois ans sont encore trop rares. Nous avons déjà fait beaucoup, notamment avec la cantine à 13 centimes pour les enfants les plus modestes, mais il nous reste un vrai défi à relever pour les plus jeunes, et cela commence dès la naissance.

Enfin, ce projet de délibération s'inscrit dans une réflexion plus large sur le droit à l'alimentation. La coordination portée par la Ville à travers des groupes de travail thématiques sur la petite enfance, que je viens de mentionner, sur les parcours alimentaires, sur la logistique, est essentielle. Elle permet de dépasser la réponse de l'urgence pour construire une politique alimentaire, pour qu'elle soit juste, qu'elle soit durable, qu'elle soit inclusive, qu'elle couvre l'entièreté du territoire parisien. Le défi est double : soutenir l'accès, certes, mais aussi agir sur la qualité, sur les circuits courts, sur la revalorisation des invendus, sur le lien entre l'alimentation et l'insertion. En cela, c'est un travail énorme que fournit Audrey PULVAR. Je pense ici à "Food Sweet Food", qui allie production de repas solidaires et formation professionnelle de personnes exilées dans la restauration. Je pense aussi à "La Table ouverte", qui associe distribution, accompagnement social et épicerie solidaire.

C'est un modèle d'action sociale résolument ancré dans la transition alimentaire que nous soutenons, avec une stratégie, avec une perspective. Vous avez raison, Camille, de le dire, il ne s'agit pas seulement de distribuer des repas mais bien de garantir un accès à un droit fondamental, celui de se nourrir dans la dignité, que le temps du repas soit aussi un temps de répit et de repos, notamment pour les plus précaires, et c'est à cela que nous travaillons collectivement.

Je vous en remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 29 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 29 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 80 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DSOL 80).

Je vous remercie.

2025 DSOL 84 - Subventions de fonctionnement et d'investissement (3.372.913 euros) avec 7 organismes pour leurs dispositifs d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugié.es à Paris.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DSOL 84 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement avec sept organismes pour leurs dispositifs d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugié.es à Paris.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un projet de délibération très important, pas simplement parce que la subvention est assez élevée, 3.372.913 euros, mais parce qu'il est stratégique pour le financement des dispositifs d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris, une ville d'accueil depuis longtemps, où les réseaux de solidarité sont importants et où, effectivement, beaucoup de réfugiés convergent. On le voit au niveau des demandes d'asile, qui sont encore importantes en 2024 même si elles sont en baisse, à 157.947. On voit donc qu'il y a une forte demande, la particularité étant que, de plus en plus, ce public primo-arrivant se retrouve à la rue parce que l'Etat, encore une fois, prend de moins en moins ses responsabilités et se désengage.

La dernière victime, c'est dit dans le projet de délibération, est le dispositif "Jeunes lycéens", un dispositif qui fonctionnait, même s'il était peut-être insuffisant, et qui proposait à des jeunes étrangers isolés scolarisés dans nos écoles un hébergement stable et un accompagnement pour qu'ils soient insérés. Malheureusement, l'Etat a considéré que 108 places, c'était déjà trop, et a mis fin à ce dispositif. Evidemment, dans ces conditions, parce que c'est assez systématique pour ce qui est de l'Etat et de son désengagement, la Ville de Paris doit s'interroger sur la réaction à avoir face à un désengagement qui devient systémique de la part de l'Etat sur ces questions.

Alors, comme je le répète à chaque fois, et ce projet de délibération en est la preuve, d'une certaine manière, c'est que je dis cela, mais j'admets aussi que la Ville de Paris fait. Dans ce projet de délibération, il y a notamment la question de la maraude migrants de "France terre d'asile", le centre d'aide pour les demandeurs d'asile et des réfugiés du "Secours catholique", les maisons Caritas, les différentes haltes humanitaires et les accueils de jours, qui permettent effectivement aux gens à la rue d'avoir des lieux où ils sont accompagnés, où ils peuvent se reposer, se soigner, et être aidés dans leur parcours d'insertion.

Tout cela montre effectivement que la Ville fait, mais tout cela montre aussi tout ce qui doit être fait. Il suffit de voir dans nos rues qu'il y a encore des gens à la rue, pas tous réfugiés mais certains réfugiés, et il y a notamment la question des mineurs isolés en recours. Vous le savez, j'en parle à chaque Conseil de Paris. Je le répète aujourd'hui parce que, effectivement, les mobilisations n'ont pas cessé. J'en parle aussi parce que, quand il fait chaud comme aujourd'hui, ils ne doivent pas uniquement se cacher de la police comme ils le font régulièrement, parce qu'ils sont victimes du harcèlement policier, ils doivent se cacher du soleil, ce qui rend d'autant plus compliquée leur situation.

Depuis l'expulsion dans les conditions scandaleuses que vous connaissez de la Gaîté Lyrique, ils se cachent, ils se terrent, mais ils sont encore là. Encore une fois, on se retrouve confronté aux mêmes problèmes, c'est-à-dire à la non-reconnaissance de la présomption de minorité, qui fait que, aujourd'hui, ils ne sont pris en charge ni par l'Etat ni par le Département. Ainsi, des jeunes en recours, qui devraient être pris en charge, qui devraient être accompagnés pour être scolarisés, qui devraient être pris en charge pour les transports, se retrouvent livrés à eux-mêmes.

Cette situation ne peut évidemment pas durer mais la question se pose pour la Ville sur ces sujets comme sur les autres : que peut faire la Ville dans une situation où l'Etat se désengage et où même un bras de fer ne suffit pas à faire céder des gens qui sont convaincus qu'entrouvrir la porte, c'est déjà trop ? La question que doit se poser la Ville est sur les moyens mis en œuvre.

Il faut réfléchir aux choix budgétaires qui doivent être assumés par la Ville, dans une situation où ces mineurs présumés, ces mineurs en recours, comme ils l'ont rappelé dernièrement lors d'une mobilisation le 20 juin, demandent non seulement une prise en charge dans des centres d'hébergement, mais aussi une prise en charge sur les transports. La façon dont la carte Navigo est aujourd'hui financée rend très compliqué son accès pour ces jeunes qui sont systématiquement contrôlés dans les transports. Ils demandent aussi un accompagnement sur la question de la scolarisation, parce que le Rectorat, comme d'habitude...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Laurent SOREL. - ... n'accepte pas de les prendre en charge.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Je vous remercie...

M. Laurent SOREL. - Voilà, je pensais que c'était important de le rappeler encore une fois aujourd'hui.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Oui, c'est très important, nous l'avons bien entendu.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Monsieur le Maire, chers collègues, à travers ce projet de délibération, nous pouvons soutenir cinq associations qui répondent aux besoins fondamentaux des exilés en situation de rue.

La question est déjà celle-là, celle d'avoir autant d'exilés en situation de rue, parmi lesquels des demandeurs et demandeuses d'asile. Dans la plupart des pays, quand on est en demande d'asile, on a automatiquement des droits. Il se trouve que la France a décidé de faire ce qu'elle voulait du droit d'asile aujourd'hui, puisque beaucoup ont le droit d'être accueillis par la rue.

On sait l'importance du premier accueil. Le premier accueil, c'est le temps après un parcours migratoire compliqué de reprendre ses esprits pour pouvoir, par exemple, répondre aux entretiens, pouvoir participer, pouvoir éviter de mentir et pouvoir bien revenir sur sa situation parce qu'on prend le temps de se poser, alors que, dans la détresse, au lendemain du parcours migratoire, on va se retrouver le plus souvent face à des personnes qui risquent de mal répondre ou à côté. Je ne parle même pas du problème des traducteurs très insuffisants pour tout un tas de langues, de personnes qui viennent et qui sont quand même traitées comme si elles pouvaient demander l'asile normalement.

C'est donc leur première arrivée en France, et c'est ce que l'on appelle l'accueil. Heureusement, la Ville décide de subventionner des associations pour répondre à des besoins fondamentaux, mais, finalement, quel serait le meilleur moyen de répondre à des besoins fondamentaux ? Ce serait peut-être de commencer par bien accueillir.

Alors, on va me dire "oui, mais le racisme en France" et "il y a déjà des problèmes économiques", mais non : on sait parfaitement que l'immigration contribue en réalité à augmenter le produit intérieur brut, y compris dans ces périodes.

Pire que cela, dans le patronat, un grand nombre de personnes profitent des personnes sans statut et en font une opportunité économique pour mal rémunérer. Regardez l'arrière des cuisines de vos restaurants préférés, bien souvent, vous trouverez des personnes qui n'ont pas de papier. Vos livreurs, ceux qui vous ramènent à manger, bien souvent, vous trouverez des personnes qui n'ont pas de papier. Et ces personnes peuvent faire des travaux saisonniers. On trouve tout d'un coup qu'elles sont utiles, mais attention, ne leur accordons surtout pas de droits, continuons de jouer sur les peurs, continuons de jouer sur le blocage administratif toujours plus grand.

On sait que la dématérialisation aujourd'hui rend les procédures folles. Combien de travailleurs sociaux, combien de personnes voulant les accompagner, combien d'associatifs se sont retrouvés à cliquer comme des "dingues" à 23 heures 59, minuit, 0 heure 01, pour pouvoir prendre des rendez-vous en Préfecture quand il n'y en a plus ?

Le Samu social n'est plus capable de répondre à la demande des personnes à la rue, et ces personnes vivent un cycle absolument absurde de mise à l'abri. Typiquement, en période de canicule, les risques mortels sont extrêmement importants. On sait que 30 % des morts de rue arrivent en juillet et en août. C'est quoi ? C'est la chaleur, c'est la déshydratation. En période de canicule, le risque est particulièrement grave, donc on met évidemment à l'abri, mais, comme on n'a pas de solution parce que ces personnes n'ont toujours pas statut puisque, plutôt que de reconnaître que des personnes qui vivent sur le territoire depuis des années veulent contribuer à la prospérité du pays, parce qu'elles ont envie de venir, parce qu'elles ont envie d'y faire leur vie, on décide qu'il vaut mieux les laisser sans aucun papier, sans aucun droit. On crée un cycle fou.

Attention, on a des solutions, on a les sas en région et la possibilité d'aller en région, sauf que, derrière les sas en région, qu'y a-t-il ? Il y a des personnes qui, là non plus, ne veulent pas accueillir, des Régions qui ne veulent pas accueillir, des Villes qui ne veulent pas accueillir, des Départements qui ne veulent pas accueillir, Départements qui

sont censés pouvoir suivre cela. Finalement, on les envoie toujours dans des situations dont elles ne se sortiront pas, mais dont elles ne se sortiront pas non pas parce qu'elles n'en ont pas envie, non pas parce qu'elles n'en ont pas les capacités.

On sait d'ailleurs que ce sont particulièrement des personnes éduquées qui font les trajectoires migratoires. Cela pourrait être une opportunité pour ceux qui prétendent que l'immigration doit être vue sous l'angle purement utilitariste, mais, là non plus, il n'y a aucune logique, sinon jouer sur les peurs, jouer sur la défiance de l'autre.

Ce que je constate donc, c'est que ces projets de délibération sont utiles, mais ne répondront jamais seuls au problème tant que nous avons un Etat qui criminalisera en permanence les migrations. Pas toutes les migrations, rassurez-vous : nous avons su accueillir les Ukrainiennes et les Ukrainiens, et je m'en félicite, mais qu'est-ce qu'il pouvait bien y avoir comme différence entre les Ukrainiennes et les Ukrainiens et les autres qui voulaient venir ? On se demande. En tout cas, ce que l'on sait, c'est que cela a été parfaitement organisé pour les Ukrainiennes et les Ukrainiens, et c'est une bonne nouvelle, avec des traducteurs en nombre et avec des solutions pour les accueillir correctement.

En tout cas, plutôt que d'essayer de faire toujours plus de frontières dans un monde où la catastrophe climatique avance et où les migrations climatiques vont aller croissant, préparons l'avenir, donnons-nous les moyens de bien accueillir pour ne plus avoir des politiques honteuses maintenues par un Gouvernement qui vit de la honte, joue sur les peurs et favorise l'extrême droite.

Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Merci beaucoup. Pas facile d'intervenir après cette excellente intervention, cher Nour. Je partage pleinement vos constats à tous les deux, il reste beaucoup à faire pour que la France soit réellement à la hauteur de ses principes et devienne enfin un pays d'accueil digne, humain et solidaire pour celles et ceux qui n'ont pas d'autres choix que de quitter leur pays, leur foyer, leur vie, pour tenter d'en reconstruire une nouvelle ailleurs.

Cela suppose d'abord d'être accueilli dans des conditions dignes, dans des conditions stables et dans des conditions humaines. C'est ce que nous cherchons à garantir ici à Paris, dans la mesure de nos moyens et avec les compétences que nous avons, au côté des associations, au côté des citoyens mobilisés et exigeants en la matière, au côté des professionnels de terrain.

Dans un contexte marqué par le désengagement de l'Etat et la montée des discours de repli, nous continuons à faire le choix d'agir concrètement à notre échelle. Il est utile de le rappeler, ces dernières années ont tout de même permis de construire des avancées tangibles, construites collectivement et progressivement. Peu de collectivités ont mis autant de moyens humains et financiers et de constance dans une politique d'accueil qui est quand même structurée. Ce n'est pas une fierté, c'est une responsabilité que nous assumons pleinement.

La Ville engage annuellement plus de 14 millions d'euros pour soutenir, à travers de nombreux projets de délibération comme celui-ci, une politique d'accueil digne et organisée à destination des personnes exilées. Nous avons ouvert et soutenu des lieux essentiels.

Il y a les haltes humanitaires des rues de Rivoli et Diderot, où entre 100 et 180 personnes par jour sont accueillies dans ces lieux, essentiellement des jeunes, y compris en recours de reconnaissance de minorité. Cela fait près de 80.000 personnes par an, ce qui n'est quand même pas négligeable. Nous avons aussi l'accueil de jour Aboukir, qui concerne l'accueil des familles primo-arrivantes sur le territoire. Environ 50 personnes y passent par jour, soit 18.000 passages par an.

Quand on cumule le tout, cela fait un peu plus de 115.000 personnes par an qui sont accueillies dans nos dispositifs, strictement financés par la Ville de Paris, au-delà de toute compétence juridique, légale, budgétaire. Franchement, on ne peut pas dire que la Ville de Paris part de rien.

Nous assurons aussi du mieux que nous pouvons la mise à l'abri des familles, des jeunes. Aujourd'hui, par exemple, ce sont plus de 1.700 personnes qui sont prises en charge dans différentes structures financées, là encore, intégralement par la Ville de Paris. Cela peut être des gymnases, cela peut être d'anciennes écoles, un ancien lycée professionnel, d'anciennes crèches en cours de reconversion, mais toujours est-il que nous essayons d'occuper tous les lieux vides appartenant à la Ville pour y mettre à l'abri des personnes qui en ont besoin.

Tout cela n'a pas été improvisé, nous répondons à une vision politique claire, nous voulons agir dans la proximité, refuser les logiques de tri, garantir l'accès au droit sans condition de statut. C'est ce que nous avons défendu encore très récemment à l'occasion de deux temps forts : le 16 juin, lors de la journée nationale de l'insertion professionnelle des réfugiés, organisée à la Maison des réfugiés, en lien avec mes collègues Afaf GABELOTAUD et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, que je tiens à saluer, et le 20 juin, lors de la Journée mondiale des réfugiés, que nous avons célébrée à la Maison des réfugiés, une journée de récits, de partage, de rencontres.

Parmi ces moments forts, je veux évoquer un témoignage en particulier, celui de Masomah ALI ZADA. Vous avez sûrement déjà entendu son nom. C'est une réfugiée afghane, cycliste olympique, diplômée de polytechnique de Lille, elle est aussi la première réfugiée à intégrer une commission du C.I.O. Pourtant, malgré ce parcours exceptionnel, elle nous a confié continuer à faire face ici, à Paris, à de la discrimination. Elle ne trouve pas d'emploi, elle ne trouve pas de logement.

Ce témoignage, comme tant d'autres ce jour-là, nous oblige et nous rappelle que, même dans une ville engagée, même dans une ville solidaire, les discriminations structurelles restent une réalité. Les politiques du Gouvernement ne nous aident effectivement pas à faire tomber certains préjugés.

Il ne peut pas y avoir d'accueil véritable sans une lutte déterminée contre ces barrières, souvent invisibles mais profondément excluantes, c'est pourquoi ce projet de délibération est à la fois un prolongement et une réponse : il propose de consacrer 3,37 millions d'euros à sept structures qui, au quotidien, assurent l'accès à l'alimentation, aux soins, aux droits, à l'hygiène, à la solidarité. Je ne les cite pas toutes, vous les connaissez aussi bien que moi, et je les salue sincèrement pour tout leur travail. Ces organismes assurent le prolongement de notre politique constante sur ce mandat, elles en sont un complément vital à l'heure où l'Etat se désengage, comme en témoigne la fin du cofinancement du dispositif "Jeunes lycéens", pourtant si précieux pour éviter la déscolarisation et la mise à la rue de jeunes exilés pourtant scolarisés.

Ce soutien municipal prend une dimension encore plus forte dans le double climat actuel, le climat politique, sur lequel je vais revenir, mais aussi le climat caniculaire.

Nous sommes dans un monde où les discours de rejet prennent le pas sur ceux de l'accueil, où les idées portées par l'extrême droite irriguent désormais aux plus hautes instances de l'Etat. Quand Bruno RETAILLEAU se félicite de rendre la France moins attractive, quand Gérard LARCHER célèbre les obstacles administratifs, quand le Conseil d'Etat condamne l'Etat pour des contrôles au faciès répétés, Paris, elle, fait le choix de protéger, d'accompagner et d'agir.

Lorsque la canicule extrême est déclenchée au niveau 4 sur Paris, soit le niveau le plus haut de l'échelle...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Je vous remercie...

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - ... cela nous oblige aussi à devoir prendre des mesures en urgence pour protéger les personnes à la rue.

Alors, comme il nous faut sans cesse le rappeler, l'exil n'est pas une abstraction, il a des visages, des voix, des récits. Il ne nous affaiblit pas, il nous oblige, il nous transforme, il nous relie. C'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 84).

2025 DSOL 87 - Subventions (4.089.849 euros) à 10 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 15 "Espaces Solidarités Insertion" (ESI) et un accueil de jour.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DSOL 87 relatif à l'attribution de subventions à dix associations et un organisme pour le fonctionnement des "espaces solidarités insertion" et un accueil de jour.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un projet de délibération aussi extrêmement important, avec plus de 4 millions d'euros pour le financement des E.S.I., espaces solidarité insertion, qui sont depuis de nombreuses années un réseau solide de soutien et de réponse aux besoins des personnes en situation de grande exclusion et de réponse aux besoins à des niveaux très divers, mais tout aussi importants.

Il y a une aide, un accompagnement administratif pour pouvoir ouvrir des droits ou rouvrir des droits, car, on le sait, les personnes en situation de grande précarité et d'exclusion peuvent subir des ruptures dans leur parcours administratif. Il y a des besoins sanitaires, avec l'accès aux douches, l'accès à des laveries, l'accès aussi à la santé, parce que c'est un enjeu absolument majeur et extrêmement important des personnes en situation de rue ou de

grande exclusion, mais aussi des besoins plus variés tels qu'un accompagnement du corps dans tout son ensemble, ce qui permet aux personnes de retrouver de la dignité dans des parcours extrêmement difficiles.

Je pense que l'on ne peut pas imaginer... On peut essayer de comprendre, d'entendre les récits de personnes qui sont passées par la rue, mais on ne peut pas imaginer la difficulté que cela représente et l'atteinte à la dignité que rencontrent ces personnes. Dans ce cadre, d'avoir des choses comme des ateliers sociaux esthétiques, d'avoir aussi des médiations autour de la famille... Parce que, comment nouer ou renouer des liens avec ses enfants, avec ses proches lorsque l'on est à la rue ? Dans les E.S.I., les personnes peuvent aussi trouver des réponses pour les accompagner dans ce domaine.

C'est donc un accompagnement important, avec, je pense qu'on peut le dire, un beau maillage à l'échelle du territoire parisien, où beaucoup d'arrondissements sont couverts. Nous espérons, nous souhaitons que ces dispositifs puissent encore avoir une longue vie, encore de longues années devant eux, avec un soutien et une réponse toujours plus adaptés aux besoins qui, malheureusement, sont toujours plus grands et avec des publics de plus en plus variés.

Donc, voilà, les E.S.I. sont une belle politique que la Ville de Paris a mise en place il y a plusieurs années, une politique vraiment essentielle qui, encore une fois, répond à tous les besoins que peut rencontrer une personne dans son intégralité, et on sait que ce type de prise en charge est extrêmement précieux.

Je nous invite là aussi à voter unanimement, sans distinction, ce projet de délibération.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci, chère Camille NAGET, pour votre intervention sur ce projet de délibération annuel très important.

Les espaces solidarité insertion, E.S.I., que vous connaissez bien, constituent en effet un pilier historique de notre action pour les personnes à la rue. Vous l'avez justement rappelé, ces lieux sont des accueils de jours labellisés par la Ville, par l'Etat et la R.A.T.P. dans le cadre d'une convention tripartite dont l'origine remonte à presque 30 ans. Ils répondent à un cahier des charges exigeant, garantissant une qualité d'accueil et d'accompagnement. Ce sont des lieux pensés pour proposer un soutien concret dans la vie quotidienne. Ce sont des espaces refuges.

L'un de leurs atouts majeurs est d'être souvent spécialisés selon les publics : pour les familles, pour les femmes isolées, pour les hommes seuls, pour les femmes enceintes ou pour celles avec de jeunes enfants. Cela permet un accompagnement plus adapté, plus respectueux des situations vécues et des besoins spécifiques.

Ce réseau de E.S.I., historiquement maillé sur le territoire parisien, a connu depuis la crise sanitaire une fréquentation sans précédent. La crise sociale a profondément modifié les usages, et ces lieux sont devenus des repères essentiels dans la ville pour de nombreuses personnes en situation de rue. Cette tendance ne faiblit pas, malgré l'ouverture de nouveaux accueils de jour. Au contraire, elle confirme à quel point ces dispositifs répondent à un besoin de plus en plus urgent.

Face à cette réalité, nous avons engagé avec l'Etat et la R.A.T.P. une réflexion sur les évolutions à envisager. Elles portent à la fois sur les conditions matérielles d'accueil, sur l'organisation des lieux, sur les jours d'ouverture, mais aussi sur la spécialisation des structures pour répondre aux besoins actuels.

C'est déjà le cas à l'E.S.I. René-Coty, géré par la Ville, où des travaux d'ampleur ont permis d'améliorer significativement les conditions d'accueil, pour les usagers comme pour les professionnels. D'autres projets sont en cours. L'E.S.I. Traversière, qui était hébergé de manière transitoire dans le 12e, s'installera de manière pérenne dans le 10e arrondissement, dans les mêmes locaux que la future bagagerie. Cette mutualisation permettra de structurer une offre cohérente à l'échelle locale. En parallèle, l'E.S.I. Bichat pourra se recentrer sur l'accueil des femmes, ce qui répond à une problématique bien identifiée. Dans des structures mixtes, de nombreuses femmes renoncent à fréquenter ces lieux, c'est pourquoi créer des espaces non mixtes là où c'est nécessaire est mieux accueilli.

Une réflexion est également en cours sur les jours d'ouverture. L'objectif est d'assurer une meilleure couverture tout au long de la semaine avec une répartition plus équilibrée des accueils à l'échelle parisienne. C'est indispensable pour éviter les effets de saturation que nous constatons sur certains sites.

Nous adaptons aussi les réponses à de nouveaux besoins qui émergent fortement sur le terrain. Parmi eux, il y a la question des douches déparasitantes, qui revient de plus en plus souvent, remontée à la fois par les maraudeurs et par les équipes de professionnels de ces E.S.I. C'est un enjeu sanitaire, c'est un enjeu de dignité, c'est un enjeu de santé publique. Cela suppose des locaux adaptés, mais aussi des professionnels qui soient formés, et c'est un investissement important. C'est une réflexion que nous avons portée notamment pour le futur E.S.I. du 10e arrondissement.

Par ailleurs, l'Etat travaille également à renforcer l'accompagnement psychique des personnes sans abri avec l'appui de l'A.R.S. Des dispositifs sont à l'étude pour permettre l'intervention régulière de professionnels en santé mentale dans ces lieux.

Je tiens à saluer ici l'engagement des équipes qui portent les E.S.I. au quotidien. Je sais combien ces dernières années ont été particulièrement éprouvantes et combien la période actuelle l'est d'autant plus. La saturation de l'hébergement, le manque de perspective pour les personnes accompagnées, l'épuisement parfois, malgré un travail rigoureux et constant, le manque de reconnaissance professionnelle, tout cela fait que leur mobilisation continue mérite toute notre reconnaissance, y compris dans les périodes les plus sensibles, qu'il s'agisse du grand froid ou, comme en ce moment, avec la canicule. Nous leur demandons pendant ces périodes-là de ne pas faire de coupure méridienne et de maintenir les lieux ouverts sans coupure le midi, ce qui ne simplifie pas forcément le quotidien des professionnels.

Je remercie aussi les partenaires institutionnels qui partagent avec nous la volonté d'adapter nos actions aux réalités de terrain. Nous voyons à quel point un travail partenarial est utile et, quand il est porté par différentes institutions comme l'Etat ou la R.A.T.P., cela marche. C'est ce qui permet de construire une réponse cohérente, solide, durable à des problématiques de plus en plus complexes. C'est dans cet esprit que s'inscrit ce projet de délibération : consolider ce qui fonctionne, faire évoluer ce qui doit l'être, anticiper les nouveaux besoins pour garantir une réponse digne, efficace, à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 87).

2025 DSOL 101 - 5 subventions de fonctionnement (25.715 euros) et 2 subventions d'investissement (410.000 euros) pour des bagageries.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'"examination" du projet de délibération DSOL 101 relatif à l'attribution de cinq subventions de fonctionnement et deux subventions d'investissement pour des bagageries.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur l'Examineur.

Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est proposé prévoit cinq subventions de fonctionnement pour un total de 25.000 euros et deux subventions d'investissement, dont une qui est extrêmement importante et extrêmement significative pour l'action de la Ville pour les personnes sans-abri, puisqu'il s'agit du projet "Pause Canal" dans le 10e arrondissement, que Léa FILOCHE vient d'évoquer à propos des espaces solidarité insertion.

Je souhaite avec tout le groupe écologiste saluer ce projet, qui concrétise un engagement de notre mandat dans le 10e arrondissement. Ce lieu a été appelé de leurs vœux par les conseils de quartier, qui ont créé une commission inter-quartier pour travailler sur la solidarité. Eh bien, c'était une attente forte d'avoir une bagagerie dans le 10e arrondissement et, enfin, cette bagagerie arrive dans les anciens locaux de la Maison de la vie associative et citoyenne, qui déménage cinq ans après dans la caserne de Château-Landon, et nous sommes très heureux de faire ce mouvement.

Ce projet est vraiment un projet citoyen dans le 10e, puisqu'il a aussi été soutenu par les élèves du collège Seligmann, qui en ont fait un projet pour le budget participatif, et toutes les associations du territoire attendent cette ouverture avec impatience.

Pourquoi ? Parce que les bagageries ne sont pas de simples consignes, ce sont aussi des lieux de dignité où les personnes à la rue peuvent protéger leurs biens, souffler et se projeter. Les bagageries permettent de sécuriser des affaires personnelles, souvent des dernières possessions précieuses pour pouvoir aller à un rendez-vous, se reposer, se faire soigner ou entamer un parcours d'insertion. Les bagageries sont aussi des lieux de lien social animés par des bénévoles engagés qui orientent, écoutent, accompagnent. Les bagageries jouent donc un rôle à la fois pratique, humain et politique dans notre lutte contre la grande exclusion.

"Pause Canal" va donc ouvrir d'ici la fin de l'année, et va plus loin : c'est à la fois une bagagerie 88 casiers et un espace solidarité insertion, une laverie, un espace d'hygiène et un espace social. La mutualisation de ces activités va permettre d'offrir un lieu d'accueil complet avec des locaux spacieux, en collaboration avec "Emmaüs Solidarité" et avec le soutien de la D.R.I.H.L. Ce projet permet aussi de reconfigurer les réponses du territoire. L'E.S.I. de la rue

Bichat va désormais être réservé aux femmes en grande vulnérabilité pour un accueil plus sûr et plus adapté. Comme souvent dans le domaine de la solidarité, la bagagerie fonctionnera grâce à un engagement bénévole significatif.

Je signale également la réunion publique qui va être organisée le 10 juillet prochain à la Maison de la vie associative et citoyenne par ma collègue Sylvie SCHERER, qui a porté le dossier à bout de bras depuis le début du mandat dans le 10e arrondissement, j'en profite pour la remercier à cet instant.

Vous l'avez compris, ce projet de délibération est important. Il soutient des projets concrets, porteurs de dignité, d'humanité et de solidarité, et il permet au 10e de franchir une nouvelle étape dans sa mobilisation contre la précarité. Je vous invite donc fortement à l'adopter.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Sylvain RAIFAUD a bien décrit ce très beau projet. Vous l'avez entendu, c'est un projet de délibération qui est très attendu par l'équipe municipale du 10e et qui marque une étape totalement décisive pour la concrétisation de ce projet "Pause Canal" d'ici début 2026. Il est porté par "Emmaüs Solidarité".

Que dire de plus que ce qui a déjà été dit et pour ne pas répéter ? Dire peut-être que je veux saluer amicalement et chaleureusement l'engagement de Léa FILOCHE, qui nous a accompagnés sur ce projet, la mobilisation aussi de l'Etat, une fois n'est pas coutume, grâce à un cofinancement de près de 300.000 euros par la Ville et de 260.000 euros par la D.R.I.H.L. Cela démontre que, quand nous travaillons bien les uns et les autres, nous pouvons construire des actions conjointes et offrir des réponses concrètes d'accès au droit, d'accès à la santé et d'accès à des services publics de qualité à des personnes que l'on peine par ailleurs à accompagner.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que je vois ce projet de délibération arriver à son terme, cela veut dire que le projet va pouvoir se mettre en œuvre.

Merci beaucoup.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 10e, chère Alexandra, et cher Sylvain RAIFAUD, merci pour vos interventions qui me permettent de revenir sur un dispositif discret mais fondamental dans notre politique de solidarité : les bagageries.

Vivre à la rue, c'est affronter des difficultés matérielles permanentes, en plus de conditions de vie extrêmement dures. L'un des besoins les plus exprimés chaque année lors de la Nuit de la Solidarité est la possibilité de déposer ses affaires en toute sécurité. Sans cela, il est très difficile d'envisager des démarches d'insertion et même d'accéder à des services de première nécessité comme des distributions alimentaires ou un bain-douche. En période de canicule, c'est aussi l'occasion d'enlever une partie des vêtements que les personnes gardent sur elles parce qu'elles ne savent pas où les mettre.

C'est pour répondre à ce besoin, loin d'être anodin, que nous avons lancé dès le début du mandat une dynamique ambitieuse : ouvrir une bagagerie dans chaque arrondissement. A deux exceptions près, cet objectif sera atteint d'ici la fin du mandat, avec un doublement du nombre de casiers disponibles en quelques années sur Paris. Il y a trois mois, j'ai eu le plaisir d'inaugurer la bagagerie du 18e. La semaine prochaine, ce sera celle du 17e. Ce rythme soutenu montre notre engagement collectif à faire avancer cette politique. Cela a demandé un investissement très conséquent de la part de la Ville, de la Direction des Solidarités, mais aussi un engagement fort des arrondissements.

Je tiens à le souligner, tous les arrondissements ont reconnu l'utilité de ces dispositifs. Ils les ont soutenus, parfois en mettant à disposition des locaux, parfois en mobilisant un secteur associatif, souvent les deux. Ce travail est en bonne intelligence et nous a permis de faire avancer tous les projets. Ce que je retiens de ces ouvertures, c'est que chaque bagagerie a ses spécificités et a su s'adapter aux réalités de son territoire. C'est le cas dans le 6e, dans le 9e, dans le 10e, le 16e, le 17e ou encore le 18e.

Je veux ici revenir brièvement sur le projet du 10e, que vous avez justement évoqué tous les deux. C'est un dispositif innovant mutualisé avec un espace solidarité insertion, dans un quartier où les besoins sont nombreux. L'implantation en bord de canal répond vraiment à une réalité de terrain. L'articulation entre les professionnels et les bénévoles renforce encore la pertinence de ce modèle.

Je profite également de cette intervention pour saluer les structures plus anciennes, qui ont porté cette politique avant même qu'elle ne soit structurée à l'échelle parisienne. Je pense bien sûr à la bagagerie Antigél, qui sert encore de référence, ou à "Mains libres", ouverte depuis 18 ans. Ces associations ont su s'adapter, se renouveler,

accompagner les évolutions de nos propres politiques publiques. Elles partagent aujourd'hui leurs expériences avec les plus récentes en créant un véritable réseau de compétences et de bonnes pratiques, ainsi que la Direction des Solidarités et la "Fédération des acteurs de la solidarité", qui les accompagnent.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui vise à soutenir cet équilibre entre développement et consolidation. Il propose donc également, en plus de la création de nouveaux projets, une revalorisation des subventions votées en février pour faire face à une augmentation des loyers et des charges que plusieurs structures ne peuvent pas absorber seules.

Pour conclure, je voudrais remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui font vivre et animent ces bagageries. Je pense aux associations, bien sûr, mais aussi à l'ensemble des bénévoles, celles et ceux qui s'engagent aujourd'hui parfois pour la toute première fois, comme celles et ceux qui sont présents depuis parfois plusieurs décennies.

J'espère que nous voterons l'ensemble de ce projet de délibération à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 101).

2025 DSOL 102 - Subventions de fonctionnement et d'investissement relatives à des actions d'hébergement d'urgence de familles et de jeunes en errance mis à l'abri dans des sites.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 102 concernant l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement relatives à des actions d'hébergement d'urgence de familles et de jeunes en errance mis à l'abri dans des sites.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes ici sur les mêmes problématiques, c'est-à-dire des familles à la rue, des mineurs isolés en recours à la rue et un Etat qui se désengage. Evidemment, dans cette situation, la question est de savoir comment la Ville peut assumer ses responsabilités par rapport à ces drames sociaux.

Comme vous le savez peut-être, il y a eu plusieurs mobilisations de familles avec enfants devant certaines mairies d'arrondissement de Paris. A la mi-juin, c'était devant la mairie du 11e. Il y avait 250 personnes, des femmes souvent, seules, des mineurs isolés, 80 enfants, qui ont campé devant la mairie. En avril, c'était devant la mairie du 20e. Il y avait à peu près le même nombre de personnes, à peu près le même nombre d'enfants, toujours le même drame et toujours cette volonté de certaines associations, en tout cas, comme "Utopia", qui s'occupe souvent de ces familles, de rendre visible et de permettre cette prise en charge à un moment où, finalement, la responsabilité de l'Etat d'abord et de la Ville aussi est posée. En plein hiver, lors de la dernière Nuit de la Solidarité, c'était devant la mairie du 19e. Comme vous le savez, il avait été comptabilisé ce jour-là 3.507 personnes à la rue, en augmentation régulièrement depuis le Covid.

Il y a aujourd'hui ce projet de délibération que l'on vote. Il concerne deux choses principalement.

Tout d'abord, la question de la mise à l'abri des familles, des familles avec enfants, dans une situation dramatique où l'Etat fait baisser le nombre de places d'hébergement d'urgence, avec une situation dramatique où les femmes, souvent avec des enfants de quatre, cinq ou six mois, ne sont même plus prioritaires et se retrouvent obligées de camper dans la rue à Paris. Cela, c'est un premier volet, avec notamment la mobilisation d'un certain nombre de lycées professionnels qui ont été vidés, comme le lycée Valadon. Pardon, qui ont été fermés, "vidés" est un bien méchant mot.

Sur la question des jeunes en errance ensuite, des mineurs isolés en recours, il y a deux subventions, notamment sur l'aménagement de l'ancien collège Cristino-Garcia dans le 20e arrondissement, où 54 jeunes migrants sont pris en charge, et sur la question des mineurs en recours, qui sont pris en charge dans les gymnases de la Ville, entre 300 et 400 personnes.

Tout cela, toujours avec cette nécessité de répondre au drame humain devant lequel on se retrouve avec un Etat qui se désengage, qui se désengage volontairement. Contrairement à ce qu'a dit MACRON, qui nous avait promis qu'il n'y aurait plus une personne à la rue un an après son arrivée au pouvoir, il y a un Etat qui assume un désengagement dans l'hébergement d'urgence et qui assume aussi une politique de durcissement de l'accueil des

migrants. Tout cela, pour donner la priorité à des politiques néolibérales, sans volonté réelle de prendre en charge et de répondre à la misère qui existe dans nos rues.

Il y a des choses que l'on ne doit pas accepter, qu'il ne faut pas accepter : qu'il y ait dans notre Capitale, qu'il y ait en France, qu'il y ait à Paris, des gens, des familles, des enfants qui sont scolarisés qui sont à la rue et que l'on doit, dans l'urgence, mettre à l'abri.

Il y a effectivement la nécessité non seulement pour la Ville de Paris mais aussi pour l'ensemble des collectivités de gauche d'avoir un vrai bras de fer avec l'Etat pour qu'il assume ses responsabilités, mais aussi de mesurer jusqu'à quel point, au niveau budgétaire, on peut assumer cette responsabilité plus encore qu'on ne le fait aujourd'hui, pas parce que la Ville peut tout faire, mais parce qu'il n'y a pas le choix face aux drames sociaux qui se jouent tous les jours dans nos rues.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ. Il est absent.

La parole est donc à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville de Paris s'engage là où l'Etat fait défaut.

La Ville de Paris s'engage pour que le moins de personnes possible dorment à la rue, pour que les familles, les femmes, les enfants puissent avoir un toit sur la tête, même si c'est dans des conditions qui peuvent parfois ne pas être les meilleures conditions du monde, mais qui seront toujours, toujours meilleures qu'un bout de carton sur un morceau de trottoir.

La Ville de Paris s'engage à hauteur de plus de 6 millions d'euros, là où l'Etat n'a cessé de reculer, là où l'Etat est dans une doctrine qui veut chasser les personnes qui sont précaires, qui veut chasser les personnes qui sont dans des parcours de migration.

D'ailleurs, le Ministre de l'Intérieur, Bruno RETAILLEAU, ne se cache même plus de cette politique. Il ne se cache même plus et va même jusqu'à organiser des rafles le 18 juin. Quand même, des rafles le 18 juin, mais quel choc ! Nous, nous avons des valeurs républicaines et, pour nous, la date du 18 juin veut un peu dire quelque chose dans l'histoire de notre pays. Quand le Ministre de l'Intérieur choisit délibérément cette date pour organiser des rafles dans les gares, gares qui ont été des hauts lieux de la résistance cheminote, nous sommes donc profondément choqués.

Heureusement, il y a de la dignité dans la politique de la Ville de Paris, celle de faire de l'accueil, celle d'accueillir celles et ceux qui en ont le plus besoin et d'essayer de les accueillir dans les conditions les plus dignes possible, avec des familles, par exemple les familles portées par l'association "Alteralia", qui permet, dans le 9e arrondissement, de mettre une centaine de familles à l'abri. C'est une centaine d'enfants qui n'iront pas le cartable sur le dos à l'école après avoir passé la nuit dehors, et qui pourront aller poursuivre une scolarité et essayer de construire une vie meilleure en France après avoir passé la nuit dans des conditions dignes.

C'est aussi le centre du goût dans le 19e arrondissement à Goubet. D'ailleurs, il y a eu une très forte mobilisation des parents d'élèves dans le 19e arrondissement pour prendre en charge, pour mettre à l'abri les familles qui étaient en situation de rue. Grâce à ces mobilisations des militants, des parents d'élèves, cela permet d'ouvrir de nouveaux lieux, et cela nous oblige, nous, en tant que Ville, à prendre des responsabilités alors que c'est l'Etat qui devrait les prendre et qui devrait répondre à ces besoins.

Tout à l'heure, nous avons salué l'école de la deuxième chance qui était dans ces tribunes. Parmi elles et eux, il y avait une jeune femme, une jeune femme afghane qui a fui son pays depuis 2021. Un parcours de migration de plusieurs années pour une femme tout juste majeure. Elle a traversé des pays pendant des années, elle a traversé neuf pays à pied pour venir en France. Pourquoi ? Je lui ai demandé pourquoi elle avait choisi la France et, bien sûr, je lui ai souhaité la bienvenue et lui ai dit que j'espérais que notre pays lui avait réservé le meilleur des accueils. Elle a choisi la France parce que les valeurs de ce pays, parce que la France veut encore dire pour des personnes quelque chose des valeurs humanistes et d'humanité.

Nous, nous continuons de porter ces valeurs et nous continuons de les défendre haut et fort, malgré les politiques racistes et xénophobes qui sont menées au sommet de l'Etat. Je vous invite donc à soutenir ce projet de délibération parce que, là aussi, derrière ce projet de délibération, derrière chaque article, derrière chaque association, ce sont des femmes, des hommes et des enfants qui sont en situation de rue, qui sont en situation de précarité. Chaque vote contre ce projet de délibération sera un vote pour que des femmes, des enfants et des hommes restent à la rue et dorment dehors par temps de grand chaud comme par temps de grand froid. Je souhaite que chacun et chacune puisse voter en toute conscience et en toute responsabilité.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Merci beaucoup, chère Camille NAGET, cher Laurent SOREL...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - S'il vous plaît, on écoute la réponse de Léa FILOCHE...

La parole est à Léa FILOCHE. Madame la Maire, s'il vous plaît, on vous écoute.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Je vous remercie pour vos différentes interventions sur ce projet de délibération qui concerne l'hébergement d'urgence et qui vise à attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 5.997.622 euros et d'investissement d'un montant de 624.249 euros à diverses associations pour leurs actions de mise à l'abri, à notre demande, de jeunes isolés en errance dans différents lieux ouverts par la Ville : des gymnases, des anciennes écoles, des crèches, des hôtels. Je veux encore une fois dans cet hémicycle remercier les associations qui œuvrent en notre nom, "Emmaüs Solidarité", "Cités Caritas", "Alteralia", "Aurore", la "Fondation de l'Armée du Salut" et "Equalis", pour tout le travail accompli depuis plus de 18 mois dans ces lieux de mise à l'abri.

Ces associations fournissent un accompagnement sanitaire et social dans des conditions parfois difficiles. Aujourd'hui, ce sont près de 1.722 personnes, dont 500 enfants, qui sont pris en charge et mis à l'abri par la Ville de Paris. Nous agissons seuls, sans aucun financement de l'Etat, au-delà de nos compétences. Nous avons réquisitionné le patrimoine immobilier de la Ville pour héberger ces personnes.

Au sein de cet hémicycle et en dehors, nous avons interpellé à plusieurs reprises le Préfet de la Région Ile-de-France pour qu'il demande la réquisition de bâtiments vides, qu'il ouvre des lieux pour y héberger les personnes sans abri relevant de sa compétence. Nous savons aussi que près de 300.000 logements restent vacants à Paris, alors que la dernière édition de la Nuit de la Solidarité reste alarmante : près de 3.507 personnes ont été décomptées sans solution d'hébergement dans la nuit du 23 au 24 janvier 2025. Lorsque l'on met ces deux chiffres en miroir, 330.000 logements vides et 3.507 personnes à la rue, on se dit que les choix politiques sont clairement assumés dans ce pays.

Ainsi, en 2024, la Ville a dépensé près de 14 millions d'euros pour l'hébergement d'urgence à la place de l'Etat, ce qui nous a permis d'héberger près de 1.200 jeunes et 740 personnes en famille. Pour ces financements importants engagés, je souhaite partager avec vous toutes et tous que la Ville a rédigé un recours gracieux auprès de l'Etat pour obtenir le remboursement de la somme engagée par la Ville sur l'hébergement d'urgence à sa place, en nous inscrivant dans la démarche enclenchée par d'autres collectivités : Grenoble, Bordeaux, Strasbourg, Rennes. Sans réponse de l'Etat à ce jour, je souhaite que nous engagions un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

De plus, l'Etat a été condamné à deux reprises cette année par les juridictions administratives pour non-prise en charge de publics relevant pourtant de sa compétence. La Cour d'appel de Bordeaux a condamné l'Etat pour carence avérée et prolongée, et celui-ci doit rembourser la somme de 836.000 euros, dépensée par la communauté d'agglomération du Pays Basque pour l'hébergement et la prise en charge de 6.500 personnes sans abri pour la seule année 2019. C'est à Grenoble aussi que le tribunal administratif a fait condamner l'Etat pour carence prolongée pour la non-prise en charge d'une famille entre mai 2022 et août 2024. L'Etat doit rembourser le C.C.A.S. de la Ville de Grenoble pour cette prise en charge. Ce sont des jurisprudences qui nous sont favorables, les collectivités doivent donc agir en lieu et place de l'Etat et ensuite faire régler la facture à l'Etat.

Par ailleurs, permettez-moi de dire un mot concernant la situation des jeunes en errance. Nous avons deux accueils de jour qui leur sont dédiés, un dans Paris Centre et un dans le 12e arrondissement, gérés par la "Fondation de l'Armée du salut". Les jeunes peuvent s'y reposer, prendre une douche, charger leur téléphone, faire des activités culturelles, faire leurs devoirs, réviser pour leurs examens, avoir un peu de répit dans un long parcours d'exil. Nous recherchons actuellement des lieux vides pour créer un autre accueil de jour, car les besoins sont importants sur ce public et l'Etat semble complètement sourd à vouloir suivre et accompagner ce public.

Contrairement à ce Gouvernement qui se laisse quand même dicter son agenda par une extrême droite qui est très frileuse et très attentive à ce sujet, je pense qu'une autre politique d'accueil inconditionnelle et humaine est possible. Nous agissons dans ce sens en ouvrant des lieux de mise à l'abri, des accueils de jour, des distributions alimentaires pour aider des personnes qui en ont besoin. Il s'agit d'une urgence vitale et humanitaire pour éviter l'inhumanité. Les collectivités pallient le désengagement croissant de l'Etat. Alors que nous avons besoin d'un Etat stratège, avec un objectif clair et coordonné sur la question de l'hébergement d'urgence, mais aussi sur la question de l'accès aux droits fondamentaux dans son ensemble, je l'affirme et le redis ici, Paris restera une ville refuge, une ville solidaire, une ville accueillante.

Je vous invite à voter ce projet de délibération pour soutenir nos actions de mise à l'abri des jeunes et des personnes en familles.

Je vous en remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande de vote dissocié sur les articles 2, 7, 8 et 12 du groupe Changer Paris. Nous allons voter de manière regroupée ces quatre articles, si vous en êtes d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, les articles 2, 7, 8 et 12 du projet de délibération DSOL 102.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les articles 2, 7, 8 et 12 sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 102 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 102).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réorganisation de France Travail.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 30 relatif à la réorganisation de France Travail, qui est déposé par le groupe Communiste et Citoyen.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu porte en effet sur la réorganisation de France Travail en cours, avec la mutation de Pôle emploi en France Travail et le recours accru à l'intelligence artificielle pour remplacer les êtres humains qui, jusqu'à présent, recevaient les demandeurs et les demandeuses d'emploi, et les personnes en recherche pour les accompagner dans leur parcours. C'est une évolution absolument catastrophique.

Pôle emploi rencontrait déjà des difficultés, avec des personnels en souffrance, avec un nombre de personnes à accompagner par professionnel bien trop élevé pour pouvoir faire de l'accompagnement qualitatif. Avec cette nouvelle réforme, cela risque d'accentuer les difficultés pour les professionnels de France Travail et pour les demandeurs et les demandeuses d'emploi, qui ne pourront plus être accompagnés de bonne manière.

Derrière cela, ce qui sous-tend, ce sont aussi les menaces aux radiations, et donc aux suspensions des allocations de retour à l'emploi. On le rappelle, les allocations de retour à l'emploi sont le fruit aussi de cotisations. On ne fait pas de cadeau à qui que ce soit, nous sommes dans un système de solidarité et de répartition grâce à nos cotisations. Donc, avec toutes ces nouvelles sanctions qui pointent le bout de leur nez à chaque faux pas, et sans aucun accompagnement humain.

Derrière ce sujet, il y a aussi toute la réforme du R.S.A., une loi qui est passée il y a deux ans, qui a été expérimentée dans plusieurs départements, qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2025, mais dont nous n'avons pas encore tous les décrets d'application. C'est une vraie problématique, en particulier pour les départements qui ont la compétence du R.S.A., une compétence extrêmement importante budgétairement, puisque c'est une grosse partie de notre budget, on le rappelle, qui n'est pas compensée complètement par l'Etat. C'est aussi une grosse compétence sur l'accompagnement et l'insertion, parce que c'est un volet du R.S.A.

La loi qui a été votée il y a deux ans prévoit que, en l'échange de 15 heures d'activité, les bénéficiaires pourront continuer à avoir leur R.S.A. On le rappelle ici, tout travail mérite salaire, c'est-à-dire que, si les personnes travaillent 15 heures, elles doivent recevoir un salaire pour 15 heures d'activité en complément de leur R.S.A.

Aujourd'hui...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Camille NAGET. - ... la réalité est que les décrets d'application ne sont pas encore parus. Nous ne savons pas comment faire. Nous souhaitons donc...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci...

Mme Camille NAGET. - ... qu'un débat puisse être organisé dans l'hémicycle une fois les décrets parus.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Léa FILOCHE, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Absolument.

Je veux d'abord remercier les élus du groupe Communiste et Citoyen, chère Camille NAGET, pour ce vœu qui met en lumière avec justesse les risques préoccupants liés à la mise en œuvre des décrets de la réforme France

Travail, dont une partie des décrets sont publiés mais pas tous, en particulier sur les allocataires du R.S.A., les personnes en recherche d'emploi, mais aussi sur les professionnels qui les accompagnent.

La Ville de Paris reste pleinement mobilisée pour que l'accompagnement vers l'emploi reste un droit, et non une injonction sous menace de sanction. C'est un gros budget pour la Ville et un gros engagement de notre part sur l'accompagnement à l'insertion professionnelle.

Je le rappelle, le R.S.A. a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, de lutter contre la pauvreté et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle. C'est cela qui est écrit dans le Code d'action sociale et des familles. On n'est pas dans une injonction au travail, on est dans une lutte contre la pauvreté quel que soit le parcours individuel des personnes.

Une fois que le R.S.A. est supprimé, il n'y a plus rien après. C'est un jeu de vases communicants. Si vous supprimez le R.S.A. à un ménage parce que vous estimez qu'il n'a pas répondu à l'injonction au travail, que se passe-t-il pour ce ménage ? Il va chercher des droits d'urgence. Il ne va plus pouvoir payer son loyer, on le retrouvera donc soit dans l'espace public, soit dans les hôtels, qui coûtent beaucoup plus cher, on le retrouvera fréquentant nos dispositifs d'aide alimentaire, nos bains-douches, nos accueils de jour, etc.

Il n'est pas acceptable d'envisager une réforme du R.S.A. qui soit uniquement dans la perspective de faire des économies sur le dos des précaires. C'est un peu l'impression que l'on a quand on lit la loi qui concerne les évolutions de France Travail. C'est à cela que nous sommes particulièrement attentifs. Dans le cadre des groupes de travail et des commissions mises en place avec l'Etat, nous sommes très clairs sur ce que l'on souhaite et que l'on ne souhaite pas que le R.S.A. devienne.

Il reste encore potentiellement des choses à essayer d'éclairer et d'éclaircir, et c'est pour cela que je suis plutôt d'accord avec l'idée que nous ayons un débat collectif, que ce soit par l'intermédiaire d'un regroupement de la 1ère et de la 4e Commission, puisque c'est un sujet qui concerne aussi Afaf GABELOTAUD et l'emploi, ou en Conseil de Paris. A voir. Je suis très ouverte à cela. C'est un enjeu très important, tous les Départements doivent se saisir de ces évolutions, nous ne devons donc pas en être exemptes.

Merci beaucoup.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Un amendement est proposé. Je demande au groupe Communiste si l'amendement est accepté. Il l'est.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 149).

2025 DSOL 51 - Subventions d'investissement (108.706 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des E.H.P.A.D. et des Petites Unités de Vie pour les personnes âgées.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 51 relatif à l'attribution de subventions d'investissement pour l'aménagement ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des E.H.P.A.D. et des petites unités de vie pour les personnes âgées.

La parole est à Laurent SOREL. Il n'est pas là.

La parole est à Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en 2025, prendre soin des autres, c'est encore trop souvent mettre sa propre santé en danger. La notion de charge d'âme, si noble soit-elle, va désormais de pair avec celle de risques psychosociaux.

Voilà ce que nous constatons. Pompiers, policiers, enseignants, travailleurs sociaux, soignants, tous exercent des professions à responsabilité humaine directe. Tous sont exposés à un stress chronique, à l'épuisement professionnel, parfois même au harcèlement, aux agressions et, dans les cas les plus graves, à des pensées suicidaires.

Ces professions sont significativement plus exposées que celles qui ne sont pas à responsabilité humaine directe. D'après une étude récente menée par la Mutuelle nationale des hospitaliers et "Le Figaro Santé", les soignants sont exposés à des risques psychosociaux deux à trois fois plus que la moyenne des actifs.

Cette situation nous interroge. Comment garantir la qualité des soins si ceux qui les dispensent n'ont plus d'énergie ni la sérénité nécessaire pour exercer leurs missions et, cela est très important, qu'ils ne sont pas suffisamment nombreux ? Cela a été souligné par Jean-Marie DELARUE, auteur du rapport sur les E.H.P.A.D.

demandé par Anne HIDALGO. Mon groupe, "Demain Paris !", l'a aussi régulièrement dénoncé, car la Mairie de Paris a en main des moyens pour attirer ou garder des professionnels de santé, mais elle ne les utilise pas. Pourquoi, par exemple, sa politique de logement ne les prend pas en considération, en oubliant les logements sociaux intermédiaires qui pourraient accueillir ces professionnels de santé ?

Puis, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 35 % des professionnels de santé déclarent être en mauvaise santé mentale, un sombre revers de la médaille pour celles et ceux qui consacrent leur vie à préserver celle des autres. La réalité, c'est une pression psychologique quotidienne. 56 % des soignants ressentent un stress excessif lié à leur travail. En E.H.P.A.D., cette tension est encore plus forte : des résidents arrivant de plus en plus âgés, donc de plus en plus dépendants, des moyens humains et matériels souvent insuffisants, des rythmes de travail soutenus et, pour certaines infirmières, on le sait, des journées de travail de 10 à 12 heures sans réelle pause.

Le lien émotionnel avec les résidents peut peser lourd. Rendez-vous compte de ces soignants qui peuvent se sentir responsables du décès de leurs patients. Imaginez aucune pause dans la journée, une fatigue chronique combattue par un stress latent lié à la charge de travail, et un patient qui décède sans que des signes avant-coureurs aient été perçus. Alors vient l'engrenage "et si j'avais eu le temps", "et si j'avais pu voir".

Nous devons le dire haut et fort, les soignants en E.H.P.A.D. font preuve d'un courage admirable. Ils tiennent debout, parfois au prix de leur propre santé. Alors, oui, prenons soin de celles et ceux qui prennent soin, et cela commence par des mesures simples mais essentielles, même si elles restent insuffisantes, comme nous l'avons dit plus haut : du repos, de la reconnaissance et des espaces dignes pour souffler.

Aménager et embellir les espaces de pause est un geste concret, un signal fort, une première réponse à une souffrance silencieuse. Nous soutiendrons donc ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Chère Véronique BUCAILLE, merci beaucoup pour votre intervention sur ce projet de délibération relatif à des subventions d'investissement pour l'aménagement ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés au personnel au sein de huit E.H.P.A.D. parisiens.

Cette proposition d'appel à projets, qui est dans sa deuxième édition, fait suite à un appel à candidatures à destination de petites unités de vie ou d'E.H.P.A.D. habilités 100 % à l'aide sociale pour l'aménagement d'espaces à destination des professionnels, avec une enveloppe globale maximum par établissement de 20.000 euros.

La définition de cet appel à projets résulte du rapport que vous avez cité, qui a été commandé par la Maire de Paris auprès de Jean-Marie DELARUE, qui portait sur une analyse de l'accès aux droits fondamentaux des personnes accueillies en E.H.P.A.D. Dans ce cadre, il y a eu des échanges non seulement avec les représentants des familles, les représentants des résidents, mais aussi avec les E.H.P.A.D., tous statuts confondus. A émergé le besoin de mieux travailler ensemble, en réseau, à l'échelle des territoires, et aussi de trouver les moyens de répondre à cette meilleure valorisation et reconnaissance des personnels, dont vous avez bien parlé, je vous en remercie, notamment sur des aspects plutôt de l'ordre d'investissements et de conditions de travail un peu plus opérationnelles.

Il s'agit en particulier d'E.H.P.A.D. associatifs ou d'E.H.P.A.D. gérés par le C.A.S.-V.P., puisque 100 % habilités à l'aide sociale. Comme vous le savez, ce sont des structures, des E.H.P.A.D. qui ont des difficultés financières, et le fait que le Département débloque chaque année un budget pour les aider dans des aménagements qui, en général, sont conçus avec les personnels soignants eux-mêmes, et donc correspondent à de vrais besoins, que ce soient des réaménagements de salle, l'achat de meubles ou de fauteuils particuliers, c'est un axe de reconnaissance.

Cela ne résout bien évidemment pas tout, cela n'a pas cette prétention, mais, en tous les cas, on répond à des besoins identifiés dans ces six établissements. Il y en a quatre du C.A.S.-V.P. et trois associatifs, dont un dans le 16e, l'E.H.P.A.D. du "F.I.R.", l'E.H.P.A.D. de la Muette dans le 12e, et l'E.H.P.A.D. Antoine-Portail dans le 6e arrondissement.

C'est un des éléments de revalorisation des conditions de travail de ces agents, qui mènent effectivement un travail extrêmement engagé et précieux. Je pense à eux aujourd'hui. Nous sommes dans un plan Canicule, et je sais que toutes et tous sont extrêmement mobilisés auprès des résidents habitant des E.H.P.A.D.

Vous avez évoqué aussi le besoin de renforcer les équipes. Je me permets de rappeler que, avec le soutien de la Ville de Paris, le Centre d'action sociale a pu porter un plan qualité qui porte la création de plus de 120 postes. Pratiquement 100 %, 98 % des postes sont auprès des résidents au sein de ces E.H.P.A.D., et près de 50 % de ces postes sont en cours de recrutement. En plus, on essaie évidemment de recruter des postes de titulaires.

Vous le voyez, nous avons bien pris la mesure et nous avons répondu à ce besoin d'accompagner ces acteurs, ces professionnels, de faciliter leur organisation du travail pour être plus disponibles auprès des habitants des

E.H.P.A.D., et de dégager du temps pour proposer des formations. C'est essentiel pour ces professionnels qui en manquent, mais, à chaque fois qu'un agent est en formation, c'est aussi une équipe qui est fragilisée. Cela répond à un problème totalement légitime, et cela peut permettre par ailleurs des évolutions de parcours.

Nous sommes donc bien au rendez-vous. En tous les cas, je vous remercie pour le soutien de cet appel à projets, que je viens de vous présenter.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 51).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'anticipation de la dégradation financière du S.S.I.A.D. du C.A.S.-V.P.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 31 relatif à l'anticipation de la dégradation financière du S.S.I.A.D. du C.A.S.-V.P.

La parole est à Hélène JACQUEMONT, pour le groupe Union Capitale.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu est une alerte mais aussi un appel à la responsabilité. C'est un appel à la responsabilité, car il s'agirait que tous les élus de cet hémicycle, quel que soit leur bord politique, puissent anticiper un défi à venir : la dégradation financière du S.S.I.A.D. du C.A.S.-V.P. Paris Domicile.

Lors du dernier conseil d'administration du C.A.S.-V.P. du 17 juin, il nous a été présenté un excédent de 330.000 euros pour l'année 2024. Seulement, il nous a également été présenté la prévision d'un déficit de 240.000 euros en 2027 et de 860.000 euros en 2031. C'est une trajectoire de faillite annoncée.

Le vieillissement à domicile n'est pas un choix idéologique, c'est un impératif que l'on doit aux Parisiens. En effet, selon un sondage I.F.O.P. de 2024, 81 % des Français souhaitent vieillir chez eux. Pourtant, avec la dégradation financière que je viens de présenter, les outils de ce virage domiciliaire s'effondrent sous nos yeux. Et c'est d'autant plus grave que le déficit de l'activité à domicile se cumulera au déficit de nos E.H.P.A.D. : 4,8 millions d'euros cette année, faut-il encore le rappeler.

Si nous ne faisons rien, nous serons demain incapables d'accompagner correctement nos aînés, ni en établissement, ni à domicile. Je demande donc très concrètement que la Ville prenne l'attache de l'A.R.S. et de la C.N.S.A. pour lancer un audit complet et que, avant la fin de l'année, nous ayons une stratégie municipale de sauvetage et de relance des soins à domicile. Il est temps de mettre nos séniors au cœur de notre ambition de façon transpartisane, et de penser aux prochaines générations plutôt qu'aux prochaines élections.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Merci, Hélène JACQUEMONT, d'avoir porté ce vœu qui fait effectivement appui sur un des points qui a été présenté au dernier conseil d'administration du C.A.S.-V.P. sur la situation financière du S.S.I.A.D., service de soins infirmiers à domicile, porté par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Ce point portait sur la présentation du compte administratif 2024 de ce budget et de l'approbation de l'état provisionnel des recettes et des dépenses, le fameux E.P.R.D.

Comme vous le savez, c'est un cadre normalisé de présentation des différents éléments budgétaires, comptables et financiers imposé par la C.N.S.A., qui prévoit aux établissements un plan global de financement pluriannuel construit sur des prévisions, avec un certain nombre d'éléments d'incertitude, en particulier s'agissant des recettes.

Dans les éléments déficitaires qui vous ont été présentés, qui vous ont d'ailleurs été expliqués, il n'est absolument pas question de disparition ou de menace sur le S.S.I.A.D. La situation des services est qu'ils ont la capacité de connaître très précisément les dépenses : 90 % de celles-ci sont pour le personnel, qui fait un travail que je salue. Je parle évidemment du S.S.I.A.D. du C.A.S.-V.P. Il y a aussi des évolutions sur les charges du personnel, une cotisation en augmentation auprès de la C.N.R.A.C.L., le glissement vieillesse technicité, toute une série d'éléments qui charge progressivement et qu'il nous est obligé de présenter en tant que telle sur cette période des E.P.R.D.

En revanche, sur la partie des recettes, à ce stade, les services du C.A.S.-V.P. ont été obligés de faire une présentation extrêmement prudente. En contrepartie, cela a présenté un déficit que je dirais presque fictif, mais qui était assez honnête.

Je tiens néanmoins à apporter des éléments qui n'avaient pas pu l'être au moment du conseil d'administration. Il y aura une décompensation au niveau du C.N.R.A.C.L. qui limitera cette prise en charge. Il y aura un financement, une tarification nouvelle portée par l'A.R.S. des S.S.I.A.D. Enfin, compte tenu des profils assez lourds accompagnés par les agents du C.A.S.-V.P., il y aura des dotations complémentaires. La présentation qui a été faite évoluera donc, et nous reviendrons vers vous, nous vous tiendrons au courant.

Cela n'a évidemment absolument rien à voir avec la présentation catastrophique que vous faites. C'est un peu dommage. Je vous rappelle par ailleurs que cela n'a aucun sens de demander à la Ville de faire un plan sur les S.S.I.A.D., puisque nous ne sommes pas autorité de tutelle. Vous parlez du S.S.I.A.D. du C.A.S.-V.P., mais il y a d'autres S.S.I.A.D. qui sont gérés par l'A.R.S.

Votre vœu démontre que vous ne connaissez pas totalement l'organisation de ces structures sur Paris.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Je vous remercie...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Je le regrette, et je ne peux qu'émettre un avis défavorable.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Nous avons des demandes d'explication de vote de Camille NAGET et de Jérôme GLEIZES.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Madame JACQUEMONT, j'ai l'impression que nous n'avons pas siégé au même conseil d'administration du C.A.S.-V.P. il y a quelques semaines.

Il y a un enjeu sur les S.S.I.A.D. Aujourd'hui, c'est un service qui fonctionne et qui fonctionne bien, et je pense que, dans le domaine de la santé ou de l'accompagnement social, c'est assez rare pour le souligner. Les craintes pèsent sur l'avenir, un avenir avec beaucoup de points d'interrogation, puisque, encore une fois, cela ne dépend pas des politiques qui seraient menées au niveau municipal ou au niveau du C.A.S.-V.P., mais au niveau de l'A.R.S. et au niveau de l'Etat.

Pour les élus communistes, ce qui nous inquiète, c'est le passage à la tarification à l'acte. On sait que cette forme de tarification a pu mettre en péril d'autres structures de soin, on ne sait donc pas encore très bien aujourd'hui comment cela va se dérouler pour les S.S.I.A.D. Néanmoins, c'est encore une fois une décision prise par les autorités de tutelle, comme l'a dit Mme LEVIEUX, donc sur laquelle le C.A.S.-V.P. ou la Ville de Paris n'a pas la main, n'est pas décisionnaire.

Excusez-moi, Madame JACQUEMONT, mais je pense que l'on ne peut pas dire que les agents des S.S.I.A.D., tous les infirmiers et les infirmières qui travaillent et qui font des soins à domicile, manquent de travail. Ils font un travail extrêmement important, un travail essentiel.

Encore une fois, le S.S.I.A.D. du C.A.S.-V.P. est un service qui fonctionne bien, qui remplit ses missions. Là où, de notre point de vue d'élus communistes, nous pouvons avoir des interrogations, c'est sur la décision des autorités de tutelle, du Gouvernement et de l'A.R.S., d'avoir de nouveaux modes de calcul des tarifications. A terme, comme cela a été le cas dans d'autres structures de soin, cela pourrait mettre en péril quelque chose qui, jusqu'à aujourd'hui, fonctionne très bien.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame JACQUEMONT, c'est bien que vous vous intéressiez aux questions financières concernant le financement des aides sociales par l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales. Suivez-vous aussi les débats sur la dette sociale vis-à-vis des collectivités territoriales de la part de l'Etat, qui ne rembourse pas l'A.P.A., qui ne rembourse pas le R.S.A. ? Etes-vous au courant de tout cela ?

Ce que l'on vient de vous dire...

Vous n'êtes pas obligé de me couper, Madame. Ce n'est pas comme cela que cela fonctionne...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - S'il vous plaît, ce n'est pas...

M. Jérôme GLEIZES. - Mais je ne donne aucune leçon !

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Monsieur GLEIZES, continuez votre explication de vote. Ce n'est pas un échange entre deux Conseillers de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous sommes entièrement d'accord.

Il y a un désengagement de l'Etat depuis le transfert d'énormes charges sociales de l'Etat vers les Départements, puisque Paris a la compétence départementale. Il est normal que, dans la présentation d'un compte administratif prévisionnel, on prenne en compte le fait que l'Etat risque de ne pas reverser une partie de son argent et que l'on regarde les conséquences que cela a. C'est de la bonne gestion de faire cela, mais cette bonne gestion est la conséquence d'un désengagement de l'Etat, votre vœu est donc totalement dépourvu.

Demandez à vos députés de faire un travail, notamment qu'ils suppriment le Dilico sur les collectivités territoriales. Il affecte aussi énormément de départements de droite, puisque le premier département à payer le Dilico est le 92, qui est plutôt à droite. C'est là qu'il faut faire action, ce n'est pas ici, Madame. C'est totalement à côté de la plaque.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Nous avons compris les explications de vote.

Vous maintenez votre vœu n° 31, je suppose ? Oui. Je sou mets le vœu au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la mise à disposition des salles disponibles dans les E.H.P.A.D. municipaux aux associations locales.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 32 relatif à la mise à disposition des salles disponibles dans les E.H.P.A.D. municipaux aux associations locales.

La parole est à Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, deux ans et demi, c'est la durée moyenne d'un séjour en E.H.P.A.D. Aujourd'hui, environ 4 % des Parisiens de plus de 75 ans vivent en E.H.P.A.D. Ces chiffres soulignent l'importance d'accompagner ces établissements dans leur double mission : assurer des soins de qualité, tout en restant des lieux vivants, ouverts sur leur environnement.

Dans la majorité des E.H.P.A.D. municipaux, des espaces collectifs existent : salle d'animation, salon, pièce polyvalente, qui ne sont pas toujours utilisés en continu. Pourquoi ne pas mobiliser ces espaces pour accueillir ponctuellement des activités associatives de proximité ? Nous savons que ces initiatives peuvent considérablement enrichir le quotidien des résidents. En ouvrant ces établissements aux associations locales, nous favorisons des stimulations sociales, culturelles et intergénérationnelles. De leur côté, les associations de quartier, qui sont un moteur essentiel de cohésion et de solidarité, rencontrent souvent des difficultés pour trouver des locaux adaptés, ce partenariat serait donc vertueux pour tous.

Enfin, cette démarche s'inscrit dans les recommandations nationales, notamment celles de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et de la Fondation de France, qui préconisent d'évoluer d'une vision d'E.H.P.A.D. comme simple lieu de soin vers un acteur local de la vie sociale.

C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui notamment la réalisation d'un état des lieux dans les six mois des espaces disponibles dans les E.H.P.A.D. municipaux pouvant accueillir des activités associatives extérieures, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des associations parisiennes, en partenariat avec les mairies d'arrondissement, et, enfin, que le Conseil de Paris soit régulièrement informé des suites données.

Nous voulons faire des E.H.P.A.D. des lieux plus ouverts, vivants et intégrés, au bénéfice des résidents, des associations et de toute la ville.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Chère Véronique BUCAILLE, merci beaucoup pour votre vœu, qui va me permettre de vous donner plusieurs éléments sur ce qui existe déjà.

Evidemment, nous partageons comme vous le souhait que les E.H.P.A.D. soient ouverts sur l'extérieur. S'agissant de ceux du C.A.S.-V.P. en tout cas, je peux vous dire qu'ils le sont déjà et que de nombreux partenariats existent avec des structures locales de quartier, même s'agissant d'E.H.P.A.D. en dehors de Paris.

Je pense à l'E.H.P.A.D. Cousin de Méricourt à Cachan, qui a une patte très artistique et qui accueille via une labellisation une compagnie théâtrale. Il y a l'E.H.P.A.D. Alice-Prin, qui accueille une association d'amitié andalouse qui fait des répétitions au sein d'un espace de l'établissement. L'E.H.P.A.D. Debrousse dans le 20e, aussi, accueille une association de gospel.

Ces initiatives existent tout simplement parce que les directeurs et directrices d'E.H.P.A.D., avec leurs équipes d'animation qui jouent un rôle très important, sont à la fois très à l'écoute et en recherche de ce type de partenariats. Bien souvent, cela se passe aussi en lien avec les mairies d'arrondissement.

Par ailleurs, et cela répond encore plus précisément à votre demande, le conseil d'administration a voté une délibération en décembre 2023 afin d'organiser, pas seulement pour les E.H.P.A.D. mais aussi, par exemple, les restaurants Emeraude, les clubs seniors ou d'autres bâtiments gérés par le Centre d'action sociale, le possible usage de ces équipements en organisant une charte et des modalités peut-être de location, en permettant un travail d'identification et de catalogue des espaces diversifiés, pour ensuite faire un lien avec les mairies d'arrondissement et les maisons des solidarités.

J'ai demandé aux services de voir comment, sur la base de cette délibération qui a un peu plus d'un an, les choses pourraient prendre une autre ampleur. En tous les cas, cela rejoint à la fois votre demande et les pratiques menées dans les E.H.P.A.D., mais il n'y a pas que les E.H.P.A.D. qui peuvent s'ouvrir. Je le rappelle, c'est quand même un lieu de vie, des gens y vivent, c'est un lieu de résidence, et c'est aussi un lieu professionnel 24 heures sur 24, il faut donc toujours garder à l'esprit cette spécificité des E.H.P.A.D.

Je vous remercie, et je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Acceptez-vous le retrait ?

Mme Véronique BUCAILLE. - J'accepte de retirer le vœu au vu de la bonne foi, si je puis dire, de Véronique LEVIEUX, qui, je le sais, nous montre un certain nombre d'initiatives. Pour moi, elles restent encore insuffisantes, mais je retire quand même mon vœu. Je pense que nous pourrons faire le point dans quelques mois, pour voir si on va vraiment vers cette ouverture des E.H.P.A.D. aux associations.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 32 est donc retiré.

2025 DDCT 40 - Subventions (226.000 euros) à 17 associations au titre de l'appel à projets REFUG 2025.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 40.

La parole est à François BÉCHIEAU.

M. François BÉCHIEAU. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous renouvelons aujourd'hui notre soutien à l'appel à projets REFUG pour sa 10e édition. Ce n'est pas un simple dispositif administratif, c'est une affirmation politique forte, une déclaration de principe et d'action. Paris est et doit rester une ville solidaire et fraternelle, une ville refuge.

Nous savons que parler la langue, c'est commencer à se reconstruire, c'est pouvoir dire son nom, demander de l'aide, comprendre ses droits. C'est le premier pas vers l'autonomie, la dignité et l'intégration. Or, le constat est clair : les besoins explosent. Les associations sont débordées. Les listes d'attente s'allongent. Pourtant, les résultats sont là : les formations sont pleines, les parcours sont solides et chaque cours donné et reçu est une porte ouverte sur une nouvelle vie.

A travers notre appel à voter très favorablement ce projet de délibération, nous soutenons 17 associations qui font chaque jour un travail de terrain remarquable. Elles enseignent le français, bien sûr, mais aussi la citoyenneté, la culture, le lien social, la confiance en soi. Certaines s'adressent tout particulièrement aux femmes, souvent doublement exclues. D'autres accompagnent des personnes non scolarisées, traumatisées, parfois analphabètes, mais souvent pleines de volonté. Il s'agit de financer des projets courageux, créatifs, humains : ateliers artistiques, sorties culturelles, conversations, jeux numériques...

Nous ne distribuons pas de subvention, nous investissons dans l'avenir, car derrière chaque apprenant, chaque apprenante, il y a une histoire d'exil, souvent douloureuse, et, surtout, un avenir à construire ici, avec nous.

Je le redis aujourd'hui avec force devant vous, accueillir, ce n'est pas subir. Accueillir, c'est choisir. C'est choisir de tendre la main, de croire en l'égalité des chances, de faire de Paris une capitale humaine de la fraternité, de la solidarité, de l'inclusivité.

C'est pourquoi je vous invite à voter avec force et détermination ce projet de délibération pour accompagner ces associations qui agissent là où l'Etat est, hélas, parfois, trop souvent absent, et qui rendent notre République plus vivante, plus juste, plus fidèle à ses valeurs.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour vous répondre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci.

Chers collègues, à travers cette 10e édition de l'appel à projets REFUG, la Ville de Paris réaffirme avec force son engagement à faire de notre Capitale une véritable ville refuge, une Ville qui ne se contente pas d'accueillir mais qui donne à chacune et à chacun les moyens de se reconstruire, de comprendre, de communiquer, de participer pleinement à la vie de la cité. Vous l'avez rappelé, c'est vraiment tout le sens du dispositif REFUG : permettre, grâce à l'apprentissage du français, un accès concret aux droits, à la citoyenneté, à l'autonomie. Depuis 2015, des milliers de personnes réfugiées ou demandeuses d'asile en ont bénéficié.

Vous l'avez rappelé, chaque année, malgré les efforts de Paris, le résultat reste le même : les besoins sont immenses et les places, encore trop rares. Ce constat est d'autant plus alarmant que, depuis janvier 2024, la loi immigration impose des exigences linguistiques bien trop strictes. L'obtention d'un titre de séjour, d'une carte de résident ou de la nationalité française nécessite désormais un niveau de français nettement plus élevé, plaçant plus de 300.000 personnes exilées en insécurité juridique malgré leurs efforts incontestables d'intégration.

Aujourd'hui, ce sont près de 20.000 personnes menacées de perdre leur titre de séjour, et 40.000 autres sont susceptibles de se voir refuser une carte de résident. Quant à la naturalisation, elle implique désormais des examens proches du niveau universitaire. Dans ce contexte, l'apprentissage du français avec des professionnels devient non seulement un droit, mais aussi une condition essentielle, une survie juridique et sociale.

C'est pourquoi, comme vous l'avez rappelé, cher François, nous vous proposons aujourd'hui de soutenir 17 associations qui sont investies auprès des publics allophones en situation d'exil, et souvent de grande précarité. Parmi elles, il y a des partenaires évidemment incontournables de la Ville : "France terre d'asile", "J.R.S. France", "Français Langue d'Accueil", "Langues Plurielles", "F.I.D.E.", ou encore l'"Ecole Monique Apple".

Alors que l'Etat se désengage réellement en réduisant parfois jusqu'à 40 % les subventions accordées aux associations de F.L.E., français langue étrangère, la Ville de Paris a le devoir de maintenir et de renforcer son soutien à ces acteurs de première ligne. Une attention toute particulière est bien sûr portée à l'inclusion des femmes, souvent invisibilisées, parfois majoritaires dans ces formations, comme c'est le cas notamment à "France terre d'asile" ou à l'"Ecole Monique Apple".

Soutenir REFUG, c'est faire vivre une politique d'intégration ambitieuse, concrète et humaine. C'est permettre que Paris reste et demeure fièrement une ville refuge. Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter en faveur de ce projet de délibération, qui fait, en tout cas en ce qui me concerne, la fierté de notre ville.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DDCT 40).

2025 DDCT 123 - Adhésion (169 euros) à EGIDES, au titre de la lutte pour l'égalité des droits et de la visibilité des personnes LGBTQIA+.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 123 relatif à l'adhésion à "Egides", au titre de la lutte pour l'égalité des droits et de la visibilité des personnes LGBTQIA+.

Je donne la parole à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a des projets de délibération dont l'intérêt est inversement proportionnel aux sommes d'argent qu'ils engagent, celui-ci en fait partie.

Ne nous y trompons pas, l'argent est bien souvent le nerf de la guerre et certains soutiens en parole ne valent pas grand-chose sans cela. Nous aurons l'occasion de le dire tout à l'heure, se prononcer en faveur de la visibilité LGBTQIA+ tout en retirant les moyens de sécuriser la Marche des Fiertés comme l'a fait la Région Ile-de-France tout en prétextant des choix iconographiques, certes douteux, mais issus de la libre expression de l'association porteuse, est dans le meilleur des cas un vœu pieux.

Ici, il ne s'agit pas de financer directement une action concrète mais d'entrer dans une alliance qui compte déjà 200 organisations membres dans 33 pays et territoires francophones. Cette alliance est particulièrement nécessaire.

D'abord, parce que le paysage international en matière de droit des personnes LGBTQIA+ est complexe. Dans certains pays du Sud global, la vague réactionnaire, encouragée par le réseau étasunien comme par la désinformation russe, fait flamber une homophobie meurtrière décomplexée, tandis que la fin décrétée par TRUMP des programmes d'aide internationale en matière de prévention du V.I.H.-Sida prive les rares structures et ressources existantes de leurs moyens. Même l'Europe, qui compte le respect de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre de chacun parmi ses valeurs fondamentales, fait face à des reflux rageurs et passésistes, comme nous avons pu le voir en Hongrie.

Ensuite, parce que, en matière d'aide internationale, les francophones sont infiniment moins bien lotis que les anglophones, même sans les Etats-Unis, car l'anglais est bien souvent la langue dans laquelle les dossiers doivent être rédigés, que les causes doivent être plaidées.

La solidarité est donc une évidence, un devoir historique envers les pays qui ont adopté le français sous l'effet de la colonisation, une aspiration de justice aussi pour celles et ceux qui se retrouvent contraints à l'exil en lien avec les haines anti-LGBTQIA+. C'est aussi une chance pour nous de pouvoir échanger dans ce cadre, présenter nos actions et découvrir celles des autres qui pourraient servir à Paris, et, peut-être, faire valoir une vraie culture de lutte contre les LGBT-phobies dans le cadre de la francophonie.

Pour toutes ces raisons, je me réjouis que nous rentrions dans le réseau "Egides", et j'espère que vous partagerez avec moi cette satisfaction.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, cher Hamidou SAMAKÉ, chers collègues.

Face à la montée inquiétante des violences et des discours anti-LGBTQIA+ tant au niveau national qu'international, vous venez de le rappeler, cher Hamidou, la Ville de Paris a bien sûr une responsabilité particulière, celle de faire rempart à la haine et au rejet.

C'est dans cette démarche que je me suis rendu aux côtés d'autres élus, notamment Rémi FÉRAUD, à Budapest pour participer à la Conférence internationale des droits LGBTQIA+ et à la Marche des Fiertés de Budapest, interdite par le président hongrois. A cette occasion, j'ai d'ailleurs pu remettre en notre nom le Prix international de Paris à Viktória, la présidente de la Budapest Pride, une fille vraiment extrêmement courageuse, et nous espérons qu'elle ne sera pas arrêtée dans les jours qui viennent.

Tandis que le président ORBÁN accumule depuis cinq ans les atteintes aux droits et à la dignité des personnes LGBTQIA+ en piétinant le droit européen et international, Paris se mobilise, Paris résiste et reste solidaire des peuples qui, comme le peuple hongrois, font face à des politiques liberticides et à des discours discriminatoires. Alors, Paris agit, évidemment à travers le plan parisien contre les LGBT-phobies.

La Ville a su tenir ses engagements, menant un certain nombre d'actions et de politiques ambitieuses visant à sensibiliser aux enjeux de discrimination et à accompagner au mieux les personnes LGBTQIA+. Nous sommes heureux de voir en tout cas que le soutien que nous avons apporté à la Hongrie a été efficace, puisque 200.000 personnes se sont mobilisées aux côtés du maire de Budapest. Dans un pays de 9 millions d'habitants, cela ne s'était jamais vu.

Parmi nos actions, je vais très vite, vous les connaissez, il y a bien sûr la création de La Bulle, un lieu unique en Europe, le développement d'outils internes tels que les formulaires administratifs inclusifs ou encore le Moc, l'appel à projets pour l'égalité, et un soutien renforcé au tissu associatif, puisque le nombre d'associations LGBTQIA+ soutenues par la Ville a plus que doublé, passant de 18 en 2019 à 40 en 2024. Enfin, la Ville agit sur la scène internationale et fait notamment partie de réseaux comme Rainbow Cities.

C'est dans cette continuité que s'inscrit ce projet de délibération que nous examinons, cher Hamidou, puisqu'il autorise la Ville à adhérer au réseau francophone pour une somme évidemment symbolique de 169 euros, mais qui était importante. L'association "Egides" est une alliance francophone solidaire, œuvrant bien sûr pour l'égalité. L'association développe des projets à l'échelle internationale, notamment des actions de soutien aux activistes LGBTQIA+ en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, qui, pour la plupart, pénalisent l'homosexualité.

C'est important, car, depuis longtemps, Hamidou l'a rappelé, les associations anglophones sont particulièrement aidées, contrairement à celles du monde francophone. En rejoignant ce réseau francophone, la Ville de Paris réaffirme son engagement de longue date en faveur de l'inclusion et renforce son engagement dans les coopérations internationales en faveur des droits et, bien sûr, de la visibilité LGBTQIA+.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DDCT 123).

2025 DDCT 133 - Subvention (282.000 euros) à l'association du Collectif Archives au titre de la lutte contre les discriminations et les LGBTQIA+phobies.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 133 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association du "Collectif Archives", au titre de la lutte contre les discriminations et les LGBTQIA+-phobies.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je serai brève et je dirai juste "enfin". Enfin, Monsieur le Maire, après des années de travail de la part des différents adjoints, dont vous avez été le dernier à porter cette charge, des différents collectifs et associations depuis de très nombreuses années, le lieu pour les archives et la mémoire LGBTQIA+ va voir le jour, en plus dans le 19e arrondissement, dans le quartier du Pont-de-Flandre. C'est pour ma part une petite fierté supplémentaire à l'aboutissement de ce projet.

Je souhaitais souligner ce projet de délibération, qui pose une nouvelle pierre à l'édifice, une pierre extrêmement importante, et souligner la détermination qui a valu au sein de la Municipalité de la Ville de Paris de porter ce projet et de ne pas se décourager devant les aléas qui se sont présentés tout au long du chemin, de maintenir ce cap et de continuer d'avoir toujours l'ambition de réunir toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, toutes celles et tous ceux qui portent la mémoire LGBTQIA+, qui portent les archives depuis de nombreuses années et qui, enfin, vont avoir un lieu où stocker ces archives, les présenter, faire de la médiation culturelle.

Comme l'ont dit mes collègues précédemment, dans ce moment particulier, dans ce moment précis de notre pays mais aussi du monde, où les répressions et les LGBT-phobies sont en croissance, c'est d'autant plus important d'avoir un lieu comme celui-là, qui, nous l'espérons, et nous n'en doutons pas, sera un véritable espace de ressources culturelles.

Donc bravo, bravo à la Ville, bravo aux associations, et belle continuité. Maintenant, nous avons hâte de pouvoir inaugurer ce très beau lieu, qui sera un lieu dédié aux archives et à la mémoire LGBTQIA+.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Nicolas BONNET-OULALDJ au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Camille NAGET, mes chers collègues, nous célébrons aujourd'hui un moment majeur, une étape déterminante, en tout cas je l'espère, dans la reconnaissance et la valorisation des mémoires LGBTQIA+ à Paris. C'est évidemment avec une certaine émotion que je vous présente ce projet de délibération qui concrétise la subvention au "Collectif Archives LGBTQIA+" et confirme notre soutien inébranlable à la création du futur centre communautaire, culturel et de mémoire des archives LGBTQIA+ au 149, rue de l'Ourcq dans votre arrondissement, chère Camille.

Ce projet est bien plus qu'un lieu. Il s'agit d'un espace de préservation, de transmission et de visibilité d'une histoire longtemps oubliée, occultée, qui est pourtant au cœur des combats pour les droits humains et l'égalité. La mémoire LGBTQIA+ est à la fois un témoignage vital des luttes passées, un rempart contre l'oubli et un moteur pour les révolutions sociales et culturelles de demain.

Nous devons ici aussi saluer l'engagement des autres associations partenaires, notamment l'association "Archives Recherches Cultures lesbiennes", ainsi que l'"Académie Gay & Lesbienne", qui contribuent depuis longtemps à enrichir et diversifier ce travail de mémoire collective.

Paris est une ville pionnière dans la défense des droits LGBTQIA+ en portant une politique mémorielle courageuse, notamment par la dénomination de lieux de vie, de rues, de places, et je tiens à saluer le travail remarquable de ma collègue Laurence PATRICE.

C'est aussi avec grande émotion que nous inaugurions avec la Maire, avec le premier adjoint et, bien sûr, Laurence, le 17 mai dernier, le premier mémorial en France, à l'échelle évidemment de notre pays mais il n'y en a malheureusement pas tant que cela en Europe, en hommage aux personnes homosexuelles victimes de la déportation et à toutes les personnes LGBTQIA+ qui sont persécutées à travers l'histoire.

A Budapest, lors de la Conférence internationale précédant la Marche des Fiertés, j'ai pu mesurer combien Paris se distingue comme l'une des capitales européennes les plus engagées en faveur des droits LGBTQIA+ tant par l'ampleur de ses financements que par la force de ses engagements politiques.

Pourtant, ce combat n'est jamais acquis. Nous sommes aujourd'hui témoins, Camille le rappelait, d'une montée inquiétante des actes d'homophobie, de lesbophobie, de biphobie, et particulièrement de transphobie. Dans ce contexte, l'existence de ce centre d'archive est un acte politique fort, c'est un marqueur de résistance, une promesse d'avenir que Paris fait aux futures générations, un lieu où les mémoires s'entrelacent pour éclairer le présent et inspirer l'avenir.

Depuis 2018, la Ville de Paris a assumé pleinement sa responsabilité, malgré les polémiques que l'on a pu entendre, en soutenant ce projet à travers un financement conséquent, plus de 120.000 euros de subvention de fonctionnement attribués au collectif, ainsi qu'un investissement exceptionnel de 300.000 euros destiné aux études, à la rénovation et, bien sûr, à la mise en conformité du local. A cela s'ajoute un effort significatif sur le plan immobilier, avec une réduction de 40 % du loyer et une franchise de 10 mois pour un allègement total de plus de 55.000 euros.

Je rappelle que, au dernier Conseil, nous avons aussi voté une subvention de fonctionnement de 50.000 euros. Aujourd'hui, la subvention d'investissement que nous proposons vise à accompagner les travaux et à garantir la pérennité de ce centre, qui s'inscrit comme une infrastructure culturelle et politique incontournable dans le paysage parisien.

Je tiens ici à saluer le rôle déterminant de la R.I.V.P., partenaire de longue date, qui a permis l'attribution du local, et l'engagement constant de mes collègues, notamment de David BELLARD, avec qui nous avons travaillé sans relâche pour trouver des solutions administratives et budgétaires adaptées. Je voudrais aussi remercier particulièrement notre premier adjoint pour son soutien, cher Patrick BLOCHE.

Sur ce dossier important, Paris ne cédera rien, Paris défendra toujours les valeurs d'émancipation, d'inclusion et de justice.

Chers collègues, je vous invite à soutenir avec force ce projet de délibération pour permettre au "Collectif Archives" d'ouvrir ce centre dans les meilleures conditions et, ainsi, inscrire définitivement dans le paysage culturel parisien une mémoire essentielle, riche, vibrante, et faire aboutir un dossier qui aura mis 20 ans à se concrétiser, dont je suis fier avec David, avec Patrick, fier de cette conclusion.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Jean-Luc. Merci à toi de ton investissement sur ce dossier, qui a été, comme on le dit gentiment, longtemps enlisé. Tu as réussi, avec le soutien de plusieurs élus, à le sortir, et nous sommes vraiment très heureux de voter cette subvention, parce que, on le sait bien, Paris est fière.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 133.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DDCT 133).

Adopté à l'unanimité. Qui aurait dit cela...

2025 DGRI 12 - Subventions (111.000 euros) et conventions avec 15 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'International.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 12. Ce sont des subventions et des conventions avec 15 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international.

La parole est à François BÉCHIEAU.

M. François BÉCHIEAU. - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est ici à Paris que la "Déclaration des droits de l'homme et du citoyen" a vu le jour en 1789. C'est encore ici qu'a été adoptée en 1948 la "Déclaration universelle des droits de l'homme". Ce double héritage nous oblige.

En 2025, alors que les régimes autoritaires progressent, que les libertés fondamentales reculent, que les voix libres sont réduites au silence, nous devons faire plus et le faire clairement. Paris ne sera jamais une ville spectatrice.

Paris est et restera une ville engagée pour les droits humains, et ce, partout dans le monde. Ces droits humains sont inaliénables, indivisibles, interdépendants. Ils constituent un ensemble de normes et de principes qui ne peuvent être hiérarchisés ou conditionnés les uns aux autres. C'est ce qui fait à la fois leur richesse et leur complexité. Ce projet de délibération qui présente les projets de 15 associations en est l'illustration même, soutenant celles et ceux qui, aux quatre coins du monde, luttent concrètement pour la liberté de la presse, la protection des défenseurs des droits, la justice, l'éducation, la mémoire et la dignité humaine.

Il me serait bien impossible de traiter ici de l'ensemble de ces actions, même si elles sont toutes importantes, fort intéressantes et essentielles. Je me permettrai de saluer principalement deux associations que je connais bien, aux côtés desquelles nous nous retrouvons régulièrement avec mon amie et collègue Geneviève GARRIGOS, car elles sont particulièrement investies à Paris pour faire vivre les droits humains et mobiliser l'opinion internationale sur des atteintes dramatiques aux dignités élémentaires.

Je pense d'abord à l'"Institut ouïghour d'Europe", vaste et délicat projet que Paris s'honore d'accueillir, tant le silence de la communauté internationale est assourdissant sur l'oppression que subit ce peuple, sur le travail et les déplacements forcés, l'acculturation à marche forcée, accompagnée de violences physiques et sexuelles, et d'enlèvements d'enfants.

La diaspora ouïghoure pourra bientôt bénéficier dans ce lieu de services, de soin et de soutien pour se reconstruire, par-delà les violences, et pour faire vivre aussi, malgré l'exil, sa culture et sa langue. Ce lieu est une impérieuse nécessité. Il pourra rayonner sur toute l'Europe, et je félicite mon amie Dilnur REYHAN, sa présidente, qu'il puisse ainsi se concrétiser.

Enfin, je voudrais également avoir un mot pour la situation russe, pour cette société qui a tant été meurtrie par les régimes autoritaires et totalitaires de son histoire qu'elle peine à développer une culture démocratique et qu'elle est aujourd'hui complètement disloquée par la violence du régime poutinien et sa propagande honteuse. Pourtant, même en Russie, on trouve des défenseurs, des défenseuses du droit humain. C'est grâce à la solidarité internationale tissée avec les exilés que nous pouvons connaître leurs actions et leur sort, plaider pour leur libération et leur vie.

Il y a "Totchka - le Point d'appui", qui vient en aide à la diaspora russe, "Mémorial France", qui fait connaître les violations graves des droits humains par le régime poutiniste et ses victimes, et il y a "Russie-Libertés", qui multiplie les occasions de dialogue avec les acteurs du débat public pour sensibiliser et mobiliser. "Russie-Libertés" plaide pour une Russie démocratique et pacifique, et retire ainsi symboliquement depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie le rouge sang du drapeau, pour mieux affirmer que cette invasion se fait sans leur soutien. Je voudrais saluer mon amie, l'infatigable Olga PROKOPIEVA, sa présidente, qui est toujours présente aux rassemblements de la diaspora russe, mais également aux rassemblements de la diaspora et des réfugiées ukrainiennes et ukrainiens en France, aux côtés desquels nous marchons depuis maintenant près de trois ans et demi tous les mercredis et tous les samedis à Paris.

Ces associations sont des actrices à part entière et de premier plan du paysage associatif des droits humains à Paris. Que Paris les soutienne est une évidence et une nécessité. Ce n'est pas une option, c'est notre devoir. C'est également un message que nous lançons à Moscou, Rangoun, Damas, Asmara et ailleurs. Paris soutient et protège les combattantes et les combattants des droits humains. Paris croit en la liberté, en la paix, en la justice. Paris agit.

Je vous invite donc à voter massivement pour ce projet de délibération, et je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, François BÉCHIEAU.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU. Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit là d'un très beau projet de délibération, d'abord parce qu'il apporte une aide concrète à 15 associations et 15 projets d'intérêt général, des projets qui, souvent, répondent même à des urgences vitales. C'est aussi un très beau projet de délibération parce qu'il dit quelque chose sur le rôle de Paris dans le monde, dans la défense des droits humains, et donc de notre responsabilité en tant qu'élus de la Capitale.

Loin d'une vision étriquée et essentialisante du monde, ces associations œuvrent malgré les attaques, malgré les critiques, malgré parfois les lourdeurs administratives, pour donner du sens à la solidarité dans les rues de Paris, comme partout ailleurs. Je tenais à vous citer deux exemples qui me tiennent particulièrement à cœur.

D'abord, l'action d'"Ibuka France". Dans un moment où les instrumentalisation de la mémoire sont nombreuses, dans un moment où les ingérences étrangères fleurissent dans notre pays, l'action d'"Ibuka France" vise à faire vivre avec exigence la mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda et à trouver des moyens de continuer le plaidoyer, de lutter contre la haine et la violence, mais aussi d'obtenir la publication des archives pour que la France assume ses responsabilités.

Et alors que François BÉCHIEAU a évoqué les violences et les persécutions subies par le peuple ouïghour, je voulais bien entendu également évoquer l'"Institut ouïghour d'Europe", parce que leur action et leur projet d'accueil, de soin, de prise en charge du psychotraumatisme subi par les exilés réaffirment l'universalité et la permanence de la

dignité humaine. Ses permanences sont en effet pensées pour pouvoir accueillir la diaspora ouïghoure, mais elles seront disponibles pour l'ensemble des diasporas, l'ensemble des exilés qui ont besoin de cette aide et de cet accompagnement que les administrations de notre pays ne sont pas encore en mesure de leur proposer.

Les écologistes tiennent donc à affirmer leur plein et entier soutien à ces associations et à leurs équipes. Ce soutien vaut également pour tant d'autres organisations soutenues ici : "Les Guerrières de la Paix", "Russie-Libertés" et toutes les autres.

Je les remercie, car leurs actions prouvent au quotidien que la solidarité est une valeur cardinale des Parisiens et des Parisiennes et, plus encore, une pratique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL. Monsieur le Maire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher François BÉCHIEAU, chère Raphaëlle RÉMY-LELEU, mes chers collègues, dans un contexte international où les droits humains sont mis en péril dans de nombreuses régions du monde, ce projet de délibération réaffirme, vous l'avez dit, la voix forte et engagée que doit avoir la Ville de Paris en faveur de la protection des libertés individuelles.

L'année 2025 est particulièrement préoccupante. Les conflits persistants et la montée des régimes autoritaires et populistes continuent d'entraver l'exercice des droits déjà fragilisés au cours de ces dernières années.

C'est à Paris qu'a été adoptée en 1948 la "Déclaration universelle des droits de l'homme". Cette histoire confère à notre ville un rôle symbolique majeur dans la défense des droits humains. Cette politique s'exprime notamment à travers l'engagement de notre collectivité aux côtés de celles et de ceux qui défendent les droits fondamentaux, parfois au péril de leur vie. Par exemple, la citoyenneté d'honneur décernée par la Ville constitue souvent un signal fort, un soutien précieux pour éveiller les consciences internationales face au recul inquiétant des droits et libertés.

Ce soir, permettez-moi d'avoir une pensée toute particulière pour Cécile KOHLER et Jacques PARIS, qui ont été récemment nommés citoyenne et citoyen d'honneur de la Ville de Paris et qui sont toujours retenus dans les prisons iraniennes, où une frappe israélienne a eu lieu la semaine dernière. Face à ces attaques, leur sécurité est gravement menacée, plongeant leurs familles dans une profonde inquiétude, d'autant qu'elles restent à ce jour sans aucune nouvelle de leur part. La Ville de Paris continuera de faire pression sur les autorités iraniennes pour exiger leur libération immédiate. Nous ne détournerons pas le regard face à ces atteintes aux droits humains.

Vous l'avez rappelé, je serai donc rapide, nous proposons par ce projet de délibération de soutenir 15 associations engagées pour les droits humains. Parmi celles qui n'ont pas pu être évoquées, notamment, je voudrais évidemment parler d'"Info Birmanie", parce que, dans ce pays, dont on parle très peu, la junte militaire commet des exactions terribles. J'aimerais que l'on parle un peu plus de ce qu'il se passe à Myanmar.

Il s'agit de protéger bien sûr les défenseurs des droits humains tel que le fait notamment la "Fédération internationale des ligues des droits de l'homme", de promouvoir une pluralité des libertés fondamentales avec "Les Guerrières de la Paix", ou encore, vous l'avez toutes et tous dit, d'améliorer la situation des minorités les plus vulnérables, notamment avec l'"Institut ouïghour d'Europe" avec une subvention de 9.000 euros.

Je suis très heureux que cet institut, que j'ai personnellement porté pendant plusieurs années, puisse être installé au cœur du 18^e arrondissement. Merci encore une fois au soutien de Patrick BLOCHE sur ces dossiers, que ce soit sur le Tibet, sur Taïwan, je sais que nous sommes vraiment très rattachés dessus et je le remercie d'être souvent là. Je ne sais pas si Eric est ici, mais je sais en tout cas qu'il est très heureux d'avoir cet institut dans son arrondissement, dans un local appartenant à la Ville pour un loyer qui sera très symbolique. Face à l'acharnement inhumain de la Chine contre les Ouïghours, la Ville des droits humains est donc aux côtés de ce peuple, et je crois que ce symbole est important.

En tout cas, globalement, en soutenant ces projets, la Ville de Paris réaffirme son engagement constant en faveur de la protection des droits humains et défend avec force la liberté et l'égalité des droits à l'échelle internationale des principes fondamentaux de notre République.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Luc ROMERO-MICHEL. Effectivement, il y a les droits LGBTQIA+ et, dans le domaine international, de très belles causes, que nous avons pour certaines en partage.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DGRI 12).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux attaques contre les droits des personnes LGBTQIA+ dans le monde.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons tout d'abord le vœu référencé n° 33 relatif aux attaques contre les droits des personnes LGBTQIA+ dans le monde.

La parole est à Alexandra CORDEBARD, pour le présenter pour le groupe PEC. Madame la Maire.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, samedi dernier, deux Marches des Fiertés se sont déroulées en même temps : celle de Paris, que nous connaissons bien, où nous étions nombreux, et celle de Budapest. Deux "prides", deux contextes, mais un même souhait : rejeter la honte, la stigmatisation et les stéréotypes qui empoisonnent la vie des personnes LGBTQIA+ et revendiquer la simple liberté d'être et d'aimer.

A Paris, la Marche des Fiertés a dû faire face à une tentative de détournement par un groupuscule d'extrême droite qui voulait insulter à sa guise celles et ceux qu'ils appellent "des déchets" au cœur même du cortège, et ce, alors même que la Région Ile-de-France avait retiré aux organisateurs des moyens importants qui devaient assurer, entre autres, la sécurité du cortège.

A Budapest, au cœur de l'Europe, cette même extrême droite au pouvoir a carrément voulu interdire toute expression des personnes LGBTQIA+ en faisant voter une énième loi liberticide visant la Budapest Pride au nom d'une prétendue protection de l'enfant.

A Paris, en Europe, dans le monde, l'extrême droite a le même langage, a le même projet pour les personnes LGBTQIA+ : l'invisibilité, l'infériorité, l'absence de droits et de protection. A Budapest, les contes de fées pour enfants montrant des familles non traditionnelles ne peuvent circuler que sous le manteau, entourés d'un plastique épais comme les ouvrages pornographiques. Les personnes "trans" ne peuvent avoir aucune existence légale, les couples doivent se cacher à moins de 200 mètres d'une école, et même revendiquer des droits est désormais passible d'amende, dans un pays qui est toujours plus illibéral et toujours moins une démocratie.

Aux Etats-Unis, les protections de l'ensemble des personnes LGBTQIA+ sont de plus en plus disloquées, avec la complicité d'une Cour suprême dévoyée de l'intérieur, et il est désormais impossible de permettre aux personnes "trans" des soins de santé, qui, pourtant, leur sont nécessaires.

Ce vœu, nous avons souhaité qu'il rappelle les engagements de la Ville en la matière et appelle à amplifier encore la résistance à l'extrême droite qui s'agite en tous sens, pour répondre à la plus grande urgence représentée par cette inflation anti-LGBTQIA+.

Nous voyons dans le monde les victimes immédiates et potentielles de ces actes. Nous faisons tout pour qu'elles puissent trouver à Paris une solidarité sereine et sans faux-semblant, car Paris est aux côtés de toutes celles et de tous ceux qui se battent pour respirer libres et ne se plient pas au diktat des autoritaires de tous poils.

Samedi dernier, c'est notre Conseil tout entier qui était symboliquement présent à Budapest avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Rémi FÉRAUD, malgré les menaces d'ORBÁN auprès des Hongroises et des Hongrois LGBTQIA+, aussi bien qu'à Paris, parce que c'est la même fierté qui nous anime.

J'ai fini, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je sais bien, mais je croyais qu'il y avait des applaudissements.

La réponse est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL et à lui seul.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chère Madame la Maire, chère Alexandra CORDEBARD.

Je tiens d'abord à vous remercier, chère Alexandra, cher Rémi FÉRAUD, ainsi que le groupe Paris en commun, pour ce vœu qui rappelle avec justesse à quel point il est non seulement nécessaire mais vital de lutter contre toutes les violences et les attaques LGBTQIA+-phobes.

Comme vous l'avez souligné, chère Madame la Maire, la situation internationale est extrêmement préoccupante. Dans de nombreux pays, nous assistons souvent impuissants à un recul sans précédent des droits des personnes LGBTQIA+.

Aux Etats-Unis, l'administration TRUMP continue de produire ses effets. Une série de décisions régressives détruit progressivement les droits, les libertés, et jusqu'à la dignité des minorités, particulièrement pour les personnes "trans".

Même au sein de l'Union, vous l'avez rappelé, chère Alexandra, à Budapest où, avec Rémi, nous avons assisté à cette marche interdite par ORBÁN. Nous constatons dans notre propre Europe, dans notre propre Union européenne, un retour en arrière inquiétant en matière de droits humains. Ces reculs ne s'arrêtent pas à nos frontières, nous en sommes témoins chaque jour. Les dérives fascistes LGBTQIA-phobes progressent jusqu'à menacer nos propres territoires. La polémique autour de l'affiche de l'"Inter-LGBT" en est un exemple : cette affiche, que je n'aurais personnellement pas choisie, mais que je n'avais pas à choisir, c'est le rôle des associations, a servi de prétexte à l'extrême droite pour légitimer et amplifier ses discours de haine et d'exclusion.

Dans ce contexte, la Ville de Paris doit réaffirmer avec force, conviction et fierté son rôle de Capitale des droits humains. C'est pourquoi nous agissons chaque jour pour défendre les droits des personnes LGBTQIA+ et lutter concrètement contre toutes les formes de discrimination.

J'ai eu l'occasion de dire un certain nombre de choses tout à l'heure, mais je vous rappelle quand même que cela se traduit aussi par des financements concrets pour des associations, c'est-à-dire 2,3 millions d'euros de subventions attribuées depuis le début du mandat à 57 associations engagées au quotidien sur le terrain, et je ne parle que des associations dépendant de ma délégation, il y en a d'autres dans plein d'autres délégations.

Le combat pour les droits LGBTQIA+ est loin d'être terminé. Il nous appartient de continuer à agir, protéger, visibiliser et faire vivre les valeurs d'égalité, de respect et de solidarité.

Je vous invite donc à voter ce vœu, car Paris doit rester une ville de résistance, une ville de liberté et, bien sûr, d'engagement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Jean-Luc.

Je donne la parole à Chloé SAGASPE, pour une explication de vote du groupe "Les Écologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Alexandra, cher Jean-Luc, merci pour ce vœu qui rappelle que, partout dans le monde, les droits des personnes LGBT sont bafoués, en particulier des personnes "trans" aux États-Unis.

Partout dans le monde, nos marches sont attaquées, sont réprimées, sont criminalisées. J'en veux pour preuve en Turquie, où la "pride" est interdite. Dimanche, 50 personnes ont été arrêtées avant même le départ de la "pride". A New York, deux adolescentes ont été blessées dans une fusillade dimanche dernier au sortir de la marche à Stonewall, lieu symbolique de nos luttes. En Hongrie, je suis très fière, et tu l'as rappelé, cher Jean-Luc, 200.000 manifestantes et manifestants étaient présents malgré l'interdiction d'ORBÁN. Cela veut dire que, partout, la fierté résiste. Nous sommes aussi fiers, très fiers que, un peu partout en France, des "prides" rurales commencent à voir le jour, et pas seulement à Paris.

C'est pourquoi nous refusons la banalisation de l'extrême droite dans nos cortèges et, je le dis ici, la participation du collectif masculiniste transphobe "Eros" à la "pride" de Paris est inacceptable. Ce n'est pas une erreur, c'est une stratégie d'entrisme, une stratégie de récupération de nos luttes. Nous, écologistes, avons donc écrit au Préfet pour demander leur exclusion et demander des explications, parce que ce sont les mêmes qui ont offert un cordon de sécurité à "Némésis" lors de la marche du 8 mars pour l'égalité des femmes et des hommes.

Nous le redisons clairement, il n'y a pas de "fachos" dans nos marches, l'extrême droite n'y a pas sa place. Nos fiertés sont politiques, nos luttes sont antifascistes, et, je le dis très clairement et très solennellement, laisser défiler l'extrême droite est trahir l'histoire de Stonewall et de celles et ceux qui se sont battus pour notre liberté.

Je vous remercie pour ce vœu essentiel.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Chloé SAGASPE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 150).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre les LGBT-phobies.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 34 déposé par le groupe Union Capitale, relatif à la lutte contre les LGBT-phobies, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au retrait de la subvention de la Région Île-de-France à l'Inter-LGBT.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 35 relatif au retrait de la subvention de la Région Île-de-France à l'Inter-LGBT". Ce n'est pas bien, cela.

La parole est à Ian BROSSAT, cher Président, pour le groupe Communiste.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

La Région Île-de-France et Mme PÉCRESSE ont récemment décidé de supprimer la subvention de la Région à l'Inter-LGBT", organisatrice de la Marche des Fiertés. Elle a d'ailleurs aussi décidé de revenir sur une subvention qu'elle aurait d'ores et déjà dû verser, qui correspond à l'année 2023, c'est-à-dire que, en tout et pour tout, ce sont 50.000 euros qui ont été retirés à l'Inter-LGBT".

Le motif invoqué, Jean-Luc ROMERO en parlait tout à l'heure, est que l'affiche appelant à la Marche des Fiertés ne plaisait pas à Mme PÉCRESSE. Tout cela nous rappelle un temps avant 2001, lorsque la droite parisienne était aux commandes de notre Ville, où les associations LGBT ne recevaient aucune subvention de la Ville de Paris. Il a fallu que la gauche gagne en 2001 avec Bertrand DELANOË pour que ces associations bénéficient enfin de subventions émanant de notre Municipalité.

Les Parisiens ont répondu à leur manière samedi dernier à la décision de la Région Île-de-France, puisque plus de 500.000 personnes ont manifesté, d'ailleurs avec un slogan correspondant bien aux enjeux de la période : "Contre l'internationale réactionnaire, queers de tous pays, unissez-vous".

Une mobilisation extrêmement importante, mais les soucis de financement de l'Inter-LGBT" perdurent. C'est la raison pour laquelle ce vœu vise à ce que la Ville de Paris puisse venir au secours de l'Inter-LGBT" et contribue à compenser le retrait de la subvention de la Région Île-de-France, montrant ainsi que Paris reste plus que jamais une Ville engagée pour l'égalité des droits, et notamment pour les droits LGBT.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, cher Ian BROSSAT, je tiens évidemment à remercier le groupe Communiste et Citoyen, particulièrement la présidente Raphaëlle PRIMET et le président Ian BROSSAT, pour le dépôt de ce vœu important qui réaffirme l'attachement profond de notre Assemblée à la Marche des Fiertés de Paris et au travail remarquable, je tiens à le redire, mené par l'Inter-LGBT".

Permettez-moi de le dire avec émotion et détermination, cette marche tient particulièrement à cœur à la Ville de Paris. Elle est une manifestation emblématique de notre histoire, mais aussi la manifestation récurrente la plus mobilisatrice chaque année de notre Capitale.

Notre soutien à la "pride" parisienne comme à la "pride" de Budapest, je rappelle que nous avons donné 5.000 euros avec le prêt international à Budapest, est l'expression concrète de notre engagement pour les droits humains et la solidarité internationale. Cette "pride" n'est pas seulement une fête, elle est et restera une lutte éminemment politique, une lutte pour la visibilité, l'égalité et contre toutes les formes de haine, c'est pourquoi la Ville de Paris est et restera le principal partenaire financier de la Marche des Fiertés.

Je tiens également à réaffirmer notre plein soutien à l'Inter-LGBT" et à son président, qui n'a été élu qu'au mois d'avril, Alexandre, qui assure avec détermination et courage une mission exigeante en pilotant son équipe dans un contexte particulièrement difficile. Au-delà des polémiques, l'Inter-LGBT" joue un rôle structurant pour le mouvement LGBT.

Alors, oui, la décision de la Région de retirer deux subventions vitales à l'Inter-LGBT" est, disons-le, non seulement injuste mais politiquement grave. Céder à des injonctions à l'extrême droite, c'est continuer à installer un climat de défiance, de peur et de stigmatisation à l'égard des personnes LGBTQIA+. Ce n'est pas notre choix, ce ne sera jamais notre voie et cette décision engage une lourde responsabilité.

Tout en partageant évidemment pleinement l'esprit du vœu du groupe Communiste, nous proposons avec le vœu de l'Exécutif de poursuivre le dialogue avec l'Inter-LGBT" et de nous prononcer pour le principe d'une subvention exceptionnelle de 25.000 euros pour compenser ce retrait inacceptable.

Nous serons en tout cas toujours au rendez-vous du soutien, de l'écoute et de l'intelligence collective, car à Paris, ville-refuge, ville des luttes et de liberté, nous continuerons sans relâche à défendre les droits, à protéger les personnes et à porter la voix des fiertés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Deux explications de vote, la première d'Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Communiste attaque Valérie PÉCRESSE alors que la Région Ile-de-France a simplement fait preuve d'un bon sens républicain en retirant sa subvention à l'Inter-LGBT", car, oui, l'association a commis une faute. En apposant sans autorisation le logo de la Région sur une affiche hautement controversée, elle a violé la convention de subvention qui impose une consultation préalable.

Dans tout partenariat public, le respect des règles n'est pas facultatif, c'est la base même du contrat. Il ne s'agit pas ici de juger l'esthétique d'une affiche mais de refuser que des institutions publiques soient associées sans leur accord à un visuel représentant un cadavre pendu assorti d'un message de soutien à Gaza - Gaza, je le rappelle, où les personnes LGBT sont condamnées à mort par le Hamas.

Ce refus est partagé par la D.I.L.C.R.A.H., par la R.A.T.P., qui n'est pas d'extrême droite, et par de nombreuses associations LGBT elles-mêmes : "Fiertés Citoyennes !", "FLAG!", "Beit Haverim", "Les Oublié·e·s de la Mémoire", ou encore le "S.N.E.G.", qui se sont désolidarisés de cette communication.

La Marche des Fiertés est un moment de visibilité et de défense des droits des LGBT et, de fait, elle doit rassembler largement. Elle n'a pas vocation à devenir un relais militant de causes géopolitiques étrangères à sa mission, ni un "meeting" de La France insoumise, que le président de l'Inter-LGBT", Alexandre SCHON, dont il est militant également, semble avoir un peu trop tendance à confondre avec sa fonction.

Depuis 2016, la Région Ile-de-France est un partenaire actif et constant des droits LGBT. Elle a investi plus de 2 millions d'euros dans la lutte contre les discriminations, elle soutient Solidays à hauteur de 800.000 euros, elle finance des dispositifs concrets : l'abri pour mineurs LGBT rejetés par leurs familles, le bus infoprévention des C.R.I.P.S., la formation des policiers à l'accueil des victimes des LGBT-phobies, ou encore la mobilisation de 19.300 clubs sportifs contre l'homophobie. Elle a aussi été la première collectivité française à signer la charte LGBT de "L'Autre cercle". Voilà la réalité factuelle et engagée.

Alors, nous voterons contre ce vœu, non pas contre la Marche des Fiertés, bien au contraire, mais pour la défendre autrement, dans le respect de la neutralité des institutions, dans l'esprit d'universalité qui nous rassemble et contre toute dérive politique qui compromet cette cause essentielle.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - N'en voulez pas à Aurélien VÉRON, il y a des réputations à maintenir.

La parole est à Chloé SAGASPE, pour une explication de vote du groupe "Les Écologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela tombe bien que j'intervienne juste après Aurélien VÉRON : comme d'habitude, votre intervention est pour le moins caricaturale. Quelles que soient les opinions sur l'affiche ou sur le mot d'ordre qui a été fait, rien ne justifie une sanction financière à une association aussi historique que l'Inter-LGBT"...

Laissez-moi finir. Vous vous êtes exprimé, donc si vous pouviez laisser parler les interlocuteurs.

D'ailleurs, ce que l'on voit aujourd'hui, et je tiens à le préciser...

Vous nous laissez parler ?

C'est une alliance de fait entre la droite et le Rassemblement national. Pourquoi ?

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Laissez parler Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - C'est une alliance de fait entre la droite, dont certains siègent dans cet hémicycle, avec Valérie PÉCRESSE, et le Rassemblement national, puisque vous avez voté un amendement du Rassemblement national pour "sucrer" encore 25.000 euros de plus à l'association de l'Inter-LGBT".

De fait, vous soutenez l'extrême droite en enlevant des subventions à une association historique LGBT qui se bat pour nos droits. Ce n'est pas 25.000 euros mais donc 50.000 euros de perte pour l'Inter-LGBT". Dans un contexte de montée des discours haineux, c'est juste le recul des droits LGBT. Le signal que vous envoyez est extrêmement grave.

Je dis que nous, les écologistes, soutenons ce vœu...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Il faut que tu réappuies sur le bouton, et tu finis ton intervention.

Mme Chloé SAGASPE. - Je ne sais pas, il n'y a rien qui fonctionne.

Je vais finir. Franchement, entendre de tels propos me révolte vraiment. Vous êtes dans la caricature outrancière en permanence. Je veux juste rappeler une chose : la première "pride" était une révolte, une révolte contre les discriminations, contre les invisibilisations, et vous êtes finalement en train de "sucrer" des subventions à une association qui travaille depuis des années, qui porte la Marche des Fiertés. En fait...

Des propos comme cela sont juste insupportables quand vous votez main dans la main avec l'extrême droite à la Région pour leur "sucrer" encore plus de subventions. C'est vraiment honteux d'entendre de tels propos.

Le groupe écologiste soutient bien entendu le vœu des communistes, et je remercie Ian BROSSAT de l'avoir déposé.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Chloé SAGASPE.

Les amendements ont été acceptés par le groupe Communiste.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 151).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au nouveau règlement intérieur des résidences gérées par Coallia.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 36 relatif aux nouveaux règlements intérieurs des résidences gérées par Coallia.

En l'occurrence, c'est toujours un vœu du groupe Communiste, mais ce n'est plus le président BROSSAT mais la présidente PRIMET qui le présente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Tout à fait, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 6 juin dernier, la coordination Ile-de-France des foyers Aftam-Coallia a adressé un courrier au directeur général de Coallia. Ce courrier alertait sur un fait simple mais grave : l'absence de concertation avec les résidents pour l'élaboration du nouveau règlement intérieur de ces structures. Ce règlement, imposé sans dialogue, a donc été massivement rejeté, et pour cause : il contient plusieurs dispositions problématiques, voire illégales.

Il restreint certains droits fondamentaux des résidents, comme l'interdiction de domicilier une association ou une société, et conditionne désormais le maintien en résidence à la détention d'un titre de séjour en cours de validité. Or, nous le savons toutes et tous ici, obtenir un rendez-vous en Préfecture pour renouveler un titre de séjour est devenu un véritable parcours d'obstacles. Les délais sont aberrants, les guichets saturés, les agents trop peu nombreux, résultat : des personnes perdent leur emploi, leurs droits sociaux, leur logement, non pas parce qu'elles ne veulent pas respecter la loi mais parce que l'administration ne leur permet pas de le faire dans les temps.

Il est urgent d'agir, et ce vœu demande donc deux choses très simples et très justes : que Coallia suspende l'application du nouveau règlement intérieur tant que les conseils de concertation ne se seront pas réunis et entendus, comme prévu dans le contrat, et que la Préfecture renforce les effectifs pour permettre un renouvellement des titres de séjour dans des délais raisonnables et respectueux des droits.

J'insiste enfin sur le contexte. L'Etat, en multipliant les obstacles administratifs, crée artificiellement des personnes en situation irrégulière, qu'il prétend ensuite expulser. Pendant ce temps, le nouveau Ministre de l'Intérieur, Bruno RETAILLEAU, s'inspirant de TRUMP, organise une chasse aux sans-papiers dans les gares pour nourrir ses ambitions présidentielles.

Nous, à Paris, nous prenons nos responsabilités pour garantir le droit à la dignité et le respect de celles et ceux qui vivent dans nos foyers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne d'abord la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL. Monsieur le Maire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET. Evidemment, merci au groupe Communiste, chère Raphaëlle, cher Ian, pour le dépôt de ce vœu qui, comme vous l'avez dit, concerne le nouveau règlement des résidences gérées par Coallia, qui œuvre, comme chacun le sait, auprès du public particulièrement exposé à la précarité et au mal-logement. Sur le territoire parisien, Coallia est également l'un des gestionnaires gérant la tenue des conseils de concertation et le respect des processus électoraux indispensables à cette gestion démocratique et à la participation des résidents.

Cependant, comme vous l'avez souligné, de nombreux délégués ont dénoncé, à juste titre, un manque de communication et de concertation autour de ce nouveau règlement, qui suscite une très large désapprobation.

Plusieurs dispositions font débat, mais l'élément le plus préoccupant est sans doute l'article 3, qui stipule qu'une personne peut voir son contrat de résidence résilier si elle ne remplit plus les conditions d'admission, notamment en cas de perte de titre de séjour. Quand on connaît les délais parfois interminables pour renouveler un titre de séjour, on mesure à quel point une telle disposition peut précariser davantage des personnes déjà en situation de vulnérabilité. Elle risque d'aggraver leur instabilité résidentielle, voire de remettre en cause leur statut, ou de les contraindre à quitter Paris, faute de solution de relogement.

Paris porte une histoire et des valeurs fortes. Elle est une ville d'accueil, une ville refuge pour celles et ceux qui ont déjà dû quitter leur pays. Nous ne pouvons accepter un tel durcissement du règlement intérieur. A travers ses nombreuses actions en faveur de l'intégration, notamment le réseau E.I.F.-F.E.L., qui facilite l'apprentissage du français, indispensable à l'inclusion, on l'a évoqué tout à l'heure, Paris a clairement affirmé son engagement pour un accueil digne des droits des migrants.

C'est pourquoi nous vous appelons à voter en faveur de ce vœu, qui, je le rappelle, demande non seulement la suspension de ce nouveau règlement, mais aussi l'interpellation une nouvelle fois de la Préfecture de police sur les procédures interminables de renouvellement des titres de séjour afin, bien sûr, d'en accélérer les délais et de garantir un accès continu au droit.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Jean-Luc.

Je donne la parole à Mme la directrice adjointe du cabinet du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La question du renouvellement des titres de séjour conditionne l'accès aux droits fondamentaux et à la stabilité de vie de milliers de personnes. Une rupture de droit, même temporaire, peut entraîner une précarité sociale et administrative majeure. Cette préoccupation est pleinement partagée par les services de l'Etat, notamment la Préfecture de police, qui a engagé des efforts importants pour simplifier les démarches et renforcer l'accompagnement.

L'administration numérique des étrangers en France, l'A.N.E.F., constitue une avancée significative pour les usagers relevant de ce portail, c'est-à-dire les étudiants, les conjoints de Français, les réfugiés, les titulaires de cartes de résidents, notamment. Toute demande de renouvellement entraîne désormais la délivrance de ce que l'on appelle une attestation de prolongation d'instruction, une A.P.I. C'est un document valable six mois et renouvelable, accessible en ligne, sans déplacement, qui garantit la continuité des droits sociaux et professionnels pendant la durée de l'instruction du dossier.

Pour les demandes qui ne relèvent pas de l'A.N.E.F., notamment celles qui sont constituées dans le cadre de l'immigration professionnelle, une nouvelle procédure de dépôt simplifiée et dématérialisée a été mise en place depuis juin 2025 sur le site de la Préfecture de police.

Au-delà des outils numériques, les services de la Préfecture de police déploient une stratégie pour que chaque usager puisse être informé, accompagné, quel que soit son mode de contact : téléphone, courriel ou courrier. Nous restons particulièrement attentifs aux publics les plus éloignés du numérique. Des points d'accueils numériques ont été créés, où des agents formés accompagnent gratuitement les usagers en difficulté. En 2024, 2.065 rendez-vous ont été ouverts, 1.499 personnes ont été accueillies. Ces dispositifs ne sont pas saturés, 20 % des créneaux ne sont pas honorés et ils restent encore accessibles.

Toutes ces mesures visent à éviter autant que possible les ruptures de droit. La mobilisation des services de l'Etat se poursuivra pour garantir un traitement encore plus efficace des demandes de séjour.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la directrice adjointe de cabinet.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES, pour une explication de vote pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Les écologistes remercient le groupe Communiste pour leur vœu très important. D'abord, je voudrais réagir aux propos de Mme la Préfète.

La difficulté qu'il y a avec les gens qui habitent dans les foyers, c'est qu'il y a beaucoup de personnes âgées, ce que l'on appelle des "chibanis" par ailleurs, qui ont un énorme problème d'accès à la fois au numérique et aux procédures. Ces personnes sont dans une difficulté encore plus grande que d'autres. Par rapport à ce public, il serait bien qu'il y ait un dispositif très adapté pour les aider, parce qu'ils ne rentrent pas dans les cases que vous avez présentées dans votre réponse. Je vous remercie néanmoins pour la tonalité de votre réponse, qui était assez agréable.

Je reviens sur le fond de ce vœu. C'est le "COPAF", le "Collectif pour l'avenir des foyers", qui a alerté l'ensemble des élus sur cette modification. Jusqu'à présent, Coallia n'était pas le pire bailleur des résidences de foyers par rapport à d'autres qui faisaient des politiques d'expulsion, notamment des personnes les plus âgées, qui

sont souvent en situation régulière. Je rappelle que, dans ces foyers, il y a aussi des gens qui sont Français. Là où j'habite, il y a un foyer juste à côté du bureau de vote que je préside, et entre 30 et 40 résidents de ce foyer viennent voter. C'est la preuve qu'ils sont français. Il y a donc une précarisation de l'ensemble des habitants des foyers, qu'ils soient français, maliens ou sénégalais, qui sont les principales nationalités, ou maghrébins.

Il y a eu un changement du règlement intérieur, une proposition de règlement intérieur, qui, comme cela a été très bien expliqué dans le vœu, n'a pas été discuté avec les délégués. C'est quand même assez structuré : des délégués, des représentants de délégués, une coordination. Pourtant, on a imposé cela d'un seul coup, et on a découvert ce règlement intérieur. C'est vrai que cela a choqué beaucoup de personnes. C'est le premier point.

Le deuxième élément qui a été dit dans l'intervention de Raphaëlle PRIMET, c'est aussi sur le droit d'association. Depuis que l'on a transformé les foyers en résidences sociales, on revient sur le droit d'association. Or, vous savez que, dans ces foyers, c'est très important que les résidents puissent se réunir par village pour faire des projets communautaires ou pour trouver de l'argent pour financer une école, un puits dans leur pays d'origine. Or, il y a maintenant un blocage, c'est-à-dire que l'on enlève les droits d'allocataire à tous les résidents de ces foyers.

Il y a beaucoup de choses qui doivent être faites par rapport à cela.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme...

M. Jérôme GLEIZES. - Ma seule surprise, et peut-être que j'aurai une réponse, est que c'est Jean-Luc ROMERO-MICHEL qui suit ce dossier. Est-ce toi, le nouvel interlocuteur sur ce dossier ? D'habitude, nous avions affaire à d'autres maires adjoints. Je suis très content que ce soit toi qui le suives.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Voilà, nous finissons sur un petit mot d'amour, cela fait du bien. Nous aussi, nous sommes très, très heureux que ce soit Jean-Luc qui réponde au nom de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 36 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 152).

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons en 5e Commission, il est temps. Par rapport aux projections, nous avons une petite heure de retard, que vous le sachiez. On pourrait croire que, avec des projets de délibération et sans débat organisé, on prendrait de l'avance, mais c'est le contraire. Une petite heure de retard par rapport aux projections.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole au président de la 5e Commission, l'illustre Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est pour vous dire quelques mots sur les travaux de la 5e Commission, qui se sont très bien déroulés. Je tiens à remercier tous les élus, les adjoints et les personnes des services et des cabinets qui ont participé.

En préambule, je regrette tout de même que deux projets de délibération, et non des moindres, puisqu'il y en a un qui concerne la communication sur l'adaptation du logement à la vieillesse et l'autre, un grand projet urbain à Montparnasse, ne soient pas passés d'abord par la Commission. Je le dis aussi parce que, Monsieur le Maire, vous êtes directement intéressé par votre délégation. Nous n'avons donc pas pu en débattre, nous n'avons pas pu les examiner, et ils arrivent directement en séance. Je pense que, pour l'intelligence de nos travaux, ce n'est pas une bonne manière de faire.

Cela étant dit, beaucoup de projets de délibération intéressants ont été étudiés par les membres de la Commission. Je vais en citer quelques-uns dans chaque délégation.

Sur la question du logement, notamment, il y a deux projets de délibération dans le 11e arrondissement, à la fois pour préempter et pour construire du logement qui va permettre de remettre de bons immeubles en état, pour le projet DLH 128, et de lutter contre les logements vacants, pour le projet DLH 146, avec un garage qui sera transformé en logements. Vous voyez que c'est intéressant : parfois, les garages se transforment en logements, parfois en espaces verts, et c'est le cas notamment dans le 15e arrondissement, nous en avons parlé au dernier Conseil.

Il y a aussi le projet DLH 188. Vous savez bien que nous essayons de faire du logement public avec la Ville de Paris et que nous avons une enveloppe qui s'appelle le compte foncier, qui, parfois, atteint malheureusement ses

limites. Cette convention de coopération entre la Ville de Paris et l'association "Foncière logement-Digneo" va permettre de proposer ce que nous n'avons plus les moyens de préempter à "Action Logement", qui pourra faire du logement public, c'est-à-dire du logement intermédiaire, du logement abordable, voire des logements sociaux. Cela permettra de contenir toujours le prix du logement à Paris lorsque la Ville n'a plus les moyens de préempter.

Il y a encore en DLH beaucoup de projets de délibération, puisqu'il y a un document de principe établi entre l'Etat et la Ville de Paris pour l'application de la décote. C'est la loi Duflot, qui permet à l'Etat de vendre son foncier moins cher si la Ville fait du logement. Il y a également le projet DLH 145 sur la poursuite du partenariat de l'Assurance habitation parisienne. Vous savez, c'était cette initiative de la Ville de Paris de proposer une assurance logement moins chère en misant sur l'effet de masse et en négociant avec les assureurs un prix plus avantageux pour les assurer.

Sur la question du handicap, puisqu'elle fait partie de cette Commission avec la délégation de Lamia EL AARAJE, il y a à signaler le projet DSOL 93, notamment, qui est une participation importante et nécessaire de presque 4 millions d'euros avec le groupement d'intérêt public de la M.D.P.H. de Paris.

Sur la partie urbanisme de la délégation de Lamia EL AARAJE, il y a plusieurs cessions à Paris et du foncier que la Ville possède hors de Paris. Quand des immeubles ne sont pas utiles pour la Ville, soit pour en faire du logement, soit pour en faire de l'équipement public, un principe de bonne gestion est de les céder au meilleur prix possible. Cet argent permet ensuite de financer notre politique de logement.

Un autre projet de délibération intéressant concerne "Réinventer Paris" dans le 19e arrondissement, un terrain près du périphérique. Nous en parlerons, mais vous verrez qu'un projet est remis en cause. Je pense qu'il y a là matière à parler de nos visions respectives de la ville.

Sur la politique de la ville de Mélody TONOLLI, j'ai relevé trois points. Tout d'abord, le bleu budgétaire, évidemment, qui montre que 26 % de nos investissements vont en direction des quartiers populaires, qui représentent 19 % de la population. On voit que l'on est là dans une logique d'équité territoriale. Beaucoup de projets de délibération concernent la deuxième tranche de l'appel à projets "politique de la ville". Pour les élus locaux que nous sommes, vous savez que c'est très attendu des acteurs.

Enfin, il y a plusieurs vœux, dont un de la majorité qui interpelle l'Etat parce que, malheureusement, il y a une baisse de crédits, un désengagement qui continue de la part de l'Etat sur les politiques de la ville. Ce sont les postes d'adultes relais qui sont impactés, vous savez, les adultes relais sont ceux qui permettent le dialogue entre l'administration, le service public et les habitants. Dans cette période, ce sont donc des postes très importants.

Je nous souhaite de bons débats.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Président MEUNIER.

2025 DLH 50 - 16-20, rue Pétreille (9e). - 9-11, avenue Trudaine (9e). - Signature d'un protocole d'accord, d'un bail dérogatoire et d'un bail commercial avec GRDF.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vais mettre aux voix deux amendements techniques, si vous en êtes d'accord. Tout d'abord, l'amendement technique n° 37 de l'Exécutif au projet de délibération DLH 50. Le projet de délibération DLH 50 est relatif au 16-20, rue Pétreille dans le 9e et 9-11, avenue Trudaine dans le 9e, signature d'un protocole d'accord d'un bail dérogatoire et d'un bail commercial avec G.R.D.F.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 37 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 37 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 50 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DLH 50).

2025 DLH 144 - Location de l'immeuble 22, avenue Trudaine (9e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Deuxième amendement technique, l'amendement technique n° 38 de l'Exécutif au projet de délibération DLH 144. Le projet de délibération DLH 144 concerne la location de l'immeuble 22, avenue Trudaine dans le 9e à Elogie-SIEMP avec un bail emphytéotique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 38 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 38 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 144 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DLH 144).

Merci, Véronique.

2025 DLH 158 - Communication sur l'adaptation du parc de logements publics parisiens aux besoins des personnes en perte d'autonomie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 158 concernant une communication sur l'adaptation du parc de logements publics parisiens aux besoins des personnes en perte d'autonomie.

La parole est à nouveau au président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Il n'y a que moi ?

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Il y a aussi la présidente Raphaëlle PRIMET. D'abord la présidente Raphaëlle PRIMET, puis le président MEUNIER. Une intervention de présidents au plus haut sommet.

Chère Présidente ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mon fichier ne veut pas s'ouvrir...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - On donne la parole au président MEUNIER en attendant la présidente PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Oui. Mon ordinateur n'est pas gentil.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Le président MEUNIER a la parole.

M. Émile MEUNIER. - Je la prends en attendant, il n'y a pas de soucis. De toute façon, je pense que nous dirons des bonnes choses de cette communication sur l'adaptation du parc de logement public parisien aux besoins des personnes en perte d'autonomie.

De quoi s'agit-il ? Evidemment, on le sait tous, le vieillissement de la population, en particulier de la population parisienne, va entraîner une foultitude de nouveaux enjeux sur la question des mobilités, des soins et du logement, et en particulier du logement public, c'est l'objet de cette communication, de notre parc de logement social : comment fait-on pour adapter ce parc au vieillissement de la population ?

Selon nous, les écologistes, la communication dit l'essentiel. La réponse à cet enjeu principal du vieillissement est d'abord de continuer à produire du logement public et, par construction, si je puis dire, du logement neuf va être plus adapté, parce qu'il y a des normes plus adaptées aux personnes en perte d'autonomie.

Ensuite, il faut adapter le parc existant, et il y a énormément à faire dans ce domaine, mais on voit bien que des conventions ont été passées avec nos bailleurs sociaux et que les choses sont mises en place progressivement. Evidemment, plus il y a d'argent, plus les choses vont vite, mais, de ce que j'en perçois, nous allons dans le bon sens.

Enfin, le troisième pilier des réponses tel que je le perçois, c'est évidemment l'aide à la personne. Il ne suffit pas d'adapter les logements, il faut mettre de l'humain, aider les personnes en perte d'autonomie, avec un objectif qui sous-tend notre action publique et que je veux saluer parce qu'il ressort de toutes les enquêtes : les personnes vieillissent, mais elles ont envie de vieillir chez elles, elles sont attachées à leur logement comme tout un chacun et veulent pouvoir y rester et accueillir dans les meilleures conditions.

Je me permettrais de compléter, voire peut-être d'ajouter quelques points qui tiennent à cœur au groupe "Les Écologistes" sur la question de l'adaptation.

On le voit en ce moment, la meilleure adaptation pour que les personnes puissent vivre sereinement chez elles est la chaleur, cela passe donc par le plan Volet, que l'on connaît tous, la rénovation thermique, et aussi, et il faut les démultiplier, les îlots de fraîcheur, le fameux P300. Vous savez, nous devons trouver 300 hectares d'espaces verts. Ce ne sont pas 300 hectares de grands parcs, ce sont aussi des petits endroits : détruire un garage pour faire un petit square, ce qui permet à tout un quartier et à toutes les personnes âgées de ce quartier de s'y rafraîchir. C'est vital.

Je voulais dire un mot aussi sur le fait que, aujourd'hui, quand on veut changer de logement social en cours de route, ce n'est pas parfait. On le sait tous en tant qu'élus locaux. Nous faisons tous des permanences logement, je prends un exemple récent. Une personne se casse un membre. Elle est dans un appartement sans ascenseur. C'est terminé, il devra malheureusement avoir un fauteuil roulant jusqu'à la fin de sa vie. Trouver un nouveau logement social avec un ascenseur, aujourd'hui, c'est encore la croix et la bannière. J'ai reçu deux fois cette personne avec sa famille, qui me disait : "Comment on fait ? On est obligé de le porter". Il doit s'arranger avec sa famille à des heures pour faire ses courses, etc.

Nous pouvons faire beaucoup mieux. Je vous le dis, en 2020, quand j'étais élu pour la première fois, c'était déjà un problème. Nous sommes en 2025, je pense que nous pouvons faire mieux quand on veut changer de logement social, "a fortiori" quand on n'a pas le choix. Malheureusement, les accidents de la vie, on n'a parfois pas le choix.

Enfin, le dernier point sur lequel je voudrais insister est évidemment la question de l'humain et des gardiens. On voit l'importance du rôle des gardiens dans cet accompagnement humain, que ce soient des petits services, une écoute, voire, on peut l'imaginer, des aides administratives, numériques, etc. Il y a beaucoup de choses à faire. Vous pourrez évidemment compter sur le groupe écologiste pour accompagner la Ville dans ce sens.

Il faut aussi imaginer des solutions innovantes. Je pense notamment à Amsterdam, où je suis allé récemment, où le bailleur social loge gratuitement des étudiants sous contrat de devoir passer du temps avec des personnes âgées, les aider, etc. Je ne sais pas s'il faut que ce soit gratuit, mais, en tout cas, on peut imaginer des choses pour faire de l'intergénérationnel. Nous en avons besoin, nous avons besoin de cohésion dans cette société, nous avons besoin de transmission, et cela pourrait être des solutions à étudier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

Maintenant, c'est le tour de la présidente PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, 480.000 Parisiennes et Parisiens ont aujourd'hui plus de 60 ans, dont 173.000 ont plus de 75 ans. D'ici 2040, ils seront 253.000, au pic du vieillissement des générations du "baby-boom". C'est une transition démographique majeure à laquelle nous devons répondre sans attendre. Ce basculement est inédit par son ampleur mais aussi par ses conséquences sociales, sanitaires, urbanistiques. Il interroge notre rapport au vieillissement, à la place des aînés dans la ville et à notre capacité collective à garantir leur dignité, leur autonomie, leur sécurité.

A Paris, le vieillissement est d'autant plus préoccupant qu'il se conjugue avec des fragilités économiques et sociales. La pension moyenne des femmes retraitées d'Ile-de-France reste inférieure à 1.400 euros par mois, alors que le coût de la vie parisienne, lui, reste très élevé, notamment en matière de logement. Nombre de retraités, en particulier des femmes seules, vivent avec des ressources modestes, dans un environnement qui devient de plus en plus difficile à tenir. Près de 40 % des plus de 75 ans vivent seuls, et l'isolement social devient une vraie problématique de santé publique. D'ailleurs, nous en parlerons demain avec le vœu sur la question de la solitude.

Dans ce contexte, le logement social joue un rôle fondamental. Vieillir à Paris ne doit pas devenir un privilège réservé à celles et ceux qui peuvent se l'offrir, le droit à la ville doit s'appliquer à tous les âges et, pour cela, il faut garantir un accès à un logement accessible, adapté, sûr, confortable. Or, on le sait, plus on avance en âge, moins on déménage. Le maintien à domicile est donc une priorité tant sur le plan humain que sanitaire ou économique. Il suppose cependant, et en cela je suis d'accord avec Émile MEUNIER, des logements pensés pour cela : suppression des marches, équipements domotisés, ascenseur, douche sécurisée, portes élargies... Il ne s'agit pas d'un luxe mais d'une condition de base pour vivre dignement.

Cette adaptation est d'autant plus urgente que nous traversons une crise du logement historique, amplifiée par la spéculation, la concentration des biens dans les mains d'une minorité et, surtout, par le désengagement de l'Etat dans le financement du logement social. Ce recul est idéologique autant que budgétaire.

Nos collègues de droite continuent de combattre le logement public au nom d'une vision dogmatique du marché. Pourtant, cette communication le montre, la gestion publique du logement à travers nos bailleurs sociaux est un outil efficace et responsable face aux défis du vieillissement, c'est pourquoi nous continuons de soutenir une

politique volontariste avec un objectif clair : porter le logement public à 40 % du parc parisien. Cela nous donne une capacité d'action que le secteur privé ne peut ni ne veut garantir.

Adapter les logements, c'est aussi répondre aux urgences climatiques. Grâce à notre politique de rénovation thermique et énergétique, nous préparons nos bâtiments à affronter les extrêmes climatiques : froid intense, canicule, îlots de chaleur. Les personnes âgées sont tout de même les premières victimes des vagues de chaleur. Rendre les logements plus frais, plus isolés, c'est aussi sauver des vies.

Aujourd'hui, 20 % des locataires du parc social ont plus de 65 ans. Paris a pris ses responsabilités en fixant des objectifs ambitieux : rendre 40 % du parc accessible aux personnes à mobilité réduite. Dans le neuf, nous faisons bien mieux que les exigences de la loi ELAN. Alors qu'elle impose 20 % de logements accessibles, nous avons fait du 100 % la règle : 100 % accessibles, dont 5 à 10 % adaptés aux personnes en fauteuil.

En 2024, cela représente 602 logements supplémentaires accessibles chez "Paris Habitat", 163 chez Elogie-SIEMP, 185 à la R.I.V.P., qui déploient de plus une politique de séniorisation sur 1.600 logements par an : installation de visiophones, automatisation des portes, suppression des obstacles, adaptations des sanitaires.

Nous agissons aussi au-delà du logement classique : 44 résidences autonomie accueillent aujourd'hui plus de 1.100 personnes âgées, la moitié étant gérée par le C.A.S.-V.P. Nos E.H.P.A.D. parisiens, dont nous plaçons pour une gestion publique directe, sont progressivement raccordés en priorité au réseau de fraîcheur urbaine, comme le prévoit notre plan Climat. Cette action s'inscrit dans une vision transversale logement, climat, mobilité, santé, lien social, parce que le vieillissement ne concerne pas uniquement les murs mais aussi les usages, les rythmes et les relations humaines.

Ce que nous faisons, c'est lutter contre l'exclusion par l'âge ou par le handicap, c'est garantir un droit à la ville réel et concret pour tous les âges, toutes les fragilités, toutes les mobilités, parce qu'une ville dans laquelle on peut vieillir dignement est une ville dans laquelle on peut vivre pleinement à tout âge.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Présidente PRIMET.

Je donne la parole à Barbara, puis à Véronique, c'est cela ? Parfait.

La parole est à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous vous présentons avec Véronique LEVIEUX une communication qui nous permet de mettre en lumière l'important travail mené pour rendre les logements sociaux plus adaptés aux personnes vieillissantes et en perte d'autonomie, car les seniors sont de plus en plus nombreux au sein du parc social. Par exemple, comme l'a dit Raphaëlle PRIMET, il y a une personne de plus de 60 ans dans la moitié des logements de la R.I.V.P., et cette proportion augmente chaque année. C'est sensiblement pareil chez les autres bailleurs, parce que la précarité de nombreux locataires âgés les empêche d'accéder aux logements du parc privé.

Dès 2014, les conventions ont été passées entre la Ville et les principaux bailleurs pour fixer les objectifs permettant l'accès au maintien à domicile des personnes âgées, mais aussi des personnes handicapées. Ainsi, les locataires peuvent, dès 60 ou 65 ans selon les bailleurs, demander des travaux d'adaptation de leur logement. Un ergothérapeute intervient alors à leur domicile pour mettre en œuvre tous les aménagements nécessaires, et les bailleurs se sont engagés à réaliser les travaux dans un délai de six mois, même s'il faut effectivement, cher Émile, continuer à rembourser ce travail pour que les logements soient de plus en plus accessibles.

Sur l'intergénérationnalité, je me permettrais de dire que notre chère collègue Marie-Christine LEMARDELEY porte des dispositifs qui vont un peu dans le sens de ce que vous avez évoqué.

Les bailleurs améliorent aussi l'accessibilité de leurs immeubles et, en moyenne, 40 % des logements sont aujourd'hui accessibles. Si l'accessibilité totale n'est pas possible, des aménagements sont réalisés pour permettre un accès facilité pour les personnes ayant des problèmes de mobilité.

J'ajoute pour finir que les trois bailleurs de la Ville mènent des actions avec les Maisons des solidarités et les associations pour améliorer la vie des seniors en facilitant leur accès au droit, notamment à l'A.S.P.A., aux A.P.L. et aux aides de la Ville.

Nous voulions donc, par cette communication, mettre en valeur toutes les actions en faveur des personnes âgées et je les remercie de leur volontarisme dans ce domaine.

Je laisse Véronique LEVIEUX compléter ces propos.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

La parole est à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette communication de la DLH est portée aussi avec l'action très importante menée par la Direction des Solidarités, puisque, dans le cadre du schéma seniors 2022-2026, les objectifs en matière d'accompagnement des personnes âgées dans leur habitat, notamment au sein du parc social, et la nécessité de les accompagner non seulement avec des services à la hauteur de leurs besoins mais dans un habitat adapté sont un enjeu majeur.

Je souligne effectivement que l'ensemble des bailleurs sociaux municipaux se sont désormais fortement engagés dans les différents objectifs. J'ai souhaité à l'origine avec Ian BROSSAT créer un comité inter-bailleurs afin que l'on ait un point régulier de suivi de l'ensemble des objectifs de ces acteurs. J'ai désormais le plaisir de mener ce comité avec Jacques BAUDRIER.

Je me permets également de souligner que nous accompagnons sur l'adaptation tout le travail porté notamment par des structures permettant l'intervention d'ergothérapeutes à domicile. Il n'y a pas de modèle type d'adaptation, il faut vraiment que ces adaptations soient conformes aux usages des personnes sur place, il y a donc un travail particulier. Il y a aussi de l'adaptation au titre de petits travaux, je pense au Bricobus des Compagnons Bâisseurs que nous finançons avec les crédits délégués de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, mis en œuvre par la Commission des financeurs.

Nous avons identifié un axe fort en termes d'adaptation de l'habitat à destination du parc social, mais également à destination du parc privé, qui est un autre enjeu par ailleurs.

De manière transversale, nous avons une ville qui est évidemment fortement impliquée, compte tenu de la montée en charge du public senior et de son exigence totalement légitime de bien vieillir à domicile. Il faut aussi que ses bailleurs accompagnent l'intervention de professionnels, d'intervenants à domicile, de services à domicile, et je souligne les projets qui permettent de faire soit des lieux de convivialité et de lien social dans les pieds d'immeuble, soit des lieux permettant notamment à ces professionnels d'intervenir. Je cite par exemple l'Agenda 21, porté par la R.I.V.P. sur un lieu à porte d'Orléans, qui permet de mettre un modèle d'accompagnement global à destination des seniors.

Je ne serai pas plus longue. Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2025 DLH 169 - Document de principe établi entre l'Etat et la Ville de Paris pour l'application de la décote pour la réalisation de logements sociaux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 169 relatif à un document de principe établi entre l'Etat et la Ville de Paris pour l'application de la décote pour la réalisation de logements sociaux.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons l'ambition collective d'ici à 2035 de produire 30 % de logements sociaux à Paris pour répondre à la crise qui frappe très durement les classes populaires et les couches moyennes. Sur notre territoire, nous le savons tous, on manque de foncier. C'est l'une des raisons pour lesquelles notre nouveau P.L.U. bioclimatique et notre stratégie logement actent que nous privilégions désormais la rénovation de l'existant. C'est dans cet esprit que l'on préempte des bâtiments vacants, que l'on cherche à transformer des lieux comme les garages, ou encore que l'on propose de surélever certains bâtiments.

Il existe toutefois un propriétaire foncier à Paris qui voit une grande partie de son parc frappé par la vacance : l'Etat. C'est pour cela que nous travaillons de longue date avec lui pour qu'une part des bâtiments soit cédée aux bailleurs sociaux dans le but d'y créer des logements.

Depuis la loi Duflo de 2013, on obtient des décotes qui permettent d'acheter en deçà du prix du marché. Financièrement et stratégiquement, c'est nécessaire et même indispensable pour rééquilibrer le territoire en logements sociaux. Malheureusement entravés par le décret de 2019 qui est venu plafonner la décote applicable, nous avons malgré tout pu créer des logements rue Saint-Petersbourg dans le 8e arrondissement, ou encore à l'îlot Saint-Germain dans le 7e, qui compte 2,5 % seulement de logements sociaux.

Quand on produit des logements sociaux à l'Est, la droite, en tout cas une certaine droite parisienne, crie au ghetto. Quand on en fait à l'Ouest sur le foncier de l'Etat, elle trouve de nouvelles arguties pour justifier son opposition systématique. La vérité, c'est qu'une certaine droite cultive un séparatisme, souhaite vivre dans un entre-soi et ne supporte les classes populaires que comme travailleurs essentiels et à la condition expresse qu'ils ne prétendent pas vivre dans les beaux quartiers.

Heureusement, depuis quelques mois, le Préfet peut déroger à ces plafonds dans le cadre d'un bail emphytéotique. Par ce biais, nous allons pouvoir produire 110 logements sociaux rue Saint-Hilaire dans le 5e, rue

Saint-Hyacinthe dans le 1er et rue Crillon dans le 4e arrondissement, soit trois zones en déficit de logements sociaux.

C'est un pas de plus pour permettre aux travailleurs qui font vivre Paris d'y vivre et, bien évidemment, nous nous en réjouissons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est au président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, oui, ce projet de délibération et cette convention entre l'Etat et la Ville viennent répondre à une situation qui pouvait quand même apparaître choquante. D'un côté, vous avez un Etat, par la voix de son Préfet de Région, qui disait : "Il faut faire du logement, il faut faire du logement, il faut répondre à la crise du logement". Ce avec quoi nous étions évidemment tout à fait d'accord. Puis, quand on allait voir le même Etat en lui disant : "Vous savez, vous avez des immeubles qui sont vides chez vous, on vous les rachète, qu'en pensez-vous ?". "Ah bah non", "ah bah non", "ah bah non". C'était de plus en plus inacceptable.

Je veux bien que l'on parle de l'opération de l'îlot Saint-Germain, qui est une très belle opération dans le 7e arrondissement et qui n'aurait pas vu le jour s'il n'y avait pas eu la décote de la part de l'Etat, mais il n'y en a pas eu beaucoup. J'ai souvenir d'opérations rue de la Banque, Pyramide, le Ministère dans le 15e vers Balard ou encore le Val-de-Grâce, où on va faire des "start-up" alors que l'on pourrait faire des logements à la décote pour le personnel médical, on ne peut pas dire que l'Etat ait joué le jeu.

Je ne connais pas bien cette histoire de décret qui permettait ou pas de trouver une rentabilité financière, et donc de bloquer certaines opérations. Visiblement, la doctrine a un peu changé, puisque l'on voit là toute une série d'opérations sur des biens de l'Etat. On va pouvoir faire du logement social, ils vont pouvoir nous céder le foncier à des prix abordables, et c'est une très bonne chose. Néanmoins, je crains un peu... La tendance en ce moment est quand même un Etat qui se replie sur lui, donc, même si cela fonctionne aujourd'hui, qui me dit que, demain, ils ne mettront pas fin à ces opérations et à cette décote ?

Nous, les écologistes, plaçons pour un renversement de la loi Duflot, si je puis dire, c'est-à-dire : par principe, quand un bien de l'Etat est inoccupé, la Ville peut l'avoir à un prix à la décote, sauf si exception, et l'Etat dit : "Non, nous en avons besoin parce que ceci". Vous voyez ? C'est ce renversement qui fera que l'on aura une politique beaucoup plus proactive sur le logement à Paris, dans les zones tendues, là où l'Etat a du foncier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Président MEUNIER.

Barbara GOMES, pour que nous puissions nous réjouir avec vous de cet excellent projet de délibération, parce que cela a été une grosse négociation et une grosse attente que cette décote.

Mme Barbara GOMES. - Effectivement. Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie, chers collègues, pour vos interventions de soutien, aux mots très justes.

Nous n'allons effectivement pas cacher notre satisfaction à franchir cette étape importante dans nos négociations avec l'Etat. Je me permets de remercier à cet effet la Direction du Logement et de l'Habitat, bien entendu, mais aussi les services de la Ville pour avoir débloqué après quelque temps d'attente de nouvelles adresses qui vont nous permettre de créer du logement social. Je remercie aussi les services de l'Etat, la Préfecture de Paris, la Préfecture de la Région Ile-de-France, pour avoir porté ce projet de leur côté.

Ce document nous permet de lancer une conversion du patrimoine de l'Etat en logement social via une décote de son patrimoine. Grâce à cet accord, nous allons pouvoir créer du logement social, qui plus est dans des zones en hyperdéficit. C'est le cas rue Geoffroy-Saint-Hilaire dans le 5e arrondissement, rue Saint-Hyacinthe dans le 1er arrondissement, et rue Crillon dans le 4e arrondissement.

Vous connaissez le contexte. Paris manque de foncier et, pour créer du logement, cela peut être difficile. Les opportunités de constructions nouvelles se font de plus en plus rares et, dans le même temps, les demandeuses et les demandeurs de logement attendent de nous que nous puissions leur garantir le droit au logement digne et abordable. C'est un objectif de la Ville depuis que la gauche est au pouvoir, c'est aussi un objectif de l'Etat, car il s'applique majoritairement dans les collectivités.

La question du droit au logement reste une prérogative nationale, et c'est l'Etat qui doit rendre des comptes notamment sur le logement des ménages éligibles au droit au logement opposable. Il est donc tout à fait normal que l'effort que nous menons soit partagé. Ce projet de délibération est donc une très bonne nouvelle, et je vous propose de le soutenir.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 169.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention ! Alors là, c'est vraiment très bizarre.

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 169).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au devenir du bâtiment municipal situé 2, rue de Lobau.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 39 relatif au devenir du bâtiment municipal situé 2, rue de Lobau.

La parole est à Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, j'entends que vous voudriez transformer en logements sociaux le 2 rue de Lobau, siège actuel de la Direction des Ressources humaines de la Ville de Paris.

Délocaliser la DRH à la porte d'Italie, loin de l'Hôtel de Ville, est non seulement une aberration, c'est une faute stratégique. Dans n'importe quelle organisation sérieuse, qu'elle soit publique ou privée, la DRH est un service névralgique installé à proximité immédiate de la direction générale. A Paris, on l'expédie au périphérique. Tout est dit.

Cette décision brutale et prise sans concertation dit surtout une chose : les ressources humaines, pour l'Exécutif parisien, ne sont pas une priorité, c'est un mot vide, parfois même un mot dangereux.

Une affaire résume tout, celle d'une directrice de crèche dont je tairai le nom : jeune cadre, bien notée, félicitée, promue, jusqu'au jour où elle a eu le malheur de signaler, avant le Covid, des faits de maltraitance sur enfant dans son établissement. Enceinte à l'époque, elle agit avec responsabilité. Résultat : les agents mis en cause l'accusent en retour de harcèlement et la hiérarchie, au lieu de la protéger, retourne l'enquête contre elle.

Quelques mois plus tard, alors qu'elle est en congé maternité, les inspecteurs municipaux échangent des mails glaçants, je cite : "A son retour, on la défonce !". Un texte repris par le tribunal. Rien que cela. Elle est rétrogradée, mutée, brisée à son retour, poussée à la dépression. Le tribunal administratif, heureusement, la réintègrera trois ans plus tard, sans jamais que les auteurs de ces propos soient sanctionnés. Ils ont même été promus à des postes stratégiques proches de l'Exécutif. Je ne donne pas leurs noms, mais je les connais. Tout est dit là aussi.

Ce n'est pas un fait divers. Quand je parle aux éboueurs, aux bûcherons-élagueurs, aux jardiniers et à d'autres, ils me racontent leur mal-être, l'absence de gestion des ressources humaines dignes de ce nom. De nombreux témoignages évoquent des pressions, de faux rapports, des mutations punitives, des mises aux placards.

Alors, délocaliser la DRH est un geste symbolique. On éloigne la question des ressources humaines parce qu'elle dérange, parce qu'elle coûte, parce qu'elle oblige à regarder en face les violences internes d'un système devenu sourd à sa propre maltraitance.

Nous demandons aujourd'hui l'arrêt de ce projet absurde, une transparence évidemment totale sur l'état du patrimoine administratif de la Ville, mais, surtout, une chose élémentaire : le respect des agents municipaux. Pas dans les discours, dans les actes. Cela commence par une DRH au cœur de vos décisions.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je donne la parole à Barbara GOMES. Bon courage !

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur VÉRON, vous mêlez deux sujets dans ce vœu.

Tout d'abord, il y a celui de la Direction des Ressources humaines, qui s'engage dans un déménagement qui consiste à regrouper un service sur le même site. Par ailleurs, je peux concevoir que l'on puisse avoir des débats sur cette question, que vous ayez envie d'en discuter, c'est tout à fait légitime, mais je préciserai tout de même que c'est un chantier sur le long terme, qui aboutira à la fin de l'année 2027. Il y aura donc du temps pour créer des moments d'information, de concertation, évidemment avec les organisations syndicales qui y seront associées, et je vous assure que nous y veillerons.

Le deuxième sujet, et sans doute le vrai sujet pour vous, c'est que le projet vise à faire du logement social. Je pense que c'est cela qui vous gêne le plus. C'est peut-être une erreur de ma part, mais, si je fais le bilan de vos interventions, nous vous avons très peu entendu pour défendre les agents en général. D'ailleurs, en général, quand vous parlez d'eux et d'elles, c'est pour dire qu'il faut réduire leur nombre, dire ce que vous pensez avec des mots qui ne sont jamais assez durs sur la qualité de leur travail. En revanche, nous vous entendons beaucoup pour vous opposer au logement social.

Alors, oui, nous assumons que nous avons besoin de réaliser du logement social dans des zones déficitaires, particulièrement dans le centre de Paris. Les habitantes et les habitants le demandent, en particulier les familles. Nous assumons aussi le fait de mobiliser du foncier municipal pour réaliser cet objectif.

Si on vous écoute, il y a trop de logement social dans les arrondissements de l'Est, mais, quand on propose d'en faire dans le centre, bizarrement, le moment n'est jamais assez bon et les possibilités pour le faire, jamais assez adéquates.

Donc, s'il vous plaît, arrêtez de vous cacher derrière les agentes et les agents, de vous servir d'elles, de vous servir d'eux pour mener votre campagne opportuniste contre le logement social et les classes populaires. On vous voit, Monsieur VÉRON.

Vous l'avez compris, ce sera donc un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Barbara GOMES.

La parole est à Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, vous l'avez compris, il est essentiel de poursuivre les efforts que nous avons réalisés sur le logement social parisien, en particulier dans le centre de Paris.

Dans la Capitale en général, la pression sur le parc social atteint un pic énorme avec près de 300.000 ménages qui sont inscrits comme demandeurs de logement, dont la moitié n'habite pas à Paris aujourd'hui. Ce sont les données de l'APUR.

Evidemment, on s'est pleinement mobilisé pour y répondre avec 483 logements sociaux créés à Paris Centre dans les cinq dernières années, entre 2020 et 2024. Je pourrais citer des exemples. Nous avons inauguré une résidence sociale il y a quelques jours rue Charles-François-Dupuis dans le 3e arrondissement. A la rentrée, nous en inaugurerons une rue Saint-Denis également.

Vous le savez aussi, dans le centre de Paris, extrêmement patrimonial, avec son secteur sauvegardé, les opportunités de réaliser des grands programmes sont très rares, et celles de construire sont nulles, n'existent pas, il nous faut donc des transformations ou s'insérer dans des grandes transformations de bureaux, comme à Morland. Je rappelle que, vous évoquiez ce sujet, mais Morland était la transformation de bureaux, de mètres carrés qui appartenaient à la Ville, l'ancienne Préfecture de la Seine, en logement social, en logement intermédiaire, en logement privé aussi un peu, car c'est cela, la véritable mixité sociale. A la Samaritaine aussi, nous avons pu insérer tout de même 100 logements.

Donc, oui, Barbara GOMES l'a dit il y a un instant - nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous le sommes sur ce point -, il faut trouver des mètres carrés, et je suis fier que la Ville contribue toujours. J'aimerais bien qu'elle ne le fasse pas seule, j'aimerais que l'Etat contribue parfois aussi, comme rue de la Banque, où j'ai dû me battre pour que l'on ne vende pas au plus cher et pour arracher 10 % de logements dans les locaux de l'ancien centre des impôts. J'aimerais bien que d'autres que nous... Vous le savez, j'aurais aimé convertir la Bourse du travail, mais on va utiliser le foncier de la Ville, comme d'habitude, comme dans tous les "Réinventer Paris".

Parfois, nous trouvons des partenaires à accompagner, comme avenue Victoria, juste à côté d'ici, avec l'A.P.-H.P. En attendant, la Ville est toujours au rendez-vous, et je salue la décision de la Maire de Paris de mobiliser nos propres locaux.

Bien sûr, nous allons continuer, et j'espère que nous aurons votre aide, à essayer de faire du logement partout. D'ailleurs, c'est maintenant l'esprit du P.L.U. bioclimatique, puisque je vous rappelle que la contrainte, la réserve de mixité fonctionnelle implique de faire du logement sur des grandes opérations. J'espère que nous aboutirons à mettre du logement avec Orange, qui gère un patrimoine historique public et qui aujourd'hui le vend. En tout cas, nous mettons la pression.

En attendant, nous le faisons et nous continuons à le faire avec les locaux de la Ville. Quasiment le seul moyen que nous ayons, c'est de convertir des bureaux.

Là où je rejoins aussi la précédente oratrice, c'est que ce projet est évidemment au service des agents, d'abord des agents municipaux, et d'autres Parisiennes et Parisiens. C'est cela, le projet, de faire des appartements, de faire des logements pour des agents qui ont du mal à se loger à Paris. Nous parlons du bien-être des agents, mais le premier bien-être des agents est de ne pas avoir des distances énormes à franchir pour venir travailler.

Quand on est agent parisien...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire...

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - ... c'est très difficile, et le déplacement dans des bureaux qui seront d'ailleurs beaucoup plus adaptés ne sera pas avant des années.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci...

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Alors, que l'on ne se dissimule pas devant l'opposition au logement social, ce sont bien des familles parisiennes et d'agents qui seront logées en face de l'Hôtel de Ville.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire de Paris Centre, cher Ariel WEIL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 39 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la demande de création d'un règlement européen pour défendre les résidences principales.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 40 relatif à la demande de création d'un règlement européen pour défendre les résidences principales.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Chers collègues, comme vous le savez, nous perdons chaque année 8.000 appartements dans le parc locatif privé. Nous sommes arrivés à un stade de 300.000 logements, mais je crois même que de nouveaux chiffres encore pires sont tombés. Cette hausse est due à la multiplication des meublés touristiques et des résidences secondaires, qui traduisent une concentration de la propriété et, surtout, une explosion des inégalités et la rapacité des multipropriétaires.

Ces derniers mois, nous avons pu bénéficier de bougés sur la régulation des meublés touristiques, d'abord par l'adoption d'un règlement européen, puis par une avancée législative qui a favorisé les contrôles des annonces illégales et limité le nombre de nuitées et de mises en location.

Le phénomène "Airbnb" a frappé toutes les villes attractives de la planète. Désormais, nous nous attaquons au "coliving", nouvelle machine à cash des investisseurs, qui viennent amplifier la crise du parc privé. Au fond, voilà à quoi nous mène la main invisible du marché, la loi du plus fort, celle qui laisse les plus précaires sur le carreau et qui permet à ceux qui ont le plus de moyens de s'emparer du gâteau.

Cette crise du logement privé n'est pas propre à Paris, elle est européenne, si ce n'est mondiale. Amsterdam, qui a fait face à une grave crise du logement et qui compte environ 10.000 logements vacants, met en place à partir du 1er janvier 2026, et c'est l'idée de ce vœu, un permis de résidence secondaire, soit une réglementation très restrictive sur les logements vacants et les résidences secondaires pour protéger les résidences principales. Seules trois raisons permettront de disposer d'un tel permis. Elles seront professionnelles, médicales ou à destination des aidants.

C'est pourquoi, inspirés par l'exemple d'Amsterdam, nous voulons interpeller l'Union européenne afin de produire un règlement européen qui limite le nombre de logements inoccupés, qu'il s'agisse de résidences secondaires ou de logements durablement vacants, à 10 % maximum de l'offre de logement dans les zones tendues.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Présidente.

Pour répondre, je donne évidemment la parole à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci, chère Raphaëlle, pour ce vœu qui offre une réponse concrète et globale à un enjeu si majeur pour Paris, mais aussi pour l'ensemble des grandes villes européennes. La chute du parc des résidences principales sur le marché privé touche en effet toutes les villes touristiques et attractives. A Rome, par exemple, le marché privé s'est effondré de 80 % en quelques années. A Barcelone, les meublés de tourisme sont un fléau qui empêche les Catalans de se loger. Quant à Lisbonne, c'est pareil, sinon pire.

A Paris, ce sont les résidences secondaires qui viennent provoquer cette attrition du marché. Votre vœu le rappelle, nous perdons à Paris 8.000 résidences principales dans le parc privé et, dans le même temps, les logements inoccupés au sens de non-résidences principales augmentent de 7.000 par an depuis dix ans, et cela s'aggrave effectivement chaque année davantage.

Ce fléau, nous le combattons, nous le combattons à l'échelle européenne, au sein de l'Alliance des Villes pour le logement. Nous avons d'ailleurs rencontré avec Mme la Maire le Commissaire européen au logement, M. JORGENSEN, pour obtenir de nouveaux fonds pour le développement du logement social et abordable, et la Ville de

Paris l'a alerté sur cet écroulement du marché privé. Le Commissaire veut agir, il a le mandat de la Commission, tout comme le Parlement européen, et la commission spéciale pour le logement, dirigée par l'eurodéputée Irene TINAGLI, qui se rendra d'ailleurs à Paris à la rentrée.

Amsterdam, vous l'avez dit, a instauré un permis de résidence secondaire. Bruxelles-Capitale est très en avance sur la lutte contre les logements inoccupés grâce à un arsenal fiscal extrêmement important. Il est temps que Paris puisse avoir elle aussi de tels outils et nous en avons besoin, nous avons besoin d'un cadre européen qui donne aux collectivités ces moyens d'agir.

J'émet donc un avis favorable à cette demande de règlement européen, qui s'insère pleinement dans notre travail de plaidoyer auprès de l'Union européenne.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Sur ce vœu, une demande d'explication de vote du président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pas besoin de revenir sur le fléau des résidences secondaires qui assèche littéralement parlant le marché de location. C'est très simple, si vous voulez : il y a un épisode de "Emily in Paris" ou des Jeux Olympiques, et un riche Américain, via FaceTime, vous achète un appartement, et le couple de Français qui essaie de s'installer à Paris ne peut pas. C'est cela, le libre marché de M. VÉRON et de toute son équipe. Il faut donc évidemment réguler cela.

Je comprends l'astuce des communistes, qui est de passer par l'Europe parce que l'Etat est aux abonnés absents. On soutient, et merci d'avoir déposé ce vœu. Néanmoins, revenons aussi à une évidence : vous avez un fléau identifié et vous avez des moyens de débloquent le problème qui sont assez simples, finalement. Cela peut passer simplement par une hausse de la fiscalité sur les résidences secondaires pour en faire une fiscalité comportementale, mais impossible d'avoir un arbitrage favorable de Bercy, alors même que l'on demande à pouvoir récupérer de l'argent. Bercy est totalement à front renversé.

Il faut continuer à faire ce plaidoyer. Je sais que Jacques BAUDRIER, Barbara GOMES et toute la majorité continuent à le faire avec les autres grandes métropoles et les métropoles "écologiques". Franchement, c'est un amendement dans une loi de finances rectificative et on récupérerait plus de 10.000 logements en deux ou trois ans. Quand on sait que nous avons péniblement du mal à faire 2.000 logements par an, on gagnerait cinq ans avec un amendement budgétaire. Cela vaut le coup de se battre, quelle que soit notre couleur politique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Président MEUNIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 40 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 153).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement de la rénovation écologique des logements.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 41 relatif au financement de la rénovation écologique des logements.

La parole est à nouveau à la présidente Raphaëlle PRIMET, pour un "show".

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je ne vais pas vous le refaire, mais voilà, il y a un petit problème de réchauffement climatique. Je crois que nous l'avons vu depuis quelques jours. Un des leviers majeurs pour s'y attaquer, c'est la rénovation énergétique de l'ensemble des logements d'ici 2050. Pourtant, l'Etat recule, il envisage une année blanche pour 2026. Autrement dit, moins de soutien public, plus d'austérité et, pire encore, la suspension cet été de MaPrimeRénov', pilier central de la rénovation énergétique, malgré l'effort engagé.

Dès 2025, il manquera 2 milliards pour répondre aux demandes et, si rien ne change, ce seront 3 à 4 milliards chaque année. C'est intenable. Résultat, la France, et Paris avec elle, ne pourront pas respecter les objectifs de la stratégie nationale bas carbone. C'est profondément injuste, car notre Ville, elle, a fait sa part. Sur le parc privé, des dispositifs comme "Eco-rénovons Paris" ont permis d'accélérer la dynamique, mais seuls, nous ne pourrions pas compenser le désengagement de l'Etat.

Dans le même temps, les résidences secondaires explosent à Paris, elles grignotent l'offre locative, accentuent la crise du logement et creusent les inégalités.

C'est pourquoi nous demandons dans ce vœu à la Ville d'interpeller l'Etat pour avoir une réforme des D.M.T.O. pour pouvoir différencier résidence principale et résidence secondaire. Dans les zones tendues, la création d'une résidence secondaire à l'achat devrait être davantage taxée. Ce levier fiscal permettrait de générer des recettes nouvelles et justes, que nous vous proposons de flécher vers l'Agence nationale de l'habitat pour renforcer le financement de MaPrimeRénov' et des dispositifs de rénovation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Barbara, tu es prête ? Sans cela, j'allais demander à Raphaëlle de refaire son intervention.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire. Cela ira, une petite foulée réveille à cette heure-ci.

Merci, chers collègues. Ce vœu permet d'aborder un sujet d'actualité d'une importance première : le financement de la rénovation écologique des logements. Le sous-financement de la rénovation des logements par le Gouvernement vient couper la dynamique des rénovations engagées cette année. Grâce à l'aide "Eco-Rénovons Paris+", lancée par la Ville en 2022, le rythme de la rénovation est en pleine accélération : 2.000 logements rénovés en 2024, 5.000 à 6.000 en 2025, 15.000 en 2027.

Toutefois, ce succès est conditionné au financement de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat. Or, il manque 2 milliards d'euros, et le Gouvernement, plutôt que de chercher de nouvelles recettes, a décidé de suspendre le dispositif MaPrimeRénov'. L'année prochaine, c'est 3 à 4 milliards d'euros qu'il manquera pour répondre aux besoins des propriétaires. On marche vraiment sur la tête.

La rénovation énergétique est un impératif de santé publique, social, environnemental, c'est littéralement une question de vie ou de mort lors des vagues de canicule comme celle que nous sommes en train de subir actuellement, car la rénovation peut faire baisser de 10 à 15 degrés la température dans les appartements. Il y a eu 1.000 morts à Paris en 2003 à cause de la canicule, des canicules, on le sait, qui vont se répéter et être de plus en plus fortes.

Pour mettre fin au sous-financement de l'Etat, je vous propose donc de modifier votre vœu en ciblant une autre recette dédiée. Il s'agirait d'étendre et de majorer la taxe sur les grandes surfaces de stationnement. Cette taxe est une taxe additionnelle sur le bureau en Ile-de-France servant à financer le réseau de transport francilien. Ces taxes ont été mises en place pour financer notamment le Grand Paris Express, comme pour la taxe des bureaux, en particulier en zone premium.

Nous devons donc franchir un cap pour que ce potentiel financier ne soit pas réservé seulement à la Région Ile-de-France, mais puisse bénéficier à tous et aux politiques vertueuses qui peuvent se développer, d'avenir, comme la rénovation énergétique du bâti, des logements.

Avec ce vœu amendé, c'est un système vertueux que nous vous proposons, j'émetts donc un avis favorable avec cette modification.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Nous allons passer au vote du vœu n° 41 du groupe Communiste et Citoyen avec, j'imagine, les amendements acceptés par le groupe Communiste. L'avis est donc favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 154).

2025 DLH 145 - Assurance Habitation Parisienne : poursuite du partenariat. - Avenant de prorogation de la convention (2026-2029).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous terminons pour ce soir avec le projet de délibération DLH 145 relatif à l'Assurance habitation parisienne : poursuite du partenariat, avenant de prorogation de la convention 2026-2029.

Le festival Raphaëlle PRIMET continue. Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Désolée.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Au contraire, c'est un plaisir renouvelé.

Mme Raphaëlle PRIMET. - ... toujours pas. Pourtant, l'assurance habitation est une obligation légale qui peut conduire à l'expulsion du logement lorsqu'on n'en a pas. Alors, avec cette assurance habitation lancée par mon

camarade Ian BROSSAT lorsqu'il était adjoint, nous nous sommes attaqués à deux urgences sociales : renforcer le pouvoir d'achat des Parisiens et lutter contre la mal-assurance.

Depuis janvier 2023, avec l'Assurance habitation parisienne, des milliers de locataires aux revenus modestes ou moyens sont couverts à un tarif accessible, des prix 40 à 60 % inférieurs à ceux du marché. En deux ans et demi, près de 8.700 contrats ont été souscrits, dont 82 % dans le parc privé. Ce n'est pas un détail, cela confirme que nous avons répondu à un besoin réel et urgent.

Grâce à notre partenariat avec VYV Conseil, un acteur mutualiste qui ne prend aucune marge sur l'assurance, nous avons pu proposer des tarifs fixes et équitables quel que soit l'arrondissement. Résultat : un studio, un T1, est assuré pour 14,20 euros par mois, un deux-pièces, 18,40 euros. En gros, cela représente 140 à 160 euros d'économie par an, par foyer, comparé à la moyenne du marché. Cela, sans que cela ne coûte aucun euro à la collectivité.

Pendant que les compagnies classiques augmentent leurs prix en raison de la sinistralité croissante liée au dérèglement climatique, nous avons proposé une solution solidaire, durable et à tarif maîtrisé. Là où la droite a préféré s'abstenir ou voter contre, nous avons agi. Elle estimait que cette mesure n'était pas prioritaire. Pourtant, les contrats sont majoritairement souscrits dans les arrondissements populaires : 15 % dans le 20e, 13 % dans le 19e, 12 % dans le 13e.

Par ailleurs, un tiers des assurés ont demandé l'envoi automatique de leur attestation au bailleur. C'est un levier précieux pour réduire les démarches administratives et éviter les ruptures de bail pour défaut d'assurance. Cela allège aussi la charge des bailleurs, notamment les relances coûteuses.

Autre élément fondamental : aucune clause d'exclusion à la souscription. Même les ménages ayant connu plusieurs sinistres peuvent s'assurer. Nous brisons ici une logique de sélection par le risque. C'est un outil d'inclusion sociale.

C'est donc un outil vertueux sur toute la chaîne du logement. Pour les locataires, une protection indispensable à un prix juste. Pour les bailleurs, la garantie d'un logement assuré. Pour la Ville, un levier de la lutte contre la précarité sans charge budgétaire.

Rappelez-vous, mes chers collègues de droite, vous vous êtes opposés à bien d'autres mesures phares, comme l'encadrement des loyers, qui a quand même permis à certains locataires de faire jusqu'à 1.700 euros d'économie en 2023/2024. Vous étiez aussi opposés au sujet des aides à la rénovation énergétique, qui réduisent la facture de 200 à 450 euros par an selon le chauffage.

Vous le voyez, l'Assurance habitation parisienne s'inscrit dans cette même logique de justice sociale, une logique de soutien active au pouvoir d'achat, aux conditions de logement dignes, à la sécurité résidentielle. Oui, nous agissons pour préserver ce pouvoir d'achat des classes populaires et des couches moyennes pour les locataires du privé comme du public, tandis que la droite s'oppose systématiquement à la moindre mesure sociale ou en faveur du logement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, chère Présidente.

Je donne la parole à Barbara GOMES, pour vous répondre.

Mme Barbara GOMES. - Chère collègue, merci pour cette intervention parfaite, qui dresse un bilan très positif de ce dispositif particulièrement nécessaire, un "super" dispositif, vraiment, surtout dans le contexte où le logement est devenu la première dépense du budget des ménages, devant la santé et devant l'alimentation.

En plus de renforcer notre politique engagée en faveur de l'accès à un logement abordable, cette assurance a été mise en place pour répondre à un maillon manquant de notre politique du logement : la lutte contre la mal-assurance ou l'absence d'assurance, qui touche plus de 1,7 million de ménages.

Aujourd'hui, 82 % des souscriptions à l'Assurance habitation parisienne concernent le parc privé, avec des gains potentiels allant de 90 à 450 euros par an selon les typologies de logement. Imaginez ce que des sommes pareilles représentent pour les ménages. Quand on sait que le taux d'effort des ménages parisiens aux revenus modestes s'élève à 56 % dans le parc privé, nous pouvons être fiers de constater que cette mesure répond clairement aux besoins des personnes les plus touchées par la crise du logement.

Cette mesure, rendue possible par la contractualisation avec un opérateur mutualiste qui ne fait pas de bénéfice sur cette assurance, contribue, au côté de l'encadrement des loyers, à une politique municipale qui fait gagner du pouvoir d'achat aux classes populaires et aux classes moyennes, en plus de protéger le logement et de garantir son maintien en bon état.

Par ailleurs, pour prolonger sur cette question, l'intérêt de cette mesure se trouve également du côté des propriétaires, parce que les propriétaires ont tout à gagner à avoir un locataire qui est bien assuré pour garantir l'entretien de ce logement et la prise en charge d'un sinistre.

Enfin, ce bilan positif a inspiré d'autres collectivités. Oui, les initiatives de la gauche parisienne au pouvoir inspirent. Aujourd'hui, six villes et une métropole l'ont mis en œuvre en reprenant notre cahier des charges : Lille, Tourcoing, Créteil, Marseille, Grenoble-Alpes Métropole, et Montreuil. D'autres villes et départements nous sollicitent, car ils souhaitent aussi la mettre en place, par exemple le Département de Loire-Atlantique ou les villes de Toulouse et de Bobigny.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 145.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DLH 145).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à un logement social sans trafics, sans violences et sans délinquance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 42 déposé par le groupe Union Capitale, relatif à un logement social sans trafics, sans violences et sans délinquance, est retiré de l'ordre du jour.

Chers collègues, je vous propose de suspendre cette séance, car il est déjà 21 heures 30. Elle reprendra demain matin à 9 heures avec la suite de l'examen des dossiers de la 5e Commission.

Je vous souhaite une bonne et chaude soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 1er juillet 2025 à vingt-et-une heures trente minutes, est reprise le mercredi 2 juillet 2025 à neuf heures, sous la présidence de Mme Laurence PATRICE, adjointe).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux dysfonctionnements récurrents des ascenseurs et escaliers mécaniques publics du 13e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous propose de commencer en examinant le vœu référencé n° 43 relatif aux dysfonctionnements récurrents des ascenseurs et escaliers mécaniques publics du 13e arrondissement.

La parole est à M. le maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET, pour deux minutes.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Jamais je ne me résoudrai à accepter le mauvais fonctionnement des escalators et des ascenseurs sur l'espace public.

Jamais je n'accepterai sans réagir les pannes à répétition de l'escalator et de l'ascenseur des Olympiades, dont nous avons la responsabilité, côté avenue d'Ivry. Quand cela dysfonctionne, cela embête 12.000 habitants des Olympiades, ce qui n'est tout de même pas rien.

Jamais je n'accepterai que l'escalator rue Neuve-Tolbiac, à la sortie de la principale station de métro et R.E.R. du 13e arrondissement, reste des mois et des mois à l'arrêt, mettant en difficulté des milliers d'usagers et, au passage, des milliers de nos agents, puisque les principales directions de la Ville sont installées à proximité.

Jamais je n'accepterai que l'accessibilité du quartier "Paris Rive gauche" soit mise à mal parce que les ascenseurs, installés à grands frais au passage, restent désespérément à l'arrêt.

Ce vœu est donc une piqûre de rappel. Ce vœu, faute de réussite de nos différentes actions, propose des pistes plus radicales.

C'est très difficile, je le sais. Nous sommes allés avec Lamia EL AARAJE, jusqu'à pratiquer le "shaming" vis-à-vis de l'opérateur qui était déficient. Il y a beaucoup de mobilisations, j'en suis conscient. Il y a eu quelques progrès, mais vite effacés. On ne peut pas non plus abandonner les habitants concernés.

Je demande que nous relançons la mobilisation et que nous mettions un terme aux contrats qui ne sont pas exécutés. C'est le but de ce vœu.

Merci à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, je connais, et l'Exécutif connaît, votre engagement en faveur du bon fonctionnement des ascenseurs sur l'espace public dans le 13^e arrondissement, qui, par sa typologie urbaine, a besoin de ce type d'infrastructures pour que l'intégralité de ces quartiers et de l'arrondissement reste accessible au plus grand nombre.

Un certain nombre d'efforts ont été faits par la Ville en termes d'investissement et en termes de mobilisation des services et de l'Exécutif. Vous évoquiez la mobilisation que vous aviez organisée autour de Lamia EL AARAJE, qui avait permis de faire bouger les lignes il y a quelques mois. Malheureusement, quand il s'agit des ascenseurs, on n'a pas une obligation de moyens, une obligation de résultats, parce qu'il en va de l'accessibilité d'une part énorme de votre arrondissement. Quand ces ascenseurs ne fonctionnent pas, des gens ne peuvent plus accéder à des bouts entiers du 13^e arrondissement. C'est donc effectivement très problématique.

On ne se satisfait pas de l'augmentation des moyens consacrés à la maintenance et à la surveillance des ascenseurs du 13^e arrondissement parce que cela ne permet pas de répondre à tous nos objectifs. On a renouvelé et adapté les marchés de maintenance pour permettre une maintenance plus sur-mesure et permettant une meilleure réactivité, et des primes, un système de primes et de pénalités largement renforcé. On verra si, derrière, cela permet de garantir un meilleur fonctionnement des ascenseurs. Je m'engage, et avec moi Lamia EL AARAJE, à ce que l'on se remobilise avec la DCPA et que l'on remette une pression très importante sur les ascensoristes en dehors de l'augmentation des investissements, en dehors de la commande publique, pour faire en sorte que l'ensemble du 13^e arrondissement soit accessible.

Je vous propose de voter ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai une explication de vote de M. Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci.

Ce vœu pose un problème essentiel, puisque cela concerne des milliers de personnes dans le 13^e arrondissement. Il a été déposé il y a deux ans. Or, il y a deux ans, j'avais déjà dit que c'était inutile. On l'avait voté tout de même, mais deux ans plus tard on voit que j'avais raison. C'est un texte de pures incantations. Il y a des solutions juridiques pour sanctionner les entreprises privées défaillantes et pour remettre en cause les contrats. Cette fois, nous nous abstenons. Cela suffit de prendre cet hémicycle pour une instance qu'il n'est pas. Cela doit se gérer par les services de la commande publique. Il faut muscler ces services. C'est ce que nous ferons l'année prochaine.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 43 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 155).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la place des enfants dans l'espace public parisien.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 44 relatif à la place des enfants dans l'espace public parisien.

C'est Mme Élisabeth STIBBE qui le présente, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je le présente au nom de mon collègue Vincent BALADI. Il vise à alerter sur une tendance préoccupante : la marginalisation croissante des enfants dans l'espace public, à laquelle notre Ville n'échappe malheureusement pas.

On voit émerger un peu partout des lieux "no kids" dans les restaurants, les hôtels, certains événements privés ou commerciaux. Cette logique d'exclusion peut sembler marginale, mais traduit en réalité une conception de la Ville de plus en plus segmentée, où l'enfant devient une nuisance à écarter. Or, une ville qui tolère cela est une ville qui oublie son rôle d'espace d'apprentissage, de sociabilité et de partage intergénérationnel.

Dans le même temps, à Paris, les espaces véritablement conçus pour les enfants sont trop rares, souvent inadaptés ou mal entretenus, avec des inégalités fortes entre les arrondissements.

Ce vœu invite donc la Ville à réaffirmer son engagement clair pour une ville accueillante envers les plus jeunes en posant trois axes :

- une réflexion transversale sur la place des enfants dans l'espace public ;
- le renforcement, la diversification et l'entretien des aires ludiques éducatives accessibles à tous ;
- le dialogue avec les acteurs privés pour promouvoir des pratiques éthiques qui ne banalisent pas l'exclusion des enfants.

Une Ville qui refuse l'enfant refuse aussi une part de son avenir. Ce vœu n'est pas seulement symbolique. Il est un rappel essentiel du fait que les enfants sont aussi des citoyens en devenir, des usagers de la Ville et qu'ils doivent y être pleinement reconnus.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Thomas CHEVANDIER, pour deux minutes.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai été très étonné à la lecture de ce vœu, tant il va à l'encontre totale de ce qui est fait depuis ce début de mandat et même des précédents.

Vous dénoncez l'absence de place laissée aux enfants dans l'espace public et dans nos politiques d'espace public, mais nous avons fait 300 "rues aux écoles", qui ont justement vocation à donner une place nouvelle aux enfants dans l'espace public, à sécuriser les abords des écoles, à créer des nouveaux espaces de jeux sur l'espace public. Nous avons installé les premiers mobiliers urbains spécialement faits et adaptés aux enfants, avec les nouveaux bancs Davioud à hauteur d'enfant. Nous avons créé 211 cours "Oasis" durant la mandature, dont certaines sont ouvertes le week-end, notamment dans les quartiers qui manquent de parcs accessibles, justement pour créer des lieux de jeux et ludiques dans Paris. Nous avons plus de 5 hectares de trottoirs qui ont été élargis, notamment pour sécuriser les trajets domicile-école. Le plan Piéton prévoit de créer 100 nouveaux hectares d'espaces piétons d'ici 2030.

Ce bilan est régulièrement salué au niveau international. Paris a d'ailleurs récemment obtenu la première place dans le classement de l'adaptation des villes européennes pour la mobilité des enfants, publié par l'O.N.G. "Clean Cities", devant des villes comme Amsterdam ou Copenhague.

Votre vœu est donc complètement superfétatoire. Il n'a absolument pas lieu d'être et il contrevient à toute la vérité des politiques publiques mises en œuvre ces dernières années, qui visent justement à garantir une meilleure place des enfants dans l'espace public.

Je vous demande donc de le retirer. Sinon, nous voterons contre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 44 est-il retiré ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2025 DSOL 93 - Participation (3.950.000 euros) et convention pluriannuelle 2025-2027 avec le groupement d'intérêt public de la M.D.P.H. de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 93 concernant une participation et une convention pluriannuelle 2025-2027 avec le Groupement d'Intérêt Public de la M.D.P.H. de Paris.

Je donne la parole à M. Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je prends la parole aujourd'hui pour défendre une cause essentielle : les droits des personnes en situation de handicap. Je le dis avec force : nous ne pouvons pas tolérer que l'accès aux droits soit encore, en 2025, un parcours de combattants.

Oui, la M.D.P.H. de Paris joue un rôle central. Elle est le guichet unique des droits et elle le fait avec engagement. Mais aujourd'hui plus que jamais, ce service public doit être renforcé, soutenu, transformé à la hauteur des urgences et des attentes.

En 2024, plus de 183.000 personnes ont vu leurs droits reconnus par la M.D.P.H. Ce chiffre impressionne, mais ce chiffre nous oblige. Derrière chaque dossier, il y a une vie, une famille, une attente.

Nous saluons les efforts faits pour réduire les délais de traitement, passés de 6,2 mois à 4 mois. C'est une avancée, mais 4 mois c'est encore trop long quand on attend une aide vitale, une orientation scolaire, un appui pour vivre dignement.

Nous saluons également les permanences qui se développent dans les arrondissements. Il faut aller plus loin. L'égalité d'accès aux droits ne peut pas dépendre du code postal. Nous saluons le travail mené sur les situations complexes. Nous le savons néanmoins, trop de familles restent encore sans solution concrète. Trop de parcours se brisent encore faute de places en établissement, faute de coordination, faute de moyens.

Alors, oui, la Ville de Paris sait qu'elle doit faire plus et elle y met les moyens, avec près de 4 millions d'euros accordés à la M.D.P.H.

Nous votons bien sûr cette dotation dans l'espoir que ces moyens permettront à la M.D.P.H. de faire encore plus. Plus de moyens pour réduire encore les délais, plus de soutien humain sur le terrain au plus près des familles, plus d'ambition pour construire une Ville véritablement inclusive et plus de pouvoir donné aux personnes concernées. Tel doit être notre cap.

Mesdames et Messieurs les conseillers, faire vivre les droits des personnes en situation de handicap, c'est un combat politique, un combat de justice, un combat d'égalité réelle. Ne l'oublions jamais. Notre société se juge à la place qu'elle fait aux plus vulnérables.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, cher Hamidou SAMAKÉ, d'avoir souligné l'importance de ce projet de délibération qui vise à fixer la participation financière de la Ville de Paris au fonctionnement de la M.D.P.H., qui est la Maison Départementale des Personnes Handicapées, pour l'année 2025, avec la signature d'une convention pluriannuelle 2025-2027.

Vous le savez, nous avons l'occasion d'en parler régulièrement dans cette Assemblée, la M.D.P.H. de Paris et ses agents accomplissent chaque jour un travail absolument primordial, qui est celui de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, des Parisiennes et des Parisiens en situation de handicap.

J'ai l'honneur de présider cette institution, qui compte près de 183.000 Parisiennes et Parisiens concernés, soit près de 10 % de la population parisienne. La M.D.P.H. déploie des efforts constants pour essayer de faciliter l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

Nous avons amorcé deux travaux fondamentaux, que je tenais à évoquer aujourd'hui. D'abord, vous vous souvenez il y a deux ans de la mise en place d'une expérimentation de permanences délocalisées de la M.D.P.H. dans cinq arrondissements, les 15e, 13e, 18e, 19e et 20e. Au vu du succès de cette initiative, nous sommes en train de généraliser ces permanences délocalisées dans l'ensemble des mairies d'arrondissement. Je remercie d'ores et déjà l'ensemble des agents, des équipes et des maires d'arrondissement qui ont accepté l'ouverture de ces permanences extrêmement importantes pour les publics, puisque je pense que le droit commun, c'est dans la maison commune. Il était extrêmement important que nous puissions permettre cet accès facilité pour les personnes concernées.

Nous avons aussi lancé un chantier assez titanesque, je dois dire, qui est celui de la simplification des démarches administratives à destination des personnes en situation de handicap, avec un double chantier : un côté M.D.P.H. et un côté DSOL. Là aussi, je remercie l'ensemble des équipes mobilisées sur ce travail colossal. Vous le savez, aujourd'hui, il y a certes un guichet unique, qui est la M.D.P.H., mais avec d'abord des dossiers extrêmement complexes à remplir pour les personnes concernées, beaucoup de pièces justificatives demandées et, une fois l'aide octroyée, un renvoi vers les services du Département, donc la Direction des Solidarités de la Ville de Paris, qui retraitent le dossier, redemandent les mêmes pièces, redemandent de remplir un dossier. Notre objectif était celui de simplifier et faciliter le parcours des usagers en diminuant le nombre d'étapes à réaliser, en facilitant la lisibilité, en diminuant les délais de traitement et en sensibilisant les médecins, dont l'avis est absolument essentiel pour l'octroi de ces droits.

Ces travaux se poursuivent. D'ailleurs, on a associé les représentants des usagers et des usagères, les agents de la M.D.P.H., les associations et les agents de la Ville aussi. La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de visiter une permanence délocalisée avec le directeur de la C.N.S.A. pour lui montrer ce que la Ville de Paris faisait en la

matière. Nous n'avons pas attendu les déclarations de la Ministre en charge du handicap sur ces démarches de simplification pour avancer de notre côté. Je lui ai fait part de notre souhait d'être par ailleurs pilote en la matière.

Nous avons aussi un certain nombre de chantiers de facilitation en cours sur le transfert automatique des données. Nous essayons avec l'intelligence artificielle de créer un simulateur d'éligibilité sur les questions de P.C.H. justement toujours dans ce souci de simplifier la vie des usagers. De plus, nous allons participer à la création d'un portail national unique avec la mise en place d'un système tout en un avec l'U.R.S.S.A.F. pour alléger les déclarations, notamment pour les auxiliaires de vie qui accompagnent les personnes en situation de handicap.

Je vais vous donner quelques informations sur l'efficacité du traitement des demandes. Je sais que c'est un débat récurrent que nous avons ici. Un certain nombre de questions tout à fait légitimes sont posées. Nous sommes face à une augmentation très conséquente du nombre de demandes. Entre 2023 et 2024, ce sont plus de 20 % de demandeurs supplémentaires. Cela correspond à 134.355 demandes en plus que nous devons traiter. C'est absolument fastidieux. De plus, c'est fait avec des effectifs constants, puisque nous sommes aussi confrontés à des difficultés de recrutement. Le délai moyen de réponse est passé de 7,2 mois à 4 mois en mai 2025. On a eu ce débat il y a un an ici. Ce n'est pas encore satisfaisant. Nous souhaitons passer dans l'idéal en dessous de la barre des deux mois. Autant vous dire que c'est l'un des délais les plus performants de France. Notre M.D.P.H. est particulièrement regardée du fait de la qualité des réponses accordées et des délais de traitement qui sont extrêmement courts. Nous avons désormais 70 % de droits accordés à vie. Cela participe aussi au désengorgement des demandes et cela facilite aussi la vie des personnes concernées.

Sur cette convention, l'objectif est de poursuivre ces efforts. La Ville de Paris, qui est l'organisme tutélaire de la M.D.P.H., participe à hauteur de 40 % au fonctionnement de la M.D.P.H. Cela représente 3.950.000 euros, ce qui est un effort conséquent. Je le rappelle, sur les cinq dernières années, ce sont 110 % de financements supplémentaires côté Ville de Paris. Il faut savoir que nous sommes aussi les payeurs du loyer de la M.D.P.H. et d'un certain nombre d'E.T.P. qui s'occupent notamment de la question de l'instruction des dossiers.

Je vous invite bien sûr à voter en faveur de ce projet de délibération. Comme j'ai toujours l'occasion de vous le dire : n'hésitez pas, si vous avez des questions sur la M.D.P.H., à venir siéger en Comex, où tous les groupes sont représentés, ou à m'interpeller sur ce sujet.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 93).

2025 DSOL 107 - Subventions (100.000 euros) à 25 associations et convention ou avenant avec 5 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois parisien du Handicap 2025.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 107 et l'amendement technique n° 45 de l'Exécutif qui y est rattaché.

Le projet DSOL 107 est relatif à l'attribution de subventions à 25 associations et une convention ou un avenant avec cinq d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois parisien du Handicap 2025.

Je donne la parole à Dominique KIELEMOËS, pour cinq minutes au maximum.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, chaque année, le Mois parisien du Handicap est un moment essentiel, un moment de visibilité, un moment de lutte, un moment de fierté. Car, oui, c'est bien de cela qu'il s'agit. Il ne s'agit pas seulement de culture, de sport, de festivités. Il s'agit du droit à la Ville, à l'égalité réelle, à la dignité.

En ouverture du Mois parisien du Handicap 2025, l'association du "Théâtre musical de Paris, le Châtelet", a organisé un évènement participatif et festif le 7 juin place de la Bastille. Le spectacle "Sous Influence", de la compagnie Shonen, concert DJ, plus sets participatifs, préparé dans le cadre d'ateliers en amont, a réuni plus de 200 complices, qui ont invité le public à danser pendant toute la performance.

Effectivement, en 2025, nous avons célébré la 16e édition de ce mois pas comme les autres. Il serait temps que ce que nous faisons pendant un mois devienne la norme toute l'année, car les personnes en situation de handicap n'ont pas à réclamer, année après année, un peu d'espace, un peu d'écoute, un peu de lumière. Elles y ont pleinement droit. C'est à nous, collectivement, de leur garantir cet espace partout et tout le temps.

Le projet que nous portons aujourd'hui va dans ce sens. Avec 100.000 euros, nous soutenons 25 associations qui s'engagent au quotidien, souvent avec des moyens dérisoires, pour faire exister ce droit à la culture, la culture au sens large, le chant, la danse, la musique, l'éloquence, le théâtre, la mode, le droit au sport, le droit à la participation citoyenne malgré les obstacles systémiques et les inégalités persistantes.

Je veux saluer ici en particulier le projet de l'association "Retour d'image", qui œuvre pour un cinéma vraiment accessible : audiodescriptions, sous-titrages, ateliers de création. A travers ce projet, ce sont des jeunes en situation de handicap qui deviennent créateurs, acteurs, porteurs de récits et non plus simples spectateurs. C'est un geste politique fort : reprendre la main sur sa propre image, sur sa propre narration.

Au-delà de ces subventions, nécessaires et bienvenues, nous devons aller plus loin. Nous devons aller vers l'accessibilité universelle. Je sais que Lamia EL AARAJE y est très sensible. Nous devons aller vers l'inclusion réelle et pas seulement événementielle. Nous devons aller vers une participation directe des premiers concernés et pas de simples consultations symboliques.

Le Mois parisien du Handicap est un moment de convergence. Profitons-en pour porter haut et fort ce message : le handicap n'est pas une identité marginale ; c'est une réalité humaine, sociale et politique. Notre responsabilité est de faire de Paris une Ville où cette réalité n'est plus une barrière, mais une richesse pleinement reconnue.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir voter ce projet de délibération. Notre mobilisation ne doit pas durer un mois. Elle doit être permanente et militante. C'est, je le sais, ce à quoi s'attendent d'ores et déjà les services de la Ville de Paris et l'adjointe à la maire à l'accessibilité universelle.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Bien.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, chère Dominique, pour cette intervention sur un mois pas comme les autres : le Mois parisien du Handicap, qui est un mois de visibilité et de création, un mois pour dire que la différence n'est pas un obstacle, mais une richesse. Cette année, avec Carine ROLLAND, nous avons fait le choix de mettre à l'honneur la culture, la participation et surtout la représentation des personnes concernées parce que rien ne doit se faire sans elles.

L'évènement d'ouverture, organisé en lien avec la "Nuit Blanche" - et nous y étions d'ailleurs avec Carine - a donné le ton. C'était le 7 juin dernier sur la place de la Bastille, avec des centaines de complices qui ont dansé, guidés par les artistes en situation de handicap ou non de la compagnie Shonen. C'était une scène ouverte à toutes et tous dans l'espace public au cœur de Paris. Ce moment, c'était Paris dans ce qu'il a de plus beau, une Ville qui célèbre l'égalité, qui donne à voir et à entendre enfin celles et ceux que l'on invisibilise trop souvent.

Ce n'est pas fini, puisque samedi prochain nous vous donnons rendez-vous pour un évènement que vous attendez tous, désormais, j'en suis sûre, au bassin de la Villette à 16 heures 30, pour Le Bal arrangé, qui est l'évènement de clôture de ce mois exceptionnel. C'est un moment festif, populaire et intergénérationnel. Vous y êtes toutes et tous les bienvenus.

A travers ce projet de délibération, nous soutenons donc 25 associations qui font vivre cette dynamique du Mois parisien du Handicap. J'en profite pour remercier l'ensemble des mairies d'arrondissement qui s'engagent dans cette dynamique, particulièrement dans le Nord-Est parisien, puisque nous y avons beaucoup plus d'événements qu'ailleurs. C'est une bonne chose.

Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 45 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 45 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 107 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DSOL 107).

2025 DSOL 122 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Droit Pluriel" pour ses actions d'aide à l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 122 relatif à l'attribution d'une subvention de 25.000 euros et d'une convention avec l'association "Droit Pluriel" pour ses actions d'aide à l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

Je redonne la parole à Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire, de me redonner la parole.

Madame la Maire, mes chers collègues, je reprends la parole aujourd'hui avec une conviction simple : l'accès aux droits n'est pas un privilège, c'est un droit fondamental. Ce droit, des milliers de personnes en situation de handicap à Paris n'y ont toujours pas un accès effectif, égal et digne malgré tous les efforts engagés à Paris pour pallier les lacunes du droit. C'est une réalité que nous ne pouvons plus tolérer.

Conformément à la Convention internationale des droits des personnes handicapées, la Ville de Paris a un devoir : garantir l'égalité d'accès à la justice, pas en théorie, mais en pratique. C'est tout l'enjeu de ce projet de délibération : soutenir l'association "Droit Pluriel" à hauteur de 25.000 euros. Je vous le dis sans détour : cette subvention est modeste face à l'impact immense du travail mené.

Depuis sa création, "Droit Pluriel" œuvre sans relâche pour que personne ne soit exclu de ses droits à cause d'un handicap. L'association agit sur le terrain avec une expertise solide, un réseau de 200 avocats bénévoles et une connaissance fine des barrières institutionnelles qui entravent encore aujourd'hui l'accès à la justice.

Leur permanence juridique, "Agir Handicap", c'est 4.240 dossiers traités en 2024, dont près de 300 Parisiens accompagnés. Ce sont des questions urgentes, des situations humaines complexes, souvent invisibles, que notre droit oublie trop souvent. Ils ne s'arrêtent pas là. Interprètes en langue des signes française, colloques, débats, permanences physiques dans les maisons de justice et du droit, ils inventent une justice accessible, concrète et humaine.

En 2025, "Droit Pluriel" veut aller plus loin : expérimenter des permanences accessibles dans les points d'accès aux droits parisiens. C'est une avancée majeure, une innovation sociale et juridique. C'est notre responsabilité de l'encourager. Soyons clairs : une société qui laisse ses citoyennes et citoyens sans accès aux droits est une société qui les exclut. Il n'y a pas de démocratie sans justice pour toutes et tous. Il n'y a pas de justice sans accessibilité.

Aujourd'hui, au-delà d'un vote technique, je vous invite toutes et tous à poser un acte politique, un acte de justice, un acte d'égalité.

En votant cette subvention, nous envoyons un signal clair : à Paris, le handicap ne sera jamais un obstacle à l'exercice des droits fondamentaux.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci une nouvelle fois, chère Dominique KIELEMOËS, de souligner ce projet de délibération important sur la question de l'accès de toutes et tous à la justice. En 2024, le handicap est et reste le premier motif de saisie de la Défenseure des droits pour discrimination.

Nous travaillons depuis maintenant de nombreuses années en étroite collaboration avec l'association "Droit Pluriel", qui est spécialiste des questions d'accès aux droits, qui est une association reconnue d'intérêt général et qui travaille de concert avec le Tribunal de Paris et le Barreau de Paris. Elle est forte du bénévolat de 300 avocats, que nous remercions pour cet engagement. Notamment à l'occasion de la crise Covid, l'association, avec le soutien de la Ville de Paris, a lancé une permanence dématérialisée 100 % accessible, qui a permis à 400 Parisiens d'accéder aux droits et qui rayonne au-delà de notre territoire. D'ailleurs, pour celles et ceux qui ne le savent pas, ils ont été pendant longtemps installés juste en face, avenue Victoria, dans les locaux des "Arches citoyennes".

Cette année, nous voulons aller encore plus loin et proposer cette permanence au plus près des habitants. En 2025, grâce à la subvention que je vous encourage bien sûr à voter, "Droit Pluriel" proposera des permanences dans nos points d'accès aux droits côté Ville de Paris. Elle formera les agents de ces points d'accès aux droits aux questions techniques liées à la justice des personnes en situation de handicap. L'association mènera des communications ciblées, qui concernent, je le rappelle, comme je le disais tout à l'heure sur le projet de délibération M.D.P.H., près de 10 % des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous invite donc bien sûr à voter ce très beau projet de délibération et je remercie l'ensemble des bénévoles de "Droit Pluriel" qui permettent d'accompagner les personnes discriminées en raison de leur handicap.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 122.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 122).

2025 DU 85 - Vente de trois lots de copropriété (lots n^{os} 54, 101 et 102) 13, rue d'Armaillé (17e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous avons ensuite, Madame Lamia EL AARAJE, un amendement technique numéroté 46 qui concerne le projet de délibération DU 85.

Vous me confirmez que c'est un amendement technique ?

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet d'amendement déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 46 est adopté.

Ensuite, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 85 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DU 85).

2025 DU 87 - Lancement d'une procédure de D.U.P. en vue de l'acquisition du terrain et des centrales de cogénération et de production/traitement d'eau qui y sont édifiées situés à Vitry-sur-Seine (94).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Ensuite, nous avons la même chose : l'amendement technique n° 123 qui concerne le projet de délibération DU 87.

Vous me le confirmez ?

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet d'amendement déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 123 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 87 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DU 87).

2025 DU 101 - Mises en demeure d'acquérir les biens (2e, 6e, 8e, 15e) faisant l'objet d'un droit de délaissement. - Renonciation.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression des pastilles devenues caduques à la suite de l'exercice du droit de délaissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 101 et le vœu référencé n° 47 qui y est rattaché, relatif à la suppression des pastilles devenues caduques à la suite de l'exercice du droit de délaissement.

Le projet de délibération DU 101 concerne les mises en demeure d'acquérir les biens, 2e, 6e, 8e, 15e, faisant l'objet d'un droit de délaissement - renonciation.

La parole, pour commencer, est à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe Changer Paris. Monsieur le Maire ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est un projet de délibération très intéressant, très spécifique et très technique. Dans cette affaire, les propriétaires d'un certain nombre d'immeubles parisiens ont décidé de faire jouer ce que l'on appelle le "droit de délaissement", c'est-à-dire de demander à la Mairie de Paris d'acquérir leurs biens qui avaient été "pastillés", c'est-à-dire qui faisaient l'objet de réserves au titre du nouveau P.L.U.

Après une étude technique et financière résumée - c'est assez bref, mais pour ceux qui connaissent les chiffres c'est éclairant -, la Mairie de Paris ne fait pas jouer, n'achète pas, renonce à acquérir les biens situés aux adresses suivantes, que je rappelle : un immeuble situé dans le 2e arrondissement au 7, rue de la Paix, un autre immeuble situé au 6, rue Jean Ferrandi dans le 6e arrondissement, deux immeubles dans le 8e arrondissement, situés au 21, place de la Madeleine et au 21, rue La Boétie, et un autre immeuble situé dans le 15e arrondissement, au 25, rue du Commerce.

C'est très bien. Je pense d'ailleurs que, ma chère collègue, vous aurez sans doute à procéder à la même analyse et donc à renoncer à acquérir, sans doute à plusieurs reprises, au cours des prochains mois. Ce n'est pas l'objet du vœu que nous présentons. Nous souhaitons que vous alliez jusqu'au bout de la démarche. En réalité, dans le système actuel, même si vous renoncez à acquérir, les immeubles restent grevés de pastilles. Cela veut dire que si ensuite le propriétaire veut le vendre, il est considérablement gêné. Je pense notamment à des acquéreurs potentiels qui connaissent mal Paris et qui pourraient être intéressés, qu'ils soient d'origine française ou étrangère.

Nous souhaitons donc que vous engagiez une procédure de modification simplifiée du P.L.U. visant à supprimer formellement les pastilles, devenues caduques de fait, à la suite de la renonciation à acheter les biens situés aux cinq adresses que j'ai rappelées. Nous souhaitons que cette modification soit accompagnée d'une information publique auprès des propriétaires concernés. Voilà l'objet de ce vœu.

Je ne doute pas que, compte tenu de votre connaissance du sujet, vous y donniez une suite favorable, ma chère collègue.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne maintenant la parole à M. Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les écologistes vont voter contre ce projet de délibération. Je vais expliquer pourquoi.

Lors du vote et des travaux du Plan local d'Urbanisme bioclimatique, nous avons trouvé un équilibre solide et vertueux, qui était de dire : on va limiter les constructions nouvelles sur les parcelles et le foncier parce qu'il n'y en a plus beaucoup et ce foncier doit être réservé en priorité pour faire des espaces verts, c'est-à-dire rafraîchir la Ville. En contrepartie, parce que l'on doit absolument continuer à faire du logement public et social en priorité, nous allons augmenter le nombre de pastilles sur les bâtiments existants et nous allons augmenter la préemption des bâtiments privés pour en faire du logement social. Cet équilibre qui a été trouvé au sein de la majorité entre socialistes, communistes et écologistes, nous y tenons.

Or, que voit-on après à peine quelques mois de rodage du Plan local d'Urbanisme ? On commence, "par charrette", à nous supprimer des réserves de logements sociaux. Vous le savez, les écologistes, c'est le parti du logement social. Pour nous, il est hors de question que l'on commence à envoyer un message à tous les propriétaires, qui est de dire : "ne vous inquiétez pas, on a fait beaucoup de pastilles, mais on est prêts à les enlever facilement". On ne veut pas que cette habitude s'installe. Ce serait une mauvaise habitude. On ne veut pas créer une forme d'appel d'air qui donnerait envie à tous les propriétaires de bâtiments pastillés de mettre en demeure la Ville pour qu'elle retire ses pastilles. Je sais que la droite est pour cela. Cependant, nous sommes contre.

C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Rue Daumier, du nom du célèbre caricaturiste, entre le boulevard de Versailles et la porte de Saint-Cloud, aux 8, 10 et 12, se trouvent trois petites maisons de ville entourées d'immeubles sociaux. Ces trois petites maisons sont arborées, avec un très important jardin. L'un des propriétaires, cherchant à vendre sa maison, a appris par son notaire, a découvert que sa parcelle avait été pastillée, ce qui, je le redis, pose tout de même beaucoup de questions, qu'il s'agisse des propriétaires individuels ou des propriétaires institutionnels.

Le bâtiment fait moins de 50 mètres carrés d'emprise au sol. Je pense que, pour arriver aux 100 mètres carrés, c'est la prise en compte de ce magnifique jardin, qui est derrière ces 8, 10 et 12. Je ne doute pas, Monsieur MEUNIER, que vous serez sensible à la protection de cet espace vert. Ce jardin n'apparaît d'ailleurs pas sur l'Atlas géographique.

Une nouvelle fois, nous appelons à l'information des propriétaires pour qu'ils ne découvrent pas que leur bâtiment, leur parcelle, est pastillé. Il faut revoir ce classement s'agissant de propriétaires individuels bénéficiant de moins de 50 mètres carrés d'emprise au sol. Je m'associe au vœu déposé par le maire du 6e arrondissement pour demander que cette épée de Damoclès, lorsque la Ville renonce à racheter ces parcelles, puisse être levée.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole maintenant à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe Union Capitale.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, les emplacements réservés pour la création de logements sociaux dans le P.L.U.b. constituent l'un des points majeurs de notre opposition à ce document d'urbanisme. Dans le 15e arrondissement, le maire, les propriétaires impactés et de nombreux habitants se sont mobilisés à l'occasion de l'enquête publique pour demander le retrait de ces réserves qui viennent s'ajouter à toute la panoplie déployée par votre Exécutif pour "bourrer" notre arrondissement de logements sociaux.

Comme Philippe GOUJON l'a demandé à de multiples reprises, ce pastillage totalement aléatoire restreint considérablement l'usage et la valeur du patrimoine et constitue une atteinte à la propriété privée.

Sur les 78 bâtiments du 15e arrondissement initialement pastillés au P.L.U.b. avec une destination de logements sociaux, les réserves ont été maintenues sur 63 d'entre eux à l'issue de l'enquête publique, dont le 25, rue du Commerce, qui fait l'objet de ce projet de délibération. Le pastillage de cette parcelle nous a paru totalement incompréhensible. Je rappelle que, depuis 2020, ce bâtiment avait vocation à être restructuré et faisait l'objet de nombreux échanges entre son propriétaire, la Mairie de Paris, et la mairie du 15e arrondissement.

Après plusieurs esquisses jugées trop denses, un projet portant sur la construction de sept logements et un commerce a été présenté et accepté. En 2023, vous nous avez transmis un permis de construire sur lequel nous avons émis un avis favorable assorti de plusieurs observations.

Or, quelques mois plus tard, lors de l'examen du projet de P.L.U.b., nous avons découvert avec stupéfaction que vous aviez subitement décidé d'imposer une réserve de 100 % de logements sociaux sur ce projet.

Lors de l'enquête publique, le propriétaire a évidemment demandé la suppression de cette servitude qui impacte son patrimoine et rend impossible tout projet. Nous avons relayé cette demande sans pour autant obtenir satisfaction, puisque vous avez simplement ramené l'obligation à 50 %.

Cette servitude bloquant la poursuite de l'opération, le propriétaire a fait valoir son droit de délaissement et vous a demandé d'acquérir son bien. Au vu de l'absence d'équilibre financier pour réaliser une opération de logements sociaux, vous avez ainsi, étant mis au pied du mur, renoncé à acquérir le 25, rue du Commerce.

Mes chers collègues, pourquoi avoir mis une réserve L.S. sur cette parcelle ? Sur cette adresse, comme sur beaucoup d'autres d'ailleurs, nous voyons la légèreté, voire l'opacité, avec laquelle vous avez apposé ces pastillages arbitraires, qui plus est sans la moindre concertation avec les propriétaires impactés.

Nous voterons donc favorablement ce projet de délibération, qui concerne aujourd'hui cinq emprises, tout en souhaitant que vous nous soumettiez d'autres projets du même ordre dès lors que les propriétaires feront valoir leur droit de délaissement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour vos différentes interventions, auxquelles je vais essayer de répondre. Je rappelle que ce projet de délibération a pour objectif d'acter la renonciation par la Ville de Paris d'exercer son droit de délaissement sur plusieurs adresses, qui sont concernées par des servitudes issues du nouveau Plan local d'Urbanisme bioclimatique.

Ce sont 14 adresses qui actuellement sont en cours d'instruction par les services. Ce projet de délibération propose six adresses pour lesquelles il est souhaité que la Ville renonce à exercer son droit de délaissement : le 7, rue de la Paix, le 6, rue Jean Ferrandi, le 21, place de la Madeleine, le 21, rue La Boétie et le 25, rue du Commerce.

Pour quelles raisons nous vous proposons de renoncer à ce droit de délaissement ? Après examen, les services de la Ville considèrent que l'acquisition de ces biens n'est pas justifiée pour différentes raisons : soit une absence d'équilibre financier pour d'éventuelles opérations de logements sociaux, soit une dimension inadaptée, en

général des tailles en surface beaucoup trop petites, soit la présence de locataires qu'il faudrait indemniser du fait de la résiliation de leur bail.

On peut procéder de différentes manières. On peut considérer que l'on sait tout à l'avance et se targuer d'être en capacité. Je prends, par exemple, l'adresse qui est rue du Commerce. On peut considérer que nous aurions eu à anticiper l'entièreté d'une opération putative à venir dans les prochaines années. Cela concernait, je le rappelle tout de même, 823 adresses pastillées. Sinon, on peut aussi considérer que l'on travaille au fil de l'eau, comme nous l'avons toujours fait, en regardant opération par opération, avec à chaque fois les mairies d'arrondissement concernées, avec à chaque fois les propriétaires concernés, avec à chaque fois l'ensemble des acteurs concernés autour de la table, dans une démarche de discussion et de construction ensemble. C'est la méthode que nous avons fait le choix d'adopter. Ensuite, il faut considérer que nous renoncions sur certains endroits à ce droit de délaissement et sur d'autres nous l'exercions de façon effective.

Par rapport au vœu que vous avez porté, cher collègue, Monsieur le Maire, Monsieur LECOQ, vous proposez en réalité d'engager une procédure simplifiée de modification du P.L.U. Cela ne me semble pas opportun au regard de ce projet de délibération en particulier. Je ne vous dis pas que cela ne se fera pas à terme. Je pense qu'il faudra que nous le fassions à terme, une fois que nous aurons accumulé un nombre d'adresses suffisant pour justifier d'engager une procédure de modification simplifiée du P.L.U., qui suppose tout de même une démarche assez longue et fastidieuse de concertation, de saisine de l'autorité environnementale et ensuite un projet de délibération en Conseil de Paris. A ce stade, je ne pense pas que ce soit encore adapté. Je pense que quand nous aurons cumulé un nombre d'adresses suffisant, nous pourrions effectivement engager une procédure de ce type.

Sur la question de l'information publique, que vous avez soulevée, ainsi que Mme GATEL, je rappelle tout de même que, dans le cadre de la révision du P.L.U., nous avons fait le choix de la transparence, en soumettant dès septembre 2022 une première liste de biens concernés. Nous avons laissé la possibilité aux propriétaires de pouvoir réagir sur ces propositions et éventuellement d'en proposer des nouvelles.

D'ailleurs, il y a eu un ensemble de contestations qui ont été transmises depuis la publication de la cartographie. Elles ont été analysées, elles ont été pour certaines enlevées et pour d'autres confirmées dans le cadre d'un certain nombre d'arbitrages.

Je tiens aussi à dire que, au-delà de cela, nous avons reçu beaucoup d'interpellations. J'ai eu l'occasion de l'évoquer au moment du vote du P.L.U. Ce sont beaucoup d'interpellations directes de propriétaires estimant que la pastille n'était pas justifiée. Nous avons pu échanger avec eux individuellement. Les services de la DU, que je remercie grandement de leur diligence, ont échangé individuellement. Il y a des moments où nous avons fait le choix de maintenir la pastille et d'autres où nous avons entendu les arguments présentés par les différents propriétaires. Nous avons effectivement fait le choix de supprimer ces pastilles.

Je rappelle aussi un dernier point : le P.L.U. bioclimatique, au-delà des aspects nécessaires de végétalisation et d'adaptation de la Ville aux changements climatiques et tout ce sur quoi nous avons pu débattre en novembre dernier, porte un objectif majeur, qui est celui de la création de logements sociaux. Je rappelle tout de même qu'aujourd'hui, et cela fait d'ailleurs partie des interpellations régulières de la part des oppositions, nous avons un objectif ambitieux, que nous nous sommes fixés, de création de logement social de bail réel solidaire. Pourquoi ? Ce n'est pas pour "bourrer" les arrondissements de logements sociaux. Soyons sérieux. Disons aussi les choses correctement et dignement. C'est pour permettre au plus grand nombre de Parisiennes et de Parisiens de pouvoir se loger dignement à Paris.

Quand je vois que dans le 7e arrondissement, l'arrondissement de Mme DATI, nous sommes à 2,2 % de logements sociaux, laissez-moi vous dire que le compte n'y est pas.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme la maire du 8e arrondissement a demandé la parole.

(Intervention inaudible).

Elle est défavorable.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - J'ai dit que c'était défavorable.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vais donner une explication de vote. Pourquoi notre groupe va-t-il voter pour ? C'est parce que jusqu'à maintenant, c'est vrai, nous avons travaillé dans le 8e arrondissement avec les services. Les propriétaires se sont mis d'accord sur un certain nombre de propositions. Jusqu'à maintenant, le 8e arrondissement a pu obtenir satisfaction. Beaucoup de propriétaires sont notamment venus nous remercier parce que c'est nous qui avons au départ donné cette idée de discuter directement. Comme vous le savez, les services techniques ne connaissent pas tous les immeubles qui sont installés dans le 8e arrondissement. Quand ils se rendent sur place, ils se rendent compte que, dans certains immeubles, on ne peut pas construire ou on ne peut pas faire des logements.

Nous sommes donc pour. Nous allons voter ce projet de délibération.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Retirez-vous le vœu n° 47 du groupe Changer Paris ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Je ne le retire pas.

Je voulais remercier Mme l'adjointe pour sa réponse très pédagogique, à l'exception de la conclusion, qui était très politique et très politicienne. On ne peut pas construire sur les terrains des Invalides. On ne peut pas dire n'importe quoi. Je ne peux pas construire non plus sur le jardin du Luxembourg.

Revenons au fond. Sur les levées de pastilles, il y a tout de même un problème. Je fais court : allez-vous écrire aux propriétaires en leur disant : "la Ville renonce à exercer son droit de délaissement" ? Formellement, la pastille va demeurer, puisque vous n'envisagez pas de révision du P.L.U., mais elle n'aura plus d'effet. Eventuellement, lors d'une révision, lorsque nous aurons suffisamment d'adresses, à ce moment, nous dépastillerons. C'est ainsi.

Si vous écrivez aux propriétaires, c'est bon. Cependant, pour vous aider, je ne retire tout de même pas le vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je signale à M. MEUNIER que M. LECOQ est maire d'arrondissement, donc il a le droit de s'exprimer. De plus, cela concernait son territoire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 47, que vous ne retirez pas, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 101).

2025 DU 107 - Déclassement du domaine public communal et cession d'un immeuble 29, avenue de Villiers (17e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 107 relatif au déclassement du domaine public communal et cession d'un immeuble 29, avenue de Villiers, dans le 17e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, vous faites aujourd'hui le choix de vendre aux enchères le bâtiment situé au 29, avenue de Villiers dans le 17e arrondissement. Ce bien fait pourtant partie du patrimoine de la Ville de Paris depuis 1978. Il a notamment accueilli pendant une décennie l'ambassade de la République de Corée, puis plus récemment la "Maison de l'Europe", désormais relogée dans le 16e arrondissement. Il s'agit d'un bâtiment de 500 mètres carrés affecté actuellement à des équipements d'intérêt collectif et de service public. C'est certes sans possibilité d'accueil du public, mais faut-il pour autant renoncer à toute ambition pour ce lieu ?

Nous pensons que d'autres usages sont possibles. Ce site pourrait, par exemple, accueillir de nouveaux projets associatifs, culturels ou européens, à l'image de ce que représentait la "Maison de l'Europe". Il pourrait également être transformé à terme en logements sociaux ou en habitats à vocation sociale. Des besoins sont toujours pressants dans l'ensemble de nos arrondissements.

Plus largement, nous souhaitons exprimer notre inquiétude quant à la politique de cession systématique du patrimoine de la Ville, qu'il soit situé intramuros ou extramuros. Ces ventes privent la collectivité d'espaces précieux pour expérimenter de nouveaux services publics, développer des initiatives associatives ou, s'agissant des biens situés hors de Paris, relancer, par exemple, des colonies de vacances, un outil d'émancipation qui fait cruellement défaut à de nombreux enfants aujourd'hui.

En l'occurrence, cette vente ne nous semble ni urgente, ni essentielle. Jusqu'ici, d'ailleurs, la Ville n'a toujours pas trouvé de repreneur pour ce bien. Elle participe d'une logique de court terme, là où nous aurions pu miser sur l'innovation, l'intérêt général et l'utilité sociale.

C'est pourquoi, en cohérence, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Sur ce projet de délibération DU 107, relatif au déclassement et à la cession d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le 17^e arrondissement, je vais peut-être vous dire d'abord un mot sur ce patrimoine, puisque c'est de cela qu'il s'agit. C'est un bâtiment construit à la fin du XIX^e siècle dans un style néo-renaissance par l'architecte Jules Février. C'est un élément remarquable du patrimoine parisien. Il a été acquis par la Ville en 1978 et a accueilli pendant plus de 30 ans le conservatoire municipal du 17^e arrondissement jusqu'à sa fermeture en 2013.

Depuis 2013, cet immeuble est inoccupé malgré de multiples tentatives de réaffectation. Les services ont regardé de très près ce que nous pourrions y installer, ce qui serait possible d'y installer, soit en équipements publics, soit en services, soit en locaux associatifs, pourquoi pas. Il a accueilli la "Maison de l'Europe". Dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer Paris", il a été aussi envisagé que nous puissions y installer le projet porté par la collectivité de Martinique pour une "Maison des Outre-Mer" et une "Maison de la Martinique". Cependant, tout cela n'a pas fonctionné.

Je rappelle que, à l'intérieur, l'ensemble du bâtiment est classé. Il n'est donc pas possible de toucher à ce patrimoine. Il n'est pas possible d'envisager de modifier l'aménagement intérieur de ce bâtiment. Il n'est pas possible non plus d'y installer typiquement du logement. Ce n'est juste pas possible sur le plan architectural, patrimonial ou même sur le plan logistique.

Comme je l'ai dit, plusieurs hypothèses de réaffectation ont été étudiées sérieusement par les services de la Ville et aucune n'a pu aboutir. Au-delà de cela, il s'avère que si des aménagements étaient envisageables, les coûts étaient extrêmement élevés, notamment les coûts de remise aux normes, puisque c'est un bâtiment extrêmement ancien. Je crois que nous partageons tous cet attachement au patrimoine parisien.

Je rappelle aussi que le patrimoine de la Ville a beaucoup augmenté ces dix dernières années. Nous sommes à plus de 45 milliards d'euros. N'est-ce pas, cher Paul ?

Aujourd'hui, nous faisons donc le choix de céder ce bien assez exceptionnel, puisque nous ne souhaitons pas qu'il reste vide plus longtemps. Nous ne souhaitons pas qu'il se dégrade. Nous pensons donc qu'il convient de pouvoir le céder, en lien bien sûr avec l'ensemble des procédures relatives à la cession de biens. Le maire du 17^e arrondissement a été saisi. Il y a eu une présentation en conseil d'arrondissement en juin 2025. La vente sera organisée selon les modalités propres à préserver les intérêts de la Ville au regard de l'ensemble des caractéristiques de cet immeuble.

Le service local du domaine l'a estimé à une valeur vénale, dans un avis rendu en septembre 2024 et un deuxième avis au 1^{er} avril 2025, à 4,5 millions d'euros. Ce projet de cession par adjudication publique a été présenté en Conseil du patrimoine, qui a aussi émis un avis favorable le 14 mai 2025, avec un point de départ des enchères qui pourrait être fixé à 4,5 millions d'euros.

Je rappelle simplement, et peut-être pour vous rassurer, que cette cession ne signifie pas une perte de contrôle sur l'avenir du bâtiment, puisqu'il est situé dans un secteur de développement de l'habitation, avec une destination extrêmement encadrée. Seuls des projets d'équipements d'intérêt collectif, de service public ou de logements en dehors du rez-de-chaussée y seront autorisés. Ce bâtiment sera donc préservé. Par ailleurs, je rappelle que le P.L.U.b. le classe comme étant un immeuble protégé au titre de sa qualité architecturale remarquable.

Pour toutes ces raisons, je vous invite évidemment à voter pour ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. BOULARD, en tant que maire du 17^e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est un sujet que nous connaissons bien, malheureusement, dans le 17^e arrondissement. En venir à la cession d'un immeuble de la Ville alors que nous sommes dans un quartier déficitaire en équipements publics de proximité est tout simplement scandaleux, sans concertation. Nous étions très contents de venir voir la mairie d'arrondissement pour accueillir la "Maison de l'Europe". Je rappelle que ce bâtiment a accueilli le conservatoire de musique pendant de nombreuses années. C'est une décision qui n'a pas de sens, alors que nous avons un quartier qui a besoin d'équipements, comme je le disais, tels que des crèches, et qui a besoin éventuellement de relocaliser d'autres maisons de la vie associative et citoyenne au cœur de l'arrondissement.

Nous l'avons dit lors du dernier Conseil de Paris et à l'occasion des différents conseils d'arrondissement : cette vente précipitée montre bien l'urgence de renflouer les caisses à tout prix, en bradant, même si vous essayez de nous rassurer en nous disant que vous aurez un droit de regard sur ce qui va s'y faire. C'est précipité parce que les finances de la Ville sont au plus bas et qu'il faut brader le patrimoine dans des quartiers où l'on a besoin, comme je le

dis, d'équipements de proximité. C'est regrettable. Les habitants ne comprennent pas cette décision et surtout les motivations de cette décision. Je rappelle qu'elle avait été promise, cette localisation, à des Départements et notamment la Guadeloupe et la Martinique, pour en faire une "Maison de l'Outre-Mer". Tout cela a été stoppé net. On se demande d'ailleurs pourquoi. Tout cela manque de transparence. Tout cela est regrettable. Ce n'est pas pour et dans l'intérêt des habitants. Je le regrette très vivement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 107.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 107).

2025 DU 120 - Cession d'un immeuble 57, rue Jeanne d'Arc à Saint-Mandé (94).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 120 relatif à la cession d'un immeuble 57, rue Jeanne d'Arc à Saint-Mandé, dans le 94.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne la cession et la vente aux enchères d'un pavillon appartenant à la Ville et situé dans la Ville de Saint-Mandé.

Je souhaite intervenir tout d'abord sur le projet que vous auriez pu porter, mais aussi sur la rédaction du projet de délibération.

Tout d'abord, je voulais rappeler une préconisation qui avait bien sûr obtenu l'unanimité des groupes du Conseil de Paris lors de la Mission d'Information et d'Evaluation des bois. C'était la préconisation 50, qui disait la volonté de développer des petites structures collectives d'accueil dans le bâti existant, à l'image du pavillon de la Terrasse, en collaboration avec les acteurs du secteur et les communes riveraines. Voilà ce qui avait été acté.

Je voulais rappeler ce qu'était le pavillon de la Terrasse. C'est un centre d'hébergement d'urgence situé dans le bois de Vincennes, du moins à proximité. Ce centre comprend 17 lits en chambres partagées. La Ville de Paris en est propriétaire, tandis que l'Etat finance son fonctionnement. Ce dispositif est réservé aux personnes vivant dans les bois. Ce C.H.U. La Terrasse est pensé comme un lieu de passage, un sas pour réapprendre à vivre en société, un tremplin vers un hébergement stable.

Or, le manque de solutions pérennes d'hébergement de ce type crée un engorgement. Les personnes accueillies, notamment le public spécifique du pavillon de la Terrasse, ne peuvent pas être orientées vers d'autres structures, bloquant ainsi des places censées être temporaires.

Le pavillon de la Terrasse a souvent été cité comme un vrai exemple au sein de cette M.I.E., comme un exemple réussi. Or, aujourd'hui, au lieu de capitaliser ce modèle, la Ville choisit d'évacuer des biens de proximité du bois, comme celui duquel nous sommes en train de parler dans ce projet de délibération, qui aurait pu compléter le dispositif du pavillon de la Terrasse. Finalement, vous cédez ce bien sans considérer son potentiel et bien sûr sans jamais faire aucun lien avec cette M.I.E., dont les dispositifs et les préconisations ont été mis au placard. C'est donc un véritable acte manqué.

Sur le fond du projet de délibération en tant que tel, sur sa rédaction, vous réécrivez l'histoire des échanges que vous avez eus avec la Ville de Saint-Mandé. Ce n'est pas correct. Contrairement à ce que vous affirmez, la Ville de Saint-Mandé n'a jamais eu connaissance d'un prétendu consensus autour d'un programme mixte incluant à la fois du logement social et de l'accession à la propriété. Prêter à la Ville de Saint-Mandé des intentions qu'elle n'a jamais exprimées, voire qu'elle ignore totalement, relève soit de la désinvolture, soit de la manipulation. Je le redis : ce n'est pas correct. Jamais vous n'avez même concédé à la commune de Saint-Mandé la communication du prix estimé par les domaines. Il est donc difficile de parler de dialogue.

Si votre objectif est simplement de vendre ce bien comme tant d'autres, comme celui dont on vient de discuter dans le 17e arrondissement, si ceci n'a pour objectif que de renflouer les caisses d'une Ville de Paris déjà endettée à plus de 10 milliards d'euros, alors au moins assurez la clarté et le courage.

Vous vous gargarisez aussi sans cesse de discours sur le Grand Paris, sur la nécessité de bâtir des ponts et du dialogue entre la Capitale et la banlieue, notamment les communes riveraines, mais ce projet de délibération illustre une nouvelle fois votre incapacité à dialoguer avec vos voisins, voire un mépris à leur égard.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je dois dire, chère Madame MONTANDON, qu'en termes de mépris vous me laissez sans voix.

Je reprends mes esprits. J'ai entendu beaucoup de choses assez incroyables dans votre propos et je dois dire que vous ne m'avez pas vraiment habituée à cela. Vous avez l'habitude d'être beaucoup plus sérieuse et mesurée dans vos prises de parole. Vous entendre accuser les services de la Ville, accuser les élus que nous sommes de mentir sur un sujet de cette nature, je dois vous dire, là aussi, que cela me laisse sans voix. Vous entendre remettre en cause le travail quotidien de dialogue qui est fait par les équipes de la DU, par mon cabinet, par moi-même, avec les communes limitrophes, avec les communes du Grand Paris, cela me laisse là aussi sans voix.

Si je n'étais pas directement concernée, j'aurais pu croire effectivement qu'il y avait peut-être un fond de vérité dans ce que vous dites. Cependant, en l'occurrence, excusez-moi d'être obligée de remettre en cause la sincérité et la véracité des propos que vous tenez.

La réalité, quelle est-elle ? Nous avons un pavillon de la Pelouse, qui est un immeuble situé au 57, rue Jeanne d'Arc à Saint-Mandé, dont la Ville de Paris est propriétaire depuis 1963 et qui historiquement a servi à loger des agents municipaux, notamment des gardes du bois. Or, depuis l'été 2023, il n'y a plus d'agent logé dans ce bâtiment. Ce bâtiment ne répond donc plus aux besoins de la Ville de Paris. Aujourd'hui, plus de trois quarts des logements sont vacants. A partir de là, un travail partenarial a été engagé avec l'Etat et la commune de Saint-Mandé pour envisager un projet de reconversion à vocation sociale et mixte.

Ce travail partenarial n'est pas basé sur rien, donc je ne sais pas sur quoi vous vous appuyez pour dire que la Ville de Saint-Mandé n'a pas été associée. Ce que je vous dis, c'est qu'une étude a été menée en 2022 en lien avec les services de l'Etat et de la commune de Saint-Mandé, qui a envisagé que la Ville de Paris puisse céder son bien à l'un des opérateurs sociaux afin d'y réaliser une opération de logement, dont la programmation comporterait 50 % de L.L.S. et 50 % de logements en accession, environ 12.

La réalité, quelle est-elle ? La Ville de Saint-Mandé ne souhaite pas réaliser ces logements sociaux. Je rappelle que la Ville de Saint-Mandé déroge depuis maintenant plusieurs années à ses obligations en matière de production de logements sociaux. Aujourd'hui, c'est le Préfet du Val-de-Marne qui a récupéré les prérogatives en matière de droit de préemption, mais aussi de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Je ne sais pas de quelles informations vous disposez, Madame MONTANDON, mais je vous invite vraiment à mieux vous renseigner d'abord et, au-delà de cela, à être un peu plus mesurée dans vos prises de parole. Pour le coup, c'est une remise en cause du sérieux et de la sincérité des débats que nous avons. Je ne peux pas l'accepter.

Sur la cession de ce bien que nous vous proposons dans le cadre de ce projet de délibération, il y a aujourd'hui... D'abord, je rappelle tout de même l'entrée en vigueur du nouveau P.L.U.i. de l'E.P.T. Paris Est Marne & Bois en décembre dernier, avec des possibilités qui sont limitées, puisque le règlement protège, contrairement à ce que vous dites, le jardin et les arbres remarquables, ce qui de toute façon interdira toute transformation et extension du bâtiment.

Contrairement à ce que j'ai pu entendre de votre part et de la part de Geoffroy BOULARD, le maire du 17^e arrondissement... J'en profite, puisqu'il est intervenu après ma réponse sur le projet de délibération précédent, ce qui est évidemment son droit en tant que maire d'arrondissement. Je voudrais tout de même dire une petite chose. Je pense que vous pouvez répéter à l'envi que le budget de la Ville est insincère, déficitaire et que nous chercherions par tous les moyens à faire je-ne-sais-quoi. Moi, ce que je vous dis, c'est que nous gérons le patrimoine de la Ville, nous gérons les finances de la Ville, nous gérons les besoins des Parisiennes et des Parisiens au plus près de ce qui est juste et de ce qu'ils nous demandent, en l'occurrence un bâtiment de ce type qui ne fait l'objet d'aucun projet de Parisien et qui pourrait bénéficier à la Ville de Saint-Mandé. Oui, nous acceptons de le céder en lien avec les services de l'Etat et en lien avec les domaines.

C'est ce que propose ce projet de délibération, que je vous demande donc de voter.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 120.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 120).

Je vais suspendre quelques instants la séance, ce qui va nous permettre de passer à l'ordre du jour suivant : le débat organisé, avec le vœu de l'Assemblée citoyenne des enfants, qui vont donc faire leur rentrée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures six minutes, est reprise à dix heures sept minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La séance est reprise.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux propositions de la deuxième Assemblée citoyenne des enfants parisiens sur l'accès aux loisirs des enfants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, ravie de vous retrouver pour cette séance très particulière, très importante pour nous, qui est ce temps de communication et de débat bien sûr. Chers collègues, je vous demande de rejoindre vos places, s'il vous plaît. Monsieur le maire d'arrondissement, merci. On va bien se tenir devant les jeunes, sinon on ne va pas donner un bon exemple. Je ne doute pas que nous donnions un bon exemple. Je vous disais que cette séance est très importante. Nous allons accueillir et débattre des propositions des jeunes qui ont travaillé dans le cadre de l'Assemblée citoyenne des enfants. Ils ont travaillé sur l'accès aux loisirs des enfants. Ils vont nous présenter dans un instant leurs propositions.

C'est un moment important. Je voudrais saluer en tribune les jeunes de l'Assemblée citoyenne des enfants qui ont travaillé et tous les adultes qui les ont accompagnés, parce qu'il y a évidemment eu un travail extrêmement important autour d'eux. Je veux saluer aussi l'Assemblée citoyenne des adultes, qui viendra ensuite, après ce débat sur les propositions des enfants, présenter ses propres propositions. Nous les accueillerons de la même façon.

Je veux remercier très chaleureusement Dominique VERSINI, qui porte cette idée que les droits de l'enfant passent aussi par leur participation directe aux décisions qui les concernent. Je veux vraiment la remercier parce que, depuis des années à mes côtés, elle porte cette ambition. Ce que nous voyons aujourd'hui, c'est une réussite, une réalisation de cette ambition. Je veux bien sûr remercier Anouch TORANIAN, qui porte toutes les problématiques de la démocratie participative citoyenne, qui ne ménage pas ses heures, son temps pour porter cela et enrichir nos réflexions et nos pratiques d'élus sur ce sujet de la démocratie. Elle fait partie de ces rares élus qui pensent d'abord à leur mission et qui ne se ménagent pas. Non, pas les rares élus, parce que tout le monde pense d'abord à sa mission. C'est tout le monde. Je retire "rares". En tout cas, comme tous ici et toutes, elle est une personne rare parce que très impliquée dans la vie démocratique de notre collectivité.

Je vois que Philippe GOUJON fait campagne pour Anouch TORANIAN, ce qui est très bien. Il va falloir que l'on décode après ce que l'on est en train de se dire aux jeunes qui sont ici. Ce sont d'abord eux qui comptent. J'ai autour de moi Idrissa DRAMÉ, qui prendra la parole en premier, Maurane DEHUNDE AGBLO, puis Thomas JANICOT, puis Lina AMIMI, puis Noé LAZRI. Ils prendront la parole. Ce sont les porte-paroles des jeunes qui m'entourent ici. Ensuite, il y aura bien sûr un débat avec des interventions des différents groupes politiques de cette Assemblée. Avant cela, permettez-moi bien sûr d'introduire le débat.

Chers élus, chers membres de l'Assemblée citoyenne des enfants, chers porte-paroles que je viens de mentionner, je vous renouvelle bien sûr l'accueil ici, dans cet hémicycle du Conseil de Paris. Je vous redis combien je suis heureuse de vous y retrouver ce matin. Vous le savez toutes et tous, notre Ville est depuis longtemps attachée à la démocratie. C'est même la vocation de Paris bien avant nous. Cette Ville s'est toujours battue pour la démocratie et pour la liberté. Aujourd'hui, la démocratie représentative, celle qui émane de l'élection, celle qui fait que nous, les élus, nous siégeons aux différents endroits où nous siégeons, cette démocratie représentative, nous le savons tous, traverse une crise profonde, un éloignement, un sentiment d'éloignement entre les institutions, le personnel politique et la décision publique. C'est souvent, malheureusement, nous le savons, une réalité.

A Paris, nous avons décidé que ce constat ne serait pas une fatalité. C'est donc un appel à l'action, un appel à réinventer les manières de décider ensemble que nous avons pris à bras-le-corps. Nous avons fait le choix de répondre à cette question de la crise démocratique par de l'innovation démocratique et par la participation des premiers concernés, c'est-à-dire les Parisiennes et les Parisiens. Pourquoi ? C'est parce que nous croyons bien sûr dans la promesse d'égalité entre tous les citoyens, qui est gravée dans l'article 1er de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. C'est aussi parce que nous croyons aux vertus du débat et à ce que l'on appelle "la délibération". Y compris dans la délibération, il y a de la dispute. On n'est pas obligés d'être d'accord, mais c'est une vertu de savoir entendre, sans les insulter, celles et ceux qui ne pensent pas comme vous. Nous croyons aussi, parce que nous l'avons expérimenté nous-mêmes tout au long de nos vies, ce qui nous a conduits à être élus à un moment donné, que la démocratie s'apprend et se pratique. Justement, les démocraties résistent là où les citoyens sont actifs. Nous en avons fait l'expérience. Parce que depuis 2014 nous renforçons ce lien de confiance qui unit les Parisiennes et les Parisiens avec l'action publique, nous savons qu'à chaque fois que nous proposons aux citoyens de participer, de décider, de voter, ils répondent présents.

Cette participation à Paris prend plusieurs formes. La première forme que l'on avait expérimentée et qui marche, qui a maintenant plus de dix ans, c'est le budget participatif. Le budget participatif a d'ailleurs été une idée que j'avais reprise à la Ville de Lisbonne et au maire de Lisbonne, Antonio COSTA à l'époque. Je pense aussi à des lieux parisiens qui font vivre la démocratie au quotidien, que nous avons voulus comme des lieux ouverts de

discussion où l'on s'enrichit mutuellement des discussions que nous avons. Je pense bien sûr à l'Académie du Climat, que vous avez sans doute fréquentée, à "La Fabrique de la Solidarité", qui est née aussi après notre première Nuit de la Solidarité et de la demande des Parisiens d'avoir un endroit où ils puissent se former et s'informer sur les questions de solidarité. C'est aussi le théâtre de la Concorde, ce théâtre qui est sur les Champs-Élysées et qui permet aussi, avec tous les acteurs de la démocratie, d'avoir des débats, des discussions en invitant des intellectuels, des chercheurs, des citoyens, mais aussi des artistes à nous aider à permettre de conforter la démocratie qui, nous le savons, est particulièrement en danger aujourd'hui. Il y a évidemment l'Assemblée citoyenne, dont je parlais tout à l'heure, que nous avons lancée en 2021, au lendemain de la crise des "Gilets jaunes", disons-le. C'est aussi parce que nous avons écouté, parce qu'il y a eu à Paris différentes façons de recueillir les doléances dans des cahiers, dans des débats, que nous avons décidé de faire cette Assemblée citoyenne tirée au sort. Je veux à nouveau remercier Anouch TORANIAN et toutes les équipes de la Ville autour d'elle pour cet engagement en faveur de la démocratie.

Sur l'Assemblée citoyenne des adultes, trois promotions se sont succédées. Elles ont été portées par une même volonté : le fait que la démocratie s'incarne dans la vie quotidienne, qu'elle se nourrisse des savoirs, des convictions et des idées de celles et ceux qui font la Ville. Nous avons eu de très belles promotions, avec de belles propositions sur des sujets d'intérêt public. Je pense à la première Assemblée citoyenne, qui nous a demandé de travailler sur un Code de la rue. Aujourd'hui, nous y sommes. Nous avons fait ce Code de la rue. Je pense aussi à l'Assemblée qui nous avait proposé pas simplement de travailler, mais une façon de travailler sur les logements privés. Je pense bien sûr aussi à celles et ceux qui ont travaillé et nous ont demandé d'accélérer sur le sans-abrisme, sur les personnes à la rue et encore dernièrement sur les "rues jardins", qui ont par ailleurs aussi fait l'objet d'une votation citoyenne. Les Parisiens ont dit "oui" à 500 nouvelles "rues jardins" dans Paris.

Les citoyennes et les citoyens de cette troisième promotion présenteront tout à l'heure leur travail sur deux sujets qu'ils ont retenus : la lutte contre la solitude et un projet de délibération très ambitieux sur les nouveaux pouvoirs de décider. Comment on peut aller plus loin en matière de démocratie participative ?

Merci à toutes et tous pour votre engagement. Merci aussi à celles et ceux, services de la Ville, directeurs, élus et groupes politiques qui ont accepté d'être les intervenants devant ces promotions.

Le projet de délibération tout à l'heure sur les nouveaux pouvoirs pour décider à l'égard des Parisiens propose de très grandes avancées pour la démocratie. Je veux dire vraiment que c'est un sujet primordial. Nous l'évoquions avec les membres de l'Assemblée citoyenne juste avant d'entrer dans cet hémicycle. Je pense que ce sont des anticorps contre tous les risques de populisme, de manipulation que de donner le pouvoir aux citoyens de pouvoir décider de leur vie et de s'impliquer pleinement dans les décisions, en ayant toutes les informations à leur disposition. Parmi toutes les mesures proposées, toutes très intéressantes, je pense notamment aussi à des propositions qui nous sont faites que vous évoquerez tout à l'heure sur l'indemnisation des citoyens tirés au sort, parce que c'est vrai que c'est un travail et que cela nécessite un engagement fort. Je pense à la création d'un passeport de l'engagement parce que cela permet de reconnaître et de valoriser l'action des citoyennes et des citoyens qui participent à la vie de leur Ville. C'est de "l'empowerment", de "l'empouvoirement", comme on dit en bon français. C'est évidemment aussi de l'acquisition de compétences, qui est extrêmement utile, même dans un champ professionnel. Ce sont aussi des propositions, et l'on en parlera tout à l'heure, sur les questions de désinformation et de manipulation de l'information, qui prennent beaucoup de place et dont il sera question dans un instant. Je pense à ce que cela induit, c'est-à-dire vraiment un rôle réaffirmé des élus de proximité, des maires d'arrondissement. C'est l'importance de la proximité, c'est-à-dire de l'accès direct aux élus, dans un moment aussi compliqué pour la démocratie que celui que nous vivons dans le monde entier évidemment.

Toutes ces propositions sont des avancées concrètes et elles vont faire vivre Paris, à Paris une démocratie plus ouverte, à la hauteur. Je le dis souvent parce que, ici, à Paris, on ne pratique pas souvent le recours à des consultants et à des études extérieures pour savoir ce qu'il faudrait faire sur tel ou tel sujet. On préfère aller voir directement les citoyens pour avoir les bonnes idées. Cela coûte moins cher et c'est tout de même plus efficace parce que cela vient directement des citoyens. C'est ce qui va être proposé tout à l'heure.

Je veux aussi vous dire que la question de l'éducation à la démocratie est un sujet sur lequel vous reviendrez, on reviendra, et sur lequel l'exercice que nous faisons avec les jeunes est très important. Je ne vais pas m'attarder sur ce que vont proposer tout à l'heure les adultes notamment sur la question de la solitude, sujet ô combien essentiel, intergénérationnel, que l'on attribue souvent aux personnes plus âgées, mais qui est un sujet intergénérationnel. Beaucoup de jeunes disent aussi souffrir de la solitude. Tout à l'heure, avec l'Exécutif et Véronique LEVIEUX, nous y répondrons, donc toutes les propositions sont les bienvenues.

La démocratie n'est bien sûr pas simplement une affaire d'adultes. C'est pourquoi nous avons voulu qu'elle commence avec vous, dès le plus jeune âge. C'est le sens de cette Assemblée citoyenne des enfants, créée pour les collégiennes et les collégiens. Je remercie aussi Patrick BLOCHE, qui, en tant que premier adjoint, mais aussi en tant que chargé des familles, de l'éducation, des écoles, des crèches, a aussi un rôle primordial à jouer et il a joué ce rôle primordial. Nous avons voulu que cette Assemblée puisse comprendre le fonctionnement des institutions, donner son avis et faire des propositions concrètes. Merci à vous qui avez accompagné le travail des 108 collégiennes et collégiens, que je salue à nouveau et qui composent cette deuxième promotion. On en a déjà eu une.

Ils viennent des quatre coins de Paris. Ils viennent du collège Couperin à Paris Centre, de Condorcet dans le 8e arrondissement, de Jules Romains dans le 7e arrondissement, de Thomas Mann dans le 13e arrondissement, de la "Maison d'Enfants Clair Logis" dans le 18e arrondissement et d'autres lieux encore.

Vous, les jeunes, ici, les adolescents, je n'ose pas dire "les enfants" puisque vous êtes déjà des adolescents, vous êtes à l'image de notre Ville, c'est-à-dire pleinement engagés, avec beaucoup d'idées à fournir. Aujourd'hui, vous êtes déjà les acteurs et actrices d'une démocratie vivante à hauteur d'enfant. Tout au long de l'année, avec le soutien de la Mission Droits de l'Enfant, chère Dominique, vous avez été formés d'abord à ce que sont les droits de l'enfant, à la Convention internationale des droits de l'enfant, mais aussi au fonctionnement de cette instance démocratique qu'est le Conseil de Paris. Vous avez été sensibilisés au droit à la participation. Pourquoi est-ce un droit de participer ? Vous avez été sensibilisés au débat public, à la prise de parole publique. Vous avez suivi des formations, parce que ce n'est pas simple, et tout le monde va être très indulgent. On va faire retomber la pression. Tout le monde va être très indulgent, mais il y a eu des formations. Vous avez travaillé avec les services de la Ville, vous avez rencontré des élus, vous avez découvert les politiques municipales. Surtout, vous avez débattu, vous avez proposé, vous avez choisi ensemble.

C'est toujours compliqué, quand on est 100, 150 ou encore plus, de se dire : "on a tous des priorités différentes, mais il va tout de même falloir en choisir une qui nous réunisse". Vous l'avez fait et vous avez décidé de travailler sur l'accès aux loisirs pour tous les enfants. D'ailleurs, c'est un droit fondamental, qui est reconnu par l'article 31 de la Convention des droits de l'enfant. A l'issue de ce travail collectif, vous avez formulé un vœu, que nous allons examiner et voter.

Ensuite, vous avez décidé que vous nous soumettriez la création d'un "Pass Loisirs" accessible dès l'entrée au collège pour donner à tous les enfants les moyens de découvrir et de s'épanouir. Ce "pass", on sait qu'il existe à partir de 15 ans, mais il n'existait pas pour les premières années de collège. Ce "pass", vous l'avez pensé, je veux le dire, avec beaucoup d'intelligence et beaucoup de précision. Il va être à la fois en papier et en numérique. Il sera utilisable le week-end et pendant les vacances scolaires. Vous souhaitez qu'il donne accès à une offre très large culturelle, sportive et artistique la plus diversifiée possible et qu'il corresponde pleinement aux attentes des jeunes. La communication autour du "Pass Culture" sera co-construite avec vous. On va le faire et je suis sûre que l'on ne va pas communiquer de la même façon. C'est une proposition très ambitieuse et très structurée à laquelle je crois beaucoup. Elle montre à quel point, lorsque l'on fait confiance aux jeunes, ils s'emparent des enjeux et ils témoignent d'une maturité incroyable. Elle montre aussi que penser la Ville à hauteur d'enfant, qui est tout de même le sujet qui nous a mobilisés, en tout cas moi, en tant que maire, pendant ces dix dernières années, c'est améliorer la Ville pour tout le monde. Je me souviens de cette idée que l'on avait portée en 2014 et que j'ai toujours au fond de moi : lâcher la main à nos enfants. Il faut qu'ils puissent être dehors, dans la rue, en toute sécurité. Ne rien craindre. C'est tout de même le rêve de tout parent de pouvoir accompagner son enfant vers sa liberté d'adulte en lui lâchant la main sans avoir peur pour lui.

Vous avez souligné l'importance de la sécurité autour des lieux de loisirs, le rôle des ludothèques. Vous avez aussi souligné la nécessité de rendre l'espace public plus accueillant. Vous avez affirmé une idée simple et forte : les loisirs, le jeu, la culture, ce ne sont pas des suppléments d'âme, mais des droits à part entière. Je vous rejoins sur ce point parce que c'est tout ce qui nous permet aussi d'apprendre. Apprendre nécessite beaucoup d'efforts, mais cela passe aussi par le jeu, par les loisirs, par la culture et par le sport.

Dans un même mouvement, les enfants et les adultes réunis au sein des deux Assemblées citoyennes ont formulé ces dernières semaines des propositions d'une très grande qualité. Du "Pass Loisirs", proposé par l'Assemblée citoyenne des enfants, aux 20 mesures pour les nouveaux pouvoirs de décider à Paris, portées par l'Assemblée citoyenne dite "des adultes", de la lutte contre la solitude, chère Véronique, tu y reviendras tout à l'heure, à des propositions de votation dans les écoles, c'est le même passage. Les politiques publiques doivent être pensées non pas dans des cabinets d'experts en chambre, mais avec celles et ceux qui vivent la Ville à tous les âges de la vie.

Enfin, je veux remercier une nouvelle fois très chaleureusement l'ensemble des membres des deux Assemblées, les équipes de la Direction de la DDCT, de la Mission Droits de l'Enfant, mes adjointes, Anouch TORANIAN, Dominique VERSINI, cher Patrick BLOCHE aussi, chers collègues, vous qui avez rencontré des jeunes.

Je vous encourage à voter le vœu porté par cette deuxième Assemblée citoyenne des enfants sur l'accès aux loisirs. Je vous encourage également tout à l'heure à voter le vœu relatif à la lutte contre la solitude et les nouveaux pouvoirs des Assemblées des citoyens à Paris.

Merci encore à toutes et à tous pour votre engagement. C'est ainsi que nous faisons vivre ensemble la démocratie. C'est peut-être aussi ainsi, parce que je le disais en aparté, mais je vais le dire plus publiquement ici aux élus, aux citoyens tirés au sort : la vie politique, c'est tout de même terrible pour les politiques que nous sommes. Parfois, il nous arrive de nous dire : "pourquoi je fais cela ? Pourquoi je m'impose cela ?" Je pense ne trahir personne en disant cela. Chacun, dans son for intérieur, se dit tout de même à certains moments : "franchement, pourquoi je m'impose cela ?". Quand on voit le travail fait par les citoyens, quand on voit la façon dont les citoyens jeunes ou moins jeunes se saisissent des questions de leur vie, on se dit : "cela vaut la peine". Rien que pour cela, cela vaut la

peine. A un moment donné, on a décidé que l'on ouvrait les portes et les fenêtres. Dans cette ambiance de grande toxicité, ce qu'est devenue la vie politique dans notre pays aujourd'hui, ces éléments de respiration dans le travail avec les citoyens donnent du sens à ce que devrait être la politique au sens étymologique du terme : s'occuper de la vie de la cité, de notre vie commune, de ce qui nous rassemble et être capable de gérer nos différends dans le respect, sans manipuler l'information, sans insulter, en respectant les points de vue différents et tout simplement en essayant de faire en sorte que ce qui nous est le plus cher puisse être traité ensemble. C'est ce que vous nous permettez de faire : donner du sens aussi à nos vies politiques et nous dire "non, tout n'est pas foutu ; il y a encore de l'espoir".

Merci à vous pour l'espoir que vous nous donnez.

(La séance est suspendue pendant les interventions des cinq représentants de l'Assemblée citoyenne des enfants : Idrissa DRAMÉ, Maurane DEHUNDE AGBLO, Thomas JANICOT, Lina AMIMI et Noé LAZRI).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant vous entendre. Maintenant, c'est à vous de faire le travail.

Idrissa DRAMÉ. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je m'appelle Idrissa et je fais partie de l'Assemblée citoyenne des enfants, qui réunit 108 enfants de cinq établissements différents : Thomas Mann, Condorcet, Jules Romains et le mien, François Couperin. Avant de vous expliquer ce qu'est l'Assemblée citoyenne des enfants, nous voulons vous remercier de nous avoir donné la parole. En tant qu'enfants, nous connaissons nos besoins, nos droits et nos envies. L'Assemblée citoyenne, c'est cela. C'est un espace qui nous permet d'exercer nos droits et de participer aux décisions qui nous concernent.

L'année dernière, les membres de l'Assemblée citoyenne ont travaillé sur l'environnement. Leur projet est en cours. Nous espérons que le nôtre sera mis en œuvre également.

Cette année, nous avons choisi de travailler sur les loisirs, car les "ados" passent de plus en plus de temps sur les écrans. Nous proposons de plus en plus d'activités qui nous permettent de sortir de chez nous.

Maintenant, je vais laisser la parole aux membres de l'Assemblée citoyenne des enfants pour qu'ils vous parlent plus en détail du sujet que nous avons choisi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bravo Idrissa ! Merci beaucoup.

Je donne la parole à Maurane DEHUNDE AGBLO.

Maurane DEHUNDE AGBLO. - Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, à mon tour de vous parler de nos motivations et de la raison pour laquelle nous avons choisi de travailler sur le sujet des loisirs à Paris.

Nous avons choisi de travailler sur le sujet des loisirs, car ils aident à faire avancer la nouvelle génération dans de bonnes conditions. C'est ce qui nous permet de développer et apprendre à faire de nouvelles choses.

Les loisirs, c'est découvrir de nouvelles cultures par le sport ou l'art, comme les danses orientales ou la calligraphie chinoise. Cela nous permet de faire du sport, de nous garder en bonne santé, d'avoir de nouvelles activités culturelles, de nous aider à découvrir qui on est et à forger notre personnalité.

Cela nous permet de développer une vie sociale en dehors de l'école, où tout le monde n'a pas forcément d'amis. C'est aussi nous aider à nous évader, à penser à autre chose, à nous offrir du réconfort pour des gens ayant des problèmes chez eux ou à l'école.

Les loisirs, c'est aussi essayer de nous divertir pour que l'on ne soit pas des "ados" accrocs à leurs écrans, d'autant plus que les objets électroniques sont de plus en plus présents dans la société.

C'est d'autant plus important, quand on est adolescent au collège, de parler des loisirs, car c'est à cet âge que l'on commence à grandir. Nous changeons, nous découvrons ce que l'on aime ou pas. On se forge nous-mêmes. C'est à cet âge que l'on passe d'enfants à pré-adolescents, puis à adolescents et enfin aux adultes que l'on va devenir.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est important pour moi, mes camarades de classe et de tous les autres collèges, d'aborder le sujet des loisirs.

Enfin, c'est aussi important de se dire que, comme dans énormément de choses, la sécurité et le fait de pouvoir pratiquer librement nos loisirs en plein air sont des besoins fondamentaux.

Finalement, nous avons choisi de nous concentrer sur le "Pass Jeunes". Je vais laisser mon camarade parler plus précisément de cela.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bravo !

Thomas JANICOT, tu as la parole.

Thomas JANICOT. - Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, à mon tour de vous parler de notre travail sur le "Pass Jeunes" et les raisons de nos propositions.

Nous avons découvert le "Pass Jeunes" et nous l'avons beaucoup aimé parce qu'il permet l'accès à de nombreuses activités culturelles et sportives gratuitement ou à prix réduit.

Grâce à ce dispositif, les jeunes peuvent découvrir de nouveaux lieux, sortir avec leurs amis ou leur famille et profiter de leur temps libre, d'autant plus qu'il est sans frais et simple d'utilisation.

Cependant, nous avons trouvé qu'il n'était pas complètement adapté. Tout d'abord, il est disponible trop peu de temps, ce qui ne permet pas à certains jeunes d'en profiter pleinement tout au long de l'année. Ensuite, il concerne uniquement les jeunes à partir de la fin de leur troisième, alors que certains élèves collégiens plus jeunes bénéficieraient grandement de ce type d'accès. Pour finir, il est parfois difficile à obtenir ou mal communiqué, car de nombreux jeunes ne sont même pas au courant de son existence ou de son contenu. Pour cela, il faudrait améliorer la communication dans les établissements scolaires, dans les mairies ou sur les réseaux sociaux.

C'est donc pour toutes ces raisons que nous souhaitons avoir accès à un "Pass Ados" sur le modèle du "Pass Jeunes".

Je vais maintenant laisser la parole à ma camarade qui va vous expliquer nos propositions plus en détail.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci Thomas. Merci beaucoup.

Maintenant, Lina AMIMI.

Lina AMIMI. - Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je vais maintenant vous expliquer nos propositions.

Après le "Pass Jeunes", nous voulons créer un nouveau "pass" pour élargir les moyens et les conditions d'accès à des offres gratuites, culturelles, sportives et de loisirs dès l'entrée au collège, de la sixième à la troisième, en pensant à un format hybride, composé d'un chéquier papier et d'une application numérique, pour que tous les enfants puissent y avoir accès dès la sixième.

Pour les week-ends, les vacances périscolaires et les grandes vacances, ce serait le "Pass Ados". On aimerait que les activités du "Pass Ados" soient diversifiées et plus amusantes, comme le bowling, la piscine, le cinéma, les concerts et des événements culturels.

On propose aussi d'aider à créer de nouvelles affiches plus stylées et percutantes grâce aux avis des enfants.

Enfin, nous aimerions que vous nous informiez quand le "Pass Ados" sera créé si vous adoptez ce vœu.

Merci de m'avoir écoutée. J'espère que vous accepterez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci ! Cela va être stylé !

Noé LAZRI, dernier orateur de la tribune, tu as la parole.

Noé LAZRI. - Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je vais maintenant conclure.

Nous pensons qu'il est très important d'écouter les enfants parce que chaque personne a le droit de pouvoir s'exprimer. L'avis d'un enfant compte autant que celui d'un adulte. C'est notre droit, garanti par la Convention internationale des Droits de l'enfant.

Nous savons que vous n'aurez sans doute pas le temps de mettre en œuvre ce "Pass Ados" avant les élections de 2026. Nous espérons que ce système sera mis en place, que vous nous écouterez même si vous n'êtes plus là et que ceux qui seront élus prochainement respecteront notre vœu.

Enfin, la dernière proposition du vœu consiste à demander à la Ville de Paris de nous tenir au courant de l'application de ces propositions. Si vous adoptez ce vœu, c'est important pour nous, car nous avons beaucoup travaillé dessus. Nous demandons que notre travail soit respecté, car nous avons besoin d'avoir confiance en nos élus. Tout simplement, c'est vous qui nous représentez.

En conclusion, c'est important que l'Assemblée citoyennes des enfants, qui nous donne la parole, continue d'exister.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vraiment, merci. Merci à vous cinq pour ce propos très clair et très bien dit. Bravo !

(La séance est reprise).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole au premier orateur, pour le groupe "Les Écologistes". Monsieur Sylvain RAIFAUD, vous avez la parole.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Merci d'être là. Merci d'avoir eu le courage de monter à la tribune du Conseil de Paris pour exposer vos travaux. C'est vous qui êtes sur le devant de la scène. Evidemment, je sais bien que 108 collégiennes et collégiens ont travaillé sur ces propositions. Je voulais remercier l'ensemble des enfants qui ont participé à ces travaux et l'ensemble des personnes qui les ont accompagnés. Je sais l'engagement des services de la Ville aussi pour faire vivre la démocratie et faire vivre cette Assemblée citoyenne des enfants.

Je trouve que votre démarche est exemplaire. Vous êtes formés à la Convention internationale des Droits de l'enfant, aux politiques publiques parisiennes, aux institutions et à la prise de parole. On a vu ce matin que c'est plutôt réussi.

Vous avez débattu, voté et formulé des propositions concrètes.

Vous avez choisi un sujet important : l'accès aux loisirs. C'est un sujet tout sauf anodin. Le droit au jeu, au sport, à la culture et à la détente est un droit fondamental reconnu par l'article 31 de la Convention internationale des Droits de l'enfant. Or, ce droit est inégalement garanti, en particulier pour les enfants des quartiers populaires ou ceux qui vivent dans les familles les plus pauvres et qui sont donc plus éloignés de l'offre culturelle et sportive parisienne.

Vous l'avez souligné et j'ai beaucoup apprécié l'intervention que vous avez eue à l'instant, en disant que la culture et les loisirs, c'est aussi l'occasion de découvrir de nouvelles cultures, de faire de nouvelles choses, de rencontrer des nouvelles personnes, d'être ensemble aussi. Il s'agit de faire vivre la dimension interculturelle de la Ville, qui est très importante. Paris est un lieu de rencontre de beaucoup d'origines, de personnes qui viennent d'endroits très différents et qui viennent chacune avec leur culture. Les loisirs et l'offre culturelle, c'est aussi cela. C'est le fait de pouvoir découvrir des cultures, des façons de vivre différentes les unes des autres. C'est aussi la condition pour bien vivre ensemble.

L'enjeu, c'est aussi de développer la vie sociale. Comme vous l'avez souligné, c'est effectivement aussi lever les yeux des écrans. A un moment, il s'agit d'avoir des activités qui ne soient pas tournées vers les écrans, mais qui soient collectives et ancrées dans la vraie vie.

Les propositions que vous soumettez sont précises, constructives et faciles à mettre en œuvre. Avec le "Pass Loisirs" dès l'entrée au collège, on ferait en sorte que la culture ne soit pas uniquement pour les jeunes au-delà de la troisième. Vous proposez un format mixte, papier et numérique, qui soit accessible tout au long de l'année.

Vous demandez aussi l'élargissement de l'offre aux vacances scolaires et aux week-ends et des activités créatives, sportives et ludiques. On a besoin d'avoir évidemment tout ce panel d'activités différentes.

Vous insistez sur un aspect qui me paraît extrêmement important : la communication. On voit que l'on a une difficulté à faire en sorte que tout le monde bénéficie des dispositifs mis en place par la Ville de Paris. On le sait bien, il est compliqué de communiquer pour la Ville, de faire en sorte d'atteindre toutes les personnes susceptibles de bénéficier de ce "Pass Culture", de l'ensemble de l'offre de la Ville. Je crois que vos apports, vos propositions sont précieuses aussi de ce point de vue.

Dans le vœu proposé, il y a les propositions que vous faites. C'est aussi un enjeu plus large. Il s'agit aussi de reconnaître la capacité de participation des enfants à la vie publique. C'est aussi ce que l'on va faire tout à l'heure en votant pour ce vœu. Je vous dis déjà que le groupe "Les Écologistes" va voter très volontiers, très volontairement ce vœu. C'est donc une façon de reconnaître la capacité de participation des enfants à la vie publique, comme le prévoit la charte parisienne des droits de l'enfant, signée en 2020, et aussi un article du Code civil. Vous savez que, à chaque mariage, les élus doivent réciter ou lire un certain nombre d'articles du Code civil. Mon préféré est l'article 371-1 : "l'enfant est associé aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité". Je crois qu'en faisant ce vote, on illustre cet article. Pour ouvrir sur la discussion après sur l'Assemblée citoyenne, je considère que ce droit ne devrait pas être réservé uniquement aux enfants. Chaque personne devrait être associée aux décisions qui la concernent selon son âge et son degré de maturité.

En votant ce vœu, il s'agit de tenir une promesse démocratique envers vous, de voter vos propositions.

Je voulais insister sur votre dernier attendu, qui est essentiel. Ce matin, je pense que cela va évidemment être voté. On va tous être d'accord pour faire ce que vous avez proposé. Cependant, vous demandez un droit de suite. Vous demandez la possibilité d'être informés des suites qui seront données à vos propositions. Il ne suffit évidemment pas aujourd'hui de dire que c'est formidable, que tout ce que vous avez proposé est "super". Il faut aussi que ce soit mis en œuvre.

Je sais bien qu'il y a des difficultés. Parfois, dans l'espace du Conseil de Paris ou dans les espaces de préparation, on se dit que cela devrait être simple à faire, mais on rencontre finalement parfois des difficultés inattendues. Je crois qu'il est très important que la Ville puisse vous rendre des comptes, vous dire : "ce que l'on avait trouvé qui pouvait être simple n'est finalement pas si simple que cela" et rechercher avec vous de bonnes solutions et faire des ajustements pour faire en sorte que les projets se réalisent effectivement.

De ce point de vue, je trouverais utile qu'un groupe projet se mette en place avec vous, avec les services de la Ville et bien sûr avec Dominique VERSINI, Patrick BLOCHE et Anouch TORANIAN. J'en profite pour les remercier de leur engagement pour l'Assemblée des enfants.

Comme je l'ai dit, le groupe "Les Écologistes" votera évidemment pour ce vœu pour soutenir la nouvelle génération d'habitantes et d'habitants que vous représentez, qui est engagée à faire de Paris une Ville vraiment à l'écoute de ses enfants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur RAIFAUD.

Je donne la parole à Mme Alix BOUGERET, pour le groupe Union Capitale.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Chers représentants de l'Assemblée citoyenne des enfants, permettez-moi à mon tour de saluer en préambule la démarche portée ce matin par l'Assemblée citoyenne des enfants parisiens. Elle témoigne d'un réel engagement pédagogique et citoyen : 108 jeunes collégiens issus de cinq établissements ont été formés. Vous avez été formés à vos droits, au fonctionnement de nos institutions et, comme nous avons pu le constater, à la prise de parole publique. C'est donc un apprentissage précieux de la vie démocratique et il faut le saluer.

Ce vœu, issu de vos réflexions sur la thématique des loisirs, repose sur un constat partagé : l'accès à une offre diversifiée d'activités sportives, culturelles, récréatives reste encore inégal à Paris. Cela vous amène ce matin à défendre avec conviction et à présenter des propositions qui méritent évidemment toute notre attention.

Nous sommes évidemment favorables à ce que vous, les enfants, les adolescents, soyez associés aux décisions publiques dans le cadre adapté, en clarifiant les contours de ce dispositif.

L'Assemblée citoyenne, comme je le disais, doit rester un espace de sensibilisation, de dialogue, de transmission des valeurs démocratiques. Elle ne peut se substituer aux instances de décisions légitimes. Les élus parisiens sont bien là pour vous accompagner et donner corps à vos propositions.

Vous proposez la création d'un nouveau "pass" pour les collégiens. On peut bien sûr comprendre les besoins et les aspirations à votre âge en matière culturelle et sportive. C'est bien entendu tout à fait louable. Avant cela, il faudra en définir les contours, tirer aussi un bilan de l'actuel "Pass Jeunes", son utilisation réelle, la perception que les jeunes en ont. Comme vous l'avez exprimé, il y a des sujets de communication et d'appréhension à améliorer. Au bout du bout, il s'agit d'améliorer le dispositif.

L'enjeu n'est pas de créer des dispositifs nouveaux, mais de rendre les existants déjà lisibles, simples, équitables, accessibles et, pourquoi pas, en les étendant aux moins de 15 ans.

En termes de lisibilité, c'est d'ailleurs le choix qu'a fait la Région Ile-de-France, qui a créé l'application "LABAZ", qui s'adresse aux 15-25 ans, avec des bons plans, des jeux concours et des accès facilités à des activités culturelles et sportives.

Trop souvent, nous sommes alertés par les familles sur la complexité d'accès à certaines offres. L'objectif de ce "pass" n'est pas d'être un "pass" supplémentaire, comme je le disais, mais il doit nous interroger collectivement sur nos pratiques pour améliorer les choses pour l'avenir.

Si ce vœu soulève des aspirations et des besoins légitimes, les vôtres, il faudra aussi se pencher sur un point fondamental : le financement. Cette remarque s'adresse évidemment davantage à l'Exécutif parisien qu'à vous. Un "pass" dès le collège, étendu toute l'année à tous les enfants, suppose une capacité budgétaire. Nous demandons donc que toute extension soit conditionnée à un cadrage financier équitablement réparti entre les arrondissements, avec des critères transparents.

Pour être mieux valorisé et toucher un maximum de jeunes, comme vous l'avez signalé dans vos propos, la mise en œuvre devra s'accompagner d'un dialogue étroit avec les mairies d'arrondissement, les référents jeunesse, les conseils municipaux des jeunes lorsqu'ils existent dans les arrondissements, comme c'est le cas dans le 17e. Ce sont des leviers précieux pour pouvoir toucher un maximum d'adolescents.

En conclusion, le groupe Union Capitale votera votre proposition. Nous saluons à nouveau la prise de parole qui vous a été donnée. Nous appelons de nos vœux une évaluation du dispositif existant pour envisager son extension aux moins de 15 ans, avec une projection budgétaire et l'implication des élus de terrain, en cohérence avec la stratégie jeunesse de la Ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BOUGERET.

La parole est à Mme BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chers jeunes adolescents qui êtes à la tribune et ceux qui sont un peu plus haut, que nous voyons, l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour les jeunes les plus éloignés est un sujet qui tient particulièrement à cœur au groupe Changer Paris. Notre présidente, Rachida DATI, en a fait l'une de ses priorités en tant que Ministre de la Culture. Je veux donc d'abord témoigner notre soutien à ce vœu de l'Assemblée citoyenne des enfants. Soyez assurés que notre groupe Changer Paris se battra toujours en faveur de l'accès au plus grand nombre à la culture.

Derrière ce vœu se dessine le message d'une génération volontaire qui veut pouvoir profiter au maximum des offres culturelles parisiennes, très nombreuses et très variées, que nous avons la chance de proposer. Il s'agit de laisser peut-être quelques heures le téléphone, les écrans et les réseaux. Bravo ! Je crois que c'est Idrissa qui l'a dit. Je crois que vous êtes tous d'accord. C'est une très belle initiative de retrouver l'air frais et de se passer quelques instants des téléphones et des écrans.

Vous proposez de créer un "pass" pour les collégiens sur le modèle du "Pass Jeunes", avec un format hybride, à la fois chèque papier et application numérique, pour s'adapter aux usages des jeunes et favoriser l'inclusion numérique.

Ce "pass", dont l'âge plancher a déjà été revu à la baisse une première fois il y a quelques années, est aujourd'hui réservé aux 14-25 ans. Il offre une belle palette d'activités culturelles, sportives et de loisirs adaptés à la jeunesse. Or, certains collégiens restent à ce jour exclus de ce dispositif. Avec plus de 80.000 collégiens à Paris, cet élargissement touchera un large échantillon de jeunes et contribuera à leur offrir l'accès à la culture et ses pratiques. La culture transmet les valeurs françaises et fait que nous nous sentons Français. "Faire don de la culture, disait le père d'Antoine de Saint-Exupéry, c'est faire don de soi. Le reste viendra de soi-même".

Par ailleurs, l'accès facilité au sport permettra de lutter contre la sédentarité des plus jeunes, à condition de bien communiquer sur cette offre dont ils peuvent bénéficier. C'est un enjeu de santé physique, de santé mentale, mais aussi un facteur de sociabilisation et de partage. Il y a tout à y gagner et même des médailles.

En revanche, nous avons quelques réserves sur certains points et d'abord sur la diversification de l'offre. Elle est large dans le "pass" actuel et inclut d'ores et déjà des sélections culturelles et sportives : accès gratuit à la pratique du tennis, des expositions, entrées au Panthéon, au château de Vincennes, etc.

Ensuite, concernant la demande d'étendre l'utilisation du "pass" à tous les week-ends et toutes les vacances, la plupart de ces périodes sont déjà couvertes par le dispositif existant.

Enfin, un mot sur la communication. Soyons lucides, le "Pass Jeunes" reste trop peu connu des Parisiens. Travailler avec les enfants eux-mêmes à une communication qui leur parle sur les canaux qu'ils utilisent permettra de toucher le plus grand nombre.

Cependant, ce programme a un coût. Je le dis avec insistance. Ces initiatives doivent être budgétées. Nous ne pourrions pas avancer sans un plan budgétaire solide. Intégrer près de 80.000 collégiens, même avec un dispositif ajusté, a un coût. Il faut l'estimer, l'anticiper, l'inscrire dans une stratégie budgétaire claire et raisonnable. C'est le préambule indispensable pour que ces demandes soient autre chose qu'un vœu pieux.

Malgré ces points d'attention essentiels, le groupe Changer Paris votera favorablement ce vœu et avec enthousiasme.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chers représentants de l'Assemblée citoyenne des enfants, je tiens d'abord à saluer l'initiative de cette deuxième Assemblée citoyenne des enfants parisiens. Il est important de permettre à nos jeunes citoyens de s'exprimer sur les questions qui les concernent. C'est un geste qui s'inscrit dans la norme d'une volonté démocratique, dont nous devons aussi être garants.

Il est essentiel d'intégrer les voix de tous, y compris celles des plus jeunes. Vous, enfants et adolescents de plusieurs arrondissements, avez été formés non seulement à vos droits, mais aussi au fonctionnement des institutions. Vous avez réfléchi et voté sur des sujets qui vous tiennent à cœur : les loisirs, la convivialité et le handicap. Cette démarche pédagogique mérite notre respect et notre soutien.

En effet, les loisirs sont un facteur déterminant dans la construction de l'enfant, et vous l'avez rappelé, dans son développement social et intellectuel. L'accès aux équipements sportifs, culturels et aux espaces de jeux est un levier puissant pour l'épanouissement des enfants, pour prévenir les comportements à risques et pour renforcer le lien social. Effectivement, pour un jeune, un temps inanimé pourrait rapidement devenir un temps en danger de multiples façons.

D'abord, cette tranche d'âge est particulièrement vulnérable aux effets néfastes des réseaux sociaux qui nous alertent et qui vous alertent : addictions renforcées par des algorithmes puissants, expositions publiques potentiellement dangereuses, confrontation à des contenus inappropriés, altération de l'image de soi et des autres ou encore harcèlement numérique lié à une connexion permanente. Offrir aux jeunes un meilleur accès à des activités variées, c'est aussi leur donner l'opportunité de décrocher de leur téléphone, de se recentrer sur des expériences concrètes et enrichissantes. Par ailleurs, à cet âge, à votre âge, l'ennui peut pousser certains à adopter des comportements imprudents ou à faire des bêtises.

Nous savons qu'il y a de nombreux parents qui peinent à trouver des activités pour leurs enfants à cause du temps qui leur est limité du fait de leurs contraintes professionnelles. Ce "Pass Ados", comme vous souhaitez l'appeler, dédié aux adolescents et notamment aux collégiens, serait une des réponses concrètes à cette problématique. Ce serait une solution pour aider ces familles à offrir à leurs enfants des loisirs encadrés et constructifs.

Je salue également la volonté de travailler avec les enfants sur la communication autour de ce nouveau "pass". Faire entendre la voix des bénéficiaires eux-mêmes est la meilleure façon d'assurer la réussite d'un dispositif. Cela renforce le sentiment d'appartenance et d'appropriation.

Je tiens à émettre des vigilances quant à ce projet. Il faut aussi veiller à ce que ce "pass" soit pensé dans une logique d'efficacité, que ce soit pour les porteurs d'activités, les parents ou les services publics dédiés. L'expérience nous montre que la simplicité est souvent la clé de la réussite.

Il faut aussi que cette offre soit soutenue sur le long terme, en assurant la pérennité des financements et en mobilisant les acteurs locaux, qu'ils soient municipaux, associatifs ou privés. Naturellement, cette ambition soulève une question cruciale : celle des moyens financiers. La Ville devra trouver l'équilibre entre l'investissement dans l'avenir et la maîtrise des dépenses publiques. Il sera indispensable d'évaluer précisément le coût de ce "Pass Jeunes" élargi.

Nous sommes convaincus que l'enfance et la jeunesse sont des priorités. Nous voulons un Paris où chaque enfant trouve sa place. Cependant, nous restons attentifs à ce que cette démarche s'accompagne d'une gestion rigoureuse, responsable et pragmatique des fonds publics, notamment au vu de la dette actuelle de la Ville.

Mon groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" votera en faveur de ce vœu relatif à l'accès aux loisirs dès l'entrée au collège. Cependant, nous nous interrogeons donc sur le budget prévu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen. Madame la Présidente ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, chère Assemblée des enfants, je tiens à commencer mon propos en saluant l'engagement remarquable dont vous toutes et tous avez fait preuve en participant activement à la vie démocratique de Paris.

Merci aux services de la Ville, ainsi qu'à Dominique VERSINI de vous avoir accompagnés tout au long de ce travail.

L'Assemblée des enfants, c'est une instance innovante qui permet à nos jeunes de réfléchir, de dialoguer et de formuler des propositions concrètes sur les sujets qui les concernent directement dans la Ville. Votre implication doit inspirer l'ensemble de notre Assemblée et nous rappeler que l'avenir de Paris se construit avec et pour sa jeunesse. Votre mobilisation, vos réflexions et vos propositions témoignent d'une maturité et d'un sens du collectif qui honore notre Ville.

Parmi les nombreux sujets que vous avez explorés, vous avez choisi de travailler sur l'accès aux loisirs. Ce choix est fondamental. Les loisirs, la culture, le sport ne sont pas de simples à-côtés. Ils sont essentiels à l'épanouissement, à l'inclusion et au développement personnel de chaque enfant. Ils permettent l'ouverture au monde, la découverte des autres et donc la tolérance et la bienveillance.

Vous soulignez avec justesse que l'accès doit être facilité, adapté et équitable dès l'entrée au collège, y compris le week-end et pendant les vacances. Pour que cela fonctionne, il faut d'abord que le dispositif soit connu. Mon collègue en a parlé. C'est la base. On le sait bien, trop souvent, des droits existent sans être utilisés simplement parce qu'on ne les connaît pas. C'est vrai pour le logement, les aides sociales et l'alimentation.

A travers votre proposition de création d'un "Pass Jeunes" dédié aux collégiens, vous formulez une ambition claire, concrète et juste que nous partageons pleinement. Sachez également que beaucoup de choses sont déjà initiées par la Ville, en particulier dans les centres "Paris Anim", qui développent des ateliers sur un très large éventail d'activités de loisirs et culturelles. Je précise que cela se fait en prenant en compte le quotient familial. Il faut effectivement aller encore plus loin pour que le plus grand nombre d'enfants puissent en bénéficier.

Le groupe Communiste soutient activement les dispositifs d'accès aux loisirs, à la culture et aux vacances pour les jeunes Parisiens. Qu'il s'agisse du sport, de la culture ou des loisirs, ce sont souvent ces postes de dépenses qui

sont sacrifiés lorsqu'on a peu de moyens. Or, comme vous le soulignez, en plus de leur ambition émancipatrice, ces activités permettent à chaque enfant de découvrir ses talents, de s'affirmer, de prendre confiance en lui et de se projeter dans l'avenir.

Nous soutenons chaque initiative qui permettra de donner un large accès à la culture, aux sports et aux loisirs. Les activités extra-scolaires, les clubs, les ateliers, les rencontres sportives ou artistiques sont autant d'occasions de sortir du cadre, d'oser se dépasser et de s'ouvrir aux autres.

L'accès aux loisirs est un droit fondamental, un vecteur d'émancipation et de cohésion sociale. C'est pourquoi nous voterons votre vœu et mettrons tout en œuvre pour que ce nouveau dispositif voie le jour rapidement et devienne peut-être un modèle pour d'autres villes.

J'ai une idée pour la prochaine Assemblée citoyenne des enfants, si je peux me permettre, qui va dans le même sens que ce que vous proposez : le droit aux vacances, en déployant des centres municipaux de vacances, des accueils de colonies de vacances, pour que là aussi le plus grand nombre d'enfants puissent quitter Paris et s'ouvrir à de nouveaux horizons.

Vous portez, avec ce vœu, une vision ambitieuse et juste de Paris, que nous voulons construire ensemble. La Ville sera à la hauteur de cette ambition pour que chaque enfant, sans distinction, ait accès à ces espaces de liberté et d'apprentissage.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je demande aux élus qui parlent dans l'hémicycle de mener leurs conversations ailleurs. Merci.

Nous continuons avec Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, chers amis de l'Assemblée citoyenne des enfants, bienvenue à vous, chers petits amis de l'Assemblée citoyenne des enfants, dans ce Conseil de Paris, dans cette maison municipale des Parisiens que vous connaissez bien maintenant.

Vous êtes donc la seconde promotion de l'Assemblée citoyenne des enfants et tous les élus ici présents ne peuvent que vous féliciter pour l'engagement que vous avez pris, un engagement citoyen pour donner votre avis sur votre Ville parce que vous avez une vision qui est différente de la nôtre, qui n'est pas forcément la nôtre et qui est la vôtre, parce que vous ressentez les choses différemment dans votre vie de tous les jours, parce que c'est de notre responsabilité d'élus de vous faire aimer votre vie de tous les jours, à Paris, de la rendre plus facile dans vos déplacements, dans votre vie avec vos amis, dans votre vie au collège, avec vos familles, lorsque vous faites du sport ou lorsque vous allez dans les bibliothèques.

Vous aviez le choix entre trois thèmes : le handicap, la convivialité et les loisirs. J'ai beaucoup aimé ce qu'a dit l'un de vos camarades qui défendait la convivialité. Il disait : "choisir la convivialité permettrait de mettre en place des projets pour égayer Paris et ses habitants". C'est formidable. Oui, il faut égayer Paris. Oui, il faut ré-enchanter cette Ville devenue triste, où chaque citoyen devient potentiellement une menace ou un danger pour l'autre dans un espace public insuffisamment organisé ou cadré par des règles pour une vie conviviale à Paris. Vous avez raison et nous ne pouvons que vous applaudir dans vos constats de jeunes collégiens.

Cependant, vous avez choisi finalement le thème des loisirs et vous nous présentez un vœu aujourd'hui. Vous avez bien fait, car il y a encore beaucoup à faire pour les collégiens à Paris concernant les loisirs. En effet, vous n'êtes plus des enfants, vous n'êtes pas non plus tout à fait des adultes, bref vous êtes dans un espace de la vie bien spécifique qu'il convient d'accompagner.

Vous avez beaucoup travaillé pour connaître votre sujet, pour avoir une idée précise de ce qui manquait à Paris pour avoir un accès facile aux loisirs. Notre groupe MoDem et Indépendants approuve votre idée de vœu de créer un "pass" dédié aux adolescents de moins de 15 ans, car, oui, c'est avec la simplicité d'un "pass" qui donne un accès simple à la culture, mais aussi aux activités sportives et ludiques, qui est important. Il s'agit d'un "pass" permettant à tous les collégiens, même les plus éloignés de la culture ou des activités ludiques et sportives, de participer à des événements comme tous les autres collégiens.

Se posera la question, et vous l'avez bien relevé dans votre vœu, de comment toucher tous les collégiens. C'est un vrai défi pour vous pour que le "Pass collégiens" soit bien connu et bien utilisé. Au-delà de la communication, il faut bien prendre le temps de l'expliquer.

Se pose également la question, qui n'est pas abordée dans le vœu, du financement de ce "pass". Nous attendons les propositions de la Mairie de Paris.

Enfin, vous avez bien raison de demander des suites données à votre vœu. Nous, élus de l'opposition, nous faisons beaucoup de vœux. Pour autant, nous voyons rarement la réalisation de ceux même votés à l'unanimité.

Soyez vigilants, soyez tenaces, soyez cette jeunesse engagée, innovante et enthousiaste dont nous avons besoin pour notre Ville et pour notre pays.

Nous voterons bien évidemment ce vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à notre dernière oratrice, Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, chers jeunes invités, je tiens d'abord à saluer tous les collégiens, les collégiennes et leurs professeurs certainement qui les accompagnent pour leur présence ici aujourd'hui sur un moment important de démocratie de notre Ville.

Je voudrais tout d'abord rappeler la définition, au sens de la Convention internationale des Droits de l'enfant, de ce qu'est un enfant. Tout être humain âgé de moins de 18 ans est un enfant. Il me semble que cette définition est très importante parce que souvent, au lieu de parler d'enfants, on parle de jeunes. On peut souvent confondre un adolescent avec un jeune adulte. Cette définition a vraiment son sens, puisque ces êtres humains, de la naissance à 18 ans, et on le voit aussi parfois même au-delà de 18 ans, sont encore en construction. C'est quelque chose de très important à dire.

Je voulais saluer aussi la noble tâche de la Mission Droits de l'Enfant. Je voulais la saluer au nom de mon groupe, Paris en commun, pour la grande qualité des travaux qu'elle accompagne, s'agissant d'accompagner les enfants dans leur participation politique et la rédaction des vœux ou encore de suivre les engagements pris au nom de ces vœux et d'évaluer leur mise en œuvre et d'en rendre compte.

Les 108 enfants qui composent cette promotion de l'Assemblée sont toutes et tous collégiens. Certains sont accueillis par la protection de l'enfance. Ils ont eux-mêmes choisi le 20 novembre dernier, lors de la Journée des Droits de l'Enfant, le sujet sur lequel ils voulaient travailler. Ils ont reçu de l'information, des formations sur ce qui existe, parce que c'est cela, la démocratie. C'est l'accompagnement, la formation. Ils ont pu rencontrer différents acteurs des loisirs de Paris pour faire vivre, pour pouvoir faire les propositions les plus adéquates possible. C'est donc une démocratie éclairée. En d'autres termes, ils ont fixé eux-mêmes leur ordre du jour et ont bénéficié d'un accompagnement spécialement pensé en fonction de leur demande, ce qui leur permet une participation effective.

Ils ont donc proposé ce vœu sur l'accès à la culture et aux loisirs à Paris, qui vient précisément interroger les lacunes dans l'offre qui leur est faite en la matière. En termes d'âge, d'abord, les collégiennes et les collégiens ont envie eux aussi de culture et de loisirs. Ils ont envie de bénéficier d'aides leur permettant d'être plus indépendants dans leur accès à ces ressources. Ils veulent donc très logiquement bénéficier des aides qui aujourd'hui reviennent surtout aux lycéens ou aux jeunes enfants. En tant qu'élus, on le voit au quotidien, apporter une réponse aux demandes d'une tranche d'âge de "pré-ados" et "ados" est vraiment le plus difficile. C'est également là où l'on a une marge de progrès.

Ils veulent donc très logiquement bénéficier des aides qui reviennent, comme je le disais, essentiellement aux jeunes enfants. Conscients des rythmes scolaires, ils veulent aussi que l'offre existante soit renforcée le week-end et lors des vacances scolaires et qu'elle soit diversifiée dans ses formes pour inclure le jeu, la création et le sport.

Ils soulignent aussi avec raison que la communication autour de ces dispositifs doit être travaillée avec les enfants eux-mêmes et ils demandent d'avoir un retour sur les suites de leur vœu. Leur demande est donc assez complète.

Je trouve particulièrement intéressant que vous, membres de l'Assemblée des enfants, ayez vraiment pensé aussi comment l'on pouvait inclure les enfants, donc vous inclure, dans la mise en œuvre de votre vœu et sur quel aspect cela faisait le plus sens. Bravo donc à vous d'avoir envisagé aussi bien les supports des dispositifs que la nature des actions proposées et la communication, sur ce que l'on peut y trouver.

Il y a déjà beaucoup d'acteurs des loisirs et de la culture qui proposent des actions pensées pour les enfants, mais vous avez raison de le souligner, comme je le disais plus haut, pas toujours pour toutes les tranches d'âge et notamment la pré-adolescence et l'adolescence.

Nous accueillons donc très favorablement votre vœu. J'espère qu'il sera possible de développer une offre qui corresponde aux besoins que vous avez soulignés.

Je fais confiance aux services de Dominique VERSINI et de la Mission, qui vous accompagnent pour donner vie autant que possible à ce vœu, pour vous en rendre compte, pour vous tenir informés et pour nous tenir, nous aussi, les élus, informés des suites. Vous faites partie de nos administrés et tout ce qui vous concerne nous intéresse au premier chef.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Maya AKKARI.

Je donne la parole à Dominique VERSINI. Après cette unanimité dans les propos des différents groupes de l'Assemblée, il n'y aura pas de grande surprise sur l'adoption de ce vœu. Je m'en réjouis. Dominique va apporter les précisions au débat qui vient d'avoir lieu.

Merci à vous.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, mes chers collègues. Merci aux enfants, membres de l'Assemblée citoyenne de Paris, deuxième Assemblée citoyenne des enfants. Merci à leurs porte-paroles, qui vous ont représentés avec beaucoup de talent et d'éloquence. Je suis ravie que l'on ait pu les préparer à l'éloquence, avec l'association "Eloquentia". Vous avez pu voir comment un enfant, en quelques heures de formation, peut vraiment donner le meilleur, déployer le meilleur de lui-même pour nous permettre de comprendre ses souhaits et ses besoins.

Cette Assemblée citoyenne des enfants, qui est la deuxième, illustre vraiment le droit fondamental, inscrit dans la Convention internationale des Droits de l'Enfant, à la participation des enfants. Au début de notre mandature, en 2014, les enfants nous ont demandé de les faire davantage participer aux décisions qui les concernent. C'est ce que nous avons fait lors de la première et de la deuxième Assemblée.

Cela va dans la logique de Paris, qui a été la première Ville en France labellisée "Ville amie des enfants" par l'Unicef. Nous avons ainsi, au début du mandat, avec la Maire de Paris, signé une charte parisienne des droits de l'enfant, qui comprenait les demandes des enfants pour le mandat.

La présence des enfants illustre vraiment avec beaucoup d'intelligence la réalisation et la présence des enfants dans la Ville. Je rappelle, mais cela a été dit, que ce sont 108 enfants issus de quatre collèges et d'un établissement de la protection de l'enfance. La méthode choisie est la suivante : chaque année, on prend des arrondissements différents, avec des collèges volontaires qui participent. A la fin du mandat, l'objectif est que tout le monde ait pu participer.

Sur le vœu, c'est la question des loisirs, qui correspond à l'article 31 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant. Les Etats reconnaissent aux enfants le droit au repos et aux loisirs, de se livrer aux jeux et à des activités récréatives propres à leur âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. Les enfants savent bien sûr qu'énormément de choses sont faites à Paris pour les enfants.

Je remercie toutes les directions qui les ont rencontrés. Ils ont pu découvrir tout ce qui était fait. Ils ont découvert une petite fenêtre qui les concerne : la question des collégiens, des jeunes collégiens, puisque le "Pass Culture", dont on parle beaucoup et qui est très apprécié, commence à l'âge de 15 ans. Ce qui a attiré notre attention, c'est : "pour notre âge, on voudrait quelque chose comme cela, un "Pass Adolescents", évidemment axé sur les loisirs et qui permette d'avoir accès, y compris les week-ends, à des activités qui, pour l'instant, n'ont pas été pensées pour les plus jeunes". Je pense que les générations évoluent et que ces générations sont beaucoup plus mûres que les précédentes.

Je trouve que c'est vraiment un très beau projet, que j'invite évidemment, mais je n'ai pas de doute, tous nos collègues à voter. Je sais qu'ensuite sera élaborée et discutée la façon dont ce "pass", sans aucun doute pour le prochain mandat, pourra, puisque tout le monde aura voté, se mettre en place avec beaucoup d'intelligence et en pensant que les enfants souhaitent avoir accès à des activités que l'on avait pour l'instant imaginées pour les plus grands.

Je veux vraiment encore vous féliciter, chers enfants, chers porte-paroles. Je veux aussi remercier vos enseignants, vos éducateurs et vos accompagnateurs pour tout le temps qui a été consacré à la préparation de cette Assemblée tout au long de l'année. Je veux remercier la Mission Droits de l'Enfant de la Ville de Paris, qui fait honneur à la Ville en sensibilisant des enfants aux Droits de l'Enfant dans énormément d'établissements. Plus de 31.000 enfants ont été sensibilisés. Elle gère aussi l'Assemblée citoyenne des enfants. C'est cette Mission Droits de l'Enfant qui a mis en place, qui a accompagné le lancement, qui a fait le lien avec les établissements scolaires, qui a piloté et animé.

Les enfants demandent que l'on suive le devenir de leur vœu. Un document vous est diffusé à tous à l'entrée du Conseil de Paris. Il est aussi transmis à tous les enfants. Il permet de suivre le devenir du vœu de la première Assemblée. Je rappelle qu'il s'agissait de l'organisation par les enfants d'une journée de nettoyage de la nature en Ville. C'était aussi la promotion du réemploi dans les établissements scolaires parisiens.

Je veux remercier Antoine GUILLOU, qui s'y est vraiment mis, avec toutes ses équipes, et Christophe NAJDOVSKI aussi. Nous avons ensemble pu participer à cette première journée de nettoyage de la nature en Ville par des enfants. Antoine a lancé le passage de véhicules et de services dans les établissements scolaires, parce que les enfants ont demandé que l'on promeuve le réemploi et le recyclage par des actions de collecte et de sensibilisation. C'est donc fait.

Chaque année, on suivra. Les enfants seront informés du vœu. C'est évidemment normal. Certains ont dit que certains vœux étaient pieux, mais non. Pour les enfants, on ne peut pas faire de vœux pieux. On doit faire des vœux que l'on exécute.

En tout cas, merci à tous, merci à toutes pour ce très beau moment.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI, pour cette réponse.

Je vais mettre aux voix ce vœu qui, si j'ai bien compris, va recueillir l'unanimité, en tout cas je l'espère, de notre Assemblée.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 1 déposé par l'Exécutif sur la base des propositions de l'Assemblée citoyenne des enfants.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 138).

C'est donc adopté à l'unanimité.

Un grand merci.

Félicitations aux jeunes membres de l'Assemblée citoyenne des enfants. Bravo pour ce travail. A très bientôt.

Merci.

On va suspendre la séance quelques instants. Procédons à deux minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures seize minutes, est reprise à onze heures dix-neuf minutes, sous la présidence de M. Nicolas NORDMAN, adjoint).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - La séance est reprise.

2025 DDCT 135 - Délibération relative aux nouveaux pouvoirs pour décider des Parisiennes et Parisiens.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons donc reprendre la séance avec la délibération de l'Assemblée citoyenne relative aux nouveaux pouvoirs pour décider des Parisiennes et des Parisiens.

Je remercie les membres de l'Assemblée citoyenne d'être présents ici à mes côtés. Je vais sans plus tarder vous donner la parole.

(La séance est suspendue pendant les interventions des deux représentants de l'Assemblée citoyenne : M. Benjamin ESNAULT et Mme Marlies KUBECK).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - La parole est d'abord à M. Benjamin ESNAULT, puis à Mme Marlies KUBECK.

Vous avez la parole.

M. Benjamin ESNAULT. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil de Paris, nous sommes Marlies et Benjamin, membres de la troisième promotion de l'Assemblée citoyenne, et nous allons aujourd'hui vous parler du mandat délibératif qui nous a été proposé par la Mairie de Paris, traitant de la démocratie et en particulier du nouveau pouvoir pour décider.

Il s'agit en effet du thème que nous avons retenu parmi les quatre qui nous étaient proposés par l'Exécutif. Nous avons ainsi tenté de répondre à la question suivante : quels mécanismes inventer et repenser pour une démocratie parisienne continue, appropriée par toutes et tous et à tous les niveaux, quartiers, arrondissements parisiens, national ?

Nous avons de fait été amenés à interroger la pertinence et l'utilisation des dispositifs existants, à proposer des évolutions, ainsi que de nouveaux dispositifs.

Mme Marlies KUBECK. - Lors de ce mandat, nous avons travaillé sous la forme d'ateliers, qui se sont déroulés sur quinze demi-journées. Nous avons ainsi bénéficié de 44 auditions, au cours desquelles nous avons pu rencontrer un grand nombre d'intervenants. Nous avons rencontré 7 chercheurs et praticiens experts des questions de la démocratie participative et de l'engagement citoyen et qui sont représentants d'universités, d'organisations nationales, comme le Conseil d'Etat, ou internationales, comme l'O.C.D.E. Nous avons rencontré 11 représentants d'associations intervenant dans le domaine social et éducatif, comme "A.T.D. Quart Monde", "la Ligue de l'enseignement" ou l'association "Electeurs en herbe".

Nous avons également rencontré des intervenants d'instances participatives de la Ville de Paris, comme les conseils de quartier, le Conseil Parisien des Européens, le Conseil Parisien de la Jeunesse, etc. Six représentants

d'administrations locales, nationales et internationales ont témoigné de leurs expériences vécues dans d'autres villes, comme Grenoble et Strasbourg, mais aussi au sein du C.E.S.E. Nous avons rencontré 16 agents de cinq directions opérationnelles de la Ville de Paris intervenant dans les domaines de la communication, de l'engagement citoyen, des droits de l'enfant, des associations parisiennes ou du développement local dans les quartiers populaires. Enfin, quatre élus de la Ville de Paris sont venus échanger avec nous, à savoir l'adjointe à la maire Anouch TORANIAN, Jean-Pierre CORSIA, Paul HATTE et Bénédicte RENHAS. Nous souhaitons les remercier à nouveau pour le temps qu'ils nous ont accordé.

Cette phase d'analyse nous a permis de prendre connaissance des dispositifs existants, mais aussi de nous former sur le sujet, de comprendre les enjeux, le cadre légal et les marges de manœuvre.

A l'issue de ces travaux, nous nous sommes accordés sur plusieurs constats. A l'échelle nationale d'abord, nous avons constaté l'existence d'une crise démocratique et d'un affaiblissement des corps intermédiaires se traduisant souvent chez les citoyens par un sentiment de déconnexion et de lassitude envers les politiques. Il est donc urgent d'investir davantage dans la démocratie participative en remédiant aux freins actuellement existants.

A l'échelle de la Ville de Paris, nous avons constaté une offre de participation citoyenne abondante et qui s'inscrit progressivement dans les esprits grâce à des dispositifs phares comme le budget participatif, les Volontaires de Paris, l'Assemblée citoyenne ou encore les lieux d'engagement comme l'Académie du Climat, la Fabrique de la Solidarité, Quartier Jeune ou le théâtre de la Concorde, pour ne nommer que les plus emblématiques. Le taux de participation est non négligeable, mais des freins subsistent encore, accompagnés du phénomène T.L.M. "Toujours Les Mêmes". Nous avons constaté la nécessité de valoriser davantage les dispositifs et leurs résultats par une communication et un accompagnement renforcé. Nous avons constaté la nécessité aussi de partir des préoccupations des citoyennes et citoyens et de renforcer "l'aller-vers".

Sur la base de ces constats, nous avons élaboré un plan d'actions ambitieux organisé autour de 20 mesures regroupées en sept objectifs principaux couvrant l'ensemble des problématiques soulevées ces derniers mois. Notre parti pris a été de privilégier l'amélioration de l'existant avant de proposer de nouveaux dispositifs. Nous souhaitons également insister sur l'importance de simplifier l'existant et de ne pas complexifier ce qui doit être inventé. Nous allons donc présenter les sept grands objectifs et les principales mesures dans la limite du temps qui nous est accordé.

Premier objectif : diversifier et faciliter l'engagement. Pour diversifier les profils des participantes et participants, nous proposons notamment la généralisation du tirage au sort pour composer les instances participatives, comme c'est déjà le cas pour l'Assemblée citoyenne, afin d'assurer la représentativité tout en veillant aux aspects inclusion et diversité.

Deuxième objectif : soutenir l'éducation à la démocratie dès le plus jeune âge. Cet objectif vise à vulgariser le fonctionnement de la démocratie représentative et à la rendre plus accessible aux plus jeunes. Nous préconisons en particulier la mise en place de votations dans les écoles et collèges sur le principe des votations citoyennes existantes et de renforcer l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs démocratiques sur les temps périscolaires.

Troisième objectif : renforcer les dispositifs de participation citoyenne existants. Sous ce chapitre, nous souhaitons insister particulièrement sur le droit de suite pour assurer un suivi transparent de l'impact des propositions. A souligner également la votation citoyenne, que nous souhaitons accompagner d'un processus de remontée de propositions en mode "bottom-up" pour le choix des questions et d'un temps de débat public en amont de chaque votation.

M. Benjamin ESNAULT. - Le quatrième objectif s'intitule : amplifier les actions d'accompagnement des associations et de valorisation des bénévoles. Cela passerait par une déclinaison en arrondissements du "Label Asso" ou la création d'un carnet de l'engagement permettant de valoriser les compétences acquises par les personnes engagées associativement.

Objectif 5 : encourager la participation par la création d'un temps fort annuel, qui serait la Semaine de la Participation et de l'Engagement. L'idée est ici de rassembler les temps forts de la participation citoyenne sur une semaine, comme la votation annuelle ou les fêtes de conseils de quartier. Nous souhaiterions assurer la visibilité de cette semaine "via" les plateformes numériques de la Ville, des mairies d'arrondissement et d'autres acteurs du territoire.

Sixième objectif : recueillir, analyser et publier les données émanant des citoyennes et citoyens au service de la construction des politiques publiques et du fonctionnement des instances participatives. Il est donc question de la collecte, de la synthèse et de la diffusion des préoccupations des Parisiennes et Parisiens. Ce point nous semble fondamental, car c'est grâce à la remontée des informations collectées "via" les consultations publiques, les doléances formulées par mail et téléphone au service de la relation aux usagers ou encore les projets déposés par le budget participatif que nous pourrions alimenter et servir les instances de participation ou les votations, pour ne citer que ces exemples. Ces données donneraient également lieu à une synthèse, qui vous serait partagée, en tant qu'élus du Conseil de Paris, et rendue publique.

Septième et dernier objectif : outiller la participation en arrondissement en généralisant les pré-conseils d'arrondissement et en recommandant aux mairies de ces derniers la création d'Assemblées citoyennes à cette échelle dans le but de stimuler la mobilisation des Parisiennes et Parisiens de manière locale.

Nous concluons en ajoutant que ce projet de délibération s'accompagne d'un plaidoyer à l'attention de l'Etat. Il s'agit de 16 recommandations articulées en quatre chapitres que sont : le renouvellement des institutions, votes et modes de scrutin, démocratiser la décision et l'engagement. Ce document est annexé au délibéré et à l'exposé des motifs. Il n'est pas soumis à votre vote.

Je vais conclure en disant que ce projet de délibération est le fruit d'une année de travail assidu et rigoureux mené par cette Assemblée, dont une partie des membres sont aujourd'hui présents en tribune et que nous saluons. Nous espérons aussi que, en tant qu'élus du Conseil de Paris, vous vous accorderez sur les constats dressés, mais surtout que vous saurez adopter unanimement ce plan d'actions ambitieux en faveur de la démocratie parisienne.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous. Bravo pour ce riche travail.

(La séance est reprise).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons donc débiter le débat avec les différents groupes de notre Conseil.

Je donne d'abord la parole à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Union Capitale. Allez-y.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui un projet de délibération visant à poser les fondations d'un nouveau souffle démocratique pour notre Ville, un texte intitulé : "de nouveaux pouvoirs pour décider". C'est une promesse forte, que nous prenons au sérieux.

Permettez-moi tout d'abord de saluer le travail des représentants de l'Assemblée citoyenne de Paris, qui ont œuvré avec rigueur, sérieux et implication pour faire émerger des propositions. Leur travail est respectable, leur engagement est sincère et leur méthode a été particulièrement inclusive.

Merci à vous, Madame, Monsieur, pour cette présentation exhaustive de vos propositions et de votre méthode. C'est justement parce que ce travail est sérieux qu'il agit aujourd'hui en creux comme un véritable révélateur des écueils de la Ville en matière de démocratie participative. L'Assemblée citoyenne a parfaitement su pointer du doigt les marges de progression que nous sommes tous en droit d'attendre en tant que citoyens.

Ce document dresse à mots couverts un constat préoccupant : la démocratie participative à Paris est éclatée, peu lisible et peu suivie. Les Parisiens ne s'y retrouvent pas. Les Assemblées se succèdent, les dispositifs se multiplient, mais sans réelle articulation globale et sans visibilité suffisante.

Prenons un exemple précis : la votation citoyenne, censée incarner l'expression directe du citoyen. Notre groupe Union Capitale alerte. Ces votations ne remplissent pas leurs promesses démocratiques. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : moins de 5 % de participation dans de nombreux cas. Les calendriers sont flous, parfois décidés sans consultation des arrondissements. La communication est insuffisante. Il y a une absence criante de débats publics préparatoires. L'Assemblée citoyenne les demande d'ailleurs. Ce sont autant de signes qui montrent que la votation est plus proche d'un exercice de communication politique que du processus démocratique. Souvenez-vous de la votation sur les rues végétalisées. Elle s'est transformée en campagne déguisée. Pourtant, je le précise, je le répète, la votation pourrait être un très bel outil.

De même, ce projet de délibération affiche 20 mesures, comme vous le disiez, mais qu'en fera réellement l'Exécutif dans leur mise en œuvre concrète ? Avec quels moyens, quel calendrier, quel suivi, quelle évaluation ? Vous parlez d'ailleurs de droit de suite. Aujourd'hui, ce texte pose des intentions et propose des ajustements, mais quelle garantie de transformation réelle y sera donnée ? C'est précisément ce que les Parisiens dénoncent. Ce sont beaucoup d'annonces sans point d'étape, sans bilan et souvent sans chiffrage.

Je veux maintenant dire un mot sur un point central, celui du respect de la démocratie représentative et notamment des mairies d'arrondissement. La démocratie participative ne doit en aucun cas s'y substituer. Elle doit l'enrichir, la compléter, la nourrir, pas la contourner. Or, dans les faits, nous observons l'inverse. Dans plusieurs arrondissements, des élus de la majorité parisienne en charge des délégations associatives ou citoyennes ne siègent même pas dans les conseils de quartier. Ils brillent par leur absence, alors même qu'ils sont censés incarner la politique municipale au quotidien. C'est un contresens.

Ce texte pourra-t-il suffire pour régler les problèmes ? Je l'aimerais, car il révèle les manquements de la majorité municipale que nous dénonçons depuis des années, sans obtenir une réelle écoute de l'Exécutif, sur des sujets assez concrets finalement et assez simples.

En l'espèce, plusieurs propositions structurantes sont formulées ici et reflètent en miroir celles des élus. C'est significatif. Il s'agit d'une communication à renforcer sur les dispositifs, tant sur leur suivi, que leur résultat, ou encore

une réunion annuelle avec les porteurs de projet, lauréats du budget participatif, pour évoquer la mise en œuvre de leurs projets.

Ces besoins, exprimés par l'Assemblée citoyenne, sont régulièrement portés par différents groupes au sein de ce Conseil.

Ce que les Parisiens veulent, ce sont des réponses, des actes, de la simplification et de l'efficacité.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chers représentants de l'Assemblée citoyenne, dans cette époque où nous déplorons régulièrement le désintérêt de la chose publique, le réflexe abstentionniste de nos citoyens ou la polarisation des débats politiques par des méthodes outrancières ou populistes, voir des citoyens avec une volonté de s'investir ne peut que nous réjouir.

Dans une certaine logique, vous avez donc choisi de vous intéresser aux moyens donnés aux citoyens pour influencer sur la vie locale. C'est une question ô combien intéressante, mais qu'il convient de traiter avec une prise directe sur les choses, mais aussi sur la dimension philosophique inhérente à l'organisation démocratique.

Ainsi, nous voyons d'abord une véritable question préliminaire à ce sujet. Comment concilier et surtout ne pas opposer démocratie participative et démocratie représentative ? L'un ne peut aller sans l'autre. Le rôle des élus ne doit pas être dévalorisé par l'implication des citoyens. L'expression citoyenne doit leur permettre de mieux construire les politiques publiques. C'est donc un duo gagnant-gagnant.

Vous nous proposez aujourd'hui une batterie d'idées pour renforcer l'implication des citoyens. Derrière celles-ci, nous retrouvons certains combats que nous avons menés dans cette Assemblée depuis cinq ans et qui, hélas, n'ont jamais été écoutés. Il y a, par exemple, le rôle et l'action des conseils de quartier. On peut tout à fait entamer un débat sur leur fonctionnement pour essayer de l'améliorer. Est-ce qu'il est aujourd'hui adapté à ce qu'attendent les citoyens ? La question se pose.

Malgré cela, l'implication de leurs membres, que nous remercions chaleureusement, n'est plus à prouver. Ils servent de vigies sur ce qu'il se passe dans de nombreux quartiers de notre Ville. Avec cela, nous avons de quoi mieux comprendre notre territoire. En plus d'être trompeur pour les personnes qui s'y investissent souvent au long terme d'ailleurs, il est dommage de voir certains maires d'arrondissement traiter ces conseils comme des moins que rien. Je pense, par exemple, au 12^e arrondissement, où certains conseils de quartier s'en remettent désormais à nous, élus d'opposition, pour faire porter de simples vœux en conseil. Plutôt que de créer encore de nouvelles instances citoyennes d'arrondissement, ne devrions-nous pas nous interroger sur le mode de fonctionnement et la façon de traiter les actuelles ? Le but serait aussi de les rendre plus intéressantes pour les citoyens, puisque c'est ce que nous concluons de vos travaux.

Pour les votations citoyennes, vos remarques ne font que valider ce que nous répétons ici, sans hélas beaucoup d'oreilles attentives, depuis plus de trois ans maintenant. Leurs modes de fonctionnement, leur manque d'efficacité justifient en soi leur échec, matérialisé par une participation abyssale et un coût astronomique. Oui, il faut revoir le calendrier d'organisation, la sélection des questions, la façon dont elles sont ensuite présentées et débattues, avec les pour et les contre dans la société, et les modalités de vote, tout cela pour en faire des moments d'expression démocratique et par des ersatz infantilisants de type : "êtes-vous contre les arbres et les fleurs ?"

Enfin, vous évoquez la question de l'indemnisation des membres des instances citoyennes. Cela pose la question de la limite entre l'engagement citoyen et l'emploi. Certaines missions citoyennes, je pense aux jurys d'assises, donnent lieu à des indemnisations, car elles soustraient les personnes à leur emploi classique le temps de quelques jours. Cependant, lorsque nous parlons de réunions qui se tiennent en soirée ou le week-end, comme les vôtres ou comme l'engagement militant que nous connaissons de tous les côtés de cette Assemblée, le cadre est-il le même ? Selon nous, l'engagement citoyen n'a vocation ni à se professionnaliser, ni à accentuer les faits, "Toujours Les Mêmes", que vous dénoncez dans votre travail, ni à combler une fonction sociale pécuniaire.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération et nous espérons pouvoir continuer un débat complet sur ces questions qui nous semblent essentielles.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Francis SZPINER.

M. Francis SZPINER. - Monsieur le Maire, Mme la Maire de Paris a parlé tout à l'heure de la république et de la démocratie. C'est de cela qu'il s'agit. Il y a une crise de la démocratie. La première chose sur laquelle nous devrions nous interroger, c'est notre responsabilité d'élu.

S'il y a un décalage entre l'action publique et la perception par les citoyens, c'est d'abord parce que nous avons nous-mêmes dévalorisé la parole publique. Si notre comportement était en adéquation avec ce que nous affirmons, ce lien de confiance ne serait pas rompu. Je pense notamment au référendum sur le traité de Lisbonne.

Deuxièmement, et c'est la gauche qui l'a fait, vous avez supprimé le cumul des mandats par démagogie, parce que c'était dans l'air du temps, parce que c'étaient les politiques qui cumulaient les indemnités, ce qui était faux. Vous avez ainsi rompu le lien entre les parlementaires et les gens qui ont les mains dans le "cambouis", c'est-à-dire les élus locaux.

J'en viens maintenant à notre Ville. Je suis très étonné. J'ai été maire d'arrondissement. On ne reste pas cloîtrés dans nos bureaux. On passe notre temps à rencontrer les associations, à rencontrer les associations de parents d'élèves. Ce dialogue est permanent. Lorsque des idées nous sont proposées, nous les prenons à notre compte. Finalement, en disant que le citoyen est paré de toutes les vertus, que le politique a failli et qu'il faut sa promotion, vous affaiblissez encore plus la légitimité de ceux qui sont là en raison du choix des électeurs et du suffrage universel.

M. MARGAIN l'a rappelé : nous avons les conseils de quartier. Nous avons beaucoup d'éléments qui permettent en réalité aux citoyens de s'exprimer. Y a-t-il des progrès à faire ? Oui, notamment dans le domaine de la votation. Cependant, le domaine de la votation mérite, pardonnez-moi, au-delà de la question de principe, de proposer le cadre de la votation. L'opposition peut-elle exiger, si elle rassemble un certain nombre de signatures, une votation ? Est-ce qu'un certain nombre de citoyens, s'ils rassemblent un certain nombre de signatures, peuvent exiger une votation ? Ensuite, dans quel domaine peut-il y avoir lieu à votation ? Pour qu'une votation soit acceptée, il faut qu'elle rassemble un nombre suffisant de gens. Chez nos voisins Suisses, s'il n'y a pas un pourcentage suffisant, la votation est considérée comme nulle et non avenue. Je pense que la votation citoyenne, c'est-à-dire la possibilité pour des associations de s'emparer d'un sujet que les politiques peuvent négliger et obliger à un débat construit, encadré par des règles de droit qui font que ce n'est plus une opération de communication électorale, mais un vrai sujet débattu, oui, nous sommes pour.

J'en viens à la question de l'indemnisation. Ceux qui sont élus dans des arrondissements en tant que membres de l'opposition, conseillers d'arrondissement, et qui travaillent durement ne sont pas indemnisés. Vous voulez créer une catégorie de citoyens semi-professionnels, sous-élus qui ressembleraient aux élus. Ce n'est pas possible. Moi, je considère que si nos concitoyens, par leur engagement dans le milieu associatif, par leur engagement dans les conseils de quartier, ont droit à toute notre écoute et qu'ils nous apportent beaucoup, comme nous avons le Conseil des jeunes, comme nous avons le budget participatif, qui est une vraie réussite, je dois dire que je suis très réticent à cette opposition de fait entre l'élu et le citoyen, l'élu paré de tous les maux, c'est-à-dire l'élu aveugle, sourd, inattentif à ce qu'il se passe dans la société, et le citoyen paré de toutes les vertus. Nous sommes toujours en interaction les uns avec les autres.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons dans ce débat.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers représentants et représentantes de l'Assemblée citoyenne, dans le baromètre 2025 du CEVIPOF portant sur la confiance politique des Français, le verdict est sec et sans appel : seuls 26 % des Français ont encore confiance en la politique. Ils restent cependant attachés à la politique locale, puisque 61 % d'entre eux ont déclaré avoir toujours confiance en leur maire contre 23 % en leur président. La crise de confiance aggravée à laquelle fait face notre système démocratique ne doit plus être ignorée par l'Etat. Nous pourrions parler ici de la nécessaire VI^e République à construire, des nouveaux pouvoirs des salariés dans les entreprises ou d'autres propositions que les communistes ont au niveau national pour une démocratie réelle et renouvelée, mais revenons à votre projet de délibération.

Depuis des années, la Ville de Paris a choisi d'élargir de plus en plus certains processus décisionnaires pour donner à son échelle plus de pouvoir citoyen à ses habitants. Les conseils de quartier et les instances existant au sein de nos arrondissements permettent de faire entendre la voix des Parisiennes et des Parisiens en relayant leur vision pour le futur de notre Ville.

Les dispositifs sont nombreux. On peut citer la plateforme "décider Paris", qui permet aux citoyens de proposer des projets variés, mais aussi le budget participatif et les votations citoyennes, qui, par le vote direct ainsi que la concertation, permettent de réelles avancées décisionnaires au niveau local, de la collectivité au sens large à la plus petite rue parisienne. Tous ces dispositifs sont récents et évidemment éminemment perfectibles. Vos propositions vont en ce sens. Pour y arriver, tous les habitants doivent pouvoir participer. Notre groupe avait d'ailleurs porté ici même un vœu en ce sens en octobre dernier : Paris doit ouvrir le droit de vote à l'ensemble des ressortissants extra-communautaires résidant à Paris lors des votations citoyennes qu'elle organise.

Nos efforts ne s'arrêteront pas là. L'inclusion et l'accessibilité des instances de participation doivent aller encore plus loin : s'assurer que les personnes en situation de handicap ou d'illectronisme puissent participer, tout comme les ressortissants extra-communautaires. De même, nous devons entreprendre davantage d'initiatives pour vulgariser,

comme on l'a vu tout à l'heure, le principe de la démocratie représentative auprès des jeunes dans les collèges et les lycées.

C'est pourquoi le rapport que vous nous avez présenté est pour nous, élus, des plus précieux. De la lutte contre la mal-inscription sur les listes électorales au renforcement des formations sur la citoyenneté, en passant par l'augmentation de la visibilité des lieux dédiés à l'engagement parisien, les pistes de travail proposées ne manquent pas.

Comme cette étude le précise, innover en matière de pouvoir démocratique pour les Parisiennes et les Parisiens ne pourra se faire qu'en renforçant les procédés déjà existants. Il faut offrir aux citoyens une palette de dispositifs clairs et sans chevauchement. Ce faisant, nous pourrions continuer à lutter contre ce que vous désignez comme le "syndrome T.L.M. ", "Toujours Les Mêmes". La démocratie n'existe que si elle est exercée par tous et dans l'intérêt de tous et toutes.

Notre groupe vous remercie pour l'ensemble de vos travaux, qui permettront, j'en suis sûre, de continuer à développer et améliorer les pouvoirs citoyens dans notre Capitale, toucher toujours davantage de citoyennes et de citoyens et les encourager à contribuer à l'avenir de notre Ville. Cela restera toujours notre priorité. Antoine de Saint-Exupéry l'a dit très justement : "la démocratie doit être une fraternité, sinon elle est une imposture". Nous y veillerons.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci. Chers collègues.

Notre groupe MoDem et Indépendants tient à saluer les travaux de l'Assemblée citoyenne de Paris. Merci à l'ensemble de ses membres pour leur implication, la rigueur de leur méthode et pour la qualité des propositions formulées. Cette réflexion sur le renouveau démocratique est précieuse. Elle est bienvenue. Notre débat intervient à un moment crucial pour la démocratie locale. Nous traversons en effet une crise de confiance profonde entre les citoyens et la Ville, alimentée notamment par la multiplication des dispositifs participatifs qui manquent de lisibilité, de transparence ou d'efficacité.

Plus nous créons de mécanismes censés rapprocher les citoyens des décisions, plus ils ont le sentiment que leur parole ne porte pas. Ce décalage entre l'intention affichée et la réalité perçue alimente les frustrations et les colères. Alors, la démocratie participative ne saurait servir de façade pour légitimer des décisions déjà prises. Elle ne peut pas être instrumentalisée comme un outil de communication politique. Lorsque la participation est factice, les citoyens s'en détournent. Nous disons clairement "oui" à la démocratie participative, à condition qu'elle soit exigeante, sincère et dotée de réels leviers d'influence. C'est pourquoi nous souscrivons à une majorité des propositions qui nous sont présentées aujourd'hui. Permettez-moi de revenir sur quelques-unes d'entre elles.

Il y a d'abord l'idée de la mise en place d'un véritable droit de suite. Cela fait des années que nous demandons des retours concrets sur les vœux que nous adoptons ici même. Force est de constater que l'Exécutif ne s'y résout pas. Si les travaux de l'Assemblée citoyenne permettent de faire émerger un mécanisme clair de suivi et d'évaluation des décisions votées, alors, oui, ce sera un progrès démocratique concret et nécessaire.

Nous voulons également réaffirmer notre soutien à la création d'un passeport de l'engagement, une de vos propositions que notre collègue Béatrice LECOUTURIER avait saluée à l'occasion du rapport du Conseil parisien de la Jeunesse.

De la même manière, nous saluons l'idée d'une Semaine de la Participation et de l'Engagement. Cette initiative offrira une visibilité nouvelle à l'ensemble des dispositifs participatifs existants, souvent méconnus ou mal perçus. Elle pourra également devenir un temps fort de restitution, de pédagogie, de dialogue et d'évaluation.

J'ai un point de satisfaction également concernant vos réflexions et vos propositions sur l'organisation des votations citoyennes. Chers membres de l'Assemblée citoyenne, vous le soulignez justement, il est urgent d'élargir ce mécanisme, de mieux l'encadrer et surtout d'en améliorer la communication. Par exemple, personne ne peut ignorer les caractéristiques des deux dernières votations organisées à Paris : manque d'informations, calendrier peu lisible, formulations des questions contestées car mal orientées, modalités critiquées et réserves formulées jusqu'au sein de la Commission de déontologie.

Je fais aussi une remarque sur la mesure 20, où il est proposé aux mairies d'arrondissement de concevoir un dispositif de propositions de questions locales par les citoyens en laissant l'Exécutif maître du choix final. Ne serait-ce pas une forme de mépris démocratique à l'égard des maires d'arrondissement et surtout une absence de confiance dans la démocratie de proximité ? La question vous est posée.

Pour finir, j'ai un point d'attention sur la création dans chaque arrondissement d'Assemblées citoyennes locales. Bien évidemment, nous sommes pour le renforcement de la démocratie de proximité, mais sa mise en œuvre devra être rigoureuse. Ces nouvelles instances devront disposer de moyens réels pour fonctionner et surtout d'un rôle clair pour éviter tout chevauchement avec les conseils de quartier et autres dispositifs déjà existants. La complémentarité

devra être pensée dès le départ, sous peine de créer de la confusion là où l'on souhaite apporter de la clarté. Les Parisiennes et les Parisiens ne veulent pas être consultés pour la forme. Ils veulent être des acteurs pleinement associés à la vie citoyenne. Ils veulent comprendre, débattre, coconstruire et décider. Ils ont raison. Nous saluons d'ailleurs votre souhait de généraliser les pré-conseils d'arrondissement, comme nous le faisons déjà depuis notre élection dans le 9e arrondissement, avec Delphine BÜRKLI.

A nous d'ouvrir sur le plan parisien une nouvelle étape plus transparente, plus sincère et plus partagée avec vous. Nous serons au rendez-vous.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chère Madame, cher Monsieur et chers membres de l'Assemblée citoyenne, un grand merci à vous pour le travail que vous avez effectué. J'imagine que vous percevez, depuis quelques minutes que nous avons ce débat entre les différents orateurs des groupes politiques, à quel point, finalement, en travaillant - vous avez rappelé le processus -, en proposant - je me permettrai de revenir sur quelques-unes de vos propositions -, vous êtes bien en train de revivifier la démocratie participative et la démocratie citoyenne. Vous êtes peut-être aussi en train de bousculer un certain nombre d'idées reçues, de façons de fonctionner qui seraient installées dans le temps et qu'il ne faudrait surtout pas bouger parce que cela pourrait bousculer des habitudes, des certitudes.

Je veux au nom de mon groupe vous remercier doublement, d'abord pour le travail que vous avez effectué et les propositions que vous avez faites, mais aussi et surtout de continuer à bousculer ces certitudes que vous avez pu entendre jusqu'à présent. Une démocratie n'est vivante que si elle est retravaillée en permanence. Je ne reviens pas sur les premiers propos de Raphaëlle PRIMET. Oui, nous sommes dans une crise démocratique majeure. Nous pouvons, dans cette enceinte, rester entre nous et nous dire que c'est vraiment triste et dramatique, ou nous pouvons, et c'est ce que vous êtes en train de faire, essayer ensemble, chacun à sa place, avec la théorie du colibri. Si chacun fait un peu, ensemble nous ferons beaucoup. L'enjeu est important. C'est en effet la démocratie qui va mal en ce moment, mais si nous le faisons ensemble nous arriverons à bousculer des montagnes et nous arriverons à faire des citoyens éclairés, engagés, acteurs à part entière - je vois bien à quel point ce "à part entière" peut bousculer - de la politique publique. Une politique publique, quelle qu'en soit la nature, ne peut pas se faire sans les habitants. Elle ne peut pas se faire uniquement pour les habitants. Elle doit se faire avec les habitants. Vraiment, merci, en préambule, pour le débat que vous avez finalement permis d'avoir dans cet hémicycle. Il montre bien à quel point, collectivement, nous avons encore beaucoup besoin de travailler ensemble pour revivifier la démocratie si nous ne voulons pas qu'elle s'assèche. Merci d'avoir lancé ce travail et de l'avoir livré avec qualité et rigueur.

Je vais me permettre, au-delà de ce propos général que je ne pouvais pas ne pas avoir après avoir entendu les interventions jusqu'ici, revenir sur quelques-unes des propositions que vous avez formulées et qui me paraissent extrêmement intéressantes. Elles s'inscrivent dans un continuum de démocratie et elles permettent d'être des freins qu'on lève, des leviers pour dépasser des difficultés. De ce point de vue, c'est extrêmement précieux.

Vous l'avez dit, je n'y reviens pas, la Ville de Paris permet depuis longtemps aux Parisiennes et aux Parisiens de participer à l'élaboration des politiques municipales. Notre expression, et certains de mes collègues l'ont cité, est toujours de favoriser l'expression et la participation des habitants dès le plus jeune âge.

Qu'est-ce qu'on n'a pas entendu quand on a mis en place le budget participatif pour les enfants ! D'ailleurs, l'Assemblée citoyenne des enfants, que nous avons entendue tout à l'heure, est une magnifique démonstration que lorsque l'on confie les clés à celles et ceux qui s'en occupent, tout cela produit de l'intelligence collective et nous permet d'avancer. Heureusement que nous ne nous arrêtons pas aux critiques et, pour les enfants, aux moqueries.

Je suis très frappée et vraiment intéressée par ce que vous avez proposé sur la généralisation du tirage au sort. Je pense que c'est vraiment un sujet important qui permet de lutter contre le syndrome du T.L.M., "Toujours Les Mêmes". Je pense que c'est un vrai levier et je vous en remercie. Je pense aussi à l'indemnisation systématique des participants. Contrairement à mon honorable collègue, que je taquine... Il est sorti, M. SZPNER. Nous sommes plusieurs à cumuler plusieurs mandats, dont moi-même et M. SZPNER. C'est la preuve que l'on ne cumule plus les fonctions exécutives, mais qu'il est possible d'exécuter plusieurs mandats. C'est la fin de ma parenthèse. C'est un levier important si l'on veut lutter justement contre le tri. Je pense notamment au tri social de celles et ceux qui doivent faire vivre la démocratie participative. Oui, si l'on veut des étudiants, des travailleurs, des familles monoparentales, il faut avancer sur ce sujet.

Je conclus là où j'ai commencé, en vous remerciant pour vos propositions et le débat que vous nous avez permis d'initier.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais remercier l'ensemble des personnes qui ont fait partie de cette troisième promotion de l'Assemblée citoyenne de Paris et évidemment particulièrement les personnes qui sont montées à la tribune aujourd'hui pour présenter les propositions qui sont faites.

J'avais trouvé extrêmement intéressantes les conclusions de la deuxième promotion sur le logement. Je ne vous cache pas que j'étais un peu impatient de découvrir vos propositions sur la démocratie. Merci d'avoir choisi ce thème.

Vous dites dans votre rapport à un moment : "c'est le mandat de tous les mandats". Je partage totalement cette vision. Effectivement, c'est la clé d'un certain nombre d'avancées qui sont démocratiques, mais aussi dans le domaine social et écologique. Je considère que l'on est à la veille de transformations importantes. La démocratie est la condition pour faire en sorte que le changement de société auquel nous sommes confrontés soit totalement vécu et acceptable.

Vous mettez dans votre note que vous êtes en quête de transparence, vous parlez de partir des besoins et des envies des habitantes et des habitants et d'assurer l'impact des propositions et un lien direct à la décision. Vous ajoutez : "il faut renforcer "l'aller-vers"", c'est-à-dire le fait de ne pas rester uniquement dans des espaces, dans des enceintes, un Hôtel de ville, une mairie d'arrondissement, qui peut être parfois un espace un peu impressionnant. Il s'agit de faire en sorte, au contraire, que les démarches de participation se rapprochent des personnes pour aller prendre leur avis au plus près. Je suis extrêmement sensible, pour ma part, à cette démarche. Nous devons faire cet effort pour entendre le plus grand nombre.

Je voulais commenter vos propositions. Nous voterons le projet de délibération. Je trouve bien que ce soit un projet de délibération, même si ce qui est proposé est très vaste. La mise en œuvre va nécessiter une très grande attention.

Vous parlez des pré-conseils d'arrondissement. Nous avons la chance d'en avoir un dans le 10^e arrondissement depuis 20 ans. Le Conseil du 10^e arrondissement commence très souvent par une question d'habitant ou d'habitante, un conseil de quartier, une association qui vient poser une question sur un sujet précis. Je trouve cela très intéressant parce que l'on démarre le conseil en faisant de la politique et en étant véritablement à l'écoute, en se positionnant par rapport aux propositions qui sont faites.

Vous ne le mentionnez pas, mais le droit de pétition devrait être renforcé, rendu beaucoup plus accessible. J'ai l'impression que c'est un peu sous-jacent, mais c'est peut-être quelque chose qu'il faudra que l'on renforce à un moment.

Sur le projet de délibération, vous soulignez la fatigue des instances et la perte de membres. Je crois que l'indemnisation et le tirage au sort sont des clés importantes pour parvenir à une meilleure représentativité des personnes. Tout le monde n'a pas les moyens d'aller passer un samedi ou plusieurs, comme vous l'avez fait, à travailler sur l'Assemblée citoyenne. Si l'on veut être une démocratie accessible au plus grand nombre, il faut reconnaître que tout le monde n'a pas les mêmes moyens et se mettre en capacité de proposer des indemnisations.

Sur les votations, je partage votre perplexité. Vous dites qu'il serait bien d'avoir des votations qui ne soient pas sur des sujets sur lesquels la mairie a déjà tranché. Je suis totalement d'accord avec cette proposition. Vous parlez d'initiatives citoyennes. On devrait effectivement avoir des votations d'initiatives citoyennes à Paris et on devrait ajouter une étape délibérative. C'est sans doute ce qui manque avec les votations : un moment où l'on discute, où l'on fait en sorte de voir émerger les arguments de part et d'autre pour que l'on comprenne bien la portée des décisions auxquelles chacune et chacun va concourir par son vote.

Le droit de suite, c'est essentiel. Je l'ai dit pour les enfants il y a quelques minutes. C'est une clé très importante.

Je cite également les conditions que vous mentionnez, que vous mettez en objectifs. Il y a l'éducation à la citoyenneté. J'ajouterai que c'est tout au long de la vie. Il y a le statut du citoyen participant. C'est extrêmement important. Il s'agit notamment de reconnaître les acquis, la valeur de ce qui est fait. Il y a l'indemnisation, mais j'en ai parlé. Il s'agit de faire attention à la représentativité, à l'inclusion. Vous parlez d'utiliser les données et d'avoir une commission parisienne du débat public. On en a une, mais elle devrait avoir un rôle beaucoup plus fort. Enfin, il y a la lisibilité.

Je voudrais terminer en disant que la condition de tout cela, c'est la posture des élus, en réalité. Il s'agit d'avoir des élus ayant une volonté sincère d'écoute et de co-décision. C'est le lien avec la représentation que posait l'ancien maire du 16^e arrondissement tout à l'heure. C'est cette posture, cette volonté sincère d'écouter et de co-construire les politiques publiques que nous devons porter en tant qu'élus.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL, pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, quels mécanismes inventer et repenser pour une démocratie parisienne continue, appropriée à toutes et tous à tous les niveaux ? Effectivement, c'est une "sacrée" question et c'est une belle mission que vous vous êtes donnée, vous, les membres de l'Assemblée citoyenne de Paris. Cela témoigne d'une conscience que je partage avec vous : oui, il y a une urgence démocratique, oui, il y a une crise de la démocratie et de la politique, oui, il faut y répondre.

Je commencerai par vous dire "bravo" pour la qualité du travail effectué. Effectivement, vous identifiez à juste titre ce qui est déjà fait par la Ville de Paris, mais aussi les angles morts et les pistes d'amélioration.

Il y a un enjeu à élargir la participation au dispositif de démocratie citoyenne parce que, trop souvent, ce sont toujours les mêmes qui ont les codes et qui les investissent. En la matière, oui, le tirage au sort et la rémunération sont de bonnes pistes.

Sur le budget participatif, vous avez identifié aussi des pistes pour en améliorer le fonctionnement, pour rendre plus transparent le devenir des projets. Pour moi, l'une des principales limites de ce dispositif, c'est l'absence de moments de délibérations collectives, qui permettent aux habitants de délibérer collectivement les priorités et de ne pas être réduits à des porteurs de projets mis en concurrence les uns contre les autres, avec pour seul arbitre la Ville et ses services.

Concernant les votations citoyennes, vous en identifiez les limites. Il y a un vrai enjeu à ne pas en faire un instrument de communication de l'Exécutif. Oui à des temps de débat en amont, mais il faut aussi que le choix des sujets puisse se faire à l'initiative des citoyens ou même des groupes du Conseil de Paris. Le vrai défi pour que la démocratie citoyenne fonctionne, c'est d'imaginer des dispositifs qui permettent aux habitants de peser réellement dans les décisions. Nous ne devons pas faire de la démocratie citoyenne une sorte de cabinet des illusions démocratiques, où l'on met en scène une sorte de spectacle avec des citoyens qui sont dans le public et dont le rôle se réduit à la possibilité de voter parfois, de huer parfois, mais surtout d'applaudir leurs élus.

En tout cas, je tiens de nouveau à dire "bravo" pour votre travail. Je voterai ce projet de délibération qui va dans le bon sens, en espérant que cela participera à faire progresser la démocratie participative dans notre belle Ville de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je vais donner la parole à Mme Anouch TORANIAN, pour répondre à l'ensemble des personnes qui se sont exprimées.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers citoyens, chères citoyennes, chers membres de l'Assemblée citoyenne, mes chers collègues, cette intervention est un peu particulière, puisqu'il s'agit du dernier exercice du mandat de ce type pour l'Assemblée citoyenne. Elle a vu le jour, comme vous le savez et comme cela a été rappelé par la Maire, en 2021. Nous sommes très heureux de voir ses membres porter leurs travaux pour la troisième fois en Conseil de Paris.

Puisque c'est une dernière, permettez-moi avant tout quelques mots de remerciement. Je commencerai évidemment par remercier la Maire de Paris pour la création de cette instance et pour la confiance qu'elle a accordée aux élus et en particulier à moi dans sa mise en œuvre. Vous l'avez dotée d'un pouvoir fort. Ainsi, on a permis de faire de Paris une ville pionnière en termes de participation citoyenne. Je pense que c'est à souligner.

J'aimerais aussi remercier les élus qui ont pris du temps pour cette Assemblée cette année, mais aussi l'ensemble des équipes impliquées dans la conception et dans la mise en œuvre de cette instance : la DDCT bien sûr, mais également nos collaborateurs de cabinet, dont le travail dans l'ombre est absolument considérable.

Enfin et surtout, un grand merci à vous, membres de l'Assemblée citoyenne, d'avoir accepté d'abord de prendre part à cette aventure et pour tout le travail que vous avez accompli avec un immense sérieux. Votre engagement pour Paris et pour sa vie démocratique fait évidemment notre fierté, donc merci encore.

Avant de revenir sur ces travaux, je vais commencer par une petite boutade : après deux promotions de l'Assemblée lors desquelles les membres ont travaillé sur un ensemble de sujets, comme on l'a rappelé, tels que la végétalisation, le Code de la rue, le sans-abrisme, le plan Paris Lecture, il était temps d'expérimenter une Assemblée sur nos propres sujets : la démocratie participative et le renforcement du pouvoir d'agir des citoyens. C'est désormais chose faite. Nous en sommes ravis à plusieurs titres. D'abord, le choix de ce sujet et des échanges lors de la plénière dédiée ont démontré les inquiétudes fortes quant au devenir de la démocratie, mais ils ont en même temps démontré à quel point les Parisiennes et les Parisiens sont attachés à cette démocratie et à quel point ils souhaitent la revitaliser et lui redonner tout son éclat.

De plus, dès le départ, ils ont pris le positionnement suivant : travailler sur la démocratie doit avant tout permettre de redonner une voix à celles et ceux qui n'en ont pas ou qui en ont peu et de refaire société. C'est une chose dont nous sommes convaincus, mais c'est toujours aussi un espoir de voir que c'est partagé par l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Enfin, nous sommes ravis, car le travail qui en ressort est colossal. On compte plus de 44 auditions, 9 ateliers, 5 plénières. Tout cela a pu aboutir à un plan d'actions extrêmement ambitieux, organisé en 7 objectifs et en 20 mesures et à mettre en œuvre à l'échelle de Paris.

Que faut-il retenir sur le fond de ce projet de délibération ? Tout d'abord, j'aimerais saluer votre parti pris, puisqu'il est celui d'améliorer avant tout l'existant, avant de créer de nouveaux dispositifs. Votre choix a permis de repartir des bases pour les approfondir, de les repenser parfois pour avoir une offre de participation toujours plus cohérente et en adéquation avec les demandes des Parisiennes et des Parisiens. Comme vous le savez, depuis 2014, nous avons beaucoup expérimenté en matière de participation. Ce mandat n'était pas en reste. Votre travail nous demande d'en améliorer un certain nombre, de mieux matérialiser l'impact et la concrétisation du budget participatif, de repenser les méthodes de vote lors des votations. Ce sont autant de points sur lesquels nous devons donc nous améliorer.

J'aimerais aussi saluer votre ambition de l'éducation à la démocratie dès le plus jeune âge, aux mesures visant à faciliter l'engagement, en passant par celles qui portent sur le bénévolat, la création d'une Semaine de l'Engagement ou encore des mesures à l'attention des arrondissements. Vous avez cherché à avoir une vision globale de la participation avec toujours en ligne de mire la volonté de faciliter l'appropriation des démarches et outils par et pour le plus grand nombre.

Je retiens aussi que nos intuitions au moment de la création de cette Assemblée citoyenne ont été confirmées, puisque vous proposez d'étendre les trois spécificités de cette Assemblée aux autres instances : le tirage au sort, l'indemnisation des membres et le droit de suite, qui permettent, comme vous le savez et comme vous l'avez si justement souligné, une plus grande représentativité et une garantie de l'impact réel de vos travaux citoyens sur l'action municipale.

Je voudrais simplement revenir sur les critiques qui ont été émises sur l'indemnisation par M. le sénateur Francis SZPINER, qui nous a malheureusement quittés. Le parallèle entre les élus d'arrondissement qui sont non rémunérés et les citoyens qui sont investis dans une instance n'a vraiment pas lieu d'être. Vous vous trompez de débat. Les citoyens qui sont membres de partis ou qui sont élus locaux ont déjà une certaine forme de voix au chapitre, ce qui n'est pas le cas de citoyens "lambda" dénués de ce pouvoir, d'où l'indemnisation pour permettre de diversifier justement les publics engagés et faire que les sans-voix puissent enfin être entendus.

En conclusion, je voulais insister sur deux points. Plusieurs suites concrètes vont être données très rapidement à votre travail. Il y a d'abord la présentation du vœu du Conseil parisien des Associations, qui a pensé et conçu le carnet de l'engagement repris dans vos travaux, que vous évoquez. Ce vœu permettra d'acter l'adoption et le contenu concret de ce carnet qui vise à reconnaître et à valoriser l'engagement citoyen et associatif à Paris et la rédaction d'un projet de délibération cadre pour accompagner les arrondissements qui souhaitent mettre en œuvre une Assemblée citoyenne. Je salue d'ailleurs chaleureusement le 11e arrondissement et son maire, qui a lancé la sienne samedi.

Voilà, chers collègues. Comme vous l'aurez compris, pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite à voter pour ce projet de délibération, qui me semble être formidable, puisqu'il est porté par des citoyens.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à toutes et à tous, à l'ensemble des oratrices et des orateurs. Merci bien sûr aux membres de l'Assemblée citoyenne.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 135.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 135).

Félicitations !

Salutations.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je vais saluer la présence en tribune des membres de l'Assemblée citoyenne, qui sont là. On peut les saluer. Je salue également la présence dans ces tribunes des lauréats du tour extérieur de l'Etat et de la Ville de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la lutte contre la solitude.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pendant que nous sommes en train de changer à la tribune, nous allons passer à l'examen du vœu de l'Assemblée citoyenne relatif à la lutte contre la solitude.

Je vais donner la parole à Mme Catherine ABECASSIS et à M. Michaël DAI. Je ne sais pas dans quel ordre.

(La séance est suspendue pendant les interventions de deux représentants de l'Assemblée citoyenne : M. Michaël DAI et Mme Catherine ABECASSIS).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Allez-y. Je vous donne la parole, Monsieur DAI.

M. Michaël DAI. - Bonjour à tous et à toutes. Bonjour, Monsieur le Maire. Bonjour, Mesdames et Messieurs les élus.

Je vous présente Catherine ABECASSIS, membre de la troisième promotion de l'Assemblée citoyenne de Paris, et moi-même, Michaël DAI. Nous avons tous les deux participé à l'atelier "lutter contre la solitude à Paris" aux côtés de 36 membres actifs, que je salue aux tribunes.

Aujourd'hui, nous allons vous présenter notre synthèse de travail, que nous avons mené tous ensemble, sur le sujet à la fois discret et très présent qu'est la solitude à Paris. C'est un thème qui nous a profondément touchés, car il renvoie à quelque chose d'universel : le besoin de lien, d'attention et de reconnaissance dans une Ville immense et parfois impersonnelle.

Voici le mandat qui nous a été confié par l'Exécutif en complément d'actions déjà existantes et visant à soutenir les personnes isolées, personnes âgées, nouveaux arrivants, étudiants, etc. : comment lutter contre la solitude à Paris, quelles initiatives soutenir et quelles actions mettre en place pour renforcer le lien social ?

Mme Catherine ABECASSIS. - Nous avons participé à 7 ateliers et auditionné 24 chercheurs et praticiens, comme les sociologues Sylvain BORDIEC, Hadrien RIFFAUT, Clément BOISSEUIL ou encore Jean-François SERRES, rapporteur du C.E.S.E., dans l'étude "combattre l'isolement social". Nous avons aussi auditionné des associations et des instances participatives, comme "Cop1", "Entourage", "Paris en Compagnie", "ASTRe", "Petits Frères des Pauvres", le Conseil parisien des Européens et le Conseil parisien des Associations. Nous avons ensuite auditionné Véronique LEVIEUX et Marie-Christine LEMARDELEY, élues de la Ville, et les services de la Ville et d'ailleurs.

Leurs témoignages nous ont aidés à établir un vœu citoyen. D'abord, parlons des constats. En tout premier lieu, il faut différencier solitude et isolement comme deux notions complémentaires qui touchent toutes les populations. Nous avons remarqué que certains facteurs pouvaient aggraver la situation. Ils sont la précarité, le handicap, les accidents de la vie, les aidants. Les jeunes et les seniors sont touchés. Un quart des plus de quinze ans se sentent seuls aujourd'hui et 41 % des étudiants se sentent aussi seuls. C'est la fondation de France. Tout cela a bien évidemment des impacts négatifs sur la santé publique, l'économie. Ce n'est plus seulement l'individu qui souffre seul dans son coin, mais bien la société qui finit par souffrir elle aussi du manque de participation à la vie démocratique.

Nous avons envisagé différentes pistes comme solutions. Tout d'abord, les documents et les matériels produits par la Ville de Paris sont foisonnants, mais peu connus. Il y a ensuite les actions des associations et de leurs bénévoles et celles aussi des services sociaux, "l'aller-vers", la proximité et penser à des lieux concrets comme des lieux de passages obligatoires. Il faut faire avec et non pas faire pour, privilégier une écoute parfois défailante et diversifier les approches en fonction des publics concernés. En un mot : il faut s'adapter.

En résumé, le territoire parisien recouvre des réalités socio-économiques et spatiales très spécifiques qui n'ont pas encore été étudiées. Or, nous estimons qu'il serait important aujourd'hui d'identifier au plus près cette population en situation de solitude et de manière distincte.

Nous avons donc dégagé de ces débats plusieurs attentes réalisables dans un temps court. Tout d'abord, il s'agit de mettre en œuvre dans les deux ans à venir ce que l'on appelle une "enquête action originale" et basée d'abord sur l'écoute active, qui serait de grande ampleur afin de mieux saisir la dimension et la nature de la solitude à Paris. Enfin, il s'agirait de questionner la notoriété de ce qui existe en matière de lutte contre les solitudes. Il faudrait aussi communiquer, grâce à la création d'une plaquette dédiée et du site "paris.fr" sur les dispositifs et démarches émanant de la Ville de Paris et d'associations. Il s'agirait d'associer le secteur associatif par le biais du Conseil parisien des Associations. Nous aimerions aussi que les membres de l'Assemblée citoyenne qui le souhaitent puissent être intégrés, car le sujet nous tient à cœur, ainsi que l'ensemble des partenaires institutionnels, mais aussi les associations, dans la conception de l'enquête action, sa mise en œuvre et son évaluation. Idéalement, nous aimerions que se crée une mission de volontaires de Paris sur le modèle de la Nuit de la Solidarité.

M. Michaël DAI. - Le troisième attendu correspond à l'organisation d'une campagne de mobilisation fondée sur les résultats de l'enquête action à venir et co-construite avec les citoyennes, les citoyens et les parties prenantes. L'objectif est qu'elle soit plus durable et qu'elle repose sur des principes simples, mais essentiels, tels qu'utiliser une tonalité positive, privilégier des dispositifs d'"aller-vers", assurer une déclinaison locale ou encore adosser cette campagne à une programmation événementielle, comme avec le Mois du Lien.

Le quatrième attendu est justement de créer ce Mois du Lien, un moment fort dans l'année pour sensibiliser largement aux enjeux de la solitude et encourager les rencontres, les discussions ou encore les actions solidaires partout à Paris.

Enfin, le cinquième attendu concerne le suivi des mesures proposées. Nous demandons que la Ville de Paris poursuive ses engagements pris envers les promotions précédentes et que les mesures contenues dans ce vœu donnent lieu à un droit de suite régulier et transparent. Nous souhaitons également qu'elles fassent l'objet d'une évaluation concrète dans les cinq ans suivant leur mise en œuvre pour mesurer les résultats réels.

Merci beaucoup pour votre attention. Nous savons que ce sujet mériterait d'être développé bien davantage, mais nous avons dû aller à l'essentiel pour respecter le temps imparti. N'hésitez donc pas à nous poser vos questions. Nous serons ravis d'y répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

(La séance est reprise).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je vais donner la parole, pour deux minutes, aux différents groupes pour les explications de vote, s'agissant d'un vœu.

La parole est donc d'abord à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaitais d'abord remercier l'Assemblée citoyenne pour son travail rigoureux et la pertinence de ses travaux année après année. En France, un quart des plus de 15 ans se déclarent en situation de solitude et 41 % des étudiants se sentent seuls. Cette situation a été aggravée par la Covid. A cela s'ajoute le fait que 174.000 personnes de plus de 75 ans vivent seules chez elles à Paris.

Si les jeunes et les personnes âgées sont souvent parmi les plus vulnérables face à la solitude, l'isolement peut toucher chacun d'entre nous. Il ne fait pas de distinction d'âge, ni de genre, ni de statut social. C'est un enjeu collectif majeur au carrefour des politiques sociales de santé publique et de transformation profonde de nos modes de vie et de socialisation.

Face à ce constat, Paris agit et l'"aller-vers" est le maître-mot. De nombreux dispositifs existent, comme "Paris en Compagnie", qui permet aux plus de 65 ans de créer et de maintenir des liens sociaux. Pour multiplier les initiatives, notre Ville soutient et s'est entourée de partenaires indispensables, comme "Les Petits Frères des Pauvres", "Cop1 - Solidarités étudiantes", le C.R.O.U.S. ou encore "Entourage", sans compter le travail essentiel fait dans nos centres sociaux.

Malheureusement, comme nous le disions déjà tout à l'heure à propos du vœu de l'Assemblée des enfants, les dispositifs ne sont pas toujours connus des publics visés et c'est en cela que les solutions que l'Assemblée propose doivent être mises en place. L'enquête d'évaluation propre au territoire parisien est un chantier à entreprendre, puisque les conclusions permettraient le déploiement d'une campagne de sensibilisation adaptée. Créer un Mois du Lien permettrait une prise de conscience de la gravité du sujet et encouragerait encore davantage des actions solidaires destinées aux personnes concernées. Notre groupe suivra très attentivement le déroulement de ces projets. La détresse liée à la solitude et à l'isolement est l'affaire de tous.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée citoyenne, je voudrais tout d'abord vous adresser nos chaleureux remerciements pour vous être saisis de cette question ô combien essentielle. J'avais eu l'occasion de participer à vos derniers travaux et je vous redis combien la question dont vous vous êtes saisis est essentielle pour notre Ville, pour notre vivre-ensemble et pour ce que nous essayons de construire en commun.

C'est une question dont on parle insuffisamment peut-être parce que les principaux concernés ne l'évoquent pas et qui touche, comme vous l'avez rappelé, toutes les catégories de population, des jeunes aux seniors, en passant par les familles monoparentales ou encore les aidants. C'est aussi un enjeu extrêmement important de santé mentale. Cela fait écho à des problématiques de pouvoir d'achat, puisque la sociabilité a un coût. Cela fait écho aussi à toutes les actions qu'une collectivité comme la Ville de Paris peut mettre en œuvre, puisque c'est au cœur de ses prérogatives. Des choses existent d'ores et déjà, mais je voulais rappeler quelques-unes des propositions que nous avons eu l'occasion de faire. C'est d'abord la mise en réseau d'un certain nombre d'acteurs, tels que des gardiens d'immeuble ou des commerçants. C'est l'attention particulière à des moments clés de la vie : l'arrivée à Paris, un divorce ou encore un deuil. C'est la question de la prise en charge en période de crise. La canicule que nous vivons actuellement le souligne une fois encore. Il faudra répondre à cette interdiction de transmission des informations du fichier REFLEX aux différentes associations qui pourraient contribuer aussi à l'"aller-vers". C'est la question de l'aménagement et de l'urbanisme. Accroître le nombre d'espaces ouverts et publics est essentiel. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé un plan Bancs ou encore des places de village dans chacun des quartiers.

Bref, pour connaître un phénomène et mieux y répondre, la question de l'objectivation est essentielle. Nous soutenons bien évidemment votre proposition de cette grande étude, comme nous soutenons votre campagne de mobilisation à destination des Parisiens pour les sensibiliser au maximum.

Nous voterons très favorablement votre vœu.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs de l'Assemblée citoyenne, je m'associe évidemment aux remerciements de tous mes collègues. Merci pour le travail. Vous vous êtes intéressés à un sujet que l'on pourrait supposer atypique pour une Assemblée citoyenne, puisque, par définition, les personnes qui ont envie de participer sont des personnes qui ont déjà eu envie d'aller vers des choses collectives. Nous parlons de l'isolement, c'est-à-dire des personnes qui, au contraire, vont être au plus loin de la participation et qui vont avoir le plus de mal à participer. C'est un problème grave. Il n'est pas sous-estimé, mais il est méconnu. Nous-mêmes, en tant que politiques, sommes sollicités par les personnes qui viennent nous interpellier. Par définition, les personnes en situation de solitude le font moins.

On sait très bien ce qui mène à la solitude. Ce sont souvent les parcours de vie, les déménagements, le vieillissement, ce que l'on appelle les "accidents de la vie" tels que la perte d'un emploi, et la désocialisation. Beaucoup de choses y participent. J'interviendrai pour défendre le fait que, à la Ville, nous travaillons beaucoup sur la question du filet social et du filet de santé. C'est aussi souvent ce qui nous permet de lutter contre l'isolement, puisque l'isolement est souvent la conséquence de moments où il y a des problèmes. J'évoquerai deux sujets. J'ai parlé de la perte d'emploi et de la question de prévenir, de la question de pouvoir accompagner les personnes, la question de pouvoir avoir une action des missions locales. Des personnes ne vont pas arriver par leur parcours de vie à accéder et vont avoir besoin d'insertion. Nous aidons aussi pour l'insertion. Ce sont aussi des personnes pouvant avoir des problèmes aussi simples que des problèmes buccodentaires. Ne plus savoir sourire fait que l'on a du mal à sortir et à vouloir apparaître dans l'espace public.

Il y a donc un ensemble de choses qui ne sont pas directement liées à la solitude, mais qui vont la faciliter. J'aimerais aussi parler de la mobilité verticale, du besoin de lieux de rencontre et de sociabilisation qui soient gratuits. Comment pourrions-nous avancer sur ces questions ? Vous l'avez dit : votre première demande, c'est de faire l'enquête action et de partir de l'existant. Ce qui est intéressant, c'est que lorsque l'on arrive dans une Assemblée citoyenne et que l'on croit que l'on va tout pouvoir renouveler, on se rend compte qu'il y a beaucoup de dispositifs existants. Je pense que c'est le point de départ qui est important. C'est aussi le suivi sur le long terme, le droit de suite, le besoin de respecter votre vœu que j'appuie évidemment pour accompagner les initiatives existantes.

Merci à vous pour votre travail et son sérieux.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la solitude est un mal silencieux, un mal qui touche toutes les générations, qui traverse toutes les classes sociales et dont les effets sont désormais bien documentés : perte d'estime de soi, repli, dépression, fragilisation de la santé, précarité accrue.

Je tiens à nouveau à saluer le travail mené par l'Assemblée citoyenne de Paris, dont ce vœu est l'aboutissement et que le groupe Union Capitale votera. Ce vœu propose notamment une enquête action de grande ampleur, l'agrégation des travaux des précédentes promotions citoyennes et la mise en place d'une campagne de sensibilisation avec une tonalité positive.

Tout cela va dans le bon sens et nous proposerons d'aller plus loin. La solitude, et plus exactement l'isolement, recouvre des réalités très concrètes : logement inadapté, handicap mal pris en compte, isolement numérique, vieillissement, précarité énergétique, santé mentale. Cela appelle des réponses structurelles également.

Nos propositions sont simples : faire des mairies d'arrondissement des lieux d'accueil et de repérage de la solitude, comme la mairie du 17^e arrondissement l'a déjà fait, avec l'espace Info Seniors. Il s'agit de créer un maillage territorial avec un travail à l'année en lien avec les conseils de quartier, les gardiens d'immeuble, les centres sociaux et les associations bien sûr. Il s'agit encore d'inscrire cette lutte dans la durée avec un plan pluriannuel.

Ce vœu issu de l'Assemblée citoyenne doit être entendu et appliqué. Cela suppose un suivi régulier et un calendrier d'actions claires.

Oui, la solitude est un sujet majeur à Paris. Transformons les propositions en actes pour plus de présence, plus d'écoute et plus d'attention.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à chacun et chacune d'entre vous pour vos propositions. Je me joins vraiment aux remerciements de mes collègues parce que le travail que vous avez réalisé ces derniers mois est précieux. Il saura utilement éclairer nos politiques publiques.

Vous formulez plusieurs recommandations, nous les avons les uns et les autres évoquées, pour lutter contre la solitude et l'isolement, qui concernent toutes les générations. Cela peut être des jeunes, des étudiants, des personnes âgées ou des familles monoparentales. C'est un sujet qui revient beaucoup quand on discute avec les parents "solos". Cela concerne tous les milieux sociaux. On est donc bien sur une question sociale et politique, avec un enjeu très fort dans nos grandes villes, sur laquelle nous travaillons avec Véronique LEVIEUX et Marie-Christine LEMARDELEY.

L'isolement social est un phénomène qui s'étend et dont les pouvoirs publics doivent prendre pleinement conscience. On voit par exemple, et cela peut faire sourire si l'on n'y fait pas attention, que le Royaume-Uni et le Japon ont fait le choix de créer des Ministères chargés de la lutte contre la solitude. Il y a une prise en compte politique du fait que c'est une problématique réelle qui mérite d'être diagnostiquée, comme vous le proposez.

Vous le savez et vous l'écrivez, il y a déjà des dispositifs dans notre Ville pour favoriser les relations sociales : colocations intergénérationnelles, "Paris en Compagnie", mais aussi les "rues aux écoles", les rues piétonnisées, qui sont des rues qui favorisent les rencontres. Nous pouvons aller plus loin grâce à la grande enquête que vous souhaitez mener. C'est essentiel, notamment en cas de crise, de pouvoir déterminer pour pouvoir agir et nous l'avons bien sûr et malheureusement observé pendant la pandémie ou dans les périodes de canicule dans lesquelles nous sommes.

Merci à vous de nous aider dans cette démarche. Nous veillerons à la mise en œuvre de ces mesures pour faire de Paris une ville toujours plus solidaire, une ville où l'on prend soin des autres, une ville où l'autre n'est pas un inconnu qui inquiète, mais une opportunité de rencontre, une ville où la vie de quartier est la réalité, bref, une ville où il fait bon vivre.

Merci à chacun et chacune d'entre vous, que vous soyez à la tribune ou encore dans les coulisses, derrière.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aimerais encore une fois remercier l'Assemblée citoyenne pour ses travaux et pour avoir posé ce sujet prégnant sur la table.

Nous saluons son initiative et nous lui apportons tout notre soutien. Bien entendu, nous voterons favorablement pour ce vœu. Nous ne doutons pas une seconde que l'Exécutif, caractérisé par une duplicité toujours bien probante, le votera également, puisqu'il émane maintenant d'une Assemblée citoyenne et non plus d'un groupe d'opposition. Pour rappel, la plupart des propositions de ce vœu avaient déjà été formulées par notre groupe Changer Paris, mais elles avaient été systématiquement refusées. Récemment, d'ailleurs, vous refusiez notre vœu d'installer des consoles de jeux-vidéos dans les établissements accueillant des personnes âgées pour les sortir de leur quotidien souvent trop monotone. Oui, vous avez privé nos aînés de pratiques sportives, avec les chorégraphies de Just Dance, les tournois de Mario Kart ou encore les victoires à Wimbledon sur Top Spin 4.

Vous ne pouvez pas continuer d'ignorer l'isolement grandissant des Parisiens, quelle que soit la catégorie des populations. De nombreuses associations de soutien œuvrent contre la sédentarité, l'isolement et plus largement la solidarité en organisant des rencontres et des temps d'échanges mutuels. De plus en plus de citoyens souhaitent s'engager dans cette lutte et la Ville doit maintenant se faire le catalyseur de ces échanges.

A ce titre, je veux à nouveau insister sur le bénéfice des habitats intergénérationnels, modèle que notre groupe défend, a toujours défendu et que vous refusez toujours. Ce système symbiotique nourrit un sentiment d'utilité, qui renforce par ailleurs le lien social, tout en permettant d'aider son prochain. Ces dispositifs permettent de concerner différentes générations en les faisant interagir entre elles parce que, Madame la Maire, c'est cela, faire une politique sociale.

Refaisons de Paris une politique et une ville dynamique favorisant l'intégration et les interactions de tous, enfants, étudiants, familles, seniors. C'est ainsi que nous referons de Paris une ville solidaire.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme Véronique BUCAILLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Assemblée citoyenne, notre groupe prend très au sérieux cette lutte contre la solitude. Aussi, je tiens à vous remercier de vous être emparés de cette thématique et d'avoir présenté des objectifs à la Ville, que nous soutiendrons en votant en faveur de ce vœu.

Je vous avais entendu parler du phénomène de l'isolement, qui est une vraie spécificité parisienne. En effet, comme vous l'aviez indiqué, 27 % des jeunes adultes parisiens sont dans une situation d'isolement et 44 % des plus de 60 ans vivent seuls dans leur logement selon l'APUR. Ces deux chiffres sont très largement supérieurs à la moyenne française.

Cela fait longtemps que nous alertons sur ces réalités, notamment la situation de nos jeunes, dont on sait l'exposition à une certaine souffrance psychologique ou psychique. C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que nous avons demandé un plan de la Ville en faveur de la santé mentale, dans la lignée de la grande cause 2025 lancée par Michel BARNIER.

En cette période de canicule, nous voyons aussi les limites de notre système, qui n'est pas toujours en mesure d'identifier clairement les personnes fragiles isolées. Des solutions existent pourtant et doivent être mises en œuvre. Nous n'avons cessé de rappeler la nécessité de développer le fichier REFLEX, qui recense les personnes les plus vulnérables.

Enfin, pour lutter contre l'isolement, il ne faut pas craindre d'innover, de proposer de nouveaux modèles. C'est la raison pour laquelle notre groupe avait proposé d'ouvrir et d'encourager la possibilité d'accueil de jeunes Parisiens dans des logements sociaux de leurs aînés de sorte à permettre l'accès au logement aux jeunes et le maintien dans le même domicile des aînés. C'est donc en sortant des modèles préconçus, en cherchant la flexibilité et en s'appuyant sur la volonté, l'ouverture et l'engagement des Parisiens que nous restaurerons les liens entre les générations dans notre Ville.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour les réponses de l'Exécutif, je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, encore une fois, il m'est donné la possibilité de remercier très sincèrement l'ensemble des membres de l'Assemblée citoyenne et vous deux particulièrement, chers Catherine ABECASSIS et Michaël DAI, qui avez piloté ces travaux. Vous vous êtes saisis avec beaucoup d'engagement et de sincérité de ce sujet proposé il y a plus de six mois maintenant. Vous avez appréhendé ce sujet complexe qui a des réalités et des facettes très diverses au sein du territoire parisien. Si j'ai la délégation des personnes âgées, vous le savez, j'ai toujours dit, aux côtés de Marie-Christine LEMARDELEY, que c'est un sujet qui concerne toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, quel que soit son âge, son mode d'habitat, son quartier, qu'il ait un toit ou pas sur la tête, qu'il soit en famille ou isolé. C'est une réalité qui nous donne à réfléchir sur le sens de la vie en commun. Qu'est-ce que la communauté de vie, notamment dans une Ville dense comme Paris, où le ressenti de la solitude qui pèse est assez présent ? Cela ressort d'un grand nombre d'études. C'est la raison pour laquelle je crois que vous avez pu le mesurer. Les services de la Ville, que je remercie et avec lesquels vous avez beaucoup travaillé, sont déjà très fortement engagés dans cette thématique.

Je salue tout particulièrement votre démarche extrêmement pragmatique et de nous proposer cette étude enquête qui va concerner tous les Parisiens, quelle que soit leur situation. Cela va nous permettre d'objectiver un peu la réalité et les besoins pour encore mieux intervenir en collectivité pour pallier les conséquences négatives. On ne parle pas de la solitude choisie, mais de celle qui fragilise, celle qui éloigne, celle qui réduit le bien-vivre à Paris quelle que soit sa situation. Encore un grand merci.

Vous le savez, on sera évidemment à vos côtés pour mettre en œuvre l'ensemble des mesures que vous proposez.

Un grand merci à vous.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 2 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 139).

Un grand merci, chers collègues. Un grand merci aux membres de l'Assemblée citoyenne pour ce travail extrêmement utile.

Merci à vous et à bientôt dans le 19e arrondissement.

2025 DU 139 - Avenant à la Promesse synallagmatique de vente à la S.E.M. "PariSeine" d'un bien, 16 bis, rue Ernest-Rousselle / 4, rue Damesme (13e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons poursuivre la séance avec l'examen du projet de délibération DU 139.

Je donne la parole à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne un avenant à la promesse synallagmatique de vente à la S.E.M. "PariSeine" d'un bien situé dans le 13e arrondissement.

Concrètement, il s'agit de promoteurs publics. Vous le savez, c'est la S.E.M. "PariSeine" qui a en charge de façon un peu expérimentale quelques parcelles pour voir si, quand nos bailleurs sociaux ne peuvent pas intervenir ou quand il n'est pas souhaitable que ce soit le privé qui intervienne, cela peut être la Ville qui fasse en propre sa propre promotion.

On est d'accord avec cette façon de voir les choses. Je pense que c'est une bonne chose que l'administration, nos organismes puissent innover et tenter de nouvelles choses en matière d'urbanisme. Simplement, nous ne voulons pas que le promoteur public devienne une sorte de promoteur privé. Le principe du promoteur public, c'est qu'il doit rester et garder comme objectif l'intérêt général, en l'occurrence des Parisiennes et des Parisiens.

Or, là, nous avons une opération où l'on avait la rénovation de nos équipements publics, l'augmentation de la pleine terre et la production de logements abordables. On entrerait donc dans les critères de l'intérêt général, ce qui justifiait l'intervention de notre promoteur public. Cependant, entre-temps, on se retrouve avec une programmation où vous n'avez quasiment plus que des logements privés.

Je suis désolé, mais le rôle du promoteur public, ce n'est pas de faire du logement privé pour pouvoir financer la rénovation des équipements publics. Si c'est cela, autant laisser le marché faire. Sinon, et c'est tout de même ce que l'on préfère, si l'on doit rénover un équipement public, on le met au budget, on provisionne et on amortit l'équipement. A la fin, on a un bel équipement financé par nos impôts et le budget, ce qui doit être tout de même la base. Si l'objectif de la Ville est désormais de rénover ses équipements publics en produisant du logement privé, nous ne souhaitons pas accompagner le promoteur public dans cette direction.

C'est pour cette raison que nous nous opposons à ce projet de délibération, sans nous opposer au principe initial du promoteur public, encore une fois, qui est de sortir des opérations lorsque l'on ne peut pas les faire autrement "via" nos bailleurs sociaux, etc.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme EL AARAJE, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue pour votre intervention sur ce projet de délibération.

Je rappelle que ce projet de délibération permet la cession d'une partie d'un site communal situé dans le 13e arrondissement pour y réaliser un programme mixte qui va permettre d'associer à la fois la reconstitution d'un atelier de propreté et la création de logements, dont une partie de logements sociaux.

Le dispositif de promotion publique que vous critiquez, si je comprends bien, est un outil de mise en œuvre des politiques sectorielles municipales, avec un niveau d'ambition qui est celui déployé dans le P.L.U. bioclimatique.

En mars 2023, plus d'un an avant le vote du P.L.U.b., nous avons lancé cette initiative d'expérimentation de cette démarche, avec toujours à cœur les valeurs fondatrices de la Ville que l'on désire, c'est-à-dire une Ville faite de mixité d'usage, de qualité architecturale et de performances environnementales.

En l'occurrence, cette promotion publique intervient notamment sur des adresses dites "complexes". C'est ce que j'évoquais par exemple tout à l'heure, quand on parlait du droit de délaissement sur certaines adresses. On se rend compte qu'il y a des géométries de sites qui sont difficiles, que des bâtiments sont dans des états de détérioration assez importante et sur lesquels la réhabilitation n'est pas toujours évidente. Quasiment toutes concernent des implantations d'équipements municipaux que nous souhaitons maintenir parce que nous avons aussi cette ambition de maintenir une typologie, un maillage de services publics de proximité extrêmement important.

Ce projet de délibération qui concerne le 13e arrondissement vient créer des logements, mais aussi, comme je l'ai dit, un atelier de propreté, qui va permettre des conditions de travail aussi plus adaptées pour nos agents et qui va permettre de créer de nouvelles surfaces en pleine terre.

On a un autre exemple, qui est celui de Bardinnet, dans le 14e arrondissement. C'est aussi une opération de promotion publique, avec une programmation adaptée, sur-mesure et qui accueille un nouveau bâtiment, qui a

d'ailleurs fait l'objet d'un lauréat de la première édition des architectures parisiennes exemplaires. La deuxième édition a été lancée la semaine dernière et de nombreux porteurs de projets sont déjà au rendez-vous.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération. En l'occurrence, je pense que l'on peut plutôt se satisfaire que certaines de nos S.E.M. et nos S.P.L. se tournent vers la promotion publique. C'est un outil vertueux. C'est un outil sur lequel nous avons une maîtrise plus importante. C'est un outil qui nous permet de répondre à l'ambition et aux projets, qui sont ceux de la Ville, notamment quand il s'agit d'équipements municipaux.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 139.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 139).

Je vous remercie.

2025 DU 150 - Signature d'un protocole relatif au site 15-19, rue de la Marseillaise (19e) consenti par la Ville de Paris au profit de la SCCV "Cité Universelle" en vue de la mise en œuvre d'un nouveau projet.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 150 concernant la signature d'un protocole relatif au site 15-19, rue de la Marseillaise, dans le 19e arrondissement.

Je donne la parole d'abord à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe Union Capitale.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui une modification du programme initial de la Cité Universelle, projet innovant retenu dans le cadre de "Réinventer Paris II", située porte de Pantin dans le 19e arrondissement. Rappelons que ce projet est centré autour de la thématique du handisport et qu'il est porté par un groupement, dont G.A. Smart Building était mandataire.

Je souhaite ici exprimer mon soutien à cette évolution qui a pris en compte le nouveau contexte économique relatif à l'immobilier de bureau, tout en restant fidèle à l'ambition initiale, en renforçant l'utilité publique de ce projet exemplaire à bien des égards.

Je souhaite aussi souligner que, au-delà de la mutualisation de certains usages, sport, santé, "coworking", hôtellerie, la réponse inédite apportée pour l'accessibilité et la valorisation du handisport à Paris est une innovation majeure. C'est la marque de fabrique du projet initial. Formulons donc le vœu que cet aspect majeur ne soit en rien modifié.

Rappelons, en effet, qu'est prévue une salle multisports de 3.000 mètres carrés modulable et équipée à 100 % pour le handisport, qui devrait permettre, de fait, l'accueil de compétitions, d'entraînements, mais aussi d'activités associatives et scolaires. C'est le premier équipement parisien pensé dès l'origine pour l'inclusion motrice, sensorielle et cognitive. Le maintenir, c'est garantir son rôle de centre de rayonnement handisport, à la fois vitrine et laboratoire.

Par ailleurs, des entreprises et incubateurs de La Handitech ont prévu de s'installer, valorisant les talents handicapés et développant des technologies d'accessibilité. Ce sera donc un écosystème économique inclusif, porteur de sens, d'emplois et d'innovations.

Il faut donc faire en sorte que cette Cité Universelle voie rapidement le jour pour accueillir, dans le cadre de l'héritage des Jeux Paralympiques, la Ville inclusive que nous appelons de nos vœux.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme Marie TOUBIANA, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, élue du 19e arrondissement, je prends aujourd'hui acte de l'abandon du projet Cité Universelle porté par G.A. Smart Building. Initialement, il a été lauréat de l'appel à projets "Réinventer Paris II". Ce projet se voulait un modèle d'accessibilité universelle sans équivalent à Paris, articulé autour du handicap et du handisport. Sa dimension inclusive, médico-sociale et sportive méritait l'attention de notre Assemblée.

Dès lors, comment ne pas s'interroger sur les causes de cet abandon ? Bien sûr, le contexte économique de l'immobilier de bureau est en partie en cause, mais est-ce suffisant pour justifier le retrait total d'un projet aussi important pour notre arrondissement ?

Monsieur le Maire, vous vous targuez de transformer Paris. De même, à vous entendre, vous entreprenez une révolution de notre Ville en pilotant les grandes orientations urbaines. Par conséquent, considérez-vous avoir une responsabilité dans la fragilité des montages proposés, des partenariats choisis et de l'anticipation des risques ?

Nous avons déjà alerté, "via" un vœu présenté par notre groupe, sur les résultats calamiteux des appels à projets "Réinventer Paris". Le rapport de l'Inspection générale de la Ville est sans appel : 18 projets sur 23 seulement livrés pour "Réinventer Paris I", 21 projets sur 34 à l'arrêt ou abandonnés pour "Réinventer Paris II", deux tiers des projets "Réinventer la Seine" en échec. Ce sont près de 40 % d'échecs globaux.

Ainsi, vous n'avez pas réussi à "Réinventer Paris". Cela révèle donc moins une difficulté conjoncturelle qu'un échec structurel. Votre doctrine est claire : une mécanique d'appels à projets et de communication plus que de concrétisation dans le réel. Bref, beaucoup de promesses et peu de résultats.

Ce nouvel abandon interroge et surtout inquiète. J'en viens donc à mes questions. Pouvez-vous nous faire un point de situation du projet ? Pourquoi a-t-il récemment échoué ? Quelles sont les garanties que vous pouvez nous fournir quant à la future orientation du site ? Que ce nouvel appel à projets ne soit pas un nouvel échec, mais une vraie opportunité au service des Parisiens du 19e arrondissement et, plus généralement, des Parisiens. Enfin, pouvez-vous nous transmettre un bilan transparent de "Réinventer Paris II" ?

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Bonjour.

Madame la Maire, chers collègues, je suis désolée, je me permets, Madame TOUBIANA, je crois que vous n'avez pas compris l'objet du projet de délibération. Je laisserai Lamia EL AARAJE, qui le rapporte, vous préciser le contenu du projet de délibération.

Je voulais préciser que ce projet de délibération est une belle démonstration de ce que deviennent nos appels à projets urbains innovants, les A.P.U.I., des opérations qui n'ont d'innovant que le nom. Le bilan des autres A.P.U.I. le confirme. Derrière le vernis, c'est toujours la même logique qui s'impose : servir les intérêts d'opérateurs privés, quitte à brader le foncier public sans aucune garantie pour les Parisiennes et les Parisiens, ni pour l'intérêt général.

Avec la Cité Universelle, nous avons donné six ans à un opérateur pour concevoir une salle de compétitions omnisports, lui offrant par la même occasion la possibilité de construire 20.000 mètres carrés de bureaux. Il n'y est pas parvenu. Plutôt que d'en tirer des leçons, vous proposez de lui dérouler à nouveau le tapis rouge. Quid de l'équité vis-à-vis des autres candidats de l'appel à projets, qui n'ont pas le droit à une seconde chance ? Vous défendez l'opérateur, en arguant la dé-densification du projet. Encore heureux.

Ne comptez pas sur nous pour applaudir un opérateur qui, six ans après, propose seulement de respecter le P.L.U.b. Ce n'est pas une victoire, mais juste le cadre réglementaire. Ce que nous devrions comprendre collectivement de cet échec, c'est que quand on confie une opération d'intérêt général à un opérateur privé, on accepte que ce projet dépende d'abord de la santé du marché. Or, quand le marché vacille, tout s'écroule.

Cette salle de compétitions omnisports est absolument nécessaire, oui. C'est bien pour cette raison que nous devons questionner l'idée de confier sa réalisation à un opérateur privé, sans que la Ville ne puisse intervenir sur la programmation. La Ville a l'opportunité de reprendre la main sur ce projet, sur son foncier, les terres des Parisiennes et des Parisiens. La Ville de Paris doit reprendre le portage de cette opération pour répondre aux intérêts des habitantes et des habitants, en particulier à ceux du quartier du 19e arrondissement, pas à ceux du privé.

En tant qu'élue du 19e arrondissement, je peux vous dire que nous étions fiers d'être l'arrondissement qui allait accueillir la première salle omnisports 100 % accessible de Paris, mais pas à n'importe quelle condition et pas à n'importe quel prix. Ainsi, nous demandons que le futur projet soit co-construit avec les habitantes et les habitants du quartier, de Paris 19e jusqu'à Pantin, afin qu'il réponde réellement à leurs attentes et à leurs besoins, en plus des besoins des personnes en situation de handicap, dans ce quartier populaire qui manque encore de lieux de vie et de convivialité.

Je veux redire qu'il est temps de tourner la page de ces appels à projets, où l'innovation est un alibi et où la puissance publique est reléguée au second plan. Nous défendons une autre vision de la Ville, une vision où l'intérêt général prime sur la rentabilité d'un opérateur privé.

Oui, nous avons voté ce projet en 2019. Face à un projet de délibération qui acte l'échec sans en tirer les conséquences, face à une méthode que nous contestons, mais aussi face à un besoin réel auquel il faut répondre, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour le groupe Communiste, nous voterons pour ce projet de délibération qui acte une nouvelle étape dans la création de la Cité Universelle, un lieu important, un lieu qui, un an après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, envoie un signal fort. C'est un projet qui date en effet de plusieurs années. Il a beaucoup été porté par Ryadh SALLEM, athlète paralympique, multimédaillé olympique, pour avoir un lieu. Nous sommes extrêmement fiers que cela puisse être dans le 19e arrondissement, dans ce quartier de la porte de Pantin, à côté du quartier de la Marseillaise. C'est un lieu dédié spécifiquement aux handisports, avec des équipements sportifs.

Nous serons bien sûr attentifs et attentives à ce que le projet puisse répondre avant tout aux besoins de la population et non aux besoins des investisseurs. Je pense que c'est un paramètre extrêmement important que nous devons prendre en compte dans l'intégralité de nos projets. Notre objectif est bien d'être dans la réponse aux besoins, d'avoir des lieux adaptés aux handisports et adaptés aussi au développement de tout ce qui a trait au développement du handisport. Il était question d'avoir des choses autour du développement de prothèses pour les athlètes, qui sont aujourd'hui, on le sait, extrêmement difficiles d'accès. Il était question d'avoir du matériel sportif accessible et adapté. C'est extrêmement compliqué. Lorsque c'est accessible, c'est à des coûts qui empêchent un certain nombre de personnes de pouvoir y accéder.

C'est un objectif que portait cette Cité Universelle. C'est un objectif extrêmement important qu'il faut conserver, en plus d'avoir des lieux ouverts à la pratique adaptée pour toutes et tous.

Nous porterons une vigilance particulière, encore une fois, à ce que la réponse soit aux besoins des habitantes et des habitants et pas aux besoins des investisseurs.

Puisque ce projet est en cours de redéfinition et que cet espace est aujourd'hui vacant... C'était un espace de fourrière automobile, qui n'était pas très accueillant et sympathique lorsque l'on traversait entre Paris et Pantin. Demain, on aura tout de même un équipement qui sera, dans la jonction entre nos deux villes, quelque chose de beaucoup plus positif. Puisqu'aujourd'hui ce lieu est vacant, il était question d'avoir une occupation temporaire de l'association "Une Chorba pour tous", pour sa distribution alimentaire. C'est là aussi quelque chose d'extrêmement important. Nous y tenons. Je sais que M. le maire du 19e arrondissement, avec Gwenaëlle AUSTIN, adjointe sur ces questions en arrondissement, et Léa FILOCHE, adjointe parisienne sur ces questions, y ont travaillé pour que la distribution alimentaire qui va devoir déménager du 10e arrondissement en raison de travaux de la R.A.T.P. puisse être installée à la porte de Pantin dans de meilleures conditions pour les bénévoles d'"Une Chorba pour tous", mais aussi dans de meilleures conditions pour tous les bénéficiaires qui viennent se restaurer. On peut d'ailleurs le voir chaque année à l'occasion du Ramadan : c'est une distribution alimentaire extrêmement bien organisée et qui, quand elle se fait dans de bonnes conditions, avec l'installation de ces chapiteaux, profite encore mieux à toutes et tous.

Je vous remercie.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Farida KERBOUA, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants".

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous prenons acte de cette nouvelle mouture du projet de Cité Universelle tel qu'il avait été présenté dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer Paris II". C'est un projet dont nous saluons la volonté de faire émerger à Paris un lieu dédié au handisport, à l'accessibilité universelle et à l'inclusion. Sur ce point, il reste porteur d'une vision inclusive que nous soutenons. Par ailleurs, dans l'attente que ce programme voie le jour, l'association "Une Chorba pour tous" va bénéficier de facilités pour exercer sa mission caritative.

Une fois cela dit, il faut regarder la réalité économique de cette opération. Le plan initial, faut-il le rappeler, reposait sur plus de 20.000 mètres carrés de bureaux. Or, ces bureaux n'ont pas trouvé preneurs, ni investisseurs, ni utilisateurs. Autrement dit, ce projet est remodelé, non pas pour des raisons conceptuelles, mais bien parce que le marché parisien des bureaux ne répond plus présent. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est votre propre majorité qui, aujourd'hui, semble se féliciter de ce retrait, comme si l'échec commercial de ce programme devenait, par un retournement idéologique bien commode, une opportunité à célébrer.

Nous avons déjà eu ce débat lors du P.L.U. bioclimatique. Nous le redisons aujourd'hui. Votre stratégie de pastillage, de gel arbitraire de foncier, équivaut à une forme d'expropriation déguisée des opérateurs privés. Elle crée un climat d'instabilité réglementaire, décourage l'investissement et fragilise à terme l'écosystème économique parisien.

Faut-il encore vous rappeler que Paris ne vit pas en vase clos ? Quand vous empêchez la construction de bureaux ici, ces entreprises ne se relocalisent pas automatiquement ailleurs en Ile-de-France, car Paris est aussi en concurrence avec d'autres villes françaises ou européennes. Plusieurs dizaines de milliers d'emplois sont potentiellement menacées à Paris à cause de votre P.L.U. et cette impossibilité d'attribuer ces bureaux de la Cité Universelle pourrait bien en être un exemple. Or, c'est une alerte que vous continuez d'ignorer.

S'il faut se féliciter que cette friche trouve un usage plus conforme à ce qu'attendent aujourd'hui les habitants du 19e arrondissement, en termes d'accessibilité notamment, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur l'absence totale de prise en compte des enjeux d'attractivité économique dans ce nouveau projet.

Ce secteur de la porte de Pantin dispose d'un fort potentiel économique non exploité. Une mixité maîtrisée permettrait d'assurer l'animation urbaine, la création d'emplois locaux et la soutenabilité financière de ce projet de la Cité Universelle, tout en respectant les engagements climatiques de la Ville.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais dire un mot sur les "Réinventer Paris", les A.P.U.I. et la raison pour laquelle nous avons décidé collectivement, et acté de fait au moment du P.L.U. bioclimatique, de ne plus passer par cette manière de faire pour aménager la Ville.

Pendant des décennies, bien avant nous, la logique était que quand la Ville avait du foncier, elle cédait son foncier à des opérateurs privés, qui faisaient ce qu'ils voulaient. Ce n'était souvent pas terrible. On a assisté à un phénomène dans les années 2000 de financiarisation de la Ville au détriment de l'intérêt des habitants.

Avec les A.P.U.I., les "Réinventer Paris", une logique un peu différente a été pensée. Elle partait certainement d'une bonne intention. Plutôt que de céder notre foncier avec un chèque en blanc, mettons tout de même des clauses, un cahier des charges qui force l'acheteur à se conformer un peu plus à notre vision de ce que l'on souhaite pour ce terrain et pour la Ville. Il y avait donc des clauses d'innovation sociale. Dans le meilleur des cas, on se retrouve avec des projets, comme dans le 19e arrondissement, tels que "La Ferme urbaine", "La Ferme du rail". Malheureusement, dans beaucoup de cas, les promoteurs avaient repris la main et faisaient finalement majoritairement du bureau et des surfaces économiques. Pour une toute petite innovation sociale, on se retrouvait donc avec une masse de bureaux. La formule n'était donc pas bonne non plus.

A l'époque, les écologistes ont pointé du doigt non pas tel ou tel projet individuellement, mais le principe. Pourquoi ? Nous avons toujours dit à nos amis communistes que le foncier public devait rester public. Or, même si l'on mettait une clause d'innovation, le foncier devenait privé.

Le fameux rapport de l'Inspection générale nous donne raison "post-mortem" des "Réinventer Paris", puisque l'on a vu qu'il y a une massification des bureaux et que l'on a eu du mal dans la durée à suivre les engagements pris par les promoteurs sur ces engagements sociaux, environnementaux, etc. Evidemment, 15 ou 20 ans plus tard, comment voulez-vous que quelqu'un des services de la Ville de Paris aille vérifier la clause, en disant : "vous n'avez pas respecté les horaires pour l'E.S.S. dans le projet" ?

On voit bien que le principe des "Réinventer Paris" n'est pas bon. Il faut passer à autre chose. On a tenté "Réinventer Paris II", "Réinventer Paris III". Non. Nous le disons, et je pense que cela fait maintenant consensus : le foncier public doit rester public. La puissance publique a la main sur son aménagement. Elle peut faire appel à des promoteurs pour la construction, mais la conception du projet doit se faire avec les habitantes et les habitants et doit être décidée par la Ville de Paris.

Nous avons un projet "Réinventer Paris" qui avait des qualités, telles que le centre parasportif pour les personnes en situation de handicap, et beaucoup de défauts, tels que tous les bureaux. Cela a été dit. Nous avons une opportunité : les bureaux ne fonctionnent plus, donc on doit remettre à plat ce projet.

Ce que nous disons, les écologistes, c'est que nous souhaitons la partie parasportive, donc on peut la mettre en œuvre, mais que l'on n'a pas besoin du reste. S'il s'agit de remplacer des bureaux par des hôtels, cela ne nous convient pas non plus. J'attire l'attention de tout le monde : puisque les bureaux ne fonctionnent plus en ce moment, il est envisagé de faire des hôtels. Or, je ne suis pas certain que l'on ait envie d'avoir beaucoup plus de touristes à Paris. Je ne suis pas certain que, pour l'intérêt de la Ville, ce soit une bonne chose de remplacer des bureaux par des hôtels. Qui nous dit que, dans 20 ou 30 ans, cela aura du sens d'avoir des hôtels ?

Pour ces raisons, on garde notre foncier, on fait ce projet et on se conforme au P.L.U. bioclimatique. Je rappelle tout de même que la grande ligne défendue dans ce P.L.U. était la ceinture verte et sportive. Formidable. On a une passerelle près du périphérique. On va en faire une ceinture verte et sportive, avec un peu d'espaces verts et un équipement parasportif. D'après ce que je sais, l'O.A.P. ne s'appelle pas "ceinture verte et sportive et hôtelière et

économique". On enlève les deux autres qui ne servent à rien et on fait notre équipement comme on a envie de le faire dans la Ville. Je pense que les communistes seront d'accord avec nous pour le faire.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un projet de délibération qui me tient particulièrement à cœur puisqu'il est au croisement des deux délégations que j'ai l'honneur d'avoir : un projet centré sur la dimension de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap et la dimension urbaine et architecturale inclusive.

Je vais essayer de répondre aux interrogations posées. Chers collègues, vous avez peut-être confondu ce projet de délibération avec une forme de procès d'intention à destination des A.P.U.I., sur un débat que nous avons déjà eu. Je regrette que la présidente Fatoumata KONÉ ne soit plus dans l'hémicycle. J'aurais aimé qu'elle entende ma réponse, notamment au vu des attaques et des sous-entendus qu'elle a faits.

Je ne défends aucun opérateur. Je ne suis à la solde de personne. Les seuls intérêts que je défends, ce sont ceux des Parisiennes et des Parisiens, et particulièrement des personnes en situation de handicap, à qui ce projet va grandement bénéficier. Je ne déroule le tapis rouge à personne. Je déroule le tapis rouge à des projets qui servent l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. Après les Jeux Paralympiques, il s'agit d'avoir une dimension parasportive, d'avoir un lieu dédié aux personnes en situation de handicap qui souhaitent avoir une activité sportive, ce qui est leur droit, et d'avoir une dimension intégrée dans un quartier populaire du 19e arrondissement. C'est un projet global équilibré. Je souhaite que nous puissions défendre l'intérêt que ce projet puisse perdurer et que nous puissions accompagner l'opérateur dans le maintien de ce projet.

Je n'ai jamais baissé mon ambition sur quoi que ce soit. Je n'ai jamais remis en cause la nature du projet. Je ne remets pas en cause la nature de la programmation. Simplement, je considère qu'entre la théorie incantatoire et la réalité des faits, il y a parfois un monde. Oui, il faut savoir discuter, il faut savoir écouter, il faut savoir prendre en compte les difficultés de l'opérateur en question sans rien baisser de notre exigence.

C'est justement parce que nous ne baissons rien de notre exigence que je vous propose, dans ce projet de délibération, de proroger la possibilité pour G.A. Smart Building de pouvoir continuer à discuter avec nous pour trouver une solution aux problématiques qu'il rencontre.

C'est un site extrêmement particulier. Je vous prie de croire que personne n'a l'exclusivité d'une ville apaisée, d'une ville inclusive. Sinon, nous n'aurions pas fait le P.L.U. bioclimatique. Nous en avons été à l'initiative. Nous avons travaillé dessus. Nous avons porté cette ambition. L'idée n'est pas de dire que les A.P.U.I. ont été supplantés par le P.L.U. bioclimatique. Je ne vois pas en quoi c'est incompatible.

Sur les A.P.U.I. en question, je voudrais juste rappeler que le taux de réalisation des projets urbains qui ont été concernés par les A.P.U.I. est tout à fait dans la moyenne des réalisations. Chers collègues, je n'ai pas de baguette magique. Je ne sais pas faire sortir un projet en claquant les doigts. En revanche, je sais que sur certains projets urbains il faut travailler et travailler de longue date, travailler sur une durée beaucoup plus importante que ce que je souhaiterais.

J'aurais bien sûr aimé que ce projet aboutisse et qu'il aboutisse rapidement, mais ce n'est pas ce qui s'est passé. Que fait-on ? Est-ce que l'on considère qu'il faut abandonner le projet ? Est-ce que l'on considère qu'il faut baisser notre niveau d'ambition pour les personnes en situation de handicap ? Est-ce que l'on considère qu'il faut que les personnes en situation de handicap qui souhaitent pouvoir bénéficier de la salle omnisports 100 % accessible aillent voir ailleurs ? Pardon, mais ce n'est pas ma conception des choses.

Je vous le dis avec beaucoup de sincérité, je regrette vraiment que les écologistes aient cette position, d'autant plus que vous avez voté pour ce projet de délibération en conseil d'arrondissement. Il y a un paradoxe que je ne comprends pas. Je vous invite à un peu plus de cohérence et à porter l'ambition aussi bien sur les questions écologistes que sur les questions sociales, les questions d'inclusion et les questions d'égalité. C'est en tout cas la vision que nous défendons.

C'est pourquoi, je vous demande de voter ce projet de délibération. Je ne saurais pas comment expliquer, ni aux porteurs de projets, ni à Ryadh SALLEM, ni à l'ensemble de la fédération para-sports, ni à l'ensemble des clubs para-sports qui se sont engagés dans ce projet avec nous, pourquoi il a échoué. Vous en aurez la responsabilité.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 150.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 150).

Je vous en remercie.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que huit questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative à "de l'été et de la fête".

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris, est relative à "Paris accessible à tous".

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'avenir de l'Hôtel-Dieu dans le cadre du Plan local d'urbanisme bioclimatique".

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative à "la canicule à Paris".

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris est relative à "la protection de la démocratie".

La sixième question d'actualité, posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris, est relative à "la canicule et à l'adaptation de Paris face au changement climatique".

La septième question d'actualité, posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris, est relative à "la gouvernance de la Ville de Paris".

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "un bilan de la Ville de Paris sur la dernière Fête de la musique".

Reprise de la séance à 14 heures 30. Bon appétit à toutes et à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La séance est reprise.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, Monsieur le Préfet de police, les invités en tribune qui doivent être, je pense, des services du Crédit municipal, puisque je vois notre chère Laurence GIRARD qui est en tribune et vous aussi, Mesdames et Messieurs, bienvenue.

Examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à "de l'été et de la fête".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons aborder nos questions d'actualité, avec une première question posée par le groupe Changer Paris. Qui la pose ? Allez-y, Madame.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il y a des mots qui, à force d'être répétés, finissent par banaliser l'inacceptable. Le 21 juin dernier, lors de la Fête de la musique, votre adjoint à la vie nocturne demandait "moins de keufs et plus de teuf".

Ce slogan que certains brandissent avec le sourire constitue bel et bien une insulte. Une insulte à l'intelligence, une insulte à la République, et surtout une insulte à ceux qui portent l'uniforme pour assurer notre sécurité.

Derrière le mot "keuf", c'est le policier que l'on moque, que l'on désigne comme un ennemi, et derrière la "teuf", comme vous dites, ce n'est pas la fête qui est célébrée, mais le désordre, l'irresponsabilité, l'hostilité même ouverte à toute forme d'autorité.

Ce slogan, Madame la Maire, il n'est pas seulement imbécile, il est dangereux. Il alimente un climat de haine contre les forces de l'ordre alors que la violence envers les policiers n'a jamais été aussi répandue. Ce slogan est aussi dangereux, car il légitime une idéologie radicale au nom de laquelle on déconstruit l'Etat, on dévalorise les institutions et on inverse les repères moraux.

Ce qui est encore plus choquant, Madame la Maire, c'est que vous ne réagissiez pas. Il y a un mois, un autre événement festif, la victoire du PSG, dégénérait et semait le chaos. Où étiez-vous ? Vous êtes restée muette.

Comment expliquer une fois de plus votre absence totale d'anticipation face à une manifestation festive pourtant annoncée ? Il y a encore quelques années, c'était le cas à ma génération, la Fête de la musique, c'était la première fête où les "ados" se rendaient avec l'accord des parents. Elle était perçue comme une fête bon enfant avec des concerts conviviaux dans tous les quartiers. Les jeunes ne craignaient rien et les parents non plus.

Le bilan cette année est un peu différent : des scènes de violence, des rixes, des agressions, 6 personnes poignardées, 11 jeunes femmes victimes de piqûres, des tirs de mortiers, des magasins pillés et des policiers victimes de jets de projectiles. Plus d'une centaine de personnes ont été placées en garde à vue, selon le Parquet.

Madame la Maire, où étiez-vous ? Pour empêcher les débordements et parer aux agressions qu'avez-vous fait, alors même que la Préfecture de police se démenait pour contenir les débordements grâce aux effectifs supplémentaires qui, eux, avaient été anticipés ?

Le lendemain matin, les Parisiens se sont réveillés dans une ville transformée en une immense poubelle. Les rues, les corbeilles, les pelouses, les caniveaux, même les pistes cyclables, tous étaient jonchés de détrit. Vous avez à nouveau, hélas, livré une image épouvantable de notre Capitale.

Madame la Maire, ma question est double mais simple : condamnez-vous les déclarations de votre adjoint ? Dans les mois qui restent, allez-vous enfin vous occuper de la sécurité et de la propreté de notre Ville ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais demander à M. le Préfet de police de me donner sa casquette, son costume, son bureau, ses habilitations, mais je vais surtout d'abord... Nicolas d'abord et après M. le Préfet de police ?

Nicolas ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Nous n'étions pas, même si nous aurions dû l'anticiper parce que l'intitulé de la question n'était pas du tout de ce registre... Comme vous êtes particulièrement presque obsédés par ces questions, nous aurions peut-être dû prévoir en effet que je réponde.

Au moment des festivités, nous étions évidemment extrêmement mobilisés. D'ailleurs, vous n'avez pas raison de dire que nous n'avons pas réagi. Nous avons immédiatement réagi, notamment pour condamner, et je l'ai fait à plusieurs reprises publiquement, les débordements qui se sont déroulés en marge, c'est vrai, de la Fête de la musique, mais aussi à l'occasion de la victoire du PSG. Je le redis s'il faut le dire, bien sûr, nous condamnons toute forme de violence et tout ce qui a pu se passer et se dérouler durant ces soirées-là.

La Ville de Paris était extrêmement présente dans le cadre de ses responsabilités. Je rappelle que la responsabilité première de l'ordre public, c'est l'Etat, donc le Préfet de police, qui vous répondra très certainement sur les sujets que vous avez évoqués, mais la Ville de Paris ne se désintéresse pas ni ne se désengage de ces sujets.

Nous avons, pour l'organisation de ce type d'événement, des relations extrêmement étroites avec la Préfecture de police en amont pour pouvoir préparer les choses. Très régulièrement, des réquisitions nous sont faites par la Préfecture de police, qui nous permettent de sécuriser en avance certains sites, chantiers, mobiliers urbains, afin justement de faire en sorte que ces objets ne soient pas utilisés à l'occasion de ces manifestations.

Nous avons évidemment une présence qui est là, au lendemain de ces événements, notamment avec la propreté, pour pouvoir réagir et rendre la Ville propre à nouveau.

Nous sommes donc présents, extrêmement mobilisés, soucieux de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, et je ne crois pas que ces interventions un peu polémiques finalement soient utiles pour résoudre des difficultés qui sont de vraies difficultés, auxquelles nous nous attachons à apporter des réponses en lien avec la Préfecture de police. Ce, en mobilisant, en ce qui nous concerne, la police municipale, qui a fait son travail, notamment en marge de ces événements, mais je le redis, le cœur de l'intervention, c'est nécessairement une question d'ordre public qui relève de la Préfecture de police.

Je profite de le dire, sur la question de l'insécurité, qui est grave, notamment avec un certain nombre de femmes qui se sont senties en insécurité, nous avons décidé, comme nous l'avons fait pendant la période des Jeux olympiques, d'organiser de manière systématique des "safe places", des lieux où avec des associations, nous pouvons accueillir des victimes potentielles de ces agissements.

Il y en aura un pour Fnac Live qui se déroulera ces prochains jours. Il y en aura également le 14 juillet, et c'est une nouveauté au moment où il y a énormément de monde dans les rues, notamment autour du Champ-de-Mars. Nous considérons qu'il faut que les victimes potentielles puissent être accompagnées. Nous mettons en place ces dispositifs-là, qui sont des dispositifs d'accompagnement de ce que doit faire et ce que fait, je crois, avec beaucoup de professionnalisme et de sérieux, la Préfecture de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN.

Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les conseillers, je veux apporter quelques éléments de réponse sur le sujet qui relève de ma compétence, à savoir la préservation de l'ordre public et de la sécurité, y compris pendant les grands événements comme celui de la Fête de la musique.

La Fête de la musique à Paris est un événement de renommée internationale, on peut même dire mondiale. On avait énormément d'événements à gérer ce soir-là à Paris. Il y avait plusieurs centaines d'événements festifs, de concerts, des débits de boissons qui étaient partout remplis, les quais de Seine qui étaient bondés. Je rappelle qu'il y avait également le concert télédiffusé par France 2 avec l'élévation de la vasque.

On avait donc énormément d'événements qui ont dû être pris en compte. En ce qui nous concerne la participation à la Fête de la musique sur l'espace public est estimée entre 1 et 2 millions de personnes dans les rues de la Capitale, ce qui est un chiffre très important.

D'ailleurs, à la Préfecture de police, les plus anciens disent que c'est sans doute un record de participation. C'est important pour planter le débat qui, je le comprends, est sécuritaire. Evidemment, je partage les préoccupations des membres du Conseil de Paris.

On avait un dispositif policier très robuste, important, qui consistait à mailler l'ensemble de la Capitale, notamment les lieux où se déroulaient des festivités musicales et autres. Alors que dans le même temps, comme Préfet de police en charge de l'agglomération parisienne, j'avais aussi à gérer le salon du Bourget et un concert de Beyoncé, entre autres événements importants.

Les instructions qui ont été passées aux forces de l'ordre qui ont été appliquées ce soir-là, c'étaient réactivité, mobilité, tolérance zéro sur les dégradations, les violences. Et c'est ce qui s'est effectivement passé. Il y avait 6.000 policiers et gendarmes mobilisés au total dans l'ensemble de l'agglomération parisienne.

On a eu effectivement et vous l'avez rappelé, Madame la Conseillère, des points de tension que je ne nie pas. Je sais que dans certains médias, on m'a reproché d'avoir dit que la Fête de la musique s'était bien passée, en oubliant tout ce que j'avais dit derrière, ce que j'ai trouvé un peu malhonnête, mais j'ai eu l'occasion de m'en expliquer dans le média concerné. La Fête de la musique s'est bien passée "modulo" les incidents qu'il y a eu, qu'on ne nie pas évidemment, et qui nous ont conduits à réagir de manière extrêmement vigoureuse.

On a empêché à 2 heures du matin dans la rue de Rivoli, la constitution de barrages de personnes qui voulaient s'en prendre aux forces de l'ordre. Et en toute fin de nuit, vers 5 heures du matin, il y a eu des volontés de tentatives de pillages. Il n'y a pas eu de pillages de commerces ce soir-là, pour rectifier ce point et que les choses soient claires. Je ne dirais pas la même chose de la finale de la Ligue des Champions, mais en tout cas pas pour le soir de la Fête de la musique.

Il y a eu effectivement des agressions et vous avez donné un chiffre qui est plus élevé de piqûres de jeunes femmes, pour lesquelles on a procédé à un certain nombre d'interpellations, assez peu en fait sur ce type d'agression, mais un peu plus de 11 ont été enregistrées par la suite.

Je dirais donc que ces troubles, pour ce qui est de la police nationale, du Préfet de police, ont été contenus à ces deux endroits, rue de Rivoli à 2 heures du matin, et sur les Halles à 5 heures du matin, avec une volonté manifeste des personnes qui étaient présentes, et qui étaient nombreuses dans le quartier Châtelet-les-Halles, de troubler l'ordre public. D'ailleurs, les riverains ont demandé à me rencontrer et je les rencontrerai pour discuter avec eux des incidents qu'il y a eu ce soir-là à Châtelet-les-Halles.

On a adapté le dispositif policier et renforcé ce secteur significativement, parce qu'on a bien vu qu'il y avait une population importante, ce qui nous a permis d'éviter des exactions et des troubles.

Comme c'est toujours le cas quand il y a un grand nombre de personnes, il y a ici ou là des agressions violentes pour lesquelles des investigations judiciaires sont en cours.

Je me félicite d'ailleurs que ce matin, grâce au travail remarquable mené par la sûreté territoriale de Paris, les quatre auteurs de l'agression violente qui avait eu lieu sur une jeune femme - que l'on voit prendre un coup de pied à la figure alors qu'elle était au sol - aient été interpellés, en grande couronne parisienne, et on va évidemment poursuivre ces investigations.

Voilà ce que je voulais vous dire. Comme je l'ai dit dans les médias, je suis un policier, un chef opérationnel de police, quand il y a des incidents, nous sommes là pour les parer.

Ensuite, il faut se poser la question de savoir pourquoi les soirs festifs, des jeunes descendent en certains endroits de la Capitale seulement, ce soir-là c'était Châtelet-les-Halles, manifestement pour commettre des exactions. Ils s'intéressent assez peu à la Fête de la musique. Au même titre que le soir de la finale de la Ligue des Champions, ceux qui ont causé des troubles s'intéressaient assez peu au match.

Tout cela pour vous dire, pour rebondir sur la phrase prononcée par un conseiller de Paris, je ne sais pas si je reprendrai cette formule-là à mon compte, en tout cas je ne la partage pas...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Moi non plus d'ailleurs.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - On ne peut pas dire "moins de keufs, plus de teuf", ce n'est pas possible. Ce que je peux vous dire, c'est que sans "keufs", il n'y a pas de "teuf".

Je souhaite simplement et j'espère, puisque par ailleurs je crois que ce monsieur travaille dans une ville qui m'est très chère, qu'en 2028 il n'oubliera pas ce slogan. Il ne peut pas y avoir de "teuf" s'il n'y a pas de "keufs". Encore une fois, ce type d'événement devient de plus en plus difficile à encadrer, mais avec les forces de l'ordre nous sommes très présents pour le faire et ce soir-là, vous l'avez souligné, Madame la Conseillère, je vous en remercie, nous étions très présents.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Evidemment, je me joins et je me fais le porte-parole de notre équipe aussi pour remercier le travail qui est le vôtre et le travail de confiance qui, depuis de très nombreuses années, a été une construction pour notamment les Jeux olympiques et paralympiques. C'est aujourd'hui une habitude et une méthode de travail que nous avons ensemble qui, je crois, montrent que Paris peut organiser de grands événements ou ne pas les organiser.

La Fête de la musique est un événement populaire qui s'auto-organise, hormis, vous l'avez dit, le concert qui a eu aux Tuileries, organisé, je crois, par l'Etat et la Ministre de la Culture.

Pour le reste, nous travaillons très bien ensemble, c'est cette bonne intelligence qui fait qu'il n'y a pas de liberté sans sécurité, qui fait que j'ai aussi et je resterai quand même la Maire qui a porté la police municipale et sans doute ceux qui disent "moins de keufs, plus de teuf" n'étaient pas tout à fait d'accord avec ma proposition de police municipale.

Pour pouvoir en effet travailler ensemble, vivre en bonne intelligence et faire la fête, il nous faut une police, une police nationale, une police municipale et dans un "continuum" que nous construisons, que nous avons su construire et savons faire vivre. Je pense donc que les Parisiens sont aujourd'hui bien outillés pour pouvoir faire la fête en toute tranquillité.

D'ailleurs, ce matin nous avons ici des jeunes de l'Assemblée citoyenne des jeunes, qui nous ont demandé aussi de pouvoir faire la fête en garantissant leur sécurité. C'est donc un sujet très porté par l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, pas simplement par les plus âgés, qui auraient peut-être tendance à dire : c'était mieux avant.

Je ne suis pas sûre qu'avant c'était mieux, en tous les cas, ce que nous avons essayé de faire, c'est de répondre à notre époque, avec des outils, des mesures et une coopération sans laquelle rien ne serait possible.

Merci à vous, Monsieur le Préfet de police.

Je vous redonne la parole puisque vous avez le droit à deux minutes.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Monsieur le Préfet de police, pour votre réactivité, la mobilité des policiers et la tolérance zéro que vous avez fait appliquer lors de ces différentes manifestations festives. Je l'ai dit dans mon propos tout à l'heure, je pense que vous avez su anticiper.

Ma question était destinée à Mme la Maire, qui a tenté une réponse ici, mais qui n'est, à mes yeux, pas claire du tout. Sur les propos de votre adjoint, je m'étonne quand même, si vous n'êtes pas en accord avec ces propos, qui sont d'une grande gravité, qu'il ne soit pas sanctionné, en tout cas qu'il reste dans votre Exécutif.

Au fond, ce manque de clarté me permet de vous dire qu'il y a un problème lorsque la Maire de Paris reste muette lors de ces manifestations festives qui ont vécu des débordements, et donc à trois reprises avec les scènes de chaos lors de la victoire du PSG, les débordements de la Fête de la musique, et au moment où votre adjoint a sorti ces déclarations inadmissibles.

Vous n'étiez pas là lors de ces manifestations, parce que vous aviez déjà abandonné la Ville, tout le monde le voit depuis plusieurs semaines. Vous êtes sûrement bien trop occupée à chercher votre prochain poste à l'ONU, en parcourant le monde entier aux frais du contribuable parisien, notons-le.

Trop affairée aussi peut-être à vous mêler de la primaire socialiste, vous avez emmené votre candidat dans votre spirale de l'échec. C'est vrai qu'en termes de malédiction politique, j'aime beaucoup votre constance.

Monsieur NORDMAN, vous avez tenté de noyer le poisson. La réalité, c'est que vous n'avez installé pour cette fête aucun contrôle, par exemple, à la sortie des R.E.R., cela aurait été une possibilité, installer des barrières, protéger les vitrines des magasins. Vous avez mis trois jours à nettoyer les rues de notre ville... merci de me laisser intervenir. Vous avez mis trois jours à nettoyer la ville de Paris. C'est vrai, pendant les Jeux olympiques et paralympiques, la ville était propre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, vous avez utilisé votre temps de parole.

II - Question d'actualité posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris relative à "Paris accessible à tous".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais à présent donner la parole au groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" pour la 2e question d'actualité.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, nous sommes aujourd'hui le 2 juillet, le mois de juin, que la Ville consacre traditionnellement au handicap, vient de s'achever, pourtant nous n'avons pas eu comme de coutume la communication de la Maire de Paris sur l'accessibilité et la prise en compte des handicaps. Ni lors de ce Conseil ni lors de la dernière séance du mois de juin, elle était pourtant annoncée, puis reportée encore.

Il est dommage qu'un sujet aussi important soit régulièrement retardé alors que cela devrait faire partie de vos priorités. Cette année marque pourtant les 20 ans de la loi du 11 février 2005 de Jacques Chirac sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Un anniversaire symbolique qui aurait dû vous inciter à un bilan global et transparent.

L'accessibilité est un immense chantier pour Paris. Elle ne peut pas être improvisée ni se limiter à quelques rafistolages. Un Paris véritablement accessible bénéficierait à tous, aux familles avec poussettes, aux personnes âgées, aux touristes de plus en plus nombreux dans la Capitale, alors à quand une véritable stratégie "Paris accessible" avec un calendrier clair, des contrôles systématiques des travaux réalisés, et une liste détaillée des aménagements ?

Nous sommes trop souvent dans le flou et les associations nous interpellent très régulièrement pour nous demander ce que va faire la Mairie sur la voirie, sans parler de l'état même de la chaussée, des chantiers et des terrasses que nous voyons en ce moment même, sur lesquels nous vous interpellons régulièrement.

46 % des trottoirs parisiens mesurent moins de 2,80 mètres de large, compliquant la circulation des personnes à mobilité réduite. De même, sur 20.700 feux piétons, seulement 60 % sont sonores. Pouvez-vous nous dire quand vous comptez généraliser cet équipement et quel relevé des travaux est aujourd'hui programmé ?

Passons au transport, vous le savez, 93 % des stations de métro demeurent inaccessibles aux fauteuils roulants. Concernant le plan Métro pour tous de la Région que vous avez pour le moment refusé, allez-vous entrer en discussion avec elle pour améliorer l'accessibilité de ce réseau de transport essentiel ?

Alors que vous promettiez 100 % des établissements municipaux recevant du public, accessibles fin 2024, nous étions à seulement 60 % fin 2023, où en sommes-nous en 2025 ? Quel calendrier de mise en accessibilité prévoyez-vous ?

En dehors des E.R.P. municipaux, la loi de 2005 prévoyait l'accessibilité complète au plus tard en 2015. Un délai supplémentaire a été accordé à la condition de présenter un agenda d'accessibilité programmée, or ce délai s'est achevé fin 2024. Quel contrôle prévoyez-vous enfin de mettre en œuvre ? Où est passé l'engagement voté à l'unanimité de notre collectivité d'installer au moins une aire de jeux accessible aux enfants en situation de handicap par arrondissement ?

Dans le parc social, seuls 10 % des logements neufs sont réellement adaptés. Que comptez-vous faire pour augmenter le nombre de ces logements adaptés pour ces personnes en situation de handicap et nous donner un échelonnement des travaux ?

Enfin, dans le sport, alors même que Paris s'affiche comme ville olympique et paralympique, qu'en est-il des ambitions affichées de permettre l'accès au sport pour tous en 2025 ? Ce sont uniquement 3 millions d'euros qui ont été programmés en ce sens, bien loin de l'ambition annoncée.

Madame la Maire, à quand une stratégie véritablement ambitieuse et transparente pour un Paris accessible à tous ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - A quand, à Paris, des calendriers respectés, des budgets à la hauteur, et surtout des résultats visibles pour les Parisiens et les Parisiennes ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Lamia EL AARAJE, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chère collègue, de ce focus mis sur la question de l'accessibilité qui, il est vrai, n'a pas fait l'objet d'une communication dédiée cette année pour une raison très simple, c'est qu'à peu près à chaque séance de notre Conseil de Paris depuis un peu plus d'un an, les questions d'accessibilité sont évoquées, les questions de mise en accessibilité sont évoquées, et la question relative au handicap est évoquée.

Je pense que cette façon de procéder convient davantage en faisant de la question de l'accessibilité universelle et de l'accès aux droits des personnes en situation de handicap un sujet de droit commun que nous abordons de façon régulière et non pas ponctuelle.

Sur les éléments que vous évoquez, sincèrement vous avez une façon dans l'opposition de systématiquement sortir des chiffres que franchement je découvre à chaque fois et dont je me pose la question sur un certain nombre de points : où les trouvez-vous ? Je vais me permettre d'y revenir.

Sur ce que vous évoquez sur les aires de jeux typiquement, nous avons 392 aires de jeux inclusives qui ont été aménagées, plus de 90 % des espaces verts qui sont désormais accessibles, plus de 90 % des équipements municipaux qui sont accessibles dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée, on n'a pas attendu quelconque injonction pour les mettre en œuvre et les présenter régulièrement.

Je vous avais dit par ailleurs que j'étais tout à fait disponible et disposée pour vous les partager, pour que nous puissions en échanger, notamment dans le cadre du Comité des usagers et usagères de la M.D.P.H. que vous pouvez tout à fait rejoindre, en tout cas on peut vous y inviter, je vous l'ai proposé à plusieurs reprises. Egalement dans le cadre du C.D.C.A., dont je vous avais dit que les séances étaient ouvertes, que nous partagions régulièrement l'avancée de nos travaux pour pouvoir à la fois associer les personnes concernées et être tout à fait transparents dans cet exercice.

Je crois même que je vous avais proposé de vous envoyer les tableaux de mise en accessibilité de l'ensemble des E.R.P. parisiens, donc n'hésitez pas, je suis à votre disposition, cela vous permettra justement de bénéficier de chiffres vérifiés déjà, et surtout de chiffres vrais.

La loi de 2005, dont nous avons fêté cette année les 20 ans, a fait l'objet d'une ambition très forte du côté de la Ville de Paris. La Maire de Paris a souhaité que dans l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques, le volet héritage lié à l'accessibilité soit aussi extrêmement important, c'est chose faite. Vous l'avez rappelé, 60 % des passages piétons sont équipés de signalétiques sonores, nous distribuons gratuitement les télécommandes d'activation aux personnes qui en ont besoin. Par ailleurs, plus de 90 % des équipements municipaux et 100 % des lignes de bus sont accessibles.

Sur le métro pour tous, je suis un peu surprise là aussi, puisque ce n'est pas que nous ne participons pas, non seulement nous participons et finançons, contrairement à l'Etat qui a refusé de financer sa part inhérente au démarrage des travaux de mise en accessibilité de la ligne 6, mais aussi c'est nous qui l'avons portée dans le cadre d'un plaidoyer que nous avons mené à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques.

J'ai eu aussi l'occasion de signer, à l'initiative d'"A.P.F. France handicap" avec la présidente de Région, une convention tripartite qui nous amenait à mener les études et à nous engager sur le chantier du métro pour tous.

Simplement, je rappelle que le métro n'est pas une prérogative municipale, dont les stations de métro que vous évoquez.

En revanche, sur les prérogatives qui sont les nôtres, à savoir la mise en accessibilité du réseau bus, c'est aujourd'hui 100 % des lignes de bus qui sont accessibles, et plus de 13.000 stations qui ont été mises en accessibilité. Cela a été un investissement colossal pour la Ville de Paris. Je pense que l'on n'a pas à rougir de notre bilan, bien au contraire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vous redonne la parole, Madame.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire, pour vos réponses. Je sais que vous donnez des chiffres un peu différents. A la lecture de votre budget 2025, vous avez inscrit à peine 19,9 millions d'euros pour la mise en accessibilité de la ville, sur un budget de 10 milliards ?

Dans le même temps, vous consacrez 500 millions d'euros par an au logement social, alors que...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Logement social accessible.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Alors que l'objectif de maintien fixé par la loi S.R.U. est déjà atteint. C'est un choix. C'est dommage que l'accessibilité soit reléguée loin derrière, loin de l'objectif affiché de faire de Paris une ville universelle et accueillante, et donc réellement inclusive.

Cette somme est à mettre en perspective, puisqu'elle représente 0,4 % du budget d'investissement de notre ville. On peut se demander où est passé l'élan des Jeux paralympiques.

Je regrette que vous ne puissiez nous présenter une stratégie globale claire et transparente pour rendre les rues, les quartiers et les équipements de Paris réellement accessibles à toutes et à tous. Il faut peut-être profiter de ce mois du handicap à Paris pour y repenser.

Je vous remercie.

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir de l'Hôtel-Dieu dans le cadre du Plan local d'urbanisme bioclimatique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame NAGET, vous avez la parole pour la troisième question d'actualité.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'A.P.-H.P. a lancé, le 2 juin 2025 jusqu'au 4 juillet 2025, une enquête publique visant à modifier le P.L.U.b. adopté l'année dernière pour "le mettre en compatibilité avec le projet Nouvel Hôtel-Dieu". Une démarche qui nous interpelle sur la forme et sur le fond.

Le P.L.U.b., tel qu'adopté par la majorité de l'hémicycle en novembre 2024, a été le fruit d'un long travail collectif minutieux pour poser les fondements de la ville de demain. Le projet visant à privatiser 50 % de l'Hôtel-Dieu n'est en effet pas compatible avec le P.L.U.b., tout simplement parce qu'il ne répond pas aux aspirations des Parisiennes et des Parisiens en matière de santé.

Nous avons pu encore le constater lors de la réunion publique qui s'est tenue le 24 juin à l'Hôtel-Dieu, en présence des représentants de l'A.P.-H.P., de Novaxia qui est l'investisseur principal, d'ailleurs condamné en 2024 par l'Autorité des marchés financiers pour divers manquements, et du Centre des monuments nationaux.

La totalité des citoyennes et des citoyens présents qui sont intervenus ont dénoncé et se sont opposés à la privatisation d'une partie de cet hôpital public.

Oui, le constat est clair, il y a urgence à réhabiliter l'Hôtel-Dieu, à revaloriser et renforcer l'offre hospitalière, à rénover ce patrimoine précieux, mais nous ne partageons pas le choix fait par l'A.P.-H.P. de sacrifier la moitié de l'emprise hospitalière pour y faire des bureaux, des commerces, des restaurants et de l'accueil de "start-up".

A l'aune de ce que nous vivons et de ce que nous avons vécu, les canicules, la crise du Covid, le besoin d'investissement dans la santé et dans l'hôpital public n'est plus à démontrer.

Il fait chaud, très chaud et l'hôpital craque, mais l'hôpital craque de partout et depuis longtemps. Cela fait des années que les soignantes et soignants, patientes et patients tirent la sonnette d'alarme sur l'état de la santé hospitalière. En 10 ans, près de 50.000 lits d'hôpitaux ont disparu en France. A l'échelle de Paris, ce sont près de 2.000 lits qui ont été fermés en seulement 4 ans, entre 2018 et 2022.

Pourrait-on encore trouver une voix qui défende l'intérêt économique, commercial et spéculatif sur l'intérêt général de la santé publique ? Les communistes ont défendu et continueront de défendre le besoin d'une santé publique hospitalière ambitieuse et financée par le système de solidarité.

La réhabilitation de l'A.P.-H.P. est impérative et doit se faire avec des moyens publics sans vendre une partie de son patrimoine à des intérêts privés spéculatifs, encore une fois à rebours des intérêts des Parisiennes et des Parisiens, et en opposition au P.L.U.b.

La vocation d'un hôpital est de soigner, de prendre en charge des malades, pas d'augmenter l'offre de restauration et de commerce au centre de Paris.

Ainsi, Madame la Maire, nous avons un P.L.U. bioclimatique qui classe l'intégralité du site en zone urbaine de grands services, et donc nous souhaitons connaître la position de la Ville sur ce projet "Nouvel Hôtel-Dieu", qui nécessite le déclassement de ces parcelles.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Lamia EL AARAJE, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci, chère Camille NAGET, pour cette question qui concerne un projet sur lequel nous avons eu l'occasion de débattre à de très nombreuses reprises et sur lequel l'engagement de la Ville, en tout cas de notre majorité, a été extrêmement constant.

Sur ce projet de transformation, il faudrait peut-être rappeler deux, trois éléments. Initialement, il n'était pas prévu qu'il y ait le maintien d'une activité hospitalière au sein de cet établissement, à savoir de ce site emblématique de l'Hôtel-Dieu.

Nous avons mené cette bataille, la Maire s'était personnellement engagée sur ce sujet pour demander le maintien d'une activité hospitalière sur le site de l'A.P.-H.P., alors qu'il n'était absolument pas prévu initialement.

Quand vous parlez de "start-up", j'entends que vous puissiez tenir ces propos, mais je rappelle que ce sont des "start-up" en effet, mais qui investissent dans la recherche médicale et dans la "biotech". Ce sont des "start-up" engagées en matière de recherche médicale et je trouve que c'est plutôt une bonne chose que nous puissions renforcer ce projet hospitalier à l'Hôtel-Dieu, avec aussi un pôle de recherche, un pôle d'excellence qui permette de renforcer l'attractivité de Paris en matière de "biotech" et de recherche de façon plus globale.

Ce site, qui fonctionne actuellement comme un îlot complètement fermé, va être amené à être complètement ouvert, à fonctionner différemment et notamment permettra aux Parisiens de profiter de ses cours et services. Là aussi, on a souvent eu le débat sur la question de l'usage qui était fait des cours intérieures d'hôpitaux et des jardins, et là je crois que c'est un bel exemple de ce que l'on aurait la capacité de faire.

Je rappelle aussi que c'est une procédure pilotée par l'A.P.-H.P., une procédure cadrée du Code de l'urbanisme. La Ville est informée du projet d'évolution du P.L.U. en tant que personne publique associée. A l'issue de l'enquête publique, nous recevrons le dossier M.E.C. P.L.U. qui nous sera transmis par le C.A. de l'A.P.-H.P., mais nous devons, nous, mettre en compatibilité le P.L.U. avec le dossier qui nous sera présenté et en l'occurrence c'est l'Etat et l'A.P.-H.P. qui ont la main sur cette initiative, ce n'est pas l'inverse. Juste pour que l'on soit bien clair sur les prérogatives des uns ou des autres.

Je rappelle que l'Etat ou ses établissements ont cette prérogative-là, à savoir de pouvoir se soustraire aux P.L.U. locaux. Nous leur avons donc rappelé notre exigence, nous leur avons rappelé les demandes qui étaient les nôtres. Nous leur avons demandé de respecter le P.L.U. bioclimatique de la ville de Paris. Nous leur avons demandé d'être ambitieux dans leur programmation, dans la végétalisation, dans l'utilisation d'un certain nombre de matériaux et dans la réhabilitation qu'ils en feraient.

Néanmoins, je n'ai pas la capacité aujourd'hui de vous dire ce qu'il en sera concrètement. Nous y veillerons, nous continuerons d'y être attentifs et nous vous tiendrons évidemment au courant des conséquences que cela pourrait avoir. En espérant qu'elles soient limitées au maximum. En tout cas, ce sont les exigences que nous avons posées de façon régulière, et dans nos échanges avec l'Etat et dans les échanges avec l'A.P.-H.P.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Vous avez la parole, Madame NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

En effet, c'est un projet piloté par l'A.P.-H.P. On sait que l'Etat pourrait se substituer.

Nous soulignons encore une fois que la volonté de l'A.P.-H.P. est aujourd'hui en opposition avec ce que nous avons décidé ensemble d'inscrire dans notre Plan local d'Urbanisme bioclimatique, à savoir la préservation des parcelles en zones urbaines de grands services, donc en l'état aujourd'hui ce projet de Novaxia, qui pour partie va accueillir des "start-up", mais aussi des commerces et de la restauration.

Nous continuons de maintenir avec force la même parole que nous avons toujours eue, que nous avons toujours défendue : un hôpital public ne doit pas servir à la spéculation immobilière et ne doit pas être une zone dédiée au commerce et à la restauration, mais une zone dédiée à la santé.

Nous savons, nous en parlons Conseil après Conseil, c'est la deuxième préoccupation des Parisiennes et Parisiens de pouvoir se soigner. Nous avons besoin d'avoir un hôpital public au centre de Paris qui, c'est vrai, a été sauvé d'une destruction totale. Nous continuerons de nous battre pour le sauver de sa destruction partielle, pour que l'Hôtel-Dieu reste intégralement consacré à la santé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

IV - Question d'actualité posée par le groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la canicule à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole au groupe MoDem et Indépendants pour la quatrième question d'actualité.

Mme Maud LELIÈVRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, Paris est aujourd'hui confrontée à une situation que nous avons dénoncée, redoutée et même anticipée.

L'intensité des vagues de chaleur que nous subissons constitue une menace directe pour la vie des Parisiens. 5 jours à plus de 40 degrés Celsius depuis 2019. Avant 2019, combien ? Aucun.

Cette semaine, les records de températures sont exceptionnels, dépassant les 40 degrés Celsius, sauf peut-être d'ailleurs dans cet hémicycle climatisé de façon privilégiée. Partout ailleurs dans Paris, cette canicule s'accompagne de nuits tropicales particulièrement insupportables rendant impossible le repos des Parisiens. Impossible à l'intérieur du fait de la chaleur, mais aussi impossible d'ouvrir les fenêtres en raison des nuisances sonores générées notamment par les terrasses et ceux qui restent dehors et empêchent le sommeil de nombreux Parisiens.

Ce n'est pas tout, qu'en est-il de l'ouverture des piscines municipales ? Elles ferment à 18 heures, sans extension d'horaires avant le 5 juillet, sans personnel supplémentaire pour accueillir les usagers qui voudraient un peu de fraîcheur. Quant à la forêt urbaine place de l'Hôtel de Ville, elle est fermée. Vous avez même supprimé des

points d'eau qui permettaient de soulager un peu de la chaleur. Cette fermeture de fontaines concerne d'ailleurs tout Paris, pas simplement la Place, avec moins de 1 fontaine sur 2 en fonctionnement.

Ces exemples montrent combien les Parisiens sont vulnérables face à la chaleur, face à la canicule. Il y a 2 ans, en tant que rapporteurs de la Mission Paris à 50 degrés, présidée par Alexandre FLORENTIN, nous avons collectivement fait plusieurs recommandations, dont 2 majeures sur lesquelles je voudrais revenir.

Recommandation 6 : raccorder des établissements scolaires au réseau Fraîcheur de Paris, où en sommes-nous à ce sujet ?

Recommandation 42 : lancer une étude sur un développement plus rapide de Fraîcheur de Paris accompagné d'une étude d'impact. Quelle avancée concrète ?

Aujourd'hui, le raccordement au réseau Fraîcheur de Paris reste hors de portée pour de nombreuses structures d'arrondissement, encore plus évidemment pour les habitants face aux coûts prohibitifs pour réaliser ces raccordements.

Rafrâchir les écoles en priorité aurait permis de créer des lieux refuges. Ma question est simple : sur les 800 établissements que nous avons identifiés, combien d'établissements publics sont effectivement raccordés ? Combien d'écoles ?

Ce n'est pas la seule solidarité climatique que nous devons mettre en œuvre. Les E.H.P.A.D. à Paris ne disposent pas de climatisation individuelle dans toutes les chambres, alors qu'un certain nombre de résidents très âgés, voire malades, ne peuvent pas se déplacer. Or, en E.H.P.A.D., les travaux ont des conséquences sur le prix d'hébergement payé par les résidents. A nous de faire en sorte que ces personnes âgées soient prioritaires dans le raccordement et que cela soit pris en charge par la Ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous traversons une des pires canicules de ces dernières années à Paris. Nous venons de vivre l'une des nuits les plus chaudes de l'histoire de Paris. La Ville de Paris a activé, pour la première fois, son plan Canicule au niveau 4 hier midi, au regard de la gravité de la situation.

Pour ceux qui en douteraient encore, l'intensité et la précocité de cette vague de chaleur sont directement liées à l'accélération du changement climatique. A Paris, nous avons fait de la lutte contre le changement climatique, l'adaptation du territoire, et la protection des Parisiens, la boussole de l'action municipale.

Grâce à notre mobilisation, Paris compte désormais 1.400 îlots de fraîcheur en journée, répartis dans tous les arrondissements et ce chiffre augmente chaque année. Parcs, jardins, rues rafraîchies, églises, lieux de culte, musées et bibliothèques climatisés, salles rafraîchies, ces îlots de fraîcheur nous servent à multiplier les zones refuges et de repli accessibles au plus grand nombre à Paris.

Cet été, nous renforçons encore notre réseau de 1.300 fontaines, l'un des plus denses au monde, et de brumisateurs dans l'espace public. Nous ouvrons, grâce à la détermination de la Maire de Paris, 3 zones de baignade dans la Seine, en plus des 2 sites déjà ouverts dans les canaux.

Nous végétalisons massivement la ville avec pas moins de 130.000 arbres plantés depuis le début du mandat, dont 15.000 l'hiver dernier et je salue le travail de mon collègue Christophe NAJDOVSKI.

S'agissant des logements, nous sommes la première collectivité à rénover aussi massivement les logements sociaux et à installer systématiquement des volets. Nous allons multiplier par 5 la rénovation des logements privés dans toutes les copropriétés parisiennes.

Concernant les écoles, Madame LELIÈVRE, Paris n'a pas attendu cette vague de chaleur pour renforcer leur protection face aux fortes chaleurs. Déjà 165 cours "oasis" ont été aménagés et nous allons, dès cet été, raccorder des écoles situées en quartiers populaires au réseau de froid de la Ville de Paris.

S'agissant des personnes sans abri que vous n'avez pas évoquées, la Ville a immédiatement activé et renforcé ses mesures d'accompagnement en élargissant les horaires des bains-douches, en multipliant les maraudes et les distributions de gourdes aux personnes sans abri.

Pour éviter le développement anarchique de la climatisation individuelle qui aggrave l'effet d'îlot de chaleur urbain, en particulier pour les sans-abri et les personnes qui travaillent dans la rue, la Ville a fixé comme priorité à son concessionnaire Fraîcheur de Paris d'étendre et de tripler la longueur du réseau de froid à Paris. Nous entendons également raccorder 300 bâtiments sanitaires accueillant des publics sensibles que sont les hôpitaux, les écoles, les crèches, les E.H.P.A.D. partout à Paris. L'hôpital des Quinze-vingts est le premier grand hôpital parisien à s'être accordé. Nous avons eu l'occasion, avec la maire du 12e arrondissement, d'inaugurer ce raccordement et cette mise en service.

Dès cet été, je le disais à l'instant, cinq écoles, une bibliothèque, un collège et une mairie d'arrondissement seront raccordés au réseau Fraîcheur de Paris.

Pour conclure, Madame LELIÈVRE, je voudrais vous partager dans ce contexte caniculaire, ma consternation quand je vois les reculs majeurs du Gouvernement que vous soutenez, dans la lutte contre le changement climatique.

Vous coupez les financements aux collectivités pour végétaliser nos villes. Vous coupez les financements pour rénover les écoles. Vous coupez les financements aux habitants pour isoler leur logement et se protéger de la chaleur. Vous abandonnez les personnes sans abri dans les rues et vous vous étonnez des conséquences dramatiques des canicules extrêmes que l'inaction de votre Gouvernement aggrave. C'est tristement cynique. La canicule tue, l'inaction climatique aussi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Dan LERT.

Madame LELIÈVRE, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Madame la Maire.

Je vous rassure, vu les années que j'ai passées à faire du bénévolat à la "Cimade", je n'abandonne pas les S.D.F. à la rue.

Quand vous entendez dénoncer l'action du Gouvernement et refusez de travailler avec lui, tout en acceptant sans sourciller les subventions quand elles sont importantes, à hauteur de 12 millions d'euros rien que pour le Fonds vert d'ailleurs, qui aurait permis de financer un certain nombre de ces raccordements...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il n'y a plus de Fonds vert...

Mme Maud LELIÈVRE. - Travailler pour l'intérêt général, ce n'est pas être systématiquement contre le Gouvernement quand il ne vous convient pas et mécaniquement avec lui quand il vous finance.

Pour revenir sur le point, vous n'avez pas vraiment totalement répondu sur la question Fraîcheur de Paris. Ces établissements sont quand même marginaux par rapport aux besoins qui seront les nôtres. Vous n'avez pas répondu sur le fait de mettre à profit Fraîcheur de Paris pour climatiser les E.H.P.A.D.

Quant aux S.D.F. que vous évoquez, 3.500 S.D.F. sont dénombrés à Paris, sans doute 700 à 800 de plus qui sont des S.D.F. temporaires venant de la banlieue, du périphérique. Face à cette demande, notamment le fait de pouvoir non pas simplement leur offrir des bagageries ou des bains-douches, mais aussi pouvoir les accueillir la nuit, car on sait que c'est pendant la nuit tropicale que le corps résiste le moins bien, eh bien, nous avons simplement 40 accueils de jour qui sont ouverts, ce qui est totalement insuffisant.

Nous avons évoqué, dans la Mission d'Information, la nécessité non pas simplement de trouver des mesures conjoncturelles, mais d'adapter la ville et surtout de l'adapter aux mégachaleurs, à celle du dôme de chaleur qui ne manquera pas d'arriver et faire en sorte que les gens puissent se réfugier quelque part, pas simplement quelques heures, mais plusieurs jours.

V - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la protection de la démocratie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la cinquième question d'actualité, posée par le président du groupe Paris en commun, M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, chers collègues, tripatouillage électoral, mise au pas de l'audiovisuel public, mise en examen, pas un mois, pas une semaine sans passage en force, sans déni de démocratie, sans révélation concernant Mme Rachida DATI, Ministre et coprésidente d'un groupe au Conseil de Paris.

Sur le projet de réforme du mode de scrutin P.L.M., le Premier Ministre François BAYROU, qui répondait à une question au Sénat du président du groupe LR, avait pourtant déclaré solennellement : "je n'imagine pas qu'un texte puisse être adopté sur le sujet sans qu'il y ait accord de l'Assemblée nationale et du Sénat".

Depuis, cette proposition de loi a été massivement rejetée par le Sénat, puis par la Commission mixte paritaire. Conclusion : elle revient à l'Assemblée nationale, puis au Sénat. Que penser alors de la parole du Premier Ministre ?

J'avais pourtant déjà eu l'occasion de le dire dans cet hémicycle et nous sommes nombreux à l'avoir fait, rien ne va dans cette loi, ni la méthode, ni la forme, ni le fond, ni l'objectif, ni le cynisme brutal qui accompagne son adoption. Cette proposition de loi est ubuesque et n'a qu'un seul but : sauver le soldat DATI en danger pour les prochaines municipales.

Quant au projet de réforme de l'audiovisuel, là encore rien ne va : absence d'étude d'impact sérieuse, aucune concertation avec les acteurs concernés, un véritable risque de perte d'indépendance et de disparition du pluralisme au sein de l'audiovisuel public. Cela doit nous inquiéter, car détruire pour mieux contrôler, voilà le seul projet de Mme DATI pour l'audiovisuel public.

Ce texte a heureusement été rejeté avant-hier à l'Assemblée nationale, mais là encore Mme DATI veut passer en force. Brutaliser, c'est sa conception de la démocratie et du débat public.

Enfin, pas un mois sans mises en cause et nouvelles révélations, cela donne le tournis.

- Affaire Renault Nissan, Carlos GHOSN : soupçonnée d'avoir reçu 900.000 euros sans contrepartie de travail réel, la Cour d'appel de Paris vient d'ailleurs de rejeter à nouveau la demande de prescription des faits effectuée par Mme DATI.

- Possible non-déclaration de biens, puisque soupçonnée d'avoir omis de déclarer 420.000 euros de bijoux à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Nous attendons toujours des explications de Mme DATI.

- G.D.F. Suez, selon une enquête du magazine "Complément d'enquête" et du "Nouvel Obs", Rachida DATI aurait perçu 300.000 euros de G.D.F. Suez alors qu'elle était eurodéputée et intervenait ès qualités au Parlement européen sur le secteur gazier.

Je mets du conditionnel, mais nous l'avons tous lu dans les journaux ou vu à la télévision récemment. J'ai donc, la semaine dernière, saisi la Procureure de la République pour lui signaler des faits dont nous avons tous eu connaissance par la presse.

Madame la Maire, en tant que première magistrate de notre Ville et au regard de la gravité des faits qui sont évoqués, dont le cumul relève toujours des méthodes des régimes illibéraux, comment envisagez-vous de protéger l'honneur de Paris, ses valeurs, et de protéger notre démocratie parisienne à laquelle nous sommes tous, je l'espère, très attachés ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

Je donne tout d'abord la parole à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Président, cher Rémi FÉRAUD, d'avoir mis le doigt, une fois de plus, sur des faits ou des séquences dont Mme DATI est à chaque fois au cœur.

Vous avez aussi mis le doigt sur un certain air, un certain état d'esprit qui se répand insidieusement dans le débat politique.

Merci à ce titre, cher Rémi FÉRAUD, pour vos deux articles 40. C'est courageux, c'est à votre honneur, et je voulais que cela soit dit et salué dans cet hémicycle.

Comme vous le dites, rien ne va, ce qui nous a semblé une évidence pendant des décennies ou plus exactement depuis que la démocratie parlementaire s'est installée devient plus flou.

Le souci de la vérité, l'honnêteté célébrée comme une vertu, la corruption vue comme un poison, la primauté de la raison sur les émotions, le respect de ses adversaires politiques, voilà ce qui nous rassemblait.

Et puis, ont surgi de nouvelles méthodes. Le mensonge est mis au même niveau que la vérité, le respect du Parlement et des parlementaires aux oubliettes, les intimidations à coups de lettres d'avocats et de procédures judiciaires, les conflits d'intérêts en tout genre qui fleurissent comme des champignons après la pluie. La corruption, qui ne semble plus faire l'objet de désapprobations.

Bref, un autre paysage, un autre paysage inquiétant se dessine sous nos yeux. Reprenons vos deux exemples dont la violence démocratique a à chaque fois un nom : Rachida DATI.

Cette réforme inique de la loi P.M.L. dont l'argumentation de ses promoteurs est fondée dès le départ sur un mensonge, sur cette soi-disant absence de représentativité des élus parisiens que nous sommes ici dans cette enceinte.

Tout cela est faux, mais qu'importe. Et voilà que malgré des oppositions exprimées à gauche comme à droite, malgré un rejet au Sénat puis en Commission mixte paritaire, le Gouvernement, sous la pression de Mme DATI, s'entête à vouloir changer le mode de scrutin aux forceps, à moins d'un an des élections.

En d'autres temps, la raison aurait voulu qu'ils reculent, mais dans ce monde qui vient, que signifie la raison face à la primauté de la force ?

Et cette réforme scélérate de l'audiovisuel public, cher Rémi FÉRAUD, vous avez tout dit ou presque. Là encore, passage en force prévu, car dans ce nouveau monde, pour exister et être vu, il faut brutaliser, et de cette brutalisation il faudrait tirer une fierté ?

Tout cela est profondément inquiétant. Ce délitement lent mais certains de l'esprit républicain au profit d'intérêts purement privés et même personnels, ce mépris démocratique, cette apologie de la force, tout cela doit nous alerter. En 2001, les Parisiennes et les Parisiens ont, par leur vote, rendu son honneur à Paris.

Ne doutons pas qu'en mars prochain, elle et ils rediront leur attachement viscéral, historique, aux valeurs fondatrices de la République et de la démocratie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Rémi FÉRAUD, pour cette question, merci, Monsieur Patrick BLOCHE.

Permettez-moi d'ajouter quelques commentaires.

Je n'ai jamais cru que la morale en politique était un luxe. La morale en politique, c'est l'une des conditions de la confiance démocratique que les citoyennes et les citoyens nous octroient. Cette confiance a un corollaire : la transparence.

Aujourd'hui, vous l'avez dit, une candidate à la Mairie de Paris, élue de notre Assemblée, ancienne Ministre de la Justice, toujours magistrate en disponibilité depuis 18 ans, ancienne députée européenne, actuelle maire du 7^e arrondissement, est mise en examen pour, je cite : "recel d'abus de pouvoir et d'abus de confiance, corruption et trafic d'influence passif par personne investie d'un mandat électif public au sein d'une organisation internationale", cela fait référence à son mandat à l'époque de parlementaire européenne.

Selon la presse, Mme DATI aurait perçu 900.000 euros d'honoraires en tant qu'avocate entre 2010 et 2012, alors qu'elle exerçait un mandat de députée européenne. Il revient désormais aux juges d'instruction de rendre leur ordonnance et de se prononcer sur un éventuel renvoi de Mme DATI devant le tribunal correctionnel.

Mme DATI est mise en examen en raison de ces faits. Cela veut dire deux choses sur lesquelles il faut être très clair. Il existe des indices graves et concordants qui la rendent suspecte d'avoir commis les faits reprochés, mais elle reste présumée innocente puisqu'à ce jour aucune juridiction de jugement ne s'est prononcée.

Par ailleurs, le journal "Libération" a récemment révélé des informations selon lesquelles Mme DATI, je cite la presse, "aurait omis 19 pièces de joaillerie, pour un montant total de 420.000 euros, détenues depuis 2017". Dans ses déclarations de patrimoine à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, aucune mention.

Enfin, plus récemment, vous y avez fait référence, un reportage fouillé dans "Complément d'enquête" fait état d'une autre affaire, cette fois avec G.D.F. Suez, où des sommes considérables sont évoquées avec toujours les mêmes méthodes. Je cite encore la presse : "ces révélations font apparaître que Mme DATI a reçu en 2010 et 2011 deux paiements de 149.500 euros chacun de la part d'un cabinet d'avocats. Alors députée au Parlement européen, elle prenait des positions jugées favorables au secteur gazier".

Trois signalements ont alors été adressés au Parquet, l'un par M. Raymond AVRILLIER et les deux autres par Rémi FÉRAUD, que je salue ici. Mme DATI conteste les faits, conteste les procédures qui la visent et pour le moment sans succès, même pire parce qu'elle conteste aussi le droit qui nous est donné de poser des questions, cela en brocardant ou en diffamant ceux-là mêmes qui posent des questions.

Ministre de la Culture, elle a été attaquée par un journaliste du service public sur une chaîne publique dont la mission est d'informer les citoyennes et les citoyens sur la réalité ou non des faits. Pourtant, elle a attaqué ce journaliste en le renvoyant à de prétendus problèmes qui pourraient valoir aussi des articles 40.

Mes chers collègues, c'est grave et l'heure est grave. Les citoyens vont être appelés aux urnes aux prochaines élections municipales et devront voter en connaissance de cause. Pour cela, il faut bien sûr que la justice puisse aller au bout et je pense vite. Nous sommes à quelques mois d'une élection municipale décisive et les Parisiennes et les Parisiens ont droit à la vérité. Ils ne peuvent pas choisir l'avenir de notre ville dans une forme de brouillard total.

Madame DATI, je le lui dis par personne interposée puisqu'elle n'est pas là, je lui dis solennellement qu'elle peut demander que cette affaire soit jugée rapidement. Cela s'est déjà vu dans d'autres affaires qui ont précédé des élections importantes. Elle le peut, elle le sait bien aussi parce qu'elle est magistrate, parce qu'elle est avocate en exercice et ancienne Garde des Sceaux, donc très très compétente en droit, la procédure pénale n'a aucun secret pour elle. Il est donc de la responsabilité de toutes les institutions de garantir que la lumière puisse être faite avant le scrutin.

Je veux être parfaitement claire, il ne s'agit pas du tout de faire campagne sur les affaires, bien au contraire, et c'est la seule manière que ce ne soit pas le cas.

C'est la seule manière de faire que la prochaine élection ne soit pas totalement aspirée par ces sujets. Pour cela, un jugement est nécessaire. Il s'agit aussi d'éviter que demain, le maire qui gouverne Paris soit sous le poids de multiples mises en examen qui discréditeraient sa parole publique et affaibliraient bien sûr son autorité.

Il s'agit en fait de respecter tout simplement les Parisiennes et les Parisiens, pourquoi ? Parce que l'on ne construit pas la démocratie sur des mensonges. Parce que l'on ne restaure pas la confiance avec des soupçons. Il s'agit de respecter la démocratie, qui est un bien commun pour lequel nous avons toutes et tous beaucoup œuvré ici depuis deux mandats.

C'est pourquoi je vous informe aussi aujourd'hui de la création future, à laquelle je demanderai à Patrick BLOCHE d'associer l'ensemble des présidents de groupe, majorité comme opposition, au sein de la Commission de Déontologie de la Ville, d'un collège composé d'experts, de hautes personnalités, qui viendront d'ailleurs notamment

aussi en appui d'une des propositions de l'Assemblée citoyenne ce matin, qui nous a demandé de mettre en place un observatoire de la démocratie.

Ils pourront se saisir de faits de désinformation, de manipulation, d'ingérence, parce que l'élection qui vient sera aussi une élection dans laquelle les manipulations et les ingérences seront nombreuses, compte tenu de l'importance de Paris, que chacune et chacun puisse la saisir.

Il sera à disposition de toutes et tous pour garantir aux Parisiennes et aux Parisiens, sous la présidence et la haute autorité de M. CHARPENEL, ancien Procureur général de la Cour de cassation, qui est le président de la Commission de Déontologie, d'avoir un outil leur permettant de savoir si telle ou telle affirmation, élément ou fait est l'objet d'une manipulation ou non. Bien sûr, pour permettre à toutes les opinions de s'exprimer, mais sans mensonge et manipulation.

De cette façon-là aussi, puisque vous me posiez la question de comment protéger la démocratie, ce bien qui nous est si précieux à Paris, ce sera un outil au service de la démocratie et dans lequel les Parisiennes et les Parisiens pourront aussi avoir confiance sur le processus électoral qui va être mis en place.

Je le dis parce que c'est une première. Un certain nombre d'études ont été faites, par exemple à Londres récemment, sur les ingérences et les manipulations liées à la mise en place de la Z.P.N., des études extrêmement intéressantes qui montrent d'où les attaques provenaient, essentiellement des énergies fossiles et comment elles étaient diffusées dans la société.

Tout cela doit, cette connaissance et cette compréhension doivent permettre à chacune et chacun de mieux mesurer les enjeux, et surtout aux Parisiennes et aux Parisiens de décider librement, de faire leurs choix librement, sans être l'objet de manipulations, de mensonges qui minent aujourd'hui la démocratie.

Voilà ce que je voulais ajouter, Monsieur le Président, à la question très importante que vous avez posée aujourd'hui. Je le dis solennellement, ce sujet est très grave. Il a occupé les médias, les plateaux, cela a été un sujet d'amusement. C'est un sujet qui a renvoyé chacun à, "finalement ces politiques qui sont tous pourris, qui sont tous pareils", parce qu'évidemment les réponses aux questions sont souvent d'un ordre diffamatoire. Le nombre d'articles 40, dont les uns et les autres nous pouvons faire l'objet en réponse immédiate à des demandes de vérité, tout cela n'est plus possible.

Il faut une transparence et que les Parisiens et les Parisiennes sachent qui sont les représentants qu'ils ont aujourd'hui et ceux qu'ils voudront demain.

Je vous remercie.

Monsieur FÉRAUD, vous souhaitez reprendre la parole ? Merci.

VI - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la canicule et à l'adaptation de Paris face au changement climatique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, posée par le groupe "Les Ecologistes".

C'est Alexandre FLORENTIN qui pose la question, vous avez la parole.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous vivons la fin de la 50e canicule française depuis la Seconde Guerre mondiale. Les météorologues peuvent anticiper un scénario de dôme de chaleur plusieurs semaines à l'avance. Une canicule peut se prédire précisément environ 10 jours à l'avance.

Vendredi dernier, Météo France alertait très explicitement, je cite : "cette canicule comporte des dangers sérieux pour la santé, qui peuvent aller jusqu'à la mort".

Le Gouvernement a attendu dimanche après-midi pour commencer à agir. Une réunion interministérielle n'a eu lieu que lundi soir. Qu'en est-il sorti des appels à l'entraide et à la mobilisation citoyenne ? Trop peu, trop tard, aucune clarté.

Par son manque d'anticipation et son absence de réaction, le Gouvernement a créé la crise qu'il aurait dû prévenir. Pourtant, la canicule est un enjeu sanitaire et de protection civile. En situation de crise, l'action publique doit se concentrer sur l'essentiel et venir en aide prioritairement aux personnes vulnérables.

On connaît la vulnérabilité des personnes âgées depuis la canicule de 2003, on oublie trop souvent que les personnes à la rue sont tout aussi vulnérables. Désormais, il semblerait que le Gouvernement découvre la vulnérabilité des écoles et des enfants. Je suis attristé et énervé de rappeler que les premières recommandations issues de la Mission transpartisane "Paris à 50 degrés" portaient précisément sur l'école. Cette mission a posé un diagnostic très clair, partagé dans cet hémicycle. Elle a été très bien complétée par l'exercice de gestion de crise éponyme.

Nous savons donc ce qu'il faut faire dans l'urgence et pour le reste de cet été : rendre accessibles physiquement, socialement et économiquement les lieux frais. Ils ne manquent pas à Paris : églises, parcs, sous-sols naturellement frais, mais aussi musées, cinémas, bureaux, hôtels, refuges en mairie et bâtiments de l'Etat accueillant du public dès lors qu'ils sont climatisés.

Cette canicule étant la dernière avant la suivante, je vous alerte, et la prochaine pourrait avoir lieu dans 10 jours. Quoi qu'il en soit, il est annoncé des mois de juillet, août et septembre particulièrement chauds, mes questions sont donc simples.

Premièrement, quel bilan la Préfecture dresse-t-elle de la gestion de cette crise ?

Ensuite, quelle est, pour cet été et à plus long terme, la stratégie de la Préfecture de police pour garantir la capacité d'action et la résilience des services de secours ?

Qu'a mis en place la Ville de Paris pour protéger les Parisiens et les Parisiens des fortes chaleurs ?

Qu'a mis en place la Ville pour protéger les personnes à la rue et les enfants sur son territoire pendant cette canicule, et que prévoit-elle de faire par la suite ?

Et enfin, quelles mesures sont envisagées pour cet été et à plus long terme, mais vraiment l'enjeu est de toute urgence pour cet été, pour permettre la réquisition ou l'ouverture des lieux naturellement frais ou climatisés, ainsi que pour assurer leur sécurisation et leur accessibilité au public ? Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher collègue, pour votre question. Je le disais tout à l'heure, l'activation du niveau 4 du plan Canicule à Paris pour la première fois témoigne de la gravité de la situation.

Cette canicule et en particulier les nuits tropicales que nous venons de traverser sont très dangereuses pour la santé. A l'été 2022, pendant la canicule du mois de juillet, la surmortalité a augmenté de +21 % en Ile-de-France, touchant particulièrement les personnes âgées de plus de 75 ans.

Je voudrais saluer la mobilisation sans faille des équipes de la Ville de Paris depuis ces derniers jours, qui nous ont permis de renforcer tous les dispositifs de protection des Parisiennes et des Parisiens les plus vulnérables. Nous avons contacté 10.000 personnes vulnérables inscrites sur le fichier REFLEX de la Ville. Nous avons intensifié les maraudes à destination des personnes sans abri. Nous avons ouvert 24 heures sur 24 les 20 grands parcs parisiens en plus des 140 parcs et jardins ouverts toute la nuit, c'est une mesure très forte, amenant plus de 500 lieux de fraîcheur au cœur de la nuit tropicale. Nous avons aussi ouvert des salles rafraîchies dans tous les arrondissements.

S'agissant des personnes sans abri, vous l'avez dit, elles sont hypervulnérables aux fortes chaleurs et nous appelons à la plus grande vigilance dans les jours et les mois qui viennent. Ce sont les personnes qui sont les plus en danger pendant les canicules.

Les mesures que la Ville de Paris a prises concernant l'extension des horaires des bains-douches, la distribution de gourdes ou de vêtements adaptés aux personnes sans abri, sont indispensables, mais encore insuffisantes.

Nous appelons l'Etat à anticiper en mettant en place un plan Grand chaud sur le modèle du plan Grand froid pour réquisitionner des centaines de lieux rafraîchis supplémentaires dans les bâtiments publics, les halls d'administrations ou des entreprises qui sont nécessaires pour mettre d'urgence à l'abri les personnes à la rue.

Cette semaine, concernant les écoles, nous avons fait le choix à Paris de ne pas les fermer. Ce sont des lieux où les enfants sont souvent mieux protégés de la chaleur que chez eux, en particulier pour ceux qui vivent dans des logements exigus ou moins bien isolés. Tous les parents ne peuvent pas, par ailleurs, garder les enfants à la maison.

Cette vague de chaleur est finalement un avant-goût de ce qui nous attend dans les prochaines années. La transformation et l'adaptation de notre ville face aux chaleurs extrêmes à venir sont essentielles. C'est un enjeu, comme vous l'avez rappelé, de sécurité sanitaire et de protection civile de la population, qui appelle une mobilisation générale à tous les niveaux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Monsieur le Préfet de police, bien sûr, pour ajouter un point puisque vous avez évoqué la Préfecture, même si c'est beaucoup la P.R.I.F., mais c'est quand même la P.P.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je rappelle que je suis préfet de police et préfet de zone, et qu'à ce titre le Préfet de Région a un certain nombre de compétences. Quand on est en vigilance orange et en rouge, c'est moi qui prends la main en termes de coordination.

D'abord, Monsieur le conseiller, je ne peux pas vous laisser dire que le Gouvernement a attendu dimanche pour agir, c'est n'importe quoi. Cela ne veut rien dire ce que vous dites.

Le Gouvernement a réuni dimanche une cellule interministérielle de crise, mais Bruno RETAILLEAU a adressé des instructions aux préfets bien avant, en rappelant les dispositifs existants. Chaque préfet, sur l'ensemble du territoire national, s'est mobilisé puisque cet épisode, et vous l'avez rappelé, avait commencé il y a quelques jours, sans atteindre le niveau que l'on a connu mardi avec le basculement en zone rouge.

Non, le Gouvernement ne s'est pas mobilisé dimanche, c'est faux. Cela a commencé bien avant et d'ailleurs en interministériel dans l'ensemble des services concernés.

Vous me le demandez, donc je dirai simplement quelques mots. L'ensemble des dispositifs qui existent, l'ensemble des planifications ont été mises en place par l'ensemble des acteurs, dont la Ville de Paris d'ailleurs, que je remercie, mais l'ensemble des élus locaux sur l'ensemble de la Région Ile-de-France ont mis en place leur dispositif.

Le Préfet de la Région Ile-de-France s'en est évidemment assuré. Pour ma part, j'ai pris le relais à partir du moment où on a basculé en rouge, depuis mardi midi. Maintenant, comme vous le savez, on repassera dès 22 heures ce soir en vigilance verte, et nous avons réuni tous les acteurs en permanence, en lien direct avec la Préfecture de police, au centre opérationnel de zone pour nous assurer que toutes les mesures qui étaient prévues étaient mises en place, et c'était bien le cas.

Je ne vous donnerai que quelques exemples. Nous avons mis en place, comme vous le savez, la circulation différenciée. Nous avons réduit les vitesses de circulation, réduit un certain nombre d'activités des opérateurs industriels dans le cadre de leurs arrêtés d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Les mesures ont donc été prises. Il y a eu surveillance par le D.G. de l'A.R.S., du secteur médical, des hôpitaux notamment.

Concernant les services de secours, évidemment nous avons eu des "reportings" réguliers des interventions qui étaient menées. Je peux vous dire que pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, elles ont augmenté effectivement. On est passé de 1.300 interventions par jour à 1.600 et le dispositif, qui a été mis sous tension, a parfaitement tenu. Le Gouvernement d'ailleurs a réuni une cellule interministérielle de crise tous les jours.

Je crois qu'on ne peut pas dire, et pardon Madame la Maire, je suis un peu virulent, mais je ne peux pas laisser passer le fait qu'il soit dit que le Gouvernement n'avait réagi que dimanche. C'est complètement faux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

En tous les cas, une crise se gère avec l'Etat. Sur les politiques de transition écologique et d'anticipation de long terme et d'adaptation, j'ai évidemment aussi mon point de vue très critique sur les reculs écologiques auxquels on assiste aujourd'hui au niveau d'un certain nombre de décisions à l'échelle européenne, à l'échelle nationale, mais une crise, cela se gère avec l'Etat. Et là, on est tous engagés. On est tous engagés et on ne cherche pas à diviser et à savoir qui fait plus, qui fait moins.

Il y a le long terme, la stratégie, et là nous sommes précurseurs quand même. C'est reconnu dans le monde entier que nous sommes précurseurs sur les questions d'adaptation et les questions de réduction du risque climatique et des influences climatiques sur la vie de nos concitoyens. Mais sur la gestion de crise, je vous assure, ce n'est pas le moment de chercher des distinctions entre nous.

En revanche, cela nous aide à poser les différences et devrait nous faire converger, parce que ce qui se passe dehors devrait nous faire converger sur les politiques de moyen et de long termes pour répondre à ce qui n'est pas une crise passagère, vous avez entièrement raison sur ce point, qui sera évidemment une répétition avec derrière des risques mortels pour la population.

Distinguons ces deux éléments, et je distingue toujours le Gouvernement et l'Etat, car je pense que c'est important aussi de faire la distinction. Merci à vous.

La parole est à M. FLORENTIN.

M. Alexandre FLORENTIN. - Madame la Maire, je vous rejoins sur la distinction que je partage entre Gouvernement et Etat. Pour avoir discuté ces dernières années avec sapeurs-pompiers, policiers, protection civile, on sait que vous êtes sur le pied. C'est également le cas de l'hôpital. Il y a un sens du service public qui est encore très fort et que l'on souhaite toutes et tous dans cet hémicycle.

Puisqu'on partage également l'alerte, parce que moi, ce que je vous fais remarquer, c'est qu'en fait... Déjà, qu'il y ait eu des actions, c'est indéniable. En revanche, quand vous discutez avec les Parisiens et les Parisiennes, elles ne sont pas toujours visibles. Encore hier, je discutais avec une femme qui vient d'avoir un bébé et qui allaite, par exemple, elle ne sait pas exactement dans quel lieu frais elle peut aller.

Pendant la pause tout à l'heure, un S.D.F. qui était dans un parc qui vient d'être fait juste derrière l'Hôtel de Ville, ce qui est une très bonne chose, visiblement, il ne se sent pas accueilli dans l'église qui est juste derrière. Il y a

un parking souterrain juste à côté, donc mon point est que l'on a énormément de progrès à faire et mon alerte porte vraiment, et les météorologues nous le disent, sur les mois de juillet, août et septembre. Ce n'est pas très loin dans le temps, c'est vraiment ici et maintenant. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup et à nous de continuer à diffuser l'information par les mairies d'arrondissement, par tous les supports d'information de la Ville et vous-mêmes, car vous êtes les médias essentiels, puisqu'en tant qu'élus, on rencontre les gens et on peut leur dire aussi les choses.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la gouvernance de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la septième question d'actualité, posée par le groupe Union Capitale.

Madame EVREN, vous avez la parole.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Madame la Maire.

Quel désaveu ! Vous souhaitiez faire de M. FÉRAUD votre héritier, il a été battu dès la primaire organisée par ce qu'il reste du parti socialiste. Un petit conclave de 1.500 adhérents, soit 6 fois moins que le nombre d'adhérents LR à Paris qui, je le rappelle, est de 11.000 aujourd'hui et c'est la présidente de la Fédération des Républicains de Paris qui le dit.

Votre propre parti ne vous a donc pas suivie, Madame la Maire, et n'a pas suivi vos...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas la première fois.

Mme Agnès EVREN. - Il semble que les militants socialistes eux-mêmes doutent de la solidité et de l'implication de votre équipe, qui en cette fin de mandat n'est de toute façon plus vraiment aux manettes.

Pour autant, ne nous y trompons pas. M. GRÉGOIRE, qui a été élu par à peine 800 militants, a été votre premier adjoint pendant 6 ans. Il est comptable et coresponsable de votre lourd bilan.

C'est vrai en particulier en matière d'écologie, où les résultats sont le miroir inversé des annonces. Il y a un gouffre inouï entre les discours et le réel. En fait, plus la gauche parle d'écologie, moins elle en fait, plus il y a urgence, moins la Ville est préparée à la transition écologique. Cela fait près de 25 ans que vous êtes en place et voici le résultat : Paris suffoque, Paris est sale, Paris est bétonnée, Paris est embouteillée, Paris manque d'arbres, d'eau et d'ombre.

Emmanuel GRÉGOIRE lui-même a orchestré, sous votre impulsion, l'une des plus vastes entreprises de bétonisation que Paris ait connue depuis des décennies : friches sacrifiées, tour Triangle imposée contre l'avis des riverains, Z.A.C. monstrueuses comme Bercy-Charenton, tout y passe au nom de la densification.

On nous parle de végétalisation, de P.L.U. bioclimatique, mais la réalité, ce sont quelques bacs posés sur du bitume pendant que l'on coule du béton à grande échelle. Vous-même avez beau nous parler d'écologie du quotidien, vos vols long-courriers représentent 8 tonnes de CO₂, 4 fois le seuil de la neutralité carbone.

A vos côtés, Emmanuel GRÉGOIRE n'a pas préparé l'avenir de Paris, il l'a défiguré. Mais, il y a encore plus inquiétant, Emmanuel GRÉGOIRE a été élu député l'été dernier dans le cadre d'une alliance purement électorale avec la France insoumise. M. GRÉGOIRE a redit ce matin que LFI n'était pas un adversaire, mais un simple concurrent.

Alors, Madame la Maire, sur ce point, au moins celui des valeurs, pouvez-vous nous rassurer, pouvez-vous nous assurer que votre parti ne pactisera jamais avec la France insoumise pour les municipales, ni au premier ni au second tour ?

Pouvez-vous, au nom de votre majorité, nous assurer que la gauche républicaine et démocrate que vous représentez, Madame HIDALGO, s'engage à mettre en place un cordon sanitaire avec LFI dont les positions outrancières, violentes, dangereuses, sont rejetées par une majorité de Parisiens ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame EVREN.

Pour vous rassurer, puisqu'il faut rassurer Mme EVREN, rien de tel que Patrick BLOCHE, mon premier adjoint, qui est un grand serviteur de cette ville.

Patrick !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - J'avoue, Madame la Maire, chers collègues, que quand j'ai écouté le début de la question, je me suis spontanément retourné, je croyais que Mme DATI était dans l'hémicycle, et j'ai vu que c'était Mme EVREN qui posait la question. J'avoue ma déception, parce que je croyais qu'il y avait une distinction entre le groupe Changer Paris et le groupe Union Capitale, puisque vous faites deux groupes et je pensais qu'au moins dans la méthode et dans la forme, il y avait des nuances.

Visiblement, il n'y en a pas, c'est très sympathique de vous intéresser évidemment à nos scrutins internes, on y est très sensibles, cela veut dire que ce qui se passe au parti socialiste compte. De ce fait, je serai amené à vous retourner la question, puisque vous aurez la possibilité de répondre ensuite, Mme la Maire vous redonnera la parole, où en êtes-vous de la préparation des élections municipales ?

Avez-vous prévu un scrutin interne au sein de LR ? Vous avez élu un président, très bien, vous êtes 11.000 adhérents, bravo, félicitations, on est très heureux pour vous. Toutefois, quand les 11.000 adhérents LR à Paris voteront-ils pour désigner leur candidat ou leur candidate ? Ce sera qui, Mme DATI ? Ce sera quelqu'un d'autre ? Quand organisez-vous ce vote ? On est déjà fin juin, l'été va passer, l'automne va arriver, il faudra quand même à un moment donné ouvrir des comptes de campagne.

Il y a aussi cette réforme de la loi P.L.M. avec un mode de scrutin que l'on ne connaît pas, moins d'un an avant les élections, peut-être plus de mairies d'arrondissement ? Je sais que tous les maires d'arrondissement LR, la quasi-totalité des maires d'arrondissement de l'opposition, sont contre cette réforme de la loi P.L.M. D'ailleurs, Madame EVREN, au Sénat vous avez voté contre cette réforme.

De ce fait, allez-vous choisir la promotrice, celle qui fait le "forcing", qui fait pression sur M. BAYROU, sur le Gouvernement, sur tout le monde, qui intimide, fait du chantage, vous allez soutenir Mme DATI qui veut faire disparaître les mairies d'arrondissement et impose cette réforme antidémocratique que vous condamnez ?

Je vous propose sagement de partir en vacances, de respirer très fort, de prendre l'air des montagnes, de sauter dans la mer, je ne sais pas, de nager dans la Seine à partir du 5 juillet, mais enfin le conseil que je vous donne, c'est un conseil démocratique, parce que nous, vraiment, on aime la démocratie, on aime le débat et à partir du moment où il y a une majorité, il faut qu'il y ait une opposition et un vrai débat démocratique. On souhaite vraiment que vous puissiez être en ordre de marche le plus tôt possible.

Donc, faites le ménage, mettez en ordre la maison de la droite, et très sincèrement, mais vraiment cela part du fond du cœur, on vous souhaite bon courage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bon courage ! Et je redonne la parole à Mme EVREN.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Madame le Maire, merci à Patrick BLOCHE...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Entre femmes, on peut s'appeler "la".

Mme Agnès EVREN. - J'ai dit "la" Maire, non ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, "le".

Mme Agnès EVREN. - Ah non ! Là c'est un procès d'intention à 2 balles, j'allais dire, cela n'a aucun sens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Votre langue a fourché, ce n'est pas grave !

Mme Agnès EVREN. - J'aurais bien aimé que M. BLOCHE me réponde sur le fond, mais je crois qu'il était très mal à l'aise par la question d'actualité que j'ai posée.

Vous auriez pu au moins répondre éventuellement sur l'écologie, mais vous avez préféré botter en touche. Ma question était très simple : est-ce que vous assumez, puisque vous incarnez le parti socialiste, de dire qu'il y aura un cordon sanitaire avec la France insoumise, puisque la gauche nous fait systématiquement des procès d'intention et des leçons de morale ?

Moi, je tiens à vous dire, au LR, quand une alliance avec le Rassemblement national avait été envisagée par notre ancien président Éric CIOTTI, il a été dès le lendemain destitué à la tête du parti Les Républicains.

Je dois donc juste reconnaître que la gauche, encore une fois, qui est si prompte à donner des leçons de morale, n'a jamais eu cet esprit de responsabilité et cette clarté, jamais, donc gardez vos leçons de morale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est fini ? Merci beaucoup. Ma position est connue. Le parti socialiste m'a rarement soutenue, c'est une histoire dans ma vie, pourtant j'ai toujours été fidèle à ce parti, c'est ainsi.

Deuxièmement, je suis totalement opposée depuis toujours à une alliance avec la France insoumise, qui pour moi est un parti populiste. Je considère que tous les partis populistes abîment la démocratie et je ne serai jamais de ce côté-là, voilà ! Je ne suis pas toute seule à dire cela.

VIII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à un bilan de la Ville de Paris sur la dernière Fête de la musique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous donnons la parole à notre dernier orateur qui, je crois, n'est plus à la France insoumise...

Nous, ce que l'on voit, vous savez, Monsieur GRANIER, c'est que quand la loi P.L.M. est portée à l'Assemblée avec une majorité de députés du Rassemblement national et de la LFI, vous ne vous bouchiez pas le nez, d'accord ? Nous, on voit cela aussi. Donc, maintenant, cela suffit et je donne la parole à M. SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Ah oui, vive l'après ! Je préviens au cas où, je suis à l'après maintenant, mais je ne renie rien de mes idées passées.

Il paraît que la musique adoucit les mœurs. Pas sûr que ce soit le cas pour Mme Inès de RAGUENEL. Non, Madame, la République n'a pas été en danger. Le 21 juin au soir, elle dansait. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de tensions, de violences et que nous ne devons pas tout faire pour prévenir ces problèmes. Mais ma foi, il y a eu entre 1 et 2 millions de personnes dans la rue, permettez-moi de vous citer, Monsieur le Préfet, et finalement, au regard de ce nombre, il n'y a pas eu tant de problèmes que cela.

C'est la plus grande fête populaire de France. Ces millions de gens, voyez-vous, y compris ceux qui arrivent des R.E.R. et des trains de banlieue, ne sont pas des sauvages, y compris quand ils viennent à Paris fêter la victoire du PSG.

Moi, j'ai fait la "teuf" le 21 mars... le 21 juin, le 21 mars aussi, j'aime bien faire la "teuf". Je me suis baladé dans les rues de l'Est parisien, j'ai dansé, j'ai chanté. Ma fille de 17 ans a passé toute la nuit dehors. Elle est rentrée saine et sauve. Mais oui, évidemment, j'admets, il y a eu des problèmes, des tensions, des agressions physiques et surtout de nombreuses femmes agressées sexuellement, piquées. Eh oui, pour elles, la fête a été gâchée.

Si à gauche on doit en parler, ce n'est pas pour faire de la démagogie, pour faire peur dans les chaumières, pour montrer du doigt une partie de la population, mais pour que la fête soit encore plus inclusive et plus réussie. Parce que oui, une fête populaire, cela produit du commun, cela produit du collectif, cela fait société. Je ne connais pas de société où il n'y a pas de fête populaire.

Mes questions s'adressent donc d'abord à la Ville de Paris par rapport à cette Fête de la musique : quelles pistes avez-vous pour que cette fête soit encore plus réussie l'année prochaine ? Par exemple, comment mieux sensibiliser et prévenir sur les violences sexistes et sexuelles ? Comment mieux communiquer sur les "safe places", sur les piqûres, qui ont inquiété un certain nombre de femmes ? Comment mieux informer, sensibiliser sur la réduction et la prévention des risques en matière de drogue et d'alcool ? Parce qu'il n'y a pas de fête réussie quand il y a des problèmes de drogue et d'alcool. Comment faire en sorte que le lendemain de la fête, les éboueurs de la Ville de Paris ne galèrent pas à ramasser les déchets ?

J'entends bien que la chose n'est pas facile. Oui, je suis désolé, Monsieur le Préfet, je vous garde pour la fin, comment faire en sorte que la police intervienne de manière plus ciblée quand il y a des problèmes, sans envoyer, par exemple à l'aveugle, des "lacrymos" dans la foule ?

Il y a, selon moi, une vraie réflexion à avoir sur la stratégie de maintien de l'ordre, que ce soit pendant la Fête de la musique ou après les victoires du PSG par exemple, et la Ville devrait être proactive sur cette question-là pour susciter une vraie réflexion en matière de maintien de l'ordre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Carine ROLLAND, puis à M. le Préfet de police, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur SOREL, bien sûr, vous le savez tous, la Fête de la Musique a été créée en 1982 à l'initiative de Jack LANG, alors Ministre de la Culture. Quel Ministre de la Culture... Vous entendez le ton dans ma voix...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On le regrette.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Quel beau poste, par ailleurs. Il en était parfaitement à la hauteur en faisant cela, tant cet événement est devenu non seulement intrinsèquement démocratique, mais aussi un immense succès populaire faisant ainsi écho à notre politique culturelle, tant elle est de ces moments où la rue parisienne devient un espace où toutes et tous se croisent, vibrent et vivent ensemble librement, même celles et ceux qui sont arrivés en R.E.R. Je le dis à l'attention du groupe Changer Paris.

Vous le savez, la valorisation des pratiques artistiques amateurs, je tiens à parler culture dans cette intervention, est un pilier de notre action, et le 21 juin Paris est devenue une immense scène ouverte dédiée aux amateurs.

L'affluence de la dernière édition était portée par une double conjoncture, une météo très favorable et c'était un samedi, ce qui n'est pas le cas bien sûr tous les ans, et qui a donné une fréquentation tout à fait mémorable. Le fait est que cette créativité citoyenne, portée par des amateurs, parfois par des lieux professionnels, pour laquelle la DPMP, aux côtés de la Préfecture de police, veille à attribuer des autorisations, bien sûr, nous la soutenons.

Comme toujours, la sécurité était au cœur du dispositif. Cela a été longuement et précisément évoqué par vous, Madame la Maire, et par M. le Préfet de police. Saluons ici le professionnalisme, l'engagement des agents de la DPMP présents comme à chaque fois sur toutes les manifestations culturelles. C'était le cas il y a quelques semaines pour Nuit blanche encore.

Côté propreté et rapidement, l'effort n'était moins rien qu'exceptionnel :

- 2.000 agents mobilisés, c'est un renfort de +30 % ;
- un déploiement de la fonctionnelle toute la nuit sur 6 zones à très forte fréquentation, relayée bien sûr au petit matin par les équipes d'arrondissement ;
- 50 lieux de tri et conteneurs supplémentaires installés dans Paris. Au total, plus de 100 tonnes de déchets collectées.

Voilà ce qui anime l'esprit de la Fête de la musique. Voilà comment nous l'accompagnons, comment nous continuerons de l'accompagner pour que chaque année la fête soit plus belle encore.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le conseiller Laurent SOREL, quelques mots pour répondre à la question que vous me posez, qui finalement est toujours la même. Vous vous étonnez que les forces de l'ordre interviennent, selon vous, de manière disproportionnée dans une foule. Vous oubliez d'ajouter pacifique, mais au fond de vous-même vous le pensez.

Vous le pensez au fond de vous-même et je crois qu'il faut raison garder, Monsieur SOREL, nous intervenons avec des moyens parfois d'armes intermédiaires. Vous avez cité les grenades lacrymogènes, vous avez raison, mais quand nous avons affaire à des pillers, des casseurs, des gens qui causent des troubles à l'ordre public. Vous avez cité la Fête de la musique qui, ailleurs qu'aux endroits que j'ai cités, s'est très bien passée, il n'y a pas eu de jet de grenade ni d'utilisation d'armes intermédiaires.

Il a dû y être fait recours dans le secteur de Châtelet-les-Halles pour éviter des pillages, qui ont été évités. Il y a été fait recours rue de Rivoli pour éviter des barrages et des prises à partie des forces de l'ordre, mais c'est uniquement dans ces cas-là que les forces de l'ordre interviennent. Et heureusement, cela n'a pas été le soir de la Fête de la musique dans la majorité des cas, cela a même été plutôt rare.

Sur la finale de la Ligue des Champions, c'était vraiment autre chose. On avait des bandes de pillers, de casseurs qui voulaient s'en prendre aux commerces des Champs, qui voulaient s'en prendre d'ailleurs à de nombreux commerces, pas seulement sur les Champs, y compris ailleurs, ce qui a été évidemment la difficulté de cette soirée, et la police a toujours agi de manière proportionnée.

Systématiquement, au moment où je vous parle, Monsieur SOREL, sur ces deux soirées, je n'ai pas connaissance de gestes qui auraient été disproportionnés, mis en œuvre par les forces de sécurité intérieure.

Cela veut dire qu'elles ont réagi quand il le fallait, comme il le fallait, pour qu'à la fois on protège les commerces, les gens des violences, et s'agissant de la Fête de la musique, en tout cas, pour que la fête continue.

Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous dites. Je sais que quand j'ai été entendu devant la Commission des lois sur la finale de la Ligue des Champions, certains parlementaires, effectivement, ont soutenu cette thèse et j'espère leur avoir démontré le contraire.

Croyez bien que quand nous faisons un usage de la force, il est toujours proportionné et toujours justifié. Je profite de cette tribune pour remercier à nouveau les forces de sécurité intérieure qui ont fait un énorme travail et pour la Fête de la musique et pour la finale de la Ligue des Champions, et qui d'ores et déjà se préparent évidemment aux festivités du 14 juillet. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'été sera un bel été festif, avec des baignades partout et de la fête ! Le plus possible, je dirais, avec un esprit bon enfant que nous allons essayer de propager. Cela ne marche que si l'on a des équipes de sécurité, et c'est le cas, qui permettent que la fête soit belle.

Mes chers collègues, nous avons terminé avec les questions d'actualité... Pardon, je vous redonne la parole. Allez-y.

M. Laurent SOREL. - Vous m'oubliez !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un peu, oui... !

M. Laurent SOREL. - Souffrez que je m'exprime. Je vais d'abord répondre à M. le Préfet. Il m'est déjà arrivé d'être gazé, d'être contrôlé, et je ne me considère pas comme un casseur, un piller ou je ne sais quoi encore. Il est vrai que je n'ai pas forcément la bonne couleur de peau pour certains policiers, mais c'est comme cela, j'ai fini par m'y faire.

Sur la Fête de la musique, j'y reviens, il n'y a rien de plus républicain pour moi, il n'y a rien de plus social, de plus inclusif et en particulier quand elle est gratuite, parce que c'est vrai que c'est un élément que l'on oublie souvent, il y a aussi tant de monde parce qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas les moyens d'aller dans les fêtes fermées, les fêtes bourgeoises, ou même les fêtes de l'Est parisien, où il faut payer le verre de bière à 4,50 euros ou je ne sais quoi encore.

Effectivement, on se retrouve face à des gens qui ont peur de la fête, qui ont peur de la Fête de la musique parce qu'elle est diverse, parce qu'elle est multiple, parce qu'on y entend toutes les musiques, tous les styles et on y voit tout le monde. J'ai presque l'impression qu'ils ont peur de ce qu'ils voient dans la rue, et ce qu'ils voient dans la rue, c'est la République et c'est la France.

Posez-vous des questions si vous n'aimez pas effectivement ce public qui danse dans les rues. On a vu sur les réseaux sociaux certains dire par rapport à la foule à Châtelet qui dansait avec pas la bonne couleur de peau, "on n'est plus en France". C'est aussi cela la France et que la Fête de la musique le révèle, c'est très bien.

Dernière chose, aujourd'hui, il ne faut pas oublier la valeur émancipatrice de la Fête de la musique, le fait qu'elle produise du commun et permette de vivre mieux ensemble. Oui, la fête a été gâchée aussi par les violences, il ne faut pas l'ignorer, mais non, je pense que là, la réponse de la gauche, la réponse de la Ville, cela doit être plus proactive sur cette question.

Pourquoi ne pas publier une sorte de petit guide de la Fête de la musique qui compilerait à la fois les programmes festifs et les questions de prévention, justement pour allier les deux, pour faire en sorte que finalement les gens puissent faire mieux la fête et qu'il y ait moins de problèmes ?

Dernière chose sur la question "moins de keufs, plus de teuf", moi je suis plutôt sur "plus de teuf, moins de keufs", mais je pense que la question essentielle c'est plutôt "mieux de keufs", c'est comment arriver à gérer la question du maintien de l'ordre pour que la fête soit plus belle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Après cette question philosophique, posée et qui va nous amener à faire des dissertations en trois parties, "moins de keufs, plus de teuf", je vous propose de conclure.

Merci, Monsieur le Préfet de police, dont nous aurons quand même besoin. Je ne vais pas vous "piquer" votre casquette et tout cela, malgré les demandes réitérées à droite de me voir endosser cette responsabilité, jusque-là, non.

2025 LR-LCI 1 - Création d'un site patrimonial remarquable pour le quartier de la butte de Montmartre. - Engagement des études.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à présent au débat organisé relatif à la création d'un site patrimonial remarquable pour le quartier de la Butte Montmartre, avec des engagements d'études proposées.

C'est un projet de délibération proposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Je donne la parole à Mme BUCAILLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous vivons dans la ville la plus belle du monde. Paris est la ville la plus belle du monde par son histoire, son patrimoine, ses monuments, nous avons tous en commun le fait d'être dépositaires d'un héritage exceptionnel. Les Jeux olympiques de 2024 ont été à cet égard un formidable révélateur. Ils ont offert des images de notre ville qui ont fait le tour du monde, la Tour Eiffel comme décor majestueux, les Invalides, la place de la Concorde, le Grand Palais, mais aussi la butte Montmartre.

Elle a été le théâtre populaire des épreuves de cyclisme avec la montée de la rue Lepic que l'on retrouvera dès cet été pour la dernière étape du Tour de France. Montmartre est un quartier singulier de notre ville. C'est là que saint Denis fut décapité. C'est aussi le berceau de la commune en 1871, le refuge des avant-gardes au début du XXe siècle, c'est le bateau-lavoir, creuset artistique où Picasso, Modigliani, Apollinaire, Max Jacob, Van Dongen ou encore Juan Gris ont vécu et créé.

C'est la terre de Piaf, de Dalida, d'Aznavor, de Maurice Chevalier. C'est le Montmartre des poulbots, ces enfants gouailleurs icônes d'un Paris populaire, c'est le Montmartre des Cabarets.

C'est aussi le Montmartre du vignoble rescapé de la bétonisation et qui subsiste fièrement. C'est un quartier où depuis toujours se mêlent ferveur, rébellion et création.

Aujourd'hui, force est de constater que cette colline aux 1.000 facettes qui ont fait âme comme elle sous la menace est aujourd'hui en danger. Menacée par sa renommée même avec 12 millions de visiteurs par an, la butte subit une pression touristique massive. Une pression qui dénature le quartier, qui chasse peu à peu les habitants, qui transforme les logements en activité d'hébergement touristique et encourage les projets luxueux. Menacée par la spéculation foncière immobilière qui conduit à des projets fastueux déconnectés de l'esprit du lieu.

Il suffit de se promener dans les ruelles, de monter un escalier, d'arpenter une placette. Partout aujourd'hui, on voit des banderoles accrochées aux fenêtres, des messages de protestation. Les habitants dénoncent l'abandon de la Mairie. Les exemples concrets ne manquent pas ces dernières années :

- l'îlot Muller, un projet contesté, mal accueilli par les riverains, car perçu comme un symbole de gentrification et de la perte d'âme du quartier.

- L'expulsion du "Clap", ce club de pétanque emblématique remplacé par un hôtel de luxe.

Ces signaux sont autant d'alertes. Protéger le patrimoine de Montmartre, c'est protéger les Montmartrois, c'est défendre un mode de vie, un esprit et un lieu social uniques. C'est empêcher que la butte ne devienne un musée figé ou un parc d'attractions où les visiteurs ne pourront ressentir ce qu'ils sont venus découvrir.

Bien sûr, Montmartre bénéficie déjà de certaines protections. Le classement de la Basilique du Sacré-Cœur en monument historique en 2022, que nous avons soutenu, était d'ailleurs une avancée importante.

La révision du P.L.U. votée en 2024 a en outre reconnu la spécificité du quartier en définissant un secteur protégé. Néanmoins, ces mesures en plus de protection patrimoniale issues de classements bâtiments et de textes réglementaires demeurent éparées. Elles se superposent sans cohérence globale, sans vision d'ensemble.

C'est pourquoi Francis SZPNER et les élus du groupe "Demain Paris", nous proposons la création d'un site patrimonial remarquable. Précisément parce qu'un S.P.R. permet d'unifier ces différentes strates de protection. Il permet de donner un cadre cohérent, lisible et partagé.

Parce que c'est une demande de longue date des associations patrimoniales, des habitants et des défenseurs de la butte, et parce qu'aujourd'hui les habitants et propriétaires de ce quartier, faute de S.P.R., ne bénéficient pas de dispositifs d'aide auxquels ils pourraient avoir droit.

Avec un S.P.R., les propriétaires pourraient prétendre au dispositif "Malraux", qui offre une réduction d'impôt de 20 à 30 % sur les travaux de restauration encadrés, à des aides de la D.R.A.C. pour accompagner les projets de rénovation sur des immeubles d'intérêt patrimonial, et au label "Fondation du patrimoine" qui permet des déductions fiscales et un accompagnement financier. Ces coups de pouce sont essentiels pour encourager ceux qui acceptent de préserver le caractère du quartier.

Protéger Montmartre, c'est aussi aider ses habitants à rester, à transmettre, à entretenir leurs immeubles et à garder l'esprit du quartier. Un S.P.R. qui ne vise pas à figer, mais à protéger et accompagner une vie locale dynamique. Il s'agit d'empêcher la dérive vers un quartier muséifié vidé de ses habitants, de refuser la logique purement spéculative et de s'assurer que la butte demeure accessible aux familles, aux classes moyennes et non pas à la seule clientèle touristique.

Cette proposition de délibération s'inscrit d'ailleurs dans la continuité logique du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO souhaité par la mairie du 18e. Ce classement, lorsqu'il aboutira, mènera nécessairement à la mise en place d'un S.P.R., cadre réglementaire concrétisant cette protection.

Aussi, nous attendons, par souci de cohérence, un soutien des élus de la majorité, à commencer par celui des élus du 18e. Le S.P.R. peut prendre deux formes :

- le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine qui complète le P.L.U. et reste relativement souple ;
- ou le plan de sauvegarde et de mise en valeur plus exigeant qui se substitue au P.L.U. et définit très précisément des règles de préservation et d'évolution.

Nous n'avons pas souhaité figer ce choix dès aujourd'hui. Nous proposons d'engager des études préalables, de consulter largement les habitants, les associations, les commerçants, les experts. Nous voulons construire ce projet collectivement dans la concertation et la transparence. Nous avons d'ailleurs travaillé dans cet esprit d'ouverture pour cette niche. Nous avons tendu la main à tous les groupes, proposé un dialogue, invité à coconstruire.

Nous regrettons que peu de groupes aient saisi cette proposition, mais nous remercions le groupe écologiste et Émile MEUNIER pour des échanges constructifs.

Protéger Montmartre, c'est envoyer un signal fort, notre patrimoine, la beauté, l'âme et histoire comptent. C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui, par cette proposition de délibération, d'engager officiellement les études pour la création d'un site patrimonial remarquable sur la Butte Montmartre. Ce projet s'inscrit dans la continuité des avancées obtenues avec le S.P.R. des rives de la Seine. Il s'agit de notre responsabilité collective, de faire vivre, préserver et transmettre notre patrimoine.

J'espère donc que cette proposition de délibération sera votée à l'unanimité.

Je vous remercie.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, à travers cette proposition de délibération, nous étudions une procédure de délimitation en vue de créer un site patrimonial remarquable autour du secteur de la butte Montmartre. Une telle initiative se traduirait réglementairement par un plan de sauvegarde et de mise en valeur, P.S.M.V. Tout ceci dans le but de conforter la candidature du quartier à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous le savons tous, le P.S.M.V. vise à renforcer la protection du bâti, les perspectives paysagères, le patrimoine végétal ou encore les lieux de mémoire, ce qui impliquerait donc de modifier le Plan local d'Urbanisme en décrétant que ce quartier ne relèverait plus de ce nouveau P.L.U., échappant donc à la compétence de la Ville, à l'instar du 7^e arrondissement et du Marais qui font déjà l'objet d'un P.S.M.V. et dépendent de fait du Ministère de la Culture.

Dans cette hypothèse, chaque opération d'aménagement ou de réhabilitation devra faire l'objet d'un avis conforme de la part des architectes des Bâtiments de France. Parfois frileux face à certains projets vertueux du point de vue écologique, les A.B.F. freinent ou s'opposent souvent à des rénovations par l'extérieur. Quand ils ne refusent pas certains projets, leurs prescriptions peuvent accroître le coût de certaines opérations et figer des réhabilitations.

Attentifs par nature à la protection du patrimoine, les A.B.F. peuvent, le cas échéant, être moins regardants sur les conditions de vie des habitants. Traiter ce dernier point, c'est notre rôle en tant qu'élus locaux.

Avec cette proposition de délibération, la droite propose donc de transférer ce pouvoir aux A.B.F. et d'éloigner un peu plus cette compétence des préoccupations des habitants.

Dans un quartier qui fait l'objet d'une pression constante entre la spéculation immobilière, le surtourisme, les nombreux conflits d'usage, nous pensons notamment aux livraisons anarchiques par camion dans des ruelles inadaptées, le choix serait fait de figer dans le marbre les usages et mésusages qui nuisent aujourd'hui à la vie des habitants. Dans une ville qui, comme la température actuelle en témoigne, se réchauffe et devra adapter son bâti aux nouvelles conditions climatiques, cela paraît insensé de mettre un frein à toute opération.

Certes, les habitants du quartier peuvent être fatigués des nombreux travaux du secteur, mais vaut-il mieux des adaptations de l'espace public aujourd'hui pour le pacifier, ou laisser perdurer les problèmes qui perturbent les usagers et les habitants dans l'endroit le plus visité de Paris ?

Comment fait-on pour qu'il y ait moins de camions sur la butte ? Comment fait-on pour pacifier l'espace public sans déséquilibrer l'activité économique des commerces ? Il faudra de profondes adaptations pour développer les livraisons en mobilité douce et nous croyons vraiment que le P.S.M.V. viendra compliquer la réussite de ces objectifs.

Le mois dernier, nous avons adopté une étude sur la création d'un site patrimonial remarquable qui concernait les 7 premiers arrondissements, en lien avec le secteur Paris Rives de Seine qui est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agissait et il s'agit seulement d'une étude et c'est pourquoi nous l'avons votée, mais la surface nous paraît déjà beaucoup trop vaste.

Le groupe Communiste l'affirme avec force, nous n'avons pas vocation à transformer Paris en une ville-musée. Nous assumons vouloir transformer la ville, la rendre plus accessible pour toutes et tous, faire en sorte que l'air y soit plus pur, qu'elle soit moins bruyante et traversée par des mobilités douces, qu'elle multiplie les îlots de fraîcheur. Pour cela, nous avons voté un P.L.U. il y a quelques mois. Ce P.L.U. ne nous autorise pas pour autant à faire, si j'ose dire, n'importe quoi, et la Ville de Paris, ainsi que son patrimoine historique, sont d'ores et déjà, selon nous, suffisamment protégés.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Delphine BÜRKL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

La Butte Montmartre est sans conteste l'un des paysages urbains les plus emblématiques de Paris. Son relief sans pareil, son tissu ancien de ruelles étroites, ses escaliers pittoresques, ses places, ses jardins, sans oublier ses vues spectaculaires sur la Capitale en font bien sûr un site d'exception.

Elle abrite aussi un patrimoine historique, architectural, culturel de premier plan associant monuments classés, bâtis anciens, lieux de mémoire et hauts lieux de la création artistique. Le magnifique musée de Montmartre, rue Cortot, et son équipe remarquable en témoignent, Montmartre occupe une place centrale dans l'histoire de Paris et dans l'imaginaire collectif.

Pourtant, malgré son caractère singulier, ce quartier ne bénéficie à ce jour d'aucun dispositif global de protection à la hauteur de ses spécificités. Il est donc légitime, comme le soulignent Véronique BUCAILLE et le groupe "Demain Paris", de poser la question des outils adaptés pour mieux préserver cet ensemble.

Le site patrimonial remarquable, S.P.R., peut être effectivement l'un de ces outils pour nous permettre de porter une vision cohérente à l'échelle du quartier, en conciliant protection et régulation du patrimoine pour encadrer la mise en valeur et l'évolution d'ensembles urbains homogènes et remarquables.

Ce S.P.R. s'inscrirait d'ailleurs dans une dynamique plus large portée par les acteurs locaux en lien avec le projet de classement de Montmartre au patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que paysage culturel vivant.

Cette démarche que vous appelez de vos vœux dans ce document est déjà engagée par l'Etat dont c'est la compétence dans le cadre de la mise en œuvre de la protection de l'ensemble Paris Rives de Seine et de ses abords, et qui concerne bon nombre d'arrondissements. Montmartre en fait partie, tout comme le quartier de la nouvelle Athènes, et je m'en félicite, dans le 9e.

Seulement, à Montmartre les enjeux dépassent le seul patrimoine bâti. C'est l'ensemble du tissu social, culturel et vivant qu'il s'agit de préserver face à un tourisme de masse, vous l'avez dit, à la pression foncière et aux grandes difficultés, voire au déclin des commerces de proximité.

Le quartier accueille près de 12 millions de visiteurs par an, concentrés sur un périmètre restreint, avec des conséquences directes sur la vie quotidienne des habitants du 18e, et je crois savoir qu'il y a des habitants du 18e dans les travées que je salue chaleureusement. Des conséquences quotidiennes sur la vie des habitants du 18e mais pas seulement, aussi du 9e, et nous continuons, malgré nos alertes et nos avertissements, de subir la pollution et l'encombrement d'un bon nombre de cars de tourisme, parce que l'emplacement de stationnement de ces cars côté 9e, derrière la cité Jacques Decour, boulevard Marguerite de Rochechouart pour acheminer tous ces touristes reste inapproprié. Nous attendons en vain des solutions de la Ville de Paris pour remédier à cette situation.

Parce que la Ville a un rôle majeur à jouer en matière de gestion de l'accessibilité, de régulation des flux touristiques, d'aménagement de l'espace public, de la préservation du cadre de vie des Parisiens, c'est une responsabilité pleinement municipale que de garantir un équilibre entre l'activité du quartier et la qualité de vie de ses habitants. Cela passe par des choix clairs en matière de circulation, de tranquillité publique, de maintien du commerce de proximité, de services essentiels à la vie locale.

Le S.P.R. ne réglera pas tout. C'est la complémentarité entre l'action de l'Etat et celle de la Ville qui permettra de répondre aux défis du quartier. Il ne s'agit pas de multiplier les demandes dans tous les sens, mais de travailler en bonne intelligence avec l'Etat, déjà engagé sur le sujet, avec les habitants, les acteurs associatifs, les acteurs économiques, avec la mairie du 18e, ses élus d'arrondissement qui connaissent et vivent leur quartier au quotidien.

Si nous partageons l'objectif de cette "niche" et que nous saluons l'engagement du groupe "Demain Paris" pour la protection de Montmartre, nous ne sommes pas convaincus que les ressorts utilisés pour offrir à la butte un statut spécifique soient les plus opportuns.

C'est dans cet esprit que nous avons choisi de nous abstenir sur cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Un autre maire, celui du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE, a la parole, pour cinq minutes.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Décidément, et c'est bien normal, Montmartre fait parler de lui et d'ailleurs il l'a toujours fait, parce que ce quartier a toujours été un quartier iconique, avec de vrais débats vifs, parfois même provocateurs, mais toujours créatifs et surtout constructifs.

Quand on connaît vraiment Montmartre, quand on connaît vraiment son âme, on sait que ce quartier, d'abord, ne peut pas arrêter de vivre, de se transformer et de se réinventer. Nul connaisseur de Montmartre ne peut imaginer que le temps s'y soit figé à quelque époque que ce soit. D'ailleurs, du maquis de Montmartre à l'urbanisation, des insurrections aux années folles, c'est toujours à Montmartre qu'on a commencé à réinventer la ville et bien sûr avant tout sa vie culturelle. Sa vie sportive maintenant aussi, puisqu'il y a à peine un an, la course cycliste des Jeux olympiques remontait la rue Lepic et aura créé, chez les compétiteurs comme chez les habitants du quartier, cette immense envie d'accueillir le Tour de France et ce sera chose faite ce 27 juillet.

Montmartre a toujours évolué et à chaque étape de son histoire, dans chacune de ses figures, dans chacun de ses lieux emblématiques, il y a une part de ce qui fait le patrimoine de ce quartier de Paris et c'est tout le sens de la candidature que j'ai lancée, il y a quelques années maintenant, pour inscrire Montmartre au patrimoine mondial de l'UNESCO.

C'est une tâche difficile et longue tant ce quartier est complexe, parce que construire cette candidature fondée à la fois sur un patrimoine immatériel et sur un patrimoine matériel indéniable doit être un exercice minutieux et ambitieux, et je veux remercier très chaleureusement les habitantes et les habitants du quartier qui se sont saisis de cette question, ont créé une association pour la porter et travaillent avec beaucoup d'ardeur pour que nous puissions y arriver. Merci à eux.

C'est vrai que Montmartre mérite cette ambition, parce que c'est un quartier qui s'incarne d'abord par son esprit et son art de vivre. C'est un quartier qui est au cœur de Paris, mais qui est aussi une petite parenthèse dans Paris et c'est surtout un quartier vivant, pleinement de son temps, innovant et accueillant. C'est surtout un quartier qui vit au quotidien par ses habitantes et ses habitants, par ses commerces de proximité, ses cafés et sa vie associative. C'est un quartier de commerçants, d'artisans et encore bien sûr, d'artistes.

Il y a aujourd'hui une immense création à Montmartre et heureusement, la vie artistique de Montmartre ne s'est pas figée à la fin du XIXe siècle ou du XXe siècle. Montmartre, c'est tout cela en même temps.

Comme partout à Paris et comme partout dans le 18e, pour ses habitants, ce quartier continue de se transformer pour répondre aux enjeux qui lui sont propres, mais pour répondre aussi, bien sûr, à l'urgence climatique et sociale, et d'abord pour permettre à chacune et à chacun de continuer à s'y loger.

J'ai écouté avec attention l'intervention de Mme BUCAILLE qui regrettait, comme je le fais, l'importance du tourisme à Montmartre, donc je ne comprends pas. On sait tous que le premier impact d'un trop grand nombre de touristes dans un quartier, c'est sur la question du logement. Le premier impact, ce sont tous ces logements qui se sont transformés, sont passés de logements familiaux à "Airbnb", et c'est la difficulté aujourd'hui pour les Parisiennes et les Parisiens de pouvoir continuer d'habiter à Montmartre.

Je ne comprends pas que la droite parisienne ne soutienne pas avec vigueur notre politique du logement, qui est la première des politiques pour lutter contre les effets du surtourisme. La première des politiques pour faire en sorte que les quartiers puissent continuer d'être des quartiers pour leurs habitants, c'est la politique du logement.

Je m'étonne donc que la droite parisienne vote systématiquement contre tous les projets que nous portons, notamment les projets de logements sociaux pour permettre aux classes moyennes de continuer à habiter à Montmartre, et les projets qui nous permettent de lutter contre la vente à la découpe, et donc de sauver des locataires.

Nous n'avons pas besoin de vous, heureusement, pour le faire, et nous continuons à en faire le premier sujet. Le premier sujet d'un quartier, c'est de pouvoir s'y loger, voilà quelle devrait être la priorité.

Pour le reste, nous avons aussi bien sûr à protéger le patrimoine montmartrois et c'est pourquoi nous avons, dans le cadre de la révision du Plan local d'Urbanisme bioclimatique, travaillé à Montmartre avec toutes les associations. Novembre 2021, juillet 2022, septembre 2022 et mai 2023, autant de rencontres avec les acteurs du quartier pour préserver cet esprit de Montmartre.

Le sujet d'ailleurs du site patrimonial remarquable avait été évoqué à l'époque, mais nous n'avons pas attendu et nous avons préféré intégrer au P.L.U.b. les protections nécessaires pour assurer la vigilance des A.B.F., sans figer Montmartre pour l'éternité et sans en faire un musée.

Finalement, la vraie protection de Montmartre, c'est nous qui l'incarbons.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire du 18e arrondissement.

La parole est à Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Écologistes", pour cinq minutes.

M. Émile MEUNIER. - Bonjour, Madame la Maire, mes chers collègues, merci pour cette proposition et nous avons été ravis évidemment de vous recevoir comme nous recevons chaque groupe qui propose sa "niche", puisque c'est bien normal que dans le cadre de nos travaux nous puissions avoir ces échanges, que nous soyons d'accord ou pas.

En l'occurrence, après avoir bien écouté vos arguments et bien lu votre travail et votre proposition de délibération, nous ne sommes pas d'accord avec celle-ci pour plusieurs raisons que je souhaite vous expliquer.

D'abord, on ne comprend pas totalement l'objectif, parce que d'un côté vous critiquez, à raison, le risque de muséification de Montmartre, de "Disneyisation" des orientations de Montmartre, de "starbuckisation" de Montmartre, un surtourisme que tout le monde critique, à commencer par les habitants de Montmartre, et vous proposez comme solution à ce surtourisme de figer encore plus les choses via ce S.P.R., ce plan qui finalement interdit toute modification du tissu urbain, architectural, mais également de l'intérieur des bâtiments. C'est aussi un avantage ou un inconvénient du S.P.R. par rapport à d'autres protections.

Dans la logique de figer les choses, vous êtes donc au maximum. Je ne comprends pas comment vous pouvez vouloir un Montmartre populaire, vivant, qui appartient à ses habitants et bloquer tout comme un village Potemkine pour faire venir les touristes. Cette contradiction-là, à mon avis elle n'est pas résolue avec votre proposition.

L'autre point, et là aussi c'est un peu contradictoire, c'est que vous dites que Montmartre n'est pas assez protégé, d'où votre proposition de le protéger davantage, mais dans la foulée vous énumérez un tas de protections, je les cite : les planches de Montmartre, c'est-à-dire en gros le secteur de Montmartre, vous devez respecter pour chaque bâtiment le dessin prévu dans des planches pour chaque rue, donc j'aime autant vous dire que c'est déjà de la bonne protection.

Vous avez une densité de monuments classés et de monuments Protection Ville de Paris, je crois qu'à part dans le centre de Paris, il n'y a pas plus, et des protections d'espaces verts que nous avons multipliées dans le P.L.U. Là aussi selon nous, Montmartre n'est pas sous-protégé et il ne sert à rien d'en rajouter encore plus.

Vous dites tenir compte de l'identité du quartier tout en se laissant forcément un peu de souplesse pour adapter Paris et notamment adapter Paris au réchauffement climatique, eh bien cet équilibre qui est délicat à trouver, nous pensons l'avoir trouvé avec le Plan local d'Urbanisme bioclimatique. Cela a fait l'objet d'énormément de travail, M. le Maire l'a rappelé, avec les associations, je veux citer notamment le "Vieux Montmartre", qui a largement contribué à la révision du P.L.U. sur ce secteur-là.

Pour nous, les choses sont bien faites. Peut-être qu'à l'usage, il faudra continuer, voir comment cela se transforme avec le P.L.U. et, si besoin, ajuster, mais pour l'instant laissons les choses comme elles sont. Je crois franchement que le travail a été fait.

Je veux dire un mot sur le tourisme et sur le classement UNESCO. Alors là, il faut s'interroger aussi, parce que le classement UNESCO, il faut savoir que ce qui s'est passé pour les Rives de Seine, c'est un classement UNESCO qui a entraîné ensuite une forme d'obligation de travailler sur un S.P.R., et vous savez, c'est la délibération qu'on a votée au précédent Conseil.

On ne peut pas dire d'un côté, on va classer à l'UNESCO, et de l'autre, on ne veut pas de S.P.R., parce que quand on classe à l'UNESCO, il y a un risque de S.P.R. Sur ce point, il faut réfléchir plus largement parce que ce sont des projets qui sont sur le très long terme, mais c'est une question qu'il faut se poser.

Enfin, une autre raison et la dernière pour laquelle nous ne souhaitons pas voter cette proposition de délibération, c'est que les écologistes sont très attachés à mettre le pouvoir de décision au plus près des habitants. Or, quand vous faites un S.P.R., la conséquence est que vous faites remonter ce pouvoir de décision au niveau du Ministère, et là vous recréez une distension entre les habitants et les normes d'urbanisme, les permis de construire, les A.B.F. qui peuvent donner leur avis obligatoire, etc.

Nous, nous croyons à la démocratie et à la représentation, c'est-à-dire que ce sont les élus qui fixent les règles d'urbanisme et contrôlent les permis de construire, par délégation c'est la Maire de Paris qui les délivre, ensuite qui en répondent devant les habitants à chaque élection, puis entre les élections. Ce système-là nous convient, on n'a aucune envie que ce soient quelques fonctionnaires, aussi brillants soient-ils au Ministère de la Culture, qui décident pour notre urbanisme à Paris.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe Union Capitale, pour cinq minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chacun peut imaginer le plaisir que j'ai à m'exprimer sur une proposition de délibération qui contribue à protéger, valoriser et faire rayonner notre village de Montmartre.

Cette proposition de délibération vise à engager la création d'un site patrimonial remarquable pour notre Butte Montmartre. Un sujet qui me tient particulièrement à cœur en tant qu' élu du 18e. Je veux saluer l'initiative de Mme BUCAILLE et de son groupe. Je salue les habitants du 18e présents et mobilisés sur les sujets de la Butte Montmartre. Je salue par ailleurs tous les habitants qui ne sont pas là et sont très engagés pour une certaine idée de Montmartre.

A Montmartre, j'ai mené de nombreux combats pour nos commerces de bouche, pour nos commerces à vocation culturelle, pour la création d'un label des arts montmartrois, pour la sauvegarde de ces lieux de création, de convivialité et de respiration, pour le sauvetage du musée de Montmartre, ces lieux qui font l'âme de notre village et au-delà de Paris.

J'ai par ailleurs soutenu comme député de Montmartre la proposition d'inscription de la butte au patrimoine mondial de l'UNESCO, initiée par des associations montmartroises et par la mairie du 18e arrondissement.

Montmartre n'est pas un décor, c'est un quartier vivant. C'est notre village avec ses écoles, ses habitants, ses artistes, ses commerces, ses collectifs et ses associations. Pourtant, contrairement au Marais ou aux Rives de Seine, notre butte reste sans protection réglementaire globale. Le S.P.R. est donc une mesure de justice patrimoniale, mais aussi d'intelligence urbaine.

Protéger ne veut pas dire figer, il s'agit plutôt de transmettre et de le faire intelligemment. Oui, la plupart de la butte mérite d'être préservée.

Pour autant, certaines constructions récentes, inadaptées, dissonantes doivent pouvoir évoluer. C'est pourquoi la concertation de terrain est essentielle avec les habitants, avec les associations, avec les commerçants, avec tous les élus locaux. Nous devons pouvoir bâtir un projet sur mesure. Un projet qui protège et qui puisse aussi permettre sur les constructions identifiées, de corriger certaines erreurs architecturales qui ont été réalisées.

Je veux profiter de cette proposition de délibération pour rappeler que ce débat nous engage bien au-delà de Montmartre et de la seule question patrimoniale. Il touche à l'âme de Paris. Depuis plusieurs années, nous assistons à une certaine standardisation urbaine de notre ville, notamment par des projets architecturaux souvent hors sol, pensés au détriment de l'histoire, de la beauté et de l'identité de notre Capitale, mais aussi de l'écologie et parfois du bon sens.

La standardisation dépasse le seul domaine de l'architecture, car cela touche aussi l'ensemble de notre Capitale, de ses commerces, de ses loisirs, de ses lieux de culture comme de son espace public. Nos librairies, nos cinémas, nos théâtres, nos fleuristes, nos fromagers, nos bouchers, tous ces lieux qui participent à l'âme des quartiers sont trop souvent remplacés par des magasins aussi éphémères qu'inutiles.

Non, Paris et Montmartre, ce n'est pas Disneyland. Paris et Montmartre, ce sont d'abord des Parisiennes et des Parisiens qui ont besoin de voir leur vie quotidienne améliorée. Finalement, un Paris qui se consomme et qui ne vit plus.

Or, cette seule donnée ne peut constituer l'alpha et l'oméga du développement économique et de la transformation de Paris. Comme si la force du mouvement n'était pas suffisamment puissante, certains élus contribuent à l'encourager. Je ne veux pas ici rentrer dans une nouvelle polémique, mais quand on vote la tour Triangle, quand on vote l'expulsion du "Clap" de Montmartre, quand on vote la destruction de la promenade des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry, on participe à encourager ce phénomène.

La singularité de notre Capitale est d'autant plus importante, car elle est la force sur laquelle repose notre attractivité. Paris attire le monde, le monde entier, non parce qu'elle imite New York ou Shanghai, mais parce qu'elle reste elle-même fidèle à son histoire, fidèle à son patrimoine.

Lutter contre la standardisation de Paris, c'est conserver son caractère unique, c'est proposer une vision alternative à celle d'une capitale uniquement visitable, un décor que l'on traverse, que l'on photographie, puis que l'on oublie. Je le dis ici comme je l'ai écrit ailleurs, nous pouvons agir pour inverser cette tendance de fond. Nous pouvons faire à nouveau de Paris une ville pour toutes les Parisiennes et pour tous les Parisiens. Oui, nous pouvons réorienter notre stratégie touristique et il existe bien des leviers que la puissance publique pourrait utiliser.

Ainsi, mes chers collègues, préserver Montmartre, préserver notre village participe à refuser l'uniformisation de Paris. Voilà pourquoi nous voterons en faveur de cette proposition de délibération portée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" que je remercie et que nous continuerons, nombreuses et nombreux à Montmartre et partout à Paris à défendre, pour un village, pour un Montmartre convivial, ouvert et toujours populaire.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Rudolph GRANIER, pour cinq minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je prends la parole aujourd'hui avec un certain étonnement et un amusement devant cette "niche" portant le vœu de classement de la Butte Montmartre comme site patrimonial remarquable. Etonnement sur le plan de la procédure et amusement sur la tentative de récupération politique ou, oserai-je dire, politicienne, je n'irai pas jusque-là.

J'en tiens pour exemple la Ministre de la Culture qui a saisi par courrier le 6 novembre dernier, la Maire de Paris pour lui affirmer son souhait de créer un S.P.R., site patrimonial remarquable, sur la zone tampon du bien UNESCO Paris, Rives de Seine. Cette démarche préservera l'un des sites les plus emblématiques de Paris, menacé par les excès de la pression touristique et commerciale.

Cher collègue GILLET, cela va bien plus loin que les propres rives de la Seine puisque cette initiative ministérielle de classement, et c'est une initiative ministérielle, permettra à terme la création de sites remarquables à Montmartre, à l'île Saint-Louis, à la Butte aux Cailles, à la nouvelle Athènes dans le 9e, comme le précisait tout à l'heure Mme la Maire Delphine BÜRKLI, ou encore au Faubourg Saint-Antoine.

D'ailleurs, quand il s'agissait de défendre Montmartre, comme la protection des pavés historiques du bas de la rue Lepic, ou encore le repositionnement anarchique des croix de Saint André, avec Rachida DATI nous avons fait le travail.

Vous ne l'avez pas fait, alors que saisir la D.R.A.C. est tout à fait dans vos cordes. Protéger Paris par la création de nouveaux sites patrimoniaux remarquables répond à une évidence que nous partageons : notre capitale est paradoxalement l'une des villes les moins bien protégées. Cette fragilité se manifeste jusque dans ses lieux les plus emblématiques comme place de la Concorde, ou quand l'actuelle majorité poste 39 grands palmiers en pot en février. Quand cette installation a suscité nombre d'interrogations et d'incompréhensions de la part des amoureux de Paris, Rachida DATI en a exigé le retrait.

Je rappelle d'ailleurs que cette orientation que vous proposez a été soumise... Il y a des gens qui parlent, voire qui vocifèrent, qui hurlent, qui manquent de respect à notre Assemblée, puis il y a des gens qui agissent.

Soutenir cette démarche, mais j'espère que vous le ferez justement, cette orientation ici proposée a déjà été soumise à votre vote lors de la séance en novembre dernier consacrée au P.L.U. bioclimatique. Le groupe Changer Paris a présenté un vœu très clair : soutenir la démarche de classement portée par la Ministre de la Culture pour Montmartre, mais aussi pour d'autres quartiers à forte valeur patrimoniale.

Nous avons donc eu un moment plutôt opportun lors du vote du P.L.U. pour débattre de ce sujet, qui est donc clos maintenant, malheureusement pour plusieurs mois, et ce vœu a été rejeté par la majorité. Il est donc pour le moins paradoxal de voir aujourd'hui ce sujet revenir à l'ordre du jour. Finalement, cette "niche", c'est parfois se faire plaisir, s'écouter parler. Je n'irai pas jusqu'à dire, servir le populisme, je n'irai pas jusque-là.

Il est toujours intéressant de voir certains se joindre aujourd'hui à un combat que nous portons depuis des mois. Mieux vaut tard que jamais, mais encore faut-il que la cohérence serve la constance, sans quoi ni l'une ni l'autre n'a de la valeur.

Le classement en site patrimonial remarquable relève pleinement de l'initiative de l'Etat. Conformément au Code du patrimoine, il n'a pas vocation à être débattu ici. C'est au Ministère de la Culture, n'en déplaise à certains, qu'il revient d'engager la procédure : lancement des études, définition du périmètre, organisation de la concertation, enquête publique, etc. A l'issue de ce processus, le classement est prononcé par décret sur proposition du Ministre et après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

Le projet de Montmartre s'inscrit pleinement dans ce cadre. Il serait paradoxal de créer artificiellement un débat là où il n'a pas lieu d'être. La protection du patrimoine ne relève ni de l'affichage ni de la posture. Elle exige de la méthode, des actes, une vigilance quotidienne, mais ici je ne vois pas de solution à l'amélioration de la vie des Montmartrois, de solution contre le surtourisme, l'absence de commerces de proximité.

C'est ce que nous continuerons à faire, en revanche sans instrumentaliser un sujet aussi essentiel pour Paris, sans donner de faux espoirs aux habitants de Montmartre, du 18e et de Paris.

J'y vois en revanche une suradministration, un enchevêtrement de différents plans. C'est en travaillant avec les riverains chaque jour, comme nous le faisons, et non une fois par mandat en voulant installer une utopie, que nous réussirons réellement à changer Paris.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

La parole est à Laurent SOREL, pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, qui n'est pas pour la protection du bâti parisien ? Qui ici n'est pas amoureux, amoureux de notre belle cité ? Qui n'aime pas Montmartre ? Montmartre, pour moi, avant d'y aller c'étaient d'abord ces artistes peintres rebelles, et ces rebelles tout court, ces communards qui se sont rebellés face à Thiers, Louise Michel, institutrice à Montmartre, et allez, j'avoue, je ne suis pas forcément amoureux du Sacré-Cœur, mais cela fait partie de Montmartre aujourd'hui.

Mais c'est aussi, je l'ai découvert après en habitant à Paris, un quartier dont le charme, la vie quotidienne, la vie sociale sont intenses avec ses multiples commerces de proximité, mais un quartier qui est menacé justement par le tourisme de masse, un lieu de spéculation immobilière.

C'est justement parce que je suis attaché à ce Montmartre-là et à son charme que j'avais voté contre la création d'un site patrimonial remarquable, parce que cela risque de figer un peu plus Montmartre dans le marbre. J'ai presque envie de dire dans un immobilisme de carte postale, et pour moi c'est le plus court chemin vers la muséification accélérée de Montmartre et la transformation en un décor de carton-pâte.

Montmartre est déjà protégé en fait, et c'est cela le problème. C'est pour cela que je ne vois pas pourquoi il y a cette proposition. Il y a de nombreux bâtiments classés, cela a été dit, dans le P.L.U. bioclimatique. Montmartre, il y a des protections effectivement, notamment sur les espaces verts.

Le risque aujourd'hui n'est donc pas que sans S.P.R. Montmartre ne serait pas protégé, mais plutôt qu'avec le S.P.R. les grands oubliés de tout cela soient les habitants, qui ne pourront plus bien vivre à Montmartre et devront même, pour adapter leur logement à la canicule, pour faire des petits travaux d'intérieur, demander l'autorisation aux architectes des Bâtiments de France.

Ne pas oublier donc que ceux qui donnent leur plus grande valeur aux pierres, ce sont les habitants du passé, du présent qui les font vivre. Ne l'oublions pas.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Christophe GIRARD, pour deux minutes.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est un sujet évidemment compliqué. Éric LEJOINDRE est maire du 18e, donc on peut comprendre la légitimité évidemment de sa démarche et l'UNESCO apporte quand même un certain nombre d'atouts. C'est pour répondre un petit peu à Julien SOREL sur le fait... à Laurent SOREL, pardon, c'est le Rouge et le Noir, pardon, Stendhal. C'est un personnage de roman, Laurent SOREL.

J'entends les arguments d'Émile MEUNIER, qui est en conversation avec Ian BROSSAT, qui sont de bons arguments, parce que quand on discute avec les habitants et en particulier les plus âgés, Carine ROLLAND le sait, Éric LEJOINDRE aussi, j'allais beaucoup à Montmartre du temps encore où elle était vivante, une grande comédienne française aujourd'hui disparue dont l'angoisse était le tourisme, le surtourisme et l'impossibilité de se déplacer.

Mais, en faisant de Montmartre un lieu que l'on sort un peu de l'anecdotique ou du pittoresque, l'adjectif qu'a utilisé Carine ROLLAND tout à l'heure, quand je préparais mon intervention est assez juste, la grande difficulté, me semble-t-il, est celle des déplacements. En effet, le surtourisme, mais qui est déjà acté, avéré, ce n'est pas que Montmartre va devenir un lieu impossible à visiter, c'est aujourd'hui compliqué, c'est la place du Tertre, ce sont les peintres, ce sont les lieux, c'est le moulin de la galette.

C'est aussi, je voudrais le rappeler, un quartier où il y a la cité Norvins, par exemple, la Cité internationale des Arts, des résidences d'artistes ont émergé...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

M. Christophe GIRARD. - Je parle très peu et je ne dépasse pas.

Des résidences d'artistes ont émergé et continuent d'émerger, que nous avons, quand j'étais en responsabilité, avec l'équipe du 18e, permis de faire évoluer par un grand partenariat privé.

Donc oui, les arguments sont audibles, mais je pense que la démarche d'Éric LEJOINDRE permettra de protéger ce lieu de la publicité envahissante.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre, Monsieur le premier adjoint.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, chère Audrey.

Je vous remercie, chers collègues, de permettre d'évoquer à nouveau dans cet hémicycle, on l'avait fait lors de la dernière séance du Conseil de Paris, pour ceux qui suivent un peu, les mérites des sites patrimoniaux remarquables, dits S.P.R.

Pour mémoire, je le rappelle, les S.P.R. ont été créés par une loi qui date d'il y a une petite dizaine d'années, la loi L.C.A.P. relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 et j'ai eu l'honneur, comme rapporteur de ce projet de loi, d'amender le projet de loi et de créer de fait les S.P.R.

La loi L.C.A.P. de 2016 avait pour ambition de moderniser et de simplifier la protection du patrimoine en permettant au concept de S.P.R. de prendre la place de dispositifs souvent anciens, je pense aux secteurs sauvegardés issus de la loi Malraux de 1962, aux Z.P.P.A.U.P. créées en 1983, ou ce qu'on appelait les A.V.A.P., les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

De ce fait, et je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que le secteur de la Butte Montmartre, et toutes les oratrices et tous les orateurs qui sont intervenus sont allés dans ce sens, présente comme on dit selon la formule consacrée, un aspect patrimonial remarquable.

Ce, même si, cela a été évoqué en tant que défenseur de la glorieuse histoire de la Commune de Paris de 1871, je n'aurai pas la même admiration que certains envers la basilique du Sacré-Cœur bâtie à l'endroit même où débuta la commune le 18 mars 1871 et bâtie, je le rappelle pour mémoire, dans un esprit très revanchard.

Certains ont oublié les rêves et les peines de cette page de l'histoire de France et surtout de Paris. Pas nous, du moins un certain nombre d'entre nous sur ces bancs, mais dont acte, la Basilique est classée au titre des monuments historiques depuis 2022.

Mais le reste, qui mérite effectivement d'être protégé, est beaucoup plus estimable. Il incarne l'esprit d'un certain Paris, et les habitants de Montmartre et les élus de l'arrondissement, depuis des décennies, ont toujours eu à cœur que soit protégé ce patrimoine. Ils ont toujours su se mobiliser pour ce faire et ces multiples mobilisations sont justement rappelées dans l'exposé des motifs de cette proposition de délibération. Merci au groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" d'avoir suscité ce débat.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le maire du 18e arrondissement, cher Éric LEJOINDRE, soutient la démarche proposant le classement de la Butte Montmartre au patrimoine mondial de l'UNESCO, afin qu'il devienne le 53e site français inscrit et le 45e au titre du patrimoine culturel, car la butte porte des valeurs universelles. Loin des clichés, elle ne cesse de se réinventer. Creuset des avant-gardes, elle est un vrai kaléidoscope grâce à ses multiples

facettes. Ce qui fascine les habitants comme les visiteurs d'un jour, c'est qu'ils y trouvent un peu d'eux-mêmes et de ce que nous avons tous en commun.

D'ailleurs, le 27 juillet, grâce au passage par Montmartre de la dernière étape du Tour de France et ses trois ascensions, le monde entier admirera, une fois de plus après les J.O.P. de 2024, cet environnement exceptionnel.

Pour autant, pourquoi créer un S.P.R. dès maintenant ? Si c'est pour induire l'idée que sans le S.P.R., il n'y aura aucune protection, cela n'est pas conforme à la réalité. La protection patrimoniale ne commence pas avec un S.P.R. car, et vous le savez bien, il existe des outils issus du Code du patrimoine, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme. Vous remarquez d'ailleurs vous-mêmes dans l'exposé des motifs de cette proposition de délibération, je vous cite : "ces outils permettent de préserver de multiples strates du patrimoine parisien, qu'il soit bâti, paysager ou naturel".

De ce fait, nous nous retrouvons dans une situation où je vous proposerai, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir attendre l'inscription future au patrimoine mondial de l'UNESCO pour pouvoir déterminer dans la foulée une zone tampon autour de ce bien UNESCO, comme on l'a fait pour le bien Paris, Rives de Seine. Nous aurons à nouveau l'occasion d'évoquer ce S.P.R., comme nous venons de le faire aujourd'hui.

Je sais qu'il est difficile de demander le retrait d'une proposition de délibération comme on demande le retrait d'un vœu, mais j'en exprimerais presque le souhait. Le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" a eu en ce domaine, avouons-le, un temps d'avance. Je vous donne donc rendez-vous pour un futur qui nous permettra d'aller plus loin dans la protection de ce patrimoine remarquable qu'est Montmartre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Véronique BUCAILLE, pour deux minutes.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire, je suis heureuse d'entendre que nous avons un temps d'avance. En effet, mais je regrette quand même les postures de certains dans cet hémicycle, qui ont demandé, et vous l'avez rappelé, l'inscription de la Butte Montmartre au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais en même temps refusent la création d'un S.P.R., qui est pourtant un outil indispensable et naturel qui doit précisément découler de ce classement.

C'est en effet ce qu'Émile MEUNIER a confirmé d'ailleurs, venant en contradiction sur ce sujet de ce qu'avait dit le maire du 18e. J'entends ce que vous dites. Vous défendez les Parisiens, mais en même temps vous refusez aujourd'hui un dispositif qui permettrait aux habitants de bénéficier d'aides concrètes, vous l'avez rappelé, pour entretenir déjà des bâtiments soumis à de nombreuses contraintes, qui offrirait un cadre de stabilité pour les riverains et les commerçants. Certains, en effet, préfèrent défendre leurs compétences.

Je veux néanmoins ici saluer le soutien de Pierre-Yves BOURNAZEL, qui bien sûr connaît bien le sujet. Rappeler que nous, avec Francis SZPINER et le groupe "Demain Paris", nous croyons à un Paris fidèle à son âme. En 2026, nous demanderons aux Parisiens de défendre ce qui fait la beauté et l'identité de notre ville et nous n'avons aucun doute, nous serons au rendez-vous pour faire vivre la beauté de notre ville.

Je prends acte de votre demande d'attendre le classement UNESCO, j'entends ce que vous dites. Néanmoins, cela me paraît quand même un délai assez lointain, donc nous allons maintenir cette "niche", cette proposition de délibération. Surtout, on voit que l'on est plutôt d'avant-garde. J'ai envie que le groupe maintienne cette proposition de "niche".

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chers collègues.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération LR-LCI 1 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération LR-LCI 1 est repoussée.

2025 DU 183 - Maine - Montparnasse. - Protocole d'accord avec les copropriétaires de l'Ensemble Immobilier de la Tour Maine-Montparnasse (EITMM) en vue d'engager la transformation du centre commercial.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous reprenons l'examen des dossiers de la 5e Commission avec le projet de délibération DU 183 concernant un accord avec les copropriétaires de l'ensemble immobilier de la Tour Maine Montparnasse en vue d'engager la transformation du centre commercial.

La parole est au maire du 6e arrondissement, M. Jean-Pierre LECOQ, pour cinq minutes.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le protocole transactionnel que vous nous proposez aujourd'hui d'adopter est un document très important parce qu'il devrait permettre enfin aux copropriétaires de l'E.I.T.M.M. de travailler sur les anciens espaces du centre commercial qui ne pourra pas être, tout le monde l'a compris, la reconduction de l'ancien centre situé intégralement dans le 15e arrondissement, ce que n'a jamais compris la mairie du 14e arrondissement.

Le terrain d'assiette du centre commercial est intégralement la propriété d'investisseurs privés, qui ont assuré la sortie, c'est-à-dire l'indemnisation, des derniers propriétaires des espaces commerciaux.

Le protocole proposé aujourd'hui permettra, après six années d'atermoiement, de répondre aux attentes des opérateurs et ainsi d'accompagner la rénovation prévue des deux tours présentes dans cet espace, la Tour Montparnasse, qu'une ancienne collègue voulait détruire, et la tour du C.I.T.

En effet, comment pouvait-on imaginer qu'une tour aussi importante que Montparnasse achève sa rénovation dans quatre ou cinq ans, alors que l'espace de l'ancien centre commercial a été défini, voire entré en chantier peut-être.

Il est vrai, Madame la Maire chargée de l'urbanisme, que nous revenions de loin et d'ailleurs dans votre communication vous faites l'économie du mauvais feuilletton que nous avons connu, les trois mairies d'arrondissement concernées, mais surtout les milliers d'habitants des 6e, 14e et 15e arrondissements, qui ont été baladés depuis 2018 autour de projets aussi utopiques que contraires à la réalité patrimoniale des lieux.

Notre ancien collègue Jean-Louis MISSIKA était un maître en ce domaine. Il en a fait rêver beaucoup, tout en tendant le bras des opérateurs et en faisant dépenser des centaines de milliers d'euros sans aucun résultat.

Je me souviens de réunions thématiques, de balades urbaines, d'ateliers s'enivrant de leurs propres paroles avant que les copropriétaires de l'E.I.T.M.M. sifflent la fin de la récréation et nous rappellent que s'agissant d'une opération privée, s'ils voulaient bien apporter leur pierre à Paris, ils ne pouvaient pas assurer le financement de 30 % de logements sociaux tout en assurant l'éclosion d'une forêt urbaine, ainsi que le réaménagement de la dalle qui s'étend à travers la nouvelle perspective de la place du 18 juin 1940 jusqu'au parvis de la gare Montparnasse.

Cela, la mairie du 14e et sa maire actuelle ne l'ont jamais compris. Elles sont directement responsables des années perdues et de la mise en cause du projet Renzo PIANO qui, dans un premier temps, avait suscité l'unanimité des participants.

Mes chers collègues, après avoir évoqué l'action improductive de Jean Louis MISSIKA, je me dois de rappeler, Madame la Maire, Madame EL AARAJE, chers collègues, le rôle que votre prédécesseur, ah oui, c'est Emmanuel GRÉGOIRE, n'a pas joué alors qu'il était adjoint en charge de l'urbanisme.

Mes chers collègues, je n'ai pas voté lundi soir, mais si je l'avais fait, le candidat vainqueur aurait eu droit à un carton rouge. Carton rouge, car non seulement son bilan est d'une faiblesse insigne, mais surtout parce que par faiblesse politique, il a failli faire capoter la seule opération majeure d'urbanisme de cette mandature.

Alors que la Maire de Paris l'avait dûment missionné sur le projet Renzo PIANO, il a été incapable de le mener jusqu'au bout, préférant privilégier son avenir politique à sa fonction de premier adjoint.

Jean-Louis MISSIKA nous a fait perdre trois ans. Emmanuel GRÉGOIRE nous en a fait perdre trois autres. Comment, mes chers collègues, peut-on aspirer à diriger Paris et à gérer une majorité municipale composite quand on est incapable de faire entendre raison à une maire d'arrondissement ? Cela, évidemment, mes chers collègues en charge de l'urbanisme, vous ne pouviez pas le dire. Je le fais aujourd'hui en souhaitant que ce projet de délibération soit adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue. Je suis étonnée de vous entendre réclamer que l'on fasse entendre raison à une maire d'arrondissement, de la part d'un autre maire d'arrondissement. Je pensais que vous teniez un peu plus à votre autonomie.

Nous allons donner la parole à M. le Maire Philippe GOUJON, pour le groupe Union Capitale. C'est à vous.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je souhaite que ce soit ma collègue auprès de moi, qui s'occupe de l'urbanisme, Claire de CLERMONT-TONNERRE, qui prenne la parole sur cette opération de la plus grande importance pour le 15e arrondissement.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - On vient de gagner quatre minutes, merci beaucoup.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - C'est mon côté féministe !

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole, pour le groupe Union Capitale, pour cinq minutes.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Madame la Maire, chers collègues, je dois avouer qu'en découvrant l'inscription à l'ordre du jour de ce projet de délibération, nous avons d'abord été stupéfaits, puis plutôt satisfaits, tout en regrettant la précipitation avec laquelle ce projet nous a été soumis, puisque ce calendrier très contraint, lié, entre autres, je pense, à des impératifs réglementaires, ne nous a pas permis d'avoir un débat, que ce

soit en conseil d'arrondissement ou en 5e Commission. Le maire du 15e lui-même n'a pu bénéficier d'une présentation en bonne et due forme en amont de notre séance.

En revanche, ce projet de délibération va enfin permettre de dénouer une situation de blocage qui perdure depuis des années. Je rappelle, pour mémoire, qu'en 2015, lors du lancement de l'atelier Montparnasse qui réunissait les principales parties prenantes et les maires des 6e, 14e et 15e arrondissements, Jean-Louis MISSIKA nous avait annoncé la transformation du quartier d'ici à 2020, l'objectif étant de redynamiser et de réinventer Montparnasse.

Certes, de 2018 à 2023, plusieurs projets nous ont été présentés par des ténors de l'architecture, de Richard Rogers à Renzo PIANO, de Michel DESVIGNE à l'arrêt, mais au fil des mandatures, les adjoints à l'urbanisme, de Jean-Louis MISSIKA à Emmanuel GRÉGOIRE, se sont succédés sans pour autant parvenir à lever les multiples obstacles réglementaires, financiers ou internes à votre majorité qui ont freiné cette opération d'envergure.

Si Philippe GOUJON est convaincu depuis longtemps par les grands axes esquissés dans le protocole que nous examinons, nous avons dû nous armer de patience pour que cette trame se concrétise, tant il est vrai que dans les faits, cette opération s'est assez vite révélée complexe.

Dès qu'il a été question de présenter un projet, des divergences de fond sont apparues.

Sur le plan financier, dans la mesure où le projet E.I.T.M.M. est porté par des investisseurs privés.

Sur le plan urbain, puisque cette opération ne saurait être réalisée sans un minimum de densification.

Sur le plan du contenu, tant les attentes des parties sont fortes, ainsi que celles des habitants.

Sur le nombre d'acteurs impliqués aussi, mais également sur le plan politique, puisque Verts et PS se sont livrés à une véritable guerre des tranchées, se révélant incapables d'aboutir à un consensus, allant même, à travers la rédaction de l'O.A.P. Montparnasse, jusqu'à jouer l'adoption du P.L.U.b. à la roulette russe.

Résultat : avec toutes ces années de retard et désaccords accumulés, aucun projet n'a démarré. Les travaux de la rénovation de la tour ne seront vraiment lancés qu'en 2026, alors que l'équipe lauréate a été choisie en 2017. Les travaux du C.I.T. n'ont toujours pas commencé, alors que les lauréats ont été désignés en 2018. Pire, du fait de cet enlèvement urbanistique, le site s'est transformé en une sorte de "no man's land" et les usagers des équipements sportifs ne cessent de saisir le maire du 15e sur l'état quasi insalubre des abords.

Ce protocole, dont nous partageons les grandes lignes, servira de cadre pour le lancement très attendu de cette importante opération. Je rappelle d'ailleurs que lorsqu'il était premier adjoint, Philippe GOUJON avait déjà appréhendé la nécessité de faire évoluer ce cœur de ville très daté et demandait une mise en cohérence et une coordination des différentes opérations de rénovation.

Le maire a toujours été constant dans la vision qu'il porte pour Montparnasse avec à la clé un projet d'envergure qui passe d'un urbanisme sur dalle à un urbanisme sur rue, avec des espaces ouverts et végétalisés. Un projet qui intègre la rénovation des équipements publics et propose une nouvelle offre culturelle et sportive. Un projet qui désenclave le quartier et offre une diversité commerciale à l'échelle de la rue, mais aussi la réalisation d'une grande continuité piétonne reliant la rue de Rennes à la gare, la plantation de 2.000 arbres, sans oublier un dimensionnement des voies de desserte du secteur, afin de permettre le bon fonctionnement du quartier.

Madame la Maire, vous nous proposez aujourd'hui de reprendre la seconde esquisse réalisée par Renzo PIANO en décembre 2023. Ce projet ambitieux pour Paris et pour le 15e représente une bonne base de travail, qui appelle maintenant des échanges approfondis avec le maire du 15e, puisque la totalité du site se trouve dans notre arrondissement.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci. Votre temps...

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je n'ai pas eu la totalité de mon temps de parole.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Si, vous avez eu vos cinq minutes. Vous avez eu le temps de M. GOUJON...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je peux me réinscrire et parler cinq minutes encore si vous l'empêchez de faire sa conclusion...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Pourquoi passer tout de suite à la menace et la coercition...

Madame de CLERMONT-TONNERRE, terminez votre propos, rapidement, s'il vous plaît.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Absolument, merci.

En l'état, considérant qu'après une période où le projet de rénovation du centre commercial était mort et enterré, nous voterons ce protocole qui acte une reprise du dialogue avec les porteurs de projets en espérant toutefois, là je m'adresse à la Maire de Paris, qu'elle aura à cœur de s'investir dans les mois à venir pour dénouer les grands projets portant sur le quai d'Issy et le quai de Grenelle. En clair, nous attendons maintenant le lancement, ou plutôt le relancement des opérations Eda et Scène des Loges.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Chers collègues, comme vous le constatez, l'ambiance, l'environnement sonore a un peu changé depuis une dizaine de minutes. Si on pouvait éviter d'en rajouter avec les conversations dans l'hémicycle pour au moins s'écouter, parce que là cela va être difficile pour les prochaines oratrices et les prochains orateurs de s'exprimer, vu l'ambiance sonore. Merci de leur accorder le maximum de votre attention, ou d'avoir vos conversations à l'extérieur. C'est valable pour les collaborateurs, pour les écologistes en haut de cet hémicycle. Merci de mettre fin à vos conversations.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, le centre commercial de Montparnasse et l'ensemble urbain concerné par le réaménagement souhaité par l'ensemble immobilier de la Tour Maine Montparnasse représentent 2 hectares. 2 hectares pour lesquels Renzo PIANO a présenté plusieurs copies.

La dernière en date, celle que vous nous proposez de voter aujourd'hui, prévoit 4.500 mètres carrés de résidence étudiante, la création d'un équipement d'intérêt collectif et la végétalisation des espaces libérés. Mais celle-ci a été cadrée sur les bases d'un Plan local d'Urbanisme de 2006, un P.L.U. totalement désuet maintenant.

Evidemment, à l'époque ce projet améliorerait de fait le quartier, mais celui-ci porte des ambitions désormais bien en deçà du P.L.U. que nous avons adopté. C'est pourquoi nous ne partageons pas l'objectif de la Ville d'engager, à très brève échéance et dans l'urgence, ce projet. On peut faire mieux, on doit même faire mieux, conformément à l'O.A.P. Montparnasse Maine du P.L.U.b., sans pour autant perdre énormément de temps.

Pour rappel, ce P.L.U. bioclimatique, c'est le fruit d'un accord de majorité équilibré entre nos différentes sensibilités. L'O.A.P. rappelle que ce centre commercial doit accueillir une part significative d'habitations, dont 35 % de logements sociaux, et non uniquement des résidences étudiantes comme le prévoit le projet initial de Renzo PIANO. C'est l'occasion de faire du P.L.A.-I. et du PLUS en plein cœur de Montparnasse.

Le projet prévoit aussi le développement du bail réel solidaire, type de logement auquel la droite s'est dite attachée et qui bénéficie aux classes moyennes qu'elle prétend défendre. En plus du logement, le programme est supposé accueillir des surfaces d'activités économiques, de commerces et de locaux d'artisanat, avec un modèle d'exploitation favorable au développement de l'économie sociale et solidaire.

Ce n'est pas le cas dans ce projet. Il n'y a pas non plus d'espace dédié aux pratiques artistiques contemporaines, comme le précise le nouveau P.L.U.

Parce que nous ne voulons pas nous priver de faire mieux au bénéfice des habitants, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue, Raphaëlle PRIMET.

Information sur le déroulement de la séance.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - La rumeur-bruit court, sourde, dans cet hémicycle. Monsieur le premier adjoint, cher collègue, Patrick, concernant la suite des débats et une éventuelle fin anticipée de notre soirée ?

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Pour l'instant, on continue le débat. Là, ce sont les balances... Je ne sais pas ?

Je propose de continuer. Si jamais, sans doute vers 19 heures 30, les choses deviennent plus compliquées, on lèvera la séance. Je l'avais déjà évoqué en conférence d'organisation, donc il n'y a pas d'effet de surprise.

Pour l'instant c'étaient quelques balances. On s'entend bien.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Comme on venait de me faire part de rumeurs, peut-être une déformation ex-professionnelle, j'essayais d'aller à la source de la vraie information.

2025 DU 183 - Maine - Montparnasse. - Protocole d'accord avec les copropriétaires de l'Ensemble Immobilier de la Tour Maine-Montparnasse (EITMM) en vue d'engager la transformation du centre commercial. (Suite).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Madame Carine PETIT, maire du 14e arrondissement, vous avez la parole, pour le groupe "Les Ecologistes".

Je vous remercie de faire silence, chers collègues.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, chers collègues.

La Tour Montparnasse et le centre commercial à ses pieds, les espaces publics aux abords datent du début des années 70, à un moment où l'urbanisme obéissait au modèle de la voiture individuelle toute puissante et à son besoin tyrannique de circulation.

L'urbanisme aussi, à l'époque, obéissait au modèle de production immobilière tertiaire de manière intensive et de consommation de masse.

Aujourd'hui, ces deux modèles sont à dépasser en urgence et partout là où c'est possible et c'est ce que nous disons d'ailleurs, c'est ce que nous écrivons dans tous nos textes, dans toutes nos déclarations. Nous portons avec beaucoup de force et d'énergie l'alternative assumée au modèle de la voiture individuelle. Nous devons agir avec la même énergie et la même conviction pour stopper des projets qui alimentent une ville conçue sur des volumes vitrés en grande masse, donc climatisés, pour abriter bureaux et centres commerciaux.

Il me semble que le P.L.U.b. que nous avons travaillé et voté nous permet d'engager les transformations de la ville selon les principes suivants :

- privilégier la mutation, les transformations sur la base de l'existant, du bâti existant et du déjà construit ;
- trouver les chemins d'une programmation qui sorte d'un modèle dépassé.

Petit tour d'horizon de ce qu'est Montparnasse aujourd'hui : un ensemble immobilier, une parcelle de 2 hectares, au milieu une tour et un centre commercial mal en point, obsolète et en grande partie vidé.

Mais c'est un projet pour la tour dont le chantier devrait un jour commencer, je l'espère, qui va permettre l'ouverture, la vraie ouverture de 121.000 mètres carrés de bureaux. C'est au-dessus de la gare actuellement un chantier pour reconstruire une barre de 54.000 mètres de bureaux, sans densification d'ailleurs, juste en réhabilitant. C'est le bâtiment du C.I.T. qui prévoit en rénovation sans densification là aussi, la réouverture de 14.700 mètres de bureaux.

Montparnasse, c'est aussi à quelques pas un centre commercial, Les Ateliers Gaîté, qui trois ans après son ouverture ne fonctionne pas et dont les propriétaires cherchent déjà à le transformer sur au moins 30 % de sa surface.

Oui, il est important, urgent de rénover le pied de la tour, de requalifier ses abords en lien avec l'ensemble du quartier. C'est une nécessité. Il y a une dégradation de manière générale du site, de l'accès à la piscine, à la salle d'escrime.

Travaillons ensemble, mais au prétexte d'une nécessité d'agir vite pour éviter que le centre commercial se détériore encore plus vite, il ne faut pas précipiter un projet urbain qui est un projet anticlimat et répondant à des intérêts économiques dépassés et du passé, excluant également.

L'urgence, c'est l'impératif de ménager la ville et parfois aussi de savoir renoncer. L'innovation du projet Maine Montparnasse ne se mesurera pas seulement à la qualité architecturale de l'opération qui, c'est vrai, a été confiée à un grand par la copropriété, Renzo PIANO. Elle se mesurera surtout et aussi à la qualité de sa programmation.

Les surfaces, le projet de délibération dit des surfaces commerciales aseptisées, climatisées, qui répondent à un "zoning" commercial d'un autre temps, des bureaux dont les prix à la location ou à l'achat ne seront en aucun cas des leviers de transformation vers une économie plus durable.

Renoncer, ce n'est pas ne rien faire et revenons aux bases du P.L.U. bioclimatique et de l'O.A.P. que nous avons votées : restructurer le centre commercial pour en atténuer le caractère tertiaire, développer de l'habitat. D'ailleurs, dans les années 70, on a réussi à construire de l'habitat collectif partagé pour les classes moyennes. C'est ce qu'est la barre, l'immeuble Dubuisson de la rue du commandant Mouchotte.

Les logements étudiants prévus, à 80 % du logement étudiant privé, ne répondent d'aucune manière aux besoins aujourd'hui des étudiants.

Aujourd'hui, cet accord, c'est :

- 50.000 mètres carrés, soit 25.000 mètres carrés de plus, des hauteurs de 33 mètres. 33 mètres, je vous laisserai l'expliquer aux habitants ;
- un îlot végétalisé pour essentiellement assurer la desserte des bureaux et du centre commercial ;
- 1.400 mètres carrés d'équipements publics, c'est trop aimable.

A Gaîté, au moins à l'époque, dans un protocole d'accord nous avons fait beaucoup mieux, une crèche, une bibliothèque, 60 logements sociaux.

Nous voterons contre ce projet de délibération et nous demandons un scrutin public.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Émile MEUNIER, pour cinq minutes... Non, vous n'êtes pas inscrit ? Bon, c'est une erreur.

M. Émile MEUNIER. - Bien sûr que je suis inscrit, sur un sujet comme cela, voyons !

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je ne comprends pas cette agressivité, je vous ai donné la parole, vous n'avez pas entendu, donc je répète, vous avez la parole, pour cinq minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, on entend très mal, désolé. Je vais parler fort. Sur le centre commercial... Il faut dire les choses, on a un vrai problème politique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - On vous entend, on vous écoute.

M. Émile MEUNIER. - Je le dis encore plus fort, on a un vrai problème politique, Monsieur BLOCHE, Madame Lamia EL AARAJE. J'ai l'impression de revenir aux heures sombres de la tour Triangle. Vous vous apprêtez à voter avec la droite contre votre majorité, au scrutin public, un projet de bétonisation comme on n'en fait plus.

On s'était mis d'accord, après quatre ans de travail, pour transformer ce centre commercial, cela a été dit très bien par la maire du 14e arrondissement, selon des principes vertueux du P.L.U. bioclimatique.

Voilà que vous nous exhumez d'outre-tombe un vieux projet pensé voilà des années, que vous vous asseyez sur ce qui a été arbitré par cette majorité et voté par le Conseil de Paris, pour pouvoir proposer aux habitants, et je vous souhaite bonne chance, des tours de 33 mètres en plein centre de Paris.

Du centre commercial comme on n'en veut plus et on se bat à Austerlitz pour ne plus faire de centre commercial comme cela, zéro logement social ! Alors que dans le P.L.U. bioclimatique, on dit que c'est la priorité ! La droite est contente ! La droite salue cela !

J'appelle l'Exécutif...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Monsieur GRANIER, un peu de calme, s'il vous plaît.

M. Émile MEUNIER. - J'appelle l'Exécutif à rejoindre la position de sa majorité que nous avons votée dans le P.L.U. bioclimatique, et de laisser la droite avec ses vieux démons de la bétonisation, des centres commerciaux et des bureaux.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Une petite remarque à la droite de cet hémicycle, 80 % des Parisiennes et Parisiens sont éligibles au logement social. Est-ce que vous considérez que seuls 20 % des Parisiens sont vos électeurs, et que les 80 % restant sont les nôtres ?

Nous, on serait très partant pour avoir 80 % de l'électorat parisien. Il n'y a aucun souci.

La parole est à Laurent SOREL, pour deux minutes...pour cinq minutes, pardon.

M. Laurent SOREL. - J'ai eu peur... Je croyais avoir mal entendu.

En tout cas, le plus bel endroit de Paris, c'est bien le sommet de la Tour Montparnasse, puisque c'est le seul dont on ne voit ni la tour ni le centre commercial à ses pieds.

Dès sa construction, en réalité c'était déjà un projet daté qui singeait le modernisme capitaliste d'outre-Atlantique, alors imaginez quelques dizaines d'années après à quoi cela peut ressembler. On a l'impression que ce lieu est maudit parce qu'à nouveau, vous voulez ressortir des tiroirs une vieille idée d'urbanisme dépassé, l'urbanisme à la MISSIKA, dont on croyait s'être débarrassé. C'est cela le problème, on a l'impression qu'aujourd'hui, l'esprit de MISSIKA continue à hanter les couloirs de l'Hôtel de Ville, mais bon !

Pourtant, je me suis dit qu'avec le nouveau P.L.U. bioclimatique, on en avait fini avec ces horreurs, on en avait fini avec les tours Triangle, avec les portes de Montreuil, avec les tours Duo.

Et puis, j'ai vu apparaître cette petite proposition de délibération en catimini, au dernier moment. J'ai cru comprendre que cela n'était même pas sorti à la 5e Commission, donc déjà du point de vue démocratique, il y a un problème. A croire que l'Exécutif veut mettre devant le fait accompli.

Oui, effectivement, la proposition de délibération est pleine de petits mots doux destinés à amadouer : "végétalisation des espaces libérés, création d'une toiture végétalisée, introduction d'un programme de résidence étudiante, avec une quote-part de logement social à peine, création d'un équipement culturel, sportif", mais quand on regarde les surfaces, l'illusion disparaît.

Sur 57.500 mètres carrés, je crois, il n'y a que 4.500 mètres carrés de logement, dont 80 % qui ne sont pas des logements sociaux ; 1.400 mètres carrés de services publics et une surface de bureaux qui augmente. Eh oui, tout ceci est contradictoire avec le P.L.U. bioclimatique, les 35 % de logements sociaux, les équipements collectifs, l'économie sociale et solidaire, on n'en parle plus.

Oui, évidemment, tout cela prend un temps interminable et on peut comprendre les habitants qui sont impatients, mais ce n'est pas leur faute ni celle d'un certain nombre d'élus ici, parce que cela a été mal fait, parce qu'il y a une volonté de passer en force et qu'aujourd'hui ce qu'il faut, c'est rester fidèle au P.L.U. bioclimatique.

Franchement, j'ai vu comment cela s'est passé porte de Montreuil. On est un certain nombre d'élus à avoir constaté les dégâts, à avoir vu le temps perdu, les couacs et je ne comprends pas que la Ville, de nouveau, se lance dans ce genre de projet.

Evidemment, vous l'avez compris, je vais voter contre !

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Christophe GIRARD, pour cinq minutes.

M. Christophe GIRARD. - Ce sera 30 secondes. Devant le prolongement de la Fête de la musique, je pense plus raisonnable de passer mon tour, donc je n'interviens pas.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre à l'ensemble de vos interventions, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci aux intervenantes et aux intervenants, même si des désaccords ont pu s'exprimer de la manière la plus libre possible, et c'est cela le débat démocratique, c'est cela la controverse. Je ne voudrais pas qu'on dramatiserait inutilement les enjeux au sein de la majorité municipale. Le groupe "Les Écologistes" marque suffisamment souvent sa différence sur un certain nombre de sujets d'urbanisme pour accepter que d'autres groupes ne soient pas d'accord avec lui.

De ce fait, évidemment, ce dossier nous montre l'obsolescence de certains choix d'urbanisme faits au début des années 70, dates auxquelles ont été livrés la tour et le centre commercial, avec cette vision très marquée par la tertiarisation de l'économie et par l'optimisme porté par la société de consommation, qui se révèlent être 50 ans plus tard inadaptés.

Avec son lyrisme légendaire, André Malraux prétendait que la Tour Montparnasse serait un beffroi des temps modernes. Les temps et les hommes ont vieilli et sans doute peu de passants aujourd'hui voient cette tour comme tel. Quant au centre commercial, comme vous le savez, il est aujourd'hui quasiment vide, puisque restent seulement deux commerces.

Ce sujet nous occupe depuis longtemps, je ne reviens pas ici sur la genèse du projet urbain Maine Montparnasse rappelé en détail dans l'exposé des motifs de la proposition de délibération, nous avons été amenés à délibérer à plusieurs reprises à ce sujet et dernièrement, en juillet 2023, en approuvant le bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement de ce secteur.

Je rappelle également que cette parcelle est bénéficiaire d'un certificat d'urbanisme valable jusqu'au 25 novembre 2025. Au fond, le sujet aujourd'hui est : que faisons-nous de cette fenêtre de tir ?

La proposition de délibération qui vous est présentée aujourd'hui est en effet tout simplement une opportunité pour débloquer ce projet d'une restructuration profonde du centre commercial. Il s'agit donc d'autoriser la Maire de Paris à signer un protocole avec la copropriété de cet ensemble immobilier.

Protocole qui fixe donc un cadre juridique et détermine, et c'est un point essentiel, que cette opération donnera lieu à un P.U.P., un projet urbain partenarial, c'est-à-dire une méthode de financement contractualisée permettant le financement, en tout ou partie, des équipements publics nécessaires au fonctionnement des opérations de travaux ou déménagement.

Le montant de ce projet urbain partenarial est de 2 millions d'euros, conforme à ce qu'est l'intérêt de la Ville, car plus élevé que le montant qui résulterait de l'application de la taxe d'aménagement.

Ce protocole fixe également les conditions d'échange des servitudes dont la Ville est bénéficiaire, mais dont les implantations seront modifiées compte tenu de la profonde redistribution des circulations à l'intérieur de l'îlot.

Cette proposition de délibération fixe donc un cadre qui permet aux acteurs privés de développer un nouveau projet dans le respect des règles d'urbanisme, ni plus ni moins. La Ville, je le rappelle, n'est pas propriétaire du foncier et il s'agit d'un projet purement privé.

A l'arrivée, un projet qui comporte un certain nombre d'ambitions. D'abord, le désenclavement du cœur d'îlot, créant des percées visuelles et des traversées piétonnes. Certes, plus de bureaux, mais moins de commerces, une résidence étudiante de 4.500 mètres carrés et la création d'un équipement d'intérêt collectif, culturel, sportif, de formation.

Voilà, chers collègues, je ne serai pas plus long, pourquoi nous pensons utile de voter ce projet de délibération, afin de ne pas renvoyer aux calendes grecques un projet utile pour le quartier et qui tournera la page d'un urbanisme, nous le savons, dépassé.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue, Monsieur le Maire.

Nous avons une demande de scrutin public sur ce vote. Je vais donc interrompre la séance pendant deux minutes, le temps d'organiser les opérations pour chaque groupe, puis nous lancerons le vote.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente minutes, est reprise à dix-sept heures trente-deux minutes).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons au scrutin public du projet DU 183, avec un avis favorable de l'Exécutif, dans la mesure où c'est une proposition de délibération de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DU 183.

Le scrutin est ouvert.

Est-ce que tout le monde a eu le temps de voter ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 135

Abstentions : 15

NPPV : 3

Pour : 79

Contre : 38

(Voir détail des votes annexe n° 1).

Le projet de délibération est adopté au scrutin public. (2025, DU 183).

Ceux qui n'ont pas eu le temps de voter, merci de vous rapprocher du Secrétariat de la séance pour donner la teneur de votre vote.

En tout cas, le projet de délibération est adopté, même si quelques personnes n'ont pas pu voter, le résultat est assez net.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la réouverture du Jardin Carré à la suite de l'abandon du projet sur la Boîte à Claque (5e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons poursuivre avec le vœu référencé n° 48 relatif à la réouverture du Jardin Carré, à la suite de l'abandon du projet sur la Boîte à claque, dans le 5e arrondissement.

La parole est à Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, on quitte un projet de délibération qui est une très mauvaise nouvelle pour notre vœu, qui est une bonne nouvelle.

De quoi s'agit-il ? Le bâtiment de polytechnique qui s'appelle la Boîte à claque dans le 5e arrondissement, sur la Montagne Sainte-Genève, bâtiment des anciens élèves de Polytechnique, voici que L.V.M.H. a eu l'envie d'y mettre sa marque et donc non seulement de rénover les locaux, mais en plus d'ajouter un grand amphithéâtre, de détruire l'espace vert protégé central, etc.

Vous vous souvenez peut-être que saisis par de nombreux habitants et des collectifs, les écologistes, nous sommes opposés à ce projet. Nous n'avions pas eu gain de cause à l'époque, mais il se trouve que la mobilisation s'est poursuivie et, heureuse nouvelle, L.V.M.H. a décidé de renoncer à son projet, de se contenter de rénover le bâtiment historique, mais sans faire son projet d'amphithéâtre, de destruction de l'espace vert, etc. C'est donc une bonne nouvelle et je tiens à saluer à la fois Polytechnique et L.V.M.H. d'être revenus dans une forme de raison.

Par ce vœu, je souhaite que l'Exécutif prenne acte avec une grande satisfaction, comme le groupe écologiste et de nombreux habitants du 5e arrondissement, de ce renoncement à ce projet et réinscrive l'espace vert en espace vert protégé.

Très important et pour finir, il y a à côté un Jardin Carré qui a pu bénéficier aux habitants pendant des années, qui a été fermé. Et donc, dans la continuité de l'abandon de ces travaux, ouvrons le Jardin Carré et refaisons de cet endroit un endroit magnifique où il fait bon vivre.

Je vous remercie.

(M. Pierre RABADAN, adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Lamia EL AARAJE, pour deux minutes.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais évidemment émettre un avis défavorable sur ce vœu, et une demande de retrait. Ce vœu, à mon sens, n'a pas lieu d'être puisqu'il y a quelques éléments de contexte que vous semblez complètement occulter ou ne pas du tout prendre en considération.

La parcelle relative à l'Ecole polytechnique relève du domaine privé, donc elle n'est pas propriété de la Ville. Nous avons donc engagé des discussions avec l'Etat depuis maintenant plusieurs mois dans le cadre du projet notamment P 300, pour définir les modalités d'ouverture du Jardin Carré et nous sommes actuellement dans l'attente de son retour.

Sur la remise en état du Jardin Carré et la reconstitution de son caractère paysager historique, le nouveau projet en prévoit déjà la réalisation. La restauration du bâtiment historique et de ses jardins sera portée par Pierre-Antoine GATIER, architecte en chef des monuments historiques, et un permis modificatif va être déposé à cet effet.

Sur le reclassement en espace vert protégé de l'espace central de la Boîte à claque, il convient de rappeler que cette parcelle, je le redis, relève du domaine privé. Nous ne pouvons donc pas disposer de la pleine maîtrise décisionnelle du sujet. Nous devons en discuter avec l'Etat, ce que nous avons commencé à faire et nous attendons son retour.

Pour cela, je vous demande donc de retirer votre vœu, sinon ce sera un avis défavorable.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup. Monsieur MEUNIER, votre vœu est-il retiré ?

M. Émile MEUNIER. - Maintien constructif.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, le groupe Changer Paris est soulagé de voir que le patrimoine de cette ancienne Ecole polytechnique va être préservé. Toutefois, si la Boîte à claque va être rénovée et certainement très bien, nous restons vigilants sur la verrière. Je n'ai pas compris si la verrière énergivore était maintenue ou non, parce que vous avez au centre un très beau tilleul, arbre remarquable que nous aimerions bien conserver.

En revanche, malheureusement, l'espace vert qui était classé E.V.P. a été entièrement chamboulé, détruit, retourné, c'est un champ de boue depuis 2022. Nous demandons donc bien sûr la remise en état de cet espace vert, de la fontaine et de la sculpture, tel qu'on pouvait le connaître avant et qu'il soit à nouveau classé E.V.P.

Nous restons quand même très très vigilants pour que ce lieu puisse continuer à être dédié à l'enseignement ou à la transmission des savoirs et notamment scientifiques.

L'ouverture du jardin, nous en avons déjà parlé ici et nous maintenons notre vœu pour que les habitants du 5e, et pas seulement eux, puissent à nouveau traverser le jardin, en profiter et jouir de ce bel ensemble architectural et végétal lorsqu'il sera remis en état.

Pour toutes ces raisons, nous allons voter pour ce vœu. Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame BIRABEN.

Le vœu n° 48 de M. MEUNIER est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Je le soumets au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Il va falloir recompter, sinon cela va "râler", je le sens...

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 156).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au rachat des terres agricoles du triangle de Gonesse par l'association AgriParis Seine.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 49 relatif au rachat des terres agricoles du triangle de Gonesse par l'association "AgriParis Seine".

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER, pour "Les Ecologistes", pour deux minutes.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Monsieur le Maire, chers collègues, situé dans le département du Val-d'Oise, bordé par les communes de Roissy au Nord et Gonesse au Sud, à la limite de la Seine-Saint-Denis, le triangle de Gonesse est l'espace agricole fonctionnel le plus proche de Paris.

Il fait partie du territoire historique de la Plaine de France dont les sols sont profonds, riches et permettent de très hauts rendements sans arrosage. Grâce à une forte mobilisation, le projet EuropaCity qui était prévu sur ce site, projet de mégacomplexe regroupant les loisirs, commerces, hôtels et restaurants, a été abandonné.

Aujourd'hui donc, nous avons des terres qui sont largement exploitées par des céréaliers, mais qui en fait sont possédées par la Région à travers l'établissement foncier d'Ile-de-France.

Le projet actuellement envisagé est un projet de cité scolaire, mais l'autorité environnementale a émis un avis très négatif sur l'établissement éducatif alors qu'il y a la proximité des aéroports et le bruit environnant.

Aujourd'hui, la gare de Gonesse est, elle, bien sortie de terre au milieu des champs. La terre fertile ne semble pas intéresser les promoteurs et là, "AgriParis Seine", association de coopération territoriale qui rassemble des collectivités et structure le bassin de la Seine et tout ce qui est engagé en faveur de l'agriculture et de l'alimentation durable, apparaît.

"AgriParis Seine" soutient le développement de filières agricoles et locales sur ce bassin, et donc peut être que quelque chose pourrait se jouer. Le plan Alimentation durable de la Ville de Paris fixe l'objectif d'atteindre 100 % de repas durables dans la restauration collective municipale, avec 75 % de denrées issues de l'agriculture biologique, 100 % des produits de saison et 50 % de produits à moins de 200 kilomètres de Paris.

C'est pourquoi nous demandons s'il est possible d'avoir une concertation avec les élus locaux pour trouver une issue commune qui bénéficierait aux Franciliennes et aux Franciliens, à travers une étude de faisabilité en partenariat avec l'association "AgriParis Seine", pour envisager un rachat ou une mise à disposition des 110 hectares de la Z.A.C. du triangle de Gonesse.

Egalement, pour pouvoir mettre en place éventuellement du maraîchage en régie, en tout cas étudier les moyens fonciers et techniques pour appuyer la création de fermes maraîchères qui permettent l'alimentation vivrière en Ile-de-France de nos restaurations collectives.

C'est l'objet de ce vœu et j'espère que vous le soutiendrez.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur Nour DURAND-RAUCHER.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour ma part je souhaite exprimer plusieurs réserves importantes sur ce vœu, sur la méthode, la faisabilité et par ailleurs la gouvernance du projet. J'en profite pour saluer ma collègue Audrey PULVAR, qui mène ces sujets avec sérieux et pugnacité.

Sur la gouvernance, ce vœu propose que la Ville de Paris s'engage au nom de l'association "AgriParis Seine", je rappelle que nous en sommes membres, sans concertation préalable avec les autres parties prenantes.

Or, "AgriParis Seine" a été pensée pour fonctionner dans une logique de coordination territoriale, pour fonctionner dans une logique de consensus et non pas dans une logique descendante où un territoire seul viendrait à décider pour l'ensemble de l'association, ce qui reviendrait à rompre cet équilibre indispensable.

Ensuite, sur la position même d'"AgriParis Seine", son président a été contacté par le collectif du triangle de Gonesse et a clairement exprimé son refus d'impliquer l'association sur ce dossier. Ce n'est pas une question de principe, mais de stratégie territoriale. Le projet est aujourd'hui trop incertain et divise profondément les élus locaux.

Je rappelle d'ailleurs que les élus du territoire ne sont pas eux-mêmes d'accord entre eux. De récents échanges avec le maire de Sarcelles, qui est également vice-président de l'agglomération en charge de l'aménagement, confirme l'absence de consensus local.

Et enfin, "AgriParis Seine" n'a ni la mission ni les moyens d'acheter du foncier agricole et ce n'est d'ailleurs pas dans ses projets ni à court ni à moyen terme.

Sur la question du foncier agricole parisien, nous partageons la volonté de promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement, mais juridiquement nous ne pouvons pas interdire à des agriculteurs sous baux ruraux classiques d'utiliser des substances autorisées par la loi, comme les néonicotinoïdes, même si, bien sûr, nous le déplorons.

Nous avons déjà franchi un pas important il y a deux ans en signant notre premier bail rural environnemental, qui impose des pratiques plus vertueuses et c'est cette voie que nous continuerons de renforcer.

Je soumets donc ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif s'il n'y a pas d'acceptation de la demande de retrait que je porte.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame EL AARAJE.

Monsieur DURAND-RAUCHER, vous maintenez votre vœu ?

M. Nour DURAND-RAUCHER. - On n'arrivera pas à maintenir le plan Alimentation durable et ses objectifs si nous ne sollicitons pas ces terres, donc je maintiens ce vœu.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Le vœu n° 49 est donc maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la préservation "des Frigos" dans le 13e arrondissement.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 50 relatif à la préservation "des Frigos" dans le 13e arrondissement.

La parole est à Mme LECOUTURIER, pour deux minutes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous présentons ce vœu pour lancer une énième alerte sur l'état de dégradation "des Frigos", ce lieu emblématique de la vitalité artistique parisienne bien connu dans le 13e arrondissement.

Aujourd'hui, ce lieu, propriété de la Ville de Paris, est menacé par le manque de travaux, notamment sur sa façade et dans sa structure, puisque des sols s'affaissent. Ce lieu est certes un lieu atypique, mais il contribue au lien social et à l'innovation artistique dans ce quartier du 13e arrondissement.

Aussi, nous souhaitons que la Mairie de Paris mène une véritable concertation entre les différents acteurs de ce site et qu'elle indique clairement ses choix pour son avenir. Des travaux sont urgents à réaliser, il est maintenant impératif d'agir pour ne pas laisser dégénérer encore plus la situation.

Afin de protéger ces "frigos", nous demandons également un statut protecteur et une convention d'occupation pérenne pour ce lieu et pour les artistes locataires aux revenus modestes, qui payent chaque mois un loyer. Ils ne peuvent pas rester dans l'incertitude permanente dans laquelle ils sont quant à la pérennité de cet endroit. Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce site "des frigos" est un ancien site d'entrepôts frigorifiques situé dans le 13e arrondissement. Depuis les années 80, avec la baisse du trafic ferroviaire, des artistes ont investi les lieux, notamment en perçant des fenêtres et en créant 81 ateliers.

D'abord, il n'est pas question de nier la dimension artistique essentielle de ce lieu. Ce lieu qui n'appartient plus à la S.N.C.F. depuis près de 30 ans. Contrairement à ce qui est indiqué dans le vœu, ce n'est pas S.N.C.F. Immobilier qui est propriétaire du lieu, mais bien nous, la Ville de Paris, et ce depuis 1999. Elle l'intègre dans son domaine public en 2003 d'ailleurs. C'est la DAE qui en a la gestion depuis 2011 et elle tente d'assainir la situation d'occupation et de poursuivre l'activité du site en créant des conventions d'occupation du domaine public dites précaires.

Ces conventions dites précaires ne le sont pas de fait, elles sont favorables à l'accueil des artistes avec un loyer actuel moyen de 95 euros par mètre carré par an, ce qui est quand même très abordable. Certains artistes d'ailleurs gardent l'usufruit de leur local, alors même qu'ils sont endettés de plusieurs milliers d'euros, puisque seuls 50 % des occupants étaient à jour de leur loyer en 2024.

Les personnes occupant les lieux sont là depuis 40 ans, il y a peu de rotations parmi les occupants. De plus, lorsqu'on souhaite mettre fin à la convention d'occupation d'un occupant, il est nécessaire de passer par le Conseil de Paris, donc ces conventions dites précaires ne le sont pas vraiment.

La Ville de Paris et la mairie du 13e sont extrêmement engagées sur ce sujet, et en dialogue permanent avec les occupants, notamment le maire du 13e arrondissement. La DAE a mis en place des dispositifs d'accompagnement.

Or, effectivement, vous l'avez évoqué, des travaux de restructuration seront nécessaires et ils continueront puisqu'on a quand même des façades en très mauvais état. Lorsque ces travaux auront lieu, les occupants

continueront d'être accompagnés par la mairie du 13e arrondissement pour leur proposer des solutions, et évidemment aussi par la Ville de Paris.

Je vous invite donc à retirer votre vœu, sinon ce sera un avis défavorable.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Madame LECOUTURIER, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Je le maintiens parce que je n'ai pas eu la réponse sur les travaux.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. OLIVIER, du groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Mme LECOUTURIER et le MoDem d'attirer l'attention de ce Conseil sur la situation "des Frigos" et de leurs occupants. Situation préoccupante qui mérite, effectivement, comme elle le demande dans son vœu, que nous trouvions des solutions pour assurer la sécurité des artistes et des visiteurs, parce que nous n'en avons pas tellement parlé, mais il y a beaucoup de visiteurs. C'est un lieu très important pour le 13e arrondissement. Nous allons donc voter pour.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 50 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'accélération de l'utilisation du Fonds territorial d'accessibilité par les petits commerces parisiens et les associations.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 51 relatif à l'accélération de l'utilisation du Fonds territorial d'accessibilité par les petits commerces parisiens et les associations.

Je donne la parole à Mme MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", pour deux minutes.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Mes chers collègues, rendre nos commerces, nos cafés, nos cabinets médicaux, nos établissements du quotidien accessibles, ce n'est pas un luxe, mais une exigence républicaine, une condition élémentaire pour garantir à chacun sa place dans l'espace public.

En avril 2023, l'Etat a créé le Fonds territorial d'accessibilité, doté de 300 millions d'euros sur 6 ans, pour accompagner les petits établissements recevant du public, les fameux E.R.P. dans leurs travaux de mise en accessibilité.

Concrètement, ce fonds peut financer jusqu'à 50 % des travaux, dans la limite de 20.000 euros. Pourtant, un an plus tard, seuls 500 dossiers ont été déposés en France, pour un total de 1 million d'euros. C'est un échec.

Un échec pour les personnes en situation de handicap qui se heurtent encore chaque jour à des portes inaccessibles et malheureusement des services impossibles à atteindre.

C'est un échec également pour les commerçants, qui se retrouvent seuls, souvent face à face, face à des démarches complexes qu'ils ne connaissent pas.

Ce n'est pas un problème de moyens, c'est un problème de mobilisation. C'est là que la Ville de Paris doit agir en faisant connaître ce fonds, en aidant concrètement les commerçants à déposer un dossier, en coordonnant les services municipaux avec les chambres consulaires et la Préfecture, et surtout en assumant que l'accessibilité ne doit plus être reléguée au rang de contrainte administrative.

Ce vœu est un appel à l'action, car à Paris l'accessibilité ne peut plus être une promesse, elle doit devenir un engagement concret, visible, mesurable. Il y va de notre responsabilité collective et du droit fondamental pour chacun d'accéder librement à la ville.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Lamia EL AARAJE, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour ce vœu sur lequel malheureusement, même si je partage complètement l'objectif, je vais émettre un avis défavorable, parce que je trouve qu'il ne reconnaît pas le travail considérable que nous avons fait, justement, sur ce fonds territorial d'accessibilité.

J'ai eu l'occasion de rencontrer, avec mon collègue Paul SIMONDON, dès sa prise de fonction, la nouvelle déléguée interministérielle à l'accessibilité avec qui nous avons évoqué cette question, cette problématique, cette difficulté qui est celle de la mise en accessibilité des commerces de proximité.

Ce, puisque, vous le savez, il y a de cela deux ans, je crois, Olivia POLSKI et mon prédécesseur avaient pris l'initiative de monter un appel à projets sur la mise en accessibilité des commerces dans trois arrondissements. Dans mon souvenir, c'était le 15e, le 14e et le 10e arrondissement, où les maires d'arrondissement s'étaient beaucoup impliqués dans la mobilisation. Il y avait 100.000 euros à peu près dans ce fonds et il a été sollicité par uniquement, si vous vous souvenez, trois commerces.

Forts de cette expérience, je l'avais dit à la déléguée interministérielle, nous suggérions plutôt que la Ville, et nous étions partants pour être pilotes, récupère la maîtrise d'ouvrage de la mise en accessibilité des commerces de proximité et accompagne mieux les commerçants.

L'Etat a refusé. Je le regrette, je le déplore, surtout quand on voit la sous-utilisation complète qui est faite de ce fonds.

En revanche, nous avons travaillé avec la Chambre de commerce et d'industrie et avec la Chambre des métiers et d'artisanat et nous avons signé ensemble une convention tripartite avec un engagement très clair du côté des uns et des autres. Surtout, nous avons organisé une journée de l'accessibilité à destination des adhérents de ces deux chambres, il y a quelques mois, je ne me souviens plus exactement la date. L'idée est que cela devienne un rendez-vous annuel que nous puissions organiser alternativement dans les locaux de la C.C.I. et de la Chambre des métiers et ici à l'Hôtel de Ville pour inciter les commerçants à le faire.

Nous avons établi ensemble un certain nombre de documents, de tracts, de lettres. J'ai écrit à un certain nombre de commerçants justement pour les inviter à cette utilisation.

Malheureusement, je regrette comme vous sa sous-utilisation. Néanmoins, sachez que du côté de la Ville, du côté du Fonds "Paris commerce", nous avons entamé un travail extrêmement fastidieux avec le Secrétariat général pour faire ces travaux de mise en accessibilité sur tous les fonds de commerce qui sont dans le Fonds "Paris commerce".

Ce n'est pas suffisant, mais c'est un début et nous allons continuer à y travailler. Je regrette comme vous, effectivement, que ce fonds ne soit pas plus connu.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'entends dans ces propos que c'est une demande de retrait, sinon un avis défavorable. Retirez-vous votre vœu n° 51, Madame MALACHARD DES REYSSIERS ?

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Malheureusement non, je ne le retire pas. Mais on est d'accord sur un point, les gens n'en profitent pas...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'intensification de l'action de la Ville en faveur de l'accessibilité des E.R.P. à Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 52 relatif à l'intensification de l'action de la Ville en faveur de l'accessibilité des E.R.P. à Paris.

Je redonne la parole à Mme MALACHARD DES REYSSIERS, pour deux minutes.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Chers collègues, depuis la loi du 11 février 2005, la mise en accessibilité des établissements recevant du public est une obligation légale. Pourtant, plus de 15 ans après, une majorité d'E.R.P. reste non conforme. Face à ce constat, l'Etat a mis en place les agendas d'accessibilité

programmée, les Ad'AP, pour permettre aux gestionnaires de réaliser les travaux dans un délai étalé allant de 3 à 9 ans.

10 ans plus tard, nous constatons que ce dispositif transitoire n'a toujours pas tenu ses promesses, puisque de nombreux E.R.P. sont encore dans ce processus, faute d'accompagnement suffisant et de moyens adaptés.

Selon les données récentes de la Préfecture de police, seuls 12.000 E.R.P. parisiens ont fourni une attestation d'accessibilité. Près de 25.000 sont toujours engagés dans un agenda d'accessibilité et pire, au niveau national, entre 60 et 75 % des demandes de travaux font l'objet de dérogations, ce qui fragilise gravement l'objectif d'une accessibilité universelle et effective.

La Ville de Paris a un rôle majeur à jouer, elle est compétente pour instruire les demandes d'autorisation de travaux, les Ad'AP et les dérogations, mais aussi pour veiller à la police du bâtiment.

Or, ce manque de transparence et l'insuffisance de contrôles rendent cette mission complexe et affaiblissent la confiance des Parisiens dans la capacité de notre ville à être réellement accessible à tous.

Par ailleurs, nous ne pouvons dissocier accessibilité et dynamisme économique local. Soutenir les commerces de proximité et aménager un espace public adapté doivent aller de pair. C'est pourquoi nous appelons à un renforcement des contrôles, une plus grande transparence sur l'état d'avancement des mises en conformité, et un soutien concret aux acteurs économiques qui s'engagent dans cette voie.

Une ville moderne, inclusive et dynamique, c'est une ville où chaque Parisien, quelle que soit sa situation, peut circuler, consommer, travailler et vivre dignement. Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE ou à Mme la Représentante du Préfet de police, comme vous souhaitez... Allez-y.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

La Préfecture de police exerce plusieurs missions essentielles en matière d'accessibilité des établissements recevant du public. Elle assure d'abord l'instruction et le suivi des dossiers de mise en conformité lorsqu'il y a besoin d'aménagements ou de demandes de dérogation pour les E.R.P. parisiens, avec l'appui de notre service des architectes de sécurité.

Elle organise également la délégation permanente de la commission d'accessibilité, qui se réunit chaque mois en présence notamment de représentants de la Ville de Paris, d'associations représentant les personnes en situation de handicap, d'exploitants d'E.R.P., ainsi que des architectes de sécurité.

La Préfecture de police a également en charge le suivi des agendas d'accessibilité programmée souscrits entre 2015 et 2019 et centralise les attestations d'accessibilité des E.R.P. reçues en version papier ou par la plateforme "Démarches simplifiées".

Dans le cadre de ces missions et nos services le font régulièrement, nous organisons des visites avant ouverture et périodiquement, sans préjudice par ailleurs de contrôle inopiné, des E.R.P. accueillant un grand nombre de personnes au titre de la sécurité incendie. Ce sont des inspections qui permettent de vérifier la mise en conformité en matière d'accessibilité.

Au 31 décembre 2024, 15.554 E.R.P. parisiens étaient déclarés conformes, mais ce chiffre reste partiel, Paris comptant plus de 60.000 E.R.P., selon le recensement de l'APUR en 2023.

La réglementation prévoit des dérogations qui sont toutes encadrées par un article du code de la construction et de l'habitation, le R.111-19-10, notamment en cas de contrainte technique majeure ou de surcoût manifestement disproportionné. Ces demandes sont précisément examinées au sein de la délégation permanente de la commission d'accessibilité.

En cas de non-respect des obligations, des sanctions sont prévues, des amendes administratives de 1.500 à 5.000 euros selon la catégorie de l'E.R.P. pour les manquements déclaratifs, et des amendes pénales qui peuvent aller jusqu'à 225.000 euros pour les personnes morales.

Soucieuse d'accompagner les exploitants, la Préfecture de police privilégie une approche pédagogique. Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, un plan de visite des E.R.P., notamment les hôtels, les restaurants, les sites touristiques, particulièrement mobilisés pour les J.O., a été mis en œuvre pour renforcer leur mise en conformité, ce qui a permis d'engager une véritable dynamique en matière d'accessibilité.

En complément, dans les autres actions que nous menons, chaque mardi après-midi, les architectes de sécurité prodiguent des conseils aux porteurs de projets en amont du dépôt des permis de construire ou des demandes d'aménagement, afin que soient identifiées dès le départ les problématiques d'accessibilité.

Par ailleurs, et c'est important de le souligner, les E.R.P. privés de 5e catégorie, donc notamment les magasins, restaurants, débits de boissons, hôtels, banques et établissements de santé, peuvent solliciter le fonds territorial d'accessibilité, le F.T.A., doté de 300 millions d'euros et déployé jusqu'en 2028. C'est un fonds piloté par la DGE, la

direction générale des entreprises, et instruit par l'agence de service de paiement, qui permet de financer jusqu'à 50 % des dépenses dans certaines limites et certains plafonds.

Pour élargir l'accès à ce dispositif, je rappellerai aussi que la Préfecture de la Région d'Ile-de-France a pris un arrêté le 20 mars 2024 pour permettre à d'autres catégories d'E.R.P. d'en bénéficier, notamment les structures d'accueil pour personnes âgées et handicapées, les salles de spectacle, les salles de réunion, les salles de danse, les crèches, les écoles maternelles, les jardins d'enfants, les bibliothèques et les salles d'exposition.

A Paris, la P.R.I.F. a mené, en lien avec la Ville de Paris, les chambres consulaires et les services de Bercy, une campagne d'information pour promouvoir ce dispositif et les opportunités de financement qu'il offre.

A ce jour, une dizaine de projets ont été soutenus pour un montant total de 74.000 euros, couvrant des secteurs variés dans le commerce, la restauration, l'hôtellerie, des établissements de soins. Si ce chiffre reste modeste, la montée en puissance du dispositif est attendue et espérée, évidemment dans les mois à venir.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme EL AARAJE, pour répondre également aux côtés de la Préfecture de police.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

C'est à peu près le même sujet que celui de votre question d'actualité tout à l'heure, donc je ne vais pas apporter exactement la même réponse, mais simplement peut-être vous dire qu'encore une fois, je me tiens à votre disposition, ainsi que mon cabinet, et on peut tout à fait vous partager les tableaux de mise en accessibilité.

Vous dire aussi comment nous avons travaillé, puisqu'en 2025 nous serons à 85 % d'E.R.P. entièrement accessibles et 96 % d'ici 2026. Ce n'est sans doute pas suffisant, il faut encore faire plus.

Par ailleurs, nous procédons nous-mêmes à un certain nombre de marches exploratoires avec les associations d'usagers qui nous accompagnent et ont vraiment l'occasion de tester en direct, si je puis dire, les installations, les infrastructures que l'on a mises en œuvre, et de constater avec nous d'éventuelles défaillances ou des choses qui ne fonctionneraient pas bien.

Auquel cas, on ajuste, je pense notamment à une visite que nous avons faite avec la maire du 14^e arrondissement, il y a quelques semaines, et avec le Conseil local du handicap.

Sur la mise en accessibilité typiquement des écoles, des crèches, vous nous avez interpellés à plusieurs reprises. Nous avons travaillé de façon très étroite avec les services de la DASCO, c'est vrai que c'est un travail de maillage territorial très fin, et avec Patrick BLOCHE nous souhaitons que tous les enfants, quelle que soit leur situation, soient à moins de 10 minutes à pied d'enfant d'une école adaptée à leur situation.

L'idée étant de dire qu'on ne pourra pas mettre toutes les écoles en "full" accessibilité dans tous les domaines, d'abord du fait du patrimoine, du fait du coût, du fait de la lourdeur des travaux et de la difficulté liée au calendrier scolaire.

En revanche, je pense qu'aujourd'hui on est dans un maillage territorial extrêmement intéressant, qui permet vraiment à tous nos enfants de bénéficier d'une école adaptée à leur situation.

Les Jeux paralympiques ont vraiment été un accélérateur, je n'y reviendrai pas, pour ne pas être trop longue. Ce que je vous propose, c'est de vous inviter à venir au C.D.C.A., de rentrer éventuellement pour que vous puissiez faire un point avec nous sur les Ad'AP. En tout cas, vous aurez accès au même niveau d'information que l'ensemble des associations. Et puis, si besoin, je me tiens vraiment à votre disposition, n'hésitez pas.

Evidemment, demande de retrait, sinon avis défavorable.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Retirez-vous votre vœu n° 52, Madame MALACHARD DES REYSSIERS ?

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Oui, je retire mon vœu et je remercie Mme la Représentante du Préfet de police et Mme EL AARAJE pour toutes ces explications très claires.

Je vous contacterai en septembre.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, elles ont été convaincantes.

2025 DDCT 92 - Appel à projets parcours linguistiques à visée professionnelle 2025. - Subventions de fonctionnement (90.000 euros) à 6 associations.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 92 relatif à un appel à projets parcours linguistiques à visée professionnelle et subventions de fonctionnement à 6 associations.

Je donne la parole à Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Écologistes", pour cinq minutes maximum.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, l'apprentissage de la langue française pour les personnes immigrées ou réfugiées est clé pour la bonne intégration dans le pays et dans notre société. Pourtant, la loi asile et immigration a durci les conditions d'obtention d'un titre de séjour avec des conditions linguistiques. On se rend compte finalement d'une mesure, pardon, un peu "débile", qui fait qu'alors que les gens ont besoin d'un travail et d'une formation, et c'est comme cela qu'ils apprennent la langue et s'intègrent, on les exclut en disant, vous ne parlez pas la langue, donc ne venez pas. C'est sûr que comme cela, il ne peut rien arriver.

C'est essentiel d'avoir des associations comme celles qui sont financées par cette subvention, dont une dans le 19e arrondissement, et j'associe Fatoumata KONÉ à mes remerciements, des associations qui renforcent le parcours linguistique de ces personnes, mais pas seulement linguistique, aussi de formation, d'aide administrative, etc.

Encore une fois, c'est par la langue et parce qu'on ne connaît pas bien la langue qu'on va vers les autres et qu'on finit par apprendre à parler, à s'intégrer, à travailler et que cela se passe bien, qu'il faut commencer.

Merci à la Ville pour ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER.

Pour vous répondre, la parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, de vos interventions qui me permettent de soutenir également cet appel à projets que je porte avec mes collègues Afaf GABELOTAUD et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, parcours linguistiques à visée professionnelle, P.L.V.P., qui permet aux associations, par leurs actions, de lever l'un des principaux freins pour l'accès à l'emploi des Parisiennes et des Parisiens, celui de la maîtrise de la langue française.

36 projets seront financés cette année sur cet appel à projets pour accompagner des formations d'apprentissage de la langue française et des savoirs de base dans l'environnement professionnel. L'objectif est de faciliter l'insertion sur le marché du travail ou les évolutions professionnelles en lien avec les secteurs en tension. On voit à quel point c'est utile.

Les associations qui ont été retenues dans cet appel à projets s'inscrivent dans une démarche de proximité et ont toutes un ancrage local très fort, ce qui nous permet de mieux toucher les habitants et habitants des quartiers populaires parisiens, qui peuvent être plus éloignés de l'emploi, mais aussi des services publics.

La maîtrise du français, on le sait, est un enjeu majeur pour l'insertion professionnelle et socio-économique, et plus largement pour une intégration réussie. C'est pourquoi aussi, et comme l'a fait mon collègue précédemment, j'aimerais alerter sur la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, C.I.A.I., qui va rentrer en vigueur dans les mois qui viennent, normalement en janvier 2026, et va complètement changer le paysage de l'apprentissage du français.

Cette loi est tout simplement excluante et va toucher aussi les habitantes et habitants des quartiers populaires qui sont pourtant engagés dans des parcours d'intégration, puisqu'on les accompagne dans cette direction.

Les conséquences de cette loi seront délétères. Le Gouvernement a choisi de conditionner l'obtention d'un titre de séjour à un niveau de français bien plus élevé qu'avant et il a confié à l'Office français de l'immigration et de l'intégration le pouvoir de vérifier ce niveau et de décider si les personnes peuvent avoir le droit ou non à l'ouverture de leurs droits en tant que personnes étrangères.

Les effets de cette loi sont aussi dangereux : perte de droits sociaux, détérioration des conditions d'accueil, risque plus important d'expulsion arbitraire, placement abusif en centre de rétention administrative, saturation dans les permanences d'accès aux droits, sachant qu'elles sont déjà bien remplies malheureusement.

Cette loi mise aussi sur la mise en place plus importante de cours en ligne, qui sont pourtant inadaptés, voire inaccessibles pour les personnes en fracture numérique ou peu scolarisées, c'est-à-dire les publics que l'on essaie d'accompagner et contourne aussi le rôle des associations de proximité que j'évoquais, qui font un travail formidable au profit d'acteurs privés qui sont totalement éloignés la plupart du temps des réalités de terrain.

Le Gouvernement met clairement en place une mécanique d'exclusion. L'étude d'impact d'ailleurs du projet de loi l'atteste, le niveau de français qui va bientôt être exigé va empêcher la régularisation de plus de 60.000 personnes chaque année. C'est l'estimation que l'on a à ce stade. Les associations ont donc bien raison d'être inquiètes, je le suis moi-même, cette loi est une fabrique de sans-papiers, tout simplement. Ses conséquences vont aussi se répercuter sur nos associations de terrain évidemment, qui sont déjà mises à mal par la réduction drastique des crédits de l'Etat. Pourtant, elles continuent à tenir debout et à résister. Je tiens ici à les remercier vraiment pour tout le travail qu'elles font, pour le travail considérable qu'elles mènent au quotidien et en proximité, comme je le disais. Nous ne les abandonnerons pas.

Quand l'Etat veut imposer la peur et l'exclusion, nous, nous faisons le choix du respect et de l'inclusion. C'est ce que nous faisons avec cet appel à projets qui permet un accompagnement humain, exigeant et solidaire. Apprendre le français doit rester un droit, un outil d'émancipation, de confiance en soi et d'intégration.

Je vous remercie de soutenir ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 92.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DDCT 92).

2025 DDCT 102 - Communication du bleu budgétaire politique de la ville 2024.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 102 relatif à la communication du bleu budgétaire politique de la ville.

J'ouvre ce débat en donnant la parole à M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe MoDem et Indépendants, pour cinq minutes maximum.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui le bleu budgétaire consacré à la politique de la ville, affichant près de 476 millions d'euros en 2024 pour nos quartiers populaires.

Cet engagement financier est évidemment nécessaire dans une ville où les fractures sociales et territoriales demeurent profondes. Pour autant, l'essentiel réside dans l'efficacité réelle de chaque euro dépensé, dans la capacité de la ville à répondre aux besoins concrets des habitants de chaque quartier.

Or, force est de constater que le fléchage budgétaire actuel ne permet pas de distinguer les priorités selon nos besoins spécifiques de chaque quartier. Nous sommes face à un budget empilé sur des logiques administratives, direction par direction, sans pilotage fin, sans priorisation des territoires et sans croisement des données de santé publique, d'accès à l'emploi, de précarité ou de fracture numérique. Concrètement, un quartier où l'isolement des seniors est majeur n'aura pas de réponse adaptée. Un autre où le taux de chômage des jeunes explose n'aura pas de réponse spécifique. Ou encore, des dispositifs comme ceux de l'apprentissage et de la formation ne seront pas pris en compte.

Cela n'est plus acceptable. Cette approche budgétaire généraliste, qui répartit des crédits par tuyaux administratifs de manière technocratique, sans tenir compte des urgences et des besoins locaux, montre aujourd'hui ses limites. Elle empêche de répondre efficacement à la diversité des situations que connaissent nos 21 quartiers prioritaires répartis dans 9 arrondissements.

La politique de la ville ne peut pas être une simple ligne budgétaire, elle doit être une politique publique transversale et renforcée. Elle ne peut pas se contenter d'un fléchage administratif, elle doit s'appuyer sur une lecture fine des besoins locaux, des attentes des habitants et des priorités qui doivent être hiérarchisées.

Nous en avons assez des grands plans qui s'empilent sans cohérence et font office d'affichage budgétaire, alors que les urgences concrètes continuent à persister dans nos quartiers populaires.

Dans le même temps, nous le rappelons, cette politique se déploie dans un cadre budgétaire plombé par une dette municipale dépassant de 9 milliards d'euros.

Or, à force de tout financer sans hiérarchisation, la Ville de Paris met en péril sa capacité à maintenir des actions durables dans les quartiers populaires.

Nous proposons donc que la Ville engage un véritable audit des besoins par quartier, partagé avec des habitants, les associations de terrain et les acteurs locaux pour hiérarchiser, quartier par quartier, les priorités d'action.

Nous parlons d'un véritable audit des besoins et non de ce que vous appelez "les consultations" dans les arrondissements concernés, tel que précisé dans le bleu budgétaire que vous nous présentez, et qui s'appuie apparemment sur une moyenne de 166 questionnaires par arrondissement.

Cela ne nous paraît pas adapté ni suffisant pour prétendre connaître ce qui relève du terrain et du travail de proximité. C'est la raison de notre demande insistante de l'audit des besoins.

Si nous voulons que la politique de la ville soit utile, qu'elle permette réellement de réduire les inégalités et d'améliorer la vie des habitants, nous devons changer de méthode, passer d'une approche administrative technocratique à une approche de terrain, une approche qualitative, ciblée, lisible et partagée. Le temps des effets d'annonce doit se terminer, celui de l'action utile doit enfin commencer. En tout cas, nous sommes prêts à travailler dans ce cadre.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale, pour cinq minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, le bleu budgétaire 2024 relatif à la politique de la ville témoigne d'ambitions sérieuses en matière de renouvellement urbain, d'espaces publics et de soutien aux quartiers prioritaires, mais il révèle aussi, je dois le dire, à la lecture attentive des chiffres, des déséquilibres persistants entre directions, entre thématiques et entre territoires.

Certains pans de l'action municipale, la voirie, le sport ou le logement, sont fortement mobilisés, souvent de manière spectaculaire, mais d'autres, comme le développement économique, la citoyenneté ou la transition écologique apparaissent encore sous-investis, alors même qu'ils sont, vous le savez, indispensables à la résilience et l'émancipation des quartiers populaires.

Dans le 17e arrondissement, nous saluons évidemment l'investissement significatif porté pour la rénovation du centre sportif Max Rousié, équipement structurant qui a accueilli un centre d'entraînement olympique du quartier Épinettes-Bessières.

Nous voulons aussi souligner l'engagement de terrain de l'équipe de développement local, ainsi que celui des associations très actives dans nos quartiers prioritaires.

Mais, cette action gagnerait clairement en efficacité si elle s'inscrivait dans une approche plus transversale, moins bureaucratique, moins cloisonnée, car aujourd'hui le soutien à la jeunesse hors secteur sportif, ou l'animation économique locale reste peu visible dans les quartiers du 17e arrondissement. L'excellence d'un équipement, de sa rénovation, ne saurait remplacer une stratégie globale de cohésion sociale.

Enfin, la forte polarisation géographique sur quelques périmètres, notamment sur le Nord-Est parisien, ne doit pas conduire à négliger les autres quartiers populaires, parfois plus discrets, mais tout aussi fragiles.

Si nous saluons globalement l'action menée par la Ville, nous appelons toutefois à une politique de la ville plus équilibrée, plus décroisée et plus attentive aux dynamiques de proximité pour que les moyens engagés correspondent pleinement aux besoins des habitants, à l'instar de ce que nous proposons pour le quartier de la porte d'Asnières, à savoir la création d'un centre social.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Je donne la parole à Camille NAGET, du groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avec ce bleu budgétaire sur la politique de la ville, nous pouvons quand même, et d'ailleurs cela a été souligné, constater le fort engagement de la Ville de Paris en faveur des Q.P.V. Ce sont quand même plus de 470 millions d'euros qui sont engagés tant en investissement qu'en fonctionnement.

Cela montre le niveau et l'ambition que la Ville porte pour les quartiers populaires, à la fois dans la rénovation d'équipements et dans le développement de nouveaux équipements avec une attention particulière. C'est un sujet qui nous tient à cœur sur les questions de santé où là aussi beaucoup d'investissements sont réalisés et seront encore réalisés dans le futur, nous en avons parlé hier.

Malheureusement, l'investissement de la Ville est loin d'être contrebalancé par les investissements de l'Etat, qui sont en recul permanent depuis maintenant le début du premier quinquennat d'Emmanuel MACRON, où la politique de la ville n'a eu de cesse d'être attaquée de différentes manières. On n'a pas oublié et je pense qu'on n'oubliera pas une des premières actions de ce président de la République nouvellement élu en août 2017, qui a été d'essayer, au cœur de l'été, de supprimer des crédits Politique de la ville.

Heureusement, à l'époque, il y a eu une mobilisation, une réaction tout de suite du réseau des maires sur ces questions pour stopper cette suppression de crédits, mais je pense que là c'était le signal et l'impulsion qui allaient être donnés pour les 10 prochaines années au sort réservé à la politique de la ville et aux quartiers populaires.

Malheureusement, depuis 2017 nous ne faisons qu'en mesurer les effets. Encore une fois, le comité interministériel des villes qui s'est réuni le mois dernier à Montpellier l'a très bien démontré, c'est toujours la même chose, il n'y a pas de crédits supplémentaires pour la politique de la ville. Il y a de la continuité, parfois, de quelques dispositifs, mais tout est fait en saupoudrage et par à-coups, ce qui empêche complètement les collectivités et tous les partenaires de pouvoir se projeter.

Ce, parce que c'est cela aussi l'enjeu de la politique de la ville, c'est piloter avec les contrats de ville par les collectivités et l'Etat, mais cela met autour de la table et permet le financement de nombreux partenaires, que ce soit l'Etat avec l'Education nationale, mais aussi toutes les associations qui interviennent dans les Q.P.V., et on sait combien elles sont nombreuses, essentielles et motrices pour l'animation au quotidien, mais aussi le développement du lien social dans ces quartiers et c'est extrêmement important.

Nous regrettons, encore une fois, le désengagement de l'Etat continu et constant sur la politique de la ville. N'oublions pas à Paris le contrat de ville, ce sont des milliers d'habitants qui ont été sortis des périmètres de la politique de la ville, qui ont été sortis des périmètres des Q.P.V.

Là encore, la Ville de Paris a été réactive en proposant son propre plan pour les quartiers populaires, mais nous ne pouvons pas sans cesse pallier les manquements de l'Etat. Nous avons besoin, les villes en France, partout où il y a des Q.P.V., d'une politique de la ville renforcée, dynamique, au service des collectivités et de leurs partenaires.

Je pense à l'association "Villes et banlieues" présidée par notre collègue et ami Gilles LEPROUST et dont la Ville de Paris occupe une vice-présidence, qui se bat depuis de nombreuses années, surtout exige le maintien d'un fort niveau d'engagement et réunit des villes de presque toutes sensibilités politiques.

Ce, parce que la politique de la ville, ce n'est pas qu'un sujet qui pourrait concerner les élus de gauche, même si les élus de gauche s'en sont beaucoup emparés et fort heureusement, mais peut-être, comme le dit ma collègue, sont bien meilleurs dans ces domaines. Je ne sais pas...

En tout cas, je sais que c'est un sujet qui tient à cœur de beaucoup de maires dans beaucoup de collectivités et qu'ils seront nombreuses et nombreux au rendez-vous pour l'exigence d'une politique de la ville ambitieuse pour tous les habitantes et les habitants des quartiers populaires.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame NAGET.

Je donne la parole à Laurent SOREL, pour cinq minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce bleu budgétaire permet d'avoir des éléments sur les moyens que met la Ville dans les quartiers populaires. Oui, ils sont importants, un peu plus de 470 millions d'euros.

La Ville fait, évidemment, mais malheureusement l'Etat en fait de moins en moins. Cela a été dit notamment par Camille NAGET, on est dans une situation où le nouveau périmètre retenu par l'Etat dans le nouveau contrat de ville, ce sont 21 quartiers réglementaires sur 9 arrondissements. Il y a le 15e en plus, c'est vrai, avant c'était sur 8, mais c'est une population de 121.800 habitants contre 139.300 auparavant, c'est-à-dire une baisse de 13 %.

Ce n'est pas parce que les quartiers populaires de la Ville de Paris vont mieux. C'est à cause notamment du mode de calcul et des réductions budgétaires qui font que partout en France, l'Etat réduit la voilure, et donc aussi à Paris évidemment.

La question qui se pose, ce n'est pas simplement ce que la Ville fait, c'est comment arriver, jusqu'à quel point compenser ce que l'Etat ne fait plus ?

Certes, il y a le Pacte parisien pour les quartiers populaires, qui permet d'avoir une géographie d'intervention plus étendue que celle prévue par la loi, mais la question est la même : quels moyens ?

On voit l'inquiétude notamment des équipes de développement local, y a-t-il vraiment des moyens supplémentaires mis sur la table pour avoir une intervention qualitative sur cette géographie étendue ?

Cela, c'est une des questions posées, parce qu'évidemment, sur les quartiers populaires, on parle de quartiers dans une ville, des quartiers populaires. Cela rappelle qu'il y a des chômeurs, des précaires, des quartiers qui n'ont pas assez de services publics, et il y a des quartiers qui malheureusement sont maltraités par l'Etat.

On oublie que la question des quartiers populaires, ce n'est pas simplement la politique de la ville, c'est la politique de droit commun. Par exemple, quand des classes ferment dans les écoles qui sont en R.E.P. et en R.E.P.+, ce sont les quartiers populaires qui sont concernés.

Là encore, sur la question des écoles, la Ville peut faire parce qu'évidemment, il y a la question du périscolaire où les moyens ne sont pas suffisants. Il y a eu plusieurs grèves dans le périscolaire, cela pourrait être une manière de compenser en partie en tout cas, ce que l'Etat ne fait plus. Je ne dis pas que la Ville peut compenser totalement, non, même la Ville de Paris ne peut pas le faire.

Je dis simplement qu'il faut s'interroger sur les marges de manœuvre dont on dispose aujourd'hui et écouter ce qui remonte, mais je sais que Mélody TONOLLI, tu es à l'écoute, parfois des inquiétudes des équipes de développement local. Je sais que celle du 11e va peut-être perdre un poste à Belleville.

Il y a des inquiétudes sur la façon dont tout cela va être mis en musique, et notamment de grosses inquiétudes dans le 20e sur la perte de près de 50 % peut-être de moyens à Belleville-Amandiers, des moyens en moins aussi aux portes, mais c'est dans beaucoup de quartiers.

Je sais que même le Nord-Est parisien est concerné par ces coupes. Il y a évidemment des inquiétudes. Des agents sur le terrain sont attentifs à la réponse que pourra donner la Ville face aux désengagements massifs de l'Etat.

Il faut continuer effectivement à mener cette bataille, exiger que l'Etat mette les moyens dans les quartiers populaires, mais aussi essayer de voir comment mieux identifier les besoins qui peuvent exister dans ces quartiers, cela a été dit, sur la voirie, sur le sport. Sur le logement, on voit que des moyens sont mis. Sur la transition écologique et la citoyenneté notamment, on voit qu'il y a un certain nombre de manques dans les moyens que peut déployer la Ville dans ces quartiers.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur SOREL.

Je donne à présent la parole à Élisabeth STIBBE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", pour cinq minutes.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la présentation de ce bleu budgétaire pour la politique de la ville 2024 nous laisse, une fois de plus, avec un sentiment de déception et d'insatisfaction dont nous vous avons déjà fait part lors du débat, il y a un an maintenant, sur le Pacte parisien pour les quartiers populaires.

Bien que nous partagions votre volonté d'améliorer le quotidien des habitants des quartiers populaires, nous craignons que les mesures que vous proposez ne soient pas de nature à améliorer durablement leurs conditions ni leur cadre de vie.

Le nouveau contrat de ville 2024-2030 s'articule ainsi autour de 8 axes que je rappelle brièvement : grandir et être parent dans mon quartier ; se former, travailler ou entreprendre ; se loger et bien vivre dans mon quartier ; être en bonne santé dans mon quartier ; la solidarité et l'égalité dans mon quartier ; agir pour la transition écologique des quartiers ; s'épanouir dans mon quartier ; et participer à la vie de mon quartier.

Ces objectifs semblent lister les problèmes rencontrés par les Parisiens dans leur ensemble, en particulier ceux des quartiers populaires. Prenons trois exemples : être en bonne santé ; être parent ; entreprendre.

Etre en bonne santé lorsque Paris devient un désert médical.

Etre parent alors que les familles peinent à trouver des places en crèche et à offrir un cadre de vie agréable à leurs enfants et quittent donc notre ville.

Entreprendre, mais vous ne facilitez pas la vie des entreprises, semblant parfois préférer qu'elles s'installent ailleurs en Ile-de-France.

Autant dire que cette liste d'objectifs affichés ne suffit pas à nous convaincre à ce stade.

Il faut aussi souligner que cette nécessité de renforcer l'aide aux quartiers populaires est en partie la conséquence d'une politique qui tend à paupériser et à concentrer les difficultés sociales, la mixité sociale étant rendue plus difficile par la fuite des classes moyennes, parents pauvres de votre action.

C'est ainsi que les habitants de nombreux quartiers font face à des difficultés qui s'accumulent et ont le sentiment d'être délaissés. Dans le 13e arrondissement, c'est le cas de quartiers comme Nationale, Olympiades, Bellier-Boutroux, Oudiné-Chevaleret, Masséna, Villa d'Est, ou Kellermann, Paul Bourget.

Les concertations menées avec les habitants et les associations, bien que louables, ont souvent été perçues comme des mesures cosmétiques. Vous semblez plaquer vos propres priorités comme la "ville du quart d'heure", sans tenir compte des aspirations réelles et des besoins pressants des habitants de ces quartiers.

Le Rassemblement national a réalisé de bons scores lors des législatives dans de nombreux bureaux de vote de ces quartiers, preuve d'un mal-être croissant qui trouve à s'exprimer de cette façon dans les urnes. Ces habitants subissent des conditions de vie dégradées, avec notamment un accès aux soins de plus en plus compliqué et une insécurité en hausse.

Or, ces craintes ne sont pas réellement prises au sérieux dans ce pacte et ce mal-être démocratique va persister. La lutte contre la délinquance et le crime est absente de ce plan et de vos interventions, alors qu'elle a des conséquences sur l'ensemble des vies de ces quartiers, avec des commerces qui ferment, une médecine de ville qui tend à disparaître, une jeunesse souvent à la peine. Heureusement, l'école tient encore et les enseignants, qu'il faut saluer à la veille des vacances, y font un travail admirable.

Surtout, comme le craignaient beaucoup d'élus locaux lorsqu'elle a été mise en place, la politique de la ville, en désignant des quartiers, a renforcé leur stigmatisation. Là encore, il s'agit d'un angle mort de votre approche, qui se félicite à l'inverse d'une définition large, plus large que celle de l'Etat, des quartiers populaires.

Je tiens à souligner, pour finir, un exemple positif dans le 13e arrondissement, où la nouvelle médiathèque Virginia Woolf dans la Z.A.C. "Paul Bourget" est un véritable atout pour les habitants. Ce type d'initiative concrète et bien pensée est ce dont nous avons besoin, entre autres, pour améliorer le quotidien des Parisiens.

En somme, Monsieur le Maire, ce bleu budgétaire, comme le Pacte parisien pour les quartiers populaires, est pavé de bonnes intentions, mais il ne suffira pas à changer durablement la vie des habitants de ces quartiers.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame STIBBE.

Je donne maintenant la parole à M. GRANIER, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, si Paris compte toujours nombre de quartiers dits prioritaires, ce n'est pas une fatalité. En réalité, c'est le choix de 25 années cumulées de socialisme qui ont concentré les difficultés au lieu de les résorber. Ces quartiers ne sont pas les victimes d'un hasard géographique ou d'une injustice abstraite, ils sont le produit d'une politique gauchiste, donc idéologique, au détriment du cadre de vie des Parisiens.

La majorité municipale se félicite d'avoir fléchi en 2024 près de 476 millions d'euros vers ces quartiers. Ces crédits sont dispersés, fragmentés entre directions, sans cohérence globale, sans cap, sans stratégie budgétaire pour la Capitale. Rien de bien étonnant quand on connaît les capacités de gestion des finances de la Ville par cette majorité.

Ce que nous voyons là, c'est l'illustration d'un pilotage à la dérive. On annonce des moyens, mais on refuse parallèlement d'identifier les véritables priorités. On célèbre des chiffres et des inaugurations, mais on détourne les yeux des échecs latents d'un exécutif qui, en plus de 10 ans, a réussi à faire fuir 136.000 familles de la Capitale.

On nous raconte une histoire enchantée avec des jardins, des squares, des projets participatifs. Fort bien, mais il ne suffit pas de planter 3 arbres pour réparer des décennies de fracture dans une capitale à bout de souffle.

Il faut assumer que la politique de la ville à Paris est devenue une politique d'accompagnement de l'échec et non plus une politique de transformation, ce qu'elle devrait être. Le logement social est ghettoïsé. Les familles les plus fragilisées sont entassées dans des immeubles sans mixité, des immeubles parfois à la dérive en termes de rénovation. Les services publics ferment ou sont affaiblis. Les équipements sont saturés.

Plutôt que de corriger cette situation, la Ville continue d'y ajouter de la densité sans services, de la construction sans vision, de l'empilement administratif sans résultat.

Les quartiers dits prioritaires sont en réalité les quartiers oubliés, les quartiers sacrifiés sur l'autel d'un discours qui se veut généreux mais qui, dans les faits, abandonne ses habitants. C'est l'échec d'une politique qui a refusé de hiérarchiser les besoins, d'oser la transparence, d'évaluer ses propres actions et surtout de remettre en cause ses dogmes.

Le niveau de dépenses publiques ne saurait être un indicateur pertinent, chère conseillère NAGET, que l'argent vienne de l'Etat ou de la collectivité. Madame la Maire, si nous continuons ainsi, nous allons simplement perpétuer ce que vous avez vous-même contribué à installer : une cartographie de l'échec, une géographie de l'abandon.

Ce dont Paris a besoin, ce n'est pas d'un budget vitrine pour les quartiers populaires, c'est d'un plan d'ensemble pour réconcilier ces secteurs avec le reste de la ville. Cela suppose de repenser l'attribution des logements sociaux, de restaurer l'ordre dans l'espace public avec une véritable police municipale efficace, de soutenir réellement les commerces de proximité, de repenser l'école, la culture, le sport, non comme des variables d'ajustement, mais comme des piliers de reconquête.

Nous demandons une refonte globale, complète de la gouvernance de la politique de la ville. Il est temps de rompre avec le pilotage en silo, l'enfumage budgétaire et les effets d'annonce.

Madame la Maire, vous n'avez pas hérité des quartiers prioritaires, vous les avez construits, vous les avez maintenus, et il est temps de reconnaître cet échec et de changer de cap.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, ils apprécieront, mais enfin comme j'ai déjà entendu à la droite de cet hémicycle, hors micro évidemment, sinon ce n'est pas drôle, "on n'en a rien à faire des quartiers populaires", je cite un de vos collègues.

Mais passons, je vais revenir sur vos interventions, même si elles étaient pour une partie d'entre elles à côté de la plaque, mais je pense que c'est votre méconnaissance de ce qu'est la politique de la ville, et peut-être aussi votre méconnaissance de la responsabilité de la Ville et de ce qui est de la responsabilité du Gouvernement.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Vous aussi, vous dites parfois n'importe quoi et on ne dit rien.

Merci.

Monsieur VÉRON, vous écoutez Mme TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Le bleu budgétaire est édité chaque année depuis 2002 pour objectiver, en effet... Oui, mes oreilles saignaient en entendant vos interventions, mais je vous ai laissé terminer sans intervenir,

donc, Monsieur, soyez un peu respectueux et à la hauteur de vos fonctions dans cet hémicycle. Reprenez vos nerfs, cela va bien se passer et laissez-moi continuer.

Un peu de tenue, voyons !

Ne vous inquiétez pas, je pense de très bonnes choses de vous aussi, mais j'ai la tenue de les garder pour moi.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Pouvez-vous arrêter de brailler, sinon je vais interrompre la séance. Vous écoutez Mme TONOLLI, Monsieur VÉRON, vous êtes un élu, vous êtes censé vous contrôler, et arrêtez d'interrompre les gens. Vous vous contrôlez, sinon vous sortez.

Allez-y, Madame TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Malgré la "clim", il fait chaud, cela chauffe les esprits.

Le bleu budgétaire de la politique de la ville est un document édité depuis un certain nombre d'années et qui permet, c'est important, d'objectiver et de valoriser, mais objectiver l'action de la Ville dans les quartiers populaires. Comme c'est important de prendre du recul sur notre action, nous continuons de faire évoluer ce bleu budgétaire et de l'améliorer pour essayer de mieux identifier les crédits d'investissement et la mobilisation aussi du fonctionnement dans les différentes directions. Sur l'investissement, nous nous donnons des objectifs de 25 % qui sont atteints depuis 2020, comme le montre ce bleu budgétaire.

Ce bleu budgétaire se base aussi sur une géographie parisienne des quartiers populaires que nous avons adoptée il y a un an, et qui tient compte de l'ensemble des fragilités de nos quartiers populaires. Ce n'est pas quelque chose qui a été décidé au doigt mouillé comme certains le laissaient à penser, mais avec une approche extrêmement sérieuse, un travail très concret et détaillé de l'APUR sur des données avec 12 indicateurs différents, puisque contrairement au Gouvernement, nous souhaitons regarder l'ensemble des critères socio-économiques qui nous permettent au mieux d'accompagner les habitants en fonction de leurs difficultés, de leurs besoins et en fonction des quartiers.

En plus, comme j'ai aussi pu l'entendre, les enjeux sont déterminés, pas uniquement par rapport à la consultation, même si cette consultation et cette co-construction sont importantes pour répondre réellement aux besoins et aux attentes, ils ont aussi été déterminés par ces données de l'APUR et avec une finesse par quartier. On a aujourd'hui un plan d'action adapté à chaque quartier populaire, aux 35 quartiers populaires. C'est donc une action extrêmement précise que nous menons, ce qui n'est pas le cas au niveau de la politique de l'Etat.

Si à un moment donné il y a des sujets, c'est ce que je disais, il ne faut pas confondre ce qui est de la responsabilité de l'Etat et ce qui est de la responsabilité de la Ville. Je suis quand même aussi un peu déçue, quand on parle de l'investissement des uns et des autres, qu'à droite de cet hémicycle on n'ait pas souligné le désengagement de l'Etat. Je le dis d'autant plus que pourtant, il y a quelques jours, on a envoyé un courrier qui a été signé par l'ensemble des maires d'arrondissement, de gauche comme de droite, pour interpeller la Ministre chargée de la politique de la ville sur la baisse des financements appliquée à Paris, plus de 10 %, ainsi que la saignée opérée sur les emplois d'adultes-relais. L'Etat prévoit de nous en enlever plus de 70.

A un moment donné, je pense qu'il faut renvoyer chacun à ses responsabilités et avoir un petit peu d'honnêteté.

En attendant, ce bloc budgétaire montre que nous tenons nos objectifs, faire plus, comme je le disais, un engagement tenu avec plus de 25 % de notre investissement en quartier populaire, des livraisons d'équipements qui ont été très importantes puisqu'on les flèche en priorité en quartier populaire, et l'effort a été supplémentaire dans le cadre des J.O. Faire mieux aussi avec un aperçu des crédits de fonctionnement qui montre la mobilisation de l'ensemble des directions.

Egalement, comme nous sommes capables, nous, de prendre un peu de recul et de faire la part des choses, oui, il est vrai que certaines directions peuvent encore s'améliorer et c'est ce sur quoi nous allons travailler.

En attendant, notre engagement est là et il est au rendez-vous pour la Ville de Paris en direction des habitantes et habitants des quartiers populaires, pour aussi une perspective d'équité territoriale.

Merci, oui j'ai 6 minutes, mais j'ai été interrompue très longtemps par votre collègue.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - C'est ce que j'allais répondre à M. GRANIER. Si M. VÉRON ne l'avait pas interrompue pendant 1 minute 30, elle aurait tenu ses 5 minutes.

Il n'y a pas de vote, il s'agissait d'une communication.

Rappel au règlement.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Mais il y a un rappel au règlement de M. GLEIZES qui est de droit.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, sur l'article 2 et l'article 5. Cela fait deux Conseils de Paris de suite où Mme TONOLLI est interrompue par les rangs de droite et notamment par M. VÉRON. Elle a respecté tout à fait son temps de parole, vous dites qu'elle a dépassé les 5 minutes, alors que c'est vous-mêmes qui en êtes responsables.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - C'était important de le rappeler, merci.

2025 DDCT 109 - Subventions (27.800 euros) à 7 associations pour le financement de 7 projets dans le quartier "politique de la ville" du 12e arrondissement (2ème enveloppe EDL 12).

2025 DDCT 112 - Subventions (53.000 euros) à 20 associations pour le financement de 26 projets sur les quartiers "politique de la ville" du 15e arrondissement (2ème enveloppe EDL 15).

2025 DDCT 114 - Subventions (283350 euros) à 80 associations pour le financement de 105 projets dans les quartiers "politique de la ville" du 18e arrondissement (2ème enveloppe EDL 18e).

2025 DDCT 115 - Subventions (299.900 euros) à 99 associations pour le financement de 127 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens (2ème enveloppe EDL 19e).

2025 DDCT 116 - Subventions (230.900 euros) à 74 associations pour le financement de 96 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens (2ème enveloppe EDL 20e portes et Belleville Amandiers).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons conjointement à présent les projets de délibération DDCT 109, 112, 114, 115 et 116 et je donne la parole à M. Florian SITBON, du groupe Paris en commun.

Je ne le vois pas, donc je donne la parole à M. BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots au nom du groupe "Les Ecologistes" pour saluer un projet de délibération et faire le focus sur un certain nombre d'associations dans le 18e arrondissement, que nous soumettons au vote pour des subventions.

En tant qu' élu écologiste du 18e, je suis particulièrement fier de voir que ce projet de délibération met en lumière des projets qui favorisent les quartiers. Parmi ces projets, je souhaite mettre en avant ceux qui promeuvent l'accès au vélo, mais aussi l'accès au sport.

Je pense en premier lieu à "Accueil Goutte-d'Or" avec le projet la Goutte-d'Or à vélo et "Etudes et chantiers" avec leur vélo-école pour femmes. Elles font un travail remarquable pour rendre le vélo accessible à toutes et à tous.

Ces initiatives ne se contentent pas de promouvoir un mode de transport "écologique", elles contribuent également à l'autonomie et à l'émancipation des habitants de notre ville.

Ce n'est pas un hasard si depuis plusieurs années, nous veillons dans le 18e à faire en sorte que les projets autour de la pratique et la réparation du vélo soient mis en œuvre partout, mais tout particulièrement dans les quartiers populaires, car si le vélo est synonyme d'émancipation dans notre capacité à nous déplacer, le vélo est aussi une myriade de métiers dans une filière en progression constante.

Une autre filière, une autre association que je voulais saluer ici, c'est "Nouvelle ère", qui organise la P.A.C. 18, la Coupe d'Afrique des Nations du 18e, une C.A.N. des quartiers au cœur de la Goutte-d'Or, organisée par et pour la Goutte-d'Or. La 6e édition vient de se clôturer avec la victoire de la Côte d'Ivoire. Un événement sportif et festif qui est un véritable moment de partage qui rassemble toutes les générations pendant un mois autour du "foot".

C'est un véritable symbole qui témoigne de l'engagement de la Ville, tout particulièrement des élus du 18e, dans l'accompagnement de projets comme celui-là, parce qu'au début c'était un projet qui n'était pas complètement structuré, qui a été accompagné et pris en main par les élus du 18e et notamment Mams YAFFA que je salue ici, pour l'aider à se construire et à professionnaliser l'organisation de cette fête, qui est vraiment très importante aujourd'hui.

Je voudrais en profiter pour rendre hommage aux bénévoles qui, année après année, s'investissent sans compter pour faire de cet événement un succès. Leur dévouement et leur passion sont des exemples pour nous tous et notamment pour les jeunes de la Goutte-d'Or. Ils illustrent parfaitement l'esprit de solidarité et d'engagement qui anime nos quartiers.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BADINA-SERPETTE.

Je donne la parole à M. BÉCHIEAU, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. François BÉCHIEAU. - Monsieur le Maire, chers collègues, le 19e arrondissement, mon bel et cher arrondissement, compte de nombreux quartiers populaires et particulièrement six quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Afin d'y développer le mieux vivre ensemble, la Ville de Paris a mis en place des mesures fortes. Un quart des investissements municipaux est consacré aux quartiers prioritaires où les équipes de développement local sont investies au quotidien et au cœur des quartiers. De nombreux dispositifs ont été développés en lien avec les différents signataires du contrat de ville. La réussite éducative en est un bel exemple.

Au-delà des actions institutionnelles, je tenais à souligner l'importance des associations qui agissent chaque jour pour améliorer les conditions de vie des habitantes et des habitants.

L'objet de ce projet de délibération concerne la deuxième enveloppe de subventions de la politique de la ville pour le 19e arrondissement. Ce sont 99 associations qui portent 127 projets qui sont présentées dans ce projet de délibération. Ces associations, et je n'en citerai aucune tellement le choix m'a semblé difficile et tellement il me semblait injuste d'en citer une plutôt qu'une autre, proposent toutes des activités extrêmement variées et aujourd'hui extrêmement précieuses pour les habitantes et habitants : des découvertes culturelles, des pratiques sportives, du soutien scolaire et bien d'autres activités.

Ces associations sont aujourd'hui toutes plus utiles les unes que les autres pour les populations de ces quartiers. Elles sont essentielles, voire indispensables, et le sont d'autant plus pour les enfants et les plus jeunes. L'esprit premier de la politique de la ville, c'est de compenser les différences pécuniaires pour que la promesse républicaine soit réelle pour tous les enfants qui grandissent à Paris et plus généralement en France, quelle que soit leur origine sociale.

Les associations qui agissent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont à ce titre des piliers de notre République. Les accusations dont certaines d'entre elles ont pu faire l'objet dans cet hémicycle ne sont pas justes, car les associations souffrent avant tout de la baisse des subventions décidée par plusieurs financeurs parmi lesquels, hélas, la Région Ile-de-France, qui a décidé de cesser ses subventions à de nombreuses associations.

Mais l'acteur dont le retrait est aujourd'hui le plus criant et le plus inquiétant, mes collègues l'ont déjà bien dit, est évidemment l'Etat. Après la fin annoncée et actée des emplois aidés, première décision d'un Président de la République qui se proclamait pourtant progressiste, nous faisons aujourd'hui face au risque de fin des adultes-relais, qui sont très souvent des acteurs majeurs dans les quartiers prioritaires.

Ce sont eux, véritables chevilles ouvrières du dispositif, qui le font fonctionner avec les habitantes et les habitants des quartiers, qui animent et en cas de besoin qui apaisent. Leur fin serait une vraie tragédie.

En outre, il est inquiétant aujourd'hui, je souhaitais le mentionner, de voir fondre comme peau de chagrin les moyens du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Cette baisse me semble dangereuse.

Pour finir, je voudrais saluer l'ensemble des équipes des associations subventionnées et tout particulièrement bien entendu les nombreuses et nombreux bénévoles qui interviennent chaque jour au bénéfice des habitantes et des habitants du 19e.

Je vous invite à voter avec enthousiasme ce projet de délibération et je vous en remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BÉCHIEAU.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues, de vos interventions. Ces projets de délibération ont pour objectif de voter des subventions aux associations pour des projets menés dans nos 35 quartiers populaires. On est là sur la deuxième tranche de l'appel à projets "politique de la ville" dans nos 10 arrondissements, et c'est un peu plus de 1,5 million qui sera versé à 449 associations pour mener plus de 600 projets à destination des 430.000 habitants et habitantes des quartiers populaires parisiens.

Faire plus, faire mieux et faire ensemble, c'est l'ambition que nous portons avec le Pacte parisien pour les quartiers populaires, pour améliorer concrètement, réellement les conditions de vie de leurs habitantes et habitants.

Tous ces projets, et je ne peux pas malheureusement les citer un par un parce qu'ils sont très nombreux, y contribuent pleinement. Vous avez raison, chers collègues, de saluer les associations, leurs équipes, leurs bénévoles qui œuvrent au quotidien dans ces quartiers. Leurs actions, leurs projets et leurs accompagnements sont essentiels pour les habitantes et les habitants.

J'aurai l'occasion d'y revenir via un vœu qui va arriver, et je l'ai déjà dit dans la précédente intervention, on fait face à une réduction très importante des moyens financiers, décidée par le Gouvernement. D'autant plus que les associations manquent énormément de visibilité en cette période encore de l'année et sont en bout de chaîne, sauf qu'à la fin ce sont les habitantes et habitants des quartiers populaires qui en paient le prix fort.

A la Ville de Paris, notre soutien est sans équivoque, avec les maires d'arrondissement nous sommes à leurs côtés. Cette enveloppe, répartie entre les arrondissements pour notre appel à projets, nous l'avons encore rehaussée, équilibrée cette année pour plus d'équité.

C'est une première tranche qui a été passée en février, et les subventions que nous votons aujourd'hui participent à montrer notre volonté de faire passer une majorité des soutiens financiers avant l'été, pour sécuriser nos associations et c'est important, qui sont malmenées par le désengagement de l'Etat. La période estivale est en plus cruciale pour les associations, qui ont besoin de stabilité, de projection et de soutien.

Je dois le dire, malheureusement certaines ont d'ailleurs dû renoncer à des projets cet été, en raison du contexte budgétaire qui est très dégradé, et pire encore, d'autres ont dû licencier des salariés ou ont même fermé leurs portes.

Là où l'Etat manque à son devoir de faire vivre la promesse républicaine, la Ville de Paris poursuit son engagement auprès de ces acteurs et actrices des quartiers populaires et de leurs habitantes et habitants en favorisant la solidarité et la dynamique du réseau associatif parisien que beaucoup nous envient.

Elles et ils peuvent compter sur moi et sur l'ensemble de l'Exécutif parisien. Un an après la présentation du Pacte parisien pour les quartiers populaires, nous voyons déjà les effets et les impacts positifs dans ces quartiers, parce que c'est important aussi de valoriser les aspects positifs de notre action. Nous poursuivons donc cette ambition avec les associations et pour les habitantes et les habitants.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la Maire.

On va mettre au vote l'ensemble des projets.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 109.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 109).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 112.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 112).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 114.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 114).

Sur le projet de délibération DDCT 115, il y a une demande de votes dissociés des articles 27 et 80 pour Changer Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, d'abord l'article 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 27 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 80.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 80 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 115 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 115).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 116.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est également adopté. (2025, DDCT 116).

Je vous remercie.

2025 DDCT 122 - Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires. - Subventions (106.000 euros) à 8 associations (11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 122 relatif au soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires et soutien à 8 associations.

Je donne la parole à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. Florian SITBON. - Je ne vais pas prendre beaucoup de temps, mais effectivement souligner l'importance de ce projet de délibération pour les familles monoparentales, puis faire un petit coup de projecteur sur l'association "Le Village", qui dans le 15e fait un travail, d'ailleurs pas uniquement auprès des familles monoparentales, mais plus largement auprès des familles.

Association qui a toujours un discours aussi de dire, il y a les familles monoparentales, sujet très important au cœur de combats de multiples membres de notre hémicycle en ce moment, mais aussi, et c'est un point intéressant que l'on entend peut-être moins, les familles monoparentales de fait, quand un conjoint travaille avec des horaires décalés par exemple, ce genre de choses.

L'association "Le Village" que, chère Mélody, vous avez beaucoup soutenue aussi, je crois. C'est une association récente, qui dans le 15e, dans un quartier nouvellement "politique de la ville", a vraiment permis de créer du lien et c'était extrêmement important. Elle fait des fêtes de quartier, en tout cas un banquet mercredi dernier, je voulais vraiment la saluer.

Evidemment, je parle de celle-là parce que je connais celle du 15e, mais il y en a beaucoup d'autres dans ce projet de délibération qui sont soutenues et c'est extrêmement important dans ces quartiers-là de travailler pour tisser du lien avec ces familles qui sont particulièrement isolées.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur SITBON, de la concision de votre propos.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci à Florian de me permettre d'intervenir sur le sujet des réseaux de familles monoparentales, sur un sujet essentiel qui constitue l'une des mesures phares du Pacte parisien pour les quartiers populaires que nous avons présenté avec la Maire de Paris il y a tout juste un an.

Cette intervention, c'est l'occasion de faire un point d'étape sur l'avancée des actions engagées, mais aussi de parler de la création d'un nouveau réseau dans le 13e arrondissement. En France, nous comptons 2 millions de familles monoparentales, un nombre qui continue à augmenter et cela représente aujourd'hui un quart des familles françaises, pour vous montrer à quel point ce phénomène est important.

A Paris, cette réalité est encore plus marquée. En 2019, 3 familles parisiennes sur 10 étaient monoparentales. Ce chiffre atteint près de 40 % en moyenne dans les quartiers populaires de la Ville. Nous avons certains quartiers où la proportion dépasse même les 60 %.

Evidemment, dans 82 % des cas, la monoparentalité est portée par les mères. Une matrifocalité encore plus forte dans les quartiers populaires, où 88 % des parents isolés sont des femmes.

Cette situation est fortement liée à des enjeux de précarité. 23 % des familles monoparentales à Paris vivent sous le seuil de pauvreté, contre 13 % des familles en couple avec enfant. Avec un seul parent assumant la charge économique, domestique et éducative, ces familles sont plus exposées au risque de décrochage social et professionnel, ainsi qu'à une vulnérabilité psychosociale accrue. Dans ces familles, malheureusement, l'isolement est fréquent.

L'accès à un emploi adapté aux contraintes familiales est donc une priorité pour ces familles. D'autant plus que l'on sait que les situations de handicap y sont plus fréquentes.

C'est pourquoi, dès 2011, nous avons fait le choix d'agir spécifiquement pour ces familles en soutenant des réseaux de solidarité qui leur sont dédiés. Ils sont portés par plusieurs directions, la DFPE et la DDCT, en lien avec les associations de terrain et nous permettent de rompre l'isolement, d'offrir un accompagnement, de valoriser les ressources des mères, de leur offrir aussi des temps de répit.

Comme ces dispositifs sont efficaces, nous les avons inscrits dans le Pacte parisien pour les quartiers populaires et nous les déployons dans de nouveaux quartiers aujourd'hui, comme dans le 15e arrondissement, comme cela a été très bien évoqué par nos collègues.

Ces dispositifs reposent sur différents principes : l'articulation entre le temps individuel et les temps collectifs, avec la possibilité d'avoir une souplesse dans l'offre d'activités sociales, d'emploi, mais aussi de loisirs, car quand on est seul pour élever ses enfants, on est très vite coincé.

Pour mettre en place cette souplesse, ces dispositifs, cet accompagnement, le partenariat local est essentiel pour que ces familles puissent être identifiées et accompagnées dans le temps et en proximité.

En 2024, 6 associations locales ont été soutenues dans 7 arrondissements de Paris avec des résultats très positifs. Comme je vous le disais, près de 300 familles ont été accompagnées cette année-là.

Sur 13 ans, plus de 4.200 personnes ont bénéficié de ce soutien, et en 2025 désormais 8 arrondissements sont couverts, comme je le disais très récemment avec le 15e puis le 13e arrondissement. Encore 2 arrondissements vont bientôt être couverts aussi et j'en suis très contente.

Face à l'utilité de ces actions, je vous propose de soutenir ce projet de délibération. Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame TONOLLI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DDCT 122).

Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes", Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif aux moyens de l'État en direction des quartiers populaires et à la préservation des postes d'adultes-relais.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - A présent, nous examinons le vœu n° 53 relatif aux moyens de l'Etat en direction des quartiers populaires et de la préservation des postes d'adultes-relais.

Je donne la parole à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes maximum.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est important puisqu'on parle de la politique de la ville comme d'une politique importante, une politique partenariale mise en place par la Ville avec l'Etat, avec un grand nombre de partenaires. La Ville est particulièrement engagée pour soutenir massivement les associations de quartier au travers de ce plan, avec l'aide de l'Etat par le biais de la Préfecture et des partenaires financiers.

Et puis, la Ville va beaucoup plus loin que ce que fait la politique de la ville d'ores et déjà avec le Pacte parisien pour les quartiers populaires en disant, il faut faire plus, faire mieux, faire ensemble avec et pour les habitantes et les habitants, et donc la Ville de Paris a rehaussé son ambition et déployé des moyens très significatifs sur une géographie de quartiers populaires élargie par rapport à celle de l'Etat qui se rétrécit.

Il n'y a pas que la géographie de l'Etat qui se rétrécit, il y a aussi les moyens et on assiste malheureusement au retrait de l'Etat avec une logique comptable très claire, qui est en défaveur des associations. La baisse des crédits de l'Etat serait de 12 % pour les associations, avec un focus particulier sur les adultes-relais.

Ce sont des personnes qui travaillent dans les associations, qui jouent un rôle extrêmement important. Parfois, c'est la seule personne qui est salariée au sein d'une association. Eh bien, on va passer de 225 à 150 contrats d'ici fin 2025. Cela porte un nom cela ? Cela s'appelle un plan social. C'est ce qui est en train de se passer, un plan social organisé par l'Etat contre le secteur associatif parisien dans les quartiers populaires.

C'est donc pour cela que nous déposons ce vœu, pour demander qu'il y ait une augmentation des crédits de l'Etat dédiés à la politique de la ville, de mobiliser l'ensemble des institutions pour qu'elles s'engagent dans le cadre fixé par le contrat de ville pour faciliter la création d'emplois dans les petites associations et en renforçant les moyens alloués aux adultes-relais.

Et puis, c'est étonnant d'avoir à demander cela, de savoir quel est le montant de l'enveloppe allouée par l'Etat au titre de la politique de la ville, parce qu'on ne le sait pas.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mélody TONOLLI, pour deux minutes.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher Sylvain, en effet j'aimerais bien connaître le montant de cette enveloppe. Ce n'est pas faute de le demander, mais non.

Malheureusement, ce vœu est très nécessaire pour les habitantes et habitants des quartiers populaires, pour que le Gouvernement se souvienne de leur existence, de leur fragilité et de leurs besoins.

Ce vœu intervient alors que nous avons appris, il y a peu, une importante baisse des crédits de l'Etat pour la politique de la ville à Paris, moins 12 %. Ce désengagement financier de l'Etat est le résultat, cela a été dit dans des interventions précédentes de collègues, d'une absence totale d'intérêt et d'ambition pour les habitantes et habitants les plus vulnérables.

Par ailleurs, nous ne savons pas encore précisément comment ces financements sont ventilés dans nos quartiers et c'est bien problématique pour les associations, car elles ne le savent pas davantage, alors que certaines ont engagé des actions et des projets qui sont essentiels pour les habitantes et habitants des quartiers populaires.

De notre côté, on accompagne autant que possible les associations pour qu'elles puissent survivre à cette période qui est vraiment très difficile, y compris psychologiquement.

La baisse des moyens de l'Etat, c'est aussi une coupe franche dans les postes d'adultes-relais. L'Etat se prépare à en supprimer plus de 70 à Paris, alors qu'il s'agit d'un dispositif essentiel pour les quartiers populaires, un levier puissant pour les associations qui en sont bénéficiaires et peuvent disposer d'un salarié dont le coût est pris en charge. C'est aussi un amplificateur de la vie associative de tout un quartier, un relais qui est identifié par les habitantes et habitants.

Comme pour anticiper ce vœu, je le disais tout à l'heure, nous avons interpellé les Ministres par courrier avec le premier adjoint de la Maire de Paris, Patrick BLOCHE et l'ensemble des maires d'arrondissement qui ont des quartiers populaires dans les 15e et 17e. J'espère très sincèrement que ce vœu et le courrier contribueront à provoquer de nouveaux arbitrages qui seront plus favorables pour Paris et les habitantes et habitants qui en ont le plus besoin.

En attendant, quand le Gouvernement se désengage, l'Exécutif parisien continue de s'engager.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 53 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 157).

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole au président de la 6e Commission, M. Emmanuel COBLENCE, pour nous relater les travaux de cette commission avant d'en examiner les projets de délibération et les vœux.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, bien volontiers, et je vais être bref.

Effectivement, la 6e Commission, comme à son habitude, s'est réunie mardi dernier pour préparer notre séance du Conseil de Paris. Comme d'habitude, j'allais dire, les différents adjoints et adjointes ont pu rapporter les principaux projets de délibération qui sont au menu de ce Conseil. Je ne m'étends pas, car en vérité cette séance de la 6e Commission a surtout été marquée par trois moments importants, trois sujets qui ont été traités spécifiquement à part.

Nous avons commencé par la présentation des travaux de l'Assemblée citoyenne et de ses principales recommandations. Cela a été l'objet des échanges dans l'hémicycle ce matin, je ne reviens donc pas dessus.

Le deuxième sujet, qui a été longuement abordé en 6e Commission, a été présenté notamment par Johanne KOUASSI ainsi que par les responsables de la DFPE. C'est l'étude sur les établissements d'accueil de la petite enfance qui sont gérés par des associations subventionnées à caractère propre.

Un sujet souvent évoqué dans cet hémicycle, donc c'était l'occasion non seulement de rappeler le cadre des visites effectuées par la DFPE, mais aussi de faire le bilan global des nombreux contrôles effectués sur la période de septembre 2024 à mai 2025 et de présenter une synthèse de ces constats. Nous avons donc eu des échanges riches et utiles sur ce sujet, je le crois.

Et enfin, le troisième sujet spécifique qui a été abordé, c'est là aussi un sujet très souvent évoqué et je n'ai aucun doute sur le fait que nous allons en parler encore dans quelques minutes, c'est le sujet de l'offre d'activités périscolaires à la Ville de Paris pour les enfants scolarisés notamment dans le premier degré, dans les écoles publiques parisiennes.

Cette étude, qui a été remise par un cabinet indépendant, a été présentée avec beaucoup de détails, commentée bien sûr par Patrick BLOCHE, mais aussi par les responsables de la DASCO. Cela a permis en particulier de démontrer les éléments d'évaluation à la fois sur la pertinence et la cohérence de l'offre périscolaire dans sa diversité et en lien avec les besoins des enfants, sur l'adéquation des ressources et des moyens avec les ambitions et les dispositifs qui sont mis en place, et enfin sur les apports des activités périscolaires au parcours éducatif des enfants et leur appropriation par les familles.

Ce, avec à la fois une mise en évidence des formidables débouchés et apports pédagogiques que ces activités proposent, mais aussi, et c'était toute l'utilité d'une étude indépendante, pour mettre en évidence les axes sur lesquels des progrès restent à accomplir et sur lesquels il y a encore du chemin à parcourir. C'est évidemment le cas sur ces activités.

Voilà donc une étude qui a été là aussi commentée en 6e Commission. Monsieur le Maire, je me propose d'en rester là pour ce compte rendu de la 6e Commission.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur COBLENC, Monsieur le Président de la 6e Commission.

2025 DDCT 37 - Subventions (563.000 euros) à 39 associations, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DDCT 37 : subventions à 39 associations au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Je donne la parole pour commencer à Mme Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 10 ans, la Ville de Paris, grâce aux actions portées par l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, contribue à soutenir et promouvoir des actions pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes sur le territoire parisien. Ces actions sont organisées autour de quatre axes de mise en visibilité, de protection, de sensibilisation et de coordination des partenaires.

Au quotidien, l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes s'attache aussi à renforcer les compétences des professionnels. Soutien juridique, suivi médical, aide psychiatrique, service d'interprète, hébergement, aide au logement, autodéfense, accompagnement au droit, les solutions apportées par les associations aux femmes violentées sont multiples et nécessaires. Les violences envers les femmes perdurent et sont même déclarées à la hausse.

En effet, environ 250.000 victimes de violences conjugales ont été enregistrées par les services de sécurité en France en 2023, un chiffre en hausse de 10 % en un an. Par ailleurs, en 2024, 94 femmes ont été tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint en France. Un tiers d'entre elles avaient subi au moins une forme de violence conjugale antérieure.

De plus, en 2024, les services de police et de gendarmerie ont enregistré environ 122.000 victimes de crimes et de délits à caractère sexuel. 85 % des victimes sont des femmes.

Précarité sociale, viols de guerre, violences sexuelles, violences sexistes, violences conjugales, harcèlement de rue, viols, mariages forcés, esclavage domestique, mutilations sexuelles, violences physiques, violences psychiques, quelles que soient les femmes, où qu'elles soient, en couple, en famille, au travail, dans l'espace public, jamais de paix, jamais de paix !

"Violences faites aux femmes", je déteste cette appellation. "Violences faites aux femmes", comme si les violences venaient de nulle part, qu'elles circulaient dans l'air et touchaient par hasard des femmes, mais qui frappe ? Qui lève la main ? Qui lève le poing sur des femmes, sur des hommes, sur des enfants ?

Quand on regarde les statistiques, on s'aperçoit qu'il existe un abysse statistique entre les hommes et les femmes pour tous les types d'infractions. Les hommes sont auteurs de 99 % des viols, 97 % des agressions sexuelles, 86 % des homicides, 84 % des accidents mortels sur la route, 95 % des vols avec violence. 96,3 % de la population carcérale en France est masculine.

Ces comportements ont un coût pour la société : les moyens de police, de justice, de santé et de réparation. Dans son livre "Le coût de la virilité", selon Lucile PEYTAVIN les coûts de la violence masculine s'élèvent à 100 milliards d'euros par an.

Alors, à quand la création d'un observatoire parisien des violences masculines ? Il aurait pour rôle de contribuer à soutenir et promouvoir des actions pour prévenir et lutter contre ces violences masculines sur le territoire parisien. Ses actions seraient organisées autour des quatre axes de mise en visibilité, de prévention, de sensibilisation et de coordination des partenaires pour éviter les violences masculines et leur passage à l'acte.

Pour qu'enfin les chiffres des violences baissent, intéressons-nous à la racine du problème : la virilité toxique. Merci.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Pierre RABADAN au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

La parole est à Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec ce projet de délibération, je souhaite attirer votre attention sur une maladie qui affecte des millions de femmes : l'endométriose. Cette affection chronique et douloureuse touche environ 10 % des femmes en âge de procréer, soit près de 200 millions de femmes dans le monde. En France, cela représente 1,5 à 2 millions environ de femmes et des dizaines de milliers dans notre ville.

L'endométriose est une maladie qui provoque des douleurs intenses et peut entraîner l'infertilité. Malgré les avancées récentes, le diagnostic reste tardif, avec une attente moyenne de 7 à 10 ans. Pendant ce temps, les femmes souffrent en silence, subissent des interventions chirurgicales répétées et une détérioration de leur santé mentale et physique.

La récente reconnaissance de l'endométriose comme maladie invalidante est une avancée majeure. Elle ouvre la voie à une meilleure prise en charge, à des aménagements professionnels et à une amélioration des droits pour les patientes. Les progrès médicaux sont encourageants. Grâce au plan national lancé en 2022, des centres experts ont vu le jour et la recherche progresse, notamment sur le diagnostic non invasif.

C'est dans ce contexte que les associations comme "Endomind" jouent un rôle crucial dans la sensibilisation, le soutien aux patientes et la promotion de la recherche. Cette association, "Endomind", organise des campagnes d'information, offre un soutien psychologique et social aux femmes atteintes, et finance des projets de recherche pour mieux comprendre et traiter cette maladie.

Nous soutenons ce type d'initiative et nous voterons ce projet de délibération, et donc la subvention qui permettra à "Endomind" d'étendre des programmes de sensibilisation pour informer le grand public et les professionnels, de renforcer son soutien aux patientes à travers des groupes de parole et des séances de thérapie, de financer enfin des projets de recherche innovants pour trouver des solutions thérapeutiques plus efficaces.

Enfin, soutenir ces initiatives, c'est envoyer un message fort. Paris se tient aux côtés des femmes atteintes d'endométriose. Nous reconnaissons leur souffrance, nous soutenons leur combat et nous nous engageons à améliorer leur qualité de vie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Farida KERBOUA.

La parole est à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens à commencer par saluer l'engagement des 39 associations de terrain mentionnées dans ce projet de délibération. Souvent en première ligne, elles portent une action indispensable, complémentaire des services publics, car effectivement les chiffres sont alarmants : 244.000 victimes de violences conjugales recensées en France chaque année, 94 féminicides sont déjà comptabilisés cette année. Le combat est immense et il nous oblige tous, quelle que soit notre sensibilité politique, mais cet engagement doit être cohérent, équilibré et surtout concret sur tout le territoire parisien.

Je souhaite ici, une nouvelle fois, interpeller la Ville de Paris sur un grave manque dans l'Ouest parisien et plus particulièrement dans le 16e arrondissement : l'absence d'un centre d'accueil pour femmes victimes de violences.

Depuis plusieurs années, avec le maire d'arrondissement et les élus locaux, nous demandons l'ouverture d'un tel lieu, notamment dans l'enceinte de l'ancien hôpital Chardon Lagache, propriété de l'A.P.-H.P. Ce site, parfaitement adapté à une mission de santé publique, avait été identifié dès 2022 pour accueillir des femmes victimes de violences. Un vœu avait même été adopté dans cet hémicycle la même année à ce sujet.

Que s'est-il passé depuis ? Ce projet, pourtant soutenu localement et totalement cohérent avec les objectifs de santé et de protection des femmes, a été abandonné sans concertation. Pire, le site est aujourd'hui utilisé pour d'autres affectations décidées unilatéralement par l'A.P.-H.P., notamment pour l'accueil de demandeurs d'asile.

Ce choix, révélé sans dialogue avec les riverains ni les élus d'arrondissement, suscite légitimement l'incompréhension. Je vous pose donc la question, Monsieur le Maire : estimez-vous qu'un tel centre d'accueil pour femmes en détresse ne soit pas une priorité dans l'Ouest parisien ? Faut-il rappeler qu'il n'existe aucun lieu pérenne

d'hébergement spécialisé pour ces femmes dans notre arrondissement ? Faut-il rappeler que la carte des dispositifs parisiens révèle une inégalité flagrante entre l'Est et l'Ouest que vous refusez d'admettre ou de corriger ?

Monsieur le Maire, il faut agir concrètement, partout dans Paris et dans un esprit d'universalité du service public pour combattre ensemble les violences faites aux femmes. Ce combat ne peut pas être à géométrie variable, il nous oblige partout, pour toutes les femmes, sans distinction.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Samia BADAT-KARAM.

La parole est à Hélène BIDARD, Madame la Maire ?

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues, pour vos interventions et je veux le dire d'entrée de jeu sur deux éléments très concrets et sur l'endométriose.

Ce projet de délibération nous permet de financer une recherche pour les femmes victimes de violences précisément, donc merci beaucoup d'avoir abordé le sujet. Je partage totalement le fait que les violences faites aux femmes sont dans tous les arrondissements, dans tous les milieux sociaux d'ailleurs, et qu'il faut pouvoir arriver à mailler le territoire parisien dans son ensemble.

Pour cela, il faut que nous puissions avoir des partenaires aussi qui portent ce sujet. Je ne sais pas si cela va vous rassurer, mais je n'ai pas été associée non plus à la suite du renoncement au projet dont vous parliez. En tout cas, je serais très attachée à pouvoir mailler l'ensemble du territoire. Je vous remercie donc pour vos interventions.

Je vais donner quelques éléments chiffrés à mon tour, Douchka MARKOVIC l'a fait, mais rappeler qu'en 2023, 244.301 victimes de violences conjugales ont été enregistrées par les services de sécurité en France, et qu'en effet c'est 10 % de plus par rapport à l'année précédente. On estime à 580.000 le nombre de victimes de violences sexuelles chaque année.

Des violences faites aux femmes qui sont donc massives, plurielles, des femmes victimes de violences patriarcales qui ont besoin d'un suivi, de dispositifs spécifiques avec des professionnels formés, et ce, à toutes les étapes, de la prévention à la prise en charge des victimes.

A Paris comme partout ailleurs, ce sont des milliers de femmes qui sont victimes de violences patriarcales, qui vivent trop souvent dans le silence, dans l'urgence. C'est pour cela qu'à Paris, nous avons fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité politique. Nous l'avons fait depuis le lancement de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes en 2014, en partenariat avec les associations que nous vous proposons de subventionner dans le cadre de ce projet de délibération pour 563.000 euros, qui accompagnent plusieurs dizaines de milliers de femmes chaque année et en collaboration avec nos services et les partenaires institutionnels aussi.

Nous avons d'ailleurs, la semaine dernière, eu le comité de pilotage de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, qui nous permet d'avoir un bilan chiffré par l'ensemble des associations et par les institutions et nous montre un phénomène global et des schémas répétitifs.

Comité de pilotage qui nous permet aussi de pointer certains types de violences pour lesquels nous devons mettre en place des dispositifs spécifiques. Nous avons travaillé sur les jeunes femmes victimes de violences il y a quelques années, ce qui nous a permis de mettre en place, par exemple, le violentomètre pour faire de la prévention.

Je tiens à mentionner que nous allons travailler sur la question des femmes âgées avec le C.I.D.F.F. cette année particulièrement. J'y reviendrai à un prochain Conseil de Paris avec Véronique LEVIEUX.

Violences sexuelles, violences physiques, violentes psychiques, violences dans le cadre conjugal, mariages forcés et mutilations sexuelles féminines, violences faites aux femmes au travail également, voilà tous les sujets que nous abordons lors des comités de pilotage.

Là où il y a des violences, il y a aussi des agresseurs en effet, avec des stratégies que le travail minutieux des associations nous permet aujourd'hui de mieux analyser. Il y a des difficultés, des violences ajoutées aux violences et on a eu d'ailleurs le débat hier sur "Me too police", on n'a pas pu vraiment échanger assez longuement sur le sujet avec la Préfecture de police.

Il y a aussi des classements sans suite, mais à Paris nous travaillons d'arrache-pied pour sortir de terre des dispositifs adaptés aux réalités des violences subies : la mise à l'abri des centres d'hébergement d'urgence, des points d'accès au droit, des maisons des femmes de l'A.P.-H.P. avec les permanences associatives, les conventions de recueil de preuves sans plainte avec les U.M.J.

Enfin, cela faisait 10 ans que nous militions auprès de l'Etat pour avoir ce recueil de preuves sans plainte et cela fonctionne. De nombreuses femmes font ce recueil de preuves et vont déposer plainte ensuite. Les lignes d'écoute, des dispositifs dédiés aussi, et j'en passe.

Tout cela, ce n'est possible que par l'intervention de toute une chaîne de professionnels, des partenaires associatifs comme institutionnels. C'est un travail essentiel. Je veux juste redire que c'est un travail qui forcément nécessite un budget et que, comme les associations, je pense que nous avons besoin des 3 milliards d'euros pour la

lutte contre les violences faites aux femmes. Les rapports parlementaires ont montré les manques budgétaires du point de vue de l'Etat. Il est temps de pouvoir subventionner à hauteur les associations qui accompagnent les femmes victimes de violences alors que les demandes augmentent.

Je vous invite donc, chers collègues, face à l'ampleur des besoins, à adopter ce projet de délibération de 563.000 euros pour 39 associations pour la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Hélène BIDARD.

Il y a une demande de vote disjoint du groupe Changer Paris sur l'article 13.

Donc, je mets aux voix, à main levée, cet article 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 13 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DDCT 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 37).

2025 DDCT 41 - Subventions (319.000 euros) à 15 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 41 et l'amendement technique n° 127.

Je vous propose, dans un premier temps, de mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 127 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 127 est adopté.

Il y a une demande de votes dissociés du groupe "Les Ecologistes" sur les articles 8 et 13.

Je vais donc d'abord mettre aux voix, à main levée, l'article 8 de ce projet de délibération DDCT 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 8 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 13 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DDCT 41 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DDCT 41).

2025 DDCT 132 - Subvention (42.000 euros) et avenant avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Paris (C.I.D.F.F.), au titre du projet de "Téléphone grave danger" et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 132. Il s'agit d'une subvention et d'un avenant avec le C.I.D.F.F., le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Paris, au titre du projet de "Téléphone grave danger" et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU, Madame la Présidente ?

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération vise donc à apporter un soutien au C.I.D.F.F. de Paris dans le cadre de la mise en place des "Téléphones grave danger". Je tiens simplement à vous rappeler que lorsque les "Téléphones grave danger" ont commencé à être mis en place il y a 10 ans, il y a 15 ans sur le territoire parisien, on pouvait se réjouir quand on avait une trentaine de "Téléphones grave danger". Et encore, on ne savait pas combien fonctionnaient réellement.

Mais ce projet de délibération est aussi l'occasion de vous parler de l'urgence qu'il y a à soutenir les C.I.D.F.F. partout sur le territoire, en région parisienne et pas uniquement. Clémence PAJOT, la directrice du réseau national des C.I.D.F.F., alerte dans "Libération" aujourd'hui d'ailleurs, je vous conseille cette lecture.

Les C.I.D.F.F., ce sont donc les centres d'information des femmes et des familles qui accompagnent dans tous les domaines les femmes et les familles. Dans tous les domaines de la vie, l'accès aux droits et en particulier les droits sociaux, la recherche d'emploi, la permanence juridique. C'est donc une véritable mission d'intérêt général qui est remplie par ces C.I.D.F.F.

En 2023, les centres ont accueilli plus de 150.000 femmes. 150.000 femmes accueillies dans les C.I.D.F.F., beaucoup de ces femmes étaient des victimes de violences patriarcales, de violences masculines. 150.000 femmes accueillies par des associations et le débat pourrait être infini dans le monde féministe, est-ce aux associations de remplir ces missions, ou cela devrait-il être aux services publics de remplir ces missions ?

Mais là où l'on doit se poser une question en tant que responsables politiques, nous qui votons les politiques publiques mises en place et leur financement, c'est finalement à combien estimons-nous le coût des violences sexistes et sexuelles ?

En 2023, les chiffres du Ministère de l'Intérieur nous le rappellent, il y a eu 1.185 femmes victimes de féminicides ou de tentatives de féminicides. 373.000 femmes victimes de violences intrafamiliales, donc de violences exercées par un conjoint ou un ex-conjoint. 230.000 femmes ont, elles, été victimes de viols, de tentatives de viols ou d'agressions sexuelles.

Et là, la question se pose : combien pour un viol ? Combien pour une agression sexuelle ? Combien pour une tentative de féminicide ? Parce que ces survivantes, ces victimes, leurs proches, ont besoin d'accompagnement, d'aide et de repères, ont besoin de structures comme les C.I.D.F.F. qui les accompagnent et sont vraiment des premiers lieux d'accueil capables de leur donner des contacts d'avocats et d'avocats spécialisés, d'endroits où elles pourront être soignées, accompagnées dans leurs démarches, qu'elles soient psychologiques ou judiciaires.

Ces lieux sont rares, ces lieux sont précieux et aujourd'hui c'est un réseau associatif qui fait ce travail, et la puissance publique l'abandonne. Quand je vous parle d'abandon, je suis très littérale. Les C.I.D.F.F. n'ont pas touché 1 euro de l'Etat en 2025, pas 1 euro ! Pourtant, les centres doivent être financés par le programme 137, "Egalité femmes/hommes et lutte contre les violences sexistes et sexuelles".

Alors que nous entamons le mois de juillet, rien, strictement rien. Les moyens depuis des décennies sont trop faibles, et pourtant nous en sommes encore à réclamer ces quelques miettes, parce que ces miettes ne sont même pas versées dans des délais raisonnables.

On pourrait se dire que c'est juste un problème de trésorerie, juste un problème de flux financiers, juste un problème en raison du vote tardif du budget. Oui, mais ce petit problème financier pour ces associations, ce sont des permanences qui ont fermé, des femmes qui n'ont pas été accueillies, des licenciements de postes en cours.

En 2025, on se trouve encore dans un cas où finalement on a des violences institutionnelles qui vont aggraver les violences patriarcales, qui vont aggraver les violences subies par les victimes et vont également empêcher la réparation. Ce, car pire encore que ces retards, les versements des autres financeurs sont annoncés à la baisse. Les versements des agences régionales de santé sont annoncés à la baisse. Les versements de subventions des services déconcentrés de l'Etat sont annoncés à la baisse et la Région Ile-de-France a annoncé baisser les subventions pour les C.I.D.F.F. qui sont sur son territoire.

Si on veut que Paris soit une ville féministe, une ville refuge, une ville protectrice pour les femmes et qu'elles soient accompagnées après des violences, il va falloir en appeler au sursaut de l'Etat, des collectivités et plus encore il va falloir nous demander si cette priorité politique est aussi une priorité budgétaire. Si l'argent n'arrive pas sur le compte des associations, est-ce que Paris va assumer une responsabilité supplémentaire et chercher à compenser ?

Madame la Maire, Madame BIDARD, vous avez évoqué le débat que nous avons commencé à avoir avec la Préfecture de police hier. Je vous avoue, j'aimerais bien en effet que nous l'ayons plus longuement, parce que le rapport sur l'accueil des femmes en commissariat devrait être cofinancé par la Ville de Paris, en plus de la Préfecture de police, mais au sein de la Ville de Paris, on nous a aussi dit qu'il n'y avait pas l'argent.

Alors, combien de milliers d'euros pour protéger les femmes dans cette ville ? C'est l'une des questions que nous aurons à nous poser dans les prochaines semaines.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Je donne la parole à Hélène BIDARD, pour vous répondre, Madame la Maire.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Chers collègues, les violences faites aux femmes lorsqu'elles ne sont pas repérées peuvent aboutir à ce qu'il y a de pire, c'est-à-dire au féminicide. Les chiffres sont d'ailleurs alarmants, il faut toujours les rappeler. En 2023, c'est 96 femmes qui ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, et 319 qui ont été victimes d'une tentative de féminicide. A Paris, c'est 5 femmes qui ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint la même année, 3 femmes par jour sont victimes de féminicides ou de tentatives de féminicides, un tiers d'entre elles avaient déjà subi une forme de violences conjugales antérieures, donc c'était signalé.

On a trop longtemps assisté à ces crimes que l'on qualifiait pourtant de prévisibles, avec trop souvent des femmes victimes de violences qui avaient alerté, porté plainte, demandé protection. C'est pour rompre avec ce cycle que le dispositif "Téléphone grave danger" a été créé. Avec mon collègue Nicolas NORDMAN, nous avons décidé de le faire vivre avec force, réactivité et engagement.

Le principe est simple et je veux le rappeler pour tout le monde, c'est un téléphone sécurisé remis à une personne en très grand danger, souvent après une décision judiciaire. Ce téléphone lui permet, en cas de menace immédiate, de contacter en une seule touche un service d'alerte dédié, et ainsi de mobiliser immédiatement des forces de l'ordre qui interviennent en moins de cinq minutes.

Ce dispositif, que j'ai porté en collaboration avec la Préfecture de police et le Parquet, avec François MOLINS à l'époque, a été mis en place à Paris depuis 2012 et sa mise en œuvre aujourd'hui est réalisée avec le C.I.D.F.F., avec des besoins qui sont en augmentation et auxquels nous essayons de répondre, puisque nous sommes passés de 13 téléphones portables à sa création, à 93 téléphones en 2024.

Concrètement, en 2023, ce sont au total 154 personnes suivies de manière globale dans le cadre de ce dispositif, avec autant de féminicides évités, et on estime que le T.G.D. permet aussi de protéger 202 enfants mineurs, puisque protéger la mère, c'est toujours protéger les enfants.

Vous avez parlé des financements et notamment de la Préfecture, je dois dire que nous sommes étonnés aussi des manquements de financement du S.P.I.P. lors du dernier schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales, et que je suis intervenue à ce sujet. La Préfecture nous a répondu que les budgets de l'Etat ne sont redescendus dans les préfectures qu'il y a quelques semaines, donc ils n'ont pas décidé de baisse, ils ont reporté de plusieurs mois le financement. Avec la Procureure Laure BECCUAU, nous sommes intervenues pour rappeler l'importance de financer ce dispositif par les budgets également de la Préfecture de police.

Ce dispositif a fait ses preuves. Il est en proie à une explosion de la demande et à des besoins d'accompagnement global des femmes bénéficiaires. C'est pour cela qu'avec Nicolas NORDMAN, nous vous proposons de renouveler le soutien et même d'aller au-delà, avec une augmentation du budget de 10.400 euros supplémentaires, ce qui nous permet de financer au total à 42.000 euros le C.I.D.F.F. par rapport à l'année précédente. En fait, des pourcentages sont mis en place, donc nous répondons à la demande du C.I.D.F.F. en fonction du nombre de téléphones.

Je suis bien d'accord sur le fait que le C.I.D.F.F. a besoin de financements supplémentaires pour pouvoir assurer un accompagnement global, au-delà même du dispositif de "Téléphone grave danger".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 132.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 132).

2025 DGRI 48 - Adhésion au réseau Change (City Hub and Network for Gender Equity).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Comme je l'ai déjà dit, je le répète, vous avez pu entendre que le concert commençait. Tant que l'on peut s'entendre, on continue la séance. Je dis cela parce qu'on a encore

prévu une heure et demie de séance. Si cela devient trop insupportable, on lèvera la séance. Je le dis de la manière la plus sereine possible.

Nous examinons le projet de délibération DGRI 48 relatif à l'adhésion au réseau Change.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Bonsoir, c'est une première pour moi, je vous rassure, je ne vais pas chanter. Je vais épargner vos oreilles.

Chers collègues, je vais donc essayer de parler du réseau Change, cette mise en réseau des villes sur la question de la transition féministe. Les villes sont probablement aujourd'hui un niveau clé pour progresser dans un contexte international tendu et particulièrement dégradé sur les questions de l'égalité et des libertés.

Un contexte où les atteintes aux droits, et particulièrement aux droits des femmes, mais aussi des minorités, se font de plus en plus nombreuses. Un contexte où les droites extrêmes et les extrêmes droites soufflent sur les braises de la haine de l'autre et de la différence.

Les villes sont donc un élément clé pour résister à cette offensive réactionnaire, car les villes sont proches des réalités, elles sont en mesure d'observer, de réagir et d'innover. Aussi, se réunir au sein d'un réseau géographique ou thématique, c'est créer des espaces de partage d'expériences et d'expertises. C'est donner les moyens pour être plus solidaires et progressistes, parce que plus outillés.

Au sein du réseau Change donc, appuyé par une équipe experte et motivée, nous pourrions, je l'espère, contribuer avec tout ce que Paris a appris, compris et mis en place patiemment depuis de nombreuses années. Nous pourrions aussi apprendre en retour, évidemment, sur les expériences locales qui ont porté leurs fruits et pourraient être généralisées aussi ici à Paris.

Notre ville d'ailleurs travaille déjà avec plusieurs collectivités qui sont déjà dans le réseau, avec des échanges qui sont déjà fructueux. Nous ne doutons pas que l'intégration au sein du réseau permettra de multiplier des collaborations, car nous savons toute l'ampleur de la tâche qui est devant nous. L'inégalité femmes/hommes est le résultat d'une culture et d'un système patriarcal, un système promu par tous les réactionnaires et obscurantistes de tout poil, en tout lieu et en tout temps. Un système patriarcal encore largement défendu par des élus.

A l'inverse, depuis les quelque quatre mandats de la gauche parisienne, nous prenons la transition féministe à bras-le-corps. Depuis plus de 20 ans, la promotion de l'égalité femmes/hommes est une priorité à Paris. Sous l'impulsion d'Anne HIDALGO, puis d'Hélène BIDARD, nous avons instauré la parité dans nos instances, généralisé l'approche "gender mainstream" à toutes nos politiques publiques et mis en place une budgétisation sensible au genre.

Notre action contre les violences faites aux femmes s'appuie notamment sur l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, l'O.P.V.F. créé en 2014. Cet observatoire observe, analyse et coordonne surtout les dispositifs innovants comme le "Téléphone grave danger", la mesure d'accompagnement protégé ou encore le soutien aux associations.

En 2024, la Ville a alloué près de 1 million d'euros à 51 associations pour lutter contre ces violences. Nous avons aussi développé des outils de prévention comme le "violentomètre" ou le "respectomètre", ainsi que des guides pour respecter et prévenir les mariages forcés.

En 2020, c'est à Paris que le premier lieu de France dédié à la culture de l'égalité et aux droits des femmes a ouvert ses portes avec la Cité Audacieuse.

Enfin, les J.O.P. de Paris en 2024 ont été l'occasion d'intensifier nos actions : création de "safe places", valorisation des sportives et lancement du passeport parisien de droits des femmes. Il s'agit de quelques réalisations dont nous sommes fiers et que nous pourrions partager au sein du réseau Change, qui nous permettra de faire progresser l'égalité femmes/hommes, mais aussi d'en finir avec les violences sexistes.

L'égalité en la matière, comme sur tant d'autres, suppose des moyens, des moyens à la hauteur d'une révolution que nous voulons irréversible. Je vous remercie dans cette ambiance de Fête de l'humanité.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Hélène BIDARD, pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, cher collègue. Oui, cela nous rappelle d'autres lieux politiques festifs où nous pouvons prendre la parole.

Merci beaucoup, cher Jean-Noël AQUA, d'avoir parlé de ce projet de délibération. Nous vous proposons donc l'adhésion de la Ville de Paris et que nous soyons la première collectivité française à intégrer le réseau Change, donc City Hub and Network for Gender Equity.

C'est un réseau qui compte aujourd'hui une quinzaine de villes membres, dont Los Angeles, Mexico, Freetown, Tokyo, Amsterdam, Barcelone, Bogota, Buenos Aires, Melbourne, Louiseville, Nairobi, Quezon City, Renca et Stockholm.

Avec la Maire de Paris, nous avons tout de suite voulu nous rapprocher de ce réseau de coopération internationale à l'échelle des réalités des localités sur les enjeux féministes, la réduction des violences sexuelles, le partage des tâches domestiques, et la collecte des données pour élaborer des politiques publiques locales féministes.

Nous pensons en effet que dans ce moment politique là, à un moment où une idéologie masculiniste se diffuse, notamment sur les réseaux sociaux, où des hommes politiques diffusent une idéologie masculiniste anti-femmes, anti-droits des femmes dans le monde, les villes peuvent être à un niveau clé pour faire progresser les droits, réduire les inégalités dans un contexte international extrêmement dégradé donc, et où les droits des femmes sont très frontalement attaqués.

Il s'agit pour nous de nous réunir avec ces villes, de créer autant d'espaces pour partager les expériences, les expertises, être plus forts collectivement.

Je me suis rendue à Londres les 29 et 30 avril derniers. J'ai pu présenter, lors du premier sommet international Change, le travail fait avec la Ville de Paris. J'ai pu échanger, je peux vous dire que c'était très marquant, avec les féministes, les représentantes américaines de Los Angeles et de Louiseville, qui m'ont fait part des violences subies par les femmes depuis les restrictions du droit à l'avortement aux Etats-Unis, les effets néfastes des choix budgétaires de Donald TRUMP, les inégalités femmes/hommes qui sont organisées.

Sadiq KHAN a lui-même prononcé un discours important et engageant pour la ville de Londres et contre les violences faites aux femmes. De mon côté, j'ai pu parler en effet de la transition féministe de la Ville, du travail que nous faisons sur le genre et l'espace public, des modalités de travail intégrées. J'ai pu aussi présenter le violentomètre, par exemple, cet outil aux autres collectivités et tout le travail que nous faisons avec la Cité Audacieuse, la cité des droits des femmes.

L'égalité femmes/hommes, c'est un enjeu de diplomatie et c'est un enjeu pour porter la paix. Je crois que c'est très important que les collectivités locales puissent s'engager pour la paix via l'égalité femmes/hommes et contre le recul des droits pour toutes et tous. C'est pour cela que ce réseau, à mon sens, est aussi important.

Nous avons besoin de tels réseaux internationaux pour pouvoir faire prendre de l'ampleur à nos politiques publiques aussi pour les Parisiennes et les Parisiens. Paris a un rôle important à jouer aussi de ce point de vue.

Je vous remercie, chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 48.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DGRI 48).

De manière raisonnable, je vous propose de lever la séance pour que l'on puisse évidemment poursuivre ce débat dans de bonnes conditions.

Allez participer au concert. Après tout, faites-vous plaisir, pour ceux qui le souhaitent.

Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée. Elle reprend demain matin à 9 heures !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 2 juillet 2025 à dix-neuf heures quarante minutes, est reprise le jeudi 3 juillet 2025 à neuf heures, sous la présidence de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Bonjour à toutes et à tous.

Situation de Cécile KHOLER et de Jacques PARIS, citoyens d'honneur de la Ville de Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Avant de commencer la séance, je voudrais avoir une pensée particulière pour Cécile KOHLER et Jacques PARIS. Comme vous le savez, Cécile KOHLER et Jacques PARIS sont nos derniers citoyens d'honneur, ils viennent d'être accusés d'espionnage pour le compte d'Israël et, pour ce chef d'inculpation, ils risquent la peine de mort.

Paris demande une nouvelle fois au Président français, aux autorités de tout mettre en œuvre pour obtenir des autorités iraniennes la libération immédiate de nos deux citoyens d'honneur. Nous leur adressons évidemment tout

notre soutien, toute notre affection et assurons leurs familles de notre solidarité et de notre mobilisation la plus totale. Paris ne les abandonnera pas, ne les abandonnera jamais.

2025 DJS 58 - Centre Paris Anim' Espace Beaujon (8e). - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement. - Approbation du principe de passation.

2025 DJS 91 - Centre Paris Anim' Point du Jour et son annexe Mesnil Saint-Didier (16e). - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement. - Approbation du principe de passation.

2025 DJS 97 - Délégation de service public. - Convention avec l'association "Actisce" pour la gestion des centres Paris Anim' La Jonquière et son annexe Louis Loucheur, et Interclub (17e).

2025 DJS 98 - Délégation de service public. - Convention avec l'association "Claje" pour la gestion des centres Paris Anim' Pina Bausch et son annexe Maya Angelou, Musidora, Annie Fratellini, Bessie Smith et son annexe Louise Jacobson (12e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 58 relatif au centre Paris Anim' Espace Beaujon, dans le 8e, délégation de service public pour la gestion de l'équipement, approbation du principe de passation.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je vais faire une intervention rapide ce matin pour dire que je voudrais exprimer la position de notre groupe pour le projet de délibération DJS 58 mais aussi les projets DJS 91, 97 et 98, qui sont des délégations de service public de centres Paris Anim'. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur cette question, notamment en novembre 2023. Nous avons déposé un vœu qui avait été très largement rejeté, mais je crois que le travail reste à faire sur ces délégations de service public.

Je ne sais pas quelle est la bonne option, mais j'ai l'impression que faire entrer l'éducation populaire dans un système de concurrence n'est pas sain. Je comprends les difficultés, la nécessité d'être tout à fait transparent et légitime dans la façon dont la gestion de ces centres Paris Anim' est confiée au secteur associatif. Un centre Paris Anim', ce n'est pas un parking et il faut donc vraiment que l'on arrive à réfléchir à une façon d'être plus accompagnant d'un secteur qui joue un rôle essentiel pour l'éducation, les loisirs et énormément de choses. C'est de l'éducation populaire, ce ne sont pas des parkings.

Bonne journée.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, Mme BIDARD, pour répondre aux projets de délibération DJS 58, 91, 97 et 98, puisque vous avez fait une intervention collective et nous vous en remercions.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, cher Sylvain RAIFAUD.

Je ne reviens pas, du coup, sur le contenu de ces différents projets de délibération qui consistent à passer des délégations de service public pour la gestion d'équipements d'arrondissements très divers, le 8e, le 12e, je ne vais pas tous les citer ni revenir sur ce sujet. En effet, la question que vous posez est un sujet que vous avez déjà abordé et qui était d'ailleurs dans la continuité d'interventions de Nathalie MAQUOI sur l'avis à émettre à l'occasion des passations de commande publique.

Vous posez donc la question de gérer les équipements jeunesse hors du cadre de la commande publique. C'est un vrai débat que nous avons déjà eu en Conseil de Paris - en effet, vous aviez déposé un vœu qui n'a pas été adopté à ce sujet -, un débat qui a commencé il y a trois ans et, je veux vous le dire, nous l'avons pris très au sérieux, car je partage et je pense que nous partageons tous l'ambition de renforcer la dynamique de l'éducation populaire. Je l'ai pris très au sérieux et nous avons questionné la Direction de la Jeunesse et des Sports et la Direction des Affaires juridiques de la Ville de Paris, qui nous ont fait deux principaux retours. Le premier, c'est que la commande publique, par le biais d'un marché public ou de délégation de service public, nous permet de nous appuyer sur les compétences des associations d'éducation populaire pour animer le quartier, faire vivre l'information jeunesse, mettre en place des loisirs éducatifs, car ce sont des compétences que nous n'avons pas aujourd'hui en interne de la Ville de Paris. Et le second retour, et non des moindres, c'est qu'en droit, selon le Code général de la propriété des personnes publiques, comme le Code de la commande publique, aujourd'hui, l'expression d'un besoin par la puissance publique induit la passation d'un contrat de commande publique.

Monsieur RAIFAUD, vous avez dit que la position du groupe "Les Ecologistes" était de s'abstenir sur ces projets de délibération. Je veux vous le dire, hier, j'ai entendu mon collègue David BELLARD rappeler à la droite, assez fermement, sur un tout autre sujet, celui des sanisettes, que le Code des marchés publics interdisait de signer

des contrats de gré à gré, même avec un opérateur historiquement implanté dans le secteur. Je l'ai entendu rappeler à juste titre notre obligation de respecter le cadre légal qui s'impose à nous, et donc, vous le comprendrez, je respecterai moi-même le cadre légal, comme David BELLIARD. Vous avez, bien entendu, le droit d'être en désaccord avec ce cadre légal et je peux partager cette ambition, mais votre voix trouverait davantage d'écho à l'Assemblée nationale, au Sénat, voire au Parlement européen pour permettre de changer ce droit.

Pour ma part, en tout cas, je ne m'inscris vraiment pas dans une position doctrinale par rapport à cela et j'écoute avec attention la Direction de la Jeunesse et des Sports et la Direction des Affaires juridiques, ainsi que l'Inspection générale de la Ville de Paris, puisque, je vous l'ai dit, nous avons pris très au sérieux ces questionnements en les faisant remonter à toutes les directions et à tous ceux qui sont en responsabilité. On ne va pas impulser des orientations qui seraient contraires au cadre légal.

Néanmoins, épisode 2, saison 3 de ce débat, aujourd'hui, on vous propose de continuer dans cette direction, car cela nous permet de maintenir des exigences comme la tarification sociale, la volonté d'ouvrir les équipements pendant les congés d'été, le fait de tenir des points d'information jeunesse, d'organiser des séjours de vacances. Tout cela, nous le mettons dans nos cahiers des charges, et si nous n'avions pas cela, avec une simple convention d'occupation, nous ne pourrions pas passer ces commandes pour les vacances, les points d'accès au droit, les tarifications sociales, etc.

Cependant, il y a un autre mode de gestion qui existe aujourd'hui en droit et que nous avons mis en œuvre. C'est celui de la régie et c'est ce que nous avons fait avec "Quartier Jeunes", en sachant que nous avons laissé une grande place aux associations qui participent à ce projet de "Quartier Jeunes", et c'est ce que nous avons fait aussi en territorialisant, avec Jérôme COUMET, "Quartier Jeunes" dans le 13^e arrondissement avec Q.J.13 que nous avons inauguré il y a quelques jours, ce qui nous permet d'avoir une Direction de la Jeunesse et des Sports qui anime le "Quartier Jeunes" mais avec une présence des associations assez forte.

C'est un vieux débat. Vous entendez que cela ne satisfait pas pleinement les associations d'éducation populaire, le fait que l'on crée des équipements en régie au lieu de leur permettre, à elles, d'animer ces équipements. Ce débat est donc encore devant nous. Aujourd'hui, nous avons deux options, les conventions et la régie, et c'est un débat qu'il faudra aussi avoir avec Paul SIMONDON dans un autre cadre.

Je vous invite donc évidemment à voter ces projets de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 58).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 91).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 97).

Et enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 98.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2025, DJS 98).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Ville de Paris au projet de mémorial d'envergure nationale dédié aux femmes victimes de féminicides.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 126 relatif au soutien de la Ville de Paris au projet de mémorial dédié aux femmes victimes de féminicides.

Je donne la parole à Mme BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole pour présenter ce vœu de l'Exécutif que je rapporte avec Laurence PATRICE.

Chers collègues, l'O.N.U. estime à 85.000 le nombre de femmes tuées de manière intentionnelle en 2023 à travers le monde. 60 % d'entre elles ayant été tuées par leurs conjoints ou un membre de leurs familles. Cela représente 140 femmes par jour et une toutes les dix minutes sur la planète, et 96 femmes en France dont 5 à Paris en 2023. Voilà les chiffres pour les féminicides.

Les féminicides sont des crimes systémiques, produits des pires rapports de domination, profondément ancrés dans notre société, et face à cela, nous comptons les féminicides tous les ans, mais nous avons un devoir de mémoire. Je sais qu'il est précieux, aux yeux de notre collègue Laurence PATRICE, d'avoir ce devoir de mémoire aussi féministe, de pouvoir inclure celles qui ont été tuées parce qu'elles étaient des femmes. Commémorer, ce n'est pas regarder le passé avec nostalgie mais affirmer une position, une volonté politique que cela n'arrive plus.

Faire mémoire des victimes de féminicides, c'est leur rendre leur nom, leur dignité, leur histoire. Trop souvent, elles disparaissent dans les statistiques. Or, chaque femme assassinée, c'est un monde qu'on a brisé, une mère, une sœur, une collègue, une citoyenne. Porter une mémoire, c'est refuser l'indifférence, dire que la République se souvient. C'est pour cela que nous vous proposons ce vœu de l'Exécutif, un travail mémoriel qui n'est pas simplement un geste symbolique, mais aussi un geste politique.

Ainsi, parce que la mémoire est une arme contre la répétition, qu'elle est un levier pour construire une société plus juste, plus sûre, plus égalitaire, nous vous proposons avec Laurence PATRICE, au nom de l'Exécutif municipal, de soutenir le projet de mémorial d'envergure nationale dédié aux femmes victimes de féminicides.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 126 dans le fascicule déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Ce vœu important est adopté à l'unanimité. (2025, V. 158).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à une campagne d'affichage du 39 19.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 54 relatif à une campagne d'affichage du 39 19.

La parole est à Mme Emmanuelle RIVIER.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Effectivement, ce vœu vise à demander que la Ville de Paris organise une campagne d'affichage du 39 19 dans les pharmacies parisiennes, en partenariat avec la Fédération nationale "Solidarité Femmes" et le Conseil régional Ile-de-France de l'Ordre des pharmaciens.

Le 39 19, vous le savez certainement toutes et tous mais je le rappelle, est un numéro national, une ligne d'écoute dédiée aux femmes victimes de violences, mise en place et opérée par "Solidarité Femmes", gratuite et qui concerne toutes les formes de violences faites aux femmes. Les écoutantes du 39 19 sont formées et ont vocation à accueillir la parole, à répondre aux questions, à informer, à analyser, à identifier les besoins des personnes et à les orienter vers des associations et les structures proches de chez elles. Un appel au 39 19 n'engage à rien et, vous le savez, parfois les victimes ont peur de signaler les violences qu'elles subissent, et à raison parce que cela peut les mettre en danger. Le 39 19 n'engage à rien, n'oblige à rien, mais c'est tout de même le premier pas pour sortir de la violence.

Pourquoi les pharmacies ? Parce que tout le monde y va, y compris les personnes âgées. Une étude que nous menons actuellement avec le C.I.D.F.F. dans le 20e le montre, les personnes âgées sous-déclarent les violences et les déclarent au moment où l'on en arrive à un point de non-retour. Dans le 20e, ce vœu sera aussi un premier pas pour que les pharmacies volontaires participent à une sensibilisation afin qu'elles puissent détecter et orienter les victimes de violences.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est donc à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, chère collègue, et merci à votre groupe pour avoir déposé ce vœu.

Je réponds peut-être en lieu et place, d'ailleurs, d'Anne-Claire BOUX qui partage pleinement, j'en suis sûre, cette ambition. En effet, face aux violences faites aux femmes, l'information et le droit à l'information, cela sauve des vies. Informer sur les associations d'écoute est crucial, que ce soit "Solidarité Femmes", avec le 39 19, ou le "Collectif Féministe" contre le viol, avec sa ligne d'écoute, "Viol Femmes Informations", accessible au 0800.05.95.95, deux associations et lignes d'écoute nationales que la Ville finance également.

C'est pourquoi, sur l'ensemble des supports, dès que ma délégation le peut, dès qu'il y a des supports disponibles dans l'ensemble des services de la Ville de Paris, nous portons des campagnes. Notamment le 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, nous faisons toujours figurer ces numéros. C'est d'ores et déjà le cas avec certaines délégations et je veux notamment citer les affiches dans les piscines municipales que nous avons portées avec Pierre RABADAN suite aux témoignages de violences sexistes et sexuelles dans les établissements.

Je ne peux donc que souscrire à votre vœu de mener une campagne d'affichage dans les officines de pharmacies pour faire connaître davantage le 39 19. J'ajoute que cette campagne devra se faire en lien avec l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes et, bien évidemment, avec la Direction de la Santé publique, et c'est un avis favorable pour ce vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 du groupe "Les Ecologistes" avec, comme vous l'avez entendu, un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 159).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'adhésion de la Ville de Paris au centre Hubertine Auclert.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 55 relatif à l'adhésion de la Ville de Paris au centre Hubertine Auclert.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, je souhaitais vous remercier, Monsieur le Maire, pour les mots que vous avez eus à l'attention de Jacques PARIS et de Cécile KOHLER. Vous avez, bien entendu, la pleine adhésion du groupe "Les Ecologistes" à ce que vous avez dit. Notre mobilisation doit être totale pour obtenir leur libération immédiate.

Cela étant dit, chers collègues, je souhaite vous emmener à la semaine dernière pour une épreuve du brevet des collèges, l'épreuve d'éducation morale et civique. Exercice n° 3 : mobiliser des compétences issues de l'enseignement moral et civique, sur dix points. Situation pratique, égalité femmes/hommes. Document 1 : affiche de campagne en faveur de l'égalité femmes/hommes. Là, vous voyez le portrait d'une jeune femme, Ada Lovelace. Vous lisez le sous-titre, "1815-1852, mathématicienne, pionnière de la programmation informatique" et, en gros, cette information : "Aujourd'hui, en France, seulement 11 % des étudiants en écoles d'informatique sont des femmes. L'égalité, cela se travaille". Une campagne d'affichage réalisée par le centre Hubertine Auclert.

C'est vrai que le centre Hubertine Auclert fait de nombreuses campagnes d'affichage, de prévention. Je sais que nous sommes un certain nombre, ici, à avoir leurs affiches dans nos bureaux à l'Hôtel de Ville, je sais que nous sommes un certain nombre ici à avoir travaillé sur les campagnes de lutte contre les stéréotypes, de lutte contre les violences, de formation aux associations, de formation aux intervenants et intervenantes dans les milieux scolaires. Nous nous appuyons aussi sur leurs travaux, le fameux rapport sur l'évaluation de l'accueil des femmes victimes dans les commissariats parisiens, mais également le plan de formation des forces de l'ordre pour l'accueil des victimes, plan de formation des forces de l'ordre d'ailleurs menacé, la Préfecture de police ayant annoncé couper la subvention permettant de le déployer.

Considérant tout le bien que fait le centre Hubertine Auclert, car ses salariés, ses animatrices, ses administratrices recensent des ressources en Ile-de-France et, surtout, créent des ressources qui sont mises à disposition des collectivités territoriales en Ile-de-France et ailleurs, des ressources mises à disposition des

associations, je viens vous dire notre stupéfaction lorsque nous avons découvert, par l'alerte du centre Hubertine Auclert, que la Ville de Paris n'était plus adhérente de ce centre.

Nous qui pouvions être fiers d'avoir été un soutien de la création du centre Hubertine Auclert, de l'avoir toujours défendu pour lui permettre de déployer des politiques d'égalité, le vœu des écologistes vise à avoir des explications sur cet état de fait et demande un engagement à la réadhésion au centre Hubertine Auclert.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, chère collègue.

Je vous le dis tout de suite, je souhaite que nous puissions réadhérer au centre Hubertine Auclert et je vous demanderais donc de retirer votre vœu. Je veux juste faire un petit récapitulatif des deux années passées qui, malheureusement, ont été très compliquées pour le centre Hubertine Auclert.

D'abord, oui, le centre Hubertine Auclert a été créé il y a plusieurs années sous les mandats précédents, et la Région, malheureusement, avec l'arrivée de Valérie PÉCRESSE, a "sapé" 30 % des subventions au centre.

Un Intervenant. - Ce n'est pas vrai du tout !

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Si. 30 % de moins à l'arrivée de Valérie PÉCRESSE.

Deuxièmement, la Ville était en effet adhérente du centre, jusqu'en 2023, et nous passions par une adhésion qui nous permettait de bénéficier de formations. Il y a eu de très grosses difficultés au centre Hubertine Auclert avec l'ancienne présidence et j'ai appris qu'un article 40 avait été déposé à l'encontre de l'ancienne présidente. Je cite : "Des salariés décrivent des conditions de travail dégradées, propices à des troubles psychosociaux, des conséquences concrètes sur le fonctionnement de l'organisme. Elles et ils soulignent par ailleurs des violences psychologiques présumées de la part de la présidente de la structure à l'encontre des salariés". Vous comprendrez que c'était très inquiétant. Je ne vais pas citer d'autres éléments qui étaient dans cet article 40. C'est à la justice, ensuite, de se déterminer.

Troisièmement, j'apprends que le centre Hubertine Auclert a un budget excédentaire et qu'il est demandé à la Ville de Paris une hausse significative du montant de l'adhésion.

Quatrièmement, j'apprends que depuis deux ans, nous n'avons plus aucune nouvelle du centre Hubertine Auclert. De mon côté, je n'ai plus de contacts politiques. Du côté de Barbara GOMES, qui représente la Ville de Paris, il n'y a plus aucun contact et elle n'est pas invitée aux réunions. Enfin, il n'y a pas de contacts non plus du côté administratif, et plus aucune formation n'est faite.

Vous comprendrez que face à tous ces questionnements, dont certains sont très graves, on ne pouvait continuer de donner de l'argent public si, in fine, les Parisiennes ne pouvaient bénéficier des ressources du centre, sans oublier les conditions de travail des salariés.

Depuis, les contacts politiques ont été repris, les contacts administratifs aussi. J'ai pu rencontrer la nouvelle présidente, puisqu'il y a une nouvelle direction au centre Hubertine Auclert. Les conditions...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Si vous voulez bien conclure.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - ... sont de nouveau réunies, je pense, pour une adhésion après l'expertise des services et je vous invite donc à retirer ce vœu. Je souhaite que cela se passe mieux à l'avenir.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Est-ce que vous le retirez ? Vous le retirez ? Allez-y.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Je retire le vœu. Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame BIDARD, pour vos explications. En effet, la Région Ile-de-France mène parfois un jeu dangereux avec le centre Hubertine Auclert, avec des soutiens politiques plus ou moins fiables selon les années, avec également la participation d'élus d'extrême droite au centre Hubertine Auclert qui essaient d'y imposer leur agenda réactionnaire alors même que c'est un centre de ressources sur l'égalité femmes/hommes, et je partage, bien entendu, vos inquiétudes sur les conditions de travail et sur l'article 40 que vous avez évoqué.

Néanmoins, hier, nous avons voté, dans le cadre de votre délégation, l'adhésion de la Ville de Paris pour un montant inférieur à 200 euros à une autre structure et j'aurais trouvé de bon aloi que nous puissions avoir ces éléments avant pour que nous puissions évaluer ensemble la nécessité de garder ou pas notre adhésion au centre Hubertine Auclert, d'autant plus que c'était le risque pour une ville comme Paris, capitale des droits humains, capitale des droits des femmes et avec un effet d'entraînement sur son territoire extrêmement important, d'abandonner le centre Hubertine Auclert à des dérives que nous ne pouvons avoir les moyens de combattre.

Je retire donc le vœu et je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'interdiction symbolique de "TikTok" pour les jeunes Parisiens de moins de 15 ans.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 56 relatif à l'interdiction symbolique de "TikTok" pour les jeunes Parisiens de moins de 15 ans.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je présenterai le vœu de notre collègue sénatrice Agnès EVREN.

Quatre heures par jour, c'est le temps que passent en moyenne les jeunes sur les écrans contre seulement 20 minutes pour la lecture. La responsabilité incombe à des algorithmes opaques qui ne font que maintenir les utilisateurs scotchés sur leurs écrans. Pire, parfois, les plus jeunes le font à l'école. A ce titre, Agnès EVREN avait déposé une proposition de loi l'année dernière en faveur de la pause numérique, afin que l'on retire les écrans des écoles pour protéger la santé, l'apprentissage et la sécurité de nos enfants.

Mais certaines applications sont pires que d'autres. En 2023, à la suite d'une commission d'enquête, le Sénat a publié un rapport alarmant qui pointe les très graves dangers de "TikTok" pour la santé mentale des jeunes : déficit de sommeil, addiction, repli sur soi ou même dépression.

Depuis le 24 mars 2023, sous l'impulsion de la Commission européenne, tous les agents de la fonction publique ont reçu l'interdiction d'installer "TikTok", et ce, pour des enjeux sécuritaires liés aux données, mais aussi et surtout pour son caractère récréatif. Pourquoi ce qui est fait pour des agents de l'Etat ne peut-il pas être appliqué à nos jeunes, encore plus vulnérables ? Le Président de la République s'est prononcé en faveur d'une interdiction de "TikTok" aux jeunes de moins de 15 ans et a déclaré vouloir le faire si l'Union européenne ne s'en chargeait pas. Une commission à l'Assemblée nationale, sous l'impulsion de vos alliés socialistes, Monsieur le Maire, y travaille et les auditions vont en ce sens.

Evidemment, Paris, à elle seule, ne peut pas interdire "TikTok", mais nous pouvons montrer un exemple. Alors soyons la première capitale européenne à nous exprimer en faveur d'une interdiction symbolique de "TikTok" pour les jeunes de moins de 15 ans. Demandons, en votant ce vœu, que l'Union européenne s'y engage pleinement. Interdire "TikTok" aux moins de 15 ans, c'est poser une limite claire pour éviter de laisser prospérer des dommages irréversibles sur les nouvelles générations.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD. Et n'oubliez pas de mettre vos cartes avant d'intervenir.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chère collègue.

Voilà un vœu sur un sujet très important pour tout le monde, mais malheureusement en deçà des enjeux soulevés. Le sujet, oui, les réseaux sociaux et leurs puissants algorithmes ciblent et ont un impact avéré, dangereux, étudié sur la santé mentale des jeunes, sur leur isolement, sur les enjeux de sociabilité. Oui, les algorithmes restreignent la pensée critique et permettent la désinformation qui prospère. L'actualité, hier, a encore illustré le danger en la matière. A Saint-Etienne, un jeune de 18 ans vient d'être mis en examen pour un projet d'attentat. Les premières informations indiquent que ce jeune s'abreuvait de vidéos masculinistes sur "TikTok".

Oui, il y a un sujet et un danger imminent, mais, pardon de vous le dire, vous avez cité quelques éléments, vous souhaitez, avec ce vœu, interdire "TikTok", mais cela fait déjà deux ans que le Parlement a fait une loi pour l'ensemble des réseaux sociaux, et pas seulement pour "TikTok", mais pour tous les réseaux sociaux. Le 7 juillet 2023, les parlementaires ont adopté une loi visant à instaurer une majorité numérique à 15 ans, à lutter contre la haine en ligne, loi à laquelle vous ne faites pas référence dans les considérants, et depuis le 7 juillet 2023, nous sommes dans l'attente d'un décret d'application permettant enfin d'appliquer cette loi. Cela veut dire que cela fait deux ans qu'il y a une inaction gouvernementale et une absence de décret d'application. Or, il y a une urgence à agir, une urgence à ce que les Ministres de l'Intérieur, du Numérique, de la Culture, de l'Egalité femmes/hommes, de la Jeunesse, de l'Enfance, de l'Europe, des Affaires étrangères mais aussi des Affaires culturelles agissent. Il faut plaider auprès de la Commission européenne pour mettre en œuvre une loi sans attendre, sans discours supplémentaires.

Une interdiction symbolique n'est pas suffisante. Cela n'entre pas dans le champ de la compétence de la Ville de Paris et cela ne changera rien. Nous voulons que le Président de la République prenne ses responsabilités. Il n'y a pas besoin de la Maire de Paris pour tenir le stylo et signer un décret d'application de la loi.

Je vous invite donc à retirer votre vœu. Sinon, j'émètrai un avis défavorable.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Est-ce que vous retirez votre vœu ? Vous le maintenez.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 56 du groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 56 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la formation des agents de la Ville sur la prostitution des mineurs.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la lutte contre la prostitution des mineurs.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 57, 58 et 58 bis relatifs à la formation des agents de la Ville sur la prostitution des mineurs.

Mme Catherine IBLED est là ? Non. C'est donc Mme TOUBIANA ?

Allez-y, Madame TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente ce vœu pour Catherine IBLED et pour le groupe Union Capitale, vœu relatif à la formation des agents de la Ville sur la prostitution des mineurs.

Il est indispensable, Monsieur le Maire et mes chers collègues, que les agents de la Ville soient formés continuellement aux enjeux de la prostitution des mineurs, afin de pouvoir les identifier et d'accompagner les risques liés à la prostitution juvénile. Il est indispensable que les agents de la police municipale et nationale soient formés pour recueillir les dépôts de plaintes des jeunes victimes de prostitution, enclencher les procédures adaptées et orienter ces jeunes vers les services de protection de l'enfance. Nous savons que la Ville de Paris déploie déjà des actions de formation à destination de ses agents, mais il faut absolument aujourd'hui les renforcer et les adapter à l'évolution des pratiques.

C'est pourquoi, notre groupe Union Capitale, nous émettons le vœu que la Ville de Paris et la Préfecture développent ces formations à destination de leurs agents, pour qu'ils puissent mieux repérer, mieux identifier et mieux prendre en charge ces mineurs en situation de prostitution.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Mme Elisabeth STIBBE, pour deux minutes.

Mme Elisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" présente ce vœu demandant un renforcement de la lutte contre la prostitution des mineurs à Paris, un phénomène grave, en progression et encore trop souvent invisibilisé. Les derniers chiffres de l'Observatoire national des violences faites aux femmes sont sans appel : près de la moitié des victimes dans les affaires de prostitution en 2024 étaient des mineurs, et dans 94 % des cas, il s'agit de jeunes filles. Paris est en première ligne : 58 % des verbalisations pour recours à la prostitution ont lieu dans notre Ville. Ce chiffre montre l'ampleur du phénomène et son ancrage territorial. Pourtant, la réponse institutionnelle reste fragmentée, incomplète et souvent tardive.

Nous savons que les jeunes filles victimes sont repérées dans les collèges, les foyers, les centres d'aide sociale à l'enfance. Cela signifie qu'il est possible de les détecter et de les protéger, à condition que la coordination entre les services sociaux, les établissements scolaires et la police municipale soit renforcée. Par ailleurs, le parcours de sortie de la prostitution, le P.S.P., prévu par la loi de 2016 reste trop peu activé à Paris. Il est urgent de garantir un accès effectif à l'hébergement d'urgence, à l'aide financière et à la réinsertion.

Ce vœu appelle donc la Ville à dresser un état des lieux précis, à renforcer la détection et la protection des mineurs, à rendre les parcours de sortie réellement opérationnels et à déployer des campagnes de prévention ciblées dans les collèges et les lycées. Il ne s'agit pas simplement d'un fait divers ou d'une marginalité, il s'agit de jeunes filles souvent en danger, parfois très jeunes, victimes d'exploitation. Il est de notre responsabilité collective d'agir.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, chères collègues, je vous présenterai le vœu de l'Exécutif pour rassembler cela. Je vous remercie au nom de ma collègue Dominique VERSINI d'attirer l'attention sur le fléau de la prostitution des mineurs victimes d'exploitation sexuelle. En 2024, les forces de sécurité intérieure ont enregistré 659 victimes mineures de proxénétisme, c'est 34 % de plus qu'en 2021. Les associations estiment à 20.000 le nombre de mineurs concernés en France, avec un abaissement, ces dernières années, de l'âge moyen d'entrée dans la prostitution qui est de 14 ans, 12 ans pour certaines victimes, voire 8 ans et 6 ans. On parle bien ici de pédocriminalité.

Face à la montée inquiétante des réseaux organisés, notamment en ligne, et à la complexité des parcours des enfants victimes, des processus multiformes de captation des victimes, des mineurs qui aussi ne se rendent même pas compte qu'ils sont victimes de la prostitution, il est urgent que l'Etat prenne ses responsabilités. D'ailleurs, nous pourrions faire un lien avec le vœu précédent sur l'interdiction des réseaux sociaux pour les moins de 15 ans. Les réseaux ne connaissent pas de frontières, ils recrutent, contrôlent et vendent la jeunesse à grande échelle en s'appuyant sur des vulnérabilités préalables. Il existe aussi une demande très forte d'hommes adultes qui ont recours aux viols tarifés de mineurs ; je le rappelle, l'achat d'actes sexuels de mineurs est un crime.

La collectivité locale ne peut pas agir seule. Pour répondre à l'urgence, il faut des stratégies nationales ambitieuses, claires et coordonnées, avec des moyens humains et financiers à la hauteur.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif, qui intègre pleinement la dimension d'une stratégie nationale en plus de l'action de notre collectivité, en partenariat avec toutes les instances compétentes.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour dire que la lutte contre la prostitution des mineurs est une des priorités de la Préfecture de police. Concernant l'état des lieux que vous évoquez, ce qu'on remarque, c'est que les victimes ont souvent subi des parcours jalonnés de violences, des ruptures familiales, des placements, des déscolarisations, des fugues ou des conduites addictives. Elles sont souvent en quête de repères et d'estime de soi et influencées par la banalité de la sexualité sur les réseaux sociaux. Elles deviennent donc des cibles faciles pour les proxénètes.

Les proxénètes sont souvent, dans les affaires que l'on suit, des jeunes hommes majeurs déjà connus de la justice, attirés par une activité qu'ils jugent rentable et peu risquée en raison de l'invisibilité du phénomène et de la difficulté à recueillir des témoignages. L'exploitation repose sur des sites spécialisés et les réseaux sociaux à chaque étape, que ce soit dans le recrutement, la diffusion des annonces ou les prises de rendez-vous. Les actes se déroulent dans des lieux discrets, souvent avec des déplacements assurés en V.T.C.

Face à l'évolution de ce phénomène, la Préfecture de police, "via" sa direction de la police judiciaire, a renforcé ses dispositifs. En 2021, un groupe d'enquête dédié au proxénétisme des mineurs a été créé. En 2024, un bureau de liaison a vu le jour pour assurer le suivi des victimes, la coordination interservices et le partage des méthodes d'enquête. L'activité s'intensifie. En 2024, 39 dossiers ont été traités avec 44 gardes à vue, 32 défèrements, 19 victimes entendues dont 9 mineurs de moins de 15 ans, et au cours des cinq premiers mois de l'année 2025, donc de cette année, ce sont 38 gardes à vue, 29 défèrements et 17 dossiers qui ont déjà été recensés.

Le volet dédié à l'accompagnement repose sur une distinction juridique importante, qui a été rappelée : les mineurs ne peuvent pas accéder au parcours de sortie de prostitution prévu par la loi de 2016, qui est, lui, réservé aux majeurs. Toutefois, il est important de souligner que ce dispositif connaît à Paris une dynamique soutenue. En 2024, 337 dossiers ont été instruits par la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, dont 80 nouvelles entrées dans le parcours, 202 renouvellements et 55 sorties. Et au 1er décembre 2024, 143 personnes étaient engagées dans un parcours actif.

Pour les mineurs, la priorité est donnée également à la prévention et à la coordination. Une mallette pédagogique a été conçue en lien avec le Parquet de Paris, le Rectorat et les associations "Le Mouvement du Nid" et l'"Association contre les violences sur mineurs". Elle est utilisée par des policiers spécialement formés de la mission de prévention de contact et d'écoute et elle a permis en 2024 de sensibiliser un grand nombre de mineurs, plus de 2.300 élèves lors de 56 interventions à Paris et en Seine-Saint-Denis.

Dans le volet prévention et accompagnement, la Préfecture de police, en lien avec la Préfecture de Région, finance également 7 associations spécifiquement mobilisées dans la lutte contre la prostitution des mineurs "via" les crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Dans cette dynamique partenariale, un conseil local d'action contre les violences, un C.L.A.V., dédié aux mineurs, a été installé en 2023, et dans ce cadre, un groupe de travail spécifique sur la prostitution des mineurs, co-présidé par la Préfecture de police et la P.R.I.F., en lien étroit avec la Ville de Paris, renforce les dispositifs de repérage, de signalement, de prise en charge. Dans le cadre de ce C.L.A.V., les thématiques de travail actuelles sont

orientées vers les enjeux de santé et d'addiction, notamment chez les jeunes qui reviennent de fugues - c'est une problématique particulièrement importante -, et il y a également la thématique de l'accueil avec la création d'un lieu dédié qui serait pris en charge par une équipe pluridisciplinaire.

Pour répondre au vœu exprimé, une action de sensibilisation à l'intention des agents municipaux pourrait tout à fait être envisagée et organisée sur le modèle de celle déjà conduite auprès de nos policiers de prévention. Une telle initiative permettrait de renforcer encore les capacités d'identification et d'accompagnement des mineurs en situation de prostitution par les services de la Ville de Paris, et nous nous tenons à disposition pour échanger sur ce sujet très important.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu d'Union Capitale est maintenu ?

Mme Marie TOUBIANA. - Compte tenu des explications de Mme la Représentante du Préfet et de Mme BIDARD, j'accepte de retirer notre vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu des "Républicains, Les Centristes et Indépendants" ?

Mme Elisabeth STIBBE. - Je le retire également, car un sujet aussi grave que la protection des mineurs mérite le consensus, et merci à vous d'avoir repris nos éléments.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 58 bis dans le fascicule déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté. (2025, V. 160).

2025 DASCO 14 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.028.212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (T.A.P.).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la transparence et au bilan de la réforme des rythmes scolaires à Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 14 et le vœu n° 59. Le projet DASCO 14 concerne des conventions annuelles d'objectifs et subventions associées pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

La parole est à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci beaucoup.

Voici un projet de délibération qui une nouvelle fois reflète un manque de rigueur dans la gestion de l'argent public et une orientation politique qui n'est pas acceptable pour notre groupe. Plus d'un million d'euros pour des projets d'animation dans le cadre des temps d'animations périscolaires, c'est une grosse subvention, et pourquoi pas, mais c'est une subvention au sujet de laquelle nous devons souligner de profonds désaccords.

Tout d'abord, encore et toujours des structures associatives problématiques. Je souhaite rappeler une nouvelle fois les subventions à "La Petite Rockette" et à "La Ligue de l'enseignement". Par principe, nous ne pouvons apporter notre soutien à "La Ligue de l'enseignement" depuis ses dérives contraires aux valeurs de la laïcité. C'est d'ailleurs pourquoi notre groupe demande un vote disjoint pour les articles 51 et 65 de ce projet de délibération.

Mon groupe souhaite également dénoncer la gabegie dont, hélas, nous sommes coutumiers ici : plus de 6.000 euros pour un projet octroyé à des associations pour un atelier visant, je cite, "l'appropriation de la cour "oasis" par les enfants". Mais enfin, est-ce vraiment une réalité ? Est-ce vraiment ce dont nos écoles ont besoin ? Les cours "oasis" ont déjà été très intégrées par le corps enseignant et les élèves, elles sont très acceptées, très reconnues. Je pense, et nous pensons, que cet argent doit être investi ailleurs. Les parents d'élèves préféreraient des bâtiments rénovés, des sanitaires dignes de ce nom, du matériel de qualité, des écoles rafraîchies. Nous vous rappelons la nécessité d'une gestion rigoureuse de l'argent public.

L'argent manque cruellement aujourd'hui dans les caisses de la Ville. Vous avez fait exploser les impôts et, dans le même temps, vous subventionnez des actions dont personne ne comprend l'intérêt. Il est en décalage complet avec la parcimonie nécessaire, on jette des milliers d'euros. Voilà une réalité et ce n'est pas notre vision pour Paris.

En 2026, au côté de notre présidente Rachida DATI, nous redonnerons à Paris un cap de la responsabilité et une bonne gestion de l'argent public. Un Paris où il fera bon vivre. Nous essaierons et nous rehausserons les investissements dans les écoles, nous essaierons d'arrêter la gabegie financière.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - En attendant, on vit très bien à Paris.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe MoDem et Indépendants.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je vais être très rapide, je ne vais pas intervenir sur le fond du projet de délibération et sur l'ensemble des dossiers concernés, car nous n'avons pas, au sein de notre groupe MoDem et Indépendants, de problème particulier sur tel ou tel dossier et nous suivons avec attention ces projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

Je souhaite néanmoins solliciter votre attention et l'attention de notre Conseil sur une certaine anomalie que nous avons rencontrée en lisant ces dossiers, notamment les annexes, deux dossiers qui sont concernés par l'ambassade de Turquie, qui serait celle qui organise une convention avec notre collectivité. Que je sache, une collectivité ne peut intervenir avec un dossier auprès d'une ambassade étrangère, quels que soient, d'ailleurs, ses qualités ou ses défauts. C'est la première question que je souhaite poser à M. le Premier adjoint : comment se fait-il qu'on puisse faire acte de candidature lorsqu'on est une ambassade et comment notre collectivité, la Ville de Paris, peut accepter une telle candidature et décide d'attribuer une subvention dans le cadre de deux écoles qui sont dans le 20e arrondissement ? C'est une première question.

J'en ai une deuxième beaucoup plus globale et je pense que sur cette question, nous sommes tous d'accord, car cela a été le sens du dernier vote auquel nous avons procédé collectivement pour le maire d'Istanbul Ekrem IMAMOGLU qui a été emprisonné et auquel nous avons attribué, Monsieur le Maire, la citoyenneté d'honneur. Je souhaite juste rappeler, dans ce cadre, ce que nous avons lu collectivement et qui était écrit dans l'exposé des motifs pour l'attribution de cette citoyenneté d'honneur : "L'arrestation du maire d'Istanbul marque clairement la volonté du Gouvernement turc d'éviter par tous les moyens la possibilité d'une alternance démocratique. Elle est une tentative d'intimidation de l'opposition et une atteinte au principe de libre administration des collectivités locales, qui doivent voir se mobiliser tous les démocrates attachés au respect de l'Etat de droit dans un pays qui est par ailleurs membre du Conseil de l'Europe".

Lorsque l'on parle de ce pays qui agit de la sorte, en tous les cas de ce régime, non pas forcément de son peuple, lorsque l'on parle en ces termes, attribuer par ailleurs au représentant de ce même régime, c'est-à-dire à l'ambassade de Turquie, une subvention pour qu'il vienne accompagner nos enfants, nos élèves dans les écoles parisiennes pose question, et je souhaite, pour cela, attirer votre attention sur la nécessité de corriger cette anomalie.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Malheureusement, on a encore entendu, de la part de M. Franck MARGAIN, des suspicions très idéologiques sur certaines associations. Comme d'habitude, vous faites votre commissaire avec "La Ligue de l'enseignement" et "La Petite Rockette". Ce qui me gêne, c'est que vous êtes beaucoup moins tatillon, par contre, sur ce qu'il se passe dans les écoles privées de notre pays, sur ce qu'il se passe, par exemple, à Stanislas ou dans d'autres écoles privées. Je pense qu'il y a deux poids deux mesures très idéologiques, qui montrent que le problème n'est pas dans "La Ligue de l'enseignement" ou dans "La Petite Rockette", mais clairement chez vous.

Mais ce n'était pas pour cela que je souhaitais intervenir, c'était d'abord pour expliquer et pour rappeler en quoi c'est important de mettre des moyens pour nos enfants. Non, un million d'euros, ce n'est pas trop pour l'école publique, ce n'est pas trop pour les temps d'activités périscolaires pour nos enfants, car, voyez-vous, l'enseignement et la pédagogie ne se jouent pas uniquement pendant le temps de classe face à une maîtresse ou un maître, il se joue aussi pendant tout le temps que les enfants sont à l'école, entre le moment où ils sont déposés le matin et le moment où ils repartent l'après-midi, et il est important que la Ville mette les moyens, justement, pour que ces temps périscolaires soient qualitatifs.

Les activités sont effectivement très nombreuses. Il y a eu 11.000 activités qui ont été proposées par la Ville l'année dernière, 80 projets ont été retenus en maternelle, 124 en élémentaire cette année, et il faut rappeler le rôle très particulier que jouent les animatrices et les animateurs du périscolaire, puisqu'ils assument à 70 % ces activités. Il ne faut pas l'oublier, ce ne sont pas uniquement les salariés des associations qui interviennent dans les écoles.

Je tiens à dire que si la Ville met des moyens, et j'en suis heureux et il faut que nous en soyons toutes et tous heureux, elle n'en met pas suffisamment dans le périscolaire, et c'est d'ailleurs une part du problème. Il ne s'est pas passé un trimestre, ces dernières années, sans qu'il n'y ait eu de mouvements de grève dans le périscolaire. Nous

avons une situation, en tout cas, qui montre que la question... Je vois bien le vœu de la droite qui parle de la question des rythmes scolaires, mais la vraie question, c'est : quels moyens on met dans le périscolaire ? Le périscolaire se passe bien à partir du moment où il y a suffisamment d'encadrement, où les agents sont bien payés, où les primes sont suffisantes et où, surtout, les agents ne sont pas précaires. Il faut savoir que la Ville a été condamnée pour deux agents vacataires, dernièrement, notamment une animatrice qui a été obligée de requalifier en CDI son contrat. Il y a un certain nombre d'agents sur le périscolaire qui sont précaires, qui sont vacataires et qui, pourtant, ont des tâches permanentes sur l'année, régulièrement, et qui depuis des années sont bloqués dans une situation de précarité. Je pense que la Ville a tout intérêt à regarder cela de près et je sais qu'il y a un programme de déprécarisation, mais qui n'est pas assez rapide.

Il y a donc cette problématique-là dans le périscolaire, mais il y a aussi la problématique des directrices et des directeurs de périscolaire. Il faut savoir que deux tiers des directrices et des directeurs de périscolaire se demandent s'ils veulent rester à leur poste, car ils se retrouvent à devoir assumer - ils doivent assumer, de fait - des tâches qui correspondent à des tâches de cadre A, et ils sont en catégorie B. Du point de vue de l'encadrement des enfants, ils peuvent avoir 200 enfants, par exemple, sous leur responsabilité, et du point de vue de l'encadrement des agents, ils peuvent en avoir une trentaine sous leur responsabilité. Se pose également la question des tâches administratives, et sur toutes ces questions, ils font des tâches de catégorie A mais sont payés et sont considérés comme des agents de catégorie B. Cela fait des années qu'il y a des mobilisations sur cela. Je pense que la Ville devrait regarder de près cette question pour faire en sorte que le périscolaire fonctionne mieux encore qu'il ne fonctionne aujourd'hui.

Je termine sur la question des rythmes scolaires par rapport au vœu qui a été déposé par la droite. Il y a eu un débat, effectivement, sur le périscolaire et il y a toujours des hésitations sur la question des rythmes scolaires...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. Laurent SOREL. - Oui. Et sur ce débat, malheureusement, il faut avoir en tête le fait que les journées des enfants sont trop longues dans l'école française et il faut avoir en tête cette question-là quand on aborde la question du temps d'activités périscolaires.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le temps périscolaire est important et il l'est pour bon nombre d'élèves en France, en particulier à Paris. Visiblement, M. MARGAIN et les partisans de Mme DATI nous disent ne pas le comprendre, ce sont leurs mots et c'est bien la démonstration de leur coupure avec le quotidien des Parisiens. Un million d'euros pour 100.000 élèves n'est pas une dépense inconsidérée et, oui, "La Ligue de l'enseignement" fait un travail formidable auprès des enfants. Cette démonstration d'une ignorance crasse de la réalité du terrain nous permet de mieux comprendre pourquoi ils restent dans l'opposition.

Pour revenir aux choses sérieuses, le présent projet de délibération vise à financer un tiers des interventions du périscolaire, celles qui sont passées par appels à projets en dehors des agents de la Ville. La liste fournie en annexe révèle la qualité qui peut parfois être au rendez-vous dans l'intérêt des petites Parisiennes et des petits Parisiens : ateliers d'art, culturels, linguistiques, littéraires, scientifiques, photographiques, sportifs, ou encore robotique, arts plastiques, danse, théâtre, improvisation, marionnettes, mime, dessin, jardinage, etc. Les 36 pages de l'annexe démontrent la multitude des interventions qui peuvent être proposées sur les temps périscolaires. Cette pluralité démontre le volontarisme de la Ville pour l'éducation et les moyens qu'elle se donne pour tenter de donner un périscolaire de qualité pour toutes et tous.

Ce volontarisme contraste avec l'étranglement progressif du service public d'éducation mis en place par la droite et les amis de Mme DATI, avec une austérité infligée par les différents Gouvernements d'Emmanuel MACRON. Rappelons-en les éléments, dans la période : suppressions de postes par centaines à Paris, manque de remplaçants, médecine scolaire en souffrance, moyens insuffisants pour l'inclusion, crise des vocations liée à des salaires insuffisants, menaces sur les directions d'école, amateurisme au moment des crises, et la dernière crise sur la vigilance canicule a démontré que le Gouvernement est complètement aux abonnés absents dès qu'on parle de choses sérieuses. Les mauvais coups de la politique macroniste fragilisent chaque jour un peu plus l'école et il est important de le rappeler pour contextualiser l'action de la Ville.

Je voudrais donc saluer le travail mené par tous les acteurs et actrices, associatifs ou non, qui interviennent au contact de nos élèves au quotidien. Malgré des conditions de travail parfois difficiles, elles et ils ont mené à bien leurs missions avec des moyens qui, je pense, sont bons mais qui pourraient progresser, avec comme objectif l'épanouissement et l'émancipation de tous les jeunes.

Si je salue le volontarisme et les moyens donnés par la Ville au périscolaire, je ne cacherai pas quelques désaccords que nous avons sur le sujet.

Le premier, historique, vous le connaissez, et Laurent vient de le rappeler, c'est le choix des rythmes scolaires sur quatre journées et demie. Nous avons des "a priori" négatifs et nous l'avons exprimé dès la mise en place de

ces rythmes scolaires, et l'expérience "a posteriori" confirme nos préventions. L'organisation des temps scolaires fatigue les enfants, qui sont désormais épuisés dès le jeudi, alors qu'avant 2014, la journée difficile était plutôt le vendredi. Ce sont donc des apprentissages scolaires moins efficaces dès le jeudi. Or, le but premier de l'éducation, c'est quand même la transmission de ces apprentissages, et les professeurs et les organisations syndicales ne cessent de contester le choix parisien. Ce sont les premiers experts du quotidien, je le redis. Ce sont eux qui connaissent la réalité et la qualité de nos apprentissages et il est incompréhensible que ce retour de terrain soit balayé d'un revers de main. Le temps scolaire doit être au cœur de nos préoccupations, mais avec le choix fait par la Ville, il semble être une variable parmi d'autres, là où il devrait être au centre. Nous faisons régulièrement des consultations sur de multiples sujets au niveau de la Ville. Pourquoi avoir refusé cette consultation sur celui-ci, qui paraît tout de même essentiel ?

Un deuxième désaccord concerne la confusion entre le scolaire et le périscolaire, revendiquée, là encore, par le présent projet de délibération soumis au vote. Je le redis, l'éducation doit rester nationale et certainement pas devenir municipale. La séparation entre les temps scolaires et les temps périscolaires doit être assumée. Les deux temps sont importants, il n'y a aucun enjeu sur ce sujet. Les deux temps sont importants, je n'ai pas envie de dire "nobles" mais, en tout cas, importants. Toutefois, il y a une différence réelle entre les deux. Il ne sert à rien de vouloir créer une confusion, comme c'est à nouveau fait dans le texte du projet de délibération. Il serait plus utile de revenir sur nos responsabilités en matière de conditions de travail des animatrices et animateurs, en matière de salaires, de formation et je pense notamment, je le dis, à la laïcité - je pense qu'il y a là un enjeu entre nous -, et aussi en matière d'égalité femmes/hommes, avec un enjeu sur la formation des intervenants. Il nous reste encore beaucoup à faire, tant pour nos agents que pour les intervenants des associations que nous finançons "via" ce projet de délibération.

Bref, vous l'aurez compris, je salue le volontarisme et les moyens mis par la Ville pour son périscolaire, qui contrastent manifestement avec l'austérité infligée à l'enseignement public par la droite, par la Région et par le Gouvernement. Vous connaissez le proverbe japonais : "Le progrès est impossible si on n'accepte pas les erreurs". Nous avons devant nous une belle marge de progrès.

Avant de conclure, j'aimerais aussi avoir la réponse à la question qui a été posée par Alexis sur la Turquie.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, je reprends une fois encore la parole sur un sujet qui touche au quotidien de milliers de familles parisiennes : la réforme des rythmes scolaires.

Depuis 2014, Paris est l'une des dernières grandes villes à maintenir la semaine de quatre jours et demi. Cette réforme, mise en œuvre sans réelle concertation ni évaluation régulière, continue de susciter de nombreuses critiques sur le terrain, et on vient d'ailleurs encore de l'entendre. Les familles, les enseignants, les animateurs dénoncent la fatigue des enfants, le manque de cohérence dans les emplois du temps, des T.A.P. souvent mal encadrés et une désorganisation du périscolaire au détriment des enfants et des professionnels de l'animation. Toute la communauté éducative mérite mieux que des rythmes hachés et incompréhensibles.

En 2023, l'Exécutif parisien avait promis, suite à une série de vœux que j'avais portés à l'époque, une consultation ouverte sur le sujet, consultation qui ne s'est faite, d'ailleurs, que grâce à notre pugnacité et à notre constance politique, sans lesquelles elle n'aurait jamais vu le jour, et cette consultation "a minima", vraiment "a minima", n'est pas à la hauteur des enjeux. Force est de constater que les engagements n'ont pas été tenus, ni transparence sur la méthodologie, puisqu'apparemment M. AQUA n'est même pas au courant de cette consultation, ni retour sur les résultats, ni implication de nous autres, élus de l'opposition, alors même que vous aviez présenté ce processus comme démocratique et que vous m'aviez promis, cher Patrick BLOCHE, de participer, y compris en amont, à la rédaction du questionnaire.

Dans le même temps, une convention citoyenne sur les temps de l'enfant vient de s'ouvrir au Conseil économique, social et environnemental pour réfléchir à une organisation plus adaptée des journées, des semaines et des vacances des plus jeunes, preuve que le débat est loin d'être clos, y compris au niveau national.

Ce vœu demande des faits, des chiffres, des éléments concrets. Combien cela coûte, quels résultats sur le terrain, quelles remontées des familles, des écoles, des animateurs sur ces fameux rythmes scolaires ? La transparence est le minimum que nous devons aux familles parisiennes. Ce bilan est indispensable pour réajuster, corriger et repenser ce système, comme nous le réclamons depuis le début.

Ainsi, avec le maire du 16e, avec ma collègue Isabelle NIZARD, qui est très impliquée également sur ce sujet, avec le président de notre groupe, Francis SZPINER, nous vous demandons simplement de respecter cet engagement pris devant les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un projet de délibération important qui concerne les rythmes scolaires, les activités périscolaires. Je voulais juste saluer le travail de l'ensemble des associations qui interviennent et qui font l'objet de ce projet de délibération. Elles organisent des activités, des temps collectifs pour les enfants, qui sont organisés par la Ville. Je crois que c'est important de se dire qu'on doit cela aux familles.

Effectivement, c'est aussi la possibilité pour toutes les familles de bénéficier d'activités de qualité, alors que si l'on n'avait pas ces temps d'activités périscolaires, chacun ferait selon ses moyens et, évidemment, l'éducation et les loisirs des enfants se feraient dans une logique très inégalitaire. Je pense à l'intervention des enfants de l'Assemblée citoyenne des enfants hier, qui demandaient un renforcement des activités créatives, de loisirs, sportives pour tous les enfants de Paris.

Je voulais relever une fois de plus le fait que M. MARGAIN réinvente le délit d'opinion associatif. Précisément, à partir du moment où une association ou le bénéficiaire d'une association tient des propos qui ne conviennent pas à M. MARGAIN, c'est la fin de toutes les subventions, y compris pour des associations qui jouent un rôle important, essentiel et irremplaçable dans la Capitale, que ce soit pour l'éducation populaire avec "La Ligue de l'enseignement" ou pour "La Petite Rockette" dans le 11e. Je vous invite vraiment à bien réfléchir à ce que vous faites lorsque vous attaquez de cette façon des associations qui jouent un rôle essentiel. Vous êtes dans une espèce de posture qui est extrêmement néfaste, je pense, pour notre démocratie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à ces nombreuses interventions, je donne la parole à notre premier adjoint, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci à toutes les oratrices et à tous les orateurs inscrits. Je suis très heureux qu'on puisse avoir ce débat ce matin à partir des projets d'animation au titre d'étape que nous avons retenue pour la prochaine année scolaire. Chacune et chacun a exprimé ce qu'il pensait, et c'est normal, avec des accords et des désaccords, c'est assez classique.

Je ne reviendrai pas sur la remise en cause à la fois de "La Ligue de l'enseignement" et de "La Petite Rockette" par M. MARGAIN, car c'est la suspicion qui continue à l'égard d'associations qui font un travail formidable. Le sujet n'est pas nouveau.

Sur la reconduction des ateliers de l'Institut Yunus Emre dans le 20e arrondissement, cet institut mène depuis 2022 une série d'initiations à la langue et à la culture turques dans les écoles Pyrénées et Pelleport, et à la rentrée 2024, l'Institut était d'ailleurs uniquement présent à l'école Pelleport. Vous vous êtes donc interrogés, et c'est légitime, sur le versement de la subvention pour les activités de cette association que personne ne conteste, bien entendu - en plus, l'atelier a reçu un avis pédagogique très favorable. Vous vous êtes interrogés sur le fait que la subvention soit versée à l'ambassade de Turquie. L'engagement que je prends devant vous, c'est de voter ce projet de délibération et de voter la subvention aujourd'hui, et entre le moment du vote du projet de délibération et le moment du versement de la subvention, je vous propose, avec la DASCO, de nous rapprocher de l'Institut pour changer, si j'ose dire, le compte bancaire sur lequel est versée cette subvention. J'en fais une condition préalable pour répondre à vos légitimes interrogations.

Merci à Laurent SOREL et à d'autres d'avoir rappelé que 11.000 activités ont été proposées durant cette année scolaire dans les écoles parisiennes, dont près de 70 % par nos animateurs. 80 projets ont été retenus en maternelle et 124 en élémentaire pour près de 176 élèves pour compléter et pour assurer les 30 % restants, et 85 organismes et associations ont été retenus de ce fait.

Je répondrai enfin à Mme Samia BADAT-KARAM, car j'ai quand même été très interpellé par son intervention et par le vœu qu'elle a déposé au nom de son groupe. Vous savez que dans un esprit d'ouverture, j'avais répondu favorablement à votre vœu, et avait été lancée une expertise indépendante confiée à un cabinet en recherche sociale qui s'appelle "Fors" et qui, en l'occurrence, et c'est d'ailleurs l'un des considérants de votre vœu, n'est plus d'actualité. En effet, nous avons eu, à l'initiative du président COBLENCE en 6e Commission, une présentation passionnante du rendu de cette enquête. Vous parlez de consultation "a minima", mais avec près de 4.000 parents, 1.000 enfants, 1.000 enseignants et directeurs et 800 agents en périscolaire qui ont répondu, le moins qu'on puisse dire, c'est que ce n'est pas "a minima", et à cela se sont ajoutés des observations "in situ" et des entretiens qualitatifs, car il ne s'agit pas de faire un simple sondage mais bien une étude. "Fors" a ainsi mené 50 entretiens dans 20 écoles des 13e et 17e arrondissements. Une analyse comparative avec Rennes, Lyon, Grenoble et Bordeaux est aussi en cours de finalisation.

A l'arrivée, 89 % des enfants déclarent aimer aller aux temps d'activité après la classe, 65 % des parents se déclarent très ou plutôt satisfaits des activités proposées, ce qui offre d'ailleurs une marge de progression. "Fors" note les nombreuses expérimentations menées par la Ville, notre volontarisme, l'ambition de notre P.E.D.T., le très haut niveau de formation de nos agents, 97 % des R.E.V. sont dans un parcours de formation continue, 66 % des Parisiens sont satisfaits de la qualité de leurs échanges avec les équipes périscolaires, et c'est un point sur lequel nous sommes très vigilants, car la communication est l'un des volets de l'arsenal de l'animation. En l'occurrence,

nous devons évidemment continuer à progresser quant à l'information sur les activités périscolaires. Vous le savez, quand on est parent et qu'on demande à ses enfants le soir quand ils rentrent de l'école "qu'est-ce que tu as fait aujourd'hui ?", en général, c'est "je ne sais pas, je ne me souviens plus" et l'enfant a envie de passer à autre chose. Il faut donc que les parents puissent être informés très directement.

Par conséquent, on va améliorer des points - je rassure Jean-Noël AQUA -, notamment dans les relations entre scolaire et périscolaire, car évidemment, il ne s'agit pas de les confondre, et cela, il est vrai, dépend de beaucoup de facteurs humains qui dépassent la simple Ville de Paris.

Pour terminer, j'informe notre Assemblée que "Fors" rendra à la rentrée son rapport final, et nous engageons par ailleurs la dernière année de notre P.E.D.T., année qui va être celle de l'évaluation. Je trouverai donc qu'il y a quelque logique à ce que vous retiriez votre vœu, Samia BADAT-KARAM, puisqu'il a été satisfait par tout ce que je viens de rapporter.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Non, je le maintiens.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Le vœu n° 59 du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants" est maintenu.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis, vous l'avez entendu, défavorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 59 est rejeté.

On a une demande de vote dissocié du groupe Changer Paris pour les articles 51 et 65.

Je mets donc aux voix, à main levée, ces articles, comme c'est le même vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les articles 51 et 65 sont donc adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DASCO 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 14).

2025 DASCO 42 - Soutien de la Ville de Paris à l'opération "Colos apprenantes". - Convention avec l'Etat et la Caisse d'allocations familiales.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 42 et l'amendement technique n° 60. Soutien de la Ville de Paris à l'opération "Colos apprenantes", convention avec l'Etat et la Caisse d'allocations familiales.

La parole est à M. Patrick BLOCHE. Non ? On le met aux voix.

Alors, je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 60 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 60 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 42, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DASCO 42).

2025 DASCO 44 - Désaffectation de l'ancienne école élémentaire du Pont de Lodi, 2, rue du Pont de Lodi (6e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La même chose pour l'amendement technique n° 61 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 61 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 44, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DASCO 44).

2025 DASCO 53 - Subventions (22.900 euros) à 6 associations pour des actions éducatives destinées aux enfants ou aux jeunes et avenant avec l'Association départementale des Pupilles de l'enseignement public de Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 53. Subventions de 22.900 euros à 6 associations pour des actions éducatives destinées aux enfants ou aux jeunes, et avenant avec l'Association départementale des Pupilles de l'enseignement public de Paris.

La parole est à M. Florian SITBON, pour cinq minutes maximum.

Florian, c'est bon ?

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, pardon, mon fichier ne s'ouvrait pas.

Mes chers collègues, le projet de délibération qu'on examine aujourd'hui illustre parfaitement l'engagement constant de la Ville de Paris en faveur de la réussite éducative pour tous les enfants et tous les jeunes Parisiens.

Chaque année, grâce à la Direction des Affaires scolaires, on apporte un soutien précieux à des associations de terrain, et c'est cela que je voudrais mettre en lumière, qui mènent des actions pédagogiques adaptées aux besoins des familles et des établissements scolaires. Par ce projet de délibération, ce sont 6 associations qui bénéficieront d'un soutien financier, certes modeste au regard du travail qu'elles effectuent mais nécessaire, car c'est souvent un travail bénévole, en sachant que ces subventions leur permettent d'avoir le cadre nécessaire et encouragent leurs projets pour qu'elles mènent à bien leurs actions bénévoles. Le montant de ces subventions est de 22.900 euros. Ces projets sont en cohérence avec les priorités fixées évidemment dans le projet éducatif territorial élaboré avec l'Education nationale, la C.A.F. et la Préfecture de Paris.

Ces subventions vont permettre d'encourager la pratique sportive et l'esprit d'équipe avec "l'Union sportive de Paname" et sa 16-Cup interscolaire, de promouvoir les valeurs de la laïcité à travers le colloque organisé par "l'Union des D.D.E.N." pour célébrer les 120 ans de la loi de 1905, et on sait le travail extrêmement précieux des D.D.E.N. pour faire le lien dans la communauté scolaire et leur engagement dans nos conseils d'école, de garantir la continuité pédagogique pour les enfants malades, ce qui est également extrêmement important, à domicile ou à l'hôpital grâce aux "Pupilles de l'enseignement public" et à "l'Ecole à l'hôpital", de prévenir la surexposition aux écrans par les actions de l'association "Alerte", qui développe des projets de sensibilisation pour les familles et les enseignants, et, enfin - je vais m'attarder sur ce point -, d'accompagner l'intégration et la réussite éducative des jeunes grâce à une association qui est dans mon arrondissement, dans le 15e, l'association "Mikado Jeunes", qui est dans le quartier Balard Saint-Charles. Dans notre arrondissement, on sait à quel point ces acteurs associatifs jouent un rôle essentiel.

Je tiens donc particulièrement à saluer leur travail. Ces acteurs ont été extrêmement engagés lorsqu'ils ont dû faire face, dans le quartier Balard, à des enfants à la rue, scolarisés dans les écoles du quartier. Ils ont eu un engagement formidable, ils ont un engagement par différentes actions qui dépassent la simple action qui est soutenue ici dans ce projet. Ils ont un lien réel avec l'ensemble du quartier et ce sont des bénévoles qui ne demandent pas des moyens incroyables. "Mikado" a accueilli, avec du soutien scolaire, des enfants venant de différents endroits, de l'Amérique du Sud, du Japon, du Vietnam, de la Chine, de l'Algérie, du Sénégal, de la Guinée et, évidemment, des petites Parisiennes et des petits Parisiens. Ils font travailler tout le monde et c'est formidable. A la rentrée, ils accueilleront un jeune homme de 19 ans qui est autiste, pour l'aider dans l'apprentissage de la lecture. Les enfants sont toujours adressés par les équipes éducatives des écoles et collèges du quartier, les centres médico-psycho-pédagogiques et les assistantes sociales. Ils sont en lien, et c'est très important aussi quand on fait

du soutien scolaire, avec les équipes pédagogiques des écoles et des collèges du quartier. "Mikado" est donc une association qui s'adapte aux demandes et qui tient essentiellement par l'engagement et le bénévolat de ses adhérents. Son budget, c'est intéressant, est de 21.900 euros, dont 16.000 euros par l'apport du bénévolat, ce qui est très certainement sous-évalué.

Je veux donc vraiment les saluer et les remercier. Ces subventions, cher Patrick BLOCHE, c'est un symbole, d'abord de votre engagement, ensuite de l'engagement de l'ensemble de la Ville pour la reconnaissance de ce travail bénévole qui est l'honneur et le ciment de notre République, et c'est la traduction, évidemment, d'une politique éducative que nous voulons inclusive, solidaire et au plus proche des réalités du terrain.

C'est pour cela qu'au nom de notre groupe, je vous invite à adopter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à notre premier adjoint, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci beaucoup, Florian SITBON, de m'avoir alerté sur l'activité tout à fait remarquable de cette association "Mikado Jeunes" qui dans le 15^e arrondissement est très investie auprès des jeunes du quartier et de leurs familles à travers une aide aux devoirs, des cours d'alphabétisation ou de français langue étrangère. Il y a aussi un encadrement aux loisirs. Bref, vous avez rappelé toutes les vertus de cette association. Vous êtes très engagé comme élu de terrain, comme élu dans le 15^e arrondissement à ses côtés et je ne peux que vous en féliciter.

Vous avez très justement alerté mon attention ou appelé mon attention, plus qu'alerté, sur les activités de cette association. J'ai souhaité effectivement donner un signe, certes modeste, et cette association, à travers ce projet de délibération, verra sa subvention augmenter pour montrer que la Ville de Paris, évidemment, est aux côtés des associations et notamment des petites associations présentes dans nos arrondissements et dans nos quartiers pour les accompagner, les aider.

Donc merci à cette association pour son action et merci à vous, Florian SITBON, d'avoir appelé mon attention pour que cette subvention augmente.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2025, DASCO 53).

2025 DASCO 55 - Caisse des écoles du 5^e arrondissement. - Attribution d'une subvention complémentaire (56.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 55 relatif à la caisse des écoles du 5^e arrondissement, attribution d'une subvention complémentaire de 56.000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La parole est à Mme la maire du 5^e arrondissement, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La caisse des écoles du 5^e arrondissement a repris le service de la restauration du collège Pierre Alviset à la rentrée dernière, et ce changement de périmètre a eu un impact assez conséquent sur le budget de la caisse. En effet, il a fallu recruter des agents supplémentaires pour gérer le service de restauration d'un collège qui augmentait de plus de 10 % le nombre de repas servis et il a fallu aussi procéder à des dépenses alimentaires adaptées, adaptées à un public de collégiens avec des grammages servis supplémentaires, tout en préservant une haute qualité de restauration, car nous entendons poursuivre l'effort, 80 % en volume de "bio" et de filières courtes. Enfin, il a fallu intégrer ce site aux contrats de maintenance et de réparation de la caisse des écoles, des contrats qui permettent, à notre sens, un suivi beaucoup plus rigoureux.

Au moment du dialogue de gestion, j'avais rappelé que ces augmentations de coût ne pouvaient plus du tout être absorbées par les fonds propres de la caisse des écoles, celle-ci ayant d'ailleurs été très sollicitée au moment de l'absorption de la restauration d'un deuxième collège qui était le collège Queneau.

En novembre dernier, la Ville nous a fait part de son intention d'allouer une enveloppe de 3.020.000 euros à notre caisse des écoles, c'est-à-dire une hausse d'à peine 1,2 % par rapport à l'année précédente. A la suite d'échanges qui ont été extrêmement constructifs avec vos services, Monsieur le premier adjoint, une première revalorisation de 119.000 euros a été accordée, puis une seconde de 56.000 euros. Nous avons donc aujourd'hui

une subvention qui a augmenté de 7,1 % par rapport à l'année dernière, et je salue la clause de revoyure que j'avais sollicitée en janvier lors du Conseil de Paris, laquelle a permis de mieux prendre en compte les besoins réels liés à cette évolution de périmètre.

Ainsi, merci à la Ville qui nous a entendus et, évidemment, nous allons essayer de conforter et de poursuivre nos efforts sur les goûters "bio", sur l'absence de déchets sur les plateaux puisqu'ils sont tous biodégradables, et sur l'approvisionnement en circuits courts. Il nous faut conforter les efforts sur le végétarien avec un grand enjeu qui est pour nous de ne pas avoir d'intermédiaires pour rémunérer à leur juste prix nos agriculteurs.

Donc, merci et j'engage tout le monde à voter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. le premier adjoint, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Florence BERTHOUT, Madame la Maire du 5e arrondissement, de vous être inscrite sur ce projet de délibération. Et merci pour votre merci. Moi, je suis toujours heureux quand, à travers des projets de délibération, on montre le bon travail et le travail constructif que la Mairie centrale réalise avec évidemment les 17 maires d'arrondissement, présidentes ou présidents de leurs caisses des écoles. En l'occurrence, je vous remercie, chère Florence BERTHOUT, et je remercie évidemment les autres maires d'arrondissement d'avoir été proactifs dans l'action d'intégration des 37 collèges qui étaient en restauration autonome afin de les faire rentrer dans le périmètre des caisses des écoles. C'est effectivement en septembre dernier que l'on a intégré le collège Pierre Alviset qui est dans votre arrondissement.

De ce fait, ces 37 collèges ont rejoint les 48 collèges qui étaient déjà gérés par les caisses des écoles. Je remercie donc à nouveau les maires d'arrondissement, présidentes et présidents des caisses des écoles et je salue évidemment le travail du service de la restauration scolaire de la DASCO, qui fait un travail remarquable.

Vous l'avez compris, cette nouvelle organisation a favorisé la mise en œuvre des objectifs qualitatifs que nous nous fixons pour l'ensemble de la restauration collective relevant de la compétence de la Ville de Paris à travers l'adoption du Plan Alimentation durable. Donc un grand merci à Audrey PULVAR, à notre collègue ici présente, très proactive dans ce domaine, qui a porté le Plan Alimentation durable et qui porte une attention quotidienne à la qualité de la restauration collective et notamment de la restauration scolaire. Nous faisons de grandes et belles choses ensemble avec les maires d'arrondissement, car à l'arrivée, quand un collège est rentré dans le périmètre d'une caisse des écoles, cela signifie un approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique labellisés et locaux, l'exclusion de certaines substances controversées, la sortie progressive de l'usage des matières plastiques, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le déploiement de menus végétariens.

Vous l'avez compris, l'intégration de ces 37 collèges qui étaient autonomes dans leur restauration a permis que les collégiens scolarisés dans ces établissements puissent mieux manger, et ainsi, nous avons apporté avec les maires d'arrondissement, avec Audrey PULVAR, avec le service de la restauration scolaire de la DASCO, une contribution à des enjeux majeurs de bien-être et de santé publique.

Donc, merci pour ce vote qui sera, je l'imagine, unanime.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DASCO 55).

2025 DASCO 64 - Convention d'occupation du domaine public avec la Fédération de la Ligue de l'enseignement relative à l'utilisation des locaux sis 40, rue Manin (19e).

2025 DASCO 71 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Les Jeunes Kabyles de France" relative à l'utilisation de locaux sis 40, rue Manin (19e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DASCO 64 et DASCO 71.

Le projet DASCO 64 concerne la convention d'occupation du domaine public avec la Fédération de la Ligue de l'enseignement, relative à l'utilisation des locaux du 40, rue Manin dans le 19e arrondissement, et le projet DASCO 71 une convention d'occupation du domaine public avec l'Association des Jeunes Kabyles de France, relative à l'utilisation des locaux 40, rue Manin dans le 19e.

La parole est à M. le maire du 19e, François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai en effet sur ces deux projets de délibération, DASCO 71 et DASCO 64, et j'y ajoute le projet de délibération inscrit tout à l'heure, le DJS 114. Ces trois projets de délibération s'inscrivent eux-mêmes dans la continuité de celui que nous avons voté à l'unanimité lors du précédent Conseil de Paris validant la convention d'occupation de ce même site par le Collectif féministe contre le viol. Nous finalisons ainsi le schéma d'occupation intercalaire de l'ancien lycée Brassens, qui sera donc le suivant.

Le premier étage et la salle de danse du rez-de-chaussée pour la préfiguration du Centre culturel franco-berbère porté par l'Association des Jeunes Kabyles de France au nom de la Coordination des Berbères de France, Fédération de Paris, qu'ils représentent. Je les salue chaleureusement. Le rez-de-chaussée et troisième étage pour la continuité de l'activité du centre Paris Anim' de la rue Clavel durant ses travaux de rénovation prévus jusqu'au 31 août 2028. Le deuxième étage pour le Collectif féministe contre le viol. La salle de danse du rez-de-chaussée sera, quant à elle, mutualisée entre le centre Paris Anim' Clavel et les associations berbères, "La Ligue de l'enseignement" assurant la coordination de son utilisation.

Ces occupations ont pu être paramétrées pour limiter au maximum les coûts des travaux, petits travaux de peinture et de câblage de réseau, et l'installation des trois associations aura donc lieu dès la mi-juillet, dans les tout prochains jours, après ces petits travaux en cours.

Il aura donc fallu un peu de temps, quelques mois, pour finaliser l'implantation de l'occupation intercalaire, qui ne nécessitait pas des travaux d'ampleur. Nous aurions évidemment tous préféré que cela aille plus vite, mais je crois que nous pouvons aujourd'hui saluer la qualité de cette programmation.

Alors, certains de nos collègues s'étonneront sans doute dans quelques instants, et nous les avons déjà souvent entendus, qu'à la suite d'un vœu voté dans cet hémicycle, le site n'ait pas fait l'objet d'une transformation en centre d'hébergement intercalaire. Je vais donc rappeler qu'à la suite de ce vœu voté lors du Conseil de Paris de février 2024 et avec mon accord, un projet de site intercalaire d'hébergement d'urgence avait été travaillé par le Secrétariat général de la Ville, en lien avec l'association "Emmaüs Solidarité", et ce, dès le mois de mars 2024.

Il est ressorti de ce travail, après évaluation d'"Emmaüs Solidarité", qu'une ouverture du site en occupation intercalaire n'était possible pour eux que si elle était amortie au moins sur 24 mois et avec des coûts de travaux sans commune mesure avec ceux qui sont aujourd'hui assumables par la Ville, 500.000 euros pour aménager des dortoirs, installer des sanitaires et des douches qui, bien sûr, n'existent pas dans un ancien lycée. Et cela, sans compter les coûts de fonctionnement à verser à "Emmaüs Solidarité" pour financer le personnel de sécurité qui devait être présent "H24" à tous les étages du site, puisque, nous le savons, ces anciens établissements régionaux ont une grande porosité à tous les étages avec les écoles accolées.

Ces éléments factuels ont donc conduit la Ville à renoncer à l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence de manière intercalaire, car tant financement, sans aucune aide de l'Etat, qu'en temporalité avec obligation d'amortir cette ouverture sur deux ou trois années au minimum, cela n'était pas compatible avec le calendrier prévisionnel d'ouverture du premier Centre culturel franco-berbère parisien qui était, on le voit, bien plus rapide, pas compatible non plus avec le relogement provisoire du centre Paris Anim' et toujours pas compatible avec l'accueil du Collectif féministe contre le viol. Que les choses soient claires une fois pour toutes, il n'y avait donc pas d'option d'intercalaire dans l'intercalaire, sauf à s'opposer franchement, mais encore faut-il l'assumer, à ce projet-là, féministe, social, éducatif et culturel.

Il n'en reste pas moins que la situation des familles avec enfants à la rue reste une préoccupation majeure pour chacun d'entre nous. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans un arrondissement où, chacun le sait, les structures de solidarité sont déjà très nombreuses, j'ai pris l'initiative d'ouvrir un nouveau centre d'hébergement à taille humaine à quelques mètres de cet ancien lycée, rue Goubet, qui après deux ouvertures hivernales déjà, est actuellement en travaux pour accueillir dans de meilleures conditions encore, dès la rentrée, les familles d'enfants scolarisés qui en auraient besoin.

Je vous remercie pour votre attention et je me réjouis donc de la nouvelle dimension que vont prendre ces locaux en accueillant ces trois associations et ces beaux projets.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, je suis un élu du 20e, comme vous le savez, et j'ai eu l'occasion de participer à des mobilisations d'associations, de collectifs avec des familles devant la mairie du 19e, justement, pour alerter sur la situation des familles à la rue et pour demander que le lycée Brassens soit mobilisé. Je dis cela tout en étant évidemment pour que des associations, des associations utiles puissent trouver des locaux dans une ville qui en manque tant. Je ne fais donc pas partie de ceux qui vont regretter que le Collectif féministe contre le viol, que "Les Jeunes Kabyles de France" et que le centre Paris Anim' Clavel, pendant les travaux de rénovation, puissent trouver des locaux pour fonctionner.

La question qui est posée ici porte plutôt sur l'absence de transparence, l'absence de lisibilité sur le débat quant à l'utilisation de ce lycée qui a été fermé. Pourquoi ? C'est la façon dont le débat a été posé. Il y a eu quand même un vœu qui a été voté au Conseil de Paris, et à ce moment-là, la priorité qui était posée, c'était plutôt la question de l'accueil des familles à la rue. Et au fur et à mesure du débat, on s'est rendu compte que tout était fait pour que ce lieu puisse accueillir d'autres activités et pour qu'il ne soit plus possible de demander que ce lycée soit mobilisé pour les familles à la rue. Evidemment, personne ici dans cet hémicycle ne va dire que les trois associations qui sont hébergées aujourd'hui ne doivent pas l'être et doivent être laissées sans solutions de locaux. Ce n'est pas la problématique.

Malheureusement, dans ce débat, on a opposé deux nécessités : d'une part, la nécessité pour des associations comme le Collectif féministe contre le viol ou pour le centre Paris Anim' de continuer à fonctionner, la nécessité pour "Les Jeunes Kabyles de France" de trouver des locaux pour fonctionner, et, d'autre part, la nécessité de répondre à la crise de l'hébergement d'urgence. Et malheureusement, la façon dont le débat est posé aujourd'hui ne permet pas de sortir par le haut de toute cette mobilisation qu'il y a eu par rapport au lycée Brassens.

Il y a forcément un problème de confiance, un problème de transparence dans la façon dont le débat a été mené sur cette question, et malheureusement, ce n'est pas à l'honneur de la Ville de Paris, ce n'est pas à l'honneur du maire du 19e d'avoir posé le débat de cette manière, car on a l'impression qu'il y a ce qui est dit et ce qui est fait en coulisse et qu'il y a un décalage entre les deux. Je le regrette, car ce n'est pas comme cela qu'on doit débattre, ce n'est pas comme cela qu'on doit aborder ces doubles nécessités, ces doubles urgences, et on en est aujourd'hui, effectivement, à se dire "eh bien, faisons comme cela", alors qu'en réalité, ce n'est pas du tout comme cela que ça aurait dû se passer.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je donne la parole à la présidente Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais simplement réitérer les propos que j'ai tenus il y a deux semaines au Conseil du 19e arrondissement sur ce sujet qui me tient à cœur. Je vais aller également dans le sens des propos tenus à l'instant par M. Laurent SOREL, que je remercie d'avoir été à nos côtés dans cette lutte pour faire en sorte que les enfants et les familles à la rue à Paris puissent être mis à l'abri, que ce soit de manière provisoire ou, je l'espère, très rapidement de manière pérenne.

Je souhaite donc évidemment saluer ce projet de délibération qui acte l'installation prochaine de l'Association des Jeunes Kabyles de France dans ce bâtiment, 40, rue Manin, dans l'ancien lycée Georges Brassens dans le 19e arrondissement. Ce projet culturel, ce Centre culturel berbère est une excellente nouvelle, et je dois le rappeler, car c'est un vœu que nous avons voté et adopté à l'unanimité dans le 19e arrondissement. Il répond à un besoin réel de reconnaissance, de transmission et de valorisation d'une culture vivante trop souvent invisibilisée. Il s'inscrit aussi dans une dynamique d'ouverture, de dialogue interculturel et d'accès à la culture pour toutes et tous. Ce centre devra être un lieu d'échange, de création, d'engagement, à l'image de ce que le 19e arrondissement sait offrir.

Mais vous me permettrez de rappeler que ce bâtiment aurait également pu, cet hiver, temporairement, être un lieu d'accueil pour les familles à la rue, ce que nous avons proposé et voté. Voté dans cet hémicycle au Conseil de Paris ! Ce n'était pas une mise en concurrence des projets, mais une simple réponse de solidarité en temps de crise, et c'est notre devoir ! Mettre à l'abri des enfants pendant quelques mois avec de simples travaux, comme cela a pu être fait dans d'autres arrondissements, dans d'autres sites, le temps que le projet culturel s'installe, ce n'était pas incompatible et cela, j'en suis certaine. Au contraire, c'était fidèle à notre arrondissement, le 19e arrondissement, mon arrondissement, un territoire d'hospitalité, de réponses concrètes d'humanité.

Nous sommes nombreuses et nombreux à penser qu'on ne doit pas opposer les causes. Le combat pour la culture, pour les droits, pour la justice, pour l'hospitalité, ce sont les mêmes valeurs qui les portent.

Alors, oui, nous nous réjouissons de voir ce centre culturel ouvrir ses portes, de voir le Collectif féministe de lutte contre le viol s'installer également dans ce bâtiment, de voir le centre Paris Anim' s'installer dans ce bâtiment. Eh oui, il y avait de la place et il y a encore de la place, et nous continuerons aussi à porter la voix de celles et ceux qui n'en ont pas. Le provisoire en attendant du pérenne, cela a toujours existé dans le 19e arrondissement, cela a toujours existé à Paris. Alors ne perdons pas cette tradition précieuse pour notre Ville, ne perdons pas cette tradition et ces valeurs précieuses pour la gauche.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, je donne la parole à notre premier adjoint, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup aux trois intervenantes et intervenants pour la tonalité des échanges.

Vous ne serez pas étonnés, évidemment, que je sois en total accord avec l'intervention de François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement, meilleur connaisseur du dossier, puisque cela concerne le 19e arrondissement, et François avait anticipé, si j'ose dire, les interventions de Fatoumata KONÉ et de Laurent SOREL. Quelque part, en écoutant François DAGNAUD, je me suis dit "la réponse est faite", et je me réjouis qu'au terme de ce débat, tout le monde se réjouisse, à travers l'adoption des projets de délibération DASCO 64 et 71, que le Collectif féministe contre le viol, le centre Paris Anim' Clavel, tout du moins temporairement, et l'Association des Jeunes Kabyles de France, porteuse du projet de futur Centre culturel franco-berbère, puissent s'installer dans ce lycée Georges Brassens.

Le désaccord, mais il n'est pas nouveau, que je manifesterai à l'égard des interventions de Laurent SOREL et de Fatoumata KONÉ, et c'est ce qu'a dit d'ailleurs très justement François DAGNAUD, est celui-ci : ce n'est pas parce qu'on a voté un vœu en Conseil de Paris que, du jour au lendemain, on ouvre la porte et on installe des familles à la rue. On l'a vu avec le lycée Suzanne Valadon dans le 18e arrondissement, il faut trouver un budget, il faut aménager les locaux, on le voit à Suzanne Valadon, ce sont des éléments de sécurité qui doivent être présents à tous les étages, c'est toute une organisation.

François DAGNAUD l'a rappelé, une solution alternative a été trouvée dans le 19e arrondissement. Parallèlement, je le rappelle, nous avons été confrontés encore récemment à l'occupation, temporaire et heureusement brève grâce à la Ville de Paris, du parvis de la mairie du 11e arrondissement, qui nous a amenés à mobiliser temporairement trois gymnases, un dans le 11e, un dans le 10e et un dans le 17e. La Ville de Paris est évidemment présente et, vous le savez, se substitue, hélas, le plus souvent à l'Etat pour prendre en charge ce qu'on appelle l'hébergement d'urgence. Nous faisons évidemment plus, beaucoup plus, et nous allons au-delà de notre champ de compétences.

A partir de là, je pense que nous devons collectivement, et j'en parle souvent avec vous et avec Léa FILOCHE, nous préparer, pour cet été mais aussi pour les mois qui viennent, à pouvoir identifier d'autres lieux dans Paris qui puissent permettre l'accueil de ces familles à la rue, mais aussi évidemment de jeunes et de moins jeunes qui ne peuvent vivre durablement dans l'espace public.

Je ne voudrais pas, mais ce n'était pas le sens de vos interventions, que le vote des projets de délibération DASCO 64 et 71 visant à l'occupation pérenne du lycée Georges Brassens ne fasse oublier tout ce qui est fait par la Ville de Paris au-delà de ses compétences dans l'hébergement d'urgence.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 64).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 71).

2025 SG 17 - Projet Louvre. - Nouvelle Renaissance (Paris Centre) : autorisation de signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 17 : projet Louvre, Nouvelle Renaissance, Paris Centre, autorisation de signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

La parole est à M. le maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Président.

Si j'étais un peu dramatique, je dirais que cette convention, en apparence technique, est en réalité un acte d'histoire que nous posons ici au Conseil de Paris, un acte historique. Pourquoi ? Vous le savez et vous m'avez déjà entendu en parler dans cet hémicycle, en réalité, nous sommes peut-être en train de parachever une œuvre qui s'est amorcée avec le grand dessein d'Henri IV, à l'époque, de transformation du Louvre, d'un petit palais fortifié, d'un fort, en un grand palais des arts, un palais de la culture, et, surtout, un acte symbolique de réconciliation ou plutôt de conciliation entre l'Etat et la Ville, entre le pouvoir central et le pouvoir municipal.

Symboliquement, cette convention délègue le pouvoir ou, en tout cas, la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire le pilotage d'un projet que je soutiens depuis des années ici, à l'Etat. C'est donc une étape supplémentaire également de la bonne concertation et du bon travail que fait la Ville avec l'Etat après les Jeux olympiques et paralympiques si bien réussis, mais aussi après le projet autour de Notre-Dame qui est en œuvre aujourd'hui. La première partie de ce grand projet de Bas SMETS s'est mise en œuvre, justement, par convention de transfert par l'établissement public en charge de la reconstruction de Notre-Dame.

Voici une nouvelle étape dans ce travail pour les grands projets, pour les grandes causes entre l'Etat et la Ville. Nous allons travailler d'une seule main, d'un seul regard, car c'est l'établissement public du Louvre qui mènera son grand projet de transformation du Louvre en intégrant, par cette convention, la partie, vous le savez, qui me tient beaucoup à cœur ainsi qu'à la Maire de Paris, c'est-à-dire la transformation de cette place du Louvre qui aujourd'hui fait piètre figure et qui demain sera sûrement l'un des plus beaux endroits du monde, un de ces endroits où le lien entre pouvoir central et le pouvoir municipal a toujours posé problème pendant des siècles.

Par conséquent, oui, j'ai le plaisir de vous inciter à voter cette convention dont j'estime qu'elle ouvre une ère historique, une ère historique sur un lieu symbolique. Bien sûr, il ne s'agit pas de déléguer, d'abandonner tout suivi, toute maîtrise sur ce lieu. En effet, dans cette convention, et j'y ai tenu, nous conservons une association étroite avec la gouvernance de ce projet, d'abord dans le jury, en amont déjà et je le disais le mois dernier au dernier Conseil, dans la rédaction du cahier des charges, et, enfin, au long cours. Alors que ce grand projet du Louvre va se dérouler, nous serons en effet étroitement associés dans la gouvernance avec un comité politique, mais également un comité technique qui associera les équipes du Louvre et les équipes de la Ville.

Aussi, j'y tenais et c'est inclus dans la convention, il fallait intégrer les riverains, il fallait qu'on puisse les consulter, et je pense aux institutionnels, je pense évidemment aux habitants. Pour ce projet de transformation qui créera, à la place de cet endroit qui ressemble aujourd'hui à un vaste parking, une place patrimoniale, une place environnementale, une place aussi qui donne beaucoup plus d'espace aux piétons, y compris aux piétons les plus précaires, il fallait que l'on consulte les habitants, et tout cela est intégré à cette convention.

Je vous invite donc à la voter avec l'enthousiasme qui est le mien.

Merci.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Brigitte KUSTER, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Le projet de réaménagement de la place du Louvre et de ses abords constitue à n'en pas douter une opportunité majeure pour le cœur historique de Paris. C'est pourquoi nous voterons ce projet de délibération, parce que nous croyons à l'ambition de ce projet et parce que le site concerné, aux abords immédiats de la colonnade de Perrault, bien sûr du musée du Louvre par définition mais aussi de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et de la rue de Rivoli, mérite une intervention à la hauteur de son patrimoine historique, architectural et symbolique.

Le transfert de la maîtrise d'ouvrage à l'établissement public du musée du Louvre est cohérent, comme cela vient d'être rappelé par le maire de Paris Centre, au regard de plusieurs aspects : sa spécificité, la spécificité du site, l'unicité du dialogue engagé avec les différents services du musée et la volonté d'ouvrir l'espace public à une nouvelle entrée, Louvre Colonnade, plus accessible et mieux intégrée à l'environnement urbain. Ce projet s'inscrit d'ailleurs dans des ambitions que nous partageons : valoriser le patrimoine en reconnectant l'un des plus grands musées du monde à son environnement immédiat, végétaliser et rafraîchir l'espace public face aux enjeux climatiques que nous avons encore évoqués hier.

Je l'ai dit, nous voterons ce projet mais avec lucidité, car si l'ambition est claire, le calendrier est lointain : début des travaux prévus début 2028, livraison en 2031. Et si la maîtrise d'ouvrage est transférée, la responsabilité politique reste celle de la Ville de Paris. Nous attendons donc de votre part une information régulière et transparente sur l'avancement du projet, ses choix architecturaux et ses coûts réels. Nous souhaitons également être informés sur le pilotage démocratique qui sera mis en place "via" le comité de pilotage qui a été annoncé. Enfin, une vraie concertation devra avoir lieu avec les riverains, les commerçants, les acteurs culturels pour que ce projet ne soit pas seulement conçu depuis les hauteurs administratives, mais bien pensé avec ceux qui font vivre ce quartier au quotidien.

Nous souhaitons également que les engagements de la Ville en matière de végétalisation et de résilience climatique soient pleinement tenus, car faire du Louvre un îlot de fraîcheur, oui, mais pas uniquement sur les rendus 3D. Nous serons donc vigilants sur la part effective de surfaces perméables, sur la place donnée aux arbres, aux assises publiques et à la continuité piétonne.

En résumé, nous voterons avec enthousiasme et vigilance ce projet que nous soutenons, en espérant, bien sûr, la concrétisation des engagements cités dans cette convention.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

M. Emile MEUNIER. Non, il n'est pas dans les parages.

Pour répondre, je donne donc la parole à M. Patrick BLOCHE, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire de Paris Centre, cher Ariel WEIL, merci, Brigitte KUSTER, de vous être inscrits l'un et l'autre sur ce projet de délibération. Nous avons déjà évoqué ce dossier lors de la dernière séance du Conseil de Paris, durant laquelle nous avons acté le principe d'un transfert de maîtrise d'ouvrage sur les espaces publics aux abords de la place du Louvre, et c'est aujourd'hui très logiquement la suite et une nouvelle occasion de parler de ce très beau projet avec l'autorisation de signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Si je résumais un peu la dimension historique évoquée par le maire de Paris Centre, je dirais, pour évoquer ce projet : "D'Henri IV à Ariel WEIL". Cela résumerait en quelque sorte la dimension historique de ce que nous évoquons ici ce matin. C'est rendre hommage, d'ailleurs, à la mairie de Paris Centre, à son maire d'avoir engagé dès l'année 2023 une démarche à la suite d'une votation citoyenne pour faire évoluer la place du Louvre, avant même qu'il y ait ce projet, si j'ose dire, de Grand Louvre porté par l'Etat.

De ce fait, l'enjeu est clair, apaiser l'espace, améliorer l'accessibilité des visiteurs à la nouvelle entrée qu'on appelle Louvre Colonnade et offrir un nouvel îlot de fraîcheur en écho et en continuité avec les transformations à proprement parler du musée du Louvre.

Le périmètre élargi, c'est la place du Louvre, c'est la rue de l'Amiral-de-Coligny, y compris les carrefours de part et d'autre, côté Seine avec le quai François-Mitterrand et côté nord avec la rue de Rivoli. Ce sont les amorces des voies limitrophes, rue Perrault, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, ainsi que les amorces du quai François-Mitterrand, du quai du Louvre et de la rue de Rivoli. Cela représente donc quand même une surface notable de 12.000 mètres carrés. Et la Ville de Paris affirme, dans les orientations programmatiques annexées à cette convention de transfert qu'on vous demande d'approuver, transfert de maîtrise d'ouvrage, son ambition sur l'espace public pour répondre au défi climatique et améliorer durablement le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens mais aussi des visiteurs du musée du Louvre, des touristes en tant que tels.

Ainsi, il y aura une concertation étroite avec toutes celles et tous ceux qui sont concernés par ce projet, ainsi qu'un comité de pilotage dans lequel tout le monde sera représenté.

Sur la base de ce programme, les services de la Ville ont estimé l'enveloppe financière allouée pour ce projet dans le cadre de la convention, qui prend en compte les frais de maîtrise d'œuvre, d'études préalables et de diagnostic, y compris archéologiques, de travaux ainsi que de provisions pour aléas. Cette enveloppe est évaluée à 6,5 millions d'euros T.T.C., valeur au mois de mai 2025. Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre s'est fait fin juin 2025. La désignation du lauréat est attendue pour 2026 pour des travaux mi-2028 et une livraison en 2031, pour répondre aux interrogations de Brigitte KUSTER en termes de calendrier.

Voilà, finalement, 6 ans, cela peut paraître long, mais vu l'ampleur du projet, je pense que c'est un calendrier raisonnable et maîtrisé.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie. (2025, SG 17).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au maintien du régime de décharges des directeurs d'école à Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 63 relatif au maintien du régime de décharges des directeurs d'école à Paris.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour deux minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Madame la Maire.

Depuis plusieurs mois, notre groupe, avec Philippe GOUJON et Chantal ROLGEN, adjointe à la mairie du 15e, pointe une situation très préoccupante qui menace l'équilibre même du fonctionnement de nos écoles parisiennes, c'est-à-dire la remise en cause du régime spécifique de décharges d'enseignement dont bénéficient les directeurs d'école à Paris.

Depuis 1982, cette organisation propre à notre Capitale permet aux directeurs d'école d'être déchargés de leur temps d'enseignement. Ce régime n'est pas un luxe mais une réponse adaptée à la réalité du terrain parisien : densité urbaine, forte diversité sociale, contraintes de sécurité accrues, complexité de la gestion au quotidien. Il garantit la stabilité et la qualité du pilotage pédagogique dans nos établissements. Pourtant, ce dispositif est aujourd'hui mis en péril, car la Ville de Paris a pris de manière unilatérale la décision de ne plus verser les compensations financières à l'Etat en 2019. Cette décision prise sans concertation et sans information claire du Conseil de Paris transfère l'intégralité de la charge financière, soit 116 millions d'euros en 2024, sur le seul Ministère de l'Education nationale et n'a pas permis un renouvellement de la convention.

Ce désengagement de la Ville est grave, car il affaiblit un système qui fonctionnait, il met les directeurs d'école et, vous le savez, dans une insécurité totale à seulement 3 mois de la rentrée, il traduit surtout une absence de vision et de volonté politique pour défendre ce qui fait la qualité du service public d'éducation à Paris.

Avec Philippe GOUJON, Daniel-Georges COURTOIS et l'ensemble de notre groupe, nous avons déposé de nombreux vœux à ce sujet. Nous avons toujours défendu ce régime de décharges comme un levier de bon fonctionnement des écoles parisiennes. Nous avons toujours plaidé pour une solution partagée entre la Ville et l'Etat dans l'intérêt de nos élèves, de leurs enseignants et de l'ensemble des communautés scolaires.

Depuis cette mobilisation, de nouveaux échanges ont eu lieu entre le Ministère et la Ville de Paris et un moratoire sur la suppression de ce dispositif a été décidé en mars dernier par la Ministre Elisabeth BORNE. C'est un pas, naturellement, vers le maintien de ce dispositif pour la prochaine rentrée. Il faut désormais avancer pour aboutir à un accord définitif entre la Ville et l'Etat.

Ce vœu, et je conclus ainsi, appelle donc, mes chers collègues, avec raison à ce que les négociations en cours aboutissent rapidement. Mais au-delà de l'issue à court terme, il nous faut exiger un changement de méthode. Il est temps que la Ville cesse de gérer ce dossier dans l'opacité et l'irresponsabilité budgétaires et qu'elle assume à nouveau ses engagements vis-à-vis des écoles publiques parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je regrette vraiment, chère Agnès EVREN, d'abord que vous ayez présenté ce vœu qui est complètement décalé et, ensuite, la tonalité de votre intervention. On a été amenés à se saisir collectivement dans cet hémicycle - vous n'étiez peut-être pas là - du maintien du régime de décharges à cinq classes des directrices et des directeurs d'école à Paris. Cela nous a réunis collectivement, unanimement, pour évidemment exprimer notre souhait du maintien de ce régime de décharges qui existe depuis 43 ans, et on a voté unanimement un vœu en ce sens. De ce fait, d'ailleurs, du côté du Ministère de l'Education nationale, cela a mené à ce qu'il y ait un moratoire pour la prochaine rentrée scolaire. Ainsi, vous dites dans votre vœu qu'il y a une incertitude pour la prochaine rentrée scolaire ; non, il n'y a pas d'incertitude pour la prochaine rentrée scolaire.

Vous évoquez la somme de 116,4 millions d'euros, comme cela, parce que vous l'avez lu dans un rapport de la Cour des comptes, en sachant que le dernier versement qu'avait fait la Ville de Paris s'élevait à 12 millions d'euros par an, si bien que 12 multiplié par 5, cela fait 60, soit la moitié de la somme que vous indiquez. Et en l'occurrence, il ne saurait y avoir de dette, puisque précisément le Ministère a souhaité mettre fin au régime, arguant de l'absence de base juridique. C'est donc parce qu'il n'y a plus de convention depuis 2020 qu'il n'y a plus de versement par la Ville de Paris de compensation financière, et de ce fait, il n'y a aucune base juridique à cette dette totalement imaginaire.

Soyons constructifs. Trois groupes de réflexion se sont tenus sur les missions des directions d'école sous l'autorité de la D.A.S.E.N., avec les syndicats enseignants, les directeurs non affiliés qui ont été entendus. Les fédérations de parents d'élèves, notamment la F.C.P.E., vont être entendues également. Nous sommes donc en plein travail. Par conséquent, ne le perturbez pas par ce vœu inopportun et anachronique, alors que Ville et Ministère poursuivent les échanges pour aboutir à un cadre juridique et financier pérenne.

Donc, retrait de ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Sur la demande de retrait, s'il vous plaît ?

Mme Agnès EVREN. - Merci, Monsieur BLOCHE, pour votre réponse. Je transmettrai évidemment le message aux directeurs d'école, mais je maintiens le vœu. Message positif, rassurant.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Bien, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 du groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 63 est rejeté. Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'amélioration des conditions de travail des A.E.S.H. à Paris et au renforcement de l'inclusion scolaire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 64 relatif à l'amélioration des conditions de travail des A.E.S.H. à Paris et au renforcement de l'inclusion scolaire.

Madame Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, je vous laisse prendre votre souffle, et vous avez la parole pour deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les pôles inclusifs d'accompagnement localisé, les P.I.A.L., destinés à coordonner les actions des A.E.S.H., ces accompagnants pour les enfants en situation de handicap, ont été mis en place dans une logique très verticalisée et souvent déconnectée des réalités du terrain. Ce mode d'organisation s'est fait sans réelle consultation des représentants des personnes en situation de handicap, ce qui est regrettable et peu pragmatique. Ce dispositif a accentué la fragmentation de leur travail en priorisant une optimisation de leur emploi du temps au détriment de la stabilité indispensable à un accompagnement de qualité. Regrouper les élèves dans une même classe ou les répartir sur plusieurs établissements éloignés entraîne pour les A.E.S.H. des déplacements constants et une coordination lourde avec les équipes éducatives.

Aujourd'hui, l'Education nationale engage une réforme en transformant les P.I.A.L. en un nouvel acronyme, les P.A.S., les postes d'appui à la scolarité, qui seront déployés à Paris dès la rentrée 2025. Cette réforme promet une meilleure coordination entre acteurs éducatifs, médico-sociaux et familles, avec un pilotage renforcé par un binôme coordinateurs A.E.S.H. et professionnels spécialisés à temps plein.

Pourtant, plusieurs associations et familles tirent la sonnette d'alarme. Sans un réel renforcement des moyens humains et une formation adaptée, ces difficultés risquent de perdurer, en particulier dans un contexte urbain dense comme celui de Paris. Le déploiement progressif des P.A.S. à Paris nécessite donc une vigilance constante sur la qualité de leur mise en œuvre, ainsi que sur la concertation locale et surtout sur la continuité et la stabilité de l'accompagnement des élèves.

Nous demandons donc que ces conditions soient clairement inscrites dans le suivi de ce dispositif, afin que chaque élève en situation de handicap bénéficie enfin d'un accompagnement digne, stable et coordonné. C'est une exigence de responsabilité et d'efficacité que nous portons aujourd'hui devant ce Conseil.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, s'il vous plaît, pour deux minutes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, je connais l'attention très forte que vous portez, on en a encore eu témoignage hier lors de l'examen des dossiers de la 5e Commission sur l'accessibilité, et je vous remercie de votre engagement sur tous les enjeux de l'école inclusive, de l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.

Votre vœu va totalement dans le sens de ce que j'ai porté au nom de la Ville lors de la dernière réunion du Conseil départemental de l'éducation inclusive, qui a réuni la Ville de Paris, l'Académie et l'A.R.S. En l'occurrence, la mise en place des pôles d'appui à la scolarité a été présentée et j'ai souhaité - c'est une demande que j'ai faite auprès du directeur de l'Académie - que la Ville soit plus associée, traduisant ainsi la volonté qui est la nôtre en ce domaine.

Par ailleurs, vous savez que nous déployons d'ores et déjà d'importants moyens pour l'inclusion de tous les enfants qui ont soit un handicap, soit des besoins particuliers qu'il nous faut prendre en charge. Je rappelle, s'il le faut, que dans toutes les C.A.S.P.E., nous avons déployé des missions ressources inclusion, qui constituent un maillon primordial de notre action en proximité. Elles sont déjà sensibilisées au handicap auprès de 9.000 enfants, et vous connaissez les nombreuses formations, le développement des passerelles crèche/école et l'achat de matériels adaptés. Et je voudrais vraiment remercier les équipes de la DASCO et tout particulièrement la Mission éducation inclusive animée par Christelle ANSAULT pour la réalisation du très beau et très utile Forum de l'éducation inclusive qui a eu lieu récemment en mairie du 20e arrondissement.

Vous l'avez compris, je donnerai donc évidemment un avis favorable à votre vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Alors, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 64 du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté, je vous en remercie. (2025, V. 161).

Non, vous ne reprenez pas la parole.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place de dispositifs d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences dans les établissements privés.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 65 relatif à la mise en place des dispositifs d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences dans les établissements privés.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, s'il vous plaît, pour deux minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Le sujet de notre vœu est malheureusement d'une brûlante actualité avec la divulgation hier du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les violences scolaires. Les révélations autour des violences sexuelles et psychiques dans l'enseignement privé et particulièrement catholique démontrent un système qui a perduré du fait des défaillances de l'Etat et de la complicité d'élus locaux et nationaux comme François BAYROU, des violences sexuelles derrière les murs trop épais d'une salle de classe, dans le silence de la nuit, dans des internats, des violences physiques d'un sadisme absolu. De nombreux témoignages de victimes décrivent des sévices graves et institutionnalisés relevant parfois de la torture, des violences qui se chiffrent encore aujourd'hui à des milliers chaque année, la réalité crue du privé sous contrat aujourd'hui. Mais après le temps de la révélation, le temps de l'action doit venir. "Vous êtes au jour 1 et il faut continuer, il faut qu'il y ait un jour 2 et un jour 3", avait lancé une ancienne élève de Saint-Dominique de Neuilly.

Nous proposons, par notre vœu, de créer des lignes d'écoute à Paris permettant de libérer la parole, afin d'agir pour que les violences cessent réellement. Le rapport parlementaire démontre que la prévention des violences est insuffisante, les contrôles quasi inexistantes et les procédures de traitement des cas de violence inefficaces. L'omerta des adultes et la culture du silence sont des complices d'un système. Bien sûr, c'est au niveau ministériel qu'un changement de paradigme doit avoir lieu. On a vu la manipulation de l'inspection de Stanislas, avec d'ailleurs un nouveau rebondissement quand on parle de Stanislas, puisqu'on apprend qu'il impose toujours des cours religieux, en violation de son contrat. Cette manipulation démontre qu'il y a des défaillances systémiques.

Mais la Ville est concernée en tant qu'autorité régulatrice donnant son avis sur les contrats au sein des commissions académiques, mais aussi en tant qu'autorité organisant le périscolaire. Nous demandons donc que le Rectorat mais aussi la Ville créent des cellules d'écoute et que le Rectorat garantisse le suivi des victimes.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je regrette vraiment, Jean-Noël AQUA, enfin, à moins que vous ne changiez d'avis, que vous ayez refusé l'amendement que je vous avais proposé. L'amendement visait à ce que votre vœu puisse être adopté, mais je souhaitais, compte tenu de l'objet du vœu, à avoir la mise en place de dispositifs d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences dans les établissements privés, que soit supprimée la référence à une cellule municipale d'écoute, tout simplement parce que nous avons d'ores et déjà, et je remercie beaucoup Dominique VERSINI de son investissement dans ce domaine, des cellules d'écoute et d'accompagnement dédiées aux victimes de violences, notamment en direction des élèves et des mineurs. Nous en faisons régulièrement la communication.

Compte tenu des outils existants, j'avais proposé que l'on supprime uniquement cette référence à la cellule municipale d'écoute pour pouvoir adopter votre vœu, et j'ai été très étonné que vous refusiez l'amendement de l'Exécutif.

Si vous acceptez l'amendement, donc la suppression de la cellule municipale d'écoute, je donnerai un avis favorable. Mais si vous n'acceptez pas l'amendement, je serai à mon grand regret amené à émettre un avis défavorable. Je vous donne donc une seconde chance, comme on dit.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Alors, est-ce que vous acceptez cet amendement de l'Exécutif ?

M. Jean-Noël AQUA. - Il y a eu incompréhension. On pensait voter un vœu de l'Exécutif, c'était un amendement... Je comprends. En tout cas, il va falloir qu'on ait une discussion sur la cellule municipale, qui, de notre point de vue, n'est pas ce à quoi nous appelions. Nous y reviendrons dans un prochain Conseil. "A minima", votons cette partie-là sur la demande au Rectorat, etc., puisque de toute façon, on le sait, la responsabilité du Rectorat est engagée, et du Ministère...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Ce n'est pas une intervention. Est-ce que vous acceptez l'amendement ?

M. Jean-Noël AQUA. - Je vous explique pourquoi...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Oui, mais pas trop longuement, s'il vous plaît.

M. Jean-Noël AQUA. - ... et je vous annonce que nous y reviendrons et nous discuterons à nouveau sur les aspects municipaux. Nous accepterons donc l'amendement...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Donc, vous acceptez l'amendement.

M. Jean-Noël AQUA. - Je croyais que c'était un contre-vœu, excusez-moi.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Très bien, merci beaucoup.

L'amendement est accepté. Avec cet amendement, c'est un avis favorable qui est proposé par l'Exécutif au vœu n° 65 du groupe Communiste et Citoyen, que je mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté, je vous en remercie. (2025, V. 162).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'occupation des parcs et jardins publics par les écoles hors contrat.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 66 relatif à l'occupation des parcs et jardins publics par les écoles hors contrat.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, s'il vous plaît, pour deux minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Oui, merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je voudrais aborder un sujet concernant les écoles privées hors contrat, cette fois-ci, qui sont certes peu nombreuses et souvent hors des radars médiatiques, et le sujet, je l'avoue, est probablement mineur par rapport à tout ce que nous pouvons dire par ailleurs, mais il est révélateur, finalement, des abus portés par la collectivité.

Ces écoles privées, souvent, prétendent offrir un accueil de qualité, au moins à égalité avec le public. On sait que la qualité pédagogique devrait être discutée, mais nous avons un sujet sur la question des locaux et des cours de récréation. L'école doit fournir un lieu de bien-être et d'épanouissement des élèves, c'est dans le Code de l'éducation. Ce bien-être suppose évidemment des locaux adaptés, mais aussi des lieux de repos et de récréation. Pour économiser sur les cours, rien de tel que de ne pas prévoir le foncier de ces espaces communs. Au prix du foncier parisien, on imagine l'économie qui doit être faite par ces écoles en ne prévoyant pas des cours de récréation. Bien sûr, c'est le b.a.-ba de la chronobiologie, les élèves ont besoin de moments où ils se reposent, donc ces établissements ont décidé de reporter leurs cours d'école dans les jardins publics.

Le collectif, visiblement, pour ces établissements, est bien intéressant quand il s'agit d'en profiter et d'économiser sur leurs obligations. Seulement voilà, dans certains parcs et jardins, et je pense en particulier au 19^e arrondissement, cela crée un conflit avec les autres usagers, qui se plaignent de ne plus pouvoir disposer de l'espace public dans des jardins qui sont parfois petits et avec une densité d'élèves très importante. Evidemment, la Ville a une réglementation de ses parcs et jardins, son article 12 stipulant que "toute occupation privative du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable", et il est donc piquant que certains puissent s'affranchir des règles communes.

Ainsi, nous demandons dans notre vœu que la Ville contacte les écoles concernées pour leur faire respecter la réglementation parisienne, qu'elle veille à son respect, notamment par des verbalisations et des restrictions en cas d'infraction, et qu'elle garantisse quand même le bon partage entre tous les usagers du service public. Il ne saurait être question d'une privatisation de l'espace public avec une finalité d'économiser sur les coûts d'éducation pour des établissements qui jouent le séparatisme social quand cela les arrange.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, et après, j'ai deux explications de vote, de Mme Marie TOUBIANA et de Mme Douchka MARKOVIC, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Cher Jean-Noël AQUA, comme vous, je m'interroge sur ces écoles privées hors contrat qui ne disposent ni de restauration, ni d'espaces extérieurs, c'est-à-dire de cours de récréation. Elles ouvrent souvent dans d'anciens commerces, dans des espaces qui sont complètement inadaptés aux apprentissages. Je m'interroge aussi sur le choix de certains parents, mais c'est leur choix et je le respecte par

nature, et sur la puissance de l'entre-soi qui pousse à ce qu'ils inscrivent leurs enfants dans des écoles à plusieurs milliers d'euros, sans contrôle et, on le voit avec Stanislas, sans cours de récréation et sans enseignants diplômés.

La Ville a tenté d'empêcher un certain nombre d'ouvertures, notamment des projets d'établissements privés hors contrat sans cours de récréation. J'ai moi-même, d'ailleurs, en ce domaine donné des avis défavorables, mais nous avons été déboutés en justice. De ce fait, une fois que j'ai dit cela, je pense qu'il faut porter le sujet, pour le bien-être des enfants, pour leurs bons apprentissages, sur des écoles qui soient adaptées et qui correspondent à l'intérêt des enfants.

De là à interdire aux enfants scolarisés dans ces écoles hors contrat d'accéder aux parcs et jardins publics, il y a un pas que je ne franchirai pas. En l'occurrence, la réglementation des parcs et jardins s'applique pour les écoles privées comme pour les écoles publiques et pour n'importe quelle autre structure, et si des manquements sont constatés, les sanctions prévues peuvent s'appliquer. Mais je ne voudrais pas que l'adoption de ce vœu soit traduite comme le souhait d'exclure des enfants de ces parcs et jardins publics, et ils en seraient les premières victimes.

C'est la raison pour laquelle, une fois que nous avons eu cet échange, je vous propose de retirer ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Avant les explications de vote, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Jean-Noël AQUA. - Je ne demande pas l'interdiction, je demande que la réglementation soit respectée. Il est donc maintenu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - J'ai deux explications de vote.

Madame Marie TOUBIANA, s'il vous plaît ?

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce nouveau vœu, déposé par les élus communistes, illustre une fois encore leur obsession à l'égard des structures privées. Au Conseil du 19e arrondissement, ils s'en sont pris aux crèches confessionnelles, et aujourd'hui, c'est l'accès des écoles privées hors contrat aux parcs et jardins municipaux qui est visé.

Soyons clairs, ces établissements doivent, bien entendu, se conformer aux règles en vigueur, notamment en matière d'autorisations préalables. Mais que nous dit ce vœu, en substance ? Qu'il faudrait interdire à des enfants de profiter, dans un cadre pédagogique encadré, d'un accès de 30 minutes le matin ou l'après-midi à un espace vert. C'est une position profondément idéologique et, disons-le, profondément injuste. Personne ici ne souhaite que l'espace public soit privatisé. Encore faut-il ne pas caricaturer la réalité. Ces écoles ne cherchent pas à s'approprier les jardins publics, elles souhaitent simplement, comme beaucoup d'écoles publiques le font déjà, offrir à leurs élèves des temps de respiration et d'activités dans des espaces verts. Et dans une ville aussi dense, minérale et bétonnée que Paris, où chaque mètre carré de verdure compte, cela devrait faire consensus.

A travers cette demande, c'est la qualité de vie des enfants que l'on vise indirectement. Faut-il vraiment leur refuser ces 30 minutes de nature quotidienne au prétexte de leur statut d'établissement ? Non. Ce débat mérite mieux que des postures idéologiques, et comme je l'ai dit au C.A. du 19e arrondissement, je trouve ce vœu complètement déplacé.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'en profite pour demander, s'il vous plaît, du silence. Les discussions que vous avez à deux, il vaut mieux les avoir à l'extérieur. Sinon, il y a un petit brouhaha qui fait que cela nuit... Merci. Cela nuit au fait que les uns et les autres entendent les oratrices et les orateurs correctement, surtout quand ils sont dans votre propre groupe.

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC, s'il vous plaît.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais poser une question à nos chers collègues communistes. Est-ce que les enfants sont responsables du choix de leurs parents de les mettre dans une école hors contrat ? Est-ce que c'est la responsabilité des enfants, est-ce que c'est le choix des enfants ? Non.

Votre vœu, sur le fond, on est d'accord. Evidemment, toutes les écoles, qu'elles soient sous contrat ou pas, devraient avoir un accès vers l'extérieur qui leur est propre. C'est un fait. Mais ici, il y a des autorisations qui sont données, sans que ce soit le cas, et on se retrouve avec des enfants qui effectivement occupent, 30 minutes le matin, 30 minutes l'après-midi, un parc près de chez vous dans le 19e et pour lesquels c'est le seul moment, justement, de récréation.

Dans les attendus de ce vœu, il y a deux problématiques. D'abord, vous dites que cela va coûter à la collectivité. Je ne pense pas que ces 30 minutes coûtent à la collectivité ; que les enfants soient là ou pas, c'est pareil. L'autre point qui est beaucoup plus problématique, et c'est votre dernier attendu, c'est que l'on étudie toutes les mesures réglementaires, y compris des verbalisations, des restrictions d'accès en cas de non-respect persistant

des règles d'usage collectif afin de garantir un accès équitable au bien commun. Bref, ces pauvres enfants n'auraient plus le droit de sortir.

Donc non, ce n'est pas admissible, en fait. On ne peut pas voter ce vœu, ce n'est pas possible en l'état. Bien sûr, en tant que groupe "écolo", on va s'abstenir sur votre vœu.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je réitère la demande de retrait. Vous gardez votre position ? Très bien, parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 66 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 66 est rejeté. Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme de RAGUENEL, MM. CANAL, GOUJON, Mme EVREN et M. COURTOIS relatif à l'ouverture de classes de toute petite section dans les écoles maternelles.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 67 relatif à l'ouverture de classes de toute petite section dans les écoles maternelles.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, s'il vous plaît, pour deux minutes. Merci.

Mme Inès de RAGUENEL. - 40 % des places en crèche sont gelées dans certains quartiers, même jusqu'à 50 % dans le 15e. Pour les Parisiens qui nous écoutent, une place gelée, c'est une place existante pour laquelle on n'attribue aucun bébé, aucune famille. Pourquoi ? Parce qu'il manque toujours 500 agents de la petite enfance à Paris. Nos crèches publiques sont donc réellement en danger et ce n'est pas une caricature de dire cela. Et lorsque les familles ne trouvent pas de mode de garde pour leurs enfants, elles se posent tout naturellement la question de savoir si elles vont rester vivre à Paris. Je vous le rappelle, plus de 12.000 familles quittent notre ville chaque année.

Le secteur de la petite enfance subit donc une crise des vocations et Paris subit une crise d'attractivité. Je pense que sur ces deux contrats, nous sommes tous d'accord. Mais vous ne pouvez pas éternellement vous contenter de rejeter la faute sur les autres et notamment sur l'Etat. Des solutions existent et je vais vous présenter l'une d'elles. C'est l'objet de ce vœu. Ce n'est pas une solution miracle, mais je pense qu'elle peut apporter des bénéfices. Multiplions le nombre de classes de toute petite section dans les écoles maternelles publiques, notamment dans les arrondissements où les demandes de places en crèche sont importantes.

Aujourd'hui, plusieurs écoles maternelles ont ouvert des T.P.S., qui accueillent des enfants qui, globalement, devraient être en dernière année de crèche et qui sont nés en début d'année civile. Les enfants entrent à l'école à deux ans et demi. Ce système permet, d'un côté, de libérer des places en crèche et, de l'autre, d'éviter, dans une moindre mesure peut-être mais d'éviter quand même un certain nombre de fermetures de classes dans les écoles publiques. Globalement, les familles sont satisfaites lorsqu'elles ont cette possibilité, les enfants s'adaptent très bien et je peux en témoigner, puisque j'en ai fait l'expérience.

C'est pourquoi, avec mes collègues élus du 15e arrondissement, emmenés par Philippe GOUJON, nous demandons que la Ville multiplie un certain nombre de classes de toute petite section dans les écoles maternelles parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, s'il vous plaît, pour deux minutes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup. J'ai regardé évidemment avec attention ce vœu que vient de nous présenter Inès de RAGUENEL pour les élus du 15e arrondissement. Je pense que nous nous retrouvons évidemment sur l'objectif d'ouverture d'un plus grand nombre de classes de très petite section, afin de permettre l'accueil de ces enfants quand cela est possible, bien sûr, et en concertation avec les enseignants.

Je ne souscris pas à toutes les tournures de phrase de vos considérants, mais on ne va pas chipoter. Ce qu'il faudrait, c'est corriger votre attendu, car il laisse entendre que la décision relève de la Ville, alors que, comme vous êtes une élue avertie, vous savez que la création de classes de toute petite section relève de l'Académie.

Ainsi, sous réserve de cette correction visant à bien préciser que c'est l'Académie qui ouvre les toutes petites sections et pas la Ville de Paris, je donnerai un avis favorable à votre vœu. Ce qu'il faudrait, c'est simplement dire

que nous émettons le vœu que l'Académie de Paris amplifie le nombre de classes de toute petite section, et on sort la Ville de Paris, car ce n'est pas de sa compétence.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Est-ce que vous acceptez l'amendement en direct, s'il vous plaît ?

Mme Inès de RAGUENEL. - Bien sûr, merci, mon cher Patrick BLOCHE, et on peut ajouter "avec le soutien de la Ville de Paris".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Oui, bien sûr. Notre soutien ne sert pas à grand-chose, mais on va le rajouter.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Très bien. Non, il n'y a pas d'échange, on n'est pas dans une discussion à deux, s'il vous plaît. On a compris l'esprit de vos remarques.

Avec cet amendement, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc accepté, je vous en remercie. (2025, V. 163).

Vœu déposé par Mme de RAGUENEL, MM. CANAL, GOUJON, Mme EVREN et M. COURTOIS relatif à l'annulation de projets structurants dans deux collèges du 15e arrondissement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 68 relatif à l'annulation de projets structurants dans deux collèges du 15e arrondissement.

La parole est toujours à Mme de RAGUENEL, s'il vous plaît, pour deux minutes maximum. Merci.

Mme Inès de RAGUENEL. - Oui, alors l'histoire d'amour va peut-être changer un peu, là.

Mes chers collègues, deux projets structurants pour nos collèges du 15e arrondissement ont été cette année brutalement annulés, sans concertation et sans explication. Il s'agit de la rénovation du collège Apollinaire pour plus d'1.400.000 euros et de l'accessibilité du collège Citroën pour plus de 100.000 euros. Ces deux sujets, ces deux projets, c'étaient les deux grandes promesses de cette mandature concernant les collèges du 15e. Eh bien, on peut dire aujourd'hui, la mandature étant presque terminée, que ces promesses ne seront pas tenues.

Le collège Apollinaire accueille les élèves les plus fragiles du 15e, c'est l'I.P.S. le plus bas. Dans un environnement totalement minéralisé autour des tours Beaugrenelle, ce projet de cours était attendu depuis un bon moment par les enseignants, par les familles, par la direction, même par les riverains. Il avait été étudié, budgété, lancé, cela fait 5 ans qu'on travaille dessus globalement. Et cette promesse, malheureusement, est annulée. Même sort pour le collège Citroën, malgré la loi qui a été rappelée hier. On fête cette année les 20 ans de la loi de 2005 sur le handicap, et malgré la loi, malgré les engagements, malgré les besoins, évidemment, des élèves porteurs de handicap, vous avez été capables d'abandonner la mise en accessibilité d'un collège public aujourd'hui.

Ce ne sont pas de simples projets et c'est pour cela que je prends la parole aujourd'hui. Ce sont, pour moi, deux signaux clairs que vous envoyez : l'éducation n'est clairement pas une priorité et l'inclusion n'est clairement pas non plus une priorité pour vous. Est-ce que je dois rappeler à nouveau ici que vous avez divisé par deux le budget investissement pour l'entretien des bâtiments scolaires en 10 ans ? La conséquence, c'est qu'à la fin de la mandature d'Anne HIDALGO et donc de ses alliés communistes, écologistes, dans un arrondissement qui compte plus de 230.000 habitants, soit l'équivalent de la ville de Bordeaux, aucun collège public ne pourra accueillir décemment un élève en fauteuil à la fin de cette mandature, donc après 24 ans de gauche au pouvoir à Paris et malgré vos grandes phrases, vos grands principes sur la société inclusive, sur l'école inclusive et l'égalité des chances.

C'est pourquoi nous demandons que la Ville revienne évidemment sur ces annulations...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Oui, il faut arrêter maintenant, s'il vous plaît.

Mme Inès de RAGUENEL. - ... qui sont inadmissibles et qu'elle respecte tout simplement ses engagements.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Alors, pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Vous l'avez compris, l'intitulé du vœu et son contenu sont faux, car il ne s'agit pas d'annulation mais de report et, en l'occurrence, les communautés scolaires concernées ont été immédiatement informées du report de ces opérations. Je ne laisserai pas prospérer des "fake news", puisque nous avons été amenés à prioriser d'autres dossiers, et ne serait-ce que dans le 15e arrondissement, quatre cours "oasis" seront réalisées cet été.

Cela vous a peut-être échappé, mais nous avons voté un budget supplémentaire lors de la dernière séance du Conseil de Paris, qui a permis, et je remercie très sincèrement Paul SIMONDON, de dégager 11,6 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires concernant des travaux dans les établissements scolaires.

C'est la raison pour laquelle j'émettrai directement à l'égard de votre vœu, qui sera évidemment maintenu, un avis défavorable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 68 est donc rejeté. Je vous remercie.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'instauration d'un droit de passage pour les groupes d'enfants en sorties scolaires et périscolaires.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 128 de l'Exécutif, relatif à l'instauration d'un droit de passage pour les groupes d'enfants en sorties scolaires et périscolaires.

La parole est à M. Patrick BLOCHE, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai tenu à introduire ce vœu de l'Exécutif afin que nous puissions nous rassembler pour interpellier, nous adresser à I.D.F.M. Cela fait près de 10 ans que nous nous adressons à I.D.F.M. au sujet des tickets de métro papier, que nous achetons, je le rappelle, pour près d'1 million d'euros par an en ce qui concerne la DASCO, alors que parallèlement, vous savez qu'il y a la gratuité des transports en commun pour tous les élèves et, évidemment, pour lesquels nous achetons des tickets papier. Cela veut dire qu'on paie deux fois, pour faire court.

Nous demandons depuis longtemps un système plus moderne sous la forme d'un "pass" multi-passages. Techniquement, c'est tout à fait possible, avec des règles d'usage qui permettent de faciliter le passage des enfants et qui préservent les intérêts financiers d'I.D.F.M. Mais malgré de multiples relances, nous n'avons jamais pu engager l'amorce d'une discussion.

Et voilà que se profile la disparition du ticket carton. C'est, en soi, une bonne chose, mais encore faut-il qu'une solution de rechange soit proposée. Or, ce n'est nullement le cas. La solution d'un "pass" Navigo Easy rechargeable en payant par carte bancaire que nous propose I.D.F.M. est clairement inopérante, les écoles n'ayant pas de personnalité juridique, ni de carte bancaire. Et s'il s'agit de passer par les C.A.S.P.E., vous imaginez bien la logistique qu'il faut mettre en place pour assurer cette noria de "pass" Navigo entre les C.A.S.P.E. et les écoles.

Bref, rien ne va, et ce que nous demandons, ce sont des solutions sérieuses et modernes qui correspondent à ce que sont les écoles parisiennes. L'usage des transports publics est une très bonne chose et il ne s'agirait pas de le rendre impossible au seul motif que le ticket papier aurait disparu et que la solution de remplacement ne serait pas adaptée.

Je vous invite donc à voter ce vœu, car, je vous le dis, si I.D.F.M. ne bouge pas, cela menace les sorties scolaires et les sorties périscolaires à la fin de l'automne prochain. Je vous alerte, il y a danger.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix le vœu n° 128 de l'Exécutif...

S'il vous plaît, les discussions dans les travées... J'ai fait tout à l'heure une petite mise au point. Voilà, d'autant plus qu'on procède au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 128 dans le fascicule déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté, je vous en remercie. (2025, V. 164).

2025 DFPE 19 - Subvention (249.726 euros), avenant n° 1 à l'association "Institutions Ganone Yad (4e)" pour la crèche collective Institutions Ganone Yad, 145, rue Saint-Maur (11e).

- 2025 DFPE 20 - Subvention (219.604 euros), avenant n° 1 à l'association "Ozar Hatorah Paris 11 Crèche" (11e) pour la crèche collective située 40, rue de l'Orillon (11e).**
- 2025 DFPE 21 - Subvention (337.195 euros), avenant n° 1 à l'association "Ozar Hatorah Paris 13 Crèche" (13e) pour la crèche collective située 31, rue des Cordelières (13e).**
- 2025 DFPE 33 - Subvention (178.644 euros), avenant n° 1 à l'association "Ohel Esther" (19e) pour son multi-accueil Ohel Léa situé 4-8, rue Henri-Murger (19e).**
- 2025 DFPE 35 - Subvention (199.980 euros), avenant n° 1 à l'association "Crèche Gan Esther" (19e) pour la crèche collective située 14, rue de Thionville (19e).**
- 2025 DFPE 46 - Subventions (1.483.481 euros), avenant avec l'association "Gan Menahem" pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant.**
- 2025 DFPE 53 - Subventions (820.728 euros), avenant n° 1 avec l'association "Gan Yael" - crèche et jardin d'enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil du jeune enfant.**
- 2025 DFPE 58 - Subvention (229.773 euros), avenant n° 1 à l'association "Jeunesse Loubavitch" (9e) pour la crèche collective Haya Mouchka, 49-51, rue Petit (19e).**
- 2025 DFPE 84 - Subvention (80.652 euros), avenant n° 1 à l'association "AFC Saint Pierre - Saint Dominique" (14e) pour la crèche collective Saint Pierre - Saint Dominique située 12, rue des Suisses (14e).**
- 2025 DFPE 101 - Subventions (514.836 euros), avenant n° 1 à l'association "Gan Yossef" (20e) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant (20e).**
- 2025 DFPE 102 - Subvention (183.296 euros), avenant n° 1 à la fondation "CASIP Cojasor" (20e) pour sa halte-garderie "Susanne et David Levy - Le Petit Monde" située 8, rue de Pali-Kao (20e).**

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DFPE 19, 20, 21, 33, 35, 46, 53, 58, 84, 101 et 102.

Je donne la parole à Mme TOUBIANA, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, mon intervention concerne les projets de délibération DFPE 19, 33, 35 et 53.

Dans une ville où l'on peine encore à répondre pleinement aux besoins d'accueil des tout-petits, il serait irresponsable et, pour tout dire, injuste de remettre en cause le soutien de la collectivité à des structures qui rendent un service public essentiel. Je parle ici des crèches confessionnelles juives, régulièrement prises pour cible par certains groupes politiques dans cet hémicycle, au premier rang desquels nos collègues communistes, notamment dans le 19e arrondissement.

Ce que nous défendons ici, ce n'est ni un dogme, ni un privilège, c'est un principe d'intérêt général. La laïcité que nous partageons tous n'interdit pas le financement d'une structure à caractère confessionnel. Ce que le droit interdit, c'est le financement du culte. Or, ces crèches ne sont pas des lieux de culte, ce sont des lieux d'accueil ouverts à tous, avec un projet pédagogique reconnu et soumis aux mêmes obligations que toutes les autres structures. Le Conseil d'Etat l'a dit très clairement, une collectivité peut soutenir une structure confessionnelle à condition que la subvention serve un objectif d'intérêt général, ce qui est incontestablement le cas.

Paris manque de places en crèche, c'est un fait. Moins de 60 % des besoins sont aujourd'hui couverts. Dans ce contexte, les crèches associatives, y compris les crèches confessionnelles, sont un maillon indispensable du service de petite enfance. Elles sont intégrées au réseau partenarial, respectent les normes, accueillent des enfants de toutes origines et soulagent de nombreuses familles parisiennes. Les priver de subventions serait une faute sociale, car elles représentent 1.257 places sur l'ensemble de Paris.

Dans un contexte où les actes antisémites augmentent, nous devons être particulièrement vigilants. Un refus de soutien fondé non pas sur des critères objectifs mais sur des présupposés idéologiques enverrait un message extrêmement dangereux. Ce serait nourrir l'idée qu'une crèche juive serait moins légitime qu'une autre. Ce serait inacceptable.

Enfin, la transparence existe. Ces 25 établissements pour tout Paris sont contrôlés chaque année. Ils sont évalués et soumis à un cahier des charges strict qui prévoit le respect du principe de laïcité. Ces crèches ne

bénéficient d'aucun passe-droit. Les subventions sont encadrées, révisables et conditionnées au respect des missions d'intérêt général.

Mes chers collègues, nous devons sortir d'une lecture anxiogène, parfois caricaturale des crèches confessionnelles. Elles ne sont ni un cheval de Troie religieux, ni une entorse au pacte républicain. Elles sont des partenaires du service public dans un cadre clair, républicain et contrôlé. Et parce que notre groupe Union Capitale croit en une laïcité qui protège sans exclure, en une République qui fait une place à chacun sans distinction, nous continuerons à défendre ces crèches, comme nous défendons tous les acteurs qui contribuent dans la diversité au vivre-ensemble parisien.

Nous voterons donc en faveur de ces projets de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Noël AQUA, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

La laïcité, pour nous, vous le savez, est un principe fondateur qui est trop important pour être considéré à géométrie variable. Nous revenons donc aujourd'hui sur les crèches dites confessionnelles, subventionnées - c'est cela, le point important pour celles et ceux qui sont un peu sourds - par la Ville de Paris. Je le dis tout de suite afin que les choses soient claires, de telles crèches doivent pouvoir exister dans un Etat laïc, elles doivent pouvoir exister, mais sans financement de la puissance publique, car elles exercent une mission de service public. En tant que telle, la neutralité de la puissance publique s'impose aux délégataires, aux crèches confessionnelles en l'occurrence. La laïcité suppose un peu de rigueur. La loi de 1905 est fondamentalement une loi de liberté, de tolérance et de respect, de respect absolu de la liberté de conscience et donc de neutralité absolue du pouvoir commun qu'est le politique.

Mais, on le sait, elle est attaquée de différentes parts par les extrêmes droites religieuses, on le sait, tout d'abord qui n'apprécient que très moyennement la liberté de conscience. La laïcité est aussi attaquée par celles et ceux qui ont réussi à la tordre, à la défigurer pour lui faire dire l'inverse de ce qu'elle dit, et je pense à l'extrême droite, mais elle est aussi menacée par une partie, je le précise, de la droite qui tente de l'instrumentaliser pour mieux diviser sur des faux débats, comme cela a été fait à l'instant.

Mais si pour tous ces acteurs l'atteinte ou l'instrumentalisation de la laïcité est volontaire, la laïcité peut être menacée par des mauvaises habitudes, et le financement des crèches confessionnelles par la Ville de Paris rentre, pour moi, probablement dans cette catégorie. Un, ces crèches sont clairement confessionnelles, j'y reviendrai. Deux, elles sont délégataires d'une mission de service public, elles doivent respecter la neutralité, j'y reviendrai. Et trois, j'aurai peu de temps, mais permettez-moi d'ajouter que la lecture des rapports d'inspection démontre, en outre, que la qualité du service est loin, très loin d'être au rendez-vous.

Nous savons donc que ces crèches sont héritées d'un passé lointain de l'ère Chirac/Tiberi et que s'est ajoutée une nouvelle création sous Anne HIDALGO. Certains doutent ou feignent de douter du caractère religieux de ces crèches. Parlons, par exemple, pour la précédente oratrice, de l'Association familiale catholique - puisque visiblement, cela, ça n'a pas l'air de trop les émouvoir -, qui veut, je cite, entre guillemets, "promouvoir une vision de la famille éclairée par l'enseignement de l'Eglise" - Eglise -, je ferme les guillemets, et qui veut, je cite, ouvrez les guillemets, "s'inspirer de l'enseignement social de l'Eglise catholique", souligné pour la précédente oratrice. "En accord avec le curé, les A.F.C. participent à la diffusion du message de l'enseignement social et familial de l'Eglise au sein de la communauté paroissiale". Je ferme les guillemets. Je pense que nier son caractère religieux relève d'une acrobatie que je ne conseille qu'à des professionnels.

Alors, bien sûr, il n'y a pas que la confession catholique concernée, certes, et je vais parler, par exemple, et j'assume, de la crèche "Ozar Hatorah" qui, elle, affirme, ouvrez les guillemets : "Les valeurs morales universelles de la Torah guident nos pratiques au quotidien". Fermez les guillemets. Son projet éducatif est, je cite, "fondé sur l'éthique juive basée sur la transmission des valeurs de la Thora qui éveille la conscience religieuse de l'élève et le sensibilise à la pratique des Mitzvot, au respect du Shabbat et à la célébration des fêtes".

Une autre crèche, "Ganone Yad", a fait récemment l'objet de plusieurs visites de la C.A.F., pas le vendredi, d'ailleurs, contrairement aux obligations de la crèche. Mais là aussi, j'imagine que dans certains rangs, les obligations sont à géométrie variable. Elle a relevé des affichages pour "Pessa'h", des messages pour l'activité de "Papa et Maman de Shabbat", et a établi la liste des... (*inaudible*) devant figurer sur les aliments importés. Pourtant, rappelons le travail de l'Observatoire parisien de la laïcité, pour celles et ceux qui pensent avoir tout lu, notamment son rapport d'activité qui nous a été distribué, page 27 : "Les associations délégataires de service public sont soumises au respect des principes de neutralité et de laïcité". Je pense, là aussi, qu'on peut difficilement faire plus clair.

Alors, je le dis à nouveau, pour celles et ceux qui ont un sonotone, nous respectons le fait que de telles crèches puissent mener à bien leurs missions, laïcité oblige, mais pas avec des subventions publiques, laïcité oblige aussi.

La laïcité est un principe qui ne se négocie pas à 75 % ou 80 %, comme je l'ai entendu malheureusement par un adjoint à la petite enfance des années passées. Il se respecte ou non.

Nous proposons donc une solution assez simple : la Ville doit éteindre ces subventions aux crèches confessionnelles, non pas pour réduire la dépense publique. Nous disons que ce même argent devrait servir à ouvrir de nouveaux berceaux de qualité dans le cadre public, qui offre, je le redis, un accueil des enfants de bien meilleure qualité.

Et permettez-moi donc de souligner les nombreux, très nombreux dysfonctionnements observés dans ces crèches, non seulement confessionnelles mais aussi privées. Le record pour cette année, je pense, d'après ce que j'ai vu, est pour la crèche "Gan Esther", qui cumule 53 critères de non-conformité ou de non-adaptabilité. 53 ! Vous pouvez le voir, tout ce qui est souligné en orange, ce sont des critères... "La crèche est non conforme", "non conforme", "non conforme", "non conforme", "non adaptée". 53 critères sur des problèmes relevant de la sécurité des enfants, sur le taux d'encadrement, sur la vaccination des professionnels, sur la propreté dans les cuisines, sur la propreté des biberons, sur la sécurité incendie, sur les normes de sécurité incendie, sur les jouets marqués "interdit aux moins de 3 ans" - dans des crèches, allez comprendre -, sur la potabilité de l'eau, sur le contrôle de l'aération, sur la validité de la boîte à pharmacie. C'est hallucinant !

Alors, certains à droite nous disent être attentifs à la bonne utilisation des fonds publics. Mais comment soutenir une telle gabegie, un tel amateurisme avec de l'argent public ? L'hypocrisie est manifestement en marche. Nous voterons contre ces subventions aux crèches confessionnelles.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Bien, je vous remercie.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Vous le savez, on a le débat chaque année, je pense que les positions des uns et des autres sont bien connues. Et loin des anathèmes ou des caricatures que la droite veut bien faire, nous, écologistes, nous avons une position au cas par cas, établissement par établissement, car nous lisons tout simplement les comptes rendus des visites qui nous sont donnés, et je remercie Patrick BLOCHE qui cette année, miracle, peut-être parce que nous avons saisi "Mediapart" qui a révélé le scandale de l'Association française catholique de France... Depuis, nous avons enfin des comptes rendus détaillés, établissement par établissement, qui nous permettent de nous positionner en connaissance de cause.

J'aurais espéré, chers collègues de droite, que vous arrétiez de faire des procès diffamatoires ou des procès mensongers d'antisémitisme, car, vous le savez, nous votons, nous, favorablement, pour des crèches de confession juive. Nous ne nous attardons pas sur la confession mais nous regardons dans le détail si les critères de conventionnement sont respectés ou non.

Je vais prendre deux exemples, deux exemples qui sont parlants, qui ont soulevé des...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Attendez, excusez-moi... Pardon.

Mme Chloé SAGASPE. - Oui, c'est vrai que c'est très bruyant, on ne s'entend pas parler. Peut-être que cela ne vous intéresse pas.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il y a un brouhaha global... S'il vous plaît, Monsieur le Maire. Non, pardon. Madame la Maire et les collègues, laissez parler Mme SAGASPE qui a la parole.

Mme Chloé SAGASPE. - Oui, merci, parce que vous êtes les premiers à critiquer nos positions, mais vous n'écoutez pas quand on vous explique pourquoi nous votons contre certaines crèches, et je tiens à préciser que nos votes sont différenciés, contrairement aux communistes mais qui soulèvent des points très préoccupants que je partage en partie.

D'abord, la crèche "Ganone Yad", puisque c'est de cette subvention qu'il s'agit en premier, crèche qui est dans le 11e arrondissement, où je suis élue. Nous avons d'abord une mise en demeure, car une de mes collègues qui est adjointe à la petite enfance avait trouvé porte close un vendredi après-midi, ce qui, je vous le rappelle, est contraire au conventionnement passé avec les crèches. Et là, nous apprenons quoi, quand nous lisons le rapport de l'Inspection ? Qu'il y a des affichages religieux dans cette crèche, et, au-delà, qu'il y a des problèmes de normes, d'hygiène et de sécurité, et c'est aussi un critère important. On trouve par exemple des sachets de levure périmés depuis 2017 ou 2020. A un moment, il faut aussi regarder les rapports et se prononcer au cas par cas selon les établissements.

La question de la sécurité mais aussi l'hygiène, c'est essentiel. C'est pourquoi nous voterons contre "Casip-Cojasor", dans le 20e, pour des raisons de conditions d'accueil des enfants, et, d'ailleurs, aujourd'hui se pose même la question de garder ou non l'agrément des services pour cet établissement. Il faut donc vraiment que vous regardiez attentivement avant de voter sans sourciller ces subventions.

La deuxième subvention, et je n'ai de cesse de le répéter chaque année, concerne l'Association française catholique de France. Moi, j'en ai "marre". Je veux vous dire qu'on ne peut plus faire comme si de rien n'était. A un moment donné, elle ne devrait plus recevoir un seul centime d'argent public. Elle appartient à un réseau, vous le savez, qui est contre la P.M.A. pour toutes, contre l'I.V.G., contre l'euthanasie, contre le mariage pour tous. Et ce n'est pas une simple interprétation, il suffit d'aller voir sur le site, et je vous l'ai déjà dit l'année dernière. Regardez l'article 2 de leur statut que j'ai sous les yeux, on lit, noir sur blanc, ceci : "Défense des intérêts spirituels, moraux, protection de la vie, de la conception à la mort naturelle". Eh bien, excusez-moi, mes chers collègues, c'est tout simplement du discours pro-life qui est clairement assumé, et derrière ces mots, c'est toujours la même idéologie, une vision rétrograde, militante, ultraconservatrice et qui est exclusivement pour les "hétéros" sur le modèle "un papa, une maman", et je le dis chaque année. C'est patriarcal et c'est profondément excluant, mais on continue de leur donner 80.000 euros cette année.

Alors, soyons clairs, financer cela, c'est vraiment cautionner cela, et nous, nous voterons contre, les écologistes voteront contre et continueront de le faire, parce qu'on ne peut pas, d'un côté, défendre une ville qui se dit être pro-LGBTQIA+ et, de l'autre, subventionner une structure qui nie fondamentalement ces droits. Donc un peu de cohérence et de courage politique, mes chers collègues.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Laurent SOREL, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Comme tous les ans, évidemment, ce débat revient. Et comme tous les ans, je vais devoir à nouveau voter contre les subventions à des crèches confessionnelles.

Je précise, puisqu'il faut le préciser chaque fois qu'on prend cette position, qu'il n'est pas question, pour moi... Le vrai problème, encore une fois, c'est que l'argent public serve à financer le choix de parents de mettre leurs enfants dans des crèches confessionnelles. Moi, à titre personnel, je n'ai aucun problème et je défends le choix des familles de mettre leurs enfants dans des lieux communautaires, dans des lieux séparés, dans des lieux confessionnels si elles le veulent. Je peux ne pas partager ces choix, mais je pense que c'est leur liberté. Et je le dis, pour moi en tout cas, c'est la même chose que ces familles soient juives, catholiques ou qu'elles soient musulmanes, car j'imagine que pour certaines et certains, quand ce sont des musulmans qui demandent ce droit, ils n'y ont pas droit. Je pense donc qu'il faut aussi être cohérent, et en tout cas, moi, je le suis. J'espère qu'à droite, vous êtes cohérents aussi quand ce sont des familles musulmanes qui demandent à bénéficier de ce droit.

Je pense donc qu'il faut revenir aux principes qui, aujourd'hui, doivent nous servir de boussole ; c'est la question de la loi de 1905, la loi qui fait qu'il doit y avoir une séparation stricte entre l'Etat et le culte, les religions. Je ne vais pas revenir sur tous les exemples qui ont été donnés par les camarades du Parti communiste et les "écologistes", mais, effectivement, il y a un certain nombre de lieux qui montrent qu'entre les affichages religieux, les fermetures le dimanche, l'Association française catholique de France à qui l'on donne 80.000 euros... Cela a été très bien dit, non seulement il y a des positions réactionnaires sur la P.M.A., sur le mariage pour tous, avec un modèle patriarcal qui est prôné, mais il y a aussi une affirmation très tranquille de suivre des modèles religieux.

Il faut dire les choses clairement, à un moment donné. Si certains parents veulent mettre leurs enfants dans ces lieux plutôt que dans d'autres, c'est pour des raisons très cohérentes et très pratiques, il ne faut pas être hypocrite avec cela. Ces lieux, ils les considèrent comme des lieux séparés qui sont à l'abri d'une mixité républicaine qu'ils considèrent comme potentiellement dangereuse pour leurs enfants. On va dire que c'est leur choix, que je ne partage pas. Mais, en tout cas, nous n'avons pas à subventionner ce choix. Nous avons à considérer que l'argent public doit d'abord aller en des lieux où il y a une mixité, des lieux prioritairement publics, et je le dis très tranquillement, car j'entends, à droite, des gens qui parlent d'antisémitisme, mais je pense que cette question est trop importante pour instrumentaliser la question de la lutte contre l'antisémitisme. Il n'y a évidemment aucun problème à défendre la liberté des parents de mettre leurs enfants dans ces structures s'ils le veulent, mais, à un moment donné, il y a un problème à ne pas prioriser l'argent public pour financer des lieux d'accueil pour toutes et tous, parce que c'est la mission principale de l'Etat, des collectivités, et cette mission doit être assumée par la Ville.

Alors oui, vous me direz qui si, aujourd'hui, on "sucré" les subventions pour les crèches confessionnelles, où iront ces enfants ? Le problème, c'est qu'il y a une responsabilité de la Ville, il y a un héritage des années Chirac, certes, mais qui n'a pas été discuté par la gauche quand elle a pris le pouvoir à Paris et il faut organiser cette transition année après année pour que, justement, la Ville priorise des subventions pour des lieux publics et donc supprime progressivement des subventions pour ces crèches confessionnelles. C'est à la Ville d'assumer cette responsabilité. Depuis 2001, la gauche n'assume pas cette responsabilité - une partie de la gauche, pardon, parce qu'une autre partie la défend, notamment les camarades du Parti communiste et ceux des "écologistes".

En tout cas, moi, je ne différencierai pas mon vote. Je pense qu'il y a une question de principe sur la question de la loi de 1905, sur la question de la laïcité, sur la question de la priorisation de l'argent public pour les crèches publiques. Par conséquent, je voterai contre l'ensemble de ces projets de délibération.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ne pas soutenir l'association "Gan Menahem", c'est s'opposer à l'accueil de jeunes enfants en collectivité. Vous, élus communistes et écologistes, êtes bien servis dans vos arrondissements respectifs en termes de nombre d'établissements d'accueil de jeunes enfants, mais il n'en est pas de même dans le 16e, loin de là. "Gan Menahem" a ouvert il y a quelques années l'établissement "Gan Zalmi" avec un agrément de 39 enfants. Ne vous en déplaît, ce sont 39 familles qui trouvent un mode de garde et 405 familles à l'échelon parisien dans tous les établissements de l'association.

Pour vous rassurer, dans le 16e, un contrôle P.M.I. a été effectué en février 2025, rapport faisant état de quelques toutes petites mesures correctives, mais avec aucun signalement important. Pour l'application du projet pédagogique, rien à signaler. Concernant les professionnels, je cite : "Bienveillance avec postures adaptées aux enfants". Les activités, quant à elles, répondent parfaitement aux besoins des enfants.

J'ajoute qu'en 2024, la DFPE a remis à cette crèche trois carrés de couleur verte, signe de la grande qualité d'accueil des petits, correspondant, premièrement, au respect des modalités d'accueil et au respect de l'avis de l'Observatoire parisien de la laïcité, deuxièmement, aux conditions d'hygiène et de sécurité, et, troisièmement, aux besoins des jeunes enfants, notamment sur l'aspect pédagogique.

Compte tenu de tous ces éléments, vous devriez être rassurés. Mon groupe votera en faveur de toutes les subventions lors de ce Conseil.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. François-Marie DIDIER, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Une fois encore, nous débattons de subventions à des structures d'accueil de la petite enfance et, une fois encore, certains s'opposent à ces subventions, non pas au nom de l'intérêt des familles parisiennes, mais au nom d'une posture idéologique et parfois avec des arguments malsains. Les arguments, on les connaît, ils ont été rappelés tout à l'heure par M. AQUA qui était, une fois encore, très vif dans ses plaintes.

Oui, eh bien écoutez, Monsieur BROSSAT... Laissez-moi parler, Monsieur BROSSAT, s'il vous plaît. Monsieur BROSSAT, s'il vous plaît...

Un Intervenant. - La police de séance !

M. François-Marie DIDIER. - Après la police de la... Bref. Des arguments, évidemment la laïcité, l'argent public...

Madame la Maire, ce serait bien qu'on puisse... Madame la Maire ? J'aimerais pouvoir terminer mon propos sans que...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je pense que vous pouvez parler amplement. Allez-y.

M. François-Marie DIDIER. - Vous dites depuis tout à l'heure qu'il y a du brouhaha. Quand c'est de l'autre côté, vous ne dites rien. On ne peut pas parler...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Si, je l'ai dit aussi.

M. François-Marie DIDIER. - ... on ne peut pas s'exprimer.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Si, je l'ai dit aussi. Bon. Par contre, effectivement, là, le fait d'aller parler aux collaborateurs... S'il vous plaît. S'il vous plaît... Merci.

Allez-y.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Des arguments qui ont été rappelés par M. AQUA, la laïcité, le fait que c'est de l'argent public qui est donné à des associations. Dans le 20e arrondissement, on a même eu un nouvel argument qui était de dire "on ne peut pas subventionner des structures qui ne sont pas viables économiquement". Les bras m'en sont tombés, car c'est quand même ce que l'on fait dès qu'on subventionne une association, dans cet hémicycle. Evidemment, les bras m'en sont tombés.

Ces établissements, cela a été dit et redit, sont régulièrement contrôlés. Les contrôles ont été renforcés depuis de nombreuses années et tout le monde, évidemment, s'en satisfait. Ils sont soumis aux mêmes exigences que toutes les autres crèches en termes de qualité, de sécurité et de respect des principes républicains.

Alors, pourquoi vouloir les exclure du paysage alors qu'elles offrent des places, souvent à des familles aux revenus modestes dans des quartiers où la demande est forte ? La réalité, c'est que ce sont des solutions concrètes, efficaces et attendues par les parents.

En persistant à adopter une lecture rigide, certains refusent de voir ce que vivent les familles au quotidien, des démarches interminables, des espoirs déçus, la difficulté de concilier vie professionnelle et garde d'enfants. Pendant que nous débattons ici, combien de parents s'angoissent parce qu'ils craignent de ne pas avoir de solution pour la rentrée prochaine ? Nous sommes tous élus, nous sommes tous sollicités par des parents d'élèves qui n'ont pas de solution pour la rentrée. Mme Inès de RAGUENEL, ma collègue, rappelait que 40 % des places étaient gelées dans les crèches publiques parisiennes. Forcément, ces structures apportent une solution, je le répète, concrète et efficace.

Ce n'est donc pas un simple geste politique, car on parle de conséquences très concrètes, et un rejet fragiliserait ces structures qui remplissent leur mission avec sérieux et engagement, nous le savons tous, pour les familles qui sont les premières concernées.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Oui, Monsieur SOREL, deux fois par an, depuis 5 ans, nous avons rendez-vous avec les crèches confessionnelles. Pas pour en ouvrir davantage, pas pour en améliorer l'accueil ou améliorer les moyens alloués, pas pour en créer de nouvelles. Non, rien de cela. Nous avons ce débat pour décider si nous maintenons, ou pas, un financement public à des établissements dont tout le monde, ou presque, reconnaît la qualité de l'accueil et du fonctionnement et le respect des règles.

Ce n'est pas une discussion anodine ou abstraite que de savoir si demain, cette vingtaine de crèches pourra continuer à œuvrer au service des familles, et cela, selon les équilibres du Conseil de Paris. Ce n'est pas un sujet politique, Monsieur AQUA. Nous avons apprécié à de multiples reprises l'action de l'Exécutif dans ses contrôles et dans sa vigilance quant au respect de la laïcité. Et je voudrais une nouvelle fois remercier la Maire de Paris, à quelques mois de la fin de la mandature, d'avoir su résister aux pressions idéologiques qui l'ont exhortée, pendant toute cette mandature, à tout arrêter, quitte à placer des centaines de familles sans solutions d'accueil, car aucune structure publique, même en lui transférant ces subventions, ne serait en mesure de compenser la fermeture de ces structures privées, reconnues et encadrées.

Ce sujet n'est pas un sujet politique, mais il est devenu l'objet d'un affrontement idéologique, une liberté respectueuse de la laïcité contre, comment dire, un dogmatisme aveugle et obstiné qui refuse d'accepter que l'accueil des enfants ne puisse répondre qu'à un moule unique. Or, chaque famille a sa sensibilité, son histoire, ses principes, et tant que ceux-ci sont compatibles avec les valeurs de la République et tant qu'ils respectent nos lois, nous devons respecter le choix de chaque famille.

Les Français, vous ne le savez pas, Monsieur AQUA, sont très attachés à la liberté de choisir l'éducation de leurs enfants. Toutes les tentatives qui ont visé à limiter ce droit ou à le supprimer directement ou par son financement ont déchaîné une telle colère populaire que leurs initiateurs ont dû reculer. Les Français sont pragmatiques, ils savent reconnaître le travail des structures privées, même s'ils ne font pas le choix de celles-ci.

Et j'ai envie de dire que notre débat, qui s'illustre comme aujourd'hui par sa récurrence et parfois par sa violence verbale, inquiète les familles parisiennes. Je voudrais vous dire, Monsieur AQUA, que je n'ai pas particulièrement apprécié votre petit ton ironique de procureur. Je sais qu'être procureur, c'est une seconde nature chez les communistes, mais parler comme vous l'avez fait des valeurs de la Torah...

Madame la Maire...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi, vous avez un peu provoqué. Ne vous étonnez pas qu'il y ait des réponses de cet ordre.

Mais laissez-le... S'il vous plaît. Laissez-le finir.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Parler comme vous l'avez fait des valeurs de la Torah, du Shabbat avec cette ironie, c'est choquer la liberté de conscience d'un grand nombre de Parisiens, qu'ils croient ou ne croient pas. Ce genre de discours, Monsieur AQUA, n'a pas sa place ici, dans l'enceinte du Conseil de Paris.

Je conclurai en disant que notre priorité doit être au contraire de multiplier les solutions de garde, pas de les réduire. Je forme le vœu que les élus qui seront dans cet hémicycle dans un an auront le même esprit transparent, la même approche constructive et la même sagesse qui ont gouverné nos votes durant cette mandature. Mais j'ai bien noté que si M. SOREL et ses amis dirigent ou codirigent la Ville de Paris l'année prochaine, ces crèches fermeront. Il faut que les Parisiens le sachent et l'entendent !

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Alors, pour vous répondre, je donne la parole à Mme Johanne KOUASSI, s'il vous plaît.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci à l'ensemble des intervenantes et intervenants. Merci, chers collègues, pour vos propos qui sont sans surprise. Comme vous l'avez dit, c'est un marronnier. Chaque année, au mois de juillet, nous avons ces débats. Là, cela a été à la hauteur des traditions, j'ai envie de dire.

Quand même, une précision. J'ai entendu M. SOREL dire que c'est un héritage qui n'était pas discuté par la Ville, qu'on priorisait l'argent public pour des crèches confessionnelles. Ce n'est pas la réalité, quand même. Vous le savez, depuis 2001, il y a eu une grosse évolution, il y a un encadrement strict de ces structures, une charte de la laïcité depuis 2013, des contrôles qui sont faits annuellement, et je remercie d'ailleurs les équipes de la DFPE et la P.M.I. qui dressent des bilans extrêmement précis de ces visites qui couvrent l'ensemble des pans que sont la qualité d'accueil, l'hygiène, la sécurité et, bien sûr, le respect de la charte de la laïcité, car c'est bien le principe qui est annexé aux conventions pluriannuelles d'objectifs qui sont conclues entre la Ville et ces établissements.

Ces établissements existent, il faut bien les contrôler et on est, la Ville, l'Exécutif, dans une logique d'accompagnement et de transparence totale. Vous avez d'ailleurs eu en 6e Commission une présentation des travaux de contrôle. C'était déjà le cas l'année dernière.

Contrairement à ce que j'ai entendu aussi, les rapports de visite ont toujours été mis à la disposition des mairies d'arrondissement. Ce n'est pas une nouveauté. Voilà, ce n'est pas grave, mais il faut le préciser, car la transparence ne date pas d'il y a deux jours. Cette transparence, forcément, met en avant, sur 25 établissements... On parle de 25 établissements gérés par 17 associations différentes à caractère propre et qui recoupent des réalités très différentes. Les dysfonctionnements cités par Jean-Noël AQUA ont été constatés et consignés dans les rapports, mais cela ne touche pas l'ensemble des établissements. D'ailleurs, j'invite tous les élus qui s'expriment sur le sujet à visiter ces crèches et à s'y intéresser, au-delà du point de vue théorique. Vous verrez que dans certaines d'entre elles, il y a un recrutement assez large et qu'elles sont fréquentées par des enfants qui ne sont pas forcément de confession juive ou de confession catholique. C'est important aussi de ne pas les caricaturer. Il y a des équipes, parfois, qui ont à cœur de s'ouvrir et c'est important de pouvoir aussi le noter et de les encourager.

La Ville est sans concessions. Il y a eu deux signalements significatifs qui concernent deux établissements, notamment un établissement pour ce qui concerne l'ouverture le vendredi après-midi, car c'est aussi un point important de la convention. C'est le cas d'un établissement du 19e arrondissement. Mais il est important de préciser ce qu'il s'est passé après la visite. La visite a montré des dysfonctionnements, une fermeture, mais entre-temps, il y a eu un dialogue, et l'équipe de cette crèche, dès à présent, sans attendre la rentrée scolaire prochaine, a réorganisé le planning et a tout revu pour que les enfants puissent être accueillis en section d'âges mélangés entre 15 heures et 17 heures le vendredi. Et à la rentrée, il y aura une remise à plat complète et on sera sur des sections de tous les âges, pas en section mélangée. Il y a un dysfonctionnement et il n'est pas caché. Après, je trouve qu'il est important de rendre justice au fait que ces établissements peuvent corriger et qu'on puisse aussi, dans cet esprit-là, accompagner les établissements et faire en sorte que les règles soient respectées, et ils s'y conforment.

C'est aussi le cas pour la crèche privée Saint-Pierre Saint-Dominique du 14e arrondissement, et là, c'était un autre sujet, il n'y avait pas de participation aux commissions d'attribution, car il y a eu un changement au sein de la direction de la crèche. Cela a été dit et, maintenant, la crèche participe aux commissions.

Moi, ce n'est pas mon modèle de gestion préférée, mais je ne peux que saluer le fait qu'il y a un vrai dialogue, un vrai accompagnement. Les manquements, en termes de qualité de l'accueil sont ponctuels et, en général, ces crèches essaient de les corriger.

J'entends que c'est une situation qui, pour des raisons parfois de principe, ne convienne pas à tout le monde. En attendant, ce sont des enfants parisiens, parce que cela aussi, on y veille et cela n'a pas toujours été le cas. Parfois, il y avait des enfants non parisiens accueillis dans ces établissements, et là aussi, les contrôles sont extrêmement rigoureux. Ce sont des enfants parisiens accueillis dans ce cadre, de toutes les confessions. Je ne dis pas que c'est la majorité, mais il n'y a pas de fermeture de recrutement des enfants par ces établissements.

Voilà ce que je peux dire. Après, j'invite chacun à voter en fonction de ses principes, mais pour moi, il est important de dire aussi les choses factuellement et de ne pas jeter l'anathème sur l'ensemble de ces établissements qui, je pense, ne le méritent pas.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Alors, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 19).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 20).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 21).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 33.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 33).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 35).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 46.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 46).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 53.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 53).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 58).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 84.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 84).

Je mets aux voix le projet DFPE 101, avec une demande de vote dissocié du groupe "Les Ecologistes" entre l'article 2 et l'article 3.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 2 est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet DFPE 101 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 101).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 102.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 102).

Je vous remercie.

2025 DFPE 27 - Subvention (2.196.722 euros), avenant n° 1 à l'association "La Croix-Rouge française" (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DFPE 27. Il s'agit de la subvention avec un avenant n° 1 à l'association "La Croix-Rouge française" pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance...

S'il vous plaît, s'il vous plaît. Je sais bien qu'il est midi, mais le brouhaha est très désagréable pour les orateurs.

Je donne donc la parole à M. Laurent SOREL, s'il vous plaît, pour 5 minutes maximum. Merci.

Allez-y, allez-y... Ah, vous vous êtes désinscrit. Très bien.

Eh bien, écoutez, je mets quand même aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous en remercie. (2025, DFPE 27).

2025 DFPE 103 - Subvention (507.222 euros), avenant n° 1 à l'association "Crèche laïque du quartier Saint-Fargeau" (20e) pour sa crèche collective située 33, rue du Télégraphe (20e).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 103 : subvention et avenant n° 1 à l'association "Crèche laïque du quartier Saint-Fargeau" dans le 20e, pour sa crèche collective située au 33, rue du Télégraphe.

Vous vous êtes retiré aussi ? Très bien, merci.

Je mets tout de même aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 103.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DFPE 103).

2025 DFPE 128 - Subventions (5.120.865 euros) et avenant n° 1 à "France Horizon" pour ses 20 établissements petite enfance.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 128 : subvention et avenant n° 1 à "France Horizon" pour ses 20 établissements petite enfance.

Non, c'est Christophe GIRARD qui était... Il s'est désinscrit.

Christophe GIRARD sur le projet DFPE 128 ?

M. Christophe GIRARD. - C'est plutôt, chers collègues, Madame la Maire, une idée, une réflexion que je voulais proposer.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Ah ?

M. Christophe GIRARD. - Devant l'importance des sommes qui sont heureusement consacrées aux établissements petite enfance, je croise, comme beaucoup, en prenant particulièrement les transports en commun ou dans la rue, le matin très tôt, les parents ou les accompagnants et je suis surpris de voir à quel point aujourd'hui les tout-petits, avant d'arriver dans leur crèche, sont isolés de leurs parents et de leurs accompagnants qui, tous, portent des casques ou regardent leur téléphone portable plutôt que de se préoccuper du tout-petit qui réclame de l'assistance.

Ma question était de savoir si la Ville, et je voudrais saluer la qualité du travail que fait Johanne KOUASSI, sa sensibilité et son sens de la nuance sur les sujets de la petite enfance, a une compétence ou une légitimité à débattre du fait que les enfants qui vont dans les crèches, plus particulièrement quand ils sont tout petits, ont besoin d'avoir de l'attention et non pas de l'isolement du fait de toutes ces nouvelles technologies que sont les téléphones portables, que sont les oreillettes avec cette façon de s'isoler de l'enfant, que l'on met lui-même d'ailleurs devant un portable ou une tablette.

Voilà, c'était juste pour ouvrir cette piste. Je ne sais pas si elle est légitime, de là où nous sommes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je ne sais pas si on va pouvoir rentrer dans un débat philosophique, mais je donne la parole à Mme KOUASSI, pour vous répondre, pour cinq minutes maximum.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci beaucoup, Madame la Maire, cher Christophe, chers collègues.

Vous soulevez en effet un sujet qui est très important, car les études le démontrent et les professionnels de l'éducation n'ont cessé de le dénoncer aussi, le fait d'avoir une omniprésence des écrans, forcément, pose des problèmes de santé. Ce n'est pas de l'ordre de la bonne pratique et cela constitue bien une menace pour la santé des enfants.

Il y a un large travail qui est fait en termes de sensibilisation des familles aux écrans et au numérique. D'ailleurs il y a eu récemment la Semaine de la parentalité numérique, dont c'était la deuxième édition, avec dans chacun des arrondissements des conférences, des outils de sensibilisation. Par exemple, pour ce qui concerne la mairie du 13e, un camion était stationné sur le parvis pour pouvoir attirer l'attention du plus grand nombre de personnes.

J'ai envie de dire que c'est un combat quotidien. Les responsables de crèche nous en parlent beaucoup. C'est un travail de pédagogie de tous les jours et je ne doute pas que la Ville va poursuivre et intensifier ses efforts et peut-être réfléchir aussi à des manières encore plus innovantes de pouvoir toucher et passer ce message de prévention.

A nouveau, merci, cher collègue.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 128.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté, je vous en remercie. (2025, DFPE 128).

2025 DFPE 143 - Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la S.A.S. "Born to Be", situé au 27, rue Ledion (14e).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 143 relatif à la demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la S.A.S. "Born to Be", située au 27, rue Ledion dans le 14e.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

En septembre dernier, l'enquête "Les Ogres" publiée par Victor CASTANET venait révéler publiquement le scandale des crèches privées à but lucratif. Il venait révéler, bien sûr, des pratiques inacceptables de maltraitance mais aussi des pratiques mettant en danger la sécurité des enfants et négligeant clairement le bien-être des enfants, tout cela bien évidemment pour maximiser les taux d'occupation et privilégier la quantité sur la qualité. Les bébés sont souvent vus par ces structures avant tout comme des sources de profit, mais peut-on s'en étonner pour des groupes capitalistes jugés chaque année uniquement sur leurs performances économiques. Et même sans performances économiques, le manque de professionnalisme est marquant, par exemple dans les crèches confessionnelles, comme nous en avons parlé tout à l'heure.

A rebours de ce scandale, l'accueil en crèche publique révèle tout son intérêt. Bien sûr, tout n'est pas parfait et de nombreux points restent à améliorer, notamment l'attractivité du métier, mais l'accueil en crèche publique, dégagé de la course à la rentabilité et centré sur l'intérêt de l'enfant, reste le mode de garde à privilégier pour l'intérêt et le développement de l'enfant. C'est pourquoi nous avons voté en septembre dernier pour l'étude de la gestion publique à la fin de chaque contrat de délégation de service public.

Le scandale de l'enquête "Les Ogres" avait aussi révélé l'inaction de l'Etat, son manque de contrôle, mais aussi les magouilles de la Ministre des Familles de l'époque, désormais poursuivie pour faux témoignage. Depuis, le cadre législatif du secteur de la petite enfance a été modifié et l'Etat délègue désormais le travail aux villes dans le cadre de la loi plein emploi, qui institue un service public de la petite enfance et désigne donc les collectivités comme autorités organisatrices depuis janvier dernier. Ce nouveau rôle de contrôle et d'encadrement des autorisations d'ouverture des établissements de la petite enfance nous oblige à plus de vigilance, sans moyens supplémentaires, d'ailleurs, de la part de l'Etat, mais cela, c'est un grand classique.

Que la Ville, "via" l'Observatoire des familles et de la petite enfance, doive émettre un avis sur toute demande de création, d'extension ou de transformation d'un établissement accueillant de la petite enfance de moins de 6 ans, cela nous semble donc tout à fait pertinent. Mais nous aimerions aller plus loin en intégrant davantage de critères qualitatifs au-delà de la seule logique quantitative qui vise à créer des berceaux pour créer des berceaux. En effet, nous sommes circonspects que l'Etat nous oblige à prendre en compte des critères trop axés sur les différents modèles économiques et insuffisamment axés sur des projets pédagogiques ou sur d'autres aspects essentiels comme le bien-être et la sécurité des enfants. Seuls les niveaux de couverture des besoins ainsi que l'éventuelle réponse à une demande spécifique doivent être évalués. Nous devons aller plus loin et contester les modèles économiques qui ne placeraient pas la sécurité, le bien-être et l'épanouissement des enfants au premier plan et qui toléreraient des mises en danger inacceptables et des abus financiers.

Or, le modèle des micro-crèches proposé ici coche toutes les cases de ce qu'il ne faut pas valoriser, c'est-à-dire des taux d'encadrement si faibles qu'ils peuvent devenir dangereux, des niveaux et une qualité des diplômes des intervenants au minimum, parfois avec des personnels ayant juste un C.A.P. d'accompagnant éducatif de la petite enfance, des personnes faisant office de directeurs qui n'ont pas nécessairement les diplômes pour le faire. Avec ce modèle, on vise le moins-disant social.

Tout cela est en totale contradiction avec ce qui avait été voté à l'occasion du conseil du 11e arrondissement en avril. Sur proposition de notre élue en charge de la petite enfance, Bénédicte DAGEVILLE, et du maire François VAUGLIN, le premier retour en régie publique d'une crèche privée à but lucratif est devenu une réalité, comme quoi, on peut le faire quand on le veut, la crèche villa Marcès, reprise au réseau des crèches "Les Petits Chaperons Rouges". C'est exactement dans cette direction que nous souhaitons aller, car le service public est un gage de qualité, un gage de qualité pour les enfants, les parents mais aussi les salariés.

Effectivement, en disant cela, j' imagine que vous allez me reprocher, sur les bancs de droite, d'être un procureur. M. BOHBOT me dira que je fais un jugement sur quelque chose qui concerne les crèches. A la rigueur, je vous dirais que je préfère être procureur que délinquant et j' imagine que vous le comprendrez bien, chez les Républicains. Mais en l' occurrence, quand nous devons faire de la politique, nous devons par définition émettre des jugements qui dictent notre action politique. Alors oui, je l' assume, je le redis, le service public est un gage de qualité, c'est un jugement confirmé par l' expérience et confirmé par les parents qui demandent précisément massivement un accueil en crèche publique.

En attendant, nous voterons, bien sûr, pour ce projet de délibération qui ne valide pas la demande d'ouverture d'une micro-crèche dans le 14e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Johanne KOUASSI, s'il vous plaît.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas revenir sur l'argumentaire, sur le fait que le secteur privé dans la petite enfance, comme d'ailleurs dans d'autres secteurs du soin, n'est profitable pour personne, quoique si, financièrement pour les personnes à la tête de ces sociétés, de ces entreprises. Mais autrement, du point de vue de l'humain, évidemment,

ce n'est pas ce que nous souhaitons, du moins du côté de toutes ces personnes qui siègent à gauche de notre hémicycle.

S'agissant spécifiquement de cette subvention, il s'agit à nouveau, comme on l'a vu au dernier Conseil de Paris, de la S.A.S. "Born to Be", qui a été créée par Christophe DURIEUX, lui-même fondateur de "People & Baby", défavorablement décrit dans de nombreux ouvrages que vous avez cités et également dans les rapports de l'I.G.A.S.

Vous avez parlé aussi des critères, mais j'ai envie de dire que la réponse était dans la question. Vous l'avez dit vous-même, cher Jean-Noël, la réglementation aujourd'hui ne permet pas aux services de prendre en compte d'autres critères que ceux de l'accueil, surtout de l'offre existante sur un territoire. C'est donc bien en tant que politiques que nous prenons notre responsabilité en portant un avis défavorable dans le cadre de ce projet de délibération.

Je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération qui rend un avis défavorable sur la création d'un établissement privé géré par la S.A.S. "Born to Be" dans le 14^e arrondissement.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Johanne KOUASSI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 143.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 143).

2025 DAE 111 - Aide à l'installation au logement étudiante (AILE).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 111 et l'amendement technique n° 69. Le projet DAE 111, c'est l'aide à l'installation au logement étudiant, pour le bel acronyme "AILE".

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, Monsieur le Premier adjoint.

Mes chers collègues, comme pour beaucoup de parents qui sont passés par les fourches caudines d'une recherche de logement étudiant, je peux témoigner de la difficulté, voire du parcours du combattant qu'est devenue cette recherche.

Je sais évidemment que la compétence est une compétence d'Etat, mais je sais aussi que la Ville de Paris, avec son adjointe Mme LEMARDELEY, ancienne présidente d'université qui connaît donc très bien ces sujets et qui a beaucoup de compétences en la matière, fait plus qu'elle n'aurait à faire si elle s'en tenait au droit strict de répartition des compétences. Elle dira si c'est exact, je pense que le lien doit être fait entre l'explosion d'"Airbnb" et le travail de résistance que fait la Ville en régulant ce marché totalement désordonné du logement, qui fait que les propriétaires préfèrent louer en "Airbnb", car c'est beaucoup plus "juteux" et intéressant économiquement que de louer à des étudiants. Je pense qu'on ne peut séparer la politique du logement étudiant de la politique du logement.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe GIRARD.

Je donne évidemment la parole à Marie-Christine LEMARDELEY, Madame la Maire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci. Merci, Monsieur le Maire, merci, cher Christophe GIRARD, d'aborder cette question en effet très douloureuse du logement étudiant.

Ici, je présente le projet de délibération relatif au renouvellement de la convention de mandat pour l'AILE, aide à l'installation dans un logement pour les étudiants. A Paris, le logement représente 57 % du budget d'un étudiant, et 6 % seulement des étudiants parisiens ont accès à un logement C.R.O.U.S., c'est-à-dire à un logement à loyer modéré. Dans un contexte de hausse du coût de la vie, cette situation est particulièrement préoccupante.

L'AILE est une aide directe à la vie étudiante proposée par la Ville de Paris. C'est une aide ponctuelle qui va de 500 à 1.000 euros et qui est destinée aux étudiants boursiers qui n'ont pas réussi à se loger dans le parc social et qui se logent dans le parc privé, pour faciliter leur installation par l'achat de mobilier ou de matériel notamment numérique. En 2023-2024, 1.110 étudiants en ont bénéficié, et pour 2024-2025, 947 dossiers ont d'ores et déjà été validés.

Comme vous le savez tous, Paris est une ville étudiante, je le redis quand même. En 2023, Paris comptait près de 400.000 étudiants. 65.000 d'entre eux étaient boursiers et le coût du logement y est le plus élevé de France, 880

euros en moyenne à Paris contre 563 euros à l'échelle nationale. Un tiers des étudiants peinent à payer leur loyer dans les délais, selon le baromètre annuel de "COP1 - Solidarités Etudiantes", réalisé en partenariat avec l'Institut I.F.O.P. dans son édition de 2024.

L'AILE, cependant, ne vise pas à compenser le coût du logement ni à se substituer aux aides existantes, elle constitue un coup de pouce pour l'installation à Paris et est ciblée sur les besoins matériels immédiats. La gestion de cette aide est confiée au C.R.O.U.S. dans une logique de guichet unique de l'aide sociale à l'étudiant. Ce partenariat assure un traitement de qualité, une bonne visibilité de l'aide et une coordination avec les autres dispositifs déjà en place, comme les bourses mais aussi le repas à 1 euro.

En 2023, nous avons élargi les critères d'éligibilité. Peuvent désormais bénéficier de cette aide certains étudiants précaires non boursiers, notamment ceux éligibles aux repas à 1 euro précisément, après diagnostic social, ou encore les titulaires d'un bail mobilité d'au moins 9 mois. Cette ouverture vise à toucher un plus grand nombre d'étudiants en difficulté, notamment les étudiants internationaux. Nous poursuivons également le travail de communication auprès des étudiants. Le C.R.O.U.S. de Paris et le Bureau de la vie étudiante de la DAE, que je salue au passage, mènent plusieurs campagnes pour mieux faire connaître l'AILE, et des démarches sont aussi engagées avec la C.A.F. pour identifier plus finement les bénéficiaires potentiels.

Avec ce dispositif, nous affirmons notre volonté de soutenir concrètement les étudiantes et les étudiants dans leur parcours en leur permettant de commencer leur vie universitaire à Paris dans les meilleures conditions. Je vous engage donc à voter ce projet de délibération, étant précisé que l'amendement est un amendement purement technique.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Marie-Christine.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, tout d'abord l'amendement technique n° 69 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 69 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 111 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAE 111).

2025 DAE 131 - Subventions de fonctionnement (301.481 euros) et conventions avec divers établissements de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Paris Recherche".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 131. Ce sont des subventions de fonctionnement et des conventions avec divers établissements de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Paris Recherche".

La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Mon micro marche, c'est bien.

Je voulais vraiment intervenir sur ces subventions de fonctionnement et conventions avec des établissements de recherche, notamment dans le cadre de l'appel à projets "Paris Recherche", pour saluer le travail de ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY, la qualité de ce travail.

On le sait tous, Paris, ce sont 360.000 étudiants par an, la plus grande ville universitaire de France, et je trouve très intéressant que la Ville de Paris ait créé des partenariats avec des établissements, d'une part, pour les soutenir et, d'autre part, pour bénéficier de cet apport de chercheurs au service de nos politiques publiques. On voit que notre action est très souvent décriée de façon très populiste sur les réseaux sociaux avec des commentaires qui vont dans tous les sens et qui sont bien souvent infondés. Là, nous avons l'exemple type de ce travail scientifique rigoureux que nous menons, la Ville de Paris, dans notre action, et cet appel à projets en est un exemple, puisque nous participons au financement d'actions de recherche qui ciblent directement notre action publique.

L'année dernière, 8 projets ont été soutenus, qui, par exemple, nous donnent des bonnes idées sur la manière de rompre la solitude et l'isolement des personnes âgées ou sur la façon de mieux entretenir les logements sociaux. Cette année, on vous propose, on nous propose de soutenir 5 projets qui vont contribuer à montrer que les cours

d'école "oasis" ont un apport positif pour notre biodiversité ou, autre exemple, à montrer comment promouvoir l'activité physique dans les écoles maternelles de nos quartiers populaires.

Hier déjà, ou avant-hier, je n'arrive plus à me souvenir, sur le Plan local de mobilité, nous avons un volet évaluation scientifique. Aujourd'hui, avec ce projet de délibération, nous avons un soutien à des projets scientifiques, et je dis bien "scientifiques", qui nous aident à mieux construire nos politiques publiques et je trouve que cela montre bien ce travail rigoureux que nous menons ensemble dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

En tout cas, merci, Marie-Christine, d'avoir initié cet appel à projets et de faire en sorte que nous ayons ce type d'action à la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

Je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY pour vous répondre, Madame la Maire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, chers collègues, merci, chère Maya AKKARI, de votre intervention sur ce projet de délibération qui vise en effet à lancer 5 nouveaux projets de recherche pour nourrir l'action de la Ville de Paris.

Depuis 2014, Paris accompagne l'enseignement supérieur et la recherche grâce à différentes politiques publiques et notamment la stratégie "Paris Recherche". Cette démarche a permis de consolider notre action à travers la poursuite de 3 objectifs majeurs : le soutien et la valorisation de l'écosystème scientifique parisien, le renforcement du lien science, ville, société, et le développement des interactions entre la recherche et la Ville de Paris.

L'appel à projets "Paris Recherche" est l'un des dispositifs phares de cette stratégie. Il permet de tisser des liens entre les services de la Ville de Paris et les laboratoires. Les directions de la Ville font remonter leurs besoins en matière de recherche pour évaluer une politique publique, conduire une enquête quantitative ou connaître l'état de la science sur un sujet particulier pour ensuite bénéficier des éclairages des chercheuses et des chercheurs, ce qui nourrit leur expertise et leur fait prendre du recul pour poursuivre ou revoir leur action. De cette manière, la recherche alimente la conception des politiques publiques, l'éclaire, l'affûte ou renforce leur efficacité.

Du point de vue de la recherche, c'est également une occasion unique d'accéder aux données au plus près du terrain d'enquête et aux personnes qui construisent et font vivre le matériau de leurs travaux, et bien sûr d'obtenir un financement complémentaire, une denrée rare du fait de la baisse drastique des moyens attribués à l'enseignement supérieur et à la recherche.

En 2025, ce sont 5 nouveaux projets qui ont été sélectionnés après expertise scientifique et sélection d'un jury. D'une durée d'1 à 3 ans, ils seront cofinancés par la Ville de Paris, entre 5.000 et 90.000 euros. Les projets, vous l'avez dit, couvrent de nombreux champs de compétence de la Ville.

Je cite simplement les titres, les directions de la Ville et les universités impliquées. "Promotion de l'activité physique dans les écoles élémentaires", DASCO, Université Gustave-Eiffel. "Contribution des cours d'école "oasis" à la biodiversité, continuité écologique, pratiques pédagogiques et engagement collectif", entre la DCPA et Paris I - C.N.R.S. Là, c'est plus original et vous allez peut-être être surpris, "Suivi de la dynamique de populations de tiques en zone périurbaines et urbaines, dans les espaces verts gérés par la Ville de Paris, épidémiologie des tiques en Ile-de-France", entre la DSP et l'Institut Pasteur. "Exposition à la pollution de l'air et risques professionnels chez les livreurs des plateformes numériques à Paris", entre la DSP, l'Université Paris Cité et l'I.N.E.D. "Toujours moins de voitures dans Paris ? Analyse des déterminants et des enjeux d'amplification des dynamiques de report modal", entre la DVD et l'Université Gustave-Eiffel.

Ce sont ici des projets ambitieux et passionnants, conduits par des laboratoires prestigieux en lien avec l'expertise des agents de la Ville, qui permettront donc de renforcer notre connaissance et notre efficacité. Les premières avancées des projets sélectionnés en 2024 sont très encourageantes et nous confirment l'intérêt et l'utilité de cet appel à projets dans la mise en œuvre de notre action.

Chers collègues, je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 131.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 131).

2025 DAE 156 - Subventions de fonctionnement (150.000 euros) dans le cadre de l'appel à projets pour le partage de la culture scientifique à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 156. Ce sont des subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets pour le partage de la culture scientifique à Paris.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La culture scientifique nous parle de beauté, de compréhension du monde, d'exercice démocratique aussi. La culture scientifique est bien souvent et à tort considérée à part, comme si elle n'était pas un élément à part entière de la culture, une culture qui dit beaucoup de notre rapport à la nature, de notre rapport aux autres, de notre rapport aux constructions sociales. Diffuser, partager la culture scientifique est donc un enjeu primordial.

Comment parler d'émancipation si on ne partage pas les connaissances nous permettant de comprendre le monde qui nous entoure, de partager cet émerveillement devant la beauté du grand livre de la nature écrit en langage mathématique ? Comment parler d'exercice de la démocratie dans un monde de plus en plus complexe où la compréhension et la maîtrise des sciences conditionnent la capacité à agir sur le réel ? Comment parler de développement économique et industriel sans diffuser largement les possibilités de l'action de l'homme sur la nature tout en respectant l'environnement ? Bref, la diffusion de la culture scientifique est un enjeu majeur pour la construction de nos sociétés.

Paris et notre majorité investissent largement pour faciliter le partage de cette culture. De nombreuses manifestations se déroulent en effet tout au long de l'année, permettant de rendre accessible la science, et leur succès témoigne de l'intérêt du public.

Avec ce projet de délibération, nous allons apporter un soutien essentiel à de nombreuses institutions ou associations organisant des initiatives de vulgarisation : "Jeux Mathématiques", astronomie à Montsouris, "Science Camp" à l'E.N.S., "Digital Summ'R", "Sensation Quantique", cellules gliales - j'ai noté -, le Muséum biodiversité, cerveau, "Faites de la science", etc. Les 21 initiatives retenues témoignent d'une exigence couplée à une réelle vulgarisation de la science dans ce qu'elle a de plus beau. Le soutien de la Ville de Paris est là, encore, montrant tout l'intérêt de notre majorité de gauche, résolument portée sur le progrès, pour la science, sa production et son partage.

Si l'action de notre majorité est claire et constante, que dire de celle du Gouvernement ? En matière de science, on connaît son bilan. Dans l'enseignement supérieur, avec la hausse du nombre d'étudiants, la dépense par étudiant n'a cessé de baisser depuis l'élection d'Emmanuel MACRON. En recherche, les dotations ne suivent plus l'inflation, et les dépenses publiques de recherche n'ont cessé de baisser en pourcentage du P.I.B. Pour 2025, la droite a prévu une coupe de 900 millions d'euros sur la recherche, symbole de son mépris pour la science. Cela n'empêche pas, évidemment, Emmanuel MACRON, de faire des numéros de claquettes pour plaider pour la réindustrialisation du pays, pour l'intelligence artificielle, etc., mais dans les faits, dans le concret, ses choix budgétaires sont contraires à la communication.

Dernier symbole en date de ce mépris, le Palais de la Découverte. Il fallait oser. Il fallait oser afficher aussi clairement son inculture et son mépris des sciences. Rachida DATI et Emmanuel MACRON l'ont fait. Après des mois de travaux, le fait du prince, ou de la princesse aux bijoux, devrais-je dire, le fait est tombé : le Palais de la Découverte sur les Champs-Élysées devrait déménager. Mme DATI aimerait visiblement y organiser des défilés de mode, de luxe donc, mais était-il besoin, en l'occurrence, de le préciser ? Pourtant, depuis 5 ans, d'importants budgets ont été dépensés pour rouvrir le Palais de la Découverte. Le Palais de la Découverte est un lieu privilégié de transmission du savoir auprès d'un large public. Tous les visiteurs sont marqués par des expériences notamment d'électrostatique mais aussi sur les muscles. Le Palais possède un savoir-faire unique de vulgarisation scientifique, il est l'incarnation vivante de la science face au public. Le couple DATI-MACRON pense qu'on pourrait mettre des expositions à la Cité de la découverte, allons-y, sans comprendre la différence entre science fondamentale et sciences appliquées, deux approches complémentaires mais différentes. Que faut-il faire pour intéresser Mme DATI à la science fondamentale ? Lui dire que dans les laboratoires de recherche fondamentale, on peut synthétiser les diamants ? Derrière l'ironie de mon propos, réside une colère froide contre autant d'inculture.

Alors aujourd'hui, 7 prix Nobel, l'Académie des sciences, le Collège de France, les universités scientifiques, l'Ecole normale supérieure, les associations de professeurs, de mathématiques, de physique, de chimie, de biologie, de nombreuses personnalités scientifiques demandent la réouverture du Grand Palais, du Palais d'Antin dans le Grand Palais. Une pétition circule largement, elle a déjà recueilli 100.000 signatures et, d'ailleurs je vous invite à la signer. Il est inconcevable que le Gouvernement tente de passer en force sur un tel sujet. Conscience et science peuvent éviter la ruine morale. Il est temps de reconduire le Palais de la Découverte dans ses locaux historiques, et je salue l'action de la Ville, en revanche, pour la diffusion de la science.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Marie-Christine LEMARDELEY, Madame la Maire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Cher Jean-Noël AQUA, merci de votre intervention, qui permet de mettre en valeur ce projet de délibération.

L'appel à projets pour le partage de la culture scientifique est en effet l'un des dispositifs emblématiques de la démarche "Paris Recherche". Depuis 2016, il permet chaque année de financer une vingtaine d'organismes, qu'il s'agisse d'associations, d'universités ou de laboratoires de recherche, qui œuvrent tous pour la diffusion de la science et des publications scientifiques, la valorisation de la recherche et du travail de chercheurs de laboratoires. Leurs actions se déploient à l'intention du grand public, des publics jeunes et éloignés des sciences. Je pense en particulier aux jeunes issus des quartiers "politique de la ville" ou encore aux jeunes filles qui subissent encore les stéréotypes de genre tout au long de leur parcours scolaire et universitaire.

Cette année encore, l'appel à projets a reçu de nombreuses candidatures témoignant de l'engouement et de l'engagement suscité par ces enjeux de culture scientifique. Sur 41 candidatures reçues, 21 ont été sélectionnées par un jury composé d'experts de la Ville sur les questions de culture scientifique, de pédagogie, de quartiers "politique de la ville", d'inégalités de genre, de climat. La qualité scientifique, la pédagogie proposée, la capacité à toucher un large public ou des publics éloignés des sciences ont été nos principaux critères de sélection.

Différents projets - je ne vais pas tous les citer mais donner simplement un échantillon - seront donc financés cette année, comme la Fête de la science de Sorbonne Université pour explorer toute la richesse et la pluralité scientifique des étudiants et chercheurs de cette université, qui s'appelle, en fait, le Village des Sciences, le festival Pariscience de l'association "Science & Télévision" pour découvrir la science à travers des courts-métrages et des longs-métrages, ou bien s'initier ou redécouvrir les mathématiques au Salon Culture et Jeux Mathématiques de l'association "Animath", ou encore vivre la vie de chercheur pendant un an grâce au dispositif "Apprentis Chercheurs" de l'association "L'Arbre des Connaissances".

Ces projets feront tous essaimer la science auprès des Parisiennes et des Parisiens avec l'ambition de les sensibiliser pour qu'ils puissent s'initier, l'appréhender, la redécouvrir. C'est ce qu'incarne le troisième axe de la démarche "Paris Recherche", celui du lien science, ville, société. C'est un lien essentiel et indispensable à nos démocraties. Depuis plusieurs années, nous observons l'explosion des fausses nouvelles, la remise en question de plus en plus automatique de la science, la méfiance envers la parole scientifique ou la recherche, alors qu'elles s'établissent sur des faits rigoureux revus par des pairs.

Diffuser la science et sa méthodologie, c'est développer la pensée critique, c'est alerter sur les dangers de la manipulation des faits. C'est renforcer le débat public et c'est parfois aussi susciter des vocations scientifiques chez les plus jeunes, à l'heure où nous avons particulièrement besoin des chercheuses et des chercheurs pour innover et faire progresser nos connaissances pour adapter nos villes et réussir la transition socio-écologique notamment. Je le disais aussi il y a un instant, je pense en particulier aux jeunes filles qui sont censurées et qui s'autocensurent parfois, alors qu'elles rêvent de devenir astronomes, physiciennes, chercheuses en biologie marine ou mathématiciennes.

Par cet appel à projets, nous pouvons dire aux jeunes Parisiennes et aux jeunes Parisiens d'oser la science. Nous avons d'ailleurs réuni dans un Forum culture scientifique en janvier dernier à l'Académie du Climat certains de ces projets, certaines de ces associations, le forum ayant attiré plus de 700 personnes et en majorité des enfants.

Mes chers collègues, je vous invite donc à voter ce projet de délibération, qui permettra de continuer à faire vivre la science à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 156.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 156).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à l'avenir du Palais de la Découverte.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'avenir du Palais de la Découverte au sein du Grand Palais.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 70, 71 et 71 bis relatifs à l'avenir du Palais de la Découverte au sein du Grand Palais.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vient de le démontrer brillamment mon collègue Jean-Noël AQUA, le Palais de la Découverte est bien plus qu'un musée, c'est un bastion de la culture scientifique en France. Depuis des décennies, il a éveillé la curiosité de millions de visiteurs, transmis les fondements des sciences à des générations entières et contribué à la démocratisation du savoir. Pourtant, aujourd'hui, ce lieu emblématique est sur la sellette, menacé par des logiques marchandes qui n'ont rien à voir avec sa mission originelle.

Alors que les "fake news" prolifèrent dans nos espaces publics et que les discours "anti-science" et les théories pseudo-scientifiques se répandent dangereusement, il est inconcevable de reléguer la science à une arrière-salle marginale du Grand Palais. Cette décision serait d'autant plus désastreuse dans un contexte où les baisses de crédits répétées infligées par l'Etat au secteur de la recherche affaiblissent notre capacité collective à défendre et à promouvoir la connaissance scientifique. Ce n'est pas le moment de fermer cette vitrine. Ecoutez les prix Nobel et les nombreux scientifiques qui ont tiré la sonnette d'alarme, écoutez les salariés eux-mêmes, tous rappellent l'importance cruciale d'une telle institution dans le monde actuel.

Pourtant, que constatons-nous ? Une réouverture sans cesse repoussée, des rumeurs persistantes de fusion avec la Cité des sciences, le limogeage brutal et inexpliqué de son directeur et un projet de rénovation qui réduit la vocation scientifique du Palais au profit d'intérêts privés. Cette gestion désordonnée marquée par des décisions opaques et contradictoires soulève une question simple et légitime : à qui profite cette mise à l'écart programmée ?

Abandonner le Palais de la Découverte serait une trahison, une trahison envers les générations futures, envers les chercheurs qui se battent pour faire avancer la connaissance et envers le public qui mérite mieux que d'être noyé dans un océan de désinformation. Mon collègue Ian BROSSAT a écrit il y a plus de trois semaines à Mme DATI à ce sujet, en vain. Mme DATI ne daigne même pas lui répondre.

Il est temps de dire stop, le Palais de la Découverte doit rester un phare. Abandonner ce lieu, c'est capituler face à l'obscurantisme, et cela, nous ne pouvons pas nous le permettre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole maintenant à Frédéric BADINA-SERPETTE pour présenter le vœu n° 71 du groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous.

En fait, je pense qu'on aurait pu défendre tous ensemble un vœu sur l'avenir du Palais de la Découverte et, comme Raphaëlle, je salue les propos de Jean-Noël AQUA qui étaient très éclairants sur ce sujet du Palais de la Découverte.

Nous aussi, nous déposons un vœu avec un objectif clair : obtenir des engagements concrets et des réponses précises. Le Palais de la Découverte, on le sait, a été fondé en 1937, il est un haut lieu de la culture scientifique et il a permis à des générations de jeunes de découvrir les sciences dans un cadre accessible, vivant et stimulant. Depuis 2020, il est fermé pour travaux, et sa réouverture progressive annoncée pour juin 2025 a été brutalement annulée quelques semaines avant la date prévue. Dans le même temps, la surface qui lui serait dédiée est annoncée comme étant drastiquement réduite et une partie de ses espaces allouée à d'autres usages.

Ce revirement interroge. Quelle place les pouvoirs publics entendent-ils encore donner à cette institution dans le projet du Grand Palais rénové ? Les équipes ont appris cette décision au dernier moment et elles ont besoin d'une clarification et d'un cap. Face à l'inquiétude croissante du monde scientifique, alors que plus de 40 associations s'inquiètent du projet amoindri ou partiel, les signaux envoyés par le Ministère de la Culture restent encore aujourd'hui très flous, voire contradictoires. Il faut donc apporter des clarifications, car abandonner le Palais de la Découverte serait un renoncement grave. Il incarne pleinement les ambitions que nous portons en matière d'ouverture culturelle, de transmission du savoir et de justice sociale. Réduire de moitié sa surface, c'est affaiblir sa programmation, reléguer son avenir au second plan dans le Grand Palais au nom des logiques de rentabilité et ce serait un choix incompréhensible.

Ce vœu demande donc un calendrier précis, une programmation cohérente et des moyens humains, matériels et financiers qui permettraient à l'établissement de se relancer de manière pleine et entière.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Je vais évidemment donner la parole à Marie-Christine LEMARDELEY pour répondre aux oratrices et orateurs et présenter le vœu n° 71 bis de l'Exécutif.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Mes chers collègues, vous l'avez dit, Paris est une ville de science, une capitale culturelle et scientifique au rayonnement mondial, un centre universitaire historique qui rassemble aujourd'hui plus de la moitié des lieux de recherche publique française. Plus de 960 établissements délivrent un diplôme du supérieur, 390.000 étudiants traversent chaque jour notre Ville pour y suivre leurs cours ou étudier en bibliothèque, 55.000 chercheurs fourmillent dans nos laboratoires, nos centres et instituts de recherche, nos universités pour faire avancer la connaissance. Toute cette science existe, se produit, échoue parfois, mais elle infuse et elle nourrit notre Ville.

Pourtant, la science est défiée. Depuis la pandémie, elle subit la perte de confiance des citoyens, alimentée par les assauts complotistes, l'explosion des fausses nouvelles, la facilité que les uns et les autres ont à la dénigrer, à la remettre en question et à balayer d'un revers de main sa véracité. Selon un sondage "Ipsos", la confiance envers les chercheurs publics est en diminution et 50 % des Français pensent que les démonstrations d'un scientifique ne valent pas mieux que leur propre jugement. C'est grave.

Ce phénomène est loin d'être marginal, puisque désormais, ce sont les gouvernements qui s'en prennent à la science, comme on peut le voir aux Etats-Unis avec la politique destructrice que Donald TRUMP mène à l'encontre de l'enseignement supérieur et de la recherche : suppression des budgets, censure scientifique, démantèlement des instituts de recherche, arrêt de certains programmes, effacement des données scientifiques, avec des répercussions immenses pour la science mondiale, comme le recul de la recherche sur l'océan ou encore l'arrêt des programmes sur la santé des femmes.

Au-delà du fait de soutenir la science et ceux qui la font, comme la Ville de Paris s'y applique avec la stratégie "Paris Recherche", il est essentiel de participer à sa diffusion, car je le disais il y a un instant, la science nous stimule, elle ouvre nos perspectives, aiguise notre réflexion, renforce notre argumentation et, surtout, nous remet en question. Mais pour que la science regagne la confiance de toutes et tous, il faut qu'elle sorte des laboratoires, qu'elle se rende intelligible, visible. C'est la raison pour laquelle Paris a besoin de lieux entièrement consacrés à la culture scientifique pour découvrir toutes les thématiques qu'englobent la science mais aussi le travail, la méthode, l'expérimentation scientifique.

C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu de l'Exécutif qui réaffirme l'engagement de la Ville de Paris en faveur de la culture scientifique et qui appelle l'Etat à faire preuve de la même vigilance par l'implantation ou l'affectation d'un lieu dédié à la culture scientifique à Paris, à destination de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens et des visiteurs de notre Ville.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais d'abord demander aux groupes Communiste et Paris en commun s'ils retirent leur vœu n° 70 au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci. Le vœu de l'Exécutif est très bien sur le fond, mais il ne parle pas du tout du Palais de la Découverte. Nous, nous sommes vraiment sur la question du Palais de la Découverte.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - D'accord, très bien.

Même question au groupe "Les Ecologistes, vous maintenez votre vœu n° 71 ?

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Même réponse que ma collègue Raphaëlle PRIMET. On trouve le vœu un peu tiède, il ne parle effectivement pas du sujet du Palais de la Découverte, qui pose quand même beaucoup de questions par rapport aux intentions du Ministère de la Culture.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - D'accord. Du coup, on a trois vœux.

Je donne la parole à Jeanne d'HAUTESERRE, pour une explication de vote sur le vœu qu'elle souhaite. Voilà.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Eh bien, les trois vœux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Très bien, mais une seule explication de vote, pas trois.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Ecoutez, comme vous avez à peu près le même ton, mon explication de vote va aller certainement dans le sens des vœux de mes collègues des Verts.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous l'avez rappelé à l'instant, nous ne pouvons ignorer l'exceptionnelle spécificité pédagogique du Palais de la Découverte, installé dans l'aile ouest du Grand Palais dans le 8e arrondissement. Lieu d'expérimentations directes et d'échanges vivants avec des médiateurs scientifiques passionnés, il a marqué l'esprit de millions de visiteurs, adultes et scolaires, et contribué fermement à l'éveil des vocations scientifiques depuis son ouverture en 1937. D'ailleurs, Philippe ADNOT, le sénateur, a rapporté en 2007, dans un rapport parlementaire, que 56 % des scientifiques parisiens de plus de 30 ans reconnaissent que le Palais a joué un rôle dans leur vocation scientifique. Pierre-Gilles de Gennes, prix Nobel de physique, a fait cette déclaration : "Ma vocation est née du plaisir de découvrir des expériences, celles qu'on pouvait faire soi-même et celles qu'on nous expliquait". Force est de constater que le devenir du Palais de la Découverte suscite un élan populaire. Les

quelque 100.000 signatures collectées témoignent de l'attachement profond du public à cet établissement prestigieux.

En tant que maire du 8e arrondissement, je soutiens, bien entendu, le maintien de cette institution dans le Palais d'Antin. En janvier dernier, je recevais Bruno MAQUART, alors président d'Universcience, afin de préparer la réouverture partielle du Palais de la Découverte à partir du 6 juin 2025, avec une exposition sur les enjeux si périlleux de l'intelligence artificielle. La presse a largement relayé cet événement. C'est dans cette dernière ligne droite que tout s'est brusquement arrêté. Personne n'a compris ce rendez-vous manqué ! La science a besoin d'espaces adaptés, pérennes et visibles. La communauté scientifique unanime l'a rappelé récemment par la voix de plus de 40 sociétés savantes, dont l'Académie des sciences et le Collège de France, qui expriment leur profonde inquiétude face à un projet amoindri ou partiel.

Par ailleurs, à l'heure où la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette va elle aussi entamer une longue phase de rénovation, fragiliser simultanément deux piliers majeurs de la culture scientifique à Paris serait incompréhensible. Le Palais de la Découverte et la Cité des sciences ont chacun leur identité, leurs missions propres et complémentaires. Affaiblir l'un, c'est affaiblir l'ensemble du dispositif de médiation scientifique de la Capitale. Faut-il rappeler que 44 millions d'euros ont été engagés pour la rénovation du Palais de la Découverte, dont 17,5 millions financés par le Ministère de la Culture. Remettre en cause aujourd'hui ces investissements représenterait une décision irresponsable. Comment expliquer aux mécènes qui ont versé 3 millions d'euros que ce projet est mort-né ? Je souhaite bon courage à la Ministre de la Culture !

Pour toutes ces raisons, nous devons préserver le Palais de la Découverte au sein du Palais d'Antin, garantissant ainsi à ce haut lieu de la culture scientifique française les moyens de continuer à jouer pleinement son rôle essentiel. Notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" soutient donc le vœu de l'Exécutif et appelle à voter favorablement ce vœu.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - C'est bien la première fois, Jeanne d'HAUTESERRE, que je vous entends souhaiter bon courage à la Ministre de la Culture ! C'est un moment historique que nous vivons collectivement dans cet hémicycle. Et ce n'est pas fini.

J'ai une demande d'explication de vote de Jean-Noël AQUA sur le vœu du groupe "Les Ecologistes".

M. Jean-Noël AQUA. - Oui, nous allons voter ce vœu. Je pense que les vœux ne sont pas contradictoires. Le vœu de l'Exécutif, nous y souscrivons, donc nous allons le voter. En revanche, je me permets juste de noter que le vœu de l'Exécutif ne s'exprime pas sur la question de la pérennité du Grand Palais dans le local actuel. Nous allons le voter pour son soutien à la diffusion, à la vulgarisation, etc., nous allons aussi voter notre vœu, que nous maintenons, tout comme le vœu des écologistes.

Ce sont des vœux absolument complémentaires, mais le vœu des écologistes, comme le nôtre d'ailleurs, prend clairement position et appelle Paris à prendre clairement position sur le maintien. J'ai d'ailleurs beaucoup apprécié les propos de Mme la Maire précédemment sur le maintien du Grand Palais dans le site historique. Ce serait incompréhensible, vous l'avez dit, par rapport aux investissements, par rapport à l'histoire de ce lieu et c'est donc une décision, un fait du prince incompréhensible.

Il faut envoyer un message très clair et c'est pour envoyer ce message très clair que nous allons voter l'ensemble des trois vœux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Bon, je pense que cet échange a été éclairant sur tous les bancs, il y a une sorte d'unanimité à vouloir préserver, sauver le Palais de la Découverte.

Ainsi, avec votre accord, Madame la Maire, chère Marie-Christine LEMARDELEY, je propose que l'Exécutif donne un avis favorable aux trois vœux. Comme cela, cela nous permettra de nous rassembler.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Non ? Ah, vous êtes contre, oui, excusez-moi. Je suis désolé, Aurélien VÉRON.

Si j'ai bien compris, tous les groupes votent le vœu n° 70 sauf le groupe Changer Paris. On est d'accord, c'est clair ? Voilà.

Le vœu est donc adopté. (2025, V. 165).

Est-ce que je peux considérer que c'est le même vote sur le vœu n° 71 ? Oui ?

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 166).

Même vote sur le vœu n° 71 bis ? Oui ?

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté aussi. Merci, c'est parfait. (2025, V. 167).

2025 DSOL 118 - Restitution à l'A.P.-H.P. du site Parent de Rosan sis 3-4, grande avenue de la Villa-de-la-Réunion (16e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 118 relatif à la restitution à l'A.P.-H.P. du site Parent de Rosan, sis 3-4, grande avenue de la Villa-de-la-Réunion, dans le 16e arrondissement.

La parole est au maire du 16e arrondissement "himself", Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je prends la parole aujourd'hui au sujet de ce projet de délibération relatif au site Parent de Rosan situé dans notre arrondissement, au 3-4, grande avenue de la Villa-de-la-Réunion.

Je veux tout d'abord dire combien je me réjouis que ce lieu puisse rouvrir prochainement sous l'impulsion de l'A.P.-H.P. et retrouver par cette nouvelle étape l'esprit généreux et visionnaire du legs de M. Parent. Depuis plus d'un siècle, ce site est lié à l'enfance en détresse, à l'accueil aux soins, à la protection. Dès 1895, conformément à la volonté de M. Parent, ce lieu a vu naître un orphelinat pour jeunes filles pauvres et, depuis, il a continué à évoluer et à s'adapter en restant toujours fidèle à cette vocation sociale et humaine.

Malgré le travail de la Direction des Solidarités qu'il convient évidemment de saluer, le projet d'accueil des enfants co-victimes de violences n'a malheureusement pas pu aboutir, avec pour première raison la contrainte budgétaire et les alternatives développées ailleurs, notamment dans le 20e arrondissement.

Aujourd'hui, la restitution à l'A.P.-H.P. marque une transition porteuse d'avenir, car l'A.P.-H.P. s'engage à réviser le legs et à valoriser ce site au bénéfice des enfants, en lien avec des activités pédiatriques. C'est, malgré tout, une excellente nouvelle. En tant que maire du 16e, je serai attentif à ce que ce lieu ne perde jamais sa vocation première, celle de servir les plus fragiles et en particulier l'enfance, et je souhaite que les futures orientations de l'A.P.-H.P. puissent se faire en lien avec notre arrondissement, en lien avec ses habitants, avec ses élus, pour que cette réouverture s'inscrive pleinement dans la vie locale.

Enfin, je voudrais dire que la mémoire du legs de M. Parent, par-delà les siècles, continue d'inspirer en servant le bien commun.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérémy REDLER, pour la concision de votre propos.

Samia BADAT-KARAM souhaite intervenir ? Non. Vous êtes comme moi, quand la Maire de Paris parle, moi je ne parle pas en même temps, ou après. Surtout après.

Je donne la parole à Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 16e arrondissement, cher Jérémy REDLER, effectivement, le foyer Parent de Rosan rappelle une histoire, celle des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, de très longue date. M. Parent avait souhaité dans les années 1890, dans son testament, léguer ce site à la Ville de Paris et à l'A.P.-H.P. pour en faire, comme vous l'avez dit, un orphelinat pour 12 jeunes filles pauvres. A son décès, la Ville de Paris est devenue légataire universel et l'A.P.-H.P. légataire particulier de la villa située au 3, grande avenue de la Villa-de-la-Réunion dans le 16e. L'A.P.-H.P. a ensuite acheté la villa située au n° 4, et en 1962, elle a transféré ces biens à l'Aide sociale à l'enfance, devenue à ce moment-là en charge de la protection de l'enfance. Et dans une volonté de clarification,

l'A.P.-H.P. et la Ville de Paris ont conclu en 1978 une convention de mise à disposition des locaux pour y créer un centre d'observation des enfants selon la volonté de M. Parent.

Au fil des ans, le centre d'observation des enfants a évolué en foyer pour l'Aide sociale à l'enfance, pour des enfants placés à l'Aide sociale à l'enfance, et ce sont donc 24 enfants âgés de 20 mois à 6 ans qui y étaient placés par décision de justice jusqu'à l'été 2020. Le 30 juin 2020, le foyer a fermé pour la réalisation d'importants travaux de mise en sécurité, qui ne pouvaient être réalisés en site occupé. Nous avons donc dû placer les enfants dans d'autres établissements de l'Aide sociale à l'enfance et, à ce moment-là, nous avons pensé, avec la DSOL, ouvrir dans ce foyer, dans le site Parent de Rosan, comme vous l'avez dit, un foyer destiné à des enfants victimes de violences conjugales, ainsi qu'à leurs mamans.

Deux événements se sont alors produits. D'une part, c'est le moment où nous avons eu une augmentation très forte du nombre d'enfants placés, confiés à l'Aide sociale à l'enfance, d'autre part, nous avons dû en urgence ouvrir un foyer dans des locaux que nous avons récupérés au 303, rue des Pyrénées dans le 20e, ce qui nous a permis d'ouvrir 40 places d'accueil pour les enfants confiés en urgence. Parallèlement, quand même, il faut le dire, l'A.P.-H.P. nous avait fait part de sa volonté de récupérer ce bâtiment pour en faire, comme vous l'avez dit, un centre dédié à des soins pédiatriques, donc destiné à des enfants.

Ainsi, le projet de délibération qui est présenté aujourd'hui, en accord avec l'A.P.-H.P., propose de résilier la convention de 1978 que nous avons avec l'A.P.-H.P. et de restituer ce site en l'état à l'A.P.-H.P. Voilà pourquoi l'esprit du testament de M. Parent va continuer, et le site va accueillir, grâce à l'A.P.-H.P., des enfants malades dans un très beau projet en lien avec des activités pédiatriques, ce dont on se réjouit.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 118.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 118).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Ecoutez, on a cinq minutes, et cinq minutes, c'est le temps accordé à la présidente de la 7e Commission pour rendre compte des travaux de la 7e Commission.

Conformément au règlement intérieur, je donne la parole à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

1.226 jours. Cela fait 1.226 jours que les Ukrainiens et les Ukrainiennes résistent à l'agression russe avec un courage qui ne peut que forcer notre admiration. Et si je me permets d'ouvrir mon rapport de la 7e Commission... Je vous demande un peu de silence... en parlant de l'Ukraine, c'est parce que l'annonce de l'arrêt de la livraison d'armes par TRUMP intervient à un moment critique et qu'il m'apparaît essentiel que notre Conseil renouvelle le soutien indéfectible que nous leur accordons depuis le premier jour de cette agression. Et j'espère très sincèrement que le 24 juillet prochain, nos amis ukrainiens et ukrainiennes pourront célébrer leur fête de l'indépendance, leur fête nationale avec l'indépendance qu'ils ont si chèrement acquise.

En ce qui concerne la 7e Commission, celle-ci s'est réunie le 24 juin dernier avec à l'ordre du jour la présentation par les représentants de l'Assemblée citoyenne de leurs propositions pour le renouvellement de la démocratie à Paris, et des pistes pour mieux diagnostiquer et lutter contre la solitude dans notre Ville. Nous avons eu l'occasion de les accueillir mercredi matin dans l'hémicycle et je tiens à nouveau à les remercier et à les féliciter pour le travail accompli ces derniers mois, des propositions pertinentes qui seront mises en œuvre et qui contribuent à la démocratie citoyenne dans notre Ville.

Comme chaque année, Anouch TORANIAN nous a également présenté le bilan de la vie associative 2024, comprenant notamment la première édition du label "Asso", qui permet aux associations des quartiers populaires de bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour lancer leurs projets, ainsi que le développement de la plateforme "Paris Asso" qui offre une meilleure lisibilité dans l'octroi des subventions aux associations, avec l'harmonisation des documents d'instruction. En 2024, 2.800 associations ont bénéficié d'un soutien financier de la Ville de Paris, soit 297 millions d'euros, un budget en hausse de 9 %, notamment en raison de l'accompagnement social et de la mise à l'abri des personnes à la rue. Il faut rappeler une nouvelle fois que c'est une compétence qui relève de l'Etat, mais avec plus de 3.500 personnes sans abri, la Ville est contrainte de pallier ici encore les défaillances de l'Etat.

Pierre RABADAN nous a présenté les projets de délibération relatifs aux relations internationales : la création d'un lieu de mémoire et de recueillement en hommage aux victimes du génocide de Srebrenica, création sur laquelle

j'aurai l'occasion de revenir cet après-midi, une subvention à l'association "Arteva" pour la diffusion de la culture arménienne, des subventions dans le cadre du label "Solidev" ou encore des subventions avec plusieurs associations pour la défense des droits humains à l'International.

Concernant les dossiers de Pierre RABADAN, à qui je souhaite un très joyeux anniversaire, il est revenu sur la présentation du manifeste pour une ville active et sportive, une stratégie élaborée dans l'élan des Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour lutter contre la sédentarité croissante et faire de l'activité physique un levier de santé publique, de cohésion sociale et de transition écologique.

Il est aussi revenu sur les nombreux événements qui, dès cet été, vont prolonger l'engagement de notre Ville pour le sport et l'héritage des Jeux dont nous fêtons le premier anniversaire, avec notamment - cela ne vous aura pas échappé -, le retour de la vasque, la baignade dès demain dans la Seine qui sera ouverte et, à partir du 26 juillet, la Fête de la Seine, célébrée avec une descente en kayak et l'inauguration des statues des femmes illustres rue de la Chapelle, de nombreuses activités telles que des projections des anneaux et, bien sûr, le très attendu Tour de France, de retour à Montmartre le 27 juillet. Un été festif dans l'esprit des Jeux.

Concernant ensuite l'ensemble des dossiers, nous allons examiner différents projets de délibération cet après-midi, mais je tiens à souligner les subventions qui sont attribuées aux associations sportives pour un montant de 1,5 million d'euros et que nous présentera Karim ZIADY. Le sport est à l'honneur dans ce projet de délibération.

Sur ce, je crois que je peux vous souhaiter un bon appétit en attendant que l'on regarde nos projets de délibération cet après-midi.

Merci beaucoup !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Effectivement, je souhaite, de là où je suis, un très joyeux anniversaire à Pierre RABADAN, et je vous souhaite un bon appétit. La séance reprendra à 14 heures 30 avec les dossiers de la 7e Commission et se poursuivra jusqu'au moment où nous ne pourrons plus nous entendre, sans doute vers 18 heures.

Bon appétit, la séance est levée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Frédéric HOCQUARD, adjoint).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Chers collègues, nous reprenons notre séance de l'après-midi.

2025 DEVE 34 - Cimetière du Père Lachaise. - Mémorial du génocide de Srebrenica. - Convention d'occupation du domaine public à titre gratuit avec l'association "Solidarité internationale Bosnie-Herzégovine-France".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 34 relatif au cimetière du Père-Lachaise, mémorial au génocide de Srebrenica.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour cinq minutes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - En 1992, Srebrenica voit l'afflux de dizaines de milliers de déplacés bosniaques musulmans fuyant les attaques des forces serbes de Bosnie contre leurs villages. La Ville est saturée de réfugiés qui campent dans les cages d'escalier et les couloirs d'immeubles, dans des voitures, des écoles ou des centres sportifs. Pour les plus chanceux, les autres restent sans abri, avec des températures qui, en hiver, peuvent descendre à -25°C.

Assiégés dans l'enclave pendant trois ans, ils vivent sous les bombardements, affamés et privés de médicaments, les convois d'aide humanitaire internationale étant bloqués au point de passage ; privés d'eau potable, la seule source d'eau, la rivière, étant polluée par les ordures, les excréments et les produits pétroliers. Cela, malgré la résolution n° 819 du Conseil de sécurité de l'O.N.U. adoptée en avril 1993, faisant de Srebrenica une zone de sécurité. L'accord prévoyait un cessez-le-feu total à Srebrenica, la démilitarisation de l'enclave, le déploiement d'une compagnie de la F.O.R.P.R.O.N.U. et l'ouverture d'un couloir entre Tuzla et Srebrenica pour l'évacuation des grands malades et des blessés graves.

En mars 1995, Radovan KARADZIC, président et commandant suprême des forces armées de l'entité autoproclamée de la République Srpska, donne instruction aux forces serbes de Bosnie. Je le cite : "Par des actions de combat planifiées et bien conçues, créer une situation d'insécurité totale, ne laissant aucun espoir de survie ou de vie future aux habitants de Srebrenica et de Zepa". La directive n° 7 annonce les crimes de juillet 1995.

L'opération est déclenchée le 6 juillet par le Corps de la Drina, de l'armée de la République Srpska, et, le 11 juillet, 8.372 hommes et adolescents qui avaient été triés sont assassinés brutalement, tandis que plus de 25.000 femmes, enfants et personnes âgées sont déplacés de force hors de l'enclave. Ce massacre de musulmans

bosniaques a été reconnu comme un acte de génocide par la Cour internationale de justice ainsi que par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Les juges ont estimé, sur la base de la définition de "génocide", qu'il s'inscrivait dans l'article n° 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, qui précise : "Dans la présente convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux".

Un génocide, le dernier perpétré au cœur de l'Europe au XXe siècle, restait oublié. Oubli auquel pallie la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, présentée par l'Allemagne et le Rwanda en mai 2024, désignant, à l'occasion du trentième anniversaire, le 11 juillet prochain, comme la Journée internationale de réflexion et de commémoration du génocide commis à Srebrenica en 1995.

Outre l'appel à la commémoration et à la mise en place d'activités de sensibilisation pour prévenir les génocides, la résolution condamne sans réserve toute négation de l'historicité de ces génocides et les actes qui glorifient ses responsables.

Ce dimanche, une marche en mémoire du génocide et de la marche des survivants, il y a 30 ans, partira à 13 heures 30 de la place de la République. Cette année, sa destination ne sera pas la rue de Srebrenica, dans le 20e arrondissement, mais le Père-Lachaise, où doit être inauguré, par la Maire de Paris et le président de la Fédération de Bosnie, le monument à la mémoire du génocide de Srebrenica, qui fait suite au vœu que je vous remercie d'avoir adopté l'année dernière.

Depuis des années, les associations de familles de victimes et des survivantes et de survivants en France, ainsi que partout dans le monde, appelaient à la création d'un lieu de mémoire dans Paris, contre l'oubli de ce génocide, qui leur permettra de se recueillir et de rendre hommage à leurs morts dans la dignité. Je veux ici leur rendre hommage et me faire leur porte-parole pour vous exprimer leur émotion et leur gratitude pour le vote de ce projet de délibération qui, je ne doute pas, sera unanime.

Pour conclure, permettez-moi de partager les propos d'Admir BULJUBASIC, rescapé du génocide de Srebrenica, qui avait 16 ans, et qui, lors du colloque "Génocide de Srebrenica, des procès pour l'Histoire" qui s'est tenu hier et avant-hier en mairie du 20e, est revenu, jour par jour, sur l'horreur de ces journées de juillet 1995. Voici ce qu'il a déclaré : "Chaque fois que je retourne à Srebrenica, je revis ce cauchemar. La disparition de mon père, de mon frère. Chaque fois que je vois des images de Gaza, d'Ukraine, je me demande pourquoi, quelle que soit notre nationalité, notre origine, notre religion, nous ne pouvons pas vivre en paix".

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à Christophe GIRARD, je rappelle que les conversations, Messieurs les Maires, peuvent se faire à l'extérieur.

Je vous remercie.

Monsieur GIRARD ?

M. Christophe GIRARD. - Monsieur le Maire, cher Frédéric HOCQUARD, Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour bien connaître les Balkans et avoir, après la nationalité française, une deuxième nationalité qui est celle d'un pays des Balkans ayant connu les massacres, je salue l'inscription de ce projet de délibération. Je voudrais également saluer la pugnacité de Geneviève GARRIGOS.

Je me souviens que ce vœu avait été voté, je crois, il y a un peu plus d'un an. Je pense que c'est une bonne nouvelle, Monsieur l'adjoint chargé des relations internationales, que vous ayez inscrit ce projet de délibération. Je soutiens pleinement, à la fois pour les raisons personnelles que j'ai évoquées, mais également parce que, comme l'a très bien dit Geneviève GARRIGOS : il n'y a pas de hiérarchie des massacres, il n'y a pas de hiérarchie des tragédies.

Il y a à Paris, dans son histoire, une Ville qui reconnaît et sait toujours reconnaître les génocides, et je le dis devant mon ami et collègue Alexis GOVCIYAN, qui est à côté de moi, comme le génocide arménien.

Merci beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Présidente de la 7e Commission, chère Geneviève GARRIGOS, Monsieur le Conseiller de Paris, cher Christophe GIRARD.

Madame la Présidente de la 7e, chère Geneviève, vous avez très bien décrit l'horreur de ce qui s'est passé à cette époque dans les Balkans, je n'y reviendrai pas, et notamment l'horreur à Srebrenica.

L'association "Solidarité internationale Bosnie-Herzégovine France" a sollicité l'attribution, à titre gratuit, d'un terrain dans le cimetière du Père-Lachaise pour ériger un mémorial en hommage aux victimes de ce génocide. Cela offrira un cadre digne, sobre et sécurisé pour les cérémonies de commémoration qui se tenaient jusqu'ici, comme Geneviève GARRIGOS l'a dit, dans le 20e arrondissement.

Je tiens particulièrement à remercier ma collègue Laurence PATRICE pour son engagement sur ce projet. Ce mémorial offrira à la diaspora bosniaque de Paris un lieu renouvelé de mémoire et de recueillement. Cette communauté le mérite, et il est important que notre Ville inscrive cette mémoire en son cœur.

Je vous demande de voter pour ce projet de délibération et je vous remercie, Christophe GIRARD, de votre soutien.

Merci beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 34).

2025 DGRI 9 - Subventions (80.000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Solidev 2025".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 9 : subventions de 80.000 euros à 11 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Solidev 2025".

La parole est de nouveau à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Quel plaisir de présenter ce projet de délibération.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec ce projet de délibération, la Ville de Paris exprime, comme chaque année, depuis 2006, son soutien à des associations parisiennes qui mènent des actions de solidarité internationale.

Les projets soutenus s'inscrivent dans le cadre des objectifs de développement durable fixé par l'O.N.U. L'appel à projets accordait, cette année, une attention particulière aux projets en lien avec les thématiques de la lutte contre le changement climatique, en écho aux dix ans de l'Accord de Paris.

Notre jury, dont je faisais partie, composé de représentants de tous les groupes politiques, a choisi d'apporter le soutien de la Ville à onze associations dont les projets portent, par exemple, sur l'accès à l'éducation pour les jeunes filles afghanes, l'accès à l'emploi de jeunes déscolarisés en Côte d'Ivoire, la promotion de la santé gynécologique des femmes et des jeunes filles à Madagascar ou encore un projet de radio comme outil d'autonomisation des femmes en Mauritanie, pour un montant global de 80.000 euros.

Oui, notre Ville participe pleinement à la solidarité internationale, et c'est tout à notre honneur, avec des programmes d'aide au développement pour l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation et la lutte contre le changement climatique, contribuant ainsi à l'agenda 2030 fixé par les Nations Unies. C'est aussi le moyen de renforcer la coopération technique entre les villes et de contribuer à réduire les causes profondes des migrations forcées ou des conflits. Je suis persuadée qu'à la droite de cet hémicycle, vous y serez sensible.

Il faut rappeler que tous ces projets de solidarité sont portés par des associations installées au cœur de nos arrondissements, offrant la possibilité, aux Parisiennes et aux Parisiens, de s'engager dans des actions solidaires et de renforcer la cohésion autour de la lutte contre les inégalités dans le monde, parfois en lien avec les diasporas présentes à Paris. Cela fait partie de l'éducation à la citoyenneté et, à l'heure où les conflits ravagent le monde, tout projet, toute action qui développe des liens et abat les frontières de la peur et de l'indifférence pour faire humanité doit être encouragé.

Nous connaissons bien ces appels à projets, "Solidev", "Solidae", mais le label "Paris Europe", au sein desquels tous les groupes politiques ont l'occasion d'exprimer leur point de vue et de voter dans un cadre démocratique et transparent.

Sous couvert d'une posture de bonne gestion budgétaire, on ne devrait plus soutenir l'accès à l'éducation des jeunes filles en Afghanistan, la construction d'une école dans une zone rurale au Togo ou la lutte contre les inégalités à Madagascar ? Nous estimons au contraire que c'est un devoir, une responsabilité morale et politique pour la Ville de Paris, de soutenir les populations les plus défavorisées du monde. Cela s'inscrit dans une logique de justice sociale et nous sommes particulièrement fiers de pouvoir y contribuer.

Bien sûr, je vous appelle à voter à l'unanimité.

Merci beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le label "Solidev" est une fierté pour Paris. Depuis 2006, c'est plus de 1 million d'euros investis par la Ville dans plus de 140 projets financés dans des pays du Sud. Comme vient de vous le dire Geneviève GARRIGOS, le but de ce label est de valoriser et de renforcer les acteurs du Sud à travers un panel de thématiques variées, comme l'éducation, le droit des femmes, l'environnement, la santé ou l'entrepreneuriat. En 2024, notre Ville a attribué des subventions à des projets en cours au Sénégal, en République du Congo, à Madagascar ou encore en Colombie.

Au-delà de permettre la réalisation de ces projets, il sert à sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens aux enjeux de solidarité internationale et aux sujets qui y sont liés. Cette démarche leur donne aussi l'occasion de mieux connaître les populations issues de l'immigration qui font la richesse de notre Ville. Pour reprendre les mots de ce projet de délibération : "Le label "Solidev" représente un levier d'inclusion, de cohésion territoriale et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale".

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour vous faire part d'une décision dont je suis scandalisée. En effet, sur la liste des lauréats, une organisation manque : l'association "E-Hikaye", qui travaille sur la mémoire de la Nakba dans les territoires palestiniens. Une subvention de 5.000 euros lui avait été accordée à l'unanimité par les membres de notre jury. Bien que validée par les quatre élus présents, cette décision a été retoquée par l'Administration "a posteriori", arguant que l'association locale partenaire ne répondrait pas à tous les critères de fiabilité pour le financement.

Cette association faisait partie d'une liste vérifiée par de nombreuses personnes à plusieurs reprises, tout comme les onze autres associations lauréates. Pourtant, "E-Hikaye" a été écartée. A quoi sert un jury si ces choix peuvent arbitrairement être récusés juste après ? Elle avait pourtant toute sa place dans la sélection. L'association "E-Hikaye" a une visée éducative et humanitaire en utilisant le dessin et l'écriture pour faire entendre la voix des jeunes artistes palestiniens issus de zones en difficulté. Elle travaille notamment sur la mémoire de la Nakba.

Ce projet aurait plus que jamais servi à sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens aux enjeux de solidarité internationale et à transmettre une mémoire artistique, culturelle et historique. "E-Hikaye" avait toute sa place aux côtés des lauréats cette année. La mémoire, c'est tout ce qui reste à ceux qui n'ont plus voix au chapitre. Les autorités israéliennes s'étaient déjà employées à rayer les Palestiniens du passé ; aujourd'hui, elles les effacent du présent pour que ce peuple n'ait plus jamais aucun futur.

Nous voterons tout de même pour ce projet de délibération, pour ne pas affecter les autres lauréats, et nous les félicitons. Néanmoins, j'alerte gravement sur le fait que le label "Solidev", comme pour les autres jurys, doit respecter le vote démocratique des jurys.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'interviens d'abord sur ce projet de délibération pour me réjouir que la Ville de Paris continue son action de solidarité internationale et son soutien à ces projets. Ici, ce sont des projets, cela a été dit, soumis au label "Solidev", qui rentrent dans des objectifs de développement durable.

Je ne reviendrai pas sur les différents terrains d'intervention et je vais quand même compléter et rajouter ma voix à ce qu'a dit ma collègue Raphaëlle PRIMET sur la suppression de l'association "E-Hikaye". Cela tombe très mal, car il faudrait d'abord savoir pourquoi, sur la solidarité avec la Palestine, aujourd'hui, alors qu'il y a un génocide là-bas, vous vous êtes permis de supprimer la subvention à cette association.

J'en profite pour intervenir sur la question de la solidarité avec la Palestine. En effet, encore une fois, je me suis fait "sucrer" un vœu rattaché sept fois sur la Palestine et sur Gaza. Je commence à avoir l'habitude, mais ne vous inquiétez pas, je ne vais jamais lâcher sur cette question, comme les communistes, comme les écologistes.

En réalité, nous n'avons pas le droit de lâcher quand il y a là-bas un génocide. Oui, un génocide, parce qu'il faut appeler cela par son nom, ce qui se passe aujourd'hui à Gaza, avec plus de 54.000 morts, plus de 125.000 blessés, 95 % des hôpitaux et des écoles détruites ou endommagées. Aujourd'hui, il y a en outre l'instrumentalisation de l'aide humanitaire comme outil au service des objectifs militaires des forces israéliennes.

La question qui nous est posée aujourd'hui ici est de savoir ce que nous devons faire pour être à la hauteur de ce qui se passe là-bas. Pas pour nous donner bonne conscience, mais pour agir et dénoncer concrètement, pour avoir - peut-être ? - un effet sur la situation dramatique qui se passe là-bas.

Par exemple, quand la Tour Eiffel a été allumée aux couleurs d'Israël après l'attaque terroriste du 7 octobre 2023 pour rendre hommage aux victimes civiles, la Ville peut-elle regarder ailleurs quand on lui demande aussi de l'allumer pour rendre hommage aux victimes civiles palestiniennes ? Ce "deux poids, deux mesures", je vous le dis et je vous le redis, est insupportable.

Surtout, il est incompréhensible, quand on lit la réponse du Tribunal administratif de Versailles face à un recours demandant le retrait du drapeau ukrainien de la façade de la mairie de Saint-Germain-en-Laye. Le Tribunal, je cite, justifie le maintien des drapeaux en estimant que : "cela a pour but d'exprimer symboliquement sa solidarité pour une nation victime d'une agression militaire" et que "cette initiative ne saurait être regardée comme symbolisant la revendication des opinions politiques de son maire".

Qu'est-ce qui vous reste comme argument pour refuser d'allumer la Tour Eiffel aux couleurs de la Palestine ? Considérez-vous que c'est trop politique ? Cela l'est de refuser d'allumer la Tour Eiffel.

Pas de faux débat. Tout le monde ici est pour la libération des otages. Tout le monde ici est convaincu de l'importance de lutter contre l'antisémitisme. La question posée, plutôt, est de savoir si tout le monde ici est tout autant convaincu que la Ville de Paris doit peser de tout son poids, symboliquement, pour marquer sa solidarité avec les Palestiniens contre la politique génocidaire de l'Etat d'Israël.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour vos interventions.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le label "Solidev 2025" illustre à merveille l'action internationale de la Ville de Paris. Vos interventions permettent de le rappeler. A l'heure où l'influence française recule dans de nombreuses régions du monde, où les grands bailleurs réduisent drastiquement leurs contributions, l'action des collectivités locales, et singulièrement celle de Paris, qui, je le rappelle, est la première collectivité au monde en matière d'aide au développement, devient non seulement utile, mais indispensable. C'est précisément ce que nous faisons avec sérieux avec ce label "Solidev".

Le jury, qui s'est tenu le 3 avril dernier en présence de représentants des groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun, mais aussi du groupe "Ensemble pour Paris", représenté par Maud LELIÈVRE, ont été conviés à participer au jury, ainsi que les autres groupes politiques, mais qui ne s'étaient pas déplacés ce jour-là. Comme cela a été rappelé, tous les projets sont discutés, puis votés.

Je précise, puisque cela a été l'objet de l'une des subventions, que l'Administration, en amont, émet des avis basés sur des raisons techniques. Lorsqu'un vote a eu lieu concernant une des subventions, il y avait eu un avis défavorable, parce que les raisons sur place n'étaient pas possibles. Un vote a eu lieu. Il y a eu un changement, parce qu'il y a eu consensus des autres acteurs qui ont voté. C'est cela, la démocratie : vous n'êtes pas le seul à voter.

A l'issue de ce jury, 11 porteurs de projets ont été retenus pour des subventions allant de 5.000 à 11.000 euros pour une enveloppe globale de 80.000 euros. En grande partie, ces projets sélectionnés participent à l'atteinte des objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies.

Lundi dernier, je me suis rendu à Séville pour participer à la quatrième conférence des Nations Unies sur le financement du développement durable. J'y suis intervenu au nom de la Maire de Paris lors d'un événement consacré au dialogue de Paris, organisé par l'O.C.D.E. et l'Agence française de développement. J'ai aussi rappelé que 65 % de la réalisation de ces O.D.D. reposent sur l'action des villes, qui se trouvent en première ligne pour les défis climatiques, économiques et sociaux.

C'est le cœur de notre engagement à l'International, et notamment de ces projets qui reçoivent de l'aide de "Solidev".

Je vous remercie de voter à l'unanimité pour "Solidev 2025".

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DGRI 9).

2025 DGRI 46 - Subvention (35.000 euros) et convention avec "Santé Arménie" pour une aide d'urgence destinée à améliorer l'accès aux soins de rééducation et de réadaptation pour les enfants à Goris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DGRI 46 : subvention à la convention avec "Santé Arménie".

La parole est à Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération a pour objet d'accorder une subvention de 35.000 euros à l'association "Santé Arménie" pour une aide d'urgence destinée au développement et au fonctionnement du centre de rééducation et de réadaptation pour enfants en Arménie, à Goris. Je souhaite saluer toutes celles et tous ceux, engagés au sein de "Santé Arménie", qui rassemblent plusieurs organisations du monde franco-arménien de la santé et disposent de plusieurs centaines de bénévoles, professeurs d'université et praticiens hospitaliers - médecins, chirurgiens.

"Santé Arménie" est une institution très investie en Arménie, comme elle l'était dans le Haut-Karabagh avant la tragédie vécue par le peuple arménien, tragédie que nous avons suivie de près ici et qui nous a conduits, collectivement, chers collègues, de manière unanime, à leur réaffirmer notre soutien et notre mobilisation.

Dans ce cadre, nous avons notamment soutenu "Santé Arménie" pour son projet humanitaire relatif à la prise en charge psychosociale des blessés de guerre, de leurs familles et, plus généralement, des populations civiles du Haut-Karabagh. Toute cette activité s'inscrit dans le contexte actuel de disparitions juridiques et ethniques inacceptables subies par les Arméniens du Haut-Karabagh après qu'ils ont fait l'objet de multiples agressions. Une guerre dite des "44 jours", déclenchée par l'Azerbaïdjan, avait démarré en septembre 2020, et cela, après avoir été coupé du reste du monde par les agressions et les blocages azéris, entraînant enfin une catastrophe humanitaire et territoriale que les 120.000 Arméniens ont subie.

C'est dans ce contexte que notre Conseil de Paris vient régulièrement en soutien auprès de nos concitoyens français d'origine arménienne et de leurs organisations représentées par le C.C.A.F., le Conseil de coordination des organisations arméniennes de France, que chacun connaît dans cet hémicycle. Toutes ces institutions agissent ensemble dans les domaines politiques, culturels, sociaux, humanitaires, de jeunesse, et avec un axe majeur de santé. C'était le cas au moment de l'indépendance de l'Arménie en 1991, de la guerre et des massacres azéris contre les populations du Haut-Karabagh jusqu'en 1994, et depuis lors, avec l'Union Générale arménienne de Bienfaisance, l'U.G.A.B., avec l'Union Médicale arménienne de France, l'U.M.A.F., mais également, depuis septembre 2020, avec notamment "Santé Arménie".

Ce projet de délibération au profit des actions de "Santé Arménie" est important et mérite notre attention. Le budget que nous allons allouer peut sembler nettement insuffisant par rapport aux enjeux et aux moyens nécessaires - il l'est. Néanmoins, il nous faut considérer ce soutien comme un engagement politique, celui de Paris, et nous inscrire dans le cadre plus global de toutes les décisions que nous avons collectivement prises ici dans cette Assemblée.

Notre groupe MoDem et Indépendants votera en faveur de ce projet de délibération, en émettant le souhait que "Santé Arménie" puisse développer et amplifier ses interventions en Arménie et espérons-le, bientôt à nouveau dans le Haut-Karabagh.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, cher Alexis GOVCIYAN, vous avez rappelé l'engagement qui est le nôtre pour l'Arménie, celui qui a été le nôtre pour le Haut-Karabagh et lors de cette guerre funeste qui a eu lieu dans cette partie du monde. Cette subvention à "Santé Arménie", une association que nous avons déjà soutenue en mars 2023 pour leur projet d'assistance psychologique aux blessés et déplacés de guerre, s'est distinguée par la qualité de son travail et par la grande résilience dont font preuve ceux qui y travaillent.

Ce projet DGRI 46 propose d'allouer une subvention de 35.000 euros à l'association "Santé Arménie", afin d'améliorer l'accès aux soins de rééducation et de réadaptation pour les enfants de la ville de Goris. La population arménienne, et plus particulièrement les enfants, rencontre, en effet, de nombreux obstacles d'accès aux soins. Ces obstacles sont d'abord financiers, avec une prise en charge des soins très limitée, excluant les familles les plus modestes. Ils sont aussi géographiques, puisque la majorité des infrastructures se concentre à Erevan, la capitale.

La région de Syunik, où se situe la ville de Goris, est particulièrement touchée par ces difficultés. L'Azerbaïdjan a pris d'assaut la région à majorité arménienne du Haut-Karabagh en septembre 2020. Depuis 2020, près de

150.000 personnes ont fui ce territoire pour se réfugier en Arménie, notamment dans cette ville de Goris, un chiffre considérable pour un pays qui ne compte que deux millions d'habitants. Cette forte présence de réfugiés exerce une pression considérable sur un système de santé déjà extrêmement fragile. Les enfants sont les premières victimes de ce traumatisme psychique et psychologique qui nécessite une prise en charge urgente que nous proposons de soutenir.

Vous l'avez rappelé, cher Alexis, ces 35.000 euros s'inscrivent dans une continuité ; cela ne s'arrêtera pas là, vous le savez, vous connaissez ma détermination sur ce sujet.

Je vous remercie de votre soutien ainsi que celui de l'ensemble de cet hémicycle.

Merci beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 46.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DGRI 46).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la situation à Gaza et à la reconnaissance de la Palestine par la France.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la multiplication des soutiens de collectivités locales à la Palestine.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n^{os} 72 et 73 sont relatifs à la situation à Gaza et à la reconnaissance de la Palestine par la France.

Je donne d'abord la parole à Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, oui, nous avons déjà échangé à de multiples reprises dans cet hémicycle sur ce sujet. Oui, nous avons ensemble fait la liste des morts, des blessés, des enfants, des femmes tuées, des populations anéanties. Nous avons aussi fait la liste des propos absolument odieux et qualifiables pénalement des responsables d'extrême droite israéliens. Nous avons fait la liste des déclarations des acteurs de la justice internationale, la C.P.I., l'O.N.U., mais également les associations humanitaires, les O.N.G. Nous avons rappelé la position de la France pour une reconnaissance d'une solution à deux Etats.

La Ville de Paris, capitale de la France, dispose d'un pouvoir diplomatique limité. Cependant, notre puissance symbolique est immense. La Tour Eiffel, que le monde entier connaît, pourrait s'éteindre pour concentrer les regards sur les enfants et les civils gazaouis et leur exprimer tout notre soutien. Notre puissance, c'est aussi notre capacité à attribuer la citoyenneté d'honneur et une protection symbolique au peuple civil gazaoui.

Je sais que l'ensemble des faits et des arguments que nous vous avons présentés depuis un an et demi n'arrivent pas à convaincre d'accéder à cette demande. Je vous le dis franchement, la raison m'échappe. Je ne comprends pas pourquoi vous refusez de décerner la citoyenneté d'honneur à la population civile gazaouie. Je ne comprends pas pourquoi vous refusez d'éteindre la Tour Eiffel en leur hommage.

En revanche, je sais que nous continuerons inlassablement à vous le demander. Nous continuerons inlassablement à dénoncer la situation à Gaza. Je suis persuadée que l'Histoire nous donnera raison.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je partage entièrement ce que vient de dire Fatoumata KONÉ. Comme le groupe "Les Ecologistes", nous ne cesserons de dénoncer la situation et de demander que la Ville prenne position tant que le massacre continuera.

Le 13 juin dernier, Israël a bombardé l'Iran en invoquant l'autodéfense préventive. La conférence internationale prévue quatre jours plus tard, et qui devait enfin permettre à la France et à au moins six autres pays de reconnaître l'Etat palestinien, a donc été annulée. C'est un énième tour de passe-passe morbide de Benjamin NETANYAHOU.

Dans une même manœuvre, il cherche à éclipser les bombardements incessants et la famine génocidaire orchestrée à Gaza, et ainsi, tout risque de sanction. J'en profite pour apporter mon soutien à Ayman ODEH,

président du groupe "Hadash-Ta'al" à Knesset et porte-voix de la paix, de l'égalité et de la justice, qui dérange le gouvernement de Benyamin NETANYAHOU au point d'avoir une procédure de destitution engagée contre lui.

A cause du blocus total de l'aide humanitaire, la famine s'aggrave et les civils agonisent à la merci des balles de la mal nommée "Fondation humanitaire de Gaza israélo-américaine". Face à ce constat innommable, la flottille internationale "Free Gaza" a braqué les projecteurs du monde entier sur ce génocide en cours.

Il en va de même pour de nombreuses municipalités listées dans notre vœu. Soutien historique et infaillible de la cause palestinienne, les villes communistes, dont La Courneuve, Bagneux, Montreuil ou Gennevilliers, ont été rejointes par de nombreux maires écologistes et socialistes du pays, de Marseille à Bordeaux, de Grenoble à Lyon, Lille ou encore Rennes. Les mairies témoignent de leur solidarité par des engagements forts. Ce mois-ci, le maire socialiste de Saint-Denis a hissé le drapeau palestinien sur l'hôtel de ville. Le président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, lui aussi socialiste, a demandé l'illumination de la Tour Eiffel aux couleurs du drapeau palestinien.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette illumination de la Tour Eiffel, cette citoyenneté d'honneur de Paris aux civils palestiniens ou le hissage d'un drapeau ou d'une banderole sur notre Hôtel de Ville, n'ont rien d'extrême. L'espoir et la solidarité constituent l'A.D.N. même de notre Capitale.

S'il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir, je pense que Paris n'est plus qu'à un pas de recouvrer la vue. Pour les Gazaouis, mon espoir reste intact.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, lors du dernier Conseil de Paris, tous les groupes politiques se sont mis d'accord avec le Premier adjoint, Patrick BLOCHE, pour un vœu que vous avez voté à l'unanimité. Ce vœu condamne non seulement les actions du gouvernement de Benyamin NETANYAHOU, mais également les attaques subies par les populations civiles gazaouies. Il reprenait un certain nombre de vos demandes, puisque vous l'avez négocié avec le Premier adjoint et voté. C'est la position de l'Exécutif qui s'était traduite et qui a été votée.

Concernant le drapeau, je vous rappelle la neutralité qui nous empêche toute forme de reconnaissance officielle, contraire à la neutralité des services publics, qui découle d'une jurisprudence du Conseil d'Etat de 2005.

Sur le plan politique, je tenais à dire que la Maire de Paris, ainsi que le Premier adjoint et moi-même avons reçu, la semaine dernière, l'ensemble des ambassadeurs arabes de Djibouti, de Mauritanie, de Jordanie, du Liban, d'Oman, d'Égypte et de Tunisie, afin d'échanger avec eux sur la situation dramatique qui a lieu à Gaza et dans tout le Moyen-Orient.

Permettez-moi d'avoir, comme mon collègue Jean-Luc ROMERO l'a eu, une pensée pour Cécile KHOLER et Jacques PARIS, emprisonnés et inculpés par le régime des mollahs en Iran. Nous avons eu l'occasion de parler de la situation et de notre position ici à la Ville de Paris.

Je vous remercie.

J'appellerai à voter négativement à vos deux vœux.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame la Présidente ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Nous demandons un scrutin public sur notre vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il y a un premier vœu, le vœu n° 72 des écologistes, pour lequel il n'y a pas de scrutin public.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

32 pour, 18 contre.

Le vœu est adopté. (2025, V. 168).

Nous allons suspendre la séance le temps d'organiser le scrutin public.

(La séance, suspendue à quinze heures six minutes, est reprise à quinze heures huit minutes).

Nous reprenons et nous ouvrons le scrutin.

Allez-y.

M. Rudolph GRANIER. - C'est nous qui demandons un scrutin public sur ce vœu, s'il vous plaît.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Je vais me servir de cette cloche cet après-midi !

(La séance, suspendue à quinze heures neuf minutes, est reprise à quinze heures treize minutes).

Un peu de silence, avec la musique, nous ne nous entendons pas.

Nous ouvrons le scrutin sur le vœu n° 73 du groupe Communiste et Citoyen.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 116

Abstentions : 2

NPPV : 1

Pour : 52

Contre : 61

(Voir détail des votes annexe n° 2).

Le vœu n° 73 est rejeté au scrutin public.

2025 DICOM 21 - Conventions de partenariat relatives à Paris en Seine 2025.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - En musique, nous allons maintenant examiner le projet de délibération DICOM 21.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons essayer de prendre la parole malgré le contexte.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Tout le monde peut-il s'asseoir, s'il vous plaît ? Il y a un peu de musique, comme vous le voyez. Il faudrait qu'il y ait plus de silence à l'intérieur, moins de déplacements et qu'on arrête les différentes conversations.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voulais profiter de ce projet de délibération pour redire la préoccupation du groupe "Les Ecologistes" quant aux conventions de partenariat passées par la Ville. Vous le savez, pour nous, le recours au mécénat et au parrainage soulève des questions fondamentales sur l'indépendance et l'intégrité de nos événements publics. En ouvrant la porte aux entreprises pour sponsoriser les événements de la Ville, nous prenons le risque, parfois avéré, de livrer notre espace public au marketing commercial.

L'espace public est un commun que nous devons protéger. Nous ne pouvons pas le livrer aux intérêts mercantiles. Or, en passant par ce type de partenariat, c'est précisément ce que nous faisons, en détriment de l'intérêt général.

Avec l'édition 2025 de "Paris en Seine", les exemples ne manquent pas. Pourquoi la Ville s'acharne-t-elle à s'afficher avec "Ferrero" ? Combien de fois avons-nous eu le débat ? Combien de fois avons-nous mis sur la table les nombreuses controverses autour des produits "Ferrero" sur la santé, l'addiction qu'ils provoquent, tout particulièrement chez nos enfants ? Combien de fois avons-nous évoqué les controverses profondes sur l'impact de l'activité de production de "Ferrero" ? Nous avons réussi à rompre nos liens avec "Total" ou "Lafarge". Faisons-le avec "Ferrero" ; cela mettra tout le monde à l'aise.

Pourquoi poursuivons-nous nos partenariats avec les alcooliers, en l'occurrence "Pernod-Ricard" ? Là aussi, c'est une question de santé publique. Nous appelons régulièrement à lutter contre les addictions aux écrans. Pourquoi acceptons-nous que "Netflix" profite de "Paris en Seine" pour promouvoir la plateforme ? Que "Samsung" valorise sa marque de produits "high-tech" alors que "Paris en Seine" est précisément prévu pour permettre à chacune et chacun de sortir de chez soi, de respirer, de se cultiver, loin des écrans, loin de nos addictions aux outils technologiques ? Quel intérêt, enfin, de tolérer la présence de la plateforme de rencontre "Adopt un Mec" ? Pourquoi d'ailleurs "Adopt un Mec" ? Pourquoi pas "Adopt tout le monde" ? C'est absurde.

A quel moment la Ville de Paris se dit qu'un tel partenariat sera utile, au-delà du financement que cela permettra de déclencher sur "Paris en Seine" ?

Vous l'aurez compris, cela fait longtemps que le groupe "Les Ecologistes" demande que nos partenariats potentiels soient examinés à la lumière des enjeux climatiques et sociétaux auxquels nous faisons face. Je vous invite à y réfléchir profondément concernant l'implication de ces conventions. Nous devons veiller à ce que nos événements publics restent fidèles aux valeurs de notre Ville : l'inclusivité, la protection de toutes et tous et la lutte contre le réchauffement climatique. Nous souhaitons que ces partenariats soient reconsidérés.

En conséquence, comme ici, nous avons un projet de délibération global, nous demandons un vote dissocié sur les conventions spécifiques liées à "Ferrero", "Pernod", "Samsung" et "GEB AdoptAGuy", de sorte que le groupe "Les Ecologistes" puisse voter contre ces dernières et pour toutes les autres.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à M. RABADAN, je m'excuse, mais il y a un brouhaha extrêmement fort. Je sais qu'à l'extérieur c'est la "teuf", ici, je vais donc jouer mon rôle de "keuf", et je vais vous demander de faire nettement moins de bruit à l'intérieur.

Honnêtement, nous ne nous entendons pas. Même, moi, j'ai du mal à entendre les orateurs ici.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur BADINA-SERPETTE, de votre intervention qui correspond à celle des années précédentes.

J'ai essayé, avec des partenaires d'établir, un certain nombre d'échanges qui, j'espère, vous ont apporté des garanties, ou au moins répondu à des questions. Je comprends que vous vous interrogez sur certains partenariats, c'est normal. Le fait est que j'aurais plutôt aimé avoir un retour sur les échanges que vous avez eus ce matin avec "Ferrero", notamment, peut-être pour savoir si cela était intéressant, convaincant ou pas. C'est peut-être ce qui aurait été intéressant d'entendre dans le cadre du Conseil.

Par ailleurs, nous parlons d'une convention de partenariat. J'entends que plusieurs d'entre eux vous posent un problème. Le but de tout cela est d'avoir une programmation longue, gratuite, ouverte, permettant des animations déconcentrées dans les arrondissements, demandées par tous les arrondissements. Cela nous permet de faire des animations dans le cadre de "Paris en Seine", un programme relativement long cette année, puisque nous allons du 21 juin au 21 septembre. Cela assure, que ce soit dans le cadre de "Paris-Plages" ou de toutes les autres animations de l'été, d'avoir ces animations de proximité, de participer à des animations en plein air, des projections, des bals, des concerts, les festivités du 14 juillet, ainsi que d'autres mécénats que vous avez soulignés.

Ce sont des partenariats privés nécessaires pour établir un projet ambitieux. J'entends votre point, mais je crois que la Ville a fait le nécessaire pour s'assurer d'un certain nombre de garanties. Elle est donc heureuse de pouvoir vous présenter cette convention avec l'ensemble des partenariats.

J'ai cependant entendu votre demande de vote dissocié, mais, je crois, l'ensemble des partenaires, que je ne vais pas nommer, vous interrogent. Vous avez appelé à la vigilance, et nous continuerons à l'être. En tout cas, nous nous attendons à un bel été et à un beau programme de "Paris en Seine".

Je remercie les partenaires de s'y être investis.

Je vous remercie de voter en faveur de ce projet de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

A défaut d'offrir des chocolats à "Ferrero", je me permets de souhaiter de la part de tous, je crois, un bon anniversaire à Pierre RABADAN. C'est son anniversaire aujourd'hui.

Un vote dissocié est demandé par le groupe "Les Ecologistes".

L'article n° 1 concerne des conventions de partenariat concernant "Ferrero France Commercial", "Pernod Ricard France", "GEB AdoptAGuy", "Shell France", "Samsung", "Netflix Service France S.A.S".

Je mets aux voix, à main levée, l'article 1 concernant ces conventions dissociées, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 2, ce sont les mêmes conventions, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 21 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DICOM 21).

2025 DJS 100 - Avenant n° 2 au contrat d'occupation du domaine public du centre hippique du bois de Boulogne.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant au projet de délibération DJS 100 : avenant n° 2 au contrat d'occupation du domaine public du centre hippique du bois de Boulogne.

La parole est à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

L'association "Touring Club de France" et la Société d'équitation de Paris ont conclu, le 3 juin 2010, avec la Ville de Paris, une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 15 ans, portant sur l'exploitation du centre hippique du bois de Boulogne. La convention expire le 22 juillet 2025, aussi la Ville cautionne le renouvellement du contrat d'occupation à des études préalables pour prendre en compte les exigences relatives au label "Bien-être animal", et cela est une bonne nouvelle, ainsi que concernant les travaux à mener sur le bâti datant de l'époque napoléonienne, afin de disposer d'hébergements pour les chevaux et poneys plus spacieux.

Dans l'attente des conclusions sur les études préalables, il est nécessaire de prolonger la durée du contrat actuel de deux ans, et c'est justement le sujet de ce projet de délibération. Pendant cette période de prolongation, l'association "Touring Club" et la Société d'équitation s'engagent à réaliser un programme de travaux pour un montant de 226.000 euros, qu'elles entendent amortir au terme de cette prolongation.

226.000 euros : je me suis dit qu'en deux ans, c'était vraiment une affaire qui tourne pour pouvoir amortir des travaux d'une telle somme. Qu'ai-je fait ? Je suis allée voir les tarifs de la saison 2025-2026, et, en effet, c'est une affaire qui tourne. Il y a des droits d'entrée, les cotisations annuelles, les forfaits de séance pour le dressage, la compétition, le poney ou le cheval. Bref, nous sommes sur des tarifs entre 2.100 et 2.700 euros à l'année. L'exploitation des poneys et des chevaux, cela rapporte.

Je rappellerai encore une fois que l'équitation reste une activité souvent problématique, avec énormément d'activités de manège ou de dressage. L'objectif des centres équestres est de mettre en location des animaux. Leur objectif est avant tout mercantile. Ils ont besoin de chevaux dociles et malléables qu'il faut dominer.

Ce lieu appartenant à la Ville de Paris pourrait accueillir d'autres types d'activités. La prochaine convention ne devra pas être signée pour 15 ans, s'il vous plaît. Laissons-nous la possibilité de reprendre la main sur des espaces de ce type dans les bois.

Merci à vous.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération me permet de saluer l'action exemplaire des deux clubs installés au centre équestre du bois de Boulogne depuis 1953. Le "Touring Club de France" et la Société d'équitation de Paris ont su faire de ce site un lieu emblématique de la pratique équestre à Paris, et ce, dans un cadre exceptionnel, à proximité du Jardin d'Acclimatation et de la Fondation "L.V.M.H.".

Avec 180 équidés et 2.500 licenciés, majoritairement parisiens, dont 82 % de femmes, c'est important de le souligner, et 22 % de jeunes de moins de 10 ans, ces clubs représentent 40 % des licences équestres de la Capitale. Ils constituent à ce titre le premier lieu de pratique équestre de Paris et l'un des plus grands centres équestres de France. Ces chiffres témoignent de l'importance et de la vitalité de ces institutions dans le paysage sportif parisien.

Depuis 10 ans, le centre hippique du bois de Boulogne s'est positionné comme un acteur engagé sur les enjeux sociétaux. Les activités caritatives menées au service de populations démunies, les partenariats avec les écoles et les programmes d'équithérapie pour les personnes en situation de handicap sont autant d'initiatives qui méritent d'être saluées.

L'obtention de la norme I.S.O. n° 14001 en 2023 fait du centre équestre du bois de Boulogne un modèle en matière de développement durable parmi les clubs équestres français. Le concessionnaire actuel a démontré une gestion exemplaire de son exploitation. Malgré les défis posés par la pandémie de Covid-19, il a su honorer ses engagements financiers envers la Ville de Paris et financer de nombreux investissements. La récupération des eaux de pluie par le toit du Grand Manège et la valorisation du patrimoine de la Ville, comme la rénovation des installations Napoléon III, sont autant d'exemples très concrets de cette gestion responsable.

Enfin, le centre équestre du bois de Boulogne a su anticiper les enjeux du bien-être animal, devenant l'un des clubs les plus actifs sur le sujet. Cette anticipation est cruciale pour garantir les conditions optimales pour les équidés et pour répondre aux attentes légitimes des citoyens en matière de protection animale.

Pour toutes ces raisons, je souhaite réitérer mon soutien à ces structures et à la prolongation du contrat d'occupation domaniale pour une durée de deux ans.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à vous deux, Madame MARKOVIC et Madame BADAT-KARAM, pour vos interventions. Je crois que vous avez dit toutes les deux la réalité de ce qui se passe et pourquoi, nous avons fait le choix d'un avenant au contrat d'occupation du domaine public ; l'activité est importante, large et touche des publics différents. Elle coûte cher, vous l'avez dit, Madame MARKOVIC, mais ce n'est pas un "scoop". Cela fait longtemps que nous savons que l'équitation a un certain prix, puisque l'équipement coûte cher. L'entretien des équidés, si on le fait bien, coûte cher. Ce n'est pas accessible à tout le monde, mais cela répond à une pratique, et nous voyons là un exploitant qui occupe le site correctement, mais qui doit le faire évoluer.

C'est pour cela que nous avons décidé de ne pas repartir de zéro pour relancer un nouveau contrat d'occupation du domaine public, mais de le prolonger de deux ans pour avoir l'occasion, avec lui, de réinterroger ce modèle et de s'assurer de toutes les garanties en termes de bien-être animal, de sobriété financière, de respect du vivant, mais aussi d'une préservation de la pratique sportive rare à Paris et pourtant plébiscitée, comme l'a dit Mme BADAT-KARAM.

Nous sommes ici sur une position qui répond à la fois à vos interrogations et à ce qui est bien fait par ce centre hippique, comme l'a fait Mme BADAT-KARAM. Cela doit donc nous interroger. Nous allons prendre ces deux ans pour permettre d'avoir des garanties d'exploitation, à l'avenir, qui fassent la part belle au bien-être animal et à la pratique de l'équitation dans les meilleures conditions.

C'est pourquoi je vous demande de voter favorablement ce projet DJS 100 et son avenant au contrat du centre équestre du bois de Boulogne.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 100, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 100).

2025 DJS 101 - Convention d'occupation du domaine public sur le site des tennis Flandrin situés 89, boulevard Flandrin (16e).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DJS 101 : convention d'occupation de domaine public sur le site des tennis Flandrin.

La parole est à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, la procédure de renouvellement du contrat d'occupation des tennis du boulevard Flandrin illustre, une fois de plus, la manière dont la majorité conçoit la concertation : unilatérale, et en ignorant délibérément les élus de terrain.

Malgré les grandes déclarations sur la démocratie locale, la territorialisation et la participation citoyenne, la réalité est tout autre. Cette mise en concurrence, lancée par un avis d'appel public à concurrence publié le 12 décembre 2024, a été conduite sans aucune consultation réelle et attentive des élus d'arrondissement. Nous sommes régulièrement conviés à des commissions d'attribution, dans lesquelles, d'ailleurs, je siége au nom du maire du 16e, mais où nous n'avons aucun réel pouvoir décisionnel et durant lesquelles notre avis n'est même pas

considéré. Nous sommes des figurants et mis devant le fait accompli, sans véritable possibilité d'échanger ou d'influencer une démarche pourtant essentielle pour nos quartiers.

Ce n'est pas la première fois que cela se produit ; j'avais déjà eu l'occasion de le déplorer à l'époque, dans le 16e, lors de la concession du Trinquet Village. A ce rythme, autant que les décisions soient prises unilatéralement, sans faire semblant de consulter ni de jouer la transparence ! Pourtant, ces tennis situés au 89, boulevard Flandrin, près de la porte Dauphine, sont un équipement clé comprenant trois courts éclairés, un club-house et des espaces annexes, utilisés par un public très large.

Nous ne remettons pas en cause la qualité du projet retenu, mais nous déplorons la manière dont ces décisions sont prises, sans échanges démocratiques ni ancrages territoriaux. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus sur ce projet de délibération en conseil d'arrondissement, et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons à nouveau à l'occasion de ce débat. Vous invoquez sans cesse la territorialisation, la co-construction et la démocratie participative. Or, ces mots restent trop souvent de simples slogans, car, dans les faits, la verticalité prime sur l'écoute et c'est vraiment regrettable.

Pour le bien de nos quartiers et la confiance des Parisiens, nous demandons que, désormais, les élus d'arrondissement soient véritablement associés à ces processus, non pas pour faire de la figuration, mais parce qu'ils connaissent mieux que quiconque les besoins du terrain et les attentes des usagers.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame BADAT-KARAM, pour cette intervention. Cela me permet de rappeler certaines choses, qui ne sont pas toujours évidentes, ni pour vous ni pour le grand public.

A part votre intervention assez politique, nous l'avons bien compris, ici, nous parlons d'une nouvelle convention d'occupation d'un site qui, puisqu'il a changé de destinataire, avait vraisemblablement quelques difficultés dans sa gestion sur la durée. Le projet présenté, et qui a été désigné, plus exactement, par l'Administration parisienne, est celui qui vous est présenté, et que nous vous proposons de voter.

Vous dites ne pas être associée, vous dites en même temps que vous l'êtes un peu, mais sans qu'on tienne compte de votre influence - vous avez utilisé ce mot. C'est la raison pour laquelle c'est l'Administration qui fait ces classements pour éviter les influences des élus. Je n'étais pas, Madame BADAT-KARAM, informé du choix du lauréat avant vous ; c'est la vérité. Peut-être que, dans votre monde, on a l'habitude de l'influence et d'une certaine forme de partialité sur certains dossiers...

C'est vous qui m'interpellez, je vous réponds.

Je vous dis que c'est l'Administration qui a mené l'appel à projets, analysé les offres, émis un classement, et qu'à l'issue de ce classement, ils sont présentés aux élus au même moment, en même temps que vous et que moi. Je sais, parce que je reçois les mêmes "mails" que vous, que cela ne plaît pas à tout le monde, que certains auraient aimé que d'autres soient choisis, que certains contestent ceux qui sont choisis. C'est justement pour ne pas tomber pas dans cette justification qui serait le choix d'un élu ou la volonté d'un autre, ou l'influence que quelqu'un peut avoir que nous avons recours à ce choix de l'Administration.

Il m'arrive parfois, et vous avez cité d'autres exemples, de ne pas avoir le même avis que l'analyse de la Direction de la Jeunesse et des Sports ou que la Direction des Finances et des Achats. C'est le processus tel qu'il est fait pour éviter toute forme de corruption. C'est cela, que je dois rappeler ici, que tout le monde l'entende bien, y compris ceux qui écoutent le Conseil de Paris.

Une fois que j'ai répondu à votre interpellation très politique, en réalité, vous n'avez fait que souligner la chose normale qui est l'analyse du travail de l'Administration et la présentation aux élus. Si vous êtes défavorable à ce projet et que vous aviez raison, vous pouvez voter contre. C'est vrai que l'abstention m'interroge un peu. En tout cas, c'est la règle telle qu'elle est éditée, et nous ne faisons que nous y conformer.

Par rapport au projet de délibération et à la convention d'occupation en elle-même, le lauréat a donc été désigné selon un classement précis. C'est un site qui mérite sans doute d'être mieux valorisé qu'il ne l'a été auparavant. C'est pour cela que ce n'est pas l'ancien locataire de la C.O.D.P. qui a été reconduit, mais la S.A.S. "Tennis Dauphine". Les critères de classement étaient très clairs : la qualité du projet sportif, la qualité de l'offre financière, la valorisation du site et les investissements proposés, et, enfin, les activités complémentaires non sportives. Le projet lauréat était satisfaisant sur le projet sportif et l'offre financière, très satisfaisante sur les investissements, et satisfaisante sur les activités complémentaires.

L'Administration nous a proposé de retenir ce groupement, "S.A.S. Tennis Dauphine". C'est ce qui est proposé à notre Assemblée. Je n'ai pas eu d'autres informations que les vôtres, ni avant ni après. C'est comme cela que fonctionne la démocratie, en tout cas, le Conseil de Paris et l'attribution de ses concessions.

Merci de le voter favorablement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 101.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 101).

2025 DJS 102 - Attribution d'un contrat de concession de travaux sur le site des tennis Pereire situés 119, boulevard Pereire (17e).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 102 : attribution d'un contrat de concession sur le site des tennis Pereire.

La parole est à Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - L'attribution du contrat de concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du site sportif des tennis, boulevard Pereire dans le 17e, constitue une avancée attendue et bienvenue.

Equipement emblématique du quartier, ce site est exploité depuis 2009 dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public confiée au Comité départemental de Paris Tennis, puis par une autorisation temporaire jusqu'en juillet, qui arrive à terme. Elle combine cinq courts de tennis, un club-house et un restaurant. Il accueille des activités sportives et de restauration dans un cadre de qualité, mais qui, il faut bien le dire, nécessitait une modernisation en profondeur. Elle était demandée par la mairie du 17e et par les joueurs de tennis.

Cette concession de 15 ans va permettre de maintenir la destination initiale du site, c'est déjà une avancée. Surtout, elle va permettre de faire entrer le site dans un programme de valorisation et de modernisation, par un programme de travaux fixé par la Ville, porté à hauteur de plus de 1 million d'euros et qui prévoit des mises aux normes énergétiques, électriques, thermiques, la rénovation des toitures, des boiseries, des revêtements des courts, des clôtures, sans oublier un renforcement de la végétalisation.

L'offre retenue, celle du Comité départemental de Paris Tennis, se distingue par son ambition, notamment sur le plan environnemental, avec une réduction annoncée de 50 % des consommations énergétiques. Je vous passe tous les détails sur la mise en accessibilité. Je me réjouis surtout, dans l'offre retenue, que 87 % des créneaux horaires soient réservés aux associations, garantissant ainsi une utilité sociale. Une pratique occasionnelle du "pickleball" est d'ailleurs envisagée, qui est très en vogue, et qui répond aux évolutions des usages.

La mairie du 17e est particulièrement satisfaite. Nous pouvons regretter ce qui a été dit par Samia BADAT-KARAM, mais j'ai entendu les explications de Pierre RABADAN sur le fait que les élus sont maintenant systématiquement écartés dans les choix imposés par l'Administration. Je le regrette, car je pense qu'il n'y a pas que des élus corrompus. Il y a des élus qui assument des actes politiques sur la base de rapports de l'Administration, tout à fait objectifs. Or, qu'un vote se fasse par les élus en charge de ces questions me paraît démocratique et normal.

Cela étant, je comprends que vous soyez prudents, que les règles de transparence peuvent s'appliquer à des votes pluralistes, avec l'opposition. C'est fait sur beaucoup de sujets à Paris. J'entends votre prudence, mais je ne la partage pas. Je pense qu'on peut tout à fait être associé à ces choix, que les votes soient ensuite validés au Conseil de Paris. C'est tout à fait possible, nous le faisons sur d'autres sujets.

Avis favorable, évidemment.

Nous sommes heureux de pouvoir enfin avancer sur les projets de tennis. Néanmoins, je rejoins les réserves du 16e arrondissement qui ont eu le sentiment de ne pas être associés au vote et au choix du concessionnaire, notamment sur le site Flandrin.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement.

Je ne vais pas revenir sur ce que vous venez de dire, je l'ai déjà dit tout à l'heure. Je le dis avec beaucoup de calme. Je veux bien que vous fassiez évoluer les règles de probité et de transparence sur l'attribution des conventions d'occupation. Elles m'ont été imposées comme cela et je ne vais pas aller contre la loi pour vous faire plaisir. Moi aussi j'aimerais, en plein milieu de l'analyse des offres, qu'on vienne me dire : "Lui est premier, lui est deuxième, lui est troisième, préférez-vous changer ?", mais ce n'est pas ce qui existe.

Vous appelez un vote, mais c'est ce que nous faisons là...

Alors, ce n'est pas un jury. Faites une proposition. En tout cas, la règle pour l'instant est comme cela, et, moi, je respecte les règles. Après avoir dit cela, je partage ce que vous avez dit sur les tennis Pereire.

Il y a des insuffisances, sans doute, dans la dernière concession, puisque nous avons été amenés à changer le mode d'attribution et de contrat. Nous étions sur une convention d'occupation du domaine public, nous passons sur une concession de travaux. Pourquoi ? Parce qu'elle permet à la Ville d'imposer, aux détenteurs de cette concession, des travaux pour rénover un certain nombre de terrains, améliorer la pratique et les bâtis d'accueil pour les usagers.

C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de faire une concession de travaux. Elle a été attribuée, là aussi, selon un classement transparent et consultable. En effet, certains - je ne parle pas de gens ici - s'en plaignent beaucoup depuis qu'on a annoncé le résultat final. Tout cela est fait en toute transparence, avec beaucoup de sérénité.

Je vois que vous partagez la qualité du choix qui a été fait dans l'analyse des offres. C'est pour cela que je vous propose de valider cette concession de travaux et d'exploitation des tennis Pereire.

La convention va durer 15 ans pour amortir les travaux et continuer d'avoir un accès prioritaire aux associations, aux scolaires et au grand public pour trouver un modèle qui permette d'amortir ces investissements et d'avoir des terrains mieux entretenus, où l'on accueille mieux le public, ou l'on se met aux normes de l'ensemble des exigences et des nécessités actuelles, et que l'on puisse, de manière optimale, utiliser les terrains de tennis, comme ceux de Flandrin dont nous avons parlé précédemment.

Merci de voter favorablement ce projet de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 102.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 102).

2025 DJS 111 - Subvention (30.0000) à la Fédération française handisport pour l'organisation du H.O.P. 2025.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DJS 111.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, moins d'un an après les Jeux paralympiques, l'élite internationale du parathlétisme était de retour à Paris au stade Charléty pour une septième édition exceptionnelle du Handisport Open Paris, avec plus de 600 athlètes représentant 60 Nations qui ont participé, début juin, à ce rendez-vous désormais incontournable, comme une nouvelle étape de l'héritage des Jeux, mais également comme un moteur pour le développement du handisport à Paris.

Il faut noter que, pour la deuxième année, la Fédération française de handisport proposait une billetterie payante. Cela est évidemment lié au succès des Jeux paralympiques qui ont suscité un engouement très fort chez le public parisien, admiratif des parcours de vie et des performances des parathlètes. Je pense à Alexis HANQUINQUANT, qui a suscité pour le paratriathlon, mais aussi à Marie-Amélie LE FUR, médaillée à neuf reprises aux Jeux paralympiques, et aujourd'hui présidente du Comité paralympique et sportif français. Cette billetterie est une bonne nouvelle pour l'économie du handisport, qui a vocation à réduire progressivement sa dépendance aux financements publics.

Tous les grands événements accueillis à Paris autour des Jeux - les Championnats du monde de parathlétisme, la Coupe internationale de rugby-fauteuil, les Championnats d'Europe d'escrime-fauteuils - ont fait émerger un nouveau public qui vient encourager des athlètes devenus des figures médiatiques, désormais considérés comme des champions à part entière. Il faut continuer dans cette voie et donner toujours plus de visibilité au sport adapté pour changer le regard de la société sur le handicap, qui devient une richesse et une force, et qui n'est plus perçue uniquement comme une faiblesse pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Le nombre de licenciés en handisport, d'ailleurs, augmente après chaque événement international de parasport et pour favoriser partout l'inclusion, que ce soit à l'école, dans l'accès à l'emploi, la culture ou l'espace public.

L'héritage des Jeux paralympiques, c'est bien plus qu'un souvenir d'exploit de médailles. C'est une transformation durable du paysage sportif, et nous poursuivons dans cette voie pour permettre au handisport de prendre toute sa place à Paris.

Pour conclure, je dirais que, pour ceux qui ont considéré que les Jeux paralympiques avaient été un rêve : souvent, un rêve n'est qu'éphémère, je préfère, moi, parler d'un éveil, et cet éveil, lui, va nous conduire très loin dans la pratique du handisport et la reconnaissance des athlètes.

Merci beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le mouvement paralympique est devenu plus important que jamais grâce aux Jeux paralympiques de Paris 2024, où la délégation française est parvenue à décrocher 75 médailles, dont 19 en or.

Il est important de souligner ce projet de délibération DJS 111 concernant le Handisport Open Paris 2025, qui est organisé par la Fédération française de handisport, la première fédération inclusive de France et qui a eu lieu pour la 7e édition pendant trois jours au stade Charléty début juin. Cet événement, devenu le plus grand rassemblement de para-athlétisme de France, a rassemblé les meilleurs athlètes paralympiques internationaux - 420 - dont une cinquantaine de Français, après les J.O. de Paris, pour 60 Nations différentes, participant au lancer de disques, de javelots, saut en longueur, en course, ainsi que le relais universel.

En plus d'être un événement sportif, le H.O.P. 2025 a aussi été l'occasion d'une sensibilisation handicap au sport pour tous, grâce à de nombreuses démonstrations sportives, des rencontres avec les athlètes, et en parallèle, un forum-emploi a été organisé au gymnase Kellerman le 3 juin. Dédié à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, il a permis des rencontres avec des entreprises, des associations et des chercheurs d'emploi autour d'un même but : l'intégration, sachant que le taux de chômage global des personnes en situation de handicap reste encore bien supérieur à celui de l'ensemble de la population active, soit 7,5 %.

Comme le souligne Gaël RIVIÈRE, le président de la Fédération française de handisport, le but de ce H.O.P. 2025 est de faire émerger et accompagner des athlètes vers l'or paralympique. Sur le plan sportif, il s'impose ainsi comme un rendez-vous stratégique sur la route des Championnats du monde de New Delhi. Cette édition 2025 a été l'occasion de mettre à l'honneur l'équipe de France de rugby-fauteuil, tout juste sacrée championne d'Europe pour la troisième fois consécutive.

En accordant cette subvention à la Fédération française de handisport pour l'organisation du Handisport Open de Paris, nous offrons à la Ville un événement stratégique de sensibilisation au handicap et d'intégration par le sport. Comme Andrew PARSONS, le président du Comité international paralympique, l'a dit : "Avec la croissance du mouvement paralympique, il y aura un avant et un après Paris 2024 pour les mouvements paralympiques".

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, Geneviève GARRIGOS et Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, de votre exposé complet et complémentaire, sur ce bel événement que nous avons l'habitude d'accueillir à Paris, mais qui, c'est vrai, après l'énorme succès qui nous a tous enchantés des Jeux paralympiques, revêtait une importance particulière pour son retour dans le calendrier annuel.

Vous l'avez rappelé, je ne vais pas rappeler les chiffres que vous avez fournis, mais ce qui se joue derrière, c'est important de le souligner, vous l'avez fait toutes les deux, c'est à la fois le changement du regard sur le handicap, mais, surtout, l'identification. Je crois qu'aujourd'hui, quand on est une personne en situation de handicap, quel que soit son handicap, on a besoin de pouvoir s'identifier, notamment dans le développement de la pratique sportive, pour se dire : "Moi aussi, j'y arrive, moi aussi, je le fais, et, moi, j'ai envie de poursuivre une activité physique", par ailleurs, pour des raisons souvent sanitaires. C'est ce à quoi sert le H.O.P., comme l'ensemble des grands événements sportifs de parasport que nous avons accueillis ces dernières années, avec un point d'orgue : les Jeux paralympiques et leur succès.

Vous avez cité, Madame MALACHARD DES REYSSIERS, Andrew PARSONS ; je crois que Paris 2024, pour les Jeux paralympiques, aura été un tournant historique. Maintenant, il ne faut pas s'arrêter là. C'était un effet de tremplin. Il a servi de tremplin à la Ville de Paris pour développer notamment le nombre de licences en parasport, qui ont plus que doublé, le nombre de sections sportives, qui sont aujourd'hui à plus de 60, et le nombre de clubs para-accueillants. Je rappelle qu'en 2018, nous en recensons moins de 5 à Paris. Aujourd'hui, nous en avons plus de 40, et 46 aujourd'hui.

L'élan est là. Il va falloir continuer d'accompagner ces structures, leur trouver de la place, valoriser et continuer à le faire, en dehors des Jeux paralympiques, les performances de ces athlètes. Je crois que, médiatiquement, nous avons eu une exposition plus importante. Elle doit s'établir sur la longueur, et je crois que le service public a ce rôle. Il l'a pris pendant les Jeux paralympiques, et je suis sûr qu'il va continuer à le faire.

Nous allons également continuer à le faire en continuant d'accueillir ces événements de parasport, de valoriser ces athlètes, notamment comme ils l'ont fait lors de la cérémonie d'ouverture avec l'équipe de France de rugby-fauteuil, et de mettre en avant les différentes épreuves, notamment les Championnats du monde de para-athlétisme,

qui auront lieu à New Delhi, fin septembre 2025. Je vous rappelle que nous les avons eus à Paris, avant les Jeux de 2024.

Enfin, vous avez souligné, Madame MALACHARD DES REYSSIERS, le forum-emploi. C'est quelque chose de très important en marge de l'événement sportif. Il y avait plus de 45 entreprises présentes, 700 candidats et plus de 130 candidatures retenues, ce qui valorise le parcours professionnel des personnes en situation de handicap, qui n'est pas toujours simple. Tout cela s'inscrit, et je crois qu'il y a eu des projets de délibération précédents, dans la démarche d'accessibilité de nos équipements, qui a dépassé les 80 % à la fin de l'année 2024 à Paris, avec près de 390 équipements sur les 479 que nous comptons, et l'objectif étant d'arriver à 100 %, ou le plus proche possible, à la fin de l'année 2026.

C'était un beau succès. J'aimerais, à titre personnel, que nous arrivions encore à mettre plus de monde dans les tribunes pour ces grands événements paraspportifs. Nous avons eu quand même 15.000 spectateurs sur les trois jours, mais il y a encore une marge de progression.

Je pense que nous allons tous être d'accord pour voter ce projet de délibération et nous attacher à continuer à développer le parasport à Paris et partout ailleurs, notamment en France et dans les grandes compétitions internationales.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 111.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 111).

2025 DJS 115 - Communication : manifeste Paris Active et Sportive.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer au projet de délibération DJS 115 qui concerne une communication : manifeste Paris Active et Sportive.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le sport n'est pas qu'un loisir, c'est un pilier de la santé publique, un facteur de cohésion sociale et un rempart contre la sédentarité. Ses bienfaits sont nombreux et reconnus, vous le savez : ils réduisent les risques de maladies chroniques, renforcent l'immunité, améliorent le sommeil et préservent l'autonomie à tout âge. Le sport est aussi un allié de santé mentale, il aide à lutter contre le stress, l'anxiété, la dépression et renforce l'estime de soi.

Dans un monde saturé d'écrans, il offre une alternative concrète et humaine. Enfin, le sport crée du lien, du lien social, il rassemble, inclut et construit des ponts entre générations, milieux et cultures.

A Paris, il y a la communication et la réalité. Les Jeux olympiques et paralympiques ont fait rêver. Pendant un mois, les images, les promesses, les paillettes, mais une fois la fête terminée, c'est le dur retour au quotidien du sport de proximité pour les Parisiennes et les Parisiens. La réalité, ce sont : des créneaux sportifs saturés, des associations contraintes de refuser des inscriptions faute de place, et notamment dans le rugby, des équipements et des terrains insuffisamment entretenus, des parcours pas assez sécurisés qui découragent la pratique, notamment celle des femmes, et des piscines vieillissantes, souvent fermées.

Je voulais faire un focus particulier sur les piscines. Prenons l'exemple du 12e arrondissement, avec 140.000 habitants et seulement deux piscines. L'une d'elles, la piscine Jean Boiteux, est régulièrement fermée, que ce soit pour travaux, pour problèmes techniques ou pour grèves. Elle était d'ailleurs encore fermée ce week-end. Les usagers sont à bout. Pour couronner le tout, souvent, ces fermetures inopinées ne sont pas signalées sur le site, si bien qu'il y a des déplacements pour rien, encore et encore.

Créer une nouvelle piscine dans le 12e, c'est une promesse de campagne de 2001. Nous sommes aujourd'hui en 2025, soit un quart de siècle, et la promesse de campagne a été oubliée au fond du bassin. Quel manque total de vision ! Cela devient criant en période de canicule, où les piscines peuvent apporter de la fraîcheur aux Parisiens. Les températures ont baissé aujourd'hui, mais nous risquons d'autres vagues de chaleur dans les semaines à venir, et toujours plus fortes au fil des années, et vous le savez.

Nous voyons venir les canicules, mais comment anticipez-vous ? Huit piscines fermées sur les 41 municipales, aucune extension des horaires classiques. C'est pourtant censé être prévu dans votre stratégie "Paris Frais". Avec

mes collègues du groupe Changer Paris, nous avons écrit à la Maire de Paris pour organiser une réponse adaptée et au plus vite.

Ce manque de vision se retrouve d'ailleurs dans Paris, mais sur d'autres sujets que les piscines. Prenons le débat de la Petite ceinture. Vous avez toujours eu une vision fragmentée et parcellaire de son potentiel. Pourquoi ? Parce que vos partenaires communistes veulent à tout prix conserver une réversibilité ferroviaire, au cas où, vous allez me dire, nous relancerions des trains. La Petite ceinture pourrait pourtant devenir, dans sa totalité, un véritable espace sportif de proximité, mais, faute d'ambition, elle reste sous-utilisée.

La Mission d'Information et d'Evaluation des bois de Boulogne et de Vincennes a fait un travail sérieux sur le sujet du sport, puisque c'est un usage important dans le bois, notamment en auditionnant les acteurs du terrain. Ses préconisations étaient claires : la mise en valeur de terrains sportifs, avec des expérimentations sur des titres de pelouse, qui permettrait de mieux accueillir les sportifs ; la mise en place d'un éclairage intelligent, respectueux de la biodiversité, afin d'étendre les horaires d'accès aux équipements sportifs ; et, enfin, développer dans les bois des parcours sportifs.

Pourtant, un an après, aucune de ces recommandations ne semble aujourd'hui mise en œuvre.

Pendant ce temps, notre groupe Changer Paris, autour de Rachida DATI, n'a pas attendu pour être force de proposition.

Voici les vœux que nous avons portés et qui ont été rejetés.

En octobre 2024, création de partenariat entre les écoles et les clubs sportifs, rejeté.

En décembre 2020, lutte contre le prosélytisme religieux dans le sport, rejeté.

En juin 2025, création de la maison "Sport Santé", rejeté.

En novembre 2024, généralisation des parcours "Handi-rando" et adaptation P.M.R. pour toutes les courses à pied, rejeté.

Demande de créneaux réservés aux personnes en situation de handicap, rejeté.

Même vœu pour proposer, dans les E.H.P.A.D., des consoles de jeux, notamment "e-sport", adaptées aux seniors, rejeté.

A défaut d'un véritable plan d'investissement sportif qui aurait dû être lancé en début de mandature, nous avons donc une belle communication en fin de mandature. Le sport, ce n'est pas que la lumière une fois tous les quatre ans. C'est un effort constant, quotidien, pour rendre la Ville plus juste, plus saine, plus viable. Cet effort, mes chers collègues, vous l'avez trop souvent laissé sur le banc.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, bien plus qu'un simple événement mondial, les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ont constitué un véritable levier pour initier un projet de transformation durable du sport au niveau local. Ils doivent maintenant laisser un héritage concret aux Parisiennes et aux Parisiens. Les J.O.P. ont permis de rénover les infrastructures, de développer la pratique sportive dans tous les quartiers et de repenser les usages de l'espace public. C'est un travail que nous sommes déterminés à poursuivre.

Notre groupe ne peut être qu'en accord avec ce manifeste. L'activité physique et sportive ne doit plus être confinée à une politique sectorielle. Elle doit devenir un pilier structurant de l'action publique parisienne. L'approche globale et transversale proposée à travers l'urbanisme, la mobilité, la santé et l'éducation, avec la solidarité et l'égalité comme maîtres-mots, peuvent le rendre possible.

Dans cette perspective, l'héritage des Jeux doit être envisagé comme le pilier central de cette ambition. A Paris, moins de 15 % des habitants pratiquent régulièrement une activité physique encadrée par une structure associative ou un club. Les freins, qu'ils soient d'ordre temporel, social ou culturel, restent trop nombreux.

Cette sédentarité croissante touche particulièrement les jeunes, les personnes âgées et les habitants des quartiers populaires. Nous avons des solutions pour y remédier : plus d'équipements sportifs dans ces zones et l'entretien de ceux déjà présents sur notre territoire. Il nous faut aller vers plus d'égalité dans la place, des créneaux pour les équipes féminines par rapport aux masculines, multiplier les maisons "Santé Sport", développer le handisport ou encore aller vers les publics seniors.

Pour y répondre, la Ville a plusieurs cartes en main. Sur le mandat, de nombreux équipements ont déjà été rénovés, trois piscines ont été construites et de nombreux dispositifs d'accès au sport ont été développés pour les Parisiennes et les Parisiens. Il faut continuer dans ce sens. Paris va poursuivre l'aménagement d'espaces dédiés à l'activité physique, notamment à travers le projet de ceinture verte et sportive inscrit dans le Plan local d'urbanisme bioclimatique. L'objectif est double : d'une part, nous allons augmenter le nombre de mètres carrés d'espaces sportifs

par habitant en optimisant les surfaces déjà imperméabilisées, et, d'autre part, aménager des infrastructures sportives autour de Paris en lien avec la stratégie de la Ville du quart d'heure.

Vous voyez, Madame MONTANDON, nous ne vous avons pas attendue. Le groupe Communiste et Citoyen et, singulièrement, mon collègue Jacques BAUDRIER, porte depuis longtemps ce projet de ceinture verte et sportive, et nous continuerons à le faire jusqu'à sa concrétisation. Cela n'a rien à voir avec la Petite ceinture. Tous ces travaux sont indispensables. Notre Ville reste en situation de sous-équipement. On y dénombre seulement 14 installations sportives pour 10.000 habitants, et ce chiffre tombe à 9 dans les quartiers relevant de la "politique de la ville", alors que la moyenne nationale est de 46 pour 10.000. C'est l'une des batailles de notre groupe : renforcer le sport de proximité, surtout dans les quartiers.

Lors du Conseil d'octobre 2024, nous avons déposé un vœu adopté par le Conseil visant à soutenir les actions sportives pour qu'elles puissent répondre à la hausse des demandes d'adhésion. Elles sont au cœur de la vitalité sportive de nos quartiers et c'est par elles que l'héritage des Jeux prendra tout son sens. Elles doivent être soutenues durablement.

Mes chers collègues, le rapport souligne que les recettes tarifaires ne couvrent qu'une faible part du coût des services sportifs, à peine 8 %. Pour nous, ce n'est pas un défaut, c'est un choix de société que nous assumons pleinement. Nous croyons que le sport, comme la culture, est un droit fondamental, pas un service à rentabiliser. Il doit rester accessible à tous, sans barrières financières.

Notre collègue Camille NAGET avait déjà soulevé la question avec un vœu durant le Conseil de Paris d'avril dernier. Ce vœu prévoyait de travailler à une tarification plus équitable, basée sur le quotient familial, pour garantir que l'héritage des J.O.P. soit réellement inclusif. Je pense ici aux familles monoparentales, par exemple, pour qui les tarifs peuvent être un frein. Il faut que nous travaillions à déployer des actions concrètes en ce sens.

La priorité n'est pas d'augmenter les tarifs, mais d'investir, d'ouvrir plus d'équipements et de renforcer le soutien aux associations. Le service public sportif doit rester massivement subventionné, populaire et inclusif. Notre groupe n'a aucun doute sur le fait que notre Ville relèvera ce défi. Ce mandat a été marqué par un engagement continu de la Municipalité pour favoriser l'accès au sport et à des conditions de pratique de qualité.

Avec la joie du collectif en héritage, les J.O.P. n'ont pas fini de faire parler d'eux.

Merci beaucoup.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame PRIMET et Madame MONTANDON, pour ce beau bilan que vous avez dressé. Malheureusement, il est comporté de quelques inexactitudes et incertitudes sur lesquelles je vais revenir avant de parler du manifeste.

D'abord, au début de votre intervention, j'ai cru que, sur ce sujet qui doit être apolitique, nous allions avoir une espèce de consensus de ce qu'est ce manifeste. Ce manifeste, ce n'est pas nous, la Ville de Paris, la majorité qui l'avons fait. C'est une consultation, après les Jeux olympiques et paralympiques, des acteurs du sport dans leur diversité, de ceux qui font le sport au quotidien, qui le pratiquent, qui le créent parfois, pour nous guider à une réflexion apolitique, vers les évolutions des villes qui accueillent du sport. C'est l'objet du manifeste, et qui n'est pas du tout un bilan de mandat ou autre chose.

Ensuite, vous avez dit, comme souvent - nous voyons que nous approchons des périodes politiques - beaucoup d'inexactitudes. Si, dans le 12e, les piscines sont insuffisantes - il n'y en a que deux - rien ne vous empêche de sortir de l'arrondissement. Il n'y a pas de frontière, vous avez le droit d'aller dans une autre. En outre, si vous voulez avoir une proposition utile, Madame MONTANDON, dites-nous sur quel foncier nous pourrions faire une piscine dans le 12e. Je suis prêt à l'étudier avec vous, mais je n'en connais pas aujourd'hui.

Par ailleurs, une piscine qui va ouvrir samedi dans le 12e, puisque, au pied de l'Accor Arena, nous allons avoir une piscine dans la Seine, ouverte pendant deux mois. Vous l'avez dit dans votre intervention, en le tournant en reproche, nous avons 41 piscines à Paris, il y en a à peu près continuellement 6 ou 7 ou 8 qui sont en travaux, et notamment l'été, puisque c'est cette période où il n'y a ni association, ni scolaire, que nous privilégions pour faire des travaux structurants. Ces équipements sont beaucoup utilisés, et pour certains assez anciens, nécessitant de lourds investissements, et tout cela, vous le savez parfaitement.

Vous avez parlé des horaires élargis ; nous ne savions pas qu'il allait y avoir une canicule la semaine qui vient de passer. Oui, il y a des horaires élargis, et ils démarrent dès ce samedi. Malheureusement, comme vous le savez, nous travaillons avec des agents, et ils ont des impératifs, ils adaptent leur calendrier sur une date donnée. Il faudrait peut-être revoir et élargir tout cela. A chaque fois, vous nous demandez de faire toujours des économies, et, en même temps, vous voulez toujours plus de services. Il y a un paradoxe parfois assez peu compréhensible dans vos interventions.

Enfin, vous m'avez parlé du bois de Vincennes. Je sais que vous y portez une attention, et je veux croire, malgré le ton de votre intervention, à votre bonne foi. Vous dites qu'il ne se passe rien dans le bois de Vincennes, c'est faux. A la plaine Mortemart, nous avons refait un nouveau terrain et amorcé le nouveau terrain de Pershing, avec la rénovation de l'ensemble de ses vestiaires, avec un autre plan, avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI, d'amélioration de l'entretien et des terrains de la plaine Saint-Hubert. Tout cela est engagé. Moi aussi, j'aimerais que cela aille plus vite, moi aussi, j'aimerais claquer des doigts pour avoir plus de terrains. Nous sommes dans une ville très dense où il nous faut trouver des solutions.

Raphaëlle PRIMET a parlé de la ceinture verte et sportive. C'est aussi un axe de développement, dans les prochaines années, pour surélever certains équipements et gagner des mètres carrés sportifs. Aujourd'hui, dans le territoire parisien, nous n'avons pas beaucoup d'autres choix, tant le foncier est rare et cher. Il faut pour cela trouver des fonds qu'aujourd'hui nous n'avons pas à l'échelle locale. Il ne me semble pas que l'Etat prévoie un grand plan d'infrastructures sportives, et je le regrette, mais c'est la réalité à laquelle nous sommes confrontés.

Dernier mot sur ce manifeste, le plus important et qui est l'objet du projet de délibération.

Trois grandes orientations sont ressorties pour améliorer la pratique.

D'abord, la pratique change, et permettez-moi de le dire, elle évolue, notamment dans les villes où les modes de vie évoluent. C'était l'objet de ce manifeste : comment peut-on mieux s'adapter aux exigences et aux besoins et aux envies de notre public ? Elle fait ressortir trois grandes orientations vers une ville qui incite naturellement au mouvement. Ensuite, en deuxième orientation : aller vers les publics les plus éloignés du sport. Enfin, en troisième orientation : ouvrir et réinventer les lieux de pratique. C'est un sujet qui m'occupe déjà depuis de nombreux mois. Il faut trouver comment nous élargissons les horaires de pratique sur ce que nous avons. Ils sont tous très occupés, ce qui nécessite un entretien plus important, mais c'est ce qui fera que demain, dans une ville que nous pourrions difficilement élargir au-delà du périphérique, nous aurons une offre sportive encore meilleure.

Je termine en disant, et pour contrecarrer tout ce que j'ai pu entendre, que nous n'avons jamais autant investi dans le sport que dans les six dernières années à Paris. Je crois que cela se voit largement, et toute autre position est un positionnement politique qui relève de la mauvaise foi. Vous le savez parfaitement, Madame MONTANDON.

Merci de cette communication et de ce manifeste pour une ville active et sportive.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur ces échanges.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'allocation des excédents budgétaires du C.O.J.O.P. en faveur de l'héritage sportif des Jeux à Paris et en Seine-Saint-Denis.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 74 est relatif à l'allocation des excédents budgétaires du C.O.J.O.P. en faveur de l'héritage sportif des Jeux à Paris et en Seine-Saint-Denis.

La parole est d'abord à M. Daniel-Georges COURTOIS, pour le groupe Union Capitale, pour deux minutes maximum.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont marqué un moment d'unité et d'enthousiasme populaire sans précédent. Ils ont démontré la capacité de notre territoire à se mobiliser, à construire, à transformer ensemble.

Après la fête vient le temps de l'héritage, et cet héritage, nous avons le devoir de le faire vivre ici à Paris, mais aussi dans notre Métropole. Car oui, les Jeux n'ont pas été seulement parisiens, ils ont été franciliens et métropolitains. La Ville de Paris, en lien avec la M.G.P. et bien sûr la Région, doit être motrice pour que ses excédents servent à moderniser nos équipements sportifs vieillissants et à développer de nouveaux espaces libres d'usage dans nos quartiers populaires, comme dans nos espaces verts. Il ne s'agit pas seulement d'investissements infrastructures, mais d'un acte politique : faire du sport un droit réel, accessible et intergénérationnel.

Il est légitime que les excédents budgétaires du C.O.J.O.P., estimés entre 76 et 100 millions d'euros, soient réinvestis pour renforcer l'accès au sport dans toute la Métropole du Grand Paris ; 60 % de cet excédent sera alloué au fonds de dotation Paris 2024, reconnu pour son action en faveur d'une économie sociale et solidaire.

Il nous revient à Paris, en lien avec la M.G.P., d'élaborer des projets ambitieux pour garantir que ces moyens bénéficient à tous les habitants de nos territoires. Cela passe par la rénovation, comme je l'ai dit, de nombreux équipements municipaux, à commencer par nos piscines, et nous en avons largement parlé, les orateurs précédents l'ont indiqué, dont l'ouverture est vitale dans cette période de forte chaleur, mais aussi par la création et l'amélioration d'aires libres de pratiques sportives, notamment dans les quartiers populaires ou dans les grands parcs métropolitains.

Ces projets doivent être pensés à l'échelle métropolitaine pour répondre aux besoins concrets des usagers, renforcer la cohésion territoriale et faire du sport un véritable levier de justice sociale.

Transformons l'essai de l'héritage sportif des Jeux. Je crois que nous serons tous d'accord sur cet objectif.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Daniel-Georges COURTOIS, pour ce vœu. J'entends ce qu'il y a derrière, il ne me surprend pas tellement vu les échanges au dernier conseil d'administration de Paris 2024.

La bonne gestion des Jeux... S'ils ont été, et vous l'avez bien souligné, métropolitains et franciliens, ce que nous reconnaissons... Nous avons été ensemble dans ce parcours depuis plus de huit ans. Evidemment, la réussite est collective, et l'héritage doit l'être aussi.

Ici, vous me demandez à demi-mot d'orienter ce qui relève de la décision du Comité d'héritage, porté maintenant que la liquidation du C.O.J.O.P. est à l'œuvre, de changer les règles du jeu avant qu'elles soient discutées. Nous avons une réunion dans les prochains jours, aux alentours du 10 juillet, pour travailler autour du Comité national olympique et sportif français sur la répartition. Aujourd'hui, il a été voté en conseil d'administration qu'il y a trois objets qui définissent la répartition du boni. Je rappelle que le boni, vous l'avez souligné, Monsieur Daniel-Georges COURTOIS, il est aujourd'hui estimé à 75,6 millions d'euros. Beaucoup, et notamment des gens qui siègent ici, s'interrogent d'ailleurs de part et d'autre de l'hémicycle sur la capacité à bien délivrer les Jeux, à les gérer de manière responsable en termes d'argent public. Ici, quand l'excédent est important, et c'est le cas, et nous pouvons tous nous en féliciter, cela aiguise les appétits.

Pour l'instant, nous avons défini trois axes de répartition du boni dont je rappelle que ce ne sera que 60 % des 75 millions d'euros que vous évoquez, puisque 20 % reviennent directement au C.N.O.S.F. pour la promotion du sport à travers le comité qui régit l'ensemble des fédérations, et 20 % sont attribués directement au C.I.O., comme le voulait le contrat de ville-hôte que la Ville de Paris et le C.N.O.S.F. ont signé.

Ces trois objectifs sont les 60 % des 75 millions d'euros à date. J'espère qu'il y aura 100 millions d'euros. Il doit célébrer les Jeux, soutenir des projets sportifs et accompagner les athlètes de haut niveau. C'est la règle qui a été définie pour le moment. Je vous propose d'attendre le Comité "Héritage".

Pour l'instant, je ne peux pas accepter ce vœu en l'état.

Je vous demande de le retirer, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur COURTOIS, votre vœu est-il retiré ?

M. Daniel-Georges COURTOIS. - J'ai bien entendu ce que Pierre RABADAN a dit. Nous allons attendre, et nous en reparlerons à l'occasion.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Sagesse.

Le vœu n° 74 est donc retiré.

Nous nous donnons rendez-vous au prochain Conseil.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'adaptation aux personnes handicapées des équipements sportifs implantés dans l'espace public.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 75 relatif à l'adaptation aux personnes handicapées des équipements sportifs implantés dans l'espace public.

La parole est à Mme Maud GATEL, du groupe MoDem et Indépendants, pour deux minutes maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Il y a moins d'un an, les athlètes des Jeux paralympiques nous ont fait rêver, et dans ce cadre, bien entendu, nous souhaitons que l'héritage puisse continuer d'être renforcé. Paris compte un certain nombre d'aires sportives ouvertes à tous, gratuitement, mais malheureusement, pas toujours accessibles.

Par ce vœu, nous souhaitons demander un diagnostic visant à évaluer les travaux nécessaires pour les rendre accessibles et, dans la foulée, un plan pluriannuel pour les adapter.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN, pour deux minutes maximum.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, j'avais oublié que c'était deux minutes et j'ai beaucoup de choses à dire sur le sujet.

Merci, Madame GATEL, de votre présentation synthétique, mais efficace, de ce vœu. Le diagnostic, nous le connaissons. Aujourd'hui, je le disais tout à l'heure, nous avons 82 % d'équipements accessibles à fin 2024. L'objectif est d'arriver à 86 % à fin 2025, et quasiment à 100 % à fin 2026. A chaque fois, ce sont des plans spécifiques à chaque équipement, car ils n'ont pas tous les mêmes entrées, les mêmes sorties, les mêmes accès. Parfois, il faut aller en souterrain, parfois, il faut monter à des étages lorsque ce sont de vieux équipements, puisque les récents, eux, sont tous accessibles.

Les agrès dans l'espace public, vous y avez fait référence, respectent tous, en termes d'accessibilité, la norme européenne, telle qu'elle a été dictée. Cela étant, cela dépend de quel handicap nous parlons. Une personne malvoyante ? Une personne sourde ? Une personne en fauteuil roulant ? Ces agrès sont censés répondre à un ensemble de demandes.

Votre diagnostic, nous le connaissons ; le plan pluriannuel, nous l'avons, puisque l'objectif, je vous l'ai cité, est l'accessibilité de l'ensemble de nos sites de pratique sportive, qu'elles soient sur des terrains en libre accès ou sur des infrastructures sportives globales. Elle guide, depuis de nombreuses années déjà, et notamment dans le cadre de l'accueil, des Jeux olympiques et paralympiques.

Je rappelle qu'Andrew PARSONS, qu'on a cité tout à l'heure, a dit qu'il n'y avait jamais eu une transformation aussi radicale dans les villes qui avaient accueilli les Jeux paralympiques.

Nous avons beaucoup fait. Il reste encore à faire. Le plan pluriannuel est anticipé, il est prévu. Le diagnostic, si vous avez des questions sur des équipements précis, avec ma collègue Lamia EL AARAJE, nous pourrions y répondre. L'objectif, je vous l'ai donné, il sera atteint.

Dans ce cadre, votre vœu ne me paraît pas très utile, si je peux me permettre. Je vous demande de le retirer pour ne pas y émettre un avis défavorable.

Merci beaucoup.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Parfait, merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu n° 75 du groupe MoDem et Indépendants.

Madame GATEL, le retirez-vous ?

Mme Maud GATEL. - Je le retire, mais mon vœu était très utile, Monsieur RABADAN. Je vous remercie pour toutes ces explications qui me permettent de le retirer.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Combo de sagesse.

Le vœu n° 75 est donc retiré.

2025 DJS 16 - Subventions (44.500 euros) à quatre associations sportives (dont 3 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (16e).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous avançons.

Nous examinons le projet de délibération DJS 16 accordant une subvention de 44.500 euros à 4 associations sportives, dont 3 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

La parole est pour commencer à Mme Samia BADAT-KARAM, pour 5 minutes maximum.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, permettez-moi de profiter de ce projet de délibération pour saluer chaleureusement les associations sportives du 16e arrondissement, bénéficiaires des subventions que nous votons aujourd'hui. Avec le maire du 16e, Jérémie REDLER, et mon collègue, Ali OUBAALI, nous sommes très fiers de ces 4 clubs cités aujourd'hui, que ce soit l'O.M.S. 16, qui regroupe d'ailleurs une grande partie de nos clubs, le Cercle féminin de Paris, l'Ecole des sports du 16e ou "Les Enfants de Passy".

Ce ne sont pas de simples clubs, ce sont des piliers de la vie associative locale, des espaces de transmission, de cohésion, d'épanouissement pour des milliers d'habitants, de tous âges et de toutes origines.

Le Cercle féminin de Paris, par exemple, porte haut les couleurs de disciplines exigeantes, comme le karaté, le hockey ou le tennis, en offrant une pratique sportive encadrée et structurée aux jeunes filles de l'arrondissement et à un public plus large. Il incarne pleinement la promotion de la mixité et de la performance féminine.

L'O.M.S. 16, qu'on ne présente plus, joue un rôle central de coordination, de dialogue avec les services municipaux, mais également de soutien au club, et assure une mission d'intérêt général essentielle dans un arrondissement actif sur le plan sportif.

L'E.E.S. 16, spécialisé dans le foot et le tennis, est un vivier de jeunes talents, mais surtout une école de rigueur et de respect, dans des sports où les valeurs éducatives sont fortes.

Je veux également saluer l'engagement des "Enfants de Passy", jeune club de foot, qui développe une pratique du football inclusive, locale, respectueuse du cadre et soucieuse de transmettre les bonnes valeurs aux plus jeunes.

Ces associations, qu'on ne présente plus, s'investissent également pleinement dans les priorités de notre génération : lutte contre les violences sexistes et sexuelles, transition écologique dans la pratique, inclusion des publics éloignés du sport.

Pour toutes ces raisons, je regrette la baisse des subventions à certaines de ces associations sportives, parce que je considère qu'au lendemain des Jeux, ce n'est pas un bon signal. Je déplore également la raison souvent invoquée lorsque vous diminuez les subventions, à savoir que nos associations auraient trop de trésoreries. Or, je répète que, cette trésorerie, ce n'est pas un bas de laine, c'est la preuve, au contraire, d'une bonne gestion, et c'est surtout leur permettre de faire face aux aléas, de payer les tarifs de stationnement à Paris, qui sont exorbitants, de payer les minibus lorsqu'ils sont délocalisés dans le bois de Boulogne, parce que cela arrive souvent.

Pour toutes ces raisons, nous regrettons la baisse de certaines subventions. Malgré tout, nous allons rester sur une note positive et voter favorablement ce projet de délibération en soutien à ces quatre clubs du 16e.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci, Madame la Maire.

Merci à ma collègue, Mme BADAT-KARAM, pour son intervention. Je retiens évidemment le positif en premier. Nous avons un arrondissement extrêmement dynamique sur sa vie sportive, un O.M.S. qui fait un travail formidable et qui a beaucoup animé les festivités olympiques lors de l'été 2024, en lien avec les mairies d'arrondissement. C'était normal que nous puissions aussi valoriser leur travail. Nous subventionnons également les "Enfants de Passy", qui est une super association sportive très impliquée, mais aussi très impactée ces derniers temps, et qui a besoin d'être soutenue.

Nous avons aussi beaucoup d'associations, dans le 16e arrondissement qui n'ont pas pu être subventionnées, parce qu'elles n'avaient pas fait de demandes complètes de dossiers de subvention. C'est un sujet important qui existe dans tous les arrondissements, c'est-à-dire qu'une association, cela peut paraître logique, ne peut pas être subventionnée si toutes les pièces administratives ne sont pas transmises. Malgré nos relances, souvent, nous courons après les associations pour obtenir les documents.

Sur ce que vous avez dit concernant la situation, oui, moi, je la partage : nous sommes dans une situation financière extrêmement contrainte. Nous avons une baisse globale de l'ordre de 10 % des subventions sportives. Cela amène à faire des choix douloureux. Nous regardons les associations qui doivent être maintenues, celles qui méritent d'être valorisées et celles qui peuvent supporter de légères baisses de subventions.

En tout cas, je voulais dire que je reste à disposition parce qu'avec toutes les mairies d'arrondissement, nous discutons, nous essayons de trouver des solutions au cas par cas. Je regrette qu'avec le 16e, nous n'ayons pas eu ce temps d'échange sur la situation financière et sur les subventions dans votre arrondissement, alors que nous l'avons fait avec quasiment tous les arrondissements parisiens. J'ai eu l'occasion de m'entretenir par téléphone avec mon homologue Ali OUBAALI dans le 16e arrondissement, et nous avons pu en parler. Même si nous n'avons pas la même étiquette politique, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec lui.

Je vous invite à voter ce projet de délibération très important pour les subventions des associations sportives du 16e.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DJS 16).

2025 DDCT 77 - Subventions (131.000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 30 associations.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 77 accordant des subventions de 131.000 euros au titre de l'engagement citoyen et associatif à 30 associations.

La parole est d'abord à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie. Je ferai une intervention plutôt rapide sur ce projet de délibération. Ce qui nous dérange particulièrement dans ce projet de délibération DDCT 177, c'est encore une fois la subvention pour "We Love Green". Nous demanderons également un vote dissocié selon l'article 5 et l'article 16.

Tout d'abord, je vous rappelle notre opposition extrêmement marquée, non pas sur la qualité du festival pour "We Love Green", comme nous l'avons rappelé ici, puisque la Région le subventionne, que le public plébiscite ce festival, mais je rappelle sa localisation. Je ne cesserai d'en parler, nous avons décidé, dans la M.I.E., que l'ensemble des festivités qui avaient lieu dans les bois étaient d'un autre âge, que ces bois urbains sont fragiles et nécessitent en fait une protection plus particulière. L'idée de conserver le "We Love Green", dans le bois de Vincennes, me paraît d'un autre âge.

Par ailleurs, je me suis rendu personnellement au festival. J'ai été reçu par les organisations du festival qui constatent plusieurs choses, tout d'abord qu'avec 30 ou 40.000 personnes sur une soirée, il y a des passages sur la forêt qui sont piétinés, et la faune et la flore sous-terraines sont bien sûr abîmées. Alors, on nous explique que des nichoirs sont posés, que vous avez un certain nombre de tests réalisés sur la faune et la flore, mais la réalité, c'est que l'on réalise ces tests sur des espèces vigoureuses et en grand nombre.

Comme lorsqu'on maltraite une population ou un certain nombre de choses, la nature s'habitue à être maltraitée. Les animaux essaient donc de pallier ce qu'on leur inflige, et j'en veux pour preuve les oiseaux : ce sont eux-mêmes qui m'ont dit que, pendant le temps du festival, les oiseaux s'en vont, abandonnent le nid et reviennent ensuite dans le nid. Je ne l'ai pas inventé, puisque cela m'a été dit sur place.

En outre, on nous a parlé d'études, mais ce sont à chaque fois des études financées par le festival. Ces études ne sont pas satisfaisantes, puisqu'elles ont été contestées par un certain nombre d'associations pour être des études neutres, avec des organismes de vérification indépendants.

Ce qui me choque par-dessus tout, c'est pourquoi subventionner "We Love Green" ? Ce festival gagne beaucoup d'argent, tant mieux, c'est une programmation excellente, ils ont un public en nombre, c'est très bénéficiaire, et je ne vois en aucun cas pourquoi l'argent public, l'impôt des Parisiens, viendrait donner de l'argent à "We Love Green" : ils n'en ont pas besoin. L'idée que vous subventionnez le festival "We Love Green" amène petit à petit à une institutionnalisation du festival, vous permettant de dire : "Ce n'est pas possible, c'est une institution, nous la subventionnons beaucoup, alors, nous ne pourrions pas nous en passer". Non, moi, je dis qu'il faut arrêter.

Il ne faut pas de subvention à "We Love Green", parce qu'ils gagnent beaucoup d'argent, et encore une fois, tant mieux pour eux. En outre, il faut absolument arrêter d'avoir des phénomènes de nuisances sonores contre la faune et la flore, qui amènent plus de 100.000 personnes dans un bois. C'est scandaleux.

Je ne lâcherai pas le morceau sur "We Love Green", tant que nous serons dans l'opposition. J'espère que, quand nous serons aux affaires, nous trouverons une solution.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai compris que la droite demandait un vote dissocié sur les articles n° 5 et n° 16, donc un vote dissocié sur "La Compagnie des Tropes", je n'ai pas compris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - C'est 5, 16 et 21.

M. Sylvain RAIFAUD. - Ah ! Vous ne la mentionnez même plus ! La Ligue de l'enseignement, c'est terminé, on n'en parle plus ! C'est devenu tellement une évidence qu'on ne finance pas la Ligue de l'enseignement que vous ne la mentionnez même plus, vous l'avez bannie de vos tablettes !

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur MARGAIN, il n'y a que M. RAIFAUD qui a la parole, s'il vous plaît.

M. Sylvain RAIFAUD. - Vous êtes constant et cohérent, peut-être, mais nous n'avons toujours pas compris le sujet. Il y a un moment, Valérie PÉCRESSÉ a retiré 10.000 euros une fois pour la Ligue de l'Enseignement, car quelque chose vous avait contrarié dans une expression libre de jeunes, animée par la Ligue de l'Enseignement. Je tiens à dire que, maintenant, vous faites une intervention systématique sur la Ligue de l'Enseignement, alors que cette association est en charge de 19 des 49 centres "Paris Anim" de Paris. Nous ne sommes pas du tout sur les mêmes enjeux que le rapport avec la Région.

Je voulais faire une proposition, c'est qu'il faut sortir de cette espèce de posture dans laquelle vous êtes en train de vous enfermer, et que je trouve extrêmement regrettable. Au fond, vous faites cela parce que vous êtes minoritaire, vous savez que cela va passer à la fin. Pouvons-nous essayer de rétablir une forme de dialogue, d'organiser, je ne sais pas, une discussion avec la Ligue de l'Enseignement pour comprendre quelles sont les

questions qui se posent et que nous avons affaire à une association extrêmement importante pour l'instruction publique, laïque et gratuite, depuis le milieu du XIXe siècle ?

Je trouve que vous êtes en train de vous enfermer dans une posture doctrinaire sur cette question, c'est très regrettable, et pas du tout bénéfique pour l'éducation de nos enfants. Je fais cette proposition, discutons de cela. Cela a été fait en début de mandat. Il y avait une obsession de M. GRANIER sur l'accord, à tel point que j'avais trouvé le personnage de Javert pour illustrer l'attitude de M. GRANIER vis-à-vis de l'accord. Puis, un jour, cela s'est arrêté, l'accord repassé, et finalement, cela, va.

Alors, quel est le sujet avec la Ligue de l'enseignement ? Je pense que vous ne le savez même plus vous-même.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Rappel au règlement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Vous voulez faire un rappel au règlement, Monsieur GRANIER ?

M. Rudolph GRANIER. - Sur l'article n° 9 et la police de séance. Je vous recommanderais, au titre de la présidence, de demander au conseiller Sylvain RAIFAUD de ne pas nous dire ce que nous devons penser, et que nous avons encore la liberté de voter comme nous l'entendons. Votre habitude de tribunal politique et de tribunal de la pensée, vous la gardez chez vous. Vous gérez vos cellules, vous gérez vos réunions de section, chez les "cocos", chez les "écologues", ce que vous voulez, mais vous ne venez pas nous dire ce qu'on doit dire, soyons très clairs.

Si vos seules interventions sont des formes de réponses anticipées à ce que les collègues de mon groupe doivent dire, nous allons gagner du temps avec vous, Monsieur RAIFAUD, abstenez-vous de parler globalement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien, merci, Monsieur GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Si vous voulez qu'on vous interdise de penser, nous pouvons le faire, et pour la C.O.R.T., et pour la Ligue de l'Enseignement, et pour tout ce que vous voulez, Monsieur RAIFAUD.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

2025 DDCT 77 - Subventions (131.000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 30 associations (suite).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur ROMERO-MICHEL, c'est à vous.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers Franck MARGAIN et Sylvain RAIFAUD. Je remplace Anouch, mais, bien sûr, je lis son texte. En réponse à vos interventions, j'aimerais rappeler quelques éléments en soutien à cette proposition de projet de délibération. Celle-ci, vous l'avez rappelée, vise à soutenir 30 associations qui œuvrent dans les domaines de la vie associative et de l'engagement citoyen à Paris. Leurs actions sont très diverses, mais chacune à leur manière contribue à renforcer le lien social, à promouvoir des valeurs de solidarité et à animer nos quartiers par des actions concrètes et inclusives.

Anouch TORANIAN l'a répété : souvent, les associations sont des acteurs clés de la démocratie, et ces 30 associations sont bien la preuve, entre ateliers citoyens, débats, sensibilisation à la malle, inscription sur les listes électorales, et j'en passe. Leurs actions participent fortement à la vitalité démocratique de notre territoire. Nous sommes fiers de soutenir ce réseau associatif parisien exceptionnellement vivant, avec, je le rappelle, plus de 80.000 associations, 130.000 salariés et près de 700.000 bénévoles.

En 2024, notre collectivité a démontré une fois de plus son engagement indéfectible en allouant 297 millions d'euros de subventions à plus de 2.800 associations, et ce, malgré des contraintes budgétaires sans précédent.

Votre intervention me permet de rappeler, comme vient de le faire Sylvain, les raisons de notre position, et cela a été dit à l'occasion de plusieurs projets de délibération, de soutien déterminé en faveur de la Ligue de l'Enseignement. C'est une association d'éducation populaire dont l'intérêt n'est plus à démontrer, forte de 150 ans d'existence. Ce n'est pas malheureusement la première fois, ce matin encore, que vous jetez l'opprobre sur cette association, qui est une partenaire de longue date de la Ville, qui est pourtant engagée au quotidien sur les questions de laïcité et de valeurs républicaines.

J'aimerais rappeler que la Ligue, comme chaque association subventionnée par la Ville de Paris, s'engage à respecter les valeurs de laïcité par la signature de la Charte des engagements réciproques et du Contrat d'engagement républicain. Je ne m'attarderai pas plus sur le climat de suspicion que vous tentez d'instaurer toujours sur cette association.

Sur "We Love Green", je laisserai mes excellents collègues, Carine ROLLAND et Frédéric HOCQUARD, et, bien sûr, mon ami, la maire du 12e, Emmanuelle PIERRE-MARIE, vous rassurer une énième fois sur ce festival.

Pour toutes ces raisons, je ne vois aucune raison de ne pas voter en faveur de toutes ces subventions.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien, merci beaucoup.

Je mets aux voix d'abord les articles dont on nous a demandé de faire un vote dissocié, les articles 5, 16 et 21.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 5 du projet de délibération DDCT 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 5 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 16 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 21 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DDCT 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 77).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une charte de la laïcité obligatoire pour les associations subventionnées par la Ville de Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 76 est relatif à la mise en place d'une charte de laïcité obligatoire pour les associations subventionnées par la Ville de Paris.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons une responsabilité : garantir que les financements publics versés aux associations respectent les fondements mêmes de notre République. Le tissu associatif parisien est une richesse, un levier formidable d'engagement, de solidarité et de culture. Cette confiance ne peut exister sans cadre, car, oui, certaines dérives existent : propos contraire des lois de la République, visuels provocateurs, ou encore actions en rupture avec les principes de neutralité que nous devons à nos concitoyens, en particulier pour les plus jeunes.

L'épisode récent de l'affiche controversée de la Marche des fiertés illustre la nécessité d'instaurer un cadre clair. Ce visuel, à la fois violent et porteur de symboles choquants, a été perçu comme une incitation à la violence, portant atteinte à la dignité et aux principes qui fondent notre Pacte républicain.

Plus inquiétante encore était la cacophonie totale au sein de la majorité municipale. Certains élus ont condamné l'affiche, d'autres l'ont soutenue mordicus. Ce double langage, cette ambiguïté permanente, fragilise aussi le Pacte républicain et la parole publique qui ne doit souffrir d'aucune ambiguïté sur ces sujets.

A l'image de la Région Île-de-France, nous proposons la mise en place d'une charte obligatoire. J'insiste aussi sur le caractère obligatoire, des valeurs de la République et de la laïcité pour toutes les associations subventionnées par la Ville de Paris. Cette charte devra garantir le principe de laïcité, la lutte contre toutes les formes de discrimination ou de séparatisme. L'adhésion explicite au principe de notre République, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est une mesure de bon sens, de cohérence et de respect des valeurs qui nous rassemblent.

Nous demandons que cette charte devienne préalable à tout soutien municipal et qu'en cas de non-respect, la Ville puisse suspendre son financement.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Madame la Maire, chère Valérie MONTANDON, je vous remercie pour ce vœu. Anouch TORANIAN a déjà eu l'occasion, en effet, de s'exprimer sur ce sujet. J'y reviendrai, parce qu'"a priori", nous n'avions pas prévu que vous alliez une fois encore parler de la Marche des fiertés. Elle avait répondu en décembre dernier à un vœu du groupe Union Capitale, sans surprise, et, puisque la pédagogie c'est l'art de la répétition, au nom d'Anouch, je vais rendre un avis défavorable pour les mêmes raisons.

Cette demande fait doublon avec la Charte des engagements réciproques construite avec les associations parisiennes en 2019, qui fixe le cadre de nos relations et précise les valeurs que nous partageons. Je rappelle que chaque association qui y adhère s'engage ainsi à défendre et à faire vivre, au travers de ses actions, les principes d'égalité et de laïcité.

Je rappelle aussi que, dès que les associations font une demande de subvention, l'Etat leur impose d'adhérer au Contrat d'engagement républicain. Ce document issu de la loi du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, demande notamment aux associations de ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

Je crois que c'est assez clair. A eux seuls, ces deux documents sont déjà amplement satisfaisants pour assurer le respect de nos valeurs républicaines dans le monde associatif. Il serait inutile de rajouter une énième charte, c'est déjà assez compliqué, notamment pour les petites associations, alors que cet engagement est déjà pris par deux fois.

Nous ne vous avons pas interrompue, alors écoutez. Il est déjà assez compliqué de pouvoir intervenir dans ce bruit.

Peut-être que votre vœu sous-entend moins un problème de valeurs républicaines que la reconnaissance, par les associations, du droit à l'engagement à la manifestation et à l'opposition politique.

En tout cas, sur la Marche des fiertés, il n'y a eu aucune cacophonie dans notre majorité. D'ailleurs, hier soir, nous avons encore voté, sur la proposition du groupe Communiste, une subvention de 25.000 euros pour compenser une partie de celle qui a été supprimée par la Région. Il suffisait de regarder dans la rue, la réponse était là : 500.000 personnes étaient dans la rue à Paris pour soutenir l'inter-LGBT.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie de deux explications de vote.

D'abord, Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Notre groupe Union Capitale votera en faveur de ce vœu. En effet, il traite d'un sujet majeur et structurant pour l'action publique locale : la cohérence entre les valeurs de la République, et les financements accordés aux associations.

Nous le disons sans ambiguïté : le monde associatif joue un rôle essentiel dans notre Ville. C'est le cœur battant de la solidarité, de l'animation locale, de la culture populaire et du lien social. Néanmoins, le soutien de la collectivité à ce secteur vital ne peut se faire sans contrepartie claire.

Ce vœu demande que soit mise en place à Paris une charte des valeurs de la République et de la laïcité obligatoire pour toute association sollicitant une subvention parisienne. C'est un minimum démocratique, car, aujourd'hui, la Charte parisienne des engagements réciproques existe, mais elle est facultative, non opposable et peu visible, Monsieur ROMERO-MICHEL. A l'inverse, en 2023, la Région Île-de-France a franchi un cap : sa charte est obligatoire, transparente et clairement affichée. C'est ce modèle qui est ici proposé et que nous soutenons.

Personne ici ne remet en cause la liberté d'association. Cependant, la puissance publique ne peut financer des structures qui, de fait, s'opposent à ses valeurs fondamentales. Nous avons tous en tête des exemples récents, des visuels polémiques, des slogans hostiles aux institutions ou des discours ambigus sur le séparatisme ou le communautarisme. La subvention publique engage l'honneur de la collectivité. Elle doit donc s'accompagner d'un engagement clair et opposable, je le répète.

Notre soutien à ce vœu n'est pas un acte de défiance envers les associations. C'est un acte de confiance envers la République, c'est simplement le socle de notre contrat civique.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La seconde explication de vote avec Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

J'ai l'impression qu'on fait cela à chaque Conseil. Nous avons toujours un vœu. La dernière fois, c'était un projet de délibération. Cela fait partie du folklore de notre Conseil de Paris que d'avoir une intervention de la droite pour dire : "Oui, mais, les associations, il faudrait qu'elles s'engagent un peu plus clairement".

Cela a été rappelé à l'instant par Jean-Luc ROMERO-MICHEL. Elles sont engagées deux fois, et, en plus, elles répondent à un appel à projets. Elles ont encore signé un autre papier qui correspond au document sur lequel elles s'engagent vis-à-vis de la Ville. Il y a déjà beaucoup de papiers, et, pour les associations, c'est énormément de travail pour faire tout cela. Je ne vois pas l'utilité d'ajouter encore cette complexité.

Au fond, pourquoi avez-vous cette demande ? C'est qu'il y a une forme de suspicion, et cela a été dit, c'est la même chose pour la Ligue de l'Enseignement : vous attendez une forme de contrôle politique des associations, c'est-à-dire qu'elles ne pourraient pas exprimer certains points de vue ou certains dissensus avec ce que vous proposez. Je crois que, la liberté d'association et la liberté de parole, cela va ensemble. Nous ne devrions pas chercher à contrôler ce que veulent porter les responsables des associations à travers cette nouvelle obligation que vous cherchez à mettre en place.

Pour le prochain Conseil, vous allez peut-être préparer un nouveau vœu, puis nous vous ferons la même réponse.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 76 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 76 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à une votation citoyenne sur la pérennisation des dispositifs exceptionnels de propreté déployés durant les J.O.P.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 77 relatif à une votation citoyenne sur la pérennisation des dispositifs exceptionnels de propreté déployés pendant les Jeux olympiques et paralympiques.

La parole est à Carline LUBIN-NOËL, du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", pour deux minutes maximum.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Madame la Maire, mes chers collègues, la propreté est un sujet au cœur des préoccupations des Parisiens. Ils sont nombreux à nous le dire, et les enquêtes d'opinion le confirment. Ils veulent une ville propre, agréable à vivre, et ils ont bien le droit de le réclamer. Lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, la Municipalité a mobilisé des moyens humains, techniques et financiers exceptionnels pour garantir un niveau de propreté exemplaire dans un contexte d'affluence historique et sous le regard du monde entier.

Ces efforts ont porté leurs fruits. Paris était plus propre, et cela a été salué bien par les habitants que par les visiteurs - une parenthèse enchantée. Alors, pourquoi, une fois les Jeux terminés, revenir à un niveau de service antérieur, insuffisant aux yeux de beaucoup ? Le dispositif exceptionnel mis en place pendant les Jeux a permis d'identifier des méthodes et pratiques qui pourraient être étendues, voire pérennisées pour le bien-être de tous. C'est pourquoi, avec notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", nous proposons d'organiser une votation citoyenne afin que les Parisiens puissent s'exprimer directement sur cette question. Souhaitent-ils que ces dispositifs exceptionnels de propreté soient maintenus à long terme dans toute la ville ?

Nous débattions hier, ici même, de l'Assemblée citoyenne et de la façon d'associer les Parisiens aux décisions qui les concernent, en voici un bon exemple. Nous demandons que cette consultation soit organisée rapidement dans les six prochains mois, avec une campagne d'information claire, accessible et équitable, et que le résultat soit publié, débattu ici en Conseil, et que la Ville s'engage à en tenir compte pour construire sa politique de propreté.

Une ville propre, c'est une ville où il fait bon vivre, et c'est ce que méritent tous les Parisiens.

La propreté concerne chaque Parisien au quotidien ; à eux de trancher.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame Carline LUBIN-NOËL.

Pour répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Anouch TORANIAN vous remercie pour ce vœu, et j'y associe d'ailleurs Antoine GUILLOU, puisque vous y parlez de propreté.

Nous nous réjouissons de l'intérêt que vous portez désormais aux votations lancées par cette majorité. Nous sommes très fiers de ce dispositif qui s'inscrit pleinement dans cette démarche de démocratie continue qui nous est chère. Elle vise à associer les Parisiennes et les Parisiens à la fabrique des politiques publiques tout au long du mandat, et ce, grâce à des dispositifs comme le budget participatif ou encore l'Assemblée citoyenne. Cependant, et cela n'aurait pas dû vous échapper, au vu des échéances électorales à venir et des contraintes qui sont liées à la période de réserve électorale, bon nombre de ces dispositifs associant les Parisiennes et les Parisiens sont légalement mis en pause.

Vous vous en doutez sûrement, les règles imposées par le Code électoral à partir du 1er septembre 2025, dans les six mois, sont incompatibles avec l'organisation, en bonne et due forme, d'une nouvelle votation. Il nous sera légalement, vous auriez dû un peu vous renseigner, impossible d'organiser une édition dans les six prochains mois.

Non, mais il y a beaucoup de juristes parmi vous !

D'ailleurs, j'aimerais insister, puisque les votations maintenant vous passionnent, sur la rigueur avec laquelle les services de la Ville les organisent, avec l'appui, je vous rappelle, de la Commission de contrôle, qui nous a d'ailleurs remis son rapport mi-juin, pour garantir le scrutin et une communication adaptée.

Une forme de mobilisation de nos agents est nécessaire, et ne se fait ni en un temps restreint, et absolument pas en période de réserve électorale.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer ce vœu qui est en contradiction avec les règles électorales.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote de Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu soulève une question centrale et c'est l'essentiel. Pourquoi ce qui a été possible pendant les Jeux olympiques et paralympiques ne le serait-il pas au quotidien pour les Parisiens ? Grâce à des moyens renforcés, une meilleure coordination et une exigence de résultats, nous avons vu notre ville transformée, plus propre, plus agréable, plus digne de ce que mérite sa population.

Le groupe Union Capitale porte des propositions concrètes pour améliorer durablement la propreté : généralisation des bacs de tri dans l'espace public, installation de corbeilles intelligentes pour optimiser la collecte, renforcement des équipes de nettoyage et une tarification incitative de la collecte des déchets. Dans ce contexte et dans la continuité du débat avec l'Assemblée citoyenne, nous voyons dans la proposition d'une votation un outil utile pour ancrer cette exigence dans une dynamique démocratique. Il ne s'agit pas de retarder l'action, bien entendu, mais de la légitimer par une expression claire de l'opinion des Parisiens sur la base d'une question simple : veulent-ils, oui ou non, que les moyens déployés pendant les J.O.P. soient pérennisés ?

Nous soutiendrons pleinement ce vœu. Il est temps de replacer les Parisiens au cœur des décisions structurantes qui façonnent véritablement leur quotidien, comme le rappelle régulièrement le maire du 15e, Philippe GOUJON.

La votation citoyenne doit être un levier pour agir mieux et durablement, et non un "gadget" comme la Ville l'utilise trop souvent.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Madame Carline LUBIN-NOËL, votre vœu est-il maintenu ?

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Oui.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77, déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 77 est rejeté.

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous passons aux travaux de la 8e Commission.

Je donne la parole à Alexis GOVCIYAN, président de la 8e Commission, pour cinq minutes maximum.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, pourriez-vous, Monsieur GRANIER, au moins, passer votre coup de fil dehors ? C'est un tout petit peu exagéré. Si vous avez des conversations individuelles à avoir, ce que je peux comprendre, vous pouvez toujours sortir de cette salle ; vous n'êtes pas enfermé définitivement. Surtout, si vous restez, merci de respecter les orateurs.

Monsieur GOVCIYAN ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci.

Pour la préparation des travaux de ce Conseil de Paris, notre 8e Commission s'est réunie le 23 juin dernier dans un format mixte, en présentiel et en distanciel. Il est à noter que la séance de notre Commission a bénéficié une nouvelle fois de la retransmission en direct de nos travaux. Il nous reste à bénéficier d'une politique de communication en amont des travaux, afin que les Parisiennes et les Parisiens qui le souhaitent puissent suivre nos débats en séance et soient mieux informés des projets qui concernent notre Commission.

Avant de débiter l'examen des projets de délibération de l'Exécutif et des vœux des groupes politiques, notre Commission a bénéficié de la présentation détaillée du rapport "Transition écologique et sociale - Paris, Demain" par la Direction de la Transition écologique et du Climat, la DETEC, après les propos introductifs de M. LERT, que je remercie. Dans ce cadre, un tableau de bord "outil de pilotage" intéressant nous a été présenté, ce qui permet de suivre désormais la transformation écologique et sociale de la Ville de Paris avec 33 indicateurs chiffrés.

Ensuite, nous avons abordé nos travaux, d'abord avec M. LERT, qui nous présentait 16 projets de délibération et plusieurs autres co-rapportés, dont l'adoption du Plan local de mobilité de Paris. Citons parmi ces projets de délibération les soutiens accordés aux associations de transition écologique, la communication au Conseil de Paris en matière d'accélération des énergies renouvelables locales, le contrat de reversement de la subvention de la Région Île-de-France de 2 millions d'euros à la C.P.C.U., ainsi que le contrat de concession de services publics de distribution de chaleur, toujours avec la C.P.C.U.

M. GUILLOU, ensuite, nous a présenté cinq projets de délibération relevant de ses délégations, à signaler notamment le projet DPE 27 sur la collecte de literie en pied d'immeubles avec "Eco-maison", ou encore les soutiens accordés aux cinq associations lauréates de l'appel à projets "Compostage de proximité 2025".

Mme BAZIN nous a présenté le projet DVD 90 concernant le groupement de commandes pour l'achat de services couvrant les besoins relatifs aux études sur le secteur des canaux à Paris.

M. NAJDOVSKI était, quant à lui, concerné par dix projets de délibération entrant dans le cadre de ses délégations, et notamment la convention de partenariat avec l'association "S.O.S. Sahel" pour la promotion des plantes du Sahel et leurs usages, ainsi que le jardin Saint-Serge dans le 19e arrondissement pour le programme d'ouverture de 300 hectares d'espaces verts à l'horizon 2040.

Enfin, Mme PULVAR nous a présenté six projets de délibération, notamment des subventions concernant le projet DEVE 37 à l'association "Beniverdi" et le projet DEVE 38 à cinq autres associations pour des projets d'agriculture de proximité.

A signaler les autres projets de délibération relatifs aux aspects d'alimentation saine, durable et solidaire.

Par la suite, les groupes politiques qui le souhaitaient, comme le groupe "Les Ecologistes", ont pu aborder certains vœux non rattachés, et les membres de l'Exécutif ont pu, là encore, échanger avec les groupes et les élus.

Je remercie une nouvelle fois les membres de l'Exécutif pour leur présence active et leur disponibilité. Je remercie mes deux vice-présidentes, Véronique BALDINI et Chloé SAGASPE, et l'ensemble de mes collègues élus pour leur présence active, leur disponibilité et pour la bonne tenue des débats.

Je souhaite enfin remercier M. BLOCHE, Premier adjoint à la Maire de Paris, et l'ensemble de l'équipe administrative en charge du Pôle "Séance", avec un remerciement particulier à Valérie SEMELET, qui assure brillamment le secrétariat de notre Commission.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

2025 DPE 27 - Collecte de literie en pied d'immeuble (Paris Centre, 5e et 6e). - Expérimentation et signature d'une convention avec "Ecomaison".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPE 27, qui concerne la collecte de literie en pied d'immeuble pour Paris Centre, le 5e, et le 6e. C'est une expérimentation et la signature d'une convention avec "Ecomaison".

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Avant de commencer, qu'il me soit donné la possibilité de saluer le président Alexis GOVCIYAN et sa bienveillance, que l'on vient de voir dans son intervention auprès de tous les groupes - je crois qu'on ferait bien, parfois, de s'inspirer de son approche de nos débats. Nous l'avons encore vu dans son intervention, il est tout à fait bienveillant, et peut-être que cela nous manque un petit peu parfois.

J'en viens à "Ecomaison", qu'il a cité. En effet, la Ville de Paris est très engagée, et vous le savez, depuis de nombreuses années, particulièrement dans cette mandature, pour réduire la quantité de déchets produite par les Parisiennes et les Parisiens. Nous avons ces mesures, prises pour inciter chacune et chacun à moins jeter, à mieux trier. Un certain nombre de dispositifs ont été mis en place, mais la Ville se distingue par la question de la gestion des déchets encombrants. C'est sur cette question qu'intervient ce projet de délibération.

Nous avons, depuis quelque temps maintenant, la possibilité de prendre rendez-vous pour faire enlever ces encombrants. C'est un véritable changement pour les Parisiennes et les Parisiens. Cela se fait en ligne : on réserve un créneau plutôt que d'attendre une date fixe, et l'on peut déposer ces encombrants sur le trottoir. Ces déchets volumineux sont enlevés à la date et à l'heure qui ont été choisies par le particulier, et c'est tout à fait utile.

De l'autre côté, nous avons l'application "DansMaRue" qui permet, si jamais il y a un dépassement, ou si les encombrants sont effectivement encombrants, de signaler les encombrants qui sont laissés dans l'espace public pour qu'ils soient au plus vite enlevés. C'est l'état de l'art, c'est ce qui existe.

Depuis le mois de juin 2023, nous avons une nouvelle possibilité avec "Ecosystème", qui est un éco-organisme sur la question de l'électroménager. Pour faire enlever l'électroménager, c'est également possible : 50.000 appareils ont été enlevés grâce à ce système. Je veux insister sur le fait que ce sont les organismes de recyclage des industries concernées qui récupèrent les encombrants et qui choisissent du sort de ces encombrants : cela peut être la réparation, le recyclage total ou le recyclage partiel. Ce sont vraiment les industries concernées. Ce sont un peu les pollueurs qui sont payeurs en la matière.

Nous en arrivons à cette expérimentation, puisque nous l'avons fait pour l'électroménager, et nous proposons, avec ce projet de délibération, de le faire pour l'ameublement, et particulièrement pour la literie. C'est d'abord dans Paris Centre que ce dispositif sera mis en place. Nous avons un maire qui accorde une très grande place à l'innovation et aux expérimentations. Ce sera décliné dans les 5e et 6e arrondissements.

L'objectif de cette expérimentation, c'est de tenter d'atteindre 7.500 enlèvements avant la fin de l'année. Bien sûr, si les résultats sont positifs, le dispositif sera pérennisé et étendu à l'ensemble de Paris. C'est vraiment tout à fait vertueux de pouvoir, comme nous l'avons fait sur l'électroménager, de le faire sur la literie, de pouvoir responsabiliser la filière et de se donner tous les outils pour que ce qui peut être recyclé le soit. C'est quelque chose qui va nous aider à mesure que nous tentons de réduire notre impact sur la planète et, plus singulièrement, nos déchets.

Nous devons nous réjouir de l'apparition de cette nouvelle solution offerte par la Ville à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter ce projet de délibération avec enthousiasme.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire et merci beaucoup, cher Boris JAMET-FOURNIER, pour votre intervention qui nous permet de souligner cette innovation que nous apportons à notre système de collecte municipale des encombrants, dont la performance est, je crois unanimement reconnue. Cette expérimentation, comme vous l'avez souligné, se fait en partenariat avec l'éco-organisme "Ecomaison". C'est l'éco-organisme de la filière de l'ameublement, agréé par l'Etat, pour la prise en charge de la fin de vie des objets de cette filière.

En l'occurrence, les matelas sont parmi les objets qui sont les plus déclarés par les Parisiens pour les rendez-vous "Encombrants". Ce sont des objets qui peuvent, s'ils sont collectés dans de bonnes conditions, être recyclés. Cela représente des tonnages importants de déchets. Le but de cette expérimentation est de faire en sorte que les Parisiens - sans que cela ne change rien pour eux, cette modification sera transparente pour les usagers - puissent prendre rendez-vous comme ils le font quotidiennement sur le site de la Ville.

Lorsque c'est un matelas qui sera déclaré comme objet à enlever, plutôt que les équipes de la Ville, ce sont les prestataires d'"Ecomaison" qui viendront collecter le matelas pour ensuite l'emmener directement vers une filière de traitement et de recyclage dédiée, ce qui nous permettra d'améliorer le taux de valorisation de ces objets. C'est une avancée écologique et, disons-le, c'est une avancée économique pour la Ville et pour les Parisiennes et les Parisiens, puisque c'est l'éco-organisme qui prend en charge le coût de cette collecte.

Je crois que c'est une bonne chose d'avancer de plus en plus vers la responsabilisation des metteurs sur le marché, des entreprises, dans la gestion de la fin de vie de leurs produits. En l'occurrence, c'est ce que nous faisons avec la filière de l'ameublement et des matelas, pour une durée de six mois, dans trois arrondissements. Nous avons bon espoir que cela fonctionne et que nous puissions l'étendre dans le temps et dans l'espace.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 27).

2025 DPE 30 - Dispositif de soutien à la lutte contre les graffitis sur les rideaux métalliques des commerces parisiens.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 30 relatif au dispositif de soutien à la lutte contre les graffitis sur les rideaux métalliques des commerces parisiens.

Je donne la parole à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci, Madame la Maire.

Encore moi, sur un sujet différent qui concerne Paris Centre au premier chef, et d'abord parce que l'art urbain est une partie intégrante de l'identité de Paris et de Paris Centre. Nous soutenons bien sûr, dans tous les arrondissements, son développement et la préservation d'œuvres uniques et qui magnifient notre Capitale. Je dis cela alors que, de l'autre côté de la façade de l'Hôtel de Ville, en plein cœur de Paris Centre, nous avons cette œuvre monumentale signée de l'artiste américain Shepard FAIREY, qui célèbre les 10 ans de la COP 21, et qu'il reste peu de rues dans Paris Centre qui ne sont pas ornées des œuvres de C215, n'est-ce pas, cher Ariel ?

Il est très important de bien différencier les fresques ou les portraits des graffitis qui ne présentent aucun intérêt. D'un côté, nous avons de l'art, et de l'autre côté, des graffitis qui n'ont ni intérêt artistique ni intérêt autre.

L'objet du projet de délibération que nous examinons maintenant, c'est l'embellissement des vitrines et des commerces. Pour embellir notre espace public avec le P.L.U. bioclimatique, les commerçants se voient aujourd'hui proposer une subvention pour mettre en place une solution entre deux propositions. La première, c'est de déplacer le rideau métallique à l'intérieur du magasin. La deuxième, c'est la position d'une œuvre d'art sur la grille ou sur le rideau du commerce.

L'idée, c'est de dire : s'il y a de l'art, au lieu d'un graffiti, cela incitera les tagueurs à ne pas venir amocher le rideau métallique qui aura été magnifié et embelli avec l'art urbain.

Ces subventions proposées ne peuvent pas dépasser 1.000 euros par commerce et ne peuvent pas représenter plus de 80 % du montant total de chaque projet.

Il faudra, et c'est un point important, bien que ce dispositif démontre toute son efficacité, les commerces candidats prouvent avoir déjà subi ou risqué de subir des dégradations dues à ces tags.

La lutte contre les graffitis est une priorité pour notre Municipalité. Voilà encore un dispositif innovant pour y répondre. En 2024, Monsieur GUILLOU, vous mentionniez l'impact économique que peuvent avoir ces enjeux. Je rappelle qu'en 2024, il y a près de 7 millions d'euros consacrés au nettoyage des rideaux pour lutter contre les tags.

Nous embellissons la Ville, et nous permettons d'économiser grâce à ce dispositif. C'est pourquoi la généralisation de cette proposition me semble être une bonne nouvelle, et je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire et merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER, pour votre intervention. Nous voulons, avec ce projet de délibération, proposer une innovation dans la lutte contre les tags, qui sont un fléau qui enlaidit notre Ville, et faire en sorte que nous puissions mener une politique de prévention.

Vous l'avez évoqué, la politique de remédiation de ces tags, nous la menons déjà depuis de nombreuses années. Cela coûte cher à la Ville : près de 7 millions d'euros par an pour le nettoyage des tags. Avec ce dispositif de prévention que nous proposons aujourd'hui, nous voulons à la fois prévenir l'apparition de ces tags et diminuer le budget qui est consacré à leur nettoyage.

Le dispositif que nous proposons est double. Il consiste à accompagner les commerçants dont les rideaux métalliques sont souvent des supports à l'apparition de ces tags, avec deux possibilités.

La première, qui est d'ailleurs une règle qui figure dans le Plan local d'urbanisme et qui est parfois méconnue des commerçants, c'est-à-dire l'obligation, lorsqu'on réalise des travaux, de déplacer le rideau métallique à l'intérieur du commerce, derrière la vitrine, pour faire en sorte qu'il soit moins tagué. Les commerçants pourront bénéficier d'une aide s'ils réalisent ces travaux, qui pourraient aller jusqu'à 80 % du coût des travaux.

La deuxième approche, proposée aux commerçants et aux propriétaires de locaux, c'est leur proposer de recourir à des artistes - des vrais, pas des tagueurs - qui vont pouvoir réaliser des fresques sur les rideaux métalliques, faire en sorte d'embellir ces rideaux, et ainsi dissuader les tagueurs de les dégrader par la suite.

C'est quelque chose qui fonctionne. Nous avons conçu ce dispositif à partir de retours de terrain, à partir d'expériences qui ont fonctionné de commerçants parisiens qui, de leur propre chef, ont fait appel à des artistes du quartier qu'ils connaissaient, qui ont réalisé des fresques sur leur rideau métallique et qui ont constaté que les tags étaient bien moins nombreux.

A travers ce dispositif, nous cherchons à encourager le plus de commerçants parisiens à se saisir de cette opportunité et à faire en sorte que nous ayons un embellissement de la Ville à travers ces fresques et, en même temps, une diminution des dégradations que sont les tags. Ce dispositif sera en vigueur dès l'automne et l'ensemble des travaux qui auront été faits à partir d'aujourd'hui, date de vote du projet de délibération, pourront être éligibles.

Merci beaucoup.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 30).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux nuisances sonores générées par la collecte municipale des déchets à Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 78 est relatif aux nuisances sonores générées par la collecte municipale des déchets à Paris.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale, pour deux minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la qualité de vie à Paris passe aussi, et surtout par des détails du quotidien. Le bruit en fait partie, et parmi les sources de nuisances sonores régulièrement signalées par les habitants, la collecte des déchets est en bonne place, en particulier tôt le matin.

Je veux rappeler ici les engagements pris par la Ville dans le cadre de son Plan d'amélioration de l'environnement sonore 2021-2026. Il prévoit de limiter l'exposition des Parisiens au bruit, ce que nous soutenons naturellement. Nous savons que plusieurs centaines de camions circulent chaque jour pour collecter les déchets à Paris. Beaucoup fonctionnent encore au gaz naturel pour véhicules, ce qui constitue une avancée sur le plan environnemental, mais il faut le dire : ce carburant, s'il réduit les émissions de C.O.2., ne réduit pas le bruit. Les riverains continuent de subir les nuisances acoustiques des moteurs et des bennes en fonctionnement.

Pourtant, des solutions existent. En 2023, dans le 13^e arrondissement, "SEPUR", qui est chargée de la collecte pour cet arrondissement, a mis en place une collecte 100 % électrique. C'est une expérimentation prometteuse qui montre que les innovations technologiques sont prêtes. Les véhicules électriques sont plus silencieux, moins polluants, et leur autonomie s'améliore constamment.

Nous souhaitons savoir, par ce vœu, où en est la Ville dans la transition vers une flotte et une collecte plus propres et plus silencieuses. Nous émettons le vœu que la Mairie de Paris communique un état des lieux précis, ainsi que les objectifs concrets en matière d'électrification des camions-bennes municipaux.

C'est une question de santé publique, d'équité pour les Parisiens sur le territoire et de cohérence avec les engagements pris par la Municipalité, que j'ai énoncés.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire et merci beaucoup, Monsieur le Maire du 17e arrondissement. C'est un objectif que nous partageons de réduire le bruit lié aux opérations de collecte des déchets de propreté urbaine au sens large.

Vous le savez, vous l'avez rappelé, la transition écologique de la flotte de véhicules de la Ville est un enjeu extrêmement important, qui est au cœur du Plan de déplacement des administrations parisiennes qui a été voté par notre Conseil en 2024, et qui récapitule l'ensemble des objectifs que se fixe la Ville en la matière, comme vous le savez sans doute.

Je vais essayer de satisfaire votre vœu en direct en vous communiquant un certain nombre d'éléments dans le temps qui m'est imparti sur l'avancement de l'électrification de la flotte, en tout cas pour ce qui concerne la propreté urbaine et la collecte des déchets.

En ce qui concerne la propreté, nous aurons d'ici à la fin de cette année 70 % des engins de nettoyage des trottoirs de la Ville qui seront électrifiés. Ce sont les Gluttons, ces aspirateurs de trottoirs, ce sont les laveuses, les aspiratrices, qui ont un taux d'électrification extrêmement avancé. Je pense que nous sommes l'une des villes françaises les plus avancées en la matière. Nous travaillons d'ailleurs avec des constructeurs français. C'est une belle technologie que nous sommes fiers de soutenir. Nous avons donc une électrification qui avance sur le plan de la propreté urbaine.

Sur le plan de la collecte des déchets, vous l'avez évoqué, nous avons aujourd'hui le 13e arrondissement qui est collecté par le prestataire "SEPUR" avec des bennes 100 % électriques. Nous travaillons sur la progression de ce taux d'électrification pour les arrondissements collectés par des prestataires privés. Ce sera l'enjeu du prochain renouvellement du marché de collecte d'ici à quelques années. Nous ne pouvons pas changer en cours de marché, mais c'est un des enjeux du prochain marché.

En ce qui concerne la régie, nous y travaillons également. Le projet de nouveau garage de la Ville à Romainville permettra le fonctionnement à l'électricité de l'ensemble des bennes qui y seront rattachées, ce qui nous permettra une progression importante de l'électrification de la flotte en régie.

Vous le savez sans doute, sur le plan technique, il n'est pas simple d'électrifier les garages, notamment ceux de la Ville, qui sont situés sous le périphérique, pour des questions de normes incendie, mais nous allons, à travers le futur garage de Romainville, avancer fortement en la matière.

Merci beaucoup.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GUILLOU.

Le groupe Union Capitale maintient-il son vœu ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je vais retirer mon vœu et je remercie Antoine GUILLOU pour ses explications, même si je reste un peu sur ma faim quant aux objectifs d'électrification de la flotte de la régie municipale avec l'avancée de ce site à Romainville, qui permettra de recharger les véhicules. C'est une ambition qui doit être accentuée.

Je retire mon vœu, et je remercie Antoine GUILLOU pour les explications et j'appelle à accélérer les efforts sur ce plan.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de bennes à ordures plus solides lors des manifestations à Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 79 relatif à l'installation de bennes à ordures plus solides lors des manifestations à Paris.

La parole est à Mme Véronique BALDINI, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes maximum.

Mme Véronique BALDINI. - Madame la Maire, mes chers collègues, régulièrement, Paris est le théâtre de nombreuses manifestations. C'est l'expression normale de la démocratie, mais elles ne doivent pas se traduire systématiquement par des dégradations de l'espace public. Les zones à manifestation sont connues, et même

souvent déclarées à la Préfecture. Ces axes, ce sont les Champs-Élysées, le boulevard de l'Hôpital à la rue de Rivoli, ou encore le triangle Bastille-République-Nation. A chaque fois, nous voyons les mêmes scénarios se répéter autour de nos poubelles et des bacs : ils sont renversés, incendiés, utilisés comme projectiles contre des policiers ou des vitrines, ou peuvent même servir de karting.

Derrière cela, ce sont les riverains, encore une fois, les commerçants et l'action municipale qui en font les frais. Ils sont privés de leurs poubelles, qui mettent du temps à être commandée, fabriquée. Tout cela a un coût considérable pour la collectivité. Ainsi, lors des manifestations contre la réforme des retraites en 2023, nos services avaient estimé à 1,6 million d'euros le surcoût lié aux dégradations subies. Ce n'est pas négligeable.

Si protéger l'expression démocratique ne doit pas avoir de prix, elle ne doit cependant pas coûter davantage aux contribuables qui n'ont rien demandé. Connaissant à l'avance les lieux et les dates des rassemblements, il apparaît de bon sens d'anticiper cela en remplaçant, à l'aune des manifestations, nos bacs en plastique par des bacs métalliques fixes, des modèles qui seraient plus résilients, résistants et plus difficiles à déplacer ou à incendier, ce qui limiterait les dégâts matériels et les nuisances qui en découlent.

C'est un investissement dans une solution préventive, ciblée et efficace que je vous propose afin de soulager les agents de propreté, qui réduira sans doute les risques pour les habitants et préservera l'espace public.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chère Véronique BALDINI, nous avons évoqué cette question en marge d'un précédent Conseil. Je dois dire que je ne m'attendais pas à ce que vous déposiez directement un vœu avant que j'aie eu le temps de me renseigner, mais je salue votre célérité.

Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait qu'il est déplorable que le mobilier urbain, et particulièrement les dispositifs de collecte des déchets, pour ce qui nous concerne, soit utilisé ou détourné pendant les manifestations à des fins de dégradation, ou pire, à des fins de projectile. Néanmoins, je dois dire que je suis un peu circonspect, après avoir consulté les experts, sur votre proposition.

L'enjeu principal, et je pense que nous serons d'accord, c'est que les bacs des immeubles, pour ce qui les concerne, soient plutôt rentrés le plus possible dans les immeubles lorsqu'il y a un risque de manifestation. Je ne suis pas sûr que les remplacer par des bacs métalliques soit la solution, et je doute que cette solution rencontrerait l'agrément des habitants concernés compte tenu du poids.

En ce qui concerne les dispositifs qui sont sur la voie publique, là encore, un peu de circonspection par rapport à votre proposition, car les bacs métalliques sont très lourds. S'ils devaient à leur tour servir de projectiles, je doute que le danger en soit, malheureusement, diminué.

Par ailleurs, concernant le risque d'incendie, ce sont souvent les déchets qui sont à l'intérieur des bacs, quelle que soit la matière des bacs eux-mêmes, qui servent de combustible. Ce sont souvent des déchets qui contiennent du plastique et qui brûlent très facilement, comme nous le savons.

Pour toutes ces raisons, nous partageons l'objectif et nous sommes toujours ouverts aux idées pour essayer de diminuer les risques que nous avons évoqués, mais je ne suis pas sûr que votre vœu y réponde.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 79, déposé par le groupe Changer Paris, est-il maintenu ?

Mme Véronique BALDINI. - Oui, bien sûr.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 79 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la prévention et à l'accompagnement en matière de tri des déchets.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 80 relatif à la prévention et à l'accompagnement en matière de tri des déchets.

La parole est à Mme Carline LUBIN-NOËL, pour le groupe "Les Républicains et Les Centristes" - Demain Paris !, pour deux minutes maximum.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Madame la Maire, mes chers collègues, Paris produit moins de déchets ménagers que la moyenne nationale : 430 kilogrammes par habitant chaque année contre 548 kilogrammes ailleurs en France. C'est une bonne nouvelle en apparence seulement, car, ce que ces chiffres ne disent pas, c'est que notre Ville est très en retard en matière de tri. Plus de 70 % des déchets parisiens finissent dans la poubelle grise, sans être triés, contre 45 % à l'échelle nationale. Seuls 73 kilogrammes de matériaux recyclables sont collectés par habitant, alors que la moyenne française est de 127 kilogrammes. La valorisation globale de nos déchets plafonne à 35 %, loin de l'objectif légal de 65 % fixé pour cette année 2025.

Alors, bien sûr, l'habitat collectif dense et les contraintes d'espace sont souvent invoqués, mais elles ne peuvent pas tout justifier. Le problème est plus large, c'est une politique de tri et de prévention qui reste trop éloignée du quotidien des Parisiens. Ceux qui proposent des solutions pragmatiques et accessibles.

D'abord, il est indispensable de renforcer l'information, mais de manière ciblée et adaptée en tenant compte des réalités du logement à Paris. Par exemple, dans de nombreux immeubles anciens, où les espaces pour les poubelles sont réduits, la communication doit être personnalisée avec des supports clairs et adaptés et un accompagnement direct des copropriétaires et gestionnaires d'immeubles.

Ensuite, il faut proposer des outils concrets et pratiques qui ne soient pas des contraintes supplémentaires pour les habitants. Cela passe par la généralisation de dispositifs de tri peu encombrants.

Enfin, un accompagnement actif dans les immeubles par le biais de référents "Tri" peut être envisagé.

Nous demandons également de maintenir le soutien aux associations et collectifs qui font un travail indispensable sur le terrain, souvent avec des moyens limités et un vrai suivi des résultats pour ajuster les politiques en fonction de l'impact réel.

Madame la Maire, ce vœu s'inscrit dans une volonté partagée de faire mieux pour l'environnement, mais pour la qualité de vie dans notre Ville. Le tri ne doit pas être une corvée inaccessible. Il doit devenir un geste simple, encouragé et accompagné.

Je vous invite, au nom du groupe "Les Républicains et Les Centristes - Demain Paris !", à voter en faveur de ce vœu.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chère Carline LUBIN-NOËL, je dois vous avouer une certaine perplexité à la lecture de votre vœu. En effet, le premier attendu que vous exprimez, c'est que la Ville de Paris mette en place un programme ambitieux de prévention des déchets, et vous rappelez en même temps, dans les considérants, que nous avons adopté un plan de prévention des déchets en décembre dernier, à l'unanimité. Permettez-moi d'être un peu surpris de ces propositions qui figurent, pour ainsi dire, toutes dans ce plan. J'imagine que c'est notamment parce qu'elles y figuraient que vous l'avez jugé, je suppose, pertinent.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des points, sinon pour vous dire qu'agir au niveau de l'immeuble, au niveau de l'habitat, est absolument crucial quand nous parlons de tri des déchets. C'est pourquoi, et vous vous en souvenez sans doute, lors d'un de nos précédents Conseils en ce début d'année, nous avons lancé officiellement le programme d'"immeubles zéro déchet" qui vise précisément à faire tout ce que vous indiquez dans votre vœu. Je crois que ce projet de délibération, sauf erreur de ma part, a dû être voté à l'unanimité.

Je n'irai pas plus loin, sinon pour vous dire qu'il n'y a nulle objection avec les principaux points que vous portez dans ce vœu. Cependant, je crois que pour la bonne cohérence et la bonne progression des travaux de notre Conseil, il n'est pas nécessaire de reformuler sans cesse sous forme de vœux des choses que nous avons déjà votées ensemble à plusieurs reprises.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 80, déposé par le groupe "Les Républicains et Les Centristes", est-il maintenu ?

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Il est maintenu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 80 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au tri et à la réduction des déchets.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n^{os} 81 et 81 bis relatifs au tri et à la réduction des déchets.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants, pour deux minutes maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Les déchets, c'est une question importante, raison pour laquelle nous y revenons souvent. Si les poubelles vertes des Parisiens contiennent 70 % de déchets qui pourraient être valorisés, cela montre bien les efforts qu'il nous reste collectivement à faire, puisque, pour mémoire, la loi prévoit que 65 % des déchets doivent être valorisés dès cette année 2025.

Oui, nous avons voté, en décembre dernier, le nouveau Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, un plan ambitieux qui prévoit une baisse de 100.000 tonnes de déchets et un, triplement, du tri. Or, je crois que les bonnes propositions sont toujours bonnes à prendre, et c'est la raison pour laquelle, dans ce vœu, nous faisons un certain nombre de propositions, dont celle-ci : la mise en place, par la Ville de Paris, d'une zone, sur volontariat, "Zéro emballage jetable", dans les parcs ou encore sur les berges.

Par votre vœu bis, je ne doute pas que vous avez souhaité rendre hommage à certains de mes combats à l'Assemblée nationale, et je vous en remercie. D'ailleurs, il est toujours de bon aloi que de vouloir rejoindre le MoDem, néanmoins, mon vœu appelait les prérogatives de la Ville, c'est-à-dire ce en quoi elle peut agir ou non.

Bien évidemment, nous pouvons continuer à aller plus loin, et je ne doute pas que les éminents représentants de notre Assemblée, à l'Assemblée nationale, sauront relayer les projets que j'ai portés en mon temps.

Vous allez me demander de retirer mon vœu, mais je ne le retirerai pas, parce que c'est un vœu qui s'adresse à vous, à la Mairie de Paris, et non à l'Etat. Je continuerai à défendre ce que je n'ai eu de cesse de porter dans d'autres instances.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chère Maud GATEL, je connais vos engagements sur le sujet, et je les partage. Je crois que l'ambition commune que nous avons de réduire les déchets, d'améliorer leur taux de valorisation, d'améliorer le réemploi, tous ces objectifs qui sont au cœur du Plan de réduction des déchets que j'évoquais tout à l'heure, et que nous avons adopté à l'unanimité en décembre 2024, nous les partageons.

Votre vœu fait deux propositions.

L'une propose d'organiser une campagne de communication d'ampleur "via" les M.U.I. J'ai le plaisir de vous dire, d'une part, que nous en faisons régulièrement, mais surtout que nous en aurons une nouvelle qui commence dans les prochains jours - le calendrier fait parfois bien les choses. Vous avez peut-être déjà pu la voir sur les bennes de la Ville, sur lesquelles elle a commencé à se déployer. Je vous confirme qu'elle sera visible sur les M.U.I. dans les prochains jours.

La deuxième proposition que vous formulez, c'est la création de zones "Zéro emballage jetable" sur la base du volontariat. C'est sur cette proposition que j'ai voulu vous proposer un vœu de l'Exécutif. En effet, vous le savez, la Ville, notamment avec l'action de mes collègues Florentin LETISSIER et Pierre RABADAN, est extrêmement engagée sur la réduction des emballages à usage unique par de multiples actions à destination de tous les acteurs que vous citez à raison dans votre vœu.

Ce que nous observons, c'est que le volontariat touche ses limites et qu'en réalité, il est extrêmement difficile d'entraîner l'ensemble de ces acteurs si nous n'avons pas des outils un petit peu plus contraignants, que ce soit la norme, que ce soit la fiscalité ou d'autres outils encore. C'est pour cela, en allant dans votre esprit, mais en constatant les limites de l'action volontaire, que j'ai souhaité vous proposer, dans un vœu de l'Exécutif, que nous puissions, en tant que Conseil de Paris, nous exprimer pour demander que l'Etat permette aux collectivités locales d'interdire, tout simplement, les emballages à usage unique dans un certain nombre de zones de leur territoire pour la vente à emporter, car c'est un fléau tant en termes de production de déchets que de propreté urbaine.

Ce n'est pas une volonté de nous défausser, mais juste un constat du fait que le volontariat, malheureusement, touche assez vite ses limites. Je crois qu'il faut aller plus loin pour atteindre l'ambition que nous partageons.

Merci, Madame la Maire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

En réponse au vœu n° 81, l'Exécutif a déposé le vœu n° 81 bis.

Vous l'avez dit dans votre intervention, Madame GATEL, vous maintenez votre vœu, quoi qu'il se passe.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 81 du groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 81 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 169).

2025 DTEC 16 - Subventions accordées aux associations de la transition écologique.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DETEC 16 : subventions accordées aux associations de la transition écologique.

Je donne la parole à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Je vais faire court, puisque nous avons le débat chaque année. Cher Franck MARGAIN, malheureusement, je n'aurai pas le plaisir de vous répondre directement. Cependant, je peux aisément deviner la teneur de votre intervention, puisqu'elle ne change pas d'année en année. Au moins, elle a le mérite de la constance, c'est ce qu'on peut dire, puisqu'à chaque fois qu'il s'agit de soutenir des associations qui œuvrent concrètement pour la transition écologique, la droite nous rejoue le même refrain : "trop militant", "trop politique", "trop engagé", "pas assez républicaines", en tout cas selon vos dires.

Je me suis demandée, en lisant ce projet de délibération, qui vous alliez viser cette fois. "Banlieue Climat", déjà fait, mais bon, le comique des répétitions. "Alternatiba", ou devrais-je dire plutôt "Action Justice Climat", déjà fait également, mais, comme vous faites preuve de constance, je ne doute pas que c'est certainement ces deux associations que vous allez viser, et probablement d'autres, je ne sais pas, et vous allez demander un vote dissocié. Au fond, ce n'est pas un débat de fond, c'est plutôt un réflexe idéologique. Vous vous opposez systématiquement à des associations qui œuvrent sur le terrain, et cela, pour des raisons qui sont purement idéologiques.

Revenons au fait, si vous voulez bien. C'est vrai que, la désobéissance civile, c'est un gros mot qui vous fait peur, mais vous le savez : la pédagogie est affaire de répétition. La désobéissance civile a été pratiquée depuis très longtemps, que ce soit par Martin Luther King ou par Gandhi. Cela vous fait peur, mais ce sont des associations qui sont engagées.

"Banlieue Climat", je vous rappelle, est une association qui travaille dans les quartiers populaires, des quartiers oubliés par les politiques publiques de l'Etat, dont votre groupe appartient, pour former des jeunes aux enjeux environnementaux, les rendre acteurs et les faire monter en compétences. Elle est soutenue par la Fondation de France, par la Fondation européenne pour le Climat, par des scientifiques, par Laurence TUBIANA, diplomate et architecte de l'Accord de Paris, et surtout - tenez-vous bien - elle est apolitique !

Vous allez encore nous accuser d'accointance politique avec telle ou telle association. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire l'année dernière, elle intervient même dans des villes dirigées par la droite, et oui, ne vous en déplaise : Clichy, Trappes, Les Mureaux, ces maires qui sont, je crois, de votre obédience politique, sont-ils trop gauchistes pour vous ? Puisque, à Paris, vous votez contre. Cherchez l'erreur !

Ce n'est pas parce que le projet est mauvais en soi, selon vous, mais purement parce qu'il vous dérange, parce qu'il fait bouger les lignes, ailleurs que dans vos petits salons feutrés. Une écologie qui parle d'inégalité, d'"empowerment", de justice, cela vous gêne ?

Nous, écologistes, nous assumons, nous assumons de soutenir ces associations. Nous estimons que ce que vous appelez du "militantisme", nous l'appelons "engagement", et de l'engagement qui est nécessaire pour notre Ville. C'est pour cela que nous soutiendrons l'ensemble de ces associations aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Chloé, je crains le pire : j'ai l'impression que tu lis dans mes pensées. Moi aussi, j'aime les gens qui sont en rupture contre les institutions, mais pas avec l'argent public, pas avec l'impôt des Parisiens ! Nous pouvons contester, nous pouvons être hors la loi, nous pouvons être contre, mais nous ne subventionnons pas les gens qui méprisent la loi et qui ne la respectent pas ! Voilà la différence entre la droite et la gauche.

Mais enfin, signe d'un certain charme qui anime nos Conseils de Paris, certains sujets, comme les feuilles qui tombent en automne ou les reportages sur les cartables à la rentrée scolaire, sont des marronniers. Ils ont néanmoins le mérite de nous permettre de rappeler certains principes auxquels nous tenons beaucoup et d'échauffer nos débats, bien que la température actuelle ne le recommande pas.

C'est d'ailleurs tout le fond supposé de l'action des associations dont nous parlons : sensibiliser à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous avons chaud, très chaud, nous crevons de chaud. Tout le monde s'en rend compte. Les conséquences du changement climatique ne peuvent pas être ignorées, par personne. Néanmoins, il faudrait mener une politique volontariste pour adapter notre Ville aux conséquences du changement climatique. C'est un véritable besoin.

Rappelons-nous le travail mené par tous les groupes lors de la M.I.E. "Paris à 50°C", avec Alexandre et Maud notamment, sa partie analytique qui était extrêmement critique sur les niveaux d'action et d'efficacité de la politique menée par la Ville. Cela n'avait d'ailleurs pas beaucoup plus en haut lieu et c'était très compliqué de faire sortir la vérité dans ce rapport. Je citerai pêle-mêle mes deux emblématiques places favorites, la République et la Bastille, qui détiennent toutes les deux les records de chaleur de la Capitale.

En dépit de ces constats, de ces besoins à Paris, nous sommes toujours à financer des actions ultra-militantes, un peu loufoques, gênantes, surtout, mais le pire : inutiles. Notre maison brûle, oui, nous dansons la carmagnole, comme l'a fait "Action Justice Climat" à la dernière fête de la musique ! Et encore, ce n'était pas la face acceptable de l'action de cette association prônant la désobéissance civile en sabotant, par exemple, le ramassage des poubelles pendant la grève des éboueurs en 2023 - les riverains les remercient encore.

Votre éco-vandalisme, nous n'en voulons pas. Surtout, nous ne voulons pas le subventionner par les deniers publics. Qu'apportent ces hors-la-loi à la société, à la planète, hormis des désagréments ? Pas grand-chose, malheureusement, mais 2.000 euros ? C'est bien plus : "clic-clac", la machine à "cash" fonctionne à plein régime. Ce n'est pas tout, puisqu'elle fonctionne pour "Banlieue Climat" : et "paf", 4.000 euros de plus.

J'avais l'occasion de dénoncer cette association, main des militants, proches de L.F.I. En décembre dernier, nous avons déjà eu ce débat, chère Chloé.

Maintenant, je suis prêt à vous poser une question, je me la pose d'autant plus après vous avoir entendue. Pour être considérée comme efficace dans la lutte contre le changement climatique, une association doit-elle être validée par le parti Ecologiste ? C'est une grande question, car, chère Chloé, vous venez de défendre avec ardeur le talent qu'on vous connaît, et que je te reconnais, cette association. Quitte à faire les choses, faites-les de façon transparente, respectez les Parisiens, subventionnez directement 6.000 euros pour "Les Amis de Chloé", et il n'y aura plus de doute.

Cette association "Banlieue Climat", gérée par des militants L.F.I., c'est bien celle de votre fédération parisienne des Ecologistes, appelée en décembre dernier à rejoindre votre appel à l'union de la gauche en vue des municipales ! Le message n'a pas dû changer depuis. Je pense qu'ils vont toujours soutenir maintenant le nouveau Dauphin ! Honnêtement, qui servez-vous ? Vous servez vos amis, vous servez votre idéologie, vous servez votre engagement, mais vous ne servez pas les Parisiens ! Si vous serviez les Parisiens, vous respecteriez leur argent public. L'argent public ne subventionne pas les hors-la-loi, les insoumis ! L'argent public respecte la loi et les actions ! Faites donc aménager la place de la République et de la Bastille, et vous verrez que vous serez beaucoup plus efficaces !

Pour toutes ces raisons, nous demandons un vote dissocié pour ces associations, les articles 9 et 11, "Action Justice Climat" et "Banlieue Climat", contre lesquels nous voterons, chère Chloé.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Dan LERT, s'il vous plaît.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons la chance, et c'est heureux, de disposer à Paris d'un tissu associatif riche sur les enjeux environnementaux et climatiques. A travers ce projet de délibération, nous soumettons à votre approbation les subventions à ces associations engagées pour un montant total de 38.000 euros.

Pour saluer le travail important mené par ces associations, en contradiction avec ce qui vient d'être indiqué à l'instant, je voudrais souligner leur intérêt pour la Ville de Paris et la transition écologique du territoire.

D'abord, le Festival du Livre et de la Presse écologique, qui sera cette année encore cofinancé avec ma collègue Carine ROLLAND, que je remercie pour cela. C'est une association d'éducation populaire qui organise chaque année, depuis plus de 20 ans, un festival qui permet aux Parisiens de découvrir de nombreux éditeurs, auteurs, artistes et associations de défense de l'environnement, et d'assister à de nombreuses tables rondes, d'ateliers de création, ou encore de spectacles.

Nous avons "France Nature Environnement Île-de-France", un acteur reconnu sur le plan environnemental qui agit pour la protection de l'environnement et de la qualité de vie dans des domaines allant de l'urbanisme à la lutte contre les pollutions. Actrice reconnue, je le disais, du débat public, elle participe à de nombreuses instances et contribue à la sensibilisation du grand public.

Cette année, F.N.E. est aussi co-financée avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI, que je remercie.

"Action Justice Climat", enfin, à Paris, qui déclenche chaque année des passions inutiles dans cet hémicycle. Je rappelle qu'"Action Justice Climat Paris" est une association importante dans le mouvement "climat". Cette année, nous proposons de leur attribuer une subvention pour l'organisation du forum "Climat", qui se focalise sur les liens entre écologie et enjeux sociaux auprès d'un public jeune, avec une programmation qui comprend formation, tables rondes et de nombreuses conférences plénières, gratuites et ouvertes à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens.

Du 26 au 28 septembre 2025 aura lieu la seconde édition du "Paris Rooftop Days", le festival de transformation des toits, qui a pour ambition d'explorer et de redécouvrir les toitures-terrasses parisiennes afin de révéler leur potentiel au programme de nombreuses animations sportives, performances artistiques, ateliers de jardinage, visites de toitures.

Enfin, l'association "Banlieue Climat", avec qui la Ville de Paris a noué un partenariat pour impliquer dans la transition écologique les habitantes et les habitants des quartiers populaires. A Paris, cette association fait un travail remarquable de formation des jeunes et d'accompagnement de projets parisiens. Nous sommes très heureux de soutenir leurs projets.

Enfin, sur un sujet ô combien important, notamment sur la question de la pollution de l'air, un sujet qui ne semble pas intéresser M. MARGAIN et qui est pourtant un vrai sujet majeur de santé publique, l'association "Respire", qui œuvre pour la modération de la qualité de l'air et de la prévention des impacts sanitaires de la pollution, en s'appuyant sur la science, la sensibilisation et des actions en justice. En 2025, elle collaborera avec la Ville de Paris sur des projets clés liés à la qualité de l'air, les "rues aux écoles", la logistique urbaine et les impacts sanitaires, notamment de la pollution du boulevard périphérique.

Votre intervention me permet de remercier chaleureusement toutes ces associations, leur équipe et l'ensemble de leurs bénévoles pour leur engagement pour la transition écologique de Paris.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Dan LERT.

Nous allons passer au vote avec une demande de vote dissocié du groupe Changer Paris sur les articles 9 et 11.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 9 du projet de délibération DTEC 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 9 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 11. Même vote, j'imagine ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 11 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 16 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DTEC 16).

2025 DTEC 20 - Rapport sur la transition écologique et sociale "Paris demain". - Edition 2024.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la hausse de la contribution sur les nuitées touristiques.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 20 et le vœu n° 82 relatifs à la hausse de la contribution sur les nuitées touristiques.

Le projet DTEC 20, c'est le rapport sur la transition écologique et sociale "Paris, Demain", édition 2024.

La parole est tout d'abord à René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe Changer Paris appelait de ses vœux avec une belle constance un rapport documenté, un vrai rapport sur la transition écologique et sociale avec des indicateurs et une mesure objective qui sanctionnent la réalisation de notre Ville par rapport à ses objectifs. Nous n'allons pas boudier notre plaisir, mais, pour poursuivre notre dialogue au long cours, en s'appuyant sur ce travail - je rends hommage aux équipes - il y a deux axes de perfectibilité de ce document auxquels, vous le savez, je suis particulièrement attaché, et je ne vais pas hésiter à les approfondir et à les documenter par rapport à notre dernier échange en 8e Commission.

Un rapport sur le développement durable se doit de permettre une lecture critique et lucide des politiques publiques à l'aune du dérèglement climatique et de s'interroger précisément sur les effets des politiques municipales. Quels résultats concrets, quelles limites, quelles marges de progression ?

Trente-sept indicateurs sont proposés au fil de la lecture. Parmi eux, plus de la moitié reste encore trop large pour avoir une réelle portée scientifique. Pour ne citer qu'un exemple, à part les véhicules parisiens à faible émission - vous savez combien nous l'avions réclamé pour le domaine de la propreté depuis le début de la mandature. C'est un indicateur facile à trouver, mais encore faut-il développer d'abord sa dimension territoriale, son impact sur les fonctions exercées dans les services de la Ville, hors de la propreté qui a été développée par M. l'adjoint tout à l'heure et ses conséquences sur le climat à l'aune de notre pays.

Je le répète, nous portons cette exigence au groupe Changer Paris, celle d'un rapport utile, documenté, ancré dans la réalité du territoire, et non d'un énième support.

Un rapport de cette envergure a aussi une vertu didactique. Il doit permettre, selon un principe de subsidiarité, qui est l'A.D.N. de ma famille politique, d'observer combien tous les échelons d'une gouvernance municipale agissent et comment ils sont évalués sur ces résultats et que les moyens qui dépendent d'eux, par rapport à l'objectif supérieur fixé par l'autorité, à savoir la Maire et ses adjoints.

Mieux que la déclinaison, c'est l'engagement des services déconcentrés. Quelle serait alors la formidable cohérence avec l'acte 2 de la territorialisation que de rassembler les indicateurs localisés, les actions accomplies par les services, de la propreté, des espaces verts, de la voirie, des affaires scolaires, de l'architecture, de la police municipale, tout ceci avec la capacité de synthèse des D.G.A.E.P., avec les évaluations et leurs sanctions, car la subsidiarité va de pair avec la responsabilité.

Cela veut aussi dire capacité d'innovation, et de redonner à chaque agent sa faculté d'initiative. Il est important d'impliquer l'assainissement, "Eau de Paris", les concessionnaires, lorsque leurs actions concernent la politique urbaine et concourent aux objectifs fixés. C'est le cas des chantiers dont la gestion doit faire l'objet d'une évaluation ponctuelle : polluants, bruits, déchets, transports, matériaux.

Nous disposons ensuite de la remontée des expériences locales, d'un rapport capable de dresser un état des lieux environnementaux précis de Paris. Comment évolue notre territoire indépendamment des intentions politiques affichées ? Quels impacts observons-nous sur la santé, l'économie, la biodiversité ? Quelle vulnérabilité ? Quels risques concrets ?

Ce travail d'analyse est indispensable pour identifier les leviers les plus efficaces en matière d'adaptation et de résilience. En l'état, comme nous le disions lors de la discussion du Plan Climat voté en novembre, au-delà d'un discours figé, nous voulons et l'approche de terrain y est pour beaucoup, disposer d'une lecture dynamique et en évitant de s'éloigner des réalités vécues par les Parisiens.

Mon deuxième thème, qui est largement alimenté par l'approche de terrain que je viens de développer, c'est l'intensité des critères. Je voudrais ici faire une place à la biodiversité, partie intégrante du climat et du développement durable. Ce n'est pas étonnant que les Français interrogés réservent à la préservation de la biodiversité une place de choix dans les décisions collectives attendues des autorités municipales. Ils sont bien conscients de la gravité de la situation et, alors que nous célébrons les 10 ans de l'Accord de Paris, il sera nécessaire de mesurer l'effet de cette canicule sur le vivant de proximité.

Nous regrettons que les scores de mesure, dont celui que vous soutenez, le "biodiv score", se contentent d'observations qualitatives et non quantitatives pour mesurer l'évolution de la biodiversité. En effet, nous croyons, nous sommes sûrs que l'on peut gagner largement en intensité du critère et précision de la mesure.

Sans opposer le climat à l'enjeu de la biodiversité qui nous est proche, accessible, et sur lequel notre action est mesurable, je vous invite à vous inspirer à l'avenir de l'ouvrage publié la semaine dernière par mon camarade Frédéric GRUET et à le décliner sur votre action municipale. Il y a une profonde et clairvoyante analyse de l'impact des actions municipales sur ce domaine, cela veut dire notre santé et notre bien-être de citoyens.

Ainsi, en territorialisant l'analyse, en approfondissant leur intensité, notamment sur la biodiversité, par un effet réflexif, c'est toute la politique de la Ville qui se trouvera implémentée au bénéfice des Parisiens pour cet enjeu ontologique pour notre Ville et qui portera le grand débat de notre campagne municipale pour la prochaine mandature.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, René-François BERNARD.

Je donne la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL qui présentera le vœu n° 82 du groupe Union Capitale.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, ces derniers jours, chacun d'entre nous a ressenti concrètement ce que signifie le dérèglement climatique. Nous l'avons vécu ici à Paris. Pourtant, cette transition écologique est aujourd'hui menacée ; non pas par manque de solutions, nous en avons collectivement. J'ai aussi voté, Mme la Maire de Paris le sait, le Plan Climat que vous aviez alors proposé.

Or, tout cela est menacé par un manque déterminant de moyens. Vous avez malheureusement épuisé tous les leviers budgétaires : +62 % d'augmentation de la taxe foncière, une dette à plus de 9,4 milliards d'euros en 2025, des loyers capitalisés utilisés pour payer du fonctionnement au lieu d'investir. Malgré cela, les investissements chutent de 150 millions d'euros cette année. Pourtant, l'étude de l'O.F.C.E., que vous aviez vous-même commandée, est sans appel : il manque 500 millions d'euros par an pour réussir la transformation écologique à Paris.

Alors, je propose des solutions.

D'abord, une contribution écologique des touristes. Paris est la première destination mondiale avec près de 39 millions de nuitées. Toutefois, la taxe de séjour est plafonnée à 15,60 euros, même dans les palaces à plusieurs milliers d'euros la nuit. Je prends les devants, car je connais votre réponse à l'avance, qui va consister à attaquer le Gouvernement et le Parlement. Sur certains sujets, je ne vous donnerai d'ailleurs pas tort, tellement certaines prises de position sur les sujets écologiques me paraissent aberrantes.

Je propose, dans ce vœu, que ce plafond soit relevé dans le cadre du budget 2026 en ciblant les établissements haut de gamme. C'est une mesure de justice sociale, fiscale et écologique. Néanmoins, parce que cela ne suffira pas, je propose une nouvelle fois, dans ce vœu, que la Ville se ressaisisse de son budget de fonctionnement, en réduisant son train de vie et en réorientant ses priorités.

Avec ces deux leviers, nouvelles recettes et maîtrise des dépenses, nous pouvons dégager les 500 millions d'euros par an supplémentaires nécessaires à la transformation écologique à Paris. Nous pourrions donc flécher intégralement la transition écologique de la Ville.

Ce vœu est un acte de responsabilité. Il n'y aura pas de transformation écologique sans financement solide.

Je vous remercie de votre attention et je vous remercie de voter le vœu que je porte.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

"Paris, Demain", le rapport de la transition écologique et social est clair. L'action, de la gauche parisienne, transforme la Ville et l'adapte au changement climatique. Depuis 2004, l'empreinte carbone de la Ville a baissé de 32 %. La consommation énergétique, elle, a baissé de 15 %. Ces résultats ne tombent pas du ciel, si vous me permettez. Ils ont nécessité des investissements et, si nous voulons que cela continue, il faudra continuer à investir, en ayant en tête que la dette est moins dangereuse que la dette climatique qui explose du fait de l'inaction.

Puisque nous avons directement la main sur 25 % du parc de logements à Paris, nous pouvons tenir l'objectif de 5.000 logements sociaux rénovés chaque année. C'est une initiative coûteuse en investissement, mais qui permet à la fois de diminuer drastiquement nos émissions, mais aussi de baisser, en moyenne, de 400 euros, les factures énergétiques des foyers. Dans le privé, je ris jaune ou rouge. C'est une acrobatie, digne du cirque Bouglione, à ne pas réaliser chez soi si vous n'êtes pas spécialiste.

Autre sujet important en matière d'empreintes carbone, de pollution atmosphérique et de qualité de l'air : les transports. Depuis 2022, le trafic routier à Paris a diminué de 54 %. C'est l'effet concret de nos politiques de réduction de la place de la voiture, de piétonnisation, de végétalisation et de fermeture des berges sur la Seine. Je me souviens, quand j'étais présent lors des débats sur la précédente mandature concernant la fermeture des quais, de toutes les interruptions de séances provoquées par la droite pour s'opposer, coup de coup, jusqu'au bout, à la fermeture des voies sur berges. Quand nous voyons le succès populaire de ces voies sur les berges, en particulier pendant les canicules, nous ne pouvons que souligner la coupure de la droite, encore une fois, avec les intérêts populaires.

Faites l'expérience de penser : qu'aurait été la Ville de Paris face aux changements climatiques avec la droite au pouvoir depuis 20 ans ? Des logements pas rénovés, faute de financement, des "bagnoles" garées sur les berges de la Seine, stationnées sur la place de l'Hôtel de Ville, et la place de la République qui serait un parking ? Des dizaines de réaménagements urbains n'auraient pas été engagés pour préserver le patrimoine dans une conception de la Ville-musée. Les cours "oasis", plus fraîches et plus agréables, n'auraient jamais vu le jour. Les 1.400 îlots de fraîcheur existants, à moins de 15 minutes du domicile de chacun, seraient réduits à peau de chagrin, et ainsi de suite.

Notre majorité peut certainement parfois mieux faire, mais elle agit avec la conscience de l'urgence. Je crois que, l'un des grands axes de progrès en matière d'adaptation au changement climatique, ce sont nos deux outils industriels : la fraîcheur de Paris et le réseau de chaleur. Il y a des objectifs ambitieux en matière de raccordement de clients au réseau de chaleur, 26 % de plus en 2030.

Dans ce contexte, il va falloir développer considérablement la production d'E.N.R., car celle-ci risque de repasser sous la barre des 50 % avec la hausse des raccordements, tout en préservant le modèle social et les usagers, mais j'y reviendrai.

En ce qui concerne le réseau de fraîcheur, il va falloir que l'exception devienne la norme. Aujourd'hui, le réseau ne concerne que les grands comptes et raccorde des établissements publics proches de leur tracé. Il faut renverser la logique. Cet outil industriel doit servir l'intérêt général en priorité, en se développant en direction des logements, des E.H.P.A.D., des maternelles et des écoles, avant de rechercher des raccordements vers le tertiaire. Bref, viser le service public et les intérêts populaires.

C'est certes plus cher, mais c'est à ce prix que la transition écologique sera sociale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Jean-Noël AQUA.

La parole est à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans sa nouvelle version, le rapport "Paris Demain" est bien plus qu'un simple bilan. C'est un véritable outil d'objectivation de nos politiques publiques en matière de transition écologique, et nous nous en félicitons. Il y a 33 indicateurs clairs et précis, et qui nous permettent de suivre l'évolution sur le long terme de notre empreinte carbone, de notre consommation énergétique, mais également de l'état de notre biodiversité, des inégalités territoriales et de l'engagement citoyen à Paris.

Ce rapport, c'est aussi une avancée démocratique majeure. En effet, il nous donne les moyens de rendre des comptes et surtout de démontrer que les investissements massifs que nous menons, et ce, depuis plusieurs années, malgré les critiques incessantes et caricaturales de la droite, portent leurs fruits.

Transparence totale, je le disais, puisque le grand public peut désormais mesurer l'impact concret de nos choix politiques. En effet, tout est en "open data" sur le site de la Ville et que les résultats sont sans appel. Mon collègue Jean-Noël AQUA a dit juste avant qu'en 20 ans, Paris a réduit de 32 % son empreinte carbone, ce chiffre est conséquent. Aujourd'hui, 73 % des déplacements se font à pied et les trajets à vélo sont près de trois fois plus nombreux que ceux en voiture. D'ailleurs, la qualité de l'air s'améliore, le bruit routier diminue. Bref, notre politique de mobilité, elle paye. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail mené conjointement par David BELLARD et Dan LERT à cet égard.

La nature, également, reprend sa place ; cela a été dit, la reconquête des voies sur berges que nous, écologistes, portons depuis 30 ans est devenue réalité, avec plus de 10 hectares d'espaces verts ouverts en 2024, deux nouvelles forêts urbaines et un territoire végétalisé à plus de 31 %. Paris prouve que la lutte contre le changement climatique rime avec l'amélioration du cadre de vie.

On nous accuse souvent, nous écologistes, d'écologie punitive. C'est faux, c'est l'absence d'écologie qui est punitive, pas l'inverse. Nous démontrons d'ailleurs qu'écologie rime avec justice sociale, puisque 25 % du parc

immobilier parisien est aujourd'hui à loyer modéré, et près d'un logement sur quatre. Paris, d'ailleurs, agit pour la mixité sociale, ne vous en déplaise, mais également pour la sobriété énergétique, avec un vaste plan de rénovation du parc social qui concilie à la fois sobriété et équité. Ce rapport, d'ailleurs, est enrichi d'un tableau de bord, comme je le disais, en "open data", qui permet à chaque Parisienne et Parisien, à chaque élu que nous sommes, de suivre les résultats concrets pas à pas de nos engagements.

Soyons lucides, mes chers collègues, le dérèglement climatique s'accélère. Une France à +4 °C, à quoi cela ressemblerait-il ? La canicule que nous venons de vivre ces jours-ci nous en donne malheureusement un avant-goût, et, nous, à Paris, nous ne détournons pas le regard quand le Gouvernement semble regarder ailleurs. Puisque l'année 2024 a bel et bien été, malheureusement, une année noire pour l'écologie en France, à cause de la politique menée par ce Gouvernement.

Cette fois-ci, ce ne sont pas les O.N.G. ou les écologistes qui le disent, mais c'est le Haut-Conseil pour le Climat, un organisme indépendant qui a été mis en place par Emmanuel MACRON lui-même, qui le dit aujourd'hui. Le Haut-Conseil vient de dénoncer les graves reculs en matière d'écologie de ce Gouvernement et a appelé aujourd'hui à un sursaut collectif. Lorsque l'Etat se défait, Paris agit. Nous devons faire plus vite, faire mieux, faire encore plus, nous adapter et surtout tenir nos engagements. Ce n'est aujourd'hui plus une option, c'est une nécessité. Je tenais d'ailleurs à remercier, à cet égard, les directions de la Ville qui ont contribué à cet énorme travail colossal et transversal, et en particulier la Direction de la Transition écologique et du Climat.

Ce rapport est une boussole pour nous. Il nous reste du chemin à parcourir, mais c'est à nous de nous saisir de ce rapport pour les générations futures.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Chloé SAGASPE.

La parole est à Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous débattons aujourd'hui de votre rapport sur la transition écologique et énergétique de Paris. Au-delà des grands mots et des incantations écologiques, cette communication révèle surtout une stratégie minimaliste, parfois déconnectée des urgences climatiques dans une ville qui est pourtant en première ligne.

Paris aime se présenter comme pionnière de la transition énergétique. Pourtant, les chiffres parlent d'eux-mêmes. La production locale d'énergie renouvelable reste marginale, quasi symbolique. Alors que les toits de Paris pourraient devenir un levier puissant de production solaire, vous avez laissé passer une décennie sans plan massif de solarisation. Pourtant, le potentiel photovoltaïque de Paris intra-muros est estimé à plus d'un térawattheure.

Qu'avons-nous aujourd'hui ? Nous avons à peine de quoi couvrir 2 à 3 % de la consommation d'électricité de la Capitale. L'objectif affiché de 50 hectares de panneaux solaires d'ici à 2030 est, je l'avoue, assez risible. C'est un seuil technique que des métropoles comme Barcelone ou Munich ont dépassé depuis bien longtemps, sans bénéficier du même budget que le budget de Paris. Où sont les conventions avec les bailleurs sociaux, avec les copropriétés, avec les écoles, avec les équipements publics ? Ce que vous présentez comme une avancée ressemble plutôt à un retard organisé.

Autre angle mort de votre stratégie de transition énergétique : la géothermie. Alors même que Paris repose sur un sous-sol extrêmement favorable à la géothermie de moyenne profondeur, vous refusez de développer cette filière de manière volontariste. Des projets structurants, comme les réseaux de géothermie profonde, par exemple en Seine-Saint-Denis ou à Arcueil, montrent que cette ressource est mobilisable à grande échelle pour le chauffage collectif et le chauffage urbain. A Paris, rien ou presque, à part quelques raccordements ponctuels, mais aucune planification systémique.

Alors que nous devons sortir massivement du gaz fossile, pourquoi cette inertie ? Pourquoi ne pas engager un partenariat métropolitain ambitieux pour tripler la part de chaleur renouvelable et géothermique dans les réseaux d'ici à 2030 ?

Que dire du biogaz ? Le gisement est là, sous nos yeux, avec les biodéchets, les graisses alimentaires, les bouches d'épuration, les déchets organiques des marchés. Tous pourraient alimenter une filière de méthanisation locale et durable, injectée dans le réseau de chaleur ou utilisée pour la mobilité propre. Or, Paris traîne des pieds. La collecte des biodéchets reste extrêmement limitée, en dépit des obligations légales. Les filières de valorisation ne sont pas consolidées, et la Ville se contente de transférer ses déchets en banlieue dans une logique de report de pollution, au lieu d'assumer une stratégie circulaire et territorialisée.

Alors que d'autres villes comme Milan ou Rennes ont mis en place des dispositifs efficaces de collecte et de valorisation du gisement organique, Paris se contente d'expérimentations à la marge, sans réelle volonté de généralisation. Ce manque d'ambition est tout simplement indéfendable.

Madame la Maire, vous ne pouvez pas continuer à mobiliser ce rapport comme un slogan tout en menant une politique qui en trahit l'esprit. Vous parlez de neutralité carbone, mais vous refusez d'investir sérieusement dans les énergies bas-carbone produites localement. Votre stratégie énergétique fait plus office d'affichage : une

communication verte qui masque l'absence de planification, l'absence d'objectifs contraignants et, surtout, l'absence de résultats.

L'écologie à Paris ne peut plus se limiter à des écoquartiers vitrines, à des projets de communication ou à des opérations cosmétiques sur les toits de quelques bâtiments publics. Il faut une vision systémique, une stratégie crédible et des moyens publics à la hauteur des enjeux. Soyons clairs : à force d'annoncer sans transformer, de promettre sans investir, vous avez installé une politique de "greenwashing" municipale. Paris s'habille de vert, mais surtout dans son discours, et continue à dépendre massivement des énergies fossiles, à externaliser sa pollution et à esquiver ses responsabilités.

Le temps presse. Ce dont Paris a besoin, c'est d'un plan de transformation énergétique audacieux, territorialisé, coordonné avec les autres niveaux de collectivité, et adossé à un calendrier et à des indicateurs transparents, afin de lutter utilement contre le dérèglement climatique dont nous souffrons tous aujourd'hui.

Madame la Maire, nous ne vous reprochons pas un manque de communication, mais plutôt un manque de cohérence dans cette lutte contre le réchauffement climatique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Catherine IBLED.

La parole est à Carline LUBIN-NOËL.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ces derniers jours, nous avons tous vécu une vague de chaleur exceptionnelle, accompagnée de nuits particulièrement lourdes pour les Parisiens. Ce constat ne peut laisser indifférent et nous invite à réfléchir avec sérieux et lucidité aux choix faits en matière d'aménagement urbain. Car, face à ces épisodes caniculaires, Paris n'offre pas, à ses habitants, suffisamment d'espaces de fraîcheur accessibles.

En dépit des discours sur la végétalisation, la minéralisation et la bétonisation massive de certains quartiers contribuent à renforcer ces îlots de chaleur, accentuant la sensation de chaleur étouffante. Lors de l'examen du P.L.U. bioclimatique, nous avons proposé de faciliter l'installation de fontaines dans les cours d'immeubles, des dispositifs qui, connectés au réseau d'eau non potable, auraient pu participer à rafraîchir ces espaces. Cette proposition a malheureusement été rejetée.

Par ailleurs, beaucoup de fontaines ornementales de la Ville, qui pourraient, elles aussi, apporter un peu de fraîcheur, sont hors d'eau. C'est regrettable, vous en conviendrez. Notre Ville souffre d'un cruel manque d'îlots de fraîcheur, accessibles, notamment, la nuit. Si certains espaces verts restent ouverts tard, leur nombre demeure largement insuffisant, très en deçà des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé de 12 mètres carrés d'espaces verts par habitant. Nous sommes à 9 mètres carrés par habitant en comptant les deux bois, et à 3 mètres carrés sans les compter. Ce n'est pas à la hauteur.

Nous insistons pour que l'ouverture au public des tronçons de la Petite ceinture soit une priorité afin d'augmenter ces espaces verts urbains. Ces nouveaux espaces devront bénéficier d'un entretien rigoureux, surtout lors des premières années, pour garantir leur pérennité. Vous vous félicitez du nombre d'arbres plantés, notamment les 50.000 arbres le long du périphérique, mais je doute que cela ait réellement contribué à rafraîchir les nuits des Parisiens.

Nous regrettons aussi l'absence d'indicateurs sur l'âge des arbres ou leur taux de survie depuis le début de votre mandature. Ces données mettraient probablement en lumière un déficit d'entretien qui conduit trop souvent à l'abattage prématuré des arbres.

Je souhaite aussi attirer votre attention sur les travaux des rues transformées en rues-jardins, qui, s'ils ne sont pas soigneusement encadrés, peuvent gravement endommager les systèmes racinaires des arbres. Prenons l'exemple de la rue du Jourdain, où les racines sont restées à l'air libre jusqu'à juin, un délai beaucoup trop long pour ce type de travaux. L'entretien des arbres, des espaces verts, des fontaines, est une condition essentielle pour améliorer le cadre de vie des Parisiens.

Notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" réaffirme ainsi son attachement à une écologie pragmatique, tournée vers des résultats tangibles et réellement au service des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Carline LUBIN-NOËL.

La parole est à Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Mes chers collègues, le rapport "Paris Demain", présenté en 8e Commission, est un document essentiel. Il donne à voir la trajectoire écologique et sociale de notre Ville à travers 33 indicateurs mesurables et utiles, je veux saluer la rigueur des services de la DTEC, leur capacité à rendre visible l'effort collectif mené dans un contexte difficile et leur travail en faveur d'une transparence.

Oui, Paris avance, le réseau de chaleur est devenu le premier de France, la qualité de l'air s'est améliorée, la consommation énergétique baisse. Dans une ville exposée à des pics de chaleur toujours plus intenses, où +0,7 °C ont été mesurés en 2024 par rapport à la normale, dans une ville construite à 90 % avant les normes climatiques modernes, avons-nous le droit de nous contenter du rythme actuel ? Je ne le crois pas.

Préparer Paris aux crises, c'est se mettre à hauteur d'un climat qui évolue plus vite que nos plans. C'est assumer une forme de lucidité, mais toutes les politiques ne se valent pas.

Une végétalisation réussie ne se mesure pas uniquement au nombre d'arbres plantés, mais à la capacité des sols à les accueillir. Il serait essentiel, de façon collective, pour faciliter notre trajectoire sur la biodiversité, de mettre plus de moyens pour évaluer le nombre de pieds d'arbres encore bitumés, les trames vertes dont il faudrait assurer la continuité, alors même que nous connaissons leur importance face aux îlots de chaleur. Plus de moyens, nous l'avons évoqué hier sur les restrictions en matière budgétaire sur le budget de l'environnement.

L'eau doit aussi trouver sa juste place dans l'espace urbain, non pas comme un accessoire, mais comme un système. Au-delà des fontaines à rénover, nous l'avons évoqué hier, trop nombreuses et qui restent fermées ou en non-état d'utilisation, ou encore des zones de baignade à offrir plus nombreuses, il est urgent d'instaurer un maillage dense d'espaces d'eau pour rafraîchir et irriguer la végétation. La construction d'ouvrages de rétention permettrait d'ailleurs, par le stockage d'eau en milieu urbain, une ressource précieuse face aux périodes de sécheresse.

Le nombre croissant de nuits à des températures très chaudes augmente les risques pour la santé. Des solutions existent comme celle mise en place en Espagne, nous l'avons déjà évoqué dans cet hémicycle, en particulier à Madrid, combinant végétalisation, infrastructures d'eau et réseaux de froid urbains, qui doivent inspirer notre stratégie locale. Il est possible d'associer réseaux de froid urbain, bassins de rétention, toitures végétalisées, cour d'école imperméabilisée dans une stratégie cohérente et efficace. A nous d'avancer dans ce sens.

Dans un an, ces indicateurs nous permettront de dresser un bilan précis de l'efficacité des politiques mises en œuvre. Cependant, il ne faut pas oublier que les années passées sous votre mandat, Madame la Maire, ont déjà façonné la trajectoire de Paris et que les résultats d'aujourd'hui sont le fruit de choix et d'orientation que vous avez choisie, je pense notamment à la Tour Triangle et aux surfaces bitumées qui continuent d'aggraver les réseaux de chaleur.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud LELIÈVRE.

Je vais donner la parole à Dan LERT, pour vous répondre, Monsieur le Maire.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Haut-Conseil pour le Climat a publié son dernier rapport ce matin. Le constat est glaçant : l'action climatique de la France ralentit alors même que le dérèglement s'emballe. Alors que nous venons de traverser une canicule extrême à Paris, le Haut-Conseil pour le Climat alerte sur le décalage entre l'ampleur des bouleversements climatiques et l'insuffisance des politiques d'adaptation menée par le Gouvernement.

A Paris, c'est tout le contraire : on ne faiblit pas, on accélère. Notre engagement ne se limite pas aux discours, aux grandes déclarations. Il se mesure, il se chiffre, il se vérifie. C'est tout le sens du projet de délibération que nous examinons aujourd'hui. Grâce au rapport "Paris Demain" et au nouveau tableau de bord publié sur Paris.fr, nous donnons à voir les résultats concrets de notre action sur la base de 33 indicateurs.

Quelques exemples : la consommation d'énergie à Paris a baissé de 19 % entre 2004 et 2023. La Ville de Paris a financé la rénovation écologique de 5.063 logements sociaux en 2024. Le trafic routier a chuté de 56 % entre 2004 et 2024. 115.345 arbres ont été plantés entre 2020 et 2024, et je pourrais continuer cette liste, qui serait très longue.

Ces chiffres sont des preuves que nous transformons Paris pour rendre la ville plus respirable, plus agréable, plus juste. Ils sont aussi une boussole pour piloter notre Plan Climat vers la neutralité carbone en 2050, et ajuster notre politique pour rester sur les bonnes trajectoires. Nous pourrions évidemment aller plus loin en descendant, quand c'est possible, à la maille des arrondissements.

Ces indicateurs sont aussi une réponse démocratique face à la progression inquiétante de la désinformation, face à la montée des discours climato-sceptiques et des "fake news". Je veux ici saluer comme vous le travail remarquable de la Direction de la Transition écologique et du Climat, qui suit avec rigueur et ténacité la planification de la transformation écologique de notre ville. Leur engagement mérite notre reconnaissance collective.

Monsieur BOURNAZEL, concernant votre vœu, votre constat est tout à fait juste sur le besoin de financement de la transition écologique. Nous avons d'ailleurs commandé à l'O.F.C.E. une étude pour chiffrer les investissements nécessaires à la mise en œuvre du Plan Climat. La Ville de Paris, comme vous l'avez indiqué, devra mobiliser 500 millions d'euros d'investissements supplémentaires par an à partir de 2030.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé au Gouvernement, avec mon collègue Paul SIMONDON, une hausse de la taxe de séjour pour financer en partie les investissements liés à la transition écologique. Je vous invite à soutenir cette proposition auprès du Gouvernement que vous soutenez. En effet, souvenez-vous, la dernière fois que cette taxe a été relevée, toutes les recettes ont été captées par Île-de-France Mobilités, présidé par la Présidente de Région, Valérie PÉCRESSE.

En revanche, et je le dis clairement, nous refusons de sacrifier 150 millions d'euros de dépenses de fonctionnement comme vous le suggérez. Cela nuirait gravement au service public à Paris, à l'entretien des écoles, au service d'accueil de la petite enfance, à l'accès à la culture et à la propreté de Paris et bien sûr à la mise en œuvre du Plan Climat. Ce serait à la fois irresponsable et dangereux.

C'est la raison pour laquelle j'émetts un avis défavorable de l'Exécutif sur votre vœu, et je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Dan LERT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82 déposé par le groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 82 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DTEC 20).

2025 DTEC 22 - 10 ans de l'Accord de Paris. - Communication au Conseil de Paris en matière d'accélération des énergies renouvelables locales.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments et équipements municipaux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 22 et le vœu n° 83 relatifs au déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments et équipements municipaux.

Le projet DTEC 22, ce sont 10 ans de l'Accord de Paris, communication au Conseil de Paris en matière d'accélération des énergies renouvelables locales.

La parole est à nouveau à Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a 10 ans, Paris accueillait un moment rare d'unité internationale, l'Accord de Paris. Un traité climatique certes, mais également une feuille de route partagée pour repenser nos trajectoires de développement. Il portait une ambition claire : inscrire l'action de chacun dans une dynamique globale, aligner les politiques publiques, les investissements et les comportements autour d'un objectif et un horizon commun et soutenable.

Dix ans plus tard, le bilan est contrasté. Si les avancées sont visibles, notamment sur l'intégration de la neutralité carbone dans de nombreuses stratégies, les dynamiques engagées ne sont pas à la hauteur des défis. Les effets du réchauffement climatique s'intensifient au-delà des prévisions, les écarts d'engagement se creusent, les trajectoires restent globalement éloignées des objectifs à long terme. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'Accord de Paris, mais de reconnaître que l'heure n'est plus aux déclarations de principe, mais à la consolidation et à l'accélération de l'action.

A Paris, il est de notre responsabilité de traduire ces ambitions dans le concret, au plus près des habitants. Des efforts ont été faits : la baisse des émissions depuis 2004, les politiques de verdissements, très présentes, les mobilités actives, les investissements dans les énergies renouvelables, tous ces éléments vont dans le bon sens. Néanmoins, pour que ces actions portent pleinement leurs fruits, elles doivent s'inscrire dans une approche plus structurée, mieux coordonnée et plus équitable sur le territoire.

La résilience doit se planifier. Elle suppose d'abord de mettre les moyens là où l'urgence est la plus importante. Or, que constate-t-on ? Une chute des investissements depuis 2019. Le budget total alloué à l'environnement a atteint 110,2 millions d'euros, ce qui ne représente qu'environ 6 % des besoins estimés. La Ville devrait, en effet, pouvoir mobiliser chaque année 500 millions d'euros pour répondre efficacement à l'ensemble de ces enjeux. Un désengagement pointé par la Chambre régionale des comptes, couplé à une baisse des effectifs dans les services de la DEVE.

A l'inverse des exigences de l'Accord de Paris, le court terme l'emporte parfois sur le long terme. Sur la question de la biodiversité, les initiatives locales se multiplient, des arbres sont plantés, des îlots de fraîcheur sont

créés, c'est essentiel. Il faut faire plus, donner plus de moyens, c'est ce que les habitants et la nature attendent. Ce sont des continuités écologiques.

Pour une végétalisation plus cohérente et plus vivante, il faut arbitrer en faveur de la nature à chaque fois que c'est possible. En effet, ces solutions fondées sur la nature participent à l'adaptation de la Ville au réchauffement urbain, à la résilience sociale et écologique. Ce faisant, on prend acte de l'interdépendance entre nos politiques climat et celle du vivant.

Pour réussir, il faut d'abord de la transversalité, des coopérations renouvelées, l'énergie, la logistique, la gestion de l'eau et des déchets ne s'arrête pas au périphérique. La stratégie climatique de Paris ne peut rester isolée, elle doit se construire dans la métropole, avec la Région et les communes voisines, dans un esprit de partenariat, de co-échange et d'efficacité.

Enfin, l'un des enjeux cruciaux reste l'adaptation sociale. C'est peut-être là où nos politiques sont trop en retrait. Les événements climatiques frappent d'abord les plus fragiles. Il faut aller plus loin, cartographier les vulnérabilités, anticiper les risques, ouvrir des lieux de refuges accessibles, signalés et opérationnels et 24 heures sur 24. Il ne s'agit pas uniquement de résilience technique, mais de solidarité.

C'est cette vision que nous portons au sein du groupe MoDem et Indépendants, une écologie partagée et co-construite à l'échelle du territoire, une écologie protectrice, centrée sur l'adaptation et la justice sociale, une écologie rigoureuse avec des objectifs publics, des échéances claires et des budgets fléchés, une écologie non partisane où le climat n'attend pas nos désaccords.

Paris a une responsabilité particulière, parce que l'histoire des Accords de Paris s'est construite à Paris. En effet la crédibilité de la transition passe aussi par l'exemplarité locale, parce que, 10 ans après, il est urgent de traduire l'esprit des Accords de Paris en actes concrets efficaces et durables.

A l'approche de la COP 30 au Brésil, Paris devra se hisser à la hauteur du texte qu'elle a accueilli non par des effets de communication, mais par une stratégie ancrée sur les quatre piliers de l'Accord de Paris : universalité, long terme, transversalité et durabilité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud LELIÈVRE.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 2015, avec l'Accord de Paris, nous actions la nécessité de limiter le réchauffement à 1,5°C et nous nous fixions l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050 conformément aux recommandations du G.I.E.C. Dix ans après, les engagements n'ont malheureusement pas été tenus. Le 19 juin dernier, un collectif de scientifiques français, dont Valérie MASSON-DELMOTTE, l'a affirmé : l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5°C n'est non seulement plus atteignable, mais nous le dépasserons avant 2030.

La revue "Geophysical Research Letters" prévoit que la fonte des calottes glaciaires pourrait faire disparaître le Gulf Stream, qui nous placerait entre deux extrêmes, des hivers extrêmement froids et des étés encore plus chauds. On peut facilement l'imaginer. Le phénomène est irréversible. Désormais rien ne dit que nous respecterons le prochain plafond à savoir celui des 2°C en 2050. Dès la fin du siècle, nous pourrions atteindre une augmentation de 3°C par rapport à l'ère industrielle.

Nous savons que les Etats-Unis de Donald TRUMP se sont retirés de l'Accord de Paris dès sa prise de fonction, mais, en matière de recul, la France n'est pas en reste. Emmanuel MACRON, qui avait annoncé que son mandat serait écologique, a, une fois de plus, trahi sa parole : suppression des Z.F.E., recul sur l'artificialisation des sols, suspension des aides à la rénovation thermique, soutien continu aux énergies fossiles. Le recul fait système.

Du côté des Républicains, non seulement l'ambition est absente, mais la ligne est désormais visiblement de revenir sur l'écologie. Je citerai, par exemple, un moratoire du 19 juin sur le déploiement des éoliennes et le photovoltaïque, adopté par un amendement des Républicains, avec le soutien de l'extrême droite. Il menace 80.000 emplois dans le secteur des énergies renouvelables et remet en cause les objectifs de neutralité carbone. Un contresens - la farce du film "Don't Look Up" était en dessous de la réalité. Voilà donc le visage de l'alliance entre la droite et l'extrême droite au Parlement, le vrai visage d'une droite qui, à Paris se dit écologiste, mais à l'Assemblée, fait tout l'inverse.

La Ville a raison de s'engager pour le développement d'installations renouvelables. Elle a raison de développer les panneaux photovoltaïques, ces réseaux de chaud et de froid, et vous savez que nous y sommes sensibles. Nous nous interrogeons sur les modalités de ce déploiement et c'est pour cela que nous contestons ponctuellement le choix de sociétés de projets soutenus par la S.E.M. "Axe Energie", qui favorise une libéralisation du secteur de l'énergie.

Sur le réseau de chaleur, nous pouvons également nous interroger sur la tenue des objectifs : 75 % en 2030, oui, mais comment ? Cela fait 10 ans que nous stagnons avec à peine plus de 50 %. Nous n'avons aucune visibilité

sur les investissements à venir ni leurs coûts qui impacteront inmanquablement la trajectoire financière pour les usagers ni sur les localisations.

Toujours en matière de production d'énergie, il faudra que l'Etat se ressaisisse pour accélérer l'électrification du pays. Cela nécessitera d'énormes investissements publics si on veut que cette transition respecte les délais et qu'elle soit socialement juste. Tout en gardant le cadre du service public, indispensable pour préserver les intérêts à la fois des usagers, des salariés et des investissements long terme, donc de la planète.

Nous plaçons donc pour un mixte décarboné, incluant le renouvelable et le nucléaire, dans le cadre d'une grande entreprise publique pilotant la transition énergétique, sortant de la mise en concurrence européenne et structurant la filière renouvelable, maîtrisant les tarifs.

Je finis sur la conclusion et un bémol, dans le projet de délibération, sur sa conclusion, qui nous dit, je cite : "Nous devons probablement adapter notre consommation à la temporalité de la production, ou sinon être capables de stocker ces énergies produites", à savoir les renouvelables.

Je voudrais des précisions. Si c'est pour avoir des tarifs bleus comme E.D.F. le pratique en fonction de la production, c'est intelligent. Si c'est pour organiser la pénurie pour impôt s'est imposé de façon dogmatique un modèle inefficace et intermittent, cela ne marchera pas. Notre responsabilité est tout autant de garantir le droit fondamental à l'énergie que de produire une transition écologique populaire.

La gauche rompt avec la pénurie capitaliste et néolibérale. La gauche organise l'appareil politique pour répondre aux besoins populaires tout en respectant l'environnement. La gauche organise l'abondance pour les classes populaires qui subissent la précarité, une abondance à rebours des pseudo-lois du marché, comme dirait Kohei SAITO.

En investissant massivement l'argent public sur la transformation de notre ville, nous démontrons qu'il est possible d'agir contre le réchauffement climatique et d'avoir des résultats mesurables et importants, mais nous le disons, tout en gardant la question sociale et populaire en tête.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Je donne la parole à Alexandre FLORENTIN.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, comme ce qu'a fait notre collègue Jean-Noël AQUA, profiter de cette communication pour interroger la droite de l'hémicycle. Votre mouvement politique a élu M. RETAILLEAU à sa présidence, et M. RETAILLEAU a dit, je cite : "L'éolien et le photovoltaïque n'apportent au mixte énergétique français qu'une intermittence coûteuse à gérer, il n'y a donc aucune raison de continuer de les financer". Fin de la citation. C'est exactement le contraire de ce qui est dit dans votre vœu.

Vous portez un vœu qui va dans le bon sens sur les E.N.R., mais votre groupe détricote main dans la main, tantôt avec les macronistes, tantôt avec l'extrême droite, parfois les deux en même temps, notre capacité à sortir des énergies fossiles de manière juste. Vous vous plaignez de la canicule, mais vous votez pour toujours plus de bitumisation du monde en détricotant le "zéro artificialisation net".

Vous voyez comme nous les bouilloires thermiques à Paris, mais vous votez pour la réduction des aides à la rénovation.

Vous vous dites les défenseurs du monde économique, mais vous créez une instabilité normative qui est exécration pour l'entrepreneuriat et pour l'industrie.

Vous parlez de sécurité, mais vous votez pour tout ce qui met à bas notre sécurité climatique.

Comme toutes et tous, vous voulez vivre en bonne santé. Cependant, vous votez pour la réintroduction des néonicotinoïdes, tueurs d'abeilles, perturbateurs endocriniens et neurotoxiques.

Votre famille politique ne semble plus savoir où elle habite. Je ne doute pas de vos convictions à vous dans cet hémicycle. Cependant, je vous appelle à agir en cohérence : rendez les cartes de votre parti, redescendez sur terre ! C'est le sens profond de l'Accord de Paris : vivre sur Terre.

A ce titre, la COP 30, à Belém, ne sera pas n'importe quel COP, elle sera aussi le rassemblement des gens qui ne veulent pas laisser faire les tenants de la croissance à tout prix et de la consommation à tout va, dont l'appétit sans faim mange le monde. L'Accord de Paris y aura l'occasion de renaître sous une autre forme. A Paris comme ailleurs, nous devons prendre en compte ce nouveau monde dans lequel nous sommes entrés : changement de paradigme, raréfaction, crises.

La question que je me pose, c'est : comment vivre avec dignité, simplicité et enthousiasme quand on est lucide sur l'état de ce monde ? Cette communication qui fait le bilan sur les actions de la Ville en matière d'E.N.R. donne un élément de réponse : avec de la volonté, du courage, on peut faire. Pour la suite, je crois qu'il faut décroître nos consommations du futile, sinon, nous risquons de perdre l'essentiel.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Alexandre FLORENTIN.

La parole est à François BÉCHIEAU.

M. François BÉCHIEAU. - Monsieur le Maire, chers collègues, la COP 21 qui s'est tenue à Paris a pu aboutir à un accord historique dont nous nous sommes réjouis et félicité. Signé par 196 parties prenantes, cet accord prévoyait de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels ou en cas de difficultés pour atteindre cet objectif, de rester largement en deçà des 2°C supplémentaires.

Il est important de rappeler le rôle primordial de la Maire de Paris dans la signature de cet Accord, malgré un contexte marqué par les terribles et meurtriers attentats terroristes de "Charlie Hebdo", de l'Hyper Cacher, puis hélas encore du Bataclan et de la Belle Equipe - un accord dans lequel Anne HIDALGO avait prouvé que notre belle Ville de Paris restait debout face à l'horreur et qu'elle continuait d'avancer fidèle à ses valeurs républicaines.

Paris était très engagée pour lutter contre le réchauffement climatique et l'Accord de 2015 a permis une intensification de sa politique écologique. Elle a ainsi pris l'engagement d'atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050.

Pour cela, l'un des leviers qui peut être activé est celui de l'énergie. C'est ainsi que, dans le Plan Climat que nous avons voté l'année dernière, des objectifs ambitieux ont été fixés. En 2030, 10 % d'énergies renouvelables locales devront être produites et ce ratio devra atteindre 20 % en 2050.

Plusieurs sources d'énergie renouvelable peuvent être utilisées à Paris. La première d'entre elles est l'énergie solaire. En 2023, la Ville comptait 200 installations photovoltaïques qui ont produit 3,3 gigawattheures.

La deuxième est la géothermie. Deux forages de géothermie profonde, l'un dans le 19e arrondissement, l'autre dans le 17e arrondissement, produisent chaque année 38 gigawattheures qui alimentent le réseau de chaleur parisien.

La troisième source est la récupération de chaleur fatale, celle-ci est récupérée dans les égouts, mais également dans les "data centers" à Paris. Cette énergie permet d'alimenter les équipements publics, tels que des collèges ou la mairie du 11e arrondissement.

De plus, des travaux de verdissement et de décarbonation du réseau de chaleur parisien sont en cours. Enfin, la S.E.M. "Axe Seine Energies Renouvelables" permet que cette politique volontaire ne se limite pas aux fournitures parisiennes.

Je ne peux terminer cette intervention sans vous inviter, et vous inciter à aller visiter et à promouvoir autour de vous la très belle exposition "Paris Belém" qui se tient dans les murs de notre Hôtel de Ville, sur les actions mondiales menées durant la dernière décennie. La communication que nous examinons montre à quel point Paris est précurseur dans le verdissement de ses activités.

Nous pouvons, et nous devons toutes et tous, nous en féliciter.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, François BÉCHIEAU.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous fêtons les 10 ans de l'Accord de Paris sur le climat. Nous ne pouvons que nous en féliciter. En revanche, en regardant de plus près les chiffres et au-delà de la communication des fanions qu'on voit dans les grandes artères de la Capitale ces derniers jours. Il y a la réalité : le retard pris par la Ville pour la transition écologique.

En effet, vous parlez des baisses de consommation de la Ville en vous targuant, cela vient d'être dit, d'avoir baissé ce chiffre de 19 % de 2004 à 2023. Cela fait bien 20 ans. En regardant de plus près, vous êtes à moins de 3 % de baisse par an, lié à l'évolution des technologies, avec les L.E.D., etc.

Je vais parler surtout des immeubles et des consommations énergétiques. En effet, je pense que c'est un point très important : 70 % de la consommation d'énergie est liée au chauffage et au réseau de froid. Il y a une solution simple, et nous la connaissons tous, pour faire baisser cette consommation d'énergie. C'est le réseau de chaleur, C.P.C.U., et le réseau de froid, "Fraîcheur de Paris". Or, vous le dites vous-même, les prestataires ont, pendant 20 ans, et vous étiez au pouvoir, priorisé les bureaux vides, aujourd'hui, avec le télétravail, les hôtels et les bâtiments publics. C'est un fait.

Je sais que, Monsieur FLORENTIN, quand vous venez au Conseil de Paris, vous parlez, mais regardez tous les vœux que nous avons déposés à ce sujet, il faut urgemment connecter les immeubles d'habitation au réseau. Aujourd'hui, c'est une aberration : ce n'est pas le cas. Nous ouvrons les mêmes rues chaque année dans nos arrondissements, ou presque, pour connecter une entreprise, un bureau, un hôtel. Quand je me renseigne, ce n'est jamais un immeuble d'habitation. En réunion de quartier, quand j'ai proposé des immeubles d'habitation, ils ne connaissaient même pas le numéro des syndicats et des copropriétaires ! Dans la vraie vie, sur cela, vous ne faites rien !

Je vous propose quelque chose de simple : lors d'un raccordement à C.P.C.U. "Fraîcheur de Paris", dans une voie parisienne, il faut au préalable, quelques mois, quelques semaines avant, contacter les syndicats d'immeubles pour qu'ils préviennent les copropriétaires afin de proposer un branchement d'attente aux énergies de demain. Je pense notamment à ce qui était fait pour le gaz il y a 30 ou 50 ans. Aujourd'hui, techniquement, on peut le faire.

Nous sommes pragmatiques et non dogmatiques, certains Verts parlent aujourd'hui, mais je me souviens qu'avant, ils rejetaient en masse le nucléaire. Aujourd'hui, c'est bizarre, on ne les entend plus sur cela.

Le mixte énergétique, avec le nucléaire prépondérant, héritage du Général de Gaulle, est un point important avec toutes les autres énergies alternatives.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Alix BOUGERET est là pour présenter le vœu n° 83 du groupe Union Capitale.

Mme Alix BOUGERET. - Un vœu relatif au déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics et des équipements municipaux, et plus particulièrement relatif au programme énergiculteur développé par la Mairie de Paris et soutenu par la Région Île-de-France. Il prévoit le déploiement de panneaux photovoltaïques à Paris dans le cadre d'un investissement global de 10 millions d'euros.

L'exploitation de ce potentiel solaire permet de produire localement de l'énergie solaire tout en maîtrisant la facture énergétique des bâtiments publics, c'est donc très vertueux. Cela permet à ces bâtiments publics d'atteindre un taux d'autoconsommations performant et parfois d'alimenter d'autres bâtiments à proximité. A titre d'exemple, 66 panneaux ont été installés en avril 2024 sur le toit de l'école située boulevard de Reims, dans le 17e arrondissement, et ont permis en un an d'économiser 4.500 euros sur la facture d'électricité. L'installation avait coûté 67.000 euros avec une subvention de 25.000 euros de la Région Île-de-France.

Huit autres établissements scolaires et équipements sportifs, dans le 17e arrondissement, ont été d'ores et déjà identifiés pour accueillir de telles installations. Il faut donc poursuivre l'effort entamé par ce programme énergiculteur, y compris s'il implique des dépenses d'investissement, puisque c'est de l'investissement vertueux et positif, dans la mesure où ce sera amorti dans le temps.

Le vœu que je présente avec Geoffroy BOULARD, Catherine DUMAS et tous les élus du groupe Union Capitale demande la poursuite du déploiement, en 2025 et 2026, des centrales solaires sur les toitures publiques et des équipements municipaux et la communication du budget d'investissement central exécuté dans le cadre du programme énergiculteur pour la mandature.

Je profite aussi de ce vœu pour vous inviter, s'agissant de panneaux photovoltaïques, à regarder les branchements de certains d'entre eux, notamment les toits des bailleurs sociaux de la Ville, notamment l'écoquartier Martin Luther-King, vous savez l'écoquartier où il n'y a ni branchement ni piste cyclable et, plus maintenant, de pneumatique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Alix BOUGERET.

Il est temps de donner la parole à Dan LERT, Monsieur le Maire.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci pour vos interventions. Ce débat montre à quel point la transition énergétique est capitale pour lutter contre le changement climatique.

Depuis plus de 15 jours, nous subissons des vagues de chaleur intenses. Cette semaine, pour la première fois, le niveau 4 "Canicule extrême" a été activé à Paris et, comme à chaque épisode de canicule intense, il y aura probablement un taux de mortalité associée.

Je vais poser une question simple : quelle est la mesure la plus efficace pour lutter contre les futures canicules ? Encore plus efficace que les arbres, encore plus efficace que les fontaines ou les brumisateurs, encore plus efficace que les baignades ? C'est la sortie des énergies fossiles. En effet, la combustion des énergies fossiles est responsable du changement climatique et le changement climatique est à l'origine de la multiplication et de l'intensification des canicules extrêmes à Paris comme ailleurs.

En conséquence, nous avons voté, dans le Plan Climat de la Ville, à l'unanimité, la sortie des énergies fossiles en 2050. Comment ? Par une politique de sobriété énergétique et par le recours aux énergies renouvelables à 100 %, dont 20 % produits localement en 2050. La communication que nous présentons aujourd'hui présente l'état d'avancement et les actions concrètes que nous déployons pour produire localement ces énergies renouvelables.

Je le réitère ici : oui, il est possible de produire des énergies renouvelables dans une ville dense et patrimoniale comme Paris. Oui, nous avons déjà commencé à le faire. Nous mobilisons tous les gisements disponibles. Nous en sommes à 7 % de production locale d'énergies renouvelables à Paris. Notre objectif est de 10 % en 2030.

La géothermie d'abord : à Paris, on n'a pas de pétrole, mais de la chaleur sous nos pieds. C'est le premier gisement disponible en quantité. Cela pourrait alimenter le chauffage de 630.000 habitants. Nous prévoyons de

mobiliser largement cette ressource, dans les années à venir, pour chauffer et rafraîchir des écoles, des crèches et des établissements recevant du public sensible.

La chaleur fatale ensuite : on la récupère dans les égouts, dans le métro, sur le réseau d'eau non potable, sur des installations industrielles ou encore sur des "data centers". Ce gisement pourrait chauffer 90.000 habitants en 2050. Nous menons actuellement, dans le quartier de la Chapelle, un projet qui nous permettra de chauffer six équipements municipaux.

Le solaire, bien sûr : nous avons déjà 200 centrales solaires actives à Paris. Avec le programme énergiculteur, nous avons solarisé les toits de nombreuses écoles, équipements sportifs, bibliothèques, et nous accélérons avec 30 nouveaux projets dans les cartons.

En réponse au vœu déposé par le groupe Union Capitale et adopté en conseil municipal du 17e arrondissement, je voudrais vous confirmer que deux nouvelles centrales verront bien le jour dans le 17e arrondissement et que la Ville de Paris a déjà investi 4,5 millions d'euros dans la production solaire à Paris depuis 2023. Cela me paraît être de nature à satisfaire votre vœu, c'est pourquoi je vous inviterai à bien vouloir le retirer.

Enfin, je voudrais rappeler l'importance du réseau de chaleur urbain dans notre stratégie, réseau qui est déjà alimenté à plus de 50 % par des énergies renouvelables. Nous nous fixons comme objectif 100 % du verdissement à horizon 2050. Ce verdissement du mixte énergétique s'appuiera fortement sur la géothermie et nous permettra de réduire drastiquement notre dépendance aux énergies fossiles, dont les fluctuations sur le marché de l'énergie pénalisent les usagers qui les payent sur leur facture.

Concernant "Fraîcheur de Paris", j'ai déjà indiqué l'objectif de raccorder 300 bâtiments sanitaires, des crèches, des écoles, des E.H.P.A.D., des établissements de santé. Dès cet été, nous raccorderons quatre écoles, un collège, la mairie du 18e arrondissement., cher Vincent BALADI, une bibliothèque dans le 5e arrondissement.

Mes chers collègues, vous le voyez, Paris agit. La Ville le fait dans un contexte de recul écologique majeur. La semaine dernière encore, comme cela a été évoqué par mon collègue Alexandre FLORENTIN, l'Assemblée nationale a examiné la proposition de loi Grémillet, qui proposait, sur amendements de la droite et de l'extrême droite, tout simplement de stopper le solaire et l'éolien en France. Heureusement, cette proposition de loi a été rejetée, mais le Ministre de l'Intérieur ce matin, Bruno RETAILLEAU, président de L.R., a signé ce matin une tribune appelant à stopper les financements publics vers les renouvelables.

Voilà le vrai visage de la droite en France, prête à abandonner la transition écologique, à saborder toute une industrie vertueuse, locale, créatrice d'emplois, par pure démagogie.

A Paris, nous tenons le cap. Nous restons fidèles aux ambitions de l'Accord de Paris, que nous avons accueilli dans notre Ville, et nous poursuivons notre engagement pour sortir des énergies fossiles et accélérer la transition écologique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Dan LERT.

Le vœu n° 83 déposée par le groupe Union Capitale est-il maintenu ?

Mme Alix BOUGERET. - Je le retire bien volontiers si vous me dites où sont les deux sites et quand ils seront réalisés.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Dan LERT, vous pouvez avoir de nouveau la parole pour répondre à Alix BOUGERET.

M. Dan LERT, adjoint. - Je répondrai directement au maire du 17e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - C'est une enceinte où l'on ne force pas les gens à parler.

Mme Alix BOUGERET. - Il est donc maintenu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Le vœu n° 83 est maintenu, l'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 83 est rejeté.

Excusez-moi, d'où je suis, il n'y a pas de doute.

Bon, levez les bras.

Qui est pour le vœu n° 83 ?

Allez, levez la main.

27 contre, donc le vœu n'est pas adopté.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DTEC 22.

Tout le monde l'avait deviné, mais je le rappelle.

2025 DTEC 31 - Avenant n° 15 au contrat de concession de service public de distribution de chaleur.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 31 et l'amendement n° 119 relatifs à la prolongation du contrat de concession. Le projet DTEC 31 concerne l'avenant n° 15 au contrat de concession de service public de distribution de chaleur.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, qui en profitera pour présenter son amendement n° 119.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous sommes aujourd'hui saisis d'un projet de délibération d'apparence technique, l'avenant n° 15 au contrat de concession du réseau de chaleur urbain de la Ville de Paris. Cependant, il ne faut pas s'y tromper : c'est une décision politique d'une portée majeure. Il s'agit du contrat du siècle. Celui qui engage Paris pour plusieurs décennies sur l'un des leviers stratégiques les plus puissants de sa transition énergétique.

Le réseau de chaleur urbain parisien n'est pas une infrastructure parmi d'autres. Avec plus de 500 kilomètres de canalisations, il est le plus vaste d'Europe. Il irrigue nos hôpitaux et nos équipements publics. Surtout, il est au cœur de l'ambition climatique : atteindre 100 % d'énergies renouvelables, comme le prévoit notre Plan Climat.

La concession actuelle conclue en 1927 a déjà été prolongée par l'avenant n° 14 jusqu'au 31 décembre 2026. Aujourd'hui, vous nous proposez, "via" l'avenant n° 15, une extension symbolique d'une minute afin de faciliter le rattachement budgétaire en 2027.

Dans ce contexte, mon amendement vise à proposer une mesure de sagesse et de responsabilité : décaler d'un an la désignation du futur délégataire afin de permettre à la majorité municipale issue des élections de mars 2026 de faire ce choix structurant.

Pourquoi cette demande ?

Trois raisons majeures.

Tout d'abord, une exigence démocratique. Quel sens y aurait-il à précipiter, dès décembre 2025, la signature d'un contrat qui engage la Ville pour plusieurs décennies, alors que les électeurs seront appelés aux urnes trois mois plus tard ? Ce n'est pas une décision ordinaire. C'est un choix fondateur qui engage des milliards d'euros, des orientations technologiques décisives, un modèle de gouvernance. Il est donc légitime, et même nécessaire, qu'un tel choix soit assumé par la future majorité municipale, celle que les Parisiennes et Parisiens auront mandatée.

Ensuite, c'est une nécessité d'équité dans la mise en concurrence. Différents candidats sont actuellement en lice. Or, comme l'a indiqué la presse récemment, des incertitudes pèsent sur la stabilité de l'un d'entre eux, en lien avec d'éventuels changements dans sa structure ou sa gouvernance. Cela introduit une zone de stabilité dans le processus d'appel d'offres. Peut-on raisonnablement attribuer un contrat aussi stratégique dans un contexte aussi mouvant ? Maintenir le calendrier actuel, c'est risquer de fragiliser la légitimité de la procédure, voire de passer à côté d'options plus robustes.

Enfin, c'est une question de transparence et de bonne information. Aujourd'hui, notre Conseil de Paris est insuffisamment informé sur les paramètres clés de cette future S.E.M.O.P. Quelle sera sa gouvernance ? Quelle part de risque assumé par la Ville ? A ces questions, nous n'avons pas de réponse claire. Or, l'opacité est l'ennemi des grands projets publics. Décaler, c'est se donner le temps ; le temps d'un débat démocratique sérieux.

Je rappelle ici que ce report ne pourrait pas compromettre le service public, car nous ne demandons pas un vide ni une pause, encore moins un nonce renoncement, mais simplement un temps démocratique - un temps pour choisir, et non pour subir, un temps pour décider et non pour expédier, un temps pour aligner nos ambitions climatiques avec une gouvernance responsable, démocratique et légitime.

Ce n'est pas un acte d'obstruction, c'est une invitation à l'écoute du temps démocratique, projets contre projets.

Ce contrat sera bien celui du siècle, il engage Paris, bien au-delà de 2026. Il mérite une décision à la hauteur des enjeux. Offrons aux Parisiennes et aux Parisiens le respect de notre souveraineté ; à notre collectivité le bénéfice d'un choix éclairé ; et à notre avenir énergétique, les conditions d'un pilotage stable, transparent et ambitieux.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter, dans l'intérêt général, en faveur de notre amendement de report d'un an dans la procédure d'attribution.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avançons, avec ce projet de délibération, un avenant d'une minute pour le réseau de chaleur urbaine. Ce réseau, l'un des plus grands d'Europe, remplit plusieurs fonctions, nous l'avons déjà dit. Il participe au verdissement de notre consommation d'énergie et offre un service public dans l'intérêt tant des usagers que des salariés. La planète s'y retrouve puisque ce réseau permet de baisser les émissions de gaz à effet de serre. Les usagers - logement social, hôpitaux, bâtiment public - s'y retrouvent avec des facteurs maîtrisés. Les salariés s'y retrouvent avec un modèle social exemplaire et à étendre qui découle du statut des I.E.G. historiques mis en place par le Ministre communiste Marcel Paul au moment de la nationalisation des énergies électriques et gazières.

Bref, vous savez que nous apprécions la combinaison de tous ces enjeux, et nous ne cessons de plaider pour qu'ils soient tous les trois respectés. Avec la décision de transformer le modèle de la C.P.C.U. en une S.E.M.O.P., nous ajoutons une dimension non négligeable qui est le pilotage démocratique de l'outil industriel. Avec la S.E.M.O.P., nous voulons redonner du pouvoir aux élus grâce à une meilleure transparence préalable à une prise de décision éclairée.

Vous le savez, nous sommes exigeants et ajoutons que ce pilotage démocratique doit se faire en concertation avec les villes concernées par le réseau de chaleur, tant pour leur utilisation du réseau que pour l'accueil, de production et de distribution. Les communes franciliennes ne peuvent pas uniquement subir les pollutions et les nuisances des externalités négatives du réseau parisien sans rien à voir à dire sur les décisions importantes du réseau. Cela paraît le b.a.-ba. Un tel comportement serait contre-productif tant Paris aura besoin des autres communes concernées pour planifier au mieux ces investissements et leur localisation.

Nous avons déposé et fait adopter à l'époque trois amendements à la délibération cadre de 2021, visant, un, à garantir une trajectoire de prix contrôlés ; deux, à garantir le statut des salariés I.E.G. ; et trois, à garantir le partenariat avec les communes concernées par le réseau en constituant un conseil des territoires, je le disais. Tous ces amendements aujourd'hui sont pertinents, et je me permets de les rappeler.

Les décisions doivent être partagées à la vue de la complexité du sujet, car les investissements industriels conditionneront la trajectoire tarifaire. Ils vont induire de nombreuses externalités, hausse des tarifs, nuisances, etc., qui ne pourront être acceptées que si le projet est réellement partagé.

Enfin, quelques mots sur le statut des I.E.G. sur lequel nous sommes très clairs, sur le fait que ce statut est incontournable. Nous regrettons le temps perdu sur le sujet qui aurait pu être évité en étant plus clair.

Bref, vous l'aurez compris, nous voterons ce projet de délibération tout en étant toujours résolument engagés pour une transition écologique populaire.

Permettez-moi en conclusion de dire quelques mots sur l'amendement de Pierre-Yves BOURNAZEL. Il est piquant de voir que la préoccupation démocratique chez des collègues qui ont soutenu les gouvernements d'Emmanuel MACRON, qui a imposé la réforme des retraites, largement impopulaire. Nous serions donc dans une dangereuse précipitation à en croire cet amendement : il faudrait repousser à fin 2027 la désignation du futur exploitant.

Permettez-moi de rappeler que le processus de renouvellement de cette concession a été entamé il y a plus de trois ans. Monsieur BOURNAZEL, en trois ans, vous ne vous êtes jamais inscrits dans les débats, ni au débat concernant le principe de la S.E.M.O.P., ni au débat sur le schéma directeur de la chaleur, ni au débat sur la définition de la zone de développement prioritaire, ni au débat sur la convention de fourniture de chaleur au SYCTOM, ni au débat sur l'avenant n° 12, ni au débat sur l'avenant n° 13.

C'est un sacré gage de sérieux pour vous qui êtes le candidat "anti-pagaille" à la Mairie de Paris. Vous vous dites en responsabilité dans votre intervention ; je dirais plutôt de l'irresponsabilité dans votre soudain réveil. Se pourrait-il que vous vous soyez réveillé uniquement en vue d'ambitions électorales ? En tout cas, vous découvrez visiblement soudain l'urgence du dossier en vue de ralentir.

Vous souhaitez revenir sur la S.E.M.O.P., qui accroît pourtant la maîtrise publique sur cet outil industriel. Votre but serait-il de laisser la part belle au privé en réduisant l'action publique ?

Alors, oui, notre majorité porte ce dossier. Le processus est imparfait, je l'ai déjà dit, et il gagnerait largement à une construction collective, je le dis clairement. Néanmoins, en proposant de ralentir le développement de la concession comme vous le faites, vous proposez "de facto" d'abaisser les objectifs de verdissements du réseau. Je vous rappelle que nous devons atteindre 75 % d'énergies renouvelables en 2030. Les deux années de report que vous nous proposez vont nous éloigner de cet objectif, vont repousser le verdissement de notre réseau et de notre mix énergétique.

Le groupe Communiste et Citoyen a toujours fait part de ses critiques, de façon toujours constructive, visant à améliorer, mais jamais pour freiner le développement et la transformation du réseau.

Alors, s'il faut choisir entre l'urgence climatique et sociale et l'agenda électoral d'individus, nous trancherons : ce sera l'urgence climatique et l'écologie populaire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Alexandre FLORENTIN.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci.

Je vais faire gagner du temps à notre Assemblée en abondant dans le sens de ce qu'a dit Jean-Noël AQUA.

Rappelons que nous créons une S.E.M.O.P pour que la Ville reprenne en main son réseau dans une optique de gestion durable et dans l'intérêt général. Cela a été extrêmement bien précisé.

J'appuie aussi ce qui a été dit de manière extrêmement piquante : le groupe Ecologiste était très étonné que certains fassent de ce sujet, je cite, un "enjeu démocratique fondamental", en lien avec les municipales 2026, en arguant qu'il faudrait tout mettre sur pause. J'espère que vous ne sous-entendez pas que la Mairie devrait arrêter de travailler dès juillet 2025.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Alexandre FLORENTIN.

Je donne la parole à Dan LERT, Monsieur le Maire.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour vos interventions, chers collègues. Le projet de délibération DTEC 31 que nous examinons n'est pas, en effet, technique. Il porte un enjeu majeur : la préparation de la reprise en main du réseau de chaleur de Paris par une S.E.M.O.P. à partir de janvier 2027. Cet opérateur permettra à la Ville de Paris d'avoir une plus grande maîtrise publique du service public de la chaleur afin d'assurer la transition énergétique à Paris.

Ce réseau, vous le savez, est un levier majeur pour atteindre les objectifs du Plan Climat de la Ville de Paris et pour décarboner Paris. Il est alimenté à plus de 50 % d'énergie renouvelable et de récupération. Nous irons plus loin pour atteindre les objectifs du Plan Climat. Nous avons prévu d'atteindre 100 % d'énergie renouvelable en 2050.

Vous le savez, le réseau de chaleur urbain de la Ville est concédé à la Compagnie parisienne du chauffage urbain depuis 1927. Ce contrat historique, presque centenaire, arrive à son échéance fin 2026.

Pour renforcer la maîtrise publique de la Ville sur ce réseau, nous avons décidé d'élargir le périmètre de la concession pour intégrer les centrales de production actuelles de la C.P.C.U. et créer une S.E.M.O.P., dont la Ville sera actionnaire à hauteur de 34 % et en aura la présidence. Nous avons adopté ce principe lors du Conseil de Paris de décembre 2021.

A travers ce nouveau système, le poids de la Ville sera renforcé, notamment pour accélérer le verdissement du réseau, qui est un atout majeur pour la transition à Paris. Avec ce quinzième avenant, nous préparons non seulement la fin de la concession actuelle, mais également le démarrage de la future concession.

Le premier objectif de cet avenant est financier pour sécuriser les opérations de fin de contrat. Il s'agit de faire lisser, sur un même exercice budgétaire, par un prolongement d'une minute du contrat, l'indemnité versée à l'ancien concessionnaire et celle due par le futur opérateur. L'avenant instaure une période de pré-tuilage pour que le futur opérateur économique, lauréat de l'appel d'offres, puisse anticiper certaines actions nécessaires à la reprise de l'exploitation. Le temps que la S.E.M.O.P. soit créée, cette période de pré-tuilage et de tuilage permettront de garantir une prise en main progressive du réseau par la future S.E.M.O.P.

Enfin, deux autres amendements techniques visent à se conformer aux cadres juridique et comptable en vigueur.

Concernant l'amendement du groupe Union Capitale visant à prolonger d'un an le contrat de concession, l'Exécutif émet un avis défavorable. Je voudrais d'abord rappeler que l'appel d'offres pour le renouvellement du contrat de concession est en cours. Cette procédure est menée de manière extrêmement rigoureuse par les services de la Ville de Paris que je remercie. Je rappellerai aussi que ce contrat de concession centenaire a déjà été prolongé de deux ans. Ce délai nous a permis de conduire la procédure de renouvellement dans des conditions qui permettent une véritable mise en concurrence pour l'avenir de notre réseau de chaleur.

L'ensemble des avenants concernant la fin du contrat actuel et les choix stratégiques pour la future concession visant à renforcer la maîtrise publique ont été présentés et délibérés en Conseil. Tous les groupes politiques ont été impliqués dans le cadre de l'examen de ces projets de délibération et "via" leur participation à la Commission d'appel d'offres instaurée par l'article L. 1411-6 du Code général des collectivités territoriales. Chaque étape a été franchie en respectant minutieusement les règles juridiques qui encadrent cette procédure. Je vous rappelle d'ailleurs les règles de confidentialité qui s'appliquent.

J'attire par ailleurs votre attention sur le fait qu'une prolongation supplémentaire d'un an sur une concession centenaire serait extrêmement complexe juridiquement et devrait à nouveau impliquer des contacts avec la

Commission européenne. De plus, le calendrier de renouvellement du contrat de concession a été fixé pour tenir l'objectif de neutralité carbone du Plan Climat en 2050 "via" le verdissement de son mix énergétique.

En plus des risques juridiques principaux que je viens d'évoquer, je vous alerte sur les préjudices écologiques qu'impliquerait un nouveau délai. Prolonger le contrat actuel nous ferait perdre un temps précieux et compromettrait notre trajectoire de décarbonation. La Ville de Paris travaille pour l'intérêt des Parisiens. Je suis étonné, Monsieur BOURNAZEL, de la désinvolture dont vous faites preuve sur un sujet sérieux.

Je vous invite à défendre, comme nous, l'intérêt général dans ce dossier.

Compte tenu de ces éléments, je vous invite à voter pour ce projet de délibération pour garantir un service public de la chaleur à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Dan LERT.

Je mets solennellement aux voix, à main levée, l'amendement n° 119 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 119 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DTEC 31).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la contribution de l'industrie fossile au financement de l'action climatique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 84 est relatif à la contribution de l'industrie fossile au financement de l'action climatique.

C'est Chloé SAGASPE qui, en deux minutes, va présenter ce vœu du groupe "Les Ecologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec ce vœu, nous, écologistes, voulons que Paris envoie un message clair : les pollueurs doivent payer.

En effet, face aux milliards d'euros de dégâts qui sont causés chaque année par le dérèglement climatique, il est grand temps que les entreprises fossiles, dont l'industrie fossile, je vous rappelle, est responsable de près de 80 % des émissions mondiales de C.O.2, contribuent enfin à financer la justice climatique.

71 % des citoyennes et citoyens soutiennent l'idée d'augmenter les taxes sur les gros pollueurs pour aider ceux qui polluent le moins. C'est pourquoi, nous proposons que Paris devienne la première ville au monde à rejoindre officiellement le "Polluters Pay Pack" lancé par "Greenpeace", une initiative internationale pour créer des mécanismes concrets de financement de l'action climatique. Autrement dit, faire payer celles et ceux qui détruisent, soutenir celles et ceux qui subissent.

Les catastrophes s'enchaînent, les canicules s'intensifient et, face à l'inaction, des scientifiques ont décidé de renommer, avec ironie, des canicules du nom des entreprises responsables. Canicule "Total Energies", canicule "Shell", canicule "ExxonMobil". Ces vagues de chaleur ne tombent pas du ciel, elles ont des causes, elles ont des noms, elles ont des coupables. Il est grand temps que les entreprises qui tirent des profits des catastrophes climatiques soient à leur tour mises à profit.

Ce vœu s'inscrit dans la continuité des engagements que nous avons déjà pris ici à Paris, en poursuivant d'abord "Total Energies" en justice pour qu'elle respecte enfin l'Accord de Paris, en refusant le "sponsoring" de cette entreprise climaticide dont l'empreinte carbone est, je le rappelle, équivalente à celle de la France, aux Jeux olympiques, mais également à la Coupe du monde de rugby, et en rejoignant, enfin, cela a été dit, l'appel pour un traité international de non-prolifération des énergies fossiles.

Aujourd'hui, Paris peut, une fois encore, être à l'avant-garde. Nous appelons d'ailleurs toutes les autres villes, en France comme en Europe, à nous emboîter le pas.

La justice climatique ne peut plus attendre.

Votons à l'unanimité ce vœu, mes chers collègues.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Chloé SAGASPE.

Je donne la parole à Dan LERT, Monsieur le Maire, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La canicule que nous venons de traverser est l'illustration directe du changement climatique. Ces chaleurs extrêmes deviennent progressivement la norme et les conséquences sur la santé des habitants et sur nos infrastructures sont majeures.

Face à cette réalité, la Ville de Paris agit. Nous avons fait de la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire face à ses conséquences, une boussole de l'action municipale. Ce volontarisme a un coût. Entre 2020 et 2024, nous avons investi plus de 650 millions d'euros dans la végétalisation de l'espace public ou la rénovation thermique des bâtiments.

Gardons toujours à l'esprit pourquoi le climat change et pourquoi bientôt, il pourrait faire 50 °C à Paris : c'est parce que nous brûlons du pétrole et du gaz, c'est parce que les majors pétrolières et gazières continuent de développer des bombes climatiques, de nouveaux forages géants qui menacent la lutte contre le changement climatique, et donc la survie de l'humanité et des écosystèmes.

Je rappelle que Paris a engagé une action en justice contre "Total Energies" pour faire reconnaître sa responsabilité et exiger que sa stratégie d'entreprise soit enfin alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris. Il est impératif que les plus grands pollueurs contribuent financièrement au coût de l'adaptation et des pertes irréversibles qu'ils causent. C'est le message que nous porterons avec la Maire de Paris à la COP 30 à Belém.

Nous saluons pleinement l'action du "Polluters Pay Pack" de "Greenpeace", qui vise précisément à mettre en place, à l'échelle internationale, nationale et locale, des mécanismes de contribution et de réparation des plus grands pollueurs mondiaux.

C'est pourquoi j'émetts au nom de l'Exécutif un avis favorable sur ce vœu.

J'espère que la Ville de Paris s'associera à cette action portée par "Greenpeace" et soutenue par de nombreux citoyens et organisations à travers le monde.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 170).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'augmentation du nombre de stations de mesure de la pollution et du bruit sur le périphérique parisien.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 85 relatif à l'augmentation du nombre de stations de mesure de la pollution et du bruit sur le périphérique parisien.

La parole, dans le plus grand silence, est donnée au maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD, pour le présenter au nom de son groupe, Union Capitale.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chaque jour, plus d'un million de véhicules empruntent le boulevard périphérique. Près de 500.000 personnes vivent à proximité immédiate de cet axe routier, véritable cordon de bitume aux portes de notre ville. Pour ces habitants, bruit et pollution ne sont pas des concepts abstraits, ce sont des réalités quotidiennes qui affectent leur santé, leur qualité de vie, leur sommeil.

Ces dernières années, plusieurs mesures ont été engagées : l'abaissement de la vitesse à 50 km/h, la mise en œuvre d'une voie réservée en covoiturage, l'intégration dans la zone à faibles émissions. Si l'intention est louable, le manque d'évaluation précise affaiblit la portée de toutes ces mesures et nourrit un sentiment de décision imposée plutôt que partagée, alors même que des évaluations de ces mesures doivent être menées, notamment au sujet de la voie de covoiturage.

Or, la Maire de Paris a récemment reconnu, lors d'une réunion sur l'avenir du périphérique, que Paris devait disposer de davantage de stations de mesure autour du périphérique. C'est un aveu important : la Ville ne dispose

pas aujourd'hui des outils suffisants pour suivre les effets concrets de ses décisions. Une seule station "Air Paris", quatre stations "Bruit Paris" sur le périphérique. Chers collègues, ce n'est pas à la hauteur des objectifs.

Notre groupe propose une approche pragmatique : renforcer le maillage territorial en matière de capteurs de pollution et de bruit, en lien avec "Air Paris" et en lien avec "Bruit Paris", et surtout en coordination avec la Métropole du Grand Paris et les communes riveraines.

Ce vœu, loin d'être un frein, est un appel à la transparence, un outil d'objectivation indispensable pour rendre les politiques de transition écologique et ses actualités plus performantes et plus acceptables pour les habitants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, cher Geoffroy BOULARD.

Je donne la parole à Dan LERT, pour vous répondre et donner la position de l'Exécutif.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans le monde entier, des villes transforment les autoroutes urbaines pour les rendre à la nature et aux citoyens, pour diminuer la pollution. A Paris, après des années de combat, les voies sur berges ont été piétonnisées en 2016. Notre Ville abrite l'autoroute urbaine la plus fréquentée d'Europe : le boulevard périphérique. C'est la plus nocive et la plus injuste.

Face à ce scandale sanitaire, nous avons décidé d'agir. Comme indiqué dans ce vœu, de part et d'autre du périphérique, un demi-million de personnes vivent au quotidien. Leur santé est directement impactée par la circulation chaque jour de plus de 1,2 million de véhicules, rejetant un cocktail dangereux de polluants toxiques et de nuisances sonores. Comme prévu par le Plan Climat, la transformation du périphérique a commencé. Nous avons mis en place la voie réservée au covoiturage et nous avons limité la vitesse à 50 kilomètres par heure.

Pour répondre à votre vœu, je vais vous présenter le dispositif actuel de suivi. Vous allez voir qu'il est déjà très complet et qu'il s'appuie sur l'expertise indépendante d'"Air Paris" et de "Bruit Paris".

S'agissant des nuisances sonores, "Bruit Paris" dispose de cinq stations de mesure. Elle effectue un suivi en continu. Une cartographie dynamique innovante en temps réel sur tout le linéaire du périphérique est également disponible. Elle est alimentée par des données de trafic et des stations de mesure.

S'agissant de la qualité de l'air, "Air Paris" dispose de stations de référence sur le périphérique. A partir de ces mesures, "Air Paris" peut modéliser très précisément la pollution sur l'ensemble du périphérique.

Pour compléter ce dispositif, la Ville est en train de se doter de micro-capteurs qu'elle va déployer aux abords du périphérique. Nous publions chaque semaine par ailleurs un bulletin pour présenter l'état de la pollution, de la circulation et des accidents de la route sur le périphérique.

En plus de cela, l'APUR établit un bilan trimestriel de suivi des impacts de ces transformations. "Air Paris" et "Bruit Paris" ont été missionnés par la Ville pour établir un bilan annuel pendant cinq ans pour documenter précisément l'évolution des pollutions.

Enfin, tout cela est partagé, coordonné dans le cadre de comités de pilotage réguliers, avec des élus de toutes les collectivités concernées, la Région et les communes limitrophes. Le dernier comité de pilotage s'est réuni le 23 mai. Le dispositif de suivi de la transformation du périphérique est complet et ne nécessite pas de nouvelles stations de mesure.

Compte tenu de ces éléments, je vous invite à retirer votre vœu.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu est maintenu ou est-il retiré ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je suis prêt à retirer mon vœu si M. LERT nous précise où seront posés les micro-capteurs qu'il annonce et quand. C'était une demande de la Maire de Paris au dernier comité de pilotage.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Dan LERT, pouvez-vous répondre à M. BOULARD ?

M. Dan LERT, adjoint. - Je ne vais pas pouvoir répondre précisément et complètement au maire du 17e arrondissement. J'aurais bien aimé lui donner les deux emplacements précis dans le 17e, mais j'attends l'information, elle va arriver.

La Direction de la Transition écologique et du Climat travaille précisément sur l'implantation de ces micro-capteurs qui vont venir compléter le dispositif extrêmement complet d'"Air Paris" sur le sujet.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Maintien ou retrait ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Maintien.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Sylvain RAIFAUD, vous voulez vraiment faire une explication de vote ? J'ai fait une promesse à Léa VASA ?

M. Sylvain RAIFAUD. - Je suis concerné par la promesse à Léa VASA. Je veux juste faire mon explication de vote.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous intervenez sur le projet de délibération de Léa VASA, donc vous allez intervenir deux fois.

Je vous proposais, pour Léa, d'intervenir qu'une fois, ou d'être bref.

M. Sylvain RAIFAUD. - Je souhaite faire l'explication de vote.

Je vais considérablement raccourcir ce que je voulais dire. Nous avons un certain nombre de collègues qui sont à la fois Conseillers de Paris et Conseillers de la Région Île-de-France, membres de la majorité de Valérie PÉCRESSÉ, qui a coupé de 350.000 euros les subventions à "Air Paris".

Je trouve amusant de voir que des représentants de la droite parisienne demandent une augmentation du nombre de capteurs, et donc une augmentation du travail d'"Air Paris", et pendant ce temps-là, à la Région, vos collègues, qui siègent dans le même groupe que vous, coupent les crédits d'"Air Paris". Soyez cohérents. C'est tout ce que je voulais dire.

Nous, nous allons suivre l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD, pour cette explication de vote concise.

Le vœu n° 85 du groupe Union Capitale étant maintenu, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 85 est rejeté.

2025 DVD 90 - Canaux parisiens. - Avenant à la convention de groupement de commandes pour l'achat de services couvrant les besoins relatifs aux études sur le secteur des canaux de Paris à grand gabarit. - Intégration.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous n'allons pas aller très loin, mais j'ai quelques promesses que je voudrais tenir.

Nous allons examiner le projet de délibération DVD 90 relatif aux canaux parisiens, avenant à la convention de groupement de commandes pour l'achat de services couvrant les besoins relatifs aux études sur le secteur des canaux de Paris à grand gabarit et intégration.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, je vais faire une intervention extrêmement courte pour souligner que les canaux de la Ville de Paris, c'est 130 kilomètres sur 43 communes, 5 départements et 2 régions, et un travail important qui est fait avec le schéma directeur des implantations portuaires du canal Saint-Denis, les activités de loisirs sur le canal de l'Ourcq, et ce travail se poursuit avec cette convention, avec Grand Paris-Grand-Est, qui concerne particulièrement la commune de Pavillon-sous-Bois. Ces canaux, c'est un véritable objet métropolitain, et c'est très important que nous puissions travailler ensemble sur ces questions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

Je vois des collègues, je ne les citerai pas, filmer notre Assemblée avec le concert de FNAC Live derrière pour se faire un petit succès d'estime sur les réseaux sociaux.

Je trouve que ce n'est pas un bon esprit.

Je les remercie d'avance de ne pas diffuser ce qu'il aura enregistré sur les réseaux sociaux, parce que nous allons bientôt suspendre la séance.

J'essaie simplement de permettre à Léa VASA de répondre et de pouvoir tenir un engagement à l'égard de Jérémy REDLER.

Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je profite de l'ambiance festive du grand concert qui nous est donné devant l'Hôtel de Ville. Je profite de ce que certains sur les bancs de cette Assemblée dansent pour vous replonger dans l'ambiance de la Fête de la musique. Vous vous souvenez de cette grande ambiance parisienne, de cette grande fête. Ce à quoi nous avons assisté, ce sont des baignades spontanées dans le canal Saint-Martin, dans le canal de l'Ourcq.

Pardon, il faut m'éloigner.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Tu n'as pas besoin de t'approcher du micro.

Mme Léa VASA. - Les baignades spontanées par milliers auxquelles nous avons assisté dans tous les canaux parisiens à Paris et en dehors de Paris pendant cette grande fête de la musique sont interdites, néanmoins, cette pratique est absolument indispensable, surtout en période de canicule. Les gens ont besoin de se rafraîchir, ils ont besoin de s'immerger dans l'eau et ils ont besoin de se baigner.

Nous avons ouvert la baignade dans le 19e arrondissement depuis des années, dans le 10e arrondissement depuis quatre ans. Nous en ouvrons cette année pour la première fois à Saint-Denis, à Pantin, mais nous avons besoin d'aller plus loin et nous avons besoin de faciliter ces baignades spontanées pendant les périodes de canicule.

C'est un sujet sur lequel tous nos partenaires, toutes les collectivités traversées par ce canal sont unanimes. Ils souhaitent faciliter ce type de projet de résilience sur les canaux. Cela fait partie des projets que nous travaillons avec eux dans le cadre de ce grand schéma d'aménagement, dans ce travail de gouvernance partagée. Il y a 2 départements, 13 communes, 3 territoires. Désormais, Grand Paris, Grand Est nous rejoint. Je salue le maire des Pavillons-sous-Bois qui fait l'objet de ce projet de délibération. Il rejoint ce grand travail qui vise à la fois à créer une gouvernance. Pour la première fois, nous allons mettre autour de la table tous ces partenaires. Nous ne l'avions pas fait jusque-là, autour de la gouvernance des canaux, pour créer un schéma d'aménagement partagé, un schéma directeur pour ces canaux parisiens.

Nous parlons de tout, nous parlons de fret, nous parlons de loisirs, nous parlons d'équipements de base nautique, nous parlons de sortir des cimentiers pour les remplacer par des projets de logistique du dernier kilomètre en fret fluvial. Ce sont des projets très structurants et très importants pour tous nos territoires. Je remercie tous les partenaires de s'y donner avec enthousiasme.

Juste pour vous préciser que nous allons bientôt publier la première mouture de ce document et qu'elle sera ouverte à tous les commentaires des partenaires, riverains, citoyens et associations qui souhaiteront se saisir de ce grand document d'aménagement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

Promesse tenue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 90.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DVD 90).

2025 DEVE 73 - Mise à disposition du site de découpe du bois situé avenue de l'Hippodrome (16e) au profit de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. - Convention avec la Préfecture de police.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous allons essayer de faire au moins deux projets de délibération, puis je suspendrai, je suis désolé Christophe.

La parole est à Jérémy REDLER sur le projet de délibération DEVE 73 concernant la mise à disposition du site de découpe du bois situé avenue de l'Hippodrome dans le 16e arrondissement au profit de la B.S.P.P., convention avec la Préfecture de police.

Monsieur le Maire du 16e, vous avez la parole.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer tout le soutien de la mairie du 16e à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Je suis sûr que ma prise de parole fait l'unanimité dans cet hémicycle.

Ce projet de délibération autorise la mise à disposition d'un site de découpe du bois, avenue de l'Hippodrome, en plein cœur du bois de Boulogne dans le 16e arrondissement, pour l'entraînement de la B.S.P.P. Nous en sommes heureux et fiers.

Ce type de mise à disposition n'est jamais anodin. Il s'agit ici d'un outil concret au service de la formation opérationnelle des pompiers, un exercice très spécifique qui peut faire la différence dans des situations d'urgence lors d'interventions en milieu forestier et notamment dans le bois de Boulogne. Les différents événements récents, et notamment la tempête du début de semaine, nous ont prouvé à quel point cette expertise était précieuse et importante pour Paris et pour le 16e arrondissement.

Nous sommes donc très honorés dans le 16e de contribuer à cette préparation, comme nous l'avons d'ailleurs déjà fait dans le passé, avec différents sites et espaces d'entraînement confiés aux forces de sécurité. L'entraînement des pompiers, c'est notre sécurité collective, c'est une condition nécessaire de leur performance, mais de leur propre protection lorsqu'ils interviennent.

Je veux saisir cette occasion pour redire, au nom de l'arrondissement et de notre Conseil de Paris, qui, je l'imagine, est unanime, sur mes propos, notre profonde admiration et notre gratitude envers ces femmes et ces hommes qui, chaque jour, vivent leur devise : "sauver ou périr". Ils sont les premiers à répondre à l'appel, ils sont là pour les incendies, les accidents, les catastrophes, les interventions complexes et ils font preuve d'un engagement, d'un sang-froid et d'un professionnalisme exemplaire.

Le 16e leur est attaché. Nous savons ce que nous leur devons, nous sommes attentifs à leur environnement de travail, à leur caserne, à leurs besoins et à chaque occasion, nous les aidons à se former ou à s'entraîner.

Nous voterons ce projet de délibération avec enthousiasme, mais surtout, nous voulons redire à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris que nous les aimons, et comme à l'ensemble des forces de sécurité de la Préfecture de police, sous l'autorité du Préfet de police Laurent NUNEZ, que le 16e et l'ensemble de Paris remercient.

Je vous remercie.

Bonne soirée à tous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 16e arrondissement.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci, Monsieur le Maire du 16e arrondissement, pour votre intervention.

Je me joins à vous pour saluer cette convention avec la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Il s'agit du troisième renouvellement de la convention avec la B.S.P.P. depuis 2019. Je dirais que c'est un bel exemple de coopération dans lequel nous mettons à disposition non seulement un site du bois de Boulogne, mais une partie du domaine de Beauregard dans les Hauts-de-Seine, mais qui appartient à la Ville de Paris, pour accompagner la B.S.P.P. dans ses missions.

Nous sommes fiers que ces sites puissent être des supports de formation pour la B.S.P.P., qui peut ainsi faire des entraînements, ainsi qu'assurer la formation professionnelle permanente des sapeurs-pompiers de Paris, à qui nous devons leur mission, et que nous sommes fiers de pouvoir héberger sur ces sites.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 73.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DEVE 73).

Je vous remercie.

2025 DEVE 77 - Subvention en nature à l'association "Jardin Saint-Serge", pour l'embellissement du jardin Saint-Serge (19e) dans le cadre du programme d'ouverture de 300 hectares d'espaces verts à l'horizon 2040.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 77 : subvention en nature à l'association "Jardin Saint-Serge" pour l'embellissement du jardin Saint-Serge dans le 19e arrondissement, dans le cadre du programme d'ouverture de 300 hectares d'espaces verts à l'horizon 2040.

Madame la Sénatrice ?

Mme Colombe BROSSEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots rapides sur un petit projet de délibération qui concerne le versement de subventions au jardin Saint-Serge, rue de Crimée, dans le 19^e arrondissement, que je vous invite à aller découvrir. C'est un petit bijou.

Ce projet de délibération, il est intéressant à double titre. D'abord, ce n'est pas une subvention en euros mais en nature. Le jardin recevra trois mètres cubes de terre végétale, un sac de 70 litres de terre de bruyère, 20 perches pour haies sèches et 10 plants d'arbres. Je pourrais continuer. Cela veut dire que nous sommes capables, dans le cadre de la végétalisation de la Ville, d'accompagner en partant des besoins de ceux qui souhaitent nous accompagner dans cette végétalisation de la Ville, qui ne sont pas nécessairement des subventions en euros sonnantes et trébuchants.

Deuxième point, peut-être un peu plus large : ce site est inscrit dans le programme "300 hectares", qui va nous permettre d'ici à 2040 d'ouvrir 300 nouveaux hectares d'espaces verts. Il y a des espaces dont nous avons déjà beaucoup parlé dans notre Assemblée, le bois de Charonne, le parc Aretha Franklin, les forêts urbaines, dont celle de l'Hôtel de Ville, celle dont on nous avait dit que cela ne serait pas possible de la faire. Nous l'avons fait, et elle est magnifique.

Ce sont aussi des projets d'extension de jardins ou de parcs. Je pense à Charles Hermite dans le 18^e arrondissement, qui permettra d'agrandir, dans ce quartier populaire, les espaces verts.

Nous avançons en musique, et nous avançons en pensant la ville avec les habitants, avec celles et ceux qui la font vivre. Finalement, c'est assez en lien avec les échanges que nous avons eus hier sur l'Assemblée citoyenne. Nous ne pouvons pas continuer à penser en chambre, nous devons penser les transformations de la ville avec ceux qui la vivent.

Ce petit projet de délibération pour le petit jardin Saint-Serge - je ne veux pas non plus vous laisser imaginer que c'est un grand espace vert - est la preuve que notre Ville s'adapte avec tout le monde et de la plus belle des manières. Un grand merci à ceux qui le font.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Sénatrice, chère Colombe BROSSEL.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci beaucoup à Colombe BROSSEL de mettre la lumière sur ce que vous avez appelé un "petit bijou", une pépite, un écrin de verdure au cœur d'un quartier populaire, qui est ce jardin Saint-Serge, que nous ouvrons au public et pour lequel nous avons non pas une subvention sonnante et trébuchante, mais une subvention en nature, ce qui montre, comme vous l'avez dit, que nous pouvons mener les projets autrement.

Cette ouverture s'inscrit dans la volonté qui est la nôtre de créer ou d'ouvrir 300 hectares de nouveaux espaces verts à l'horizon de 2040, comme l'a fixé le P.L.U. bioclimatique.

Végétaliser, faut-il le dire encore une fois ici, c'est une priorité, alors que la canicule que nous avons vécue cette semaine, qui, malheureusement, risque de se répéter à nouveau cet été, nous montre que la végétalisation massive de la Ville est un impératif pour nos villes, si nous voulons continuer à vivre dans des villes vivables et désirables. C'est une responsabilité majeure d'offrir plus de nature accessible à Paris et dans tous les quartiers.

Comme vous l'avez dit, pour cela, nous ouvrons sur tous les fronts. C'est la création de nouveaux jardins. Je pourrais citer un autre exemple, qui était celui du jardin Aretha Franklin dans le 20^e arrondissement, secteur Python-Duvernois, un secteur de quartier populaire dans lequel nous avons besoin d'avoir plus d'espace vert. C'est l'extension de sites existants. Je pourrais citer le square Marie-Curie que nous aurons l'occasion d'ouvrir et d'inaugurer dans le 13^e arrondissement d'ici à quelques semaines, qui va doubler sa surface.

C'est la végétalisation massive de l'espace public avec les "rues aux écoles", avec la démarche "Embellir votre quartier", avec les forêts urbaines que vous avez mentionnées, et, bien sûr, le conventionnement avec des propriétaires pour ouvrir des cœurs d'îlots végétalisés que nous ne soupçonnons pas parfois et que nous ouvrons ainsi aux Parisiens.

C'est ce deuxième volet que nous mobilisons à travers ce projet de délibération. Nous avons de nombreux partenaires institutionnels qui possèdent parfois des espaces de nature magnifiques au cœur de Paris. L'objectif, c'est de les ouvrir au public selon des modalités au cas par cas, en prenant en considération les contraintes des propriétaires et des lieux.

Par exemple, nous avons déjà ouvert le jardin de l'Institut national des Jeunes Aveugles près de l'hôpital Necker. Nous avons ouvert le jardin de la Bibliothèque nationale de France, rue Vivienne, sur son site historique. Nous travaillons activement à l'ouverture des jardins du Val-de-Grâce. Je pourrais citer les nombreuses rencontres que nous avons actuellement avec des congrégations religieuses et des sites hospitaliers. Nous aurons à nouveau l'occasion de voter des projets de délibération de ce type dès la rentrée.

Dans le cadre du jardin Saint-Serge, c'est un véritable havre de paix et de verdure. J'invite vraiment tous les élus du Conseil de Paris à venir voir cet écrin de verdure caché, niché, nous pourrions dire, dans le 19^e arrondissement. C'est un site qui est aujourd'hui entretenu par des jardiniers bénévoles passionnés, qui font un

travail remarquable, et, par ce projet de délibération, la Ville de Paris s'engage à aider cette association qui va ainsi ouvrir le jardin tous les jours au public.

Je terminerai mon intervention, Monsieur le Maire, en remerciant les jardiniers bénévoles du jardin Saint-Serge, et en particulier M. Alexandre PÉCHEF, et plus largement tous les propriétaires de jardins qui s'engagent à nos côtés pour ouvrir ces espaces aux Parisiennes et aux Parisiens.

La mobilisation de toutes et tous est absolument nécessaire, et je vous invite le plus tôt possible, je l'espère, à pouvoir découvrir ce nouveau jardin ouvert aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 77).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une solution permettant de cartographier les lieux les plus propices à la plantation d'arbres à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Pour votre information, le vœu n° 86 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par les groupes Changer Paris et MoDem et Indépendants relatif à la présentation des plans de gestion arboricole des bois de Boulogne et de Vincennes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je voulais par correction passer un dernier vœu avant de lever la séance.

Nous examinons le vœu n° 87 relatif à la présentation des plans de gestion arboricole des bois de Boulogne et de Vincennes.

C'est un vœu du groupe Changer Paris, présenté par Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie de considérer ce dernier vœu avant que nous nous quittions. Nous avons, dans le cadre de la M.I.E., travaillé beaucoup sur les plans de gestion arboricole qui guident les opérations de patrimoine. Ces plans considèrent qu'il faut faire attention aux coupes des arbres, à leur réintroduction, à leur diversité. Il y avait dans ce rapport 68 préconisations adoptées à l'unanimité.

Avec nos amis du MoDem, nous sommes aujourd'hui amenés à vous proposer un vœu, un vœu un peu simple, puisqu'il ne nécessite pas de budget supplémentaire. Cependant, nous souhaiterions qu'une présentation des plans de gestion arboricole et des plans de coupe de bois dans les bois de Boulogne et de Vincennes soit proposée en 8e Commission d'ici à la fin 2025.

Mes amis du groupe Changer Paris ainsi que du groupe MoDem, Béatrice LECOUTURIER, et les élus du groupe Indépendants se sont joints à cette demande qui est une demande très technique pour la préservation des bois de Vincennes et de Boulogne sur une appréciation authentique, transparente de la gestion arboricole que les services peuvent mettre en place.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Franck MARGAIN.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous donner l'avis de l'Exécutif sur votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai déjà eu l'occasion de répondre lors du Conseil de Paris de février sur la question d'un vœu relatif aux préconisations de la Mission d'Information et d'Evaluation sur les bois que l'Exécutif parisien présenterait devant la 8e Commission un point d'avancement complet sur la mise en œuvre des préconisations dans le courant de l'année 2025. Dans ce cadre, nous présenterons cet état d'avancement ainsi que le calendrier des opérations d'entretien du patrimoine arboré pour l'année 2026.

Vous le savez, les opérations dans les bois sont très encadrées, notamment grâce au fait que nous avons des plans de gestion qui sont le fruit d'un travail partenarial avec les services de l'Etat, sous les regards de l'Inspection des sites et des architectes des Bâtiments de France. Nous avons eu à de maintes fois l'occasion de parler de ces plans. Ils ont été présentés en 8e Commission en 2022 suite à leur validation en Commission des sites. Je vous le

rappelle, toutes les interventions dans les bois concourent à leur entretien et à leur pérennité face aux aléas climatiques.

Monsieur MARGAIN, je vous demande à nouveau d'attendre un retour complet sur les préconisations de la M.I.E. et la gestion des bois que nous ne manquerons pas de proposer avant la fin de l'année.

Permettez-moi une remarque en termes de méthode. Mme BALDINI, qui est vice-présidente de la 8e Commission, dans un vœu, qui demande que l'on organise une réunion et une présentation en 8e Commission. Elle pourrait tout simplement demander au président de la 8e Commission, M. GOVCIYAN, de pouvoir l'organiser. Je me prêterai à cet exercice.

Nous n'étions pas obligés de passer par un vœu au Conseil de Paris et c'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Parfait. Connaissant le président Alexis GOVCIYAN, je ne le vois pas refuser une telle proposition.

Le vœu est-il retiré, compte tenu de la réponse de l'Exécutif, cher Franck MARGAIN ?

M. Franck MARGAIN. - Le vœu est maintenu, merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 87 est rejeté.

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vais donner la parole au président Geoffroy BOULARD avant de lever la séance. Monsieur le Président ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un rappel au règlement au titre de l'article 2 de notre règlement intérieur. Je connais votre souci permanent de préserver et de maintenir une sérénité dans nos débats. Cependant, je pense pouvoir parler au nom d'un certain nombre de Conseillères et Conseillers de Paris sur l'opportunité d'avoir maintenu notre séance de Conseil de Paris dans un hémicycle qui jouxte un concert et qui est un hémicycle mal isolé phoniquement.

Pourquoi l'avez-vous maintenu alors que ce concert est prévu depuis longtemps ? Est-ce un problème de disponibilité de la Maire de Paris pour ne pas le repousser la semaine prochaine ? Cela aurait posé peut-être moins de problèmes. Nous nous interrogeons.

Je voulais vous le dire, ce n'est pas du cinéma. La qualité de nos débats, la sérénité, le respect des orateurs, le respect des sujets aurait mérité une esplanade silencieuse.

Pourquoi avons-nous maintenu ce Conseil de Paris ? Nous devons arrêter nos débats parce que nous ne pouvons plus nous entendre. C'est dommageable et je voulais comprendre comment vous avez maintenu cette décision et surtout cette séance, dans ces conditions qui sont difficiles.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - J'entends votre remarque et, en conférence d'organisation, j'avais déjà anticipé sur le fait que nous ne puissions pas tenir les séances à partir d'hier jusqu'à 21 heures. Nous tenons à peu près comme hier jusqu'à 19 heures 30 et nous nous privons d'une heure et demie de débat, ce que je regrette. Il y a eu de ce fait une coïncidence fâcheuse entre "FNAC Live" et cette séance du Conseil de Paris.

J'ai envisagé, à un moment donné, de repousser d'une semaine la séance du Conseil de Paris, puisque "FNAC Live" ne pouvait être repoussé. Or, je sais, parce que l'année scolaire se terminant vendredi, que beaucoup de Conseillères et de Conseillers de Paris m'auraient dit qu'ils se seraient organisés avec le fait que cette séance avait lieu la première semaine et non pas la deuxième semaine du mois de juillet, parce que nos collègues ont des enfants, voire pour certains des petits-enfants.

J'ai donc préféré maintenir cette séance, je l'avoue très sincèrement.

La Maire sera à Paris la semaine prochaine. Vous aurez l'occasion de prendre un café avec elle, si vous lui en faites la demande.

Je vous propose de lever la séance. Nous...

M. Rudolph GRANIER. - Monsieur le Maire, pour rétablir, au titre de l'article 2, comme mon collègue Geoffroy BOULARD, ce concert a toujours lieu la première semaine de juillet, et nos réunions du Conseil de Paris en juillet ont toujours lieu la deuxième semaine.

La réalité, c'est pourquoi avez-vous avancé notre Conseil de Paris d'une semaine, alors que cela ne s'est jamais produit ? Nous sommes remontés depuis le début de la mandature : ce concert a toujours lieu la première semaine, et nos réunions du Conseil, toujours la deuxième semaine.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Très bien.

La séance est levée.

Elle reprend demain à 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 3 juillet 2025 à dix-neuf heures trente minutes, est reprise le vendredi 4 juillet 2025 à neuf heures, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, bonjour. Bienvenue pour cette dernière journée de séance du Conseil.

2025 DAE 113 - Conventions et subventions (250.000 euros) à cinq associations portant des projets en faveur du droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris (14e, 18e, 19e, 20e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous continuons nos travaux avec les dossiers rapportés par Audrey PULVAR en commençant par le projet de délibération DAE 113 : conventions et subventions à cinq associations portant des projets en faveur du droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris.

Pour commencer, la parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je me permets d'attirer votre attention et l'attention du Conseil sur ce que je pense être l'illégalité de ce projet de délibération, en particulier la subvention de 80.000 euros versée à l'association "Caisse Alim. Paris 14". Cette association, qui vise, selon la convention qui la lie à la Ville, la gestion d'un "projet d'intérêt général", je cite, et dont la gouvernance est inconnue, sauf l'identité de l'un de ses coprésidents, M. Denis ZMIROU-NAVIER, présente à mon sens les caractéristiques d'une association transparente avec les risques y afférents.

L'initiative de la création de cette association est en effet municipale, dont de multiples interventions en conseil d'arrondissement ou devant les habitants. La maire du 14e arrondissement a annoncé son intention de mettre en place dans l'année, je cite, "une sécurité sociale alimentaire dans notre arrondissement". L'association "Caisse Alim. Paris 14" a été déclarée en Préfecture le 16 avril, un jour avant la mise en ligne sur le site de la mairie de la présentation de cette politique municipale. La communication presse est faite par les services de la mairie du 14e arrondissement.

Par ailleurs, le descriptif prévisionnel de l'opération présentée en annexe du projet de délibération fait apparaître la prédominance de ressources publiques dans les comptes de l'association, avec une subvention de 80.000 euros sur un budget total de 125.000 euros.

Enfin, l'exposé des motifs fait apparaître que la Ville de Paris a passé commande auprès du cabinet "Auxilia" d'une prestation de 20.000 euros pour l'accompagnement à la préfiguration de la caisse alimentaire du 14e arrondissement. On ne sait d'ailleurs pas qui le cabinet "Auxilia" a accompagné, l'association n'existant pas avant le mois d'avril.

Je me permets également d'attirer votre attention sur plusieurs points. L'activité de l'association consiste à percevoir des cotisations auprès des affiliés, des cotisations d'un montant différent en fonction des revenus, et à reverser ensuite des allocations d'un montant dépendant de la taille de foyer, mais identique quels que soient les revenus, auxdits affiliés. Les comptes prévisionnels prévoient que les affiliés verseront 37.500 euros, l'association leur reversant ensuite 56.000 euros, la différence étant financée par une subvention municipale. On a donc affaire à une mission de redistribution monétaire subventionnée, assurée par une personne privée.

Selon les éléments annexés au projet de délibération, la gouvernance de l'association reposera sur plusieurs collègues, les habitants des magasins conventionnés, des acteurs de la solidarité et, je cite, des "acteurs de la vie civique". Il serait intéressant de connaître les acteurs de la vie civique qui feront partie de la gouvernance.

Par ailleurs, on imagine que les affiliés seront invités à faire leurs courses dans les magasins conventionnés, qui bénéficieront en tout état de cause d'une publicité par l'association, comme par la mairie du 14e. Est-ce régulier de favoriser ainsi certains acteurs du commerce du 14e arrondissement par le biais d'une publicité municipale et de subventions publiques ?

Il apparaît que le coprésident de l'association "Caisse Alim. Paris 14" semble être également, sauf homonymie et erreur de ma part, membre du conseil coopératif de "Coop 14", un magasin du 14e arrondissement. Or, "Coop 14" est présenté par la convention avec la Ville de Paris comme étant pressenti pour être conventionné par la caisse alimentaire Paris 14.

Le budget prévisionnel fait apparaître des prestations de 56.000 euros et des produits de gestion courante, hors subventions, de 45.000 euros. Quel est le fondement d'une subvention de 80.000 euros alors que, si mes calculs sont justes, seuls 11.000 euros permettraient d'équilibrer ? Cela, d'autant que la convention avec la Ville de Paris indique que la subvention vise, je cite, "à soutenir les coûts de déploiement de la caisse alimentaire sur la période allant jusqu'au premier trimestre 2026", juste avant ce que l'on sait, "soit trois mois de fonctionnement effectif". Les documents annexés au projet de délibération indiquent en effet que les transferts monétaires débiteront à l'automne 2025. Le site de la mairie du 14e indique également un début de fonctionnement en septembre 2025.

Pour l'ensemble de ces raisons, j'attire votre attention et je vous demande de ne pas voter cette subvention, qui m'apparaît, à maints égards, illégale.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. François BÉCHIEAU, pour le groupe Paris en commun.

M. François BÉCHIEAU. - Monsieur le Maire, chers collègues, manger des aliments sains, durables et issus de circuits courts doit pouvoir être accessible à toutes et à tous dans notre ville solidaire. Depuis le début de cette mandature, la politique mise en place par notre Ville de Paris va complètement dans ce sens.

Le menu des cantines scolaires a été bouleversé, tout comme leur fonctionnement. Il en va de même pour les restaurants gérés par la Ville, que ce soient ceux destinés à ses employés ou ceux destinés aux personnes âgées. Notre Ville de Paris a également mis en place plusieurs dispositifs pour toucher les personnes les moins favorisées. C'est l'objet de ce projet de délibération.

La première catégorie d'associations subventionnées mène des actions pour favoriser la démocratie alimentaire. L'association "Vivres" s'est engagée dans la création d'une caisse alimentaire commune dans le 20e arrondissement. L'association "Action contre la faim" s'est engagée pour la réalisation d'un diagnostic territorial dans le 18e arrondissement.

La deuxième catégorie d'associations subventionnées mène des actions au plus près des habitantes et des habitants dans les quartiers. Dans les quartiers prioritaires de la "politique de la ville" des 18e et 19e arrondissements, l'association "Toques en stock", dont je salue les responsables et les membres, propose ainsi des paniers de fruits et légumes "bio", produits en circuit court à prix libre.

La troisième catégorie concerne la contribution de Paris à un plaidoyer national en faveur d'un droit à l'alimentation.

Ce projet de délibération permet de rappeler que les produits frais et de qualité doivent pouvoir être accessibles à toutes et tous, et il nous permet d'agir et d'œuvrer dans ce sens.

Je vous invite donc à le voter avec enthousiasme et je vous en remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Chers collègues, je vous remercie de vos interventions qui me donnent effectivement l'occasion de parler de la prochaine phase de développement de ces expérimentations pour un droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris, lesquelles expérimentations avaient déjà fait l'objet d'un premier projet de délibération, adopté à l'unanimité dans cet hémicycle en octobre dernier.

Le projet de délibération que je sou mets aujourd'hui à votre approbation poursuit le soutien de la Ville de Paris au déploiement de quatre de ces expérimentations dans le 14e, le 18e, le 19e et le 20e arrondissement, ainsi que leur évaluation par l'"Agence nouvelle des solidarités actives". J'en profite, même s'ils ne sont pas encore arrivés, pour saluer et remercier les maires de ces arrondissements, Carine PETIT, Eric LEJOINDRE, François DAGNAUD et Eric PLIEZ, ainsi que leurs équipes pour leur engagement et soutien actif à ces projets.

Ces quatre expérimentations sont pensées pour être complémentaires entre elles et vis-à-vis des actions déjà menées par la Ville de Paris ces dernières années, afin de lever les différents freins à l'accessibilité alimentaire. Je veux tout particulièrement saluer ici le travail que je mène avec mes collègues Léa FILOCHE et Marie-Christine LEMARDELEY, qui ne sont pas encore arrivées.

Ces expérimentations sont l'une des réponses de la Ville de Paris à une situation d'urgence sociale à laquelle nous ne pouvons pas nous habituer et à la nécessaire transformation de notre système alimentaire. Paris prend ses responsabilités face à un constat toujours aussi alarmant, que ce soit en termes de précarité alimentaire, un Français sur six ne mange pas à sa faim selon le CRÉDOC, ou une question de santé publique, puisque le nombre de

personnes atteintes de diabète a augmenté de 160 % en vingt ans en France, et ce, alors que les conditions de vie des agricultrices et des agriculteurs se dégradent, 18 % d'entre elles et eux vivant sous le seuil de pauvreté.

Ces expérimentations menées depuis l'automne 2024 ont fait l'objet d'une évaluation préliminaire par l'"A.N.S.A.", présentée aux élus et directions concernées lors d'un comité de pilotage en mai dernier. A l'aune des premières conclusions de cette évaluation, je vous propose donc aujourd'hui de soutenir à hauteur de 250.000 euros le renouvellement ou le développement de quatre projets.

Le premier est effectivement le redéploiement pendant un an du projet "Toc toques paniers" porté par "Toques en stock" et "Réseau Cocagne", et ce, en pied d'immeubles sociaux dans les quartiers populaires périphériques des 18e et 19e arrondissements. Un projet qui a, sans mauvais jeu de mots, porté ses fruits lors de cette expérimentation et qui a été couronné de succès.

Il vous est aussi proposé de soutenir le développement de deux caisses alimentaires communes, la caisse alimentaire solidaire du 20e portée par le collectif "Vivres" et la Caisse Alimentaire Paris 14, "C.A.P. 14".

Effectivement, chère collègue, Madame CARRÈRE-GÉE, il y a des liens entre la Ville de Paris et l'association qui a été créée pour mener à bien cette expérimentation de caisse alimentaire dans le 14e. Ces liens sont évidemment scrutés par les services juridiques de la Ville, et n'ayez aucun doute sur notre capacité à faire les choses dans les règles.

Je m'étonne tout de même de votre attaque, de votre suspicion à l'égard de cette caisse alimentaire de Paris 14. Il me semble bien me souvenir que, l'an dernier, au moment de la présentation du projet de délibération proposé par le groupe des écologistes de Paris - à l'époque, vous faisiez partie de Changer Paris -, la droite de cet hémicycle avait voté pour ce projet de délibération et pour cette expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation. Vous voir émettre autant de doutes et prononcer les mots "sécurité sociale de l'alimentation" avec une certaine réserve m'étonne donc aujourd'hui, mais nous sommes habitués à ce que, sur les bancs de la droite, les avis changent et que les groupes se déforment et se reforment.

Je voudrais dire tout de même que ce projet de délibération propose également un soutien à "Action contre la faim", dans le prolongement direct de son diagnostic du paysage alimentaire du 18e arrondissement qui a été réalisé l'an dernier et qui a permis un état des lieux précis de l'offre et des besoins alimentaires, des facteurs de vulnérabilité à la précarité alimentaire et des actions existantes. "Action contre la faim" propose aujourd'hui d'accompagner des projets dans l'arrondissement tels que "le CiNey", par exemple.

Enfin, la subvention à l'"A.N.S.A." permettra de finaliser l'évaluation de ces expérimentations pour la présentation d'un rapport complet à l'automne 2025.

Mais je veux vous rassurer, chère Madame Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, nous sommes particulièrement vigilants sur les aspects juridiques et la bonne conduite de ces expérimentations.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 113.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 113).

2025 DEVE 45 - Adhésion à la démarche Etica valorisant les acteurs de la restauration collective qui orientent leurs approvisionnements et leurs menus vers des produits plus respectueux du bien-être animal.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 45 relatif à l'adhésion à la démarche Etica valorisant les acteurs de la restauration collective qui orientent leurs approvisionnements et leurs menus vers des produits plus respectueux du bien-être animal.

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Plan d'alimentation durable de la restauration collective de Paris fixe pour la période 2022-2027 comme objectif de mieux prendre en compte le bien-être animal dans les marchés publics en intégrant des clauses de respect du bien-être animal dans la commande publique et vise d'atteindre 100 % de viandes et de produits laitiers "bio" ou labellisés issus d'animaux élevés selon les pratiques les plus exigeantes en matière de bien-être animal.

Pour cela, la Ville de Paris souhaite adhérer à la démarche Etica, valorisant les acteurs de la restauration collective qui orientent leurs approvisionnements et leurs menus vers des produits plus respectueux du bien-être

animal, et ainsi se faire accompagner par l'association "Welfarm" pour mieux identifier les labels et appellations, car, en effet, c'est complexe.

Alors, nous parlons de bien-être animal, mais qui, dans cette Assemblée, a déjà visité un abattoir ? Moi, j'ai déjà visité un abattoir, et je peux vous dire que ce sont les pires conditions qui puissent exister : le bruit, le froid, l'odeur nauséabonde, le sang partout jonché sur le sol, le travail à la chaîne, la manipulation de chair constamment, la violence de la mise à mort, la tristesse sur les visages, le turnover, des salariés sous dépendance. Pour faire ce travail, il faut être sous dépendance : alcool, médicaments. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les chiffres, ce sont les directeurs d'abattoir.

Les métiers de l'abattage, de la découpe et de la transformation de viande restent parmi les métiers les plus exposés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Selon les données les plus récentes de l'I.N.R.S., les salariés de la filière viande présentent un taux d'accident avec arrêt supérieur à 120 pour 1.000 salariés, soit près de trois fois la moyenne nationale, qui s'établit autour de 38 pour 1.000 tous secteurs confondus.

Les ateliers d'abattage et de découpe concentrent une grande partie de ces accidents en raison de la combinaison de plusieurs facteurs de risque :

- les risques biologiques : l'activité en abattoir et en centre d'équarrissage expose aux zoonoses, aux maladies et infections transmissibles à l'oral, par le sang ;
- les risques chimiques, avec l'exposition aux produits de désinfection qui peuvent provoquer brûlures et intoxication, et avec les gaz de putréfaction, qui sont également source d'intoxication ;
- les risques thermiques : ils travaillent dans le froid constamment, à la chaîne ;
- les risques traumatiques : des accidents peuvent résulter du contact avec les animaux, de l'usage de machines, d'outils tranchants, de manipulation de carcasses et autres charges lourdes ;
- les risques de troubles musculosquelettiques : c'est du travail à la chaîne, donc on peut avoir des problèmes, avec port de charges lourdes, gestes répétitifs ;
- enfin, tous problèmes divers : le stress lié aux cadences, l'exposition au bruit, le travail de nuit et les horaires décalés.

Tous ces risques accroissent massivement le risque d'arrêt de travail et de maladie professionnelle.

Les environnements de travail dans les abattoirs et centres d'équarrissage sont particulièrement exigeants, tant sur le plan physique que sanitaire. Les salariés y sont exposés à une multitude de risques, souvent combinés, qui peuvent affecter leur santé, leur sécurité et leur bien-être.

Je vous conseille un documentaire tourné en 2022 d'Anne-Sophie REINHARDT, "Les Damnés, des ouvriers en abattoir", 66 minutes pendant lesquelles des ouvriers en abattoir, pour certains toujours en poste, racontent le travail. Leurs témoignages révèlent ce que ce monde à part, aux limites de la condition humaine, produit sur la santé des ouvriers. Le film rend compte du combat que les hommes et les femmes qui travaillent en abattoir doivent mener contre leurs propres émotions pour parvenir à tenir au quotidien.

Alors, qu'est-ce que j'ai voulu démontrer ? Je sais que, en écoutant tout ce que je suis en train de vous dire, vous vous dites : mais pourquoi nous raconte-t-elle tout cela ? Parce que j'en ai l'occasion, tout simplement parce que la filière viande, c'est de la douleur animale et humaine.

Alors, je n'ai rien contre cette charte. Au contraire, je suis pour, on peut toujours faire mieux pour les animaux dans les élevages. Néanmoins, le passage à l'abattoir restera toujours une tragédie pour les animaux et les humains qui y travaillent.

Je vous dirai une seule chose en conclusion : les seuls menus respectueux du bien-être animal sont les menus 100 % végétal.

Merci à vous.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Douchka MARKOVIC, j'entends votre inquiétude et votre indignation concernant les conditions de travail des personnes qui sont employées dans les abattoirs, j'en ai aussi visité plusieurs. Je vais quand même revenir sur le cœur de ce projet de délibération, qui concerne l'adhésion de la Ville de Paris à la démarche Etica de l'association "Welfarm". C'est une addition qui permettra de continuer à améliorer les progrès de nos gestionnaires de restauration collective pour une meilleure prise en compte du bien-être animal dans nos pratiques d'approvisionnement et pour la composition de nos menus.

La Ville a coopéré ces dernières années avec de nombreux acteurs associatifs et réseaux pour améliorer la mise en œuvre de son Plan Alimentation durable, voté à l'unanimité de notre Conseil, et pour mutualiser les bonnes

pratiques. C'est le cas avec l'association "Welfarm", reconnue d'utilité publique, qui agit chaque jour pour de meilleures conditions de vie et d'abattage des animaux d'élevage, et donc de meilleures conditions de travail pour les personnels de ces abattoirs.

A l'heure où le Gouvernement, soutenu par une partie de cet hémicycle, son hémisphère droit, dira-t-on, s'enfonce chaque jour un peu plus dans le marais de l'obscurantisme, refusant de voir ce que la science et les faits nous démontrent, s'enferrant dans la destruction des écosystèmes et celle des conditions d'habitabilité de la Terre, nous, Ville de Paris, continuons de nous montrer exemplaires en matière de réduction des impacts environnementaux de l'agriculture qui nourrit Paris et, singulièrement, approvisionne notre restauration collective.

Pendant que le très droitier Sénat adopte gaillardement la funeste et, hélas, bien nommée proposition de loi Duplomb, laquelle P.P.L. bénéficie déjà à l'Assemblée d'une alliance, une de plus, entre droite, extrême droite et le prétendu bloc central qui n'a plus de central que le nom, proposant de réautoriser des néonicotinoïdes, dont la nocivité pour les écosystèmes et pour la santé humaine est démontrée, favorisant l'élevage intensif, réduisant les mesures de bien-être animal, mettant en péril la ressource en eau, proposition de loi qui ne règle rien au déséquilibre des revenus qui maintient une grande partie des agricultrices et des agriculteurs dans une situation de précarité financière insoutenable, nous, Ville de Paris, continuons d'assumer notre rôle en accompagnant la transition écologique du secteur agricole.

Nous ne le faisons pas seuls, mais avec un ensemble de collectivités, d'organismes et de groupements de producteurs de l'ensemble du bassin de la Seine. Aujourd'hui, avec près de 60 % de denrées durables en moyenne et 45 % de "bio" en moyenne dans notre restauration collective, nous sommes déjà bien au-delà des objectifs de la loi EGalim, et ce, d'autant plus que, contrairement à la loi, nous n'intégrons pas dans nos critères de durabilité la H.V.E., un label trompeur, une véritable escroquerie.

La notion de bien-être animal est également bien prise en compte dans notre Plan Alimentation durable, avec plusieurs impératifs : 100 % de viandes et produits laitiers "bio" ou labellisés issus d'animaux élevés selon les pratiques les plus exigeantes en termes de bien-être animal, 100 % d'œufs "bio" issus de poules élevées en plein air, 100 % de poissons issus de pêche et de pisciculture responsable.

Alors, je sais, chère Douchka MARKOVIC, que vous préféreriez que nos cantines soient 100 % végétariennes, voire véganes. Vous n'êtes pas la seule. Ce n'est pas notre ambition, ce n'est pas le chemin que nous prenons, même si, avec le Plan Climat, nous avons fixé l'objectif de 60 % de végétarien dans notre restauration collective. Toutefois, j'imagine que vous connaissez le travail considérable de nos gestionnaires, et singulièrement ces cinq dernières années, pour l'introduction de deux services 100 % végétariens par semaine, nous allons passer à trois avec les 60 %, et de l'alternative végétarienne les autres jours.

Puisque nous ne cessons de chercher à nous améliorer, l'adhésion à la charte Etica permettra à nos gestionnaires de poursuivre leurs efforts en matière de bien-être animal et d'approvisionnement durable de qualité. Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 45.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 45).

2025 DEVE 67 - Subventions (130.000 euros) à 15 associations (16 projets) pour des actions de sensibilisation à une alimentation durable et d'accompagnement vers une plus grande démocratie alimentaire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 67. Il concerne des actions de sensibilisation à une alimentation durable et d'accompagnement vers une plus grande démocratie alimentaire.

Il y a une demande de vote dissocié par le groupe Changer Paris, qui souhaite que l'on traite séparément les articles 13 et 16. Néanmoins, le collègue du groupe Changer Paris s'est désinscrit, nous ne saurons donc pas ce qui explique que les articles 13 et 16 posent un problème.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, les articles 13 et 16 du projet DEVE 67.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Ils sont adoptés.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 67 dans sa globalité.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, merci beaucoup. (2025, DEVE 67).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la proposition de loi "Duplomb" réautorisant certains pesticides interdits.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'unique vœu non rattaché, le n° 88. Il est relatif à la proposition de loi Duplomb réautorisant certains pesticides interdits. Il est déposé par le groupe "Les Ecologistes" et présenté par Mme Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

La loi Duplomb, ou devrais-je dire plutôt "la loi Poison", a été validée avant-hier par le Sénat et s'apprête à être adoptée définitivement à l'Assemblée nationale mardi prochain. C'est une funeste loi, une loi qui encourage les méga-bassines et valide la réintroduction de pesticides interdits, dont les fameux néonicotinoïdes tueurs d'abeilles. C'est un retour en arrière historique, un passage en force inacceptable. Yannick JADOT l'a dit avec force au Sénat, cette loi trumpiste de déni scientifique et de rupture démocratique est un cadeau de plus fait aux lobbies de l'agrochimie.

Je travaillais moi-même à l'Assemblée nationale à l'époque où, en 2016, sous l'impulsion des écologistes, la France a été pionnière en interdisant ces fameux pesticides cancérigènes. C'est grâce à la mobilisation de 700.000 personnes à l'époque, citoyennes et citoyens, que cette interdiction avait été arrachée, et c'est cette mobilisation qui avait fait bouger les lignes. En 2018, Emmanuel MACRON se félicitait d'ailleurs lui-même publiquement de cette grande avancée. Aujourd'hui, son Gouvernement trahit cette parole. En marche arrière toute !

Cette loi contredit tout simplement toutes les politiques locales, nationales et européennes de santé environnementale. Elle piétine les efforts des collectivités comme Paris, qui, depuis de longues années, applique le zéro "phyto" dans tous ses espaces verts.

Nous demandons donc au Conseil de Paris de soutenir le rejet de la loi Duplomb, d'appeler à son abrogation si elle est adoptée, d'étudier une action en justice contre l'Etat, et surtout de continuer à protéger les Parisiennes et les Parisiens de ces dérives.

A l'heure de l'extinction de masse du vivant, avons-nous encore le temps d'attendre ? Nous appelons donc à la mobilisation générale des citoyennes et citoyens, des parlementaires, des agricultrices et agriculteurs contre ce énième recul écologique du Gouvernement. Mes chers collègues, il ne s'agit pas ici d'un enjeu partisan, mais bel et bien d'un enjeu qui doit dépasser les clivages, celui de la protection du vivant et de la biodiversité.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci...

Mme Chloé SAGASPE. - J'aurais aimé demander un scrutin public. Malheureusement, la droite a déserté ces bancs, preuve s'il en est...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Chloé SAGASPE. - ... qu'elle n'en a que faire de ce sujet.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Chers collègues, chère Chloé, effectivement, le contenu de cette proposition de loi du sénateur Les Républicains Laurent DUPLOMB n'est rien de moins qu'un scandale. C'est un scandale environnemental et sanitaire, un scandale politique, dont les partisans - ils sont à la droite de cet hémicycle, très désert ce matin en tout cas, il faut croire qu'ils n'aiment pas le débat - devront répondre devant les jeunes générations et les générations futures. Vous devrez répondre... Vous voulez que je regarde derrière moi ? Vous devrez répondre devant les milliers de nouveaux malades du cancer atteints par cette maladie par votre faute.

Vous qui, dans cet hémicycle, vous tambourinez la poitrine protestant de vos prétendues convictions écologistes, vous êtes les premiers à courir voter les textes les plus abracadabrantesques, les plus climaticides, dont cette proposition de loi obscurantiste, supplétifs béats de l'extrême droite en la matière. Enfin, je dis "en la matière", mais pas seulement. Comme nous le démontre une enquête de "Politico", depuis le début de la mandature, la soi-disant droite républicaine a voté 70 % des textes et amendements du Rassemblement national à l'unisson. Pour certains de vos élus, et pas des moindres, on atteint même 80 % de votes identiques.

Alors, vous voulez gouverner Paris ? Eh bien, dites aux Parisiens la vérité, dites-leur bien que droite républicaine et extrême droite, c'est "même bête, même poil", comme on dit en Martinique.

Sachez-le, Paris est aux côtés des associations, des agriculteurs et des agricultrices, et, au-delà, des citoyennes et des citoyens qui se battent depuis plusieurs semaines contre cette loi. Paris est contre la réintroduction de l'acétamipride, Paris est contre les projets de méga-bassines, contre un énième assouplissement des normes environnementales, lequel ne profite à personne, sinon aux cartels de l'agrochimie et à ses affidés.

Je veux redire ici que 40 % des cancers en France pourraient être évités par une réelle politique de prévention prenant en compte les facteurs de risques liés aux expositions professionnelles...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - ... et domestiques à des cancérogènes. 40 % de cancers en moins, ce sont 172.000 cancers qui pourraient être évités chaque année en France.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci...

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Alors, je vous pose la question à vous qui, au Sénat et à l'Assemblée, soutenez cette proposition de loi Duplomb : quelle trace voulez-vous...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame PULVAR...

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - ... laisser dans l'histoire ? Comment justifierez-vous auprès de vos enfants et petits-enfants...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - C'est deux minutes.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - ... d'avoir été de ceux, comme les désignait René Char...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - ... qui se rendent gaillardement à l'appau du tortionnaire et s'enrôlent parmi ses légions ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci...

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Avis favorable à ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Chers collègues, je vous remercie toutes et tous pour votre présence ce matin et votre énergie.

Je vous propose que mette aux voix, à main levée, le vœu n° 88 déposé par le groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable, vous l'aurez compris, de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 171).

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 1ère Commission, en commençant par donner la parole à sa présidente...

Chers collègues, je vous en prie. Merci beaucoup.

Nous commençons les travaux de la 1ère Commission en donnant la parole à sa présidente, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Juste une phrase pour dire que l'on peut tout entendre, les insultes, il n'y a pas de problèmes. En revanche, peut-être que l'on serait bien inspiré de ne pas accepter et de déclarer comme irrecevables des vœux qui ne relèvent pas des compétences du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Je me permets de faire un bref compte rendu des travaux de notre 1ère Commission. Nous avons donc tenu notre réunion mardi 24 juin autour d'un ordre du jour dense, illustrant l'application de la Ville dans le soutien à l'économie, la transition écologique, la justice sociale et l'innovation publique.

Dans ce cadre, Nicolas BONNET-OUALDJ a présenté plusieurs projets de délibération consacrés au commerce de proximité, à l'artisanat et à l'occupation du domaine public.

Afaf GABELOTAUD a présenté un ensemble structurant de subventions pour la formation linguistique, l'insertion professionnelle, l'accompagnement à l'emploi dans les quartiers populaires et le soutien à des structures comme "ParisCode" ou "L.A. P.I.L.E."

Florentin LETISSIER et Pénélope KOMITÈS ont présenté des projets de délibération permettant un soutien accru à l'entrepreneuriat à impact, à l'économie circulaire et aux incubateurs innovants, notamment dans les domaines de la santé, de l'alimentation durable ou de l'export.

Frédéric HOCQUARD a porté des projets de délibération en faveur d'un tourisme solidaire, de l'accessibilité aux vacances pour tous et de la structuration du secteur culturel.

Olivia POLSKI a présenté la nouvelle allocation santé pour les agents municipaux, le soutien au mécénat de compétences, une réforme de certains concours et le renouvellement du partenariat avec l'Ordre des avocats pour les permanences juridiques gratuites.

Sandrine CHARNOZ et Pénélope KOMITÈS ont présenté les conventions avec Sciences Po et la Fondation des solidarités.

Enfin, Paul SIMONDON a présenté les projets relatifs aux participations de la Ville, ainsi que les éléments budgétaires liés aux admissions en non-valeur et à la taxe sur les friches commerciales.

Je remercie l'ensemble des rapporteurs pour la clarté de leur présentation et la qualité des échanges.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2025 DAE 144 - Etude de l'APUR pour accompagner la politique publique en faveur du commerce à Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous commençons par le projet de délibération DAE 144, relatif à une étude réalisée par l'APUR pour accompagner la politique publique en faveur du commerce à Paris.

Pour commencer, la parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe Union Capitale. Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le boulevard Saint-Michel est devenu, après sa percée haussmannienne, un axe emblématique du Quartier latin, je pourrais même dire un symbole parisien de sa vitalité estudiantine, touristique, et donc commerciale. Malheureusement, depuis une quinzaine d'années, "la Miche", comme l'appellent les habitants et les habitués, n'offre plus le même visage. Le phénomène s'est considérablement aggravé.

La dernière étude complète de l'APUR sur le commerce parisien publiée en 2023 objective cruellement les difficultés rencontrées plus particulièrement sur les boulevards et les axes commerciaux, frappés par la crise du pouvoir d'achat, par le recul du secteur de l'habillement. Amplifiées par le télétravail, qui change les modes de consommation, le succès du commerce en ligne et un phénomène relativement nouveau des Parisiens qui quittent Paris le week-end et des Franciliens qui viennent de moins en moins le week-end, puisque, hélas, ils se déplacent essentiellement en voiture. Aggravées, disons-le, par une politique de déplacement totalement impensée pour le commerce.

Conséquence : des taux de vacance et de rotation incroyables, inégalés. Taux de vacance de la rue de Rennes, 6,7 % ; Vieille-du-Temple, 7,1 % ; Georges-VII, 7,3 % ; boulevard Haussmann, 10 %, pour ne prendre que quelques exemples.

Dans ce paysage, le boulevard Saint-Michel, à cheval entre le 5e et le 6e arrondissement, apparaît particulièrement sinistré, avec un taux de vacance record de 14,3 %. J'ai décompté pas moins de 15 commerces vacants sur la seule portion comprise dans le 5e entre la place Saint-Michel et le boulevard de Port-Royal. De nombreuses enseignes de l'habillement, de la chaussure et du jouet, aujourd'hui en crise, ont baissé le rideau.

Aux raisons structurelles que j'ai évoquées très rapidement, inhérentes à ces secteurs, s'ajoute une politique d'aménagement qui s'est faite, en tout cas dans ce secteur, sans aucune concertation, pénalisant complètement les livraisons. A cela s'ajoute une politique de loyers tout à fait exorbitante, pratiquée d'ailleurs par des propriétaires qui, en règle générale, n'habitent pas Paris et ne sont jamais dans l'immeuble qui loue le rez-de-chaussée.

Il est donc urgent d'agir avec l'ensemble des moyens mis à notre disposition, je le demande d'ailleurs depuis que je suis maire. Il y a des moyens législatifs, des moyens réglementaires et des moyens urbanistiques.

Je voudrais vous remercier, Monsieur l'adjoint chargé du commerce, d'avoir répondu à ma demande et de vous être rendu sur place à la rencontre des commerçants, d'avoir engagé un premier travail qui a inspiré, je crois, ce présent projet de délibération. L'étude très spécifique de l'APUR sur le boulevard Saint-Michel va nous permettre d'objectiver la situation pour mettre en œuvre des mesures efficaces. En attendant, vos services ont mis un "coup de booster", si vous me passez l'expression, pour contacter les propriétaires. C'est difficile parce que, souvent, on ne les connaît pas.

Il faut aussi et surtout, de grâce, réprimer l'affichage sauvage qui se répand sur les façades de ces commerces vacants. Cela renforce le sentiment d'abandon et multiplie les squats, ce qui est évidemment dramatique pour l'activité touristique et commerciale.

Enfin, je ne suis pas fan des taxations, mais je pense que ce serait une œuvre de salubrité publique que d'imaginer appliquer une taxe sur la vacance, voire sur les friches commerciales, quand la vacance excède plusieurs années. Il y va de la vitalité de notre quartier.

Je vous demande également, Monsieur l'Adjoint, d'inclure le 5e dans la zone touristique internationale. Je sais que nous ne sommes pas d'accord mais je réitère ma demande, ma proposition. Le 6e y est, mais pas le 5e, alors qu'il y a une continuité évidente du Quartier latin. Le zonage actuel crée une réelle distorsion de concurrence. Avant les Jeux olympiques et paralympiques, j'avais défendu auprès de la Ministre Olivia GRÉGOIRE l'ouverture dominicale pendant cet événement sur certaines zones. Objectivement, l'expérience a été concluante, il n'y a pas eu d'abus. La réouverture de Notre-Dame justifierait pleinement l'extension de la Z.T.I. au 5e. A la limite, ce n'est pas moi qui le demande comme maire, c'est l'ensemble de mes commerçants, petits et plus grands. Je rappelle que cette ouverture se fait sur la base du volontariat, avec des salariés beaucoup mieux rémunérés.

Il n'y a pas de fatalité. Enfin, nous accompagnons en ce moment l'installation dans les prochains mois d'une enseigne de grande distribution près de la place Saint-Michel, qui aura un rayon boucherie et poissonnerie. Il n'y a absolument pas de boucher et de poissonnier dans le quartier. Cela animera cette partie du boulevard. Par ailleurs, nous trouvons des solutions avec vos services au cas par cas pour favoriser les livraisons en limitant les nuisances sonores et pour améliorer le nettoyage, qui pourra être pris en charge en partie par l'enseigne.

Voilà. Il est temps de refaire du boulevard Saint-Michel ce qu'il fut autrefois, un lieu de vie qui prolonge son A.D.N. universitaire et culturel par une activité commerciale et touristique de qualité foisonnante. Le laisser mourir à petit feu serait un renoncement inexcusable.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr qu'il faut faire des études de l'Atelier parisien de l'urbanisme et, je reprends les termes de la convention, "connaître plus finement la commercialité des rues ou des tronçons, ainsi que leur environnement immédiat", mais j'ai envie de dire : pourquoi si tard ? Il faut faire ces études en amont, avant que le commerce ne ferme, pas une fois que le rideau est fermé.

D'une façon générale, pourquoi le commerce parisien ne va pas bien dans certaines rues et dans certains quartiers ? Il faut d'abord distinguer deux types de commerce. Le commerce d'hyper-proximité va bien, c'est l'alimentation et ce sont les produits de première nécessité. Le commerce qui va mal, c'est le commerce dit "spécialisé", qui nécessite une zone de chalandise beaucoup plus étendue. C'est lui qui va mal.

Il va mal pour plusieurs raisons. D'abord, il y a des raisons économiques qui ont été rappelées précédemment : un changement des achats en ligne vers des plateformes. Je mets de côté tout le commerce de l'industrie de l'habillement, qui est en pleine restructuration. Il y a une deuxième raison, qui est liée au post-covid. Effectivement, le "quoi qu'il en coûte" a été géré plus ou moins bien par certains commerces ou certains restaurateurs. Néanmoins, il y a une troisième raison, très importante : l'aménagement urbain et l'accessibilité des commerces. Qui dit accessibilité dit travaux et nouveau plan de mobilité, qui n'ont pas été faits en concertation avec les acteurs économiques.

Ces commerces ont besoin d'une zone de chalandise qui sorte du quartier, qui aille vers un autre arrondissement, qui aille chercher des clients vers les petites et les grandes couronnes. S'ils n'ont pas cette clientèle, effectivement, l'économie du commerce va aller très mal.

Tout cela, malheureusement, je le répète, n'a pas été pensé en amont avec les activités et les acteurs économiques. Des enquêtes auraient dû être faites très en amont, avant les réaménagements urbains et avant les changements de plan de mobilité. Il y a vraiment un problème de méthode dans cette majorité. On impose de nouvelles places de stationnement, on change le mode de stationnement, avec raison, de surfaces en parking, on met subitement une rue en sens interdit sans forcément changer le plan de mobilité et sans le faire en concertation avec les commerçants, etc.

Donc, oui à une étude de l'APUR, mais il en faut beaucoup. Je prends l'exemple de la rue de Vaugirard dans le 15e, où c'est catastrophique, et le boulevard Montparnasse, par moments, où les commerces ont tous fermé le rideau.

Dernier point. J'ai vu passer le mot "préemption" dans une des considérations. Préemption, pas question. Si vous préemptez un commerce pour y mettre un autre acteur économique, c'est toute l'activité économique du quartier qui est à nouveau en basculement. Préemption, oui dans des quartiers "politique de la ville" pour y mettre une Maison de jeunes, une M.J.C., etc., mais pas de préemption dans ces quartiers.

Enfin, je terminerai et je conclurai en disant qu'il faut absolument organiser une concertation avec les équipes municipales et les représentants des activités économiques pour mener un travail de fond sur les accès clients, qui sont importants, et, bien évidemment, organiser des échanges entre la Ville, les propriétaires et les agents immobiliers pour trouver des solutions dans les lieux les plus affectés par cette vacance commerciale.

Nul n'est contre la transformation énergétique et écologique de la Ville, bien évidemment, mais elle ne peut pas se faire sans les usagers, Paris risquerait d'en pâtir. Aujourd'hui, le commerce est en danger, en grave danger, il y a urgence.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire du 5e, merci, Nicolas JEANNETÉ, d'être intervenus sur ce sujet très important, qui montre aussi l'importance d'avoir cet outil qu'est l'APUR, qui objective et nous donne des données sur des sujets tels que le commerce.

Alors, ce projet de délibération s'appuie sur deux études, des études de proximité qui sont le fruit de discussions sur la stratégie commerciale avec les maires d'arrondissement.

Vous avez très peu abordé les portes du 20e, mais on est là aussi sur un cas de vacance typique, notamment entre la porte de Montreuil et la porte de Bagnolet. C'est une discussion que nous avons eue avec le maire du 20e, sur la volonté d'intervenir et d'objectiver à travers l'étude de l'APUR la situation précise de ce quartier pour pouvoir intervenir par la suite.

Je vous le dis, Monsieur JEANNETÉ, dans certains cas, la préemption et l'outil qu'est "Paris Commerces" nous aident à redynamiser, notamment sur des cas particuliers comme les Maréchaux.

La deuxième étude est le fruit d'une discussion que nous avons eue dans le cadre de la stratégie commerciale du 5e arrondissement, et je remercie Florence BERTHOUT, la maire du 5e. Vous m'aviez interpellé, Madame la Maire, sur la situation problématique du boulevard Saint-Michel, et je vous avais répondu que nous allions faire un plan spécifique sur le boulevard Saint-Michel, mais que, pour cela, nous avions d'abord besoin d'objectiver les raisons et les causes de cette vacance spécifique du boulevard Saint-Michel. C'est l'objet de ce projet de délibération.

Ce que nous regardons de près, vous l'avez dit, Madame la Maire, c'est une spéculation foncière et immobilière inacceptable, avec des propriétaires qui, à chaque renouvellement de bail, augmentent les loyers de manière considérable. Aujourd'hui, beaucoup de commerçants nous disent : "On ne peut plus payer nos loyers. Soit on s'en va, soit il y a de la vacance parce que personne ne peut reprendre derrière". La première chose que nous avons à mener, c'est donc une bataille contre l'augmentation des loyers. La première chose que j'ai faite, et vous le savez, Madame la Maire, c'est que j'ai écrit au Gouvernement pour demander, comme nous le faisons sur le logement, que l'on puisse avoir un encadrement des loyers dans le commerce et bloquer des loyers.

La deuxième chose, vous l'avez évoquée aussi, c'est le problème du prêt-à-porter, notamment dans le vêtement et dans la chaussure, qui est impacté directement par le e-commerce et par ce que l'on appelle la "fast fashion". Une loi est en discussion aujourd'hui, qui a fait des navettes entre l'Assemblée et le Sénat, mais je rejoins certains élus socialistes, communistes et verts : cette loi a finalement été vidée de son sens et est plutôt une loi contre "Temu" et "Shein", ce n'est pas une loi sur la problématique du e-commerce, qui impacte notamment le prêt-à-porter. J'espère que, dans les discussions qui vont venir, on remettra un peu plus de rigueur, un peu plus de contraintes au e-commerce et à la "fast fashion".

Le e-commerce tue le prêt-à-porter, mais il génère en même temps de la livraison, et vous voyez la précarité et l'ubérisation que tout ce qui est livraison, notamment à vélo, etc., génère. Il y a donc un vrai sujet, et j'ai aussi écrit à la Ministre en lui demandant de regarder comment mieux encadrer ces plateformes de e-commerce.

Enfin, vous avez évoqué, Madame la Maire, la question des propriétaires. Avec l'APUR et avec l'aide des services, notamment de la DU, nous avons réussi à identifier les propriétaires. J'ai écrit un courrier individuellement à chacun de ces propriétaires et de ces commerçants en leur demandant ce qu'ils comptaient faire, et si on peut les mettre en lien avec "Paris Commerces", notre outil.

Par ailleurs, avec Paul SIMONDON, nous avons de manière inédite, pour la première fois, au vote du budget 2025, activé la possibilité de la taxe sur les friches commerciales. Ce n'est pas une taxe qui est là pour ramener de l'argent dans les caisses de la Ville, c'est une taxe incitative. Evidemment, si cela nous ramène de l'argent, nous serons contents, nous en avons besoin, mais c'est d'abord une taxe qui incite les propriétaires à remettre en location leurs commerces.

Voilà. C'est ce que j'ai appelé de mes vœux, vous l'avez dit, un plan spécifique sur le boulevard Saint-Michel. Evidemment, ce plan pourrait être complété par l'intervention de l'Etat, comme je l'ai dit, sur l'encadrement des loyers et sur la possibilité de taxer ces plateformes de e-commerce.

Concernant ce que M. JEANNETÉ a dit, je pense, et on le voit, que toutes les préemptions et tout ce que "Paris Commerces" a mis en place ont marché, notamment dans le 5e arrondissement. C'était le cas de Vital'Quartier 1 et 2. Ce que me dit la maire du 5e et ce que me disent d'autres maires d'arrondissement, c'est au contraire : faisons un nouveau Vital'Quartier 3...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Je suis donc très favorable à ce que la Ville intervienne et à ce que la Ville préempte et anime le commerce de proximité avec "Paris Commerces".

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, qui concerne d'abord les études de l'APUR, qui nous accompagne dans notre stratégie commerce.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

A titre d'information, je me permets de préciser que la mise en place de la taxe sur les friches commerciales fera l'objet d'un projet de délibération dans les dossiers que je rapporte tout à l'heure.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 144.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 144).

2025 DAE 151 - Avenant de prolongation de la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du café-restaurant Fluctuat Nec Mergitur, situé place de la République (Paris Centre, 10e, 11e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 151. Il est relatif à un avenant sur la convention d'occupation du domaine public qui concerne le café-restaurant Fluctuat, situé place de la République.

Pour commencer, la parole est à Mme Nelly GARNIER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Nelly GARNIER. - Merci.

Madame la Maire... Je ne sais pas pourquoi on dit "Madame la Maire", d'ailleurs, puisqu'elle n'est jamais là.

Chers collègues, ce projet de délibération est relatif à la prolongation de la convention d'occupation du domaine public pour le café-restaurant de la place de la République. Cet établissement est en difficulté, je cite, "dans un contexte d'exploitation jugé difficile et imprévisible". C'est un euphémisme, tant la place de la République est le symbole de l'échec de la politique que vous avez menée à Paris.

La haine de la voiture a primé sur la végétalisation, résultat : vous avez remplacé une place qui avait de belles pelouses, des fontaines et de très grands arbres par une dalle bétonnée où l'on a mesuré des températures supérieures à 50 degrés au sol il y a deux jours. Cette dalle bétonnée, vous l'avez offerte à vos alliés de la France insoumise, qui l'occupent et la dégradent continuellement. Ils escaladent sans aucun respect la statue de la République à chaque rassemblement et la recouvrent de tags anti-police, anti-Israël, quand ce ne sont pas des tags antisémites.

En octobre 2022, le vœu que j'avais déposé en Conseil de Paris pour revégétaliser cette place avait été adopté grâce à votre absentéisme. On ne peut pas prolonger une convention d'occupation sur une place qu'il faudra totalement repenser à partir de mars 2026.

Car, en 2026, les Parisiens auront le choix. Avec nous, ce sera le choix de la végétalisation, le choix de la protection des arbres, le choix d'un espace apaisé pour les familles et les riverains. Avec vous, ce sera une dalle bétonnée brûlante, abandonnée à ceux qui n'ont d'écologistes que le nom et à leurs alliés de la France insoumise, qui n'hésiteront pas, je suis sûre, à demander que la place soit renommée "place Rima-Hassan", puisque, comme le répète le chef de la meute, la République, c'est elle.

Voilà votre projet, il faut que les Parisiens en soient informés.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GARNIER, pour cette intervention.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci beaucoup.

Merci pour cette intervention digne de Donald TRUMP et de ce qu'il se passe aux Etats-Unis en ce moment. C'est assez hallucinant, mais on est habitué.

Mes chers collègues, bonjour à toutes et tous. Ce projet de délibération nous pose quand même quelques petits problèmes. Lors du vote initial de cette C.O.D.P., nous avons déjà affiché un désaccord sur l'orientation qui avait été donnée par la Ville à ce lieu emblématique de nos politiques en matière d'E.S.S. et d'innovation sociale, puisque l'occupation initiale du Fluctuat était tournée vers ces enjeux. Nous nous étions alors opposés au principe d'en faire un lieu de restauration classique, d'abord parce que, dès le départ, nous avions souligné la sur-offre en la matière sur la place, mais aussi parce que nous pensions qu'il fallait retravailler l'espace intérieur pour mieux l'adapter et l'aider à trouver un modèle économique viable.

Cet avenant de prolongation à la convention démontre que nous n'étions pas loin de la vérité, puisque l'occupant choisi n'a pas su trouver l'équilibre. Remarquez, c'était écrit dès le départ. Les chiffres annoncés paraissaient très optimistes, en décalage total avec les conditions d'exploitation du lieu. Ces critiques avaient d'ailleurs été formulées à l'époque par nos collègues élus Joëlle MOREL, qui s'occupe des commerces dans le 11e, et Sylvain RAIFAUD, dans le 10e.

Les écologistes sont convaincus depuis longtemps que, pour cette place, il faut peut-être que nous commencions par lever le stylo, lever le stylo aussi pour permettre à un lieu comme celui-là de travailler différemment, de l'occuper différemment et qu'il trouve toute sa place dans l'ensemble de l'écosystème de la place de la République. C'est d'ailleurs le travail que David BELLIARD a choisi de lancer dans le cadre de sa campagne municipale, avec une refonte des usages de la place et, chère Madame Nelly GARNIER, moins de voitures et plus de piétons. Plus de nature, oui, mais beaucoup plus de piétons et toujours moins de voitures.

Je reviens sur le projet de délibération pour vous dire que nous aurions pu faire le choix, en cohérence avec notre précédent vote, de voter contre. Néanmoins, parce que nous entrons dans la période des élections municipales et parce que la C.O.D.P. doit s'arrêter en 2027, pour garantir le fait que ce lieu puisse continuer à vivre sereinement malgré tout, et malgré toutes les dissensions que nous pouvons avoir sur ce projet de délibération, nous faisons le choix de nous abstenir et souhaitons faire en sorte de trouver une solution viable pour la suite, pour que l'avenir de ce lieu s'inscrive pleinement dans l'avenir de la place de la République.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ecoutez, j'ai bien compris, Madame Nelly GARNIER, que ce qui vous gênait dans cette place de la République n'était pas qu'il n'y a plus de pelouse, plus d'arbres ou pas assez, mais qu'il y a trop de manifestants, en particulier de manifestants de gauche. Alors, évidemment, puisqu'il faut remplir le bingo, combien de fois avez-vous cité la France insoumise : cinq, six, sept, huit fois ? Peu importe, je ne suis plus à la France insoumise, je n'ai plus besoin de la défendre, mais il n'empêche...

Il n'empêche que je vois bien que ce qui vous gêne en réalité derrière cela, ce sont des idées, ce sont des idéaux, ce sont des manifestations qui sont effectivement régulières sur la place de la République.

Il se trouve que la place de la République n'est pas une place de village, il n'y a pas que des gens du quartier à proximité qui la fréquentent. C'est une place où, depuis très longtemps, beaucoup de gens convergent. Pas forcément pour manifester, cela peut être pour faire la fête après les victoires du PSG, cela peut être simplement pour se reposer, entre deux cafés, ou avant d'aller flâner sur le canal Saint-Martin et rencontrer des amis. C'est aussi une place très fréquentée par les jeunes de Paris. Ma fille, par exemple, y passe beaucoup de temps.

Pour avoir connu l'ancienne place de la République, il y avait énormément de voitures et elle était très hostile aux piétons. Il est vrai que cette place était moins sociale, moins de gens se croisaient, il y avait moins de skateurs, il y avait moins d'enfants qui pouvaient se poser pour jouer à des jeux. Parce que c'est cela aussi, la place de la République. Je trouve que c'est une place où se croisent beaucoup de gens, des gens différents, et je comprends que cela vous gêne.

Oui, je comprends, il n'y a pas de problème.

Pour ce qui est du café qui porte si mal son nom, malheureusement, il y a effectivement un problème, et la façon dont il est pensé n'est pas adaptée à ce qu'est la place. Je suis d'accord avec mes collègues "écolo" et je vais aussi m'abstenir de manière constructive sur ce projet de délibération, je pense que la convention d'occupation a été mal pensée, que les lieux ne sont pas adaptés, et que, de toute façon, tel que c'est pensé, ce lieu ne peut pas assumer ses fonctions économiques et est forcément amené à avoir des difficultés économiques.

Il serait bien que la Ville prenne le temps de la réflexion et revienne sur la convention d'occupation pour faire en sorte que ce lieu, même si ce n'est pas simple, soit adapté à ce qu'est la place de la République aujourd'hui, et pas à

ce que certains à droite veulent qu'elle devienne, c'est-à-dire un lieu où il n'y a à nouveau que des voitures, moins de gens, moins de croisements, moins de "manifs". Effectivement, je comprends que cela vous arrange.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur SOREL. Vous avez fait beaucoup moins que vos cinq minutes, merci.

Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais essayer de revenir au sujet du projet de délibération, que nous avons un peu étudié en Commission des finances avec Paul SIMONDON, qui concerne le prolongement de la concession d'occupation sur la place de la République de ce restaurant qui s'appelle Fluctuat Nec Mergitur, une filiale de "Groupe SOS".

Trois chiffres dans le projet de délibération illustrent bien les difficultés financières de ce restaurant, qui est dans le contexte qui a été décrit. D'abord, le chiffre d'affaires en 2022 : un peu moins de 36.000 euros, alors que le concessionnaire prévoyait 900.000 euros. J'imagine que c'est catastrophique pour l'établissement. En 2024, cela ne s'est pas amélioré, puisque les responsables de l'établissement annoncent des pertes mensuelles de près de 50.000 euros. C'est aussi dans le projet de délibération. Je ne sais pas comment ils peuvent assurer un fonctionnement normal.

Les responsables de ce naufrage financier, j'en ai noté deux. D'abord, il y a une vraie difficulté à amortir les importants investissements, les travaux qui ont été réalisés par le concessionnaire pour s'installer. Si on fait le petit calcul et que l'on consolide, on arrive à 600.000 euros à peu près. C'est effectivement important pour un café-restaurant sur la place de la République, extrêmement important. Il y a aussi, et cela a été dit précédemment, un fonctionnement erratique, et beaucoup de fermetures. C'est dû à la situation de la place de la République, qui est le point de départ de manifestations revendicatives et qui est souvent occupée par des militants de diverses causes, que je n'ai pas envie de qualifier dans le cadre de ce projet de délibération.

Voilà. Je dirais donc que c'est difficile de refuser au concessionnaire la possibilité de lisser les amortissements et de lui accorder deux années supplémentaires de la convention d'occupation du domaine public dont il bénéficie, puisque c'est ce qu'il demande. Toutefois, la vraie question est posée par les orateurs précédents : que voulons-nous faire de la place de la République ?

C'est vrai qu'une activité économique au sein de cette place est difficilement compatible avec la réalité de son fonctionnement, et c'est cette difficulté que connaît Fluctuat Nec Mergitur. Je connais bien cette place, qui est à la confluence de trois arrondissements, le 3e, le 10e et le 11e, et elle est aussi vécue de cette façon par les commerçants qui sont autour de la place, qui ont aussi de vraies difficultés, Monsieur le Maire.

Est-ce que l'on veut... Alors, je sais bien que la place de la République est un lieu extrêmement symbolique, c'est là qu'a été proclamée la Ve République par le Général de Gaulle, il y a toujours une vocation politique sur la place de la République, mais c'était aussi un lieu de tranquillité, de promenade des familles, avec...

Non, il y a toujours eu cela. Vous savez, avant ce traitement minéral que l'on connaît aujourd'hui, qui n'est pas le plus heureux, il y avait deux petits terre-pleins, il y avait des fontaines, il y avait des petits dauphins en pierre, il y avait véritablement une place qui faisait la jonction entre ces trois arrondissements, et il y avait une âme, comme le dit M. le maire du 16e.

Je crois que, à travers les difficultés que nous pose ce projet de délibération et que connaissent, légitimement, ces établissements, se pose effectivement en miroir le devenir d'une place qui, à mon avis, a été maltraitée au moment où elle a été refaite.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous les intervenants.

Alors, nous avons tous bien compris ce matin que notre collègue Nelly GARNIER était venue pour faire une captation de vidéos pour alimenter les réseaux sociaux du milliardaire Elon MUSK, ami de TRUMP, pour raconter encore n'importe quoi, comme d'habitude.

Madame GARNIER, en 2013, il y avait 135 arbres sur cette place. Aujourd'hui, il y en a 150. Cette Municipalité aura donc beaucoup plus végétalisé la place de la République que ce que vous dites. Continuez à raconter n'importe quoi sur les réseaux sociaux, continuez à alimenter le réseau du milliardaire Elon MUSK, mais sachez que ce que vous dites est faux, et on dira toujours quand c'est faux.

Je voudrais vous dire que, oui, la place de la République a toujours été un sujet de discussion et il faut trouver un équilibre. Ce lieu est d'abord une place publique, et je sais que les maires d'arrondissement souhaitent que les places publiques soient des lieux de fraternité, des lieux de festivités, des lieux de promenade, des lieux de repos,

des lieux rafraîchis, et c'est d'ailleurs ce qu'a fait mon collègue Christophe NAJDOVSKI sur la végétalisation. Oui, cela doit être cela, mais la place de la République a aussi cette spécificité que c'est un lieu de rassemblement national régulier, pour différentes manifestations politiques, pour différentes revendications. On pourrait rediscuter avec la Préfecture de police pour mieux répartir ces manifestations.

Oui, le Fluctuat Mergitur, qui a toujours été sur cette place de la République, a connu les aléas des manifestations. D'ailleurs, vous l'avez évoqué de très bonne façon, Jack-Yves BOHBOT, le problème économique est aussi lié aux manifestations et à l'occupation de la place de la République.

Ce projet de délibération est aussi le fruit, après neuf ans de gestion du "Groupe SOS", d'une nouvelle société, la S.A.R.L. "Champs de Paris", qui a repris l'exploitation en 2022 en investissant significativement. Il faut savoir que cet emplacement a été victime de fortes dégradations et que l'actuel concessionnaire a réinvesti, a réparé, a investi fortement. Malgré ces investissements, qui dépassent les 610.000 euros hors taxe, ce qui est notable, il a encore des difficultés aujourd'hui.

La question posée est : est-ce qu'on lui permet d'amortir ses investissements et de continuer, ou est-ce qu'on arrête tout et on dit qu'il n'y a plus rien sur la place de la République, avec les risques d'occupation que l'on connaît ? La proposition que nous vous faisons, c'est plutôt de donner une chance au concessionnaire actuel de prolonger sur les deux ans à venir et d'assurer l'amortissement des investissements.

Cette prolongation nous permettra de repenser les usages de la place, ce sera l'objet de la campagne électorale, et d'éviter un lancement de nouvel appel à projets avant cette période de réserve dans les prochains mois.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et à renouveler la concession au groupe actuel.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 151.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 151).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion des terrasses implantées sur le domaine public.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'extension d'ouverture des terrasses estivales de 22 heures à 23 heures entre le 21 juin et le 14 septembre 2025.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux droits de terrasse estivale des cafés solidaires.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen conjoint de trois vœux, les vœux n^{os} 89, 90, 91. Ils concernent la gestion des terrasses implantées sur le domaine public, l'extension d'ouverture des terrasses estivales, et les droits de terrasse estivale des cafés solidaires.

Pour commencer, la parole est à Mme Nelly GARNIER, pour le groupe Changer Paris, qui pourra présenter le vœu n° 89.

Mme Nelly GARNIER. - Alors, nous devons l'avouer, vous avez le sens du "timing". Organiser ce Conseil de Paris en même temps qu'un concert sur le parvis, c'est un coup de maître : les basses nous empêchent de débattre, on doit lever la séance plus tôt. Un symbole parfait. Ici, la démocratie passe après la "teuf", le dialogue démocratique, supplanté par la "sono", l'écoute des citoyens, couverte par les décibels. C'est exactement ce qu'il se passe dans nos quartiers : la fête toujours, les habitants après.

Cet été encore, la Mairie a décidé d'autoriser les terrasses estivales à rester ouvertes jusqu'à 23 heures. Une heure tardive, souvent dépassée, et quasi jamais contrôlée. Pourquoi ? Parce qu'après 22 heures, plus de police municipale, trop coûteuse en prime de nuit. On préfère économiser sur les nuisances sonores plutôt que de protéger les familles, ceux qui travaillent et se lèvent tôt, les personnes âgées, les enfants, tous ceux qui sont obligés de dormir la fenêtre ouverte en pleine canicule. Paris n'est plus fait pour eux, ils n'ont qu'à déménager. Tout cela, alors même que les médecins alertent sur le manque de sommeil et ses conséquences sur la santé. Car oui, le manque de sommeil est un problème de santé publique.

L'été 2024 a vu 3.300 signalements "DansMaRue" pour nuisances de terrasses. 3.300, et combien d'interventions, combien de retraits d'autorisation ? Beaucoup moins. Les Parisiens se lassent de signaler. C'est bien, vous leur avez appris l'impuissance civique, mais vous vous en moquez, vous préférez les 50.000 mètres

carrés de terrasses estivales, déployées comme un gigantesque "dancefloor" à ciel ouvert. Paris, ville consommable. Paris, ville au service des touristes et de l'économie de la bière à 8 euros, sept jours sur sept, nuit et jour, au mépris du cadre de vie des Parisiens qui aimeraient simplement pouvoir vivre, travailler, élever leurs enfants dans la Capitale.

Alors, oui, nous aimons les terrasses, oui, nous voulons qu'elles vivent, mais pas en transformant Paris en un "Ibiza sur Seine" bas de gamme. C'est pourquoi nous vous demandons de revenir à 22 heures. Parce que la convivialité n'excuse pas le chaos, parce que le droit à la tranquillité vaut autant que le droit à l'"apéro", et parce que Paris mérite mieux qu'un "open bar" sonore permanent.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Madame GARNIER, vos capsules vidéo ont bien sûr besoin d'une accroche qui capte l'attention. Néanmoins, expliquer que ce Conseil de Paris n'est pas respectueux de nos...

C'est moi qui parle, je suis désolé.

Bien sûr, vous avez le droit de dire ce que vous dites, et j'ai le droit de dire que vous racontez n'importe quoi. Je peux vous dire que ce qui perturbe les débats, ce sont beaucoup moins les répétitions - là, le moins que l'on puisse dire, c'est que cela ne nous perturbe pas - que votre rapport distancé de la réalité.

Je vous remercie.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe MoDem et Indépendants, qui pourra présenter les vœux n°s 90 et 91.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu est présenté par Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement, ainsi que l'ensemble du groupe MoDem et Indépendants.

Nous avons découvert par voie de presse le 6 juin dernier l'annonce de l'extension des horaires d'ouverture des terrasses estivales jusqu'à 23 heures du 21 juin au 14 septembre 2025. Une décision unilatérale, prise sans concertation préalable avec les maires d'arrondissement, qui soulève de nombreuses inquiétudes.

Dans le 9^e arrondissement, nous avons toujours défendu un équilibre entre dynamisme économique et qualité de vie des riverains. Nous savons pouvoir compter sur une majorité de restaurateurs responsables, mais aussi sur une minorité d'établissements récidivistes qui exploitent l'espace public en infraction, malgré les verbalisations répétées, dans un contexte de sous-effectif chronique de la police municipale.

Le bruit est aujourd'hui l'une des premières causes de souffrance urbaine, et la multiplication des nuisances nocturnes mine la confiance des habitants dans la capacité de la Ville à faire respecter les règles. C'est pourquoi nous émettons ce vœu, pour que la Ville renonce à cette extension d'horaires sans garde-fou, pour que la Ville engage enfin une concertation avec les maires d'arrondissement, pour qu'elle renforce les procédures de retrait des terrasses abusives, et pour qu'un véritable plan de contrôle et de tranquillité publique soit déployé en lien avec les services concernés, avec des effectifs policiers renforcés en soirée et une transparence mensuelle des verbalisations.

Paris mérite mieux que ces décisions prises à la hâte, Paris mérite une gouvernance locale, respectueuse, ferme et équilibrée.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous...

M. Alexis GOVCIYAN. - Je présente le deuxième vœu, peut-être ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Allons-y.

M. Alexis GOVCIYAN. - Si vous le souhaitez.

Ce deuxième vœu est aussi présenté par Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement, et le groupe MoDem et Indépendants.

Je souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur une incohérence du règlement des terrasses et étalages parisiens. Dans sa version actuelle, il exclut "de facto" les associations qui exploitent les cafés solidaires à but non lucratif de la possibilité de bénéficier d'une terrasse estivale. Pourtant, ces structures, souvent portées par des habitants, des collectifs, des bénévoles, jouent un rôle essentiel dans le tissu social de nos quartiers. Elles créent du lien, elles luttent contre l'isolement, elles accueillent des publics précaires, elles offrent des lieux de respiration, elles participent à l'animation locale avec des charges d'exploitation et des contributions fiscales, comme la C.F.E., comparables à celle des établissements commerciaux.

Les priver d'un espace extérieur en été, c'est donc les pénaliser doublement en visibilité, en fréquentation, en revenus, alors même que ces terrasses pourraient renforcer leur mission sociale dans un cadre maîtrisé. C'est pourquoi nous émettons un vœu simple et juste pour que les cafés solidaires puissent déposer une demande de terrasse estivale au même titre que tout acteur économique local et qu'ils soient exonérés de droits de terrasse en reconnaissance de leur mission d'intérêt général, que la Ville de Paris dit soutenir à travers ses engagements en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Ce que nous demandons est une forme de cohérence entre les discours et les actes, et une juste reconnaissance de la place des cafés solidaires associatifs dans l'espace public parisien.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre sur ces trois vœux, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous l'avez constaté, nous sommes aujourd'hui face à de fortes vagues de chaleur. Ces derniers jours ont conduit de nombreux Parisiens à chercher des espaces extérieurs pour se rafraîchir, notamment les parcs, les jardins, bientôt la Seine, dès ce week-end, les bords de canal, mais surtout les terrasses ombragées des 10.000 établissements de la Capitale.

Ces vagues de chaleur durent de plus en plus longtemps, y compris le soir et la nuit. Dans une ville où, bien souvent, les appartements sont exigus - je rappelle quand même que, en moyenne, les habitants à Paris vivent dans 32 mètres carrés, les plus modestes -, les jeunes, les personnes qui vivent sont souvent dehors dans ces soirées de vague de chaleur. Pour beaucoup, rester dehors jusqu'à 23 heures est vital.

Alors, les nuisances, on peut évidemment les avoir dans la rue, évidemment sur les bords de canal, évidemment un peu partout. Moi, je considère que le fait d'avoir des terrasses ouvertes à 23 heures aujourd'hui, c'est mieux cadrer, et que c'est mieux d'avoir des personnes en terrasse.

Je rappelle aussi que, l'an dernier, nous avons accordé aux terrasses estivales le droit jusqu'à minuit. Les restaurateurs ont redemandé jusqu'à minuit, mais, dans la discussion, nous n'avons accordé que 23 heures. Pourquoi 23 heures ? Parce que beaucoup de Parisiens mangent beaucoup plus tard l'été. Les restaurateurs nous disent que, pour assurer un service, voire deux services, 23 heures est le minimum.

Vous m'avez évidemment alerté, et les riverains ont alerté, c'est la raison pour laquelle nous avons écrit avec mes collègues Nicolas NORDMAN et Antoine GUILLOU, que je salue, un courrier à tous les établissements pour rappeler certaines règles. Les établissements qui posent un problème et qui auront été plusieurs fois verbalisés ne verront pas leur autorisation renouvelée pour la prochaine année de vague de terrasses d'été, selon l'avis des maires d'arrondissement. Je le redis aux maires d'arrondissement, ils le savent : vous donnez votre avis à chaque fois. S'il y a des minoritaires, des minorités qui ne respectent pas, qui sont sanctionnés, ils n'auront pas de renouvellement de leur terrasse l'année prochaine.

La deuxième chose, c'est que les maires d'arrondissement peuvent évidemment signaler les cas sensibles. Toutefois, ils ne peuvent pas retirer eux-mêmes l'autorisation, cette décision revient à la Ville, selon une gradation de sanctions. De même, nous avons rappelé cette gradation de sanctions.

Enfin, la police municipale va adapter ses horaires pour pouvoir intervenir après minuit en cas de débordement, et cela a déjà été le cas cette semaine. Je salue Michel FELKAY, le directeur, et Nicolas NORDMAN.

Pour ce qui est d'inclure les riverains, nous continuerons à nous appuyer sur les conseils de quartier et les comités bruit. En revanche, la commission débits de boissons, elle, traite d'autres sujets plus larges en lien avec la Préfecture de police, parfois confidentiels.

En cas d'abus, des sanctions existent déjà dans le règlement actuel. Elles seront décidées au cas par cas selon la gravité, avec des garanties pour que tout le monde puisse se défendre. C'est pourquoi un système de permis à points n'est pas possible aujourd'hui. D'ailleurs, je vous le dis, nous avons la possibilité que l'amende augmente, la loi va nous le permettre. On verra, il faudra que ce soit discuté, mais cela dépend de la loi et la loi nous le permettra prochainement.

Enfin, les cafés associatifs ne peuvent pas obtenir de terrasse sans document K-bis. C'est en effet ce qu'exige la loi, et je ne peux rien y faire. Cela dit, nous pouvons accompagner certaines associations dans leur demande d'occupation du domaine public, une A.O.T., avec une demande d'exonération de redevance. Plusieurs associations ont fait cette demande, et cela a été le cas sur trois établissements. Je propose donc à la mairie du 9e de faire cette proposition aux associations qui sont dans son arrondissement et de nous le faire remonter.

Pour toutes ces raisons, je demande le retrait des vœux. Sinon, j'émetts un avis défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que le vœu n° 89 du groupe Changer Paris est maintenu, Madame GARNIER ? Il est maintenu. Merci. Il reçoit donc un avis défavorable.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 89 est rejeté.

Le vœu n° 90 du groupe MoDem et Indépendants est-il maintenu, Monsieur GOVCIYAN ? Il est maintenu.

Explication de vote d'Ariel WEIL, pour le groupe Paris en commun. Monsieur le Maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci. Effectivement, pour le groupe et en tant que maire.

Je voulais dire, Monsieur GOVCIYAN, que l'on partage beaucoup de sujets avec Delphine BÜRKLI, la maire du 9e, et ce constat d'une augmentation du nombre et de la superficie des terrasses, qui est similaire, je crois, dans le Centre et dans le 9e. Vous le savez et vous le rappelez, elle s'est faite dans des circonstances tout à fait exceptionnelles au moment de la crise Covid, de la sortie du confinement, et a été un moyen de survie pour les commerces et pour les habitants, mais dont la mise en état de marche normale a été compliquée, c'est vrai.

Paris est une fête, elle doit rester festive et attractive, mais il faut que l'on arrive à équilibrer cet enjeu avec le droit des résidents à vivre dans la sécurité et dans la tranquillité. C'est tout le problème qui est le nôtre.

Je remercie Nicolas BONNET-OULALDJ, qui est intervenu et a dit les mesures qui étaient mises en place. Je pense en particulier à l'extension des horaires, qui avait fonctionné pendant les Jeux olympiques et paralympiques, et qui entre dans une nouvelle phase de déploiement. Je le dis, ma position est très claire : je pense que toutes ces mesures doivent être déclinées territorialement par les arrondissements, selon les situations locales, ce que nous permet d'ailleurs un règlement particulier, mais cela prend un peu de temps à élaborer.

De la même manière, et c'est là que j'introduis une petite distinction, le droit protège énormément les commerces. C'est constitutionnel, c'est sans doute nécessaire, salvateur peut-être, mais nous avons les moyens d'agir, c'est seulement très compliqué. Je voudrais ici remercier la police municipale et son chef de circonscription, c'est un travail que l'on fait territorialement, mais aussi la Direction de l'Urbanisme et la Direction des Affaires juridiques, car ce ne sont pas moins de trois directions qu'il faut mobiliser pour arriver à obtenir des résultats. Comme Delphine BÜRKLI, on se concentre sur les délinquants, une minorité mais qui fait énormément de mal aux habitants et à la profession.

Je voudrais ici dire rapidement un certain nombre des arsenaux que nous avons à notre disposition. Je veux saluer d'abord l'augmentation des P.V., de 4.000 à 5.700, puis à 6.200 sur les trois dernières années. Je voudrais dire aussi que nous avons des procédures pénales à notre main. Il y a deux outils que nous avons utilisés, l'amende forfaitaire et l'"itémisation", c'est-à-dire la possibilité de verbaliser plusieurs "items"...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - ... sur l'espace public. Nous avons aussi des moyens devant le tribunal : la constatation, la saisie de matériel, les abrogations. Tout cela est très long mais commence à porter ses fruits, et je serais ravi d'en discuter avec les autres maires.

Nous allons réussir petit à petit à augmenter la force de la sanction. Nous le faisons déjà, nous avons des résultats...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci...

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - ... et je dis que la force sera au droit et non pas à la loi du plus fort.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90 du groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 90 est rejeté.

Le vœu n° 91 est-il maintenu, Monsieur GOVCIYAN ? Il est retiré. Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la demande d'aide financière de la Ville de Paris pour la création d'un marché alimentaire sur l'avenue de Versailles.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu n° 92. Il est relatif à une demande d'aide financière de la Ville de Paris pour la création d'un marché alimentaire sur l'avenue de Versailles.

La parole est à M. Jérémy REDLER, le maire du 16^e arrondissement. Monsieur le Maire.

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaitais prendre la parole aujourd'hui afin d'obtenir un soutien plein et entier dans le 16^e arrondissement pour la création d'un marché. Ce vœu a pour objectif d'obtenir l'appui financier de la Ville de Paris pour un projet attendu, utile et parfaitement ancré dans la réalité quotidienne de nos concitoyens : la création d'un marché alimentaire sur l'avenue de Versailles entre les n°s 34 et 38.

Nous le savons tous, les marchés ne sont pas seulement des lieux de commerce, ce sont des lieux de vie, de lien social, de qualité alimentaire et de proximité. Ce projet n'entre évidemment pas en concurrence avec les autres marchés, il les complète, il répond à une autre logique de fréquentation pour une clientèle de week-end, souvent familiale, et les recherches de produits frais, locaux et accessibles. Les riverains et les commerçants du quartier le demandent, les associations le soutiennent et le diagnostic réalisé par les services de la Ville de Paris démontre clairement l'intérêt et la viabilité de ce marché.

Mais, comme souvent, les obstacles techniques et budgétaires freinent l'initiative. Il faut installer une borne d'eau, deux mâts électriques, des dispositifs d'ancrage pour les barnums, une signalisation horizontale. Ces aménagements sont essentiels pour accueillir les commerçants dans de bonnes conditions. Or, la mairie du 16^e, vous le savez, n'a pas les moyens de financer seule ces installations.

C'est pourquoi, avec Bruno LIONEL-MARIE, mon adjoint au commerce, nous demandons à la Ville de Paris de soutenir financièrement ce projet, d'en lancer l'organisation via un appel d'offres en délégation de service public comme cela se pratique ailleurs, et d'associer les habitants et commerçants du quartier dans le cadre d'une concertation ouverte pour garantir une intégration harmonieuse dans le tissu local.

Ce vœu est à la fois modeste dans son ambition et fort pour son impact potentiel. Il ne s'agit pas de créer un grand projet mais de répondre à un vrai besoin du quotidien dans un secteur du 16^e qui mérite, lui aussi, des services de proximité accessibles et vivants.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter en faveur de ce vœu, au nom de la vitalité de nos quartiers, de la justice territoriale et du bon sens.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 16^e, cher Jérémy, tout d'abord, vous savez que je suis toujours favorable à la création de nouveaux marchés et que nous soutenons les 72 marchés de plein vent que l'on a dans Paris, qui rendent un service très important aux Parisiens, qui font la vitalité de Paris, qui font sa spécificité par rapport à d'autres capitales mondiales, sur lesquels on a des produits de qualité, des fruits et légumes frais, du poisson, de la viande. Ces marchés alimentaires sont pour nous quelque chose de très important, et j'en profite d'ailleurs pour saluer l'ensemble de nos commerçants qui œuvrent le matin de très bonne heure sur tous nos marchés.

Vous avez sollicité la DAE. Je salue d'ailleurs la DAE pour son professionnalisme, pour son travail. C'est une direction qu'il faut soutenir. Je voudrais dire que la DAE a fait ce travail de faisabilité, mais il y a deux problématiques.

La première problématique est que ce marché ne figure pas dans la D.S.P. actuelle que nous avons contractualisée avec les délégataires. Je suis plutôt, dans l'attente du renouvellement de la prochaine D.S.P., pour dire qu'il faut le mettre dans le contrat à la prochaine D.S.P.

La deuxième chose, mon cher collègue, c'est que nous avons des précédents. Vos collègues du 9^e arrondissement, Delphine BÜRKLI, et du 19^e arrondissement, François DAGNAUD, ont créé un marché qui était dans la D.S.P. mais ont financé les travaux dont vous parlez, qui sont exclusivement des travaux de voirie, donc qui ne sont pas en charge dans la D.S.P. Ces précédents font que, normalement, c'est aux mairies d'arrondissement de prendre en charge cette partie.

Vous l'avez dit, nous sommes aujourd'hui face à des questions budgétaires et économiques. C'est pour cela que, pour le moment, nous n'avons pas prévu ces travaux dans notre budget, sur les lignes budgétaires de la DAE. Je le redis, vous l'avez dit vous-même, ce ne sont pas des travaux liés au marché lui-même, ce sont des travaux d'implantation et de voirie, qui sont du côté de la DVD, et non des lignes budgétaires DAE. Pour le moment, ce sont les mairies d'arrondissement elles-mêmes qui ont financé ces travaux.

C'est pour cela que je suis au regret de mettre un avis défavorable à votre vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Maire, le vœu est-il maintenu ?

M. JérémY REDLER, maire du 16e arrondissement. - J'ai des exemples très concrets d'arrondissements où la Mairie de Paris a financé...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Monsieur le Maire, le vœu est-il maintenu ?

M. JérémY REDLER, maire du 16e arrondissement. - ... mon vœu est donc maintenu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il est maintenu. Merci beaucoup, il reçoit donc un avis défavorable...

Pas sur un vœu qu'il a déposé lui-même, enfin !

Très bien, merci beaucoup.

Il reçoit un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 92 est rejeté. Merci.

2025 DFA 29 - Prise de participation de la S.E.M. "Axe Seine Energies Renouvelables" dans la société de projet "Aser Gainneville".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le projet de délibération DFA 29 est relatif à la prise de participation de la S.E.M. "Axe-Seine Energies Renouvelables" dans une société de projet "Aser Gainneville".

La parole est à M. Daniel-Georges COURTOIS pour le groupe Union Capitale.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Les deux projets de délibération que nous examinons aujourd'hui l'un après l'autre portant sur les prises de participation de la S.E.M. "Axe-Seine Energies Renouvelables" dans les projets photovoltaïques de Gainneville et hydrogène de Rouen témoignent d'une politique à la fois ambitieuse, cohérente et profondément structurante, celle d'une transition énergétique concertée à l'échelle du territoire de la Seine. Ils illustrent ce que peut produire une coopération interterritoriale lorsqu'elle s'appuie sur des outils publics solides, sur une vision partagée et sur des objectifs concrets.

A ce titre, je tiens à souligner le rôle moteur de la Métropole du Grand Paris qui, non seulement, co-fonde et co-finance la S.E.M. "A.S.E.R.", mais l'anime pleinement en tant qu'actionnaire stratégique.

La biennale de la S.E.M. "A.S.E.R.", qui s'est tenue le 11 juin dernier au Pavillon des transitions à Rouen, en parallèle des 8es rencontres de l'Axe Seine, a rappelé à chacun d'entre nous la force de cette dynamique. Elle a réuni les collectivités, les porteurs de projets, les opérateurs et financeurs dans un esprit d'action et de confiance mutuelle. C'est le signe que la transition énergétique est entrée dans sa phase opérationnelle.

Je ne présenterai pas en détail le projet "Aser P.V. Gainneville" ou celui de Rouen, ils sont abondamment décrits dans le projet de délibération. Je voudrais souligner que, dans les deux cas, la Ville de Paris et la Métropole sont présentes à la gouvernance, aux investissements et à l'élaboration stratégique. Nous ne subissons pas la transition, nous la faisons.

Au-delà de ces deux projets de délibération, c'est aussi pour moi l'occasion de faire le point sur les avancées concrètes de cette S.E.M. A ce jour, elle a déjà investi dans cinq sociétés de projets, représentant 112 millions de mégawatts de puissance installée : friches industrielles à Oissel, ombrières photovoltaïques, toitures publiques, autoconsommation collective, projets flottants. La S.E.M. a réussi à mutualiser les ressources et à capter des financements d'ampleur. Ce modèle démontre que la puissance publique, lorsqu'elle sait coopérer, peut être un véritable accélérateur de projet.

Car c'est bien à l'échelle de l'Axe Seine que se joue une partie de notre avenir énergétique. La S.E.M. est l'outil opérationnel de cette stratégie, né de la volonté de Paris, Rouen, Le Havre et de la Métropole du Grand-Paris de faire du fleuve un corridor de transition, mais aussi un corridor industriel, logistique et culturel renouvelé. L'entente de l'Axe Seine, qui, je le rappelle, a été initiée dès 2021, est désormais jalonnée d'engagements concrets : géothermie, solaire, hydrogène, mais aussi tourisme, agriculture et culture. Cette stratégie multiscale donne à voir un projet métropolitain de la vallée de Paris à la mer.

Enfin, je voulais insister sur un point. La transition énergétique n'est pas un supplément d'âme, c'est une politique de développement territorial, un levier économique et industriel, un facteur d'égalité territoriale. Les projets que nous soutenons aujourd'hui en sont la démonstration : production locale, gouvernance publique, structuration des filières, cohérence d'échelle.

C'est pourquoi, au nom du groupe Union Capitale, nous voterons ces deux projets de délibération avec conviction et nous continuerons à défendre cette vision d'une transition enracinée, maîtrisée et co-construite.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à vous, cher collègue, de l'intérêt que vous portez à l'action de notre opérateur. Je ne peux en effet que partager avec vous le constat que la production locale d'énergies renouvelables est primordiale pour répondre aux défis du réchauffement climatique. La S.E.M. "A.S.E.R." constitue à cet égard un outil décisif pour transformer l'Axe Seine en un véritable corridor énergétique vert et pour contribuer aux objectifs de notre Plan Climat.

L'unité de production photovoltaïque de Gainneville est non seulement un investissement durable avec un potentiel de rentabilité assuré, mais elle dessine aussi les futurs projets métropolitains. Grâce à l'engagement de mon collègue Dan LERT, la S.E.M. "A.S.E.R." va ainsi poursuivre son développement sur le territoire parisien.

Vous appelez de vos vœux la poursuite de cette politique du déploiement du photovoltaïque. A cet égard, je ne peux que regretter le désengagement progressif de l'Etat en la matière. Les collectivités locales se trouvent en première ligne pour procéder aux investissements nécessaires à cette transition, et ce, dans un contexte budgétaire toujours plus contraint.

Mais si l'austérité imposée par l'Etat nous limite, notre ambition pour une énergie décarbonée reste intacte.

Ce projet illustre le rôle stratégique de nos entreprises publiques locales dans l'accélération de la transition écologique. Celles-ci se mobilisent en investissant chaque jour pour une énergie verte, locale, une logistique de proximité et décarbonée, des opérations d'aménagement durable et des logements mieux isolés.

Lorsque l'initiative privée ne peut en effet intégrer efficacement les enjeux climatiques, les entreprises publiques locales de la Ville agissent comme l'avant-garde d'une économie orientée vers le bien commun.

C'est l'essence même de notre stratégie de Ville actionnaire : servir les intérêts des Parisiennes et des Parisiens. Nos opérateurs constituent le bras armé de nos politiques publiques pour une ville durable, inclusive, solidaire et accessible. La raison d'être de nos sociétés est celle d'un territoire qui prend soin de ses habitants et de son tissu économique.

Mieux encore, dans un contexte de finances dégradées, elles sont un puissant levier d'investissement.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité au cours de cette mandature renforcer le pilotage stratégique de nos participations. Celles-ci reposent sur la création d'un écosystème d'entreprises complémentaires et solidaires les unes avec les autres, avec une capacité d'adaptation et d'innovation renforcée.

Notre politique de participation est ainsi résolument tournée vers l'avenir, mes chers collègues, et le développement de la production d'énergies renouvelables en est une des illustrations les plus évidentes.

Je vous invite donc à adopter ce projet de délibération, et je vous en remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 29.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 29).

2025 DFA 31 - Prise de participation directe de "Sogaris" S.A.E.M.L. dans le capital de la S.A.S. "Les Palettes urbaines".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFA 31. Il s'agit d'une prise de participation directe de la "Sogaris" dans le capital de la S.A.S. "Les Palettes urbaines".

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Vous avez tout dit, Monsieur le Maire. C'est un montage assez simple que nous propose Mme Sandrine CHARNOZ.

La "Sogaris" est un établissement public à capitaux privés très richement doté. Un chiffre d'affaires de 90 millions d'euros, un résultat de 11 millions d'euros, l'argent ne manque pas dans cette belle société. L'idée de ce transfert d'argent est de renforcer les fonds propres d'une filiale, "Les Palettes urbaines", avec une prise de participation dans le capital de cette filiale qui offre une offre logistique aux petites sociétés, aux petites entreprises. Voilà, tout va bien.

Alors, le processus de prise de participation est très bien décrit dans le projet de délibération. Il y a deux tableaux, c'est très clair. Ce que nous n'avons pas bien compris, et c'est la raison de mon intervention en séance, Madame la Maire, ce sont les raisons pour lesquelles la "Sogaris" doit renforcer le capital des "Palettes urbaines".

D'un côté, on nous dit que L.P.U., "Les Palettes urbaines", ont connu dans les trois premières années de leur existence une croissance exceptionnelle de 40 %, très bien, que cette société a un portefeuille de 100 clients, c'est super, et qu'elle gère cinq agences à Rungis, Stains, Lyon, Marseille et Paris Grenier Saint-Lazare, tout va bien. Sauf que l'année dernière, dans le contexte économique qui s'est compliqué, je résume, l'activité s'est ralentie et la maison-mère, la "Sogaris", demande à sa filiale de revoir, de se repositionner dans les offres qu'elle propose à ses clients en proposant un service plus "qualitatif", si j'ose dire.

Est-ce que vous pourriez nous expliquer les raisons pour lesquelles la "Sogaris" doit intervenir pour abonder au capital de cette société ?

Je vous remercie.

(Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOHBOT.

Pour vous répondre, la parole est à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci à vous, cher Jack-Yves BOHBOT, de votre intervention.

Avec ce projet de délibération, vous l'avez dit, nous allons autoriser la "Sogaris" à recapitaliser sa filiale "Les Palettes urbaines". Vous l'avez précisé, c'est important de le souligner dans notre hémicycle, elle propose des services pour les T.P.E. et les P.M.E. : location d'espaces de stockage et gestion des stocks et des livraisons. Ce sont deux offres de service que déploie cette filiale.

Depuis sa création en 2020, le haut niveau de chiffre d'affaires des "Palettes urbaines" démontre la pertinence et la nécessité de son offre de service. En effet, la filiale a connu un développement rapide et une hausse de son chiffre d'affaires de 43 % entre 2021 et 2024, passant de 2,9 millions d'euros à 4,1 millions d'euros. Vous l'avez précisé, en cinq ans, "Les Palettes urbaines" ont ouvert cinq agences et pris en charge plus de 100 clients.

La crise économique et l'augmentation des coûts locatifs ont ralenti son activité l'année dernière. Le développement de cette filiale fait toutefois partie intégrante du projet stratégique de la "Sogaris", qui passe par le déploiement d'une offre de services en contexte urbain très dense, et non plus seulement en zones denses périphériques.

C'est cette orientation stratégique que la recapitalisation de la filiale vient formaliser devant nous. L'approche est prudente, avec un "focus" sur la location d'espaces, plus rentable, et sur l'ouverture des agences du Grand Paris en 2026 et 2027.

Je sais, cher Jack-Yves BOHBOT, que nous partageons l'analyse de la bonne santé de la "Sogaris", de son assise solide et de ses résultats puissants. C'est un opérateur de la Ville particulièrement ambitieux avec une forte capacité de projection à moyen et long termes. Je voudrais d'ailleurs en remercier et en féliciter son président, François DAGNAUD. La recapitalisation de sa filiale est une étape de son développement qui aura un impact financier très modéré, voire nul sur la S.E.M.

Les opérateurs d'économie mixte jouent un rôle essentiel dans la transformation de nos territoires. Leur participation à la mise en œuvre des politiques publiques contribue à l'amélioration du cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Grâce à la "Sogaris", nous prenons à bras-le-corps le sujet de la logistique. Il est politiquement stratégique parce qu'il est au carrefour de nombreux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et urbanistiques liés à notre conception de la ville durable.

A l'heure où les flux de marchandises s'accroissent, où les nuisances liées aux transports et à la congestion urbaine sont des préoccupations majeures, où les rapports à la consommation évoluent, penser la logistique à l'échelle d'un territoire dense comme Paris et sa Métropole est particulièrement crucial.

C'est pour ces différentes raisons que je vous invite à soutenir et à adopter ce projet de délibération, et je vous en remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour votre réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 31).

2025 DAE 147 - Convention pluriannuelle avec "Paris je t'aime - Office de Tourisme" et solde de financement 2025 (600.000 euros).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 147 relatif à la convention pluriannuelle avec "Paris je t'aime - Office de Tourisme" et solde de financement 2025.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe Union Capitale, pour cinq minutes.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous débattons aujourd'hui du renouvellement de la convention liant la Ville de Paris à l'Office de Tourisme, rebaptisé "Paris je t'aime". Un office qui bénéficie, rappelons-le, d'un financement conséquent : 3,6 millions d'euros en 2025, dont 600.000 euros de solde à verser dans le cadre de ce projet de délibération.

Nous ne remettons bien sûr pas en cause l'intérêt de soutenir la promotion de notre Ville, ni l'importance d'accompagner les professionnels du tourisme dans le contexte exigeant post-Jeux olympiques, mais nous voulons pointer une incohérence majeure dans la politique municipale. D'un côté, vous dépensez beaucoup pour son image, et à juste titre, mais, d'un autre côté, vous négligez complètement l'accueil physique des touristes sur son propre sol.

En effet, en janvier dernier, vous avez décidé de fermer le dernier bureau d'accueil touristique physique qui se situait quai Jacques-Chirac. Depuis, aucune solution n'a été proposée pour le remplacer. Les touristes n'ont donc plus de lieu clair, visible et fixe où obtenir un accueil digne de ce nom, comme dans toutes les capitales européennes.

Or, nous savons, et les professionnels du secteur nous le disent, que l'accueil humain incarné reste essentiel. Les applications mobiles ne remplacent pas un agent formé, les Q.R. codes ne répondent pas à une question spontanée ni ne rassurent une famille qui arrive dans une capitale qu'elle ne connaît pas, pas plus que les kiosques labellisés que vous êtes en train de mettre en place ne sauraient suffire.

Face à cette situation, notre groupe Union Capitale avait déjà déposé deux vœux ces derniers mois, en février puis en juin, vous proposant la réouverture d'un point d'accueil touristique ici, au 29, rue de Rivoli, dans les anciens locaux du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Ces vœux étaient simples, ils étaient pragmatiques et, par définition, également peu coûteux, car tout le monde connaît ces lieux. Il proposait donc de réutiliser le local déjà existant ici, au cœur de Paris, à proximité immédiate de lieux touristiques et institutionnels.

Malheureusement, votre réponse a été négative, évasive, voire méprisante, comme si cette demande, pourtant relayée par les usagers, les agents d'accueil, le personnel et les professionnels du tourisme, était accessoire et illogique, quand c'est exactement tout l'inverse qui est démontré.

Dans le même temps, on nous parle de territorialisation de l'action de "ParisLocal", de tourisme durable et solidaire, d'hospitalité augmentée, mais comment parler de manifeste de l'hospitalité quand on renonce à dire bonjour physiquement à ceux qui nous visitent ? Comment parler d'accessibilité, d'accueil pour les personnes en situation de handicap, pour les touristes âgés ou non connectés quand on les laisse sans repère dès leur arrivée dans notre Capitale ? Comment justifier qu'une ville comme Paris, première destination touristique mondiale, soit incapable de maintenir un point d'accueil physique digne de ce nom ?

Je dois d'ailleurs vous dire, pour être allée récemment à Beaubourg, que les panneaux de l'époque continuent d'exister indiquant l'Office de Tourisme ici, dans ces lieux. Il faudrait donc se mettre à jour, car les touristes sont renvoyés ici, à l'Hôtel de Ville, ce qui est évidemment complètement aberrant.

Aujourd'hui, nous ne voterons pas contre ce projet de délibération mais nous vous appelons solennellement à corriger cette erreur stratégique et symbolique. Nous réitérons donc notre demande de rouvrir un bureau d'accueil touristique au 29, rue de Rivoli dans un lieu accessible, visible, clairement identifié et animé par des professionnels. Nous vous demandons également d'associer les élus d'arrondissement, les syndicats professionnels, les personnels de l'accueil et les commerçants du centre-ville pour co-construire un dispositif à la hauteur de l'image que Paris veut donner d'elle-même.

La Ville de Paris dépense des millions pour rayonner à l'International, mais elle oublie l'essentiel : la première image d'une ville, c'est celle qu'on lui donne en arrivant, c'est l'accueil qu'on lui offre. Aujourd'hui, celui-ci est inexistant. Nous devons y remédier pour Paris, pour ses visiteurs et pour l'image que nous donnons au monde entier.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Le tourisme est un pilier fondamental de l'économie parisienne, il représente près de 300.000 emplois directs et, si on élargit la focale, 500.000 emplois avec la Région Ile-de-France. C'est près de 13 % de la richesse locale. Le secteur touristique est donc un moteur essentiel de notre dynamisme économique et de notre rayonnement culturel.

Les Jeux olympiques et leur succès ont renforcé notre visibilité internationale. Ils ont largement contribué à redorer le blason de notre Ville, et on sait que, comme l'exemple de Londres le montre, l'année la plus touristique n'est pas l'année des Jeux olympiques mais l'année qui suit les Jeux olympiques, car les millions de téléspectateurs ayant vu Paris et ses cartes postales ont envie de venir à Paris. Ils sont donc très nombreux ces derniers mois, ces dernières semaines, dans notre Capitale.

Mais il y a des alertes. Ce matin, sur "France 24", les professionnels du secteur nous alertaient au niveau national. La France, bien qu'ayant franchi le cap symbolique des 100 millions de visiteurs étrangers, perd des parts de marché face à des destinations émergentes et ne figure plus en tête des pays générant la plus forte dépense touristique. En fait, il y a un fort tourisme de passage et nous avons du mal à faire rester les touristes en France et à Paris, et à les faire mieux dépenser et dépenser plus dans notre cité. Il ne s'agit pas seulement de viser la quantité, mais surtout la qualité et la valeur économique du tourisme à travers une stratégie claire, ambitieuse et soutenue par des investissements significatifs.

C'est pourquoi ce projet de délibération, qui donne à l'Office de Tourisme, dénommé maintenant "Paris je t'aime", une subvention de 600.000 euros, qui est en retrait par rapport aux années précédentes, est important.

Plusieurs points de vigilance avaient déjà été soulignés par le rapport de la Cour régionale des comptes, avec un bilan assez mitigé sur la politique touristique parisienne. Je les note rapidement : une absence de clarté dans la stratégie précédente, une coordination insuffisante, mais ce n'est pas le seul sujet, entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France, et peut-être un manque de transparence dans le suivi des missions de l'Office. Les gens de la Cour des comptes ont eu du mal à retracer véritablement, en termes de bilan et en termes d'évaluation, les missions de l'Office. Ces lacunes empêchent une évaluation rigoureuse des actions menées, et nuisent notamment à l'efficacité globale de notre promotion touristique.

Et puis, il y a cette confusion qui provient de la multiplication des marques. C'est "Paris je t'aime" pour nous, c'est "Visite Paris", c'est "Choose Paris" pour le Comité régional du tourisme, et cette marque commune, "Paris is yours". Cette fragmentation des initiatives et des supports crée une image éclatée de la communication et de la promotion touristique parisienne. Cela peut peut-être dérouter nos visiteurs et affaiblir la puissance de notre activité.

La solution, on le dit depuis des années sur tous les rangs de cette Assemblée, est bien sûr de créer un guichet unique où les visiteurs et les entreprises, qu'ils soient professionnels ou des touristes, des familles, puissent avoir la bonne information, et qu'ils puissent être dispatchés dans l'ensemble des acteurs du tourisme à Paris. J'ai trouvé un exemple en cherchant un peu, c'est Amsterdam, qui est aussi une métropole et qui a su fédérer tous les acteurs touristiques dans son périmètre.

Bien sûr, il y a cet angle mort, ce défaut dans la cuirasse : la fermeture des derniers bureaux d'accueil physique de l'Office de Tourisme. Alors, je lis ce que dit la directrice générale, Mme MENEGAUX. Oui, bien sûr, il faut digitaliser l'information. Le numérique, les réseaux sociaux, tout cela est très certainement important. Néanmoins, on le sait, les touristes, quel que soit leur âge, quel que soit leur niveau culturel, ont aussi besoin de points d'information physiques.

C'est tellement vrai que vous avez en quelque sorte recréé une sorte de bureau de l'Office de Tourisme ici, à l'Hôtel de Ville, quand on rentre au 29, rue de Rivoli. Je l'ai vu encore ce matin, avec des petits "goodies", des informations, des petites tours Eiffel, etc. C'est donc bien qu'il y a une demande, une nécessité pour ceux qui viennent visiter notre ville.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Nous voterons donc cette subvention, mais nous appelons à une vigilance, et je crois que c'est important pour que Paris continue à incarner ce rôle de grande métropole touristique.

Merci, Madame la Maire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, la fréquentation touristique de notre Capitale reprend fortement depuis 2023 et les réservations laissent présager un très bel été 2025 dans le sillage des Jeux. Si l'on peut se réjouir de l'activité de notre ville et de l'activité économique qui en découle, cette tendance fait néanmoins peser une pression

de plus en plus forte sur certains sites et quartiers. Cet enjeu a motivé tous les travaux engagés par la Ville depuis le début de cette mandature, pilotés par mon collègue, Frédéric HOCQUARD, en faveur d'un tourisme durable et local.

Avec les Assises du tourisme durable en 2021 et le manifeste de l'hospitalité de 2024, la Ville a amorcé, en collaboration avec "Paris je t'aime", un tournant favorisant un tourisme de qualité qui irrigue tous nos quartiers. Parmi les actions entreprises, il y a un important travail de maillage territorial. C'est ainsi que, au dernier Conseil, nous avons voté une subvention à l'entreprise à but d'emploi "La Compagnie du 20e" pour améliorer l'accueil touristique au cimetière du Père-Lachaise, un acteur de terrain parmi d'autres.

Surtout, les kiosques de presse deviennent des outils clés dans notre politique d'accueil touristique, puisqu'une vingtaine sont aux couleurs de "Paris je t'aime" et que leurs kiosquiers ont reçu une formation pour accueillir et orienter les touristes. D'ici la fin de l'année, une quarantaine de points d'information touristiques officiels seront ainsi labellisés à Paris et dans la Métropole.

La convention 2025-2026 que nous vous proposons de conclure avec l'O.T.C.P. entend poursuivre cette dynamique. Elle prévoit de nouveaux axes de travail qui s'inscrivent dans le Plan Climat de la Ville et qui sont adaptés aux enjeux les plus actuels afin de réaffirmer la place de Paris comme destination durable.

Le plan d'action 2025-2026 de l'Office s'articulera ainsi autour de cinq grandes priorités retravaillées, parmi lesquelles, vous l'aurez compris, la restructuration de l'information de proximité, mais également le développement de l'attractivité B2B, le déploiement de la marque "Paris je t'aime" et l'approfondissement du manifeste de l'hospitalité et de ses valeurs.

Par ailleurs, le projet de délibération prévoit un ajustement de la subvention 2025, votée en Conseil de décembre dernier, en baisse de 400.000 euros par rapport au montant initial de 4 millions d'euros, et ce, pour répondre au contexte budgétaire contraint par la loi de finances 2025. Parallèlement, l'Office est incité à chercher à accroître ses ressources propres. La Ville de Paris l'accompagnera pour mener à bien ses objectifs.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous invite, mes chers collègues, à adopter ce projet de délibération, et je vous en remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 147.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 147).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'avenir du B.H.V.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Pour votre information, le vœu n° 93 déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'avenir du B.H.V. a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux nombreux impayés et aux suppressions d'emplois et à l'avenir du B.H.V.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'attractivité commerciale du B.H.V. Marais.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons donc conjointement les vœux n°s 94, 95 et 95 bis, relatifs à l'attractivité et à l'avenir du B.H.V.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, la direction du B.H.V. a récemment distribué un tract intitulé "Parlons vrai" à l'entrée du magasin, prétendant répondre, je cite, aux "critiques non fondées des syndicats les plus extrêmes".

Eh bien, parlons vrai. Depuis le rachat du B.H.V. par la S.G.M., présidée par Frédéric MERLIN, en novembre 2023, c'est le flou artistique qui règne sur l'avenir de ce grand magasin emblématique. Les promesses sont nébuleuses, les annonces, souvent sans suite, et les actes, préoccupants.

Les rayons se vident, les fournisseurs et prestataires, souvent non payés, sont contraints d'avancer des fonds qu'ils n'ont pas. Plus de 300 salariés ont quitté l'entreprise sans être remplacés, dégradant lourdement les conditions de travail des équipes restantes. Les clients, eux, désertent. Les retards de paiement, d'abord présentés comme temporaires, durent depuis près de deux ans. Le rayon enfants a fermé, le rayon bricolage se vide à vue d'œil, pendant que les effets d'annonce autour de projets de restauration se multiplient sans suite concrète. Tout cela donne le sentiment que ces projets visent surtout à attirer des investisseurs, faute de moyens réels.

C'est flou, très, très flou et, comme on dit, "quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup". Le B.H.V. restera-t-il un grand magasin populaire, accessible et de proximité ? Rien n'est moins sûr. Frédéric MERLIN semble tailler sans ménagement dans la masse salariale au profit d'un repositionnement vers une clientèle touristique haut de gamme. Un virage qui inquiète. Rappelons-le, si le B.H.V. est inscrit dans le P.S.M.V., il ne bénéficie d'aucune protection spécifique en tant que grand magasin de proximité. A terme, l'ensemble de sa surface pourrait être transformé en espace de restauration ou en boutiques de luxe.

C'est pourquoi nous demandons dans ce vœu à la Ville d'interpeller la direction du B.H.V. pour qu'elle fournisse des garanties concrètes aux salariés sur leurs conditions de travail, sur la pérennité de l'emploi, sur le paiement des fournisseurs. Nous demandons également l'organisation de réunions publiques afin de rassurer les riverains et les clients quant à l'avenir de ce lieu qui leur est si cher.

Et si M. MERLIN persiste à refuser la transparence et le dialogue, nous appelons Mme la Maire à saisir la Ministre...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Raphaëlle PRIMET. - ... déléguée au commerce pour que l'Etat intervienne et assume son rôle de garant du patrimoine.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

C'était le vœu n° 94. Sur le vœu n° 95, je donne la parole à Mme Elisabeth STIBBE.

Mme Elisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'avenir du B.H.V. Marais est aujourd'hui incertain, et cette incertitude symbolise les fragilités croissantes du commerce dans le Centre de Paris. Le B.H.V., fleuron historique du 4e arrondissement, connaît une phase de turbulences : baisse de fréquentation, rayons vides, départs de corners et retards de paiement.

Malgré un plan de transformation porté par la S.G.M. et un retour à la rentabilité annoncé, l'inquiétude est palpable, notamment chez les salariés et les commerçants partenaires. Or, ce magasin joue un rôle moteur pour tout l'écosystème commercial de la rue de Rivoli : artisans, librairies, galeries, commerces de proximité. Le B.H.V. est le deuxième pôle d'attractivité de la rue après les Halles. Sa fragilisation, voire sa transformation vers une offre ultra-sélective, poserait un vrai risque de gentrification commerciale.

Dans le même temps, le Centre de Paris se vide de ses commerces : 400 fermetures entre 2021 et 2023, dont 28 % pour l'électroménager. Pourquoi ? Parce que les conditions d'accès du Centre sont devenues dissuasives : fermeture de la rue de Rivoli à la circulation, suppression massive du stationnement, Z.T.L. mal calibrée. Les familles, les artisans, les professionnels franciliens ne viennent tout simplement plus.

Nous demandons donc à la Ville de réaffirmer son attachement à un B.H.V. accessible et généraliste, d'ouvrir un dialogue clair avec la S.G.M., d'ajuster les politiques de mobilité dans le Centre pour garantir un accès équilibré et de soutenir activement la diversité commerciale. C'est une question d'équilibre économique, social et urbain. Si nous voulons préserver un Centre de Paris vivant et attractif, alors nous devons agir maintenant.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, le B.H.V. Marais connaît depuis plusieurs années des difficultés économiques, et le Groupe "Galeries Lafayette" a souhaité s'en séparer. Son rachat par la Société des Grands Magasins, S.G.M., à la fin 2023 n'a jusqu'à présent pas donné lieu à une inversion de cette tendance, bien au contraire.

La presse s'est fait régulièrement l'écho des impayés ou de retards de paiement des fournisseurs et des revendeurs. La nouvelle direction a imputé cela à la mise en œuvre de nouvelles procédures et de nouveaux logiciels de gestion, mais tout semble indiquer que ces difficultés perdurent au-delà d'une simple période transitoire. Pour leur part, les salariés expriment depuis plusieurs mois leur inquiétude quant au devenir de leur métier du magasin, l'intersyndicale évalue à 300 le nombre de postes qui ont été supprimés en seulement 18 mois, un chiffre inquiétant, conséquent, au regard de l'effectif total de 1.000 personnes.

Les salariés sont d'autant plus inquiets que cela ne s'inscrit dans aucune stratégie clairement présentée par le nouveau propriétaire, qui, par ailleurs, n'est pas encore parvenu à honorer sa promesse d'achat du bâtiment principal, bien qu'il ait annoncé il y a deux semaines entrer en négociation exclusive avec la Caisse des dépôts pour compléter le tour des financements. Chacun peut en faire l'expérience en entrant dans le B.H.V., de nombreux rayons du magasin ont été fermés, d'autres ne sont plus réapprovisionnés.

Dans ce contexte, la Ville a eu de nombreux contacts ces derniers mois avec les représentants des salariés, ainsi qu'avec la nouvelle direction. Le flou demeure néanmoins quant au véritable projet de la S.G.M., qu'il s'agisse du repositionnement commercial envisagé, du modèle économique retenu et des effectifs du magasin. Je pense que l'on ne peut pas imputer cela à la politique qui est menée par la Ville de Paris, chacun ses responsabilités.

Le flou demeure néanmoins et l'inquiétude gagne la clientèle, très attachée à ce magasin emblématique, qui résonne à la fois comme une adresse de proximité et un totem parisien. J'ajoute à toutes fins utiles que les circonstances veulent que les syndicats de salariés du magasin aient appelé à la grève aujourd'hui même à 15 heures.

Ces vœux, déposés par différents groupes de notre Assemblée, confirment donc que cette inquiétude est partagée par la plupart d'entre nous. En réponse à vos interventions respectives et au nom de l'Exécutif, je vous propose d'adopter un vœu commun qui appellera tout particulièrement la direction du magasin à clarifier ses projets, et à le faire en associant l'ensemble des parties prenantes, les salariés...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - ... les clients, les habitants du quartier et, bien évidemment, la Ville de Paris et la mairie de Paris Centre.

Je vous remercie par avance pour l'adoption de ce vœu.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

En réponse aux vœux n^{os} 94 et 95, l'Exécutif a déposé le vœu n° 95 bis.

Le vœu n° 94 du groupe Communiste et Citoyen est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif, Madame Raphaëlle PRIMET ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Oui.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - D'accord.

Le vœu n° 95 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Elisabeth STIBBE. - Tout à fait. Vos propositions comme les nôtres ont un même objectif, le maintien de l'activité commerciale du B.H.V. sous sa forme actuelle...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, merci...

Pardon, il est retiré, vous avez le droit. Je suis désolée, je me suis trompée.

Mme Elisabeth STIBBE. - Cela ne m'a pas déconcentrée. Je termine ma phrase : pour ce très beau magasin ancré dans la vie quotidienne des Parisiens.

Néanmoins, il relève tout de même peut-être de la responsabilité de la Ville de veiller à ce que cette démarche entre aussi dans une redynamisation globale de la vie commerciale et de l'offre commerciale du Centre de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 95 bis de l'Exécutif, évidemment avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 172).

2025 DAE 93 - Adhésion pour l'année 2025 (7.000 euros) à l'association "Réseau vélo et marche".

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 93 prévoyant l'adhésion pour l'année 2025 à l'association "Réseau vélo et marche".

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe Union Capitale.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'adhésion de la Ville de Paris au "Réseau vélo et marche" constitue une avancée saluée par les acteurs de la mobilité urbaine, mais cette nouvelle ne doit pas masquer une réalité de plus en plus

préoccupante : les piétons parisiens se sentent aujourd'hui en insécurité dans l'espace public. Malgré les efforts engagés en matière d'aménagements cyclables, les incivilités se multiplient, notamment de la part de certains usagers de deux-roues, motorisés ou non, vélos, trottinettes, scooters, etc., qui ne respectent ni les feux, ni les trottoirs, ni les zones piétonnes.

Alors que la marche reste le mode de déplacement le plus utilisé à Paris, les piétons doivent redevenir une priorité de l'espace public, ce qui est bien loin d'être le cas. Il est donc urgent que la Municipalité accompagne son engagement dans le "Réseau vélo et marche" par des mesures concrètes de sécurisation : meilleure régulation de la circulation des deux-roues, renforcement des contrôles et sanctions contre les comportements dangereux, création de trottoirs réellement protégés et de zones apaisées respectées, campagne de sensibilisation à la cohabitation entre les usagers.

Car, pour nous, une ville véritablement marchable et cyclable n'est pas seulement une ville où l'on peut circuler à pied ou à vélo, c'est une ville où on peut le faire en toute sécurité, sans crainte et dans le respect de chacun.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Madame KUSTER, j'ai un énorme respect pour votre engagement au Conseil de Paris, vous êtes une ancienne maire, vous êtes une ancienne députée, mais, franchement, votre intervention n'est pas du tout... Est-ce que vous avez regardé l'objet de cette association ? Cela n'a rien à voir avec ce que vous racontez. On parle de tourisme, on parle de cyclotourisme, on parle de marche, on parle de vélo.

J'entends tout ce que vous dites, c'est votre position, mais, une fois de plus, la droite en Conseil de Paris détourne l'objet des projets de délibération comme elle en a l'habitude. Pour le coup, vous n'avez même pas regardé l'objet de l'association. C'est quand même dommage. Je voulais vous le dire, parce qu'il y a un moment où cela démange.

Depuis de nombreuses années, Paris s'est positionnée comme une pionnière dans la promotion des mobilités douces. De l'introduction du Vélip' en 2007 à la mise en œuvre du Plan Vélo, en passant par l'aménagement des pistes cyclables supplémentaire pour les Jeux olympiques de 2024, notre engagement n'a jamais faibli. Cet effort vise à encourager l'usage du vélo tant pour les Parisiens que pour nos visiteurs, et à faire de Paris une ville plus verte et plus agréable à vivre.

L'adhésion proposée ici à l'association "Réseau vélo et marche", qui regroupe plus de 200 membres, est une étape cruciale dans cette démarche, car cette association, qui est née de la fusion de "Vélo & Territoires" et du Club des villes et territoires cyclables et marchables, a pour objectif de faire de la France une référence mondiale en matière de cyclotourisme d'ici 2030.

Paris joue donc un rôle central dans cette dynamique, notamment à travers sa participation à quatre itinéraires cyclables majeurs : la Scandibérique, l'avenue verte London-Paris, la Véloscénie et la Seine à vélo. Ces itinéraires ne sont pas seulement des axes de déplacement, ce sont de véritables leviers pour le tourisme durable et la découverte de notre patrimoine sous un angle nouveau et respectueux de l'environnement.

Je suis membre actif de ces comités d'itinéraires au titre de la Ville et je peux témoigner de l'importance de ces projets, qui permettent non seulement de structurer notre territoire mais aussi de le connecter à l'échelle nationale et européenne, faisant de Paris une porte d'entrée majeure pour les cyclotouristes du monde entier.

Le réseau en question coordonne également le Schéma national des véloroutes et sert de Centre national de coordination pour l'EuroVelo en France. Il organise des événements majeurs comme la Conférence nationale du tourisme à vélo et collabore avec des acteurs clés du secteur comme "France Vélo Tourisme", "A.D.N. Tourisme" et "Voies navigables de France".

Enfin, l'association administre la plateforme nationale des fréquentations cyclables, qui est un outil très précieux et que nous devrions regarder beaucoup plus souvent pour mesurer l'impact de nos actions et publier des rapports de référence.

Je vous invite par conséquent à voter l'adhésion à cette association. J'en profite pour remercier les agents de la DAE et du bureau du tourisme, qui travaillent activement à cette politique publique que nous déployons à Paris.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci pour vos interventions.

Madame KUSTER, effectivement, ce n'était pas exactement le sujet du projet de délibération. Sur la question de l'apaisement de l'espace public, parce que c'est ce dont vous parlez, et de la cohabitation entre les vélos, les piétons et les voitures, j'aurais du mal à répondre à la place de David BELLIARD ou de Nicolas NORDMAN, mais je crois que c'est un sujet qui est partagé par l'Exécutif avec un travail qui est réalisé à cet endroit. Tout n'est pas parfait, bien évidemment, mais il y a tout de même une baisse des incivilités à cet endroit. Nicolas NORDMAN pourra mieux le développer que moi.

Pour revenir sur le projet de délibération dont nous parlons là, merci d'avoir souligné les efforts et le travail que nous réalisons pour faire de Paris une des premières destinations de cyclotourisme d'Europe. Je rappelle que la France est le deuxième pays au monde en termes de cyclotourisme. Nous avons effectivement plusieurs grandes pistes au niveau européen, ce que l'on appelle des véloroutes, qui passent par notre Capitale : la Scandibérique, l'avenue verte London-Paris, la Véloscénie et la Seine à vélo. Une des questions pour nous se trouve donc posée : comment accueillir tous ces cyclotouristes ? Comment valoriser au mieux le cyclotourisme dans notre Capitale ?

L'objet de l'adhésion à cette association est de rejoindre le "Réseau vélo et marche". Bien évidemment, d'autres choses sont travaillées autour de ces questions. Il est aussi question de savoir s'il peut y avoir la possibilité de mettre son vélo dans un train, parce que, une fois que l'on est arrivé au Mont-Saint-Michel à vélo, par exemple, il faut bien revenir, et on revient souvent en train.

Bref, l'objet de l'association et de l'adhésion est de contribuer à faire de Paris une capitale du cyclotourisme et la porte d'entrée principale des cyclotouristes sur le territoire.

Pour finir, je vous dirai et vous donnerai un chiffre qui m'a été fourni par le bureau du tourisme de la DAE il y a peu : la question de l'accueil des cyclotouristes à Paris est aussi la question de la transformation de l'hôtellerie, pour que l'hôtellerie s'adapte à la possibilité d'accueillir des gens qui viennent à Paris non pas en train, en avion ou en voiture, mais à vélo. Nous sommes passés de zéro au début de la mandature à une vingtaine d'hôtels qui sont aujourd'hui en mesure d'accueillir des cyclotouristes. C'est un tourisme particulier.

Je voulais vous donner ce chiffre, parce que je me félicite, au-delà de cette adhésion, que nous avançons pour que Paris devienne un lieu qui favorise le cyclotourisme et, évidemment, le transport à vélo.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 93.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DAE 93).

2025 DDCT 124 - Subvention de fonctionnement à l'association "Stichting Bye Bye Plastic Foundation".

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 124 : subvention de fonctionnement à l'association "Stichting Bye Bye Plastic Foundation".

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Je ne suis intervenu que pour que vous puissiez valoriser votre prononciation anglaise parfaite, Madame la Maire.

Tout de même, on a eu une question en Commission des finances : pourquoi cette subvention ? Bien sûr, personne n'est contre l'objet, organiser des campagnes de sensibilisation contre le plastique à usage unique auprès des établissements festifs et événementiels. On leur donne 5.000 euros. C'est une association qui est basée à Amsterdam et qui n'a aucun ancrage parisien.

La Ville de Paris fait de véritables campagnes de promotion et de communication à ce sujet, un vrai travail est fait auprès des concessionnaires, des commerçants, des restaurateurs, des hôteliers, on peut le constater chaque jour. Nous n'avons donc pas vraiment été convaincus en Commission des finances de l'utilisation de l'aide à cette association, mais peut-être que M. le Maire réussira à le faire en séance plénière.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Je vais essayer de m'y atteler, Monsieur BOHBOT, et j'espère vous convaincre.

Si "Stichting Bye Bye Plastic" - je prononce bien moins bien que ma collègue - est effectivement une association qui est basée à Amsterdam, l'action sur laquelle nous la subventionnons, et cela arrive à bien d'autres

O.N.G., se déroule sur Paris. C'est d'ailleurs une association qui a été fondée par une Française, Camille GUITTEAU, et une D.J. qui s'appelle "Blond:ish", qui souhaitent transformer les pratiques du secteur musical en matière de durabilité. De ce point de vue, je veux vous rassurer, l'action a bien lieu sur Paris auprès de 24 établissements festifs emblématiques de la scène nocturne.

La deuxième question que vous posez est : alors que beaucoup de choses sont faites sur la question du plastique à usage unique dans différents domaines, pourquoi faire quelque chose spécifiquement à cet endroit ? Nous nous sommes rendu compte que l'une des manières d'agir par rapport à la question de la fin du plastique à usage unique était souvent de faire du travail de pair à pair, c'est-à-dire de faire un travail de conviction au niveau de structures qui travaillent dans un même écosystème.

Au début, quand nous avons fait les premières réunions sur la fin du plastique à usage unique dans le domaine de l'événementiel en prévision des Jeux olympiques en 2017 et en 2018, avec Jean-François MARTINS notamment, 99 % des porteurs de projets des industries qui étaient présents autour de la table relevaient du sport. Il y avait notamment tout ce qui est les marathons et les courses sportives. L'idée était donc de dire : comment essayer de convaincre et d'aller au-delà, pas seulement dans le sport ?

Un des outils que nous avons est de travailler et de faire du pair à pair. C'est l'objet de ce que nous avons fait là. C'est parti de l'appel d'un certain nombre de clubs qui ont souhaité s'engager dans une démarche de fin du plastique à usage unique, qui ont travaillé et explicité ce que cela voulait dire.

La fin du plastique à usage unique dans un établissement de nuit, à quoi cela correspond ? Pour un établissement de nuit moyen de 300 ou 400 places à Paris, la jauge moyenne des établissements à Paris, il faut que vous sachiez que c'est entre 600 à 700 bouteilles en plastique par week-end. Multipliez cela sur l'année, et vous imaginez les dizaines de milliers de bouteilles en plastique que cela représente.

C'est d'un côté du bar et de l'autre côté du bar. D'un côté, c'est ce que vous vendez aux clients, vous vendez une bouteille en plastique. La plupart des établissements commencent justement à arrêter de vendre les bouteilles. C'est surtout de l'autre côté, puisque, quand vous faites des cocktails, par exemple, vous vous servez de sodas qui arrivent dans des bouteilles en plastique. C'est là un travail beaucoup plus important, puisque cela veut dire qu'il faut que vous changiez d'équipements à l'intérieur de l'établissement et que vous passiez à des fûts, comme c'est le cas à La Machine du Moulin-Rouge, comme c'est le cas au Badaboum, comme c'est le cas au REX, comme c'est le cas dans beaucoup d'établissements maintenant, et vous pouvez reemplir les fûts.

Bref, j'essaie de vous détailler ce travail pour vous montrer à quoi cela correspond, et cela passe par du pair à pair, par de la conviction et par un travail ciblé sur ce point. Néanmoins, le jeu en vaut la chandelle. Encore une fois, je vous ai rappelé les chiffres, ils m'ont été donnés par le Badaboum quand il est passé de l'un à l'autre, ce sont plusieurs dizaines de milliers de bouteilles en plastique par an qui sont économisées de ce point de vue, parce qu'on peut continuer à faire la fête et à servir des sodas sans polluer la planète.

Voilà pour cette subvention à l'association "Stichting Bye Bye Plastic". L'ai-je bien prononcé ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Parfaitement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 124.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 124).

2025 DDCT 130 - Subvention d'investissement à l'association "AMUON".

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 130 : subvention d'investissement à l'association "AMUON". C'est l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit.

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire, de me donner la parole.

Sur cette question du bruit et, notamment, du bruit nocturne, je voudrais que l'on prenne une minute de recul pour se poser une question. Est-ce que ce que nous voulons pour la ville est une ville où la fête n'a pas le droit de cité, où les établissements de nuit ferment à 20 heures 30 et où il y a un couvre-feu sonore tous les soirs ? Evidemment que non, et j'imagine que Frédéric HOCQUARD ne me dira pas le contraire. A l'inverse, est-ce que nous voulons que la ville soit un bar à ciel ouvert, un Disney-Luna Park avec des boissons alcoolisées et des décibels à tue-tête ? Evidemment, on ne veut pas cela non plus.

Ce qu'il nous faut sur la question du bruit, comme sur d'autres sujets, c'est de la médiation, c'est de la pacification, un mot que l'on vient d'utiliser il y a quelques minutes, et, j'ose le mot, c'est de la réconciliation. C'est

exactement ce que fait l'"AMUON", l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit, que nous connaissons tous et toutes mieux sous le nom de "Pierrots de la Nuit".

Cette association conduit sur tout Paris un très gros travail de sensibilisation et de médiation auprès de deux publics. D'abord, auprès des commerçants et des établissements de nuit pour arriver à trouver les meilleures stratégies pour réduire les nuisances sonores, en particulier les nuisances nocturnes. Ensuite, elle travaille avec les clientes et avec les clients le soir venu, en les invitant à comprendre un peu mieux les conséquences de leurs paroles et de leurs actes, en l'occurrence c'est la même chose ici.

Cette association utilise des dispositifs innovants, notamment des D.J. en "silent disco", c'est-à-dire avec des casques pour écouter les D.J. C'est une expérience vraiment "sympa", et cela permet de continuer à faire la fête tout en limitant, voire en annulant complètement les nuisances sonores pour les riveraines et les riverains. Or, pour faire du "silent disco", notamment, il faut du matériel informatique qui est destiné à ces équipes de médiation. C'est ce que servira notamment à financer cette subvention.

Elle servira également à approfondir l'étude des données qui sont récoltées depuis la création du dispositif. Cela fait bientôt quinze ans maintenant qu'"AMUON" agit à Paris. Cela nous permettra de produire une analyse consolidée de l'évolution du bruit nocturne à Paris, et donc, bien sûr, d'améliorer l'efficacité des actions de l'association et de la Ville en général sur le terrain pour limiter, encore une fois, ces nuisances nocturnes. On comprend bien que les familles, en particulier à Paris Centre, les subissent et qu'il faut les réduire au maximum.

Ces approches innovantes fonctionnent. Parce que nous devons penser à ces familles qui veulent dormir ou, tout simplement, profiter de leur logement après une journée de labeur, et parce qu'il ne faut pas sacrifier la fête pour autant, je vous invite à voter ce projet de délibération, et donc cette subvention aux "Pierrots de la Nuit".

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

J'aime beaucoup l'intervention de l'orateur précédent. Oui, la médiation, bien sûr, la prévention et le dialogue, bien sûr, aider l'association "Les Pierrots de la Nuit", bien sûr, on le fait chaque année et le Conseil de Paris a déjà déversé 1 million d'euros, mais c'est une approche un peu angélique, parce que vous faites fi du problème du bruit et des nuisances à Paris. Pourtant, vous connaissez bien Paris.

Il ne s'agit pas de refuser un Paris festif, mais le rapport de la Cour régionale des comptes nous l'a démontré l'autre fois lorsqu'on l'a étudié ici, au Conseil de Paris, en octobre : en 2023, il y a eu 45.000 plaintes contre les terrasses ouvertes. Il y a quelques jours, j'ai lu dans la presse que 300 établissements ne ferment pas du tout à Paris, même pas à 2 heures du matin, même pas à 23 heures, même pas à 5 heures. Ils ouvrent en continu. Imaginez les problèmes des riverains.

Donc, oui à la prévention, oui à la médiation, mais ce n'est pas la seule solution. L'angle mort de la Ville de Paris, mais aussi de l'ensemble des services publics, et j'y associe la Préfecture de police, c'est qu'il y a un vrai mécontentement des Parisiens non pas contre les commerçants, non pas les bars, mais contre ceux qui ne respectent pas les règles. C'est ceux-là que nous visons.

L'activité festive, la joie, la détente sont essentielles à Paris. J'écoutais ce que vous disiez tout à l'heure sur les Parisiens qui vivent parfois dans des conditions difficiles, dans des petits appartements surchauffés. Regardez tous ces jeunes qui sont installés sur les berges du canal Saint-Martin, ils ont envie de respirer, ils ont envie de s'amuser. C'est aussi cela, Paris.

"Les Pierrots de la Nuit", c'est bien dans le cas de la prévention, mais ce n'est pas la seule solution, et il faut véritablement s'attacher à ce problème de lutter contre les nuisances sonores et le bruit à Paris, parce que c'est un véritable fléau dans notre Capitale.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Je vous rassure, Monsieur BOHBOT, nous n'allons pas avoir à nouveau le débat sur la question des "Pierrots de la Nuit", nous l'avons de manière régulière.

La première chose que j'ai faite il y a quelques années sur "Les Pierrots de la Nuit", c'est que j'ai modifié le dispositif. Je rappelle que c'est maintenant un dispositif en discussion avec les mairies d'arrondissement, donc, que ce soit les parcours ou le travail, c'est maintenant ancré sur les mairies d'arrondissement. D'ailleurs cela fait que toutes les mairies d'arrondissement, majorité comme opposition, se servent du dispositif des "Pierrots de la Nuit".

Deuxièmement, nous l'avons adossé aux commissions de régulation des débits de boissons, que nous co-animons avec la Préfecture de police ou avec les commissariats dans les arrondissements. C'est le premier élément que je souhaite rappeler en introduction.

Deuxième chose, la question des nuisances sonores. Oui, il y a des nuisances sonores et un niveau sonore extrêmement important à Paris, trop important, qui cause des nuisances. Je rappelle quand même que toutes les études et toutes les statistiques de "Bruit Paris" depuis des années, que vous avez de manière assez régulière, disent que le premier fléau sonore à Paris, ce sont les transports, les voitures, les trains, le métro, notamment le métro aérien, quand il roule jusque tard.

C'est le premier fléau que nous avons, mais je ne reprends pas tous les travaux qui ont été faits à ce sujet, sur la question des enrobés, par exemple, ou sur la question de la réduction de la vitesse dans Paris. Parce que c'est à cela que cela correspond : quand vous réduisez la vitesse à Paris à 30 kilomètres/heure ou à 50 kilomètres/heure sur le périphérique, vous réduisez une nuisance sonore.

La troisième chose, par exemple sur la question du périphérique, c'est qu'il y a une répartition, qui fait que les problèmes de nuisances sonores sont plutôt dans les quartiers populaires que dans d'autres quartiers.

Le dernier élément sur la question de la vie nocturne est que notre travail n'est pas lié simplement aux "Pierrots de la Nuit", il y a la question de la régulation. Concernant la vie nocturne, quelle est la doxa du point de vue de la Ville de Paris ? C'est la régulation et la médiation. Si vous êtes dans une ville qui compte entre 10.000 et 11.000 habitants au kilomètre carré et que vous voulez avoir une activité nocturne, elle doit être régulée, parce qu'elle doit forcément pouvoir être complémentaire avec d'autres activités la nuit : dormir, se reposer, ou "what else". Je continue en anglais.

C'est cela, le sujet, et "Les Pierrots de la nuit" ne sont qu'un des éléments du dispositif. Il y a aussi la police municipale, qui se développe maintenant avec plus d'activités au niveau de la vie nocturne. Il y a aussi un certain nombre d'arrêtés, qui ont été pris pour décongestionner un certain nombre de quartiers du point de vue des transferts de licence 4. Je le rappelle, cela ne dépend pas de nous, cela dépend de la Préfecture de police, mais c'est un dialogue que nous avons eu avec eux pour avoir moins de licences 4 dans certains quartiers. Je pense par exemple au 11e arrondissement. Si vous voulez ouvrir une nouvelle licence 4 dans le quartier Oberkampf-Saint-Maur, ce n'est plus possible, alors que cela l'était encore il y a quelques années.

C'est aussi la question de la décongestion en termes d'espace. Prenez l'exemple du canal Saint-Martin quand on ouvre les rives de Seine. Avant, il y avait 10.000 personnes uniquement sur le canal Saint-Martin, parce que c'était le seul lieu de sortie le soir pour les jeunes. Quand vous ouvrez et piétonnisez les rives de Seine, cela permet de diviser ce nombre par deux. Peut-être qu'il y en a 15.000, ce qui fait 7.500 de chaque côté, donc vous n'avez plus 10.000 à 15.000 personnes entassées uniquement sur le canal Saint-Martin, par exemple.

Je prends tous ces exemples pour vous dire que je vous rejoins sur le fait que l'"AMUON", que "Les Pierrots de la Nuit" ne sont pas l'alpha et l'oméga de cette question, mais que ce sujet est bien pris en compte. Voilà les éléments sur lesquels nous travaillons dans ce domaine.

Dernière chose. Il faut évidemment que l'on continue à avoir une vie nocturne, mais sachons raison garder. Ce n'est pas 300, d'ailleurs. Il y a 420 établissements qui ont les autorisations de nuit, pour être précis. Encore une fois, cela ne relève pas de nous mais de la Préfecture de police. Je crois que c'est plutôt un plus à Paris de pouvoir aller boire un verre, même très tard, et ce n'est pas par rapport aux autorisations de nuit qu'il y a les établissements avec le plus de problématiques.

Voilà ce que je pouvais vous dire, au-delà des "Pierrots de la Nuit", parce que nous n'allons pas reprendre le débat sur la question.

Par ailleurs, vous dites "1 million d'euros", oui, mais vous oubliez de rappeler que c'est sur dix ans. A chaque fois, on me dit : "Vous donnez 1 million d'euros aux "Pierrots de la Nuit"". Oui mais, sur dix ans, c'est 100.000 euros par an. On peut même dire que, sur douze ans, ce sera 1.200.000. L'année prochaine, cela fera 1.300.000. Relativisons quand même la somme. Je sais bien qu'il y a des effets d'affichage en disant 1 million, cela fait un chiffre rond, mais c'est 100.000 euros par an, et ce n'est pas avec cette subvention, puisque les 100.000 euros sont sur le fonctionnement.

Voilà, je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 130.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 130).

2025 DAE 120 - Subvention de fonctionnement (60.000 euros) et convention avec l'association "Paris Biotech Santé".

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 120 et l'amendement technique n° 96. Le projet DAE 120 est une subvention de fonctionnement de 60.000 euros et une convention avec l'association "Paris Biotech Santé".

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS, pour trois minutes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Très rapidement, c'est un amendement technique parce qu'il y avait une erreur dans l'annexe 2, où on doit lire 60.000 euros au lieu de 50.000 euros.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 96 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 120 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAE 120).

2025 DAE 3 - Avenants et subventions (713.000 euros) à onze structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 3 et l'amendement technique n° 97. Le projet DAE 3 est relatif à des avenants et subventions à onze structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

La parole est à M. Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Très brièvement, il s'agit de corriger le montant d'une subvention pour l'association "Projets 19", en le faisant passer de 58.000 euros à 51.000 euros.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 97 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 3 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAE 3).

2025 DAE 8 - B.P.P. - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (475.000 euros) en faveur de l'économie circulaire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 8 : B.P.P., conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement pour 475.000 euros en faveur de l'économie circulaire.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots très rapides pour focaliser l'attention sur une des structures qui est financée dans le cadre de ce projet de délibération, "Carton Plein", que nous connaissons bien ici et qui est vraiment un pionnier en matière de cyclo-logistique et d'insertion par l'activité économique à Paris.

Vous le savez, depuis maintenant le mandat dernier, nous essayons d'accompagner le plus possible les acteurs de l'E.S.S. et de l'insertion dans la consolidation de leur modèle économique. On est en plein dedans, puisque l'on est sur une nouvelle activité pour "Carton Plein" qui vise à déployer un système de collecte des biodéchets, des déchets alimentaires dans l'espace public, mais aussi auprès des privés. Evidemment, dans ce genre de cas, il y a toujours besoin d'un petit coup de pouce pour acquérir une nouvelle flotte de vélos, en l'occurrence, afin de pouvoir aller collecter ces biodéchets sur le terrain. C'est l'objet en partie du projet de délibération et de la subvention qu'il est proposé d'attribuer à "Carton Plein".

Je voulais vraiment saluer cette initiative. On dit souvent qu'il est nécessaire et important d'accompagner les structures de l'E.S.S., notamment, dans leur développement et dans la quête de nouvelles activités, et on est pleinement dedans. C'est tout à fait en phase avec la politique que nous avons choisi de déployer dans le cadre du Plan local de prévention des déchets ménagers, notamment de collecte des biodéchets.

Je voulais donc de nouveau saluer cette initiative et remercier toute l'équipe d'Odile ROSSET, la directrice de la structure, pour le travail qu'ils font. Je ne suis pas très objectif, ils sont dans le 18e et ce sont un peu nos "chouchous", mais je voulais de nouveau en parler et en profiter.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Frédéric, ce projet de délibération propose en effet d'accorder un total de 475.000 euros à quatre structures de l'économie circulaire.

Vous le savez, dans le cadre de ma délégation, je soutiens des modèles économiques sobres en ressources et créateurs d'emplois non délocalisables dans l'optique de maintenir des activités productives sur le territoire parisien. Dans le contexte économique difficile que connaît notre pays, je tiens à souligner que la Ville de Paris soutient un développement économique responsable, c'est-à-dire qui prend en compte les limites des ressources de la planète et place le bien-être des personnes au cœur, notamment grâce aux dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Alors, il est vrai que les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire dégagent structurellement des marges plus faibles que les acteurs classiques, parce qu'ils placent l'impact social et environnemental de leurs activités au-dessus de la lucrativité. C'est pourquoi la Ville de Paris fait le choix de soutenir l'amorçage de nouveaux projets et les investissements qui sont nécessaires au changement d'échelle de ces acteurs.

Ce qui est très positif, c'est que les Parisiennes et les Parisiens sont convaincus par ces modèles économiques, puisqu'ils les plébiscitent lors des budgets participatifs, par exemple en 2023 avec le projet "Moins de déchets, plus de récup' à Paris", et en 2024 avec le projet "Promouvoir l'économie circulaire et la réduction des déchets" dans le 11e, dont je salue le maire, François VAUGLIN.

Dans le détail, ces subventions concernent quatre structures, "Carton Plein", Frédéric vient d'en parler, "Extramuros", une menuiserie solidaire dans le 20e, "Les Meubles circulaires", qui répare, reconditionne et réemploie du mobilier dans le 10e arrondissement, et, enfin, "Une autre mode est possible", qui organise chaque année le festival La Semaine des autres modes, qui se tiendra cette année en octobre.

Je vous propose donc de soutenir ce projet de délibération, mes chers collègues.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 8).

2025 DRH 27 - Communication sur les grands axes de la politique RH de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au retour du vote à l'urne dans le cadre des élections professionnelles de 2026.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 27 et le vœu rattaché n° 98 relatif au retour du vote à l'urne dans le cadre des élections professionnelles de 2026. Le projet DRH 27 est une communication sur les grands axes de la politique R.H. de la Ville de Paris.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Les ressources humaines, les agents sans lesquels rien n'est possible. Ce sont eux qui font vivre nos services publics. Nous devons les motiver, les rémunérer à la hauteur de leur travail, recruter en fonction des besoins de la Ville. Tels devraient être simplement les axes d'une politique R.H. Or, que voit-on dans ce rapport social unique ? Une fuite des agents, comblée par des travailleurs précaires.

Premier point, un grave problème d'attractivité : une hausse des démissions de 10 % par an en moyenne depuis 2021, une hausse des détachements vers d'autres collectivités de plus de 1 % par an et, surtout, une baisse des détachements vers Paris de 15 % depuis 2020. Cela démontre l'absence d'attractivité. Pourquoi cette fuite ? Pourquoi ce manque d'attractivité ?

Deuxième point, un absentéisme record : plus de 41 jours par an par agent, alors que la moyenne n'est que de 14,5 jours dans la fonction publique. Cette anomalie devrait vous interroger.

Je comprends que cela vous dérange, mais ne m'interrompez pas, j'en ai bientôt terminé.

Pourquoi les agents sont-ils trois fois plus absents à Paris qu'ailleurs ? Cela devrait vous intriguer. C'est la démotivation, c'est la démoralisation.

Troisième point, une durée légale du travail non respectée : 75 % des agents travaillent moins de 35 heures.

Quatrième point, l'explosion de la précarité : 5.000 contractuels en C.D.D., + 22 % en un an.

En fait, c'est une politique R.H. hors de contrôle : 53.000 agents, contre 40.000 en 2001, alors que la population a diminué. A-t-on pu observer une augmentation de la qualité du service durant cette période ? 3 milliards d'euros, soit 62 % du budget de la Ville, sont consacrés aux ressources humaines, contre 2,1% en 2013, c'est-à-dire près de 40 % de hausse.

C'est une politique qui n'a pas véritablement de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences pour adapter aux besoins de la collectivité. C'est le choix d'une promotion automatique, c'est-à-dire que, que vous travailliez bien ou que vous travailliez mal, de toute façon, vous êtes assuré d'avancer. Vous imaginez bien que ceux qui travaillent, que ceux qui se dévouent ne sont pas incités à poursuivre.

C'est bien sûr trop tard, en cette fin de mandat, pour apporter des correctifs d'ampleur à cette politique. Seule une alternance pourra permettre de tout remettre à plat, et ce sera dans huit mois avec Rachida DATI.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe Union Capitale.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Ce rapport social unique 2024, R.S.U., parle de tout sauf de ce qui fâche. Nous allons jouer au jeu des différences avec le précédent rapport.

Première différence, un chiffre de 71 %. Retenez bien : 71 %. Eh oui, ce rapport a subi une véritable cure d'amaigrissement administrative, passant de 495 pages à 144. Avons-nous gagné en prévision ? Avons-nous gagné en synthèse ? C'est ce que nous allons voir.

Deuxième différence, les détails des rémunérations des agents ont tout simplement disparu en 2024. Pourquoi ? En 2023, nous disposions d'un graphique nous permettant de connaître avec précision les rémunérations par décile et par direction. La Ville sous-payait encore 309 agents, 25.000 euros brut par an, et 1.339 agents étaient rémunérés plus de 60.000 euros brut par an. Aujourd'hui, nous ne savons rien, absolument rien, seulement que le salaire moyen a augmenté. Qu'avez-vous à cacher aux Parisiennes et aux Parisiens ?

Troisième différence, les écarts de rémunération femmes/hommes repartent à la hausse. Malgré vos exercices de communication, il suffit de bien lire le rapport pour voir que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est passé de 4,73 en 2023 à 4,76 en 2024. Ce n'est pas une explosion, c'est l'inversion d'une tendance et elle n'est pas bonne, car ce que nous aurions dû faire reculer augmente de nouveau.

Quatrième différence, les collaborateurs de cabinet. Tiens, en 2023, ils étaient 145 pour un coût de 8 millions d'euros. En 2024, nous avons perdu leur trace, ils n'existent plus, ils se sont évaporés. Les Parisiennes et les Parisiens ne sauront pas comment était organisé le cabinet de la Maire et de ses adjoints. Pourtant, si je me rappelle bien, votre majorité a voté un déplaçonnement de leur rémunération au niveau du dernier échelon de la rémunération de secrétaire général de la Ville, alors que ces derniers ont un salaire 30 % plus élevé que la moyenne des agents.

Cinquième différence, le nombre de directeurs et sous-directeurs a tout simplement disparu. Pourquoi ? Les Parisiennes et les Parisiens n'ont pas le droit de savoir combien il y a de directeurs et de sous-directeurs à la Ville de Paris ? Nous ne savons plus qui pilote les services et combien ils sont. Pour rappel, et je l'avais dit, en 2023, pour 22 directions, il y avait une armée mexicaine de 42 directeurs et 35 sous-directions. Oui, en 2026, avec moi, il sera temps d'avoir une alternance pour débureaucratiser l'administration parisienne.

La dernière différence, roulements de tambour, je veux bien sûr parler de l'absentéisme. Le mot tabou ici, oui, l'"absentéisme" à la Ville de Paris. Dites-vous, un taux global de 8,9 %, en baisse, je le note, de 0,24 %. Tandis que les dépenses de personnel atteignent près de 3 milliards d'euros par an, le coût de l'absentéisme est toujours en augmentation, lui, au minimum de 250 millions d'euros.

Cette année, il n'y a plus le détail sur l'absentéisme par direction. Pourquoi ? Nous sommes donc aveugles ? Nous ne savons plus dans quelle direction de la Ville les agents sont absents ? Que ce soit un policier municipal, une puéricultrice ou un agent d'entretien, les agents sont tous fondus dans un tout sans aucune précision.

Nous ne savons plus non plus pourquoi les agents sont absents. Sont-ils absents à cause d'accidents de travail, à cause de maladies ordinaires ou pour longue maladie ? Nous ne savons rien. Nous savons simplement que certains métiers, les plus exposés, les plus difficiles, accumulent des charges qui finissent par user. Avec ce rapport, nous ne savons plus dans quel état de santé sont les agents de la Ville.

Enfin, nous n'avons plus d'évolution sur les dernières années. Nous ne savons plus comment les chiffres évoluent dans le temps long. Vous préférez cacher les chiffres, les mettre sous le tapis. Tout cela ne relève pas d'oublis, non, bien sûr que non, c'est une stratégie, une stratégie d'effacement, une stratégie qui remplace l'inégalité constatée par l'indicateur global. C'est pratique pour vous, mais c'est inacceptable pour la transparence que vous devez aux Parisiennes et aux Parisiens. Nous la leur rendrons l'année prochaine par un audit financier complet, qui permettra d'avoir la vérité et la réalité de la situation de gestion des ressources humaines de la Ville de Paris.

Ce que ce rapport ne dit pas non plus, c'est ce que vivent les agents. Il ne dit pas...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - ... la fatigue dans les crèches, il ne dit pas les arrêts dans les services de propreté, il ne dit pas la différence entre celles et ceux qui télétravaillent trois jours par semaine et ceux qui travaillent dans la rue à 6 heures du matin.

Nous voulons la vérité, nous voulons la transparence, nous voulons tous les chiffres, nous, élus, mais les Parisiennes et les Parisiens le méritent. L'exercice de transparence est un exercice profondément démocratique.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour présenter le vœu n° 98 du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, l'an prochain sera une année électorale, puisque, en plus des municipales, auront lieu en décembre les élections professionnelles permettant aux travailleurs de choisir celles et ceux qui les défendront et les représenteront au sein de la Ville, du C.A.S.-V.P., de "Paris Musées" et des caisses des écoles. Le dialogue entre les organisations syndicales et la Ville au sujet de ces élections a d'ores et déjà commencé, et nous souhaitons dès aujourd'hui exprimer notre volonté et, surtout, celle de la majorité des représentants syndicaux : le retour du vote à l'urne.

En France, on vote dans une enveloppe avec un isoloir et une urne depuis 1913. C'était un progrès historique pour matérialiser le droit de vote, et ce combat a notamment été porté par les socialistes et les radicaux, qui se sont battus pour celui-ci bien des années avant son instauration. Le caractère solennel de l'acte de vote est symbolisé par l'isoloir et l'urne. C'est parce qu'ils existent que la confidentialité et la liberté de conscience qu'il implique sont assurées.

Notre majorité, lorsqu'elle consulte les Parisiens sur les trotinettes, les S.U.V., les "rues-jardins" a recours à l'isoloir et à l'urne. Lorsque nous choisissons nos représentants municipaux, départementaux ou nationaux, il en est de même. Le politologue Loïc BLONDIAUX, expert de la démocratie participative, s'oppose au vote électronique comme solution potentielle à la hausse continue de l'abstention lors des élections professionnelles, abstention qui touche d'ailleurs principalement les travailleurs les plus modestes. C'est pourquoi il serait incompréhensible que cette façon de voter devienne la norme. Aller dans ce sens revient à réduire ces élections à quelque chose de presque facultatif. Un vote ne peut pas s'exprimer avec un simple clic, sinon c'est le mandat lui-même et donc les droits des travailleurs qui, demain, pourraient être fragilisés.

Quelques mots à propos du rapport social unique. Nous nous félicitons de la hausse de 2,5 % des effectifs en 2024 se traduisant par une baisse de la vacance, qui demeure malgré tout forte dans la protection de l'enfance, la petite enfance ou la médecine du travail. C'est tout de même signe que, dans un contexte budgétaire contraint par les choix gouvernementaux, la Ville fait des efforts. Le poids de la masse salariale dans les dépenses réelles de fonctionnement continue sa progression depuis 2022 et atteint presque 31 % en 2024, en hausse de près de 1 %, au

moment même où, le groupe Communiste le rappelle, l'Etat ponctionne 275 millions d'euros à la Ville de Paris pour boucher les trous qu'il creuse lui-même et promet désormais une année blanche pour 2026.

Autre point positif que nous nous attachons à souligner : la hausse des ratios promus-promouvables à 100 % pour les catégories C et B a permis 7.527 promotions en 2024, contre 4.290 en 2023. Parce que les effets sont positifs pour le déroulement de carrière des agents, nous souhaitons désormais que la Ville s'engage à maintenir ces taux à 100 % pour les prochaines années.

Nous regrettons cependant que le nombre d'emplois contractuels, particulièrement en C.D.D., ne cesse de progresser, puisqu'il augmente de 16,7 % entre 2020 et 2024. Ce à quoi on peut et on doit ajouter les plus de 15.000 vacataires auxquels la Ville a recours, dont des milliers sur des postes permanents. Cela reste évidemment trop important et s'inscrit en totale contradiction avec la philosophie du plan de déprécarisation que les communistes avaient souhaité.

Un trop grand recours aux vacataires, c'est aussi permettre à tous les libéraux de s'attaquer au statut de la fonction publique et aux conquits historiques des agents. Il est sans doute temps d'acter un deuxième volet du plan de déprécarisation pour amplifier notre ambition en la matière.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ecoutez, je vais commencer par dire que les agents de la Ville sont la première richesse d'une municipalité, parce que les murs ne répondent pas aux gens et que les ordinateurs ne dialoguent pas vraiment, même avec une I.A. Quand on est dans une bibliothèque, quand on est dans une école, il y a certes les locaux, mais il y a surtout les agents, celles et ceux qui s'occupent de nos enfants, celles et ceux qui reçoivent les habitants dans les mairies, et celles et ceux qui nettoient nos rues.

Une ville, c'est d'abord les agents municipaux, et je n'ai pas envie d'être, comme certains à droite, dans la suspicion systématique par rapport aux agents : il y en aurait trop, ou plutôt ils coûteraient trop cher, ils seraient trop absents, il faudrait faire un audit. Quitte à faire un audit, je serais pour faire un audit sur la question de la déprécarisation. Je rappelle que, sur la question des agents précaires, il y en a aujourd'hui 15.000, dont 8.000 à 10.000 occuperaient des postes permanents. Il faudrait savoir exactement à quoi correspondent ces postes permanents et pourquoi des agents précaires occupent encore ces postes.

Je rappelle aussi, parce que cela n'a pas été suffisamment dit ici, que la Ville a été condamnée à requalifier le contrat de deux agents en C.D.I., notamment une vacataire en centre de loisirs, et je crois que l'autre est un enseignant vacataire. C'est une énième preuve qu'il y a un réel problème sur le maintien d'un volet très important d'agents précaires qui occupent des postes permanents. C'est un vrai scandale qui doit être dénoncé.

Sur la question des rémunérations, évidemment, la Ville est tributaire de la question de la gestion du point d'indice par l'Etat, un point d'indice qui augmente très peu, 1,5 en 2024. Je rappelle quand même que les dernières années, la hausse de l'inflation est certes moins importante qu'avant, on va le dire ainsi, mais les agents de la Ville ont perdu en termes de pouvoir d'achat. Aujourd'hui, il y a effectivement un certain nombre de primes, il y a un effort sur certaines primes, souvent à la suite de grèves et de mobilisations, il faut le remarquer, mais elles ne permettent pas de compenser ces pertes de pouvoir d'achat sur les dernières années.

Autre question qui doit être prise en compte par la Ville, la question de la souplesse, de la volonté d'adapter les services publics pour qu'ils soient davantage ouverts pour les habitants de la Ville. Cette volonté ne doit pas se faire aux dépens des agents de la Ville. Sinon, cela signifiera pour eux des temps de travail flexibles, des horaires beaucoup plus flexibles, et donc une souffrance au travail beaucoup plus importante.

Je rappelle quand même qu'il y a eu un certain nombre de grèves chez les agents de la Ville. Aujourd'hui, les directeurs et les directrices de l'animation demandent à passer en catégorie A. A "Paris Musées", il y a eu des grèves très importantes, notamment sur la question des conditions de travail. Je rappelle aussi que des agents de la Ville sont mécontents aujourd'hui par rapport à l'introduction progressive de la badgeuse. La badgeuse est un système de contrôle qui aura comme effet de flexibiliser les horaires de travail, mais on se rend compte que cela risque finalement d'augmenter le temps de travail sans augmenter les rémunérations. Cela commence à "Paris Musées", mais il y a des inquiétudes par rapport aux conditions de travail.

Sur les crèches, on voit ce qu'il se passe aujourd'hui, et c'est la meilleure preuve que les murs ne suffisent pas. On le sait, les places sont là, mais il n'y a pas suffisamment de puéricultrices, donc des berceaux ne sont pas ouverts. Pourquoi ? Parce qu'il y a un problème d'attractivité, cela a été dit, pour les agents de la Ville. Simplement, les rémunérations ne sont pas suffisamment importantes, et...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur SOREL.

M. Laurent SOREL. - ... on le sait, à Paris, les loyers le sont trop.

Dernier point sur la question de l'égalité femmes/hommes et de discrimination. Il y a effectivement des progrès à faire pour la Ville de Paris. On sait que, sur les questions de discrimination, la Ville n'est malheureusement pas à la hauteur, on a vu le cas de Bruno et Ibrahima, notamment, à "Paris Musées".

Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, tandis que certains à droite rêvent de moderniser la fonction publique en tapant sur celles et ceux qui la font vivre, nous, écologistes, nous tenons aux côtés des agentes et agents de la Ville, celles et ceux qui, chaque jour, maintiennent Paris debout.

La réalité est que le service public ne tient que par leur engagement, et la réalité est aussi que la majorité d'entre eux et elles sont en catégorie C. Horaires décalés, métiers pénibles, faible reconnaissance, ces agentes et ces agents sont en première ligne mais trop souvent invisibles. C'est pour cela que nous saluons les efforts engagés cette année : 5.201 promotions internes, un recrutement dynamique, une baisse des accidents du travail. C'est précieux, et il faut le dire.

Sur l'égalité professionnelle, la Ville continue de montrer la voie : un écart salarial réduit à 4,8 % contre près de 14 % dans le privé, 57 % des nominations à des postes de direction pour des femmes, une progression spectaculaire depuis 2020. C'est bien la preuve que la fonction publique peut être un levier de justice sociale et de justice de genre.

Mais tout cela reste fragile. Les marges budgétaires se resserrent, l'Etat, par ses politiques publiques d'austérité budgétaire, pénalise directement les communes, et donc les agentes et les agents. Pendant ce temps, ce sont toujours les mêmes qui trinquent : les femmes, les précaires, les agentes et les agents les plus exposés.

Alors, oui, nous avons besoin d'un plan de fidélisation, d'une politique ambitieuse de santé au travail, de logement, de formation à la transition écologique. Surtout, nous avons besoin de respect, Messieurs et Mesdames de la droite, celui qui dit que chaque métier mérite sa dignité, celui qui affirme que, sans celles et ceux qui ramassent nos déchets, accueillent nos enfants ou verdissent notre ville, il n'y a tout simplement pas de ville. La suspicion doit cesser.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Monsieur...

Allez, on ne fait pas de discussion, on ne fait pas débat. Monsieur BOULARD, si vous voulez prendre la parole, je vous la donne, mais pas comme cela.

La parole est à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, avant de rentrer dans le vif de ce rapport social unique 2024, je voulais, au nom de tous les élus écologistes au Conseil de Paris et en arrondissement, remercier et saluer le travail quotidien de proximité de tous les agents et agentes de la Ville de Paris, tout particulièrement l'engagement sans faille des agentes et des agents notamment durant les Jeux olympiques et paralympiques, puisqu'ils et elles ont tenu, souvent dans l'ombre, grâce à des horaires adaptés, à des astreintes, à des heures supplémentaires. Cette mobilisation exceptionnelle nous oblige, et nous devons pérenniser ces moyens humains et la reconnaissance qui leur a été accordée dans ces circonstances.

Sur les moyens et le volet recrutement, justement, notre majorité peut revendiquer un bilan positif : +1.319 agents net. C'est un très bel effort à souligner. La droite critique cette hausse, mais c'est bien mieux qu'externaliser vers le privé et, surtout, c'est moins coûteux.

Derrière ce chiffre, il y a aussi une autre réalité qu'il convient de souligner : des métiers essentiels qui sont toujours sous tension, avec des taux de vacances supérieurs à 10 % dans des secteurs comme la petite enfance. Nous devons, là encore, sortir d'une logique du rattrapage et penser une stratégie de long terme, qui serait fondée sur la qualité de vie au travail et le sens donné aux missions.

Je veux également insister sur la situation des agents de catégorie C, majoritaires à la Ville de Paris et souvent invisibilisés. Ils sont au cœur de notre service public de proximité dans des métiers pénibles, souvent mal rémunérés, trop souvent privés du télétravail. Je tiens aussi à saluer ce passage à 100 % du ratio promouvables-promus, puisque c'est une mesure que nous avons ardemment soutenue. Toutefois, il ne faut pas nier que la précarité salariale persiste, notamment du fait du gel décidé par l'Etat. Et malgré une hausse moindre que l'inflation en 2024, certaines grilles débutent toujours sous le S.M.I.C. C'est non seulement indigne, mais c'est illégal, il faut le dire.

Autre sujet, l'égalité femmes/hommes. Les progrès sont là, 4,8 % d'écart salarial chez les fonctionnaires, contre près de 14 % dans le privé. Toutefois, les femmes occupent toujours majoritairement les emplois précaires, sont toujours minoritaires dans les filières techniques, et sont trop peu protégées face aux violences sexistes et sexuelles.

Il y a deux assistantes sociales pour toute la Ville. Deux assistantes sociales pour toute la Ville de Paris, c'est largement insuffisant. Le groupe "Les Ecologistes" demande la création d'un véritable service de prévention des violences faites aux agentes, avec des moyens humains et des formations obligatoires pour les encadrants.

Sur les conditions de travail, l'amélioration du taux d'absentéisme ou de l'accidentologie est encourageante, mais la prévention demeure le principal levier d'action. D'ailleurs, à ce sujet, face à la crise climatique, nous devons changer d'échelle. L'été dernier encore, des agentes et des agents ont travaillé en plein soleil au-delà de 30 degrés. Nous devons appliquer systématiquement les seuils de température que nous avons votés en Conseil de Paris, nous devons adapter les cycles de travail et faire du télétravail un outil de résilience. Ce n'est pas quelque chose d'accessoire, c'est une mesure de santé publique.

Enfin, un dernier mot au sujet du dialogue social. C'est une condition essentielle de la transformation publique. C'est grâce à un dialogue social exigeant, co-construit que nous pourrions accompagner les grandes transitions à venir. Pour cela, il faut du temps, il faut des moyens et une vraie place aux représentants du personnel. A ce titre, nous souhaitons que l'avis du comité social territorial soit systématiquement intégré en amont des projets structurants et que les concertations ne soient pas réduites à de simples formalités.

A ce sujet, Monsieur BOULARD, les écologistes seront extrêmement vigilants sur la mise en œuvre du Plan Lire à Paris, mais aussi sur les discussions en cours sur l'évolution de l'organisation de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. N'ayons pas peur des mots, il s'agit d'un démantèlement qui pose énormément de questions pour nous, mais surtout pour les agentes et les agents, des questions à la fois sociales, ainsi que des questions politiques, à la veille d'une élection municipale.

A l'heure où notre action vise à préparer notre Capitale au réchauffement climatique, la transversalité des approches et l'articulation de toutes nos initiatives en matière de développement économique, d'emploi, de commerce, d'occupation de l'espace public, d'insertion par l'activité économique, d'E.S.S. ou encore d'économie circulaire nécessitent une approche coordonnée et structurée.

Quel message envoyons-nous en démantelant cette direction ? Si nous sommes critiques du terme d'"attractivité économique", nous sommes très inquiets de la disparition de l'E.S.S. comme entité autonome. Nous défendons une autre vision de l'économie et nous serons extrêmement vigilants quant au démantèlement programmé de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

Au-delà du dialogue social, c'est donc un sujet politique pour lequel nous devons collectivement avoir une discussion au sein de cette majorité.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

M. Jack-Yves BOHBOT a la parole.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Le rapport social unique est depuis 2021 une obligation légale. Il succède au vieux bilan social et concerne les trois versants de la fonction publique territoriale. Il est aujourd'hui examiné par le Conseil de Paris, et il le sera la semaine prochaine par le Conseil régional d'Ile-de-France. C'est bien sûr un document très utile qui permet de dresser un panorama du climat social au sein de nos services. C'est aussi un instantané de la situation des ressources humaines à la Ville de Paris.

Je veux tout d'abord saluer l'engagement de nos agents pendant les Jeux olympiques et paralympiques, ces 15 jours que l'on a appelé la "parenthèse enchantée", où Paris a su montrer le meilleur d'elle-même au monde entier. Cette réussite est une nouvelle preuve que le problème du service public parisien, parce qu'il y a problème, ce ne sont pas nos agents. Ils sont capables du meilleur lorsqu'on leur en donne les moyens, et les moyens ne sont pas que des chiffres, des effectifs, mais bien une façon de travailler avec des objectifs, de la liberté, de la confiance, de l'initiative et de la formation.

La Ville de Paris est le deuxième employeur d'Ile-de-France. Elle emploie environ 51.000 équivalents temps plein, pour un montant total de dépenses de personnel qui s'élèvent à près de 3 milliards d'euros, 2,9 milliards d'euros précisément. Depuis 2020, les effectifs ont progressé de 4,5 % et, dans le même temps, la masse salariale a bondi de 2,5 milliards à 2,9 milliards, dans un contexte où la démographie parisienne a baissé.

Un tiers du budget du fonctionnement de la Ville part désormais dans les charges du personnel. A titre de comparaison, c'est 18 % pour la Région Ile-de-France. C'est dire que la gestion des ressources humaines est un des leviers majeurs de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Toutefois, plutôt que de rechercher à mieux maîtriser la progression de la masse salariale, vous l'avez laissé filer, Madame la Maire. Ce sont vos chiffres, +6 % entre 2023 et 2024. C'est en fait une vieille maladie française : lorsque l'on ne sait pas comment faire, on se dit que, en dépensant plus, on fera forcément mieux. Finalement, on fait doublement mal, une première fois à nos finances, c'est évident, et une deuxième fois par une désorganisation qui est le fruit logique de ces effectifs superposés.

Pour quel bénéfice pour les Parisiens ? Dans toutes les enquêtes d'opinion, ils ont le sentiment que la qualité du service qui leur est apporté se dégrade. Pour quel bénéfice pour nos agents ? Cela a été dit par les orateurs précédents, le taux de vacances des postes reste structurellement élevé, l'absentéisme augmente en volume, plus de 1,3 million de jours perdus en 2024, l'attractivité de la fonction publique parisienne recule, le nombre d'agents accueillis en détachement baisse, le turnover s'accélère et la moyenne densité diminue. Des recrutements sont bien sûr nécessaires, mais c'est le cas de la police municipale que vous avez créée grâce à notre soutien et, malgré la création de 359 postes de policiers municipaux cette année, nous restons beaucoup trop loin de l'objectif promis de 5.000 agents.

Il y a donc deux lectures de ce document, et elles ne sont pas flatteuses : un problème de priorité et une difficulté à recruter, ce qui montre un climat social peu attractif et ce que témoigne une politique R.H. - je m'excuse de vous le dire, Madame - erratique.

Si je dois résumer ce rapport, je dirais : moins il y a de Parisiens, plus il vous faut augmenter l'administration pour vous en occuper, moins les agents sont heureux et moins les Parisiens sont satisfaits de leur service public.

Notre position au groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est claire, il faut recentrer les créations de postes sur les priorités concrètes des Parisiens : les écoles, la sécurité, la petite enfance, la propreté. Il faut maîtriser la masse salariale en sortant de cette logique inflationniste et tendre vers le niveau de 2020. Je pense que l'on pourra apporter la même qualité de service en revenant à 2020. Avec un niveau de masse salariale de 2,5 milliards et 49.000 agents, je pense que le service serait le même. Il faut mieux reconnaître le mérite, valoriser les fonctions de terrain et redonner des perspectives claires aux agents et à leur famille.

Madame la Maire, ce rapport social ne ment pas. Il décrit une réalité dont personne ne peut se réjouir, celle d'une administration pléthorique mais désorganisée, et, c'est un exploit, qui réussit à être en sous-effectif dans des fonctions essentielles comme la police municipale et la sécurité.

Ce dernier rapport de la mandature doit appeler chacun des candidats à votre succession à faire preuve de responsabilité et de lucidité.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Monsieur BOHBOT...

M. Jack-Yves BOHBOT. - La fuite en avant doit cesser, car la réalité de nos finances parisiennes finira toujours par nous rattraper.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, ce rapport social unique est encore une fois très complet et nous offre de nombreux constats et, surtout, de nombreuses perspectives.

J'aimerais souligner que, depuis plusieurs années, les accidents professionnels avec ou sans arrêt de travail diminuent. Le taux de fréquence des accidents, calculé par le nombre d'accidents avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées, est en baisse, puisqu'il atteint 24,8 %, contre 27,4 % en 2021. Il convient néanmoins de poursuivre les efforts afin d'atténuer ce phénomène, notamment en agissant sur la vacance persistante de certains postes, laquelle contribue à la dégradation des conditions de travail de certains agents et, à terme, à leur usure professionnelle.

Nous pouvons aussi déplorer la hausse des maladies professionnelles, puisqu'elles passent de 284 en 2023 à 291 en 2024, principalement dans la petite enfance et chez les éboueurs.

Cela me pousse à évoquer le suivi médical des agents, qui devrait être exemplaire à Paris. Certes, il y a un phénomène de manque de médecins qui touche l'ensemble du système de santé en France, mais la Ville doit agir pour que chaque direction ait "à minima" un médecin référent, je pense notamment à la DILT ou à la DLH, qui n'en ont plus. Aujourd'hui, le nombre de visites médicales de prévention baisse de près de 2.000 sur un an, une baisse de 13 %. Si on les considère depuis 2021, c'est près de 30 % de baisse. C'est pourtant nécessaire pour éviter la survenue des accidents et des maladies professionnelles. La santé d'une collectivité et de notre service public passe par la santé de nos agents.

D'ailleurs, à ce sujet, je voudrais rappeler à M. BOURNAZEL, qui parlait de 31 % d'absentéisme à la gestion R.H. l'année dernière, que c'est la catégorie qui regroupait les agents en congé longue durée pour cause de maladie. Considérez-vous ces congés comme de l'absentéisme ?

Sur le versement de l'A.P.S., on constate très malheureusement que, entre 2020 et 2024, 3.000 agents de moins en bénéficient. A cela, j'émetts deux hypothèses : soit la Ville communique très mal auprès des agents sur la possibilité pour eux de bénéficier de cette aide, soit de nombreux agents renoncent à souscrire à une mutuelle, faute d'une aide suffisante de la Ville de Paris. Dans les deux cas, ce n'est pas acceptable.

Sur les dépenses d'action sociale, nous déplorons la stagnation des budgets de l'AGOSPAP et de l'A.S.P.P. La dernière hausse du budget de l'AGOSPAP date de 2023 à la suite d'un amendement du groupe Communiste qui

demandait une hausse substantielle de l'enveloppe. Finalement, seulement 300.000 euros ont été accordés, pour arriver à 7 millions d'euros tout rond. C'est tout à fait insuffisant. Nous le répétons souvent, le budget de l'AGOSPAP doit atteindre 3 % de la masse salariale, car, avec l'augmentation des prix, cette stagnation ressemble plutôt à une diminution alors que les œuvres sociales sont nécessaires pour l'attractivité et garder nos agents à Paris. Nous le devons à nos fonctionnaires bien malmenés par les gouvernements macronistes successifs, qui, quand ils ne gèlent pas le point d'indice, souhaitent ajouter des jours de carence, supprimer des garanties, la garantie de pouvoir d'achat, ou, pour les plus radicaux d'entre eux, comme GUERINI et KASBARIAN, carrément supprimer les catégories.

Enfin, je pense que la Ville, si elle n'a pas la main sur le point d'indice, a tout de même de nombreuses marges de manœuvre en matière de rémunération et de conditions de travail : les ratios promus-promouvables, déjà évoqués par mon collègue Jean-Philippe GILLET, mais aussi les niveaux de sujétion, qui peuvent être réévalués. Je pense notamment aux téléconseillères du 39 75, qui ont exprimé leur souffrance depuis de nombreuses semaines.

Enfin, ce document est toujours accompagné du plan égalité femmes/hommes. Comme chaque année, et c'est pour le mieux, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes continue de se réduire, puisqu'il est de 6,54 %, contre 7,05 % en 2023. Cependant, trop souvent encore, les filières féminisées riment avec pénibilité et sont dévalorisées. Trop souvent, les emplois en temps partiel subi reviennent aux femmes, ce qui explique un "gap" toujours important malgré la proactivité de la Ville en la matière. Dès lors, la Ville doit poursuivre sa déprécarisation et proposer davantage de temps plein aux agents qui sont déjà en poste et qui sont à temps partiel contraint. Par ailleurs, nous saluons la mise en place d'une cellule de traitement des violences sexistes et sexuelles en central.

Comme mes collègues l'ont dit précédemment... Pardon, je passe à un autre sujet parce qu'on n'a pas beaucoup de temps. Comme mes collègues l'ont dit précédemment, notre groupe n'est pas favorable au démantèlement de la DAE, et nous serons aux côtés des salariés.

Enfin, j'ai une profonde interrogation sur la structure de la masse salariale. Le R.S.U. indique que le salaire moyen brut augmente plus que le salaire médian, ce qui semble indiquer que les inégalités salariales se sont creusées dans notre administration, avec une plus forte progression des hauts salaires. J'aimerais comprendre quelles sont les raisons de ce phénomène, et surtout comment vous comptez y remédier, en espérant que vous puissiez nous apporter une réponse précise.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Avant de rentrer dans les réponses aux uns et aux autres, je voudrais commencer par remercier toutes les équipes de la Direction des Ressources humaines pour l'énorme travail qui est fait, d'abord tout au long de l'année, puis, surtout, sur ce travail de compilation du rapport social unique pour arriver à sa présentation aujourd'hui. C'est la photographie à la fin de l'année 2024 des moyens mis en œuvre par notre collectivité, qui, je le rappelle, est le deuxième employeur en Ile-de-France après l'A.P.-H.P.

L'administration parisienne est au service des Parisiennes et des Parisiens dans leur quotidien, mais aussi, vous le savez, en gestion de crise. Nous l'avons vu la semaine dernière, après le violent orage qui a touché Paris : nos agents sont les premiers à être mobilisés. Le soir même, la police municipale, les élagueurs, les agents de la DPE, tous étaient sur le terrain pour faire face, comme ils l'ont fait d'ailleurs pendant cette semaine de canicule. Je veux vraiment les remercier à l'occasion de cette présentation du R.S.U., leur rendre hommage, et même rendre hommage à l'ensemble de nos "quasi" 53.000 agents de la Ville de Paris. Loin du "fonctionnaire-bashing", qui est une pratique maintenant annuelle, un marronnier de la droite parisienne, on leur doit notre soutien.

Alors, comme d'habitude, à droite, vous avez été caricaturaux, et vous êtes même allé jusqu'à mentir sur certains éléments. Je vais vous dire, Monsieur BOURNAZEL, vous avez comparé la synthèse du rapport social unique, qui vous est transmise comme tous les ans, au rapport social unique de l'année dernière, qui est beaucoup plus complet et qui est toujours à votre disposition sur IntraParis. Il sera aussi en ligne sur Paris.fr, comme chaque année, puisque vous parlez de transparence. Ne comparez pas ce qui n'est pas comparable. Vous avez voulu, soit dans un esprit de raccourci, soit parce que vous n'avez pas travaillé le dossier, comparer des choses qui ne le sont pas. Je vous le dis, parce que tout est transparent, tout est sur la table, nous avons 516 pages de rapport social unique cette année, contre 494 l'année dernière.

Ne me coupez pas, s'il vous plaît.

Donc, s'il vous plaît...

Non, la ligne est toujours dans le rapport social unique sur IntraParis, ne mentez pas, s'il vous plaît ! En 2023, il y avait 98 collaborateurs de cabinet, et 87 en 2024. Je vous réfère à la page 13 de ce rapport social unique. Merci.

Donc, s'il vous plaît, arrêtez de mentir. Je pense que, depuis l'année dernière... C'est comme les chiffres de ce que vous appelez l'absentéisme, vous mentez aux Parisiennes et Parisiens. Moi, je vous le dis, vous mentez.

Maintenant, soit on arrive à avoir un vrai débat, mais ce n'est pas votre souhait. Vous souhaitez plutôt être dans la caricature trumpiste, c'est la ligne que vous avez adoptée depuis l'année dernière. Nous, en l'occurrence, nous avons des débats respectueux de nos agents et de nos agents.

Dans le même temps, j'entends dire qu'il y a des effectifs pléthoriques et qu'il y a des sous-effectifs. Il faut savoir ce que vous voulez, il faut choisir : soit il y a trop d'agents, soit il n'y en a pas assez ; soit vous estimez qu'ils sont bien payés, soit il y a trop de masse salariale. Vous passez votre temps à dire tout et n'importe quoi, y compris à dire des contre-vérités.

Les chiffres qui ont été dits tout à l'heure sur la question des absences sont faux. C'est comme l'année dernière, j'ai passé mon temps à les démonter. Ce n'est pas vrai...

Ce n'est pas que cela ne marche pas, c'est que vous racontez n'importe quoi et vous amalgamez des choses qui ne le sont pas. Justement, les journalistes ont fait ce travail de "débunker" ce qui avait été dit, je vous réfère par exemple à un certain nombre d'articles dans "Le Monde" et dans "Libération", si vous avez besoin de vous rafraîchir un peu les esprits en la matière.

Dans cette perspective, je veux juste rappeler une chose : notre rapport social unique confirme effectivement la concrétisation de nos grandes orientations. La résorption de l'emploi précaire, cela a été évoqué, se poursuit à un rythme soutenu, puisque nous en sommes à 1.300 vacataires depuis 2022 qui ont bénéficié de campagnes successives de déprécarisation. Nos effectifs de terrain de la police municipale continuent d'être renforcés avec, en 2024, 359 postes créés, et le déploiement de nouveaux services et d'équipements publics pour les Parisiennes et les Parisiens, comme le théâtre de la Concorde, mais aussi des équipements de type sportif, gymnases, stades, etc., qui ont été réouverts.

Je voulais dire aussi quelques éléments dans le contexte de la masse salariale. Elle est contenue, malgré des dépenses contraintes, imposées et non compensées par l'Etat. Les dépenses de personnel sont effectivement de l'ordre de 34 % d'augmentation, qui relève de mesures exogènes...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Olivia.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... comme les Jeux olympiques, la hausse du point d'indice.

J'ai quand même peu de temps pour répondre à la fois à des vœux, un amendement, et...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - D'accord, d'accord.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... beaucoup d'interventions. Ce serait bien que je puisse répondre quand même.

Je veux aussi rappeler, quand on nous parle de hausse de la masse salariale, retournez-vous vers votre Gouvernement. Nous allons avoir, en plus des mesures exogènes, à faire face en 2025 à une hausse des cotisations de la C.N.R.A.C.L., qui vont être de 34 millions d'euros pour 100 millions d'euros sur les quatre prochaines années. Vraiment, s'il vous plaît, commencez par balayer devant votre porte avant de venir stigmatiser nos agents.

Au contraire de vous, je veux me féliciter de l'attractivité de notre collectivité, qui vient d'être objectivée par le rapport social unique, puisque nous avons une baisse de la vacance, qui est en recul de 2,5 points à la fin 2024. Cela participe aussi à l'augmentation des effectifs réels...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Olivia...

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... et, conséquemment, de l'augmentation de la masse salariale.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - L'avis sur le vœu ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Il y a beaucoup de choses.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Oui, mais il faut conclure.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Avis défavorable pour le vœu et l'amendement. Je vous engage à lire ce rapport.

Merci.

C'est un peu difficile parce qu'il y a quand même beaucoup de choses sur lesquelles je n'ai pas pu répondre.

Rappel au règlement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Il y a une demande de parole de M. BOURNAZEL, s'il vous plaît.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Rappel au règlement sur le fondement de l'article 9 pour mise en cause personnelle.

Madame POLSKI, je ne vous ai jamais attaquée personnellement, jamais, j'évoque des faits. Le trumpisme, Madame, c'est attaquer les personnes quand on n'a plus d'arguments, et c'est ce que vous venez de faire, je serais donc beaucoup plus modeste. D'ailleurs, votre réponse n'est pas très sereine.

Je n'accepte pas les mises en cause personnelle. Je suis un élu de l'opposition, je travaille, je relaie des faits et uniquement des faits. Vous y répondez, c'est normal, mais n'attaquez pas les personnes, parce que c'est cela, le trumpisme : quand on est à court d'arguments sur le fond, quand on n'a pas de chiffres à évoquer, quand on n'a pas d'éléments à donner, on attaque les personnes. Ce que vous faites, ce n'est pas bien, c'est de la démagogie et c'est de l'hyper-populisme.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Marie-Christine LEMARDELEY au fauteuil de la présidence).

2025 DRH 27 - Communication sur les grands axes de la politique RH de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au retour du vote à l'urne dans le cadre des élections professionnelles de 2026 (suite).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Très bien. Alors, si j'ai bien compris, prenant la suite de Marie-Christine LEMARDELEY à la présidence de cette séance, Olivia, tu avais terminé ton intervention ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 98 du groupe Communiste, qui est incontestablement maintenu ? On connaît le groupe Communiste, qui a des convictions. Avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 98 est incontestablement rejeté.

C'est une communication, il n'y a donc pas de vote sur le projet de délibération DRH 27. Il faut que je me mette dans le "mouv" de la séance... Ecoutez, parfait.

2025 DRH 28 - Fixation des épreuves concours externe et interne d'accès au corps des techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris, dans la spécialité surveillance, accueil et médiation.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose de passer au projet de délibération DRH 28 concernant la fixation des épreuves de concours externe et interne d'accès au corps des techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris dans la spécialité surveillance, accueil et médiation.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, de façon constante, ce qui explique que je serai très bref, le groupe Communiste exprime son désaccord lors des projets de délibération qui visent non pas à adapter les concours, mais simplement à en supprimer des épreuves au prétexte de professionnaliser un concours, en l'occurrence celui de technicien de tranquillité publique dans la spécialité surveillance, accueil et médiation. Il s'agit ici de supprimer une épreuve écrite.

Encore une fois, il s'agit d'une façon d'appréhender le concours comme un simple processus de recrutement dans laquelle nous ne nous retrouvons pas, car elle ouvre petit à petit la voie à l'arbitraire. Dans le cadre d'un concours, il ne s'agit pas simplement d'évaluer les compétences liées à un poste de travail précis. Réussir un concours et être titularisé dans la fonction publique, c'est en construire la neutralité en faisant siens ses valeurs et ses principes.

Affaiblir les concours, nous le disons avec force, c'est affaiblir le statut, le service public et les agents qui s'engagent pour le défendre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Olivia POLSKI, pour vous répondre. Madame la Maire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être très brève, nous avons effectivement cet échange quasiment à chaque Conseil avec le groupe Communiste, dont je connais la position.

Vous le savez, ce travail sur les concours est un travail de long terme, mené depuis un certain temps par la Direction des Ressources humaines sur la question de la professionnalisation de nos concours. Il s'agit donc de le

faire une fois de plus, cette fois pour le concours d'accès au corps des techniciens de tranquillité publique. Il n'y a rien de très nouveau, nous professionnalisons et nous modernisons nos épreuves.

J'en profite pour souhaiter un joyeux anniversaire à notre premier adjoint, on me l'a soufflé.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, de me souhaiter un joyeux anniversaire. Effectivement, je suis natif du 4 juillet, comme on dit. Merci beaucoup, Olivia. Merci à vous toutes et à vous tous. J'essaie de tenir le rythme des remerciements à vos messages, vos SMS et vos textos. Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DRH 28).

2025 DRH 30 - Modification des conditions d'attribution des prestations sociales, Arbre de Noël de la Ville de Paris, allocation de rentrée scolaire et bourses de vacances.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je redonne la parole à Jean-Philippe GILLET sur le projet de délibération DRH 30 relatif à la modification des conditions d'attribution des prestations sociales, Arbre de Noël de la Ville de Paris, allocation de rentrée scolaire et bourses de vacances.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, vous proposez d'élargir l'accès à plusieurs prestations sociales à un plus grand nombre d'agents, contractuels et surtout aux vacataires. Nous voterons bien sûr ce projet de délibération, puisqu'il permettra à ces agents d'accéder à l'Arbre de Noël de la Mairie, aux bourses de vacances dans les centres agréés, aux séjours "Arc-en-Ciel", ou encore aux séjours éducatifs et à l'allocation de rentrée scolaire. Cependant, cela ne règle évidemment pas le problème de l'emploi précaire à la Ville.

En 2022, nous avons demandé la mise en place d'un plan de déprécarisation. Nous nous félicitons que celui-ci ait été lancé et ait permis d'ores et déjà la déprécarisation de 1.300 emplois entre 2022 et 2025, majoritairement à la Direction des Affaires scolaires. Ainsi, 1.160 animateurs, 500 agents de ménage, ou encore 50 gardiens d'école ont vu leur statut s'améliorer. Cependant, la vacance, en quelque sorte, est toujours structurelle et pénalise aussi les titulaires, puisque cela revient à sous-financer la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Titulariser, c'est renforcer les droits de toutes et tous.

Dans un autre domaine, des agents font trop souvent face à un délai bien trop important en cas de versement des indemnités journalières par la Sécurité sociale. La Ville peut et doit mettre en œuvre la subrogation pour les contractuels et les vacataires, afin de permettre le versement de l'intégralité du salaire dû.

Un mot sur l'inscription à France Travail. Nous avons reçu plusieurs remontées d'agents qui évoquaient de trop longs délais de transmission des papiers légaux à la fin de leur contrat, qui leur permettraient pourtant de s'inscrire pour bénéficier des indemnités chômage. Ils se retrouvent donc bien trop souvent et bien trop longtemps sans ressources entre deux emplois.

Beaucoup reste à faire pour résorber la précarité, mais nous voterons évidemment ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Olivia POLSKI, pour vous répondre. Madame la Maire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Ce projet de délibération est le fruit d'un an de dialogue social soutenu pour faire progresser les droits des vacataires de la Ville de Paris, une avancée que les organisations syndicales ont d'ailleurs saluée en les approuvant à l'unanimité lors du C.S.T. du 22 mai dernier. Il s'agit concrètement d'ouvrir le bénéfice de l'Arbre de Noël de la Maire de Paris, les bourses de vacances et l'allocation de rentrée scolaire aux agents contractuels, ainsi qu'aux agents vacataires dont le temps de travail est égal ou supérieur au mi-temps. Cette mesure sera effective dès cet été, si vous la votez, bien sûr.

J'attire votre attention sur le fait que ces trois avancées pour lesquelles nous devons nous prononcer font partie d'un paquet de mesures plus large encore, puisque nous avons en effet fait le choix d'appliquer un mode de calcul du mi-temps qui est plus favorable qu'auparavant. Ce mode de calcul va permettre à près de 400 vacataires supplémentaires d'avoir accès par exemple à la restauration collective, à l'A.P.S. annuelle santé, qui va évoluer, à l'allocation prévoyance, ou encore à l'AGOSPAP.

Sur le sujet qui avait été évoqué précédemment des vacataires et des décisions de justice récentes, je veux rappeler ici que l'objectif de déprécarisation durant cette mandature a été une grande priorité, cela a été évoqué, par mes prédécesseurs et par moi-même, et que les résultats sont là. Effectivement, plus de 1.300 agents ont ainsi été déprécarisés depuis 2022. Ce sont de véritables parcours de progression professionnelle. Et depuis deux ans, les effectifs de contractuels et de titulaires de l'animation ont effectivement été beaucoup concernés.

Mais il faut savoir que tous nos agents ne peuvent pas être déprécarisés. D'abord, certains ne souhaitent pas rentrer dans ce processus de titularisation et de contractualisation, pour plusieurs raisons, par exemple parce qu'ils ont d'autres activités personnelles par ailleurs, ou parce qu'ils sont étudiants. Il ne s'agit donc pas forcément de rentrer dans ce cadre pour eux. D'autres ont refusé d'être contractualisés parce que leur rémunération en tant que vacataire ne pouvait pas être du même montant.

Bien évidemment, nous continuons le travail qui est fait sur les prestations sociales de nos agents vacataires et contractuels.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DRH 30).

2025 DRH 33 - Allocation frais de santé.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place d'un contrat collectif complémentaire santé plus protecteur pour les agents de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 33, l'amendement n° 122 et le vœu n° 99. Le projet DRH 33 est relatif à l'allocation frais de santé.

La parole est à Alix BOUGERET, pour présenter le vœu n° 99 du groupe Union Capitale.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, une proposition de vœu relative à la mise en place d'un contrat collectif complémentaire santé. Ces contrats, ces protections sont évidemment des atouts majeurs pour l'attractivité et la reconnaissance des métiers de la fonction publique.

Depuis 2006, la Ville de Paris a mis en place un dispositif d'aide à la protection sociale, nous en parlions précédemment, qui bénéficie aujourd'hui à 86 % des agents mais qui repose encore sur un système qui dépend du statut individuel et de l'initiative de souscription de chacun.

La réforme engagée en 2022 imposant un socle minimal de garantie et une participation employeur de 15 euros mensuels vise à aligner les employeurs publics sur le droit commun du secteur privé et à renforcer ainsi la solidarité au sein de la fonction publique. L'Exécutif a acté un effort budgétaire significatif de 1,75 million pour se mettre en conformité avec la loi et élargir la couverture de l'A.P.S.

Néanmoins, le choix de maintenir une logique de labellisation individuelle plutôt qu'un contrat collectif mutualisé laisse perdurer un système inégal, moins protecteur, notamment pour les jeunes agents et les agents précaires, et ceux confrontés à des aléas de santé importants. Dans d'autres collectivités comme Lyon ou Nantes et dans d'autres structures, c'est le cas d'ailleurs de la caisse des écoles du 17^e arrondissement depuis de nombreuses années, des dispositifs plus ambitieux ont été mis en place reposant sur des contrats collectifs permettant une négociation groupée, une meilleure mutualisation des risques et une participation employeur significativement supérieure.

Dans un contexte que l'on connaît de tension sur les recrutements et sur la fidélisation des agents de la fonction publique, ce dispositif serait un réel atout pour valoriser à nouveau leur statut et se donner les moyens d'une politique sociale plus juste, plus solidaire et plus lisible.

C'est donc l'objet de ce vœu, qui demande à la Ville de Paris de lancer un processus d'appel d'offres pour un contrat collectif de complémentaire santé qui pourrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Alix BOUGERET.

Je donne la parole à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville de Paris a opté pour la labellisation plutôt que le contrat collectif, ce qui signifie que les agents conservent leurs mutuelles respectives à condition qu'elles se conforment au label de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, qui garantit des critères de qualité et de couverture adaptés aux besoins des agents et de leur famille. C'est bien sûr un choix que nous approuvons.

Cependant, ce projet de délibération acte la disparition de l'allocation prévoyance santé, l'A.P.S., gagnée par les agents en 2007, qui sera remplacée par une allocation frais de santé. Le groupe Communiste se fait le relais de plusieurs organisations syndicales qui souhaitent le maintien de l'A.P.S. et la dissociation avec l'allocation frais de santé, ce qui permettrait à la Ville de faire un effort supplémentaire en tant qu'employeur pour protéger ses agents.

Nous célébrons cette année les 80 ans de la sécurité sociale, fruit du travail conjoint de la C.G.T. et des communistes, notamment, instaurée par Ambroise Croizat et qui constitue un pilier essentiel de notre modèle social depuis la sortie de la guerre. Pourtant, personne n'ignore ici que la Sécurité sociale est de plus en plus attaquée. La détruire, c'est même la priorité du MEDEF et d'une certaine droite.

La protection santé complémentaire en tant que telle est une attaque contre la Sécurité sociale, tout comme l'est la T.V.A. sociale souhaitée par le Président MACRON et le MEDEF. Les complémentaires santé détournent l'esprit du mutualisme et favorisent les déremboursements de l'assurance sociale, de même que la taxe de solidarité additionnelle et la contribution forfaitaire du médecin traitant, qui sont des impôts entièrement supportés par les adhérents. Les complémentaires remboursent les soins les moins coûteux et laissent les opérations les plus lourdes, donc moins rentables, à la Sécurité sociale. C'est un vieux rêve de la droite porté jadis par Barrot... J'oublie son prénom. Ce n'est pas pour l'appeler Barrot... Jacques Barrot, pardon. Porté par Jacques Barrot.

C'est pourquoi, communistes, nous continuerons à nous battre pour le 100 % "Sécu" afin que la santé soit définitivement sortie des aléas du marché et que nous ne favorisions pas une couverture médicale à deux vitesses.

Sur le barème proposé par la Ville, on constate qu'elle se plie évidemment au minimum légal de 15 euros pour un panier de 30 euros. Pour les salaires de plus de 3.000 euros, c'est donc 15 euros, contre 9 auparavant pour la tranche 3.000-3.500. Au-delà, c'est T0, ce qui fait donc 15 euros de plus pour les salaires au-dessus de 3.500 euros. Cependant, sur le reste du barème, il n'y a pas de modification des montants existants pour les agents déjà bénéficiaires.

Pour les salaires de moins de 3.000 euros, notamment les deux premiers échelons qui concernent les salaires de moins de 2.400 euros, nous pensons que la Ville peut et doit faire un effort pour augmenter sa participation, et ainsi maintenir une juste progressivité des couvertures. "A minima", nous souhaitons que le barème fasse l'objet d'une clause de revoyure annuelle et que le panier mensuel de référence, fixé aujourd'hui à 30 euros, soit rehaussé pour mieux correspondre à la réalité des tarifs. C'est d'ailleurs globalement la position des organisations syndicales, puisqu'elles se sont majoritairement opposées à ce barème en C.S.T. central.

Rappelons à toutes fins utiles que les complémentaires santé augmentent leurs tarifs chaque année, ce qui rend toujours plus difficile l'accès au soin des classes populaires et des couches moyennes, et conduit, hélas, de nombreux ménages dans notre pays à renoncer à souscrire à une complémentaire.

Enfin, concernant la prévoyance qui fait aujourd'hui l'objet d'un contrat collectif à adhésion facultative avec "Collecteam Allianz", nous souhaitons que, en 2027, date à laquelle l'adhésion deviendra obligatoire, la Ville de Paris fasse le choix d'un opérateur de l'économie sociale et solidaire. La santé des agents ne doit pas être un marché.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Olivia POLSKI. Madame la Maire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 2006, la Ville de Paris a mis en place un dispositif d'aide à la protection sociale annuel qui soutient financièrement la souscription individuelle d'une complémentaire santé de ses agents. 86 % d'entre eux bénéficient aujourd'hui à la Ville de Paris de l'A.P.S. annuelle, avec des allocations variant en fonction d'un barème à quatre tranches, cela a effectivement été rappelé.

Ce dispositif doit maintenant évoluer en raison d'une réforme qui est issue d'un décret du 20 avril 2022, au terme duquel de nouvelles obligations sont fixées aux collectivités, notamment un panier minimal de couverture du risque, une participation employeur minimum de 15 euros par agent et par mois, et un choix à opérer entre la labellisation ou le contrat collectif.

Au terme d'un processus de dialogue social riche avec nos organisations syndicales, il a été décidé de faire perdurer un dispositif de type labellisation en adaptant l'existant aux nouvelles obligations.

La mise en place d'un contrat collectif à adhésion obligatoire aurait nécessité un accord majoritaire des organisations syndicales parisiennes. Or, dans la mesure où il n'est pas possible de faire cohabiter les deux dispositifs, c'est-à-dire la labellisation et le contrat collectif, les agents qui auraient choisi de ne pas adhérer au contrat collectif n'auraient pas pu bénéficier d'une participation employeur. Au cours des différentes réunions de

dialogue social, les organisations syndicales n'ont pas exprimé de position commune en faveur d'un contrat collectif, et certaines d'entre elles se sont même à de nombreuses reprises déclarées attachées au libre choix des agents. C'est la raison pour laquelle le choix de la Ville s'est porté sur le recours à la labellisation à compter du 1er janvier 2026.

Sur le montant de l'allocation, j'entends les objections du groupe Communiste, mais je ne peux pas laisser prospérer l'idée selon laquelle cette évolution viendrait léser quelque agent que ce soit à la Ville de Paris.

Nous avons fait le choix de maintenir le montant de l'aide pour tous les agents percevant plus de 15 euros par mois, d'intégrer les 7.300 agents actuellement hors dispositif de l'A.P.S., et de revaloriser à hauteur d'un montant de 15 euros les 1.600 agents qui touchent moins que le minimum légal désormais en vigueur, cela a été dit, pour un coût supplémentaire pour la collectivité de 1,75 million d'euros. L'Exécutif garantit une participation au-dessus des attendus de la loi avec une prise en charge supérieure à l'obligation de 15 euros par mois pour les revenus les plus modestes. La prise en charge de tous les agents, y compris des plus hauts revenus, est une obligation issue de la loi du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique, qui s'impose à la Ville en tant qu'employeur.

Cela n'a pas été évoqué, mais j'ai lu aussi l'amendement de M. ALPHAND, qui est motivé, j'imagine, par sa volonté d'une gestion rigoureuse de la masse salariale. S'il était si rigoureux de la bonne gestion de la Ville, il pourrait commencer par nous soutenir auprès du Gouvernement, qui nous impose des dépenses contraintes sans compensation, je pense notamment à la hausse de la C.N.R.A.C.L. Evidemment, j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter ce projet de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Olivia.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 122 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 122 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 du groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Pardon ? Excusez-moi. Je suis désolé, chère Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - J'ai écouté la réponse de Mme POLSKI, et notamment les réticences des syndicats à aller dans cette démarche. J'entends.

Je vais retirer le vœu, c'est pour cela que je prends une minute pour vous parler.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Evidemment, évidemment.

Mme Alix BOUGERET. - L'idée est vraiment de les amener vers ce type de dispositif, parce que, on le voit, en tout cas à la caisse des écoles et dans d'autres communes, c'est vraiment vertueux pour la Ville et pour les salariés. On compte sur vous.

Je retire le vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous avez bien fait de m'interrompre pour un geste si généreux.

Le vœu n° 99 du groupe Union Capitale est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 33.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DRH 33).

Merci, chère Olivia...

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Pardon ? Il y a une demande d'intervention du président BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Oui, un rappel au règlement en vertu de l'article 9.

Tout à l'heure, Pierre-Yves BOURNAZEL a été mis en cause, je dirais même que son honneur a été sali, puisque l'on a parlé de mensonge et de trumpisme. Or, le rapport social unique 2024 complet, Madame POLSKI, n'est disponible ni sur O.D.S.... On a pris quelques minutes pour vérifier. Vous voyez, nous traiter de menteurs quand on ment soi-même, ce n'est vraiment pas acceptable. Il n'est disponible ni sur O.D.S. ni sur IntraParis, contrairement à ce que vous avez dit.

Nous demandons donc la transparence sur l'information sur l'état de la fonction publique parisienne, et nous vous demandons de transmettre dès cet après-midi, puisqu'il était disponible tout à l'heure, eh oui, le rapport complet à l'ensemble des Conseillers de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Chère Olivia POLSKI, Madame la Maire, où est ce R.S.U., comme on dit ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vais le redire : c'est la même chose tous les ans, dans O.D.S., au moment de la présentation du rapport social unique, une synthèse de ce R.S.U. est communiquée aux Conseillers de Paris, vous auriez donc pu faire une comparaison de synthèse de R.S.U. à synthèse de R.S.U. Et, comme tous les ans, dans la foulée du vote, le rapport social unique dans son intégralité sera sur IntraParis et sur Paris.fr. Je peux vous le transmettre aussi. C'est très lourd, 514 pages. Je vous ai répondu sur les chiffres, contrairement à ce que vous avez raconté tout à l'heure.

Tous les ans, c'est exactement la même chose. Vous pouvez laisser croire qu'il y a une absence de transparence de notre part, mais ce n'est pas le cas.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Parfait, merci beaucoup. Donc, par huissier, ce rapport social unique sera transmis. 514 pages, cela occupe un été sur la plage !

Oui, Président BOULARD, vous allez avoir votre R.S.U.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Rappel au règlement sur la base de l'article 1 de notre règlement, sur l'information des élus.

Ce que vient de dire Mme POLSKI montre que les votes que nous avons eu à faire n'ont pas été éclairés par une information complète de la Ville de Paris. Je vous le dis, cela entache le projet de délibération et le vote de notre Assemblée, puisque nous n'avons pas la complétude du rapport en ligne et simplement des synthèses de synthèses. Je le dis, c'est une atteinte au droit d'information des élus de notre Assemblée.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Alors, je vais pouvoir rassurer moi-même le président BOULARD avec deux éléments d'information.

Petit un, nous ne faisons qu'appliquer le C.G.C.T., le Code général des collectivités territoriales, qui prévoit dans toute collectivité que soit transmise aux élus la synthèse du rapport social unique. Nous appliquons donc la loi, tout simplement. Nous nous en excusons.

Petit deux, le vote n'est entaché de rien, puisque c'était une communication et qu'il n'y a pas eu de vote.

2025 DEVE 70 - Lancement de la procédure de délégation de service public à la Société publique locale funéraire de Paris pour la rénovation et l'exploitation du crématorium du Père-Lachaise.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner le projet de délibération DEVE 70 relatif au lancement de la procédure de délégation de service public à la Société publique locale funéraire de Paris pour la rénovation et l'exploitation du crématorium du Père-Lachaise.

La parole est à David ALPHAND.

Mais si, David ALPHAND est là. Pierre-Yves BOURNAZEL, il n'y a pas que vous dans cet hémicycle, il y a aussi David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans cette affaire de crématorium, il y a tout lieu de croire que beaucoup d'argent va partir en fumée. Nous voulons dénoncer ce matin avec l'ensemble des élus de notre groupe Changer Paris la très mauvaise gestion, mais vraiment très mauvaise gestion sur cette affaire de funérarium, surtout le temps perdu, et encore une fois le manque d'anticipation de la part de la Municipalité sortante, qui aurait pourtant dû prendre tout le soin nécessaire pour anticiper et répondre aux besoins des Parisiens.

En matière funéraire, les pratiques évoluent depuis un certain nombre d'années, et on sait le souhait d'un nombre grandissant de familles de passer aujourd'hui par un crématorium pour dire leurs adieux aux défunts. Cela n'est pas nouveau à l'échelle de Paris, puisque ce dossier aurait dû être réglé au cours des dernières années. En

particulier, la Ville avait passé un premier appel d'offres en 2019 pour confier finalement à la société funéraire qui s'appelle "Funecap" une délégation de service public qui portait à la fois sur le cimetière du Père-Lachaise et sur un site où un crématorium était prévu, le site de Forceval.

Il se trouve que la Mairie de Paris a décidément bien mal accompagné son délégataire tout au long de ces nombreuses années, parce que cela fait six ans maintenant que cela traîne, et ce n'est qu'au bout de six ans que la Ville de Paris se réveille. Sur le site du cimetière du Père-Lachaise, des difficultés d'ordre technique se sont présentées. Sur le site de Forceval, vous n'avez pas non plus réussi à mener à bien le projet, au point que, finalement, la Ville l'a abandonné.

Vous utilisez aujourd'hui cet argument pour écarter le délégataire, en l'occurrence la société "Funecap". C'est six ans de perdus, et aujourd'hui on peut s'interroger sur la capacité à mener à bien la mission confiée au futur délégataire, en l'occurrence une société publique locale détenue à 99 % par la Ville de Paris, qui se voit incomber la mission d'opérer sur le cimetière du Père-Lachaise. La première question qui se pose naturellement est : en a-t-elle les capacités, cette société publique locale ? Pour l'heure, c'est une société naissante. Quels sont ses moyens humains, financiers ? Sur le cimetière du Père-Lachaise, cela signifie pour demain près d'une dizaine de millions d'euros d'investissement. En a-t-elle la surface financière requise ? C'est une vraie question.

Une autre question qui se pose est celle du contentieux à venir. Eh bien oui, on peut imaginer que, naturellement, le délégataire qui avait gagné contre la Ville de Paris en 2019 et que vous écarterez aujourd'hui au prétexte qu'il n'aurait pas accompli sa mission, pour laquelle vous ne l'avez nullement accompagné, d'ailleurs, va demander compensation du préjudice économique subi. L'addition et la facture à payer peuvent se monter très lourd, près d'une centaine de millions d'euros peut-être.

C'est le résultat de la passivité, de l'inaction pendant six ans. D'ailleurs, on peut s'interroger sur le montage juridique que vous nous proposez aujourd'hui. M. SIMONDON va répondre dans quelques instants et va nous expliquer que la société publique locale qui va reprendre la mission s'appuie sur la Société funéraire de Paris, et a donc les capacités de mener la mission. D'un côté, vous utilisez comme paravent la société publique locale pour éviter la mise en concurrence dans le cadre d'un appel à concurrence et, de l'autre, vous nous expliquez que, en définitive, c'est une autre société qui va en réalité opérer la mission. Je pense que l'opérateur écarté "Funecap" va probablement y trouver à redire.

Le dernier point, naturellement, c'est : que va-t-il se passer demain ? Le crématorium n'est toujours pas sur les rails et il est loin de l'être avec l'équipe municipale sortante, puisque vous n'avez aucune contre-proposition. Naturellement, en 2026, si les Parisiens nous font confiance, ce sera l'un des principaux sujets que nous aurons à traiter, parce que celui-ci, de nouveau, va nous rester sur les bras du fait de l'incapacité de la Municipalité sortante à mener à bien le projet.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la demande de crémation est en hausse constante à Paris. C'est une évolution sociétale profonde, durable, à laquelle toute grande ville responsable doit s'adapter. Mais à Paris, six ans plus tard, force est de constater que tout est resté au point mort. Dans le domaine funéraire, rester au point mort, vous me permettrez de le dire, c'est presque un comble.

En 2019, la Ville avait pourtant acté un plan très clair : construire un nouveau crématorium à Forceval et moderniser celui du Père-Lachaise. Une délégation de service public avait été confiée, puis elle a été résiliée. Décidément, vous ne savez pas travailler avec vos partenaires. Depuis, pas de crématorium, pas de modernisation, et un bilan qui, financièrement, est extrêmement négatif. C'est la Ville, et la Ville seule, qui en porte la responsabilité.

Le projet de Forceval a été discrètement abandonné, la D.S.P. écartée, et la Ville s'expose désormais à un contentieux estimé à près de 100 millions d'euros. Une addition qui va être salée, même pour une ville qui n'est plus à une facture imprévue près. Le syndrome Autolib' fait à ce titre office de jurisprudence, tout ce qu'il ne faut pas faire concentré en un seul dossier.

Aujourd'hui, vous proposez de confier la gestion du site à une société publique locale contrôlée par la Ville, sans mise en concurrence, sans évaluation indépendante, sans visibilité sur les capacités réelles d'investissement, avec un opérateur en plus déjà déficitaire. Vous comprendrez, mes chers collègues, que nos espoirs ne brûlent pas d'enthousiasme.

Par ailleurs, je me permets de vous relancer sur une demande d'information que nous vous avons déjà formulée avec mes collègues Geoffroy BOULARD et Marie-Caroline DOUCERÉ. Les deux opérateurs funéraires publics de la Ville attendent toujours le remboursement de 3 millions d'euros dû par la collectivité pour des convois funéraires sociaux déjà effectués. Ce n'est pas une simple ligne budgétaire, ce sont des services rendus aux familles les plus modestes dans les moments les plus douloureux. Ces retards fragilisent gravement leur équilibre financier.

On ne peut pas d'un côté promouvoir un service funéraire public exemplaire et, de l'autre, laisser ces acteurs avancer à découvert. Un courrier de notre groupe vous a été adressé, aucune réponse à ce jour. Nous espérons qu'il ne finira pas, lui aussi, dans un placard.

Mes chers collègues, il est temps de rétablir un peu de rigueur dans la gestion de la Ville, et particulièrement dans le dossier funéraire, et un peu de respect aussi pour les outils que la Ville a elle-même mis en place. L'intérêt général commande à l'évidence de faire urgemment les travaux de sécurisation du site du Père-Lachaise et de lancer la construction d'un second crématorium avant que ce service public ne soit embolisé par des volumes qui ne feront que croître dans les trente années à venir.

Je vous remercie de votre attention, et j'espère avoir des réponses extrêmement claires sur le plan financier et sur la raison de la résiliation de la délégation, qui avait pourtant été confiée à un délégataire et qui montre maintenant que la Ville pilote à vue.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'ai une proposition pour le deuxième incinérateur, Monsieur ALPHAND : il serait très bien d'essayer de l'envisager dans le 16^e arrondissement. Je pense que vous serez tout à fait d'accord d'envisager cette solution, au vu de la demande qui explose.

Bref, ce projet de délibération acte une étape capitale pour notre Ville et pour la vision que notre majorité a du service public. Elle clôt un long cycle de discussions qui a abouti à ce dont notre groupe était convaincu depuis le début, c'est la puissance publique qui doit avoir la maîtrise d'un domaine qui ne devrait jamais être soumis aux logiques de profit : la mort.

Si nous sommes tous censés être égaux face à la mort, l'adage est loin d'être vrai concernant les finances des proches que nous laissons derrière nous. Or, le domaine funéraire est un marché avec une logique d'offre et de demande, de rentabilité et de profit. Perdre un être qui nous est cher est un déchirement suffisamment profond pour ne pas y ajouter des dettes pour l'inhumation.

Dans ce contrat, le délégataire sera rémunéré par les usagers, mais selon des tarifs régulés. En plus de la redevance versée à la Ville, les évolutions tarifaires seront encadrées, transparentes et validées par le Conseil de Paris. Nous pourrions aussi nous assurer d'une prise en charge gratuite des personnes décédées sans ressources, ce qui est essentiel.

La société publique locale, qui a une relation de quasi-régie avec la Ville, nous permettra d'avancer sereinement tout en gardant la main. L'exploitation du service public de crémation sera assumée dans une logique de responsabilité, d'efficacité, mais surtout d'humanité. Notre confiance, nous la puisons dans l'expérience historique de la S.P.L. lorsqu'elle était S.E.M. Elle connaît à la fois les familles, leurs attentes, ainsi que le terrain d'activité.

Plus prosaïquement, les travaux urgents du crématorium du Père-Lachaise vont donc pouvoir être réalisés, qu'il s'agisse de la modernisation des fours ou de la rénovation des locaux, pour que les familles puissent être accueillies dignement et que les agents puissent travailler dans de bonnes conditions.

Côté finances, la Ville s'y retrouve également. Ce contrat de sept ans assure un temps nécessaire pour un retour sur investissement avant que les installations ne lui reviennent gratuitement à son expiration. A cet instant-là, la boucle sera bouclée. C'est le vote de ce projet de délibération avec le lancement de la procédure de nouvelle délégation de service public sans concurrence qui le rendra possible.

Les instants des proches en deuil méritent respect, bienveillance et solidarité, ce que le service public est bien plus à même de nous apporter que beaucoup d'entreprises.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je pensais qu'Alice parlait avant moi sur le sujet.

Si je suis d'accord sur un point avec M. ALPHAND, c'est sur le fait que nous avons perdu beaucoup de temps, mais pas pour les mêmes raisons que celles qu'il a invoquées. Le social-libéralisme a beaucoup reculé depuis 2019, déléguer au privé des services publics essentiels comme les services funéraires ne se fait plus aujourd'hui. En 2019, les seuls qui s'étaient opposés à cela étaient les communistes et les écologistes. A l'époque, les socialistes et la droite, vous étiez bien d'accord pour voter cette délégation au privé.

Depuis 2019, les rapports sur les E.H.P.A.D., sur les crèches, sur les services funéraires montrent que la délégation au privé est très dangereuse. Il ne faut pas oublier non plus que ces services publics sont la proie, j'espère dire "était la proie", des fonds de pension, parce que cela permettait d'aspirer énormément d'argent public à

travers ces délégations, ces concessions au privé. Cela permet, sur les services funéraires, sur les crèches, sur les E.H.P.A.D., d'aspirer des choses qui appartiennent à la collectivité territoriale et qui sont concédées au privé.

Alors, revenons sur les documents qui sont présentés, Monsieur BOURNAZEL. Le rapport de présentation de la future délégation de service public, notamment, est très intéressant. Il montre les trois manières de gérer ces services publics, qui font que ce sont des quasi-régies. Il y a des délégations de service public depuis 1998, et il y a trois possibilités. La première, initiale, était de passer par une S.E.M. A l'époque, c'était la Société anonyme d'économie mixte des pompes funèbres. La deuxième solution, celle qui a été choisie en 2019, est la concession au privé, donc passer par "Funecap". La troisième solution, qui est présentée aujourd'hui, est de passer par des S.P.L., des sociétés publiques locales funéraires de Paris.

Qu'est-ce qui différencie les trois ?

Dans la première, la S.E.M., on met en concurrence des organismes publics et des organismes privés. De fait, soit le public gagne, soit le privé gagne, à travers une mise en concurrence. En 2019, la S.A.E.M.S. avait fait une proposition et avait perdu face à "Funecap". Aujourd'hui, par exemple, pour les parkings, on a à la fois des concessions privées, avec "ex-Indigo", je n'ai plus le nom en tête, ou la S.A.E.M.S. pour la Ville de Paris.

La deuxième solution, c'est la concession totale au privé, donc avec "Funecap".

La troisième solution est de passer par la S.P.L., qui nous permet de faire ce que l'on appelle des concessions "in-house", c'est-à-dire que l'on ne met pas en concurrence parce que l'on considère que l'on a affaire à un service public essentiel, et on délègue à une structure, la S.P.L., la S.P.L. funéraire de Paris pour ce qui est de ce marché. On le fait aussi avec la Tour Eiffel. On ne met pas en concurrence la gestion de la Tour Eiffel, on a la S.E.T.E. Chaque fois, on attribue à une S.P.L. quelque chose qui appartient à la collectivité territoriale. Pour la S.E.T.E., le deuxième acteur est la Métropole de Paris. Ici, c'est une ville proche de Paris, Pantin, je crois.

Pourquoi fait-on cela aujourd'hui ? C'est marqué dans la délégation, c'est un motif d'intérêt général. Cela veut dire qu'on ne veut plus faire aujourd'hui ce que l'on a fait en 2019. J'espère que, droite, gauche et écologistes, nous sommes d'accord sur ce point. Les choses ont beaucoup évolué, y compris dans beaucoup de mairies de droite. On s'est rendu compte que, malheureusement, passer par le privé est insultant pour les gens qui veulent enterrer leurs morts, parce que c'est fait de manière commerciale.

J'avais cité Marion WALLER, qui a fait un très beau livre sur la mort, lors d'une intervention précédente par rapport à ce même sujet. J'espère que l'on va évoluer sur ce sujet et ne pas se mettre en opposition frontale, et que l'on est d'accord que c'est une S.P.L. qui gèrera le service funéraire futur.

Ce qui nous est proposé ici, c'est de lancer une délégation du service public sous la forme S.P.L. Je ne sais plus l'article du Code des collectivités générales qui fait qu'on est en situation de monopole, je crois que c'est le 2223-40... Non, c'est un autre. On choisit de faire le monopole, et j'espère collectivement que nous allons dans ce sens.

Là où on peut être d'accord avec vous, c'est que nous aurions pu le faire depuis 2019, mais reconnaissez que ce n'était pas le sentiment à l'époque. Les socialistes ont évolué, et j'espère que la droite va aussi reconnaître qu'elle a évolué sur ce sujet. Aujourd'hui, on ne veut plus passer par des services de concurrence privés, on veut en faire des services publics. J'espère que nous serons unanimes pour nous mettre d'accord sur ce point.

Bien sûr, cela aura malheureusement un coût pour la Ville, on le sait très bien. On ne sait pas encore à combien ce sera évalué, mais cela fait malheureusement partie, quand on change de stratégie...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Jérôme GLEIZES.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Par ce projet de délibération, vous nous demandez de confier à la Société locale funéraire de Paris la délégation de service public pour la rénovation et l'exploitation du crématorium du Père-Lachaise.

Cette S.P.L., créée en 2023, avait pour objectif ô combien louable de proposer des prestations à un prix moins élevé. Elle avait surtout l'intérêt, en tant que S.P.L., de permettre une non-mise en concurrence dans le cadre d'une D.S.P., D.S.P. rendue possible par la dénonciation du contrat en avril dernier avec la Société des crématoriums de France, qui avait pourtant remporté le contrat de l'exploitation "des" crématoriums parisiens pour motif d'intérêt général. Nous en sommes là. Vous souhaitez confier à la S.P.L. de la Ville l'exploitation et la rénovation du crématorium du Père-Lachaise, nous sommes donc passés "des" crématoriums "au" crématorium, et ce n'est pas le moindre des problèmes.

Cette succession de projets de délibération nous pose plusieurs difficultés. Il y a d'abord le sujet public-privé. Monsieur GLEIZES, contrairement à beaucoup dans cette salle, nous n'avons pas d'idéologie sur ce sujet : ce qui importe, c'est l'efficacité du service public rendu. Or, lorsque la décision a été prise en 2017 de confier la délégation au privé, nous avons pu observer combien les travaux d'entretien et de rénovation étaient importants, tendant à démontrer que la société d'économie mixte avait manqué à ses obligations.

Aujourd'hui, vous semblez considérer que tout se passera bien avec la S.P.L. La réalité, c'est que tout dépend du pilotage. Car si les travaux, par exemple, ont été faits par l'opérateur actuel et que les travaux de rénovation très structurants ne l'ont pas été, c'est à la demande de la Ville de Paris. Quand je lis, je cite, que "le délégataire exploitera à ses risques et périls le service délégué", je rappelle que la Ville de Paris détient 99 % des parts, ce sont donc surtout les Parisiens qui assumeront les risques d'exploitation.

Deuxième sujet, la résiliation du contrat pour motif d'intérêt général. Le contrat débutant en 2019 prévoyait à la fois l'exploitation et la rénovation du crématorium du Père-Lachaise, mais aussi la construction d'un nouveau crématorium. Le site avait été choisi par la Ville, Forceval. Pour des raisons plus politiques de majorité municipale que techniques, vous en conviendrez, vous avez décidé d'abandonner purement et simplement ce projet, arguant de cela pour dénoncer le contrat.

Alors, cela pose évidemment d'énormes interrogations quant à la capacité du site du Père-Lachaise à tenir la charge en l'absence d'un second site et alors que des travaux urgents doivent être réalisés. Sans parler des conséquences pour les finances de la Ville, l'opérateur actuel étant totalement fondé à demander un dédommagement pour cette résiliation anticipée de 23 années.

Dernier point et pas des moindres, sur ce sujet comme sur tant d'autres, les promesses sont mises à la poubelle. Lors de la campagne de 2014, la Maire de Paris promettait la construction d'un nouveau crématorium pour faire face à une demande croissante de la part des familles parisiennes. Le Père-Lachaise est conçu pour 4.500 crémations par an, quand 6.000 sont aujourd'hui réalisées.

Le retard pris pour les indispensables travaux fait craindre une difficulté, voire une incapacité à répondre à la demande. Les temps d'attente s'allongent et l'incendie de juin 2023 a montré combien les travaux étaient urgents. Cela pose des problèmes d'accueil et d'attente indignes de notre ville et du deuil des familles.

De ce second crématorium, il n'est plus question. Or, c'est indispensable, c'est une demande des familles, c'est une demande sociétale. Dans les grandes villes aujourd'hui, 60 % des décès font l'objet d'une demande de crémation.

Alors, ce projet de délibération pose des questions lourdes sur la manière de la Ville de passer ses marchés et ses relations avec ses opérateurs. Il fait peser un risque juridique et financier pour la Ville de Paris et les Parisiens. Oui, nous avons perdu sept ans pour les travaux de rénovation, pour la construction d'un nouveau crématorium et, je le crains, pour les finances de la Ville. Mais, globalement, ce projet de délibération pose un sujet sur l'avenir de la crémation à Paris.

Alors, deux questions : quand seront réalisés les travaux de rénovation prévus depuis des années pour mettre à niveau le crématorium du Père-Lachaise et permettre aux crémations de se faire dans de bonnes conditions ? Quand la Ville tiendra-t-elle ses promesses, datant désormais de plus de dix ans, quant à la création d'un second crématorium, indispensable pour répondre aux attentes des Parisiens ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est donc à vous, Monsieur le Maire, cher Paul SIMONDON. Alors, ce projet est-il au point mort ? Voilà, c'était le bon mot de Pierre-Yves BOURNAZEL, qui est passé inaperçu et auquel je voulais donner une seconde vie, si j'ose dire.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci. Comme on n'a pas assez ri la première fois, il fallait essayer, effectivement.

Merci à toutes et à tous pour vos interventions, en particulier à Pierre-Yves BOURNAZEL, qui souhaitait ardemment que je lui apporte des réponses précises et qui s'est éclipsé à la seconde même de la fin de son intervention. Tant pis, c'est ainsi, je vais quand même répondre.

Finalement, vous avez évoqué, les uns et les autres, plusieurs sujets. Le projet de délibération qui vous est présenté concerne uniquement le crématorium du Père-Lachaise et le fait de lancer une procédure de D.S.P., délégation de service public, une procédure dite "in-house", une procédure maison, en utilisant notre outil, la société publique locale que nous avons créée il y a quelques années. Cela vient effectivement de l'ancien contrat lancé en 2019, qui prévoyait à la fois l'exploitation du crématorium du Père-Lachaise et la réalisation d'un nouvel équipement porte de la Villette sur le square Forceval, comme vous le savez.

L'exploitation du crématorium du Père-Lachaise s'est faite dans de bonnes conditions depuis. Je veux rassurer les familles si elles entendent les interventions des uns et des autres, il y a eu un entretien, il y a eu des rénovations, il y a eu des investissements sur l'équipement du Père-Lachaise. Tout le monde a par exemple vu les travaux de la salle de la Coupole, qui est toute neuve. Il y a aussi eu des rénovations très importantes sur les installations techniques, en particulier après un sinistre il y a deux ans. Ce n'est pas fini, il faut continuer à l'entretenir, parce que, oui, la demande sociale augmente avec la part de crémation dans les choix que font les familles. Pour que les délais proposés aux familles ne s'étendent pas, il faut absolument qu'il y ait un fonctionnement de bonne qualité, et donc des investissements. C'est ce qui sera fait à la suite de la période actuelle dans le prochain contrat.

Par ailleurs, il y avait ce nouvel équipement prévu à l'époque, lancé en 2017, sur le square Forceval. Personne n'en a parlé, mais oui, il y a eu beaucoup de retard pour des raisons techniques. La période sanitaire a tout retardé pendant quelque temps, mais ce n'est pas du tout la seule raison, il y a eu de très nombreux problèmes techniques avec ce projet. Le délégataire a continué à travailler dessus, et la Ville l'a accompagné dans ce travail, pour essayer de régler les uns après les autres les problèmes techniques. Pendant ce temps, il se trouve que le projet en question était de moins en moins en adéquation avec les projets d'aménagement de la porte de la Villette.

J'en profite pour remercier le maire du 19e pour notre dialogue constant pendant toute cette période, avant que nous fassions en commun le constat que ce projet n'était plus compatible avec le projet de la porte de la Villette.

Et, Monsieur ALPHAND, des élus de votre groupe militaient contre, donc nous reprocher de ne pas le faire... Il faut quand même que chacun soit en cohérence.

En tout cas, ce constat a été fait, cela ne date pas d'aujourd'hui, il a été fait en avril. A ce moment-là, constatant que le projet ne pouvait pas avoir lieu, nous avons, de manière cohérente et pour motif d'intérêt général, lancé la résiliation du contrat. Bien sûr, il n'était pas possible de continuer avec un contrat qui portait sur la gestion de deux équipements quand il n'y aurait qu'un seul équipement, c'était une modification beaucoup trop substantielle.

Il reste donc deux choses. D'une part, à assurer un entretien et un fonctionnement du Père-Lachaise dans de bonnes conditions. C'est ce que nous faisons avec la S.P.L. via ce projet de délibération. En tout cas, nous lançons le processus. D'autre part, il y aura à prévoir un nouvel équipement, parce que je pense qu'il y a effectivement toujours un besoin, et ce, bien sûr, dans un calendrier beaucoup plus tardif. Nous sommes en train d'explorer plusieurs pistes, et j'espère que cela pourra être une décision que la prochaine équipe aura à prendre au début de la prochaine mandature. En tout cas, je fais tout pour qu'il y ait un travail sur la table pour la prochaine équipe, avec des choix à prendre à ce moment-là.

Je tiens à vous rassurer sur les capacités de notre S.P.L., elle a tout à fait la capacité de le faire. Je vous en ai parlé, Monsieur ALPHAND, vous savez que nous avons transformé notre outil, qui était une S.E.M., pour constituer un groupe avec une S.E.M. et une S.P.L. La S.E.M. peut continuer à exploiter des marchés liés à de la mise en concurrence qu'elle a remportés, et elle a depuis remporté de nouveaux marchés, d'ailleurs, et la S.P.L. peut, elle, être utilisée par la Ville de Paris pour lui confier des marchés, en l'occurrence d'abord celui pour lequel elle a été créée, c'est-à-dire celui qui s'appelle le service extérieur des pompes funèbres. C'est dans cette optique que nous l'avons créée. Depuis, elle a pris en gestion l'équipement des Batignolles, Monsieur le Maire du 17e, dans de bonnes conditions à ma connaissance, en tout cas je le souhaite. Elle a tout à fait les capacités pour assurer la gestion au Père-Lachaise.

Ensuite, comme nous sommes passés sur le contrat dont je parlais de la S.E.M. à la S.P.L., il y a les conséquences à gérer. Vous m'avez alerté dessus, ne vous inquiétez pas, le montant consolidé date d'il y a un mois. La Ville va tout à fait respecter ses engagements, mais on parle d'un montant qui est consolidé depuis un mois. Rassurez-vous, nous serons bien sûr au rendez-vous.

Voilà. Je vous propose donc que nous assurions un service public pour les familles parisiennes de bonne qualité en nous assurant, pour le Père-Lachaise, qu'il y ait à nouveau une gestion par notre outil public à partir de début 2026 grâce à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Paul SIMONDON.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 70).

2025 DFA 5 - Programmation des crédits du Fonds social européen pour la période 2021-2027.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Avant de lever la séance, il y a un amendement technique n° 100 au projet de délibération DFA 5. Le projet DFA 5 est la programmation des crédits du Fonds social européen pour la période 2021-2027.

Je vous propose de mettre aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 100.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 100 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 5 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DFA 5).

Je vous propose, chers collègues, de lever la séance, puisqu'il est 13 heures passées. Elle reprendra à 14 heures 30 avec une perspective sérieuse de pouvoir terminer aux alentours de 18 heures, si, bien sûr, vous n'êtes pas trop, trop bavards.

La séance est levée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Thomas CHEVANDIER, adjoint).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - La séance est ouverte.

2025 DFA 36 - Transmission à la DRFIP de la liste des locaux susceptibles d'être imposés à la taxe sur les friches commerciales (TFC) au titre de l'année 2026, en application de l'article 1530 du CGI.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous propose que nous examinions le projet de délibération DFA 36, relatif à la transmission à la DRFIP de la liste des locaux susceptibles d'être imposés à la taxe sur les friches commerciales au titre de l'année 2026.

Je donne la parole à M. David ALPHAND, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. David ALPHAND. - Je veux bien, Monsieur le Maire, mais je pensais que c'était M. SIMONDON qui traitait le dossier. Là, vous me demandez d'intervenir, alors que l'adjoint aux finances n'est même pas présent.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Il est remplacé sur ces bancs par le premier adjoint qui a tous les éléments pour vous apporter les réponses nécessaires.

M. David ALPHAND. - Cela m'étonnerait qu'il ait tous les éléments à m'apporter, puisqu'il ne connaît même pas mes questions.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Allez-y, Monsieur, le temps tourne, je vous prie.

M. David ALPHAND. - Ce n'est pas le temps tourne, c'est surtout pour M. SIMONDON que le temps tourne.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous prie d'y aller.

M. David ALPHAND. - J'ai la plus haute estime pour le premier adjoint Patrick BLOCHE, mais on s'apprête à parler d'un sujet extrêmement pointu, technique, et l'adjoint aux finances n'est pas là. Nous, on a fait l'effort d'être à l'heure à 14 heures 30.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Allez-y, Monsieur, le temps tourne.

M. David ALPHAND. - On est en train de parler d'une majoration de la taxe sur les commerces vacants, mais je propose, dans l'esprit de la Municipalité parisienne et étant donné la situation cet après-midi et l'absence de l'adjoint aux finances, de majorer la taxe des sièges vacants de la part de l'Exécutif municipal, là je crois que l'on fera une belle recette fiscale.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Si le sujet est si important, on est vraiment tout ouïe, Monsieur, allez-y.

M. David ALPHAND. - Je déplore son absence.

Certains croient aux vertus de la baguette magique, mais la Municipalité sortante croit aux vertus de la fiscalité magique. On a un exemple flagrant cet après-midi, puisque le projet de délibération concerne la taxation des commerces vacants à Paris. C'est un vieux sujet et cette faculté qui est offerte aux collectivités territoriales est offerte depuis 2008.

Depuis 2008, la Ville de Paris n'a jamais jugé bon de la mettre en œuvre. Non seulement la Ville de Paris, mais également la plupart des autres collectivités territoriales de ce pays, quelques centaines selon un rapport récent de la Cour des comptes en 2022.

En 2014, nos prédécesseurs dans cet hémicycle avaient déjà eu ce débat-là. Je suis allé rechercher le verbatim, on avait déjà M. BELLARD, on avait déjà M. BROSSAT, à l'époque on avait Mme SIMONNET aussi et ils se félicitaient tous de la prochaine mise en œuvre de cette taxe sur les commerces vacants, et c'était en 2014.

Et qu'a fait la Ville de Paris ? Rien ! Cela devrait vous interpellier sur les bancs de gauche qu'en plus de 10 ans, alors que l'annonce avait été faite dès 2014, la Ville n'ait pas bougé. Pourquoi ? Parce qu'en réalité, il n'y a aucune étude économique qui aborde le moindre élément de justification sur l'efficacité de taxer les locaux commerciaux vacants. D'ailleurs, s'il y en avait eu une seule, l'Exécutif municipal se serait précipité pour la présenter, mais cela n'existe pas.

Pourquoi cela n'existe pas ? Parce qu'en réalité, cela n'est pas une taxe incitative, c'est une taxe répulsive. C'est une taxe répulsive au sens où d'abord elle ne prend pas en considération, mais alors nullement, la diversité de nos quartiers. C'est-à-dire que le commerce vacant fermé boulevard Saint-Michel sera taxé de la même manière que celui qui est en périphérie dans un arrondissement périphérique de Paris, et avec des zones de chalandise extrêmement différentes l'un de l'autre.

En fait, la majorité municipale s'en moque. Vous vous moquez parfaitement de la logique économique parce que vous avez un a priori idéologique et vous considérez que quand un commerce est vacant à Paris, c'est qu'il y a derrière un méchant spéculateur. C'est un propriétaire qui en réalité, selon vous, dans votre imaginaire, ne voudrait pas louer et ne voudrait pas mettre sur le marché ce commerce vacant.

Or, c'est tout le contraire, c'est un propriétaire qui recherche une rentabilité économique, et au travers de la taxe que vous allez lui infliger et qui n'est pas mineure... J'ai fait quelques calculs, pour un 50 mètres carrés boulevard Saint-Michel, commerce vacant pour la première année, c'est une taxe de près de 2.300 euros. L'année suivante, cela sera 3.500 euros...

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Monsieur ALPHAND.

M. David ALPHAND. - J'avais un propos préliminaire, d'ailleurs M. SIMONDON n'est toujours pas là. La troisième année, c'est 4.500 euros.

Je vais conclure par là, vous imaginez bien que le propriétaire ne fera que répercuter dans le coût du bail, la taxe que vous lui infligez, donc elle n'est pas incitative, mais répulsive.

Monsieur le Maire, puisque vous vous empressiez de faire tenir les horaires, vous appellerez à M. SIMONDON que quand il doit répondre à un élu, serait-il de l'opposition, il se doit d'être en présence.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. JEANNETÉ, pour cinq minutes.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis aussi très dubitatif et même sceptique à l'idée que l'on solutionne un problème par une taxe. On détourne le problème sans vraiment le solutionner. Surtout qu'à Paris, ces taxes sur les niches commerciales vont donc concerner les commerces qui sont soit des propriétaires privés qui sont principalement absents de Paris, soit des sociétés financières qui font, il faut l'avouer, de la spéculation, soit des grandes compagnies d'assurances et des banques, soit même et j'en ai été témoin, des fonds de pension américains.

D'ailleurs, certains préfèrent ne pas les louer pour éviter les loyers impayés ou des commerçants bruyants pour le reste des copropriétés ou des colocataires. Certains propriétaires ont même trouvé la parade, ils envoient la photo "A louer" à l'administration fiscale en indiquant qu'ils ont tout fait pour essayer de trouver des solutions.

Non, le problème, il est bien évidemment ailleurs. D'ailleurs, cette loi n'a pas été conçue pour des grandes métropoles. Elle a été conçue pour des villes très moyennes, pour éviter la désertification des centres urbains vers les zones périphériques, pour éviter que les habitants d'une ville moyenne aillent à l'extérieur dans les grandes surfaces. Et nous d'ailleurs, le problème n'est pas celui-là, il est plutôt de retenir les Parisiens pour qu'ils aillent d'un arrondissement à un autre et de faire venir les habitants et les clients de la petite ou grande couronne vers Paris. Le problème est donc totalement différent.

Non, effectivement, le bâton, c'est peut-être la taxe, mais il faut quand même des carottes. Et les carottes aujourd'hui, on en a parlé largement ce matin, elles sont quasi inexistantes. La Ville doit financer encore plus et on en a parlé ce matin, des analyses de l'APUR pour analyser vraiment en profondeur la commercialisation des rues et des quartiers, discuter, dialoguer et encore dialoguer, je le répète, avec les acteurs économiques et les commerces, proposer éventuellement des aides ponctuelles, des subventions à la rénovation par exemple, des animations pour les commerçants.

Et enfin surtout, et c'est le problème n° 1 des rues aujourd'hui, des rues entières où les commerces sont fermés, il vaut mieux anticiper les aménagements urbains et les nouveaux plans de mobilité avec les commerçants.

Voilà ce que je voulais dire sur ce projet de délibération.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie et je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, pour répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je nourris l'espoir fou que mon faible Q.I. me permettra d'être au niveau de l'interpellation notamment de David ALPHAND, et en l'occurrence il me revient comme premier adjoint, évidemment, vous l'avez compris, de suppléer notre collègue Paul SIMONDON.

C'est un sujet que l'on a déjà évoqué dans cet hémicycle, puisque nous avons voté, je vous le rappelle, une délibération en 2024, c'était d'ailleurs il y a un an à peu près, c'était au 11 juillet dernier, qui visait à pouvoir instaurer des taux applicables à Paris sur les locaux commerciaux vacants, 20 % la première année, 30 % la deuxième année, et 40 % les années suivantes.

En l'occurrence, je rassure tout le monde, cela vise uniquement les locaux commerciaux vacants depuis au moins 2 ans ou depuis plus de 2 ans au 1er janvier, sauf les locaux vacants en cas, si j'ose dire, d'impossibilité ou de vacance indépendante de la volonté du propriétaire.

Le projet de délibération que vous avez et dont nous parlons aujourd'hui en est finalement la suite logique puisqu'il vise à transmettre aux services fiscaux la liste des adresses des biens susceptibles d'être imposés l'année prochaine. Cette transmission est imposée par l'administration fiscale, et vous l'avez compris, cela sert de point de départ aux opérations de vérification. En l'occurrence, l'administration fiscale est évidemment seule responsable de l'émission des rôles qui interviendront dans un peu plus d'un an.

On avait déjà constitué une première liste en 2024. On connaîtra son rendement dans quelques mois. On sait déjà qu'il sera modeste. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un enjeu budgétaire en tant que tel, mais avant tout de pouvoir inciter les propriétaires à une remise sur le marché des locaux à usage commercial vacants. Cela vaut évidemment aussi pour les bureaux.

Selon l'APUR, cela représente quand même 9 % du parc parisien. C'est donc vraiment l'idée de permettre la revitalisation commerciale d'un certain nombre de quartiers de Paris par le fait que ces locaux retrouvent, si j'ose dire, leur vocation première, c'est-à-dire un usage commercial.

Contre cette vacance commerciale d'ailleurs, on a pu mettre en place des moyens spécifiques, comme en atteste le plan spécifique élaboré pour le boulevard Saint-Michel et que soutient ardemment la maire du 5e arrondissement. Vous savez que la spéculation foncière, les difficultés pour les librairies face au géant du "e-commerce", la baisse de fréquentation des étudiants parce que le quartier de Saint-Michel n'est plus le Quartier latin d'antan, amènent à ce qu'il y ait de nombreux locaux commerciaux vacants.

Il s'agit, avec "Paris Commerces", vraiment, de nouer un dialogue avec les propriétaires et de voir comment tout simplement on peut rouvrir des commerces, réactiver ces emplacements vacants avec la possibilité de trouver des porteurs de projets en proximité.

Il y a d'autres outils qu'il faudrait évidemment activer. Nicolas BONNET-OULALDJ est très mobilisé sur cette question et souhaiterait notamment que la Ministre déléguée au Commerce expérimente un dispositif de régulation des loyers dans les zones en tension, un peu ce qui existe déjà pour le logement.

Nous souhaiterions également, vous le savez, créer une taxe locale sur les livraisons de colis pour financer justement cette revitalisation des centres-villes. En l'occurrence, une discussion a lieu actuellement au Sénat sur ce sujet.

Ce projet de délibération vise simplement à ce que nous puissions agir plus efficacement pour bénéficier d'un commerce de proximité dynamique, accessible et solidaire, à associer pour cela l'ensemble des acteurs concernés et permettre la revitalisation d'un certain nombre de quartiers parisiens.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 36).

2025 DFA 37 - Signature d'une concession de services pour l'exploitation, l'entretien et la valorisation de l'hippodrome de Paris-Vincennes, 2, route de la Ferme (12e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DFA 37, relatif à la signature d'une concession de services pour l'exploitation, l'entretien et la valorisation de l'hippodrome de Paris-Vincennes.

Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe Union Capitale, pour cinq minutes.

Mme Brigitte KUSTER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite aujourd'hui exprimer ma vive satisfaction à la suite de l'accord enfin trouvé entre la Ville de Paris et la Société d'encouragement à l'élevage du trotteur français pour la nouvelle concession de l'hippodrome de Paris-Vincennes.

Cet accord, fruit de discussions approfondies, parfois complexes si j'ai bien compris, marque une étape décisive. Je tiens à saluer la qualité du dialogue et l'engagement de toutes les parties qui ont su dépasser les obstacles pour aboutir à un projet ambitieux, structurant et porteur d'avenir.

Ce projet repose sur un investissement majeur, plus de 41,8 millions d'euros de travaux à la charge exclusive du concessionnaire puisqu'en effet, je tiens à le souligner, aucun financement public de la Ville de Paris sur ce projet.

Ces travaux sont nécessaires pour remettre le site aux normes, le moderniser et lui permettre d'accueillir de nouveaux usages. Ils incluent notamment la rénovation complète des tribunes et des bâtiments d'accueil du public, l'amélioration et l'accessibilité P.M.R., la végétalisation des toitures et des abords, le déploiement de la géothermie et d'autres sources relevables, l'isolation thermique et la performance énergétique des bâtiments, le ravalement des façades, le réaménagement de l'espace centre piste au cœur de l'hippodrome, qui est un véritable poumon vert pour y développer des parcours sportifs et de promenades, et un pôle d'agriculture urbaine.

Le calendrier des travaux, lui, est structuré en plusieurs phases, avec un démarrage prévu dès 2025 pour une mise en œuvre progressive sur plusieurs années. L'objectif étant de maintenir une continuité de l'activité hippique tout au long du chantier, ce qui, vous comprendrez bien, est primordial pour l'équilibre financier du projet.

En effet, celui-ci s'inscrit dans une ambition forte : faire de Paris-Vincennes un lieu de vie actif 365 jours par an, articulant 160 réunions de courses annuelles de trot de haut niveau dont de grands événements comme le Prix d'Amérique, je vous rappelle qu'il existe également le Grand Prix de Paris, des activités sportives et de plein air, des actions pédagogiques autour du cheval et de l'environnement, des programmes culturels, artistiques et événementiels destinés aux familles, aux scolaires et à tous les publics.

C'est donc un magnifique projet d'avenir, à la fois économique, écologique, culturel et social. Il permet de préserver un patrimoine vivant tout en inscrivant pleinement l'hippodrome dans la dynamique de la transition écologique d'ouverture et de réinvention de l'espace urbain.

Enfin, rappelons que ce projet permet de consolider une filière économique essentielle souvent ignorée. En effet, le monde hippique génère en France plus de 60.000 emplois. Il irrigue nos territoires, soutient l'agriculture et attire chaque année des centaines de milliers de spectateurs et de visiteurs à travers la multitude de manifestations hippiques qui se déroulent dans notre beau pays.

Je me réjouis que la Ville de Paris ait fait le choix d'une concession porteuse de sens, responsable et tournée vers l'avenir. C'est une grande chance pour l'Est parisien, mais aussi pour tous les Parisiens et pour l'attractivité de notre chère Capitale.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Douchka MARKOVIC, pour cinq minutes.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris est propriétaire de l'hippodrome de Paris-Vincennes situé dans le bois de Vincennes à Paris 12e arrondissement. Inauguré en 1863, l'hippodrome de Paris-Vincennes est consacré aux courses hippiques, en particulier au trot attelé ou monté. Il accueille plusieurs courses prestigieuses au rayonnement mondial, dont le Grand Prix d'Amérique.

L'association dénommée "Société d'encouragement à l'élevage du trotteur français", S.E.T.F., dont le nom commercial est "Le Trot", exploite le site dans le cadre de la convention actuelle depuis 1975. Elle fait partie du groupement d'intérêt économique du Pari mutuel urbain, le fameux P.M.U. que tout le monde connaît.

Cette société est propriétaire de l'hippodrome d'Enghien et exploite d'autres hippodromes en France, dont l'hippodrome de Vincennes. Elle a le monopole de la décision du nombre et du calendrier des courses et l'organisation de paris hippiques pour toutes les courses de trot en qualité de société-mère de la filière trot agréée par le Ministère de l'Agriculture, conformément à un décret de 1997.

Le P.M.U. est un groupement d'intérêts économiques détenu par les sociétés mères "France Galop" et "Le Trot", ainsi que des sociétés de course. Avec ses 6,5 millions de parieurs et 13.000 points de vente, le P.M.U. est le premier opérateur de paris mutuels de sport hippique en Europe et le numéro 3 mondial.

3,5 milliards d'euros sont joués par les courses régionales et plus de 500 millions d'euros directement joués sur les hippodromes par 1,35 million de visiteurs annuels.

En contrepartie de l'occupation des lieux, la S.E.T.F. verse à la Ville de Paris une redevance. Il est écrit dans le projet de délibération, je cite : "le niveau de la redevance fixe est variable, atteint en moyenne 2,8 millions d'euros sur la durée du contrat et presque 3,5 millions à son terme en constant".

Dans le projet de délibération, nous pouvons également lire : "malgré un niveau de redevance faible, l'offre du candidat présente des atouts en termes d'exploitation - diversification des activités permettant l'animation et l'ouverture à des publics variés - et de valorisation architecturale et paysagère. Il est donc proposé d'attribuer la convention de services à la Société d'encouragement à l'élevage du trotteur français".

"Malgré un niveau de redevance faible", c'est écrit dans le projet de délibération. Alors non, le compte n'y est pas. L'hippodrome s'étend sur une superficie d'environ 48 hectares. Les 2 emprises de bâtiments représentent à peu près 31.000 mètres carrés. Alors non, le compte n'y est pas en termes de redevance.

Dans les conditions budgétaires très contraignantes de la Ville, face à l'étendue de cet hippodrome, face à l'activité de dopage et de magouilles qui entoure ce type d'activité, face à l'inutilité de ce type d'activité de paris d'argent, face à l'exploitation de ces pauvres chevaux malmenés, alors vraiment, je ne comprends pas que la Ville de Paris, après une première convention de 50 années, s'enchaîne de nouveau pendant 30 années, et en plus avec une redevance aussi faible. Vraiment, je ne comprends pas ce cadeau fait au G.I.E. P.M.U. ! Merci.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très heureux, avec Paul SIMONDON, de vous présenter aujourd'hui ce projet de concession pour l'exploitation de l'hippodrome de Vincennes. Ce projet est vraiment le fruit d'un gros travail des services et je vais en profiter pour remercier ici très vivement le service des concessions de la DFA.

Cela a été dit par les oratrices qui sont intervenues, la précédente convention avait été conclue en 1976, donc il y a maintenant 50 ans bientôt, pour justement une durée de 50 ans. De ce fait, il fallait la renouveler.

C'est sûr que les attentes des Parisiennes et des Parisiens ont évolué en un demi-siècle et de ce fait c'est un projet qui a su évoluer, qui est aujourd'hui différent, qui vous est proposé. Différent, sauf pour l'activité principale puisqu'il y aurait évidemment toujours des courses de trot à l'hippodrome de Vincennes. On a évoqué le Prix d'Amérique ou le Grand Prix de Paris, et évidemment il faudra que cela réponde toujours aux attentes de celles et ceux qui sont amatrices ou amateurs de courses hippiques en tant que telles.

J'ai bien entendu votre intervention, chère Douchka MARKOVIC. Je pense qu'on n'arrivera pas à se mettre d'accord sur le sujet, mais sachez qu'un effort important est fait en faveur du bien-être animal. C'est évidemment un engagement fort de notre collectivité et le projet de délibération qui vous est soumis le précise en l'occurrence.

Au-delà des amatrices et amateurs de courses hippiques, de nombreuses autres activités seront proposées pour que ce lieu important de notre patrimoine soit approprié par toutes et tous. D'abord, l'ouverture à la promenade publique qui permet de rendre l'hippodrome accessible et traversable sur une surface de 8 hectares, donc une surface très conséquente. Il y aura aussi de l'agriculture urbaine, un mur d'escalade le plus haut d'Ile-de-France, de "l'e-cycling", une école de vélo et bien d'autres activités.

Un dernier mot pour ne pas être trop long, sur l'équilibre économique de ce contrat. Je rectifie ce qui a été dit notamment par Brigitte KUSTER, puisque l'investissement prévu sur la durée de la concession n'est pas à hauteur de 41 millions d'euros, mais de 68 millions d'euros, donc un effort d'investissement bien plus important. Cela permettrait d'entretenir et de valoriser ce patrimoine.

La redevance est donc de 2 millions d'euros par an en moyenne. Elle n'est pas aussi élevée que nous aurions pu l'escompter, mais elle reste quand même élevée par rapport à l'équilibre économique de ce type d'activité et compte tenu du niveau d'investissement précédemment évoqué. En tout cas, la redevance a augmenté de manière sensible par rapport à celle qui était dans la convention de concession qui s'achèvera l'année prochaine.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 37).

2025 SG 18 - Rapport C.R.C. sur la tarification des services publics locaux sportifs et culturels.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons à présent la communication SG 18, relative au rapport de la Chambre régionale des comptes sur la tarification des services publics locaux sportifs et culturels.

Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour cinq minutes.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Chambre régionale des comptes examine nos activités en matière de politique tarifaire des services proposés par la Ville.

Evidemment, la Chambre régionale des comptes envisage avant tout l'aspect économique et légal. Nous voyons donc qu'en 2024, les recettes tarifaires représentent environ 1,8 % des recettes réelles de fonctionnement, c'est-à-dire moins qu'ailleurs. Mais surtout, ce qui fait la particularité de la Ville de Paris, c'est que nos services sont particulièrement peu chers pour les personnes aux quotients familiaux les plus faibles, et particulièrement élevés pour les quotients familiaux les plus importants.

Cela pose une question, par exemple pour les centres Paris Anim', puisqu'on se retrouve avec des quotients familiaux où, dès le quotient familial 4, il devient plus intéressant de faire des activités dans le privé que dans nos centres Paris Anim'. Cela pose une question en matière de mixité sociale pour nos jeunes et pour les personnes qui bénéficient de ces activités.

Néanmoins, ce n'était pas tellement sur ce point que je voulais intervenir. Le rapport est relativement complet, mais l'angle purement économique oublie que ce sont avant tout des choix politiques que la Ville fait.

Alors que nous avons un problème sur l'attractivité de la Ville pour des agents, je suis quand même très surpris que la Chambre régionale des comptes nous demande à tout prix de respecter la légalité en ce qui concerne la possibilité d'avoir accès pour nos agents à la gratuité des courts de tennis ou des piscines.

En fait, le problème principal que l'on a en ce moment, c'est comment les agents de catégorie C peuvent-ils considérer que la Ville de Paris est attractive avec le niveau de cherté de la Ville et notamment le niveau du coût de logement ?

Nous devons donc chercher partout des aspects pour que la Ville reste attractive pour nos agents. Je pense donc que les choix que la Chambre régionale des comptes veut nous imposer sont en fait des choix qui vont contre l'intérêt de la Ville, contre l'intérêt des habitants, des Parisiennes et des Parisiens.

Sur cet aspect-là particulièrement, nous devons au contraire continuer de renforcer l'attractivité de la Ville pour nos agents, quoi qu'il en coûte, parce que c'est ce qui nous permettra d'offrir les services qu'attendent nos concitoyens et nos concitoyennes.

Si le rapport nous permet d'éclairer les tarifications, les recommandations me semblent très étonnantes d'un point de vue politique, même si je comprends évidemment qu'avant tout, l'angle de la Chambre régionale soit un angle économique et juridique.

Nous, nous sommes là pour faire de la politique et la politique nous impose d'avoir un service de qualité et que nous continuerons de défendre à Paris, merci.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Nour DURAND-RAUCHER, de vous être inscrit sur cette communication. Je vous remercie parce que cela permet d'évoquer ce rapport de la Chambre régionale des comptes concernant la tarification des services publics locaux, sportifs et culturels.

Cela me permet d'ailleurs de souligner la constance de la Chambre régionale des comptes, et en creux la constance de notre Municipalité et notamment de son Exécutif sur le sujet que vous avez évoqué, cher Nour, de la gratuité accordée aux agents de la Ville pour l'accès aux musées, aux piscines et aux tennis municipaux, qui fait l'objet d'une recommandation de la part de la Chambre.

Non, non, nous ne souhaitons pas y mettre fin et nous n'y mettrons donc pas fin. Nous ne suivrons donc pas la recommandation de la Chambre régionale des comptes.

La Chambre nous enjoint également de supprimer le régime indemnitaire des maîtres-nageurs. Cela a été fait sous l'autorité d'Olivia POLSKI et de Pierre RABADAN et je peux donc vous rassurer sur le fait que le nouveau système mis en place est d'une part parfaitement réglementaire, et d'autre part, et c'est encore plus important, a recueilli l'assentiment des premiers concernés, c'est-à-dire les maîtres-nageurs.

Ces sujets mis à part, la C.R.C. précise que le choix de faire porter le coût de ces services de manière marginale sur les usagers est un choix politique et nous l'assumons comme tel. Oui, c'est un choix politique, ce n'est pas un choix économique et nous le revendiquons.

Elle cite également les outils mis en place depuis cette mandature pour rationaliser le pilotage des recettes et suivre l'évolution annuelle des tarifs. Evidemment, de cela nous ne pouvons que nous féliciter.

La C.R.C. regrette enfin que les tarifs municipaux n'évoluent pas de manière homogène. Nous pensons au contraire qu'un peu de souplesse et de capacité d'adaptation nous semblent de meilleur aloi, car les décisions tarifaires relèvent de choix politiques qui sont par nature incompatibles avec l'automatisme ou l'uniformité.

Voilà les quelques réponses que je pouvais faire. Je vous engage à prendre connaissance du rapport de la C.R.C. si le sujet vous intéresse.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Il s'agissait d'une communication, elle n'est donc pas suivie d'un vote.

Vœu déposé par les groupes Changer Paris et MoDem et Indépendants relatif à la publication d'un encadré budgétaire spécifique aux bois de Boulogne et de Vincennes.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 101 relatif à la publication d'un encadré budgétaire spécifique aux bois de Boulogne et de Vincennes.

La parole est à Valérie MONTANDON, pour deux minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, lors de M.I.E., il y a eu de nombreuses préconisations, certaines, je dois l'avouer, impliquent une planification, des moyens financiers et une mise en œuvre compliquée et ambitieuse, mais d'autres relèvent simplement de la méthodologie, d'aspects financiers, tout simplement d'une bonne volonté.

Parmi ces préconisations, la n° 68 disait "créer un encadré spécifique dans les comptes administratifs permettant d'identifier dans chaque bois l'ensemble des recettes, des dépenses et des investissements engagés". En effet, avoir un tel tableau nous permettrait justement de connaître les marges de manœuvre, de prioriser et mieux appréhender les dispositifs que nous devons mettre en place dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

Et donc, avec mes collègues du groupe Changer Paris et du groupe MoDem et Indépendants avec justement Véronique BALDINI, Franck MARGAIN et Béatrice LECOUTURIER, nous aurions souhaité disposer de ces éléments, sachant qu'à la dernière présentation du budget, il n'y avait pas ce tableau récapitulatif et transversal des données des bois de Boulogne et de Vincennes. C'était pareil pour le budget primitif.

Notre demande est toute simple, Monsieur le Premier adjoint, c'est en fait de pouvoir disposer de ce tableau Excel tout simple qui a été donc, je le rappelle, admis et voté par l'ensemble des groupes politiques composant la M.I.E., donc à l'unanimité. On vous demande donc simplement, d'ici la fin de l'année 2025, de pouvoir disposer d'une présentation de l'ensemble des recettes, des dépenses et des investissements engagés pour chaque bois par les différentes directions de la Ville de Paris, conformément à ce qui avait été préconisé dans les M.I.E.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, chère Valérie MONTANDON, pour ce vœu concernant, vous l'avez rappelé de manière très juste, l'une des préconisations de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le rôle de la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes, qui a rendu ses conclusions il y a un peu plus d'un an, c'était en mai 2024.

Je ne serai pas long, car vous l'avez rappelé avec juste raison, la préconisation n° 68 de cette Mission demandait qu'un encadré dans le compte administratif de la Ville identifie chaque année l'ensemble des recettes et des investissements pour les deux bois.

Cela n'a pas été fait dans le compte administratif que notre Assemblée a adopté lors de la séance du Conseil de Paris du mois dernier. Je le regrette et je m'engage à ce que cela soit réparé d'ici la fin de l'année.

Vous l'avez compris, je donnerai un avis favorable à votre vœu.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 101 des groupes Changer Paris et MoDem et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2025, V. 173).

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous abordons les dossiers de la 2e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors de cette Commission, Laurence PATRICE nous a présenté plusieurs moments mémoriels marquants depuis notre dernière séance. Parmi les récentes inaugurations, on peut retenir la rue Françoise-Gilot dans le 18e, avenue Junot, la promenade Michou entre

les 9e et 18e en hommage à cette figure montmartroise, et la place des Chibanis toujours dans le 18e, dédiée aux travailleurs migrants ayant contribué à bâtir Paris.

Un moment fort s'est également tenu devant le Tribunal de Paris avec l'inauguration du parvis Robert Badinter en hommage au grand juriste et homme politique, quelques mois avant son entrée au Panthéon prévue pour le 9 octobre.

Pour ce qui est à venir, un hommage sera rendu à Rachid Taha, une figure musicale engagée, avec la pose d'une plaque au parc de Belleville et 2 jours de célébration co-organisée par la mairie du 20e, le 5 juillet à l'amphithéâtre du parc, puis un concert à "La Flèche d'Or" le lendemain autour d'AKIM HAMADOUCHE et de l'Armée mexicaine, et de nombreux autres invités surprises.

Nous examinerons plusieurs projets de délibération autour de la mémoire, 3 plaques commémoratives, 10 nouvelles dénominations ainsi que des subventions à 11 associations, dont la "F.N.A.C.A."

Parmi les prochaines dénominations, le jardin du 13 novembre 2015 place Saint-Gervais en hommage aux victimes des attentats de Paris et Saint-Denis récemment ouvert au public ; le Pont Neuf, qui portera le nom de Cristo et Jeanne-Claude en mémoire de son emballage emblématique ; et une reconnaissance à Artemisia Gentileschi, peintre italienne du XVIIe siècle, en lien avec l'exposition en cours au musée Jacquemart-André.

3 nouvelles plaques, l'une en hommage au dramaturge Jean-Luc Lagarde à l'initiative de Vincent DEDIENNE, une autre à la scientifique Lucie Randoin, et enfin une plaque pour honorer la résistante Mila Racine.

Nous étudierons également la création du jardin Régine Deforges dans le 12e, qui ouvrira la voie à une série de dénominations dédiées aux écrivaines, la dénomination de la passerelle Jane Birkin et les deux allées du parc de Bercy qui prendront les noms des compositeurs Georges Delerue et Michel Magne, figures marquantes de la musique de film et du Château d'Hérouville.

Carine ROLLAND nous a ensuite présenté le deuxième Plan Lire à Paris, qui fixe les orientations en matière de lecture publique pour les prochaines années. Ce plan s'appuie sur un réseau de 57 bibliothèques de prêt et 15 patrimoniales et s'accompagne de recommandations du Conseil parisien de la Jeunesse.

Les bibliothèques parisiennes affichaient un bilan remarquable avec 4,8 millions de visites et plus de 10 millions de prêts sur l'année écoulée.

Le plan propose une harmonisation des horaires, notamment avec des ouvertures dominicales élargies, un développement des actions culturelles à destination de la jeunesse, des résidences d'auteurs, une charte documentaire pour garantir le pluralisme des collections, un renforcement de l'éducation aux médias, une meilleure accessibilité dans les quartiers populaires, la modernisation des services numériques, ainsi qu'un engagement en faveur de la transition écologique.

Toutefois, ces orientations ont suscité des inquiétudes parmi les agents des bibliothèques, qui ont exprimé leurs réserves à travers un mouvement de grève. Le groupe Communiste a aussi déposé un vœu. Dans ce contexte, nous aurons donc un débat constructif sur les perspectives du plan.

Par ailleurs, une ouverture très attendue aura lieu demain, le 5 juillet, dans le 13e, avec l'inauguration de la nouvelle bibliothèque Virginia Woolf.

La Ville poursuit son soutien au spectacle vivant avec un appui aux théâtres comme Paris Villette, Dunois ou le Châtelet et aux compagnies indépendantes malgré la baisse des aides nationales. Elle accompagne également des lieux musicaux comme "La Pop" et "Glaz'Art" et les arts visuels bénéficient de plus de 55 millions d'euros attribués à "Paris Musées", de la création d'un auditorium à la Cité des arts et d'une rénovation de la Maison européenne de la photographie.

A noter la subvention à la Biennale de l'image tangible qui aura lieu au mois de novembre prochain.

A noter aussi les différentes subventions qui nous seront proposées au titre du Fonds d'animation local Culture dans de nombreux arrondissements.

Dans un registre festif, Paris célébrera cette année le 25e anniversaire du Carnaval tropical avec un grand défilé prévu sur les Champs-Élysées ce dimanche, dans une ambiance chaleureuse et aux couleurs du Brésil.

Dans le cadre de l'année Baltard initiée par Karen TAÏEB, 15 écoles élémentaires ont participé à un projet pédagogique présenté à la bibliothèque Forney sous le titre "Du visible à l'invisible et vice versa".

Enfin, à l'occasion des Journées européennes de l'archéologie qui viennent d'avoir lieu, Karen TAÏEB a également mis en valeur le travail remarquable du pôle archéologique de la Ville, en lien avec le musée Carnavalet. Ces objets sont parfois exposés au public, notamment lors des Journées du patrimoine.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la Présidente.

2025 DAC 255 - Subventions (19.500 euros) à onze associations commémorant le souvenir de combattants qui ont servi sous le drapeau français.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 255 : subventions à 11 associations commémorant le souvenir de combattants qui ont servi sous le drapeau français.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons eu une grande réflexion au niveau des écologistes à propos de ce projet de délibération et notamment la subvention à l'U.N.C. Paris. Comme nous tenons beaucoup à la liberté associative et que nous jugeons sur ce qui est fait et pas forcément sur ce que les gens pensent, contrairement aux rangs de droite où par définition on va voter contre toutes les délibérations de la Ligue de l'enseignement ou de l'ACORT, nous allons demander un vote dissocié pour voter contre l'article 11.

Le groupe "Les Ecologistes" votera contre cette subvention dans la continuité de notre position exprimée en 2024, et nous nous étions abstenus de 2021 à 2023.

Si la section parisienne de l'Union nationale des combattants nous avait initialement été présentée comme distincte de la Ligue nationale, elle a confirmé lors d'un rendez-vous avec elle en 2023, son alignement avec la direction nationale de l'U.N.C., connue pour ses prises de position préoccupantes sur la colonisation. L'argument d'un ancrage local plus modéré est donc invalidé.

Nous ne remettons pas en cause le principe de soutien aux associations nationales des combattants, je crois qu'il y en a 12 autres dans ce projet de délibération, y compris celles ayant une coloration politique, dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre républicain. Mais ce cadre ne peut inclure la négation ou la minimisation des crimes coloniaux officiellement reconnus par l'Etat.

Or, l'U.N.C. relaie régulièrement des propos ou publications niant cette réalité historique, comme en témoignent certains contenus partagés sur la page Facebook et les tribunes de son président national.

Il nous semble donc incohérent de financer avec de l'argent public une association qui prend le contre-pied des valeurs de reconnaissance, de justice, de vérité, portées par notre République. Nous voterons donc contre cette subvention.

Pour illustrer cela, j'ai pris la dernière lettre de l'U.N.C., et voici ce que peuvent écrire l'U.N.C. et son président : "L'U.N.C. a une lecture réaliste, assumée, décomplexée et constructive de l'histoire de France. La défense de la France et de ceux qui ont servi sous ses armes est dans son ADN", c'est après que cela devient inquiétant. "Je dis stop à la repentance intégrale univoque et accusatoire, cessons de nous battre la coulpe à l'aune d'une approche décontextualisée ou alors soyons historiquement cohérents en incluant dans cette approche les razzias, l'expansion de l'Empire ottoman, la domination musulmane en Espagne et au Portugal, les croisades et pourquoi pas le colonialisme romain, chacune de ces époques ayant aussi son lot d'horreurs". Cela, c'est par référence à ce qui s'est passé en Algérie.

Au regard de la relation très complexe, difficile entre la France et l'Algérie, donc notamment au regard des avancées qu'a fait Jacques Chirac, qui a fait le premier pas et par la suite cela a été confirmé par Emmanuel MACRON, nous ne pouvons pas continuer à soutenir des associations qui remettent en cause tous les crimes coloniaux commis par la France en Algérie, notamment en faisant référence à l'Empire romain, pour nous décomplexer de notre propre responsabilité.

Si nous continuons à suivre cette ligne de non-prise en compte de nos propres crimes coloniaux, ils risquent de se reproduire dans le futur et on peut être très inquiet par certains propos de certains Ministres du Gouvernement actuel.

Nous appellerons donc à voter contre l'article 11 de ce projet de délibération.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, j'ai bien entendu votre interpellation. Il est bien évident que je me désolidarise pleinement de tels propos, qui n'ont nullement leur place ni dans le débat public en général ni en particulier dans le travail mémoriel que nous mettons en œuvre en commun. C'est bien évident.

Néanmoins, je maintiens ma position et je continuerai à subventionner cette association, car au quotidien, dans la réalité de la vie et beaucoup de maires pourront en témoigner, nous avons face à nous des représentants de l'U.N.C. dans les arrondissements qui sont en général des porte-drapeaux, des gens qui font les discours aux côtés des maires à nos cérémonies commémoratives locales et qui ne tiennent pas ce genre de propos.

Effectivement, il y a eu une expression publique, enfin si on peut dire publique, car y a-t-il vraiment tant de gens qui lisent le Facebook de l'U.N.C. ? J'en doute un peu vu l'âge des protagonistes. Je pense donc qu'il serait vraiment fort dommageable de couper les moyens à ces militants de la mémoire assez âgés, qui sont dans chacun de nos arrondissements.

Voilà quelle est ma position et j'invite tout le monde à voter l'entièreté de ce projet de délibération.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la Maire.

A la demande du groupe "Les Ecologistes", il est demandé un vote dissocié de l'article 11 du projet de délibération DAC 255.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 11 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DAC 255.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 255).

2025 DAC 439 - Signature d'un acte notarié relatif au don, par l'association "Humanité et biodiversité", du buste représentant Hubert Reeves, installé dans le jardin Auguste Scheurer-Kestner (6e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 439, qui porte sur la signature d'un acte notarié relatif au don, par l'association "Humanité et biodiversité", du buste représentant Hubert Reeves, installé dans le jardin Auguste Scheurer-Kestner dans le 6e arrondissement.

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC, pour cinq minutes.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes des poussières d'étoiles. Hubert Reeves nous a quittés et sa famille souhaite céder un buste à son effigie à la Ville de Paris pour orner un jardin du 6e arrondissement. Astrophysicien de renom, vulgarisateur passionné, poète de l'univers, Hubert Reeves a su, toute sa vie durant, faire dialoguer la science et la sensibilité, l'infini des galaxies et la fragilité du vivant. Il n'a cessé de nous rappeler que nous sommes poussières d'étoiles et que ce lien profond entre nous et le cosmos devait nous inspirer humilité, respect et émerveillement.

Mais Hubert Reeves, c'était bien plus qu'un scientifique, c'était une conscience, un homme engagé pour la planète, pour les animaux, pour la paix, pour les humains. A travers ses écrits, ses conférences et ses prises de position, il a porté une parole lucide sur les défis écologiques de notre époque. Il nous a invités à aimer la terre comme on aime sa propre mère et à préserver ce miracle fragile qu'est la vie sur terre.

Il déclara en février 2024, lors de chroniques à la radio "France Culture" : "pour extraire un gramme de protéines de sa nourriture, le mouton en prend environ 10 aux plantes et le lion en prend environ 10 au mouton". En d'autres termes, du point de vue de l'énergie solaire utilisée, un gramme de céréales est une dizaine de fois plus rentable, plus économique qu'un gramme de steak. Si toute l'énergie captée par les plantes était absorbée directement, on pourrait nourrir au moins 3 fois la population présente.

Dans une optique optimiste sur l'avenir de l'espèce humaine, il semble vraisemblable qu'on assistera, du moins pouvons-nous l'espérer, à une diminution notable à l'échelle mondiale des élevages au profit des cultures céréalières et de légumineuses. En d'autres mots, on assignera de plus en plus de surfaces arables aux plantes et de moins en moins aux pâturages.

Il nous laissa également par écrit, comme un dernier testament, une dernière transmission : "nous éliminons aujourd'hui plus de 1.000 fois plus d'espèces qu'avant l'époque industrielle. Cette extinction massive, la 6e dans l'histoire de la terre, l'humanité en est la cause. Elle pourrait en être aussi la victime. L'avenir dépend largement des décisions prises aujourd'hui et demain. A chacun sa part du travail pour redresser la barre. Prenons les choses en main". Voilà ce que nous disait Hubert Reeves.

En tant qu'élus, il est de notre responsabilité de redresser la barre pour nos enfants et les enfants de nos enfants, pour toutes les générations futures. Merci à vous.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, pour vos mots qui viennent rappeler la portée de cet hommage. Hubert Reeves fut plus qu'un grand astrophysicien, il a été pour beaucoup une voix claire, accessible et engagée pour éveiller notre conscience collective aux enjeux de la biodiversité et du climat.

Je veux aussi saluer la démarche autour de ce projet collectif, une souscription, un don à la Ville. Un geste qui rappelle ces méthodes de financement citoyen qui ont longtemps accompagné l'enrichissement de l'espace public parisien et que nous voyons aujourd'hui renaître à travers ce projet.

Nous pouvons donc nous réjouir de cet acte notarié qui nous conduit bientôt, courant octobre, au dévoilement de ce buste dans le jardin Auguste Scheurer-Kestner, face à l'ancien domicile de Hubert Reeves, un lieu de mémoire et un signe d'avenir.

Evidemment, sa famille y sera présente. Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 439.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 439).

2025 DEVE 60 - Dénomination "Jardin Régine Deforges" attribuée à l'espace vert situé 22, rue Gabriel-Lamé (12e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 60, qui porte sur la dénomination du "jardin Régine Deforges" attribuée à l'espace vert situé au 22, rue Gabriel Lamé dans le 12e arrondissement.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec ce projet de délibération, nous rendons hommage à Régine Deforges, une femme libre et engagée. Un hommage à une femme exceptionnelle dont l'œuvre et les engagements continuent d'inspirer et de résonner avec les valeurs d'émancipation, de liberté et de justice sociale.

Régine Deforges n'était pas seulement une romancière audacieuse, une éditrice pionnière ou une femme libre, elle était aussi une conscience éveillée, une plume engagée, une âme solidaire des luttes populaires.

Une pionnière à bien des égards, en 1968 elle devenait la première femme éditrice indépendante en France, fondant les éditions "L'Or du temps", puis les éditions portant son nom. Cette indépendance, elle la paya au prix fort, faisant face à plusieurs procès pour atteinte aux bonnes mœurs, preuve de son audace et de son refus des normes établies.

Au-delà de ses combats juridiques, Régine Deforges s'est imposée comme une véritable militante de la liberté d'expression. Elle a œuvré pour que la littérature érotique, souvent marginalisée, soit reconnue comme une forme artistique à part entière. Elle a milité pour une place équitable des femmes dans le monde littéraire et artistique, présidant la Société des gens de lettres et dirigeant le Festival du livre de Montmorillon, sa ville natale.

Son œuvre littéraire témoigne de cet engagement et de sa passion pour l'histoire. "La bicyclette bleue", sa saga, a marqué des générations, abordant des périodes clés comme la Seconde Guerre mondiale et la guerre d'Algérie. Avec un style mêlant sensualité, passion et engagement, elle a su mêler les grandes fresques historiques et récits intimes, reflétant les défis de l'humanité et les luttes pour la liberté. Des aventures dans lesquelles tous les types de public se sont reconnus, des jeunes, des adultes, des anciens, mais surtout des femmes.

Dans ses romans comme "Cuba libre !", elle détisse les fils de la révolution, de l'amour et de la liberté en donnant voix à ceux que l'histoire oublie trop souvent, les opprimés, les insurgés et les rêveurs.

En réalité, elle était bien plus qu'une autrice. Elle était une femme de gauche convaincue que la culture doit être un levier d'émancipation populaire. Elle voyait dans les livres un outil pour éveiller les consciences, rassembler les individus et transformer la société.

Durant de longues années, elle a nourri les colonnes de "l'Humanité" de ses chroniques audacieuses réunies sous le titre évocateur de "Pêle-mêle" et rassemblées depuis en un ouvrage.

En tant que vice-présidente des "Amis de l'Humanité", elle apportait au cœur des assemblées générales comme au fil des activités, la lumière subtile de ses analyses et la douceur de son regard. N'oublions pas son combat pour le droit de mourir dans la dignité, et qu'elle était au Conseil d'honneur de l'association du même nom.

Ce jardin deviendra un symbole de son héritage, celui d'une femme qui a osé, qui a refusé les barrières et a fait de sa vie un combat pour la liberté, l'art et la justice. Ce jardin sera la pierre angulaire des dénominations du nouveau quartier des Messageries. En marchant dans ce lieu entouré de végétation et de bancs accueillants, nous serons invités à nous souvenir de l'importance de préserver la liberté, de continuer à lutter pour une société plus juste et plus inclusive.

Avant de finir, en tant qu'élue du 20e, je vais en profiter pour faire un peu de publicité à la librairie qui porte le nom de son "best-seller", librairie "la Bicyclette bleue" que Camille DEFORGES-PAUVERT et Simon DEFORGES, fille et petit-fils de Régine Deforges ont ouvert dans le 20e, au 45, rue Pelleport. Cette librairie perpétue son esprit et je vous conseille fortement de la visiter. Camille et Simon ont aussi créé en 2015, un prix littéraire, le Prix Régine Deforges du premier roman, afin de mettre en lumière son travail d'éditrice.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à la maire du 12e, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est avec beaucoup de fierté que le 12e arrondissement rend hommage à Régine Deforges en donnant son nom à un nouvel écrivain de verdure. Editrice, écrivaine et réalisatrice française, Régine Deforges est une femme que j'admire tout particulièrement. Je me permets de revenir sur quelques faits marquants de sa vie, une vie d'une femme marquante.

Après avoir commencé sa carrière comme libraire spécialisée dans les livres érotiques rares, elle devient, en 1968, la première femme editrice indépendante en France. Ses activités éditoriales la conduisent à plusieurs procès pour atteinte aux bonnes mœurs. Car oui, Régine Deforges bouleverse la société de son époque en donnant une voix à des auteurs et autrices marginalisés, en publiant des textes audacieux, souvent censurés ailleurs, et en défendant la liberté d'expression et la littérature érotique face aux institutions conservatrices. Elle crée ainsi un espace littéraire libre, subversif, novateur.

En tant qu'écrivaine, elle porte ces mêmes engagements avec sa plume, notamment dans son œuvre la plus célèbre, "la Bicyclette bleue", roman qui inaugure une saga historique en 10 volumes couvrant de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la guerre d'Algérie.

Profondément féministe, l'œuvre de Régine Deforges est marquée par une grande liberté de ton et une volonté de briser les tabous autour de la sexualité, de la mémoire collective et du rôle des femmes dans l'histoire. Bisexuelle assumée, elle revendique une sexualité affranchie des normes et contribue notamment à visibiliser la bisexualité à une époque où celle-ci ne disait pas encore son nom.

Alors que nous venons de clore "Le mois des fiertés", il est d'autant plus essentiel de saluer cet engagement. Ce projet de délibération DEVE 60 a une résonance toute particulière, car en plus de célébrer une femme pionnière, il acte aussi la création d'un nouveau jardin dans la cour de l'ancienne école Gabriel Lamé, dans le quartier de Bercy, et non pas celui des Messageries. Projet d'espace vert attendu depuis de longues années. Maintenant, je suis heureuse qu'il puisse finalement voir le jour et ouvrir en ce début d'été 2025.

Alors que nous transformons et végétalisons massivement nos rues et nos cours d'écoles et que nous avons encore inauguré de nombreux sites ces derniers mois dans le 12e, et je remercie Laurence PATRICE, la création d'un tout nouvel espace vert reste un événement rare dans notre ville si dense.

Pas de cour "oasis" ici pour cette école, qui n'en est plus une, mais toujours un seul et même objectif qui me guide, celui de la végétalisation, de la création d'îlots de fraîcheur partout où c'est possible. Ici dans la cour d'un bâtiment emblématique du 12e arrondissement, si indispensable en ces temps caniculaires.

Ancienne école, puis école de métiers de la DASCO, l'espace Gabriel Lamé est aussi un lieu d'accueil associatif incontournable dans notre arrondissement. Transformé en centre de vaccination pendant la période Covid, il accueille depuis deux semaines la très grande majorité des services publics municipaux enfin rassemblés dans un site depuis l'incendie dans le 12e arrondissement, au grand plaisir des équipes comme des habitantes et habitants. Ce sont donc des agentes et agents de la mairie du 12e qui bénéficieront les premières et premiers de ce tout nouveau jardin et même de ses parcelles potagères. Vous m'en voyez particulièrement ravie, surtout après ces derniers mois où les capacités d'adaptation et d'engagement de chacune et chacun m'ont tout bonnement épatée.

Je vous redis alors ma fierté de rendre hommage à Régine Deforges à travers l'ouverture de ce jardin hautement symbolique pour notre arrondissement, et je vous donne rendez-vous le 10 juillet pour son inauguration.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci à mes collègues.

Madame la Présidente, Madame la Maire, je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit et fort bien dit sur Régine Deforges. Je fais une petite correction à notre présidente bien-aimée de la 2e Commission, pour dire que l'on est là dans le quartier de Bercy, mais je comprends, c'est moi qui ai induit cette erreur, puisque cela inaugure un travail que nous avons fait avec la maire du 12e arrondissement pour qu'effectivement dans le quartier des Messageries, les nouvelles rues qui seront créées aient toutes des noms de femmes écrivains du XXe siècle ou du début du XXIe siècle, parmi lesquelles s'inscrit Régine Deforges.

Je veux aussi rappeler, à mon tour, combien en plus de la romancière populaire qu'elle fut dans la deuxième partie de sa vie, nous retiendrons aussi d'elle son travail d'éditrice indépendante.

On va appliquer ce que l'on dit maintenant et dire éditrice et écrivaine sur la plaque, mais il faut savoir que Régine Deforges avait horreur que l'on dise cela, elle disait éditeur et écrivain, mais on sera quelque peu plus en rapport avec notre époque et notre temps.

Je voulais saluer ce choix, puisque nous avons travaillé à un grand nombre de dénominations autour de femmes écrivains et que la maire du 12e a choisi de commencer cette proposition de femmes écrivains avec, dans ce quartier de Bercy, Régine Deforges.

Je me réjouis et j'espère que nous serons nombreux pour venir inaugurer ce nouvel espace vert du 12e au nom de cette femme remarquable, qui était une femme libre et une des belles rousses de Saint-Germain-des-Prés avec Sonia Rykiel et Madeleine Chapsal.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 60).

2025 DEVE 69 - Dénominations "Michel Magne" et "Georges Delerue" attribuées à deux allées du parc de Bercy (12e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 69, qui porte sur les dénominations "Michel Magne" et "Georges Delerue" attribuées à deux allées du parc de Bercy, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, aujourd'hui nous rendons hommage à deux figures mythiques de la musique de film, deux compositeurs qui ont marqué leur époque et nourri notre imaginaire collectif avec des œuvres inoubliables. Deux magiciens dont la musique ne se contentait pas d'accompagner les images, mais devenait un personnage à part entière, une actrice essentielle des scénarios.

Georges Delerue d'abord, qui a marqué la nouvelle vague autant que Godard, Truffaut ou Resnais, il en était l'âme musicale. Ses collaborations avec ces réalisateurs ont donné naissance à des œuvres d'une sensibilité rare comme les thèmes de "Jules et Jim", "Hiroshima mon amour" ou encore "Le mépris".

Couronné d'un d'Oscar et de multiples distinctions, il a su faire rayonner le cinéma français à travers le monde.

Delerue était également un artiste profondément engagé, désireux de rendre la musique accessible à tous. Il la voyait d'ailleurs comme un langage universel, une force capable de rassembler, d'émouvoir et de transformer. Son œuvre ne se limitait pas au cinéma. Tout comme Michel Magne, il a nourri une vision ambitieuse, celle de lier la musique à la vie, d'encourager des échanges entre artistes et de faire évoluer les pratiques musicales pour qu'elles reflètent l'humanité et ses complexités. C'est particulièrement vrai pour Michel Magne, dont l'œuvre résonne profondément à titre personnel. On l'associe souvent à ce qu'il a initié et inventé au château d'Hérouville, un lieu qui a marqué à jamais l'histoire du rock.

Mais rien de cette expérience, de ce lieu qui a marqué l'histoire de la pop à jamais n'aurait été possible sans sa propre création musicale initiale. Créateur prolifique et audacieux, il a su mêler jazz, classique et électronique pour donner vie à des bandes originales devenues cultes, comme celles des "Tontons flingueurs", de "Fantômas" ou encore de "Barbarella". Elles ont façonné l'identité musicale du cinéma français des années 60.

C'est grâce à cette carrière brillante, qui lui a apporté une renommée internationale et une certaine fortune, que Michel Magne a pu se lancer dans une entreprise extraordinaire : transformer un château du XVIIe siècle en un sanctuaire dédié à la création musicale.

La création d'un studio résidentiel, l'un des tout premiers au monde, était bien plus qu'un lieu d'enregistrement. Il était conçu comme un refuge pour artistes, un lieu où l'inspiration naissait de la liberté et de la communion.

Magne fut un visionnaire transformant ce château d'Hérouville en un studio d'enregistrement mythique où les plus grands noms de la musique y ont trouvé un cadre unique pour créer. Elton John y a enregistré un morceau hommage "Honky Château". Pink Floyd y a peaufiné ses sonorités psychédéliques. David Bowie y a enregistré deux albums majeurs "Pin Ups" et surtout "Low", premier volet révolutionnaire de la trilogie berlinoise et y a aussi produit "The Idiot Iggy pop", "T. Rex" ou même "Grateful Dead".

Ils sont nombreux à y avoir écrit une page de sa légende, y compris des musiciens français comme Jacques Higelin, Bernard LAVILLIERS. Michel Magne avait compris que la musique ne se résume pas à des notes. Les artistes ne se contentaient pas d'enregistrer au château d'Hérouville, ils vivaient, rêvaient et il faut bien le dire, c'était la fête avec ses excès, sa folie, sa créativité.

Aujourd'hui encore, le château reste un symbole de la fusion entre l'innovation, l'humanité et Michel Magne, le symbole d'un homme qui a transformé sa réussite personnelle en une aventure collective offrant au monde un espace de création inégalé.

Pour en savoir plus, on peut regarder l'excellent documentaire "Le château d'Hérouville - Une folie rock française", un documentaire raconté par Lou DOILLON et produit par Christophe CONTE.

Alors oui, dans un monde où tout change si rapidement, les œuvres de Georges Delerue et Michel Magne restent intemporelles et nous rappellent que l'art a le pouvoir de transcender les époques et de nous connecter à l'essentiel, nos émotions, nos rêves et notre humanité.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Raphaëlle PRIMET, je ne vois pas bien ce que je pourrais rajouter.

Vous l'avez dit, ces deux allées vont trouver très naturellement leur place dans le parc de Bercy, donc le 12e est vraiment très artistique et très représentatif des artistes, notamment de la fin du XXe siècle. Cela sera donc tout près d'un haut lieu de la musique, Bercy, et bien sûr de la cinémathèque.

Vous avez dit, chère Raphaëlle, ce que nous devons à Georges Delerue, son importance dans l'histoire du cinéma de la nouvelle vague. Je rappellerai parmi de nombreuses autres musiques, celle de "La nuit américaine", qui est le symbole même de ce cinéma-là, mais aussi beaucoup de musiques sur des films plus populaires comme "Le Corniaud", "Hibernatus", etc.

Evidemment, Michel Magne est une figure à facettes, dirais-je, puisqu'il y a toutes ces musiques de films à la fois modernes, qui expérimentent tant jazz, musique classique, électronique sur des films qui sont devenus de très grands classiques du cinéma comme "Les Tontons flingueurs" ou même les "Fantômas" ou "Mélodies en sous-sol", et puis évidemment cette aventure d'Hérouville.

J'invite comme vous tout le monde à voir le superbe film réalisé par Christophe CONTE sur l'histoire du château d'Hérouville. C'est un lieu de légende où on disait qu'il y avait des fantômes qui voulaient aider les "rock stars" qui peut-être avaient fait quelques abus, ce qui fait qu'ils voyaient forcément un peu plus de fantômes que les autres.

Notamment, c'est là qu'a été créée la chanson "China Girl" par David Bowie pour Iggy POP, parce qu'ils étaient tous les deux fascinés par la fiancée d'alors de Jacques Higelin, qui vivait aussi en ces murs. Ce sont plein d'histoires comme cela le château d'Hérouville, et c'est grâce à Michel Magne.

Je vous invite à rendre hommage à ces deux grands personnages de l'histoire du cinéma, de la musique, qui font vivre ainsi ce parc de Bercy qui est parfois peut-être un petit peu triste. Je pense que cela va amener quelque chose de plus que ces inspirations musicales.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 69).

2025 DU 112 - Dénomination passerelle Jane Birkin (10e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 112 portant dénomination de la passerelle Jane Birkin dans le 10e arrondissement.

Je donne la parole à la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10 arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Laurence PATRICE, chers collègues, un mot rapide sur Jane Birkin que vous connaissez tous très bien, actrice, chanteuse, scénariste, réalisatrice, mais aussi femme de conviction et de combat. Jane Birkin a su traverser les époques avec grâce, audace et sincérité.

Britannique de naissance, elle devient dès son arrivée en France, à la fin des années 60, une figure incontournable de notre paysage culturel. Si son histoire artistique avec Serge Gainsbourg a marqué nos mémoires, a donné naissance à des titres devenus désormais cultes, elle a su bien au-delà tracer un chemin singulier de la mode à la chanson, du cinéma d'auteur aux comédies populaires, entourée des plus grands, de Jacques DOILLON à Agnès Varda, par exemple.

Aujourd'hui, en donnant à l'actuelle passerelle des Douanes, on va améliorer nettement le nom de cette passerelle, le nom de Jane Birkin, on lui rend hommage évidemment, on rend hommage à la plus française des Anglaises, et évidemment à une artiste complète, une femme libre, solaire et engagée.

Nous posons la dernière pierre d'un travail engagé depuis plusieurs années autour du canal Saint-Martin, dont les 9 ponts et passerelles ont été renommés un à un en mémoire de grandes comédiennes du XXe siècle.

Je vous le dis, il m'en manque 2, mais Laurence va compléter et remplacer ma mémoire, nous avons Emmanuelle Riva, Maria Schneider, Hélène Duc, Arletty, Michèle Morgan, Bernadette Lafont, et c'est donc le tour maintenant de Jane Birkin, qui rejoindra ce véritable panthéon à ciel ouvert au cœur du 10e.

Au-delà de l'hommage artistique, donner son nom à la passerelle des Douanes participe pleinement à cette politique de féminisation des rues, des espaces parisiens que nous menons avec détermination depuis 2020 sous l'impulsion de la Maire Anne HIDALGO. Une politique qui rend hommage après hommage, plaque après plaque, rue après rue, à des femmes qui ont façonné notre histoire collective et qui leur donne enfin la place qui leur revient.

Merci, Laurence, de ce travail et merci à Élie JOUSSELLIN, mon adjoint dans le 10e.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire, chère Alexandra CORDEBARD, effectivement, c'est un travail commun et nous achevons cette dénomination, ce panthéon de comédiennes en plein air sur le canal Saint-Martin.

Je complète effectivement, vous avez oublié les deux Maria, Maria Cazares et Maria Pacôme, puisque l'esprit des dénominations de ces 9 passerelles et ponts était justement de montrer la diversité, la richesse du travail des comédiennes, puisqu'il y avait des comédiennes d'ordre très différent, à la fois Maria Cazares très T.E.P., et Arletty sur le cinéma le plus classique, et puis des femmes comme Emmanuelle Riva ou Bernadette Lafont, qui sont plus sur du cinéma de la nouvelle vague et de ce qui a suivi.

Pour en revenir à Jane Birkin, je suis vraiment contente que nous puissions en terminer avec cette belle figure de chanteuse, mais d'actrice évidemment, de scénariste, de réalisatrice aussi. Elle a mêlé sans effort l'intime et le populaire, le chic et le naturel, la légèreté et l'engagement, la France et l'Angleterre.

En accord avec ses filles et son petit-fils, fils de sa fille Kate Berry, sa fille aînée aujourd'hui disparue, son nom sera donc porté par la fameuse passerelle des Douanes, comme un trait d'union, un passage d'une rive à l'autre. Une belle image pour celle qui n'a cessé de relier les univers, les registres, les langues et les générations.

J'espère que nous pourrons, à l'automne, rassembler tout le monde pour cette belle dénomination et rendre hommage à Jane Birkin. Je suis aussi heureuse que nous puissions passer ce projet de délibération en ce mois de juillet qui marque l'anniversaire de son décès.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 112.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 112).

2025 DU 141 - Dénomination place Garbis Aprikian (9e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 141 portant dénomination de la place Garbis Aprikian dans le 9e arrondissement.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, pour cinq minutes.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, chère Laurence PATRICE, chers collègues, nous examinons aujourd'hui un projet de délibération qui donne corps à un vœu voté lors du Conseil de Paris de novembre dernier, celui de dédier un lieu du 9e arrondissement de Paris à la mémoire de M. Garbis Aprikian, compositeur et chef de chœur franco-arménien disparu en octobre 2024, au lendemain de ses 98 ans.

A travers cette dénomination, il s'agit de rendre hommage à une personnalité d'exception, une figure discrète mais majeure, dont la vie et l'œuvre ont tissé un lien singulier entre les cultures, entre les traditions liturgiques arméniennes et les canons de la musique occidentale.

Né à Alexandrie en 1926, le futur maestro a grandi au sein de la communauté arménienne, où le chant sacré devient très tôt une seconde langue. Son destin artistique se dessine dès l'adolescence, à l'ombre des grandes figures de l'opéra italien, grâce à un maître formé par Mascagni.

Sa première œuvre, "l'Hirondelle", dit bien cette vocation précoce de porter la voix et l'exil au plus haut. Arrivé à Paris en 1953, boursier, il intègre les grandes institutions de la vie musicale française. Il y reçoit l'enseignement rigoureux de Tony Aubin, de Simone Plé-Caussade et surtout d'Olivier Messiaen, dont il suit les cours d'esthétique musicale au Conservatoire national supérieur.

C'est à Paris qu'il compose, dirige et transmet sans relâche pendant plus de 60 ans. Chef des chœurs mixtes Sipan Komitas qu'il dirige pendant plus d'un demi-siècle, Garbis Aprikian s'est imposé comme un ambassadeur infatigable de la musique arménienne, qui l'a fait rayonner à travers toute l'Europe, de Munich à Venise en passant par Genève et Amsterdam.

Sa démarche artistique n'a jamais été le repli, mais au contraire le dialogue des cultures, alliance des mélodies européennes et de la diaspora. Parmi ses œuvres marquantes, citons notamment "La naissance de David de Sassoun", inspirée de l'épopée arménienne.

Homme de paix et de transmission, M. Aprikian a consacré sa vie à la création, au partage, à l'harmonie, au sens musical comme au sens citoyen du terme.

En 1991, juste après la chute de l'U.R.S.S. et l'indépendance de la République d'Arménie, il est invité par les plus hautes autorités du pays à s'y produire pour la première fois. Une reconnaissance forte, à la fois symbolique et artistique pour un compositeur longtemps ancré, connu et reconnu en diaspora.

Ses talents ont été salués par de nombreuses distinctions, dont le titre de Commandeur dans l'ordre des arts et des lettres en 2021.

Afin d'honorer sa mémoire et son héritage, en lien étroit avec ses enfants Ara APRIKIAN et Gorune APRIKIAN, et avec vous, chère Laurence PATRICE, le choix de la place large et arborée à l'angle des rues de Maubeuge et d'Abbeville et à quelques mètres de l'église Saint-Vincent-de-Paul, où il a donné son concert d'adieu, s'est imposé avec justesse.

Dans cette période où la mémoire et le dialogue doivent être des piliers, donner à un lieu du 9e arrondissement de Paris le nom de Garbis Aprikian, c'est réaffirmer l'importance du travail de mémoire, de transmission, du partage de culture et de fidélité aux racines, sans renier l'universel.

Vous l'aurez compris, aujourd'hui nous sommes heureux et satisfaits de l'examen et du vote en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, pour ces mots chaleureux qui rappellent avec justesse qui fut Garbis Aprikian, un hommage qui, je le sais, est très cher au cœur de notre collègue Arnaud NGATCHA.

Chef de chœur passionné, compositeur curieux et passeur de culture, il a su toute sa vie mêler le souffle des traditions arméniennes à la rigueur et à l'ouverture de l'école musicale française. Pendant plus de 50 ans, il a porté la voix du chœur Sipan Komitas un peu partout en Europe, jusqu'à Erevan, bouclant un cercle de vie et de musique.

Cette place au cœur du 9e, si chère à la communauté arménienne, rappellera à tous ceux qui la croiseront qu'un musicien peut aussi être un trait d'union entre les traditions, entre les continents et les générations.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 141.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 141).

2025 DU 158 - Dénomination place Artemisia Gentileschi (13e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 158 relatif à la dénomination place Artemisia Gentileschi dans le 13e arrondissement.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS, pour cinq minutes.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite aujourd'hui vous présenter une proposition de dénomination qui s'inscrit dans l'action de mise en valeur des personnalités féminines honorées par la Ville de Paris, en hommage à une figure majeure de l'histoire de l'art.

La peintre baroque Artemisia Gentileschi naît à Rome vers 1593. Artemisia est la fille du peintre Oracio Gentileschi, qui l'initie dès l'enfance à la peinture. Très tôt confrontée à la violence, elle est violée par le peintre Agostino Tassi, son professeur et un ami de son père. Artemisia ne se laisse pas briser, elle est au centre d'un procès retentissant en 1612. Elle poursuit sa carrière avec détermination et devient en 1616 l'une des premières femmes admises à l'Académie du dessin de Florence.

Elle mène ensuite une carrière remarquable, travaillant dans les grandes villes d'Italie et à Londres et dans d'importantes cours européennes, dont la cour des Médicis.

Peintre indépendante, elle réalise une cinquantaine d'œuvres, souvent centrées sur des figures féminines fortes issues de la mythologie ou de la Bible. Parmi ses tableaux les plus connus, "Suzanne et les vieillards", "Judith décapitant Holopherne" ou encore "David et Bethsabée".

Installée à Naples à partir de 1630, elle y dirige un atelier florissant jusqu'à sa mort, autour de 1655. Aujourd'hui, son œuvre est redécouverte et célébrée, notamment à Paris, au musée Jacquemart André. Si vous n'avez pas vu cette exposition, courez-y parce qu'elle se termine très bientôt.

C'est avec plaisir que je vous propose d'attribuer le nom Artemisia Gentileschi à la place située à l'angle des rues Véronèse, Primatice et Rubens dans le 13e arrondissement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, effectivement Artemisia Gentileschi, c'est bien sûr une grande peintre baroque, disciple de Caravage, mais c'est d'abord une femme qui, dans une époque vraiment dominée par les hommes, a refusé de demeurer dans l'ombre.

Vous l'avez rappelé, chère Dominique, violée par son maître d'atelier, elle va affronter un procès public humiliant, mais trouver la force de transformer ce drame en moteur pour sa liberté et de le transcender dans son œuvre absolument remarquable. Elle a été l'une des premières admises à l'Académie de dessin de Florence, travaille pour les grandes cours européennes, dirige son propre atelier, signe ses toiles de son nom et rien que cela, c'était important.

Ce nom, nous l'accueillons donc aujourd'hui à Paris dans un paysage urbain qui fait sens compte tenu des autres noms de rues tout autour. Tout comme ma collègue, je vous invite à aller voir cette exposition magnifique qui se tient actuellement au musée Jacquemart André jusqu'au mois d'août, je crois.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 158.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 158).

2025 DU 171 - Dénomination "jardin du 13 novembre 2015" à un équipement mémoriel (4e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 171 portant dénomination "jardin du 13 novembre 2015" à un équipement mémoriel du 4e arrondissement.

Je vous donne la parole, chère Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, il nous est aujourd'hui proposé de rendre hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015 en attribuant le nom "jardin du 13 novembre 2015" au mémorial aménagé place Saint-Gervais à Paris, 4e arrondissement. Depuis les fenêtres de la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, vous avez une magnifique vue sur ce nouveau jardin.

Le 13 novembre 2015, des attentats terroristes islamistes ont été perpétrés sur le territoire français, à Saint-Denis, au Stade de France, à Paris dans les 10e et 11e arrondissements, aux terrasses des cafés "le Carillon", "le Petit Cambodge", "la Bonne Bière", "Cosa Nostra", "la Belle Equipe", "le Comptoir Voltaire" et bien sûr au "Bataclan". Ces attentats ont fait 132 morts et plus de 350 blessés.

Un aménagement paysager de la place Saint-Gervais a été réalisé et ouvert au public courant juin. Il permet le cheminement et le recueillement au sein d'un espace à la fois minéral et végétal représentant les lieux des attentats. Les noms des victimes décédées apparaissent sur des stèles symbolisant chaque lieu touché. Il est important que tous les sites et toutes les victimes restent dans nos mémoires.

Vous devez savoir que ce jardin mémoriel est le fruit d'une collaboration étroite entre l'équipe artistique, les services de la Ville et les deux associations de victimes, "13onze15 : fraternité et vérité", "Life for Paris". Ces deux dernières ont été consultées à chaque étape, en amont et en aval.

Le résultat est magnifique, émouvant et apaisant. Il correspond exactement à ce que nous en attendions. Il est vraiment à la hauteur du traumatisme vécu par les victimes, par les proches des victimes, mais aussi par tous les Parisiens et Parisiennes. Il accueille la vie par la manière dont les Parisiens se sont appropriés ce nouveau jardin dès que les barrières ont été ôtées.

Si vous en êtes d'accord, la dénomination "jardin du 13 novembre 2015" sera attribuée à cet équipement mémoriel végétalisé, aménagé sur la place Saint-Gervais à Paris.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, chère Dominique KIELEMOËS.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a 8 ans, notre Nation, notre Ville étaient frappées en leur cœur. Il y a 2 semaines, nous découvrons tous ensemble, à l'occasion de son inauguration, le jardin du 13 novembre 2015 en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015 à deux pas d'ici, place Saint-Gervais dans le 4e arrondissement.

Ce jardin se veut un espace de mémoire, de recueillement et de résilience, créant un lieu à la fois serein et apaisant. Il s'inscrit au cœur d'une place qui a été épargnée par les attaques et se veut une synthèse des 6 sites frappés par la terreur. Les plans des lieux des attentats et de leur environnement proche ont inspiré le dessin du jardin, où chaque site est traité de manière égale, sans hiérarchie dans la douleur ni dans la mémoire. Les noms du Stade de France à Saint-Denis, du "Carillon", du "Petit Cambodge", de la "Bonne Bière", de "Casa Nostra", de "la Belle Equipe", du "Comptoir Voltaire" et du "Bataclan" sont ainsi inscrits sur des stèles qui ponctuent le jardin.

Ce jardin est un lieu de vie au cœur de la ville, au cœur de la vie. Il marque une partie de l'histoire de Paris honorant à la fois le besoin de deuil de certains et la survie d'autres. Ce jardin n'est pas un monument à la mort, mais un lieu de vie. C'est ainsi qu'il a été conçu, réfléchi avec les familles et les amis des victimes, comme nous l'a dit Dominique.

Je ne reviendrai pas sur le travail minutieux des tracés des rues ou sur le choix des essences végétales qui en font un lieu de biodiversité incontournable. Je veux simplement me souvenir que ce jardin marquera à jamais dans la chair de Paris, dans sa topographie, l'horreur d'une soirée et l'abomination de ces attaques terroristes perpétrées à Saint-Denis et à Paris.

Je veux simplement me souvenir que ce lieu nous rappellera toujours le souvenir de ces 132 morts et plus de 350 blessés. Je veux simplement me souvenir qu'en face de la barbarie, nous les Parisiennes et les Parisiens avons trouvé la force de résister, d'être unis et de ne jamais renoncer à ce qui nous définit.

En créant ce jardin, nous nous engageons à ne jamais oublier, à transmettre ces souvenirs aux générations futures pour qu'elles sachent ce que nous avons traversé et pourquoi il est essentiel de protéger nos valeurs communes.

Ce jardin est un appel à la paix et à la fraternité, un message qu'il faut porter haut et fort, encore plus dans le contexte actuel. Il est une invitation à résister aux divisions, à rejeter la haine et à construire ensemble une société plus juste, plus unie.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie et je donne la parole au maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis le 19 juin dernier, un olivier de la paix fait pièce à l'orme pluricentenaire de la place Saint-Gervais.

Un siècle après la dernière replantation de cet arbre remarquable, présent depuis le Moyen Âge à Paris et sous lequel jadis on aurait rendu justice, c'est non seulement un olivier, mais aussi tout un jardin qui se déploie sur ce qui était encore il y a peu un grand parking à ciel ouvert.

Composé d'arbres et de plantes aux essences fortes et résilientes grâce au travail du paysagiste Gilles CLÉMENT et des architectes emmenés par l'agence "Wagon Landscaping" qui avait remporté le concours d'architectes que la Maire de Paris Anne HIDALGO avait souhaité lancer, ce jardin vient compléter les plantations du parvis et le jardin de la Nueve, qui s'enroulent à présent autour du bâtiment de la Mairie de Paris dans ce que je propose d'appeler "le parc de l'Hôtel de Ville".

Mais ce n'est pas un jardin ordinaire, avec ce projet de délibération devant nous, ce jardin sera le "jardin des attentats du 13 novembre 2015". J'ai entendu parfois interroger le choix du lieu. Les attentats de novembre 2015 se sont déroulés à Saint-Denis et à Paris, dans les 10e et 11e arrondissements, du "Bataclan" aux terrasses de cafés dont tu as dit à l'instant chacun des noms, chère Dominique, ces cafés et ces lieux où notre jeunesse, notre insolente liberté, notre joie de vivre ont été massacrées par le terrorisme, le terrorisme islamiste.

Alors, pour ne pas avoir à choisir l'un de ces lieux, pour prendre un pas de côté, pour être surtout au cœur de Paris et donc du monde et pourtant, dans un havre de tranquillité sous la sublime façade restaurée de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais due à Salomon de Brosse, c'est le choix qu'ont fait les associations des familles des victimes que je salue ici avec respect.

C'est un endroit du cœur de Paris qui contient tous les autres. Dans ce mémorial en forme de jardin, chaque lieu des attentats a sa place. Chaque victime a son nom. Tout Paris est là, gravé dans la pierre, protégé par la végétation. Un endroit d'ailleurs déjà marqué par la grande histoire, le malheur et la mort, puisqu'un bombardement avait fait ici en 1918 de nombreuses victimes à la fin de la Grande Guerre.

Mais un lieu de mémoire où la vie rejaille entre les plantes et les oiseaux, dont nous avons entendu les chants le 19 juin dernier en plantant cet olivier de la paix avec les associations "13onze15" et "Life for Paris". Un lieu donc de fraternité, de vérité et de vie.

Bienvenue au centre de nos vies au jardin mémorial des attentats du 13 novembre 2015. Merci.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme Aminata NIAKATÉ, pour cinq minutes.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous nous souvenons toutes et tous de ce que nous faisons le soir du vendredi 13 novembre 2015. Pour la seconde fois cette année-là, après les terribles attentats de "Charlie Hebdo", de Montrouge et de l'Hyper Cacher, nous étions de nouveau frappés par le terrorisme islamiste. Je me souviens, j'étais à l'époque présidente de l'Union des jeunes avocats de Paris, nous étions à un événement du barreau de la famille organisé par une amie avocate dans le 17e arrondissement, amie dont le fils assistait à un match de "foot" au Stade de France, amie dont le sang s'est glacé quand l'annonce des attentats nous est parvenue et dont le souffle a été retenu dans la longue attente de nouvelles de son fils, qui ne pourra la rassurer que de très longues minutes plus tard.

Nous recevions des alertes par les réseaux sociaux qui nous intimaient de signaler que nous étions en sécurité. Je me souviens des rumeurs sur la présence des terroristes déambulant en voiture dans tout Paris et tirant au hasard sur les terrasses de cafés que nous avions toutes et tous déjà fréquentées.

Je me souviens des coups de fil et des nombreux S.M.S. envoyés pour rassurer ma famille, mes amis. Nous avons toutes et tous dû passer ces coups de fil. Je me souviens être restée dormir dans le 17e arrondissement pour ne pas prendre le risque de croiser des terroristes sur le chemin du retour. Je me revois relayer les messages de

mes camarades de promotion qui cherchaient une sœur, un copain d'école présent au "Bataclan" que nous ne reverrons plus et à qui nous rendons hommage aujourd'hui.

Je me souviens de tout Paris qui retient son souffle le lendemain matin. Je me souviens des rues terriblement silencieuses et désertes alors que je m'étais efforcée de me rendre le lendemain matin à une réunion nationale des jeunes avocats, parce que la vie devait continuer, parce que ce serait se plier à ce que les terroristes attendaient de nous, que nous soyons paralysés par la peur.

Je me souviens qu'une très bonne amie à moi s'est obstinée à fêter son anniversaire le 14 novembre, le lendemain soir, pour continuer de célébrer la vie avec ses amis et de fréquenter les terrasses de cafés sans peur.

Je me souviens de mon père qui me demande, comme un service, de ne pas m'y rendre. Cette fois, il avait encore peur qu'il arrive quelque chose et j'y ai renoncé pour la tranquillité d'esprit de ce vieux monsieur qui, comme tant d'autres parents, a eu peur pour ses enfants pendant plusieurs jours.

Je me souviens d'avoir maintenu, après discussion, une soirée du beaujolais nouveau le 19 novembre pour continuer quand même de célébrer la vie, ses plaisirs et des amitiés. Nous étions assez nombreux, plus nombreux que je ne l'escomptais ce soir-là à avoir eu besoin de ce moment pour nous retrouver et nous reconforter les uns les autres.

Mon entourage compte des secouristes de la Croix-Rouge qui ont dû prendre en charge des survivants, des survivantes, des avocates, des avocats qui ont assisté des victimes, des survivantes, des survivants du "Bataclan" et continuent de porter les stigmates de ce traumatisme, qui ont changé de vie pour les uns, sont devenus parents pour d'autres, ont changé quelque chose dans leur vie pour vivre mieux, d'autres qui n'ont pas réussi à dépasser leur "trauma".

Paris s'est souvenue en tout cas chaque année et a rendu hommage chaque année aux victimes lors de ce terrible anniversaire du 13 novembre.

Presque 10 ans plus tard, nous nous apprêtons à dénommer un jardin et un équipement pour rendre hommage, un hommage intemporel à toutes les victimes, à toutes les survivantes et tous les survivants du 13 novembre 2015, mais aussi à tous les sauveteurs, pompiers, personnels soignants et les forces de police et de gendarmerie qui sont intervenues pour contenir l'horreur de cette soirée et sauver des vies.

Les écologistes voteront bien évidemment ce projet de délibération qui est aussi une célébration de la vie, de nos amitiés, du plaisir et de notre liberté.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, et pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, merci, chère Dominique, pour vos mots qui disent bien la portée de ce projet de délibération. Vous le savez, vous l'avez vu, vous vous y êtes rendus peut-être, le jardin du 13 novembre 2015 vient d'ouvrir donc, place Saint-Gervais, comme M. le maire l'a dit, dans un lieu très très symbolique, au cœur de Paris, au Centre de Paris.

Chacun l'aura constaté, c'est un lieu à la hauteur de l'émotion qu'il porte, il me semble. Un espace apaisant, lumineux, délicat, qui invite à la fois au recueillement et à la vie. Il relie le minéral et le végétal, comme pour relier la mémoire de la tragédie à la promesse d'un possible apaisement.

Il convenait d'inscrire ce jardin dans notre nomenclature parisienne. Son nom grave donc dans la géographie de Paris, la mémoire de celles et ceux qui ont perdu la vie le soir du 13 novembre 2015, des victimes dont les visages, les noms, les histoires, les familles demeurent dans nos esprits. Des quartiers profondément meurtris et une ville tout entière rassemblée dans le deuil et la fraternité.

Je veux saluer à mon tour ici le travail exemplaire mené avec les associations "13onze15" et "Life for Paris". Leur engagement, leurs exigences et leur humanité ont permis que ce lieu soit à la hauteur du souvenir qu'il porte à la veille du 10e anniversaire d'une tragédie qui restera bien sûr une blessure profonde pour Paris, pour la France.

Nous retrouverons donc ce lieu ensemble pour évidemment une célébration fraternelle le jour anniversaire du 13 novembre, mais dès aujourd'hui je vous invite à aller voir ce lieu où la végétation va prendre vie, va prendre de l'ampleur et va nous donner cette forme d'apaisement.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 171.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DU 171).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination d'une voie parisienne en hommage à Jean d'Ormesson.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 102 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Jeanne Barret.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Le vœu n° 103 également a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mémoire de Jean Tiberi.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons donc à présent le vœu n° 104 relatif à la mémoire de Jean Tiberi, déposé par le groupe Changer Paris.

La parole est à Mme BIRABEN, pour le présenter.

Mme Anne BIRABEN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Jean Tiberi fut Maire de Paris, un mandat certes, mais une vie entière consacrée à notre Ville. Il l'a habitée, écoutée, soignée, et passionnément aimée. Aujourd'hui, nous proposons simplement que Paris, à son tour, lui rende un hommage à la hauteur de son engagement.

Jean Tiberi a été un élu incarnant une fidélité absolue à son quartier, à son arrondissement, à sa circonscription, à la Ville de Paris et à ses habitants. Maire du 5e pendant près de 40 ans, député de Paris pendant 44 ans, premier adjoint de Jacques Chirac à l'Hôtel de Ville, puis son successeur en 1995 pour un mandat de Maire de Paris, il a été une figure centrale de la droite républicaine parisienne.

Son parcours, c'est celui d'un homme de terrain, enraciné, gaulliste convaincu. Elu de proximité, proche de ses concitoyens, il s'investissait pleinement pour son arrondissement et sa ville. Il croyait à la transmission et à l'autorité républicaine.

Jean Tiberi, c'est aussi un maire rigoureux. Il a laissé une ville à l'équilibre budgétaire avec un endettement au plus bas, une gestion maîtrisée. Ce mot a un sens et il manque aujourd'hui dans bien des domaines. Alors oui, il est juste que son nom figure dans l'espace public parisien, non pour ériger une gloire, mais pour rappeler qu'un maire, c'est aussi un visage, c'est aussi une voix, un engagement au service d'une ville et de ses habitants.

C'est le sens du vœu que nous vous soumettons aujourd'hui et c'est un hommage que Paris se doit à elle-même.

Je vous remercie.

(Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, remplace M. Thomas CHEVANDIER au fauteuil de la présidence).

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue, la Maire de Paris l'a rappelé, nous lui avons rendu hommage en ce début de séance du Conseil de Paris, nous avons été nombreux à être frappés par la disparition de l'ancien Maire de Paris.

Pendant près d'un demi-siècle, Jean Tiberi a lié son destin à celui de notre Ville. Maire d'arrondissement durant 30 ans, Maire de Paris de 1995 à 2001, Jean Tiberi avait une connaissance intime de notre ville, de ses quartiers, de ses rues, de ses habitants et de leurs attentes. En particulier, évidemment, il connaissait particulièrement bien le 5e arrondissement.

Aussi, comme vous le savez, la Maire de Paris l'a rappelé et la maire du 5e l'a rappelé aussi lors de l'hommage en début de Conseil, nous travaillons d'ores et déjà, en lien étroit avec Florence BERTHOUT, à concrétiser un hommage durable qui lui sera rendu sur ses terres du 5e arrondissement.

J'émets donc évidemment un avis très favorable à ce vœu, puisque nous avons déjà engagé le travail.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 104 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 174).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'hommage au journaliste sportif Didier Roustan.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 105 relatif à l'hommage au journaliste sportif Didier Roustan.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour deux minutes maximum.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, au moment où l'équipe de football du Paris-Saint-Germain vient de décrocher le plus grand titre du football européen, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" souhaite rendre un hommage particulier au journaliste sportif Didier Roustan, qui nous a quittés le 11 septembre dernier.

Conteur du football, il fait partie de ces journalistes sans qui l'émotion du sport ne serait pas la même. Les journalistes sportifs sont, par leur voix, par leur plume, des éléments indispensables de la légende du sport. Au même titre que les athlètes ou les supporters, ils méritent eux aussi les honneurs de notre Ville.

Didier Roustan a révolutionné la manière de raconter le sport dans les médias. En mettant en scène les sportifs comme dans un film, il en a fait des héros, avec un vrai sens de l'image. Imprégné de culture sud-américaine, il aimait répéter que le football est un sentiment.

C'était aussi pour lui un engagement. Il était à l'initiative du premier syndicat mondial des joueurs avec Diego Maradona, l'A.I.F.P., qui voulait maintenir le football au centre de leur sport, éviter que l'argent ne commande toutes les décisions. Il y découvrira les trahisons et s'y abimera la santé.

Fondateur de l'association "Foot citoyen", il s'est battu pour que des jeunes retrouvent le respect des règles, un projet de vie au travers du prisme de leur passion. Aux côtés d'Arsène WENGER, il s'engagera pour la lutte contre la violence et le racisme dans le football.

Défenseur de la cause animale, il ne manquait jamais l'occasion d'utiliser, souvent avec subtilité, son audience sur les réseaux sociaux pour attirer l'attention, l'empathie sur les animaux qu'il aimait tant.

Parce qu'il incarnait le goût de la transmission, la vision d'un sport indissociable de la citoyenneté et de la responsabilité, notre groupe propose que la Ville attribue son nom à un équipement sportif parisien ou un emplacement situé à proximité d'un équipement sportif parisien. Cette dénomination rappellera aux passants et aux sportifs le dévouement et l'engagement de ces journalistes qui portent une certaine vision du sport. Une vision qui ne se limite pas au "sport business" et qui place l'humain au cœur de tout, avec une dimension populaire et universelle qui nous rassemble tous.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher collègue, pour cette proposition.

Didier Roustan, chacun le sait ici, a marqué le journalisme sportif par sa passion sincère, sa voix libre, son engagement pour un football plus humain, plus juste.

Son nom trouvera donc toute sa place dans l'espace public parisien en lien avec un équipement sportif, peut-être, bien sûr, nous en parlerons avec mon collègue Pierre RABADAN, pour prolonger ce qu'il incarnait, un certain romantisme du sport, une plume et une parole qui ont nourri l'imaginaire collectif de générations de supporters.

Je donne donc un avis favorable à ce vœu, et je vous invite, chers collègues, à le soutenir.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

J'ai une explication de vote de Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues et cher Monsieur BOHBOT, Michel PLATINI disait de Didier Roustan qu'il était un révolutionnaire du journalisme. Il était sans doute les deux indistinctement, révolutionnaire et journaliste.

Votre vœu le rappelle, il a incarné "Téléfoot" sur TF1, chaîne qu'il a quittée lorsqu'elle a été privatisée, parce que les modes de travail et les valeurs ne lui correspondaient plus. Cela résonne fortement avec le projet de mise au pas de l'audiovisuel porté aujourd'hui par Mme la Ministre de la Culture.

Votre vœu l'évoque également, son travail a contribué à populariser le football français. Il est sans doute utile d'insister sur le fait qu'il était aussi un de ceux qui ont permis de faire connaître et apprécier la Coupe d'Afrique des Nations, grâce à l'ouverture sur le monde qui le caractérisait et le sentiment de fraternité qu'il éprouvait à l'égard de chacun.

A ce titre, vous citez et vous avez raison, son engagement via son association "Foot citoyen", qui luttait entre autres contre le racisme dans le football, et ce n'est sans doute pas trahir sa mémoire que de supposer qu'il se serait publiquement opposé à certaines familles politiques qui, dans le sillage du Rassemblement national, stigmatisent les étrangers.

Vous rappelez très justement qu'il fut à l'origine du premier syndicat mondial des footballeurs, l'A.I.F.P., aux côtés notamment de CANTONA et de Maradona. C'était une initiative courageuse pour défendre la santé des joueurs excédés par les cadences imposées par les instances du football pour des raisons financières. D'ailleurs, en ce moment, la pseudo-Coupe du monde des clubs en est un bien triste exemple.

Il disait au journal "l'Humanité", user son corps, être vieux à 45 ans et à 50 ne pas pouvoir jouer au "foot" avec son fils, cela pose un problème. Nous croyons évidemment, toutes proportions gardées, que cela peut faire écho avec la situation faite au monde du travail en ce moment.

Au journal "Le Monde", il assumait, je cite "être plus guévariste que trumpiste", ce que sa présence renouvelée année après année, c'était une joie pour nous d'ailleurs à la Fête de l'Humanité, confirme, s'il en était besoin.

Pour tout ce que Didier Roustan incarne et que vous avez décrit, nous voterons avec vous ce vœu sans réserve.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Oui, merci, pour Union Capitale je voulais faire une explication de vote sur cette proposition de Jack-Yves BOHBOT d'honorer la mémoire de Didier Roustan.

Cela a été dit, c'est à Paris qu'il s'est imposé aussi comme l'un des visages marquants de "Téléfoot" sur TF1. On s'en souvient pour ceux qui sont amateurs du ballon rond dans les années 80, puis comme chroniqueur incontournable sur les plateaux parisiens de Canal Plus et de l'Equipe TV. C'est vrai que c'était un franc-parler, une plume, un esprit rebelle fidèle aussi à l'esprit du jeu qui ont marqué les esprits.

Paris, capitale du débat et du football romantique, cela a été dit tout à l'heure par Laurence PATRICE, a été aussi le théâtre de son engagement pour un football libre et humain. Mais son lien avec Paris a dépassé les studios, il y vivra, il y observera la vie du ballon rond, notamment celui du Paris-Saint-Germain qu'il suivra avec un regard critique, mais jamais populiste, à contre-courant aussi du discours dominant. D'ailleurs, il n'a jamais cédé à la facilité, ni au chauvinisme ni à l'obsession des trophées. Son pari, c'était celui des petits clubs, des terrains de banlieue, des gamins qui rêvent encore, pas seulement des stars vitrines du Paris-Saint-Germain, je crois que c'était important de le dire.

Vous l'avez bien dit, il a été aussi à l'origine d'organisations défendant les footballeurs professionnels tant en France qu'au niveau international. Un combat silencieux, mais essentiel pour l'éthique dans le football.

Paris lui doit beaucoup, un regard lucide sur son sport, une parole libre dans un milieu qui en manque, et une passion contagieuse qui a touché plusieurs générations.

Je vous remercie. Nous voterons favorablement ce vœu.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 105.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie. (2025, V. 175).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la pose d'un buste et d'une plaque de Milan Kundera rue Juliette-Récamier.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 106 relatif à la pose d'un buste et d'une plaque de Milan Kundera rue Juliette-Récamier.

La parole est à M. François CONNAULT, pour deux minutes maximum.

M. François CONNAULT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce vœu de notre groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" vise à honorer la mémoire de Milan Kundera, l'un des grands écrivains européens de la seconde moitié du XXe siècle, en demandant à la Ville la pose d'un buste ou d'une plaque commémorative rue Juliette-Récamier, où il a vécu les dernières années de sa vie.

Milan Kundera, né en 1929, a été contraint à l'exil en 1975. C'est la France et Paris qui lui ont tendu la main. Naturalisé français en 1981, il a adopté notre langue, notre pays et a continué son œuvre littéraire en français à partir de 1993.

Paris était sa ville d'adoption, sa ville d'écriture, sa ville d'ancrage. Il y est mort en 2023, à l'âge de 94 ans. Rue Juliette-Récamier, dans le 7e arrondissement, il a mené une vie discrète, fidèle à son tempérament, mais toujours entouré du monde de la République des Lettres.

Son œuvre, traduite en plus de 80 langues, rassemblée dans "la Pléiade" et couronnée par de nombreux prix littéraires, a marqué des générations de lecteurs bien au-delà des frontières et des clivages idéologiques. Rendre hommage à Kundera, c'est saluer le courage de l'exil, la puissance de la littérature et l'attachement profond à Paris d'un homme qui a fait de notre langue sa maison.

Ce vœu propose donc qu'une plaque ou un buste soit installé rue Juliette-Récamier pour que Paris se souvienne, pour que les passants se rappellent que là vivait un écrivain dont les livres ont traversé les murs et les régimes.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue, pour ce vœu qui nous donne effectivement l'occasion d'évoquer un instant la mémoire de Milan Kundera.

C'est bien sûr une figure majeure de la littérature européenne contemporaine, un écrivain dont la voix entre Prague et Paris, entre le tchèque et le français a ouvert un espace de liberté et d'ironie unique, à l'abri des dogmes.

Vous l'avez rappelé, naturalisé français, il a fait de notre langue sa seconde langue maternelle, comme il disait, et de Paris sa deuxième ville natale. C'est ici qu'il a vécu, travaillé, écrit ses derniers ouvrages et qu'il a choisi de rester effectivement très discret, fidèle à sa réserve, mais jamais à l'écart du monde.

L'idée d'un hommage sous forme d'une plaque ou d'un buste rue Juliette-Récamier, où il passa ses dernières années, est juste et bienvenue. Elle vient prolonger la reconnaissance que Paris doit à celles et ceux qui, comme vous, ont trouvé refuge, inspiration et liberté dans notre ville.

Je crois que votre groupe a bien voulu accepter justement l'amendement technique que j'ai réclamé pour lever toute ambiguïté avec ce "ou", puisque je pense qu'il sera plus facile d'avoir une plaque qu'un buste, donc une petite nuance sur la forme de cet hommage à venir.

J'émet donc un avis favorable en saluant à nouveau la mémoire d'un écrivain qui a fait rayonner notre langue bien au-delà de nos frontières. Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 106 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2025, V. 176).

Je vous remercie.

2025 DAC 102 - Subventions (140.000 euros) et conventions avec cinq structures œuvrant dans le secteur musical pour soutenir leurs projets d'investissements

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 102 et l'amendement technique n° 124 de l'Exécutif.

Madame la Maire, Carine ROLLAND, c'est bien un amendement technique ?

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 124 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 102 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAC 102).

Je vous remercie.

2025 DAC 164 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association "Espace culturel et universitaire juif d'Europe" - ECUJE (10e).

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 164. Il s'agit d'une subvention de 60.000 euros et une convention avec l'association "Espace culturel et universitaire juif d'Europe".

La parole est à M. Jérémie REDLER. Non ?

Je mets donc aux voix, à main levée, directement le projet de délibération DAC 164.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DAC 164).

2025 DAC 166 - Subventions (311.000 euros) et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Il y a à nouveau un amendement technique sur le projet de délibération DAC 166. Madame la Maire, Carine ROLLAND, vous me confirmez que c'est un amendement technique ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 107 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 107 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 166 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAC 166).

Je vous remercie.

2025 DAC 184 - Subventions (47.500 euros) à douze formations chorales, une fédération musicale et une troupe de comédie musicale et signatures de 14 conventions.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 184 et l'amendement n° 108.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour cinq minutes maximum.

Elle n'est pas là ?

Eh bien, je vais directement...

Non, je ne peux pas... un avis défavorable ?

Oui, voilà, je vous en prie.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Pardon.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - J'aimerais que nous terminions avant 18 heures, le début de la Fnac Live, c'est pour cela que je nous presse un peu.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues, j'interviendrai brièvement pour soutenir l'amendement proposé par le maire du 15e, Philippe GOUJON, visant à attribuer une subvention de 4.000 euros à l'association "Les chœurs d'enfants Saint-Christophe-de-Javel", qui a été omise dans la version initiale de ce projet de délibération.

Cette maîtrise de chœur est l'une des plus anciennes et des plus actives de Paris. Elle joue un rôle essentiel dans la vie culturelle du 15e depuis plus de 70 ans. Le 24 mai dernier, un concert exceptionnel a réuni plusieurs générations de choristes pour fêter cet anniversaire marquant. Cet événement a témoigné de l'attachement profond des anciens élèves à cette formation musicale qui les a souvent accompagnés depuis l'enfance.

Je souhaite aussi rappeler que 2 enfants du 15e sont issus de cette maîtrise avant de poursuivre de brillantes carrières, Lionel SOW, aujourd'hui chef de chœur à "Radio France", et Henri CHALET, directeur de la maîtrise de Notre-Dame de Paris jusqu'en 2024. Ces parcours parlent d'eux-mêmes.

Le soutien de la Ville de Paris à cette structure est essentiel. Elle contribue non seulement à l'éducation artistique de nos jeunes, mais aussi à la vitalité culturelle du 15e arrondissement et au-delà.

Ce soutien ne représente pas un montant exceptionnel, mais il est hautement symbolique. Je vous remercie et vous demande de bien vouloir voter cet amendement.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Madame DOUCERÉ, j'ai cru comprendre que vous indiquiez que l'amendement portait à remettre la subvention dans le projet de délibération à destination du chœur que vous mentionnez.

Les chœurs d'enfants de Saint-Christophe-de-Javel sont bien sûr dans le projet de délibération, il en va du soutien que nous apportons de manière constante et très volontaire aux écoles associatives d'enseignement artistique. Donc, oui, la structure mentionnée est dans le projet de délibération.

L'avis à l'amendement est donc défavorable.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 108 du groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 108 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 184.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 184).

2025 DAC 189 - Subventions (11.000 euros) à deux structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur et signature de conventions.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 189 et l'amendement n° 129.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour cinq minutes maximum.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis maintenant plus de 20 ans, le "Comité Métallos" fait un travail très important en accord avec sa tradition, avec des activités de grande qualité, des ateliers qui s'adressent au public de la Fontaine-au-Roi, du Palais de la femme, des publics en quartiers populaires. Cette année notamment, un travail énorme est fait avec "le Picoulet", le centre social local, des partenariats avec des compagnies, notamment des compagnies de théâtre.

Surtout, le "Comité Métallos" s'est rapproché de la nouvelle directrice de la Maison des métallos et aujourd'hui les actions se passent de mieux en mieux entre les uns et les autres. C'est pourquoi nous nous étions étonnés de voir la subvention diminuer pour le "Comité Métallos" dont l'activité, loin de diminuer, continue d'être célébrée partout dans le quartier.

Aussi, cet amendement vise à rétablir la subvention au "Comité Métallos" à hauteur de 15.000 euros telle qu'elle était pour les années précédentes. J'espère que l'ensemble du Conseil de Paris saura reconnaître la qualité du travail du "Comité Métallos".

Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Nour DURAND-RAUCHER, la réponse est oui, nous accédons à la demande au vu effectivement de l'action menée par le "Comité Métallos" de longue date, action renforcée depuis l'arrivée d'Alice VIVIER que je salue, ainsi que toute l'équipe des "Métallos", comme celle du Comité.

Je ne serai pas plus longue, l'amendement est accepté. Je vous invite à voter favorablement l'amendement et le projet de délibération.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 121 du groupe "Les Ecologistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 121 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 189 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est donc adopté. (2025, DAC 189).

2025 DAC 220 - Convention cadre de partenariat pour le prix littéraire "Les Mordus du Manga".

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 220. Il s'agit d'une convention-cadre de partenariat pour le prix littéraire "Les Mordus du Manga".

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour cinq minutes maximum.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, que vous soyez passionnés de mangas comme "Dragon Ball", "One Piece" ou "Les Gouttes de dieu", férus de culture nipponne ou juste de simples curieux, ce prix est fait pour vous.

Depuis 2009, une trentaine de bibliothèques de la Ville de Paris met chaque année le manga à l'honneur, avec ce prix des "Mordus du Manga" qui récompense 3 d'entre eux selon les votes du public, dans la catégorie Kodomo, qui signifie enfants en japonais et désigne les mangas pour les plus jeunes à partir de 6 ans, ou encore les Seinen,

destinés aux jeunes adultes à partir de 16 ans. 3 catégories donc, avec plus de 1.600 votants, preuve que le manga suscite un réel intérêt, en particulier chez les jeunes.

Avec environ 40 millions de mangas vendus par an, la France est le deuxième consommateur de mangas après le Japon. Bon marché, il reste donc accessible à un grand nombre et face à l'omniprésence de l'utilisation des réseaux sociaux et à l'heure où le déclin de la lecture est sensible chez les jeunes générations, le manga est devenu un médium utile et puissant pour que nos "ados" lisent plus, notamment ceux qui sont parfois éloignés de la lecture classique, l'important étant de les détacher des écrans.

Le manga permet donc de développer l'imagination, la créativité et offre un accès à des univers variés qui parlent des préoccupations des jeunes. Il joue aussi un rôle social en créant un sentiment d'appartenance à une communauté. Il n'y a qu'à regarder le succès des "Comic Con", ces salons qui réunissent les fans de mangas, "cosplay" et "gaming".

Ce prix des "Mordus du Manga" est donc l'occasion de faire découvrir à tous l'univers riche et diversifié de la bande dessinée japonaise, tant sur le plan graphique que littéraire. C'est aussi l'occasion de découvrir des jeux de société, des écritures en japonais, des fabrications de poupées traditionnelles, origami ou encore démonstrations de K-pop.

Pour conclure et rester dans l'univers des mangas, je voudrais vous annoncer que dans le 8e arrondissement, pour célébrer l'événement Paris en Seine, le centre Paris Anim' espace Beaujon vous propose des ateliers d'initiation au dessin manga au parc Monceau, de 10 heures à midi, à l'attention de tout public, les 6, 13, 14 et 20 juillet prochains.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, vous avez formidablement parlé des "Mordus du Manga". Précisons simplement que la France est le deuxième pays plus grand lecteur de mangas au monde, après le Japon néanmoins.

Effectivement, cette forme est non seulement littéraire, mais parfois aussi tout à fait utilitaire et elle ouvre bien des horizons. Vraiment, je ne serai pas plus longue parce que vous avez tout dit. Merci d'avoir fait référence à ce qui se passera autour de Paris en Seine à partir de demain. De la baignade bien sûr, mais aussi une très forte implication des bibliothèques. Bien sûr, le 8e arrondissement, comme toujours, n'y fera pas exception, et en attendant je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 220.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2025, DAC 220).

2025 DAC 229 - Subventions (22.500 euros) et conventions avec les associations "Collectif Archives LGBTQI" et "Violette and Co association".

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 229 et l'amendement technique n° 109 de l'Exécutif. Il s'agit de subventions et conventions avec les associations "Collectif Archives LGBTQI" et "Violette and Co association".

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS, pour cinq minutes maximum.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans le cadre de la politique de la Ville de Paris en faveur de la promotion de la lecture et de l'écriture, ce projet de délibération vise à soutenir une structure particulièrement engagée dans la valorisation des cultures LGBTQIA+, l'association "Violette and Co".

Cette association joue un rôle majeur pour la visibilité et le rayonnement des cultures "queer" et lesbienne à Paris. Elle est à l'origine de la création de la librairie "Violette and Co" située dans le 11e arrondissement, véritable espace militant dédié aux auteurs, autrices et artistes indépendantes, et lieu d'accueil pour des actions de plaidoyer et de formation menées notamment par des associations lesbiennes.

Le montant de la subvention allouée à "Violette and Co" est cette année légèrement revalorisé, ce qui renforce l'association dans ses projets.

S'agissant d'un des très rares lieux plus particulièrement destinés à un public lesbien à Paris, c'est une excellente nouvelle qui rassurera les habitués et les associations.

Depuis 2023, "Violette and Co association" anime en effet des événements culturels féministes et LGBTQIA+, accueille des expositions artistiques, organise un club de lecture, des ateliers d'écriture, des résidences d'auteurs et souhaite développer une série de "podcasts" pour élargir la diffusion de ses activités. Elle mène également des ateliers de sensibilisation aux enjeux féministes et de prévention contre les LGBT-phobies à destination du jeune public.

Au vu de la richesse et de l'ambition de ses activités, il est proposé d'autoriser la signature d'une convention avec "Violette and Co association", accompagnée d'une subvention.

Je suis très heureuse de vous présenter ce projet de délibération et vous invite, chers collègues, à le voter.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Dominique KIELEMOËS, effectivement, en très peu de temps finalement, la librairie "Violette and Co" s'est installée comme une référence non seulement pour le champ littéraire et autre que couvre cette librairie, mais aussi parce qu'elle est devenue un acteur à part entière de la chaîne du livre, ce qu'on appelle la chaîne du livre, dont nous aurons l'occasion de reparler tout à l'heure, à Paris.

Ce, avec un nombre important d'actions culturelles, une diversité d'interventions aussi, une trentaine de partenariats noués avec des collectifs, avec des associations. Signe, bien sûr, d'une volonté de transmission des messages, mais aussi d'ouverture la plus grande possible.

Pas moins de 100 rencontres et actions culturelles ont été organisées au cours de ces derniers mois. C'était une soixantaine en 2023, donc la librairie continue de monter en puissance sur ses actions. Elle est aussi un lieu d'archives en ces temps où nous avons besoin de reconnaissance des diversités, de défense à Paris, en France, et contre tous les autoritarismes qui voudraient les faire taire.

Je vous invite à voter ce projet de délibération avec enthousiasme.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 109.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 109 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 229 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté, je vous remercie. (2025, DAC 229).

2025 DAC 234 - Communication sur le Plan Lire à Paris 2.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au Plan Lire à Paris 2.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au Plan Lire à Paris 2.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 234 avec l'amendement technique n° 125 et les vœux n°s 110, 111 et 112 qui y sont rattachés. Il s'agit de la communication sur le Plan Lire à Paris 2.

Madame Béatrice LECOUTURIER, pour cinq minutes maximum, je vous remercie.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, notre groupe MoDem et Indépendants a toujours été très attentif et force de proposition concernant les bibliothèques à Paris. Oui, les propositions de ce Plan lecture 2 vont dans le bon sens, car elles sont des mesures de bon sens que nous réclamions déjà depuis la précédente mandature.

Tout d'abord, l'harmonisation des horaires des bibliothèques. Enfin, enfin, il va être possible d'aller dans une bibliothèque à Paris sans se demander si elle est ouverte ou fermée, selon le lieu où vous habitez.

Les usages des Parisiens ont changé, leur mode de vie aussi a changé, il faut que les horaires d'ouverture coïncident, concordent avec leur nouveau mode de vie. Il était donc urgent de rendre lisibles les horaires incompréhensibles au niveau parisien.

Ensuite, l'ouverture dominicale d'au moins une grande bibliothèque par arrondissement est l'autre grande nouvelle. Là aussi, vous connaissez notre combat sur le sujet, ouvrir les bibliothèques le dimanche, c'est permettre à des parents ou à des grands-parents d'aller lire et choisir des livres avec leurs enfants ou leurs petits-enfants. C'est permettre à des personnes seules de tisser un lien autour du dernier livre lu ou des conseils donnés pour le prochain livre. C'est permettre à tous ceux qui n'ont pas une minute dans leur vie effrénée de la semaine, de se poser et de prendre le temps de la tranquillité du dimanche pour enfin ouvrir et lire un livre ou un magazine.

Cette décision d'ouverture dominicale doit être saluée, mais que de temps perdu.

Nous pouvons légitimement nous poser la question, pourquoi maintenant alors que vous aviez 6 ans pour le faire ? Cela fait des années que notre groupe porte cette proposition. Si elle avait été prise plus tôt, nous aurions gagné du temps et économisé un plan, mais c'est très bien, cela va dans le bon sens.

Si nous partageons les objectifs affichés de ce plan, nous refusons qu'il ne soit qu'un empilement supplémentaire de mesures non appliquées. Il faut maintenant des résultats concrets, mesurables, avec un calendrier précis. L'accès universel à la lecture vaut mieux que de bonnes intentions répétées.

Quant aux ouvertures dominicales, nous attendons une réponse rapide pour tous les arrondissements qui en sont dépourvus, et je pense en particulier au 16e arrondissement où il n'existe qu'une seule grande bibliothèque.

Autre défi important : faire revenir les jeunes dans les bibliothèques. Face à la désaffection inquiétante des jeunes vis-à-vis de la lecture, il convient d'être astucieux et imaginatif pour leur proposer d'autres modes de lecture complémentaires aux livres classiques.

En effet, l'important est de franchir la porte d'une bibliothèque, la magie opèrera ensuite. Des formats innovants tels que les clubs de lecture, les résidences d'auteurs ou les actions hors les murs dans les collèges attireront ces jeunes publics avec de l'innovation dans les supports adaptés à leur génération.

Enfin, j'aimerais rappeler que l'inclusion doit faire totalement partie de l'accueil des bibliothèques parisiennes. L'inclusion des publics les plus éloignés, qu'ils soient en situation de handicap ou de précarité, ne peut être un axe secondaire. Vous connaissez également la constance de notre groupe à défendre l'inclusion du handicap à Paris. La culture et les bibliothèques doivent aussi faire l'objet d'engagements chiffrés et suivis sur le sujet, comme des heures calmes que nous avons fait voter à l'unanimité, sans retour de votre part sur cette expérimentation.

Mais bon, toutes ces mesures vont dans le bon sens et nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Catherine IBLED, avec la présentation du vœu n° 110, pour cinq minutes maximum.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la lecture est effectivement une clé de l'émancipation. Les bibliothèques sont souvent les premiers lieux de culture et d'égalité des chances dans nos quartiers. C'est pourquoi je tiens donc, au nom du groupe Union Capitale, à saluer l'existence d'un tel Plan, Lire à Paris 2, c'est un sujet important, c'est une ambition nécessaire. C'est aussi un levier fondamental de cohésion sociale.

J'ai cependant quelques réserves de fond sur la manière dont ce plan est décliné, puisque ce plan affiche effectivement de nombreuses bonnes intentions, mais les ambitions ne suffisent pas, il faut une mise en œuvre crédible, mesurable et partagée.

Le réseau parisien des bibliothèques est remarquable par son étendue, nous avons 68 établissements, par sa richesse aussi documentaire, avec plus de 17 millions de documents, et par son engagement en faveur des publics prioritaires comme les jeunes, les publics en situation de handicap, ou les personnes incarcérées.

Mais de nombreux obstacles de terrain existent et nous ne pouvons donc les ignorer. Nous sommes nombreux, chaque jour, ou en tout cas chaque semaine, à être saisis par des usagers, des agents ou des associations sur les

horaires d'ouverture, qui restent aujourd'hui inadaptés. Beaucoup de bibliothèques ferment le lundi, le dimanche ou trop tôt en soirée, rendant leur accès difficile à la fois pour les salariés, les familles monoparentales ou les étudiants.

Nous regrettons donc que ce plan ne propose aucun calendrier concret d'extension des horaires, ni même une cartographie des établissements concernés. Nous l'avons pourtant demandé à plusieurs reprises et même défendu dans un vœu, un autre vœu qui avait été adopté au Conseil de Paris. Paris doit accélérer l'ouverture dominicale dans chaque arrondissement.

Le plan évoque aussi la transition écologique, la lutte contre les inégalités, l'accessibilité, mais sans chiffrage précis ni indicateur de suivi. On parle d'un réseau de lecture qui répond aux attentes des usagers, mais comment sont mesurées ces attentes ? Quels retours ont été réellement pris en compte et à quelle échéance le plan sera-t-il évalué ?

Nous avons donc besoin d'un vrai pilotage démocratique du Plan Lire à Paris 2, avec des remontées des conseils de quartiers, des mairies d'arrondissement et surtout des usagers eux-mêmes. Nous pensons que les bibliothèques peuvent vraiment jouer un rôle encore plus large que celui qu'il propose aujourd'hui, en accueillant des forums citoyens ou des cafés-débats dans les quartiers, en proposant des ateliers numériques intergénérationnels, en devenant des lieux refuges climatiques pendant les canicules, avec des ouvertures élargies.

Nous voterons donc bien sûr cette communication que nous saluons, car c'est un véritable effort fourni, mais nous attendons davantage de méthode, de transparence et d'impacts concrets pour les Parisiennes et les Parisiens.

A travers notre vœu, notre groupe continue de faire des propositions utiles, toujours en partant du réel, car lire à Paris, ce doit être à la fois facile, accessible et agréable pour toutes et tous, partout et tout le temps.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour la présentation du vœu n° 111, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, les bibliothèques sont le premier réseau culturel de France et à Paris ce réseau est un joyau, un pilier de la culture et de l'éducation. Avec 68 établissements, c'est le plus grand réseau municipal d'Europe.

Les bibliothèques représentent un service public essentiel, elles ne sont pas de simples lieux de prêt, mais des espaces de rencontre, d'apprentissage et d'émancipation. Elles accueillent aussi bien des enfants, des étudiants, des personnes en quête de formation et bien d'autres. En somme, elles sont des lieux d'émancipation collective accessibles à tous.

Le deuxième Plan Lire à Paris fixe des objectifs ambitieux que nous partageons en partie : renforcer les actions sociales, ouvrir à de nouveaux publics, s'engager dans la transition écologique et répondre aux besoins territoriaux.

Cependant, des inquiétudes légitimes subsistent chez les personnels et les usagers. Si ce plan propose des orientations essentielles, il manque de moyens de concertation, d'engagement fort pour le mettre en œuvre. Les bibliothécaires s'interrogent à juste titre, et nous aussi : comment accueillir davantage de public, ouvrir plus longtemps tout en préservant la qualité du service si les effectifs restent constants ?

Ces agents, dont les missions varient selon le territoire, réalisent déjà un travail extraordinaire en collaboration avec des écoles, des associations, des prisons, des institutions locales. Beaucoup reste à faire en matière de politique d'aller vers. Si vous voulez vraiment toucher les publics les plus éloignés, notamment ceux des quartiers populaires ou les personnes en situation de précarité, il faut un engagement beaucoup plus volontariste avec des actions de terrain renforcées et des ressources spécifiques, et donc des moyens.

Le respect des équipes doit rester une priorité. Harmoniser les horaires ou élargir les amplitudes d'ouverture, y compris le dimanche, ne peut se faire sans tenir compte de leurs conditions de travail.

Cela doit passer par un engagement en matière de création d'emplois, de renforcement de la brigade de remplacement. Cela ne peut en aucune façon se faire à moyens constants et de manière obligatoire.

Sur le travail dominical, notre groupe a évolué puisque nous sommes désormais pour. Mais il n'empêche, nous restons très vigilants sur sa mise en œuvre. Les agents doivent avoir la capacité de le refuser au-delà de sept dimanches par an et l'accueil du public ce jour-là doit être de qualité équivalente aux autres jours de la semaine.

Les horaires des bibliothèques parisiennes sont jugés insuffisants par rapport à d'autres capitales, mais cet argument néglige la richesse de notre maillage territorial. Avec 68 établissements répartis dans toute la ville, notre réseau offre une capacité unique pour répondre à une grande diversité de besoins et les horaires sont adaptés aux différents publics auxquels elles s'adressent.

Quoi qu'il en soit, pour ouvrir plus et tout le temps, une seule solution : créer des postes en grand nombre. Il est d'ailleurs crucial de préserver l'autonomie des petites bibliothèques avec chacune leur conservateur. Les rattacher à de grandes structures diluerait leur identité en faisant de simples annexes alors que chaque bibliothèque a

connaissance des besoins locaux, qui en font des lieux essentiels pour tisser des liens privilégiés avec leur environnement, pour offrir un service sur-mesure, adapté à leurs usagers.

Par ailleurs, nous saluons les engagements écoresponsables du plan, comme la réduction de la plastification, mais il faut se garder des solutions qui paraîtraient évidentes. Ne plus plastifier pourrait être contre-productif, obligeant à des rachats beaucoup plus fréquents. Des études préalables sont nécessaires pour évaluer les impacts environnementaux.

Cela me permet de faire la transition avec les fonds de musique et cinéma. On sent une tentation d'aller vers le "streaming" au détriment des supports physiques, mais attention, le "streaming" coûte très cher au niveau environnemental. Nous souhaitons, en tout cas, qu'une offre de haut niveau soit maintenue.

On a su augmenter le nombre de prêts pour ces supports et le succès a été au rendez-vous. En y ajoutant la gratuité, il y a de fortes chances pour que le nombre de prêts et d'emprunteurs augmente drastiquement.

Enfin, protéger le pluralisme éditorial est crucial. La mise en place d'une charte documentaire élaborée avec les professionnels est une avancée. Elle garantira leur autonomie face aux pressions extérieures et permettra une sélection indépendante.

Mes chers collègues, le réseau des bibliothèques de la Ville mérite toute notre attention. Les alertes des professionnels des syndicats doivent être entendues et ce plan nécessite des choix budgétaires clairs.

Nous appelons à un rééquilibrage de ce point de vue pour répondre aux besoins de tous, y compris des publics les plus éloignés. Préservons la diversité et la richesse de ce réseau. Ne laissons pas nos bibliothèques devenir des espaces standardisés et sous-financés. Soutenons un service inclusif, durable et respectueux de tous.

Pour cela, je vous invite à voter notre vœu. Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à M. Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette communication sur le Plan Lire à Paris 2 permet de mettre à l'honneur une fierté parisienne et de remercier les 1.264 agentes et agents de la Ville de Paris du service des bibliothèques qui en assurent le fonctionnement.

Paris est le premier réseau de lecture publique en Europe avec 68 établissements, dont 58 bibliothèques de prêt et 10 bibliothèques spécialisées auxquelles il faut rajouter la réserve centrale qui conserve un exemplaire de dizaines de milliers de titres ayant quitté les rayonnages des bibliothèques de prêt, mais étant accessibles via les navettes hebdomadaires.

Parmi les collections, on y trouve également des ouvrages historiques utiles pour de nombreux chercheurs et chercheurs, universitaires ou non. Sont donc mis à disposition des Parisiennes et Parisiens des livres, mais aussi des journaux, des C.D. de musique, des D.V.D. de films, de fictions ou de documentaires, des partitions, des jeux de société et même des instruments de musique, sans oublier des liseuses de livres ou des lecteurs de D.V.D.

Les bibliothèques sont par ailleurs des espaces tranquilles pour travailler, se cultiver, s'informer, mais aussi de plus en plus pour se rafraîchir. Ce plan est donc important et tout le monde le salue. Il succède à celui de 2018. Il nous est présenté sous une forme de communication, donc il ne sera pas soumis au vote, mais il doit être suivi par de nombreuses délibérations et avenants budgétaires pour mettre en cohérence les objectifs de celui-ci avec la réalité du service actuel des bibliothèques, et j'espère qu'il y aura aussi des votes à l'unanimité à ce moment-là.

Quels sont donc les objectifs que nous partageons et que nous saluons ?

Se rapprocher des besoins et des attentes des usagères et des usagers est la fonction première que nous attendons d'un service public, une fonction que le privé ne pense que par marchandisation et profit.

La question des horaires d'ouverture est importante, d'autant plus que la fermeture de la B.P.I. du Centre Beaubourg va entraîner une augmentation de l'afflux des utilisatrices et des utilisateurs. Il est donc indispensable de mener une réflexion approfondie sur l'ouverture le dimanche et ses modalités, mais en prêtant attention aux demandes sociales de nos agentes et agents qui s'expriment et qui sont légitimes.

L'externalisation croissante des services publics vers le numérique augmente aussi l'usage des ordinateurs des bibliothèques, et oblige aussi à revoir cette fonction, mais sans que cela soit source de conflit d'usage au sein des bibliothèques.

Je passe rapidement sur l'adaptation des bâtiments au dérèglement climatique, cela concerne tous les bâtiments de la Ville sauf à insister sur un point, les conflits d'usage, car les bibliothèques sont aussi des espaces frais, en rappelant qu'il ne faut pas négliger les questions de modération en ne confondant pas les fonctions sociales et de sécurité.

L'une des forces du réseau des bibliothèques, c'est l'ensemble des activités culturelles scientifiques qui permettent de valoriser les lieux et les fonds documentaires. Notons que le métier des agentes et des agents des bibliothèques de Paris ne prend pas place seulement au sein des bibliothèques. Le travail réalisé avec les écoles, les E.H.P.A.D., mais aussi les prisons, spécialement dédié au "Genepi", montre l'engagement des agentes et des agents de la Ville dans leur mission.

C'est normal que ce point soit mis en avant dans ce plan. C'est aussi normal que soient mis en avant les citoyennes et citoyens plutôt que la seule notion d'usagers et d'usagers. Nous ne sommes pas dans une relation de clients consommateurs, mais dans une relation de co-construction citoyenne.

Je note ici un point d'attention sur les volontés légitimes d'extension et d'harmonisation des heures d'ouverture. Si cette volonté nous semble légitime, les moments où les bibliothèques ne sont pas fermées sont entre autres des moments pendant lesquels ces actions en extérieur prennent place, ou ceux qui sont utilisés pour d'autres temps, notamment les temps scolaires.

Petite alerte sur la page 17 du plan, sur la confusion entre le média et le médium concernant les supports. Le retour vinyle illustre à merveille cette différence. La numérisation est beaucoup liée à la marchandisation des objets culturels et non à la défiance à l'égard des C.D. et des D.V.D. Il faut aller vers un accès gratuit ou quasi gratuit à la musique et aux films comme on l'a fait pour le livre.

La charte documentaire peut permettre de clarifier tout cela, mais à la seule condition qu'elle soit le produit d'une délibération de toutes les parties concernées, lectrices et lecteurs, professionnels de la culture, agentes et agents des bibliothèques.

L'objectif d'inclusion est important et peut permettre une nouvelle fois à la Ville de Paris d'innover socialement et juridiquement. Je pense notamment à la question des droits d'auteur, mais aux formats "audio" pour les personnes en situation de handicap visuel.

Un point important de ce plan est consacré au public prioritaire, qui à mon avis est un terme mal employé, car le point 3 du plan évoque plutôt comment créer un accès inconditionnel et universel à la culture en évoquant les actions hors les murs, l'accueil des personnes souffrant de problèmes psychiques.

Le mot jeunesse est mis en avant, mais attention aux effets d'annonce. Ce vœu ne peut pas être construit sans travailler avec la communauté éducative, avec les quartiers prioritaires, où pour de nombreux enfants la bibliothèque est le seul accès à la culture pour de nombreuses familles.

La jeunesse ne doit pas être une catégorie floue, car le public jeune est aussi très intéressé par le contenu des bibliothèques dites adultes.

Pour conclure et aborder le dernier point du plan, un réseau de lecture publique qui déploie les moyens de ses ambitions en faveur des agentes et des agents, je voudrais aborder la question de la méthode.

Notre groupe a rencontré les syndicats de la DAC et pense que le dialogue social est inutilement fragilisé. Nous ne pouvons pas d'un côté faire les louanges du personnel et d'un autre l'associer insuffisamment à la rédaction de ce plan. Parmi les signaux d'alerte récents, la dissolution brutale du groupe de travail "genre et féminisme" quelques jours avant le 8 mars a été perçue comme une remise en cause du rôle des professionnels dans leur travail.

Une des forces importantes du...

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Monsieur GLEIZES, s'il vous plaît, à votre conclusion.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, j'ai été un peu long.

Il est urgent de construire collectivement nos choix à venir et de réaffirmer notre ambition politique forte pour une lecture publique à Paris. C'est de la reconnaissance des alertes de terrain et d'une co-construction sincère que pourra émerger une ambition partagée pour la lecture publique à Paris.

Pour cela, je fais confiance à notre maire adjointe Carine ROLLAND et également à l'ancienne Ministre de la Culture Aurélie FILIPPETTI, pour mettre en œuvre un excellent Plan Lire 2, car je suis plus sceptique sur l'actuelle Ministre de la Culture pour nous aider en cela.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donc donner la parole à notre dernier orateur, M. Laurent SOREL, pour cinq minutes maximum avec la présentation du vœu n° 112.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, parfois l'enfer est pavé de bonnes intentions, parce que oui, ce Plan Lire à Paris 2 est plein de bonnes intentions. Faire la promesse à chaque Parisienne et Parisien d'un accès inconditionnel et universel à la connaissance, à l'imaginaire, à la création littéraire, c'est une belle promesse.

Afficher de bonnes intentions pour une meilleure accessibilité des bibliothèques au public le plus large, se rapprocher des besoins des usagers, faire de l'aller vers, aller vers la transition écologique et sociale, on ne peut qu'être d'accord là aussi.

Mais pourquoi je dis que l'enfer est pavé de bonnes intentions ? C'est parce que derrière ces intentions justement, les changements voulus par la Ville risquent de dégrader fortement les conditions de travail des 1.264 agents et même d'avoir des effets négatifs parfois sur le fonctionnement des bibliothèques, parce que oui, sans ces agents qui conseillent, accueillent, rangent les livres, coordonnent les initiatives culturelles, font de l'aller vers, il n'y a pas d'accès à la lecture, aux livres, à la culture, et sans concertation, sans leur participation pleine et entière, ce plan ne fonctionnera pas.

Premier problème donc de ce plan, la question de la standardisation des horaires. Oui, certains parlent d'une meilleure lisibilité pour le public, mais cette standardisation ne prend pas en compte la diversité des tâches des bibliothèques et de leurs missions, de leur travail. Parce que non, leur travail ne se résume pas à l'accueil physique dans les bibliothèques.

Deuxième problème, la Ville se réjouit d'une augmentation des moyens mis sur les interventions en direction de la jeunesse, sauf qu'à budget constant, plus pour la jeunesse, cela veut dire moins pour d'autres, donc moins pour qui ? C'est la question que je pose. Moins pour les publics éloignés de la lecture, moins pour les centres sociaux, moins pour les prisonniers ?

Troisième problème, la remise en cause des prêts de D.V.D. ou C.D. en bibliothèque de prêt, je précise, ce qui risque de menacer le renouveau actuel qui est très intéressant d'ailleurs, des prêts de films en D.V.D.

Quatrième problème, le temps de travail et la flexibilisation des horaires. Oui, évidemment, c'est pour un meilleur accès des bibliothèques au public, mais il y a un problème là, c'est que si cela se fait au prix de la détérioration des conditions de travail, cela ne va pas le faire, parce que le samedi et le dimanche, les heures de travail tardives à 19 heures, l'augmentation du travail le dimanche, etc., cela ne va pas.

Si vous voulez ouvrir davantage le dimanche les bibliothèques, si vous voulez ouvrir une heure de plus le soir, les samedis et dimanches, cela doit se faire avec des embauches simplement et pas en demandant aux agents de travailler 9 dimanches par an ou de rentrer à 20 ou 21 heures le samedi ou le dimanche quand ils habitent loin.

Cinquième problème, les petites bibliothèques évidemment, qui doivent garder leur autonomie pour mieux travailler et pas être fusionnées systématiquement avec les plus grandes.

Sixième problème, le décrochage des rémunérations, c'est un grand classique pour les agents de la Ville. Il y a des primes insuffisantes et il faut savoir, mais cela, vous le savez, qu'un service public de qualité, cela demande des agents bien payés à la hauteur de leurs tâches et à la hauteur des horaires décalés qu'ils ont.

Bref, mon vœu demande à la Ville de revoir sa copie pour un meilleur service public des bibliothèques, de revoir sa copie :

- Sur le maintien de la fermeture des établissements à 18 heures le samedi et le dimanche et la création d'un droit opposable au travail le dimanche au-delà de 7 dimanches par an.
- Sur un meilleur régime indemnitaire des bibliothèques, une revalorisation de la prime de travail le dimanche de 100 euros net.
- Sur le maintien d'un maillage fin et diversifié de l'offre de lecture publique, donc qui passe par l'existence de grandes médiathèques, certes, mais aussi le maintien de petites bibliothèques autonomes.
- Sur la création de postes titulaires pour renforcer les bibliothèques, notamment celles qui sont ouvertes le dimanche, parce que oui, pour ouvrir plus le dimanche, ce qui est une bonne chose, il faut embaucher et non pressurer davantage les agents.
- Sur le maintien des collections musique et cinéma dans les bibliothèques d'emprunt pour justement ne pas casser cette dynamique intéressante que l'on a observée, de développement de l'emprunt des D.V.D. cinéma.

Il faut que la Ville écoute les bibliothèques et qu'elle soit à la hauteur de ses ambitions et de son magnifique réseau de bibliothèques.

Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à tous les orateurs, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vos nombreuses interventions témoignent de l'intérêt et de l'attachement qui sont les vôtres et sont ceux des Parisiens pour le premier réseau de lecture publique en France et en Europe. Effectivement, c'est une fierté, nous le devons à ces 68 établissements et en premier lieu aux agentes et agents qui l'animent et le font vivre.

Redisons-le, parce que cela mérite d'être dit, lire à Paris est et doit rester plus qu'un droit.

Lire à Paris, c'est une promesse faite à chaque Parisienne et Parisien, celle d'un accès inconditionnel à la connaissance, à l'imaginaire, à la création. C'est une invitation à croire en la puissance de la lecture, en la force de la culture, en l'importance des bibliothèques comme service public à part entière, et j'y adjoins les autres partenaires, nous avons parlé tout à l'heure des librairies.

En tout cas, pour ce qui est de ce Plan Lire à Paris, il succède au premier plan lancé en 2018, qui signait déjà une politique ambitieuse, inclusive, ancrée dans les territoires, qui a produit bien des effets puisque nous en sommes à près de 5 millions de visites par an, 10,5 millions de prêts par an. Les chiffres sont vertigineux, vous pouvez essayer de les ramener à une journée type, je l'ai fait, vous verrez, c'est passionnant.

En tout cas, ce deuxième plan, par quoi se caractérise-t-il ? D'abord, par une démarche inédite et innovante, qui a consisté à faire appel aux agents eux-mêmes. 130 agents à l'occasion de 15 groupes de travail se sont réunis entre décembre 2023 et mars 2024 aux côtés de directions partenaires. La lecture publique n'est pas que de la culture, cela implique la Direction des Solidarités, la Direction des Affaires scolaires, la Direction de la Jeunesse et des Sports ou la DSP.

Chaque groupe a travaillé sur l'un des grands axes du futur plan, produit une synthèse de ses réflexions et contribué directement à la rédaction des orientations pédagogiques dudit P.L.A.P. 2.

J'insiste sur cet aspect, il s'agit bien là d'un plan stratégique, d'un projet, effectivement tout n'est pas indiqué dans le détail, parce que ce n'est pas l'objet d'un tel texte d'orientation.

Son objet est bel et bien de tracer les grandes lignes, de donner des orientations, de fixer des ambitions, puis de travailler avec l'ensemble des établissements, de travailler avec des organisations syndicales, les représentants du personnel pour faire advenir les modalités concrètes. J'ai oublié, pardon, le Conseil parisien de la Jeunesse, qui a apporté sa pierre à cet édifice. Mentionnons le rôle central du service des bibliothèques et du livre de la Direction des Affaires culturelles, qui a formidablement piloté tout cela.

Ce document stratégique, désormais, fait l'objet de discussions approfondies dans le cadre du dialogue social, nous n'y dérogerons pas. Les quatre grandes priorités qui ont été évoquées font l'objet du dialogue social quasiment au quotidien, à l'occasion d'audiences, à l'occasion d'instances que je préside.

Et donc oui, tout cela est abordé, que cela soit la réponse aux demandes des usagers, des citoyens, l'universalité de l'accueil et de l'hospitalité des bibliothèques est bien sûr importante, donc réponse en matière d'harmonisation des horaires, d'extension de l'ouverture le week-end, de modernisation des services numériques, de renforcement du maillage territorial, c'est abordé.

Le rôle en faveur de l'éducation aux médias, je parlais du partenariat avec la Direction des Affaires scolaires, cher Patrick BLOCHE, bien sûr que cela fait partie des missions placées très haut dans ce plan stratégique.

La transition écologique, eh oui chère Raphaëlle PRIMET, nous observerons s'il y a des effets de bord et si remplacer les films plastiques par autre chose, cela induit un plus fort recours à de nouveaux achats. Nous évaluerons tout cela.

L'accueil inconditionnel, vraiment j'insiste, l'accueil inconditionnel comme un principe fondamental des bibliothèques et des médiathèques parisiennes, l'hospitalité est au cœur de leurs missions, notamment pour les publics dits prioritaires.

Et puis, un aspect qui n'a pas été abordé auquel nous tenons beaucoup, c'est la valorisation des compétences des agentes et agents à travers la formation continue. C'est un point important de ce plan, je tenais à le mentionner.

Je ne pourrai pas répondre en détail à tout ce que vous avez abordé et je vais vers ma conclusion, mentionnons tout de même pour ce qui est de créer des postes, nous avons ouvert l'année dernière une médiathèque, la merveilleuse médiathèque James Baldwin dans le 19e. Demain matin aura lieu l'inauguration de la bibliothèque Virginia Woolf dans le 13e arrondissement. Oui, c'est accompagné de création de postes. Oui, cette année les budgets d'acquisition dans les bibliothèques et médiathèques augmentent. Ces aspects sont annualisés, les budgets le sont et nous y veillerons.

J'en termine, merci pour vos encouragements, je les entends et les prends en tant que tels. Ce plan ne standardise pas, cela lui est parfois reproché, il harmonise. Il ne surcharge pas, il réorganise. Il ne réduit pas, il adapte. En somme, c'est un plan stratégique et de concorde.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à retirer vos vœux, faute de quoi j'y émettrai un avis défavorable. Soyez assurés que nous poursuivrons le déploiement de la lecture publique à Paris à la hauteur de ce à quoi ce plan engage.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 125 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 125 est adopté.

Le vœu n° 110 du groupe Union Capitale est-il maintenu ?

Mme Catherine IBLED. - Nous allons le retirer, mais nous comptons sur vous pour pouvoir échanger sur ce plan, merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 111 du groupe Communiste est-il maintenu ? Oui.

Donc, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 111 est donc rejeté.

Monsieur SOREL, le vœu n° 112 est-il maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable le vœu n° 112.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 112 est rejeté.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DAC 234. Je vais laisser la présidence à Patrick BLOCHE, à qui je souhaite un très bel anniversaire aujourd'hui. On doit donc finir vite pour lui !

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Sandrine CHARNOZ au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Non, on a tout notre temps. Passer ma journée d'anniversaire avec vous, je voudrais qu'elle ne se termine pas.

2025 DAC 378 - Subventions (24.700 euros) et signature de conventions pluriannuelles pour 3 associations au titre de la politique de la ville.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 378 et l'amendement technique n° 113. Le projet DAC 378, ce sont des subventions et la signature de conventions pluriannuelles pour trois associations au titre de la politique de la ville.

Je vous propose de mettre aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 113 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 113 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 378 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAC 378).

2025 DAC 402 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Forum des Images" (1er).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 402 : convention d'occupation du domaine public avec l'association "Forum des Images" dans le 1er arrondissement de Paris.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le "Forum des Images" est un pilier de la vie culturelle parisienne. Créé en 1988 à l'initiative du poète Pierre Emmanuel pour préserver la mémoire filmée de Paris, il est devenu en 35 ans une institution incontournable accueillant chaque année plus de 330.000 spectateurs avec une attention particulière au jeune public.

Au fil du temps, le "Forum" a su se réinventer sans jamais renier sa vocation première : faire du cinéma, de l'animation et même du jeu vidéo des outils de compréhension du monde. Il propose une approche accessible, collective et exigeante de l'image à mille lieues de certains établissements élitistes où le débat s'étiole dans l'entre-soi.

Aujourd'hui, dans un contexte saturé de "fake news", de "deepfakes" et de contenus générés par intelligence artificielle, renforcer l'éducation à l'image n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Offrir aux jeunes les moyens de décrypter le flux visuel permanent, c'est leur permettre de garder leur esprit critique et leur libre arbitre. Ce travail, le "Forum des Images" le mène chaque jour, mais il ne peut le faire qu'en restant un établissement public, ouvert à toutes et tous, avec une équipe pérenne et respectée.

Alors que partout en France le monde culturel souffre des décisions prises au sommet, nous devons défendre ce type de lieu. C'est précisément dans ces périodes difficiles que la Ville doit soutenir ces structures culturelles en refusant de les abandonner à la logique du marché.

Aujourd'hui, la Ville reproche au "Forum" de ne plus être suffisamment attractif et de ne pas disposer d'un modèle économique stable. Pourtant, les alertes avaient été lancées dès 2018, lors de l'arrivée de l'école TUMO, une structure gratuite qui a profondément déséquilibré le modèle financier du "Forum", et à laquelle nous nous étions opposés à l'époque.

Les difficultés qui en découlent avaient été anticipées par les salariés. Rien de surprenant donc, nous sommes face à une prophétie autoréalisatrice. 5 ans plus tard, les conséquences sont là. Sous prétexte de mauvaise gestion, on impose un projet de transformation sans concertation. Résultat : suppression de postes, affaiblissement de la programmation, perte de sens. C'est toujours le même scénario.

Chacun le sait, la nature a horreur du vide. Là où les pouvoirs publics reculent, le privé s'engouffre. Nous avons bien noté, lors du dernier débat budgétaire, que le gel de 10 % ne serait pas appliqué au "Forum". C'est une bonne chose, mais au-delà du gel, il faut des garanties. Le projet du "Forum" doit être respecté et s'il devait évoluer, ce doit être avec les salariés, les professionnels et bien sûr les usagers, pas contre eux.

La convention d'occupation du domaine public entérine ces évolutions, parfois inquiétantes. Pourtant, sa reconduction reste indispensable, mais elle ne peut l'être sans un examen lucide des causes profondes du malaise actuel, car la culture n'est pas une marchandise, elle ne se vend pas, elle se transmet, elle se partage.

Lors du dernier Conseil, nous avons présenté avec le groupe "Les Ecologistes" un vœu pour défendre l'identité du "Forum". Aujourd'hui encore, nous réaffirons notre soutien à cette institution essentielle. On dit qu'une image vaut 1.000 mots, pour l'avenir, pour la culture, pour nos enfants, cela me rappelle à quel point le "Forum des Images" mérite d'être défendu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Carine ROLLAND, Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci chère Raphaëlle PRIMET.

Concernant le "Forum des Images", je ne reviens pas sur le vœu que vous aviez déposé au précédent Conseil, jamais la Ville n'a reproché de mauvaise gestion au "Forum des Images". Nous n'avons pas pu accéder à leur demande d'augmentation de la subvention. Rappelons tout de même que la Ville verse une subvention de 5,5 millions d'euros chaque année à cet établissement par l'intermédiaire de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, subvention maintenue depuis 2022, qui n'a jamais baissé et qui sera intégralement, j'entendais votre inquiétude, chère Présidente, versée au "Forum" en 2025, c'est une certitude.

Je ne reviens pas sur l'objet du projet de délibération, qui est une mise à disposition des locaux municipaux à un tarif très avantageux, celui de 1.500 euros par an, toujours pratiqué pour les associations, bien en deçà bien sûr de la valorisation réelle de locaux en plein cœur de Paris.

Pour le reste, c'est précisément parce que nous considérons aussi que le 7e art doit pouvoir garder toute sa place au cœur de Paris que la B.D., les nouvelles images, l'éducation aux nouvelles images doivent elles aussi trouver et garder toute leur place que nous accompagnons la réforme portée par la direction de l'Association, j'en salue d'ailleurs le directeur Claude FARGE et les équipes, qui font preuve d'une véritable dynamique en la matière.

Oui, il y a eu des échanges, bien sûr qu'il y a eu des inquiétudes et c'est bien légitime de la part des salariés face à la réflexion d'évolution du modèle économique et programmatique. Mais, cela ne provenait pas d'une quelconque défiance de la Ville, les différents administrateurs ici présents dans cet hémicycle, qui siègent au conseil

d'administration pourraient en attester, mais bien d'une volonté de faire en sorte que la subvention soit la mieux utilisée possible en résonance avec l'époque.

La réforme s'appuie aujourd'hui sur le maintien de TUMO, sur une programmation qui doit rester riche et élaborée grâce au savoir-faire des équipes bien sûr, l'accueil, comme c'est le cas, de festivals et d'événements, tout en préservant les postes en C.D.I., c'est un engagement pris par la direction.

Ce projet a été présenté très récemment en conseil d'administration. La présentation s'est bien passée. Les salariés s'étaient, je l'ai dit, exprimés et les inquiétudes à ce stade, me semble-t-il, ont pu être progressivement levées.

Je précise aussi que les représentants des salariés ont été reçus par la Ville, qui a rappelé non seulement l'attachement que je viens de dire au "Forum", mais aussi un projet qui préserve son A.D.N. cinématographique.

Nous sommes face à un lieu qui se réforme pour prendre un souffle nouveau, en résonance avec l'époque. Nous continuons de l'accompagner et je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 402.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 402).

2025 DAC 442 - Subvention de fonctionnement (55.500.000 euros) à l'établissement public "Paris Musées".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 442 : subvention de fonctionnement à l'établissement public "Paris Musées".

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite profiter de ce projet de délibération visant à attribuer un deuxième acompte annuel de subvention à l'établissement public "Paris Musées", pour saluer le travail remarquable mené par les équipes de cet établissement unique et précieux dans le paysage culturel parisien.

"Paris Musées", établissement public local à caractère administratif, assure la gestion des 14 musées municipaux. Il porte avec rigueur et détermination l'ensemble des missions qui lui ont été confiées : préservation et valorisation des collections, expositions temporaires, publications, actions pédagogiques et culturelles. Une richesse qui embrasse de nombreux domaines, des beaux-arts à l'histoire en passant par la mode et la littérature.

"Paris Musées" s'inscrit pleinement dans la politique culturelle que nous menons à Paris. Son autonomie juridique et budgétaire lui confère une réactivité essentielle pour accompagner la diversité des projets scientifiques et culturels portés par chacun des musées. La mutualisation des moyens au sein de cet établissement permet par ailleurs une gestion à la fois plus efficace et plus efficiente. Elle libère les équipes pour qu'elles se concentrent sur leurs missions fondamentales, tout en optimisant l'impact des investissements publics.

Les résultats sont là, la fréquentation ne cesse de progresser, ces dernières années ont vu des records successifs et les ressources propres se développer, même si le financement reste majoritairement assuré par la Ville de Paris.

Le budget de fonctionnement réunit dans une enveloppe unique l'ensemble des crédits liés aux musées, incluant notamment la masse salariale et la maintenance des bâtiments. En 2024, "Paris Musées" a proposé une programmation d'expositions de grande qualité, attirant près de 5 millions de visiteurs. Un travail de fond sur les collections permanentes a été également poursuivi avec exigence.

Conscient des enjeux économiques, "Paris Musées" poursuit en 2025 ses efforts pour renforcer ses ressources propres qui représenteront près de 41 % de ses recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif. Cela permettra d'anticiper l'augmentation inévitable de certaines dépenses ainsi que la perte de recettes liée à la fermeture pour travaux de rénovation de certains musées, comme ce fut le cas récemment du musée de la Vie romantique qui rouvrira bientôt ses portes, ou encore du site archéologique des Catacombes, qui connaîtra une période de travaux à la fin de cette année.

Au cœur de ses missions, "Paris Musées" place l'accès à la culture pour toutes et tous. La gratuité des collections permanentes en est un pilier fondamental et c'est un engagement politique constant défendu par cette majorité.

Quand d'autres envisagent de faire payer l'entrée au sein de certaines collections muséales dans un objectif de pur profit, nous réaffirmons sans cesse que les collections des musées de la Ville de Paris sont le bien commun des Parisiennes et des Parisiens, et qu'à ce titre leur accès doit être gratuit. C'est un droit. A cela s'ajoutent des programmes de médiation ambitieux, des ateliers pédagogiques de grande qualité, et des outils numériques toujours plus innovants.

L'établissement soutient la recherche scientifique autour des collections, édite des catalogues d'exposition, publie des ouvrages de référence. Sur le plan numérique, il investit pour proposer un accès en ligne aux collections, des visites virtuelles et de nouvelles expériences immersives.

Dans le paysage culturel parisien, "Paris Musées" joue un rôle à la fois structurant et indispensable. Il contribue puissamment à la démocratisation de notre patrimoine, garantit un accès large et inclusif à la culture, y compris pour les publics les plus fragiles, et propose une offre riche et diversifiée à travers ses 14 musées, du musée d'Art moderne à la maison de Victor Hugo, en passant par le palais Galliera ou le musée de la Vie romantique.

Par ses expositions, par son action constante de valorisation, "Paris Musées" participe pleinement au rayonnement de Paris comme capitale mondiale de l'art et de la culture. Il attire aussi bien les Parisiennes et les Parisiens que les touristes du monde entier.

En somme, "Paris Musées" est un acteur clé, il allie une structure innovante à une ambition culturelle exigeante. Il protège, valorise et transmet un patrimoine inestimable tout en œuvrant à son ouverture au plus grand nombre.

C'est pour toutes ces raisons, mes chers collègues, que je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération et je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, chère Dominique KIELEMOËS, vous avez tout dit. Je vais essayer de dire le reste, mais surtout pas en vous répétant.

Saluer bien sûr le formidable travail mené par "Paris Musées" et l'ensemble de ses plus de 1.000 agents, chère Olivia POLSKI. Saluer la fréquentation en 2024, avec une année olympique où l'on nous promettait que les sites culturels seraient désertés et que tout se passerait mal, eh bien, près de 5 millions de visiteurs sont allés découvrir les trésors de "Paris Musées".

Vraiment, je ne redirai pas tout ce que vous avez excellemment dit, chère Dominique KIELEMOËS, je mentionnerai juste quelques aspects.

Une nouveauté qui me tient particulièrement à cœur pour 2024 et qui se poursuivra et verra vraiment le jour en 2025 : la création d'un comité d'usagers de 18 à 26 ans au musée Carnavalet, qui invite les jeunes à participer au choix d'orientation stratégique du musée, dans une démarche de participation totalement citoyenne tournée vers la jeunesse.

Egalement, toujours en parlant de jeunesse, les efforts constants déployés à l'attention des plus jeunes qui n'attendent pas le poids des années pour être des petits citoyennes et citoyens parisiens.

Nous avons donc déjà commencé, nous continuerons d'amplifier les accrochages à hauteur d'enfants, les activités dédiées et les week-ends en famille, et créerons des espaces jeunes dédiés, à commencer par celui à venir du musée d'Art moderne.

Tout cela se verra dès cet été avec la formidable opération "Un été au musée", un large choix d'activités gratuites à destination de la jeunesse, je le redis, à commencer par les centres de loisirs, Monsieur le Maire, ainsi qu'un large choix d'autres activités à destination du champ social, de la santé, de la justice, de l'éducation, et tout cela aux côtés d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale reconnue, initiatrice d'autres dispositifs dans des musées nationaux, notamment avec la mise en place d'une plateforme partagée de mesure et d'analyse d'impact environnemental unique en France à ce jour.

Voilà quelques éléments en complément de ce que vous avez dit pour vous inviter à voter encore plus favorablement ce projet de délibération en soutien à "Paris Musées".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 442, en invitant tous les membres du conseil d'administration de "Paris Musées" à ne pas prendre part au vote. Je le dis, comme cela, ce sera noté. Il y en a quelques-uns, je m'attribue cette non-levée de bras si j'ose dire.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2025, DAC 442).

2025 DGOM 5 - Conventions de partenariats pour le "Carnaval Tropical de Paris" édition 2025.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 114 de l'Exécutif au projet de délibération DGOM 5, qui concerne une convention de partenariat pour le Carnaval tropical de Paris édition 2025, qui a lieu dimanche. Je vous invite à y participer.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 114 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGOM 5 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DGOM 5).

2025 DICOM 25 - Convention de cession de droits de propriété intellectuelle et convention d'occupation du domaine public relatives aux festivités du 14 juillet 2025.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 25 et l'amendement technique n° 115 de l'Exécutif.

Le projet DICOM 25, c'est la convention de cession de droits de propriété intellectuelle et convention d'occupation du domaine public relatives aux festivités du 14 juillet 2025.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 115 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 115 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 25 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DICOM 25).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la baisse de fréquentation des salles de spectacles et aux obstacles d'accès rencontrés par les Franciliens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Qui présente le vœu n° 116 ? C'est Geoffroy BOULARD qui va présenter le vœu n° 116 du groupe Union Capitale, relatif à la baisse de fréquentation des salles de spectacles et aux obstacles d'accès rencontrés par les Franciliens.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu porté par Brigitte KUSTER et l'ensemble des élus du groupe Union Capitale, après le constat que les salles de spectacles parisiennes connaissent une baisse sensible de fréquentation, qui affecte l'équilibre économique et artistique des structures culturelles, en particulier indépendantes.

Cette désaffection est liée à des freins concrets de mobilité tels que les embouteillages persistants, la raréfaction des places de stationnement, l'absence de solutions de circulation fluide ou lisible pour les automobilistes franciliens.

Paris doit poursuivre ses efforts pour évidemment verdir la ville, rendre l'espace public plus favorable aux piétons et autres mobilités douces. Elle ne peut pas cependant se refermer sur elle-même et doit demeurer accessible aux habitants de la Métropole et de l'ensemble de la région francilienne.

Ce vœu demande à la Ville de Paris :

- de reconnaître les difficultés d'accès rencontrées par de nombreux Franciliens pour venir assister à des spectacles dans la Capitale, et notamment en raison de conditions de circulation et de déficit de stationnement. Le spectacle vivant s'en trouve particulièrement touché.

- Que la Ville engage une concertation avec les collectivités voisines, les autorités de transport, les opérateurs culturels, élabore des solutions qui favorisent l'ouverture culturelle de Paris vers sa Métropole, vers sa banlieue, comme des dispositifs temporaires de stationnement qui pourraient être imaginés.

- Et enfin, que la Ville accompagne les lieux de spectacles dans leurs initiatives visant à attirer de nouveaux publics franciliens par une meilleure coordination logistique et des moyens de communication adaptés, ainsi qu'un accueil renforcé et spécifique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre, Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement. J'entends un manque de vigueur dans votre voix, mais peut-être me trompe-je. Je pourrais le comprendre tant...

Ah oui, vous replongez dans vos notes, je comprends.

Je pourrais le comprendre tant le propos de ce vœu m'étonne, et à plusieurs égards. D'abord les chiffres, j'ai vu passer récemment une communication évoquant le chiffre d'affaires et le résultat net des théâtres privés en 2024, qui affichent une santé insolente. Les établissements liés à la Ville se sont assez formidablement remis de la période destructrice et délétère de la crise sanitaire, donc j'entends ces inquiétudes, ces rumeurs de fréquentation en baisse, rien de très tangible à mon sens pour les étayer.

Quant à les imputer aux difficultés pour accéder auxdits établissements en termes de mobilité, peut-être faut-il vous rappeler que le réseau des mobilités francilien n'est pas complètement à la main de la Ville et que vous pourriez peut-être en parler à Mme PÉCRESE.

Mais quand bien même, demander aujourd'hui que l'on puisse prendre sa voiture pour retourner au spectacle, franchement, les bras m'en tombent ! Les bras m'en tombent parce que, voyez-vous, 75 % des gaz à effet de serre émis par les établissements de spectacles vivants sont liés effectivement au transport, à l'échelon national.

Cela n'est absolument pas le cas à Paris, justement parce que les spectateurs sont des citoyennes et des citoyens comme les autres et qu'ils utilisent les mobilités douces, et les transports publics.

Je ne serai pas plus longue. Je suis navrée, cher Monsieur le Maire, cher Geoffroy BOULARD, de vous annoncer que j'émettrais un avis défavorable à votre vœu si vous souhaitiez le maintenir.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 116 est maintenu ? Sans doute, il est maintenu. Il veut rentrer dans son arrondissement ce soir, c'est pour cela qu'il le maintient. On l'attend sinon.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 116, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 116 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la réalisation d'une bibliothèque médiathèque au sein du quartier Auteuil sud.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 117 relatif à la réalisation d'une bibliothèque médiathèque au sein du quartier Auteuil sud.

La parole est à Samia BADAT-KARAM, pour le présenter, au nom du groupe LR-LCI.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite vous représenter, au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", un vœu essentiel pour les habitants du Sud du 16e arrondissement, la création d'une bibliothèque ou médiathèque dans le quartier d'Auteuil sud.

J'avais déjà soulevé cette question lors du dernier Conseil de Paris, chère Carine ROLLAND, sans obtenir de réponse satisfaisante. Pourtant, cette demande est légitime, documentée et portée par tous les habitants comme par la mairie d'arrondissement.

De nombreux vœux ont été portés sur le sujet par Jérémie REDLER, Francis SZPINER, Sandra BOËLLE, et au niveau de l'arrondissement par notre collègue chargée de la culture, Bérengère GRÉE. Ce secteur du Sud du 16e arrondissement, souvent perçu comme favorisé, est en réalité socialement mixte. Il compte une part importante de locataires, de familles monoparentales avec un revenu médian parfois inférieur à la moyenne parisienne, et surtout il est l'un des plus mal dotés en équipements culturels.

Le constat est simple, aujourd'hui, la seule bibliothèque accessible est Musset, un équipement exigu, avec à peine 4 places assises, qui ne peut pas répondre aux besoins d'un bassin de vie de près de 70.000 habitants, dont de nombreux enfants et adolescents scolarisés dans les établissements du quartier.

Un projet avait pourtant été envisagé dans le cadre de "Réinventer Paris 2" à l'usine des eaux. Il a été abandonné par la Ville, faute de garanties financières. Résultat : aucune alternative concrète n'a été proposée depuis.

A l'heure où vous allez nous présenter le Plan Lire à Paris, qui entend faire de la lecture une priorité municipale, ce vœu apporte une réponse concrète, simple et efficace, car enfin comment prétendre, je vous cite, "renforcer la place de la lecture dans le quotidien des Parisiens", si vous continuez d'ignorer la situation du 16e sud, l'un des seuls quartiers de Paris sans bibliothèque digne de ce nom ?

Le Plan Lire affiche de grandes ambitions : moderniser le réseau, déployer des bibliothèques hors les murs, valoriser la lecture jeunesse, c'est très bien, mais rappelons l'essentiel : créer de nouveaux établissements là où il y a un vrai besoin.

Notre vœu est donc double, dans le cadre de ce plan que vous avez présenté, qui est ambitieux, nous vous demandons d'engager une concertation sérieuse avec la mairie du 16e pour créer une bibliothèque ou une médiathèque dans le Sud de l'arrondissement et étudier des pistes concrètes, qu'il s'agisse d'un local existant dans le patrimoine de la Ville ou de l'intégration de ce besoin dans un futur projet immobilier.

A l'heure du Plan Lire, je me répète, voici une occasion d'enclencher une action culturelle réellement structurante au service de tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Samia BADAT-KARAM.

La parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame la Conseillère.

Effectivement, votre demande n'est pas nouvelle puisque nous avons eu le débat dans cet hémicycle en 2022, en décembre 2024, et la dernière fois vous avez dévoyé une inscription sur une délibération qui n'avait rien à voir pour l'évoquer.

"Quadri repetita" donc, et ma position n'a pas changé, malheureusement pour vous, mais heureusement pour la cohérence de ce que nous portons en ce sens que la création d'une bibliothèque ne s'improvise pas, parce que c'est une chose sérieuse. Elle suppose des investissements conséquents, un plan stratégique là aussi, un lieu adapté dont il n'appartient pas à notre hémicycle de décider sur la base d'un vœu.

Pour ces raisons, je vous invite à retirer votre vœu, sinon j'y émettrai pour la troisième fois un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est maintenu ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je veux bien le retirer, si Mme ROLLAND accepte que l'on engage les discussions. Je suis d'accord. Je fais exactement ce que vous me dites. J'accepte de le retirer si vous acceptez qu'on fasse une réunion sur le sujet.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Une petite réunion pour un retrait de vœu. Il y aura une réunion, voilà ! On appelle cela les "deals" de fin de séance. Une petite réunion de Mme ROLLAND, un retrait de vœu de Mme BADAT-KARAM. Tout le monde est content ? Elle manquait de réunions, Mme ROLLAND. Mme ROLLAND a dit qu'elle organiserait une réunion, je suis peut-être allé vite en besogne, mais j'ai donc considéré que vous aviez retiré votre vœu.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Le sujet est sérieux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Evidemment. On se relâche un peu, mais au bout de quatre jours, ce n'est pas totalement anormal. Je confirme une réunion contre un retrait de vœu.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'état préoccupant du bâtiment de la fontaine de la Croix-du-Trahoir au 111, rue Saint-Honoré.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 118 relatif à l'état préoccupant du bâtiment de la fontaine de la Croix-du-Trahoir au 111, rue Saint-Honoré.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Si je prends la parole, cela signifie que la fin du Conseil est proche, mais je vous demanderai un peu d'attention sur un sujet qui, je pense, le mérite.

Au 111, rue Saint-Honoré se trouve un bâtiment du XVIII^e siècle inscrit aux Monuments historiques. C'est un ancien répartiteur d'eau. Le bâtiment de la fontaine de la Croix-du-Trahoir présente une forte valeur patrimoniale au cœur même de Paris, à proximité immédiate de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Ce bâtiment a d'abord été squatté, puis la Ville a passé une convention d'occupation et une convention d'objectifs avec les squatteurs, qui s'étaient constitués en collectif, transformé donc en association "Paris Centre art", qui désormais est "Le laboratoire de la création".

En 2004, des manifestations culturelles ont eu lieu, mais de moins en moins. Et depuis 2004, le bâtiment s'est significativement dégradé, suscitant l'inquiétude des riverains, son aspect extérieur est absolument indigne de la Capitale et de l'entretien des bâtiments que nous devons au patrimoine parisien.

Dès lors, nous attendons des réponses, des réponses de la Ville et des actes. D'abord, qui occupe ce bâtiment désormais ? Bâtiment, je le rappelle, inscrit aux Monuments historiques et sous quel régime ?

Deuxièmement, quand la Ville mènera-t-elle les travaux absolument nécessaires de diagnostic et les travaux de rénovation de ce bâtiment historique au cœur de la Capitale, pour ne pas laisser un tel joyau se dégrader de la sorte ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Présidente, pour répondre à votre question, le bâtiment est occupé par le "Laboratoire de la création" via une convention d'occupation du domaine public conclue en 2005. Néanmoins, congé a été donné à cette association dès novembre 2023, dans la perspective de mener les travaux que vous appelez de vos vœux et pour développer à terme de nouveaux projets, notamment à dimension culturelle.

Un second courrier a même été envoyé en juillet 2024, indiquant qu'il n'y aurait pas de renouvellement de la convention d'occupation du domaine public. Pour ce faire, la Direction affectataire de l'emprise à la Ville de Paris a enclenché une procédure en vue d'un départ effectif dudit "Laboratoire de la création".

Effectivement, le site doit faire l'objet de travaux. Le diagnostic du bâtiment a été effectué par la Ville. L'association, qui a été accompagnée de nombreuses années par la Ville et en particulier par la Direction des Affaires culturelles, est aujourd'hui sur le départ dans le cadre d'une procédure qui suit son cours.

Notre attention conjointe devrait donc permettre effectivement de libérer les locaux, de mener les travaux le plus promptement possible, puis de pourvoir à de nouvelles activités culturelles en ce lieu.

Les attendus étant, vous l'aurez compris, déjà engagés, je vous invite, Madame GATEL, à retirer votre vœu, sans quoi j'y apporterai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Compte tenu de la réponse de Carine ROLLAND, quel est votre souhait ?

Mme Maud GATEL. - Je le maintiens, car je n'ai pas eu de réponse à la deuxième de mes demandes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Ce vœu est donc maintenu, avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 118 est rejeté.

2025 DAC 267 - Subventions (27.000 euros) à onze associations historiques et signature de onze conventions pluriannuelles d'objectifs.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous avons un amendement technique n° 120 de l'Exécutif au projet de délibération DAC 267, les subventions... Je n'avais pas d'indication, vous vouliez faire une explication de vote sur le vœu n° 118 ?

M. Boris JAMET-FOURNIER. - J'étais inscrit, Monsieur le Maire, mais je ne parle que si l'on me donne la parole.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La séance n'a pas été informée de votre souhait d'explication de vote. J'en suis désolé, comme le vœu a été voté, tout cela serait un peu décalé. Désolé, la prochaine fois venez me voir directement.

Je recommence, amendement technique n° 120 de l'Exécutif au projet DAC 267, ce sont des subventions à 11 associations historiques et signatures de 11 conventions pluriannuelles d'objectifs.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 120 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 120 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 267 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAC 267).

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que les désignations...

Un rappel au règlement, Monsieur le Président, c'est cela ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Premier adjoint, je sais que c'est votre anniversaire, vous êtes pressé, je suis désolé, mais c'est un rappel au règlement en vertu de l'article 14.

Au dernier Conseil de Paris, cela vous concerne puisque vous vous étiez engagé à nous faire un point sur les travaux cet été dans les établissements scolaires, nous avons retiré notre vœu à ce sujet. Nous souhaiterions donc que cette demande soit mise à exécution et qu'il y ait une information sur l'état des travaux réalisés cet été dans les écoles parisiennes. Nous n'en avons pas une liste arrêtée, je le dis puisque cela concerne plusieurs arrondissements, le 15e et le 17e arrondissement également. Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous avez vu mon cabinet se précipiter sur moi comme une sorte de bouclier face à votre attaque frontale. La réponse, et vous n'avez pas de vœu à retirer d'ailleurs, est : un courrier est en préparation. Cela valait au moins un rappel au règlement.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous demande de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Association "Société nationale d'horticulture de France" (Conseil d'administration) (R. 19) :

Personnalité qualifiée titulaire :

- M. Sylvain LEROUX.

Personnalité qualifiée suppléant :

- M. Régis CRISNAIRE.

1001 vies Habitat (Conseil de surveillance) (R. 20) :

- Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Groupe public d'intérêt Cafés-Cultures (Assemblée générale) (R. 21) :

- Mme Afaf GABELOTAUD, en remplacement de M. Nicolas BONNET-OULALDJ, démissionnaire, désigné lors de la séance des 14, 15, 16 et 17 novembre 2023.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2025, R. 19 à R. 21).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La prochaine séance du Conseil n'aura lieu que du 7 au 10 octobre. Je vais donc me permettre de vous souhaiter d'excellentes vacances estivales.

Remercier pour cette dernière séance de l'année scolaire, les services du Conseil de Paris, les cabinets des adjointes et adjoints et des groupes qui composent le Conseil de Paris.

Je vous remercie chaleureusement, chers collègues, d'être aussi nombreux dans cet hémicycle en ce 4 juillet à 17 heures 45. Je remercie les Parisiennes et les Parisiens qui nous ont suivis sur "paris.fr".

Nous aurons réussi à boucler cette séance avant le début de Fnac Live, une vraie prouesse.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 4 juillet 2025 à dix-sept heures quarante-cinq minutes).

Questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Questions écrites du groupe "Les Ecologistes".

QE 2025-23 - Question de Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Fatoumata KONÉ et des élu·e·s du groupe "Les Ecologistes" à M. le Préfet de police relative aux statistiques genrées.

Libellé de la question :

"Monsieur le Préfet de police,

La Préfecture de police nous adresse chaque trimestre une "Fiche élus" regroupant les indicateurs trimestriels de la délinquance et de l'activité des services de police sur le territoire parisien avec un comparatif sur la même période de l'année précédente. Nous pouvons ainsi constater que la délinquance et la criminalité, au-delà de plusieurs faits-divers dramatiques, sont en baisse régulière depuis plusieurs années sur presque tous les postes, à l'exception des violences sexistes et sexuelles, et plus particulièrement des violences conjugales, ces deux dernières étant en augmentation constante.

Cette fiche nous est importante, permettant l'adaptation de nos politiques publiques de prévention. Cependant, nous souhaitons qu'elle puisse évoluer, en y faisant apparaître, comme c'est le cas pour la part de mineurs mis en cause, des indicateurs genrés, tant pour les personnes mises en cause que pour les personnes victimes. Comme c'est le cas des statistiques publiées annuellement par le Ministère de l'Intérieur concernant les interpellations et le Ministère de la Justice concernant les condamnations.

Ainsi, Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Fatoumata KONÉ et les élu·e·s du groupe "Les Ecologistes" demandent à M. le Préfet de police de faire évoluer la fiche élus transmise aux élu·e·s du Conseil de Paris en y faisant apparaître des indicateurs genrés de la délinquance et de la criminalité, tant pour les personnes mises en cause que pour les personnes victimes."

Réponse commune (M. Nicolas NORDMAN, adjoint et M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Il est demandé au Préfet de police de faire évoluer la fiche transmise aux élus du Conseil de Paris en y faisant apparaître des indicateurs genrés de la délinquance et de la criminalité, tant pour les personnes mises en cause que pour les personnes victimes.

La Préfecture de police diffuse à échéances régulières des données statistiques à destination des élus parisiens. Ces documents constituent un outil essentiel de suivi et d'aide à la compréhension des phénomènes de sécurité publique, en offrant une lecture synthétique de l'évolution des indicateurs de délinquance et de l'activité des services de police sur le territoire de la Capitale.

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité de l'information transmise, et afin de mieux répondre aux besoins d'analyse exprimés par les élus, la demande visant à intégrer des données différenciées selon le sexe

pour les personnes mises en cause et les victimes, a été examinée avec une attention particulière par le Préfet de police.

Il a ainsi été décidé de produire, en complément des fiches habituelles, une nouvelle fiche semestrielle à l'échelle de Paris, comportant des données ventilées par sexe (hommes, femmes, total). Ces informations concerneront à la fois les personnes mises en cause et les victimes, et porteront sur trois grandes catégories de faits : les atteintes aux biens, les atteintes volontaires à l'intégrité physique et les violences sexuelles.

Cette évolution s'appliquera uniquement à ce nouveau support spécifique, sans extension, à ce stade, aux publications par arrondissement ni aux autres documents statistiques.

Ces éléments fourniront un éclairage précieux pour l'analyse des phénomènes de délinquance, en particulier pour ceux présentant une forte dimension genrée. Ils viendront ainsi appuyer les politiques locales de prévention et de lutte contre les violences.

La Préfecture de police réaffirme ainsi son engagement en faveur de la transparence et de la modernisation des statistiques mises à la disposition des élus, tout en tenant compte des contraintes opérationnelles liées à leur production et à leur consolidation."

QE 2025-24 - Question de M. Emile MEUNIER et des élu·e·s du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative au périmètre du Jardin d'Acclimatation.

Libellé de la question :

"Madame la Maire,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 avril, la Ville de Paris a approuvé un avenant à la convention d'occupation du domaine public (CODP) conclue avec le groupe "LVMH" pour l'exploitation du bâtiment de l'ex musée des Arts et Traditions Populaires.

Cet avenant permet l'extension de la CODP initiale, dont le périmètre passe de 6.373 mètres carrés à 12.762 mètres carrés, soit un doublement de surface. Cette extension s'opère au détriment du Jardin d'Acclimatation, dont la superficie baisse d'autant et offre à "LVMH" l'occupation de ce terrain pour 25 ans supplémentaires.

Or, cette cession au profit d'un acteur privé ne s'accompagne d'aucune redevance fixe due à la Ville, ni d'indemnisation compensatoire, ce qui interroge sur la valorisation du domaine public. Par ailleurs, la convention autorise désormais l'usage privatif de l'amphithéâtre de verdure jusqu'à 130 jours par an pour des événements liés aux activités de "LVMH", réduisant d'autant la jouissance de ce lieu pour les usagers du jardin.

L'absence de mise en concurrence pour un usage exclusif d'un espace scénique en plein air, mis à disposition d'une entreprise privée pour une durée de 50 ans, soulève de légitimes interrogations au regard du droit domanial et du Code de la commande publique.

Ainsi, M. Emile MEUNIER et les élu·e·s du groupe "Les Ecologistes" souhaitent savoir :

- Quels éléments ont conduit la Ville à ne pas revoir à la hausse la redevance domaniale liée à l'extension du périmètre de la CODP au profit de "LVMH" ?
- Si une étude d'impact a été réalisée concernant la privatisation possible de l'amphithéâtre de verdure jusqu'à 130 jours par an, et quelles garanties ont été posées pour préserver l'accès au public à cet espace durant cette période ?
- Si des avis juridiques ont été sollicités quant à la légalité de cette modification, en particulier concernant l'absence de mise en concurrence pour l'attribution de nouveaux espaces privatifs pour 25 ans supplémentaires ?"

Réponse (M. Patrick BLOCHE, premier adjoint) :

"On rappellera tout d'abord, comme cela a déjà été souligné en séance du Conseil de Paris, que la CODP pour l'exploitation du bâtiment de l'ex Musée des Arts et Traditions Populaires, modifiée par l'avenant voté en Conseil de Paris quant à son assiette foncière, permet la restructuration dudit musée, grâce à un investissement de 158 millions d'euros (valeur 2017) réalisé par le titulaire (le groupe LVMH), la Ville récupérant la propriété de ce bâtiment à l'issue de la CODP.

1/ Sur les éléments ayant conduit la Ville à ne pas revoir à la hausse la redevance domaniale liée à l'extension du périmètre de la CODP au profit de LVMH

Sur les 6.389 mètres carrés adjoints à la CODP du MATP seul le parvis de 370 mètres carrés à l'est du bâtiment (cf plan ci-dessous) pourra accueillir des événements dans la limite de 130 jours par an. La CODP prévoit un mécanisme de redevance forfaitaire, complété par une redevance variable sur le chiffre d'affaires. L'exploitation économique étant très limitée sur les espaces adjoints dans le cadre de l'avenant, la redevance fixe n'a pas été modifiée dès lors que la Ville sera intéressée au chiffre d'affaires généré sur les espaces via la redevance variable qui se déclenche dès le 1er euro de chiffre d'affaires généré.

2/ Sur la réalisation d'une étude d'impact concernant la privatisation possible de l'amphithéâtre de verdure jusqu'à 130 jours par an, et les garanties posées pour préserver l'accès au public à cet espace durant cette période

Selon les stipulations de l'article 3 de l'avenant, et afin de maintenir l'aspect de jardin largement ouvert aux usagers du jardin d'acclimatation et aux visiteurs du futur centre culturel, l'exploitation commerciale du périmètre adjoint n'est permise que sur le parvis (370 mètres carrés) et cela pour un nombre de jours limité (130 jours par an). Ainsi, excepté cet espace, le théâtre de verdure reste accessible librement toute l'année aux visiteurs du jardin. Aucune privatisation, activité commerciale ou événementielle n'est ainsi permise en dehors du parvis.

- Extrait de l'article 3 de l'avenant :

Il prévoit de maintenir les espaces verts au Nord et à l'Est (dont le jardin en pleine terre en gradins engazonnés) librement accessibles aux promeneurs du Jardin d'Acclimatation. Aucune privatisation, activités commerciales ou événementielles n'est prévue sur ces espaces.

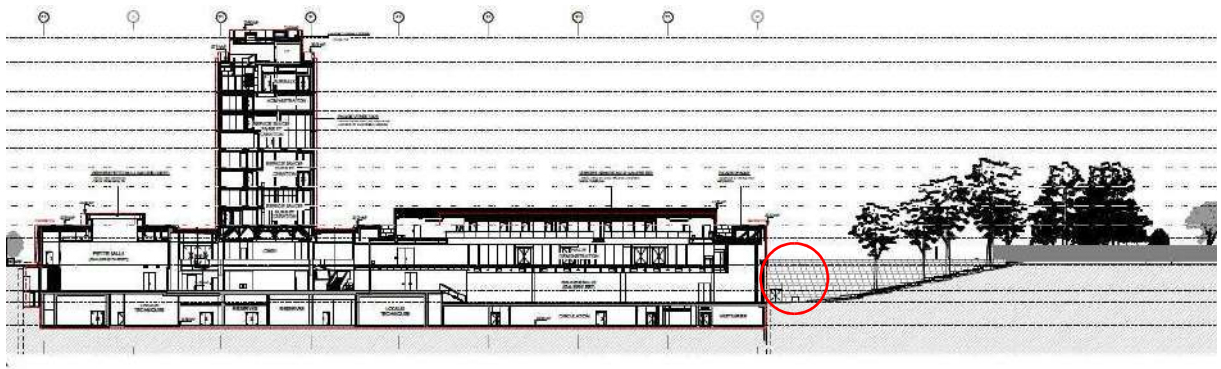
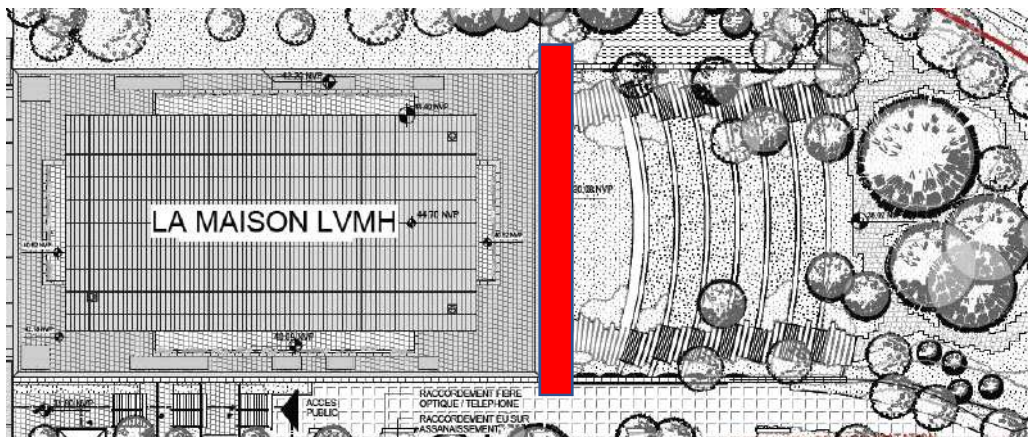
Seul le parvis (niveau bas) de 370 m² environ de l'espace des gradins engazonnés pourra accueillir des événements en lien direct avec les activités du MATP, dans une limite de 130 jours par an.

3/ Sur la sollicitation d'avis juridiques quant à la légalité de cette modification (absence de mise en concurrence pour l'attribution de nouveaux espaces privatifs pour 25 ans supplémentaires)

Le projet d'avenant a été partagé avec la direction des affaires juridiques. Considérant les caractéristiques de la parcelle et ses contraintes géographiques, techniques et fonctionnelles il a été considéré qu'une mise en concurrence n'était pas justifiée, au sens de l'article L. 2122-1-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Par ailleurs, au regard de l'espace très limité ouvert aux activités commerciales, en lien direct avec les activités exercées au sein du bâtiment, il a été considéré que l'impact sur l'équilibre économique du contrat était non substantiel.

Parvis de 370 m² :





Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 144, DEVE 39, DEVE 70, DU 139 et DTEC 23.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 34, DASCO 19, DASCO 62, DAE 161, DLH 135, DLH 144, DJS 93 et DFPE 154.

Mme Maud GATEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 3.

M. Alexis GOVCIYAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 70.

M. Jean-Pierre LECOQ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DSP 7, DTEC 29, DASCO 19, DASCO 62, DAE 81 et DAE 161.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 87, DICOM 21 et DAE 147.

M. Emmanuel COBLENCÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 130.

M. Pierre CASANOVA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 37, DDCT 113, DAJ 2, DLH 145, DAC 418, DSOL 102, DSOL 110, DDCT 111, DDCT 110, DDCT 112, DDCT 113, DDCT 115, DDCT 116, DDCT 117, DSOL 103, DU 87, DDCT 108 et DVD 49.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 34, DTEC 23 et DAE 144.

Mme Barbara GOMES ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DTEC 31 et DAE 147.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DSP 52.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 25, DAE 163, DSP 59, DLH 133, DU 144, DAE 71, DU 139 et DAC 89.

M. Jérémy REDLER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 46.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 70.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 87, DTEC 31, ainsi que sur le vœu n° 83.

M. Christophe NAJDOVSKI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 144.

Mme Alice TIMSIT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 31.

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DSP 59, DLH 133, DU 139, DU 144, DDCT 110, DAE 71, DJS 13, DAE 25 et DAE 163.

Mme Valérie MONTANDON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DSP 7, DTEC 29, DASCO 19, DASCO 62, DAE 81 et DAE 161.

Mme Aminata NIAKATÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 2.

Votes spécifiques.

Le groupe "Les Ecologistes" vote contre les articles 8 et 13 du projet de délibération DDCT 41, ainsi que sur le vœu n° 104.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2025 DCPA 17 Adhésion à l'Association "construire en chanvre".

2025 DLH 10 Location de l'immeuble 36, rue Myrha (18e) - Avenant au bail emphytéotique.

2025 DLH 119 Octroi de la garantie des emprunts finançant une opération de rénovation de résidence pour personnes âgées réalisée par l'Habitation Confortable au 33 rue Piat (20e).

2025 DLH 121 Modification et octroi de garanties d'emprunts finançant diverses opérations de logements sociaux réalisées par Paris Habitat.

2025 DLH 128 Réalisation, 154 rue de Charonne (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 38 logements sociaux (13 PLA-I, 13 PLUS, 12 PLS) par Paris Habitat - Subvention (3.973.960 euros).

2025 DLH 133 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP.

2025 DLH 135 Réitération et modification de garantie d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux et intermédiaires réalisés par Elogie-SIEMP.

2025 DLH 140 Octroi de garanties d'emprunts finançant un programme de rénovation de 11 logements sociaux réalisé par Immobilière 3F situé 11 rue de Rouen (19e).

2025 DLH 142 Modification de la garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par CDC Habitat Social situé 146-148 rue Roquette (11e).

2025 DLH 146 Réalisation 58-60 avenue Parmentier (11e) d'un programme de création de 14 logements PLS et 13 logements intermédiaires par Batigère Habitat - Subvention (1.748.520 euros).

2025 DLH 148 Ajout par voie d'avenant d'une clause de renouvellement des locations y compris commerciales pour une durée expirant au-delà de celle des baux emphytéotiques conclus avec Paris Habitat OPH.

2025 DLH 149 Modification de garanties d'emprunts finançant des programmes de création de logements sociaux réalisés par l'Habitation Confortable.

2025 DLH 188 Convention de coopération entre la Ville de Paris et l'Association foncière logement-Digneo.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2025 DVD 54 Dispositif de soutien aux bailleurs sociaux pour la création de places stationnements vélos sécurisées - Evolution des modalités d'attribution.

2025 DVD 58 Site de stockage et de recyclable de matériaux de Bonneuil - Renouvellement de la convention d'occupation avec Haropa.

2025 DVD 72 Parcs de stationnement Passy et Delessert (16e) - Convention de DSP avec la société Indigo pour la modernisation du parc Delessert, la mise en conformité du parc Passy et l'exploitation de l'ensemble.

2025 DVD 75 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (222.593,69 euros).

2025 DVD 83 Occupations temporaires du domaine public viaire pour le stationnement des vélos dans un cadre événementiel - Tarification.

2025 DVD 86 Adhésion et versement de cotisation à l'association l'Avere-France.

2025 DVD 94 Inspection Générale des Carrières - Participation de deux communes des Hauts-de Seine (92) aux frais de fonctionnement - Conventions.

2025 DVD 100 Transition énergétique et écologique des flottes fluviales - Participation au Plan d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation (PAMI) 2023-2027 de Voies Navigables de France - Convention.

M. David BELLARD, rapporteur.

2025 DJS 55 Convention d'engagements réciproques pour l'accueil de volontaires en service civique solidarité seniors 2024-2025.

2025 DJS 59 Subventions (220.000 euros), conventions et avenants avec 10 associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits.

2025 DJS 60 Subventions (253.500 euros), conventions et avenants avec 56 associations de jeunesse (10e, 11e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

2025 DJS 61 Subventions (211.900 euros), conventions et avenants avec 58 associations de jeunesse (9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

2025 DJS 62 Subventions (282.500 euros), conventions et avenants avec 85 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances.

2025 DJS 92 Relocalisation temporaire des activités du Centre Paris Anim' Château-Landon - Avenant n° 2 à la DSP relative aux Centres Paris Anim' du 10e arrondissement.

2025 DJS 93 Avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la SEM Elogie-SIEMP pour la démolition et la reconstruction du CPA Mercœur 4, rue Mercœur (11e).

2025 DJS 114 Relocalisation temporaire des activités du Centre Paris Anim' Clavel - Avenant n° 1 à la DSP relative aux Centres Paris Anim' du 19e arrondissement.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2025 DAE 127 Subventions (120.000 euros) et convention avec la Cité Universitaire Internationale de Paris.

2025 DASCO 15 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (37.667 euros) pour des projets d'animation sur temps périscolaire et extrascolaire mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU.

2025 DASCO 19 Convention d'organisation entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France pour les travaux de rénovation de la Chapelle et du Théâtre de la Cité mixte régionale Jacques Decour (9e).

2025 DASCO 21 Subventions et convention avec Adapeila pour Loisirs Pluriel Paris 13 (95.000 euros) et Loisirs Pluriel Paris 19 (95.000 euros) pour 2 centres de loisirs pour enfants en situation de handicap et valides.

2025 DASCO 38 Subventions d'investissement (315.635 euros) à 29 collèges au titre du budget participatif des collèges - Édition 2024-2025.

2025 DASCO 46 Projet de convention et de financement (10.763 euros) avec la Caisse des écoles du 18e arrondissement pour la fourniture d'une prestation de restauration pour les actions de l'École Dehors.

2025 DASCO 47 Collèges publics parisiens - Dotation complémentaire de fonctionnement (30.000 euros), subventions d'équipement (17.300 euros) et subventions pour travaux (76.276 euros).

2025 DASCO 51 Subvention (52.400 euros) et avenant et subvention compensatrice de redevance occupation locaux (37.600 euros) avec le Conseil départemental des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris (8e).

2025 DASCO 54 Occupations précaires de logements situés dans des EPLE - Conventions.

2025 DASCO 56 Caisse des écoles du 13e arrondissement - Attribution d'une subvention complémentaire (933.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 57 Caisse des écoles du 17e arrondissement - Attribution d'une subvention complémentaire (238.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2025 DASCO 60 Adoption d'une convention de partenariat avec le collectif Enketo.

2025 DASCO 62 Avenant n° 2 à la convention de participation financière entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France dans le cadre du projet de rénovation de la Cité mixte régionale Jacques Decour (9e).

2025 DASCO 63 Indemnisation amiable de GAN Assurances en réparation d'un dommage aux biens et de la perte de loyers suite à un sinistre dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2025 DASCO 65 Convention cadre de partenariat pour l'académie des langues.

2025 DDCT 62 Subventions (21.250 euros) à 4 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 10e arrondissement.

2025 DDCT 100 Fixation de la redevance d'occupation du domaine public due par la SCM Espace Santé Paris 6 au titre de l'occupation de locaux situés dans le bâtiment de la Mairie du 6e arrondissement.

2025 DDCT 143 Modification de la délibération fixant les conditions d'emploi des collaborateurs et collaboratrices des maires d'arrondissement.

2025 DEVE 39 Prorogation du contrat d'objectifs et de moyens de la régie personnalisée École du Breuil pour la période 2025-2027 et communication du bilan 2022-2024.

2025 DFPE 5 Subventions (1.787.571 euros) à 13 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 17 lieux d'accueil enfants parents à Paris.

2025 DFPE 107 Subventions (464.500 euros), conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale.

2025 DFPE 137 Subvention (775.316 euros) à 5 associations et signature de 4 conventions pluriannuelles (2025 à 2027) et 2 conventions annuelles (2025) d'objectifs pour le fonctionnement de relais petite enfance (RPE).

2025 DFPE 169 Avenant n° 1 à la convention avec les Ministères Economiques et Financiers, relative à la gestion des crèches situées dans les locaux des ministères, 8 place du Bataillon du Pacifique (12e).

2025 DICOM 22 Convention de coproduction relative à l'organisation de l'événement Paris hors ligne.

2025 DVD 97 Syndicat des copropriétaires de l'immeuble du 41 rue du faubourg Saint-Martin - Protocole transactionnel.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2025 DAE 42 Grand Prix de Pâtisserie de la Ville de Paris.

2025 DAE 81 Convention biennale (2025-2026) avec la chambre de commerce et d'industrie de la région Paris Ile-de-France.

2025 DAE 94 Subvention (5.000 euros) à la Confédération générale de l'alimentation en détail d'Île-de-France et convention de partenariat pour l'organisation des Grandes rencontres des métiers de la gastronomie.

2025 DAE 116 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - Convention.

2025 DAE 152 Budget participatif - Subvention (90.000 euros), et convention avec l'association Nouvelle Association Rendez-Vous Marsoulan (12e) pour le projet Ciel de Toit, rue du rendez-vous (12e).

2025 DAE 158 Salon d'art contemporain et de design et Salon d'Automne sur la place de la Concorde (8e) du mercredi 22 octobre au dimanche 2 novembre 2025 - Convention de partenariat et tarification.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, rapporteur.

2025 DSP 11 Subventions (765.000 euros) avec 2 conventions à 8 associations participant à la lutte contre les cancers à Paris.

2025 DSP 40 Subventions (50.000 euros) à trois associations et un établissement scolaire dans le cadre du programme héritage "Transformations Olympiques".

2025 DSP 50 Adhésion de la Ville de Paris au réseau de santé périnatal parisien (RSPP).

2025 DSP 52 Subventions (27.499 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' (6e, 19e).

2025 DSP 58 Contrat de partenariat pour des actions éducatives en santé environnementale avec l'établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (EPPDSCI - Universcience).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2025 DFA 30 Prise de participation de la Sem Axe Seine énergies renouvelables dans la société de projet "Rouen Vallée hydrogène".

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2025 DGGP 9 Convention de coopération entre la Ville de Paris et la commune du Kremlin-Bicêtre pour l'amélioration de la gestion des voiries limitrophes.

2025 DSOL 94 Subventions (95.000 euros) à 7 associations et convention ou avenant avec 5 d'entre elles, pour leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit des familles.

2025 DU 6 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Acquisitions d'emprises publiques auprès de la Semapa et cession à la Semapa après déclassement d'un volume en sursol de la rue Watt dans l'ilot M10 de la ZAC.

2025 DU 89 ZAC Python-Duvernois (20e) - Déclassement et cession à la SEMAPA d'emprises foncières nécessaires pour constituer le lot 4 (2ème phase de cession) et le lot n° 10.

2025 DU 117 Cession de 2 lots de copropriété à la Foncière Paris Commerces, au 60 rue Raymond Losserand (14e).

2025 DU 118 Revente d'un local commercial préempté à la SAS Foncière Paris Commerce, 117 rue de Crimée (19e).

2025 DU 123 Cession par adjudication d'un bien 40 rue de Leibniz (18e).

2025 DU 134 Opération Villa d'Este (13e) - Modalités d'intervention pour la requalification des espaces libres.

2025 DU 144 Renoncement au droit de retour de la Ville en faveur de la RIVP (résidence Les Fusains) à Aubervilliers (93).

2025 DU 155 ZAC Bédier-Oudiné (13e) - Cession à la SEMAPA d'une emprise bâtie dans le secteur Oudiné.

2025 DU 165 Autorisation de surplomb du domaine public municipal dans le cadre de l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'un immeuble d'habitation 38 des Rigoles (20e).

2025 DU 167 Convention de financement régionale relative à l'aménagement des Orgues de Flandre (19e) - Autorisations à Paris Habitat et à la SEMAPA de solliciter des subventions.

2025 DU 174 Modificatif à l'EDDV de la parcelle FZ n° 1 - Constitution de servitudes grevant le volume 66701 à Beaugrenelle, 29-35, quai André Citroën - 1-15, rue de Javel (15e).

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2025 DSOL 64 Subventions (125.000 euros) et convention tripartite avec la FCS de Paris co-signée par la CAF de Paris pour les années 2025-2027 et convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec le REVS.

2025 DSOL 81 Subventions au Crédit municipal de Paris (4e) et à Crésus Île-de-France (14e) pour la mise en œuvre d'actions visant la prévention et la lutte contre le surendettement.

2025 DSOL 86 Subventions de fonctionnement (623.282 euros) et conventions avec 4 associations pour des projets à destination des familles en situation de précarité.

2025 DSOL 91 Subventions (173.000 euros) à 5 organismes, conventions pour leurs actions visant l'insertion par logement, accès aux droits, prévention des expulsions locatives et lutte contre l'habitat indigne.

2025 DSOL 103 FSL de Paris : Avenant à convention avec EDF et convention avec le SIAAP relatifs aux aides au maintien de la fourniture d'énergie et d'eau et aux conditions de participation au FSL.

2025 DSOL 110 Subventions (440.000 euros) et conventions à 26 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

2025 DSOL 111 Subventions (1.241.493 euros) à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement auprès de jeunes en difficulté et en risque d'exclusion (5 conventions annuelles et 3 conventions).

2025 DSOL 114 Subventions d'investissement (59.710 euros) dans le cadre de 2 conventions avec l'association Solidarité Roquette lauréat de l'édition du budget participatif 2024.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2025 DAE 30 Subvention (190.000 euros) à l'Accélérateur parisien d'innovation locale pour l'emploi (La PILE) (19e).

2025 DAE 38 Subventions de fonctionnement et d'investissement (550.000 euros) et conventions avec 19 structures et un avenant à une convention dans le cadre de l'appel à projets ParisCode10.

2025 DAE 62 Subventions de fonctionnement et d'investissement (642.200 euros), conventions et avenants avec 27 organismes dans le cadre de l'AAP Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2025.

2025 DAE 112 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI - Universcience) (8e).

2025 DAE 123 Subventions (23.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux associations dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

2025 DAE 150 Subvention (1.500 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'Association pour le droit à l'initiative économique - ADIE (18e, 19e) dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

2025 DAE 161 Participation au financement des régimes d'aides économiques - Renouvellement de la convention autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides sur le fondement des régimes d'aide de la région.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2025 DPE 28 Adhésion de la Ville de Paris à la Centrale d'achat du transport public (CATP) pour l'achat d'aspiratrices et laveuses électriques de trottoirs et autres matériels et fournitures proposées par la CATP.

2025 DPE 29 Subventions (52.100 euros), conventions avec 5 associations lauréates de l'appel à projets "Compostage de proximité 2025" et signature d'un avenant.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2025 DAE 130 Subvention de fonctionnement (40.000 euros) à l'Association Vacances & Familles pour sa délégation d'Ile de France.

2025 DDCT 126 Subvention de fonctionnement à l'association Kluster Collectif, dans le cadre de leurs actions parisiennes.

2025 DDCT 131 Subvention d'investissement (10.000 euros) à l'association Slice dans le cadre de la gestion du lieu culturel du 20e arrondissement.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2025 DAE 107 AAP Immobilier - Projet "Les Amarres" (13e) - Subvention (4,76 M€) et convention avec SOGARIS pour l'innovation dans la logistique décarbonée.

2025 DAE 121 Subvention de fonctionnement (40.000 euros) et convention avec l'association l'Incubateur au féminin WILLA.

2025 DAE 132 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) et convention avec l'association Agoranov.

2025 DAE 146 Subvention (38.000 euros) à France Esports et convention.

2025 DAE 157 Avenant n° 1 de la convention type du Challenge Innovation Résilience et Adaptation Climatique.

2025 DAE 163 Hôtel d'activités Losserand (14e) - Avenant au bail à construction avec la RIVP.

2025 DTEC 13 Convention de partenariat avec le CEPRI pour le déploiement de la fresque de la crue.

2025 DTEC 18 Convention avec la Fondation des solidarités urbaines.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2025 DFPE 1 Subventions (283.101 euros), avenant n° 1 à l'association Léo Lagrange Nord - Ile de France (80) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant (18e).

2025 DFPE 34 Subvention (238.459 euros), avenant n° 1 à l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective située 38-40 rue des Annelets (19e).

2025 DFPE 44 Subvention (153.000 euros), avenant n° 1 au Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour son établissement d'accueil de la petite enfance situé 1 bis, rue de Joinville (19e).

2025 DFPE 45 Subventions (443.386 euros), avenant n° 1 et subvention (9.678 euros) et convention d'investissement à l'association AFAPE (10e) pour ses 2 établissements d'accueil du jeune enfant (10e et 19e).

2025 DFPE 52 Subvention (695.800 euros), avenant n° 1 à l'association Centre israélite de Montmartre pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant.

2025 DFPE 57 Subvention (94.087 euros), avenant n° 1 à l'association Institut d'éducation et des pratiques citoyennes (IEPC) pour sa crèche collective A Petits Pas au 6/8, impasse du curé (18e).

2025 DFPE 69 Subvention (154.067 euros), et avenant n° 1 avec l'association Le Moulin Bleu (12e) pour la crèche parentale Pic Puce située 60, bis rue de Picpus (12e).

2025 DFPE 78 Subvention (113.637 euros), avenant n° 1 à l'association La Joannaise du Gros Caillou (7e) pour la halte-garderie La Joannaise du Gros Caillou 11 rue Pierre Villey (7e).

2025 DFPE 85 Subvention (198.221 euros), avenant n° 1 à la Fondation de l'Armée du Salut (20e) pour la crèche collective Le Palais des Enfants située 94 rue de Charonne (11e).

2025 DFPE 88 Subvention (169.980 euros), avenant n° 1 à l'association Gribouille Alésia (14e) pour la crèche collective Gribouille Alésia située 11 ter/quater rue d'Alésia (14e).

2025 DFPE 95 Subvention (176.424 euros), avenant n° 1 à l'association Archipelia (20e) pour le multi-accueil situé 12, allée Père Julien Dhuit (20e).

2025 DFPE 99 Subvention (117.631 euros), avenant n° 1 à l'association Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte-garderie située 4, rue d'Annam (20e).

2025 DFPE 110 Subventions (3.225.000 euros), avenant n° 1 à la fondation Léopold Bellan pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

2025 DFPE 111 Subvention (382.538 euros), avenant n° 1 à la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie sise 13 bis, rue des Bernardins (5e).

2025 DFPE 114 Subvention (60.103 euros), avenant n° 1 à l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective située 18, rue de l'Orillon (11e).

2025 DFPE 119 Subvention (7.033 euros) et convention avec l'association "Relais 59" pour la réalisation de travaux de rénovation pour la halte-garderie située 1 rue Hector Malot (12e).

2025 DFPE 120 Subvention (428.026 euros) et convention avec l'association "L'Ile aux Trésors"(19e) pour la création d'un établissement de jeunes enfants au 27 rue Bouret (19e) dans le cadre d'un relogement.

2025 DFPE 152 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SAS Born to Be, situé au 77 rue de Lourmel (15e).

2025 DFPE 154 Subvention (2.046.000 euros) et convention avec Elogie-Siemp (19e) pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant au 4 bis rue Coustou (18e).

2025 DFPE 167 Cession à l'euro symbolique aux Ministère des Armées de l'équipement de petite enfance modulaire situé dans les jardins du Sénat et signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

2025 DU 140 Acquisition auprès de la société Gramat Balard de 3 lots de copropriété (1 logement de fonction, 1 cave, 1 parking) 10 rue André Lefebvre (15e).

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure.

2025 DAE 71 Site des Cordeliers (6e) - Bail emphytéotique avec la RIVP et avenant à concession de travaux à la RIVP.

2025 DAE 145 Ajustements des volets 2 et 3 du dispositif de financement associatif étudiant Kit Asso.

2025 DAE 159 Convention de partenariat avec l'Atrium de l'Université Paris Cité dans le cadre de la démarche Paris Recherche.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2025 DPE 26 Subventions (10.000 euros) à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour trois projets en lien avec l'eau à Paris.

2025 DTEC 23 Avenant à la convention pluriannuelle signée en 2024 liant la Ville de Paris et l'Agence parisienne du climat et fixation du solde de la subvention attribuée par la Ville de Paris en 2025.

2025 DTEC 27 Convention fixant le montant de la subvention accordée par la Ville de Paris en 2025 (60.000 euros) à l'association Compagnons Bâtisseurs pour le Bricobus / Précarité Énergétique.

2025 DTEC 29 Contrat de reversement de la subvention de la RIF par la Ville de Paris à la CPCU (2 M€).

2025 DTEC 30 Dérogation, pour des bâtiments, à l'obligation de raccordement au réseau de chaleur en zone de développement prioritaire.

M. Dan LERT, rapporteur.

2025 DAE 27 Subventions (413.000 euros), avance remboursable (750.000 euros) et conventions afférentes avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE).

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2025 DSOL 55 Subventions (97.000 euros) à onze associations, 2 conventions et un avenant pour leurs actions de prévention en direction des seniors, l'accès aux loisirs et le soutien aux aidants.

2025 DSOL 112 Modification du Règlement départemental d'aide sociale visant à la fixation d'un taux d'indexation plafond relatif aux tarifs différenciés dans les EHPAD.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2025 DEVE 4 Convention de partenariat avec l'association SOS Sahel pour la promotion des plantes du Sahel et leurs usages.

2025 DEVE 8 Traitement des sols du parc Aretha Franklin (20e) - Autorisation de signature d'une convention avec la SEMAPA.

2025 DEVE 57 Autorisation d'occuper une parcelle de terrain dans le bois de Vincennes (12e), aux fins de stockage de barrières destinées au maintien de l'ordre public - Convention avec la Préfecture de police.

2025 DEVE 71 Adhésion (500 euros) à Graine Île-de-France.

2025 DEVE 78 Indemnisations amiables en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2025 DGRI 20 Co-organisation avec ONU-Habitat de la conférence "Pour des proximités urbaines durables" le 4 septembre 2025 à l'Académie du climat et à l'Hôtel de Ville.

2025 DGRI 36 Subvention (3.000 euros) à l'association Arteva.

2025 DGRI 38 Subvention (11.144 euros) et avenant à la convention entre la Ville de Paris, France Volontaires et l'ADICE pour la mobilisation de Volontaires de Solidarité Internationale.

2025 DGRI 41 Organisation d'une exposition d'affiches "Paris - Rio de Janeiro" à l'occasion de la Saison culturelle Brésil-France 2025.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2025 DAJ 27 Signature d'un protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).

2025 DDCT 134 Prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémorations du 13 novembre 2025.

2025 DPMP 10 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées.

2025 PP 60 Protocole d'accord transactionnel en matière de commande publique - société Sesem.

2025 PP 61 Protocole d'accord transactionnel avec l'adjoint administratif I.

2025 PP 62 Protocole d'accord transactionnel avec Madame I.

2025 PP 63 Modification de la délibération n°2018 PP 5 du 9 février 2018 portant fixation du régime indemnitaire.

2025 PP 64 Modification des dispositions relatives aux modalités de versement du "forfait mobilités durables" aux personnels des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2025 PP 65 Régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels des administrations parisiennes de la Préfecture de police de Paris.

2025 PP 66 Protocole d'accord transactionnel avec Monsieur N.D.

2025 PP 67 Protocole d'accord transactionnel avec Madame D.

2025 PP 68 Protocole d'accord transactionnel avec Monsieur D.

2025 PP 69 Protocole d'accord transactionnel avec Madame N.D.

2025 PP 70 Protocole d'accord transactionnel avec Madame D. n° 2.

2025 PP 71 Modification de contrat n° 2 - marché n°2022000003199-1 : travaux de construction du centre de secours et des 33 logements de fonction de la BSPP à Rueil-Malmaison - lot n° 3 Electricité CFO/CFA.

2025 PP 72 Modification de contrat n° 5 - Marché de travaux pour la restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Massillon-Paris (lot n° 4).

2025 PP 73 Fourniture de pièces détachées et d'organes de fabrication TIB pour les véhicules de secours de la BSPP.

2025 PP 74 Convention de don d'une sculpture bas-relief en pierre de taille par un tiers au profit de la BSPP.

2025 PP 75 Convention de subvention accordée à l'association des architectes de sécurité de la Préfecture de police pour le 225ème anniversaire.

2025 PP 76 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue aux articles R.2122-1 à R.2122-10 du code de la commande publique.

2025 PP 77 Protocole d'accord transactionnel en matière de commande publique - société Ragueneau.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2025 DAC 256 Subventions (26.500 euros) à six associations commémorant l'histoire des communautés et signature de deux conventions pluriannuelles d'objectifs.

2025 DAC 258 Subvention de fonctionnement (30.000 euros) à l'Association des Amis du Musée de la Résistance nationale et signature d'une convention annuelle d'objectifs.

2025 DAC 261 Subventions (120.000 euros) à la Fondation Mémorial de la Shoah & au CERCIL (Paris Centre) et signature de deux conventions pluriannuelles d'objectifs.

2025 DAC 262 Subventions (45.600 euros) à 17 comités d'arrondissement FNACA et signature d'une CPO avec le CD de Paris.

2025 DAC 299 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Luc Lagarce au 15 rue Didot (14e).

2025 DAC 300 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucie Randoin au 16 rue de l'Estrapade (5e).

2025 DAC 301 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Mattéoli au 11 rue Magellan (8e).

2025 DASCO 48 Dénomination de l'école Mila Racine.

2025 DU 153 Dénomination rue Jacques Perrin (14e).

2025 DU 176 Dénomination place du Pont Neuf - Christo et Jeanne-Claude (1er).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2025 DAJ 2 Subvention (296.750 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau.

2025 DAJ 21 Demande d'autorisation de signer la convention relative à la création et au fonctionnement de la MJD 13.

2025 DRH 14 Conventions de mise à disposition à titre gratuit entre la Ville de Paris et les associations Les restos du cœur, Emmaüs Connect et La Fondation des femmes dans le cadre de l'expérimentation du mécénat de compétences.

2025 DRH 29 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'animateur d'adm parisienne dans la spécialité animation adaptée pour public adultes.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2025 DAE 22 Conventions, avenant à convention et subventions (451.000 euros) à 18 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire.

2025 DAE 25 Subvention (680.000 euros) et convention avec la RIVP pour la réhabilitation de l'hôtel d'activités Chevaleret et pour l'accueil et la pérennisation d'activités alimentaires durables.

2025 DEVE 37 Subvention de fonctionnement (28.500 euros) à l'association Veni Verdi œuvrant pour le développement de 8 projets d'agriculture de proximité.

2025 DEVE 38 Subvention de fonctionnement (33.500 euros) à 5 associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2025 DJS 67 Convention d'occupation du domaine public sur l'espace dit "Quai du Lot" avec la SAS Rosa Parks Sports (19e).

2025 DJS 79 Subventions (576.500 euros) à 27 organismes locaux de Fédérations nationales sportives dont 14 avenants 1 aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

2025 DJS 82 Subvention (80.000 euros) et avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental olympique et sportif de Paris.

2025 DTEC 15 Subventions aux associations soutenant des actions d'animation, de découverte de la Seine et de préservation des milieux aquatiques.

2025 DTEC 26 Subvention à l'association Zero Waste France.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2025 DAC 23 Avenant à convention d'équipement pour modification avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

2025 DAC 24 Avenant à convention d'équipement pour modification avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).

2025 DAC 25 Subventions (1.213.900 euros) et conventions d'équipement à 19 structures du spectacle vivant en soutien à leur plan d'investissement.

2025 DAC 26 Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association Le Théâtre Paris Villette au titre du festival Paris Globe.

2025 DAC 27 Subvention (600.000 euros) et avenant à convention avec l'association Festival d'Automne à Paris.

2025 DAC 28 Subvention (14.000.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre et 18e).

2025 DAC 34 Subvention (159.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison ouverte pour le Théâtre Dunois (13e) et le Théâtre du Parc (12e).

2025 DAC 35 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre des Bouffes du Nord - SAS Centre International de Créations Théâtrales (10e).

2025 DAC 42 Subventions (200.000 euros) à 33 projets dans le cadre des aides aux projets de création, diffusion et diversité artistique du spectacle vivant à Paris.

2025 DAC 47 Subvention (2.000 euros) à l'association La Nuit comme en plein jour pour l'organisation du festival Les Rencontres de la Nuit.

2025 DAC 89 Subvention de fonctionnement (11.253.200 euros) et avenant à la convention avec l'établissement public Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (19e).

2025 DAC 93 Subventions (130.000 euros) à deux structures organisant des événements musicaux, convention avec l'association Technopol - Techno Parade et avenant avec la société Vox'Pop Collective.

2025 DAC 94 Subventions (85.000 euros) à 21 structures au titre des aides aux projets musicaux.

2025 DAC 95 Subventions (30.000 euros) à trois structures pour l'organisation de festivals musicaux et avenant à convention avec l'association Kiosquorama.

2025 DAC 96 Subventions (110.000 euros), conventions avec l'association La Pop et la société Sauvage Productions et avenant avec l'association Glaz'Art.

2025 DAC 97 Subventions (50.000 euros) et avenant à convention avec le Groupement d'intérêt public Cafés-Cultures.

2025 DAC 112 Subventions de fonctionnement (4.192.000 euros) et d'investissement (200.000 euros), convention et avenant à convention avec l'association Théâtre musical de Paris (Paris Centre).

2025 DAC 115 Subvention d'équipement (20.000 euros) à l'association Septembre Indien (20e).

2025 DAC 123 Subvention (3.000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre (13e).

2025 DAC 134 Convention d'occupation temporaire du domaine public pour un projet d'intervention artistique sur un mur situé square Elie Wiesel, 64 rue de Bretagne (3e).

2025 DAC 167 Subventions (28.000 euros) à quatre structures culturelles pour des résidences en centres de Protection Maternelle et Infantile dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2025 DAC 168 Subventions (80.000 euros) et conventions avec six structures culturelles pour des résidences artistiques en écoles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2025 DAC 191 Attribution d'une aide en nature à l'association "Paris Ateliers" pour la mise à disposition de locaux situés 85 rue de Vaugirard (6e).

2025 DAC 192 Subventions (2.823.500 euros) et avenants à convention avec deux EPCC et une association du champ des enseignements et des pratiques artistiques.

2025 DAC 193 Subvention (11.000 euros) à la SCOP ACP la Manufacture chanson (11e) et signature d'une convention.

2025 DAC 194 Subventions (35.000 euros) et conventions avec six structures associatives d'arts visuels.

2025 DAC 195 Subvention (10.000 euros) à l'association Conservatoire de musique et d'expressions artistiques au titre de Culture et Handicap 2025 et signature d'une convention.

2025 DAC 196 Subventions de fonctionnement (33.000 euros) et conventions avec cinq associations de pratiques amateurs (Musique, danse, théâtre) (10e, 11e, 13e et 18e).

2025 DAC 197 Subventions d'investissement et conventions (11.000 euros) à trois associations de pratique artistique (11e et 12e).

2025 DAC 226 Subvention (10.000 euros) à l'association D.E.Lire : Dire, Ecrire et Lire.

2025 DAC 227 Subvention (20.000 euros) en faveur de l'association L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion et signature d'un avenant.

2025 DAC 230 Subvention (25.000 euros) à l'association Le labo des histoires et signature d'une convention.

2025 DAC 231 Subventions (101.000 euros) à 2 associations proposant des manifestations littéraires et conventions avec les deux associations Ferraille prospection et exploitation artistique et FELIPE.

2025 DAC 235 Contrat territoire-lecture 2025-2028 entre l'État (Préfecture de la Région Ile-de-France - Direction régionale des affaires culturelles) et la Ville de Paris.

2025 DAC 350 Subvention (40.000 euros) et convention avec la SAS Le CI'NEY 18.

2025 DAC 361 Subventions (25.000 euros) à 8 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL culture) attribué à Paris Centre et convention avec l'association Art, culture et foi.

2025 DAC 362 Subvention (10.000 euros) à l'association pour le rayonnement culturel artistique et solidaire du 5e arrondissement au titre du fonds d'animation locale culture attribué au 5e arrondissement.

2025 DAC 364 Subventions (7.000 euros) à 4 associations et une convention au titre du fonds d'animation locale culture (FAL culture) attribué au 7e arrondissement.

2025 DAC 366 Subventions (10.000 euros) à 4 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL culture) attribué au 9e arrondissement.

2025 DAC 367 Subvention (5.000 euros) et convention à 1 association au titre d'une partie du fonds d'animation locale culture (FAL culture) attribué au 10e arrondissement.

2025 DAC 368 Subventions (18.500 euros) à 12 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL culture) attribué au 11e arrondissement et 4 conventions.

2025 DAC 369 Subventions (16.500 euros) à sept associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL culture) attribué au 12e arrondissement et 4 conventions.

2025 DAC 371 Subventions (15.500 euros) à 11 associations au titre d'une partie du fonds d'animation locale culture, attribué au 14e arrondissement et convention avec la Fondation Jeunesse Feu Vert.

2025 DAC 375 Subventions (40.000 euros) à 13 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL culture) attribué au 18e arrondissement et 4 conventions.

2025 DAC 379 Subventions (19.000 euros) à 6 associations et une convention au titre d'une partie du fonds d'animation locale culture (FAL culture) attribué au 20e arrondissement.

2025 DAC 403 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Halle Saint Pierre pour les locaux situés 2 rue Ronsard (18e).

2025 DAC 418 Signature d'un protocole d'accord transactionnel relatif à la réparation du dégât des eaux survenu le 25 juin 2021 au 1 place du Châtelet (Paris Centre).

2025 DAC 431 Subventions (63.000 euros) à 4 associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien et avenant à convention (5e, 6e, 7e 10e, 11e, 20e).

2025 DAC 432 Subvention d'équipement (31.157,95 euros) et convention avec la SCIC le 100 ECS (12e).

2025 DAC 433 Subventions (3.988.173 euros) et avenants aux conventions avec 4 structures des arts visuels (Paris Centre, 12e, 18e).

2025 DAC 434 Subvention (20.000 euros) à l'association les Amis de Frans Krajcberg (15e).

2025 DAC 443 Subvention d'investissement (5.250.000 euros) à l'établissement public Paris Musées.

2025 DAC 447 Subvention d'investissement (4.400.000 euros) pour les Catacombes de Paris et convention avec l'établissement public Paris Musées.

2025 DAC 448 Subvention d'investissement (5.800.000 euros) pour le Petit Palais - Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris et convention avec l'établissement public Paris Musées.

2025 DAC 449 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et MCH Group pour la manifestation Art Basel Paris.

2025 DICOM 10 Conventions de co-production pour les expositions sur la voie publique.

2025 DICOM 11 Contrat de cession de droits pour l'exposition "De Paris à Belém : dix ans d'actions mondiales pour le climat" présentée en salle Saint-Jean.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2025 DDCT 120 Subventions (13.500 euros) à 2 associations au titre de la lutte contre les discriminations, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

2025 DICOM 20 Avenant à une convention de partenariat relative au Prix International de Paris, au Bal de l'amour et à la Boum de l'Eurovision.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2025 DFA 15 Admissions en non-valeur et remises gracieuses.

2025 DFA 34 Versement de la dotation d'équilibre exceptionnelle 2025 à la Métropole du Grand Paris.

2025 DFA 42 Etats spéciaux d'arrondissement - Documents budgétaires 2025.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2025 DAC 233 Convention quinquennale de partenariat de pôle associé entre la Bibliothèque nationale de France et la Ville de Paris (2025-2029).

2025 DAC 265 Subvention (3.000 euros) à l'association HF Ile de France et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

2025 DAC 268 Subventions (28.000 euros) à l'association Art, Culture et Foi et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

2025 DAC 436 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie, Amélie Daoût, à l'église de la Madeleine, côté droit de l'escalier monumental de la façade Nord, place de la Madeleine (8e).

2025 DAC 445 Signature d'un contrat de cession de droits d'auteur relatif à un retable et une fresque - Eglise Notre-Dame des Blancs Manteaux (4e).

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2025 DDCT 87 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement culturel Théâtre de Chaillot, dans le cadre d'un jumelage culturel dans le 18e arrondissement.

2025 DDCT 107 Subventions (134.600 euros) à 30 associations pour le financement de 51 projets dans les quartiers politique de la ville du 10e arrondissement (2ème enveloppe EDL 10).

2025 DDCT 108 Subventions (75.750 euros) à 18 associations pour le financement de 23 projets dans les quartiers politique de la ville du 11e arrondissement (2ème enveloppe EDL 11).

2025 DDCT 110 Subventions (192.000 euros) à 50 associations pour le financement de 69 projets dans les quartiers politique de la ville du 13e arrondissement (2ème enveloppe EDL 13e).

2025 DDCT 111 Subventions (120 000 euros) à 41 associations pour le financement de 57 projets dans les quartiers politique du 14e arrondissement (2ème enveloppe EDL 14)

2025 DDCT 113 Subventions (99.040 euros) à 29 associations pour le financement de 43 projets dans les quartiers politique de la ville du 17e arrondissement (2ème enveloppe EDL 17).

2025 DDCT 117 Soutenir et sécuriser 69 associations pour le financement de 120 projets en conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) dans les quartiers politique de la ville parisiens (763.965 euros).

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure.

2025 DSOL 95 Participation (208.017 euros) et convention triennale de financement avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour la prise en charge des séjours des enfants au sein du CSAPA "Horizon".

2025 DSOL 115 Convention relative à la mise à disposition des services et moyens de la Caisse des écoles du 20e arrondissement pour la Ville de Paris, Maison d'accueil de l'enfance Eleanor Roosevelt.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2025 DJS 4 Subventions (123.050 euros) à seize associations sportives (dont deux avenants et deux conventions pluriannuelles d'objectifs) (Paris Centre).

2025 DJS 6 Subventions (18.300 euros) à quatre associations sportives (dont un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (6e).

2025 DJS 7 Subventions (11.500 euros) à cinq associations sportives dont 1 avenant à une convention pluriannuelle d'objectifs (7e).

2025 DJS 9 Subventions (78.400 euros) à treize associations sportives (dont deux avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (9e).

2025 DJS 10 Subventions (35.050 euros) à sept associations sportives (dont 3 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (10e).

2025 DJS 11 Subventions (31.900 euros) à treize associations sportives (dont 1 avenant à une convention pluriannuelle d'objectifs) (11e).

2025 DJS 12 Subventions (272.900 euros) à vingt-huit associations sportives (dont 9 avenants n°1 aux conventions pluriannuelles d'objectif) (12e).

2025 DJS 13 Subventions (225.150 euros) à vingt-deux associations sportives (dont 1 convention pluriannuelle d'objectifs et 12 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (13e).

2025 DJS 15 Subventions (235.550 euros) à vingt-et-une associations sportives (dont sept avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (15e).

2025 DJS 17 Subventions (100.400 euros) à huit associations sportives (dont trois avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs).

2025 DJS 18 Subventions (309.700 euros) à dix-huit associations sportives (dont sept avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (18e).

2025 DJS 19 Subventions (269.000 euros) à seize associations sportives (dont neuf avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (19e).

2025 DJS 20 Subventions (138.700 euros) à vingt et une associations sportives (dont 10 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (20e).

2025 DJS 42 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) pour l'association Paris Jean Bouin au titre de l'année 2025.

2025 DJS 72 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) au comité départemental de Paris de tennis au titre de l'année 2025.

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2025 DAJ 22 Communication de la liste des marchés conclus du 21 février 2025 au 15 mai 2025 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 24 juin 2025.

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Colombe BROSSSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Olivia POLSKI, MM. David ALPHAND, Vincent BALADI, Jack-Yves BOHBOT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Paul SIMONDON et Laurent SOREL.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Alice TIMSIT.

Absents :

Mmes Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, MM. Pierre CASANOVA et Jean-François MARTINS.

Sous la présidence de Mme CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 38.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 70 à l'ordre du jour :

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode - M. BONNET-OULALDJ, rapporteur.

M. BONNET-OULALDJ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2025 DAE 144 "Étude de l'APUR pour accompagner la politique publique en faveur du commerce à Paris".

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Question de M. GLEIZES sur le projet de délibération DAE 151 "Avenant de prolongation de la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du Café Restaurant "Fluctuat Nec Mergitur", situé Place de la République (Centre-10e-11e)".

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - Mme CHARNOZ, rapporteure.

En l'absence de Mme CHARNOZ, M. SIMONDON présente tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Question de M. GLEIZES sur les projets de délibération 2025 DFA 29 "Prise de participation de la Sem Axe Seine énergies renouvelables dans la société de projet "Aser Gainneville" et 2025 DFA 30 "Prise de participation de la Sem Axe Seine énergies renouvelables dans la société de projet "Rouen Vallée hydrogène"".

Réponse de M. SIMONDON.

Question de M. BOHBOT et de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération 2025 DFA 31 "Prise de participation directe de SOGARIS SAEML dans le capital de la SAS LES PALETTES URBAINES".

Réponse de M. SIMONDON.

Entreprises, emploi et développement économique - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2025 DAC 350, 2025 DAE 30, 2025 DAE 38, 2025 DAE 62, 2025 DDCT 92 et 2025 DAE 147.

Question de M. BOHBOT sur les projets de délibération 2025 DAE 30 "Subvention (190.000 euros) à L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi (LA PILE) (19e)" et 2025 DAE 147 "Convention pluriannuelle avec Paris Je T'Aime - Office de Tourisme et solde de financement 2025 (600.000 euros)".

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Tourisme et vie nocturne - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. BOHBOT et de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération 2025 DDCT 124 "Subvention de fonctionnement pour l'association Stichting Bye Bye Plastic Foundation".

Réponse de M. HOCQUARD.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération 2025 DAE 146 "Subvention pour France ESPORTS (38 000 euros) et convention".

Réponse de Mme KOMITÈS.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. BOULARD sur le projet de délibération 2025 DAJ 2 "Subvention et avenant n° 2 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau".

Réponse de Mme POLSKI.

Question de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération 2025 DRH 14 "Conventions de mise à disposition à titre gratuit entre la Ville de Paris et les associations "Les Restos du Cœur", Emmaüs Connect et La Fondation des femmes dans le cadre de l'expérimentation du mécénat de compétences".

Réponse de Mme POLSKI.

Question de M. ALPHAND sur le projet de délibération 2025 DRH 27 "Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2024 : communication sur les grands axes de la politique RH de la Ville de Paris".

Réponse de Mme POLSKI.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme CARRÈRE-GÉE et de M. ALPHAND sur le projet de délibération 2025 DEVE 70 "Lancement de la procédure de délégation de service public à la Société publique locale funéraire de Paris pour la rénovation et l'exploitation du crématorium du Père-Lachaise".

Réponse de M. SIMONDON.

Question de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération 2025 SG 18 "Rapport de la CRC sur la tarification des services publics locaux sportifs et culturels".

Réponse de M. SIMONDON.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

4 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 17 heures 20.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 23 juin 2025

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Nelly GARNIER, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Paul HATTE et Franck MARGAIN.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Alice COFFIN, MM. Christophe GIRARD et Jacques MARTIAL.

Absents :

M. Jérôme COUMET, Mme Catherine IBLED et M. Aurélien VÉRON.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 107 à l'ordre du jour :

Mémoire et monde combattant - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE débute son intervention en rappelant les inaugurations des semaines passées (dénominations Daniel Darc, rue Françoise Gilot, ou encore celles de deux écoles de Paris Centre et du 16e arrondissement).

Mme PATRICE poursuit sa présentation en évoquant les événements à venir dans les prochains jours (Hommage à Michou, inauguration du parvis Robert Badinter par la Maire de Paris, inauguration de la place des Chibanis et l'organisation de la Marche des fiertés 2025 le samedi 28 juin).

Mme PATRICE présente ensuite une partie des projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment :

- Les projets de délibération DAC 299, DAC 300 et DAC 301 (plaques commémoratives).
- Les projets de délibération DAC 141, DAC 158, DEVE 60, DEVE 69, DU 153, DU 112 et DU 176 (dénominations).
- Les projets de délibération DASCO 48, DVD 95 et DU 171 (dénominations suite à des drames).
- Le projet de délibération DAC 439 (don).

Ainsi que 33 subventions à des associations à travers 5 projets de délibération.

Intervention de Mme Dominique KIELEMOËS sur l'inauguration du parvis Robert Badinter et sur le projet de délibération DU 171 relatif au "Jardin du 13 novembre 2015".

Réponse de Mme PATRICE.

Culture et la Ville du quart d'heure - Mme ROLLAND, rapporteure.

Présentation du Plan lire à Paris 2

Introduction de Mme ROLLAND sur la situation de la lecture publique à Paris.

Présentation du plan par David-George PICARD et Olivier MORIETTE de la DAC (4 axes, mots d'ordres).

Question de Mme Corine FAUGERON.

Réponse de la DAC et de Mme ROLLAND.

Mme ROLLAND présente ensuite les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment :

- Les projets de délibération DAC 234, DAC 235, DAC 226, DAC 227, DAC 230, DAC 229 et DAC 231 (lecture, écriture).
- Les projets de délibération DAC 28, DAC 34, DAC 35 et DAC 112 (spectacle vivant).
- Le projet de délibération DAC 89 (musique).
- Le projet de délibération DAC 42 (création indépendante).
- Les projets de délibération DAC 93, DAC 96 et DAC 97 (musiques actuelles).
- Les projets de délibération DAC 433 et DAC 434 (arts visuels).
- Le projet de délibération DAC 194 (artistes locaux).
- Les projets de délibération DAC 431 et DAC 449 (festivals).
- Le projet de délibération DAC 350 (cinéma).
- Les projets de délibération DAC 442, DAC 443, DAC 447 et DAC 448 ("Paris Musées").
- Les projets de délibération DAC 361, DAC 362, DAC 364, DAC 366, DAC 367, DAC 368, DAC 369, DAC 371, DAC 375, DAC 378 et DAC 379 (Territorialisation - vie culturelles des quartiers).
- Les projets de délibération DAC 167 et DAC 168 (Art pour grandir).

Pas d'intervention.

Outre-mer - M. MARTIAL, rapporteur, représenté par son directeur de cabinet Yannick HOPPE.

M. HOPPE présente le projet de délibération de Jacques MARTIAL.

Pas d'intervention.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB débute son propos par un bilan de la saison des Mardis de l'Histoire, ainsi que par un tour d'horizon des chantiers de travaux dans les Églises parisiennes, avec notamment la rénovation de la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Sulpice.

Après avoir rendu hommage au mécène Henri de Saint Opportune, Mme TAÏEB est revenue sur les journées européennes de l'archéologie qui se sont tenues du 13 au 15 juin dernier. Mme TAÏEB fait le point sur les différents événements en cours dans le cadre de l'année Baltard.

Mme TAÏEB présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation, 4 projets en rapporteure et 2 en co-rapporteuses avec Carine ROLLAND.

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

3 vœux rattachés, 9 vœux non rattachés et 1 amendement ont été déposés.

Présentation du vœu relatif au Plan Lire à Paris 2 par Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Réponse de Mme Carine ROLLAND.

Séance levée à 12 heures 35.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 23 juin 2025

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON et Ariel WEIL.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Béatrice PATRIE et M. Francis SZPINER.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, la séance est ouverte à 9 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 38 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2025 DVD 49, 2025 DVD 76 et 2025 DVD 95.

Question de Mme GATEL, de M. GRANIER et de M. GOUJON sur le projet de délibération 2025 DVD 49 "Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires".

Réponse de M. BELLIARD.

Prévention, aide aux victimes, sécurité, police municipale - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2025 DPMP 4, 2025 DPMP 5 et 2025 DU 171.

Question de M. GRANIER sur le projet de délibération 2025 DPMP 4 "Subventions (50.500 euros) et conventions avec 23 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance dans les quartiers populaires et de la politique de la ville".

Réponse de M. NORDMAN.

Vœux :

2 vœux rattachés et 15 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 9 heures 36.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 24 juin 2025

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX, Emmanuelle RIVIER, Camille NAGET, Anne SOUYRIS, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Anne-Claire BOUX, Alexandra CORDEBARD et Anessa LAHOUESSA.

Absent :

M. Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de M. Gauthier CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Présentation du vœu relatif à la lutte contre la solitude suivant les propositions de l'Assemblée Citoyenne.

Intervention d'Elia BELON (Secrétaire général de l'Assemblée citoyenne de Paris), Catherine ABECASSIS et Michaël DAI (membres de l'Assemblée citoyenne de Paris) sur leur travail réalisé sur le sujet au cours des dix derniers mois.

Interventions et questions de MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Hamidou SAMAKÉ, de Mmes Véronique LEVIEUX, Emmanuelle RIVIER et Camille NAGET.

Réponse de Mme Catherine ABECASSIS et de M. Michaël DAI.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 49 à l'ordre du jour :

Santé publique et relations avec l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques - Mme BOUX, rapporteure.

En l'absence de Mme BOUX, Mme FILOCHE présente l'ensemble de ses projets de délibération.

Intervention de Camille NAGET.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente certains projets de délibération relatifs à sa délégation parmi les 15 projets de délibération en rapporteure et 11 en co-rapporteure.

Mme FILOCHE détaille notamment les projets de délibération en lien avec l'aide alimentaire (DSOL 80 et DEVE 67), l'insertion (DSOL 87 et DSOL 110), l'aide aux réfugiés (DSOL 84), l'insertion par le logement (DSOL 81, DSOL 91 et DSOL 103), l'hébergement d'urgence (DSOL 86 et DSOL 102) ainsi que le DSOL 114 et le DTEC 18.

Question d'Emmanuelle RIVIER.

Réponse de Léa FILOCHE.

Séniors et solidarités entre les générations - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

12 vœux non rattachés et 3 amendements ont été déposés.

Présentation du vœu du groupe "Les Écologistes" par Mme Emmanuelle RIVIER relatif à l'effectivité de l'accès aux soins psychotraumatiques et aux Unités Médico-Judiciaires.

Présentation du vœu du groupe Communiste et Citoyen par Camille NAGET relatif la réorganisation de France Travail.

Réponse de Mme Léa FILOCHE.

Présentation du vœu du groupe Communiste et Citoyen par Camille NAGET relatif au retrait de la subvention de la Région Ile-de-France à l'Inter-LGBT.

Réponse de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Séance levée à 10 heures 40.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 23 juin 2025

Présents :

Mmes Célia BLAUDEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Lamia EL AARAJE, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Elisabeth STIBBE, Mélody TONOLLI, MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Emile MEUNIER et Jean-Baptiste OLIVIER.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Eric PLIEZ.

Absents :

MM. Ian BROSSAT, Emmanuel GRÉGOIRE et Patrick VIRY.

Sous la présidence de M. Emile MEUNIER, la séance débute à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 66 à l'ordre du jour :

Politique de la Ville - Mme TONOLLI, rapporteure.

Présentation du bleu budgétaire politique de la Ville 2024 par Mme TONOLLI.

Intervention de M. MEUNIER.

Réponse de Mme TONOLLI.

Mme TONOLLI présente ensuite tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Logement, transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Encadrement des loyers, des plateformes locatives et de la protection des locataires - Mme GOMES, rapporteure.

Mme GOMES présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public - M. CHEVANDIER, rapporteur.

M. CHEVANDIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme KONÉ et de M. MEUNIER sur le projet de délibération 2025 DU 150 concernant la signature d'un protocole relatif au site 15-19, rue de la Marseillaise (19e) consenti par la Ville de Paris au profit de la SCCV Cité Universelle en vue de la mise en œuvre d'un nouveau projet.

Réponse de Mme EL AARAJE.

Vœux et amendements :

2 amendements, 1 vœu rattaché et 13 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints en charge du secteur.

Séance levée à 16 heures 33.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 24 juin 2025

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Johanne KOUASSI, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Dominique VERSINI, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Sous la présidence de M. Emmanuel COBLENCÉ, la séance est ouverte à 10 heures 36.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 118 à l'ordre du jour :

Présentation du projet de délibération 2025 DDCT 135 relatif aux nouveaux pouvoirs pour décider des Parisiennes et Parisiens par Mme YOUSSEF et M. LAGUERRE, membres de l'Assemblée citoyenne.

Pas d'intervention.

Présentation de l'étude relative à l'offre d'activités périscolaires à la Ville de Paris pour les enfants scolarisés dans le 1er degré public par M. Xavier VUILLAUME, directeur de la Direction des Familles et de la Petite Enfance, et la cabinet FORS.

Intervention de Mme LEMARDELEY et de M. COBLENCÉ.

Réponse du cabinet FORS.

Egalité Femme/homme, Jeunesse et l'Éducation populaire - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation

Pas d'intervention.

Petite enfance - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

2 vœux rattachés et 16 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 12 heures 38.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 24 juin 2025

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Aminata NIAKATÉ, Aurélie PIRILLO, Anouch TORANIAN, MM. Antoine BEAUQUIER, François BÉCHIEAU, Boris JAMET-FOURNIER, Pierre RABADAN, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement intérieur :

MM. Arnaud NGATCHA, Sylvain RAIFAUD et Jérémy REDLER.

Sous la présidence de Mme Geneviève GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 58 à l'ordre du jour :

Présentation du projet de délibération 2025 DDCT 135 relatif aux nouveaux pouvoirs pour décider des Parisiennes et Parisiens par Mme KUBECK et M. BIZIEUX, membres de l'Assemblée citoyenne.

Présentation du vœu relatif à la lutte contre la solitude par Mme MARTINS DA FONSECA et M. GAURIA-DECULTIS, membres de l'Assemblée citoyenne.

Intervention de Mme GARRIGOS et de M. SANCHES-RUIVO.

Réponse des membres de l'Assemblée citoyenne.

Présentation de la synthèse du soutien de la Ville de Paris à la vie associative 2024 par Mme TORANIAN.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Relations Internationales, Francophonie - M. NGATCHA, rapporteur.

En l'absence de M. NGATCHA, M. RABADAN présente l'ensemble des projets de délibérations relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN fait un point d'actualité sportive sur Roland-Garros et sur le bilan des J.O.P.

Il présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet de délibération 2025 DJS 115 relatif au manifeste Paris Active et Sportive.

Pas d'intervention.

Sport de proximité - M. ZIADY, rapporteur.

M. ZIADY présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

1 vœu rattaché et 5 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation de certains vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 05.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 23 juin 2025

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Corine FAUGERON, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Anne-Claire TYSSANDIER, Léa VASA, MM. René-François BERNARD, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Antoine GUILLOU, Dan LERT et Christophe NAJDOVSKI et François VAUGLIN.

Absents :

Mmes Agnès EVREN, Delphine TERLIZZI, MM. Jean-Didier BERTHAULT et Alexandre FLORENTIN.

Sous la présidence de M. Alexis GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 34.

Présentation du rapport "Transition écologique et sociale - Paris demain" par Dan LERT, Damien OLLIVRY, Chef de projet, Pôle Coordination du Développement durable (DTEC) et Céline LEPAULT, Cheffe de la division stratégie de développement durable, Pôle Coordination du Développement durable (DTEC).

Question de M. GOVCIYAN, de Mme SAGASPE et de M. BERNARD.

Réponse de M. LERT et Mme LEPAULT.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 47 à l'ordre du jour :

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2025 DTEC 20, 2025 DTEC 22, 2025 DTEC 27, 2025 DTEC 16, 2025 DTEC 31, 2025 DVD 76.

Question de Mme LELIÈVRE sur le projet de délibération 2025 DTEC 22 "10 ans de l'Accord de Paris - communication en matière d'accélération des énergies renouvelables locales".

Réponse de M. LERT.

Propreté de l'espace public, réduction des déchets, réemploi, recyclage et assainissement - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2025 DPE 27, 2025 DPE 29 et 2025 DPE 30.

Question de Mme FAUGERON et de Mme BALDINI sur le projet de délibération 2025 DPE 30 "Dispositif de soutien à la lutte contre les graffitis sur les rideaux métalliques des commerces parisiens".

Réponse de M. GUILLOU.

Canaux - Mme VASA, rapporteure.

Mme VASA présente le projet de délibération 2025 DVD 90 "Canaux parisiens - Avenant à la convention de groupement de commandes pour l'achat de services couvrant les besoins relatifs aux études sur le secteur des canaux de Paris à grand gabarit - Intégration", relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2025 DEVE 4, 2025 DEVE 77, 2025 DPMP 5, 2025 DEVE 39.

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2025 DAE 22, 2025 DAE 25, 2025 DEVE 37, 2025 DEVE 38, 2025 DEVE 67 et 2025 DEVE 45.

Question de Mme FAUGERON sur le projet de délibération 2025 DEVE 38 "Subvention de fonctionnement à 5 associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité pour un montant total de 33.500 euros".

Réponse de Mme PULVAR.

Vœux :

4 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 55.

Listes des membres présents.**Mardi 1er juillet 2025 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Alice COFFIN, M. François-Marie DIDIER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Catherine IBLED, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 1er juillet 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, Mme Anne HIDALGO, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Geneviève GARRIGOS, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 2 juillet 2025 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, Mme Corine FAUGERON, Mme Barbara GOMES, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC.

Mercredi 2 juillet 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OLALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, Mme Barbara GOMES, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Excusé :

M. Mahor CHICHE.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, M. Jean-François MARTINS, Mme Hanna SEBBAH, M. Patrick VIRY.

Jeudi 3 juillet 2025 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBAR, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Corine FAUGERON, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Excusé :

M. Mahor CHICHE.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Séverine DE COMPREGNAC, M. Jacques GALVANI, M. Frédéric HOCQUARD, M. Emmanuel MESSAS, Mme Camille NAGET, Mme Anouch TORANIAN.

Jeudi 3 juillet 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Corine FAUGERON, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ.

Excusé :

M. Mahor CHICHE.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Jacques GALVANI, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Camille NAGET.

Vendredi 4 juillet 2025 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Delphine BÜRKL, Mme Alice COFFIN, Mme Corine FAUGERON, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, M. Jacques GALVANI, M. Franck MARGAIN, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER.

Vendredi 4 juillet 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Alice COFFIN, Mme Corine FAUGERON, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, Mme Anne HIDALGO, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Absents :

M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck MARGAIN, M. Emmanuel MESSAS, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Aurélien VÉRON.

Annexe n° 1 - Scrutin public relatif au projet de délibération DU 183.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
4		AKKARI M.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
143		BLAUJEL C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
9		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
46		BROSSEL C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
5		CARON-THIBAUT G.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
7		CHEVANDIER T.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
8		CHICHE M.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
71		CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
10		COUMET J.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
13		DAGNAUD F.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
118		DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
4		FERAUD R.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
32		GABELOTAUD A.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
120		GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
28		GREGOIRE E.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
96		GUILLOU A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
27		HERVIEU C.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
9		HIDALGO A.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
11		JEMNI H.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
69		KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
51		KOMITES P.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
72		LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
10		LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
5		LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
46		MARTIAL J.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
71		MARTINS J-F.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1

13	NAJDOVSKI C.	1 - Paris en Commun	NPPV[--]	1
72	NGATCHA A.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
27	NORDMAN N.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
118	PLIEZ E.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
8	POLSKI O.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
163	PULVAR A.	1 - Paris en Commun	NPPV[--]	1
51	RABADAN P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
7	ROLLAND C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
138	SAMAKE H.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
117	SANCHES RUIVO H.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
28	SIMONDON P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
115	SITBON F.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
32	TAIEB K.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
158	TERLIZZI D.	1 - Paris en Commun		1
57	TORANIAN A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
96	VAUGLIN F.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
11	VERSINI D.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
117	WEIL A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
77	ZIADY K.	1 - Paris en Commun	NPPV[--]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
25	BELLIARD D.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
111	BOUX A.-C.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	CHARNOZ S.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
113	DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
25	FAUGERON C.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
44	FLORENTIN A.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	GLEIZES J.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
23	GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	HOCQUARD F.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
41	KONE F.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LERT D.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
112	LETISSIER F.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
41	MAQUOI N.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	MEUNIER E.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1

43	NIAKATE A.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
23	PETIT C.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
22	RAIFAUD S.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
44	REMY-LELEU R.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
67	RIVIER E.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
26	TONOLLI M.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
74	VASA L.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
20	AQUA J-N.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
2	BAUDRIER J.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
12	BIDARD H.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
12	BONNET-OULALDI N.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
54	GOMES B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
18	NAGET C.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
54	PATRICE L.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
20	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
14	BOULARD G.	4 - Union Capitale	Pour[+ +]	1
60	COURTOIS D-G.[A]	4 - Union Capitale	Pour[+ +]	1
127	DE CLERMONT- TONNERRE C.	4 - Union Capitale	Pour[+ +]	1
125	DOUCERE M-C.	4 - Union Capitale	Pour[+ +]	1
14	DUMAS C.[A]	4 - Union Capitale	Pour[+ +]	1
125	EVREN A.[A]	4 - Union Capitale	Pour[+ +]	1
60	GOUJON P.	4 - Union Capitale	Pour[+ +]	1
102	IBLED C.	4 - Union Capitale	Pour[+ +]	1
126	JACQUEMONT H.	4 - Union Capitale	Pour[+ +]	1
103	LEFEVRE F.[A]	4 - Union Capitale	Pour[+ +]	1
126	PECHENARD F.	4 - Union Capitale		1
127	TYSSANDIER A-C.[A]	4 - Union Capitale	Pour[+ +]	1
37	ALPHAND D.	5 - Changer Paris	Pour[+ +]	1
160	BALDINI V.	5 - Changer Paris	Pour[+ +]	1
156	BEAUQUIER A.	5 - Changer Paris	Pour[+ +]	1
161	BERNARD R-F.	5 - Changer Paris	Pour[+ +]	1

Suite à une erreur humaine, veuillez noter :

M. PÉCHENARD vote "Pour".

84	BIRABEN A.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
107	CANAL G.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
37	DATI R.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
161	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
107	DE RAGUENEL I.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	DIDIER F-M.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
160	GARNIER N.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	GRANIER R.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	LAUSSUCQ J.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	LECOQ J-P.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
162	MARGAIN F.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
162	MONTANDON V.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	OLIVIER J-B.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
154	PIRILLO A.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	VERON A.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	BADAT-KARAM S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
131	BALADI V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
85	BOELLE S.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
40	BOHBOT J-Y.	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
132	CAPLIEZ S.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
134	CONNAULT F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
131	D'HAUTESERRE J.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
85	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
134	LAHOUASSA A.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
110	LUBIN-NOEL C.	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1

132	MALACHARD DES REYSSIERS D.	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
109	MESSAS E.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
63	REDLER J.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
16	STIBBE E.	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
38	SZPINER F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
98	BURKLI D.[A]	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
99	GATEL M.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
99	GOVCIYAN A.[A]	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
98	LECOUTURIER B.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
144	GIRARD C.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au vœu référencé n° 73.

ID du siegTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
115	BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun		Abst[-]	1
6	BROSSEL C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
93	CARON-THIBAUT G.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[+ +]	1
91	COBLENC E.	1 - Paris en Commun		Pour[+ +]	1
71	CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
118	DAVIAUD J.-P.	1 - Paris en Commun		Pour[+ +]	1
29	EL AARAJE L.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
4	FERAUD R.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
53	GABELOTAUD A.	1 - Paris en Commun		Pour[+ +]	1
120	GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Pour[+ +]	1
4	HIDALGO A.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
93	JAMET-FOURNIER B.	1 - Paris en Commun		Pour[+ +]	1
141	JEMNI H.	1 - Paris en Commun		Pour[+ +]	1
69	KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
137	LAVILLE N.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
10	LEMARDELEY M.-C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
5	LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun		Abst[-]	1
57	NGATCHA A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
27	NORDMAN N.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
31	PULVAR A.	1 - Paris en Commun		Pour[+ +]	1
140	RAYMOND-ROSSI M.-J.	1 - Paris en Commun		Pour[+ +]	1
7	ROLLAND C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
55	ROMERO-MICHEL J.-L.	1 - Paris en Commun		Pour[+ +]	1
138	SAMAKE H.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
28	SIMONDON P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
77	ZIADY K.	1 - Paris en Commun		Pour[+ +]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes		Pour[+ +]	1
111	BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[+ +]	1
48	BOUX A.-C.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[+ +]	1
48	CHARNOZ S.	2 - les Ecologistes		Pour[+ +]	1
113	COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[+ +]	1
113	DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes		Pour[+ +]	1
88	FAUGERON C.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[+ +]	1
88	FLORENTIN A.	2 - les Ecologistes		Pour[+ +]	1
21	GLEIZES J.	2 - les Ecologistes		Pour[+ +]	1
21	GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[+ +]	1
163	HOCQUARD F.	2 - les Ecologistes		Pour[+ +]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes		Pour[+ +]	1
163	LERT D.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[+ +]	1

3	LETOISSIER F.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[+ +]	1
41	MAQUOI N.	2 - les Ecologistes	Pour[+ +]	1
87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Pour[+ +]	1
135	MEUNIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[+ +]	1
43	NIAKATE A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[+ +]	1
23	PETIT C.	2 - les Ecologistes	Pour[+ +]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Pour[+ +]	1
136	RAIFAUD S.	2 - les Ecologistes	Pour[+ +]	1
44	REMY-LELEU R.	2 - les Ecologistes	Pour[+ +]	1
136	RIVIER E.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[+ +]	1
44	SAGASPE C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[+ +]	1
42	SOUYRIS A.	2 - les Ecologistes	Pour[+ +]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Pour[+ +]	1
74	TONOLLI M.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[+ +]	1
74	VASA L.	2 - les Ecologistes	Pour[+ +]	1
20	AQUA J-N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[+ +]	1
25	BAUDRIER J.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[+ +]	1
50	BIDARD H.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[+ +]	1
50	BONNET-OUALDI N.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[+ +]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[+ +]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[+ +]	1
18	GOMES B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[+ +]	1
2	NAGET C.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[+ +]	1
25	PATRICE L.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[+ +]	1
1	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[+ +]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[+ +]	1
79	BOUGERET A.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
14	BOULARD G.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
34	BOURNAZEL P-Y.	4 - Union Capitale		1
104	CARRERE-GEE M-C.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
82	COURTOIS D-G.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
127	DE CLERMONT- TONNERRE C.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
125	DOUCERE M-C.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
14	DUMAS C.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
125	EVREN A.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
82	GOUJON P.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1

79	KUSTER B.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
127	LEFEVRE F.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
104	TOUBIANA M.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
36	ALPHAND D.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
160	BALDINI V.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
160	BEAUQUIER A.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	BERNARD R-F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
15	BIRABEN A.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	CANAL G.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
36	DATI R.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
61	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	DE RAGUENEL I.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	DIDIER F-M.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
128	GARNIER N.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
15	GRANIER R.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
61	LAUSSUCQ J.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	LECOQ J-P.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MARGAIN F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	MONTANDON V.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	OLIVIER J-B.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	VERON A.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
63	BADAT-KARAM S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
38	BALADI V.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
86	BOELLE S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
64	BOHBOT J-Y.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
132	CAPLIEZ S.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
16	CONNAULT F.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
38	D'HAUTESERRE J.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1

64	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
86	LAHOUESSA A.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
109	LUBIN-NOEL C.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
132	MALACHARD DES REYSSIERS D.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
39	MESSAS E.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
40	REDLER J.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
16	STIBBE E.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
63	SZPINER F.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
145	GATEL M.[A]	7 - MoDem et Indépendants	Contre[+]	1
146	GOVCIYAN A.	7 - MoDem et Indépendants	Contre[+]	1
30	FILOCHE L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1
144	GIRARD C.	8 - Non-inscrits	NPPV[--]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vers LR	N° de déb.	Objet	Adpts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
6	1	138	Exécutif	-	VNR	-	relatif aux propositions de la deuxième Assemblée citoyenne des enfants parisiens sur l'accès aux loisirs des enfants.	VERSI	-	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	03/07/2025
4	2	139	Exécutif	-	VNR	-	relatif à la lutte contre la solitude	LEVEUX	-	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	03/07/2025
3	3	-	Changer Paris	ALPHAND, BALDINI, MARGAIN, PIRILLO	A	2025 DVD 49	relatif à l'immobilierisation des villas en libre-service.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	01/07/2025
3	4	-	Union Capitale	BOULARD	V	2025 DVD 49	relatif à une meilleure régulation des voies à assistance électrique en libre-service sur l'espace public.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	01/07/2025
3	5	140	OCC	PRIMET, BROUSSAT	V	2025 DVD 76	relatif à l'augmentation et à l'élargissement de la voie bureau en zone premium.	BELLIARD	-	Favorable	Adopté	01/07/2025
3	6	141	Les Écologistes	BADINA, SERPETTE, KONE	VNR	-	relatif aux autocars de tourisme.	BELLIARD	-	Favorable	Adopté	01/07/2025
3	7	-	Union Capitale	HATTE	VNR	-	relatif aux dispositifs de détection automatisée des infractions de stationnement par les véhicules de contrôle du stationnement.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	01/07/2025
3	9	-	Changer Paris	BALDINI	VNR	-	relatif à la circulation de l'anneau de Longchamp.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	01/07/2025
3	8	-	Union Capitale	HATTE, BOURNAZEL	VNR	-	relatif à l'installation de nouvelles bornes de style colonne Momi comme héritage sensible des COP.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	01/07/2025
3	10	-	LR-LO	SZORNE, REDLER, BADAT-KARIM	VNR	-	relatif aux aménagements prévus dans le cadre de l'opération "100 carrefours".	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	01/07/2025
3	11	-	LR-LO	SALADI	VNR	-	relatif au renforcement des places de stationnement.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	01/07/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vers LR	N° de déb.	Objet	Adpts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
3	12	-	Union Capitale	DOUGERE, HATTE, BOULARD	VNR	-	relatif à la demande d'étude d'impact sur le déplacement de robots autonomes de livraison à Paris.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	01/07/2025
3	13	-	Changer Paris	OLIVIER	VNR	-	relatif à l'aménagement de la place Denfert-Rochereau.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	01/07/2025
3	14	-	LR-LO	BALADI, BOHBOU, LUSIN-NOEL	VNR	-	relatif aux perturbations causées par les travaux sur la place de Clidry.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	01/07/2025
3	15	142	Les Écologistes	BÉMY-LELEU, KONE	VNR	-	relatif à MéToo Police et aux actions prises pour protéger les victimes.	NORDMAN	et PP	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	01/07/2025
3	16	143	Les Écologistes	BÉMY-LELEU, KONE	VNR	-	relatif aux violences ayant touché la victime du PSG en Ligue des Champions.	NORDMAN	et PP	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	01/07/2025
3	17	144	Les Écologistes	KONE	VNR	-	relatif aux violences policières dans le 10e arrondissement.	NORDMAN	et PP	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	01/07/2025
3	18	-	Union Capitale	EVREN, DUMAS	VNR	-	relatif à l'interdiction et la prévention des violences dans les collèges parisiens.	NORDMAN	-	Défavorable	Rejeté	01/07/2025
3	19	145	NI	SOREL	VNR	-	relatif aux violences policières constatées lors des mobilisations lycéennes.	NORDMAN	et PP	Défavorable	Adopté (amendé)	01/07/2025
3	20	-	Union Capitale	CARRERE-GEE	VNR	-	relatif à la sécurité et la tranquillité des lieux d'équipement sportifs parisiens.	NORDMAN	et PP	Défavorable	Rejeté	01/07/2025
3	21	-	Union Capitale	BOULARD, COUDON, DUMAS	VNR	-	relatif à la priorisation des missions de la police municipale parisiennne en faveur de la lutte contre les incivilités.	NORDMAN	-	Défavorable	Rejeté	01/07/2025
3	22	146	OCC	NACET, PRIMET, BROUSSAT	VNR	-	relatif au rapport "Amendes, évictions, contrôles : la sanction des motoristes par la police en région parisienne" de la défenseurs des droits.	NORDMAN	et PP	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	01/07/2025

N° Commission de travail	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elu	A, V, VNI, LR	N° délib	Objet	Avis rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
3	23	-	Union Capitalle	TYSSANDIER, COUBOTOS	VNR	-	relatif à un rapprochement entre la Ville de Paris et le Conseil régional d'Ile-de-France dans la lutte contre les inies.	NORMAN	-	Retrait sans en défavorable	Rejeté	03/07/2025
4	24	-	Exécutif	-	A	2025 DSP 7	Amendement technique.	TONOLLI	-	-	Adopté	03/07/2025
4	25	-	Exécutif	-	A	2025 DSP 35	Amendement technique.	TONOLLI	-	-	Adopté	03/07/2025
4	26	147	les Ecologistes	RIVIER, SEMY-LEBEL, KONE	VNR	-	relatif à l'attribution de l'accès aux soins psychotraumatiques et aux Unites Médico-Judiciaires.	TONOLLI	-	Favorable	Adopté	03/07/2025
4	27	-	Changer Paris	GRAMER	VNR	-	relatif à la menace sanitaire et sécuritaire posée par la Monkey Chut à Paris.	TONOLLI	-	Défavorable	Retiré	03/07/2025
4	28	148	CCC	AQUA, NAGET, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à la situation de la médecine scolaire, de la pédopsychiatrie et de l'institut mutualiste Mondesours.	TONOLLI	-	Favorable si amendé	Adopté (amendé)	03/07/2025
4	29	-	Exécutif	-	A	2025 DSOL 80	Amendement technique.	FLOCHE	-	-	Adopté	03/07/2025
4	30	149	CCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à la réorganisation de Franco Travail	FLOCHE	-	Favorable si amendé	Adopté (amendé)	03/07/2025
4	31	-	Union Capitalle	JACQUEMONT	VNR	-	relatif à l'anticipation de la dégradation financière du SSAD du CASVP	LEVIEUX	-	Défavorable	Rejeté	03/07/2025
4	32	-	LR-LOI	BUCAILLE	VNR	-	relatif à la mise à disposition des salles d'activités dans les EMD municipales aux associations locales.	LEVIEUX	-	Retrait sans défavorable	Retiré	03/07/2025
4	33	150	PEC	FERRAUD	VNR	-	relatif aux attaques contre les droits des personnes LGBTQIA+ dans le monde.	ROMERO-MICHEL	-	Favorable	Adopté	03/07/2025

N° Commission de travail	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elu	A, V, VNI, LR	N° délib	Objet	Avis rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
4	34	-	Union Capitalle	BOURHAZEL	VNR	-	relatif à la lutte contre les LGBTphobies.	ROMERO-MICHEL	-	Favorable	Retiré de l'ODJ	03/07/2025
4	35	151	CCC	BROSSAT, PRIMET	VNR	-	relatif au retrait de la subvention de la région Ile-de-France à l'Inies LGBT.	ROMERO-MICHEL	-	Favorable si amendé	Adopté (amendé)	03/07/2025
4	36	152	CCC	DOMET, BROSSAT	VNR	-	relatif au nouveau règlement intérieur des résidences gérées par Coactis.	ROMERO-MICHEL	et PP	Favorable	Adopté	03/07/2025
5	37	-	Exécutif	-	A	2025 DLH 50	Amendement technique.	BAUDRIER	-	-	Adopté	03/07/2025
5	38	-	Exécutif	-	A	2025 DLH 144	Amendement technique.	BAUDRIER	-	-	Adopté	03/07/2025
5	39	-	Changer Paris	VERON	VNR	-	relatif au devenir du bâtiment municipal situé 2 rue Lotou.	BAUDRIER	-	Défavorable	Rejeté	03/07/2025
5	40	153	CCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à la demande de création d'un règlement européen pour défendre les résidences principales.	BAUDRIER	-	Favorable	Adopté	03/07/2025
5	41	154	CCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif au financement de la rénovation écologique des logements.	BAUDRIER	-	Favorable	Adopté (amendé)	03/07/2025
5	42	-	Union Capitalle	CARRERE-GÉE	VNR	-	relatif à un logement social sans trafic, sans violence et sans discrimination.	COMES	-	Défavorable	Retiré de l'ODJ	03/07/2025
5	43	155	PEC	COMET, COBLENCÉ, LAVILLE, RAYMOND-BOSSI	VNR	-	relatif aux dysfonctionnements récurrents des ascenseurs et escaliers mécaniques publics du 13e arrondissement.	CHEVANDIER	-	Favorable	Adopté	03/07/2025
5	44	-	LR-LOI	BALADI	VNR	-	relatif à la place des enfants dans l'espace public parisien.	CHEVANDIER	-	Défavorable	Rejeté	03/07/2025

N° Commission de district	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Int. U.	N° délib.	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
5	45	-	Exécutif	-	A	2025 DSOL 107	Amendement technique	EL AGAJE	-	Favorable	Adopté	02/07/2025
5	46	-	Exécutif	-	A	2025 DU 85	Amendement technique	EL AGAJE	-	Favorable	Adopté	02/07/2025
5	122	-	Exécutif	-	A	2025 DU 87	A23 Amendement technique - Conseil municipal	EL AGAJE			Adopté	02/07/2025
5	47	-	Changer Paris	LECOQ OLIVIER, MONTANDON	V	2025 DU 101	relatif à la suppression des parcelles devenues caduques à la suite de l'exercice du droit de délaissement	EL AGAJE	-	Défavorable	Rejeté	02/07/2025
5	48	156	les Ecologistes	MEUNIER KONE	VNR	-	relatif à la réouverture du Jardin Carré à la suite de l'abandon du projet sur la Belle à Cloque (Se).	EL AGAJE	-	Retrait sinon défavorable	Adopté	02/07/2025
5	49	-	les Ecologistes	DUBAND RAUCHER, RAFAÏD NIKATE, FAUGERON KONE	VNR	-	relatif au rachat des terres agricoles du triangle de Gonnesse par l'association Agrisans Seine.	EL AGAJE	-	Défavorable	Rejeté	02/07/2025
5	50	-	MoDem et indépendants	LECOUTURIER	VNR	-	relatif à la préservation "des Frigos" dans le 13e arrondissement	EL AGAJE	-	Défavorable	Rejeté	02/07/2025
5	51	-	LR-LCI	MALACHARD DES REYSSERS	VNR	-	relatif à l'accélération de l'utilisation du Fonds territorial d'accès limité par les petits commerçants parisiens et les associations	EL AGAJE	-	Défavorable	Rejeté	02/07/2025
5	52	-	LR-LCI	MALACHARD DES REYSSERS	VNR	-	relatif à l'intensification de l'action de lutte en faveur de l'accessibilité des SDP à Paris	EL AGAJE	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	02/07/2025
5	53	157	les Ecologistes, P.E.C, G.C.C	BEAUFIL DENT, PIERRE-MADIE, DUBAND GAUCHEB, KONE, COUMET, ZOUZOUARD, VAUCHEIN	VNR	-	relatif aux moyens de l'Etat en direction des quartiers populaires et à la préservation des postes d'adultes relais	TONDOLI	-	Favorable	Adopté	02/07/2025
6	127	-	Exécutif	-	A	2025 DOCT 37	A37 Amendement technique - Conseil municipal	BIDARO			Adopté	02/07/2025

N° Commission de district	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Int. U.	N° délib.	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
6	126	158	Exécutif	-	VNR		V26 - relatif au soutien de la Ville de Paris au projet de mémorial d'enquête nationale dédié aux femmes victimes de terroristes - Conseil municipal	BIDARO			Adopté (à l'unanimité)	03/07/2025
6	54	159	Nos Ecologistes	RIVIER KONE	VNR	-	relatif à une campagne d'affichage du 3919	BIDARO	-	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	03/07/2025
6	55	-	les Ecologistes	REMY-LELEU RIVIER, NIKATE, KONE	VNR	-	relatif à l'adhésion de la Ville de Paris au Centre Hubertine Auctort	BIDARO	-	Retrait sinon défavorable	Retrait	03/07/2025
6	56	-	Union Capitale	EYSEN	VNR	-	relatif à l'interdiction symétrique de TikTok pour les jeunes parisiens de moins de 15 ans.	BIDARO	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	03/07/2025
6	57	-	Union Capitale	BLEU	VNR	-	relatif à la formation des agents de la Ville sur la prostitution des mineurs	BIDARO	et PP	Voeu de l'exécutif	Retrait	03/07/2025
6	58	-	LR-LCI	STIBBE	VNR	-	relatif à la lutte contre la prostitution des mineurs	BIDARO	et PP	Voeu de l'exécutif	Retrait	03/07/2025
6	58bis	160	Exécutif	-	VNR		V58bis - en réponse aux vœux V57 et V58 - Conseil municipal	BIDARO			Adopté	03/07/2025
6	59	-	LR-LCI	MADOT-KARAM	V	2025 DASCO 14	relatif à la transparence et au bilan de la réforme des systèmes scolaires à Paris.	BLOCHE	-	Retrait sinon défavorable	Retrait	03/07/2025
6	60	-	Exécutif	-	A	2025 DASCO 43	Amendement technique.	BLOCHE	-	-	Adopté	03/07/2025
6	61	-	Exécutif	-	A	2025 DASCO 44	Amendement technique.	BLOCHE	-	-	Adopté	03/07/2025
6	62	-	Union Capitale	GOURON-EPREIN, COURTOIS, BOMBARO, CARPENT-CEE, BERTHOUD, PCHENABETRI	VNR	-	relatif au maintien du régime de décharges des directeurs d'école à Paris.	BLOCHE	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	03/07/2025

N° Commission de travail	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vot. Ls	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
6	64	161	LR-LCI	MALACHARD DES REYSSUES	VNR	-	relatif à l'amélioration des conditions de travail des AESH à Paris et au renforcement de l'inclusion scolaire	BLOCHE	-	Favorable	Adopté	03/07/2025
6	65	162	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à la mise en place de dispositifs d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences dans les établissements privés	BLOCHE	-	Retrait sinon défavorable ou favorable si amendé	Adopté (Amendé)	03/07/2025
6	66	-	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à l'entretien des parcs et jardins publics par les écoles hors contrat	BLOCHE	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	03/07/2025
6	67	163	Changer Paris	MRS DE MONTMÉLÉ, Gregory CANAL, Philippe COUZON, Agnès EYVEN, Daniel FOURCQES	VNR	-	relatif à l'ouverture de classes de toutes petites sections dans les écoles maternelles (ex RACUNEL, CANAL, COUZON, EYVEN, COURTOIS)	BLOCHE	-	Favorable	Adopté (Amendé)	03/07/2025
6	68	-	Changer Paris	MRS DE MONTMÉLÉ, Gregory CANAL, Philippe COUZON, Agnès EYVEN, Daniel FOURCQES	VNR	-	relatif à l'annulation de projets structurants dans deux collèges du 15e arrondissement (ex RACUNEL, CANAL, COUZON, EYVEN, COURTOIS)	BLOCHE	-	Défavorable	Rejeté	03/07/2025
6	128	166	Exécutif		VNR	-	V128 : relatif à l'instauration d'un droit de passage pour les groupes d'enfants en sorties scolaires et périscolaires - Conseil municipal	BLOCHE	-	-	Adopté	03/07/2025
6	69	-	Exécutif		A	2025 DAE III	Amendement technique	LEMARDELEY	-	-	Adopté	03/07/2025
6	70	165	REC, GCC	FERAUD, PRIMET, AQUA, BROSSAT	VNR	-	relatif à l'avenir du Palais de la Découverte	LEMARDELEY	-	-	Adopté	03/07/2025
6	71	166	Les Écologistes	HONE, TIMST, FAUGERON	VNR	-	relatif à l'avenir du Palais de la Découverte au sein du Grand Palais	LEMARDELEY	-	-	Adopté	03/07/2025
6	T1B5	167	Exécutif		VNR	-	V167 : en réponse au vœu V16 et V11 - Conseil municipal	LEMARDELEY	-	-	Adopté	03/07/2025
7	72	168	Les Écologistes	KONE, NAKIATE, RAFAUD, DURAND-BAUCHER, GLEIZES	VNR	-	relatif à la situation à Gaza et à la reconnaissance de la Palestine par la France	NGATCHA	-	Défavorable	Adopté	03/07/2025

N° Commission de travail	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vot. Ls	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
7	73	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à la multiplication des soutiens de collectivités locales à la Paletine	NGATCHA	-	Défavorable	Rejeté au scrutin public	03/07/2025
7	74	-	Union Capitalle	COURTOIS	VNR	-	relatif à l'allocation des excédents budgétaires du COOP en faveur de l'équipement sportif des Jeux à Paris et en Seine Saint Denis	RAMDAN	-	Défavorable	Rejeté	03/07/2025
7	75	-	MéDem et Indépendants	CATTEL	VNR	-	relatif à l'adaptation aux personnes handicapées des équipements sportifs implantés dans l'espace public	RAMDAN	-	-	Rejeté	03/07/2025
7	76	-	Changer Paris	MONTMÉLÉ	VNR	-	relatif à la mise en place d'une Charte de la laïcité obligatoire pour les associations subventionnées par la Ville de Paris	ROMERO-MICHEL	-	Défavorable	Rejeté	03/07/2025
7	77	-	LR-LCI	SERFER	VNR	-	relatif à une votation citoyenne sur la généralisation des dispositifs exceptionnels de propreté déployés durant les JOP	ROMERO-MICHEL	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	03/07/2025
8	78	-	Union Capitalle	ROULARD, DUMAS	VNR	-	relatif aux nuisances sonores générées par la collecte municipale des déchets à Paris	GUILLOU	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	03/07/2025
8	79	-	Changer Paris	BALDINI	VNR	-	relatif à l'installation de bornes à ordures plus solides lors des manifestations à Paris	GUILLOU	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	03/07/2025
8	80	-	LR-LCI	LUBIN-NOËL	VNR	-	relatif à la prévention et à l'accompagnement en matière de tri des déchets	GUILLOU	-	Défavorable	Rejeté	03/07/2025
8	81	-	MéDem et Indépendants	CATTEL	VNR	-	relatif au tri et à la réduction des déchets	GUILLOU	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	03/07/2025
8	T1B5	169	Exécutif		VNR		V169 : en réponse au vœu V16 - Conseil municipal	GUILLOU			Adopté	03/07/2025
8	82	-	Union Capitalle	BOURNAZEL	V	2025 DTEC 20	relatif à la hausse de la contribution sur les nuisances sonores	LEBET	-	Défavorable	Rejeté	03/07/2025

N° Commission de suivi	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Voté, US	N° délib	Objet	Avis rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
8	88	-	Union Capital	BOULARD, DUMAS, BOUCERET	V	2025 DTEC 22	relatif au déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments et équipements municipaux.	LERT	-	Retrait union défavorable	Déjeté	08/07/2025
8	89	-	Union Capital	PIERRE-YVES BOURMAZEL	A	2025 DTEC 21	relatif à la prolongation du contrat de concession.	LERT	-	Défavorable	Déjeté	08/07/2025
8	86	170	les Ecologistes	SAGASPE, KONE	VNR	-	relatif à la contribution de l'industrie forestière au financement de l'action climatique.	LERT	-	Favorable	Adopté	08/07/2025
8	85	-	Union Capital	BOULARD, DUMAS	VNR	-	relatif à l'augmentation du nombre de stations de mesure de la pollution et du bruit sur le territoire parisien.	LERT	-	Retrait union défavorable	Rejeté	08/07/2025
8	86	-	Union Capital	HATTE	VNR	-	relatif à une solution permettant de cartographier les lieux les plus propices à la plantation d'arbres à Paris.	MAJDOVSKI	-	Retrait union défavorable	Retiré de l'ordre	08/07/2025
8	87	-	Changer Paris, MeDem et Indépendants	MONTANDON, BALDINI, MARGAIN, LECOUTURIER	VNR	-	relatif à la présentation des Plans de gestion arboricole des Bois de Boulogne et de Vincennes.	MAJDOVSKI	-	Retrait union défavorable	Rejeté	08/07/2025
8	88	171	les Ecologistes	SAGASPE, FLORENTIN, DURAND-DAUCHIER, KONE	VNR	-	relatif à la proposition de loi "Diamant" autorisant certains pesticides interdits.	PULVAR	-	Favorable	Adopté	08/07/2025
1	89	-	Changer Paris	GATI, ALPHAND, LAUSSICQ, LECOQ, VERON, BRADEN, OLIVIER	VNR	-	relatif à la gestion des terrasses implantées sur le domaine public.	BONNET-DUALDZ	-	Retrait union défavorable	Rejeté	08/07/2025
1	90	-	MeDem et Indépendants	BURKLI	VNR	-	relatif à l'extension d'ouverture des terrasses estivales de 22h à 23h entre le 21 juin et le 14 septembre 2025.	BONNET-DUALDZ	-	Retrait union défavorable	Rejeté	08/07/2025
1	91	-	MeDem et Indépendants	BURKLI	VNR	-	relatif aux droits de terrasse estivale des cafés solidaires.	BONNET-DUALDZ	-	Retrait union défavorable	Retiré	08/07/2025
1	92	-	LR LO	REDUR, BODAT, KADAM	VNR	-	relatif à la demande d'acte de franchise de la ville de Paris pour la création d'un marché alimentaire sur l'avenue de Versailles.	BONNET-DUALDZ	-	Retrait union défavorable	Rejeté	08/07/2025

N° Commission de suivi	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Voté, US	N° délib	Objet	Avis rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1	88	-	PRC	WEIL	VNR	-	relatif à l'avenue du Briv.	GABELOTAUD	-	Votre de l'exécutif	Retiré de l'ordre	08/07/2025
1	89	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif aux nombreux images et aux répressions d'images et à l'absence du B&M.	GABELOTAUD	-	Votre de l'exécutif	Retiré	08/07/2025
1	95	-	LR LO	BOCHOT	VNR	-	relatif à l'attractivité commerciale du Briv Mairie.	GABELOTAUD	-	-	Retiré	08/07/2025
1	95BIS	172	Exécutif	-	VNR	-	VOTÉS en réponse aux vœux VMS, VMS et 905 - Conseil municipal.	GABELOTAUD	-	-	Adopté	08/07/2025
1	96	-	Exécutif	-	A	2025 DAE 120	Amendement technique.	KOMITES	-	-	Adopté	08/07/2025
1	97	-	Exécutif	-	A	2025 DAE 3	Amendement technique.	LETISSIER	-	-	Adopté	08/07/2025
1	98	-	GCC	PRIMET, CILLET, BROSSAT	V	2025 DGH 27	relatif au retour du vote à l'urne dans le cadre des élections professionnelles de 2026.	POLSKI	-	Retrait union défavorable	Rejeté	08/07/2025
1	122	-	Changer Paris	David ALPHAND	A	2025 DGH 33	A122 relatif à une évaluation au terme d'un an - Conseil municipal.	POLSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/07/2025
1	99	-	Union Capital	BOUCERET	V	2025 DGH 33	relatif à la mise en place d'un contrat collectif complémentaire santé plus protecteur pour les agents de la ville de Paris.	POLSKI	-	Défavorable	Retiré	08/07/2025
1	100	-	Exécutif	-	A	2025 DPA 5	Amendement technique.	SIMONDON	-	-	Adopté	08/07/2025
1	101	173	Changer Paris, MeDem et Indépendants	MONTANDON, BALDINI, MARGAIN, LECOUTURIER	VNR	-	relatif à la publication d'un encadré budgétaire spécifique aux Bois de Boulogne et de Vincennes.	SIMONDON	-	Favorable	Adopté	08/07/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	Intélocuteur	Groupes ou Exécutif	Elu	A. V. V. L. L.	N° d'él	Objet	Avis rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
2	102	-	Changer Plans	DIDIER	VNR	-	relatif à la dénomination d'une voie pavonnaise en hommage à Jean d'Ormesson	PATRICE	-	Retrait sinon défavorable	Retire de l'ODJ	04/07/2025
2	103	-	Changer Plans	BIGABEN	VNR	-	relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Jeanne Barre	PATRICE	-	Retrait sinon défavorable	Retire de l'ODJ	04/07/2025
2	104	174	Changer Plans	DATY, ALPHAND, LECQ, LAUSSUQ, BIGABEN	VNR	-	relatif à la mémoire de Jean Tiberi	PATRICE	-	Favorable	Adopté	04/07/2025
2	105	175	LR-LC	BOCHOT	VNR	-	relatif à l'hommage au journaliste sportif Didier Boustan	PATRICE	-	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	04/07/2025
2	106	176	LR-LC	CONNUULT	VNR	-	relatif à la pose d'un buste et d'une plaque de Milan Kundera à rue Zuricha Becmar	PATRICE	-	Favorable si amende	Adopté (amende)	04/07/2025
2	124	-	Exécutif	-	A	2025 DAC 102	Amendement technique	PATRICE	-	-	Adopté	04/07/2025
2	107	-	Exécutif	-	A	2025 DAC 166	Amendement technique	ROLLAND	-	-	Adopté	04/07/2025
2	108	-	Union Capitale	GOUDON, EVREN, COURTOIS, DOUGERE	A	2025 DAC 186	relatif à la demande de modification de l'article 10	ROLLAND	-	Défavorable	Rejeté	04/07/2025
2	121	-	Les Écologistes	NOU DUSAND-DAUCHER	A	2025 DAC 189	ADZ, relatif à l'association Comité des Miroirs (El) - Conseil municipal	TAIEB	-	-	Adopté	04/07/2025
2	109	-	Exécutif	-	A	2025 DAC 229	Amendement technique	ROLLAND	-	-	Adopté	04/07/2025
2	125	-	Exécutif	-	A	2025 DAC 234	Amendement technique	ROLLAND	-	-	Adopté	04/07/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	Intélocuteur	Groupes ou Exécutif	Elu	A. V. V. L. L.	N° d'él	Objet	Avis rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
2	110	-	Union Capitale	BLEU	V	2025 DAC 234	relatif à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales	ROLLAND	-	Retrait sinon défavorable	Retret	04/07/2025
2	111	-	GCC	PEIMET, BROSSAT	V	2025 DAC 234	relatif au Plan Lire à Paris 2	ROLLAND	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	04/07/2025
2	112	-	NI	SOREL	V	2025 DAC 234	relatif au plan Lire à Paris 2	ROLLAND	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	04/07/2025
2	113	-	Exécutif	-	A	2025 DAC 378	Amendement technique	ROLLAND	-	-	Adopté	04/07/2025
2	114	-	Exécutif	-	A	2025 DCOM 5	Amendement technique	ROLLAND	-	-	Adopté	04/07/2025
2	115	-	Exécutif	-	A	2025 DCOM 25	Amendement technique	ROLLAND	-	-	Adopté	04/07/2025
2	116	-	Union Capitale	KUSTER	VNR	-	relatif à la baisse de fréquentation des salles de spectacles et aux distacles d'accès rencontrés par les Franciliens	ROLLAND	-	Défavorable	Rejeté	04/07/2025
2	117	-	LR-LC	SPINARD, DEDELO, BIGNET-KAGAN, BOELLE, BUCALLE	VNR	-	relatif à la réalisation d'une bibliothèque médiathèque au sein du quartier Aubert Sud	ROLLAND	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	04/07/2025
2	118	-	MacDem et Indépendants	CATEL, LECOUTURED	VNR	-	relatif à l'état préoccupant du logement de la fondation de la Croix-Rouge française au 111 rue Saint-Hippolyte	ROLLAND	-	Défavorable	Rejeté	04/07/2025
2	120	-	Exécutif	-	A	2025 DAC 367	Amendement technique	TAIEB	-	-	Adopté	04/07/2025

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

